



HAL
open science

Émigration et politisation : les Français de New York et La Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIXe siècle (1803-1860)

Marieke Polfiet

► **To cite this version:**

Marieke Polfiet. Émigration et politisation : les Français de New York et La Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIXe siècle (1803-1860). Histoire. Université Nice Sophia Antipolis, 2013. Français. NNT : 2013NICE2016 . tel-00880222

HAL Id: tel-00880222

<https://theses.hal.science/tel-00880222v1>

Submitted on 5 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS
UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines
École Doctorale Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales

THÈSE

pour l'obtention du titre de
Docteur en Histoire

présentée et soutenue par

Marieke POLFLIET

ÉMIGRATION ET POLITISATION

**Les Français de New York et La Nouvelle-Orléans
dans la première moitié du XIX^e siècle (1803-1860)**

Thèse dirigée par Mme Silvia MARZAGALLI et M. François WEIL

Volume 1

devant un jury composé de :

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Professeur d'histoire moderne, Université de Nice-Sophia
Antipolis, Institut Universitaire de France

Emily CLARK, Clement Chambers Benenson Professor in American Colonial History, Tulane
University, New Orleans, États-Unis

Silvia MARZAGALLI, Professeur des d'histoire moderne, Université de Nice-Sophia Antipolis,
Institut Universitaire de France

Gilles PÉCOUT, Professeur d'histoire contemporaine, École Normale Supérieure, Paris,
Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études (SHP-Sorbonne)

Marie-Jeanne ROSSIGNOL, Professeur de civilisation américaine, Université Paris Diderot –
Paris VII

François WEIL, Directeur d'Études, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris,
Recteur de l'Académie de Paris et Chancelier des Universités

À Samy

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et leur soutien dans la réalisation de ce travail, à commencer par mes directeurs de thèse Silvia Marzagalli et François Weil pour leur bienveillante attention, la confiance et le soutien constants qu'il m'ont accordés à chaque étape de l'élaboration de cette thèse. Je remercie également les professeurs Pierre-Yves Beaurepaire, Emily Clark, Gilles Pécout, Marie-Jeanne Rossignol et Cécile Vidal, pour l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à mes recherches, ainsi que pour les conseils et les ressources qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition.

Ce travail a été possible grâce à l'accompagnement scientifique et logistique du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (Université de Nice Sophia-Antipolis) et du Centre d'Études Nord-Américaines (École des Hautes Études en Sciences Sociales), mais également grâce aux généreux soutiens apportés par le programme Fulbright et la Commission Franco-Américaine, ainsi que par le Harvard Seminar of Atlantic Studies, l'Association Française d'Études Américaines, l'European Association of American Studies et l'Immigration and Ethnic Historical Society, auxquels va toute ma gratitude.

Je suis extrêmement reconnaissante au *Department of History* de l'Université de Tulane de m'avoir reçue durant mon séjour Fulbright à La Nouvelle-Orléans en 2009, et en particulier aux professeurs Randy Sparks, Emily Clark, Sylvia Frey et Lawrence Powell et pour leur chaleureux accueil et leur précieuse aide. Les doctorants de l'Université de Tulane ont fortement contribué à rendre à mon séjour de recherches profitable, notamment Kristin Condotta, Liz Skilton et Nancy Stockton.

Les professeurs Rafe Blaufarb et Timothy Roberts m'ont offert l'occasion de participer au Consortium on the Revolutionary Era et je les en remercie. J'ai une pensée particulière pour le professeur Naomi Wulf, dont l'organisation des Doctoriales de l'AFEA nous avait donné l'occasion d'échanges extrêmement fructueux. J'ai été très sensible aux réflexions fécondes partagées avec les membres groupe Coram (EHES-Paris I) Nicole Fouché, Annick Foucrier, Alain Dallo, Anny Bloch-Raymond et Pauline Raquillet-Ambrogi.

Au cours de mes recherches archivistiques, mon travail a grandement été facilité par Daniel Hammer (The Historic New Orleans Collection), Eira Tansey (Tulane University, Howard Tilton Memorial Library), Greg Lambousy, Jane Irvin et Diane Buckley (Louisiana State Museum), Irene Wainwright (New Orleans Public Library), Tom Savini et Pierre Ravel d'Esclapon (Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, New York). Je remercie également M. Martial de Roffignac et Mme Geneviève de Roffignac pour m'avoir permis d'accéder à des archives familiales inédites.

Cette thèse doit beaucoup à mes collègues doctorants, pour le travail collectif mené de concert pendant plusieurs années. Je remercie tout spécialement Virginie Adane, Emmanuelle Perez et Jérémy Guedj pour nos riches échanges, nos relectures croisées et la confrontation de nos travaux respectifs. Je remercie également, pour leur aide individuelle comme leur dynamique collective, les doctorants du CMMC Olivier Sanfilippo, David Rousseau, Vivien Faraut, Marie Villion, Magali Guaresi et Jean-Charles Scagnetti ; ainsi que les doctorants du CENA Manuel Covo, Ana Cleaver et Camille Amat. Mes échanges avec Jean-Baptiste Delzant, Louise Salmon, Adeline Beaurepaire-Hernandez et Yohanna Alimi ont également été d'un grand concours. Je suis très reconnaissante à tous les jeunes docteurs qui m'ont précédée de m'avoir fait bénéficier de leur expérience et de leurs conseils : Lynda Latrèche, Maëlys de la Rupelle, Emmanuelle Peyvel, Isabelle Drouet, Nicolas Barreyre et Henri Courrière.

Pour leur aide logistique à tous niveaux, notamment lors de mes nombreux déplacements, tout comme pour leur soutien amical, je remercie Jozef Boros, Anne-Laure Diez, Antoine Dubois, Guillaume Gatteau, Brigitte et Patrick Fouilland, Anne-Claire et Frédéric Kleindienst, Jean et Elisabeth Moreau de Saint-Martin, Louis Moreau de Saint-Martin, Magali Peycru, Grégory Peyvel, Cécile et Frédéric Tallet, Xavier et Olivia Vaccari et Morgane Vergé. Merci à mes amies de toujours Emmanuelle et Charline qui, malgré la distance géographique et temporelle m'ont toujours soutenue sans faillir.

Je remercie de tout mon cœur Samy, pour sa présence, sans laquelle rien n'aurait été possible. Je suis enfin extrêmement reconnaissante, pour leur confiance et leur inestimable soutien, à Monique, Patrick et Catherine, Émilie et Patrice, Siméon, Hippolyte, Jean-Pierre et Hélène, Ursula, Sacha, Yaël, Paule et Annette, ainsi qu'à tous ceux que je n'ai pas nommés mais qui comptent beaucoup.

Table des abréviations

AN	Archives nationales, Paris
APP	Archives de la préfecture de Police de Paris
BAVP	Bibliothèque administrative de la Ville de Paris
BNF	Bibliothèque nationale de France
CADN	Centre des Archives diplomatiques de Nantes
EAI	Early American Imprints
HNOC	Historic New Orleans Collection
HTML	Howard Tilton Memorial Library, Tulane University, Louisiana Collection
LSM	Louisiana State Museum
LSU	Louisiana State University Archives, Baton Rouge, Louisiana and Lower Mississippi Valley Collection
MAE	Archives diplomatiques, La Courneuve
	ADP Affaires diverses politiques
	CCC Correspondances commerciales des consuls
	CPC Correspondances politiques des consuls
NARA	National Archives and Records Administration
NOPL	New Orleans Public Library
NYHS	New York Historical Society
NYPL	New York Public Library
NYC	New York City Archives and County Court Archives
NYSED	New York State Archives, Albany
UNO	University of New Orleans

Table des illustrations

Cartes

Carte 1.1 : New York et La Nouvelle-Orléans dans l'Atlantique du XIX ^e siècle.	59
Carte 1.2 : Localisation de New York dans son espace régional en 1812.	65
Carte 1.3 : Localisation de La Nouvelle-Orléans dans le golfe du Mexique.	67
Carte 1.4 : L'île de Manhattan et la ville de New York en 1807.	69
Carte 1.5 : Localisation de La Nouvelle-Orléans entre golfe du Mexique, Mississippi et Lac Pontchartrain, en 1759.	69
Carte 1.6 : Plan de New York en 1807.	74
Carte 1.7 : Plan de La Nouvelle-Orléans en 1807.	75
Carte 1.8 : Itinéraire de Louis Casimir Moreau-Lislet, avocat de Saint-Domingue, entre 1789 et 1804.	88
Carte 2.1 : L'implantation des loges maçonniques à Saint-Domingue à la fin du XVIII ^e siècle.	111
Carte 2.2 : Départements de naissance des francs-maçons des loges françaises de La Nouvelle-Orléans (1806-1815).	121
Carte 2.3 : Localisation des églises fréquentées par les Français à Manhattan en 1808.	130
Carte 2.4 : Localisation des lieux de sociabilité et des loges maçonniques françaises à La Nouvelle-Orléans en 1810.	146
Carte 3.1 : Itinéraires vers le Sud des émigrés français, 1817-1821.	220
Carte 3.2 : Itinéraire de la tournée de Lafayette aux États-Unis en 1824-1825.	256
Carte 4.1 : Évolution des limites de la municipalité de La Nouvelle-Orléans de (1805-1852).	311
Carte 4.2 : Extension des faubourgs de La Nouvelle-Orléans (1800-1850).	312
Carte 4.3 : Évolution des limites urbaines de Manhattan (1808-1862.)	314
Carte 4.4 : Localisation des activités des Français à Manhattan à partir des annonces parues dans la presse (1828-1848).	315
Carte 4.5 : Géographie résidentielle des personnes nées en France à New York en 1845.	318
Carte 4.6 : Départements de naissance des nouveaux membres de <i>L'Union Française</i> de New York (1828-1847).	343
Carte 4.7 : Départements de naissance des francs-maçons français initiés dans les loges <i>L'Étoile Polaire</i> , <i>Les Disciples du Sénat Maçonnique</i> et <i>Le Foyer Maçonnique</i> de La Nouvelle-Orléans (1840-1845).	349
Carte 5.1 : Itinéraire du défilé de célébration des Trois Glorieuses à New York, 30 juillet 1847.	394
Carte 5.2 : Itinéraire du défilé de victoire whig à La Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1834.	442
Carte 6.1 : Répartition par État de la population née en France vivant aux États-Unis en 1850 et 1860.	523
Carte 6.2 : Émigration française dans les vingt départements français les plus touchés en 1857.	528
Carte 6.3 : Itinéraire du défilé du 24 février 1854 à New York.	539

Carte 6.4 : Départements de naissance des nouveaux initiés des loges écossaises de La Nouvelle-Orléans, 1849-1860.....	546
Carte 6.5 : Les conseils du rite écossais en Amérique du Nord (1801-1860).	550
Carte 7.1 : Localisation des rues de New York concentrant résidences et activités françaises en 1856 d'après l' <i>Almanach et Directorium français</i>	575
Carte 7.2 : Localisation du « quartier français » de New York d'après le recensement des individus nés en France de 1855.....	576
Carte 7.3 : Évolution de la répartition de la population née en France à New York par Ward entre 1855 et 1865.	578
Carte 7.4 : Implantation de journaux français dans les paroisses de Louisiane dans les années 1850.....	621

Graphiques

Graphique 1.1 : Croissance de la population de New York et La Nouvelle-Orléans (1800-1860).....	71
Graphique 1.2 : Chronologie des vagues de migrations françaises aux Etats-Unis.	92
Graphique 2.1 : Lieux de naissance des membres des loges de La Nouvelle-Orléans, (1806-1813).	119
Graphique 2.2 : Profils des membres des loges françaises néo-orléanaises en fonction de leur lieu de naissance et de leur occupation déclarée (1806-1813).....	120
Graphique 2.3 : Statistiques des affiliations et initiations de <i>L'Union Française</i> à New York (1797-1814).....	122
Graphique 3.1 : Immigration des Français aux États-Unis de 1820 à 1830.....	211
Graphique 3.2 : Lieux de naissance indiqués par les Français naturalisés à La Nouvelle-Orléans entre 1817 et 1820.....	212
Graphique 3.3 : Évolution des effectifs des loges françaises à La Nouvelle-Orléans (1810-1830).	238
Graphiques 3.4 et 3.5 : Initiations, affiliations et lieux de naissance des membres de <i>L'Union française</i> (1815 -1828).....	240
Graphique 3.6 : Professions déclarées des membres de <i>L'Étoile Polaire, La Parfaite Union, La Triple Bienfaisance</i> et <i>Les Amis Réunis</i> à La Nouvelle-Orléans en 1823.	241
Graphique 3.7 : Naturalisations et déclarations de Français étrangers propriétaires dans l'État de New York (1790-1830).....	278
Graphique 4.1 : Immigration des Français aux États-Unis (1827-1848).	293
Graphique 4.2 : Demandes de passeports en Alsace et à Bordeaux à destination des États-Unis (1827-1848) (échelle semi-logarithmique).	294
Graphique 4.3 : Nombre des ménages par groupe linguistique dans les recensements décennaux de La Nouvelle-Orléans (1810-1860).	299
Graphique 4.4 : Effectifs des sociétés françaises de bienfaisance de New York et La Nouvelle-Orléans, 1833-1860.	326

Graphique 4.5 : Recettes annuelles et bénéficiaires de la Société française de bienfaisance de New York, 1833-1860.	327
Graphique 4.6 : Évolution des dépenses et des admissions à l'Asile de la Société de bienfaisance et d'assistance mutuelle de La Nouvelle-Orléans, 1845-1865.....	328
Graphique 4.7 : Nombre des initiations et affiliations de nouveaux membres de <i>L'Union Française</i> de New York (1828-1847).	342
Graphique 4.8 : Lieux de naissance des membres des trois chambres symboliques de la Grande Loge de Louisiane en 1832.	346
Graphique 4.9 : Pays de naissance des francs-maçons de <i>La Concorde</i> , <i>L'Étoile Polaire</i> et <i>Le Foyer Maçonnique</i> de La Nouvelle-Orléans (1838-1845).	348
Graphique 4.10 : Créations de journaux francophones à La Nouvelle-Orléans et en Louisiane de 1790 à 1910.....	364
Graphique 5.1 : Publications littéraires bonapartistes dans le <i>Courrier des États-Unis</i> (1828-1840).	401
Graphique 5.2 : Déclarations d'intention de naturalisation des Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1826-1847).	422
Graphique 5.3 : Naturalisations de Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1830-1840).	423
Graphique 5.4 : Occupations des Français naturalisés à New York de 1802 à 1840.	424
Graphique 5.5 : Nombre de votants dans le comté d'Orléans pour les élections présidentielles et gubernatoriales (1824-1844).	439
Graphique 6.1 : Rythmes d'immigration aux États-Unis (1820-1860), échelle semi-logarithmique.	524
Graphique 6.2 : Arrivées de Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1840-1860).	525
Graphique 6.3 : Initiés, affiliés et membres présents de <i>L'Union Française</i> à New York (1846-1860).	547
Graphique 6.4 : Activités des nouveaux membres de <i>L'Union Française</i> , <i>La Sincérité</i> et <i>La Clémentine Amitié Cosmopolite</i> de New York (1848-1860).	548
Graphique 7.1 : Composition ethnique de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.	565
Graphique 7.2 : Activités des individus nés en France dans les 1 ^e et 3 ^e Municipalités de La Nouvelle-Orléans en 1850.....	572
Graphique 7.3 : Composition raciale des foyers comprenant au moins une personne née en France à La Nouvelle-Orléans en 1850.	573
Graphique 7.4 : Professions de la population de New York née en France en 1855 : profils des 1 ^e , 8 ^e et 15 ^e Wards.....	579
Graphique 7.5 : Naturalisations des Français en Louisiane (1840-1860).	581

Images

Image 2.1 : Certificat maçonnique de Guillaume Majastre, <i>L'Union Française</i> , 1801.	129
Image 2.2 : Esquisse au fusain de la baronne Hyde de Neuville, 1810-1814.	138
Image 2.3 : Les Vauxhall Gardens à New York en 1803.	150
Image 5.1 : Ordre de marche des Français lors de la cérémonie ayant lieu à New York le 25 novembre 1830.....	382
Image 5.2 : Décoration des salons de réception du prince de Joinville, New York, 1841.	389
Image 6.1 : Médaille de Sainte-Hélène décernée à François Lambert, vétéran napoléonien de La Nouvelle-Orléans.	558
Image 7.1 : Chant patriotique « La Louisianaise » composé par Louis-Placide Canonge, sur l'air de « La Marseillaise », 1861.....	637

Tableaux

Tableau 1.1 : Demandes de secours et de passage en France adressés au consulat de France à New York (1803-1808).	90
Tableau 2.1 : Fondation de loges françaises à New York (1760-1805).	114
Tableau 2.2 : Fondation de loges françaises à la Nouvelle-Orléans (1752-1810).	115
Tableau 2.3 : Premiers journaux francophones à La Nouvelle-Orléans et New à York (1794-1814).	156
Tableau 4.1 : Évolution du nombre et de la part des chefs de ménages francophones dans les trois municipalités de La Nouvelle-Orléans (1810-1860).	312
Tableau 5.1: Produit des souscriptions en faveur des victimes de la révolution de Juillet à New York et La Nouvelle-Orléans.	380
Tableau 5.2 : Nombre de déclarations d'intention et de naturalisations à La Nouvelle-Orléans et New York (1790-1847).	427
Tableau 6.1 : Chronologie des célébrations de la révolution de 1848 à New York et La Nouvelle-Orléans.	487
Tableau 7.1 : Composition raciale de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.	564
Tableau 7.2 : Répartition des chefs de ménages de La Nouvelle-Orléans par groupe linguistique (1850-1860).	570
Tableau 7.3 : Résultats de l'élection présidentielle de 1860 à La Nouvelle-Orléans et New York.	627

Table des matières

Remerciements	3
Table des abréviations	5
Table des illustrations	6
Table des matières	10
Introduction	17
Première Partie : Les migrants français au cœur des transitions politiques atlantiques du tournant du XIX^e siècle	52
Chapitre 1 : La Nouvelle-Orléans et New York, pôles émergents de la recomposition des réseaux de migrants français au tournant des révolutions atlantiques	55
<i>I) La Nouvelle-Orléans et New York, interfaces émergentes des circulations atlantiques au tournant du XIX^e siècle</i>	<i>58</i>
A. L’amorce des transitions coloniales en Amérique à la fin du XVIII ^e siècle, entre Atlantique impérial et post-impérial	59
B. L’émergence régionale de New York et de La Nouvelle-Orléans, plaques tournantes des échanges atlantiques en Amérique du Nord	63
C. New York et La Nouvelle-Orléans, laboratoires urbains de pratiques sociales au carrefour des influences atlantiques	68
1) Insularité et caractéristiques politiques et sociales propres des deux villes	68
2) Développement des lieux publics et politisation de l’espace urbain	73
3) Des carrefours d’informations et de réseaux : des laboratoires d’idées et de pratiques	78
<i>II) Les recompositions des dynamiques et réseaux migratoires dans l’Atlantique français au tournant du XIX^e siècle</i>	<i>81</i>
A. Les héritages coloniaux dans la circulation atlantique des populations françaises	82
B. Les répercussions des révolutions atlantiques : l’accroissement de la présence française aux États-Unis	85
<i>III) L’insertion urbaine des migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans</i>	<i>93</i>
A. Des profils sociaux et migratoires différenciés dans les deux villes	94
B. La hiérarchisation sociale au sein des groupes français, entre reproduction et mobilité sociale	98

Chapitre 2 : Transitions coloniales, brassages et sociabilité : la participation des migrants français à l'essor des sociétés urbaines à New York et La Nouvelle-Orléans (1803-1815)	105
I) <i>Aux origines des structures maçonniques françaises : la circulation des élites dans les révolutions atlantiques</i>	107
A. Renouer les liens fraternels : les multiples ressources de la sociabilité maçonnique	109
B. Les « affinités électives » : la reproduction de hiérarchies sociales au sein des loges de New York et La Nouvelle-Orléans	117
C. Les interactions entre franc-maçonnerie et politique et l'adaptation des loges françaises au cadre américain	123
II) <i>Sociabilité, solidarité et insertion urbaine : la contribution des migrants au développement d'institutions locales</i>	127
A. Le culte religieux : l'investissement de lieux de sociabilité préexistants	128
B. Le prolongement des solidarités : philanthropie et structures de bienfaisance	132
C. L'essor des écoles françaises, entre philanthropie et éducation des masses	137
D. La sociabilité quotidienne des migrants dans leurs villes d'accueil	143
III) <i>« La publicité est la sauvegarde du peuple » : les premiers journaux francophones, au cœur de la socialisation politique des migrants</i>	152
A. Les fondations de journaux, reflet de la mobilité atlantique des rédacteurs	153
B. La presse francophone de La Nouvelle-Orléans, vecteur de socialisation politique de la population louisianaise	157
C. Les multiples univers de référence de la presse, carrefour d'information	162
IV) <i>Transition coloniale et politisation conflictuelle : la population française de Louisiane, entre revendications coloniales et mutation des appartenances nationales</i>	166
A. La politisation conflictuelle des Français associés à l' « ancienne population » louisianaise	169
1) Un projet à caractère colonial appuyé sur des formes de patronage	169
2) Le rôle d'intermédiaire des figures françaises dans l'apprentissage du vocabulaire politique américain	173
3) Une participation politique limitée à une oligarchie intégrant créoles, Français et Américains	176
B. Le maintien d'une culture nationale française par les « citoyens français » de Louisiane	177
1) Les nationaux français en Louisiane, acteurs des changements de souveraineté	178
2) L'essor de symboles nationaux français en Louisiane	180
C. La synthèse louisianaise, entre aspirations coloniales et nouveau cadre américain	184

Chapitre 3 : Le tournant de 1815 dans la politisation des migrants français de	
New York et La Nouvelle-Orléans	188
I) <i>Le tournant de 1815 : la politisation événementielle des Français entre gloires et défaites sur les deux rives de l'Atlantique</i>	190
A. La France et les guerres européennes au devant des préoccupations des Français aux États-Unis entre 1814 et 1815	191
B. Une occasion de gloire et de revanche : la bataille de La Nouvelle-Orléans	195
C. Les Cent-Jours et les premiers pas la « légende napoléonienne » aux États-Unis	197
II) <i>La fin de l'Empire et la réouverture des routes maritimes : la proscription française et l'essor des migrations de masse</i>	201
A. Le chassé-croisé migratoire et l'inversion des rôles entre royalistes et bonapartistes	202
B. La proscription bonapartiste : grands noms et sans-grade	204
C. Une diversification de l'émigration française après 1815	208
D. Le rêve américain et l'attractivité postcoloniale de la Louisiane	213
III) <i>La diffusion du mythe bonapartiste à New York et La Nouvelle-Orléans : proscripts, sociabilité et cultures politiques</i>	216
A. La Nouvelle-Orléans et New York, pôles d'attraction, de ressources ou de fixation des bonapartistes	216
B. L'accentuation d'un « esprit public » anti-Bourbon	223
C. L'influence des divisions partisans françaises sur la sociabilité quotidienne	227
1) Le « rendez-vous des proscripts » : la sociabilité des lieux publics	228
2) Le bonapartisme au théâtre	233
3) L'influence des enjeux français dans la politisation de la franc-maçonnerie française	235
IV) <i>Vers un partage de cultures politiques libérales : une rencontre franco-américaine</i>	245
A. Adaptations et inventions de traditions : la fête patriotique franco-américaine après 1815	246
B. Le retour des proscripts, la mort de Napoléon et l'essor d'un bonapartisme romantique	250
C. L'apogée de la synthèse franco-américaine libérale : la visite de La Fayette	255
V) <i>Être Français aux États-Unis après 1815 : entre nationalité et citoyenneté, les mutations de l'appartenance nationale</i>	266
A. Les tensions entre nationalités française et américaine en Louisiane autour de 1815	268
B. Le divorce entre nationalité et allégeance politique française après 1815	271
C. L'évolution du statut des Français à New York, de l'étranger à l'immigrant	276
D. Les « réfugiés de Saint-Domingue », un groupe d'intérêt particulier	278

Deuxième Partie : La politisation des Français à l'heure de la démocratie jacksonienne et de la monarchie de Juillet	283
Chapitre 4 : L'essor de structures de sociabilité françaises à New York et La Nouvelle-Orléans, entre solidarités ethniques et revendications nationales (1828-1848)	288
<i>I) Massification et diversification de l'émigration française à New York et La Nouvelle-Orléans sous la monarchie de Juillet</i>	290
A. Augmentation et diversification des groupes de migrants français à New York et à La Nouvelle-Orléans	292
B. Accroissement des clivages régionaux, sociaux et raciaux au sein des générations successives de migrants	301
C. L'implantation urbaine des migrants français, reflet des évolutions sociales	310
<i>II) Des structures de sociabilité en voie de « nationalisation » différenciée à New York et La Nouvelle-Orléans</i>	319
A. Sociétés nationales et assistance mutuelle : la politisation des associations de bienfaisance	320
B. Des structures religieuses françaises partagées entre affirmation ethnique, contestation et luttes d'influence	330
C. L'espace maçonnique francophone, entre sociabilité laïcisée et activisme politique	341
D. Les évolutions différenciées du civisme local : la participation des Français aux milices urbaines	351
<i>III) Journaux, journalistes et communauté de lecteurs français, entre presse ethnique et singularité louisianaise</i>	355
A. Un afflux continu de journalistes français aux Amériques	356
B. La circulation des journalistes et de l'imprimé, et le renforcement de pôles de lectorat francophone	360
C. Presse des Français aux États-Unis vs. presse des Américains francophones	365

Chapitre 5 : Une double politisation entre enjeux français et américains : pluralisme d'opinions, jeux d'identification nationale et participation électorale	372
I) <i>La politisation à distance sous la monarchie de Juillet : un patriotisme orléaniste et modéré</i>	376
A. L'accueil unanime des Trois Glorieuses : la mise en scène de la réconciliation nationale	377
B. La multiplication de célébrations patriotiques françaises associées à la monarchie de Juillet	385
II) <i>Le maintien des traditions d'opposition et du pluralisme d'opinions sur la politique française</i>	397
A. Le pluralisme de l'information politique française aux États-Unis	398
B. Les manifestations à distance de l'opposition libérale et la persistance de fidélités bonapartistes	404
III) <i>L'émergence de la catégorie de « Français naturalisés » dans les années 1830 : tensions et coexistence des allégeances politiques</i>	413
A. La crise diplomatique des 25 millions : des Français partagés entre honneur national et intérêts locaux (1834-1836)	413
B. La naturalisation des Français, phénomène complexe au carrefour entre parcours migratoires, enjeux internationaux et contexte électoral	421
IV) <i>Les effets du système de partis et de la « démocratisation » de l'ère jacksonienne sur la mobilisation politique des Français (1828-1840)</i>	428
A. Une politisation fluctuante de la presse francophone sur les enjeux partisans américains	431
B. La mobilisation croissante de l'électorat des Français naturalisés	434
C. Le vote des « Français naturalisés » : vote de classe ou vote ethnique ?	437
V) <i>Les Français face au nativisme : le tournant des années 1840</i>	446
A. L'électorat français et le nouvel enjeu du suffrage universel en Louisiane en 1845	447
B. Le glissement des années 1840 vers un vote à caractère ethnique	450
VI) <i>Le positionnement ambigu des Français dans le contexte de tensions atlantiques croissantes sur l'esclavage et les questions raciales</i>	456
A. Le rejet de la menace abolitionniste, aux États-Unis comme dans les colonies françaises	457
B. Censure de la presse et exclusion des libres de couleur à La Nouvelle-Orléans	462
C. La socialisation politique des migrants face aux enjeux de race et de classe	466

Troisième Partie : Les migrants français entre conflits d'allégeances et déchirements atlantiques : socialisme, république, abolition de l'esclavage	471
Chapitre 6 : 1848 : les Français de New York et La Nouvelle-Orléans au cœur de l'émergence d'un nouvel atlantique révolutionnaire	474
I) <i>1848 et les effets d'une révolution à distance : question sociale, république et abolition divisent les Français</i>	477
A. Libération de la parole ouvrière et scission entre classes populaires et élites françaises	479
B. Solidarités ethniques européennes et premiers pas de l'internationalisme	491
C. Évolutions conservatrices en France et nouvelles divisions partisans parmi les Français de New York et La Nouvelle-Orléans	496
D. Abolition française de l'esclavage et conflit d'allégeance nationale des Français de Louisiane	501
II) <i>Les circulations atlantiques entre France et États-Unis : utopies, espoirs et désillusions (1848-1851)</i>	510
A. Interactions entre utopies venues de France et radicalisme aux États-Unis	511
B. Un activisme atlantique : les allers-retours entre France et Amérique des républicains français (1848-1851)	515
C. L'émigration politique de masse et la reconfiguration de l'Atlantique français	520
III) <i>New York et La Nouvelle-Orléans, nouveaux pôles de l'Atlantique radical dans les années 1850</i>	529
A. Un réseau d'opposition atlantique : les pôles américains de la « République universelle »	530
B. Manifestations événementielles et radicalisation : les divisions des radicaux français	537
C. Une dissidence maçonnique et politique à plusieurs échelles	544
D. Le conservatisme des élites bourgeoises et la répression à distance	555

Chapitre 7 : Conflits d'allégeance et politisation : les migrants français au cœur des « guerres civiles » et du conflit sectionnel	563
I) <i>Nativisme, nationalisme et brouillage des appartenances nationales dans un contexte de « guerres civiles » urbaines</i>	569
A. L'implantation urbaine des Français à New York et La Nouvelle-Orléans dans les années 1850, une socio-géographie complexe	570
B. Les usages de la naturalisation dans les années 1850 : de la mobilisation partisane américaine à l'opposition républicaine française	579
C. « Républicains français » et « sympathisants démocrates » : les Français au cœur des luttes partisans des années 1850	585
D. Les Français face au nativisme : violences électorales et politisation d'un fait divers à La Nouvelle-Orléans	589
II) <i>L'influence du débat sur l'esclavage sur la politisation divergente des Français de New York et La Nouvelle-Orléans</i>	597
A. Une minorité d'anti-esclavagistes radicaux, anarchistes et utopistes	599
B. La modération d'un discours français républicain et anti-esclavagiste : les partisans du gradualisme	604
C. L'acculturation au préjugé racial en Louisiane	607
D. Le règne de l'intérêt : une majorité de migrants français entre adhésion et accommodement vis-à-vis de l'esclavage	612
III) <i>Épilogue : les Français face à l'impératif patriotique lors de la Sécession (1860-1861)</i>	618
A. L'émergence d'identités politiques locales à l'heure du conflit sectionnel : les Français et le patriotisme louisianais	619
B. Les divisions politiques des Français lors de l'élection présidentielle de 1860	623
C. Choix de conviction, ralliement patriotique ou neutralité : la cristallisation des choix face au « volcan prêt à éclater »	629
1) Les radicaux partisans de l'égalité raciale	630
2) Les Franco-louisianais confédérés	633
3) Les ralliements à l'Union Sacrée, au Sud comme au Nord	638
4) Une neutralité impossible?	643
Conclusion	648
Sources	656
Bibliographie	694
Annexes	766
Index	936

Introduction

La France et les États-Unis sont, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, le théâtre de deux grandes révolutions, qui ont été souvent rapprochées par l'historiographie atlantique en raison des circulations d'hommes et d'idées auxquelles elles ont donné lieu. Les liens particuliers établis alors entre les deux pays sont profondément transformés au commencement de la période contemporaine. La fin des guerres napoléoniennes marque l'entrée de l'Europe dans une phase de croissance démographique, de modernisation économique et d'accélération du capitalisme, dont les conséquences couplées au développement de la jeune république américaine suscitent l'essor de flux migratoires continus et de plus en plus massifs vers les États-Unis. Dans le même temps, un phénomène de modernisation politique est en cours. En France, au-delà de la succession des régimes politiques dans la première moitié du XIX^e siècle, un processus de fond est à l'œuvre, consistant en l'implication progressive de la population, essentiellement rurale, dans les pratiques politiques. Aux États-Unis, la jeune république fait face au XIX^e siècle aux enjeux politiques liées aux conséquences de son expansion territoriale et à l'accueil de plusieurs centaines de milliers de migrants, qui l'amènent à adapter son mode de fonctionnement démocratique et à expérimenter de nouvelles formes de participation politique. La comparaison des évolutions politiques de la France et des États-Unis, dont l'œuvre de Tocqueville offre une analyse toute en contrastes, s'est toutefois largement faite sans prendre en compte les liens politiques plus directs qui existent entre les deux pays, par le biais de la participation – modeste en nombre, mais qualitativement importante – de migrants français à la construction de la république américaine dans la première moitié du XIX^e siècle. C'est pourquoi on se propose d'aborder ici la question de l'apprentissage politique des Français hors des frontières métropolitaines, dans le cadre américain.

L'objet inédit que constitue la politisation des Français qui choisissent d'émigrer aux États-Unis au long du XIX^e siècle se situe ainsi au carrefour des phénomènes de migrations transatlantiques, de construction nationale des pays européens et des États-Unis, et de politisation des masses. Cette recherche a pour but d'informer plusieurs champs. Elle constitue une étude d'histoire politique de la France du premier XIX^e siècle, qui voit dans les prolongements des révolutions, et dans le phénomène d'émigration, l'occasion d'examiner les traits spécifiques des comportements politiques de Français hors de France.

Elle ambitionne également de situer la présence de ces migrants dans deux grandes métropoles américaines dans une perspective d'histoire politique des États-Unis, en illustrant le positionnement d'un groupe minoritaire, mais qui entretient des liens anciens avec le continent américain, dans les étapes de construction de la nation américaine au début du XIX^e siècle. Il s'agit enfin de contribuer à l'histoire des migrations internationales, notamment dans leur dimension atlantique, à l'heure de l'émergence des nations de part et d'autre de l'Atlantique, par une approche comparative à l'échelle « mezzo » d'un groupe de migrants de taille modeste, dans deux cadres urbains distincts, pour évaluer les influences relatives des itinéraires et des lieux d'accueil dans leur insertion politique, sociale et culturelle.

Cet objet se trouve ainsi à l'intersection de plusieurs champs historiographiques : celui de l'histoire atlantique, dans ses multiples déclinaisons, allant de l'histoire des circulations dans les cadres impériaux et coloniaux hérités de l'époque moderne, à celle de l'essor des migrations transatlantiques à l'ère de l'industrialisation ; celui des migrations françaises, liées à l'histoire démographique du pays, mais aussi à la participation de Français à des mouvements politiques transnationaux au cours du XIX^e siècle ; et enfin celui de la politisation, comprise comme le développement de conscience et de pratiques politiques, dont les formes incluent l'étude des conflits, de la sociabilité, des usages de l'espace public, et dont le contenu associe les notions de cultures politiques, d'émergence du national ou l'usage des symboles politiques. Le choix du terrain de New York et La Nouvelle-Orléans permet de croiser l'étude de ces circulations d'hommes et d'idées avec les évolutions politiques des États-Unis dans la période de construction et d'expansion de la jeune république allant de la période jeffersonienne à la guerre de Sécession.

Emigration atlantique et politisation, au carrefour des historiographies

L'histoire atlantique a, depuis quelques décennies, proposé de repenser les mouvements des hommes, des biens, des idées, voire des pratiques culturelles, entre Europe, Afrique et Amériques, en élargissant la perspective au-delà des histoires nationales, continentales ou impériales¹. D'abord assez largement focalisée sur le monde anglophone, dessinant un « Atlantique britannique² », cette approche a également inclus progressivement d'autres espaces, notamment l'« Atlantique français », qui se dessine autour du premier empire colonial français. Il en déborde les frontières du fait des

¹ Pour une discussion en détail des développements de l'historiographie atlantique, se référer au Chapitre 1.

² David ARMITAGE et Michael J. BRADDICK (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2002.

échanges qui dépassent à tout moment le cadre impérial, des mouvements de population ou des changements de souveraineté qui interviennent à l'époque moderne³. L'étude des « révolutions atlantiques » a été l'occasion de franchir les frontières impériales, mais est restée bornée à l'époque moderne sans dépasser les révolutions de la fin du XVIII^e siècle⁴. Certes, l'importance de la révolte de Saint-Domingue et de l'indépendance d'Haïti, et leurs répercussions atlantiques, ont récemment été réévaluées, à la fois dans leur dimensions politique, géopolitique et humaine⁵. Leurs conséquences sociales et démographiques ont fait l'objet d'études renouvelées relatives à la diaspora des réfugiés domingois, à travers l'attention portée à un certain nombre de lieux d'accueil⁶. Pour autant, le devenir de l'Atlantique français au XIX^e siècle, après la perte de l'essentiel de l'empire colonial français, reste largement méconnu. Les prolongements et évolutions des relations humaines, commerciales ou politiques tissées entre France et monde atlantique méritent ainsi une nouvelle attention. Le passage d'un Atlantique français essentiellement colonial à l'ère industrielle doit être inscrit dans les circulations de plus en plus massives entre l'Europe et les Amériques. Ces circulations dessinent un nouvel Atlantique au XIX^e siècle, et ont attiré l'attention des premiers historiens américains de l'immigration, dans la lignée

³ Silvia MARZAGALLI, « The French Atlantic », dans Nicholas P. CANNY et Philip MORGAN (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 235-251 ; Cécile VIDAL, *L'Atlantique français*, Saint-Denis, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009 ; Silvia MARZAGALLI, « The French Atlantic », *Itinerario*, vol. 23, n° 2, 1999, p. 70-83.

⁴ Jacques Léon GODECHOT, *La grande nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Éditions Montaigne, 1956 ; Robert Roswell PALMER, *Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America, 1760-1800. Volume 1: The Challenge*, Princeton, Princeton University Press, 1959 ; Robert Roswell PALMER, *Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America, 1760-1800. Volume 2: The Struggle*, Princeton, Princeton University Press, 1964 ; Wim KLOOSTER, *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York, NYU Press, 2009.

⁵ Laurent DUBOIS, *Avengers of the New World. The Story of the Haitian Revolution*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2004 ; David P. GEGGUS et Norman FIERING (dir.), *The World of the Haitian Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 2009 ; David P. GEGGUS, *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Columbia, S.C., University of South Carolina, 2001

⁶ Nathalie DESSENS, *From Saint-Domingue to New Orleans: Migration and Influences*, Gainesville, University Press of Florida, 2007 ; Agnès RENAULT, *D'une île rebelle à une île fidèle : les Français de Santiago de Cuba : 1791-1825*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012 ; Alain YACOU, « L'émigration à Cuba des colons français de Saint-Domingue au cours de la Révolution », thèse de doctorat, Université Bordeaux III, 1975 ; Darrell R. MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », thèse de doctorat, Carnegie Mellon University, 2004 ; Ashli WHITE, « "A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees in the United States, 1791-1820 », thèse de doctorat, Columbia University, 2003.

de Marcus Lee Hansen⁷. Cet espace océanique, parcouru de flux humains et commerciaux facilités par les progrès de navigation des débuts de l'ère industrielle, a surtout été étudié pour la deuxième moitié du XIX^e siècle⁸. L'ouvrage de Raymond A. Cohn est néanmoins venu rappeler que les migrations atlantiques de masse ont commencé à l'ère de la navigation à voile, avant même l'essor de la vapeur⁹.

La France participe à ce mouvement dès le début du XIX^e siècle, quoique dans des proportions moindres que d'autres pays européens, ce qui peut expliquer que cette participation ait longtemps été très rarement abordée dans les ouvrages généraux sur les migrations atlantiques du XIX^e siècle. L'étude des flux de population entre la France – métropole et colonies – et les États-Unis est devenu un « nouvel objet d'histoire¹⁰ » depuis

⁷ Marcus Lee HANSEN, *The Atlantic Migration*, New York, Harper, 1961 ; Oscar HANDLIN, *The Uprooted*, Boston, Little Brown, 1973.

⁸ Les études des flux transatlantiques à l'époque de l'industrialisation européenne sont très souvent focalisées sur la fin du XIX^e et les prolongements du début du XX^e siècle : Philip TAYLOR, *The Distant Magnet, European Emigration to the United States*, New York, Harper Torchbook, 1972 ; Walter NUGENT, *Crossings, The Great Transatlantic Migration 1870-1914*, Bloomington, Indiana University Press 1992 ; Robert ROUGE (dir.), *Les immigrations européennes aux États-Unis 1880-1910*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986 ; Dirk HOERDER (dir.), *Labor Migration in the Atlantic Economies: The European and North American Working Classes During the Period of Industrialization*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1985 ; Dirk HOERDER et Leslie Page MOCH (dir.), *European Migrants: Global and Local Perspectives*, Boston, Northeastern University Press, 1996. Une mise en perspective de long terme, inscrivant les migrations atlantiques dans les mouvements européens de population, a néanmoins été esquissée : Rudolph VECOLI et Susan SINKE (dir.), *A Century of European Migrations, 1830-1930*, Chicago ; Urbana, University of Illinois Press, 1991 ; Leslie Page MOCH, *Moving Europeans, Migration in Western Europe Since 1650*, Bloomington ; Indianapolis, Indiana University Press, 1992 ; Klaus J. BADE, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, trad. Traduit de l'allemand par Olivier MANNONI, Paris, Seuil, 2002 [*Europa in Bewegung. Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, C.H. Beck, München, 2002]. Cette perspective atlantique, pour féconde qu'elle soit, a été dépassée à son tour lorsque ces flux humains ont été réinsérés dans des circulations intercontinentales plus vastes : Dirk HOERDER, *Cultures in Contact: World Migrations in the Second Millennium*, Duke University Press, 2002 ; Ulbe BOSMA, « Beyond the Atlantic: Connecting Migration and World History in the Age of Imperialism, 1840-1940 », *International Review of Social History*, vol. 52, n° 1, 2007, p. 116-123 ; Donna GABACCIA et Dirk HOERDER (dir.), *Connecting Seas and Connected Ocean Rims: Indian, Atlantic, and Pacific Oceans and China Seas Migrations from the 1830s to the 1930s*, Leiden, Brill, 2011.

⁹ Raymond L. COHN, *Mass Migration Under Sail: European Immigration to the Antebellum United States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

¹⁰ François WEIL, « Les migrants français aux Amériques (XIX^e-XX^e siècles), nouvel objet d'histoire », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 5-10 ; François WEIL, « French Migrations to the Americas in the 19th and 20th Centuries, A Historical Problem », *Studi Emigrazione/Études Migratoires*, vol. 33, 1996, p. 443-460 ; Claude FOHLEN, « Perspectives historiques sur l'immigration française aux États-Unis », *Revue internationale des migrations internationales*, vol. 6, n° 1, 1990, p. 29-43.

l'étude pionnière de René Rémond¹¹. La mobilité de la population française au XIX^e siècle se trouve au carrefour de plusieurs champs en renouvellement. La démographie historique de la France au XIX^e siècle, abordée par les travaux de Louis Chevalier et Abel Chatelain, et poursuivie par ceux de Paul-André Rosental, met en évidence la complexité des phénomènes migratoires internes. Cette discipline offre par ailleurs des outils d'analyse complémentaires de l'étude des migrations hors de France¹². Bassins de départ et d'arrivée ont ainsi été associés dans le cadre de l'étude des migrations vers les colonies françaises puis vers les États-Unis : les façades maritimes, ainsi que les régions périphériques des Pyrénées ou de l'Est apparaissent comme des bassins importants présentant des traditions d'émigration sur le long terme. D'autres approches ont abordé les migrants français de façon fractionnée, soit par origines politiques ou géographiques communes – émigrés royalistes, réfugiés de Saint-Domingue, proscrits bonapartistes, quarante-huitards – soit par lieux d'accueil – Californie, Louisiane, New York – soit enfin par période – notamment celle de la guerre de Sécession, mais ces approches restent peu connectées entre elles¹³. Il n'existe pas d'étude de long terme des évolutions migratoires, incluant l'insertion des

¹¹ René REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, Paris, Armand Colin, 1962.

¹² Louis CHEVALIER, « L'émigration française au XIX^e siècle », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 1947, p. 127-171 ; Abel CHATELAIN, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914 : histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e*, Lille, Presses Universitaires de l'Université de Lille III, 1976 ; Abel CHATELAIN, « Recherches et enquêtes démographiques : les migrations françaises vers le nouveau monde au XIX^e siècle », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 2, n° 1, 1947, p. 53-70 ; Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XX^e siècle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.

¹³ Annick FOUCRIER, *Le rêve californien: migrants français sur la côte Pacifique, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999 ; Marjorie BOURDELAIS, « Les Français de La Nouvelle-Orléans entre 1870 et 1900 », maîtrise d'Histoire, Université Paris 1, 1995 ; Olivier BREGEARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 43-60. On peut également citer pour le Canada, l'ouvrage de Leslie CHOQUETTE, *Frenchmen into Peasants: Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2009. Pour la période de la guerre de Sécession, voir Farid AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », thèse de doctorat, Université Paris 1, 2010 ; Sébastien ANNÉREAU, « Les Français de New York et la Guerre de Sécession », maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1996 ; Stéphane PREAULT, « Les Français de Louisiane et la Guerre de Sécession », maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1993 ; Stève SAINLAUDE, *Le gouvernement impérial et la guerre de sécession, 1861-1865: l'action diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2011 ; Stève SAINLAUDE, *La France et la Confédération sudiste (1861-1865): La question de la reconnaissance diplomatique pendant la guerre de Sécession*, Paris, L'Harmattan, 2011.

migrants dans la société américaine et leurs éventuels retours¹⁴. Pourtant, les près de 210 000 Français qui ont traversé l'Atlantique entre 1821 et 1860 – chiffre qui sous-estime probablement, comme le rappelle Claude Fohlen, la réalité de l'émigration – ont marqué leurs régions de départ comme celles d'arrivée¹⁵. Ce sont ces sociétés d'arrivée en particulier que cette recherche se propose d'aborder.

L'importance attachée au contexte de ces mouvements de population a amené à porter l'accent sur les causes géopolitiques ou politiques de ces mouvements, bien qu'il convienne aussi de les associer aux transformations en profondeur des structures économiques et sociales de l'Europe du premier XIX^e siècle. Ces lectures ont été enrichies par la recontextualisation des nombreux bouleversements politiques de cette époque dans leur dimension atlantique. Les prolongements des révolutions française et américaine, par le biais de la révolution haïtienne, les conséquences des guerres napoléoniennes, ou la vague d'indépendances en Amérique du Sud, ont des échos croisés pendant les premières décennies du XIX^e siècle, comme l'a suggéré un ouvrage récent sur l'impact de la période napoléonienne outre-Atlantique¹⁶. Après 1815, ces mouvements sont associés à la proscription bonapartiste, aux mouvements d'anciens militaires démobilisés, et à la constitution de réseaux et de fraternités politiques, notamment parmi les libéraux, qui touchent l'Europe et les Amériques¹⁷. Les circulations d'hommes et d'idées politiques pendant la Restauration et la monarchie de Juillet trouvent une portée atlantique

¹⁴ On dispose en revanche des approches de synthèse : Annick FOUCRIER, « French and French-Americans to 1870 », dans Elliott Robert BARKAN (dir.), *Immigrants in American History: Arrival, Adaptation, and Integration*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2013, p. 67-76.

¹⁵ FOHLEN, « Perspectives historiques sur l'immigration française aux États-Unis », *art. cit.*, p. 29-31 ; Michael R. HAINES, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91, p. 80. Les effets de l'émigration sur les régions de départ ont néanmoins fait l'objet récemment de l'attention de l'ouvrage de Nancy L. GREEN et François WEIL (dir.), *Citoyenneté et émigration : les politiques du départ*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006.

¹⁶ Christophe BELAUBRE, Jordana DYM et John SAVAGE (dir.), *Napoléon et les Amériques : histoire atlantique et empire napoléonien*, Toulouse, CNRS, Université de Toulouse-le Mirail, 2009 ; Christophe BELAUBRE, Jordana DYM et John SAVAGE (dir.), *Napoleon's Atlantic: The Impact of Napoleonic Empire in the Atlantic World*, Leiden, Boston, Brill, 2010.

¹⁷ Walter BRUYERE-OSTELLS, « Les officiers de la Grande Armée dans les mouvements nationaux et libéraux (1815-1833) », thèse de doctorat, Université Paris 4, 2005. Un colloque organisé en avril 2012, sous la direction scientifique de Zvi Ben-Dor (New York University), et Gilles Pécout, (École normale supérieure et EPHE) intitulé « Se battre pour des idées dans le monde : Les volontaires armés internationaux et la politique XVIII^e-XXI^e siècles » proposa ainsi de mettre en relation des mouvements politiques internationaux à travers l'étude de volontaires. On retrouve aux Amériques, ces problématiques dans l'ouvrage de Rafe BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2006.

déterminante à partir de 1848, comme en témoignent les études récentes sur le printemps des peuples¹⁸. L'afflux de quarante-huitards européens aux Amériques est en effet notable. Les États-Unis accueillent nombre de Français qui participent au mouvement ouvrier naissant, au sein de pôles de regroupement de réfugiés politiques républicains et socialistes qui, associés à d'autres nationalités, fondent les premières bases de l'internationalisme¹⁹. Il en va de même des mouvements abolitionnistes, qui touchent la Grande-Bretagne dans les années 1830, puis la France et ses colonies en 1848, et animent les luttes politiques américaines des années 1850, et dont les liens ont été remis en perspective²⁰.

Ces mouvements politiques qui affectent simultanément l'Europe et les Amériques sont par ailleurs à situer dans la perspective des évolutions des systèmes politiques occidentaux au XIX^e siècle. L'avènement de la participation politique des masses au cours du premier XIX^e siècle a suscité l'élaboration de concepts distincts de part et d'autre de l'Atlantique. Aux États-Unis, on a longtemps conceptualisé cette participation par le biais de la notion de « démocratisation » induite par la diffusion relativement précoce du suffrage universel. L'universalité du vote, une vie politique encadrée par des associations et partis politiques, et scandée de manifestations festives à dimension politique, ont longtemps été considérés comme les preuves de l'investissement politique des Américains et de l'essor de leur conscience politique²¹. En France, et en Europe, où l'extension du droit

¹⁸ Timothy Mason ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009 ; Kay BOARDMAN et Christine KINEALY (dir.), *1848, the Year the World Turned?*, Newcastle, U.K., Cambridge Scholars Pub., 2007 ; Guy P. C. THOMSON (dir.), *The European Revolutions of 1848 and the Americas*, London, Institute of Latin American Studies, 2002.

¹⁹ Michel CORDILLOT, « Les émigrés politiques et les migrants ouvriers et socialistes français aux États-Unis (1848-1914) », *Bulletin de liaison et d'information de l'Atelier de recherches sur les sociétés et les cultures nord-américaines* vol. 1, 1990 ; Michel CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002 ; Michel CORDILLOT, *Aux origines du socialisme moderne: la première internationale, la commune de Paris, l'exil. Recherches et travaux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010 ; Ronald CREAGH, *L'anarchisme aux États-Unis*, Paris, Didier Erudition, 1986 ; Marianne DEBOUZY (dir.), *A l'ombre de la statue de la liberté. Immigrants et ouvriers dans la République américaine*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 1988 ; Catherine COLLOMP, *Entre classe et nation : Immigration et mouvement ouvrier aux États-Unis, 1880-1920*, Paris, Belin, 1998 ; Hubert PERRIER, « Idées et mouvements socialistes aux États-Unis, 1864-1890 », thèse d'État, Université Paris VIII, 1984.

²⁰ Seymour DRESCHER, *Abolition: A History of Slavery and Antislavery*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 ; Edward Bartlett RUGEMER, *The Problem of Emancipation: The Caribbean Roots of the American Civil War*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2008.

²¹ Sean WILENTZ, *The Rise of American Democracy: Jefferson to Lincoln*, New York, W. W. Norton, 2005 ; Mary P. RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth*

de suffrage a été moins linéaire et plus tardive, les études sur la politisation ont rapidement dépassé la stricte étude des comportements électoraux pour tenter de cerner dans la vie sociale les éléments portant en germe le développement et la diffusion de la conscience et des comportements politiques – tout en débattant des frontières de l’objet défini comme politique²². Les travaux fondateurs de Maurice Agulhon mettent en avant le développement de structures de sociabilité associatives ou informelles dans la diffusion de la politique dans les campagnes françaises au XIX^e siècle²³. La grille d’analyse d’une « descente de la politique vers les masses » menant à la conscience d’appartenir à un ensemble national dépassant les particularismes locaux, et allant de pair avec la diffusion de pratiques démocratiques, a fait l’objet de nuances et de discussions. On en est venu à ne pas présupposer que des pratiques à caractère politique impliquent nécessairement le développement de la conscience politique. En effet, les travaux sur les pratiques électorales en régime censitaire et à l’échelle locale, sous la monarchie de Juillet notamment, associent pratiques politiques dites « modernes » et fonctionnement communautaire hérité de traditions anciennes²⁴.

Ces nuances apportées par l’historiographie française se retrouvent dans des travaux récents outre-Atlantique : les comportements collectifs censés témoigner de la démocratisation de la société américaine ont ainsi été examinés par Stuart Blumin et Glenn Altschuler. Ces auteurs nuancent leur portée, et soulignent la part de désintérêt, de mimétisme ou d’instrumentalisation dans la participation politique, enfonçant un coin

Century, Berkeley, University of California Press, 1997 ; Chilton WILLIAMSON, *American Suffrage: From Property to Democracy, 1760-1860*, Princeton, Princeton University Press, 1960.

²² Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992 ; Michel OFFERLE, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 2002 ; Raymond HUARD, *Le suffrage universel en France : 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991.

²³ Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d’une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977 ; Maurice AGULHON, *La République au village : les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris, Seuil, 1979 ; Maurice AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierristes, 1970 ; Maurice AGULHON, *Pénitents et Francs-maçons de l’ancienne Provence : essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984 ; Françoise THELAMON (dir.), *Sociabilité, pouvoirs et société : actes du colloque de Rouen, 24-26 novembre 1983*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l’Université de Rouen, 1987 ; Étienne FRANÇOIS (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse : 1750- 1850*, Paris, Recherche sur les Civilisations, 1988 ; Étienne FRANÇOIS et Rolf REICHARDT, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, vol. 34, n° 3, 1987, p. 453-472.

²⁴ Christine GUIONNET, *L’apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L’Harmattan, 1997, p. 25-78.

dans l'idée d'une démocratisation universelle²⁵. Par ailleurs, l'idée d'un suffrage universel très tôt accordé aux États-Unis est également remise en question par Alexander Keyssar, qui souligne les différences entre les États, et les divers degrés d'exclusion des femmes, des personnes de couleur ou des nouveaux arrivants. Le vote lui-même, examiné par Richard F. Bense, révèle les limites du processus démocratique et les manipulations dont les élections sont l'objet avant la guerre de Sécession²⁶. Tous ces éléments concourent à nuancer les degrés de conscience politique et le sens à donner à la participation politique aux États-Unis, et rapprochent l'historiographie américaine la plus récente des outils conceptuels développés en Europe dans l'étude de la politisation du XIX^e siècle.

Par ailleurs, le terme de politisation, du fait de sa popularité dans les sciences sociales – outre l'histoire, la science politique ou la sociologie ont également travaillé le concept – est de plus en plus polysémique²⁷. Les historiens de la politisation ont prêté attention à des terrains et des temporalités multiples, d'abord à l'échelle française, étudiant communautés urbaines et rurales entre la Révolution française et la Troisième République²⁸, mais le champ d'étude s'est rapidement élargi dans le temps et dans l'espace.

²⁵ Glenn C. ALTSCHULER et Stuart M. BLUMIN, *Rude Republic: Americans and Their Politics in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2000 ; Jeffrey L. PASLEY, Andrew W. ROBERTSON et David WALDSTREICHER (dir.), *Beyond the Founders: New Approaches to the Political History of the Early American Republic*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004 ; Byron E. SHAFER et Anthony J. BADGER (dir.), *Contesting Democracy: Substance and Structure in American Political History, 1775-2000*, Lawrence, University Press of Kansas, 2001.

²⁶ Alexander KEYSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, New York, Basic Books, 2000 ; Richard Franklin BENSEL, *The American Ballot Box in the Mid-Nineteenth Century*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2004.

²⁷ Les domaines en débat autour du concept de politisation recouvrent en effet la question de la périodisation de l'apprentissage politique des masses, l'usage interdisciplinaire du concept, la question de la démocratisation, les fraudes électorales, les diverses voies de politisation, la réhabilitation de la paysannerie, les exclusions et inclusions, la rumeur : Michel OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1) », *Genèses*, vol. n° 67, n° 2, 2007, p. 131-149 ; Michel OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2) », *Genèses*, vol. n° 68, n° 3, 2007, p. 145-160.

²⁸ Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 2, 1994, p. 91-125 ; Laurent LE GALL, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914). Esquisse pour un état des lieux », dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD (dir.), *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 103-139. Le débat sur les temporalités de la politisation, entre moment fondateur de la Révolution, avènement du suffrage universel en 1848 ou apprentissage tardif sous la Troisième République, a notamment ponctué les années 1980 et 1990 : AGULHON, *La République au village : les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, op. cit ; Peter MCPHEE, *The Politics of Rural Life, Political Mobilization in the French Countryside 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992 ; Eugen WEBER, *Peasants into Frenchmen. The*

Il a été appliqué au reste de l'Europe, et au-delà des phénomènes de construction de l'État-nation et de descente de la politique vers les masses, il a aussi été utilisé pour caractériser des comportements politiques et sociaux relevant de l'infra-politique à des époques antérieures – Moyen-Âge et époque moderne²⁹. Les études les plus récentes du processus de politisation cherchent à en étendre le spectre en définissant le processus d'« apprentissage » par « l'inscription par les acteurs sociaux d'objets, de pratiques ou d'acteurs dans un univers qu'ils appréhendent comme spécifiquement 'politique'³⁰ ». En outre, le « politique » lui-même connaît des frontières variables dans le temps et dans l'espace, et ne se limite pas à la « politique institutionnelle » qui ne couvre encore qu'une part relativement limitée des horizons d'action politique au début du XIX^e siècle.

Ces outils appliqués à l'étude de communautés s'avèrent potentiellement très féconds pour l'étude des comportements politiques des individus se trouvant hors des frontières nationales. C'est la perspective adoptée par cette recherche qui se propose d'explorer le rôle des migrants dans la vie politique de leur pays de départ et du pays d'accueil à l'époque contemporaine³¹. Selon Albert Hirschman ou encore Charles Tilly, la mobilité constitue déjà en elle-même une forme d'action collective, par le rejet qui la sous-

Modernization of Rural France 1870-1914, Stanford, Stanford University Press, 1977 ; Michel VOVELLE, *La découverte de la politique, géopolitique de la Révolution Française*, Paris, La Découverte, 1992 ; Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1975.

²⁹ *La politisation des campagnes au XIX^e siècle : France, Italie, Espagne, Portugal : actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure*, Rome, École française de Rome, 2000 ; Gilles PECOUT, « L'entrée en politique des campagnes toscanes de l'Unité au début du XX^e siècle. Essai de reconstitution du processus de politisation du monde paysan dans la province de Florence 1859-1912 », thèse de doctorat, Institut d'Études Politiques, 1992 ; Gilles PECOUT, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie », *Historiens et Géographes*, n° 392, 2005, p. 273-320. Sandro GUZZI-HEEB et Christine PAYOT, « Conflits politiques et réseaux sociaux au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57, n° 4, 2010, p. 72-96 ; Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dir.), *La politisation, conflits et construction du politique depuis le Moyen-Age*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 ; Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Pierre KARILA-COHEN et Cédric MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles : conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen âge au début du XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

³⁰ Lionel ARNAUD et Christine GUIONNET (dir.), *Les frontières du politique: Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 17. Voir également Laurent LE GALL, Michel OFFERLE et François PLOUX, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

³¹ Voir notamment, pour le cas français, un bilan historiographique : JEREMY GUEDJ, « Difficiles identités. Minorités et vie politique dans la France contemporaine : un bilan », *L'Histoire politique en renouveau*, à paraître.

tend, ou les motifs d'attraction qui la motivent³². L'étude, au sein de groupes de migrants, de formes d'action collective, par le biais de conflits, de rassemblements et de diverses manifestations, témoigne des spécificités de la politisation au-delà des frontières nationales. Les travaux de Gilles Pécout ou de Donna Gabaccia ont ainsi amorcé des pistes prometteuses à propos de l'émigration italienne³³. L'étude de la mise en place de structures, formelles ou informelles, de socialisation dans leurs lieux d'accueil, permet d'évaluer la transplantation, la création ou l'imitation de formes de sociabilité, et de jauger les degrés d'intégration dans la société d'accueil et de maintien de traits particuliers associés aux origines. Le processus de désignation extérieure de ces groupes en référence à des origines locales, nationales, linguistiques ou religieuses va souvent de pair avec une appropriation progressive par les migrants eux-mêmes de niveaux d'identification liés à leur pays d'origine ou celui d'accueil. Nancy Green a bien souligné la situation d'« entre-deux » dans laquelle se trouvent les migrants en termes d'univers de référence, notamment politique³⁴. L'étude des cultures politiques et des usages symboliques et festifs, qui a infusé dans l'histoire politique en renouveau³⁵, offre un terrain particulièrement fécond dans la rencontre entre les cultures politiques du pays d'accueil et celles héritées des lieux de départ.

Dans le cas français, la grille d'analyse avancée par François Weil pour rendre compte des comportements politiques et de l'identification nationale des Français hors de France reste largement à poursuivre, ce groupe migrant aux États-Unis figurant peu ou pas dans l'histoire urbaine de New York et de La Nouvelle-Orléans³⁶. New York, principal port

³² Charles TILLY, « Transplanted Networks », dans Yans Mc Laughlin V. (dir.), *Immigration Reconsidered, History, Sociology and Politics*, New York, Oxford University Press, 1990, p. 79-95 ; Albert O. HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970.

³³ Gilles PECOUT, « Dalla Toscana alla Provenza : emigrazione e politicizzazione nelle campagne (1880-1910) », *Studi storici*, vol. 31, n° 3, 1990, p. 723-738 ; Donna R. GABACCIA, *Militants and Migrants. Rural Sicilians Become American Workers*, New Brunswick ; Londres, Routledge, 1988 ; Donna GABACCIA, *Italy's Many Diasporas. Elites, Exiles and Workers of the World*, Londres, UCL Press, 2000.

³⁴ Nancy L. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1335-1350, p. 1341-1342.

³⁵ Sudhir HAZAREESINGH, « L'histoire politique face à l'histoire culturelle : état des lieux et perspectives », *Revue Historique*, vol. 2, n° 642, 2007, p. 355-368.

³⁶ L'émigration massive depuis les régions périphériques françaises présenterait, au XIX^e siècle un profil de transition, entre une tradition de refus de l'État et d'intégration nationale, et l'émergence d'une adhésion à la référence nationale à mesure des changements de régimes et de la consolidation de formes de patriotisme français, notamment après 1870, qui s'exprime également à l'étranger : François WEIL, « Intégration au national et migrations aux Amériques. Réflexions sur l'exemple français », dans *La*

d'immigration américain au XIX^e siècle, s'est pourtant prêté à nombre d'*ethnic studies*³⁷, dans le cadre du renouvellement historiographique initié par les historiens de l'immigration dans les années 1970. Ces études, en croisant les dimensions de race, de classe, de genre et d'ethnicité ont mis en avant l'importance de l'immigration dans les transformations sociales et politiques de la ville. Les artisans américains qualifiés, porteurs selon Sean Wilentz des idéaux de la république dans les années 1830, sont dépassés, dans un contexte d'industrialisation rapide, par des travailleurs immigrés aux cultures professionnelles et politiques radicalement différentes analysés par Richard B. Stott³⁸. Pour autant, à l'exception de l'étude classique de Robert Ernst, dont l'analyse des immigrants new-yorkais inclut les Français, ces derniers sont restés largement ignorés, et ce alors que d'autres groupes également minoritaires – notamment venus d'Europe du Nord – ont fait l'objet d'approfondissements³⁹. À La Nouvelle-Orléans, l'apport français a fait l'objet d'une attention plus poussée, qui a mené notamment à l'édition de registres d'arrivées de migrants par Carl Brasseaux⁴⁰. Pour autant, le mélange de plusieurs générations de

politisation des campagnes au XIX^e siècle : France, Italie, Espagne, Portugal : actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure, Rome, École Française de Rome, 2000, p. 197-206 ; François WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », dans Peter J. KASTOR et François WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 301-326.

³⁷ Susan MODEL, « A Comparative Perspective on the Ethnic Enclave, Blacks, Italians and Jews in New York City », *International Migration Review*, vol. XIX, n° 1, 1985, p. 64-81 ; S. NADEL, *Little Germany. Ethnicity, Religion and Class in New York City, 1845-1880*, Chicago, University of Illinois Press, 1990 ; N. GLAZER et D.P. MOYNIHAN, *Beyond the Melting-Pot : the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italian and Irish of New York City*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press ; Harvard University Press, 1963.

³⁸ Christine STANSELL, *City of Women: Sex and Class in New York, 1789-1860*, Chicago, University of Illinois Press, 1987 ; Timothy J. GILFOYLE, *City of Eros: New York City, Prostitution, and the Commercialization of Sex, 1790-1920*, New York, W. W. Norton, 1992 ; Sean WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, New York, Oxford University Press, 1984 ; Richard B. STOTT, *Workers in the Metropolis. Class, Ethnicity and Youth in Antebellum New York City*, New York, Cornell University Press, 1990 ; Paul A. GILJE, *The Road to Mobocracy: Popular Disorder in New York City, 1763-1834*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1987.

³⁹ Robert ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, New York, Ira J. Friedman, 1949. Les nouveaux groupes de migrants, tels que ceux d'Europe du Nord, ont notamment été pris en compte dans HOERDER (dir.), *Labor Migration in the Atlantic Economies: The European and North American Working Classes During the Period of Industrialization*, op. cit ; Dirk HOERDER, *The Immigrant Labor Press in North America 1840s-1970s: An Annotated Bibliography*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1987.

⁴⁰ Carl A. BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990 ; Carl A. BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990 ; Carl A.

migrants d'origines diverses – anciens colons, réfugiés de Saint-Domingue, Acadiens et France venus directement de France⁴¹ – a souvent mené à un amalgame dans les études politiques qui confondent l'élément « français » et l'élément « créole » sans prêter attention à la diversité des itinéraires et des cultures politiques ou au processus de créolisation qui les distinguent, voire les divisent⁴². Joseph Tregle, Paul Lachance puis Peter Kastor ont par ailleurs mieux défini les contours du groupe des « Foreign French » venus de France, et Nathalie Dessens, dans la lignée de Gabriel Debien et René le Gardeur, a éclairé le groupe des anciens colons de Saint-Domingue⁴³. Ces travaux sont néanmoins

BRASSEAUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 3 (1849-1852)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990.

⁴¹ Carl A. BRASSEAUX (dir.), *A Refuge for All Ages: Immigration in Louisiana History*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1996.

⁴² La problématique de la créolisation, héritée de la période coloniale, introduit la question des modalités de création de sociétés nouvelles, par hybridation des influences culturelles venues d'Europe, d'Afrique et d'Amérique dans les sociétés coloniales. Les concepts initialement élaborés pour l'espace caraïbe ont été réappropriés par les historiens de l'Amérique continentale : Ira BERLIN, « From Creole to African : Atlantic Creoles and the Origins of African-American Society in Mainland North America », *William and Mary Quarterly*, vol. 53, n° 2, 1996, p. 251-288 ; Timothy H. BREEN, « Creative Adaptations: Peoples and Cultures », dans Jack P. GREENE et Jack R. POLE (dir.), *Colonial British America. Essays in the New History of the Early Modern Era*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984, p. 195-232. La créolisation intègre une dimension conflictuelle suggérée par Nigel O. Bolland : « la créolisation n'est pas un processus d'homogénéisation, mais plutôt un processus de confrontation entre des membres de groupes sociaux porteurs de cultures, dans lequel leur propre ethnicité est continuellement réexaminée et redéfinie en termes d'oppositions pertinentes entre différents groupes sociaux à des périodes historiques diverses » : Nigel O. BOLLAND, « Creolization and Creole Societies: A Cultural Nationalist View of Caribbean Social History », dans Verene A. SHEPHERD et Glen L. RICHARDS (dir.), *Questioning Creole. Creolisation Discourses in Caribbean Culture*, Kingston, Ian Randle Press, 2002, p. 15-46, p. 38. En Louisiane, le terme « créole » a surtout pris un sens bien spécifique au XIX^e siècle, en opposant la population d'héritage colonial, et de souche latine, aux Américains qui ont ensuite pris possession de la Louisiane : Reid MITCHELL, « Creole and Americans », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 335-348 ; Joseph George TREGLE, « Creoles and Americans », dans Arnold R. HIRSCH et Joseph LOGSDON (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 131-185 ; John M. SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003 ; Joseph George TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1999.

⁴³ Paul F. LACHANCE, « The Foreign French », dans Arnold R. HIRSCH et Joseph LOGSDON (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 101-130 ; Joseph G. TREGLE, « Political Reinforcement of Ethnic Predominance in Louisiana 1812-1845 », *A Franco-American Overview*, n° 6, 1981, p. 29-36 ; Peter J. KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », dans Peter J. KASTOR et François WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia

essentiellement focalisés sur le tout début du XIX^e siècle et aucune étude politique ou démographique de long terme des migrants français n'a été réalisée⁴⁴.

Problématique et directions de recherche

L'analyse de la politisation des migrants français aux États-Unis dans la première moitié du XIX^e siècle, au sein des deux principaux ports américains, New York et La Nouvelle-Orléans, repose sur le croisement entre la reconstitution d'itinéraires migratoires, l'étude du positionnement socioéconomique des migrants dans les sociétés d'accueil, et un examen large des manifestations de la politisation à travers les structures de sociabilité et les formes d'expression politique qu'elles empruntent. On s'interrogera donc sur le degré par lequel les Français outre-Atlantique sont touchés, selon les termes de Laurent Le Gall, par « l'acquisition d'un savoir et d'une pratique spécifique [...] la familiarisation avec une terminologie nationale – et son identification possible à certaines de ses catégories, et l'acceptation d'un cadre démocratique qui délimite l'action légale et non légale d'action politique⁴⁵ ». Le même auteur définit la politisation comme « une métamorphose des attitudes et des comportements dans un champ politique en évolution ou, pour le dire autrement, [...] une zone de contact – ce qui suppose une réciprocité des influences – entre les nouveaux cadres de la démocratie et des expériences anciennes ». Cette « zone de contact » sera ici focalisée sur la confrontation des expériences des migrants tout au long de leur parcours de mobilité, dans l'appréhension du pays qu'ils ont quitté comme de leur nouveau cadre de vie.

Press, 2009, p. 239-267. Pour les réfugiés de Saint-Domingue, voir notamment : Gabriel DEBIEN et René J. LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 », *Revue de Louisiane/ Louisiana Review*, vol. 9, 1980, p. 101-140 ; Gabriel DEBIEN et René J. LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 (2) », *Revue de Louisiane/ Louisiana Review*, vol. 11, 1981, p. 11-49, 97-141 ; DESSENS, *From Saint-Domingue to New Orleans: Migration and Influences*, *op. cit* ; Nathalie DESSENS, « The Saint-Domingue Refugees and the Preservation of Gallic Culture in Early American New Orleans », *French Colonial History*, vol. 8, 2007, p. 53-69.

⁴⁴ L'approche démographique, outre le recensement des arrivées à La Nouvelle-Orléans, n'a été réalisée dans la thèse de Marjorie Bourdelais que par le biais linguistique, associant tous les francophones de la ville. La démographie des migrants venus de France à La Nouvelle-Orléans n'a ensuite été abordée qu'après la guerre de Sécession : Marjorie BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007 ; Marjorie BOURDELAIS, « Les immigrants français à La Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle : une longue stabilité des formes d'intégration », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 27-42.

⁴⁵ LE GALL, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914). Esquisse pour un état des lieux », *op. cit.*, p. 105-107.

Parmi les multiples dimensions de la politisation, on retiendra ici trois questionnements qui structureront notre démarche. Le premier consiste à interroger l'émergence des cadres de référence nationaux français et américains, et leur rôle dans l'appréhension de la politique par les migrants comme dans leur processus d'identification. Dans un deuxième temps, l'étude des structures de politisation permettra d'évaluer l'insertion des migrants dans des formes de sociabilité qui, au-delà de leur dimension locale et urbaine, se situent dans des espaces plus vastes, qu'elles soient héritées de pratiques antérieures, ou influencées par la société d'accueil. Cette attention envers les structures ira de pair avec l'attention portée à la sociologie et aux itinéraires complexes des groupes de migrants, en constante évolution dans la période. Enfin, on envisagera les manifestations de la politisation sous l'angle des événements qui mettent en évidence les expressions des cultures politiques, les appropriations symboliques ou les conflits à plusieurs échelles. Les interactions des Français avec le reste de la société américaine – et sa diversité de groupes ethniques, sociaux ou raciaux – et leurs usages de l'espace urbain sont l'occasion de mettre en évidence les spécificités des ressources de l'« espace public » offert par La Nouvelle-Orléans et New York.

L'imbrication des cadres de référence politiques des migrants et la politisation des critères d'identification nationale

En France comme aux États-Unis, la première moitié du XIX^e siècle porte les germes d'un phénomène de « nationalisation » : il s'agira de comprendre la façon dont a lieu, pour les migrants, le dépassement d'un cadre politique local pour donner progressivement de l'importance à l'échelon de référence national. Pour les Français de New York et La Nouvelle-Orléans, le développement de cadres de référence nationaux est double, à la fois vis-à-vis de la France et des États-Unis. Ils se situent à l'intersection de plusieurs imaginaires et cultures politiques et doivent composer avec plusieurs niveaux affectant au premier chef leurs itinéraires et leur quotidien. On s'interrogera ainsi sur les canaux d'information qui alimentent la perception de ces multiples cadres de référence, notamment la presse locale francophone, à destination d'un public dont la maîtrise de l'anglais, inégale, ne donne pas toujours accès aux journaux anglophones. La fonction de médiation linguistique et informationnelle des journaux est donc essentielle. Outre les journaux, on doit prêter attention au fait que les ports de New York et La Nouvelle-Orléans constituent des lieux privilégiés de croisement reliant des destinations multiples, grâce aux liens et aux nouvelles véhiculées directement par les voyageurs et les équipages, et par les correspondances, privées ou commerciales, qui y convergent. En ce sens, l'accélération des liaisons transatlantiques, l'amélioration des connexions

intracontinentales, le développement et l'accessibilité croissante de la presse, contribuent à l'élargissement des perspectives et au dépassement du local et participent au phénomène de « nationalisation » de la conscience politique. Les migrants sont amenés à se représenter l'échelle internationale et transatlantique du fait des répercussions concrètes d'événements diplomatiques, militaires et commerciaux lointains sur leur quotidien. Cette échelle est particulièrement sensible lors des bouleversements géopolitiques du début du XIX^e siècle qui touchent les Antilles, l'Europe ou les États-Unis.

Il convient dès lors d'analyser la façon par laquelle les enjeux politiques nationaux français et américains se diffusent et affectent les migrants français, dans la période allant de la vente de la Louisiane à la guerre de Sécession aux États-Unis, du Consulat au Second Empire en France. L'irruption des affaires politiques nationales françaises parmi les migrants est à relier aux changements de régime en France en 1815, 1830, 1848 ou 1851, que ce soit pour ceux qui les vivent à distance comme pour ceux que ces bouleversements poussent à l'émigration. Au delà de la situation strictement métropolitaine, on tiendra compte de l'importance pour les migrants d'un espace de référence transatlantique façonné par les répercussions de la fin des empires, notamment pour les anciens colons français de Louisiane ou de Saint-Domingue. Enfin, on observera les effets de nationalisation progressive de la politique américaine, notamment à partir des années 1820, avec l'intégration croissante de la société américaine dans les logiques de partis, qui se calquent sur certaines divisions politiques locales tout en les adaptant⁴⁶. Cependant, avec la montée des tensions entre États esclavagistes et États libres – que l'on décrit comme l'essor du « sectionnalisme » en référence aux grandes régions des États-Unis qui s'opposent – le cadre de référence national américain reste largement virtuel, dépassé progressivement par les intérêts divergents du Nord libre et Sud esclavagiste. Après le déclenchement de la guerre de Sécession, les options suivies par les migrants soulignent les multiples choix d'appartenance possibles, allant de l'affirmation de leur caractère français se traduisant par leur neutralité ou leur retour en France, jusqu'à l'engagement dans le camp fédéré ou confédéré, reflétant la prégnance du cadre américain, mais aussi des divisions régionales.

Ces multiples cadres d'identification des migrants posent la question de la définition même de notre objet d'étude – les migrants « français » – qui implique la prise en compte des critères d'appartenance nationale, d'itinéraires sociaux et géographiques, et de sensibilités politiques. En effet, le phénomène de politisation croise celui de

⁴⁶ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 83-125.

nationalisation des migrants, les amenant à se considérer – ou à être considérés – comme « Français » ou comme « Américains », avec tout l'éventail intermédiaire incluant les appartenances locales, régionales ou multiples. Or, il apparaît que les critères de nationalité, de culture ou d'origine françaises sont l'objet d'appropriations sélectives, et sont davantage des ressources qui s'adaptent aux circonstances que des déterminants fixes d'une identité qui serait figée. Les Français ici envisagés dont d'abord des migrants, caractérisés par des itinéraires géographiques mais également généalogiques. Le croisement du lieu de naissance et des origines familiales permet de différencier les itinéraires issus des dynamiques coloniales et post-coloniales (notamment pour les créoles domingois ou louisianais) de ceux issus d'une migration directe depuis la France. Par ailleurs, la définition d'un caractère français associé à l'usage de langue française, ou au partage d'une « culture » francophone, peut relever de choix délibérés d'identification, mais aussi d'assignations extérieures, comme c'est le cas en Louisiane où les nouvelles autorités américaines qualifient indistinctement de « French » le mélange de population créole, domingois ou encore venue de France⁴⁷.

La nationalité constitue l'un des points de croisement entre itinéraire migratoire et parcours politique qui retiendra particulièrement notre attention. Si sa définition est juridiquement encadrée au début du XIX^e siècle, elle présente un caractère malléable et changeant dans les situations de migration et d'instabilité politique, à l'heure où le sens de la nation est également en transformation⁴⁸. Alors qu'en France nationalité et citoyenneté sont définies de façon distincte – l'une étant qualifiée par le code civil, l'autre par les constitutions successives – aux États-Unis, la notion de *citizenship* embrasse ces deux notions. La dimension politique de la nationalité pose ainsi question : peut-on être Français et refuser de reconnaître la légitimité d'un régime en place ? La question de l'allégeance nationale est ainsi au carrefour entre nationalité et citoyenneté en France, et

⁴⁷ KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », *op. cit.* Sur les multiples dimensions de la « francité », voir sa définition par Cécile VIDAL, « Francité et situation coloniale. Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 64, n° 5, 2009, p. 1019-1050. Le colloque organisé par Cécile Vidal et François Weil en 2008 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales « Être et se penser Français. Nation, sentiment national et identités dans le monde atlantique français du XVII^e au XIX^e siècles » a également abordé les multiples formes d'identifications et d'assignations identitaires autour du caractère français.

⁴⁸ A l'époque moderne, l'usage du terme nation s'applique en effet à des communautés culturelles qui ne sont pas associées au concept politique d'État : ce n'est qu'au cours du XVIII^e siècle puis au XIX^e siècle, et dans le prolongement des révolutions, qu'émerge le sens contemporain de nation qui associe un peuple, une organisation politique et un territoire : pour un bilan historiographique, voir Douglas BRADBURN, « Nation, Nationhood and Nationalism », dans Trevor BURNARD (dir.), *Oxford Bibliographies in Atlantic History*, New York, Oxford University Press, 2011.

se décline de multiples façons à distance, notamment pour les opposants politiques. Le sens de la nationalité est donc remis en jeu à chaque changement de régime, au sein de la société française comme pour les Français à l'étranger. Inversement, la naturalisation américaine n'est pas pour autant synonyme de rupture définitive avec la France et elle recouvre par ailleurs des réalités multiples. Elle peut être automatique et liée à des circonstances diplomatiques, comme en Louisiane en 1803 ; motivée par des considérations commerciales ou politiques, dans un contexte de tensions telles que la quasi-guerre de la fin du XVIII^e siècle ou lors de la crise diplomatique franco-américaine de 1834-1836 ; ou encore liée à un véritable choix de souscrire au contrat social de la république américaine. Émerge alors la catégorie de « Français naturalisé », amené à participer aux luttes politiques américaines tout en gardant des degrés divers de liens avec son pays, langue et culture d'origine. L'adoption de la nationalité américaine n'empêche pas par ailleurs le maintien d'un « esprit de retour », qu'il se réalise ou non, et qui est selon le droit français, caractéristique du maintien du caractère français. Enfin, le croisement de ces trois dimensions – origines, culture et nationalité – amène au constat que ces formes d'appartenance ne suffisent pas à elles seules à rendre compte des positions politiques, et que l'introduction des critères de classe, de race et d'ethnicité est nécessaire pour obtenir une typologie des profils politiques des migrants, en dehors toutefois de tout déterminisme.

Politisation structurelle des migrants et formes de sociabilité

La mise en perspective des cadres de référence est inhérente au processus de migration en tant que franchissement de frontières et changement d'univers, non seulement physique, mais aussi mental. Le choix d'émigrer aux États-Unis vus comme une terre de liberté peut être un choix politique, mais l'attractivité des États-Unis ne se réduit pas à cet aspect, et les espoirs de réussite économique, ou simplement la recherche d'un lieu préservé des conflits, est l'occasion de découvrir une société différente, fonctionnant sur des bases politiques nouvelles. L'étude des migrants dans leur lieu d'arrivée, qu'il soit lieu de passage ou point de fixation, demande ainsi à prêter attention aux itinéraires, qui sont souvent collectifs, ainsi qu'aux profils sociologiques des migrants. En effet, pour bien comprendre la sociabilité qui se développe, dans un univers urbain nouveau, il faut tenir compte des regroupements sur des bases familiales, régionales, religieuses, linguistiques, et des possibles transferts, adaptations ou créations de structures de sociabilité expérimentées par les migrants entre leur société d'origine et celle d'accueil.

La sociabilité des migrants est ainsi l'occasion d'interagir avec la société d'accueil, mais aussi de recréer des relations connues voire familières dans un univers qui l'est

moins. Les travaux de Maurice Agulhon sur la sociabilité se sont attachés à définir les « réalités structurelles [...], sociales [...] et associatives (la sociabilité informelle du café, la sociabilité formalisée de la loge maçonnique) » qui permettent de « penser le changement politique et culturel [...] au cœur du social dans un rapport dialectique entre la structure et l'événement : les modes d'organisation collective d'une part, l'irruption de la modernité d'autre part⁴⁹ ». Dans le cas présent, on s'intéresse aux premières formes ou « structures » de regroupement dans les villes dans lesquelles les migrants amorcent un séjour plus ou moins long, souvent en réponse aux transformations politiques et économiques de l'Atlantique français dans la période. L'étude de ces structures suit plusieurs axes complémentaires. D'une part, il peut être question de relations formalisées, dans le cadre associatif ou institutionnel, à travers la création de sociétés de bienfaisance, de loges maçonniques ou d'églises françaises. L'animation de ces structures reflète la sociologie du groupe migrant, dans la mesure où ce sont souvent les élites françaises des deux villes qui sont à l'origine de ces créations. Pour autant, l'objectif philanthropique, qui se fonde de plus en plus sur une base nationale, participe à relier ces élites avec une part intermédiaire ou inférieure des groupes de migrants, bien que les catégories populaires restent les plus difficiles à approcher par l'historien. Cependant, l'évolution sociologique de l'émigration, y compris dans sa dimension politique, tend à transformer ces structures : à l'élite des réfugiés royalistes ou bonapartistes succède une composante plus populaire de républicains et socialistes après 1848, qui se dotent de leurs propres formes de sociabilité. Ce phénomène est notable dans la place qu'occupe la franc-maçonnerie française dans les deux villes. On s'interrogera sur la façon dont les loges maçonniques reflètent les dynamiques d'adaptation des pratiques et des cultures politiques venues de France et de ses colonies, mais aussi la division et la recomposition des groupes de migrants français en fonction d'enjeux à la fois nationaux et transnationaux.

D'autre part, le cadre urbain fournit de multiples ressources pour la sociabilité informelle : les boutiques, cafés, hôtels, restaurants et librairies françaises contribuent à la socialisation quotidienne des migrants, à La Nouvelle-Orléans comme à New York. L'originalité sociologique de l'émigration française provient de la part prépondérante des catégories intermédiaires et des professions intellectuelles, qui constituent une large base du tissu social français. L'étude des relations quotidiennes tissées autour des lieux de sociabilité révèle les reconfigurations de l'espace public d'expression politique des migrants. À ce titre, l'insertion spatiale des relations sociales se transforme dans la

⁴⁹ Philippe BOUTRY, « Postface », dans Maurice AGULHON (dir.), *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 2002, p. 322-323.

période : le déplacement des lieux de réunion au cours du temps témoigne des dynamiques spatiales des migrants au sein de l'espace urbain, et des interactions avec d'autres groupes urbains, notamment d'autres nationalités plus nombreuses, telles que les Allemands ou les Irlandais. Enfin, si l'on reprend une définition large de l'espace public, ce concept inclut la sociabilité politique quotidienne, autour de la discussion et du débat politique⁵⁰. La liberté de la presse, que le contexte libéral américain autorise, contrairement à l'Europe, y occupe une place prépondérante. Cependant, l'exacerbation des passions politiques dans la presse, telles qu'elles se manifestent à New York et La Nouvelle-Orléans, est autant le reflet de la constitution d'un espace public que le détournement de la « publicité » par les intérêts partisans. Ainsi, au delà de cet espace formé par les « communautés de lecteurs⁵¹ », on portera attention aux lieux publics, définis par Mary Ryan comme lieux où se tisse et se défait le lien civique⁵². Parmi ces lieux, les rues, les places, ou encore le port, à New York comme à La Nouvelle-Orléans, sont parmi les espaces déterminants des manifestations politiques, organisées ou spontanées, qui témoignent du brassage urbain. Les ports constituent un espace de politisation particulièrement révélateur du fait de la présence visible de symboles (notamment les drapeaux et pavillons), des informations et des rumeurs qui en font aussi un espace de la politique informelle.

Dimension événementielle de la politisation

Le lien entre les structures de sociabilité et l'expression de comportements politiques est rendu explicite à l'occasion des événements politiques qui marquent la période. L'apport de l'événement en histoire, qui a été récemment reconsidéré dans sa complexité, justifie l'attention portée à son rôle dans les études de politisation⁵³. L'événement, selon Arlette Farge, « crée des relations et des interactions, des confrontations ou des

⁵⁰ Jürgen HABERMAS, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997 ; Patrick BOUCHERON, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », dans Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Age: Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011, p. 99-118.

⁵¹ David Paul NORD, *Communities of Journalism: A History of American Newspapers and Their Readers*, University of Illinois Press, 2001, p. 1-30.

⁵² RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 14-18.

⁵³ Michel BERTRAND, « "Penser l'événement" en histoire : perspectives et limites d'un retour en grâce », dans Marc BESSIN, Claire BIDART et Michel GROSSETTI (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, p. 36-50 ; François DOSSE, *Renaissance de l'événement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 ; Paul RICŒUR, « Le retour de l'Événement », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 104, n° 1, 1992, p. 29-35.

phénomènes de consentement, il crée du langage, du discours⁵⁴ ». On s'intéressera aux effets des événements, souvent perçus à distance, autant sur la structuration des groupes de migrants, que sur les discours qui les entourent.

La politisation événementielle, définie par Gilles Pécout comme l'étude des « liens externes concernant la place [des acteurs] dans les 'grands épisodes nationaux' (comme les révolutions de 1848, les unités nationales, les guerres et les crises[...])⁵⁵ », sera abordée ici à partir de l'éventail de réactions, d'appropriation, de lectures, de participations, d'échos et de prolongements, au sein des groupes de migrants, liés à des événements qui peuvent aller du local au national et à l'international. L'événement se situe ainsi à l'interface entre de multiples univers de référence et cultures politiques des migrants, à travers des manifestations spontanées ou orchestrées sur la scène publique.

On prêtera ainsi une attention particulière aux événements nationaux français, vécus à distance, tels que les changements de régime. Par ailleurs, les affaires françaises ne restent pas nécessairement à distance, avec la célébration locale de fêtes politiques, autour de dates symboliques et partisanses – deuil du 21 janvier pour les royalistes, fête du 15 août pour les bonapartistes, célébrations du 25 février ou du 22 septembre pour les républicains, commémoration du 29 juillet pour les libéraux. On tiendra compte de même du contexte américain, où les mobilisations et pratiques festives entourent, voire impliquent, les migrants, telles que les élections présidentielles, les démonstrations partisanses, les fêtes nationales telles que le 4 juillet ou l'anniversaire de Washington. Le développement des fêtes locales autour de dates symboliques – à New York autour de l'anniversaire de l'évacuation de la ville par les troupes britanniques en 1783, à La Nouvelle-Orléans en commémoration de la victoire du 8 janvier 1815 – sont également l'occasion de mettre en jeu l'appropriation de symboles civiques locaux par la population urbaine. Par ailleurs, la dimension internationale, géopolitique et diplomatique, est également à prendre en compte. Les relations extérieures de la France et des États-Unis, ainsi que les guerres, plus ou moins distantes, dans lesquelles les deux pays s'engagent peuvent avoir des échos parmi les Français aux États-Unis. Enfin, des manifestations autour de l'accueil d'hôtes prestigieux, tels que Lafayette, Alexis de Tocqueville, le Prince de Joinville ou le républicain hongrois Louis Kossuth, sont également des occasions d'exprimer des prises de position politiques. La création de comités, de listes de souscriptions, l'organisation de

⁵⁴ Arlette FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, vol. 38, 2002, p. 67-78, p. 67-69.

⁵⁵ PECOUT, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie », *art. cit.*, p. 275.

banquets, de bals et de pièces de théâtre de circonstance, les envois d'adresses et les défilés sont en effet des manifestations récurrentes partagées par les migrants et la population américaine.

L'originalité des usages par les migrants français des espaces publics urbains provient de leur capacité à intégrer à la fois des formes d'expression politique propres au pays d'accueil – à travers la culture festive de la célébration patriotique⁵⁶ – et des cultures politiques importées. Ces dernières portent la marque distinctive des usages de symboles français – à travers la figure de Napoléon, le drapeau tricolore, la *Marseillaise* – dont la signification évolue avec le contexte dans lequel elles sont utilisées⁵⁷. Cette place accordée à l'événement permet de donner, par la présence des masses, une visibilité aux anonymes, voire aux exclus, bien que l'on reste sensible aux limites de la politisation, leur présence ne signifiant pas nécessairement une adhésion, une appropriation ou une lecture politique de l'événement. Pour autant, la répétition des manifestations publiques reste une dimension majeure de l'expression politique collective dans les deux villes.

La politisation événementielle peut aussi être une politisation par le conflit. L'attention portée aux événements géopolitiques et diplomatiques et leurs répercussions sur la population française en Amérique bénéficiera ainsi de la grille d'analyse mise en place par les études de politisation de communautés dans la rencontre entre les logiques locales et communautaires et les autorités extérieures⁵⁸. Le processus de politisation relève alors d'« une succession d'interactions mettant en jeu et en œuvre des logiques endogènes (individuelles ou collectives), conditionnées par une histoire plus ou moins lointaine, et des facteurs exogènes attestant une porosité ou une résistance des communautés et des hommes aux enjeux du moment⁵⁹ ». Lors du changement de souveraineté en Louisiane en 1803, des crises internationales telles que la guerre américano-britannique de 1812, ou la crise diplomatique franco-américaine de 1834-1836, le comportement des groupes de migrants est conditionné par les facteurs exogènes et par les formes d'action collective antérieures.

⁵⁶ David WALDSTREICHER, *In the Midst of Perpetual Fêtes: The Making of American Nationalism, 1776-1820*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1997.

⁵⁷ Rémi DALISSON, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.

⁵⁸ Une telle grille de lecture est notamment proposée par Gilles Pécout dans le cas des migrants italiens : PECOUT, « Dalla Toscana alla Provenza : emigrazione e politicizzazione nelle campagne (1880-1910) », *art. cit.*, p. 735-738.

⁵⁹ LE GALL, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914). Esquisse pour un état des lieux », *op. cit.*, p. 107-108.

Échelles d'analyse et périodisation

Le choix de New York et La Nouvelle-Orléans comme cadres d'étude et de comparaison divergente se justifie par le fait que les deux ports partagent le fait d'offrir des ressources inégales aux migrants venus de France, en termes de structures d'information, de communication et de rencontres, tout en présentant des différences de contexte. Les deux villes participent d'un espace public atlantique en cours de transformation et sont des caisses de résonance des révolutions atlantiques et des mutations politiques touchant les Amériques, l'Europe ou les Antilles. Ces deux portes d'entrée aux États-Unis entretiennent également des liens entre elles, et on sera attentif à souligner le rôle de leur ouverture à la fois maritime et continentale sur les trajectoires des migrants qui les traversent. L'intérêt de la comparaison entre les deux villes provient de l'échelle d'étude qu'elles permettent – entre niveau macro et micro, échelle que Nancy Green définit comme « mezzo⁶⁰ » – et des profondes différences des cadres locaux qu'elles proposent : une société raciale d'héritage colonial, majoritairement francophone et marquée de culture française à La Nouvelle-Orléans, une société anglophone et en voie d'industrialisation à New York. Ces profils, pour différents qu'ils soient, souvent résumés dans l'opposition Nord-Sud, ne doivent pas faire perdre de vue que ces deux ports commerciaux partagent les profondes transformations liées à l'immigration de masse et restent très différents des espaces ruraux qui les environnent.

La chronologie de cette étude, allant de 1803 à 1860, relève d'un choix multiscalair, combinant les temporalités françaises et américaines, et allant du local à l'international. La date de 1803 est en effet le moment d'un changement local important en Louisiane avec l'intégration de cette ancienne colonie française et espagnole dans l'Union américaine, mais cette date a également un sens plus large, correspondant à l'abandon de Saint-Domingue par la France, et par là des ambitions françaises en Amérique, et à une nouvelle phase des guerres européennes. Si cette date a moins d'impact direct sur New York, les flux de population française sont néanmoins sensibles dans cette période qui voit le retour de la majorité des émigrés en France, alors que la perte définitive de Saint-Domingue accentue l'exil des anciens colons dans les villes de la façade atlantique. La période qui s'étend jusqu'à 1860 nous intéresse également pour les changements politiques et géopolitiques qui sont à l'œuvre. Alors que la France connaît une vie politique conflictuelle ponctuée de changements de régime successifs, les États-Unis sont également touchés par des conflits politiques internes comme par des guerres, où l'expansion continentale de la

⁶⁰ GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *art. cit.*, p. 1349-1350.

nation américaine se double d'une augmentation des tensions à propos des voies de développement du pays menant à la fracture sectionnelle. Le *terminus ad quem* de 1860 est dicté par le déclenchement de la guerre de Sécession, qui modifie profondément la situation politique et sociale des deux villes étudiées, ainsi que les conditions de vie des migrants français ; mais on peut également souligner que le tournant libéral du Second Empire à la même période tend à diminuer le degré de conflictualité associé à l'opposition républicaine et socialiste française aux États-Unis. Ainsi, les conséquences de la guerre de Sécession vont accentuer les différences entre New York et La Nouvelle-Orléans, la première accroissant son attractivité migratoire, lorsque la seconde, grande vaincue de la guerre, ne peut plus promettre de fortunes basées sur l'économie du Sud.

Pour autant, les phénomènes étudiés – évolution des cadres de référence, critères d'identification nationale – se déclinent différemment dans les deux villes. À La Nouvelle-Orléans, la transition coloniale a initié une période de forte politisation sur des enjeux locaux⁶¹, à laquelle participent les migrants venus de France comme les anciens colons louisianais. C'est dans un second temps, avec l'émergence du système des partis, qu'a lieu l'intégration du jeu politique local à l'échelle nationale, avant que les logiques d'opposition sur la question de l'esclavage, ou « *politics of slavery* », n'accroissent les divergences avec le Nord. New York est, quant à elle, intégrée de plus longue date à la république américaine, mais la participation politique, notamment des étrangers, est passée longtemps en second plan face aux préoccupations commerciales. Les effets de ces différences se retrouvent sur la déclinaison du développement d'une conscience ou d'une revendication de type « ethnique » parmi les migrants français, notamment à partir des années 1830. À New York, lorsque l'immigration de masse mène à l'émergence de groupes ethniques d'origines distinctes, la revendication du caractère français, que l'on retrouve entre autres dans le *Courrier des États-Unis*⁶² de Frédéric Gaillardet, vise à promouvoir la culture française sur l'ensemble du continent américain en lien étroit avec la France. Inversement, l'« ethnicisation » des groupes français à La Nouvelle-Orléans, relève d'un projet qui ajoute la dimension politique à la revendication culturelle, et pour lequel le cadre de référence reste la Louisiane, et non la France, dans un projet circonscrit aux populations franco-louisianaises à travers une synthèse particulière associant citoyenneté américaine, culture francophone et une position originale au sein même du Sud des États-Unis.

⁶¹ Peter J. KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, New Haven, Conn., Yale University Press, 2004..

⁶² Anthony GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », thèse de doctorat, Université Paris 1, 2009..

Parmi les différences de taille dans la socialisation politique, la structure raciale de La Nouvelle-Orléans à laquelle les migrants doivent s'adapter, pose la question de l'acceptation, implicite ou explicite, des hiérarchies raciales par les migrants français. Les interactions sociales des Français, par leur acquisition d'esclaves, ou dans leurs relations avec les libres de couleur, représentent également un angle d'attaque pour comprendre leur insertion dans la société d'accueil. En comparaison, on peut noter qu'à New York la question raciale est moins aiguë, mais pas pour autant moins ambiguë pour les Français. En effet, autant pour des raisons commerciales que politiques, la population française à New York témoigne d'un point de vue modéré, motivé par les intérêts commerciaux partagés avec le Sud, prompt à condamner les excès abolitionnistes. Rares sont les activistes radicaux français à se prononcer ouvertement en faveur de l'égalité raciale. On notera enfin l'attractivité différentielle de La Nouvelle-Orléans et New York vis-à-vis de l'émigration politique. Au début du siècle, La Nouvelle-Orléans est un pôle d'accueil des réfugiés politiques du fait de la culture d'opposition de la société orléanaise et de la possibilité de passer en l'Amérique centrale ou dans l'Ouest américain, ce qui attire les bonapartistes en quête d'aventure ou les utopistes en quête d'espaces vierges⁶³. New York constitue cependant un lieu de refuge privilégié du fait sa proximité avec l'Europe, où ont élu résidence des figures célèbres de l'émigration royaliste, bonapartiste ou républicaine qui, en dépit de leur notoriété, présentent toutefois une activité politique réduite. L'activisme politique français à New York est davantage le fait de petits groupes qui, après 1848, sont intensément reliés à l'Europe⁶⁴. Ces réfugiés politiques participent d'une culture mixte mêlée aux autres nationalités et constituent les premiers jalons de l'internationalisme et des revendications de la classe ouvrière.

Essai critique sur les sources

L'étude de la politisation des migrants français n'est possible qu'en croisant un grand nombre de sources complémentaires. L'appréhension des migrants dans leur lieu d'accueil a été permise, dans la dimension démographique et sociale, par les sources officielles américaines, et ce à plusieurs échelles. La production progressive d'un appareil statistique, à la fois à l'échelle fédérale mais aussi locale, destiné à appréhender le phénomène migratoire aux États-Unis – listes de passagers et déclarations de capitaines dans les ports,

⁶³ BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit ; Robert P. SUTTON, *Les Icariens. The Utopians Dream in Europe and America*, Champaign, University of Illinois Press, 1994.

⁶⁴ CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, op. cit.

recensements comprenant la mention du lieu de naissance – ont permis d’affiner progressivement les contours démographiques et sociologiques des groupes de migrants⁶⁵. On a ainsi procédé à des sondages dans les recensements manuscrits de 1850 pour La Nouvelle-Orléans et de 1855 pour New York afin de construire une géographie et une sociologie urbaine des migrants français – même si cette approche, par lieu de naissance, ne permet d’appréhender que les migrants de première génération⁶⁶. Une étude complète du recensement n’a pas été matériellement possible, compte tenu du volume des données à New York, mais également, à La Nouvelle-Orléans, du fait de la nécessité de croiser nominativement deux recensements, celui des personnes libres d’une part, mentionnant état civil, occupation et pays de naissance, et celui des esclaves, ne comprenant que le nom des propriétaires sans autre mention, pour tenter d’appréhender l’insertion des Français dans les relations raciales. L’approche statistique menée, bien que ponctuelle, fournit néanmoins des renseignements précieux sur les migrants les moins visibles, notamment issus des classes populaires, et qui se fondent parfois dans la société américaine sans qu’il soit par ailleurs possible de les distinguer. Les sources produites par les autorités municipales de New York et La Nouvelle-Orléans permettent également de cerner une partie de l’activité des migrants français, que ce soit par le biais des pétitions et activités associatives qui y sont mentionnées, ou des rapports portant directement sur l’immigration, comme à New York à partir de la création du Bureau des Commissaires à l’Émigration en 1847⁶⁷.

Pour une approche davantage focalisée sur les Français des deux villes, les sources émanant des autorités françaises, et au premier chef des autorités consulaires, s’avèrent extrêmement riches mais nécessitent un certain nombre de précautions, du fait du

⁶⁵ National Archives Records and Administration, Records of the U.S. Customs Service, 1820--ca. 1891, Record Group 36 : M259 Vessels Arriving at New Orleans, 1820-1902 ; M237 : Passenger Lists of Vessels Arriving at New York, 1820-1897 ; M261 : Index to Passengers Lists of Vessels Arriving at New York, 1820-1846 ; M1066 : Register of Vessels Arriving at the Port of New York From Foreign ports, 1789-1919.

⁶⁶ 1850 Manuscript of the United States Census and Slave Schedules, Louisiana, New Orleans, NOPL ; Manuscript of the New York State Census, 1855, NYC. À La Nouvelle-Orléans, cette étude peut néanmoins être avantageusement complétée par les travaux de Marjorie Bourdelais, qui a réalisé un travail exhaustif sur le recensement à partir de l’onomastique des noms à consonance française : BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d’histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.* ; BREGÉARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *art. cit.*. Pour New York, les recherches d’Olivier Brégeard sur le recensement de 1850 ont également été utiles :

⁶⁷ Friedrich KAPP, *Immigration and the Commissioners of Emigration in the State of New York*, New York, Nation Press, 1870.

positionnement bien particulier des consuls, qui représentent la France aux États-Unis. Leurs correspondances reflètent en effet tout autant les préoccupations qui émanent des autorités centrales, notamment en termes de surveillance des dissidents exilés aux États-Unis, que la réalité du terrain. En outre, l'information consulaire est à manier avec précaution : les fonctions des consuls étant multiples, allant des affaires commerciales à la gestion de la chancellerie, la situation des Français de leur circonscription est une préoccupation secondaire au regard de l'information économique et politique relative aux États-Unis⁶⁸. On peut également rappeler qu'ils sont parfois de piètres observateurs : Gustave de Beaumont, à propos du baron de Saint-André, consul de France à New York, et de sa famille, écrit en 1831 : « il n'y a rien à gagner dans leur conversation, ils ne connaissent nullement le pays où ils sont entièrement dépourvus d'esprit d'observation⁶⁹ ». Pour autant, les consuls restent une source majeure de construction d'une perception de l'« opinion publique » de la population française résidant dans les grands ports américains, avec tous les biais inhérents à cette construction, issue d'une collecte de bruits, récits, rumeurs, de la lecture de la presse locale et de l'observation directe dans le cadre des interactions sociales que les consuls entretiennent dans leur lieu d'exercice⁷⁰. Or le manque de moyens humains, financiers, et juridiques dont ils se plaignent fréquemment, les privent du contact d'une très large partie de la population française vivant dans la même ville qu'eux, mais qu'ils méconnaissent quasi entièrement. Il n'en reste pas moins que l'ancrage local du consul peut en faire un notable qui exerce des fonctions de patronage au sein de l'élite négociante française, selon un processus d'acculturation qui l'amène parfois à prendre de la distance avec la position des autorités françaises au profit des intérêts de la population qu'il encadre. En tenant compte du caractère biaisé et partiel de cette source, on bénéficie néanmoins d'une couverture chronologique de long terme reflétant les activités des Français de New York et La Nouvelle-Orléans, ainsi que leurs mouvements et réactions aux événements politiques en France et aux États-Unis. La démultiplication des interlocuteurs des consuls, associée à la conservation plus ou moins complète de la correspondance active et passive, offre dans certains cas une source très riche. Malgré cette abondance – qui rend un dépouillement

⁶⁸ Jörg ULBERT et Lukian PRIJAC (dir.), *Consuls et services consulaires au XIX^e siècle*, Hambourg, Dobu Verlag, 2010.

⁶⁹ Lettre de Gustave de Beaumont à son père, New York, 16 mai 1831, Lettre IV, Gustave de BEAUMONT, *Lettres d'Amérique : 1831-1832*, Paris, PUF, 1973, p. 39.

⁷⁰ On se réfère ici notamment aux travaux sur la construction de l'opinion de Pierre Karila-Cohen : Pierre KARILA-COHEN, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

exhaustif difficile⁷¹ – les correspondances consulaires s'avèrent lacunaires pour certaines périodes⁷². On a ainsi cherché à les compléter par des documents émanant plus directement des migrants français.

À l'heure de l'avènement de la « civilisation du journal », parmi les sources directement produites par les migrants, la presse française aux États-Unis offre une contribution essentielle⁷³. Son intérêt est double : d'une part, elle est créée et rédigée par des Français venus aux États-Unis depuis la fin du XVIII^e siècle pour des raisons diverses, souvent connus pour leur engagement politique ou leur carrière antérieure en France. La circulation des journalistes français aux États-Unis et à travers l'Atlantique permet ainsi de suivre des itinéraires de dizaines d'individus. D'autre part, la création d'organes de presse de langue française dans les grandes villes américaines, phénomène qui a débuté à l'initiative d'émigrés royalistes et de réfugiés de Saint-Domingue, se multiplie dans la période, ce qui s'explique par la composition de l'émigration mais aussi par l'essor d'un lectorat francophone à New York, La Nouvelle-Orléans et dans le reste de l'Amérique. Pour autant, la source est inégalement répartie dans le temps et dans l'espace⁷⁴. En Louisiane, la création de journaux est tardive, à l'extrême fin du XVIII^e siècle, mais ces derniers sont

⁷¹ La correspondance consulaire de New York de 1784 à 1829 comporte 119 cartons (série 473PO/1), celle allant de 1829 à 1941 337 cartons (série 474PO/1), outre le « Versement 2000 » portant sur une période postérieure à 1867. La correspondance consulaire de La Nouvelle-Orléans comporte 632 cartons de 1805 à 1918 (série 340PO/A) et 212 cartons de dossiers particuliers (série 340PO/D) dont 41 de 1840 à 1860 et 19 non classés de 1805 à 1839.

⁷² Les correspondances politiques à l'arrivée conservées à Paris ne couvrent par exemple que les périodes 1837-1842, 1848-1854 et 1856-1860 ; les dossiers « Affaires diverses politiques » les périodes 1813-1823 et 1849-1858. Les archives consulaires de Nantes, quoique très riches, comportent également des manques : très peu de documents en provenance de La Nouvelle-Orléans sont disponibles avant 1817 ; et nombre de minutes des correspondances départ sont dans un état de conservation les rendant fréquemment illisibles sur microfilm. Outre les informations échangées avec les autorités françaises, les dossiers de demandes d'informations de particuliers offrent également une porte d'entrée sur les itinéraires des migrants ; bien qu'à New York la couverture chronologique soit plus lacunaire qu'à La Nouvelle-Orléans et se limitent aux périodes 1815-1816 et postérieures à 1828.

⁷³ Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Ève THERENTY et Alain VAILLANT (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.

⁷⁴ La plupart des journaux sont conservés dans les archives américaines, et très peu ont été numérisés. Il a ainsi fallu recourir aux collections – papier et microfilm – conservées à La Nouvelle-Orléans à la New Orleans Public Library, Tulane University, Historic New Orleans Collection et Louisiana State Museum pour une appréhension aussi complète que possible des feuilles existantes. Les journaux de New York se trouvent majoritairement conservés à la New York Public Library et la New York Historical Society. Les quelques éditions conservées à la Bibliothèque Nationale de France ont rarement pu être communiquées du fait de leur état de conservation.

prioritairement écrits en langue française, avant d'être progressivement concurrencés par des journaux de langue anglaise. Le dynamisme de l'émigration française et de la diffusion de l'imprimé en Louisiane amène des générations successives de journalistes français à lancer au cours des décennies un nombre croissant de feuilles, recensées par Edward Laroque Tinker⁷⁵. À New York, les journaux français du début du XIX^e siècle sont éphémères, jusqu'à la création en 1828 du *Courrier des États-Unis*, qui durera plus d'un siècle. Ce journal se veut explicitement être un lien entre les Français non seulement de la ville, mais du continent américain, et attache une grande importance à la diffusion des nouvelles de France comme à l'entretien du lien communautaire entre les Français d'Amérique. Resté quasiment sans concurrence jusqu'aux années 1850, l'arrivée de quarante-huitards et les divisions à propos du Second Empire suscitent l'émergence d'une presse républicaine à New York. Certains de ces journaux new-yorkais ont fait l'objet de monographies, mais la richesse des informations qu'ils proposent sur les activités des migrants reste encore largement à exploiter⁷⁶. Ces journaux de La Nouvelle-Orléans et de New York jouent par ailleurs un rôle important dans la diffusion des nouvelles qui participent à la structuration de la conscience politique des migrants, qu'ils reflètent les divisions nationales françaises, ou soient progressivement touchés par la politisation de la presse américaine sur les enjeux partisans. Ils témoignent de leur position médiane, comme de celle de leur lectorat, entre vie politique américaine et française. Enfin, la diffusion de ces journaux dépasse l'échelon local : les journaux francophones de New York et de La Nouvelle-Orléans sont en perpétuel dialogue, ainsi qu'avec leurs homologues nord-américains.

La sociabilité française dans les deux villes est en partie renseignée par cette presse francophone, qui diffuse les annonces de réunions associatives, religieuses, maçonniques ou politiques des Français, ainsi que les diverses mobilisations événementielles. Ces annonces permettent aussi de dessiner la géographie de l'implantation française dans les villes, notamment par le biais des lieux d'interactions tels que les commerces, pensions, hôtels, cafés et restaurants. Les archives internes aux organisations françaises sont inégalement conservées. Les sociétés françaises de bienfaisance des deux villes n'ont gardé

⁷⁵ Edward Larocque TINKER, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, Worcester, Mass., American Antiquarian Society, 1933 ; Edward Larocque TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, Genève, Slatkine Reprints, 1975.

⁷⁶ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit* ; Charles CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », thèse de doctorat, Université Paris Nord, 2001.

que peu de sources originales antérieures à la fin du XIX^e siècle, mais des précis historiques ont compilé des données qui remontent jusqu'aux années 1830⁷⁷. En revanche, les loges maçonniques françaises ont laissé de très nombreux fonds, surtout à La Nouvelle-Orléans. Un certain nombre d'archives inédites ont pu être exploitées grâce aux versements récents effectués par des loges louisianaises toujours en activité⁷⁸. Bien qu'inégalement documentées, on dispose de fonds portant sur quasiment toutes les loges françaises de La Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIX^e siècle, soit plus d'une dizaine. Outre l'étude de la sociabilité dans le cadre maçonnique permise par ces fonds, les informations biographiques contenues dans les tableaux des loges sont également extrêmement précieuses pour mieux caractériser, sur le long terme, une partie de la population française des deux villes, grâce à un matériau prosopographique très riche. On peut ainsi avoir un éclairage précis sur les itinéraires migratoires, l'insertion dans la société locale, les liens interpersonnels de plusieurs centaines d'individus. Pour comparaison, l'étude de la franc-maçonnerie française à New York, également importante, n'a permis de retrouver que les tableaux de membres à partir de 1840 pour les trois loges françaises, ainsi qu'un nombre réduit de documents d'autre nature. Ces fonds louisianais et new-yorkais ont été complétés par les archives du Grand Orient de France conservés à la Bibliothèque Nationale de France, et dont les correspondances avec nombre de ces loges françaises aux États-Unis éclairent les relations entre les différentes loges françaises dans l'espace atlantique, y compris dans les Antilles⁷⁹. Enfin, parmi les structures de sociabilité françaises, les églises apportent une contribution importante à l'étude des regroupements confessionnels des Français des deux villes et de leur insertion dans la société locale. Un

⁷⁷ Félix LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans*, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, Nouvelle-Orléans, Imprimerie Cosmopolite, 1880 ; A. LE FRANÇOIS, *Abrégé historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans: depuis sa fondation, mars 1843, jusqu'à mai 1903*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie Philippe, 1903.

⁷⁸ *La Persévérance* n° 4 a versé ses archives en 1995 à la Howard Tilton Memorial Library de l'Université de Tulane. Elles consistent en 18 cartons contenant des fonds de 23 loges de 1806 à 1933, essentiellement des loges francophones de Louisiane. Ces fonds sont constitués des livres de comptes, minutes des assemblées, tableaux des membres et correspondances de ces loges. Un financement du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine a permis de numériser l'intégralité de ce fonds pour la période précédant 1860. La loge *Polar Star* n°1 a versé en 2012 ses fonds à la Historic New Orleans Collection, qui sont non classés, et composés de 274 pièces (registres, livres d'or, minutes, correspondances, certificats) provenant essentiellement des loges francophones de La Nouvelle-Orléans *L'Etoile Polaire*, *Les Disciples du Sénat Maçonnique*, *Saint-André*. Une généreuse autorisation nous a été accordée par la loge *Polar Star* n°1 afin d'y avoir accès.

⁷⁹ Voir notamment Elisabeth ESCALLE et Mariel GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, Paris, s. n., 1993.

certain nombre de registres paroissiaux ont été édités⁸⁰, ou ont pu être consultés sur place, notamment dans les églises françaises du Saint-Esprit et de Saint Vincent de Paul à New York⁸¹.

L'ambition de cette recherche étant de donner la parole, autant que possible, aux migrants eux-mêmes, la correspondance personnelle apparaît comme l'une des sources les plus précieuses, mais également les plus rares. Si les travaux sur les correspondances de migrants à travers l'Atlantique ont été récemment développés⁸², tout comme la méthodologie de l'approche et de l'interprétation des écrits du for privé⁸³, nos propres recherches se sont heurtées à un certain nombre de limites. En effet, la dispersion extrême des sources, dans le cas des correspondances transatlantiques liant les migrants et leur famille, leurs proches ou leurs interlocuteurs commerciaux, a rendu la collecte très aléatoire. Trois obstacles majeurs limitent ainsi l'exploitation de ces sources : leur localisation, leur répartition dans le temps, leur contenu. On a identifié davantage de sources en provenance de La Nouvelle-Orléans que de New York, mais il s'est avéré difficile d'obtenir des correspondances pour toute la période 1803-1860. Les fonds identifiés proviennent d'abord de collections de correspondances privées constituées par des centres d'archives américains. C'est surtout le cas en Louisiane, où la Historic New Orleans Collection a réuni des corpus très importants⁸⁴. Les papiers familiaux conservés dans les archives de Louisiane contiennent également des correspondances, plus ou moins éparées,

⁸⁰ *Registers of the Births, Marriages, and Deaths of the "Église Française à La Nouvelle York" from 1688 to 1804*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1968 ; Earl C. WOODS, *Sacramental Records of the Roman Catholic Church of the Archdiocese of New Orleans*, New Orleans, Archdiocesan Historical Archives, 1988.

⁸¹ L'église du Saint-Esprit a notamment conservé divers registres de baptêmes, mariages, confirmations et décès entre 1797 et 1979, des livres de comptes (1801-1828) et des registres de délibération du Consistoire (1819-1837). Les registres de baptêmes, mariages et décès de l'église St Vincent de Paul couvrent quant à eux la période 1842-1928.

⁸² Eve TAVOR BANNET, *Empire of Letters: Letter Manuals and Transatlantic Correspondence, 1680-1820*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 ; David A. GERBER, *Authors of Their Lives: The Personal Correspondence of British Immigrants to North America in the Nineteenth Century*, New York, NYU Press, 2006.

⁸³ Cécile DAUPHIN, « Les correspondances comme objet historique », *Sociétés & Représentations*, vol. 13, n° 1, 2002.

⁸⁴ C'est notamment le cas de la très abondante correspondance de Jean Boze avec Henri de Saint-Gême (HNOC, MSS 100), les papiers du préfet Laussat (HNOC, MSS 125 et 126), la correspondance de Jean Longpré (HNOC, MSS 626 et 627), celle des frères Grima (HNOC, MSS 99), et une collection de correspondances privées : Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, 1787-1827 (HNOC, MSS 579.2).

de Français venus de France et de Saint-Domingue⁸⁵. Certaines correspondances familiales ont été transcrites tels que les papiers de la famille Favrot ou de la famille de Louis de Feriet⁸⁶. Une politique de mise en ligne initiée par le projet « Louisiana Digital Library » propose notamment un certain nombre de correspondances francophones – ne se limitant donc pas aux seuls migrants – avant et pendant la guerre de Sécession⁸⁷. Des correspondances plus éparses se trouvent aussi à New York, où les traces de migrants français ont été plus difficiles à identifier⁸⁸. En France, les recherches aux Archives départementales ont été limitées faute de temps et de moyens. Le groupe de recherches Coram (EHESS-Paris I) avait initialement projeté de recenser l'ensemble des fonds départementaux de correspondances françaises à destination des Amériques, mais ce projet n'a pu être achevé⁸⁹. Une approche qualitative de correspondances a néanmoins abouti à l'établissement d'une base de données, portant sur des fonds à l'éventail géographique et chronologique large, allant du XVIII^e au XX^e siècle et incluant des

⁸⁵ On peut citer notamment à la Howard Tilton Memorial Library (Tulane University) : Grima Family Papers (MSS 12), Montegut Family Papers (MSS 88), Arnous Lessassier Family Papers (MSS 129), Degas Musson Family Papers (MSS 226), Dreyfous Papers (MSS 542), Bres Family Papers (MSS 659), Delavergne Family Papers (MSS 146), Prosper Foy Papers (MSS 443), Lambert Family Papers (MSS 244), Delavigne Family Papers (MSS 502), Girard Family Papers (MSS 638), Lakanal Papers (MSS 742) ; au Louisiana State Museum : Cenas Family Papers (RG 17), Pontalba Family Papers (RG 193), Fortier Letterbook (RG 311) ; à la Louisiana State University : Pierre Firmin Helluin (C21), Lakanal Papers (MSS 244, 1312, 2107), Prevost Family Papers (MSS 1560) ; à Loyola University : Ambrose Pilard Letters (Collection 37).

⁸⁶ HTML, Favrot Family Papers, F 366 .F38 ; Feriet Letter Book (1816-1840), B350.

⁸⁷ <http://louisdl.louislibraries.org/index.php?name=Early%20Louisiana%20French%20Correspondence>, <http://louisdl.louislibraries.org/index.php?name=Lettres%20de%20Louisiane>, consulté le 11 février 2013. Ces sources sont néanmoins limitées dans le temps, les correspondances de la guerre de Sécession étant plus nombreuses et plus riches que la période qui la précède : c'est ainsi le cas de la correspondance d'Eugène Dumez, journaliste d'origine française, pro-Confédéré, qui s'est réfugié en France après 1862 : <http://cdm16313.contentdm.oclc.org/index.php?name=LSU%20Libraries%20Civil%20War%20Collection> consulté le 11 février 2013. Les papiers de la famille Degas-Musson (HTML, MSS 226) portent également majoritairement sur la période de la guerre et de l'après-guerre, tout comme les correspondances de la famille Hémarde (HTML, MSS 686).

⁸⁸ On trouve les correspondances d'Isaac Iselin avec des exilés français dans les années 1815-1830 (NYHS, BV Iselin), ou les papiers de famille de la famille Cox-Vaché (NYHS, BV Cox-Vaché).

⁸⁹ La consultation de la base de données BORA recensant les archives privées, n'a apporté que peu de références concernant New York ou la Louisiane du début du XIX^e siècle. Nos propres sondages réalisés dans les archives d'Arrière, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes font apparaître des correspondances coloniales, mais très peu de correspondances venues d'Amérique avant 1860.

correspondances venant du Canada, des États-Unis et d'Amérique du Sud⁹⁰. Le travail réalisé, dans la région pyrénéenne, par Ariane Bruneton, souligne en effet le fait qu'accéder à des lettres de migrants français ayant vécu à New York ou La Nouvelle-Orléans avant 1860 demeure extrêmement aléatoire. C'est au prix d'une recherche de plus de deux décennies qu'elle a réussi à recueillir, auprès de familles, un corpus d'environ un millier de documents issus de correspondances reçues des Amériques. Or, la répartition chronologique et géographique des fonds ainsi identifiés est très inégale : seules 30 lettres concernent la période précédant 1840, et dans les décennies suivantes, les fonds sont majoritairement composés de lettres écrites depuis l'Amérique latine (notamment Mexique et Argentine).⁹¹ Une façon de cibler New York et La Nouvelle-Orléans a enfin été de recourir aux dossiers personnels conservés au sein des archives consulaires : la série D des archives consulaires de La Nouvelle-Orléans s'avère ainsi riche de correspondances individuelles transmises au consul, la plupart écrites depuis la France par des familles cherchant à obtenir des nouvelles d'un proche ayant émigré aux États-Unis, mais les réponses de ces derniers sont parfois incluses⁹². On a pu enfin recourir à des corpus de correspondances publiées, qu'elles proviennent de figures célèbres⁹³, ou d'anonymes⁹⁴. Pour autant la source que constituent les correspondances, comme en attestent les études les plus récentes, se prête à une multitude d'usages – documentaire, biographique, anthropologique – rappelés par Cécile Dauphin, qui présentent des limites, notamment celles du rapport au réel et à l'intime. Pour ces raisons, les correspondances privées peuvent s'avérer décevantes lorsqu'il s'agit d'étudier la politisation. Les sujets politiques y sont peu abordés, la lettre étant destinée avant tout à entretenir le lien familial, donner des nouvelles, rassurer, s'épancher. Les mentions à l'environnement direct sont souvent liées

⁹⁰ <http://correspondances.univ-parisi.fr>

⁹¹ Ariane BRUNETON-GVERNATORI, « L'avènement d'une source privée : lettres et correspondances d'émigrés pyrénéens », dans Yves FRENETTE, John WILLIS et Marcel MARTEL (dir.), *Envoyer et recevoir: lettres et correspondances dans les diasporas francophones*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 19-38, p. 30.

⁹² CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D, cartons n°1 à 41 (1840-1860) et cartons non classés n°194 à 212 (1805-1839).

⁹³ Achille MURAT, *Lettres sur les États-Unis*, Paris, Librairie de Hector Bossange, 1830 ; BEAUMONT, *Lettres d'Amérique : 1831-1832*, op. cit ; Alexis de TOCQUEVILLE, *Oeuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville*, Paris, Michel-Lévy frères, 1861 ; Elisée RECLUS, *Correspondance. Tome I, Décembre 1850 - Mai 1870*, Paris, Schleicher Frères, 1911 ; Jean-Charles HOUZEAU, Hossam ELKHADEM, Annette FELIX et Liliane Wellens-De DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, Bruxelles, Centre National d'Histoire des Sciences, 1994.

⁹⁴ Camille MAIRE, *Lettres d'Amérique. Des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays (1802-1892)*, Nancy, Éditions Serpenoise, 1992.

aux occupations professionnelles et aux questions sanitaires ou climatiques. L'écrit personnel n'est pas nécessairement le lieu du politique, qui se joue dans l'interaction, l'oralité, la sociabilité. Pour autant, ces silences sont aussi révélateurs, dans une certaine mesure, de la hiérarchisation des centres d'intérêt et des priorités des migrants. Ces écrits personnels ont pu être complétés par des journaux et mémoires, dont certains sont inédits⁹⁵, d'autres publiés. Leur prise en compte requiert toutes les précautions que nécessitent les mises en récit rétrospectives⁹⁶.

Le croisement entre sources officielles françaises et américaines, presse francophone, archives des organisations françaises et correspondances de migrants cherche à appréhender au mieux, tout en tenant compte des limites des sources, les univers de référence des migrants et l'évolution de leurs représentations et pratiques politiques dans la première moitié du XIX^e siècle.

Axes de présentation

Notre démarche sera structurée en trois parties, fondées sur une périodisation atlantique attentive aux évolutions politiques franco-américaines. On mettra d'abord en avant les bouleversements humains et politiques de l'Atlantique français au tournant du siècle, qui amènent à situer New York et La Nouvelle-Orléans dans le contexte des soubresauts révolutionnaires menant à des vagues massives d'émigration, notamment politique, de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de Waterloo. Cette approche combinera l'étude de la mise en place précoce de structures de sociabilité françaises, qui de temporaires, se pérennisent, et de la perception des événements atlantiques par les intéressés. On cherchera à caractériser la politisation des réfugiés français au carrefour entre les cultures politiques coloniales et celles héritées de la Révolution française, et leur expression plus ou moins conflictuelle dans le cadre de l'avènement d'un ordre postcolonial et post-impérial.

⁹⁵ À La Nouvelle-Orléans, le journal tenu par Caius Fleuriau de Bellemarc (HTML, Fleuriau de Bellemarc, MSS 397) ; à New York les mémoires de la famille Wittmeyer (NYPL, APV Wittmeyer).

⁹⁶ Jean-Guillaume Hyde de NEUVILLE, *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Tome I*, Paris, Plon, 1892 ; Marie Caroline POST, *The Life and Memoirs of Comte Régis de Trobriand, Major-General in the Army of the United States*, New York, E. P. Dutton & Company, 1910 ; Frédéric GAILLARDET, *L'aristocratie en Amérique*, Paris, E. Dentu, 1883 ; Maurice PERSAT, *Mémoires du commandant Persat : 1806 à 1844*, Paris, Plon, 1910 ; Pierre-Clément de LAUSSAT, *Mémoires sur ma vie ; À mon fils, pendant les années 1803 et suivantes*, Pau, E. Vignancour, 1831 ; Marc CAUSSIDIÈRE, *Mémoires de Caussidière, ex-préfet de police et représentant du peuple*, Paris, Michel Lévy frères, 1849 ; Jean-Charles HOUZEAU, David C. RANKIN et Gerard F. DENAULT, *My Passage at the New Orleans Tribune: A Memoir of the Civil War Era*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2001.

Une deuxième partie associant la période de la monarchie de Juillet en France et celle de la démocratie jacksonienne aux États-Unis sera attentive aux phénomènes de diffusion de la participation politique, et de massification de l'émigration entre les deux pays. On interrogera alors l'émergence des formes d'identification nationale et l'influence relative des cadres louisianais et new-yorkais sur ces évolutions. Ce phénomène sera notamment appréhendé au travers de nouvelles formes de sociabilité ainsi que de comportements politiques de plus en plus liés à l'essor des partis et l'expansion du vote des migrants. Le contexte local, national ou international, de tensions sociales, diplomatiques ou raciales sera également pris en compte dans cette période charnière.

Enfin, une dernière partie traitera des nouveaux bouleversements révolutionnaires que connaît l'Atlantique à partir de 1848, avec l'émergence d'un espace de débat transnational sur les questions sociales, l'abolition de l'esclavage ou le républicanisme. On verra comment les migrants français de La Nouvelle-Orléans et New York sont pris dans des tensions croissantes, liées aux répressions autoritaires des mouvements libéraux en Europe, et aux incertitudes associées à l'expansion territoriale des États-Unis. Ce contexte remet en effet en cause des appartenances nationales au profit de l'internationalisme, ou des divisions régionales qui éclateront aux États-Unis lors de la Sécession.

Première Partie :

Les migrants français au cœur des transitions politiques atlantiques du tournant du XIX^e siècle

L'Atlantique française subit, à l'orée du XIX^e siècle, des recompositions liées aux révolutions et aux guerres en Europe et dans les Antilles. Le tournant du XIX^e siècle voit d'une part la perte définitive des principaux atouts de l'empire colonial français aux Amériques, avec l'échec de l'expédition Leclerc à Saint-Domingue, la victoire des noirs insurgés et la proclamation de l'indépendance d'Haïti et, de façon concomitante, la cession de la Louisiane aux États-Unis. Par ailleurs, les guerres révolutionnaires, poursuivies sous le Consulat et l'Empire napoléonien en Europe, revêtent une dimension atlantique par leurs répercussions, directes ou indirectes, sur les Antilles et l'Amérique du Nord. Ces événements ont un impact particulièrement sensible sur les flux – matériels, immatériels et humains – et les interfaces de contact de part et d'autre de l'océan. Ils contribuent à réorienter les liens tissés par des Français issus d'horizons multiples, entre les espaces européen, caraïbe et nord-américain. New York et La Nouvelle-Orléans apparaissent alors comme des pôles émergents de ces reconfigurations d'échanges au tournant du XIX^e siècle. Ces deux villes-ports qui deviennent des carrefours du commerce et des migrations à l'échelle régionale, continentale et atlantique, constituent des lieux de passage et de fixation privilégiés d'individus d'origine française, amenés par les circonstances à s'installer temporairement ou durablement sur le territoire nord-américain. Ces derniers sont conduits à vivre les bouleversements coloniaux et révolutionnaires hors de France. Leur regroupement dans ces villes leur permet notamment de développer rapidement des formes de politisation et de sociabilité héritées des circulations du XVIII^e siècle entre colonies et métropole, dans un contexte de grande mobilité exacerbé par les fluctuations géopolitiques.

L'afflux de réfugiés et d'émigrés d'origine française dans les ports américains à partir des années 1790 va en effet de pair avec leur regroupement, plus ou moins informel, en fonction des liens familiaux, amicaux ou d'affaires, du fait de la commune nécessité de recourir à toutes les ressources dans un contexte d'incertitude et de difficultés matérielles.

Les expériences antérieures de mobilité dans le contexte colonial, et les réseaux français établis au sein de l'Atlantique au XVIII^e siècle, expliquent la rapidité avec laquelle les migrants reconstituent en exil des formes de sociabilité issues des brassages qui interviennent dans leurs différents lieux de refuge temporaire¹. Au tournant du siècle, les migrations de refuge les plus récentes ont déjà quelques décennies et ont donné lieu à l'émergence des premières structures – journaux, loges maçonniques – destinées à recréer un lien entre les réfugiés. Cependant, les évolutions géopolitiques du premier XIX^e siècle suscitent de nouveaux brassages, avec le retour en France de nombreux émigrés royalistes, et l'afflux renforcé de réfugiés de Saint-Domingue dont les tentatives de retour sur l'île échouent définitivement après 1803, malgré leurs espoirs. Dans le même temps, les lieux d'accueil se transforment, New York et La Nouvelle-Orléans devenant des pôles majeurs de réception des migrants français, alors que d'autres ports américains tels que Boston, Philadelphie ou Charleston, qui avaient été des lieux de forte implantation des émigrés, deviennent secondaires.

La période révolutionnaire et ses prolongements sont considérés en France comme des moments décisifs dans la politisation des Français, ouvrant un processus qui couvre l'ensemble du XIX^e siècle, menant à une intégration nationale progressive et à la diffusion d'une conscience et de pratiques politiques modernes². Les groupes que nous allons considérer n'ont jamais été inclus dans les études classiques de politisation. La population des colonies françaises, qui a vécu la Révolution, le Consulat et l'Empire sous un angle atlantique, a été prise en compte le plus souvent en se limitant au rôle des élites coloniales au sein des assemblées locales ou révolutionnaires au XVIII^e siècle³. Les nombreux individus mobiles au sein de l'Atlantique qui, du fait de leur activité (notamment commerciale), leurs convictions politiques, ou leur enrôlement dans la marine et les armées, vécurent la Révolution et ses suites entre la France, les colonies, et les Etats-Unis, n'ont jamais été envisagés sous l'angle de leur politisation. L'expérience des nouveaux

¹ MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.*, p. 133.

² PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *art. cit.*

³ Sur la vie politique à Saint-Domingue avant la révolte des esclaves, voir Charles FROSTIN, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789)*, Paris, L'École, 1975. Concernant le club Massiac et le rôle du lobby colonial dans les débats révolutionnaires, voir Gabriel DEBIEN, *Les colons de Saint-Domingue et la révolution. Essai sur le Club Massiac (août 1789-août 1792)*, Paris, Armand Colin, 1953 ; Déborah LIEBART, « Un groupe de pression contre-révolutionnaire : le club Massiac sous la constituante », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 354, n° 4, 2008, p. 29-50 ; Yves BENOT, *La Révolution française et la fin des colonies : 1789-1794*, Paris, La Découverte, 1988.

cadres politiques se fait d'abord sous forme d'un apprentissage conflictuel, comme dans le contexte de l'intégration de la Louisiane à la république américaine, ou du fait du rapport d'opposition des exilés et réfugiés vis-à-vis des autorités métropolitaines françaises. Cependant, cet apprentissage politique intègre dans le même temps les possibilités offertes par les libertés américaines à travers l'appropriation, symbolique et matérielle, de l'espace public.

Après 1815, la circulation des informations, des hommes, et des idées entre la France et les États-Unis prend une nouvelle dimension avec le retour à la liberté des circulations maritimes. La composition sociale de l'émigration française se transforme, et amène à La Nouvelle-Orléans et à New York nombre de membres déçus de l'armée impériale et d'autres figures liées à la Révolution et l'Empire. Si les figures les plus connues sont peu nombreuses, elles sont accompagnées de nombreux sans-grade parmi marins et militaires et jeunes gens qui cherchent de nouvelles opportunités, lorsque la France de la Restauration semble les en priver. La présence diffuse d'une culture d'opposition à la Restauration ne se limite pas à cette poignée de vétérans : leur passage assez fugace aux États-Unis, où la plupart ne reste que quelques années, n'est sans doute pas suffisant pour rendre compte de la persistance d'un attachement à la figure napoléonienne et aux symboles nationaux français au sein de la population française de New York et La Nouvelle-Orléans pendant plusieurs décennies. Il faut ainsi rappeler que les proscrits sont aussi contemporains de vagues beaucoup plus larges d'émigration, dont les motifs sont multiples et pas nécessairement liés à la politique, mais aux possibilités que les États-Unis promettent et que l'Europe épuisée par les guerres n'offre plus. Ces nouvelles générations de migrants sont porteuses des clivages politiques qui animent la France des années de la Restauration, et participent au transfert de certaines idées et pratiques politiques. On cherchera donc à évaluer la part prise par les migrants ayant vécu la période révolutionnaire et napoléonienne, et venus aux États-Unis après 1815, dans le maintien outre-Atlantique de liens avec les enjeux politiques et sociaux français.

Chapitre 1 :

La Nouvelle-Orléans et New York, pôles émergents de la recomposition des réseaux de migrants français au tournant des révolutions atlantiques

Dans la lignée des renouvellements historiographiques autour du « *spatial turn* », qui proposent « de retravailler le sens même de la notion de spatialité, afin d'offrir une perspective dans laquelle l'espace est tout aussi important que le temps dans le déroulement des affaires humaines, et dans laquelle la géographie [...] est intimement mêlée à la construction [des relations sociales]¹ », il importe d'envisager la côte atlantique de l'Amérique du Nord et le golfe du Mexique dans l'interaction du cadre physique et spatial avec les échanges matériels et humains et les transformations géopolitiques à l'ère des « révolutions atlantiques ». Ces révolutions ont été initialement théorisées par Jacques Godechot et Robert Palmer, et discutées dans le contexte de la « nouvelle histoire atlantique » initiée par les travaux de Bernard Bailyn, et poursuivie récemment par David Armitage et Wim Klooster parmi d'autres². Ces travaux mettent en évidence la circulation

¹ « [...] a reworking of the very notion and significance of spatiality to offer a perspective in which space is every bit as important as time in the unfolding of human affairs, a view in which geography [...] is intimately involved in [the] construction [of social relations] » : Barney WARF et Santa ARIAS (dir.), *The Spatial Turn: Interdisciplinary Perspectives*, London, Routledge, 2008, p. 1. Les travaux de Richard White sur les espaces intermédiaires et les marges des empires en sont un exemple : Richard WHITE, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

² La première génération des historiens atlantiques date des années 1960 : PALMER, *Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America, 1760-1800. Volume 1: The Challenge*, op. cit ; PALMER, *Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America, 1760-1800. Volume 2: The Struggle*, op. cit ; GODECHOT, *La grande nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, op. cit. La nouvelle histoire atlantique se structure comme champ d'étude clairement visible dans les années 1980-1990 : Bernard BAILYN, « The Idea of Atlantic History », *Itinerario*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 19-44 ; Bernard BAILYN, *Atlantic History: Concept and Contours*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2005 ; David ARMITAGE, « Three Concepts of Atlantic History », dans Armitage DAVID et Braddick Michael J. (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 11-27. Une perspective critique et comparatiste a été récemment développée : KLOOSTER, *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative*

des idées, des hommes et des biens dans un espace large et transnational, élargissant les horizons géographiques mais aussi temporels des relations établies entre les rives de l'Atlantique. Si la perspective atlantique reste un horizon débattu dans le champ historiographique des dernières décennies, elle offre un angle d'approche privilégié des changements profonds affectant les dynamiques politiques, sociales, culturelles et économiques de l'Europe et des Amériques entre le dernier quart du XVIII^e siècle et le premier quart du XIX^e siècle, qui mènent à une réorganisation profonde de ces espaces³.

Parmi les champs ouverts par cette perspective, l'étude de l'« Atlantique français » permet d'appréhender certaines des transformations majeures du tournant du siècle. Les guerres napoléoniennes, la perte de Saint-Domingue, et les flux humains occasionnés par ces bouleversements changent les modalités de la présence française – à la fois humaine, politique, diplomatique et commerciale – en Amérique. Cependant, parce que l'Atlantique français correspond, selon Cécile Vidal à un « espace ou réseau de relations, une configuration particulière d'échanges et d'interconnexions au sein du monde atlantique qui ne [correspond] que partiellement ou même [transgresse] totalement les frontières impériales⁴ », ces relations se maintiennent au-delà de la fin de l'empire français. Étudier ces transformations, notamment via l'accroissement de la présence française en Amérique du Nord, appelle en effet à un dépassement des frontières. Les cadres nationaux – longtemps privilégiés par les historiographies traditionnelles – ont montré leurs limites ; de même que l'étude des relations bilatérales entre métropoles et colonies. Il faut en effet faire la part des circulations inter-coloniales et intra-européennes, des zones de contact,

History, op. cit ; Jack P. GREENE et Philip D. MORGAN (dir.), *Atlantic History: A Critical Appraisal*, Oxford, Oxford University Press, 2009 ; Nicholas P. CANNY et Philip MORGAN (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, Oxford, Oxford University Press, 2011. Le débat entre histoire comparée et histoire connectée et entre histoire atlantique et histoire globale, est toujours en cours : Christopher Alan BAYLY, *The Birth of the Modern World, 1780-1914: Global Connections and Comparisons*, Oxford, Blackwell, 2004 ; David ARMITAGE et Sanjay SUBRAHMANYAM (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, c. 1760-1840* Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2009.

³ Alison GAMES, « Atlantic History: Definitions, Challenges, and Opportunities », *The American Historical Review*, vol. 111, n° 3, 2006, p. 741-757 ; Cécile VIDAL, « La nouvelle histoire atlantique en France : Ignorance, réticence et reconnaissance tardive », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2008, <http://nuevomundo.revues.org/42513>, consulté le 14 septembre 2012 ; Silvia MARZAGALLI, « L'histoire atlantique en Europe », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2008, <http://nuevomundo.revues.org/42463>, consulté le 14 septembre 2012 ; Cécile VIDAL, « Pour une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique ? », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 67, n° 2, 2012, p. 391-413.

⁴ Cécile VIDAL, « La nouvelle histoire atlantique : nouvelles perspectives sur les relations entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du XV^e au XIX^e siècle », *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, 2009, <http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=120>, consulté le 14 septembre 2012.

des frontières pour tenter de saisir la complexité des flux humains. Une approche multiscalaire, intégrant à la fois les dynamiques « macro », les ensembles régionaux et intermédiaires, et l'échelle « micro », semble nécessaire et pertinente pour donner une vision à la fois globale et fine des impacts de ces révolutions. Il convient également d'élargir la perspective chronologique, les études atlantiques étant restées longtemps cantonnées à l'époque moderne. L'attention portée aux migrations françaises dans le premier XIX^e siècle permet de combler le vide à la fois conceptuel et chronologique qui sépare l'étude des circulations atlantiques à l'époque moderne des études des migrations internationales, longtemps focalisées sur la deuxième moitié du XIX^e siècle et le XX^e siècle. Il semble nécessaire d'insister sur les racines anciennes de la mobilité – notamment européenne – au sein de l'espace atlantique, pour comprendre ses évolutions.

Ainsi, l'intensification des mouvements humains à l'échelle atlantique au tournant du XIX^e siècle relève et révèle des transformations sociales, politiques, économiques de grande ampleur. Pour saisir l'intensité de ces mouvements, l'étude de lieux de passage tels que les villes-ports d'Amérique du Nord offre un croisement entre les perspectives « *cis-Atlantic* » et « *circum-Atlantic* » définies par David Armitage⁵. La Nouvelle-Orléans et New York constituent en particulier un terrain fécond et encore largement à explorer, car elles sont alors en passe de devenir de nouvelles plaques tournantes et interfaces atlantiques en Amérique du Nord, autant dans le domaine du commerce et des échanges, que des circuits d'informations et des migrations. Ce phénomène provient de la conjonction de facteurs situés à différentes échelles : les transformations des systèmes coloniaux, les bouleversements géopolitiques en Europe et dans les colonies américaines, l'évolution de la production et des marchés internationaux, les premiers effets de la révolution industrielle... On présentera dans un premier temps la situation spatio-temporelle de ces deux villes-ports dans le contexte des bouleversements de l'espace atlantique du début du XIX^e siècle, pour détailler ensuite les reconfigurations des circulations et des échanges atlantiques provoquant l'accroissement de la présence française, avant d'aborder enfin les formes d'intégration des migrants français aux transformations urbaines et sociales.

⁵ ARMITAGE, « Three Concepts of Atlantic History », *op. cit.*, p. 16-18, 21-25.

I) La Nouvelle-Orléans et New York, interfaces émergentes des circulations atlantiques au tournant du XIX^e siècle

Le tableau de La Nouvelle-Orléans et de New York au tournant du siècle peut être inscrit dans la perspective du concept de « *cis-Atlantic history* » consistant à situer ces espaces dans un contexte plus large, à la fois atlantique mais aussi régional, afin de mettre en perspective les rapides transformations locales liées à leur situation⁶. Ce sont en effet deux « villes-ports atlantiques », pour reprendre l'expression de Peggy K. Liss, dont la situation géographique offre la possibilité d'être à la fois des ports maritimes et fluviaux, grâce à leur ouverture sur le golfe du Mexique ou l'océan Atlantique et à la navigation sur les fleuves du Mississippi ou de l'Hudson (carte 1.1)⁷. Les innovations techniques – liées au percement de canaux et à l'essor de la navigation à vapeur – sont amenées à révolutionner les liaisons maritimes et fluviales, en augmentant de façon spectaculaire leur aire d'influence. Elles facilitent notamment les débouchés des productions continentales, via leurs liens à l'immense bassin de la vallée du Mississippi et aux Grands Lacs. Leurs transformations sont cependant aussi à relier au contexte particulier des transitions coloniales amorcées en Amérique à la fin du XVIII^e siècle et de la recomposition des relations avec l'Europe et les Antilles.

⁶ « [...] *cis-Atlantic history* studies particular places as unique locations within an Atlantic world and seeks to define that uniqueness as the result of the interaction between local particularity and a wider web of connections (and comparisons). [...] *Cis-Atlantic history*, at this local level, can be most fruitfully applied to the very places most obviously transformed by their Atlantic connections », ARMITAGE, « Three Concepts of Atlantic History », *op. cit.*, p. 21-23.

⁷ Franklin W. KNIGHT et Peggy K. LISS (dir.), *Atlantic Port Cities: Economy, Culture, and Society in the Atlantic World, 1650-1850*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1991.

Diffusion non autorisée

Source : *Chart of the Atlantic Ocean*, Liverpool, Philip & Son, 1853.

A. L'amorce des transitions coloniales en Amérique à la fin du XVIII^e siècle, entre Atlantique impérial et post-impérial

L'échelle macro fait entrer en jeu les transformations géopolitiques atlantiques du tournant du XIX^e siècle, affectant les relations coloniales et post-coloniales. Il faut pour cela tenir compte de l'évolution de long terme des systèmes coloniaux européens, impliquant notamment l'Angleterre, la France et l'Espagne. À l'époque moderne, bien que le poids de l'économie coloniale dans l'essor des économies européennes soit l'objet de débats ⁸, la première colonisation de l'Amérique a néanmoins donné lieu au

⁸ La place du commerce colonial dans le développement des économies européennes a récemment été remise en question dans Pieter C. EMMER, Olivier PETRE-GRENOUILLEAU et Jessica V. ROITMAN (dir.), *A Deus ex Machina Revisited: Atlantic Colonial Trade and European Economic Development*, Leiden, Brill, 2006. Le cas du commerce français en particulier a été exposé par Guillaume Daudin, « Do Frontiers Give or do Frontiers Take? The Case of Intercontinental Trade in France at the End of the Ancien Régime », p. 199-224, et Olivier Petré-Grenouilleau, « Colonial Trade and Economic Development in France from the Seventeenth to the Twentieth Century », p. 225-261. Voir également : Patrick O'BRIEN, « European Economic Development: The Contribution of the Periphery », *The Economic History Review*, vol. 35, n° 1, 1982, p. 1-18 ; Daron ACEMOGLU, Simon JOHNSON et James A. ROBINSON (dir.), « The Rise of Europe: Atlantic Trade, Institutional Change, and Economic Growth », *The American Economic Review*, vol. 95, n° 33, 2005, p. 546-579.

développement d'échanges atlantiques intenses fondés sur l'exploitation des ressources coloniales, ainsi qu'à l'émergence et la complexification des sociétés coloniales en Amérique et dans les Antilles au XVIII^e siècle. L'Amérique continentale et les îles du golfe du Mexique deviennent ainsi des lieux d'interactions et d'interdépendances entre populations indigènes, européennes (colons, militaires, administrateurs ou encore missionnaires) et africaines (déportées via la traite). L'appropriation des territoires reste cependant inégale en fonction des moyens et des motivations des métropoles coloniales, selon l'intérêt stratégique et militaire, économique et commercial, ou encore religieux de ceux-ci⁹.

Au sein de ce tableau contrasté, les rivalités entre puissances européennes, les interactions entre métropoles et sociétés coloniales, et les dynamiques locales ou régionales échappant au contrôle des autorités impériales, participent du terrain sur lequel vont se jouer les transitions coloniales en Amérique. En effet, les conflits du XVIII^e siècle, qui culminent avec la guerre de Sept ans (ou *French and Indian War*) entre 1756 et 1763, ont des conséquences sur le long terme à l'échelle atlantique. Dans les colonies anglaises, malgré la victoire britannique, l'alourdissement de la charge fiscale et militaire, et la fin d'une menace directe aux frontières, contribuent aux facteurs déclencheurs de la crise entre métropole et colonies et du processus d'indépendance. Par ailleurs, la perte du Canada français, puis la cession de la Louisiane à l'Espagne réduisent fortement l'emprise coloniale de la France. À la fin du siècle, cette dernière cherche cependant à retrouver un poids diplomatique, à l'aide de sa participation à la guerre d'Indépendance des *insurgents* américains¹⁰. Les événements amenant à la naissance des États-Unis sont ainsi tributaires des évolutions des rapports de force européens et des transformations du monde britannique dans le dernier quart du XVIII^e siècle¹¹. Par ailleurs, dans les colonies perdues par la France, les populations d'origine française commencent à développer alors des revendications qui mêlent volonté d'autonomie et opposition aux changements de souveraineté coloniale, comme en Louisiane en 1768. Ce processus de revendication des colons face aux autorités métropolitaines existe également indépendamment du

⁹ Pour un tableau récent et complet de l'évolution des empires coloniaux dans l'Atlantique à l'époque moderne, voir notamment les parties II « Consolidation » et III « Intégration » dans CANNY et MORGAN (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, op. cit., p. 183-498.

¹⁰ Fred ANDERSON, *Crucible of War: The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, New York, Knopf Doubleday Publishing Group, 2000, p. xviii-xxiv ; Gilles HAVARD et Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 613-719.

¹¹ Gordon S. WOOD, *The Creation of the American Republic, 1776-1787*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969.

changement de souveraineté et touche les Antilles – notamment Saint-Domingue où ont lieu des « révoltes blanches » – et va de pair avec une complexification des sociétés coloniales à mesure qu'elles s'étendent spatialement et démographiquement¹². Le concept de créolisation permet ainsi « de penser les transformations sociales et culturelles affectant les populations migrant des Anciens au Nouveau Monde et la formation de sociétés et de cultures nouvelles nées de la rencontre entre Amérindiens, Européens et Africains dans le contexte de la colonisation et de l'esclavage¹³ ». Les révoltes, qui témoignent de l'émergence de revendications propres aux nouvelles sociétés coloniales, sans déboucher toutes sur des processus d'indépendance, car elles visent avant tout une renégociation des rapports de force entre intérêts contradictoires, remontent d'ailleurs à des périodes plus anciennes que l'effervescence de la fin du XVIII^e siècle. Il importe d'en tenir compte, car les revendications – politiques, économiques ou culturelles – issues des problématiques coloniales restent prégnantes pendant plusieurs décennies, même après la sortie de ce système par l'indépendance des États-Unis et d'Haïti, ou l'intégration de la Louisiane aux États-Unis.

À cet héritage des relations coloniales vont s'ajouter les effets amplificateurs et imprévisibles des révolutions atlantiques. La conjonction entre contexte colonial et métropolitain en France est manifeste dès le début de la Révolution française. La désorganisation provoquée par le conflit exacerbé entre autorités métropolitaines et colons à Saint-Domingue autour de la participation électorale des libres de couleur est ainsi l'un des facteurs ayant permis que la révolte des esclaves qui éclate en août 1791 aboutisse¹⁴. L'ampleur de cette révolte, ainsi que l'accession finale d'Haïti à l'indépendance, est indissociable, dans ses étapes successives, du contexte européen. C'est en effet notamment

¹² John Preston MOORE, *Revolt in Louisiana: The Spanish Occupation, 1766-1770*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1976 ; VIDAL, « Francité et situation coloniale. Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769) », *art. cit* ; FROSTIN, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789)*, *op. cit*.

¹³ Cécile VIDAL, « Usages et appropriations du terme créole en Louisiane : des colons français du XVIII^e siècle aux historiens états-uniens du XXI^e siècle », communication présentée lors de la Journée d'études « Créole, créolisation, créolisme et créolité », EHESS, 17 décembre 2007, p 15-16. Ce concept a été très largement discuté, notamment dans Nigel BOLLAND, « Reconsidering Creolisation and Creole Societies », dans Gad HEUMAN et David V. TROTMAN (dir.), *Contesting Freedom: Control and Resistance in the Post-Emancipation Caribbean*, Oxford, Macmillan, 2005, p. 179-196.

¹⁴ DUBOIS, *Avengers of the New World. The Story of the Haitian Revolution*, *op. cit* ; David Barry GASPAR et David Patrick GEGGUS (dir.), *A Turbulent Time: The French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997 ; Carolyn E. FICK, *The Making of Haiti: The Saint Domingue Revolution from Below*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1990 ; Laurent DUBOIS, *Les vengeurs du Nouveau Monde : Histoire de la révolution haïtienne*, Rennes, Les Perséides, 2005.

au gré des victoires et des défaites militaires de la France face aux multiples coalitions, et notamment à l'Angleterre, que doit se lire le sort des colonies françaises, tantôt coupées de la métropole, occupées, ou cédées à d'autres puissances. Saint-Domingue est ainsi occupée, à des degrés divers, par les Espagnols et les Anglais de 1793 à 1798, avant d'être reprise en main par Toussaint Louverture, qui développe une certaine autonomie dans un contexte où la métropole est incapable d'intervenir, en raison de la suprématie navale britannique et de l'effort de guerre continental. La trêve de courte durée avec l'Angleterre initiée par la paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802, offre à la France la perspective de reprendre possession de l'île, mais aussi de la Louisiane, en application du traité de San Ildefonso du 21 mars 1801. La conjonction entre l'échec de l'expédition Leclerc entre le printemps 1802 et novembre 1803 et la reprise de la guerre avec l'Angleterre en mai 1803 amène la France à abandonner les deux colonies : la Louisiane est cédée aux États-Unis alors que Haïti déclare son indépendance. Inversement, la situation dans les colonies joue également un rôle dans les évolutions métropolitaines, notamment en poussant la Convention à abolir l'esclavage en 1794, avant que Bonaparte ne le rétablisse en 1802¹⁵. Le monde atlantique est de même durablement touché par les répercussions de long terme des révolutions française et haïtienne¹⁶.

La jeune république américaine participe par ailleurs, directement et indirectement, à ces bouleversements et ces conflits au tournant du siècle. Îlot libre dans un continent encore colonisé, très touchée par le contexte d'incertitude et de forte instabilité qui a des effets sur l'ensemble des régions atlantiques, elle doit sans cesse s'adapter à une conjoncture fluctuante, mais peut aussi profiter des circonstances. Sur le plan commercial, de nombreuses opportunités sont offertes par les guerres européennes consécutives à la Révolution française. Elles proviennent à la fois de la désorganisation du commerce colonial, avec la levée de l'exclusif et la possibilité de commercer plus librement avec les colonies antillaises, et de la forte demande de produits en Europe, dans les périodes où il est possible aux États-Unis de commercer sous couvert de neutralité¹⁷. L'importance

¹⁵ BENOT, *La Révolution française et la fin des colonies : 1789-1794*, op. cit ; Yves BENOT, *La démente coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 1992.

¹⁶ GEGGUS, *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, op. cit ; GEGGUS et FIERING (dir.), *The World of the Haitian Revolution*, op. cit.

¹⁷ Silvia MARZAGALLI, « Establishing Transatlantic Trade Networks in Time of War: Bordeaux and the United States, 1793-1815 », *Business History Review*, vol. 79, n° 4, 2005, p. 811-844 ; Silvia MARZAGALLI, « La mise en place d'un réseau commercial et marchand : Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIII^e siècle », dans Damien COULON (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce. Concepts récents, réalités historiques du Moyen-Âge au XIX^e siècle*, Strasbourg, Presses de l'Université de Strasbourg, 2010, p. 87-113.

croissante de New York émerge notamment grâce aux relations commerciales en essor avec l'Europe pendant les guerres, puis la consolidation de sa position après 1815¹⁸. Sur le plan géopolitique, la neutralité est difficile, mais offre des marges de négociation diplomatique aux États-Unis. Leur menace de se mêler au conflit européen leur offre ainsi une porte d'entrée dans le jeu colonial, par les revendications commerciales et territoriales, et donne des résultats inattendus, tels que le *Louisiana Purchase*¹⁹. Cependant leur vulnérabilité en tant que neutres montre que ce choix trouve ses limites, tant du fait des difficultés croissantes faites aux navires américains par les autorités impériales suite au durcissement en 1807 du blocus continental instauré par le décret de Berlin du 21 novembre 1806, que du fait de l'embargo décidé par Jefferson en décembre 1807. Le haut niveau de tension dans les échanges atlantiques finit par mener à une nouvelle guerre avec l'Angleterre en 1812²⁰.

B. L'émergence régionale de New York et de La Nouvelle-Orléans, plaques tournantes des échanges atlantiques en Amérique du Nord

Dans ce contexte général, l'évolution des systèmes régionaux est également décisive. Si New York émerge dans la période comme interface atlantique privilégiée, du fait des avantages de sa localisation mais également des initiatives prises par les autorités et le monde marchand pour favoriser les échanges, on peut souligner que La Nouvelle-Orléans occupe une place initiale beaucoup plus modeste. Pour autant, le port louisianais acquiert également une dimension stratégique essentielle au tournant du XIX^e siècle. C'est d'ailleurs son importance croissante pour les États-Unis qui a poussé l'administration de Jefferson à négocier l'acquisition de l'embouchure du Mississippi, objectif premier du

¹⁸ Robert Greenhalgh ALBION, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, New York, Charles Scribner's Sons, 1939, p. 8-11 ; David T. GILCHRIST, *The Growth of Seaport Cities, 1790-1825*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1967, p. 55-58.

¹⁹ James E. LEWIS JR, « A Tornado on the Horizon. The Jefferson administration, the Retrocession Crisis, and the Louisiana Purchase », dans Peter J. KASTOR et François WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 117-140 ; Peter P. HILL, *Napoleon's Troublesome Americans : Franco-American Relations, 1804-1815*, Washington, D.C., Potomac Books, 2005 ; Clifford L. EGAN, *Neither Peace Nor War: Franco-American Relations, 1803-1812*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983.

²⁰ Silvia MARZAGALLI, *Les boulevards de la fraude : Le négoce maritime et le Blocus continental 1806-1813*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999 ; Ulane BONNEL, *La France, les États-Unis, et la guerre de course (1797-1815)*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1961 ; John C. A. STAGG, *The War of 1812: Conflict for a Continent*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012 ; John C. A. STAGG, *Mr. Madison's War: Politics, Diplomacy, and Warfare in the Early American Republic, 1783-1830*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

Louisiana Purchase. Le commerce américain avait en effet particulièrement souffert de la décision des autorités espagnoles de révoquer en 1798 le traité garantissant depuis 1795 aux Américains la libre navigation sur le Mississippi et l'usage d'un droit d'entrepôt dans le port de La Nouvelle-Orléans, qui leur permettait d'y faire transiter les productions de l'Ouest. La conjonction entre situation géographique à l'échelle régionale et contexte géopolitique est ainsi essentielle pour comprendre l'émergence de ces deux villes-ports.

L'influence régionale croissante de New York est liée à la rencontre entre situation géographique et évolutions politiques. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, lors de transitions coloniales successives, la ville a fait face à plusieurs changements de souveraineté, qui participent du brassage des populations européennes. Nieu Amsterdam subit en effet un changement de souveraineté en 1664 et devient New York, lorsque la tutelle de la Grande-Bretagne se substitue à celle des Pays-Bas. Lors de l'avènement de la jeune république américaine, New York passe rapidement du statut de ville coloniale à celui de ville occupée par les troupes britanniques pendant tout le temps de la guerre d'Indépendance, de 1776 à 1783. Elle devient ensuite brièvement capitale provisoire des États-Unis pendant la courte période de 1785 à 1790²¹. C'est cependant son statut de capitale économique et de principal port des États-Unis acquis entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, qui lui assure son importance. L'essor du commerce après l'indépendance connaît des hauts et des bas, mais le potentiel de la ville-port lui permet de dépasser ces difficultés initiales. Son avantage comparatif sur les autres ports de la côte est des États-Unis provient en effet de sa position dans l'estuaire de l'Hudson et son ouverture directe sur l'océan atlantique, qui lui garantit de rester ouvert toute l'année sans être bloqué par les glaces (carte 1.2)²². Sa position relativement centrale sur la façade atlantique des États-Unis facilite l'entretien d'un important commerce avec les Antilles – Le Cap-Français est le premier partenaire commercial dans les années 1790 –, l'Europe et le reste du monde²³. Enfin, la liaison vers l'Ouest se développe rapidement, notamment grâce au creusement de canaux et l'essor de la vapeur. En 1807, Robert Fulton inaugure la première liaison en navire à vapeur entre New York et Albany, alors que la construction du canal Erié, destiné à relier l'Hudson aux Grands Lacs, débute dix ans plus tard²⁴.

²¹ François WEIL, *Histoire de New York*, Paris, Fayard, 2004, p. 43-73 ; Edwin G. BURROWS et Mike WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 1999, p. 245-312.

²² GILCHRIST, *The Growth of Seaport Cities, 1790-1825*, *op. cit.*, p. 68-78.

²³ ALBION, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, *op. cit.*, p. 5-10.

²⁴ Ronald E. SHAW, *Erie Water West: A History of the Erie Canal, 1792-1854*, Lexington, University Press of Kentucky, 1990, p. 78-87.

Diffusion non autorisée

Source : *Map of the Country Thirty Miles Round the City of New York, Designed & Drawn by I. H. Eddy of N. York, 1812.*

Au sud du continent nord-américain, l'émergence de La Nouvelle-Orléans est également liée à sa position de carrefour au débouché du Mississippi et d'interface avec les Antilles et les colonies espagnoles – Floride, Mexique, Amérique du Sud²⁵. La perspective régionale souligne la connexion entre les espaces maritimes – Caraïbes et golfe du Mexique – et les espaces intracontinentaux de la vallée du Mississippi, allant du delta jusqu'aux Grands Lacs. Cet espace de l'« Amérique française²⁶ » est un lieu ancien d'interactions humaines. Shannon Lee Dawdy affirme que cette position particulière de La Nouvelle-

²⁵ Mark L. THOMPSON, « Locating the Isle of Orleans: Atlantic and American Historiographical Perspectives », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 3, 2008, p. 305-333 ; Kent MATHEWSON, « Greater Louisiana Connections and Conjunctures: Placing New Orleans in an Atlantic Time-Geographic Perspective », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 2, 2008, p. 223-236.

²⁶ HAVARD et VIDAL, *Histoire de l'Amérique française, op. cit.*, p. 194-253.

Orléans, à la fois en marge du contrôle impérial mais au cœur d'échanges régionaux intenses, est déjà établie au XVIII^e siècle : « À l'époque coloniale, La Nouvelle-Orléans était un port peu contrôlé, situé à la limite de deux zones frontalières, la vallée du Mississippi et le golfe du Mexique. [...] Le nouveau monde qui émerge, vu de La Nouvelle-Orléans, est un monde créole – un lieu où se négocient et s'inventent des identités complexes, ainsi que des économies clandestines²⁷ ». Alors que les relations à la métropole étaient plus aléatoires depuis l'effondrement du système de Law, elle devient l'un des pôles d'une contrebande active dans l'espace caraïbe, fondée sur le commerce des subsistances, des cultures commerciales (tabac, indigo, riz), et l'exportation de peaux indiennes. Du point de vue continental, son réseau s'étend jusqu'aux Grands Lacs, le pays des Illinois, le Texas, et la Caroline, ce commerce ancien étant attesté par l'archéologie²⁸. Par ailleurs, sa situation géographique est idéale du point de vue de la navigation : entre le Mexique et Cuba, elle se situe sur le trajet des vents d'Ouest. La géographie des échanges de La Nouvelle-Orléans est à la fois connectée aux trois grands ports de Vera Cruz, La Havane et le Cap-Français, mais aussi à des ports secondaires, plus aisés pour la contrebande (carte 1.3). Ce trafic est aussi le fait d'individus qui cherchent à fuir la domination – esclaves, marins, militaires déserteurs, qui participent au brassage humain précoce au sein du port néo-orléanais²⁹. Toutefois, cette place, qui reste régionale tout au long du XVIII^e siècle, acquiert une dimension nouvelle après l'indépendance des États-Unis, et l'essor du commerce sur le Mississippi. Comme on l'a rappelé, au tournant du siècle, La Nouvelle-Orléans devient une place stratégique de plus en plus importante à la fois pour les États-Unis désireux de développer le commerce des productions de l'Ouest, et la France qui entre 1801 et 1803 envisage une reprise en main de la Louisiane comme base arrière de Saint-Domingue et ressource coloniale complémentaire à la perle des Antilles³⁰.

²⁷ Shannon Lee DAWDY, « La Nouvelle-Orléans au XVIII^e siècle. Courants d'échanges dans le monde caraïbe », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 62, n° 3, 2007, p. 663-685, p. 684.

²⁸ L'historique, la méthodologie et les résultats de ces recherches archéologiques sont présentées dans : Shannon Lee DAWDY, « La Ville Sauvage : "Enlightened" Colonialism and Creole Improvisation in New Orleans, 1699-1769 », thèse de doctorat, University of Michigan, 2003.

²⁹ Gilbert C. DIN et John E. HARKINS, « Spanish New Orleans », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 189-216.

³⁰ Jean-Marc OLIVIER, « Bernadotte, Bonaparte and Louisiana: The Last Dream of a French Empire in America », dans Christophe BELAUBRE, Jordana DYM et John SAVAGE (dir.), *Napoleon's Atlantic: The Impact of Napoleonic Empire in the Atlantic World*, Leiden, Boston, Brill, 2010, p. 141-150 ; Nathalie DESSENS, « Napoleon and Louisiana: New Atlantic Perspectives », dans Christophe BELAUBRE, Jordana

Carte 1.3 : Localisation de La Nouvelle-Orléans dans le golfe du Mexique.

Diffusion non autorisée

Source : Jacques Nicolas Bellin, *Carte du Golphe du Mexique et des Isles de l'Amérique*, Paris, 1754.

Malgré les transitions imposées par les changements de souveraineté successifs entre 1800 et 1803 qui amènent la Louisiane à être rétrocédée par l'Espagne à la France et tout aussi immédiatement cédée aux États-Unis, cette position de carrefour de La Nouvelle-Orléans, à la fois au sein des grands courants atlantiques, mais aussi des réseaux et des liens tissés à l'échelle régionale, se développe dans la première moitié du XIX^e siècle. L'insertion croissante dans ces échanges participe ainsi de la spectaculaire croissance économique et démographique de la ville, qui passe d'environ 5 000 habitants en 1800 à 27 176 en 1820³¹. Sous souveraineté américaine, La Nouvelle-Orléans reste en position de frontière avec les colonies espagnoles et l'espace caraïbe pendant les premières décennies

DYM et John SAVAGE (dir.), *Napoleon's Atlantic: The Impact of Napoleonic Empire in the Atlantic World*, Leiden, Boston, Brill, 2010, p. 63-80.

³¹ Campbell GIBSON, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990 », *Population Division Working Paper*, 1998, <http://www.census.gov/population/www/documentation/twps0027/twps0027.html>, consulté le 14 septembre 2012.

du XIX^e siècle, comme le montrent les travaux de Peter Kastor ou de Rafe Blaufarb³². Les répercussions révolutionnaires dans le golfe du Mexique se prolongent en effet du fait des révoltes et des processus d'indépendance dans les colonies espagnoles.

C. New York et La Nouvelle-Orléans, laboratoires urbains de pratiques sociales au carrefour des influences atlantiques

L'imbrication des échelles dans la localisation des deux villes-ports est nécessaire pour comprendre les processus sociaux et politiques qui y sont à l'œuvre au tournant du XIX^e siècle. Nancy Green a souligné à quel point, dans les études migratoires fondées sur une comparaison divergente entre groupes de même origine dans des lieux différents, l'échelle urbaine, qui correspond à un niveau « mezzo-analytique » entre étude macro des migrations internationales, et micro-histoire d'un groupe dans une localité donnée, est essentielle³³. Pour comprendre l'univers environnant les migrants français, il importe donc de dresser le portrait des deux villes, caractérisées par leur insularité, l'essor de leur espace public et leur position de carrefour entre de multiples réseaux.

1) Insularité et caractéristiques politiques et sociales propres des deux villes

Malgré leurs différences, La Nouvelle-Orléans et New York partagent un caractère « insulaire », qui en fait des espaces très distincts de leur *hinterland* au niveau géographique, humain, économique et politique. Leurs liens et interconnexions avec d'autres espaces par voie maritime et fluviale en font des caisses de résonance des événements politiques et économiques à l'échelle atlantique. Du point de vue géographique en effet, New York et La Nouvelle-Orléans sont des « îles ». C'est le cas, au sens propre, de Manhattan, bordée par la baie de New York au sud, l'Hudson River à l'ouest, l'East River à l'est, et l'étroite Harlem River au nord. Tout comme les autres îles de la baie de New York, Manhattan a été le site des premières occupations humaines et de consolidation du rivage³⁴ (carte 1.4).

³² KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, op. cit ; BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit.

³³ GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », art. cit., p. 1343-1345.

³⁴ Ann L. BUTTENWIESER, *Manhattan Water-Bound: Manhattan's Waterfront from the Seventeenth Century to the Present*, Syracuse, Syracuse University Press, 1999, p. 23-27.

Carte 1.4 : L'île de Manhattan et la ville de New York en 1807.

Diffusion non autorisée

Source : *Map of the City of New York and Island of Manhattan, as Laid Out by the Commissioners Appointed by the Legislature, April 3d, 1807 is Respectfully Dedicated to the Mayor, Aldermen and Commonalty Thereof, by Their Most Obedient Servant Wm. Bridges, City Surveyor, engraved by P. Maverick, 1807, Library of Congress.*

Carte 1.5 : Localisation de La Nouvelle-Orléans entre golfe du Mexique, Mississippi et Lac Pontchartrain, en 1759.

Diffusion non autorisée

Source : « *The Course of Mississippi River from Bayagoulas to the Sea* », Published according to an Act of Parliament, Londres, T. Jeffreys, Charing Cross., 1759, Library of Congress.

La Nouvelle-Orléans est elle aussi entourée d'eau, du fait de son environnement marécageux, et de sa localisation sur un méandre du Mississippi. Selon Mark Thompson,

elle n'est cependant située sur une « île » que selon une « fiction cartographique » élaborée par les gouvernements coloniaux successifs, qui ont conçu un espace historiquement désigné comme l'« île d'Orléans » et délimité par le fleuve au sud, le bayou Manchac et le Lac Pontchartrain au nord³⁵ (carte 1.5).

Outre ces particularités géographiques, qui isolent mais également protègent les sites originels de ces deux villes, ce sont le peuplement et les activités qui les distinguent fortement de leur *hinterland*. En effet, l'essor rapide des deux ports, du fait de leur position stratégique et leur ascendant commercial croissant, contraste avec un intérieur rural et peu peuplé. Leur influence politique s'affirme également en parallèle de leur croissance, et mène au XIX^e siècle à des batailles politiques, notamment sur le choix de la capitale de l'État, qui accentue les rivalités avec l'intérieur³⁶. Les sociétés urbaines se développent – plus rapidement à New York qu'à La Nouvelle-Orléans dans un premier temps, la première comptant environ 60 000 habitants au tournant du siècle, la seconde en comptant près de dix fois moins (5 000 à 8 000 habitants entre 1795 et 1805), comme l'indique le graphique 1.1³⁷. Le rythme de croissance extrêmement rapide des deux villes, grâce à l'immigration, qui fait de New York la première des villes américaines, permet cependant à La Nouvelle-Orléans d'atteindre le 5^e rang des villes étasuniennes en 1820 et le 3^e rang en 1840³⁸.

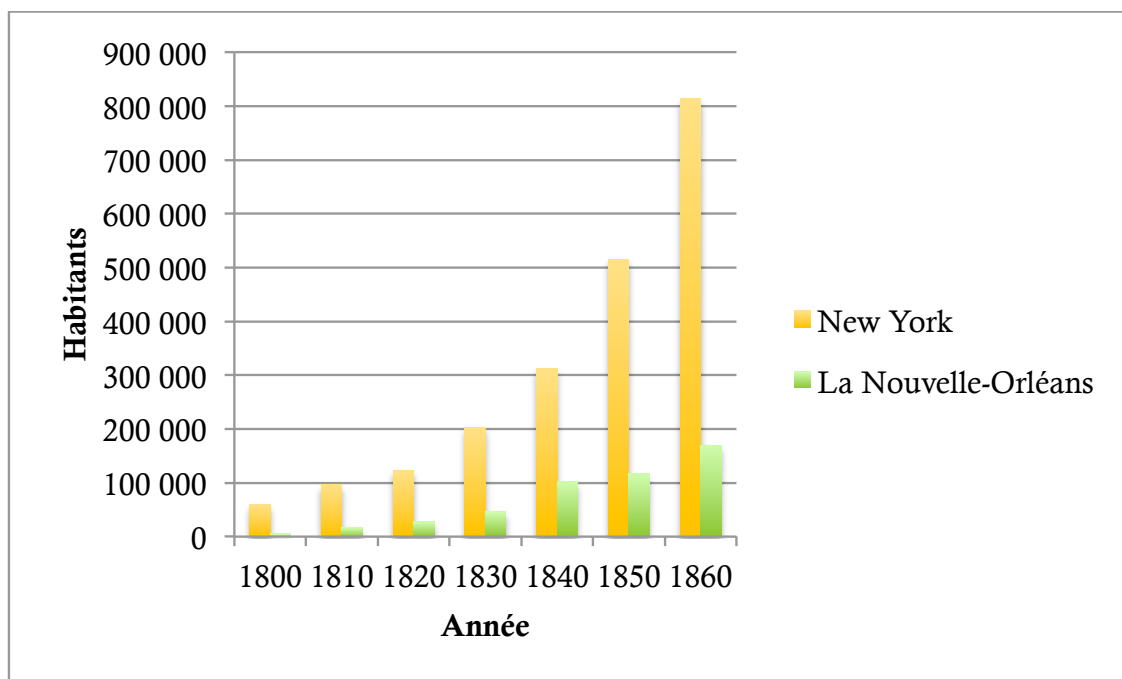
³⁵ THOMPSON, « Locating the Isle of Orleans: Atlantic and American Historiographical Perspectives », *art. cit.*, p. 305-306.

³⁶ Albany est capitale de l'État de New York depuis 1797, alors que La Nouvelle-Orléans ne perd sa place face à Baton Rouge qu'à partir de 1849 : BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 354 ; SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*, p. 114-115.

³⁷ DIN et HARKINS, « Spanish New Orleans », *op. cit.*, p. 191 ; *Return of the Whole Number of Persons Within the Several Districts of the United States*, Washington, House of Representatives, 1801.

³⁸ Voir Annexe 1.

Graphique 1.1 : Croissance de la population de New York et La Nouvelle-Orléans (1800-1860).



Source : Campbell Gibson, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990 », *Population Division Working Paper*, n° 27, 1998, Tables 1 à 9, <http://www.census.gov/population/www/documentation/twps0027/twps0027.html#urban>, consulté le 12 janvier 2013.

Les deux villes présentent ainsi un fort brassage à la fois social, religieux et ethnique. Les lignes de clivages suivent au premier chef des critères juridiques et raciaux, distinguant esclaves, libres de couleurs et blancs, selon des modalités différentes dans les deux villes. À New York, l’abolition progressive de l’esclavage est votée en 1798, pour être achevée en 1827 : dans l’intervalle, le nombre de libres de couleur tend à augmenter et l’esclavage à décroître, mais la population noire est minoritaire au regard de la population blanche³⁹. À La Nouvelle-Orléans, où s’est constituée une importante classe de libres de couleurs sous la domination espagnole, et où l’esclavage a cru, à des rythmes divers, sous les dominations coloniales successives, la population blanche reste minoritaire⁴⁰. Cette

³⁹ New York compte une population noire de 5 865 personnes en 1800 et 8 918 en 1810, mais qui ne représente que 10% de la population de la ville : Shane WHITE, *Somewhat More Independent: The End of Slavery in New York City, 1770-1810*, Athens, University of Georgia Press, 1991, p. 186 ; WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, op. cit ; Edgar J. MCMANUS, *A History of Negro Slavery in New York*, Syracuse University Press, 1966.

⁴⁰ Si la population noire reste majoritaire, le poids des esclaves tend néanmoins à s’éroder à La Nouvelle-Orléans, où leur part passe de 64% de la population en 1788 à 49% en 1806 : Paul F. LACHANCE, « The Louisiana Purchase in Demographic Perspective », dans Peter J. KASTOR et François WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 143-179, p. 154 ; Gilbert C. DIN, *Spaniards, Planters, and Slaves the Spanish*

population blanche est par ailleurs dans les deux villes divisée en fonction des origines géographiques, mêlant des populations nées en Europe, en Amérique ou en Afrique, ou religieuses, avec une dominante catholique à La Nouvelle-Orléans et protestante à New York. Ces profils sont bien plus proches des sociétés des ports de l'Atlantique et les Antilles que de celles des régions intérieures et rurales des États-Unis. Fernand Braudel cite à ce titre le témoignage du consul de France à New York en 1810, interrogé sur les mœurs des Américains :

« Ce n'est pas par la ville populeuse que j'habite qu'il faut en juger ; ses habitants, pour la plupart étrangers et composés de toutes sortes de nations exceptés pour ainsi dire d'Américains, n'ont en général d'autre esprit que celui des affaires. New York est, pour ainsi dire, une grande foire continue, où les deux tiers de la population se renouvellent sans cesse ; où il se fait des affaires immenses, presque toujours avec des capitaux fictifs, et où le luxe est porté à un degré effrayant. [...] C'est donc à la campagne, concluait-il, et dans les villes de l'intérieur qu'il faut chercher la population américaine de l'État de New York.⁴¹ »

Au-delà de cette description quelque peu sommaire, la société new-yorkaise se compose en effet d'une élite ancienne, associant la population de souche hollandaise et huguenote, désignée sous le vocable « Knickerbockers⁴² » selon l'expression consacrée par Washington Irving. S'y est ajoutée une population originaire de Nouvelle-Angleterre, désignée communément sous le terme « Yankee ». Outre l'élite propriétaire et marchande, New York a vu se développer dès la période coloniale des catégories intermédiaires – artisans qualifiés, boutiquiers, employés de commerce – qui constituent le socle de ce que Sean Wilentz désigne comme la « république des artisans⁴³ ». L'immigration croissante nourrit également les classes populaires employées dans les petits métiers urbains et les activités portuaires.

À La Nouvelle-Orléans, les études de la période coloniale établissent le caractère bigarré de la ville bien avant les bouleversements du tournant du siècle⁴⁴. Son développement économique et démographique sous la domination espagnole s'appuie sur

Regulation of Slavery in Louisiana, 1763-1803, College Station, Tex., Texas A & M University Press, 1999, p. 220-224 ; Laura FONER, « The Free People of Color in Louisiana and St Domingue: A Comparative Portrait of Two Three-Caste Slave Societies. », *Journal of Social History*, vol. 3, n° 4, 1970, p. 406-430.

⁴¹ Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme: XV^e-XVIII^e siècle. Volume 3, Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 505-506.

⁴² Washington IRVING, *A History of New York by Dietrich Knickerbocker*, New York, Inskeep & Bradford, 1809.

⁴³ WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, *op. cit.*, p. 19-21.

⁴⁴ DIN et HARKINS, « Spanish New Orleans », *op. cit.*, p. 191-196.

l'intensification des échanges avec les Antilles, mais aussi l'accroissement du commerce au débouché du Mississippi après l'indépendance américaine. La population est initialement faible et extrêmement mélangée, faisant coexister marchands européens et américains, colons d'origine française et espagnole, mais aussi allemande, garnisons espagnoles, marins, esclaves et libres de couleur⁴⁵. L'essor agricole de la colonie mène progressivement, sous la période espagnole, à une accélération de la traite négrière⁴⁶. L'abolition de la traite par le Congrès américain en 1807 met cependant un terme à l'apport extérieur d'esclaves, ce qui n'empêche pas La Nouvelle-Orléans de devenir le principal marché aux esclaves des États-Unis, et plaque tournante des États du Sud⁴⁷. Les changements de souveraineté et le contexte géopolitique suscitent ensuite une accélération de la croissance démographique : les installations de Français et d'Américains se multiplient à partir de 1803, puis l'afflux de réfugiés de Saint-Domingue chassés de Cuba en 1809, et la reprise du trafic avec l'Europe après 1815 participent au quintuplement de la population urbaine en deux décennies.

2) Développement des lieux publics et politisation de l'espace urbain

La croissance de ces deux villes-ports se traduit par ailleurs par des transformations locales spectaculaires : à l'essor démographique et commercial répond le développement urbain, qui lui-même participe de l'attractivité et de la diversification des activités. Les frontières géographiques des villes ne cessent ainsi d'être repoussées. New York, située sur la partie sud de l'île de Manhattan, progresse vers le nord au fur et à mesure que les nouveaux arrivants se massent dans les premiers arrondissements, et que les citoyens plus anciens cherchent davantage d'espace, de sécurité et de salubrité dans les nouveaux quartiers. Au tout début du siècle, les quartiers aisés se trouvent encore sur la partie sud

⁴⁵ Le brassage à La Nouvelle-Orléans a lieu dès la période coloniale : S. Lee Dawdy montre que c'est à la fin de la période française que la hiérarchie raciale s'y consolide, et la population esclave augmente à La Nouvelle-Orléans (12% de la population en 1726 à 35% en 1766 : 237 et 363 foyers recensés dans la ville respectivement, dont 40 et 181 foyers propriétaires d'esclaves). La ville concentre les Européens, les Louisianais afro-américains vivant aux alentours. La société est hiérarchisée en fonction des catégories légales, mais la couleur et l'origine ne dictent pas toujours le statut social : le statut, la classe, la richesse et les connections familiales entrent aussi en ligne de compte. Une oligarchie créole émerge par endogamie, qui se distingue du mélange des esclaves, Indiens, soldats et pauvres : Shannon Lee DAWDY, *Building the Devil's Empire: French Colonial New Orleans*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, p. 175-188.

⁴⁶ Douglas B. CHAMBERS, « Slave trade merchants of Spanish New Orleans, 1763-1803: Clarifying the colonial slave trade to Louisiana in Atlantic perspective », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 3, 2008, p. 335-346.

⁴⁷ Walter JOHNSON, *Soul by Soul: Life Inside the Antebellum Slave Market*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1999, p. 2-6.

de Broadway allant de Bowling Green jusqu'au parc de City Hall. Progressivement, le zonage de la ville tend à réserver au sud, proche des quais et de l'activité portuaire, l'activité commerciale, alors que l'artisanat et l'habitat populaire sont repoussés dans les quartiers au nord de City Hall, ou le long de l'East River. Les zones résidentielles qui gagnent progressivement l'ouest de Broadway, voire les zones rurales au nord de la ville, développent une tendance à la *gentryfication*, comme autour de Hudson Square ou plus tard Greenwich Village. En 1807, la limite de construction de la ville se trouve, comme l'indique la carte 1.6, à la limite des 7^e et 8^e Wards, au-delà de Houston street⁴⁸.

Carte 1.6 : Plan de New York en 1807.

Diffusion non autorisée

Source : *Plan of the City of New York With the Recents and Intended Improvements*. Drawn From Actual Survey by William Bridges, City Surveyor, AD 1807, NYPL Digital Gallery.

⁴⁸ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 373-374, 387-388.

À La Nouvelle-Orléans, l'extension de la ville hors du Vieux Carré, quadrilatère initial datant du début du XVIII^e siècle, se fait en amont et en aval le long du Mississippi, sur des anciennes plantations qui sont progressivement loties, à commencer par le faubourg Marigny à l'est, et le faubourg Sainte-Marie à l'ouest (carte 1.7). Au-delà des remparts nord de la ville, la progression a également lieu vers le Bayou Saint-Jean, qui devient un lieu de villégiature entre la ville et le lac Pontchartrain⁴⁹.

Carte 1.7 : Plan de La Nouvelle-Orléans en 1807

Diffusion non autorisée

Source : « Plan dressé en exécution de l'arrêté du Conseil de Ville de La Nouvelle-Orléans, approuvé par le Maire le 15 Juin 1807 », Louisiana State Museum.

Parmi les effets de ces transformations, l'étude de l'émergence des lieux publics propose une lecture qui met en relation le tissu social et politique des villes avec leur géographie concrète – faite de bâtiments, de rues, de places, d'aménagements portuaires... Mary Ryan interroge notamment la façon dont, dans la première moitié du XIX^e siècle, s'élabore le « public » – tenant compte, de façon critique, des multiples approches de la philosophie politique, allant de l'espace public habermassien à l'invention démocratique

⁴⁹ Les phases de l'extension urbaine de La Nouvelle-Orléans sont notamment détaillées par BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 197-215.

de Claude Lefort⁵⁰. Elle choisit délibérément New York et La Nouvelle-Orléans pour leur caractère diversifié, hétérogène, en croissance rapide, et à l'opposé de l'image tocquevillienne des petites communautés rurales de Nouvelle-Angleterre. Ce sont des villes dont l'attache nationale aux États-Unis est encore fragile, à une époque où elles sont disputées dans un contexte géopolitique troublé – que ce soit à l'occasion de la cession de la Louisiane en 1803, ou de la guerre avec l'Angleterre de 1812⁵¹. L'espace public de ces villes se manifeste dans la transformation de leur cadre physique. La (re)construction de bâtiments publics, symboles de l'autorité municipale y participe. C'est en effet au tournant du XIX^e siècle, entre 1803 et 1812, qu'est lancée à New York la construction de l'Hôtel de Ville ou *City Hall*, initialement conçu par Mangin, architecte français émigré⁵². À La Nouvelle-Orléans, l'autorité locale était incarnée sous la période espagnole par le *Cabildo*, siégeant sur la place d'Armes. Du fait des incendies successifs, notamment le grand incendie de 1788, le bâtiment est reconstruit entre 1795 et 1799, et la place d'Armes subit de constantes améliorations. Le *Cabildo* est remplacé par le Conseil de Ville en 1803, qui administre les affaires municipales, à proximité des autres sièges du pouvoir qui entourent la place – la cathédrale Saint-Louis, la résidence du gouverneur, la Législature⁵³. À l'essor de bâtiments publics correspond la mise en place progressive d'aménagements publics, qu'il s'agisse de places, de rues et de lotissements, mais aussi de l'amélioration des infrastructures. L'aménagement des voies d'eau et de leurs bords – entretien des chenaux du Mississippi et des levées protégeant la ville de La Nouvelle-Orléans des débordements du fleuve⁵⁴, projets de creusement de canaux et aménagement des quais à New York –

⁵⁰ Jürgen HABERMAS, *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978 ; Nancy FRASER, « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy », *Social Text*, n° 25/26, 1990, p. 56-80 ; Claude LEFORT, *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1994.

⁵¹ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 11-12, 21-23.

⁵² BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 369.

⁵³ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 28.

⁵⁴ On désigne à La Nouvelle-Orléans par « levée » la digue qui protège la ville des débordements du Mississippi. Les installations portuaires de la ville ont été organisées le long de cette digue, en face du Vieux Carré et du Faubourg Sainte-Marie.

reste essentiel pour accroître encore les transports et la mobilité des hommes et des marchandises⁵⁵.

Ces transformations du cadre urbain vont de pair, au début du XIX^e siècle, avec une intense mise en scène de la vie civique. Ces lieux publics sont des espaces de représentation : la place d'Armes à La Nouvelle-Orléans, le parc du City Hall à New York, accueillent ainsi à de multiples occasions les cérémonies officielles et les défilés associés à des festivités récurrentes, comme la fête du 4 juillet, ou ponctuelles, comme les cérémonies de transfert de souveraineté en Louisiane en 1803 ou encore la célébration de la victoire militaire contre l'Angleterre en 1815⁵⁶. L'attention précise à l'agencement physique des lieux révèle, selon Mary Ryan, que ces cérémonies ne sont pas seulement productrices d'unité mais aussi de fragmentation, notamment par la façon dont s'organisent les groupes, et la place figurative, secondaire ou absente des exclus tels que les femmes, les gens de couleur ou les pauvres⁵⁷.

Les lieux dédiés explicitement au public participent également de la sociabilité et de l'interaction quotidienne – qu'il s'agisse de lieux ouverts ou fermés tels que les boutiques, les tavernes, ou les théâtres⁵⁸. Ces rencontres dépendent néanmoins de la hiérarchisation sociale des deux villes. New York a développé une très large offre de divertissements. Les théâtres tels que le théâtre du Park sont fréquentés par toutes les classes, mais les quartiers populaires offrent aussi nombre de lieux de jeu, de prostitution et de boisson, où se mêlent races et nationalités⁵⁹. À La Nouvelle-Orléans, le succès traditionnel des bals se maintient, avec une hiérarchisation sociale et raciale prononcée. Les bals de souscription ont pour but d'écartier une composante trop populaire, et les bals de personnes de couleur sont organisés à la marge. Le théâtre y fait tardivement son apparition, les premières troupes

⁵⁵ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 419-422 ; Ari KELMAN, *A River and Its City: The Nature of Landscape in New Orleans*, Los Angeles, University of California Press, 2006, p. 22-27.

⁵⁶ WALDSTREICHER, *In the Midst of Perpetual Fetes: The Making of American Nationalism, 1776-1820*, *op. cit.* ; Simon P. NEWMAN, *Parades and the Politics of the Street: Festive Culture in the Early American Republic*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1997 ; Brooks MCNAMARA, *Day of Jubilee: The Great Age of Public Celebrations in New York, 1788-1909*, New Brunswick, N.J., Rutgers University Press, 1997.

⁵⁷ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁸ BOUCHERON, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », *op. cit.*

⁵⁹ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 402-406.

françaises datant de la fin du XVIII^e siècle⁶⁰. Sa réputation de ville de jeu, notamment au sein des nombreuses tavernes qui se développent sur le port comme dans les quartiers périphériques, fait également partie de l'identité de la ville. Joseph Tregle Jr. affirme ainsi que « probablement aucune communauté au monde ne tournait autant autour de ses débits de boisson, ses cabarets, ses maisons de jeu, ses cirques et ses théâtres que ne le faisait la maîtresse du Mississippi⁶¹ ». Ces lieux de rencontre informelle et d'apprentissage des différences sociales peuvent également devenir des espaces où s'exprime le politique, mais de façon non codifiée, portant des réclamations non entendues dans les espaces formels, et souvent le fait de minorités non représentées. Cette approche sociale, culturelle et politique inspirée par la démarche de Mary Ryan se fonde sur l'idée de l'essor à New York et La Nouvelle-Orléans de cultures politiques urbaines dans la première moitié du siècle, à travers l'espace de la ville, autant par le biais des cérémonies publiques et de la politique conventionnelle, que du brassage des populations, notamment issues de l'immigration.

3) Des carrefours d'informations et de réseaux : des laboratoires d'idées et de pratiques

La modernisation des modalités de transport et leur intensification au tournant du XIX^e siècle affectent les réseaux d'informations et accroissent l'influence des villes-ports par lesquelles cette information transite. Longtemps, les réseaux de correspondances marchande, familiale et relationnelle, ont été les voies privilégiées de l'information transatlantique, tributaires du trafic maritime et véhiculées par les équipages et les passagers. Silvia Marzagalli a bien précisé les modalités de mise en place des réseaux d'informations, oraux comme écrits, notamment dans le domaine marchand, entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle⁶². Fondée sur la communication et la recherche de connaissance, l'information est formée et transite par des voies multiples dans les points de passage et de brassage que sont les ports atlantiques. La valeur de l'information n'est pas seulement relative à son contenu, mais aussi à la rapidité à laquelle elle circule :

⁶⁰ Henry Arnold KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1966, p. 3-41 ; René J. LE GARDEUR, *The First New Orleans Theatre, 1792-1803*, New Orleans, Leeward Books, 1963.

⁶¹ « Probably no community in the world revolved so much around its grog shops, cabarets, gambling dens, circus pits, and theaters, as did this mistress of the Mississippi », TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, op. cit., p. 20.

⁶² Silvia MARZAGALLI, « La circulation de l'information, révélateur des modalités de fonctionnement propres aux réseaux commerciaux d'Ancien Régime », *Rives nord-méditerranéennes. Numéro thématique "Moyens, supports et usages de l'information marchande à l'époque moderne"*, n° 27, 2007, p. 123-139.

l'historienne rappelle qu'entre 1790 et 1815 la traversée entre New York et Bordeaux est de 45 jours en moyenne, mais peut aller de 27 à 79 jours, et le trajet en sens inverse peut mettre de 30 à 189 jours pour une moyenne de 60 jours. Cette vitesse de circulation dépend également des intervalles de départ des navires, des conditions de navigation, autant de facteurs susceptibles de bouleversement à l'heure des guerres européennes⁶³. Par ailleurs, l'information véhiculée par des réseaux marchands à des fins économiques va nécessairement de pair, dans ce contexte, avec l'information politique, voire diplomatique et militaire. On retrouve les mêmes contraintes pour les nouvelles contenues dans les correspondances personnelles : de nombreux correspondants de Louisiane en 1803 envoient leurs lettres en double, triple voire quintuple exemplaire vers la France dans l'espoir que l'une d'entre elles parvienne à destination⁶⁴.

En dépit des aléas internationaux jusqu'en 1815, la liaison de plus en plus privilégiée de New York avec l'Europe et les Antilles au tournant du XIX^e siècle, et la place centrale de La Nouvelle-Orléans dans le golfe du Mexique, fait que ces deux ports sont ainsi en passe de devenir de caisses de résonance et de redistribution des informations et des idées qui traversent l'Atlantique. On ne peut que reprendre l'idée que la fonction de carrefour d'information donne très tôt à New York, et plus progressivement à La Nouvelle-Orléans « un avantage comparatif qui [augmente] jour après jour leur avancée sur les autres ports⁶⁵ ». La localisation et les fonctions dévolues aux postes consulaires français aux États-Unis reflètent cette prééminence. Le consul de La Nouvelle-Orléans est chargé en particulier de faire écho à « toutes les nouvelles du Mexique, des Antilles et de l'Amérique du Sud qui peuvent parvenir dans le port⁶⁶ », dans la mesure où La Nouvelle-Orléans est le point de diffusion de ces nouvelles vers la côte est des États-Unis et vers l'Europe. Le consul de New York occupe pour sa part la fonction de consul général pour les États-Unis

⁶³ Silvia MARZAGALLI, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », dans Sébastien LAURENT (dir.), *Entre l'État et le marché: l'information et l'intelligence économique en France (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2010, p. 13-43, p. 16-18.

⁶⁴ « J'ai l'espoir, ma bien bonne sœur, que sur les cinq lettres que j'ai eu le plaisir de vous écrire une au moins sera parvenue à sa destination et que tu seras instruite de mon heureuse arrivée ici », lettre de Neuville à sa sœur Mme Dubourg, La Nouvelle-Orléans, 26 avril 1803, HNOG, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 36.

⁶⁵ MARZAGALLI, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », *op. cit.*, p. 23.

⁶⁶ Dépêche du baron de Mareuil, légation de France à Washington, à Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 9 janvier 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/146 (2MI2325).

à partir de 1829⁶⁷. La centralité du réseau de communications qui relie New York au pays et à l'Europe est alors incontestée : « le port de New York est le point le plus important de l'Amérique du Nord, les moyens de communication avec l'Europe sont aussi les plus rapides, les mieux aisés et les plus commodes. New York est le centre de tous les voyageurs transatlantiques⁶⁸. » Le brassage d'informations est de plusieurs natures : informations orales, véhiculées à l'occasion de rencontres commerciales ou d'arrivées de voyageurs, ou écrites, par voie de correspondances privées, commerciales, et de plus en plus par voie de presse⁶⁹. Le rôle de l'imprimé est en effet de plus en plus prépondérant, à mesure que se développent les moyens de communications modernes – navigation à vapeur, fluviale puis maritime, liaisons régulières avec l'Europe – facilitent sa diffusion. Par ailleurs, les progrès permettant à l'information de circuler plus rapidement, grâce au télégraphe, et de réaliser des tirages massifs de journaux, transforment encore la relation à l'information et la rendent plus accessible et plus rapide⁷⁰. Si l'essor de la presse locale est plus précoce à New York qu'à La Nouvelle-Orléans, la réception des journaux européens et américains dans les deux villes est très tôt établie et contribue à alimenter les débats dans l'espace public⁷¹. La diversité des thèmes traités permet également de faire écho aux informations locales comme aux événements géopolitiques, et contribuer sur les deux rives de l'Atlantique à la diffusion des idées libérales ou des controverses sur l'abolition de la traite et la question de l'esclavage par exemple⁷².

New York et La Nouvelle-Orléans se situent également au cœur des circulations associées aux pratiques sociales et intellectuelles véhiculées par la franc-maçonnerie au tournant du XIX^e siècle. Pierre-Yves Beaurepaire souligne que l'Atlantique est en effet au centre des processus de transformation de cette institution, le pôle de diffusion

⁶⁷ Le consulat général a déjà été fixé à New York dans les périodes 1785-1791 et 1810-1815, lorsque New York a occupé la fonction de capitale, puis développé des relations privilégiées avec l'Europe, mais il a également alterné avec Philadelphie (1778-1785, 1791-1801, 1806-1810, 1816-1819) et Washington (1801-1805, 1819-1829).

⁶⁸ Dépêche de la Forest, consul général de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 24 mai 1839, CADN, New York, 474/PO/1/66.

⁶⁹ MARZAGALLI, « La circulation de l'information, révélateur des modalités de fonctionnement propres aux réseaux commerciaux d'Ancien Régime », *art. cit.*, p. 124-126.

⁷⁰ Paul STARR, *The Creation of the Media. Political Origins of Modern Communications*, New York, Basic Books, 2004.

⁷¹ Michael WARNER, *The Letters of the Republic: Publication and the Public Sphere in Eighteenth-Century America*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1990.

⁷² Les circulations intellectuelles dans l'Atlantique ont notamment été mises en valeur dans l'ouvrage de Bernard BAILYN (dir.), *Soundings in Atlantic History: Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2009.

maçonnique que sont les Antilles ayant, par suite des événements révolutionnaires, essaimé individus et pratiques sur les continents européen et américain, comme en témoigne l'itinéraire de l'amiral de Grasse-Tilly⁷³. Les contacts établis entre maçonnerie antillaise et ports nord-américains participent de ces transformations. Le succès d'une franc-maçonnerie mêlant influences française et américaine à New York comme à La Nouvelle-Orléans reflète les processus de recomposition et d'adaptation alors en cours dans le domaine intellectuel et de la sociabilité⁷⁴. Alors que la période révolutionnaire est synonyme d'un repli maçonnique en Europe, l'Atlantique est au contraire au cœur de l'effervescence, notamment via les réfugiés de Saint-Domingue, qui contribuent à la diffusion des pratiques et des rites⁷⁵. C'est une des raisons pour lesquelles l'influence des réseaux migratoires français dans ces mutations est maintenant à considérer.

Le tableau de l'essor de New York et La Nouvelle-Orléans dans l'Atlantique français qui se reconfigure au tournant du XIX^e siècle justifie la place prépondérante que les deux ports vont prendre dans les transformations des flux migratoires français. Les dynamiques migratoires de l'époque coloniale se voient en effet mises à mal par les événements révolutionnaires, et suscitent des adaptations, ou la génération de nouveaux flux, qui vont privilégier de nouveaux points de fixation.

II) Les recompositions des dynamiques et réseaux migratoires dans l'Atlantique français au tournant du XIX^e siècle

L'approche « *circum-Atlantic* » s'intéresse au dense réseau de liaisons maritimes et portuaires permettant les circulations à travers l'espace atlantique – de marchandises, d'hommes, d'informations, d'idées. Cette dimension a été progressivement intégrée à l'étude des empires⁷⁶, mais a été récemment étendue dans le temps et dans l'espace,

⁷³ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, Paris, Belin, 2002, p. 90-99.

⁷⁴ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *Franc-maçonnerie et sociabilité : les métamorphoses du lien social XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2003.

⁷⁵ Éric SAUNIER, « L'espace caribéen : un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 42-56.

⁷⁶ ARMITAGE et BRADDICK (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, *op. cit* ; CANNY et MORGAN (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, *op. cit* ; Elizabeth MANCKE, « Early Modern Expansion and the Politicization of Oceanic Space », *Geographical Review*, vol. 89, 1999, p. 225-36.

envisageant les mouvements migratoires sous un angle océanique plus large⁷⁷. Les flux humains, en particulier, sont à relier aux dynamiques marchandes et coloniales de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, puis aux effets des révolutions politiques et économiques du tournant du XIX^e siècle. Les répercussions de ces révolutions sur les sociétés des deux rives de l'Atlantique, ainsi que sur le trafic maritime, affectent les itinéraires migratoires des populations françaises en particulier. Au sein de l'Atlantique français, les mouvements de population suscités par les révolutions atlantiques ont longtemps mené à l'étude de groupes clairement identifiés, mais qui masquent en partie la réalité complexe des dynamiques migratoires reliant la France, les Amériques et les Antilles, qui combinent des caractéristiques héritées de la période moderne à celles issues du contexte révolutionnaire.

A. Les héritages coloniaux dans la circulation atlantique des populations françaises

L'Atlantique français repose sur des réseaux économiques et humains établis de part et d'autre de l'Atlantique selon une géométrie reliant les trois continents européen, africain et américain via le commerce triangulaire. L'activité des ports français, caractérisée à l'époque moderne par l'armement d'expéditions atlantiques et la réexportation européenne (Bordeaux, Le Havre, Rouen, Nantes, Marseille...), se double donc de la circulation d'une population mobile, composée de marchands, artisans, gens de mer, colons ou missionnaires. Cependant, même pendant les périodes où prévaut l'exclusif colonial, ces relations entre la France et les Amériques ne sont pas cantonnées aux liens entre ports coloniaux et métropolitains. À l'échelle américaine, la contrebande et les échanges régionaux, à travers les circulations inter-coloniales entre Antilles, rives du golfe du Mexique et côte atlantique nord-américaine, complexifient ce tableau. Ces circulations, intensifiées à la fin du XVIII^e siècle, connaissent des reconfigurations majeures suite à la guerre de Sept ans, notamment pour la France, avec la perte de son emprise continentale américaine, en partie compensée par la prééminence croissante de Saint-Domingue dans les Antilles, puis par les bouleversements politico-diplomatiques de l'indépendance américaine⁷⁸.

Les migrations entre la France et ses colonies américaines – mais plus largement, en direction des Amériques – ont connu une phase croissante dans la deuxième moitié du

⁷⁷ GABACCIA et HOERDER (dir.), *Connecting Seas and Connected Ocean Rims: Indian, Atlantic, and Pacific Oceans and China Seas Migrations from the 1830s to the 1930s*, *op. cit* ; BOSMA, « Beyond the Atlantic: Connecting Migration and World History in the Age of Imperialism, 1840-1940 », *art. cit*.

⁷⁸ MARZAGALLI, « The French Atlantic », *op. cit* ; MARZAGALLI, « La mise en place d'un réseau commercial et marchand : Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIII^e siècle », *op. cit*.

XVIII^e siècle. Si l'estimation démographique globale de ces flux reste approximative, l'exemple de Saint-Domingue semble significatif. D'après Jacques Houdaille, au sein de la population blanche d'environ 28 000 à 30 000 personnes dans la partie française de l'île à la veille de la Révolution, la moitié est née en France⁷⁹. Des liens familiaux et commerciaux, des chaînes migratoires se sont ainsi tissés tout au long du XVIII^e siècle à travers l'Atlantique. Certaines régions métropolitaines, telles que Sud-Ouest et la Bretagne, sont des bassins d'émigration particulièrement marqués à destination des colonies antillaises, mais aussi de toute l'Amérique du Nord⁸⁰. Ces liens qui associent des régions ou micro-régions de départ avec des destinations américaines caractérisent l'approche de Frank Thistlethwaite, qui insiste sur la nécessité de tenir compte de l'échelle locale des migrations pour en comprendre la complexité⁸¹. On observe sur le long terme des départs de régions précises vers les colonies françaises et la Louisiane, notamment dans les bassins de recrutement des ports de la façade atlantique française, qui permettent de reconstituer des liens familiaux, professionnels, d'interconnaissances de l'autre côté de l'Atlantique. Bordeaux, Nantes, ou le Havre sont des plaques tournantes qui orientent les migrants à la fois géographiquement et professionnellement. L'exemple des échanges entre les loges maçonniques des grands ports atlantiques français avec les loges des colonies françaises aux Amériques confirme l'existence de circulations et d'interconnaissances dans les milieux des marchands, des capitaines de navires, des marins ou des membres de l'administration coloniale⁸². Pierre-Yves Beaurepaire a par ailleurs souligné les pratiques d'autonomie qui se développent dans ces ports français vis-à-vis des autorités parisiennes et de la vocation centralisatrice du Grand Orient. Cette autonomie se retrouve dans les colonies où des attitudes spécifiques se distinguent de la métropole, par exemple dans le

⁷⁹ Jacques HOUDAILLE, « Quelques données sur la population de Saint-Domingue au XVIII^e siècle », *Population*, vol. 28, n° 4/5, 1973, p. 859-872.

⁸⁰ Jacques de CAUNA, *L'Eldorado des Aquitains, Gascons, Basques et Béarnais aux Îles d'Amérique*, Biarritz, Atlantica, 1998 ; Mickaël AUGERON et Dominique GUILLEMET (dir.), *Champlain ou les Portes du Nouveau Monde : cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, Gestes Éditions, 2004 ; Henri DE CHARNISAY, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Biarritz, J&D Éditions 1996.

⁸¹ Frank THISTLETHWAITE, « Migration from Europe Overseas in the 19th and 20th Century », dans Rudolph VECOLI et Susan SINKE (dir.), *A Century of European Migrations, 1830-1930*, Chicago, University of Illinois Press, 1991, p. 17-57.

⁸² ESCALLE et GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, op. cit., p. 1-7 ; Jean-Marc Van HILLE, *Dictionnaire des marins francs-maçons, Gens de mer et professions connexes aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles: Travaux de la loge maritime de recherche La Pérouse - Kronos N° 56*, Paris, L'Harmattan, 2011 ; Georges ODO, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2001, p. 9-43.

traitement des différences raciales, même si l'existence d'une hiérarchisation sociale entre les loges n'est pas très différente de la situation française⁸³. Ces traits se retrouveront dans la diffusion de la franc-maçonnerie française sur le continent américain au XIX^e siècle. Enfin, la société créole qui se constitue génération après génération dans les colonies françaises s'inscrit dans des interactions permanentes avec la France, non seulement du fait de la dépendance politique et commerciale des colonies, mais aussi des liens culturels et humains. Les élites coloniales se rendent ainsi fréquemment en France, pour l'éducation de leurs enfants, leurs affaires commerciales ou familiales. Ce phénomène touche les populations françaises des Antilles, mais se retrouve également, malgré le passage à la souveraineté espagnole de la Louisiane entre 1763 et 1768, chez les créoles de Louisiane qui continuent à visiter régulièrement la France et à y envoyer leurs enfants⁸⁴.

Outre l'émigration à caractère colonial, il existe également une tendance longue et moins visible d'installation de Français en Amérique depuis l'époque moderne, en dehors des colonies françaises. Dès le XVI^e siècle, et plus encore après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, un certain nombre de huguenots trouvent refuge en Amérique du Nord⁸⁵, notamment sur la côte est, en particulier à New York ou en Caroline⁸⁶. Cette présence ancienne reste longtemps marquée du fait de la diaspora et la mémoire des origines

⁸³ Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII^e siècle », dans Gérard Le BOUËDEC et François CHAPPE (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle. Actes du colloque international de Lorient (24, 25, 26 septembre 1998)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 181-189 ; Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-Maçonnerie des Lumières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 44, n^o 2, 1997, p. 195-212 ; Éric SAUNIER, « Les pratiques culturelles dans un port de traite. Les négriers et la franc-maçonnerie au Havre au XVIII^e siècle », dans Marcel DORIGNY (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Éditions du CTHS, 1999, p. 139-151.

⁸⁴ « Un habitant de cette ville plein désir de procurer à son fils une éducation soignée, désire trouver à la placer en France dans un collège et se propose de faire le sacrifice de la somme nécessaire pourvu que ceux qui se chargent de son enfant ne négligent rien pour remplir ses vues. » Lettre de Blanquet à M. Baradère, La Nouvelle-Orléans, 29 Germinal an XI (19 avril 1803), HNOG, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 37.

⁸⁵ Frank LESTRINGANT, *L'expérience huguenote au Nouveau Monde : XVI^e siècle*, Paris, Droz, 1996 ; Jon BUTLER, *The Huguenots in America: A Refugee People in New World Society*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1983 ; Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique : Pour Dieu, la cause ou les affaires*, Paris, Indes savantes, 2009 ; Gilbert CHINARD, *Les réfugiés huguenots en Amérique*, Paris, Aubin, 1925.

⁸⁶ Bertrand VAN RUYMBEKE, *From New Babylon to Eden: The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2006 ; Paula Wheeler CARLO, *Huguenot Refugees in Colonial New York: Becoming American in the Hudson Valley*, Brighton, Sussex Academic Press, 2006.

huguenotes⁸⁷. Une autre migration de refuge est celle, à partir de 1755, des colons canadiens d'origine française de Nouvelle-Ecosse victimes du « grand dérangement ». Ils sont dispersés par les autorités britanniques entre l'Europe, les colonies anglaises de la côte atlantique américaine, mais également les Antilles et Saint-Domingue, et enfin la Louisiane espagnole où se reconstitue un noyau après 1785⁸⁸. Ces groupes s'agrègent en partie aux élites urbaines, comme dans le cas des huguenots de New York ou Charleston ; ou aux colons et planteurs de Louisiane dans le cas des Acadiens. L'indépendance américaine et les liens d'amitié qui se développent avec la France ont enfin contribué à accroître l'attractivité des États-Unis, que ce soit par l'implantation du personnel consulaire, mais aussi du monde marchand français⁸⁹. Des exemples ponctuels, mais célèbres, de Français installés aux États-Unis dès avant la Révolution française, l'attestent. C'est le cas du banquier Stephen Girard qui émigre à Philadelphie en 1776, de l'architecte Charles L'Enfant qui a accompagné l'expédition de Lafayette, de Hector St Jean de Crèvecoeur, consul de France à New York de 1783 à 1785, ou de Victor du Pont de Nemours, qui fait partie de la mission diplomatique française aux États-Unis en 1788⁹⁰.

B. Les répercussions des révolutions atlantiques : l'accroissement de la présence française aux États-Unis

Les crises coloniales, les révolutions politiques, et plus globalement les effets des guerres européennes et américaines sur le commerce et les circulations ont une influence directe et indirecte sur les dynamiques migratoires françaises au début du XIX^e siècle. Ces événements suscitent les déplacements volontaires ou forcés de groupes qui ont été

⁸⁷ Bertrand VAN RUYMBEKE et Randy SPARKS (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2003 ; Mickaël AUGERON, Didier POTON et Bertrand VAN RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique : Fidélités, racines et mémoires*, Paris, Indes savantes, 2012.

⁸⁸ Jean-François MOUHOT, *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785: l'impossible réintégration?*, Québec, Éditions du Septentrion, 2009 ; Carl A. BRASSEAU, *Acadian to Cajun Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992 ; Christopher HODSON, *The Acadian Diaspora: An Eighteenth-Century History*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

⁸⁹ Stéphane BEGAUD, Marc BELISSA et Joseph VISSER, *Aux origines d'une alliance improbable: le réseau consulaire français aux États-Unis, 1776-1815*, Paris, Peter Lang, Ministère des Affaires étrangères, 2005.

⁹⁰ John Bach MCMASTER, *The Life and Times of Stephen Girard, Mariner and Merchant*, Philadelphia, Lippincott, 1918 ; Harry Emerson WILDES, *Lonely Midas : the Story of Stephen Girard*, New York, Farrar & Rinehart, inc., 1943 ; Kenneth R. BOWLING, *Peter Charles L'Enfant: Vision, Honor and Male Friendship in the Early American Republic*, Washington, D.C., Friends of the George Washington University Libraries, 2002 ; Pierre JOLLY, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, p. 66-67.

identifiés clairement (comme les réfugiés de Saint-Domingue ou les émigrés), bien que parfois de façon trop rigide, la catégorie de « réfugié » masquant une grande diversité d'itinéraires non réductibles à une caractérisation unilatérale. Les dynamiques migratoires préexistantes doivent ainsi s'adapter aux périodes révolutionnaires, sans s'interrompre pour autant⁹¹. On considérera ici les trois pôles d'un triangle de mobilité qui émerge pendant les épisodes révolutionnaires, constitué de la France, des colonies antillaises, et de l'Amérique du Nord (États-Unis, mais également colonies espagnoles du continent).

Au commencement de la Révolution française, les allers-retours entre les colonies antillaises et la France sont intenses, du fait de l'activité de lobbying des colons – mais aussi des libres de couleur – à Paris⁹². Ces deux pôles deviennent des foyers de départ dans les années 1790, à compter du début de l'émigration royaliste, et des premiers départs de colons fuyant la révolte des esclaves à Saint-Domingue. Le continent américain émerge alors comme l'un des lieux de refuge temporaire ou d'installation de ces divers groupes. L'étude de la présence française aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle s'est longtemps focalisée sur des petits groupes, souvent issus des élites, identifiés grâce à leurs origines communes, qu'elles soient politiques ou géographiques. Les émigrés royalistes aux États-Unis constituent par exemple une partie minoritaire du groupe des « émigrés » qui se réfugient au premier chef dans les diverses monarchies européennes armées contre la Révolution française⁹³. Le séjour aux États-Unis leur laisse cependant la possibilité d'échapper à la catégorie administrative française d'« émigré », les États-Unis n'étant pas considérés comme une nation hostile à la France. Estimés, de façon relativement approximative, au nombre de quelques milliers, ils constituent une élite regroupée essentiellement dans les ports de la côte est des États-Unis (Philadelphie, Boston, New York, Charleston...). Leur séjour n'est souvent que de quelques années, les retours étant favorisés sous le Consulat par l'amnistie des émigrés puis des prêtres réfractaires⁹⁴. Certains d'entre eux restent toutefois aux États-Unis, comme c'est le cas de Pierre du Pont de Nemours, qui associe carrière diplomatique et industrielle⁹⁵.

⁹¹ FOHLEN, « Perspectives historiques sur l'immigration française aux États-Unis », *art. cit.*

⁹² LIEBART, « Un groupe de pression contre-révolutionnaire : le club Massiac sous la constituante », *art. cit.* ; Gabriel DEBIEN, « Gens de couleur libres et colons de Saint-Domingue devant la Constituante (1789-mars 1790) », *Notes d'histoire coloniale*, vol. 18, 1951, p. 1-70.

⁹³ Jean VIDALENC, *Les émigrés français, 1789-1825*, Caen, Association des publications de la Faculté des lettres et science humaines de l'Université de Caen, 1963.

⁹⁴ Sénatus-consulte du 26 avril 1802 (6 floréal an X).

⁹⁵ JOLLY, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, *op. cit.*, p. 181-221.

Les estimations de la présence française aux États-Unis dans les années 1790 vont jusqu'à 45 000 personnes, réfugiés de Saint-Domingue et émigrés royalistes confondus⁹⁶. En effet, ceux qui sont progressivement regroupés sous l'appellation de « réfugiés de Saint-Domingue », entretenaient dès avant la Révolution de nombreux liens avec la métropole, les autres colonies antillaises, ou le continent américain, en particulier la Louisiane et les ports nord-américains. Lorsque, suite à la révolte des esclaves de 1791, leur situation se détériore – notamment avec l'incendie du Cap-Français en 1793 – les colons blancs, mais également des libres de couleur et des esclaves, se dispersent dans des lieux de refuge proches et plus ou moins connus⁹⁷. Leurs principaux points de chute se trouvent sur la côte est des États-Unis, le golfe du Mexique et les Antilles voisines⁹⁸, notamment Cuba qui accueille jusqu'à 18 000 personnes venues de Saint-Domingue⁹⁹. Certains s'orientent également vers la métropole. Cependant, ces premières vagues sont souvent temporaires. Le contexte révolutionnaire français et le début des guerres européennes rendent plus difficile le retour en France ; en revanche les retours à Saint-Domingue et les tentatives de reprendre possession des propriétés sont nombreux¹⁰⁰. Après 1802-1803 et l'échec puis l'abandon définitif de l'entreprise de reconquête française, de nouveaux flux se dirigent vers le continent et toujours vers l'île proche de Cuba, qui offre des perspectives de développement de l'économie de plantation dans lequel les Domingoïens ont développé un savoir-faire, notamment la canne à sucre¹⁰¹. Cependant, après l'invasion française de l'Espagne en 1808, d'abord victorieusement repoussée, les revers de la couronne espagnole en 1809 suscitent une vague de francophobie et poussent les autorités de Cuba à expulser

⁹⁶ Allan POTOFSKY, « The 'Non-Aligned Status' of French Emigrés and Refugees in Philadelphia, 1793-1798 », *Transatlantica*, 2006, transatlantica.revues.org/1147, consulté le 8 février 2013.

⁹⁷ MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.*

⁹⁸ Gabriel DEBIEN et Philip WHRIGHT, « Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque (1792-1835) », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 26, 1975, p. 3-217.

⁹⁹ YACOU, « L'émigration à Cuba des colons français de Saint-Domingue au cours de la Révolution », *op. cit.* ; RENAULT, *D'une île rebelle à une île fidèle : les Français de Santiago de Cuba : 1791-1825*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁰⁰ DUBOIS, *Avengers of the New World. The Story of the Haitian Revolution*, *op. cit.* ; GASPARD et GEGGUS (dir.), *A Turbulent Time: The French Revolution and the Greater Caribbean*, *op. cit.* ; MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.* ; WHITE, « "A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees in the United States, 1791-1820 », *op. cit.*

¹⁰¹ Agnès RENAULT, « La communauté françaises de Santiago de Cuba entre 1791 et 1825 », thèse de doctorat, Université du Havre, 2007.

la population française de l'île¹⁰². Cette dernière vague migratoire concentrée dans le temps (mai-juin 1809) et dans l'espace, provoque un débarquement massif à la Nouvelle-Orléans, plutôt que dans les autres ports du Sud, l'arrivée des libres de couleur et esclaves étant tolérée à La Nouvelle-Orléans et refusée ailleurs¹⁰³.

Malgré la diversité sociale, la forte mobilité et la dispersion de ces colons, la communauté de destin créée par le traumatisme de la révolte des esclaves et de la révolution haïtienne, associée à la création d'une catégorie administrative de « réfugié de Saint-Domingue » ouvrant droit aux secours de l'État français, puis à une indemnité, a mené à la désignation de ce groupe comme une « diaspora¹⁰⁴ ».

Carte 1.8 : Itinéraire de Louis Casimir Moreau-Lislet, avocat de Saint-Domingue, entre 1789 et 1804.



Source : Alain A. Levasseur, *Moreau-Lislet, The Man Behind the Digest of 1808*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 2008.

¹⁰² Gabriel DEBIEN, « Réfugiés de Saint-Domingue expulsés de la Havane en 1809 », *Anuario de Estudios Americanos*, n° 35, 1979, p. 555-610.

¹⁰³ WHITE, « "A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees in the United States, 1791-1820 », *op. cit.* ; Paul F. LACHANCE, « The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact », *Louisiana History*, vol. XXIX, n° 2, 1988, p. 109-141.

¹⁰⁴ Nathalie DESSENS, « Élités et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIX^e siècle », dans Christian LERAT (dir.), *Élités et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43-58.

Des itinéraires individuels, tel celui de l'avocat Louis Casimir Moreau-Lislet, natif de Dondon, à proximité du Cap, reflètent cette grande mobilité à travers l'Atlantique : s'étant formé au droit à Paris, il rentre à Saint-Domingue au tout début de la Révolution, fuit avec sa famille à Philadelphie en 1794, tente une réinstallation dans l'île à la fin des années 1790, mais doit fuir à nouveau en 1803 lors de l'échec final de l'expédition française (carte 1.8). Il trouve refuge temporairement à Cuba et part très vite se fixer à La Nouvelle-Orléans en 1804, où il devient une figure centrale de la communauté d'origine. Il met également ses compétences au service de la Louisiane en rédigeant le code civil louisianais, synthèse de la législation espagnole et du code Napoléon en 1808¹⁰⁵.

Les retours en France depuis ces multiples points de chute américains peuvent s'étaler sur plusieurs années : si beaucoup d'émigrés royalistes et certains anciens colons de Saint-Domingue ont retrouvé le chemin de la France au début du Consulat, un nombre restreint d'opposants au régime bonapartiste passe quelques années aux États-Unis jusqu'en 1814-1815. C'est le cas du général Moreau, ou de Jean-Guillaume Hyde de Neuville et de sa famille¹⁰⁶. Beaucoup de réfugiés civils de Saint-Domingue cherchent à rentrer en France faute de moyens de subsistance aux États-Unis, mais les conditions matérielles ou militaires ne leur permettent pas toujours de réaliser leur souhait. Les consuls français concentrent en effet leurs secours en direction des militaires français rescapés des expéditions françaises à travers l'Atlantique, bien que ceux-ci mettent parfois plusieurs années à rentrer en France (tableau 1.1). En 1806, une vague de marins et militaires arrive par exemple à New York depuis la Jamaïque, où ils étaient prisonniers. Un certain nombre d'entre eux déserte, mais le consul de France tente de les renvoyer en France.

¹⁰⁵ Alain A. LEVASSEUR, *Louis Casimir Elisabeth Moreau-Lislet, Foster Father of Louisiana Civil Law*, Baton Rouge, La., Louisiana State University, Law Center Publications Institute, 1996, p. 95-113 ; Alain A. LEVASSEUR, *Moreau-Lislet, The Man Behind the Digest of 1808*, Baton Rouge, La., Claitor's Publishing Division, 2008.

¹⁰⁶ Pierre SAVINEL, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, Rennes, Ouest-France, 1986 ; Françoise WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, Paris, Direction des Archives et de la documentation du ministère des Affaires étrangères, 1987.

Tableau 1.1 : Demandes de secours et de passage en France adressés au consulat de France à New York (1803-1808).

Catégorie	Situation	Dates	Nombre
Fonctionnaires publics français	Secours et/ou passage accordés	7 février 1803-21 mars 1805	433
Marins et militaires français	Secours et/ou passage accordés	21 février 1804-4 juin 1804	72
Réfugiés civils	Secours et/ou passage accordés	Septembre-novembre 1805	27
Marins et militaires de Saint-Domingue	Arrivés à New York depuis la Jamaïque	23 avril 1806-17 juin 1806	73
Marins et militaires français	Envoyés à Philadelphie pour passage en France	8-19 septembre 1806	33
Marins et militaires français	Empêchés de partir par l’embargo	26 décembre 1807	19
Civils de Saint-Domingue	Demandant passage pour France	21 avril 1806-5 mars 1808	90 à 100
Civils de Saint-Domingue	Demandant passage pour les colonies	3 mars 1808	30 à 40

Source : « État général des divers fonctionnaires publics venant et allant des colonies françaises en France, passant par les États-Unis, auxquels et pour lesquels il a été fait les divers paiements, à divers titres, énoncés au présent état du 18 Pluviôse an XI au 30 Ventôse an XII » ; « Enregistrement des marins, militaires de divers corps, & autres, auxquels il a été accordé pension et passage pour la France », 1804 ; « État des sommes dépensées au commissariat de New York pendant le 1^{er} Trimestre de l’an Quatorze, pour secourir en passages accordés aux réfugiés de Saint-Domingue », CADN, New York, 473PO/1/65 ; Correspondances du consulat de France à New York avec le consulat général à Philadelphie 1806-1808, CADN, New York, 473PO/1/42 ; Correspondances du consulat de France à New York avec la légation de Washington, 1805-1810, CADN, New York, 473PO/1/29.

Ces plusieurs centaines de civils et militaires en transit sont sans commune mesure avec la vague d’environ 10 000 personnes qui arrivent de Cuba à La Nouvelle-Orléans en 1809, mais témoignent néanmoins de l’impact de long terme de la mobilité des réfugiés de Saint-Domingue dans les grands ports américains. Les conditions de retour se dégradent du fait de l’embargo de Jefferson fin 1807, qui bloque tout trafic depuis les ports américains à destination de l’Europe pendant plusieurs mois, alors que la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne en 1812 a également des conséquences néfastes sur ces flux migratoires de retours¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Le consul Tousard, à La Nouvelle-Orléans, déplore ainsi que depuis la déclaration de guerre, « presque toutes nos communications sont interrompues avec l’Europe et ce n’est que par hasard que nous pouvons apprendre ce qui s’y passe », lettre du chevalier Tousard à Mme Pourrat, La Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1812, HNOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 34.

Après la fin de l'Empire napoléonien, de nouvelles vagues de réfugiés politiques affluent en Amérique, et sont accompagnées de migrations de plus en plus massives venues de toute l'Europe, du fait de la conjoncture économique difficile suite aux décennies de guerre, et du retour à la liberté des mers favorisant la reprise des échanges atlantiques. La trace de l'émigration royaliste ou des réfugiés de Saint-Domingue se maintient néanmoins après 1815, par le mélange entre anciens et nouveaux arrivants. Éric Saugera a par exemple montré que la colonie de la Vigne et de le l'Olivier, en Alabama, était composée de bonapartistes auxquels un grand nombre d'anciens colons de Saint-Domingue s'étaient associés¹⁰⁸. D'autres royalistes qui se sont retrouvés, du fait des événements militaires, à Saint-Domingue ou en Louisiane, ont pu s'engager dans la vie locale, avant que le retour des Bourbons sur le trône de France ne motive leur retour. C'est le cas d'Henri de Saint-Gême, qui quitte La Nouvelle-Orléans en 1818, ou de Louis-Philippe Joseph de Roffignac dix ans plus tard¹⁰⁹. Les nouveaux arrivants, quant à eux, suivent des routes migratoires déjà connues ou nouvelles. Les routes migratoires du Sud-Ouest vers la Louisiane prennent un nouvel essor en bénéficiant de la réorientation du flux autrefois dirigé vers Saint-Domingue, mais aussi des liens avec les Domingoïens désormais installés en Louisiane. D'autres périphéries françaises, telles que l'Alsace ou la Lorraine, commencent à fournir des contingents de migrants, souvent d'origine rurale, et cherchant des terres à l'intérieur des États-Unis. Certains s'établissent également, ponctuellement ou plus durablement, dans les ports américains¹¹⁰. Les groupes de proscrits bonapartistes, mêlant à la fois des grandes figures militaires, mais également de nombreux demi-soldes cherchant des opportunités que n'offre plus leur retrait forcé de l'armée française, arrivent par vagues dès 1815-1816, mais également plus tard du fait d'itinéraires souvent chaotiques suite à la débâcle qui mit fin aux Cent-Jours¹¹¹. On peut mentionner le fait que plusieurs généraux

¹⁰⁸ Éric SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », thèse de doctorat, Université de Nantes, 2007, p. 197-198.

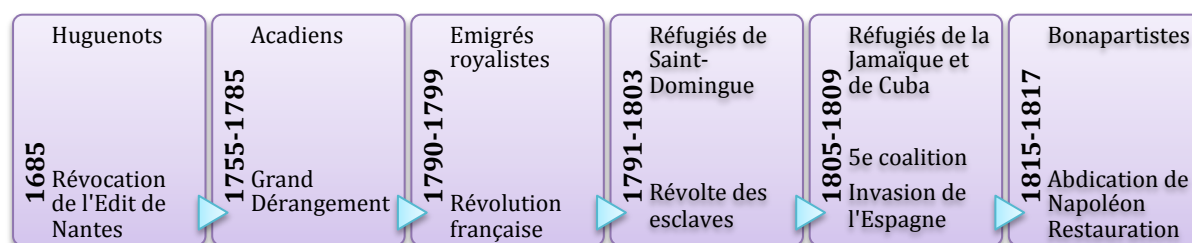
¹⁰⁹ Nathalie DESSENS, « Destins familiaux brisés, destins familiaux croisés : une correspondance atlantique au XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 2012, <http://framespa.revues.org/1271>, consulté le 11 octobre 2012 ; Guy PENAUD, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, vol. 136, n° 2, 2009, p. 211-234.

¹¹⁰ Nicole FOUCHE, « L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870 », thèse de doctorat, Université Paris 1, 1987 ; Camille MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », thèse de doctorat, Université de Metz, 1980.

¹¹¹ Nathalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, p. 141-188 ; BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit., p. 1-32 ; SAUGERA, « Renaître en Amérique ?

bonapartistes qui choisissent de s'exiler aux États-Unis y ont déjà pu y faire un bref passage, comme c'est le cas de Bertrand Clauzel, général divisionnaire à Saint-Domingue, ou de Charles Lallemand, chef d'escadron à Saint-Domingue, tous deux rapatriés via New York entre décembre 1803 et mai 1804¹¹². Leurs séjours sont généralement brefs, dans l'attente d'une amnistie ou d'occasions de gloire, notamment dans les colonies espagnoles. Certains, tels que le maréchal Grouchy, bénéficient de la clémence royale dès les années 1818-1820, d'autres comme le général Bernard ou le général Clauzel doivent attendre le changement de régime de 1830. Nombre d'anciens militaires des armées napoléoniennes restent cependant aux États-Unis où ils ont su trouver des opportunités dans le commerce, l'éducation, l'armée, tels que les frères Peugnet à New York, ou Benjamin Buisson et Prosper Foy à La Nouvelle-Orléans¹¹³.

Graphique 1.2 : Chronologie des vagues de migrations françaises aux Etats-Unis.



Au commencement du XIX^e siècle se dessine ainsi un tableau de la mobilité d'une partie de la population française qui tranche avec l'image traditionnelle d'un relatif immobilisme. Les logiques et les dynamiques des migrations externes en France au tournant du XIX^e siècle sont en effet distinctes des migrations internes, comme l'a montré Louis Chevalier¹¹⁴. La période intermédiaire entre la perte du premier empire colonial français en Amérique, et la constitution d'un nouvel empire, initié par la conquête de l'Algérie et poursuivi à la fin du XIX^e siècle, ouvre une période de migrations extérieures qui ne sont plus à proprement parler coloniales, mais qui reposent sur d'anciens « sentiers

Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 25-47, 63-86.

¹¹² « Enregistrement des marins, militaires de divers corps, & autres, auxquels il a été accordé pension et passage pour la France » du 1 Ventôse an 12 au 4 juin 1804, CADN, New York, 473PO/1/65.

¹¹³ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 353-368 ; Alan B. SPITZER, *The French Generation of 1820*, New Jersey, Princeton University Press, 1987, p. 308 ; Achille de VAULABELLE, *Histoire des Deux Restaurations, Tome IV*, Paris, Perrotin, 1860, p. 17-36. ; LSM, Buisson Family Papers, RG 214, HTML, Prosper Foy, MSS 443.

¹¹⁴ CHEVALIER, « L'émigration française aux XIX^e siècle », *art. cit.*

invisibles » de l'émigration qui restent longtemps prégnants. L'attractivité américaine notamment entretenue par la difficulté, pour une partie de la population française, et notamment les anciens colons de Saint-Domingue ou de Louisiane, d'accepter la perte définitive de leurs propriétés. Le Sud des États-Unis présente des opportunités postcoloniales qui leur permettent de maintenir leur projet de faire fortune grâce à l'économie de plantation¹¹⁵. En dépit de l'instabilité de l'implantation des migrants dans une conjoncture qui reste aléatoire, le développement de ces projets passe par leur insertion dans les cadres urbains en transformation.

III) L'insertion urbaine des migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans

Au-delà de l'approche chronologique et géographique des vagues de migrants français aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, la focale sur les lieux d'accueil met en évidence des convergences et des concentrations de Français aux profils multiples dans certaines zones de contact privilégiées de l'espace atlantique, tels que les grands ports américains, tels que Boston, New York, Philadelphie, Baltimore, Charleston ou La Nouvelle-Orléans. L'aspect côtier de ces concentrations au premier abord ne doit pas masquer une dispersion vers l'intérieur des terres et dans l'Ouest, notamment à l'occasion de projets de colonisation tels que Gallipolis, au bord de l'Ohio, dans le Territoire du Nord-Ouest, ou plus tard du Champ d'Asile au Texas. Pour autant, La Nouvelle-Orléans et New York sont les ports américains qui au début du XIX^e siècle concentrent progressivement le plus grand nombre d'une population d'origine française très diversifiée et mobile, comme nous l'avons vu plus haut.

L'étude de l'ancrage plus ou moins long de groupes français à New York et à La Nouvelle-Orléans au tournant du XIX^e siècle se situe à l'échelle « méso » prônée par Nancy Green, entre les échelles micro et macro. Le choix de la « comparaison divergente », portant sur des groupes de migrants d'origine commune dans des lieux d'accueil différents, justifie le choix des deux villes-ports¹¹⁶. On y constate à la fois l'existence d'un tissu social différent, mais aussi des formes d'intégration socio-professionnelle similaires des migrants, entre l'agrégation des élites, et l'essor de catégories intermédiaires et de petits métiers urbains.

¹¹⁵ François WEIL, « Les migrants de France et leurs rêves américains du dix-neuvième siècle », *Diasporas*, vol. 9, 2007, p. 34-44.

¹¹⁶ GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *art. cit.*, p. 1349-1350.

A. Des profils sociaux et migratoires différenciés dans les deux villes

Le brassage induit par les révolutions atlantiques met en rapport plusieurs générations de populations d'ascendance française dans les deux villes, qui présentent cependant des profils bien différents. Les profils sociodémographiques des deux villes contribuent à ces contrastes. En 1800, la ville et le comté de New York comptent 60 489 habitants dont 2 868 esclaves et 3 499 libres de couleur, et la population française de quelques milliers d'individus y constitue une minorité¹¹⁷. Le recensement de La Nouvelle-Orléans pour 1805 comporte 8 212 habitants, dont 3 105 esclaves et 1 556 libres de couleur. On estime qu'environ la moitié de la population blanche de la ville est alors d'origine française, que les Espagnols représentent approximativement un quart, et que le reste est composé d'Anglo-Américains, de Britanniques, d'Allemands et autres¹¹⁸. Malgré le contraste entre la métropole new-yorkaise et la capitale provinciale néo-orléanaise, elles partagent des taux de croissance extrêmement importants.

À New York, la présence française a été d'abord huguenote, depuis la fondation de la ville au XVII^e siècle. À ce substrat s'ajoute une partie des réfugiés de Saint-Domingue et des émigrés royalistes dès la fin du XVIII^e siècle, mais des différences religieuses subsistent. Si l'Église huguenote du Saint-Esprit est l'une des plus anciennes de New York, les Français participent à la création de la première église catholique, St Peter's church, en 1785¹¹⁹. New York n'est certes qu'un des lieux d'accueil de la côte est parmi d'autres (avec notamment Boston, Philadelphie ou Charleston) pour les émigrés royalistes et les réfugiés de Saint-Domingue, comme l'ont souligné l'étude classique de Frances S. Childs, et sa remise en perspective selon une approche atlantique par Darrell S. Meadows¹²⁰. Malheureusement, ces études ne poursuivent guère leurs investigations au delà du tout début du XIX^e siècle, alors même que les vagues de retours des émigrés diminuent l'importance de ces autres villes et favorisent l'attractivité de New York au début de l'Empire. De nombreux réfugiés royalistes retournent en effet en Europe au moment où la

¹¹⁷ L'État de New York dans son ensemble compte 484 065 habitant en 1800. *Return of the Whole Number of Persons Within the Several Districts of the United States*, *op. cit.*, p. 27.

¹¹⁸ DIN et HARKINS, « Spanish New Orleans », *op. cit.*, p. 191-193.

¹¹⁹ John Albert F. MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, New York, s. n., 1938 ; Anne HARTFIELD, « Profile of a Pluralistic Parish: Saint Peter's Roman Catholic Church, New York City, 1785-1815 », *Journal of American Ethnic History*, vol. 12, n° 3, 1993, p. 30-59.

¹²⁰ Frances Sergeant CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1940 ; MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.*

quasi-guerre rend les relations franco-américaines plus tendues. Les Français qui restent à New York dans cette période, obligés de se faire enregistrer au consulat, sont encore relativement nombreux, comme en témoignent les 763 déclarations dénombrées par Manuel Covo à la fin des années 1790¹²¹. Après le sénatus-consulte du 6 Floréal an X (26 avril 1802) relatif aux émigrés, les retours sont autorisés. Les consuls reçoivent des instructions pour délivrer des passeports aux prêtres réfractaires suite au Concordat conclu le 23 Fructidor an IX (10 septembre 1801)¹²². Au début de l'Empire, les relations commerciales croissantes entre New York et la France participent au développement du monde marchand français, et certains opposants à Napoléon y trouvent également refuge, notamment des royalistes tels que Jean-Guillaume Hyde de Neuville, ou des militaires en disgrâce tels que le général Moreau¹²³.

La population d'ascendance française présente à La Nouvelle-Orléans est également très diversifiée au tournant du XIX^e siècle. Elle reflète les caractéristiques des circulations coloniales dans l'Atlantique français de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, reliant en particulier les ports atlantiques français avec les Antilles et le continent américain¹²⁴. La Louisiane comprend d'abord une « ancienne population » créole descendant des premiers colons français, associée aux colons espagnols arrivés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Du fait de la pérennité des liens avec la France et bien que la Louisiane ne soit plus une colonie française après 1763, elle continue d'accueillir des colons venus de France, notamment des planteurs d'origines diverses, et des négociants très souvent originaires du Sud-Ouest, qui participent de réseaux commerciaux reliant les ports atlantiques français

¹²¹ 374 se disent par ailleurs résider à New York : actes de chancellerie, consulat de New York (1784-1798), CADN, 473PO/1/72-76. Cet échantillon relevé par Manuel Covo portant essentiellement sur les marchands français, il ne reflète qu'une partie de la sociologie des Français de New York. Un grand nombre s'avère être des résidents temporaires, très mobiles entre la France, les Antilles et les États-Unis.

¹²² *Bulletin des Lois de la République : Contenant les Lois et Arrêtés rendus pendant le second semestre de l'an X (N° 171 à 219)*, 3^e série, t. VI, n° 178, p. 107-112. Ces instructions sont transmises par Pichon, commissaire général chargé d'affaires à Georgetown, à Arcambal, consul de France à New York les 26 Thermidor an X et 24 Ventôse an XI (14 août 1802 et 15 mars 1803), CADN, New York, 473PO/1/38.

¹²³ Les liens entre Bordeaux et New York sont notamment en plein essor : MARZAGALLI, « La mise en place d'un réseau commercial et marchand : Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIII^e siècle », *op. cit* ; WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, *op. cit* ; SAVINEL, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, *op. cit*.

¹²⁴ La notion de « France atlantique » est en particulier mise en évidence par Darrell Meadows pour le cas des colons de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle : MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit* ; MARZAGALLI, « The French Atlantic », *art. cit*.

aux Amériques¹²⁵. S'y ajoutent les Acadiens qui nourrissent un courant d'émigration vers la Louisiane notamment à partir de 1785, et qui, comme Modeste Molezon, se réjouissent de leur réussite en Louisiane¹²⁶. Outre ces circulations coloniales prérévolutionnaires, l'accroissement de la population française à La Nouvelle-Orléans découle des conséquences des révolutions de la fin du XVIII^e siècle. L'exil forcé des colons de Saint-Domingue, accompagnés de leurs esclaves et de libres de couleur dans la foulée de la révolution des esclaves de l'ancienne perle des Antilles en août 1791, apporte une diversification des profils socio-professionnels du peuplement français en Louisiane. Saint-Domingue étant plus peuplée et urbanisée que la Louisiane, le nombre de métiers urbains tenus par des Français s'accroît dans la ville – imprimeurs, acteurs, professeurs, juristes, artisans¹²⁷ – outre les négociants, militaires, et planteurs qui constituent de façon classique la population coloniale blanche. Quelques nobles et émigrés arrivent aussi à La Nouvelle-Orléans par des voies détournées. Charles Paulmier d'Annemours, ancien consul de France à Baltimore de 1779 à 1792, resté aux États-Unis malgré son rappel en France, s'est établi en Louisiane à partir de 1796. François d'Hébecourt est un noble émigré qui a participé à la tentative de colonisation de Gallipolis : après de multiples pérégrinations dans l'intérieur de la Louisiane espagnole, il s'établit à La Nouvelle-Orléans en 1803¹²⁸. La transition en Louisiane avec la rétrocession espagnole à la France puis le *Louisiana Purchase* initie aussi des flux d'allers et de retours avec la France dans le bref intervalle de la paix d'Amiens. On

¹²⁵ Parmi les colons français de première génération en Louisiane, on distingue plusieurs niveaux de réussite : Julien Poydras (né à Nantes) est l'exemple du planteur et marchand réputé le plus riche de Louisiane. Cependant, on a des exemples de réussite moyenne, comme Ricard de Rieutors (originaire du Lot-et-Garonne), Armand Duplantier (du Dauphiné), Nicolas Girod (de Savoie), Achille Trouard (de Paris). HNOOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folders 31, 40, 68-70 ; Stanley Clisby ARTHUR et George Campbell Huchet de KERNION, *Old Families of Louisiana*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1971 ; Edward Larocque TINKER, *Louisiana's Earliest Poet; Julien Poydras & the Pæans to Gálvez*, New York, The New York Public Library, 1933. Parmi les marchands nés en France et installés à La Nouvelle-Orléans avant 1803 on peut citer Jean-Baptiste Labatut, natif de Bayonne, Jean Dupuy de Bordeaux, Paul Lanusse, des Basses-Pyrénées, Joseph Tricou, du Lot-et-Garonne, Jean-François Mérieult, de Seine Inférieure, etc. : CHAMBERS, « Slave trade merchants of Spanish New Orleans, 1763-1803: Clarifying the colonial slave trade to Louisiana in Atlantic perspective », *art. cit* ; John G. CLARK, « The Business Elite of New Orleans Before 1815 », *Nebraska Journal of Economics and Business*, vol. 8, n° 3, 1969, p. 94-103.

¹²⁶ « Nous sommes jusqu'à présent très heureux et fort content [sic] d'être ici, nous y avons fait assez bien nos affaires et il n'y a plus un seul acadien de pauvre », lettre de Modeste Molezon à sa sœur, Baton Rouge, 6 avril 1803, HNOOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 33. BRASSEAUX (dir.), *A Refuge for All Ages: Immigration in Louisiana History*, *op. cit.*

¹²⁷ DESSENS, « The Saint-Domingue Refugees and the Preservation of Gallic Culture in Early American New Orleans », *art. cit.*

¹²⁸ HNOOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folders 39, 45.

y trouve des militaires tels que Dominique-François Burthe, mais également des civils destinés à pourvoir des postes administratifs, ou espérant profiter des nouvelles opportunités économiques sous la future tutelle française¹²⁹. Enfin, des opposants à Napoléon choisissent également le refuge louisianais, comme l'avocat Étienne Mazureau ou le général Humbert¹³⁰. Cependant, La Nouvelle-Orléans est le port atlantique le plus touché par l'expulsion des réfugiés de Saint-Domingue installés à Cuba, en 1809, accueillant près de 10 000 réfugiés, qui doublent la population de la ville¹³¹.

Le mélange de plusieurs générations de populations d'origine française a longtemps introduit un biais dans les études de la société orléanaise. D'une part, l'opposition traditionnelle pointée par l'historiographie entre « créoles » – censés représenter la population blanche d'origine coloniale de Louisiane, d'ascendance majoritairement française – et « Américains » – désignant les nouveaux arrivants anglophones et les nouvelles autorités – simplifie la composition sociale de La Nouvelle-Orléans en la réduisant à une opposition culturelle entre deux communautés. Il importe ainsi de tenir compte des différents apports français et de leur intégration dans la complexe société néo-orléanaise, où ils sont traversés par de multiples lignes de clivages. Paul Lachance et Marjorie Bourdelais montrent néanmoins qu'au delà d'une forte endogamie dans chacune de ces composantes de la population francophone, on constate aussi des liens entre créoles

¹²⁹ Des militaires comme Charles-André Burthe ou Joseph Antoine Vinache ne resteront pas en Louisiane après 1803. Voir HNOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folders 57-63 ; EDWARD LAROCQUE TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIXe siècle : essais biographiques et bibliographiques*, p. 59-63. Des individus tels que de Jean Blanque, Jean-Baptiste Neuville ou Allier, font quant à eux partie de l'entourage de Laussat, HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 367 ; Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folders 36, 41.

¹³⁰ Henry Jean POULET, *Un soldat lorrain méconnu, le général Humbert (1767-1823)*, Vagner, 1928.

¹³¹ DESSENS, *From Saint-Domingue to New Orleans: Migration and Influences*, *op. cit* ; Carl A. BRASSEAU, Glenn R. CONRAD et David CHERAMIE (dir.), *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1992 ; DEBIEN et LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 », *art. cit* ; DEBIEN et LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 (2) », *art. cit* ; LACHANCE, « The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact », *art. cit* ; LACHANCE, « The Foreign French », *op. cit* ; Paul F. LACHANCE, « The Formation of a Three-Caste Society. Evidence from Wills in Antebellum New Orleans », *Social Science History*, vol. 18, n° 2, 1994, p. 211-242 ; Paul F. LACHANCE, « Were Saint-Domingue Refugees a Distinctive Cultural Group in Antebellum New Orleans? Evidence from Patterns and Strategies of Property Holding », *Revista / Review Interamericana*, vol. 29, 1999, p. 171-192.

louisianais, Domingoï et Français, qui participent de la prégnance de l'influence culturelle française¹³².

Les héritages du peuplement de New York et La Nouvelle-Orléans justifient les différences d'insertion des migrants français dans les deux villes, qui interagissent avec plusieurs générations les ayant précédés, ainsi qu'avec une population locale structurée par des hiérarchies sociales et raciales différentes. Toutefois, le brassage intense que favorisent les deux villes au sein des groupes de migrants donne lieu à des processus de hiérarchisation sociale similaires.

B. La hiérarchisation sociale au sein des groupes français, entre reproduction et mobilité sociale

Une sociologie des groupes d'origine française se croisant à New York et La Nouvelle-Orléans reste difficile à réaliser, du fait d'une part de l'extrême mobilité des individus, et d'autre part de l'absence de données précises sur cette population. En effet, les consuls déplorent constamment ne pas être en mesure d'enregistrer tous les Français arrivant dans leur port, malgré les instructions réitérées de l'administration centrale¹³³. Il faut ainsi croiser les origines géographiques et sociales pour en saisir les principales composantes.

On a déjà mentionné que les élites se regroupent dans les deux villes. Négociants et planteurs forment des groupes que l'on rencontre aussi bien à La Nouvelle-Orléans qu'à Saint-Domingue avant la révolution, mais aussi à Philadelphie, New York, Bordeaux ou Paris. Étienne ou Stephen Jumel est représentatif des liens qui se tissent entre le négoce bordelais et New York : né à Bordeaux et colon puis réfugié de Saint-Domingue, il est naturalisé américain en 1797 et poursuit à New York le commerce entre France, Antilles et États-Unis¹³⁴. On a pu évoquer les caractéristiques de diaspora de ces individus au

¹³² BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit* ; Paul F. LACHANCE, « Intermarriage and French Cultural Persistence in Late Spanish and Early American New Orleans », *Histoire-Sociale/Social History*, vol. 15, n° 29, 1982, p. 47-81.

¹³³ « Les Français qui arrivent à New York venant de France se présentent rarement dans ce consulat pour faire viser leurs passeports, et il n'y a que fort peu de ceux qui se rendent dans les Colonies, ou qui s'en retournent en Europe, qui remplissent cette formalité », dépêche du consul Félix à la légation de France à Washington, New York, 7 janvier 1809, CADN, New York, 473PO/1/29.

¹³⁴ Voir à son sujet le Chapitre 10 dans Silvia MARZAGALLI, « Bordeaux et les États-Unis, 1776 – 1815 : politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial », Habilitation à diriger les Recherches, Université de Paris I-Sorbonne, 2004 ; Jeanne CHASE, « War on Trade and Trade in War: Stephen Jumel and New York Maritime Commerce (1793-1815) », *Bulletin du Centre d'histoire des Espaces Atlantiques*, 1988, n° 4, p. 111-161. R. G. Albion remarque que les grandes fortunes commerciales

parcours atlantique entre métropole, colonies et États-Unis, qui mobilisent rapidement relations et ressources dans leurs lieux d'accueil¹³⁵. Ils sont les plus aisément identifiables par les sources du fait de leur fréquentation de lieux de sociabilité multiples – églises, loges maçonniques et associations. Ces élites ne sont pas exclusivement françaises, mais interagissent avec d'autres groupes. C'est le cas avec les Américains et les Suisses à New York : Jean-Guillaume Hyde de Neuville noue des relations avec le maire de New York DeWitt Clinton, le général Moreau recourt au réseau bancaire et commercial du Suisse Isaac Iselin, comme le feront ensuite les généraux bonapartistes¹³⁶. Au sein de la population louisianaise, les planteurs créoles se mêlent aux négociants français installés à la colonie, ou arrivés après 1803. Ces élites sont proches du pouvoir mis en place après 1803, que le préfet Laussat a tenté de promouvoir pendant le bref intérim de souveraineté française en novembre 1803¹³⁷. Dans les deux villes, ces groupes ont un rôle d'impulsion dans la fondation des entreprises philanthropiques destinées à aider les réfugiés, et sont également présentes dans la sociabilité des salons et des bals.

Outre le monde marchand et celui des planteurs, directement liés au profil des populations coloniales, l'émigration française compte aussi nombre de professions libérales ou intellectuelles qui trouvent particulièrement à s'employer dans le cadre urbain. Parmi elles, le rôle des imprimeurs et des rédacteurs français est primordial dans la mise en place d'un journalisme de langue française dans les deux villes. Les journaux se diffusent en effet au-delà de l'élite dans les couches intermédiaires, comme en témoigne le recours aux annonces diffusées dans la presse française par divers métiers. À New York, les annonces font surtout état de commerces français – épiceries, vins, articles de fantaisie – et d'écoles ou de cours particuliers en langues, mathématiques, musique ou danse¹³⁸. Ces

françaises aux États-Unis – Louis Salles, Charles Sagory, Joseph Bouchaud – se sont construites à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle : ALBION, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, *op. cit.*, p. 236.

¹³⁵ Darrell R. MEADOWS, « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », *French Historical Studies*, vol. 23, 2000, p. 67-102 ; DESSENS, « Élités et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIX^e siècle », *op. cit.*

¹³⁶ WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, *op. cit.*, p. 79-85. NYHS, Isaac Iselin Papers, BV Iselin.

¹³⁷ CLARK, « The Business Elite of New Orleans Before 1815 », *art. cit.* ; Julien VERNET, « More Than Symbolic: Pierre Clément de Laussat's Municipal Council and French Louisiana Protest Against American Territorial Government », *French Colonial History*, vol. 4, 2003, p. 133-144.

¹³⁸ Les annonces françaises publiées dans le *Moniteur de la Louisiane* en 1803 représentent les métiers suivants : confiseur, perruquier, horloger, cordonnier, forgeron, commerces de gros et de détail (eau de vie, vin, sucre, café, thé) ; *Le Moniteur de la Louisiane*, 3-31 décembre 1803. En 1809 les annonces reflètent les recherches d'emploi des nouveaux arrivants de Cuba : architecte, charpentier, instituteur, professeur de musique, restaurateur : *Le Moniteur de la Louisiane*, 17 mai-8 juillet 1809.

annonces reflètent le fait que certains réfugiés ou émigrés étant privés de leur fortune, ils se reconvertissent dans l'enseignement pour survivre. Le corps médical formé en France est également représenté dans les deux villes : Jean-Guillaume Hyde de Neuville professe ainsi le métier de médecin à son arrivée à New York, tout comme Christian Miltenberger à La Nouvelle-Orléans. Des architectes français tels que Charles L'Enfant ou Joseph-François Mangin s'illustrent dans les travaux d'expansion urbaine à New York ou à Washington, de même que Barthélémy Lafon à La Nouvelle-Orléans. Par ailleurs, les métiers du droit trouvent, surtout en Louisiane, un domaine d'exercice favorisé par l'usage de la langue française et l'application d'un droit largement calqué sur le code civil français. De nombreux juristes venus de France ou passés par Saint-Domingue sont ainsi recrutés parmi les juges et avocats de la ville à l'instar de James Pitot, Pierre Derbigny, Louis Casimir Moreau-Lislet, Étienne Mazureau¹³⁹.

Cependant, une grande partie des migrants français appartiennent également à des catégories sociales intermédiaires ou inférieures, caractéristiques de l'artisanat et des petits métiers urbains que l'on trouve dans nombre de ports atlantiques. Lors de son passage en Louisiane, Berquin-Duvallon décrit les Français de La Nouvelle-Orléans qui,

« à la réserve qu'un petit nombre de personnes honnêtes et distinguées, sont ou des gens de commune extraction, et privés des avantages d'une éducation soignée, ouvriers, petits marchands, et cultivateurs¹⁴⁰ ».

On trouve ainsi dans les deux villes un groupe important de catégories moins visibles mais qui participent à la diffusion des modes de sociabilité. Il peut s'agir de métiers liés à l'alimentation – restaurateurs, boulangers, confiseurs – mais aussi à l'artisanat urbain, parfois spécialisé – horlogers, ébénistes, orfèvres, sculpteurs... Cette diversité des métiers urbains des Français est reflétée par les sources maçonniques : de 1797 à 1823, on compte au sein de la loge *L'Union Française* de New York 81 individus appartenant à 32 corps de métiers différents¹⁴¹. Enfin, au sein des catégories intermédiaires, nombreux sont les jeunes

¹³⁹ Pour la diversité des professions libérales et intellectuelles venues de Saint-Domingue à La Nouvelle-Orléans, voir notamment DESSENS, « The Saint-Domingue Refugees and the Preservation of Gallic Culture in Early American New Orleans », *art. cit.*

¹⁴⁰ BERQUIN-DUVALLOIN, *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des Provinces de Louisiane et Floride Occidentale en l'année 1802, par un observateur résident sur les lieux*, Paris, Imprimerie expéditive, 1803, p. 248.

¹⁴¹ Les métiers suivants sont mentionnés : restaurateur, chapelier, dessinateur, costumier, bijoutier, tailleur, sculpteur, gantier, cordonnier, chimiste, charpentier, ébéniste, horloger, parfumeur, orfèvre, artiste, peintre, distillateur, passementier, confiseur, monteur de boîtes, menuisier, fleuriste, sellier, ferblantier, lampiste, naturaliste, joaillier, gainier, décorateur, mécanicien, maçon : J-L. MAYAUD, *Les secondes républiques du Doubs*, Paris, Les Belles Lettres, 1986.

migrants qui s'emploient comme employés de commerce, dans l'espoir de gravir la hiérarchie et de parvenir au succès. Nombre de jeunes Français sont ainsi envoyés aux Etats-Unis dès la période de l'Empire pour faire l'apprentissage du commerce¹⁴².

Les marins et militaires français de passage contribuent aussi à la diversité de cette population française¹⁴³. L'arrivée de navires et d'équipages français, à une époque de guerres maritimes et de troubles, suscite de nombreuses désertions de marins de vaisseaux militaires, après la débâcle de l'expédition de Saint-Domingue et la poursuite de la guerre avec la Grande-Bretagne. Si les consuls tâchent de renvoyer en France marins et officiers français qui échouent dans les ports américains, le consulat de New York peine à obtenir des passages et à assurer les frais de leur entretien. En conséquence, les matelots français, « sur le refus que [le consul] fait de leur donner la subsistance, se sont répandus en ville pour travailler dans le port ou prendre service dans la marine de ce pays¹⁴⁴ ». Le général Rey à New York subit une semonce vigoureuse de la part du commissaire général Beaujour à Philadelphie pour ces désertions¹⁴⁵. Les consuls et voyageurs français font ainsi état d'une population urbaine bigarrée réunie dans les ports. Des individus, suspectés d'activités délictueuses viennent chercher outre-Atlantique des fortunes faciles : le préfet Laussat les

¹⁴² Par exemple à La Nouvelle-Orléans en 1803, le jeune Neuville, récemment arrivé, exprime à sa sœur son espoir que « la prise de possession de la colonie par nous pourra donner une tournure toute différente aux affaires [...] je crois pouvoir espérer que je pourrai me retourner surtout quand je serai en possession de ma place », La Nouvelle-Orléans, 26 avril 1803, HNOG, MSS 579.2, Folder 36. Silvia Marzagalli mentionne également l'envoi à New York en 1811 par John Lewis Brown, négociant de Bordeaux, de ses deux enfants, David et Robert David, respectivement âgés de 18 et 19 ans, pour compléter leur éducation commerciale : Chapitre 8 dans Silvia MARZAGALLI, « Bordeaux et les États-Unis, 1776 – 1815 : politique et stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial », Habilitation à diriger les Recherches, Université de Paris 1, 2004 ; Silvia MARZAGALLI, « Les voyages des négociants bordelais à l'époque du Blocus continental », *Bulletin du Centre d'histoire des espaces atlantiques*, n° 6, 1993, p. 137-150. Plus tard, on peut citer le cas de Caius Fleuriau de Bellemarc, jeune Normand qui part chercher fortune dans la maison de commerce new-yorkaise de Joseph Bouchaud en 1818, puis, du fait de la panique de 1819, rentre en France, avant de retenter sa chance en Louisiane en 1820, dans la firme d'origine bordelaise Baulos & Cavaroc : Fleuriau de Bellemarc Papers, HTML, MSS 397.

¹⁴³ DIN et HARKINS, « Spanish New Orleans », *op. cit.*, p. 191-207.

¹⁴⁴ Dépêche du général Rey au commissaire général Beaujour, New York, 27 février 1807, CADN, New York, 473PO/1/42.

¹⁴⁵ Le général Rey fait mention au commissaire général Beaujour de 7 matelots ayant déserté du navire *Plato* pour Bordeaux. Beaujour lui répond sèchement : « Si vous avez laissé échapper à New York des matelots, c'est votre faute. Je vous ai ordonné dans toutes les lettres de les envoyer en France. Vous en avez toujours eu les moyens [...]. Il est vrai que, m'étant aperçu par vos états que les matelots désertaient à New York après avoir reçu de vous la subsistance, je vous ai invité à ne plus le leur donner, mais à la leur faire gagner par leur travail, comme on l'a fait à Philadelphie et à Baltimore », dépêche de Beaujour, commissaire général, au général Rey, 1^{er} mai 1807, CADN, New York, 473PO/1/35.

qualifie à La Nouvelle-Orléans de « mauvais mélange de beaucoup d'êtres corrompus de tout sang de toute couleur et de toute nation¹⁴⁶ ». Berquin-Duvallon les désigne également comme des « aventuriers qui, de la Métropole ou des Colonies françaises, dont ils ont été contraints de disparaître [...] sont venus se réfugier dans cette contrée plutôt qu'ailleurs¹⁴⁷ ». À La Nouvelle-Orléans, cette population est notamment associée aux équipages de corsaires dirigés par le Bordelais Jean Lafitte, qui recrute dans le port à partir de sa base de la baie de Barataria, dans le delta du Mississippi¹⁴⁸. Bien que difficiles à appréhender, ces catégories de population jouent un rôle dans la sociabilité quotidienne au sein du port, et des cafés et tavernes des deux villes, dont le nombre ne cesse de s'accroître.

Enfin La Nouvelle-Orléans et New York accueillent nombre de migrants sans ressources, notamment les réfugiés de Saint-Domingue, dont une partie est tombée dans la misère et où la part d'invalides, de veuves et d'orphelins est notable. Ils apparaissent surtout dans les éléments de solidarité de groupe mis en œuvre par le consulat et les associations philanthropiques. Le consulat de New York reçoit ainsi, de 1804 à 1808, 75 pétitions de demande d'aide provenant de familles regroupant au moins une centaine d'individus, alors que la société française de bienfaisance de New York mentionne en 1811 250 à 300 individus qui requièrent son aide¹⁴⁹. De même à La Nouvelle-Orléans, une société de bienfaisance formée en 1808 lance un nouvel appel à souscription en 1809, ses moyens ne lui permettant pas de faire face au fait que « le nombre des malheureux, bien

¹⁴⁶ Le préfet Laussat décrit ainsi la présence, à La Nouvelle-Orléans de « quelques aventuriers nés en France, transplantés pauvres hors de leurs foyers, et qui après avoir été au gré du sort, se trouvent pour le moment dans cette ville », dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des colonies, 20 Frimaire an XII (12 décembre 1803), et à Barbé-Marbois, 12 Vendémiaire an XII (5 octobre 1803), Laussat Papers, HNOC, MSS 125, Folders 370, 282.

¹⁴⁷ BERQUIN-DUVALLO, *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des Provinces de Louisiane et Floride Occidentale en l'année 1802, par un observateur résident sur les lieux, op. cit.*, p. 248.

¹⁴⁸ Sur les 70 membres de l'équipage de Lafitte en 1813, 20% sont nés à Saint-Domingue, 17% en France, 19% aux États-Unis, 10% au Portugal, 5% en Louisiane et le reste dans des pays d'Europe ou les colonies espagnoles : HNOC, Lafitte collection, MSS 56.

¹⁴⁹ Consulat de New York, « Réfugiés des colonies, demandes de secours et de passage, 1804-1808 », CADN, New York, 473PO/1/64 ; « [...] the number of unfortunate objects, of the aged, the infirm, the sick, and of orphans, who call upon us for aid, increases every day. [...] The number of unfortunate whom the committee endeavour to relieve is annually from 250 to 300, almost all born in affluent circumstances and consequently more sensible of their present adversity. » Pétition du 25 février 1811, Petitions to the Common Council Minutes of the Common Council of the City of New York (1784-1831), New York City Archives.

loin de diminuer, va s'augmenter encore par une catastrophe aussi cruelle qu'inattendue » avec l'arrivée des réfugiés de Saint-Domingue expulsés de Cuba¹⁵⁰.

La population française qui se fixe, temporairement ou durablement à New York et La Nouvelle-Orléans au début du XIX^e siècle présente ainsi une grande diversité non seulement du fait de ses origines géographiques et migratoires, mais aussi par les hiérarchies sociales qui la structurent. On voit ainsi dans les deux villes émerger des élites qui animent, temporairement ou durablement, des formes de sociabilité partagées avec les autres élites urbaines, ou plus spécifiquement axées sur la solidarité nationale. Par ailleurs, une grande partie des Français proviennent de catégories intermédiaires, qui s'insèrent par le biais des métiers urbains dans le tissu économique de la ville, et restent à distance de la part plus instable et mobile des aventuriers ou de la population tombée dans le dénuement.

La présence d'une population française composite à New York et La Nouvelle-Orléans au tournant du XIX^e siècle traduit les différentes échelles des recompositions atlantiques en cours. Ces villes-ports émergent en effet à la fois comme points d'échanges privilégiés entre productions de l'intérieur des terres et commerce atlantique ; mais aussi comme zones de contact et de transition entre espace américain, colonies antillaises et espaces frontières ; et enfin comme principales portes d'entrée des migrants issus de plusieurs horizons. Outre ces flux matériels et humains, La Nouvelle-Orléans et New York deviennent des pôles de concentration et de redistribution de l'information dont la précieuse disponibilité fait partie des ressources urbaines justifiant leur prééminence croissante.

Que les migrants d'origine française soient simplement de passage ou s'installent durablement dans ces villes, ils ont recours à ces ressources et à ces réseaux. L'ancrage local des migrants français est ainsi à situer dans la société qui les environne. L'étude des structures de sociabilité développées dès leur arrivée doit permettre de comprendre comment se constitue un noyau stable et un pôle de ressources pour les migrants de passage. Elles permettent d'appréhender la façon dont l'« espace vécu » peut devenir un « espace investi » par les migrants qui s'insèrent dans ces lieux d'accueil¹⁵¹. Par ailleurs ces villes-ports sont des cadres urbains en pleine transition, à la fois dans leur dimension

¹⁵⁰ *Le Moniteur de la Louisiane*, 1^{er} juillet 1809.

¹⁵¹ Paul-André ROSENTAL, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1403-1431.

physique, démographique, géopolitique et économique. Outre ce contexte local, leur position de carrefour en fait des caisses de résonance des événements nationaux et internationaux. Comment les nouveaux arrivants participent-ils et perçoivent-ils ces bouleversements ? Quel est leur rôle dans l'appropriation des « lieux publics » suggérée par Mary Ryan dans la constitution de cultures politiques urbaines suscitées par les multiples brassages ? Quelle est la part des Français dans ce déploiement de cultures festives et de politisation parfois conflictuelle ? Pour répondre à ces interrogations, on se propose d'étudier la participation des migrants français à des formes de politisation au carrefour entre pratiques et revendications héritées de l'ère coloniale, et nouvelles cultures politiques marquées par les héritages révolutionnaires français et américain.

Chapitre 2 :

Transitions coloniales, brassages et sociabilité : la participation des migrants français à l'essor des sociétés urbaines à New York et La Nouvelle-Orléans (1803-1815)

« À tous les cœurs réunis que la Patrie est chère »
Correspondance de *La Parfaite Union* avec le Grand Orient de France,
La Nouvelle-Orléans, 14 mars 1802¹.

Au tournant du XIX^e siècle, New York et La Nouvelle-Orléans offrent l'exemple de sociétés urbaines et portuaires au sein desquelles l'étude de la sociabilité de migrants français aux profils hétérogènes permet d'appréhender la nature des liens qu'ils forment et leur adaptation à leur nouveau cadre de vie, qu'il soit temporaire ou durable. Cette sociabilité, dont la définition classique donnée par Maurice Agulhon consiste en une « aptitude générale d'une population à vivre intensément ses relations publiques² » doit ici permettre d'associer le contexte particulier où elle se manifeste, ainsi que les formes également liées au brassage intense de la population française dans les deux villes-ports atlantiques. Le nouveau contexte politique atlantique auquel les Français sont confrontés se décline en trois dimensions. La première concerne la fin du système colonial français suite à la perte de Saint-Domingue et la vente de la Louisiane, à laquelle les migrants héritiers du modèle colonial doivent s'adapter. La seconde est associée aux transformations politiques et sociales qui touchent la France métropolitaine sous le Consulat et l'Empire, avec la consolidation de certains acquis révolutionnaires, mais également un retour à l'ordre restreignant les libertés. La troisième est relative au cadre d'accueil américain qui associe une garantie de libertés plus importante qu'en France, un système républicain et une société post-coloniale. La confrontation à ces nouveautés

¹ *La Parfaite Union*, BNF, Fonds Maçonnique, FM²-561.

² AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, op. cit., p. 7. Cette approche a notamment été reprise, en déclinant les multiples lieux et formes de sociabilité par Françoise THELAMON (dir.), *Sociabilité, pouvoirs et société : actes du colloque de Rouen 24/26 novembre 1983*, Rouen, Université de Rouen, 1987 ; FRANÇOIS (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse : 1750- 1850*, op. cit ; FRANÇOIS et REICHARDT, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », art. cit.

donne lieu au développement de formes de sociabilité parmi les migrants qui témoignent d'une « effervescence associative [...], la multiplication des lieux d'échange et de débat, la prolifération des journaux et des brochures, la politisation des formes traditionnelles d'expression des comportements, des solidarités et des conflits, l'ébauche d'une organisation politique collective [...]»³ comparables à celles qui définissent l'émergence de structures de socialisation politique en France métropolitaine. S'il ne peut être question ici de politisation des « masses » comme dans le cadre des études agulhoniennes, il est frappant de constater que les quelques milliers de migrants français qui se regroupent à New York et La Nouvelle-Orléans adoptent déjà largement au début du XIX^e siècle des formes de sociabilité variées et destinées à se pérenniser.

On abordera d'abord dans ce chapitre les vecteurs de politisation dite structurelle, qui se rapportent à l'insertion sociale de migrants dans des regroupements initialement temporaires, caractéristiques d'individus très mobiles et donnant lieu à une sociabilité issue de brassages et de rencontres, qui transplante des formes déjà expérimentées ailleurs – notamment en France et à Saint-Domingue⁴. La transformation de ces formes temporaires en structures durables et leur appropriation par de nouvelles générations de migrants, comme par une partie de la population locale, reflètent les interactions avec le cadre américain dans lequel elles s'insèrent. Par ailleurs, du fait du caractère élitaire de la sociabilité institutionnalisée, une approche plus large de la socialisation politique, par le biais de la sociabilité informelle ou du développement de la presse, permet d'appréhender la part moins visible mais néanmoins considérable de la population française des deux villes. La participation à ces formes multiples de sociabilité témoigne divers degrés d'investissement des migrants dans la société d'accueil, comme le suggère Paul-André Rosental. Ce dernier considère la migration comme « autre chose qu'un simple mouvement physique », dont l'étude doit intégrer les « choix qu'elle [...] impose entre les attentes qui sont conçues dans le cadre du lieu d'origine, et des attentes qui s'inscrivent dans l'espace d'accueil ». La sociabilité reflète en effet la façon dont le migrant « se définit, construit ses images de la société, ses aspirations, ses désirs, son appréciation de la situation⁵ » en fonction de son lieu de résidence, mais également des étapes antérieures ou ultérieures de son parcours. La sociabilité est ainsi une façon de reproduire et de transplanter temporairement des pratiques connues. C'est également une façon d'« investir » le nouvel espace notamment lorsque le séjour se prolonge et mène à revoir

³ BOUTRY, « Postface », *op. cit.*, p. 322-323.

⁴ PECOUT, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie », *art. cit.*, p. 275.

⁵ ROSENTAL, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *art. cit.*, p. 1408.

les projets migratoires – notamment lorsque la période révolutionnaire a introduit des changements irréversibles, comme pour les réfugiés de Saint-Domingue pour lesquels le retour s'avère impossible.

Une dimension complémentaire de la politisation sera abordée, à travers des formes conflictuelles propres au cas louisianais. La politisation conflictuelle désigne en effet des moments de mobilisation collective qui ont pour effet de renforcer la conscience politique de groupes donnés, mais également d'amorcer un dialogue politique permettant d'intégrer une dimension supérieure de la politique – à travers notamment l'échelle nationale – qui dépasse les conflits locaux⁶. Le moment 1803-1815 est en effet fondateur pour comprendre l'émergence d'une expérience politique nouvelle pour les différentes générations de migrants français résidant à La Nouvelle-Orléans, face aux changements de souveraineté et à la transition coloniale qui suivent le *Louisiana Purchase* et l'intégration de la Louisiane comme État de l'Union américaine. L'émergence et la confrontation en Louisiane de cultures politiques diverses – française, américaine, louisianaise – marquent durablement le contexte politique de La Nouvelle-Orléans et le processus d'apprentissage politique et d'identification nationale de ses habitants dans la première moitié du XIX^e siècle.

I) Aux origines des structures maçonniques françaises : la circulation des élites dans les révolutions atlantiques

L'étude de la sociabilité des migrants à New York et La Nouvelle-Orléans a pour but de mettre au jour leurs origines, héritées de formes de sociabilité élitaires, qui se reconfigurent du fait des bouleversements atlantiques, et témoignent de la plasticité des espaces et pratiques héritées des circulations du XVIII^e siècle, notamment dans le domaine maçonnique⁷. La place occupée par la franc-maçonnerie dans l'espace atlantique français est primordiale pour comprendre les évolutions des premières formes de sociabilité

⁶ La « conception formalisée de la politisation, comme structures et organisations, ne doit pas non plus faire oublier les étapes plus informelles du processus : ainsi la violence [...] est certes d'abord l'indice de rapports communautaires et interpersonnels, mais il est rare qu'elle ne soit pas associée à la dénonciation des pouvoirs et [...] elle est couramment utilisée comme voie directe ou détournée de revendication politique » : PECOUT, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie », *art. cit.*, p. 275.

⁷ Sur la franc-maçonnerie et les circulations européennes au XVIII^e siècle, voir notamment les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire notamment BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, *op. cit.* ; Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'espace des francs-maçons : une sociabilité européenne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003. Sur la dimension atlantique, voir Christian LERAT (dir.), *Élites et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008.

spécifiques aux groupes des migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans. À l'époque des Lumières, des relations maçonniques intenses se sont en effet établies entre les Antilles, le continent américain et l'Europe. Un « espace maçonnique atlantique⁸ » émerge, dont les négociants qui traversent l'Atlantique sont des vecteurs privilégiés. Des liens unissent en particulier les loges des villes portuaires françaises et celles des colonies antillaises⁹. La franc-maçonnerie européenne du XVIII^e siècle a su dessiner un espace social original, adapté à la mobilité des individus, et dont la plasticité permet de traverser des contextes difficiles, notamment les épisodes révolutionnaires¹⁰. En ce sens, New York, La Nouvelle-Orléans, mais aussi Philadelphie ou Charleston, représentent des pôles de reconfiguration des liens maçonniques pour les migrants français qui trouvent refuge dans ces villes. La fonction d'entraide est accrue par la situation de crise vécue par émigrés ou réfugiés, qui ont perdu tout ou partie de leurs ressources avec les heurts révolutionnaires. La franc-maçonnerie s'affirme comme référent offrant des liens de fraternité et de reconnaissance, une activité de charité et de bienfaisance à l'égard de ses membres et de leurs proches, mais aussi du reste de la société des migrants. Par ailleurs, son caractère cosmopolite lui permet de s'insérer dans des relations transatlantiques avec les différentes loges et autorités maçonniques, bien que ce caractère soit au XIX^e siècle en voie de limitation du fait des rivalités propres au monde maçonnique – du fait de la diversification des rites et autorités maçonniques – ou au monde profane, avec l'émergence de formes de nationalisme¹¹.

Le mouvement d'implantation de loges françaises à New York et La Nouvelle-Orléans connaît plusieurs étapes. D'abord, dans les années 1790, les fondations ou refondations de loges françaises sont notamment liées à la diaspora des réfugiés de Saint-Domingue et aux interactions avec d'autres réfugiés de plus ou moins longue date, tels que les émigrés royalistes ou les huguenots. Ces loges, souvent conçues comme expédients

⁸ BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, op. cit., p. 90-99.

⁹ Éric SAUNIER, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999 ; CAUNA, *L'Eldorado des Aquitains, Gascons, Basques et Béarnais aux Îles d'Amérique*, op. cit. Au XVIII^e siècle, la majorité des loges-mères de loges domingaises sont bordelaises ou marseillaises : ESCALLE et GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, op. cit.

¹⁰ Voir notamment Luis P. MARTIN (dir.), *Les francs-maçons dans la cité : les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe, XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000 ; Cécile REVAUGER (dir.), *Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières: Europe-Amériques. Lumières, n°7*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2006 ; BEAUREPAIRE, « Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII^e siècle », op. cit.

¹¹ BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, op. cit., p. 223-227.

provisoires, connaissent une volatilité importante des membres, mais se pérennisent néanmoins. Une seconde phase de stabilisation a lieu au cours de la première décennie du XIX^e siècle. Le départ de nombre d'émigrés royalistes et les nouveaux mouvements des réfugiés de Saint-Domingue sont à l'origine de nouvelles configurations. À La Nouvelle-Orléans en particulier, le contexte d'intégration politique de la Louisiane dans la république américaine rejaillit sur les évolutions de la franc-maçonnerie, à travers une dynamique de regroupement des loges sous un rite commun, puis de création d'une Grande Loge de Louisiane.

A. Renouer les liens fraternels : les multiples ressources de la sociabilité maçonnique

L'étude de la franc-maçonnerie française implantée à New York et La Nouvelle-Orléans est particulièrement révélatrice, non seulement des reconfigurations propres à l'« Art Royal » dans l'Atlantique au XIX^e siècle, mais aussi des pratiques sociales et culturelles des migrants qui transplantent des pratiques déjà connues et les adaptent au contexte de leur ville d'accueil. La sociologie des migrants français dans les villes américaines reproduit en effet celle des colonies ou des villes portuaires françaises et donne lieu à ce qu'Éric Saunier appelle une « sociabilité de l'escale ». La transplantation de loges françaises reflète ainsi des affiliations « fugitives » qui s'avèrent être des « vecteurs d'intégration privilégiés¹² » pour les individus de passage, notamment dans les milieux de la marine et du négoce. Se différencient ainsi des élites marchandes ou aristocratiques, des loges militaires, ou des fraternités plus démocratiques ouvertes aux catégories urbaines intermédiaires de l'artisanat, des professions ou du petit commerce¹³. En ce sens, les loges françaises créées à New York et La Nouvelle-Orléans reflètent la diversité sociale et politique des maçons, en France ou dans les colonies. La formation de loges françaises se traduit également par l'émergence d'un noyau stable sur plusieurs décennies, et des affiliations volatiles en fonction des parcours des « oiseaux de passage » que constituent nombre de migrants dans ces ports.

La franc-maçonnerie est déjà présente depuis la deuxième moitié du XVIII^e dans tous les ports de la côte atlantique américaine, y compris à La Nouvelle-Orléans et à New York, dans un schéma conforme aux circulations propres aux premiers temps de la franc-maçonnerie dans l'espace atlantique et caraïbe. À La Nouvelle-Orléans, la première loge,

¹² SAUNIER, « L'espace caribéen : un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *art. cit.*, p. 48.

¹³ Voir notamment ESCALLE et GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, *op. cit.*, p. 3-6.

La Parfaite Harmonie, a été fondée en 1752, pendant la période française, à l'initiative de frères de la loge *La Parfaite Union* de Saint Pierre (Martinique)¹⁴. Son existence est assez brève, le changement de souveraineté avec la cession de la Louisiane à l'Espagne en 1763 portant une double atteinte à la franc-maçonnerie en Louisiane. D'une part, un certain nombre des leaders du mouvement de la révolte de 1768 contre la nouvelle tutelle espagnole sont francs-maçons, et font partie des victimes de la répression menée par Alejandro O'Reilly en 1769¹⁵ ; d'autre part, les multiples condamnations pontificales contre la franc-maçonnerie justifient l'hostilité des autorités espagnoles à l'égard des francs-maçons¹⁶. À New York, les fondateurs des premières loges françaises sont des huguenots, présents depuis le XVII^e siècle, selon une tradition caractéristique de la diaspora huguenote que l'on retrouve également en Europe¹⁷. La loge *La Parfaite Union* est ainsi attestée au début des années 1760 à New York, transformée en *French Lodge*, dans les années 1780-1785¹⁸.

Au-delà de ces phases pionnières, le développement de loges françaises pérennes dans les deux villes fait suite aux troubles révolutionnaires en France et à Saint-Domingue. Leur influence dans le dynamisme maçonnique de la fin du XVIII^e siècle est déterminante puisque toutes les loges françaises fondées à New York comme à La Nouvelle-Orléans dans les années 1790 le furent par des réfugiés français. La « perle des Antilles » est alors un pôle

¹⁴ BNF, Fonds Maçonique, FM²-561 ; « L'histoire de la Loge Écossaise de la Nouvelle-Orléans », *Latomia, Documents Sharp* vol. IV, n° 129, 2009.

¹⁵ C'est notamment le cas de Joseph Villeré, ancien vénérable de *La Parfaite Harmonie*, qui est tué par les Espagnols lors de son arrestation. « L'histoire de la Loge Écossaise de la Nouvelle-Orléans », *art. cit.*, p. IV.

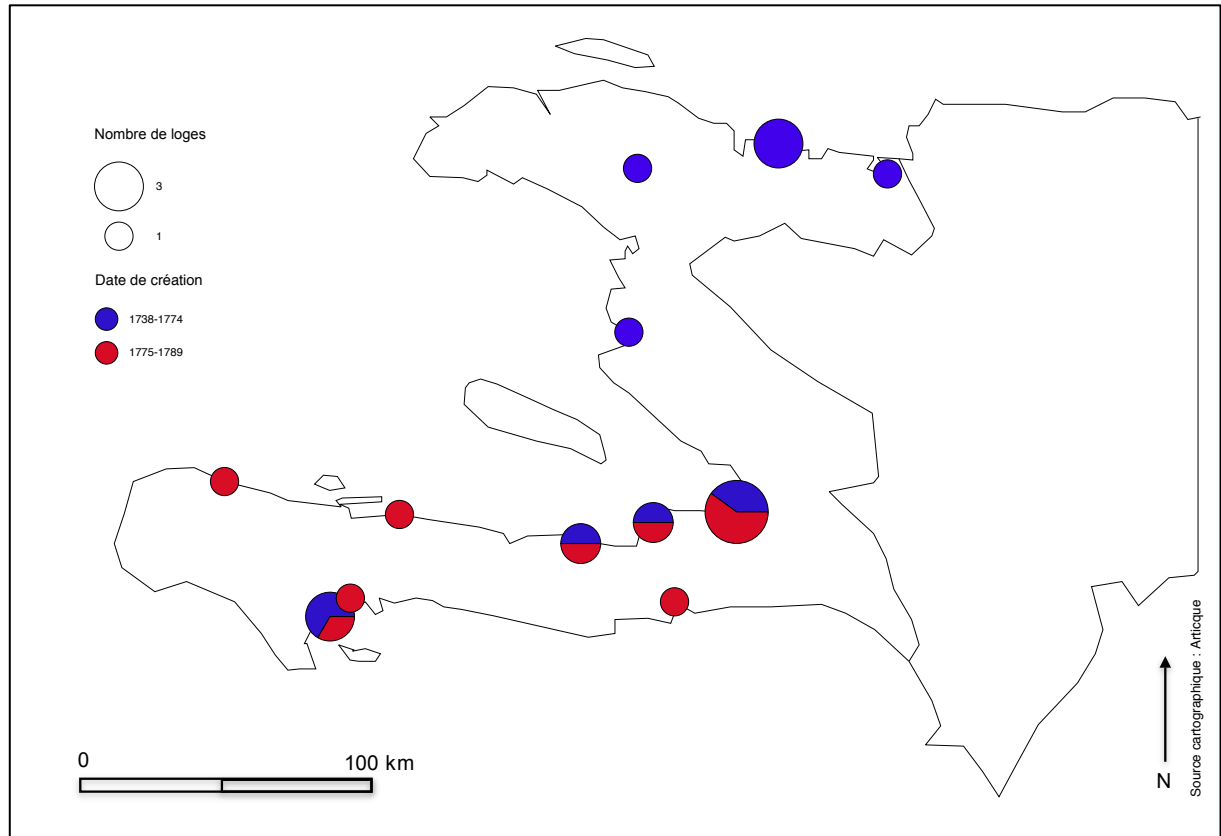
¹⁶ Des bulles papales successives condamnent la franc-maçonnerie en 1738 et 1751 : Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, école de l'égalité (1725-1789)*, Paris, Fayard, 1974, p. 35-38, 95-100.

¹⁷ L'Église Française du Saint-Esprit, aurait été fondée en 1628 par des huguenots : MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, *op. cit.*, p. 11. Pour les liens entre huguenots et franc-maçonnerie en Europe, voir BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, *op. cit.*, p. 30-34.

¹⁸ Sur la franc-maçonnerie française avant 1800 à New York, voir Pierre F. de Ravel D'ESCLAPON, « Les loges françaises à New York au XVIII^e siècle », *Chroniques d'histoire maçonnique*, vol. 66, 2010, p. 29-51. Lors de la fondation de *L'Étoile Polaire* à La Nouvelle-Orléans en 1795, l'un des membres fondateurs, Jean-Baptiste Dezillets, ancien officier d'infanterie est « muni de certificats des R.:R.:L.:L.: *La Parfaite Union* à l'O.: de New York et de *L'Union Parfaite* à l'O.: de la Rochelle en date des 24 9bre 5760.: et 10 avril 5763.: », BNF, Fonds Maçonique, FM²-560.

majeur de diffusion de la franc-maçonnerie, comptant en 1789, 22 loges ainsi qu'une Grande Loge Provinciale, regroupant au moins 530 maçons (carte 2.1)¹⁹.

Carte 2.1 : L'implantation des loges maçonniques à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle.



Source : Georges Odo, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Paris, Éditions Maçonnes de France, 2001, p. 25.

Le fait maçonnique à Saint-Domingue s'insère dans une société où les pratiques de sociabilité politique sont très avancées, comme en témoignent les clubs, cercles et journaux qui se sont formés dans cette colonie d'environ 30 000 colons blancs et presque 500 000 esclaves en 1789²⁰. Jacques de Cauna rappelle la complexité des affiliations maçonniques à Saint-Domingue, et le fait que la part de francs-maçons dans la société blanche est très élevée, notamment en comparaison avec celle qui existe en France²¹. La

¹⁹ ODO, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, op. cit., p. 25-26 ; ESCALLE et GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, op. cit., p. 106-173.

²⁰ HOUDAILLE, « Quelques données sur la population de Saint-Domingue au XVIII^e siècle », art. cit ; Louis-Élie Moreau de SAINT-MERY, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de Saint-Domingue*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2004.

²¹ Jacques de CAUNA, « Autour de la thèse du complot: franc-maçonnerie, révolution et contre-révolution à Saint-Domingue, 1789-1791 », dans Cécile REVAUGER (dir.), *Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières: Europe-Amériques*, *Lumières* n°7, 2006, p. 289-310.

franc-maçonnerie se diffuse donc essentiellement dans les centres urbains, mais présente des profils sociologiques et politiques diversifiés : Elizabeth Escalle et Mariel Gouyon-Guillaume distinguent ainsi les loges de campagne, aristocratiques, réunissant de grands propriétaires, des loges urbaines de composition sociale modeste, ouvertes aux artisans et employés, et des loges de notables plus élitistes à l'image du « Cercle des Philadelphes » au Cap, auquel appartient Moreau de Saint-Méry²². Les francs-maçons se trouvent partagés entre mouvances politiques et appartenances sociales diverses, bien que dans le contexte colonial, l'une des caractéristiques dominantes reste l'exclusion des personnes de couleur²³. Du fait des bouleversements répétés des débuts de la Révolution française – « révoltes blanches », insurrection des esclaves, tentatives par la métropole de reprise en main de l'île – les colons de Saint-Domingue sont conduits à plusieurs reprises à s'exiler²⁴. Les points de chute des réfugiés ne sont pas choisis au hasard, comme le montre Darrell Meadows, mais correspondent aux liens, forts ou faibles, tissés dans l'espace caraïbe et sur le continent américain par le biais de relations commerciales, familiales ou amicales. Cuba – où quelque 18 000 réfugiés se sont installés en 1804 –, Philadelphie, New York, Baltimore, Charleston ou La Nouvelle-Orléans sont leurs principales destinations²⁵. La plasticité de la franc-maçonnerie vis-à-vis des événements révolutionnaires, qui offre des ressources alternatives aux affiliations politiques ou sociales traditionnelles, explique notamment la rapidité de reconstitution des liens maçonniques dans les lieux de refuge temporaire. La refondation des loges en fait « des marques et des repères voyants et pertinents²⁶ » pour des individus dont les itinéraires ont été bouleversés. Ces réunions sont généralement spontanées, à l'initiative d'un petit nombre de réfugiés, et leur régularisation par une autorité maçonnique n'a lieu qu'*a posteriori*, quelques mois, voire quelques années après

²² La sociabilité au sein de cette loge a notamment été précisément étudiée par James E. MCCLELLAN III, « L'historiographie d'une académie coloniale : le Cercle des Philadelphes (1784-1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 320, 2000, p. 77-88, p. 181-288 ; James E. MCCLELLAN III, *Colonialism and Science: Saint Domingue and the Old Regime*, Chicago, University of Chicago Press, 2010.

²³ BEAUREPAIRE, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-Maçonnerie des Lumières », *art. cit.*

²⁴ DUBOIS, *Avengers of the New World. The Story of the Haitian Revolution*, *op. cit.* ; DUBOIS, *Les vengeurs du Nouveau Monde : Histoire de la révolution haïtienne*, *op. cit.*

²⁵ MEADOWS, « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », *art. cit.* ; CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, *op. cit.*, p. 103-121 ; Agnès RENAULT, « Los francmasones franceses de la jurisdicción de Cuba al principio del siglo XIX », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 61-71, p. 61 ; RENAULT, *D'une île rebelle à une île fidèle : les Français de Santiago de Cuba : 1791-1825*, *op. cit.*

²⁶ ESCALLE et GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, *op. cit.*, p. 7.

leur fondation. Le chapitre de hauts grades de *La Triple Union* de New York évoque ainsi le contexte de sa fondation²⁷ :

« Le 3^e jour du 10^{me} MM.: de l'an de la V.: L.: 5797 [3 décembre 1797], époque où les premiers malheurs qui avaient affligé l'infortunée colonie de Saint-Domingue avaient forcé nombre de ses habitans de se réfugier pour leur sûreté aux États-Unis, parmi eux se trouvoient plusieurs Maçons revêtus de hauts grades de l'ordre ayant le désir de se réunir entre eux en leurs qualités ils formèrent un Chapitre²⁸. »

Ces débuts sont tâtonnants, allant de chartes provisoires en interruptions. Lorsque l'émigration groupée de maçons originaires d'une même ville permet de reconstituer des loges, celles-ci sont relocalisées et considérées comme « ambulantes ». C'est le cas de *La Réunion des Cœurs* fondée en 1786 à Jérémie, qui se reconstitue à Santiago de Cuba entre 1806 et 1809. *La Réunion Désirée* est également transplantée du Cap-Français à La Nouvelle-Orléans en 1806²⁹. De même, à New York, la reconstitution de loges françaises est validée par les membres de la « Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue séante provisoirement à New York ». Dans le cas où l'on ne peut pas reconstituer une loge préexistante, notamment du fait de l'hétérogénéité des origines, des maçons issus de loges différentes en créent une. Onze maçons français adressent ainsi une pétition à la Grande Loge de l'État de New York le 4 septembre 1793. Sept d'entre eux détiennent des certificats de loges de Saint-Domingue et trois de France, le dernier ayant été initié à New York³⁰. La loge *La Tendre Amitié Franco-Américaine* ainsi formée se réunit pendant six mois et compte 29 membres jusqu'en 1794. Une nouvelle pétition en 1795 donne lieu à la fondation

²⁷ Le « chapitre » désigne une « loge regroupant les maçons issus des grades supérieurs à ceux d'apprenti, de compagnon et de maître » : BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, *op. cit.*, p. 286.

²⁸ Chapitre *La Triple Union*, New York, BNF, Fonds Maçonique, FM²-561.

²⁹ Tableau de *La Réunion des Cœurs*, 1806, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 6 ; RENAULT, « Los francmasones franceses de la jurisdiccion de Cuba al principio del siglo XIX », *art. cit.* ; « Articles of incorporation, Statutes & Constitutions », *La Réunion Désirée*, 1806-1808, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 11.

³⁰ La Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue séante provisoirement à New York est mentionnée sur les planches d'installation de *L'Union Française*, 3 janvier 1798, BNF, Fonds Maçonique, FM²-562. Les loges d'origine des pétitionnaires à Saint-Domingue sont *La Vérité*, *La Loge de Sion*, *La Bienfaisance*, *Les Cœurs sans Faute*, *La Réunion des Cœurs Franco-Américains* (Orient du Cap-Français), *Les Amis Réunis* (Orient du Port de Paix), *La Parfaite Union* (Orient des Cayes) ; et en France *Les Cœurs réunis, sensibles et véridiques* (Orient de Nantes), *Les Vrais Amis* (Orient de Sijean), *L'Union Parfaite* (Orient de Nancy) : liste reproduite dans *Règlements Particuliers, Historique, etc. de L'Union Française n°17*, New York, A. Lallemand, 1915.

de *L'Unité Américaine*, puis de *L'Union Française* en 1797³¹. Ces multiples fondations sont résumées dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1 : Fondation de loges françaises à New York (1760-1805).

Nom de la loge	Création	Affiliation	Rite
<i>La Parfaite Union</i>	Vers 1760		
<i>French Lodge</i>	Vers 1780	Grand Orient de France	
<i>La Tendre Amitié Franco-Américaine</i>	12 décembre 1793	Grande Loge de New York	
<i>L'Unité Américaine</i> n°13	26 mai 1795 5 janvier 1797	Grande Loge de New York	Français Moderne
<i>L'Union Française</i> n° 14 (1797) n°71 (1819)	26 décembre 1797	Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue reconstituée à New York Grande Loge de New York	Français Moderne
<i>La Sincérité</i> n°12	10 avril 1805	Grande Loge de New York	Français Moderne

Source : Victor P. Hamel, « Précis Historique de la R. L. "L'Union Française" n°17 », *Règlements Particuliers, Historique, Etc. de l'Union Française n°17*, New York, 1915, p. 35-68.

À la Nouvelle-Orléans, *La Parfaite Union* et *L'Étoile Polaire* sont fondées entre 1793 et 1794 (tableau 2.2). Dans un contexte local d'une tutelle coloniale espagnole peu favorable, les fondateurs doivent s'adresser à des autorités maçonniques extérieures, en France ou aux États-Unis³². *L'Étoile Polaire* est fondée par sept maçons, dont deux originaires de loges antillaises et cinq de loges des principaux ports français. Elle obtient une charte provisoire de la loge *La Parfaite Sincérité* de Marseille en 1796 avant d'être régularisée par le Grand Orient de France en 1803³³. Quant aux maçons fondateurs de *La Parfaite Union* en 1793, ils se tournent vers la Grande Loge de Caroline, ce qui laisse à penser qu'ils sont

³¹ Sur le contexte de fondation de ces loges voir également l'Annexe 2 et D'ESCLAPON, « Les loges françaises à New York au XVIII^e siècle », *art. cit.*, p. 38-48.

³² L'histoire des premiers temps de la maçonnerie a été résumée par un franc-maçon anonyme en 1828 : *Manuel Maçonnique, à l'usage des Francs-Maçons Acceptés du Rite Ancien d'York, Résidents à la Louisiane*, La Nouvelle-Orléans, Edwin Lyman, 1828. Il a été repris dans James B. SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, New Orleans, s. n., 1923 ; Glen Lee GREENE, *Masonry in Louisiana; a Sesquicentennial History, 1812-1962*, New York, Exposition Press, 1962.

³³ Les loges d'origine des fondateurs sont *La Sincérité* à l'O.: de Marseille, *L'Union Parfaite* à l'O.: de la Rochelle, *La Parfaite* à l'O.: de Nantes, *La Fidélité* à l'O.: du Havre, *La Vérité* à l'O.: du Cap-Français, Saint-Domingue, et *La Sincérité* à l'O.: de Saint Pierre, Martinique : *L'Étoile Polaire*, BNF, Fonds Maçonnique, FM²-560. *La Parfaite Sincérité*, qui aurait initié à Marseille Joseph Bonaparte en 1793, contribue à l'expansion de l'influence bonapartiste : Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974, p. 45.

d'avantage proches des milieux huguenots, Charleston étant également l'un des pôles de refuge huguenot et de diffusion de la maçonnerie française en Amérique³⁴.

Tableau 2.2 : Fondation de loges françaises à la Nouvelle-Orléans (1752-1810).

Nom	Création	Affiliation	Rite
<i>La Parfaite Harmonie</i>	1752	<i>La Parfaite Union</i> , Saint Pierre de Martinique	
<i>La Parfaite Union</i>	1793	Grande Loge de Caroline du Sud	York
<i>L'Étoile Polaire</i>	1794	<i>La Parfaite Sincérité</i> , Marseille	Français
	1803	Grand Orient de France	Français
	1811	Grande Loge de Pennsylvanie	York
<i>La Charité</i>	1801	Grande Loge de Pennsylvanie	York
<i>La Réunion Désirée</i>	1783	Grand Orient de France	Français Moderne
	1806		Français Moderne
	1808	Grande Loge de Pennsylvanie	York
<i>La Concorde</i>	1810	Grande Loge de Pennsylvanie	York
<i>La Persévérance</i>	1810	Grande Loge de Pennsylvanie	York

Source : Manuel Maçonnique, à l'Usage des Francs-maçons Acceptés du Rite Ancien d'York, Résidents à la Louisiane, Nouvelle-Orléans, Edwin Lyman, 1828.

L'insertion physique des loges dans l'espace urbain reflète également les conditions de leur création. À La Nouvelle-Orléans, du fait des besoins de discrétion sous la tutelle espagnole, les lieux de réunion sont choisis hors du Vieux Carré : le local de *L'Étoile Polaire* se trouve rue Saint Claude, dans le faubourg Tremé ; celui de *La Parfaite Union* dans le Faubourg Sainte-Marie, sur Camp street ; alors que *La Charité* se réunit rue Rempart, à la limite nord du Vieux Carré (voir carte 2.4, p. 146). Au contraire, à New York, où la maçonnerie peut opérer en plein jour, les lieux de réunion sont centraux et associés à d'autres formes de sociabilité : *La Sincérité* se réunit au City Hotel sur Broadway, et *L'Union Française* à Saint John's Hall³⁵.

On peut expliquer l'attachement de nombre de migrants français à la franc-maçonnerie par l'espace d'interconnaissances et de ressources qu'elle procure. La constitution des loges, comme l'a souligné Éric Saunier dans le cas normand, est d'abord et

³⁴ Lettre de la R.:L la *Parfaite Union* n° 29 au G.: Or.: de France, Or.: de La Nouvelle-Orléans le 14me Jour du 1^{er} M.:M.: de l'an de la vraie lumière 5802, *La Parfaite Union*, BNF, Fonds Maçonnique, FM²-561. La demande de constitution au Grand Orient de France ne semble pas avoir abouti. Voir Annexe 3.

³⁵ David LONGWORTH, *Longworth's American Almanac, New-York Register and City Directory*, New York, T. Longworth, 1808, p. 55-56.

souvent l'affaire des « hasards des rencontres³⁶ » entre individus, qui permettent l'agrégation d'un noyau de base, auquel viennent se greffer ensuite des éléments attirés par des solidarités familiales, régionales ou professionnelles. La fonction de structure de rassemblement, mais aussi de secours et de solidarité, est bien visible à travers les correspondances, ainsi que les minutes des différentes loges, qui témoignent de l'usage courant du 'tronc des pauvres' afin de venir au secours de réfugiés, notamment veuves et orphelins, mais également de la dispense du paiement des quotités pour les frères dans le besoin³⁷. Les loges deviennent ainsi des points de ralliement des réfugiés de Saint-Domingue, notamment les deux loges *La Concorde* et *La Persévérance* créées en 1810 à La Nouvelle-Orléans suite à l'afflux de réfugiés venus de Cuba. Pierre Pajaud, né à Jérémie, membre de *La Réunion des Cœurs*, reconstituée à Cuba, obtient ainsi de Julien Bayard, l'ancien Vénérable de la loge, l'autorisation de se joindre à *La Persévérance*, loge qu'il a choisie, dit-il, « parce qu'elle réunit tous mes amis ou mes connaissances³⁸ ». Les loges apparaissent comme le recours des réfugiés lorsque le reste de leurs repères a disparu : les membres de *La Persévérance* rappellent que la reprise des travaux au sein de la loge « [les] aida à sortir de l'abatement où [les] avaient plongé le malheur qu'[ils] ven[aient] d'essuyer en l'isle de Cuba³⁹. » Parmi les autres motifs de rejoindre les loges se trouve le « sésame » que représente le certificat maçonnique pour les individus mobiles. Les liens établis entre loges antillaises, ports français et activités de traite à la fin du XVIII^e siècle, se prolongent ainsi, même après l'abolition officielle de la traite aux États-Unis en 1808⁴⁰. Il arrive ainsi, à La Nouvelle-Orléans, en 1810, qu'un jeune frère initié demande explicitement à passer de façon accélérée au grade de maître afin de bénéficier des contacts maçonniques le long d'un voyage de traite :

³⁶ SAUNIER, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830*, op. cit., p. 91.

³⁷ Parmi de nombreux exemples tirés de la correspondance de *La Persévérance* entre 1810 et 1812, on peut citer la lettre du frère Visinier du 3 mai 1810, demandant une exonération de quotités pour cause de difficultés financières ; celle de Saintaraille du 28 juillet 1812, demandant une aide pour un frère emprisonné pour dettes ; ou celle de la veuve Casalis le 26 juillet 1812, demandant l'aide pour la veuve d'un frère : HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 17. Voir Annexe 4.

³⁸ Lettre de Pierre Pajaud à Julien Bayard, La Nouvelle-Orléans, 5 juin 1810, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 17.

³⁹ Correspondance de la loge *La Persévérance* avec *La Parfaite Union*, 28 juin 1810, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 17.

⁴⁰ Éric Saunier cite notamment le commerce d'esclaves entre francs-maçons des ports français métropolitains et coloniaux, et l'expédition négrière du bâtiment *Le Franc-maçon* qui part du Havre en 1786 : SAUNIER, « Les pratiques culturelles dans un port de traite. Les négriers et la franc-maçonnerie au Havre au XVIII^e siècle », op. cit. Voir aussi Éric SAUGERA, *Bordeaux : Port négrier - XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, 2002.

« [...] étant sur le point de faire un voyage de cinq ou six cents lieues distant de cette capitale, enfin, pour monter jusqu'à Kintok et peut-être passer outre, selon que l'exigera la nature du commerce que j'entreprends, qui est celui des Noirs [...] je vois avec peine que mon attente n'est pas remplie, ne pouvant parvenir à la maîtrise, ce qui peut sans doute me priver de jouir d'assister aux travaux des loges que je peux trouver dans mon voyage⁴¹.»

Si les premières loges créées présentent un caractère temporaire et une forte volatilité de leurs membres, elles deviennent néanmoins des structures d'intégration d'un nombre croissant de migrants réfugiés et émigrés des deux villes, comme le reflète leur sociologie.

B. Les « affinités électives » : la reproduction de hiérarchies sociales au sein des loges de New York et La Nouvelle-Orléans

L'intérêt de l'étude de cette sociabilité maçonnique provient du fait que, de temporaire, le refuge au début du XIX^e siècle se prolonge. La permanence des structures maçonniques françaises et leur insertion dans le tissu maçonnique nord-américain, informe sur la transformation des relations maçonniques atlantiques, fondées sur les solidarités fraternelles entre ports métropolitains et colonies, et leur nouvel ancrage américain. Ces recompositions de la sociabilité maçonnique, comme le souligne Pierre-Yves Beaurepaire, restent encore largement à explorer dans l'Atlantique du XIX^e siècle : les loges françaises de New York et La Nouvelle-Orléans offrent à ce titre un laboratoire de premier choix⁴².

L'intérêt de cette étude de la franc-maçonnerie française est également de refléter – en tenant compte de son caractère déformant – la sociologie des migrants dans ces deux ports, et d'appréhender leur mobilité et leurs interactions. Ainsi, les tableaux disponibles des loges françaises de New York et La Nouvelle-Orléans pour la période allant de la fin des années 1790 à 1829 font apparaître respectivement 526 maçons initiés ou affiliés à New York et 795 à La Nouvelle-Orléans⁴³. Au cours de ces quatre décennies, la franc-

⁴¹ Lettre de Lefranc à la Loge *La Persévérance*, 11 septembre 1810, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 17.

⁴² BEAUREPAIRE, *Franc-maçonnerie et sociabilité : les métamorphoses du lien social XVIII^e-XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 75-91.

⁴³ Une base de données a été constituée à partir des données disponibles des loges de New York et La Nouvelle-Orléans. Pour New York, on a utilisé les archives de la loge *L'Union Française*, dont les tableaux sont disponibles pour 1797, 1820, 1824 et 1829, complétées par la liste des membres de 1797 à 1952 et les données compilées sur les membres : « Liste des membres de "L'Union Française" depuis sa fondation », *Règlements de L'Union Française n°17*, New York, s. n., 1952, p. 93-106 ; MAYAUD, *Les secondes républiques du Doubs*, *op. cit.* Ces données ont été complétées par les tableaux du chapitre *La Triple Union* de 1806, 1810 et 1812 : BNF, Fonds Maçonnique, FM²-561. On ne dispose malheureusement

maçonnerie constitue donc une ressource et une pratique largement présente dans des lieux de passage et un contexte de brassage intense. Avec toutes les réserves que suscite l'incomplétude des données, on constate que la volatilité des membres est importante puisque seuls 33% des frères à La Nouvelle-Orléans et 23% à New York apparaissent plus d'une fois dans les tableaux des années successives. Ainsi seul un quart à un tiers des francs-maçons constituerait le « cœur » des loges, le noyau stable des « maçons de carrière ». À La Nouvelle-Orléans, 134 membres apparaissent pendant plus de sept ans, ils sont 45 à New York. Bien qu'en nombre restreint, la présence de ces frères permanents permet ainsi aux loges de rester des structures d'accueil auxquelles beaucoup de maçons de passage s'affilient pour la durée plus ou moins longue de leur séjour. Pour la période qui précède 1815, on peut tenter une approche plus détaillée de la composition des loges, prenant en compte les occupations déclarées par les membres, ainsi que leur lieu de naissance.

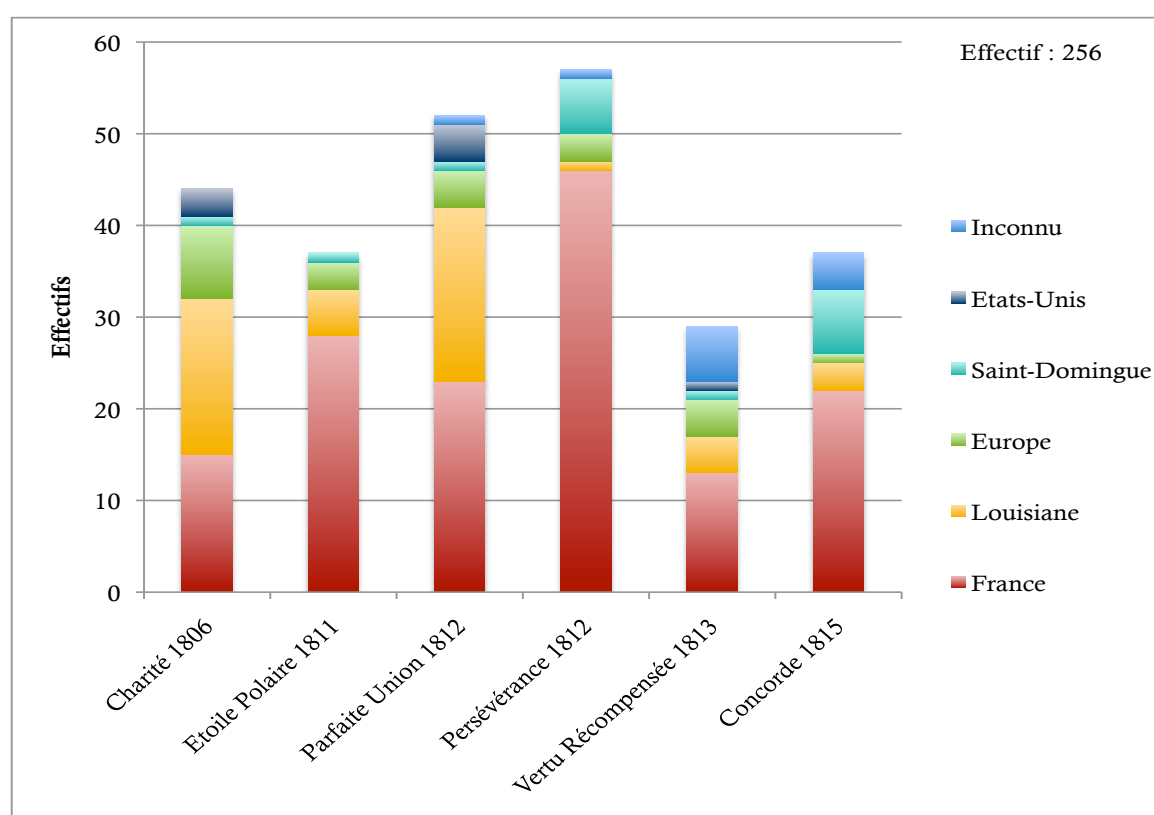
Il en résulte des profils différenciés qui marquent bien leur lien avec les hiérarchies politiques et sociales qui structurent les deux villes. Le graphique 2.1 permet de constater qu'à La Nouvelle-Orléans, la loge la plus ancienne, *La Parfaite Union*, recrute presque exclusivement parmi les créoles nés en Louisiane (qui constituent la moitié des membres) ou les Français établis de longue date. C'est une loge de notables, de propriétaires ou « habitants » et de négociants. En 1812 elle réunit le gouverneur W. C. C. Claiborne, le futur maire Augustin Macarty, des membres du Conseil Législatif tels que Thomas Urquhart ou Joseph Deville Degoutin Bellechasse, des négociants français tels que Jean-François Mérieult, Paul Lanusse, Jean-Baptiste Labatut⁴⁴... Composée pour moitié de négociants et d'un tiers de propriétaires, elle reflète la composition de l'élite urbaine de La Nouvelle-Orléans. *La Charité*, fondée en 1801 présente un profil similaire. Au contraire, la loge *L'Étoile Polaire* est davantage ouverte aux migrants de Saint-Domingue, et présente des profils socioprofessionnels plus variés, intégrant des catégories intermédiaires et des artisans, ainsi que des marins ou militaires. Louis Casimir Moreau-Lislet, avocat originaire

pas de la liste des membres de la loge *La Sincérité*, qui fonctionne de 1805 à 1814. Néanmoins, le chapitre *La Triple Union* réunit des maçons de hauts grades issus à la fois de *L'Union Française* et de *La Sincérité*, et permet d'appréhender ceux des membres de *La Sincérité* appartenant à ces hauts grades. Pour La Nouvelle-Orléans, on a utilisé les tableaux de *La Parfaite Union* : 1802, 1812, 1823 ; de *L'Étoile Polaire* 1795 : 1801, 1811, 1816, 1819, 1823, 1827 ; de *La Réunion des Cœurs* : 1806 ; de *La Charité* : 1806 ; du chapitre *La Vertu Récompensée* : 1807, 1809, 1811, 1813, 1817 ; de *La Persévérance* : 1812, 1819 ; de *La Concorde* : 1815, 1819, 1828 ; de *La Triple Bienfaisance* : 1818, 1820, 1822, 1828 ; des *Amis Réunis* : 1821, 1823, 1829 ; de *Lafayette* : 1826 ; de la Grande Loge de la Louisiane : 1827. Sources : HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 1 à 18 ; BNF, Fonds Maçonniq, FM²-560, FM²-561. Voir tableau en Annexe 5.

⁴⁴ Voir par exemple le certificat maçonnique de Jean-François Mérieult en Annexe 6.

de Saint-Domingue, y occupe une place centrale par l'action qu'il déploie en faveur de la franc-maçonnerie et de la création de nouvelles loges ouvertes aux réfugiés. *La Concorde* et *La Persévérance*, toutes deux fondées en 1810, rassemblent ainsi le plus grand nombre de réfugiés de Saint-Domingue, composant les classes intermédiaires de l'artisanat, du commerce local et des anciens « habitants » de la colonie – bien que les termes génériques employés recouvrent vraisemblablement des situations sociales très variées, entre petits et grands propriétaires, ou marchands modestes et grands négociants, que la source ne permet malheureusement guère de distinguer⁴⁵.

Graphique 2.1 : Lieux de naissance des membres des loges de La Nouvelle-Orléans, (1806-1813).

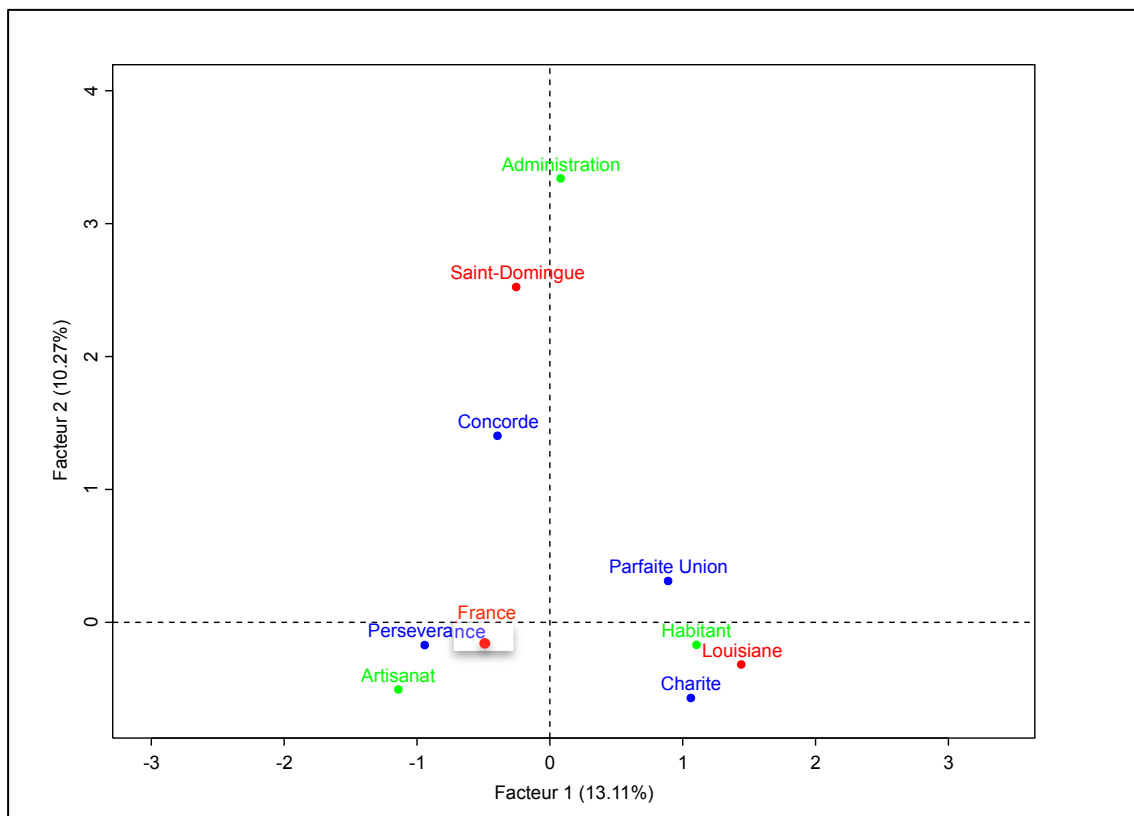


Sources : Tableaux des loges *La Charité* (1806), HTML Rare Books ; *L'Étoile Polaire* (1811), Collection de documents divers de *L'Union Française*, <http://www.unionfrancaise.org/CollectionDocumentDivers.html>, consulté le 7 janvier 2013 ; *La Parfaite Union* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; *La Persévérance* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 13 ; Chapitre *La Vertu Récompensée* (1813), BNF, Fonds Maçonique, FM²-561 ; *La Concorde* (1815), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9.

L'analyse en composante principale ci-dessous résume les rapprochements par profils des différentes de loges (graphique 2.2).

⁴⁵ Voir graphique des professions déclarées en Annexe 7.

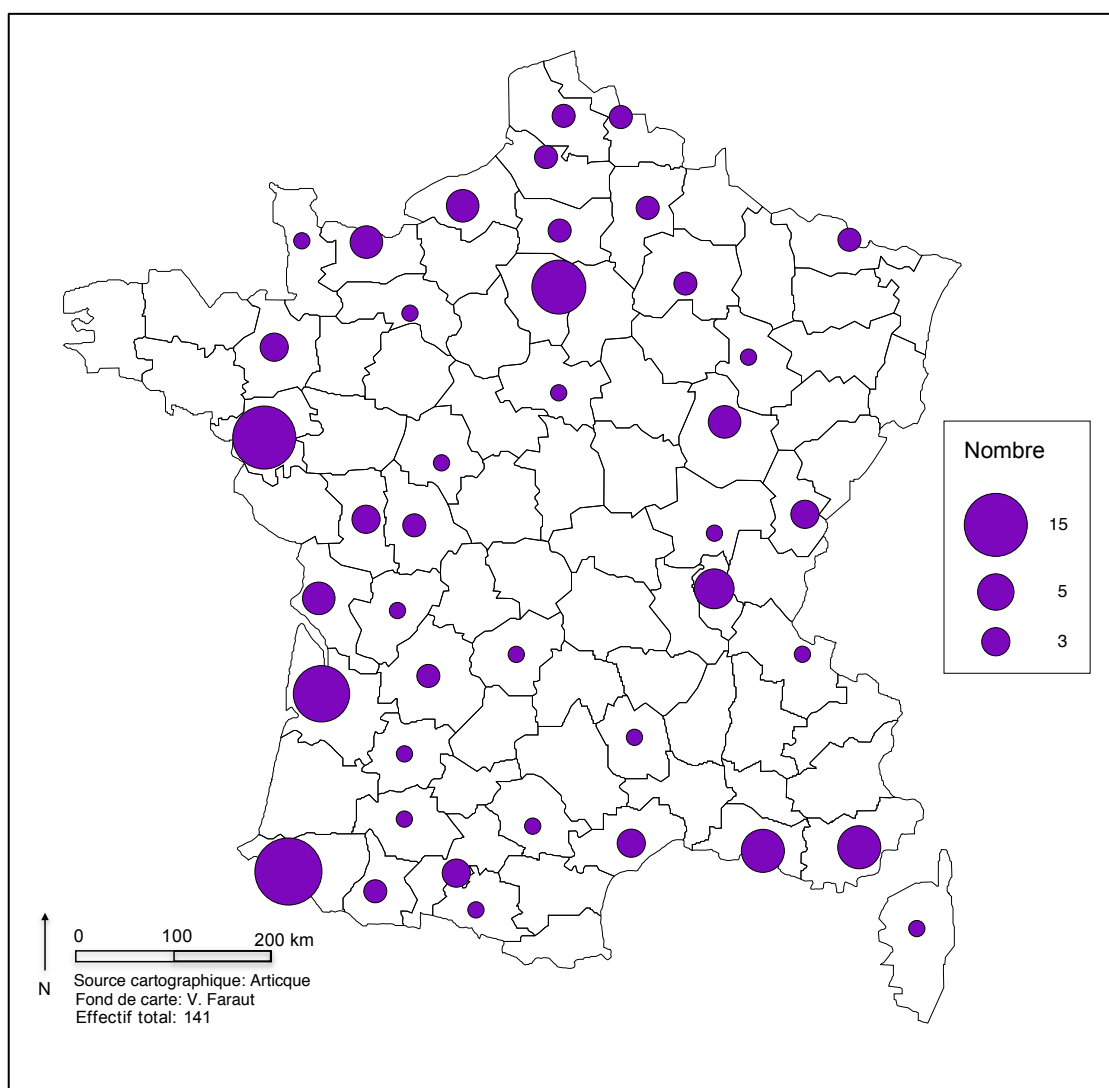
Graphique 2.2 : Profils des membres des loges françaises néo-orléanaises en fonction de leur lieu de naissance et de leur occupation déclarée (1806-1813)



Sources : Tableaux des loges *La Charité* (1806), HTML Rare Books ; *L'Étoile Polaire* (1811), Collection de documents divers de *L'Union Française*, <http://www.unionfrancaise.org/CollectionDocumentDivers.html>, consulté le 7 janvier 2013 ; *La Parfaite Union* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; *La Persévérance* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 13 ; chapitre *La Vertu Récompensée* (1813), BNF, Fonds Maçonnique, FM²-561 ; *La Concorde* (1815), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9. Analyse réalisée en ligne : <http://analyse.univ-parisi.fr>. (Effectif total : 239).

En outre, les informations contenues dans les tableaux sur les origines géographiques des membres, notamment de ceux nés en France, reflètent la géographie maçonnique et migratoire. On observe en effet l'importance des façades littorales atlantiques, notamment les départements des Basses-Pyrénées, de la Gironde et de la Loire-Inférieure, qui sont parmi les bassins d'émigration vers Saint-Domingue et la Louisiane. Dans une moindre mesure, la région parisienne, les façades maritimes méditerranéenne et normande fournissent également nombre de maçons (carte 2.2).

Carte 2.2 : Départements de naissance des francs-maçons des loges françaises de La Nouvelle-Orléans (1806-1815).



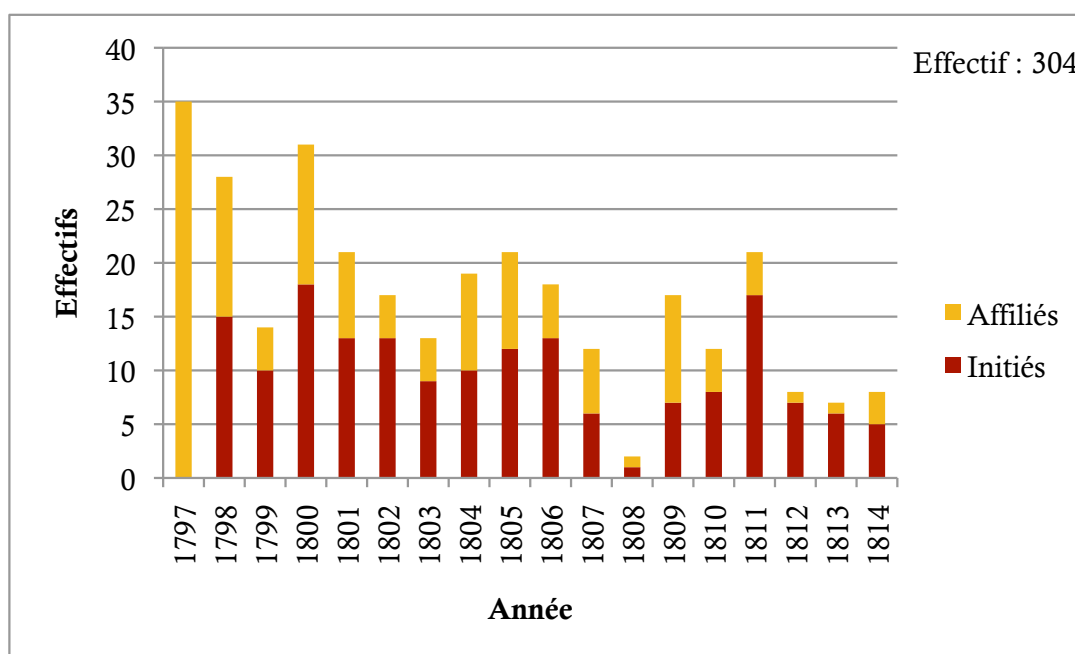
Sources : Tableaux des loges *La Charité* (1806), HTML Rare Books ; *L'Étoile Polaire* (1811), Collection de documents divers de *L'Union Française*, <http://www.unionfrancaise.org/CollectionDocumentDivers.html>, consulté le 7 janvier 2013 ; *La Parfaite Union* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; *La Persévérance* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 13 ; chapitre *La Vertu Récompensée* (1813), BNF, Fonds Maçonique, FM²-561 ; *La Concorde* (1815), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9.

À New York, les archives du chapitre *La Triple Union* entre 1806 et 1812, qui regroupe les hauts grades des deux loges *L'Union Française* et *La Sincérité*, offrent le plus grand nombre d'informations biographiques. Parmi ses 66 membres, 27 ont une origine explicitement liée à Saint-Domingue quoiqu'étant majoritairement nés en France⁴⁶. La composition sociale du chapitre est très caractéristique d'une loge urbaine et portuaire avec près de 54% de négociants, 13% de médecins, 10% d'artisans, et quelques professions

⁴⁶ Les liens avec Saint-Domingue sont attestés soit par l'occupation, qui mentionne « négociant à Saint-Domingue » ou « habitant de Saint-Domingue », soit par la mention de l'appartenance à une loge domingoise, soit enfin par le lieu de naissance.

juridiques, militaires ou intellectuelles. 64% des membres sont nés en France, et 24% dans d'autres pays d'Europe, notamment en Suisse. On peut compléter ces données par les informations sur les nouveaux entrants – nouveaux initiés, et maçons affiliés – de la loge *L'Union Française* entre 1797 et 1814. On constate deux phases, avec une croissance relativement élevée jusqu'en 1806, de plus d'une quinzaine de nouveaux membres par an, puis une décline, que l'on peut lier à la fondation concurrente de la loge *La Sincérité* qui est active de 1805 à 1813. Cette rupture chronologique, manifeste dans le graphique 2.3, se retrouve dans les origines géographiques des membres : après 1805 il n'y a quasiment plus aucun Américain admis dans la loge, alors que la part des membres venus d'Europe ou des Antilles augmente sensiblement, et que la part de Français se maintient⁴⁷.

Graphique 2.3 : Statistiques des affiliations et initiations de *L'Union Française* à New York (1797-1814).



Source : « Liste des membres de "*L'Union Française*" depuis sa fondation », *Règlements de l'Union Française n°17*, New York, s. n., 1952, p. 93-106.

En somme, contrairement à La Nouvelle-Orléans où l'intégration des notables issus de la société locale se maintient, à New York la période d'association des maçons

⁴⁷ Voir Annexe 8. Les tableaux de *L'Union Française* et de *La Sincérité* pour les premières années du XIX^e siècle n'ont pas été conservés : seule la synthèse de Victor de Lieuvain donne un aperçu des origines et des activités des membres de *L'Union Française*, mais ne permet pas de les croiser entre elles : Victor de LIEUVAIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », 1886, <http://www.unionfrancaise.org/DeLieuvainUFhistoric.html>, consulté le 14 septembre 2012. Le chapitre *La Triple Union* est mieux documenté sur la période, et inclut nombre de membres des deux loges : les graphiques comportant lieux de naissance et professions entre 1797 et 1812 sont présentés en Annexe 9.

américains et français ne perdure pas au sein de *L'Union Française* après la fondation de la loge concurrente *La Sincérité* en 1805. Par ailleurs, les activités commerciales à New York expliquent la surreprésentation des négociants et, contrairement à La Nouvelle-Orléans, la faible part de propriétaires ou de planteurs, mais également le nombre limité des artisans.

C. Les interactions entre franc-maçonnerie et politique et l'adaptation des loges françaises au cadre américain

Bien que s'adressant à une frange restreinte de la population des migrants – on compte près de 300 membres à La Nouvelle-Orléans comme à New York dans les loges françaises avant 1815⁴⁸ – le développement de ces structures de sociabilité participe de l'essor de la conscience politique au sein de la population française. En effet la franc-maçonnerie joue un rôle moteur dans les recompositions sociales et politiques en cours. D'une part, elle contribue à intégrer des populations d'origines diverses autour d'une fraternité dont la vocation est de dépasser les frontières nationales, sociales et politiques. D'autre part, elle constitue aux États-Unis un vecteur de développement de la culture patriotique, en référence aux pères fondateurs américains et illustres francs-maçons⁴⁹. Dès leur arrivée aux États-Unis, les loges issues de Saint-Domingue ont amendé leurs règlements, en signe d'adhésion aux nouvelles autorités:

« À tous les banquets, les santés seront réglées ainsi qu'il suit : (voyez les changements)

La 1^e santé : "À la santé de l'Empire français de l'Empereur & de tous les Gouvernements protecteurs des M." est remplacée par "Au Gouvernement des États-Unis, de son président et de tous les gouvernements protecteurs des Maçons"⁵⁰ ».

Steven Bullock rappelle que dans la société de la jeune république, la franc-maçonnerie joue un rôle politique, dans les liens informels qu'elle assure entre les élites

⁴⁸ On dénombre 315 membres initiés ou affiliés à *L'Union Française* à New York de 1797 à 1814, publiés dans la « Liste des membres de "*L'Union Française*" depuis sa fondation », *op. cit.* Il faut leur ajouter les membres de la loge *La Sincérité* de 1805 à 1814, dont on ne dispose pas des tableaux. Une partie de francs-maçons n'appartenant pas à *L'Union Française* et dont on peut supposer qu'ils appartiennent à *La Sincérité* apparaissent dans les tableaux du chapitre *La Triple Union*, dont on dispose de 1806 à 1812 : ils représentent 14 des 66 hauts grades membres du chapitre : BNF, Fonds Maçonnique, FM²-561. À La Nouvelle-Orléans, on compte 338 membres dans les loges françaises avant 1815.

⁴⁹ Steven C. BULLOCK, *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1996, p. 137-162.

⁵⁰ Statuts et règlements particuliers de la R.: L.: *La Réunion Désirée* revue, corrigés et augmentés dans ses séances des 12^e du 7^e M.:, 21^e du 10^e M.: et 18^e du 11^e M.: 5806, Chapitre 14, Article 4; HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 11.

américaines⁵¹. Cette remarque peut s'étendre aux loges françaises aux États-Unis dans cette période. Sans avoir une finalité exclusivement politique – puisque les statuts maçonniques excluent souvent explicitement ces préoccupations « profanes » – elles développent néanmoins des idéaux qui l'associent étroitement avec la république et les pères fondateurs, et les formes politiques « aristocratiques » en vigueur, à travers des pratiques de patronage. On verra ainsi plus loin le rôle des membres de ces élites maçonniques dans les œuvres philanthropiques et éducatives menées en faveur des migrants français. Ce brassage des élites est également ouvert à une culture maçonnique transatlantique, où les figures de Washington comme de Lafayette prédominent⁵². Cette adaptation au contexte américain n'empêche pas de garder la marque de l'héritage colonial, notamment au regard des discriminations raciales au sein des loges : les règlements de la Grande Loge de Louisiane précisent que ne peuvent prétendre à l'initiation que les individus « d'une réputation intacte, du sexe masculin, d'un âge mûr, c'est-à-dire d'avoir au moins vingt et un an, né [sic] de parens libres et blancs, sains de corps et de jugement, et qu'ils aient en outre des biens ou un état ou profession qui puisse leur assurer une existence honnête⁵³ ».

Cependant, l'expression de ces solidarités est indissociable des clivages sociaux et politiques issus de l'ère des révolutions et liés à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. Les loges sont une interface tout à fait révélatrice d'une géographie maçonnique encore incertaine, à l'heure où les rites sont en constante évolution, et où les autorités maçonniques traditionnelles – en France métropolitaine ou dans les colonies – sont encore bouleversées par les épisodes révolutionnaires. Bien que les motifs des rivalités et des tensions entre et au sein des loges ne se lisent pas toujours très clairement, on peut tenter d'en éclairer certains aspects. D'une part, les divisions à New York semblent provenir d'une difficile agrégation des membres de l'ancienne loge huguenote avec les nouveaux maçons dominicains, ce qui expliquerait la scission de 1805 entre « les descendants des Huguenots & les Français⁵⁴ » menant à la création de *La Sincérité*. Plus qu'une division religieuse – *L'Union Française* comme *La Sincérité* comptant des catholiques et des protestants en leur sein – il semble que les clivages soient davantage sociaux et politiques. *La Sincérité*

⁵¹ "In Almost Every Place Where Power is of Importance : Politics, 1790-1826", Chapitre 8, dans BULLOCK, *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, op. cit., p. 220-238.

⁵² Les francs-maçons français de New York se sont ainsi associés aux honneurs rendus à la mort de Washington en organisant une cérémonie dans l'Église du Saint-Esprit le 31 décembre 1799 : MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, op. cit., p. 207.

⁵³ *Ahiman Rezon ou Règlements Généraux à l'usage des Anciens Maçons d'York, sous la Jurisdiction de la G.: L.: de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, P. et C. Roche, 1813, p. 13.

⁵⁴ LIEUVIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », art. cit.

regroupe des militaires et aristocrates français, alors que *L'Union Française* est davantage une loge de négociants français et d'artisans. Le général Gabriel Rey, alors commissaire des relations commerciales pour la France, est le premier Vénérable de *La Sincérité*⁵⁵. S'y rallient Victor Dupont de Nemours, puis Jean-Guillaume Hyde de Neuville et le général Victor Moreau. C'est donc une loge réunissant des élites traditionnelles, caractérisées par leur position critique, voire d'opposition, vis-à-vis de l'Empire, malgré leurs divisions politiques – le général Moreau affichant des opinions républicaines, qui contrastent avec le royalisme d'un Hyde de Neuville. La présence d'un agent français en leur sein est extrêmement ambiguë. Dans ses correspondances officielles, Rey doit justifier auprès de la légation de France ses entrevues avec le général Moreau, devenu opposant notoire à l'Empereur, à son arrivée à New York en 1805. Il proclame son innocence, expliquant de façon peu convaincante que s'il a « reçu le Général Moreau, ce n'a été que par politique, afin de connaître la pensée du Général envers l'Empereur & d'un autre côté pour ne pas donner lieu aux journaux anglo-américains de saisir encore cette occasion de montrer leur zèle ordinaire à vomir des injures grossières contre S. M. I.⁵⁶ ». De même, lorsque Hyde de Neuville débarque à New York le 20 juin 1807, ayant fui la France après ses tentatives de conspiration royaliste, il se présente immédiatement au consulat le 22 juin⁵⁷. *La Sincérité* reste donc tributaire de la présence de ces quelques figures éminentes : son pic d'activité est atteint en 1810 lorsqu'elle compte 36 membres. Le départ du général Rey en 1808, puis celui du général Moreau en 1813, semble avoir sonné le glas de la loge : après leur départ, « il ne venait plus personne en Loge » et le vénérable « James B. Durant rapporta la Charte au Gr. Maître DeWitt Clinton » le 2 juin 1813⁵⁸. On voit ainsi que les formes maçonniques d'intégration permettent aux opposants à Napoléon de trouver un terrain de conciliation, tout en maintenant des relations haut placées avec les autorités civiles et maçonniques américaines, à l'époque où le maire de New York DeWitt Clinton est également à la tête de la Grande Loge de New York.

Les motifs de désunion à La Nouvelle-Orléans semblent être davantage liés à la question de l'autorité maçonnique et des rites au sein de l'Atlantique, bien que les divisions politiques et sociales sous-jacentes soient également présentes. *La Parfaite Union*

⁵⁵ Gabriel Rey est un général de l'armée française, tombé en disgrâce après le coup d'État du 18 Brumaire, nommé commissaire des relations commerciales à New York de 1805 à 1808 : C. BAILLY DE MERLIEUX et M. A. JULLIEN, *Mémorial encyclopédique des connaissances humaines*, Paris, 1836, p. 310.

⁵⁶ Dépêche du commissaire Rey au général Turreau, ministre plénipotentiaire de France à Washington, New York, 23 janvier 1806, CADN, New York, 473PO/1/29.

⁵⁷ Dépêche du consul Félix au général Turreau, ministre plénipotentiaire de France à Washington, New York, 7 janvier 1809, CADN, New York, 473PO/1/29.

⁵⁸ LIEUVIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », *art. cit.*

et *La Charité* appartiennent aux réseaux maçonniques établis en relation avec Charleston et la Grande Loge de Caroline du Sud : *La Charité* serait même issue de la reconstitution par des membres de *La Candeur* établie précédemment dans cette ville⁵⁹. Elles pratiquent toutes deux le rite d'York, dominant aux États-Unis, alors que *L'Étoile Polaire*, créée par des réfugiés de Saint-Domingue, a transplanté le rite français, régularisé par le Grand Orient de France en 1803, de même que *La Réunion des Coeurs*. Or la distance avec la France à l'heure des guerres napoléoniennes menace ces loges d'isolement, dans un contexte de rivalités locales. Du fait des liens établis par les francs-maçons de Saint-Domingue avec les loges de Philadelphie, où de nombreux réfugiés se sont installés dans les années 1790, la Grande Loge de Pennsylvanie vient alors suppléer aux autorités françaises. Louis Casimir Moreau-Lislet, avocat et ancien propriétaire de Saint-Domingue, qui a séjourné à Philadelphie en 1794 avant de repartir sur l'île et la quitter définitivement en 1803, est l'acteur principal de cette adaptation des loges françaises au contexte américain. Il est à l'origine du passage des deux loges de rite français moderne, *La Réunion Désirée* et *L'Étoile Polaire*, au rite d'York entre 1808 et en 1811, et leur affiliation à la Grande Loge de Pennsylvanie. Il rédige ainsi les articles de transition de *L'Étoile Polaire* entre rite français et rite d'York⁶⁰. Cette synthèse entre traditions française, coloniale et américaine dans le domaine maçonnique, peut être mise en parallèle avec son travail de rédaction du Code civil de la Louisiane. À la demande de la Législature de la Louisiane il a en effet été chargé en 1808, avec le juriste américain James Brown, de synthétiser les traditions juridiques espagnoles et françaises héritées de la période coloniale⁶¹. Il représente également la Grande Loge de Pennsylvanie lors de la création en 1810 de deux nouvelles loges au rite d'York, *La Concorde* et *La Persévérance*. Cette logique d'intégration permet l'unification des rites et des affiliations : le rite français et l'affiliation au Grand Orient de France disparaissent temporairement pendant une décennie en Louisiane. Les cinq loges francophones de la Nouvelle-Orléans – les deux loges anglophones ayant refusé de s'y associer – parviennent alors à s'accorder pour créer la Grande Loge de Louisiane. Cet événement est révélateur puisqu'il a lieu en 1812, l'année où la Louisiane devient État de l'Union après la phase de transition territoriale, et marque en ce sens une autonomisation locale, aussi bien politique que dans les structures maçonniques. Les premiers officiers de la Grande Loge, Pierre François Dubourg et Louis Casimir Moreau-Lislet, témoignent de la

⁵⁹ Manuel Maçonnique, à l'usage des Francs-Maçons Acceptés du Rite Ancien d'York, Résidants à la Louisiane, op. cit., p. 2.

⁶⁰ Manuel Maçonnique, à l'usage des Francs-Maçons Acceptés du Rite Ancien d'York, Résidants à la Louisiane, op. cit., p. 5.

⁶¹ LEVASSEUR, Moreau-Lislet, *The Man Behind the Digest of 1808*, op. cit., p. 114-133.

prééminence des réfugiés de Saint-Domingue en son sein⁶². Cette ascension des réfugiés traduit ainsi les évolutions de la société louisianaise, ainsi que la capacité d'intégration en divers cercles d'appartenance qui favorisent l'implication politique dans la vie de la cité.

Le cas de la franc-maçonnerie comme structure de sociabilité, par sa dimension atlantique, permet d'appréhender la façon dont les migrants français traversent les troubles révolutionnaires et s'organisent dans leurs lieux de passage ou d'installation, à New York et La Nouvelle-Orléans. Le fait que les loges s'adaptent à leur environnement, en termes de rites et d'affiliations, témoigne de la souplesse de cette forme de sociabilité qui, malgré les tensions et dissensions internes souvent à l'œuvre, prospère aux États-Unis dans les premières décennies du XIX^e siècle. Leur caractère élitiste et cosmopolite, qui s'ouvre néanmoins à un certain nombre de catégories intermédiaires, va de pair avec l'extériorisation de l'action maçonnique, à travers ses interactions avec d'autres formes de sociabilité, notamment dans le cadre religieux ou philanthropique.

II) Sociabilité, solidarité et insertion urbaine : la contribution des migrants au développement d'institutions locales

Au-delà de la franc-maçonnerie, il importe de revenir sur les premiers organes de solidarité parmi la population française des deux villes afin de comprendre comment leur implantation, de temporaire, a pu devenir plus aisément durable du fait des évolutions politiques de l'espace atlantique. Ces structures sont à la fois des réponses momentanées à un besoin local de sociabilité, mais s'insèrent aussi dans des dynamiques internationales qui mènent à leur transformation – comme lors du changement de souveraineté en Louisiane – ou à leur pérennisation – notamment pour les nombreux réfugiés de Saint-Domingue qui voient leur rêve de retour à leurs possessions coloniales s'évanouir, et les perspectives de retour en métropole s'amoinrir. Les formes de politisation nouvelles qui émergent au sein de cette population doivent se comprendre comme le produit non seulement des libertés garanties par la constitution américaine, mais aussi de l'apport de compétences de pratiques de socialisation liés à l'influx migratoire⁶³. Si ces regroupements n'ont pas nécessairement de finalité politique explicite, ils vont néanmoins devenir des

⁶² SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, *op. cit.*, p. 19-20.

⁶³ Joseph LOGSDON, « La Nouvelle-Orléans, Diversité culturelle et émergence d'une nouvelle culture de la cité », dans Joseph ZITOMERSKY et Alain SAUSSOL (dir.), *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 71-88.

points de référence, de ressources et de patronage partagés par une élite francophone associée à un nombre croissant de migrants. L'investissement des lieux de culte religieux, l'essor de la philanthropie, la création de structures éducatives et les formes multiples de sociabilité informelle en sont les manifestations les plus notables.

A. Le culte religieux : l'investissement de lieux de sociabilité préexistants

Si la reprise d'activités maçonniques est l'un des premiers aspects de la reconstitution de structures de sociabilité parmi les Français établis à New York et La Nouvelle-Orléans, l'investissement de lieux de culte, espaces traditionnels de sociabilité, est une dimension complémentaire. Les églises sont en effet des structures ouvertes à un public plus large, incluant également femmes et enfants qui sont traditionnellement exclus de la sphère maçonnique. En outre, la fréquentation des églises par les migrants français suppose des interactions sociales avec la société locale, dans la mesure où ils ont recours à des lieux de cultes préexistants. Les traditions religieuses sont par ailleurs différentes dans les deux villes : à La Nouvelle-Orléans, le culte catholique, qui a été instauré sous les périodes coloniales française et espagnole, reste largement majoritaire au début du XIX^e siècle, autour de l'Église Saint-Louis. Inversement, le culte huguenot a prédominé parmi les migrants français qui ont trouvé refuge à New York depuis le XVII^e siècle et ont fondé l'Église du Saint-Esprit en 1628, bien que le culte catholique établi plus tardivement, réunisse aussi des Français au sein de l'église Saint Peter's fondée en 1785 (carte 2.3)⁶⁴.

En l'absence d'une église catholique proprement française à New York, Saint Peter's Church est en effet le point de ralliement de nombre de réfugiés – au premier chef émigrés royalistes et prêtres réfractaires – se mêlant ici à d'autres populations catholiques : les Français représentent 14% de sa fréquentation avant 1815, soit 37 membres de la paroisse en 1801, et 73 en 1815⁶⁵. Des prêtres catholiques français, tels que le père Tisserand, ou le père Vianney y officient. La fréquentation de l'église reflète les interactions sociales entre Français de diverses origines, réfugiés de Saint-Domingue, émigrés royalistes ou négociants français. Ainsi en 1801, Guillaume Majastre, capitaine marseillais, y épouse Émilie Prévost, d'une famille domingoise également d'origine marseillaise ; l'office est assuré par Jean-Joseph Reyphins, prêtre réfractaire qui avait été déporté en Guyane en 1797

⁶⁴ MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, op. cit., p. 11.

⁶⁵ Voir HARTFIELD, « Profile of a Pluralistic Parish: Saint Peter's Roman Catholic Church, New York City, 1785-1815 », art. cit.

d'où il s'était évadé⁶⁶. Les liens personnels avec les autres structures de sociabilité témoignent de cercles d'interconnaissances qui s'entrecroisent : Majastre obtient à la même époque un certificat maçonnique de la loge *L'Union Française* (image 2.1), signé par le Vénérable, John G. Tardy, négociant d'origine suisse, qui est lui-même un pilier important de l'Église huguenote du Saint-Esprit en tant que membre du conseil du Consistoire⁶⁷.

Image 2.1 : Certificat maçonnique de Guillaume Majastre, *L'Union Française*, 1801.

Diffusion non autorisée

Source : LSU, Prevost Family Papers, MSS 1560.

Le rôle des exilés et réfugiés d'origine française dans l'animation des structures catholiques à New York est également partagé par les libres de couleur : le cas de Pierre Toussaint, ancien esclave à Saint-Domingue, émancipé par la famille Bérard qu'il avait accompagnée à New York, et devenu l'un des piliers de l'église catholique à New York, en est l'exemple le plus célèbre⁶⁸.

⁶⁶ *Martyrologe du clergé français pendant la Révolution*, Paris, Journal des Villes et des Campagnes, 1840, p. 360.

⁶⁷ Registre du Consistoire : Minutes des délibérations du Vestry, Livre B, Église Française du Saint-Esprit, 1819-1837.

⁶⁸ Hannah Farnham Sawyer LEE, *Memoir of Pierre Toussaint: Born a Slave in St. Domingo*, Crosby, Nichols and company, 1854.

Diffusion non autorisée

Source : *Plan of New York, Drawn and engrav'd for D. Longworth, map & print seller, Shakespeare Gallery, May 1808*, Harvard Geospatial Library.

L'Église Française du Saint-Esprit est un autre lieu de réunion des migrants francophones, français mais également suisses, à New York. On a déjà évoqué les liens des huguenots avec la franc-maçonnerie à la fin du XVIII^e siècle, des francs-maçons protestants se mariant et baptisant leurs enfants à l'Église du Saint-Esprit⁶⁹. Les locaux de l'église sont même utilisés en 1799 pour une cérémonie maçonnique d'hommage à Washington. Cependant, l'église doit faire face à des difficultés, autant dans la gestion de ses biens que dans le recrutement des pasteurs. Pour ces raisons, à l'initiative du pasteur suisse Antoine Albert, l'église est rattachée à l'église épiscopale de New York en 1803. Le 30

⁶⁹ Comme en témoigne le baptême de Marie-Adélaïde Bidetrenoulleau en 1797, dont le père est l'un des membres fondateurs de la loge *L'Unité Américaine : Registre des Baptêmes (1797-1850), Confirmations (1843-1852), Décès (1843-1852)*, Église Française du Saint-Esprit.

mai 1803, l'Église Française est ainsi consacrée par le Bishop Benjamin Moore, le recteur de Trinity Church⁷⁰. Parmi les 49 titulaires de bancs en 1803, on compte un mélange de notables newyorkais, descendants de huguenots et Knickerbockers⁷¹ (John J. Astor, John Pintard, Guilian Verplanck, Frederick de Peyster) et des francs-maçons français ou suisses (Antoine Blénon, Antoine Rainetau, John G. Tardy). L'église est l'un des pivots des réseaux migratoires franco-suisses : lorsque le jeune Bâlois Isaac Iselin arrive à New York en 1804 pour s'employer comme commis, il est recommandé auprès de marchands suisses de la ville et rencontre le pasteur Albert⁷². De même, Jean Lazare Vaché (ensuite dénommé John Vaché), marchand de fleurs artificielles français originaire d'Orléans et installé à New York depuis 1785, bien que catholique et ayant fait baptiser tous ses enfants à Saint Peter's Church, loue un banc à l'Église du Saint-Esprit pour que son épouse, Anne Thoret, protestante canadienne, puisse assister aux offices⁷³.

À La Nouvelle-Orléans, la sociabilité autour de l'Église Saint-Louis acquiert un rôle déterminant dans le contexte du changement de souveraineté de 1803. En effet, le passage de la souveraineté espagnole puis française à la tutelle américaine entraîne des changements dans la hiérarchie ecclésiastique, notamment avec la nomination d'un prêtre irlandais, Patrick Walsh pour remplacer le frère capucin espagnol Antoine de Sedella. La population locale, menée par les cinq marguilliers de l'église, laïcs élus par la communauté ayant développé une grande influence (et recrutant également parmi les francs-maçons des loges françaises⁷⁴,) revendique alors la liberté du choix de son prêtre. Jean-Baptiste Le Sueur Fontaine écrit ainsi en 1805 : « nous sommes divisés entre Antoinistes et en Walshistes, les uns sont pour la barbe d'Antoine, les autres pour le menton imberbe de Walsh. Comme un parti n'est pas plus dévot que l'autre, le fanatisme, je crois n'aura

⁷⁰ MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, op. cit., p. 206-208.

⁷¹ Le vocable « Knickerbocker » popularisé par Washington Irving désigne les New-yorkais d'ascendance coloniale néerlandaise ou huguenote, opposés aux descendants de colons britanniques venus de Nouvelle-Angleterre, surnommés « Yankees » : IRVING, *A History of New York by Dietrich Knickerbocker*, op. cit.

⁷² « Notes sur M. Isaac Iselin-Roulet (dit « de New York ») 1783-1841 », NHYS, Iselin Family Papers, BV Iselin.

⁷³ Certificats de paiement à l'Église du Saint-Esprit du 27 mars 1804 et 21 mai 1805, Cox-Vaché Family Papers, NYHS ; Walter BARRETT, *The Old Merchants of New York City*, New York, Carleton, 1863, p. 59. Voir la biographie de Jean Lazare Vaché en Annexe 10.

⁷⁴ Les marguilliers de l'église Saint-Louis sont en 1805 Paul Lanusse, Jean-Baptiste Labatut (tous deux originaires des Basses-Pyrénées et membres de la loge *La Parfaite Union*), Juan de Castanedo, Baptiste Durel et Charles Porée.

aucune suite publique⁷⁵. » La question est en effet moins religieuse que sociale et politique, le père Antoine étant réputé plus tolérant et proche de la population créole. Emily Clark décrit ainsi le « coup d'Église » du 14 mars 1805 lorsque quatre mille personnes s'assemblent à l'Église Saint-Louis et décident, à l'initiative des marguilliers, d'« utiliser le privilège que la liberté du gouvernement américain leur confère et de nommer un prêtre de leur propre choix⁷⁶ », ce qui mène à l'élection par acclamation du père Antoine de Sedella, qui officiera dans l'église jusqu'à sa mort en 1829.

On peut ainsi souligner le lien qu'entretiennent les divers espaces de sociabilité, et notamment les interactions des francs-maçons avec les églises locales à New York comme à La Nouvelle-Orléans, ainsi que l'influence des migrants français dans l'animation des structures religieuses préexistantes. Le prolongement de ces solidarités se manifeste par l'essor de la philanthropie, à une époque charnière dans le passage d'une solidarité fondée sur la charité chrétienne à une bienfaisance plus laïcisée par le biais des associations de bienfaisance.

B. Le prolongement des solidarités : philanthropie et structures de bienfaisance

La situation d'un certain nombre de Français présents à New York et La Nouvelle-Orléans au début du XIX^e siècle est difficile, du fait des circonstances de leur mobilité souvent forcée – dans le cas réfugiés de Saint-Domingue, des émigrés royalistes, ou des marins et militaires rescapés de diverses opérations dans l'Atlantique. Si les situations de détresse ne doivent pas être exagérées ou généralisées – nombre de réfugiés de Saint-Domingue ou de royalistes ayant par exemple pu sauver une partie de leurs biens – le séjour prolongé aux États-Unis accentue néanmoins le manque de ressources, alors que le retour en France est temporairement impossible, du fait de l'interruption à partir de la fin de l'année 1807, du trafic entre la France et les États-Unis⁷⁷. Face à ces besoins, les consuls

⁷⁵ Lettre de J. B. S. Fontaine à Laussat, La Nouvelle-Orléans, 15 mai 1805, HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 593.

⁷⁶ « [...] they would use the privilege that the freedom of the American government permits them and would appoint a pastor of their own choice », Emily CLARK, *Masterless Mistresses: The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, Williamsburg, Va., Omohundro Institute of Early American History and Culture, 2007, p. 188 ; Stanley FAYE, « The Schism of 1805 in New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 22, n° 1, 1939, p. 98-141 ; Emily CLARK, « Refracted Reformations and the Making of Republicans », dans Peter J. KASTOR et François WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 180-203.

⁷⁷ Par les décrets de Berlin du 21 novembre 1806 et de Milan du 23 novembre et 17 décembre 1807, Napoléon I^{er} instaure un blocus continental destiné à empêcher l'écoulement de marchandises

français, dont la fonction inclut la protection de la population française, sont souvent dans l'incapacité de répondre aux demandes de rapatriement formulées par les militaires, fonctionnaires et autres réfugiés français. Le commissaire Rey à New York reçoit ainsi, de 1804 à 1808, 75 pétitions de civils de demande d'aide ou de rapatriement en France⁷⁸ :

« Il existe en cette ville un grand nombre de Français, particulièrement des habitants des Colonies, qui étaient venus en ce continent soit pour le rétablissement de leur santé soit pour s'embarquer pour France. Les circonstances actuelles ne leur permettant pas de recevoir en ce pays, les revenus de leurs biens, pour pouvoir attendre ici le résultat des événements [...] ils se trouvent dans une position très embarrassante & qui les porte à désirer ardemment les uns à passer en France & les autres aux Iles⁷⁹. »

Face à la relative impuissance des agents français, les secours aux réfugiés de Saint-Domingue s'organisent à La Nouvelle-Orléans comme à New York. La solidarité à l'égard des Français mène à la création d'institutions de bienfaisance qui viennent renforcer les actions philanthropiques de l'élite franco-américaine des deux villes. À partir de 1809, la nouvelle arrivée massive de réfugiés de Saint-Domingue est sensible à La Nouvelle-Orléans, où ils doublent la population de la ville avec près de 10 000 colons blancs, libres de couleur et esclaves qui arrivent à partir de mai et juin⁸⁰. New York est également touchée, bien que dans une moindre mesure. Une Société française de bienfaisance y est alors fondée en 1809 à l'initiative de Hyde de Neuville, qui fait figure de « philanthrope à la manière américaine⁸¹ ». Il est en effet très actif, dans le prolongement de la philanthropie maçonnique, et cherche à associer les contributions de Français aisés de la ville avec l'aide de la municipalité de New York dirigée par DeWitt Clinton.

Les pétitions et comptes-rendus adressés au *Common Council* de la ville de New York permettent de retracer l'action de la Société française de bienfaisance de 1811 à 1821. En 1811, la municipalité est sollicitée pour venir en aide aux « réfugiés infortunés de Saint-

britanniques sur le continent européen. Les États-Unis cherchant à faire respecter leur neutralité, le Congrès vote les lois d'embargo en décembre 1807 interdisant aux navires des États-Unis tout commerce avec l'Europe et en fermant les ports américains aux navires étrangers : MARZAGALLI, *Les boulevards de la fraude : Le négoce maritime et le Blocus continental 1806-1813*, op. cit., p. 73, 106 ; HILL, *Napoleon's Troublesome Americans : Franco-American Relations, 1804-1815*, op. cit., p. 21-65.

⁷⁸ CADN, New York, 473PO/1/64.

⁷⁹ Dépêche du commissaire Rey à la légation de France, New York, 28 janvier 1808, CADN, New York, 473PO/1/29.

⁸⁰ LACHANCE, « The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact », art. cit.

⁸¹ WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, op. cit., p. 69.

Domingue, l'île de Cuba, et d'autres familles dont nous avons à soulager la misère⁸² » par les huit membres du comité de bienfaisance. Parmi ces derniers on compte au moins quatre francs-maçons (Antoine Blénon, pharmacien, originaire de l'Yonne, ancien résident de Saint-Domingue ; John G. Tardy, négociant suisse, protestant, arrivé de Saint-Domingue en 1797 ; et L. A. Stollenwerck, également négociant suisse, tous trois membres de *L'Union Française*, et J. G. Hyde de Neuville, émigré royaliste arrivé en 1807, membre de *La Sincérité*)⁸³. Cette aide est d'autant plus urgente que les besoins sont en forte augmentation. La même pétition mentionne « le nombre de sujets infortunés, de personnes âgées, d'infirmités, de malades et d'orphelins, qui réclament notre aide, augmente chaque jour. » La subvention municipale annuelle de 200\$ accordée à la Société française de bienfaisance à partir de 1811 n'est cependant pas explicitement liée à son caractère national. Les pétitionnaires insistent en effet que le fait que la majorité des réfugiés « sont devenus citoyens de ce pays ». Leur nombre est évalué à 250 à 300, et leur pauvreté liée aux circonstances, alors qu'ils sont « presque tous nés dans des circonstances prospères, et de ce fait plus vulnérables à la présente adversité ». Les sollicitations répétées auprès de la Municipalité, associées aux bonnes relations que Hyde de Neuville noue avec le maire DeWitt Clinton, assurent à la société l'établissement d'une subvention régulière jusqu'en 1829⁸⁴.

À la Nouvelle-Orléans, le fait que la municipalité soit majoritairement composée de franco-louisianais, lui permet, sous l'égide du maire James Mather, de coordonner l'aide aux réfugiés de Saint-Domingue. Avant son intervention, qui date de 1809, avait été lancée une « [une] souscription de Bienfaisance, destinée principalement au soulagement des habitants de Saint-Domingue qui se trouvaient dans l'infortune. Plusieurs habitants de cette colonie, moins malheureux que le reste de leurs compatriotes, s'empressèrent de souscrire pour des sommes proportionnées à leurs moyens [...]»⁸⁵. Cette première « Société de

⁸² « [...] unfortunate refugees from Saint Domingo, the Island of Cuba, and of other families whose misery we have to relieve », French Benevolent Society of New YORK, To the Honorable Mayor and Aldermen and Commonalty of the City and County of New York, New York, New York City Archives, 1811. Voir l'intégralité de la pétition en Annexe 11.

⁸³ La proximité entre élites françaises et suisses est notable : John S. Roulet, également signataire, a marié sa fille Émilie à Isaac Iselin, marchand suisse proche du général Moreau. Les Suisses ont en effet constitué des réseaux d'affaires atlantiques dès la fin du XVIII^e siècle, et se regroupent notamment à New York où ils prospèrent dans la banque et le négoce : Béatrice VEYRASSAT, *Réseaux d'affaires internationaux, émigrations et exportations en Amérique Latine au XIX^e siècle: le commerce suisse aux Amériques*, Paris, Droz, 1993, p. 63-70.

⁸⁴ WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, op. cit., p. 69-70.

⁸⁵ *Le Moniteur de la Louisiane*, 1^{er} juillet 1809.

Bienfaisance de La Nouvelle-Orléans » voit néanmoins ses moyens limités face aux nouveaux besoins qui apparaissent en 1809 :

« Cependant les fonds de la société de Bienfaisance sont presque épuisés, & le nombre des malheureux, bien loin de diminuer, va s'augmenter encore par une catastrophe aussi cruelle qu'inattendue. Une partie de l'ancienne population de Saint Domingue avait cherché asile et protection dans les colonies espagnoles, & elle viens d'en être chassée par un concours de circonstances, dont on ne peut accuser que la fatalité qui semble s'acharner à la poursuivre. Un grand nombre de ces infortunés s'est embarqué pour la Nouvelle Orléans. Que de malheureux vont arriver au milieu de nous, sans pain, sans vêtements, sans amis, sans consolation sur cette étrangère ! quel spectacle de larmes & de désolation si ne nous empressons de les recevoir ! La Société de Bienfaisance engage en conséquence ses anciens membres, au nom de l'humanité souffrante, à renouveler leur effort pour lui procurer les moyens de venir au secours de ces infortunés⁸⁶. »

C'est pourquoi le Conseil de Ville prend le relais en créant un « Comité de secours pour les réfugiés de l'île de Cuba » le 24 mai 1809 :

« Vu qu'un grand nombre de personnes qui ont été forcées de quitter l'Isle de Cuba viennent chercher un asile parmi nous, et vu que la plupart de ces personnes arrivent dans un dénument absolu des objets de première nécessité, et sont dans l'impossibilité de se les procurer si l'on ne vient à leur secours, le Conseil, certain de trouver dans ses concitoyens cet empressement et cette sollicitude qui les a toujours caractérisés, lorsqu'il s'est agi de venir au secours de l'humanité souffrante, arrête :

Art 1^{er} : Il sera établi immédiatement en cette ville, un comité de bienfaisance, dont l'objet sera de procurer des secours pécuniaires et du travail aux malheureux réfugiés de l'Isle de Cuba, à mesure de leur arrivée⁸⁷ [...]. »

Le Comité nommé par la municipalité associe le gouverneur William C. C. Claiborne, le maire James Mather, mais aussi Louis Casimir Moreau-Lislet en tant que juge de la paroisse d'Orléans, des représentants des banques, et des membres du Conseil de Ville. Les vingt-et-une personnes désignées pour recevoir les souscriptions dans la paroisse d'Orléans comptent treize francs-maçons : neuf sont membres de *La Parfaite Union* et quatre de *La Charité*. Cette initiative est largement relayée par la population de La Nouvelle-Orléans, notamment par les marguilliers de l'Église Saint-Louis – dont deux des trois administrateurs nommés sont également membres de *La Parfaite Union* – qui font une donation au Comité de bienfaisance, afin de soulager « la détresse où se trouvent les émigrés qui arrivent journallement de l'isle de Cuba d'où ils sont renvoyés » :

⁸⁶ *Le Moniteur de la Louisiane*, 17 juin 1809.

⁸⁷ Ordonnance du 24 mai 1809, NOPL, Résolutions et Ordonnances du Conseil de Ville de La Nouvelle-Orléans, 1805-1815.

« [...] à l'exemple des citoyens et du Conseil de Ville ils pensent que l'administration de l'Église a également un devoir à remplir en venant à leur secours. Sur quoi délibérant et d'après la conviction d'être approuvés par tous et chacun des fidèles composant la congrégation des catholiques qu'ils représentent, ils ont arrêté que des fonds de la fabrique qui sont en caisse il sera versé au comité de Bienfaisance, sous les auspices de Monsieur le maire [...] la somme de cinquante piastres⁸⁸. »

Outre la coordination des initiatives particulières par le Comité de bienfaisance, certaines manifestations comme des bals ou des représentations théâtrales, sont destinées à lever des fonds en faveur des réfugiés, tout en participant à la sociabilité locale, tel que le « Trait de Bienfaisance » donnant lieu à la représentation de la *Mort de César*, de Voltaire, au théâtre Saint-Pierre le 14 juin 1809 par une « réunion d'amateurs [...] au bénéfice d'une famille infortunée⁸⁹. » L'inspiration théâtrale se poursuit avec une représentation des « Réfugiés de Saint-Domingue, comédie en un acte de Bouilli, auteur de l'Abbé de l'Épée » annoncée pour le dimanche 11 août 1811⁹⁰.

Ainsi, la différence des actions de bienfaisance à l'égard des Français en difficulté entre New York et Nouvelle-Orléans provient surtout de l'ampleur de la vague de réfugiés, mais aussi de la taille de la ville et de la structure de l'aide municipale. Dans les deux cas les opérations de philanthropie associent une élite française aisée aux notables new-yorkais ou créoles, dont les liens sont renforcés par les appartenances maçonniques communes. Cependant, la formalisation de ces structures d'aides aux migrants infortunés se fait plus rapidement à New York – la Société française de bienfaisance étant incorporée par l'État de New York en 1819 – qu'à La Nouvelle-Orléans, la création d'une association française de bienfaisance spécifiquement dédiée aux Français n'y ayant lieu qu'en 1839⁹¹. Ces formes d'aide directe sont par ailleurs complétées par diverses initiatives telles qu'à New York, la création par Hyde de Neuville d'une école et un journal destinés aux

⁸⁸ Extrait des délibérations des administrateurs des biens de l'Église de la paroisse de La Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1809, NOPL, Résolutions et Ordonnances du Conseil de Ville de La Nouvelle-Orléans, 1805-1815.

⁸⁹ *Le Moniteur de la Louisiane*, 14 juin 1809.

⁹⁰ *Courrier de la Louisiane*, 9 août 1811.

⁹¹ L'« incorporation » d'une organisation ou d'une association est un acte administratif d'enregistrement effectué aux États-Unis auprès des autorités locales. « Il ne paraît pas que, depuis la cession de la Louisiane aux États-Unis en 1803 jusqu'en 1839, les Français résidant à la Nouvelle-Orléans aient éprouvé le besoin ou aient eu l'idée de se réunir pour former une Société de Secours. [...] parce que ces Français vivant au milieu d'une population qui avait gardé la langue, les usages, la religion et les mœurs de leur pays, n'éprouvaient pas le besoin de former un groupe à part et une organisation exclusivement française [...] », LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, op. cit.*, p. 5.

réfugiés⁹². Ce prolongement de la philanthropie à travers les institutions culturelles et éducatives marque ainsi une dimension supplémentaire dans l'essor de structures de socialisation politique.

C. L'essor des écoles françaises, entre philanthropie et éducation des masses

La mise en place d'écoles françaises à New York et La Nouvelle-Orléans se situe au croisement entre un souci philanthropique, qui prévaut à New York, et les besoins éducatifs, davantage ressentis en Louisiane. En outre, l'arrivée de nombreux Français sans ressources qui proposent des leçons participe à l'accroissement de l'offre éducative. Le développement d'écoles françaises reflète les imbrications entre société locale, autorités politiques et élites françaises désireuses d'apporter des secours aux réfugiés ou de favoriser l'éducation des masses.

L'« École économique » est fondée à New York à l'automne 1809, avec pour vocation d'accueillir les enfants de réfugiés de Saint-Domingue. Placée sous le patronage du maire DeWitt Clinton, qui préside la *Free School Society* de New York, elle accueille des élèves français et américains. Françoise Watel montre bien comment Hyde de Neuville s'insère par ce biais dans des cercles de philanthropes américains – banquiers, marchands – qui deviennent administrateurs de l'école. Il s'associe également aux ecclésiastiques américains et français par le biais du révérend Benjamin Moore, évêque de l'église épiscopale de New York et président du collège de Columbia, et du révérend Pierre Vianney, carmélite français attaché à l'église Saint Peter's. Ce recrutement des administrateurs de l'école témoigne bien des liens philanthropiques établis au sein de l'élite newyorkaise et de l'élite française de New York. Jean-Baptiste Lombart, le chancelier du consulat de France, des médecins français, Cognacq et Evrard, et enfin le général Moreau, en ont également fait partie⁹³ :

« [...] elle suit le plan de Lancaster, avec des modifications et des extensions ; elle est parrainée et favorisée par d'honorables Français et Américains d'une grande respectabilité, qui méritent tous les louanges pour leur générosité. Les enfants de tous âges et sexes sont admis, sans distinction de nation, de religion ou de fortune. Le séminaire se trouve dans une situation florissante et accueille deux cents élèves. Elle compte deux maîtres, ainsi que deux dames qui

⁹² Françoise Watel détaille ces deux entreprises : WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate, op. cit.*, p. 59-77.

⁹³ Les étapes de mise en place de l'Economical School et de la Free School Society sont décrites dans WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate, op. cit.*, p. 71-77.

enseignent les travaux de couture ; on y trouve une presse d'imprimerie dont l'art est enseigné à tous ceux qui possèdent des talents dans ce domaine⁹⁴. »

En 1810, l'école est gratuite pour les plus pauvres et accueille deux cents élèves, français et américains. Adossée à l'école, une imprimerie dirigée par Joseph Desnoues, imprimeur français, édite le *Journal des Dames*, rédigé par Hyde lui-même. Il n'est cependant publié que pendant un an, avant que les presses ne se spécialisent dans les éditions de livres en français, notamment destinés à l'école. L'institution survit au départ de Hyde de Neuville, mais connaît des difficultés qui lui font perdre son patronage public en 1825⁹⁵. Cette initiative coordonnée n'empêche pas nombre de migrants français de proposer par ailleurs des cours de langues, mathématiques, de dessin ou de musique : on en compte six dans l'Almanach newyorkais de 1808⁹⁶.

Image 2.2 : Esquisse au fusain de la baronne Hyde de Neuville, 1810-1814.

Diffusion non autorisée

Source : Françoise Watel, *Jean-Guillaume Hyde De Neuville, (1776-1857): Conspirateur et diplomate*, Paris, Direction des Archives et de la Documentation Ministère des Affaires étrangères, 1987, p. 73.

⁹⁴ *Journal des Dames*, vol 1, n°2, février 1810. Voir Annexe 12.

⁹⁵ WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, op. cit., p. 77.

⁹⁶ LONGWORTH, *Longworth's American Almanac, New-York Register and City Directory*, op. cit.

L'apport des Français arrivés à La Nouvelle-Orléans dans le domaine de l'éducation reflète également leur participation aux structures de socialisation politique de la population francophone, dans une perspective héritée des Lumières insistant sur l'importance de l'éducation pour l'autonomie politique. Pour de nombreux Français arrivés récemment à La Nouvelle-Orléans, qu'ils viennent de France ou de Saint-Domingue, en l'absence d'autres ressources – notamment de capacités d'investissement dans la terre ou dans le commerce – l'exercice de l'enseignement est l'une des activités accessibles et appréciées par la population locale, du fait du peu d'institutions éducatives préexistantes en Louisiane. Sous la période espagnole, l'éducation est essentiellement privée et limitée à l'instruction primaire. Une école publique a bien été instaurée par le gouvernement espagnol en 1772, mais sa fréquentation ne dépasse pas 150 élèves et son niveau d'enseignement demeure assez limité⁹⁷. Dans les familles françaises et créoles aisées, l'usage est d'envoyer les jeunes gens en France recevoir leur éducation. La mobilisation de réseaux d'interconnaissances régionales y est importante. Ainsi en 1803, J. B. Blanquet, médecin français de La Nouvelle-Orléans, écrit à M. Baradère, professeur de grammaire générale à Pau, pour l'informer que l'un de leurs « pays », Pierre Goro (originaire d'Esquièze ou Esterre, près de Luz-Saint Sauveur, dans les Hautes-Pyrénées)

« plein du désir de procurer à son fils une éducation soignée, désire trouver à le placer en France dans un collège et se propose de faire le sacrifice de la somme nécessaire pourvu que ceux qui se chargent de son enfant ne négligent rien pour remplir ses vues. Il est prêt à faire passer son fils en Europe aussitôt que nous pourrions lui trouver les renseignements qu'il désire.

J'ai pensé mon cher ami que vous vous chargeriez avec plaisir du soin d'élever ce jeune homme. On désire surtout qu'il ne sorte jamais seul du collège. Le père a particulièrement à cœur qu'il soit instruit dans la religion, il professe la catolique [sic]. [...] Le jeune homme a actuellement 12 à 13 ans, et son éducation a été à peu près nulle jusqu'à ce jour⁹⁸. »

Cependant, les communications avec la France sont rendues difficiles dans le contexte des guerres napoléoniennes, qui compromettent les voyages éducatifs vers la France. L'arrivée de réfugiés de Saint-Domingue et de migrants français permet de pallier ce problème auprès des familles souhaitant obtenir une éducation sur place. François d'Hébecourt, noble émigré rescapé de Gallipolis, arrive à La Nouvelle-Orléans en 1803, plein d'espoir dans la fondation d'un collège, insistant sur le fait que « l'éducation a toujours été négligée [en Louisiane] jusqu'à présent ». Il a l'intention de s'associer avec Pierre Derbigny, Français venu de Saint-Domingue qui a été « membre du *Jury Central* du

⁹⁷ DIN et HARKINS, « Spanish New Orleans », *op. cit.*, p. 198-199.

⁹⁸ Lettre de Blanquet à Baradère, La Nouvelle-Orléans, 29 Germinal an XI (19 avril 1803), HNOG, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 37.

département de Laon et a été nommé par Lucien Bonaparte à une place de professeur d'un lycée. » Cette expérience préalable en France reflète bien l'importation en Louisiane des nouvelles perspectives éducatives inaugurées sous le Consulat avec la création des lycées :

« L'éducation est le plus précieux de tous les biens, celui qui en a reçu une bonne est toujours à l'abri des coups de la fortune ; toutes les richesses que l'homme a pu acquérir se perdent en un instant dans le creuset des révolutions, mais la science brave tout [...]. L'homme qui n'a jamais connu que les plaisirs et les jouissances n'est homme qu'en peinture, c'est au milieu des peines, des tribulations et des infortunes qu'il se forme, et devient un être utile et intéressant dans la classe sociale⁹⁹ »

De même en 1803, François Bocquet, jeune Français arrivé de Saint-Domingue en 1797, devient le précepteur des enfants du préfet Laussat. Au départ de celui-ci, il se rend à Cuba pour s'employer parmi la communauté française, et fait à nouveau partie de la vague des réfugiés qui arrive à La Nouvelle-Orléans en 1809¹⁰⁰. À cette époque, les créations d'écoles privées se multiplient encore¹⁰¹.

Cependant, les tentatives pour promouvoir en Louisiane l'instruction et le progrès social, ainsi que la consolidation de la langue française, restent aléatoires dans les premiers temps. Sous la période territoriale de la Louisiane, entre 1803 et 1812, le gouverneur Claiborne soutient la mise en place de structures d'éducation publique, non sans difficulté. Le Conseil législatif de Louisiane met en place en 1805 une Université d'Orléans, système public incluant un réseau d'écoles couronnées par le Collège d'Orléans, et administré par les autorités publiques¹⁰². Cependant le système de financement par loterie se révèle insuffisant, tout comme le plan de mise en place d'écoles primaires dont la responsabilité incombe aux différents comtés. L'instruction des adultes doit également être favorisée par la création d'une bibliothèque publique à La Nouvelle-Orléans¹⁰³. Dans l'*Annuaire*

⁹⁹ Lettre d'Hébecourt à un ami, La Nouvelle-Orléans, 6 mai 1803, HNOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 39. Voir Annexe 13.

¹⁰⁰ Lettre d'Eugène François Bocquet à son père, La Nouvelle-Orléans, 12 avril 1803, HNOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 28 ; *Le Moniteur de la Louisiane*, 24 juin 1809.

¹⁰¹ La presse néo-orléanaise, par solidarité envers les réfugiés de Saint-Domingue, publie gratuitement leurs annonces, parmi lesquelles de très nombreuses offres d'enseignement : on trouve dans le *Moniteur de la Louisiane* les offres de Hachet (22 avril 1809), Guillaume Audebert (5 juillet 1809), Bayon (5 juillet 1809), Jaffard (8 juillet 1809), Desessarts (20 septembre 1809), etc.

¹⁰² Stuart Grayson NOBLE, « Governor Claiborne and the Public School System of the Territorial Government of Louisiana », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XI, n° 4, 1928, p. 535-552, p. 538-539.

¹⁰³ L'annuaire de La Nouvelle-Orléans pour 1807 mentionne en effet l'existence d'une bibliothèque publique, réservée aux souscripteurs et actionnaires, présidée par Dominique Hall, administrée par un comité formé de directeurs - Louis Kerr, Pierre Derbigny, James Workman, John Watkins, George

Louisianais pour 1809, l'ingénieur et architecte français Bathélémy Lafon, installé en Louisiane depuis les années 1790, déplore l'absence d'application des mesures décidées par la Législature¹⁰⁴ :

« Parmi les *bills* qui n'ont point été écoutés dans la Chambre, celui qui réclamait l'établissement d'un collège est resté couvert de poussière. Il importe sans doute de laisser les Louisianais dans l'ignorance, non seulement des belles lettres, mais de leurs droits, car le *bill* qui rappelait les privilèges de ce pays n'a pas même été écouté, cependant on les sape tous les jours¹⁰⁵ ».

L'éducation est en effet investie d'une finalité politique dans les premiers temps de l'administration territoriale de la Louisiane, où une partie des francophones se perçoivent comme mal armés pour faire face à la concurrence et aux ambitions des Anglo-américains. La lenteur de création du Collège d'Orléans et des écoles primaires provoque l'amertume des tenants de la défense de l'éducation française :

« N'entendez vous pas vos *enfants* vous répéter sans cesse : *nous ne sommes rien, nous ne serons riens si nous ne savons rien : des étrangers nous imposent des lois, ils nous gouvernent, et vous n'avez pas encore fait un pas pour élever notre âme et dégager notre esprit des ronces épaisses qui le couvrent.* [...] Est-il de bonheur plus grand pour un État que d'avoir des magistrats qui ont appris de bonne heure leurs devoirs, et qui ont des mœurs ? Travaillez de manière qu'on ne puisse pas vous dire ce que disait un jour un ancien philosophe à un père riche : vous donnez vos deux fils à élever à un ESCLAVE, eh bien au lieu d'un esclave vous en aurez DEUX.¹⁰⁶ »

En 1811 le Collège d'Orléans est finalement créé, ainsi que les douze académies pour les écoles primaires. La direction et les professeurs recrutent particulièrement parmi les émigrants venus de France ou Saint-Domingue¹⁰⁷. Cependant ces institutions ne suffisent pas à satisfaire les besoins d'enseignement, et le nombre d'écoles privées et d'instituteurs augmente à La Nouvelle-Orléans avec la croissance urbaine. L'annuaire de La Nouvelle-

Pollock, Eligius Fromentin – avec P. A Cuvillier comme bibliothécaire et receveur. Elle est située dans la chambre de la Législature en 1807, puis rue Saint-Pierre en 1808. Elle est à nouveau transférée au gouvernement en 1810 après l'incendie de la rue Saint-Pierre ; Bathélémy LAFON, *Calendrier de commerce de la Nouvelle Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807 ; Bathélémy LAFON, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, Nouvelle-Orléans, B. Lafon, 1808. *Courrier de la Louisiane*, 20 août 1810. Roger Philip MCCUTCHEON, « Libraries in New Orleans, 1771-1833 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XX, 1937, p. 152-158.

¹⁰⁴ Harriet Pierpoint BOS, *Barthélémy Lafon*, M.A. thesis, Tulane University, New Orleans, 1977.

¹⁰⁵ LAFON, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, *op. cit.*, p 180.

¹⁰⁶ LAFON, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, *op. cit.*, p. 192.

¹⁰⁷ « Règlements organisatoires du Collège d'Orléans », *Courrier de la Louisiane*, 23 août 1811 ; Donald E. DEVORE et Joseph LOGSDON, *Crescent City Schools: Public Education in New Orleans, 1841-1991*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1991, p. 9.

Orléans, qui ne recensait que six instituteurs en 1808, en indique 38 en 1811¹⁰⁸. En outre, l'enseignement auprès de la population libre de couleur est également envisagée par un instituteur français. Bien que l'annonce soit unique en son genre, un certain Dorfeuille, propose en 1813

« d'établir une maison d'éducation en faveur des enfans de couleur. Un établissement de ce genre manque absolument dans ce pays, et les personnes éclairées qui jusqu'ici ont voulu donner une éducation soignée à leurs enfans ont été obligées de les envoyer au Nord. C'est aux hommes de couleur bien pensans, c'est aux pères et aux mères de familles, enfin à tous ceux qui sont pénétrés de l'importance d'une bonne éducation que je m'adresse¹⁰⁹. »

Cette initiative est originale car elle est la seule visant les libres de couleur, si l'on excepte l'éducation qui est donnée à certaines filles de couleur au sein du couvent des Ursulines. Elle semble cependant vouée à l'échec, compte tenu de la rigidification par les autorités louisianaises de la barrière de couleur et des discriminations croissantes dans les années qui suivent¹¹⁰.

On constate ainsi que le développement de structures éducatives destinées à la population française est considéré, en Louisiane comme à New York, comme une action qui mêle philanthropie et socialisation politique. Bien que les initiatives soient limitées et les résultats encore incertains, l'impulsion donnée par les migrants français est sensible dans les deux villes et participe de l'élargissement du spectre de la sociabilité. Or au-delà des structures formelles telles que les églises, les associations ou les écoles, une sociabilité informelle est également infusée dans les deux villes par les migrants français et permet de compléter ce tableau.

¹⁰⁸ LAFON, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, op. cit. ; *Whitney's New Orleans Directory and Louisiana & Mississippi Almanac for the year 1811*, New Orleans, 1811.

¹⁰⁹ *Courrier de la Louisiane*, 11 janvier 1813.

¹¹⁰ CLARK, *Masterless Mistresses: The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, op. cit., p. 117. Voir ensuite Caryn Cossé BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997, p. 77-78.

D. La sociabilité quotidienne des migrants dans leurs villes d'accueil

Au-delà de la sociabilité institutionnalisée, les migrants français jouent également un rôle dans l'essor d'une sociabilité quotidienne dans les deux villes, à travers le développement de lieux de divertissement et d'interaction sociale, tels que les bals, les théâtres ou les cafés. Ces relations informelles reflètent de nombreux clivages, sociaux, raciaux ou nationaux, mais constituent néanmoins des occasions de rencontres qui participent de l'adaptation des migrants à leur nouveau cadre de vie.

Les élites françaises de New York ou de La Nouvelle-Orléans se retrouvent dans des salons, dans la continuité des pratiques du XVIII^e siècle, bien que les sources soient peu disertes sur ces réunions privées¹¹¹. À New York, les liens établis entre Hyde de Neuville et la famille Dupont de Nemours, le général Moreau ou les élites américaines, suggèrent des interactions sociales régulières. Les Hyde font ainsi connaissance de Mme Moreau lors d'un bal en son honneur donné à Ballston Spa, ville d'eaux prisée par l'élite new-yorkaise¹¹². Les Hyde et les Moreau résident à proximité à New York, les mémoires de Hyde de Neuville précisant que « c'est d'ailleurs avec Madame Moreau, plus encore qu'avec le général, que lui et sa famille entretenaient de rapports intimes¹¹³ ». Ils se lient également au marquis d'Espinville, officier à Saint-Domingue, s'étant réfugié à Cuba puis à New York : sa fille épouse Paul Hyde de Neuville, le frère de Guillaume, en 1811. Les cercles fréquentés par Hyde sont également des cercles savants newyorkais, sa formation médicale lui permettant en 1810 d'intégrer la société philomédicale de New York¹¹⁴. À La Nouvelle-Orléans, Laussat est également informé à son arrivée qu'« il y a beaucoup de société & distinction dans toutes les classes ou y règne la bonne éducation¹¹⁵ », et assiste à nombre de dîners privés donnés par des notables d'origine française¹¹⁶. Cependant les cercles de sociabilité des élites sont assez fermés aux migrants de rang social inférieur. Le jeune

¹¹¹ Les journaux tenus par les réfugiés, comme La Rochefoucauld-Liancourt, ou Moreau de Saint-Méry témoignent des nombreuses interactions sociales entre émigrés, réfugiés et société américaine : Louis-Élie MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Voyage aux États-Unis de l'Amérique, 1793-1798*, New Haven, Stewart L. Mims, 1913 ; François-Alexandre-Frédéric de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795, 1796 et 1797*, Paris, Du Pont, 1799. Voir aussi CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, op. cit., p. 112 ; MEADOWS, « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », art. cit., p. 88-89.

¹¹² NEUVILLE, *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Tome I*, op. cit., p. 470.

¹¹³ NEUVILLE, *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Tome I*, op. cit., p. 484.

¹¹⁴ NEUVILLE, *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Tome I*, op. cit., p. 480.

¹¹⁵ « Questionnaire sur la Louisiane », n.d., HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 410.

¹¹⁶ LAUSSAT, *Mémoires sur ma vie; À mon fils, pendant les années 1803 et suivantes*, op. cit., p. 26-27, 33, 87-88.

Neuville, arrivant à La Nouvelle-Orléans à la suite du préfet Laussat afin d'y occuper un poste d'employé, constate ainsi que « la société pourrait y être agréable mais il n'y a pas de réunion¹¹⁷ ».

D'une audience plus large que les salons privés, la sociabilité des bals est au cœur des interactions urbaines à New York et à La Nouvelle-Orléans. À New York, la mode des danses françaises offre par ailleurs aux réfugiés la possibilité d'ouvrir avec succès des cours de danse au City Hotel, qui est l'un des lieux de réunion centraux de la bonne société newyorkaise. Mlle Gervais et Louis Sansay y organisent une école de danse et un salon de thé, Madame Georges y organise un bal le 5 janvier 1808¹¹⁸. Un visiteur anglais à New York confirme l'importance centrale du City Hotel pour la bonne société, ainsi que son caractère élitare, lors du premier bal de la saison 1807 :

« Plusieurs messieurs français étaient présents, et prenaient part aux cotillons avec un goût et une agilité remarquables. La souscription est de deux dollars et demi pour chaque soirée, et inclut thé, café et collation. Les souscripteurs à cette assemblée sont exclusivement de la première classe de la société. Une autre souscription a néanmoins été établie récemment, et admet la partie distinguée de la seconde classe qui était exclue de l'assemblée¹¹⁹. »

À La Nouvelle-Orléans, Henry Kmen décrit les bals comme une tradition qui brasse les différentes populations louisianaises¹²⁰. Le succès des bals est notable lors des changements successifs de souveraineté à la fin de l'année 1803 : dans la période de transition française du 30 novembre au 20 décembre 1803, on donne un bal par semaine, à l'invitation des diverses autorités¹²¹. La première fête donnée par Laussat le 1^{er} décembre 1803 est ainsi décrite dans la presse :

« Il y eut un dîner de 72 couverts, & ensuite illumination, concert, bal, jeu, une fête brillante chez le commissaire français. [...] À sept heures du soir commença une Réunion

¹¹⁷ Lettre de Neuville à sa sœur Mme Dubourg, 26 avril 1803, HNOG, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folder 36.

¹¹⁸ *L'Observateur Impartial*, 1^{er} janvier 1808 et 6 février 1808.

¹¹⁹ « Several French gentlemen were present, and figured away in the cotillions with considerable taste and agility. The subscription is two dollars and a half for each night, and includes tea, coffee, and cold collation. None but the first class of society can become subscribers to this assembly. Another has, however, been recently established, in which the genteel part of the second class are admitted, who were shut out from the City Assembly » : W. Harrison BAYLES, *Old Taverns of New York*, New York, Frank Allaben Genealogical Company, 1915, p. 390-391.

¹²⁰ KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 3-41.

¹²¹ Deux réceptions sont données par Laussat le 1^{er} et 16 décembre 1803, le marquis de Casa-Calvo en organise une le 8 décembre et les commissionnaires américains chargés de prendre possession de la Louisiane pour les États-Unis le 20 décembre. KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 13-14.

composée de plus de 60 femmes et 140 hommes, & où l'on voyait éclater la beauté, les grâces, l'élégance [...] la distinction des salons [...]. Les Français, les Espagnols & les Américains y étaient cordialement confondus¹²² »

Les fêtes suivantes, données par le marquis de Casa-Calvo, puis à nouveau par Laussat, rassemblent un public encore plus nombreux, allant de 400 à 500 personnes¹²³. On peut ainsi noter leur forte affluence, mais aussi leur caractère réservé à la bonne société. On différencie en effet les bals en fonction de leur degré de privatisation et de sélectivité dans le public : les bals privés qui sont organisés chez les particuliers, à l'opposé des bals publics ouverts à tous, alors qu'émerge une catégorie intermédiaire de « bals de souscription » qui permettent de réserver l'entrée aux souscripteurs et à leurs invités, et qui connaissent un grand succès dès les années 1810¹²⁴.

Les lieux de ces interactions sociales sont au départ limités à un petit nombre d'hôtels, salles de bal et théâtres qui partagent souvent des fonctions multiples. L'hôtel Trémoulet, tenu par Bernard Trémoulet, Français originaire du Gers installé dans les années 1780 à La Nouvelle-Orléans, est un lieu habituel de réunion depuis la période espagnole. Les bals publics y remontent aux années 1780¹²⁵. La salle Condé, ouverte en 1792, est l'autre institution phare. Tous ces lieux figurent sur le plan de La Nouvelle-Orléans réalisé en 1816 par Barthélémy Lafon, et sont ici indiqués sur celui qu'il a établie en 1810 (carte 2.4). Leur position centrale, au cœur du Vieux Carré, à proximité des centres de pouvoir – Cabildo, résidence du gouverneur, puis Conseil de Ville et Législature – comme du commerce, en fait des lieux de sociabilité très fréquentés. En 1811, la Convention chargée de rédiger la constitution de la Louisiane se réunit ainsi à l'hôtel Trémoulet¹²⁶. Cette localisation contraste par ailleurs avec la situation des loges maçonniques, à la périphérie du Vieux Carré ou dans les faubourgs, qui reflète leur fondation semi-clandestine.

¹²² *Le Moniteur de la Louisiane*, 19 décembre 1803.

¹²³ *Le Moniteur de la Louisiane*, 19 décembre 1803 et 2 janvier 1804.

¹²⁴ KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 14-16.

¹²⁵ KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 17.

¹²⁶ *Courrier de la Louisiane*, 18 novembre 1814.

Carte 2.4 : Localisation des lieux de sociabilité et des loges maçonniques françaises à La Nouvelle-Orléans en 1810.

Diffusion non autorisée

Source : *Plan de La Nouvelle-Orléans en 1810*, Barthélémy Lafon, Harvard Geospatial Library ; « *Plan of the City and Environs of New Orleans Taken From Actual Survey by B. Lafon, Geog'r and Eng'r, 1816* », HNOCL, Louisiana Digital Library.

Des salles de théâtre apparaissent également dans les années 1790 : les origines du premier théâtre français à La Nouvelle-Orléans, reconstituées par René Le Gardeur, sont liées à la présence d'acteurs français venus de France ou de Saint-Domingue¹²⁷. Le théâtre de la rue Saint Pierre ouvre en 1792 et accueille à partir de 1794 des acteurs venus du Cap-Français. Berquin-Duvallon les décrit en 1802 :

« [...] la troupe qui formait ce spectacle étant soutenue alors par une demi-douzaine d'acteurs et d'actrices, qui ne manquaient point de talents, ci-devant attachés au théâtre du Cap-Français, en l'île de Saint-Domingue¹²⁸. »

Le théâtre Saint-Pierre connaît néanmoins des difficultés sous les périodes espagnole puis française : dirigé par Barthélémy Lafon en 1797, il est l'objet de dissensions politiques entre le gouverneur espagnol et le Cabildo, et connaît plusieurs périodes d'interruption, y

¹²⁷ René J. LE GARDEUR, « Les premières années du théâtre à La Nouvelle-Orléans », *Comptes-rendus de L'Athénée louisianais*, 1954, p. 33-72. Les acteurs de Saint-Domingue trouvent ainsi à La Nouvelle-Orléans un public, et utilisent également leur art pour des actions de solidarités envers les nouveaux arrivants, comme en 1809 : *Moniteur de la Louisiane*, 14 juin 1809.

¹²⁸ BERQUIN-DUVALLON, *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des Provinces de Louisiane et Floride Occidentale en l'année 1802, par un observateur résident sur les lieux, op. cit.*, p. 30.

compris pendant la courte période de souveraineté française fin 1803, lorsque la décision est prise de faire fermer le théâtre pour des raisons de sécurité. C'est à partir de sa réouverture à fin de l'année 1804 que le théâtre devient une institution permanente, renforcée par de nouveaux réfugiés de Saint-Domingue¹²⁹. Cependant, le bâtiment de la rue Saint-Pierre ferme définitivement en 1811. Il est remplacé par deux nouvelles salles rue Saint-Philippe et rue d'Orléans. Les acteurs qui sont à l'origine de ces différents théâtres sont marqués par leur expérience antérieure, mais aussi par leur pluri-activité. Jean-Baptiste Le Sueur Fontaine ou Alexis Daudet, sont ainsi des acteurs s'étant partiellement reconvertis dans le journalisme, et doivent faire preuve de capacités entrepreneuriales pour mener une activité encore aléatoire. Bien que le théâtre Saint-Philippe prenne le relais du spectacle Saint-Pierre à partir de 1808, avec Alexis Daudet comme régisseur, il rencontre également des difficultés de gestion¹³⁰. C'est également le cas de Louis Tabary, natif d'Aix, ancien petit propriétaire à Saint-Domingue, arrivé en Louisiane après 1803. Il lance la construction du théâtre d'Orléans en 1806, mais doit faire face à des difficultés dans les années qui suivent, et le théâtre n'ouvre que brièvement entre 1815 et 1816, avant d'être détruit par un incendie. L'essor et le succès des lieux de divertissement à La Nouvelle-Orléans sont enfin largement dus à l'entrepreneur John Davis, d'origine parisienne et arrivé de Cuba en 1809. Il rachète l'hôtel Trémoulet au printemps 1811 et le transforme en « Hôtel des États-Unis », ouvre en même temps une taverne sur le Bayou Saint-Jean, et reprend la salle d'Orléans qu'il restaure, pour l'ouvrir à nouveau en 1819¹³¹.

Les pratiques de sociabilité associées aux bals et aux représentations théâtrales à La Nouvelle-Orléans relèvent du divertissement, mais participent également de la diffusion des cultures politiques mêlant influences française et américaine. Les bals font partie des institutions culturelles qui font écho aux relations sociales et politiques : si Henry Kmen insiste sur leur caractère de mixité – lors des bals publics, notamment masqués, qui ignorent temporairement les distinctions de classe, voire de couleur – les contacts peuvent néanmoins être houleux. Les altercations entre population française et américaine au cours des bals en 1804, dans les premiers temps de la souveraineté américaine, sont

¹²⁹ René LE GARDEUR, « The New Orleans Theatre 1792-1803 », *Southern Quarterly*, vol. 44, n° 3, 2007, p. 85-115, p. 99-102, 110-111.

¹³⁰ « Les acteurs réunis en société au Théâtre de la rue Saint Philippe, préviennent le Public, qu'ils prendront des abonnemens au prix de six piastres par mois pour les loges fermées & choisies à la volonté des personnes, & au prix de cinq piastres pour abonnement particulier. S'adresser pour les abonnements et la location des loges à M. Laroque, contrôleur, maison de Mr Fléchier au coin des rues Saint Philippe & Bourbon, depuis midi jusqu'à deux heures, et à M. Daudet régisseur, pour tout ce qui a rapport à l'administration du Théâtre », *Le Moniteur de la Louisiane*, 14 juin 1809.

¹³¹ KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 83-85.

devenus célèbres, lorsque le choix des danses devient emblématique des rivalités nationales¹³² :

« Un différend, de nature assez sérieuse, surgit, apparemment d'une source assez triviale, entre les Américains et les citoyens français, [...] dont la source se trouvait dans un genre de danse populaire, le plus connu et pratiqué aux États-Unis, désigné ici sous le nom de Contre-Danse Anglaise, contre laquelle (une grande importance étant souvent attachée à de simples mots) les officiers et citoyens français, étrangers et n'étant pas résidents permanents ici, ont manifesté leur désapprobation, et prétendu que le goût des Américains pour cette danse indiquait leur partialité envers les Anglais, leurs ennemis ; en conséquence ils entreprirent, d'abord de façon indirecte, d'empêcher les Américains de pratiquer cette danse au sein du bal public, ce qui y occasionna des troubles pour cette bagatelle peu de temps après notre prise de possession de la ville¹³³. »

Ces tensions s'estompent néanmoins à mesure qu'évoluent les compromis entre nouvelles autorités et population locale. Le théâtre, bien que restant majoritairement un divertissement comique, est ainsi associé à toutes les manifestations à connotation patriotique, en rapport avec la célébration de dates et de personnages célèbres, français comme américains. Le 4 juillet 1810 est par exemple représentée à La Nouvelle-Orléans la pièce « L'indépendance américaine, Hommage à la mémoire de Washington¹³⁴ ». Ces représentations théâtrales vont de pair avec d'autres divertissements reprenant les symboles nationaux américains, tels que le feu d'artifice annoncé pour le 22 juillet 1810 :

« La grande illumination représentera Le temple de l'immortalité
Au centre sera placé Le Buste du Général Washington
Et de chaque côté La victoire & la Paix

¹³² KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 26-28. Un incident similaire est mentionné par Berquin-Duvallon sous la domination espagnole, opposant le fils du gouverneur à des Français fraîchement arrivés : BERQUIN-DUVALLO, *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des Provinces de Louisiane et Floride Occidentale en l'année 1802, par un observateur résident sur les lieux*, op. cit., p. 34-38.

¹³³ « A difference, of rather a serious nature, has sprung up, apparently from a very trivial source, between the American and French citizens, [...] of which this is the origin that Species of Country Dance, which is best known and practiced in the US, passes here by the name of Contra Danse Anglaise, against which (as great Importance is often Attached to mere Words) the Officers and Citizens of France, Strangers & not permanent Residents here, have manifested a decided Disapprobation, and pretended that the Taste of the Americans for this Danse, indicated a partiality to the English, their Enemies; of Consequence they undertook, not in a very open way at first, to prevent the Americans from practicing this Danse, at the Public Ball Room, which occasioned a trifling disturbance there, not long after our taking possession of the Town. » Dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, La Nouvelle-Orléans, 7 février 1804, Clarence Edwin CARTER, *The Territorial Papers of the United States. The Territory of Orleans, 1803-1812*, Washington, Government Printing Office, 1940, p. 178.

¹³⁴ *Courrier de la Louisiane*, 4 juillet 1810.

Dans le frontispice du Temple Les Armes des États-Unis
Seront entourée d'une Gloire de Feu à Grands brillants¹³⁵ ».

Les bals qui sont par ailleurs le prolongement quasi-systématique de toute manifestation – dîner, pièce, concert – sont donnés à chaque occasion patriotique, notamment à l'occasion de l'anniversaire de Washington qui a lieu en pleine saison des bals à La Nouvelle-Orléans, tous les troisièmes lundis de février¹³⁶. Les fêtes nationales américaines sont également l'occasion de célébrer les liens entre États-Unis et la France. Le 4 juillet 1811 est représentée une pièce écrite spécialement par Alexis Daudet, « Un trait de Washington ou La France et l'Amérique¹³⁷ » qui développe un répertoire franco-américain, représentant une scène « auprès de la ville d'York, le jour que lord Cornwallis s'est rendu aux forces combinées de l'Amérique et de la France ». Le théâtre véhicule également des références à l'actualité politique française, célébrant les victoires de Napoléon en Europe : le 4 juin 1812 avait été donné « Napoléon ou La fameuse journée de Saint-Cloud » alors que « La France et l'Amérique » est rejouée le 16 août 1812 pour la « Saint-Napoléon¹³⁸ ». Les décorations des salles de bal sont également reliées au contexte politique européen : en 1814 la décoration de la salle Condé figure « le temple de la Mémoire et une réunion géographique de toutes les puissances d'Europe, heureuse préfiguration de la paix et l'amitié. La salle sera entourée de bosquets, éclairés de feux colorés, décorée de miroirs et de guirlandes de fleurs, avec une représentation des succès de la Marine Américaine¹³⁹ ».

Les Français contribuent ainsi à l'essor et l'attractivité des lieux de sociabilité à travers les cafés et lieux de villégiature dans les deux villes. Joseph Delacroix aménage les Vauxhall Gardens, entre Broadway et Bowery streets, à partir de 1798, qui sont à la fois des lieux de promenade, de divertissement et de rafraîchissement (image 2.3)¹⁴⁰.

¹³⁵ *Courrier de la Louisiane*, 18 juillet 1810.

¹³⁶ *Le Télégraphe*, 23 février 1805 ; KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 6-9.

¹³⁷ Distribution : « Général Washington, commandant de troupes américaines : Mr Tabary ; Le marquis de Lafayette, commandant général des troupes françaises : Mr Auguste ; Le marquis de Lauzun, commandant divisionnaire : Mr Rochefort ; Un capitaine : Mr Fournier ; Victor, soldat de l'armée de Lafayette : Mr Nyon ; George Kinn, marchand de Porter & tenant une Taverne : Mr Daudet ; Un soldat anglais : Mr Bazile ; [...] Jeunes filles portant des guirlandes à l'Autel de la Patrie : Mlles Lise, Eugénie, Desvariette ; Troupes françaises & américaines : Figurans », *Le Moniteur de la Louisiane*, 2 juillet 1811.

¹³⁸ *Le Moniteur de la Louisiane*, 2 juin 1812 et 8 août 1812. Voir Annexe 14.

¹³⁹ Annonces du *Courrier de la Louisiane*, 7, 11 et 14 février 1814, cité dans KMEN, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, op. cit., p. 18-19.

¹⁴⁰ BAYLES, *Old Taverns of New York*, op. cit., p. 400-401.

Image 2.3 : Les Vauxhall Gardens à New York en 1803.

Diffusion non autorisée

Source : Lithographie de G. Hayward, 1803, New York Public Library Digital Collection.

Un « Café Français » sur Broadway est mentionné en 1808 à New York, ainsi qu'un café tenu par Pierre Combault sur Murray street en 1811¹⁴¹. On recense également neuf auberges et cabarets à La Nouvelle-Orléans dans l'annuaire de 1808, alors que celui de 1811 dénombre 102 cabaretiers, aubergistes et maîtres de pension répartis dans l'espace urbain entre la Levée (28 établissements), le Vieux Carré (56 établissements), et le Bayou Saint Jean (4 établissements), quelques autres étant dispersés dans les autres faubourgs¹⁴². En particulier, le café-hôtel Trémoulet sur la Place d'Armes, et le café de la Nouvelle-Bourse ouvert par Trémoulet et Maspéro à partir de 1814, sont des lieux fréquents de réunion. Ce dernier ouvre également un cabinet de lecture, qui participe à l'attractivité et la diversification des activités :

« À la demande de plusieurs négocians respectables, il établira aussi une chambre de lecture, dans les appartements du premier étage. On y tiendra des liasses des principales gazettes des États-Unis, ainsi que des cartes, des plans et livres relatifs à la géographie et au commerce. Pour subvenir à l'entretien de cette chambre de lecture, il sera établi une souscription de cinq piastres par personne, et dès qu'il y aura un certain nombre de souscripteurs, on n'en recevra plus à moins qu'il ne soit présenté par un des anciens souscripteurs¹⁴³. »

¹⁴¹ *L'Observateur Impartial and Daily Advertiser*, 23 février 1808 ; NYHS, Hotels and taverns list.

¹⁴² LAFON, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, *op. cit.*; Whitney's *New Orleans Directory and Louisiana & Mississippi Almanac for the year 1811*, *op. cit.*

¹⁴³ *Courrier de la Louisiane*, 18 novembre 1814.

Cependant, les cafés et tavernes sont loin d'être uniquement fréquentés par des « négociants respectables », et sont davantage, notamment dans le cadre du port, des lieux de boisson ou de jeu. Ainsi, bien que l'identification de la place des Français dans ces établissements soit malaisée, il apparaît que la plupart des plaintes des notables de la ville contre les maisons de jeu ou les cabarets relève notamment de la mixité raciale et sociale qui s'y développe : une pétition de 16 résidents de La Nouvelle-Orléans dénonce en 1811 le fait que le bâtiment du Théâtre Saint-Pierre, désormais abandonné, soit le lieu de « refuge d'un large nombre d'individus de toutes couleurs, dont la conduite n'est pas exemplaire : ils y logent, y dorment, et s'adonnent à des scènes tapageuses dues à un excès de boisson¹⁴⁴ ». Il n'est pas exclu que les marins et ouvriers français présents dans le port participent à ces rassemblements.

On constate ainsi que la présence de Français dans les deux villes favorise le développement de lieux de sociabilité informelle dans des espaces multiples, où les frontières de classe et de race restent néanmoins sensibles. Ces lieux participent aussi à rendre les cultures politiques française et américaine accessibles à un plus grand nombre, notamment par le biais du théâtre et des divertissements.

Les interactions sociales entre les multiples populations d'origine française à La Nouvelle-Orléans et New York sont ainsi marquées par des relations de patronage par le biais des élites qui déploient des actions philanthropiques et éducatives, qui dépassent le cadre religieux pour devenir des initiatives laïcisées, et encouragées par les autorités publiques des deux villes. La participation des migrants à ces structures de socialisation passe par leur regroupement formel au sein des églises, écoles et associations françaises, comme plus largement par le biais des interactions informelles dans les lieux de divertissement. En outre, l'émergence d'une presse francophone favorise ces interactions et reflète une nouvelle contribution des migrants français à l'instauration durable de structures politiques et culturelles qui s'adressent à la population française des deux villes dans toute sa diversité.

¹⁴⁴ Lettre d'Étienne Quinones au maire de La Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1811, cité dans LE GARDEUR, « The New Orleans Theatre 1792-1803 », *art. cit.*, p. 110.

III) « La publicité est la sauvegarde du peuple » : les premiers journaux francophones, au cœur de la socialisation politique des migrants

Si les loges maçonniques et divers espaces de sociabilité permettent de relier des individus épars dans des espaces qui se reconfigurent à l'échelle atlantique, et constituent ainsi un repère structurant pour les migrants français, il en va de même de l'essor de la presse francophone, qui est au cœur des nouvelles structures de socialisation politique. S'informer de l'évolution de la situation politique et économique fait partie des priorités des migrants réfugiés aux États-Unis, au point que le *Télégraphe*, second journal français de La Nouvelle-Orléans, reprend pour devise la citation de Bailly sur le caractère de « sauvegarde du peuple¹⁴⁵ » de la presse. Parce qu'elle dépend des parcours individuels des journalistes, et de leur interaction avec un lectorat local, la presse française fait preuve d'une instabilité importante au début du XIX^e siècle, mais s'ancre progressivement dans les sociétés urbaines. L'implantation en Louisiane est favorisée par le contexte social, politique et territorial de l'ancienne colonie française, qui présente un public francophone large, mais également des sources de financement public par le biais de la publication en français des informations officielles.

Au regard de l'imprimé, La Nouvelle-Orléans et New York offrent un profil très différent. Du point de vue de l'accès à l'écrit en effet, New York propose une large gamme de journaux anglophones liés à l'ancienneté du développement de la presse dans les treize colonies, et d'un accès aux informations européennes via les échanges privilégiés avec l'Europe et la Grande-Bretagne, qui est également à la pointe du développement de la presse en Europe¹⁴⁶. Cependant, aucun organe de presse francophone n'existe à New York avant la fin du XVIII^e siècle et l'arrivée d'émigrés et de réfugiés de Saint-Domingue. La Nouvelle-Orléans, sous domination espagnole jusqu'en 1803, est beaucoup moins avancée en termes de diffusion de l'imprimé : la présence d'imprimeurs est attestée depuis la présence française, mais le gouvernement espagnol contrôle fermement l'écrit. Le premier journal fondé en 1794, *Le Moniteur de la Louisiane*, devient l'organe officiel du gouverneur espagnol et l'unique périodique jusqu'en 1803¹⁴⁷. Les créations de journaux font néanmoins

¹⁴⁵ Citation de Bailly, devise du *Télégraphe*, vol.1, n°2, 17 décembre 1803.

¹⁴⁶ En 1800, New York compte 11 journaux, Frank Luther MOTT, *American Journalism*, New York, Macmillan, 1962, p. 133. L'État de New York compte 37 périodiques dans la décennie 1800, Alfred LEE, *The Daily Newspaper in America: The Evolution of a Social Instrument*, New York, Macmillan, 1937, p. 711.

¹⁴⁷ La presse aurait été, dès les premiers temps de son existence, l'un des moyens utilisés par les colons français en Louisiane pour exprimer leur résistance et leur attachement à la France (notamment

partie des premières initiatives prises par les nouveaux arrivants dans les deux villes à la fin du XVIII^e siècle, et jouent un rôle multiforme vis-à-vis de la population française, carrefour d'informations structurant leur perception des enjeux locaux d'un contexte international en mutation rapide.

A. Les fondations de journaux, reflet de la mobilité atlantique des rédacteurs

En dépit des différences entre New York et La Nouvelle-Orléans, les premières créations de journaux francophones dans les deux villes sont liées à l'arrivée de capacités intellectuelles – imprimeurs, journalistes, gens de théâtre ou hommes de lettres – ressentant la nécessité d'un organe de communication et de lien entre migrants. La plupart viennent de Saint-Domingue, où la presse s'est très largement développée dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. La *Gazette de Saint-Domingue* qui y a été fondée en 1764, comptait 1 500 abonnés à la veille de la Révolution, alors qu'une autre gazette et deux almanachs étaient également publiés, et que la colonie possédait cinq librairies¹⁴⁸. Les émigrés royalistes participent également à la diffusion d'une presse française, par leur niveau d'instruction, qui en fait aussi bien des rédacteurs que des lecteurs potentiels¹⁴⁹.

Les parcours des fondateurs et rédacteurs des journaux reflètent leur mobilité comme l'incertitude des premières entreprises journalistiques. Les premiers journaux sont éphémères et dépendent de la durée de séjour de leurs rédacteurs, à l'image du journal fondé par Moreau de Saint-Méry et Gatereau à Philadelphie, le *Courrier de la France et des Colonies*, publié d'octobre 1795 à mars 1796¹⁵⁰. Dans la même période, la *Gazette Française* est publiée à New York par Claude Parisot de 1795 à 1799, alors que *Le Moniteur de la Louisiane* est créé en 1794 par Louis Duclot à La Nouvelle-Orléans. Cette volatilité est liée

lors de l'édition du Manifeste de 1768) : Florence M. JUMONVILLE, « Frenchmen at Heart: New Orleans Printers and Their Imprints, 1764-1803 », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 167-188.

¹⁴⁸ DESSENS, « Élités et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 44.

¹⁴⁹ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, *op. cit.* ; Alexandre BELISLE, *Histoire de la presse franco-américaine ; comprenant l'histoire de l'émigration des Canadiens-Français aux États-Unis, leur développement, et leur progrès*, Worcester, Ateliers typographiques de *L'Opinion publique*, 1911 ; JUMONVILLE, « Frenchmen at Heart: New Orleans Printers and Their Imprints, 1764-1803 », *op. cit.* ; Florence M. JUMONVILLE, *Bibliography of New Orleans Imprints, 1764-1864*, New Orleans, The Historic New Orleans Collection, 1989.

¹⁵⁰ CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, *op. cit.* ; POTOFSKY, « The 'Non-Aligned Status' of French Emigrés and Refugees in Philadelphia, 1793-1798 », *art. cit.*

aux parcours atlantiques complexes des réfugiés de Saint-Domingue, qui connaissent plusieurs étapes successives dans leurs tribulations, avant une fixation plus durable. Jean-Baptiste Le Sueur Fontaine, né à Paris, était un acteur de la troupe du Cap-Français, qui avait assuré la direction du théâtre du Cap en 1780 jusqu'à la révolte des esclaves. Fuyant l'île en 1793, il trouve refuge à New York en 1795 où il ouvre une école, puis s'installe à La Nouvelle-Orléans et obtient en 1797 l'autorisation du gouverneur espagnol de reprendre *Le Moniteur de la Louisiane*, tout en rejoignant ponctuellement la troupe de théâtre composée d'acteurs rescapés de Saint-Domingue¹⁵¹. De même, Alexis Daudet, acteur et dramaturge, est d'abord réfugié de Saint-Domingue à Philadelphie puis à New York où il publie *Le Petit Censeur critique et littéraire* en 1805¹⁵². Cette gazette ne dure néanmoins pas plus d'une année, notamment à cause des inévitables problèmes matériels et financiers ponctuant l'entreprise. Il s'installe alors à La Nouvelle-Orléans et devient, à partir de 1807, acteur et régisseur du théâtre Saint Philippe – dont les gestionnaires et la troupe sont majoritairement venus de Saint-Domingue¹⁵³. Il lance une gazette littéraire et politique en 1808, *La Lanterne Magique*, puis publie *Le Chansonnier des grâces* en 1809¹⁵⁴. Il écrit des pièces de circonstance à La Nouvelle-Orléans : *La France et l'Amérique, ou un trait de Washington, comédie héroïque* représentée pour la première fois le 4 juillet 1811. Il devient rédacteur de la partie française de la *Gazette de la Louisiane* à partir du 12 avril 1817 jusqu'à sa mort en 1823¹⁵⁵. D'autres rédacteurs et imprimeurs ont également parcouru la côte atlantique avant de se fixer à New York ou La Nouvelle-Orléans. J. J. Negrin est éditeur à Charleston, associé à Dacqueny, imprimeur réfugié de Saint-Domingue, de 1802 à 1804. En 1808, Negrin s'installe à New York où il lance un éphémère journal bilingue, *L'Oracle and daily advertiser - L'Observateur Impartial et Messenger de l'Union*. Ce journal participe d'un projet ambitieux consistant à créer une société d'hommes de lettres, la « Compagnie de l'Oracle » réunissant des auteurs « des deux langues » pour publier « des essais et

¹⁵¹ LE GARDEUR, « The New Orleans Theatre 1792-1803 », *art. cit.*, p. 86-88.

¹⁵² *Bombarde, ou les Marchands de chansons, parodie d'Ossian ou les bardes, mélodrame lyrique en 5 actes par MM Daudet, Servière et Léger*, Paris, 1804.

¹⁵³ LE GARDEUR, « Les premières années du théâtre à La Nouvelle-Orléans », *art. cit.* ; DESSENS, « The Saint-Domingue Refugees and the Preservation of Gallic Culture in Early American New Orleans », *art. cit.*

¹⁵⁴ Journal cité par le gouverneur Claiborne comme étant organe porte-parole des Français partisans de l'Empire : dépêche du 17 mars 1808 à James Madison, secrétaire d'État et lettre du 18 novembre 1809 à Rob Smith ; citées par TINKER, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, *op. cit.*, p. 59.

¹⁵⁵ Charles F. YOUNGMAN, *Historic Sketch of The Louisiana Gazette, etc., Louisiana State Gazette from July 25, 1804 to November 30, 1826*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938, p. 9. Sa nécrologie publiée le 25 juin 1823 dans la *Louisiana Gazette*.

morceaux originaux. Un tiers des membres se chargera de la partie politique, un autre de celle du Commerce, et l'autre tiers de la partie Littéraire¹⁵⁶ ». Son ancien associé Jean Dacqueny s'est quant à lui installé à La Nouvelle-Orléans, où il participe à la création du *Courrier de la Louisiane* avec Jean-Baptiste Simon Thierry en octobre 1807.

Ainsi partir des années 1800, l'édition française se transforme aux États-Unis : avec le départ des émigrés royalistes, et le retour de certains réfugiés de Saint-Domingue en France, le dynamisme éditorial francophone à Boston, Philadelphie ou Charleston s'évanouit¹⁵⁷. Inversement, les circonstances politiques en Louisiane, liées à la rétrocession de la colonie à la France puis sa cession aux États-Unis, y suscitent une forte activité éditoriale. Dès la période d'« interrègne » français du 30 novembre au 20 décembre 1803, deux nouveaux périodiques voient le jour : *Le Télégraphe*, rédigé en français et fondé par Claudin de Beleurgey et Jean Renard le 14 décembre 1803, et *L'Union*, fondé par un Américain, James Lyon, et rédigé en anglais. L'introduction du pluralisme de la presse crée aussitôt une concurrence inédite, soulignée par Charles Robin, visiteur français qui témoigne en 1803 :

« Une seule gazette, sous le titre de *Moniteur de la Louisiane*, rédigée par un ancien comédien du Cap nommé Fontaine, [...] n'avait pu obtenir plus de quatre-vingts abonnés dans toute la colonie ; mais d'autres journaux, en langue anglaise et française, commençaient à se montrer. Je reçus, entre autres, le Prospectus d'une de ces gazettes, le *Télégraphe*. L'auteur, nommé Beleurgey, y promet merveille. [...] De si belles preuves eurent tant de force sur l'esprit des Louisianais, que le laborieux rédacteur du *Moniteur* vit le moment où tous ses souscripteurs l'abandonnaient¹⁵⁸. »

Le développement de la presse française donne à la population de Louisiane majoritairement francophone un organe de communication, et sert de porte-voix aux opposants les plus virulents lors des disputes locales. Les journaux francophones sont majoritairement bilingues, à l'exception du *Moniteur*, et affrontent régulièrement la presse anglophone, notamment la *Louisiana Gazette* fondée le 25 juillet 1804 et la *New Orleans*

¹⁵⁶ Prospectus de l'*Oracle*, publié dans le *Télégraphe*, 17 octobre 1807. Voir Annexe 16.

¹⁵⁷ Pour un résumé des publications de réfugiés français avant 1800, voir Allen J. BARTHOLD, « French Journalists in the United States, 1780-1800 », *The Franco-American Review. Revue Franco-Américaine*, vol. 1, n° 1, 1936, p. 215-230 ; Samuel MARINO, « The French-Refugee Newspapers and Periodicals in the United States, 1789-1825 », thèse de doctorat, Ann Arbor University, 1962 ; James W. HAGY et Bertrand Van RUYMBEKE, « The French Refugee Newspapers of Charleston », *The South Carolina Historical Magazine*, vol. 97, n° 2, 1996, p. 139-148.

¹⁵⁸ Charles C. ROBIN, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride Occidentale, et dans les Isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, Paris, F. Buisson, 1807, p. 385-387.

Gazette and Commercial Advertiser, qui succède à *L'Union* le 30 décembre 1804¹⁵⁹. Au cours de la première décennie de souveraineté américaine, le pluralisme des journaux s'accroît encore, avec la création en 1807 du *Courrier de la Louisiane*, et de *L'Ami des Lois* en 1809, à l'initiative de deux nouveaux réfugiés de Saint-Domingue, Jean-Simon Thierry et Jean Leclerc. Avec ces multiples fondations, les journaux deviennent des vecteurs d'information privilégiés, que la population de La Nouvelle-Orléans s'approprie progressivement.

Tableau 2.3 : Premiers journaux francophones à La Nouvelle-Orléans et New à York (1794-1814).

Titre	Lieu de publication	Premier n° connu	Dernier n° connu	Propriétaires	Langue
<i>Le Moniteur de la Louisiane</i>	La Nouvelle-Orléans	25 août 1794	2 juillet 1814	Louis Duclot Jean-Baptiste Lesueur Fontaine	Français
<i>Le Télégraphe</i>	La Nouvelle-Orléans	14 décembre 1803	18 avril 1812	Claudin de Beleurgey Jean Renard	Bilingue
<i>Louisiana Gazette</i>	La Nouvelle-Orléans	24 juillet 1804	30 novembre 1826	John Mowry D. Mc Keehan W. Bruner	Anglais puis Bilingue (1817)
<i>Le Courrier de la Louisiane</i>	La Nouvelle-Orléans	14 Octobre 1807	24 novembre 1860	Jean Simon Thierry Jean-Baptiste Dacqueny	Bilingue
<i>L'Ami des Lois</i>	La Nouvelle-Orléans	18 Novembre 1809	1824	Jean Leclerc	Bilingue
<i>La Gazette Française et américaine</i>	New York	1795	1799	Jean Delafond Claude Parisot	Français
<i>Le Petit Censeur Critique et Littéraire</i>	New York puis Philadelphie	4 juillet 1805	5 décembre 1805	Alexis Daudet	Bilingue
<i>L'Observateur Impartial / Oracle and Daily Advertiser</i>	New York	1er janvier 1808	1808	Negrin	Bilingue
<i>Le Journal des dames</i>	New York	Janvier 1810	Décembre 1810	Jean-Guillaume Hyde de Neuville	Bilingue
<i>Le Médiateur</i>	New York	2 avril 1814	18 mai 1814	C. A. F. Levavasseur	Français

Source : Samuel Marino « *The French-Refugee Newspapers and Periodicals in the United States, 1789-1825* », Thèse de doctorat, Ann Arbor University, 1962. Voir également Annexes 15 et 16.

¹⁵⁹ YOUNGMAN, *Historic Sketch of The Louisiana Gazette, etc., Louisiana State Gazette from July 25, 1804 to November 30, 1826, op. cit.*, p. 2-3.

B. La presse francophone de La Nouvelle-Orléans, vecteur de socialisation politique de la population louisianaise

La presse joue en Louisiane en particulier un rôle de politisation par l'essor de la conscience politique de la population locale, du fait de l'accent mis par les journalistes français sur l'éducation et la mobilisation politique. La nouveauté de l'introduction de la presse suscite d'abord le scepticisme des autorités espagnoles, puis américaines. Dès l'arrivée en Louisiane du préfet Laussat s'ouvre une phase de libéralisation de la presse. Le 6 Germinal an XI (27 mars 1803), il annonce la rétrocession à venir de la Louisiane à la France et insiste auprès du gouverneur espagnol Manuel de Salcedo pour que sa proclamation soit publiée dans le *Moniteur*. Ce dernier fait montre de très grandes réticences avant d'accéder à la demande du préfet :

« Je suis d'opinion que [cette proclamation], publiée dans le seul journal périodique du Gouvernement, offrirait l'opportunité à des individus irréfléchis et peu sensés d'initier des conversations et des disputes qui pourraient troubler l'ordre public¹⁶⁰. »

L'âpreté des premiers débats lors du passage à la souveraineté américaine amène également le gouverneur Claiborne à exprimer en 1804 ses préventions vis-à-vis du manque d'expérience et d'esprit critique de la population louisianaise :

« Les Louisianais, n'étant jusqu'à présent pas habitués à la liberté de la presse, acceptent mal sa licence, et je crains fort que tôt ou tard, la tranquillité publique ne soit troublée par le ressentiment que quelque publication indécente ou partisane pourra exciter. Je ne peux, ni ne voudrai jamais, en tant que personnage officiel, tenter d'exercer aucune autorité ou influence sur la presse¹⁶¹. »

Claiborne se résout donc à laisser la presse libre, et l'usage qui en est fait par les Français expérimentés contribue à polariser le jeu politique local, tout en constituant un mode d'éducation politique. Les Français installés en Louisiane après une expérience politique préalable en métropole ou dans les colonies sont en effet habitués aux jeux politiques et aux débats journalistiques, et sont convaincus de leur nécessité pour éveiller politiquement la population française de Louisiane. La presse regorge d'exhortations à l'attention des lecteurs. La diffusion du discours de Pierre Derbigny, interprète du

¹⁶⁰ « Soy de opinión que puesta en el único papel periódico que tiene el Gobierno, presentara motivo a gentes irreflexos y poco sensatas de entrar en conversaciones y disputas que poden turbar la quietud publica », lettre de Manuel de Salcedo, gouverneur de la Louisiane, au préfet Laussat, 4 avril 1803, HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 108.

¹⁶¹ Dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, La Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1804, William C. C. CLAIBORNE, *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, Washington, State Department of Archives and History, 1917, p. 269-272.

gouvernement espagnol puis américain, et agent de mobilisation de la population louisianaise face au changement de souveraineté, en témoigne. Le 4 juillet 1804 il appelle à l'éveil politique de ses compatriotes, au moment où se prépare la Remontrance au Congrès des États-Unis (voir *infra*). Le choix de la fête nationale américaine pour ce discours traduit à la fois l'expression de la loyauté envers le nouveau gouvernement américain, et l'exercice du droit à la protestation démocratique :

« Si quelques-uns parmi nous sont encore assujettis à l'usage de la dépendance, s'il en persiste qui n'ont pas encore secoué les chaînes des préjugés et les plaies de leur ancien statut, qu'ils sortent de cette apathie ! [...] Désormais, nous vivons sous l'empire de la Loi, désormais, nous sommes régénérés, désormais nous sommes restaurés dans la dignité originelle de notre nature¹⁶². »

Dix ans plus tard, l'éditorial de Jean Simon Thierry dans le *Courrier de la Louisiane*, au moment des élections à la Législature, révèle que la tâche de mobilisation de la population est encore nécessaire, bien que la frange active des hommes politiques et publicistes d'origine française travaillent toujours à mobiliser :

« Au nom de notre pays, de ce pays trop longtemps victime de notre légèreté et de notre apathie, ouvrons les yeux sur les maux dont nous sommes menacés. N'oublions pas que, si nous avons la faiblesse de nous laisser diviser, c'en est fait pour toujours de l'influence Louisianaise. Ses ennemis beaucoup plus adroits que nous ne le serons jamais, sont déjà réunis, ils vont lui porter le coup de la mort. [...] réunissons nos forces et tous nos moyens pour notre propre patrie face à l'odieuse influence qu'exercent sur elle des hommes qui ont affecté jusqu'ici de nous traiter en étrangers sur notre propre sol !¹⁶³ »

Par ailleurs, la presse ouvre un espace de dialogue politique entre les échelles locale, nationale et internationale, ce qui permet à la population francophone de mieux se représenter les enjeux politiques du moment. La fonction d'imprimeur des lois et actes officiels, dévolue pour la presse française de Louisiane au *Moniteur* puis au *Courrier de la Louisiane*, sensibilise la population à la vie politique des institutions territoriales, par le biais de l'impression des décisions du gouverneur et des instances exécutives, législatives et judiciaires. En outre, la presse de Louisiane joue un rôle essentiel dans les liens qu'elle établit entre les affaires politiques locales et l'échelle nationale, dans le cadre du processus de politisation conflictuelle sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. C'est notamment le cas dans la complexe affaire de la Batture du faubourg Sainte-Marie, dans laquelle les juristes et journalistes d'origine française ont une part majeure. Sans aller dans le détail de

¹⁶² *Le Télégraphe*, 21 juillet 1804.

¹⁶³ *Courrier de la Louisiane*, 1^{er} juillet 1814.

cette affaire, qui occupe la presse néo-orléanaise pendant plusieurs décennies, on peut en rappeler les principaux motifs. Le conflit porte sur le droit d'usage et de propriété de la « Batture », une accumulation d'alluvions qui s'étend avec le temps le long de la rive gauche du Mississippi, au niveau du faubourg Sainte-Marie. Le propriétaire des terrains longeant le Mississippi, Jean Gravier, défendu par l'ancien maire de New York et avocat Edouard Livingston, revendique la propriété de cet espace, qu'il cède ensuite à Livingston. La population de La Nouvelle-Orléans, défendue par le Conseil de Ville et les avocats Pierre Derbigny et Louis Casimir Moreau-Lislet, s'appuie sur le droit d'usage pour en revendiquer le caractère public. L'importance de cette affaire provient de sa médiatisation, mais aussi du lien qu'elle établit entre des revendications locales traditionnelles associées à la défense du droit d'usage des biens communaux, et l'échelle nationale. Le Conseil de Ville, ayant perdu son procès contre Jean Gravier, porte en effet l'affaire devant le gouverneur Claiborne, qui s'adresse à son tour à l'échelon fédéral au président Jefferson pour trancher le différend. Cette affaire constitue un moment de transition essentiel pour la population louisianaise, qui voit alors dans le gouvernement fédéral un allié, favorisant son intégration aux États-Unis¹⁶⁴. Au cours de ce conflit, les procédures judiciaires au sein de la Cour supérieure d'Orléans, puis de la Cour Suprême des États-Unis, s'accompagnent d'une intense dimension pamphlétaire. Les avocats de la ville, incarnant la tradition juridique française, Pierre Derbigny et Louis Casimir Moreau-Lislet, se déclarent en faveur des droits d'usage de la population urbaine, et débattent avec un juriste français de Philadelphie, Duponceau. Thierry, rédacteur du *Courrier de la Louisiane*, prend également la défense de la population locale¹⁶⁵. Edouard Livingston publie en réponse plusieurs pamphlets dénonçant de la « tyrannie » jeffersonienne, suite à la décision du président de

¹⁶⁴ KELMAN, *A River and Its City: The Nature of Landscape in New Orleans*, op. cit., p. 19-34 ; George DARGO, *Jefferson's Louisiana: Politics and the Clash of Legal Traditions*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1975, p. 101.

¹⁶⁵ Pierre DERBIGNY, *Mémoire à consulter, sur la réclamation de la Batture située en face du Faubourg Sainte-Marie de la Nouvelle-Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807 ; *Pièces probantes à l'appui des droits des Habitants*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807 ; P. S. DUPONCEAU, *Mémoire en forme de consultation en réponse à celle de M. Derbigny au sujet des prétentions du Gouvernement des États-Unis sur l'alluvion du fleuve Mississippi au devant du Faubourg Sainte-Marie près La Nouvelle-Orléans communément appelée la Batture des Jésuites*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, 1807 ; Pierre DERBIGNY, *Réfutation du Mémoire en forme de consultation rédigé par Mr Duponceau, Jurisconsulte à Philadelphie, par Mr Derbigny, Avocat à La Nouvelle-Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1808 ; Jean Simon THIERRY, *Examen des droits des États-Unis et des prétentions de Mr Edouard Livingston sur la Batture en face du Faubourg Ste-Marie*, Nouvelle-Orléans, Thierry & co, 1808.

l'obliger à cesser les travaux qu'il avait entrepris sur la Batture¹⁶⁶. Les conséquences de cette affaire révèlent l'opposition entre des définitions concurrentes des droits de propriété et de l'usage des communaux dans les traditions française et américaine, tout en montrant à la population néo-orléanaise qu'elle bénéficie d'une possibilité de recours et de soutien à l'échelle fédérale. Si cette affaire apparaît dans la presse sous son angle local et national, les débats prennent même un tour international. Le publiciste Henry Paul Nugent, l'un des intermédiaires de la culture française aux États-Unis, affirme par provocation, que dans le cas où le Congrès des États-Unis refuserait d'examiner la question de la Batture, il faudrait « mettre l'affaire sous les yeux de S. M. I. l'Empereur », dans le but de la faire connaître « non seulement [au] Congrès, mais [à] toute l'Europe¹⁶⁷ ». Cette convocation de la figure de Napoléon, qui provoque de vives réactions dans la presse francophone et anglophone, reflète néanmoins le maintien d'une idée d'un possible recours à la France et l'appel aux fidélités bonapartistes d'une partie du lectorat.

Les divisions politiques des rédacteurs comme des lecteurs de la presse française se situent dans un entre-deux complexe entre affaires françaises et américaines, questions coloniales et post-coloniales. Les journalistes de la presse francophone, majoritairement originaires de France bien que certains se professent citoyens des États-Unis, gardent des opinions et une culture politique associées la France, qu'il partagent périodiquement avec leurs lecteurs. À La Nouvelle-Orléans, Jean-Baptiste le Sueur Fontaine est un royaliste convaincu qui, selon la *Louisiana Gazette*, aurait toujours gardé un attachement pour les Bourbons jusqu'à sa mort en 1814¹⁶⁸. De même, Hyde de Neuville suscite le renouveau éphémère d'une presse royaliste à New York avec *Le Journal des dames*. Son « Almanach » mentionne par exemple le martyr des rois, établissant un parallèle entre Charles I^{er} d'Angleterre et Louis XVI¹⁶⁹. Inversement, Jean Simon Thierry s'affiche comme républicain ayant fait des États-Unis sa patrie d'adoption, alors que Jean Leclerc, défenseur farouche des acquis de la Révolution française, se déclare à partir de 1814-1815, ouvertement partisan

¹⁶⁶ Edward LIVINGSTON, *Address to the People of the United States on the Measures Pursued by the Executive with Respect to the Batture at New-Orleans*, New Orleans, Bradford & Anderson, 1808.

¹⁶⁷ *Le Télégraphe*, 17 octobre 1807. Par son métier de traducteur, il a procédé à de nombreuses traductions d'essais français publiés aux États-Unis pendant la période révolutionnaire : Léonard BOURDON et Henry Paul NUGENT, *Collection of the Heroic & Civic Actions of the French Republicans. Laid Before the National Convention, in the Name of its Committee of Public Instruction*, Philadelphie, Printed and sold at No. 112, Market-Street, 1794.

¹⁶⁸ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 202.

¹⁶⁹ « 25 Décembre 1792. Testament de Louis XVI, roi de France et de Navarre [...]. Ce fut le 25 décembre 1648 que le parlement d'Angleterre nomma des juges-commissaires pour faire le procès au roi Charles I », *Journal des Dames*, décembre 1810, p. 416-417.

de Bonaparte contre la Restauration des Bourbons¹⁷⁰. Leur diversité d'opinions et leur participation active aux polémiques locales, les amène à mobiliser une culture politique intermédiaire entre France et États-Unis. Par exemple, lors de l'élection des membres de la convention chargés de rédiger la constitution de la Louisiane en 1811, le processus électoral est ponctué de références à la Révolution française. On voit ainsi dans le *Moniteur de la Louisiane* un « Créole de ce Territoire » appeler à voter pour une liste de candidats majoritairement choisis parmi le noyau de notables créoles et français, et se défiant des nouveaux arrivants de France ou de Saint-Domingue parmi lesquels se trouveraient des « hommes pervers, qui ont traversé la Révolution française, en suivant toutes les gradations du crime, ils ont été envoyés parmi vous pour y agiter le flambeau de la discorde¹⁷¹ ». Ce point de vue négatif du souvenir révolutionnaire, est partagé par un « français naturalisé » qui exprime ses préventions :

« Mais les Français sont incorrigibles de vingt-deux ans de malheurs sur les deux hémisphères ne leur ont pas encore ouvert les yeux ! Rappelez vous les doléances de vos provinces en 1789, & tous vos beaux projets de réforme. Où vous ont-ils conduits ? À une subversion générale, d'où il est résulté, en dernière analyse, un état pire que l'ancien¹⁷². »

Ashli White a montré que cette position pouvait être partagée par un certain nombre de réfugiés de Saint-Domingue qui ont cherché, pendant la période révolutionnaire, à s'éloigner des jacobins, mais également des aristocrates¹⁷³. Un avis publié par « un Louisianais » dans le *Courrier de la Louisiane* s'oppose par ailleurs à la présence d'avocats au sein de la Convention, pensant qu'ils « infecteront de leurs phrases louches, de leurs constructions, vicieuses, de l'ambiguïté de leurs termes toutes les parties de notre Constitution ». Cette défiance vis-à-vis des juristes est partagée dans la même édition par Jean Leclerc, qui dresse un parallèle dans *L'Ami des Lois* entre les pratiques de la Terreur et celles des autorités judiciaires de Louisiane, avec lesquelles il a eu des démêlés : « j'ai été emprisonné deux fois en ma vie : la première par ordre de Robespierre, la seconde par celui du Juge Martin [...]. Ce sont les lâches qui ensanglantent les révolutions, les braves en

¹⁷⁰ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 200, 277, 470.

¹⁷¹ *Le Moniteur de la Louisiane*, 31 août 1811.

¹⁷² *Le Moniteur de la Louisiane*, 3 septembre 1811.

¹⁷³ Dans sa thèse, Ashli White met en évidence le difficile « entre-deux » politique dans lequel se trouvent les migrants de Saint-Domingue, qui tiennent à afficher leurs distances avec les excès révolutionnaires en France, mais également avec l'étiquette d'aristocrates royalistes : WHITE, « "A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees in the United States, 1791-1820 », op. cit., p. 158-209.

sont les victimes¹⁷⁴ ». Cette affirmation corroborerait par ailleurs l'hypothèse que Jean Leclerc ne serait autre que Jean-Théophile Leclerc, membre du groupe des Enragés et rédacteur de *L'Ami du Peuple* sous la Révolution française¹⁷⁵.

L'irruption de références politiques françaises dans la nouvelle étape de l'intégration de la Louisiane aux États-Unis est ainsi représentative du rôle d'intermédiaire que joue la presse francophone, mais également de la prégnance, auprès de son lectorat d'origine française, de références aux expériences politiques antérieures.

C. Les multiples univers de référence de la presse, carrefour d'information

Parmi les multiples fonctions de la presse, son rôle commercial est ancien, par la publication les annonces relatives au commerce et aux arrivées de navires, mais elle constitue également un relais d'information qui reflète et structure les différents niveaux de perceptions de la politique par la population française établie dans les deux villes. Elle fait notamment le lien avec les échelles nationale et internationale en reprenant des informations qui intéressent la population venue de Saint-Domingue dans les évolutions géopolitiques qui les concernent, en particulier, la situation d'Haïti. C'est également le cas de la situation européenne dont les événements militaires ont des répercussions sensibles aux États-Unis, à la fois politiques et économiques, en particulier à partir de 1806-1807 avec le blocus continental. Le rôle des éphémérides dans la presse est également l'un des vecteurs d'éducation politique, mêlant faits historiques et événements contemporains, situation politique en Europe comme aux Amériques, et interprétations guidées par le contexte et les parti-pris de l'auteur. Pour le mois de décembre 1811, le *Moniteur de la*

¹⁷⁴ *Courrier de la Louisiane*, 13 septembre 1811. Jean Leclerc a été condamné suite à un différend avec le juge Martin « à un emprisonnement de dix jours et à une amende de cinquante piastres pour avoir enfreint une injonction rendue par l'honorable F. X. Martin relativement à une lettre d'Amour écrite par Mr Denis, avocat à une jeune Veuve qui en avait fait cadeau à Mr Leclerc ». Ce différend fut aggravé par la publication par Leclerc d'une satire intitulée « Gazette extraordinaire d'Ispahan, 4 décembre 1810 » ridiculisant le « légiste MIRTAN » dans *L'Ami des lois* le 27 juillet, reproduit dans *Courrier de la Louisiane*, 5 août 1811.

¹⁷⁵ Ce rapprochement est affirmé par BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit., p. 36.. Les biographies classiques de Jean-Théophile Leclerc mentionnent sa disparition de France après Thermidor ; celles de Jean Leclerc en Louisiane ne sont pas renseignées avant 1804 : David M. NICHOLLS et Peter E. MARSH (dir.), *Biographical dictionary of modern European radicals and socialists. Vol. I 1780-1815*, Brighton, The Harvester Press, 1988, p. 163-165 ; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 277-284 ; Auguste VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », *Louisiana Review*, vol. 3, n° 2, 1974, p. 13-57, p. 34.

Louisiane publie ainsi un éphéméride qui associe différents personnages et faits historiques, avec des interprétations plus ou moins explicitement partisans, allant de la qualification du testament de Louis XVI de « sublime » à la désignation de Washington comme « Fabius du nouveau Monde », et rappelant des événements divers tels que la « découverte de l'île de Saint-Domingue par Christophe Colomb » ou le sacre de Napoléon¹⁷⁶.

Outre cette fonction informative, la presse constitue un espace de débat à l'échelle atlantique, incluant un dialogue entre échelles locale et internationale mené depuis le cadre américain. Elle véhicule des divisions d'opinion, à travers la virulence des éditoriaux, des courriers et droits de réponse qui y sont publiés. Elle marque à la fois le développement d'une participation politique grandissante de la population aux débats politiques, mais aussi le maintien d'une forme de localisme¹⁷⁷. Le traitement de la situation internationale de la France par la presse française aux États-Unis reflète les tensions entre France, États-Unis et Angleterre. Dans le cas des affaires haïtiennes, la présence de nombreux réfugiés de Saint-Domingue dans le lectorat français de New York et La Nouvelle-Orléans suscite un regard critique sur les relations entre États-Unis et la nouvelle république. En juillet 1805, *Le Petit Censeur* publie à New York une lettre d'un réfugié de Saint-Domingue signée P. P., dénonçant comme du « brigandage » le commerce réalisé entre les États-Unis et Haïti, et justifiant l'activité des corsaires français qui s'en prennent au commerce américain. Il reçoit « une lettre de 8 pages en réponse » signée *Americanus*, que rédacteur du *Petit Censeur* dénonce comme un « chef d'œuvre de faux raisonnements¹⁷⁸ ». La solidarité vis-à-vis des réfugiés blancs de Saint-Domingue est toujours explicite lorsque *Le Petit Censeur* publie la « constitution d'Hayti » le 16 juillet 1805 tout en la commentant, dans le but de montrer « comment les brigands s'ingent [sic] les gouvernements ». La presse française se fait également vecteur de la solidarité avec les Domingoïens en 1809 à La Nouvelle-Orléans, où *Le Courrier de la Louisiane* prend la défense des réfugiés qui sont attaqués par la presse américaine à la fois comme des criminels du fait des actes de piraterie effectués contre la marine américaine, et des hors-la-loi souhaitant introduire illégalement aux États-Unis les esclaves les ayant accompagnés

¹⁷⁶ *Le Moniteur de la Louisiane*, 3 décembre 1811. Voir Annexe 17.

¹⁷⁷ Sont en effet majoritairement débattus des enjeux locaux – parfois aux répercussions nationales, telles que de l'affaire de la Batture opposant juridiquement Edouard Livingston et la Municipalité.

¹⁷⁸ *Le Petit Censeur*, 10 juillet 1805.

depuis Cuba¹⁷⁹. Les défenseurs des réfugiés insistent sur le fait que « nous n'avons rien à craindre [des esclaves] qui accompagnent leurs maîtres », et insistent sur le paternalisme qui doit protéger de tout risque de contagion insurrectionnelle. Ainsi, l'accueil favorable aux réfugiés relèverait, selon une large part de la population louisianaise d'origine française, de l'intérêt public : « Si vous admettez les immigrants sans leurs esclaves, vous leur ôtez les moyens de travailler et ils peuvent être à la charge du pays. Si vous les admettez avec leurs esclaves, ils lui seront utiles. Hommes sages, choisissez !¹⁸⁰ ».

Par ailleurs les affaires internationales impliquant la France métropolitaine et la politique napoléonienne font naître débats et polémiques, la presse française des États-Unis étant toujours suspectée de sympathies pour l'Empire à l'heure des tensions atlantiques liées au blocus continental et à l'embargo de Jefferson. Ainsi Negrin, le rédacteur de *L'Observateur Impartial* doit-il se justifier des accusations d'être influencé par la France au moment de l'embargo et est obligé de réitérer son engagement à « rendre un compte impartial des événements du jour, se garder avec un soin scrupuleux d'offenser aucun parti ; ne s'attacher qu'à celui de la vérité, soit qu'il s'agisse de nouvelles politiques ou de nos affaires domestiques, éviter en un mot tout ce qui annonce un esprit de système ou de parti[...]»¹⁸¹ ». *Le Petit Censeur* est de même accusé par la presse anglophone d'être à la solde de la France parce qu'il évoque en 1805 les fêtes en l'honneur de Napoléon au lieu de traiter de l'anniversaire du Roi d'Angleterre¹⁸². Le choix de l'information à diffuser n'est en effet pas neutre, surtout à l'époque où les guerres brouillent les communications, et favorisent les rumeurs, voire la désinformation, afin de nuire à l'adversaire. Distance géographique et temporelle produisent parfois des distorsions de l'information. Que les sources soient des correspondances personnelles ou officielles, des témoignages, ou des reproductions successives de journaux, la presse française aux États-Unis tente souvent d'obtenir une information qui n'ait pas transité par l'Angleterre. À New York, le *Petit Censeur* publie ainsi en juillet 1805 un extrait issu d'un journal français du 27 Floréal an XIII (17 mai 1805) d'une lettre de Bordeaux annonçant l'arrivée du navire américain le *Dauphin* qui apporte des nouvelles venant de Charleston, où certains journaux et deux capitaines marchands avaient diffusé la nouvelle que les îles de Saint Christophe, la

¹⁷⁹ Plusieurs lettres en réponse aux attaques de la *Louisiana Gazette* sont publiées par « Un ami de la Louisiane », « Un réfugié de St-Yago de Cuba » et « Un Français », *Courrier de la Louisiane*, 22 mai, 10 et 12 juillet 1809.

¹⁸⁰ *Courrier de la Louisiane*, 20 mai 1809.

¹⁸¹ *L'Oracle and Daily Advertiser*, 2 février 1808.

¹⁸² « [...] n'ai je point été blâmé d'avoir inséré dans mes premiers numéros le détail des fêtes données en Italie à l'Empereur des Français, tandis que les gazettes américaines rendaient compte, de leur côté, des réjouissances faites à Londres pour l'anniversaire du Roi ? », *Le Petit Censeur*, 28 juillet 1805.

Dominique, Montserrat, Nièves et Saint Vincent étaient au pouvoir des Français¹⁸³. Il faut donc que l'information transite des Antilles à Charleston, puis par Bordeaux pour revenir à New York, et s'avère finalement fautive. Elle constituait cependant le seul contrepoint aux nouvelles de victoires anglaises, véhiculées par les feuilles de Londres, et reprises par la presse américaine suite au passage de Nelson dans les Antilles en juin 1805 à la poursuite de la flotte française de Villeneuve, qui s'achève par la victoire britannique à Trafalgar. Le consul général de New York Lescallier souligne lui aussi que la presse américaine est fréquemment anti-française et pro-anglaise : « j'ai appris que dans chaque ville ou État il s'imprime des gazettes sous différents titres, il y en a toujours au moins une dont l'éditeur est à la solde du gouvernement anglois ; et ils cherchent à bien gagner leur argent¹⁸⁴ ».

L'essor d'une presse française à New York et La Nouvelle-Orléans est ainsi tributaire de la circulation des journalistes français dans l'Atlantique, mais également de la présence d'un lectorat durable implanté dans les deux villes. Les premières initiatives témoignent de différences entre New York et La Nouvelle-Orléans : c'est en effet en Louisiane que la tâche d'éducation politique d'une population francophone diversifiée et suffisamment large donne à la presse son premier essor, alors que New York doit attendre les années 1820 pour bénéficier d'un lectorat francophone suffisamment large pour établir un journal français pérenne. Même éphémères, les journaux contribuent cependant de façon importante à relier les divers groupes français présents dans ces villes et les sensibiliser à l'information locale comme internationale. Leur positionnement dans les débats politiques français et américains reflète leur rôle d'intermédiaire culturel, ainsi que les fortes divisions d'opinion au sein de la population française, partagée entre expériences politiques antérieures et degrés variables d'américanisation.

¹⁸³ *Le Petit Censeur*, 4 juillet 1805.

¹⁸⁴ Dépêche chiffrée du consul général Lescallier au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 octobre 1811, CADN, Philadelphie, 518PO/1/24.

IV) Transition coloniale et politisation conflictuelle : la population française de Louisiane, entre revendications coloniales et mutation des appartenances nationales

En 1803, La Nouvelle-Orléans est l'une des villes de l'Atlantique français qui connaît une transformation radicale, liée à son passage d'un statut de ville coloniale à celui de débouché commercial et port majeur des États-Unis. Les enjeux politiques locaux sont donc particulièrement cruciaux, et la composition de sa société urbaine majoritairement francophone justifie qu'on accorde une attention particulière au processus de politisation de la population française dans la période 1803-1815. Les divers groupes d'origine française présents en Louisiane au moment de sa brève rétrocession à la France et de son intégration aux États-Unis sont confrontés au fait de passer du statut de colons à celui de membres de la république américaine, destinés à devenir « citoyens des États-Unis » comme stipulé dans l'article III du traité de cession. Cette inclusion dans la nation américaine, à l'heure où le registre des identités reste local et soumis à variations, pose de multiples questions, dans un territoire hérité d'un empire au peuplement bigarré¹⁸⁵. La population française en Louisiane a vécu sous divers angles les bouleversements révolutionnaires – certains en ont été acteurs en France et en Europe, d'autres à Saint-Domingue, d'autres encore les ont suivis de loin depuis la Louisiane. Ce nouveau changement politique, sans être une révolution, fait néanmoins appel à ces expériences antérieures. Le processus de politisation qui accompagne ces transitions politiques et le processus de construction nationale en Louisiane peut être défini à travers deux dimensions principales. La politisation désigne d'abord « un processus d'évolution d'une société vers le politique¹⁸⁶ » se traduisant par le développement de conscience et de pratiques politiques liées à des formes collectives de mobilisation, éventuellement conflictuelles. Elle correspond d'autre part à l'intégration progressive de la dimension nationale de la politique, à l'heure où la « nation » reste encore en construction sur les deux rives de l'Atlantique.

On retrouve la première dimension de mobilisation collective dans la transition coloniale qui fait passer la Louisiane sous les souverainetés successives de l'Espagne, de la France puis les États-Unis. Ce changement d'allégeance nationale bouleverse le sens même de la souveraineté : « être transporté de la monarchie espagnole à la fédération américaine,

¹⁸⁵ KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », *op. cit.*, p. 242-246.

¹⁸⁶ BOURQUIN, HAMON, KARILA-COHEN et MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles : conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen âge au début du XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 11-12.

c'est passer de la cécité aux rayons du soleil¹⁸⁷ », constate le préfet Laussat. Le paradoxe provient du fait que la Louisiane passe d'une souveraineté royaliste à la souveraineté populaire, mais sans que cela soit le résultat de l'initiative de la population locale. Cela constitue un changement radical de culture politique. Les Français ayant vécu la Révolution française ont cependant déjà expérimenté, dans des conditions tout autres, le passage de la monarchie absolue à la république en France dans la séquence 1789-1792. Outre la source de la souveraineté, c'est aussi le statut colonial qui est remis en question, alors qu'une large part de la population française présente en Louisiane en 1803 a vécu de longues années dans un contexte colonial. La transition vers le statut territorial de la Louisiane, avant l'accession au statut d'État de l'Union à part entière, pose la question de la capacité de la population française à s'adapter à un registre de dialogue politique avec des autorités qui ne sont plus la métropole mais un pouvoir fédéral républicain.

La seconde dimension du processus de politisation se manifeste par le fait que les transformations en cours conditionnent également la représentation et le sentiment d'appartenance aux « nations » émergentes. À l'heure où les appartenances nationales sont fluctuantes, il convient cependant de faire la part entre nationalité d'une part, et culture politique de l'autre. De nombreux Louisianais acquièrent en effet la citoyenneté américaine sans pour autant partager la culture politique de la jeune république. Par ailleurs, le caractère encore inachevé de l'émergence des consciences nationales laisse coexister des formes d'identités locales qui constituent des mélanges et des hybridations entre les traditions culturelles héritées de la période coloniale. On s'interrogera ainsi sur l'émergence conjointe de représentations des nations française et américaine et sur la façon dont la population d'origine française se situe vis-à-vis d'elles.

La dimension conflictuelle – bien que sans violence effective – de la transition en Louisiane a longtemps été présentée dans l'historiographie louisianaise comme une lutte d'influence entre « créoles » et « Américains¹⁸⁸ ». Cette perspective a été discutée et affinée par Joseph Tregle, puis Paul Lachance¹⁸⁹, qui introduisent l'idée que les « *Foreign French* » – Français venus de France ou de Saint-Domingue – ont joué un rôle pivot dans ce jeu de rivalités, en mettant des compétences politiques acquises en France ou dans les colonies au service des ambitions des créoles pour maintenir leur influence. Cependant Peter

¹⁸⁷ Dépêche de Laussat à Barbé-Marbois, ministre du Trésor, La Nouvelle-Orléans, 12 Vendémiaire an XII (5 octobre 1803), HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 282.

¹⁸⁸ George Washington CABLE, *The Creoles of Louisiana*, New Orleans, Charles Scribner's Sons, 1884 ; Grace Elizabeth KING, *Creole Families of New Orleans*, New York, Macmillan, 1921.

¹⁸⁹ Joseph George TREGLE, « Early New Orleans Society : A Reappraisal », *Journal of Southern History*, vol. 18, n° 1, 1952, p. 20-36 ; LACHANCE, « The Foreign French », *op. cit.*

Kastor note que le caractère culturel ou ethnique de ces clivages n'apparaît en réalité que plus tardivement¹⁹⁰. Si la période 1803-1815 reste conflictuelle, elle l'est surtout autour de la définition de la nationalité, de la souveraineté, et du rapport entre sociétés et pouvoirs locaux et autorités lointaines – qu'elles soient métropolitaines ou fédérales. L'« ancienne population » louisianaise, qui a intégré parmi ses membres des Français et Américains arrivés de plus ou moins longue date, fait face aux nouvelles autorités américaines dont le caractère extérieur et la méconnaissance de la société locale sont à l'origine des premières tensions¹⁹¹. C'est dans ce contexte que l'on envisage d'évaluer la politisation de la population française fixée en Louisiane. Les critères d'identification (assignée ou revendiquée) parmi les francophones de Louisiane témoignent de la malléabilité des catégories, qui en font des « citoyens ordinaires de l'Atlantique¹⁹² » au carrefour entre ancien système colonial et nations émergentes. Parce qu'ils sont mobiles, les individus d'ascendance française se caractérisent par une diversité de lieux de naissance, de résidence, d'activités, d'appartenances nationales successives, qui rendent toute définition statique inopérante. Dans quelle mesure ces individus développent-ils des formes de politisation originales associant celles déjà connues dans le contexte colonial, aux cultures politiques issues de la période révolutionnaire ? En quoi la nécessité de se positionner vis-à-vis des changements en cours constitue-t-elle une étape dans leur apprentissage politique ? Pour y répondre, il convient de distinguer les différentes formes d'adhésion de la population d'origine française aux multiples modèles de participation politique et d'identification nationale qui leur sont proposés lors de la transition. Cette démarche s'associe à l'étude de l'affirmation en Louisiane de plusieurs cultures politiques qui se traduisent à la fois par l'émergence d'une spécificité louisianaise au sein de la république américaine, mais également par un ancrage de long terme d'une culture politique directement liée à la France.

L'étude de la position des Français établis en Louisiane au moment du changement de souveraineté a pour but de révéler la part qu'ils prennent dans le processus de politisation conflictuelle. Des divisions apparaissent entre des Français qui se sont agrégés à l'ancienne population avant 1803, ou font le choix de s'y associer en tant

¹⁹⁰ KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », *op. cit.*, p. 262.

¹⁹¹ KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, *op. cit.*, p. 56-62.

¹⁹² Jean-Pierre LE GLAUNEC, « 'Grand Dieu quand serais-je délivré de ces tracasseries' : The Lost World of Jean-Michel Fortier, Citizen and Merchant of Louisiana, as Seen Through his Correspondence », dans Nathalie DESSENS et Jean-Pierre LE GLAUNEC (dir.), *Haïti : regards croisés*, Paris, Manuscrits de l'Université, 2007, p. 96.

qu'intermédiaires culturels et politiques, et des « citoyens français » arrivés beaucoup plus récemment, qui participent à renforcer en Louisiane la culture politique française attachée aux symboles révolutionnaires.

A. La politisation conflictuelle des Français associés à l'« ancienne population » louisianaise

On a vu que plusieurs générations de population d'origine française s'étaient établies en Louisiane avant 1803 : malgré le caractère composite de leur lieu de naissance, mélangeant créoles de Louisiane, créoles de Saint-Domingue et natifs de France, cette population se caractérise par son profil colonial. L'enjeu principal à partir de 1803 consiste à dépasser des formes d'expression politique héritées des relations coloniales, partagées entre adhésion au changement et refus de l'ordre nouveau, pour s'adapter aux logiques politiques de la jeune république américaine. Plusieurs phases successives s'ouvrent alors en 1803 : une adhésion au changement et une volonté d'orienter les vues des nouvelles autorités, françaises puis américaines, vers le renouveau d'un projet colonial pour la Louisiane ; puis, dans les premiers temps de la souveraineté américaine, une mobilisation conflictuelle, dans laquelle un certain nombre de migrants français joue le rôle d'intermédiaires et d'agents de mobilisation, avant l'établissement d'un certain consensus au sein d'une vie politique louisianaise réservée à une élite relativement restreinte.

1) Un projet à caractère colonial appuyé sur des formes de patronage

Dans un premier temps, au printemps 1803, la population d'origine française se trouve dans un entre-deux suite à l'annonce du retour de la Louisiane à la France. On assiste alors à un processus de redéfinition du projet colonial des colons résidant en Louisiane, au moment où se profile une remise en cohérence entre la souveraineté, le peuplement, et les usages (culturels, linguistiques, juridiques) de la Louisiane, qui avait été mise à mal par la cession à l'Espagne¹⁹³. Une large part des colons louisianais, essentiellement marchands et planteurs, créoles comme natifs de France, convergent dans l'intention d'obtenir auprès des autorités françaises des transformations permettant la croissance de la colonie, en termes d'activités économiques, de mode de gouvernement et de peuplement. Le projet colonial mis en avant par Bonaparte, et par Laussat son intermédiaire, avait pour but d'insérer la Louisiane dans un nouveau système atlantique français, réalisant les aspirations des colons louisianais et domingois par la reconquête

¹⁹³ Pour des témoignages individuels sur le contexte relatif à l'annonce de la reprise en main de la colonie par la France, voir Annexes 18 et 19.

Saint-Domingue et l'accent mis sur son commerce avec la Louisiane¹⁹⁴. Dès son arrivée et sa proclamation du 27 mars 1803 (6 Germinal an XI) annonçant le retour de la Louisiane à la France, Laussat cherche donc à susciter la fidélité des colons louisianais, privilégiant des interlocuteurs issus de l'élite des « habitants » auxquels il fait entrevoir des bénéfices mutuels¹⁹⁵. La réaction des colons reste ainsi teintée combine une adhésion patriotique à la France à la volonté d'orienter le préfet vers les questions les plus importantes au développement local, comme en témoigne Julien Poydras, un Français d'origine nantaise installé en Louisiane depuis plusieurs décennies, planteur et commerçant réputé le plus riche habitant de la colonie :

« [Voici ma réflexion] après avoir entendu les consolantes espérances que vous avez daigné nous donner, de vive voix, et par écrit, et sur lesquelles nous osons fonder la base de notre bien-être futur et de la prospérité de la colonie. Elle n'attend que le secours d'un gouvernement sage et adapté à son local pour arriver aux hautes destinées qui tôt ou tard ne peuvent lui échapper : si des inconvénients qui lui sont inhérents ont retardé ses progrès, des obstacles artificiels lui ont beaucoup plus nui encore¹⁹⁶ ».

Au sein du monde marchand, les Français sont très nombreux parmi les maisons de commerce installées de plus ou moins longue date à La Nouvelle-Orléans. D'après un recensement communiqué à Laussat en préparatif de sa mission, 20 des 31 principaux marchands de La Nouvelle-Orléans sont désignés comme Français d'origine¹⁹⁷. Ils espèrent que le commerce, entravé par les Espagnols, pourra reprendre, notamment celui de la traite, mais aussi les échanges atlantiques centrés sur Saint-Domingue et la France. Jacques-François Pitot est parmi les premiers à anticiper les bénéfices d'une domination française en Louisiane. Par son itinéraire il représente aussi la mobilité des Français présents à La Nouvelle-Orléans. Originaire de Normandie, parti s'installer à Saint-Domingue avant la Révolution, il s'est réfugié en France, puis à Philadelphie dans les années 1790, avant d'arriver en Louisiane en 1796. Il se rend à nouveau en France en 1802-

¹⁹⁴ KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, op. cit., p. 40.

¹⁹⁵ « Ce qu'en langage colonial on appelle l'habitant, c'est-à-dire le propriétaire, le colon, le vrai Louisianais. [...] Il est difficile de s'imaginer à quel point le Français d'origine dans ces contrées y est resté français, quelle race d'hommes honnêtes ; estimables, loyaux, industriels, économes ! », dépêche de Laussat à Barbé-Marbois, ministre du Trésor, 12 Vendémiaire an XII (5 octobre 1803), HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 282 ; Proclamation de Laussat, préfet colonial, aux Louisianais, 6 Germinal an XI (27 mars 1803), Connie G. GRIFFITH, *Favrot Papers, Vol. 12*, New Orleans, Louisiana State Museum, 1940, p. 91-101.

¹⁹⁶ Lettre de Julien Poydras au préfet Laussat, Pointe-Coupée, 22 juillet 1803, HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 230.

¹⁹⁷ « Quelques principaux négociants et moyens, d'après les renseignements donnés à Paris par Hani, parti de la Nouvelle-Orléans le 15 avril 1801 », HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 411.

1803 afin de promouvoir ses vues pour le développement du pays à travers un mémoire intitulé « Observations sur la Colonie de la Louisiane de 1796 à 1802 », destiné aux autorités françaises. Il y incrimine la mauvaise gestion espagnole dans la stagnation de la colonie, ainsi que les potentialités économiques et politiques de son développement :

« Les torts du gouvernement espagnol à la Louisiane sont de ceux qui perpétuent la médiocrité d'un pays, mais qui ne vexent point individuellement le citoyen. Une pareille administration entrave le commerce, restreint la population, et n'encourage point l'agriculture [...]. [Le cultivateur et le commerçant], par un aveuglement, dans la situation où se trouvait alors la France [en 1796], et sûrement par une inspiration du ciel, d'après celle où elle se trouve aujourd'hui [en 1802], ou tournaient leurs yeux vers l'ancienne patrie qu'ils désiraient revoir à la paix, ou rappelaient son gouvernement dans l'espoir d'en obtenir un soulagement à leurs maux...¹⁹⁸ ».

Ces espoirs de changement apportés par la tutelle française sont partagés par toute la classe commerçante de La Nouvelle-Orléans, et s'associent aux aspirations à un bon gouvernement exprimées Julien Poydras :

« Mais l'objet de nos plus ardents désirs, [...] c'est un bon gouvernement ; à cette pensée tous les regards se tournent vers vous, dans l'anxiété de gens qui attendent la décision de leur sort, le cœur serré, pleins de craintes et d'espérances, nous voyons approcher le dénouement ou plutôt le commencement d'une nouvelle façon d'être, ne pouvant nous en former une idée claire précise elle nous laisse par conséquent dans une alternative un peu inquiétante¹⁹⁹. »

L'appréhension d'une « nouvelle façon d'être » encore inconnue permet de prendre la mesure de la nouveauté que représente le républicanisme pour la majorité de la population de la Louisiane, qu'il soit français ou américain. Cependant, certains ont déjà défini plus précisément leurs attentes : la pétition de planteurs – menés par Étienne Boré, l'un des membres de l'élite louisianaise et défenseur de la présence française – adressée à Laussat dans la phase qui précède la cession aux États-Unis, révèle leurs préoccupations essentielles, selon trois dispositions qu'ils estiment conformes à leurs « droits naturels » :

« 1° de former État immédiatement après la prise de possession, et qu'à cet effet, la convocation des habitans soit faite dans le plus court délai pour parvenir à son exécution.

2° de conserver notre mère langue dans nos assemblées, délibérations, actes, exercices de justice, pouvoir exécutif, etc.

¹⁹⁸ James Pitot, « Observations sur la colonie de la Louisiane de 1796 à 1802 », HNOC, MSS 335, p. 4-6.

¹⁹⁹ Lettre de Julien Poydras au préfet Laussat, Pointe-Coupée, 22 juillet 1803, HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 230.

3° notre local et le genre de nos cultures exigeant des nègres de Guinée et pour notre avantage, l'interdiction de ceux de tout autre pays²⁰⁰. »

On constate, d'après ces témoignages, les différences de positionnement entre Étienne Boré et Julien Poydras. Tous deux planteurs prospères et établis, de la même génération des « anciens habitants », ils puisent dans la culture politique des Lumières pour définir les contours du bien commun pour la colonie. Cependant, le premier est avant tout soucieux d'accroître son industrie sucrière et mise sur l'essor du commerce avec la France et le maintien de la traite, ce qui suscite par la suite une attitude d'opposition et de refus vis-à-vis des autorités américaines ; alors que le second, dans sa recherche du « bon gouvernement », qu'il soit français ou américain, se prononce davantage en faveur de l'adaptation de la Louisiane aux structures politiques républicaines, qui le prédispose à l'acceptation de l'entrée dans l'Union américaine.

Pendant la courte période de souveraineté française du 30 novembre au 20 décembre 1803, bien que la Louisiane soit destinée à revenir aux États-Unis, Laussat cherche à s'attacher la fidélité des diverses élites franco-louisianaises. Menant un important train de réformes, grâce aux pleins pouvoirs qui lui sont accordés par la France, il prend l'initiative de créer des corps et nommer des officiers, les plus importants étant la milice et le Conseil de Ville de La Nouvelle-Orléans. Ces choix ont pour but et pour effet d'attacher une partie de l'élite louisianaise à la France, par la nomination de membres de l'ancienne population, tels qu'Étienne Boré, maire de La Nouvelle-Orléans. Les milices se composent de Louisianais blancs et libres de couleur, mais aussi de volontaires américains et français, alors que le Conseil de Ville est établi pour remplacer le *Cabildo* espagnol, principal organe de gouvernement de la ville et de la colonie²⁰¹. Malgré ces efforts, pour le groupe composite des planteurs et marchands d'origine française, le projet colonial semble cependant plus important que le retour au sein de la nation française. Jean-Pierre le Glaunec montre, à travers la correspondance de Jean-Michel Fortier, que l'appartenance nationale compte moins que les possibilités commerciales. Les membres de la famille Fortier, créoles de La Nouvelle-Orléans, se rallient en effet à la bannière américaine après les espoirs déçus de reprise par la France, comprenant par là que s'offrent à eux des

²⁰⁰ La revendication de former un État bénéficiant de la souveraineté populaire, selon la procédure en vigueur aux États-Unis, basée sur la consultation de la population des territoires qui appartiennent à l'Union sans être encore constitués en État, va en effet à l'encontre de la tutelle d'abord envisagée par les États-Unis, dans laquelle le gouverneur avait tout pouvoir sur la population locale : pétition adressée « Au Citoyen Laussat, préfet et commissaire pour la reprise et la remise de la Province de la Louisiane, Par les Colons soussignés », n.d., [1803], HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 629.

²⁰¹ VERNET, « More Than Symbolic: Pierre Clément de Laussat's Municipal Council and French Louisiana Protest Against American Territorial Government », *art. cit.*

opportunités de libre commerce et de concurrence inédits²⁰². Par ailleurs, certains marchands français en Louisiane ont déjà été naturalisés américains, lors de leur passage sur la côte est, comme Nicolas Girod ou James Pitot²⁰³. C'est pourquoi, à l'annonce, en août 1803, de la cession de la Louisiane aux États-Unis, du fait de la signature du *Louisiana Purchase* le 30 avril 1803, dans le contexte de l'échec de l'expédition de Saint-Domingue et de la reprise de la guerre en Europe, la déception de l'« ancienne population » est davantage liée aux entraves à ce projet colonial, qu'à un attachement national à la France.

2) Le rôle d'intermédiaire des figures françaises dans l'apprentissage du vocabulaire politique américain

Les protestations se situent ainsi dans la continuité des formes de résistance déjà établies sous le système colonial – où les conflits entre colonies et métropole sur les modalités de gouvernement, comme sur celles du commerce, avaient pu être à l'origine de révoltes ou de révolutions²⁰⁴. Le cas de la Louisiane offre néanmoins l'exemple d'une protestation pacifique qui s'adapte au nouveau vocabulaire politique de la jeune république américaine. En effet, suite à la cession de la Louisiane aux États-Unis, qui intervient le 20 décembre 1803, les premières dispositions prises par le gouverneur Claiborne, et le statut accordé à la Louisiane par une décision du Congrès du 26 mars 1804, créant le Territoire d'Orléans, suscitent un vif mécontentement. En particulier, l'instauration d'une période transitoire avant l'accès au statut d'État, la mise en place d'un système judiciaire anglophone et la prohibition de la traite des noirs, contredisent les attentes qui s'étaient exprimées jusqu'alors parmi la population²⁰⁵.

Au cœur du mouvement de contestation se trouvent des Français installés plus ou moins récemment en Louisiane, ayant souvent déjà eu une expérience coloniale à Saint-Domingue et qui jouent un rôle d'intermédiaires culturels et politiques entre l'ancienne population et les nouvelles autorités. C'est notamment le cas des juristes venus de France

²⁰² LE GLAUNEC, « 'Grand Dieu quand serais-je délivré de ces tracasseries' : The Lost World of Jean-Michel Fortier, Citizen and Merchant of Louisiana, as Seen Through his Correspondence », *op. cit.*, p. 111.

²⁰³ Certificat de naturalisation de Nicolas Girod, 1797, HNOC, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.3, Folder 90 ; Pétition de naturalisation de James Pitot, 24 juin 1796, NARA M1522, Naturalization petitions for the Eastern District of Pennsylvania 1795-1930, Roll 39.

²⁰⁴ FROSTIN, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789)*, *op. cit.* ; BENOT, *La Révolution française et la fin des colonies : 1789-1794*, *op. cit.*

²⁰⁵ « An Act Erecting Louisiana Into Two Territories, And Providing for the Temporary Government Thereof », *United States Statutes at Large. Eighth Congress, Session I, March 26, 1804*, p. 283-289 ; Julien VERNET, « A Community of Resistance: The Organization of Protest in New Orleans against the U.S. Territorial Administration, 1803-1805 », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, p. 47-70.

ou de Saint-Domingue et formés en France, tels que Pierre Derbigny, Louis Casimir Moreau-Lislet, Étienne Mazureau ou François-Xavier Martin, qui mettent leurs compétences au service de la protestation, à l'instar d'Américains maîtrisant également de multiples cultures juridiques et politiques (Edward Livingston, Evan Jones, Daniel Clark). Ainsi, la population d'origine française participe à structurer le conflit qui s'établit avec les nouvelles autorités américaines, en recourant aux modalités d'action individuelle et collective mises en évidence par le sociologue Albert Hirschman : le refus ou la défection (*Exit*), la contestation (*Voice*) ou la loyauté (*Loyalty*). La distance entre attentes et réalités est traditionnellement mise en avant dans les études sociologiques comme l'un des facteurs déclencheurs de la contestation²⁰⁶. Dans cette phase de politisation par le conflit, les réactions de la population louisianaise ouvrent « une forme de dialogue politique, même embryonnaire, renvoyant à une culture politique critique qui peut engendrer une action de protestation lorsqu'un équilibre est rompu²⁰⁷ ». Elles consistent d'abord à refuser de participer aux premières structures du gouvernement territorial américain, de la part de ceux qui avaient été nommés par le préfet Laussat au cours de la brève période de souveraineté française. Pierre Derbigny démissionne ainsi de son poste de secrétaire de la Municipalité dès le 13 mars 1804²⁰⁸. Étienne Boré qui avait été nommé maire de La Nouvelle-Orléans par Laussat, démissionne à son tour en avril 1804 après avoir refusé de se rendre à la célébration de l'anniversaire du *Louisiana Purchase*. À leur suite, les notabilités pressenties pour être nommées aux instances de gouvernement du territoire multiplient les refus, destinés à mettre le gouverneur dans l'embarras. Ce dernier se verra ainsi contraint de limiter son Conseil Législatif à huit membres au lieu des treize prévus, faute d'acceptations en nombre suffisant²⁰⁹.

Dans le même temps, la contestation permet à un petit nombre d'intermédiaires culturels – parmi lesquels des Français comme Pierre Derbigny, mais également des Américains comme Edward Livingston – de traduire le mécontentement général dans des formes acceptables pour le nouveau gouvernement américain. En effet, la nécessité de l'apprentissage du langage politique américain émerge rapidement afin de parvenir à faire

²⁰⁶ HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, op. cit. ; Charles TILLY, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Mass., Addison-Wesley Pub. Co, 1978.

²⁰⁷ Frédéric MICHON, « Enjeux conceptuels : questions de méthode », dans Laurent BOURQUIN *et al.* (dir.), *S'exprimer en temps de troubles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 7-14.

²⁰⁸ Lewis William NEWTON, *The Americanization of French Louisiana: A Study of the Process of Adjustment Between the French and the Anglo-American Populations of Louisiana, 1803-1860*, New York Arno Press, 1980, p. 50.

²⁰⁹ Lettre d'Evan Jones à W. C. C. Claiborne, 8 octobre 1804, CLAIBORNE, *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, op. cit., p. 350-351.

entendre ces revendications. À travers l'organisation de réunions publiques, la rédaction de pétitions, et la publication de pamphlets, les anciens colons louisianais utilisent la liberté de rassemblement, d'expression et de pétition garanties par la république américaine en respectant des formes pacifiques²¹⁰. La formalisation des demandes à travers l'envoi d'une délégation au Congrès, composée de deux Français et d'un créole (Pierre Derbigny, Pierre Sauvé et Jean-Noël Destréhan) pour y porter un « Mémoire » – ou « Remontrance » – témoigne de l'effort d'adaptation des revendications coloniales au vocabulaire politique américain. Si le gouverneur Claiborne qualifie la forme du mémoire de « respectueuse », le fond n'en est pas moins selon lui « autoritaire et provocateur²¹¹ ». Les pétitionnaires revendiquent, au-delà du « *self-government* », le maintien de « privilèges » hérités de la période coloniale, et garantis par le traité de cession. Ces demandes se focalisent essentiellement sur l'autorisation de la traite, et la préservation de la langue et des usages français, notamment dans les cours de justice. Le vocabulaire politique reprend ainsi des références aux droits de l'Homme pour tenter de démontrer la légitimité du maintien de la traite²¹². Les plaignants reprennent également les textes fondateurs américains, citant l'adresse du Premier Congrès continental de 1774 aux Québécois – ou « Lettre adressée aux habitants de la province du Québec » – pour défendre le maintien de traditions locales notamment le fait d'appliquer, comme au Canada, les « lois françaises dans les affaires civiles²¹³ ». Cependant, l'échec final de cette démarche provient de l'insuffisante maîtrise par les colons de Louisiane de la situation politique à Washington, dans un contexte d'hostilité des républicains vis-à-vis de la traite, et de francophobie des fédéralistes. Claude Robin, réfugié français de passage en Louisiane, avait tenté de prévenir les pétitionnaires du risque d'échec²¹⁴. Malgré le refus du gouvernement américain d'accéder aux réclamations présentées lors de la Remontrance,

²¹⁰ NEWTON, *The Americanization of French Louisiana: A Study of the Process of Adjustment Between the French and the Anglo-American Populations of Louisiana, 1803-1860*, op. cit., p. 53-60.

²¹¹ Dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, 1^{er} Juillet 1804 : CLAIBORNE, *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, op. cit., p. 233-234.

²¹² « Pétition des citoyens et habitans de la province de la Louisiane mise sous les yeux de messieurs les commissaires américains », n. d. [1803], HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 408. Voir Annexe 20.

²¹³ *Le Moniteur de la Louisiane*, supplément, 16 août 1804.

²¹⁴ « Si vous présentez une pétition où tout soit cumulé, alors l'objet qui déplaira à ce parti démocrate, nuira aux autres objets qui, isolément, l'auraient intéressé. La même chose aura lieu envers le parti aristocratique. Ces réclamations, fondées sur une seule pétition, trouveront ainsi tout à la fois de l'opposition dans les deux partis » : ROBIN, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride Occidentale, et dans les Isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, op. cit., p. 418.

qui donne lieu à de nouvelles protestations, le Congrès concède en 1805 une représentation limitée par le biais d'une Chambre des représentants élue, ainsi qu'un délégué du Territoire au Congrès fédéral sans droit de vote²¹⁵.

3) Une participation politique limitée à une oligarchie intégrant créoles, Français et Américains

La mise en place d'institutions territoriales intermédiaires concédant une souveraineté populaire limitée en Louisiane offre l'occasion à un certain nombre des *leaders* émergents du groupe francophone de participer au gouvernement de la Louisiane. Ainsi, la frontière entre acceptation et refus de la part de l'élite louisianaise se traduit par l'opposition entre les instances élues – la Législature et le Conseil de Ville – et celles nommées par le gouverneur – le Conseil Législatif, le maire et l'appareil judiciaire. La résistance peut alors prendre des formes institutionnelles : Étienne Boré est élu à la Chambre des Représentants, Daniel Clark est envoyé à Washington comme représentant de la Louisiane. Dans le même temps, Julien Poydras est nommé président du Conseil législatif de Louisiane, François Xavier-Martin à la tête de la Cour Suprême, James Pitot au Conseil de Ville... Un noyau dirigeant assez stable pendant toute la période territoriale se constitue, rassemblant des anciens meneurs de la protestation, mélange de natifs de France, créoles et Anglo-Américains. La place des Français d'origine traduit leur compétence dans les différents langages politiques : en 1807, Pierre Derbigny est secrétaire du Conseil législatif et Eligius Fromentin, ancien prêtre émigré retourné à la vie civile, est secrétaire greffier de la Chambre des représentants.

Le système de représentation ne permet cependant qu'une diffusion restreinte des pratiques électorales, le vote étant réservé aux propriétaires les plus importants de la ville, et les élus se limitant aux notables bien établis²¹⁶. Par ailleurs, les enjeux politiques débattus sont proprement locaux : la Louisiane est à l'abri des divisions partisans américaines, restant globalement attachée au parti jeffersonien, ce qui n'empêche pas de nombreuses disputes locales qui peuvent être liées à des susceptibilités individuelles plus

²¹⁵ « Les délégués eurent à vaincre de trop justes préventions, furent reçus froidement, écoutés avec dédain, et renvoyés abreuvés d'humiliations, n'ayant rien obtenu que d'illusoire » : ROBIN, *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride Occidentale, et dans les Isles de la Martinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, op. cit., p. 423 ; Pierre DERBIGNY, *Esquisse de la situation politique et civile de la Louisiane, depuis le 30 Novembre 1803 jusqu'au 1^{er} octobre 1804 par un Louisianais*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804.

²¹⁶ « Personne n'a droit au suffrage, à moins qu'il ne possède une propriété sans litige, de cinquante acres de terre, dans le District (ou Territoire), ayant été citoyen de l'un des États & avoir résidé dans le District où sont les propriétés pendant deux années », *Le Moniteur de la Louisiane*, 26 juillet 1809.

qu'à des débats d'idées²¹⁷. Lorsque le territoire intègre l'Union en tant qu'État en 1812, la constitution de la Louisiane garde un caractère censitaire qui la rapproche davantage, par son aspect oligarchique, de celles des autres États du Sud que des États de la « frontière » américaine²¹⁸. Néanmoins, les Français d'origine constituent une part non négligeable de ce corps électoral restreint : une « réunion d'électeurs » en 1814 en vue des élections à la Législature et au Congrès, réunit plus de 200 électeurs dont la liste de noms fait apparaître une majorité de francophones, dont au moins un quart de natifs de France²¹⁹. L'exercice de droits politiques, même limités, associés à la liberté d'expression et d'association, a ainsi permis à des Français d'intégrer l'élite politique louisianaise et de forger une culture politique d'acceptation des institutions américaines tout en affirmant leurs spécificités locales²²⁰.

B. Le maintien d'une culture nationale française par les « citoyens français » de Louisiane

Cependant, les Français d'origine qui intègrent le corps politique des « citoyens actifs » louisianais restent une minorité parmi les Français qui résident en Louisiane à partir de 1803. Or ceux qui sont arrivés dans le sillage de Laussat – comme un certain nombre de réfugiés de Saint-Domingue des différentes vagues, antérieures ou postérieures à 1803 – portent une culture politique proprement française, associée à l'héritage révolutionnaire²²¹. Le caractère « national » français de ces migrants de fraîche date est soumis à de multiples bouleversements liés à la situation géopolitique comme au contexte juridique en pleine évolution, mais leur présence durable en Louisiane fait perdurer une

²¹⁷ *Le Moniteur de la Louisiane*, 31 août, 7 septembre, 10 septembre, 12 septembre 1811 ; DARGO, *Jefferson's Louisiana: Politics and the Clash of Legal Traditions*, op. cit., p. 172-174.

²¹⁸ Cecil MORGAN, *The First Constitution of the State of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1975 ; Judith Kelleher SCHAFER et Warren M. BILLINGS (dir.), *An Uncommon Experience: Law and Judicial Institutions in Louisiana, 1803-2003*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1997.

²¹⁹ Sur les 219 noms des électeurs présents à la réunion du 1^{er} mai 1814, on a identifié 54 individus nés en France ou dans les colonies françaises (10 à Saint-Domingue), 64 créoles, 2 Suisses et 3 Espagnols. La plupart des autres noms sont également francophones mais pour lesquels trop peu d'informations biographiques fiables sont disponibles, *Courrier de la Louisiane*, 13 juin 1814.

²²⁰ KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, op. cit., p. 183-184.

²²¹ La Révolution française est en effet considérée comme l'un des moments fondateurs de la politisation de la population française, amenant à interioriser l'appartenance nationale française : PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », art. cit., p. 96-98.

culture politique proprement française à l'époque où la culture américaine est également en cours d'implantation.

1) Les nationaux français en Louisiane, acteurs des changements de souveraineté

Ce caractère « national » d'une partie de la population française de La Nouvelle-Orléans est l'une des ressources sur laquelle Laussat s'appuie, pour la prise de possession de la Louisiane puis, du fait de la cession aux États-Unis, pour assurer le maintien de l'influence de la France. La différence entre Français de naissance et Français de nationalité est ambiguë et brouillée dans la période. Tous les résidents de Louisiane au moment du *Louisiana Purchase* sont, au titre de l'article III, considérés comme habilités à obtenir automatiquement la citoyenneté américaine :

« Les Habitans des territoires cédés seront incorporés dans l'Union des États-Unis et admis, aussitôt qu'il sera possible, d'après les principes de la Constitution Fédérale, à la jouissance de tous les droits et avantages & immunités des Citoyens des États-Unis ; &, en attendant, ils seront maintenus et protégés dans la jouissance de leurs libertés & dans l'exercice de la religion qu'ils professent²²². »

Un conflit d'allégeance se pose néanmoins aux Français de passage, ou installés récemment en Louisiane, qui souhaitent garder leur titre de citoyen français. La période 1803-1804 correspond en effet au moment d'élaboration du droit moderne de la nationalité française, par le biais du Code civil qui fait prévaloir le *jus sanguinis* (droit du sang) dans la définition du caractère français²²³. Qu'ils résident en France ou à l'étranger, tous les enfants de Français sont ainsi considérés comme Français. Si un certain nombre de critères définissent la perte de nationalité française, l'application du droit montre une volonté de garder au sein de la nation française le plus grand nombre d'individus²²⁴. Un certain nombre de Français en Louisiane après 1803 sont donc dans un entre-deux : si leur naturalisation comme américains est automatique en 1803 du point de vue des États-Unis, elle demande en revanche, du point de vue du droit français, à être autorisée par la tutelle impériale en vertu du décret impérial du 28 août 1811 « soit pour rentrer en France soit

²²² Laussat, Proclamation du 30 novembre 1803, cité dans GRIFFITH, *Favrot Papers, Vol. 12, op. cit.*, p. 198-200.

²²³ Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2004, p. 37-38.

²²⁴ La perte de nationalité a lieu en cas d'exercice de fonctions publiques ou militaires au service d'un autre État, ou si l'établissement se fait « sans esprit de retour ». Cependant, l'évaluation subjective de l'esprit de retour offre une grande latitude : tout Français établi à l'étranger est présumé l'avoir conservé. WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution, op. cit.*, p. 286.

pour légitimer leur naturalisation en pays étranger²²⁵ ». Tousard, consul de France à La Nouvelle-Orléans, communique ainsi entre 1813 et 1814 au ministre des Relations extérieures des informations sur 50 Français résidant en Louisiane, qui ont été naturalisés. Cependant, le consul justifie leur demande de naturalisation en précisant qu'elle est le produit des « circonstances », voire un « acte [...] involontaire²²⁶ » de la part de Français dont les intentions unanimement formulées sont d'attendre « le moment favorable pour rentrer soit en France, soit à Saint-Domingue²²⁷ ». Leur « esprit de retour » et caractère de « bon Français » est ainsi réaffirmé. Par exemple, les frères Bujeac, originaires de Gironde et tenant une maison de commerce à La Nouvelle-Orléans, font preuve de « sentiments prononcés pour la prospérité de la France » qui « prouvent assez qu'ils n'ont pas renoncé à leur qualité de Français²²⁸ ». Cette procédure française est censée décourager les naturalisations, et s'assurer, à l'heure des guerres européennes, de maintenir le plus grand nombre possible de Français susceptibles de concourir, en cas de retour, à la conscription.

De même, le statut des réfugiés de Saint-Domingue installés à La Nouvelle-Orléans en 1809 est ambigu. Ils sont nombreux à arriver après 1803 – n'étant donc pas inclus dans les clauses du traité de cession – notamment en deux vagues principales. L'échec final de l'expédition de Leclerc amène de nombreux militaires ayant évacué Saint-Domingue à La Nouvelle-Orléans, un certain nombre d'entre eux décidant d'y rester²²⁹. C'est également le

²²⁵ « Décret impérial concernant les Français naturalisés en pays étranger, avec ou sans autorisation de l'Empereur, et ceux qui sont déjà entrés ou qui voudraient entrer, à l'avenir, au service d'une puissance étrangère », 26 août 1811, cité dans les « Notes en renseignement envoyées par M. de Tousard sur les Français ci-après dénommés dont les pétitions ont été transmises à Son Excellence le Ministre des relations extérieures », La Nouvelle-Orléans, 3 mai 1813, 1^{er} août 1813, 24 janvier 1814, MAE, ADP-États-Unis-1 ; dépêche de Sérurier, ministre plénipotentiaire à Washington, à M. Martel, consul de France à Natchez, Washington, 29 août 1812, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/142 (2MI2324).

²²⁶ À propos de Louis François Isidore Lefort, voir l'« Annexe à la Lettre du 24 janvier 1814 du consul Tousard au Ministre des Relations Extérieures » : « Pétitions adressées à Son Excellence le Grand Juge par des Français qui désirent se conformer aux dispositions du décret impérial du 28 [sic] août 1811 », MAE, ADP-États-Unis-1.

²²⁷ À propos de Pierre Desse et Jean-Baptiste Faget, agents de change, réfugiés de Saint-Domingue, voir les « Notes en renseignement envoyées par M. de Tousard sur les Français ci-après dénommés dont les pétitions sont jointes à la dépêche adressée à Son Excellence Monsieur le Duc de Bassano, en date du 1^{er} août 1813 », MAE, ADP-États-Unis-1.

²²⁸ « Notes en renseignement envoyées par M. de Tousard sur les Français ci-après dénommés dont les pétitions ont été transmises à Son Excellence le Ministre des relations extérieures le 3 mai 1813 », MAE, ADP-États-Unis-1.

²²⁹ C'est le cas du général Humbert, tombé en disgrâce auprès de Napoléon, du Chevalier de Tousard, ancien lieutenant-général du régiment du Cap-Français et commandant de la ville du Cap au début des troubles de Saint-Domingue en 1791, et vétéran de la guerre d'indépendance américaine, de Louis Joseph Paul Garrigues de Flaujeac, ou de Fernand Victor Pothier... Gabriel DEBIEN et René J. LE GARDEUR, « The

cas des réfugiés chassés de Cuba après 1809, qui comptent un tiers de colons blancs. Leur présence en Louisiane en 1812, au moment de son entrée comme État dans l'Union américaine, autorise certains d'entre eux à revendiquer l'acquisition de la citoyenneté américaine²³⁰, d'autres choisissant inversement de garder leur nationalité française. Le consul enregistre par exemple en 1814 les déclarations de 75 Français, majoritairement venus de Saint-Domingue ou de Cuba, qui souhaitent conserver la nationalité française²³¹. Le fait que la revendication officielle de l'une ou l'autre nationalité relève de démarches volontaires laisse néanmoins une large part d'individus dans un entre-deux. Ils se verront obligés de clarifier leur position lors des périodes de crise, comme au moment de la bataille de La Nouvelle-Orléans en 1815 sur laquelle nous reviendrons.

2) L'essor de symboles nationaux français en Louisiane

La présence de citoyens français en Louisiane après 1803, et leur augmentation avec les arrivées successives d'anciens colons de Saint-Domingue, participe à maintenir en Louisiane une culture politique française forgée par la Révolution et l'Empire. Les germes du culte de Napoléon à La Nouvelle-Orléans remontent à 1803, alors que les symboles révolutionnaires français – drapeau tricolore, *Marseillaise* – avaient été déployés dès les années 1790²³². C'est en effet l'épisode du bref gouvernement de Laussat entre le 30 novembre et le 20 décembre 1803 qui a ancré un lien entre le Premier consul et une partie de la population louisianaise. Outre l'attachement à la patrie française, les colons témoignèrent de leur attachement à la figure de Napoléon, invoqué à l'arrivée du préfet comme « le Héros, le Génie de la France, qui n'a fait la guerre que pour conquérir la paix²³³ ». La première impression de Laussat est donc celle d'une population toute dévouée à la France et à Bonaparte:

« Je n'ai rencontré que des cœurs français et il faut le dire, tout Bonaparte. [...] Cette colonie, par les circonstances de sa rétrocession, se regarde comme particulièrement adoptée par

Saint-Domingue Refugees in Louisiana, 1792-1804 », dans Carl A. BRASSEAU, Glenn R. CONRAD et David CHERAMIE (dir.), *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1992, p. 113-243, p. 188.

²³⁰ KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, op. cit., p. 160-165.

²³¹ Parmi ces 75 individus, 64 sont arrivés après 1809 à La Nouvelle-Orléans, HTML, Battle of New Orleans Collection, MSS 541.

²³² Ernest L. LILJEGREN, « Jacobinism in Spanish Louisiana 1792-1797 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 22, n° 1, 1939, p. 46-97.

²³³ « À M. Laussat, préfet de la Louisiane, au nom de quelques habitants des Attac-Aspas », HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 166.

le Premier consul, et parce qu'elle est restituée à la France, elle attend de lui la force et la prospérité.²³⁴»

Laussat se félicite de cette période qui, plus qu'une transition, a pour vocation de semer les germes du maintien de l'influence française sur la Louisiane²³⁵, notamment par le biais de la symbolique patriotique, autour du drapeau français :

« il vous rappelle, sur cette terre lointaine, vos combats et vos victoires, votre dévouement et votre valeur. [...] C'est le signe chéri de notre ralliement, Citoyens Français²³⁶. »

Le 20 décembre, joignant l'acte à la parole, suite à la cérémonie de cession de la Louisiane aux États-Unis, Laussat offre le drapeau aux milices françaises qui l'ont porté, afin de laisser cette marque de son passage. La présence de « 50 à 60 de nos jeunes citoyens jetés par leur destinée sur cette terre-ci si lointaine comme pour y recueillir et y emporter religieusement l'étendard français²³⁷ », témoigne de la présence en Louisiane d'un certain nombre de Français ayant participé aux guerres révolutionnaires. Laussat mentionne en effet avoir recruté dans la milice « une centaine de Français venus ici depuis deux ans, et qui presque tous ont servi dans nos armées pendant la révolution²³⁸ ». Les officiers à la tête de ces milices, tels que le citoyen Legrand ou le capitaine Charpin, sont des vétérans des guerres européennes. En outre, parmi la clientèle attachée à Laussat, on trouve des jeunes gens qu'il a pris à son service, ou qui espèrent trouver à s'employer dans son administration²³⁹. Son réseau de solidarités régionales avec des « pays » originaires comme lui des départements pyrénéens est également important : Jean Blanque, un marchand béarnais, doit lui succéder comme commissaire commercial de France à La Nouvelle-Orléans. Le caractère français de ce dernier s'est forgé dans les armées révolutionnaires ; Laussat fait son éloge pour avoir

« [...] toujours conservé son titre et ses droits de citoyen français. [...] Il a fait toutes les campagnes de l'armée des F. occ. celles de l'an 5 en Allemagne, celles de l'an 6 en Italie sous

²³⁴ Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, 22 Germinal an XI (12 avril 1803), HNO, Laussat Papers, MSS 125, Folder 123.

²³⁵ VERNET, « More Than Symbolic: Pierre Clément de Laussat's Municipal Council and French Louisiana Protest Against American Territorial Government », *art. cit.*

²³⁶ « En général le drapeau français avait électrisé autour de moi toutes les têtes », dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, 20 Frimaire an XII (12 décembre 1803), HNO, Laussat Papers, MSS 125, Folder 370. Voir également l'Annexe 21.

²³⁷ Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, La Nouvelle-Orléans, 20 Frimaire an XII (12 décembre 1803), HNO, Laussat Papers, MSS 125, Folder 370. Voir Annexe 22.

²³⁸ Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, 3 Nivôse an XII (25 décembre 1803), HNO, Laussat Papers, MSS 125, Folder 391.

²³⁹ HNO, Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, MSS 579.2, Folders 26-28, 36, 41.

Bonaparte jusqu'à la paix, celle de l'Orme en l'an 7 et enfin celle de l'armée d'Angleterre après la dislocation de laquelle il se retira volontairement chez lui, il y a rapporté une réputation sans tache et sans reproche²⁴⁰. »

La fin des opportunités coloniales françaises en Louisiane après le départ de Laussat amène cependant un certain nombre de ces Français de nationalité à quitter la Louisiane. Antoine Vinache, brièvement nommé commandant du bataillon du génie, ingénieur en chef et commandeur militaire de La Nouvelle-Orléans, repart en Europe et rejoint les armées napoléoniennes dans le génie du corps expéditionnaire à Cadix en 1805-1806, et en 1810 dans l'armée d'Allemagne²⁴¹. C'est également le cas de Charles-André Burthe, militaire ayant accompagné Laussat dans son expédition à La Nouvelle-Orléans, avec qui il s'est brouillé au sujet de l'exercice du commandement militaire lors de la remise de la Louisiane aux États-Unis²⁴². Il repart dans les armées impériales pour les campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de Russie, tandis que son neveu, Dominique-François Burthe, reste à La Nouvelle-Orléans. Certains civils vont également chercher ailleurs dans l'Atlantique de nouvelles occasions, comme Eugène-François Bocquet, précepteur des filles de Laussat, qui va s'employer à Cuba dans la communauté française venue de Saint-Domingue²⁴³.

Pour autant, d'autres Français restent en Louisiane, et sont perçus par le gouverneur Claiborne dès sa prise de fonctions, comme des militaires et des « aventuriers » particulièrement remuants et gênants, du fait de leur bruyant attachement à la France. Après la cession de la Louisiane, le rêve d'un lien entre Louisiane et Bonaparte persiste en effet. Laussat déplore à son départ de Louisiane, que des colons restent persuadés

« que le Premier consul a cédé aux circonstances mais qu'à la paix et lorsqu'il aura rabaissé l'insolence de la Grande-Bretagne il ne voudra pas que la France ait ainsi fait ses derniers adieux à la Louisiane²⁴⁴ »

Claiborne se plaint également de la propension des Français à exhiber leur fierté nationale et leur attachement à Bonaparte :

²⁴⁰ Dépêche de Laussat à Charles Maurice Talleyrand, ministre des Relations extérieures, La Nouvelle-Orléans, 20 Frimaire an XII (12 décembre 1803), HNOG, MSS 125, Folder 367.

²⁴¹ Archives Nationales d'Outre-Mer [ANOM], BB4 228, Campagnes 1805, vol 19 ; *Almanach impérial pour l'année M. DCCC. X, présenté à S. M. l'Empereur et Roi*, Paris, Testu, 1810.

²⁴² André BURTHE, *Burthe, contre Laussat*, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804 ; Jean BLANQUE, *En opposition à Burthe contre Laussat*, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804 ; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 59-66.

²⁴³ *Le Moniteur de la Louisiane*, 24 juin 1809.

²⁴⁴ Souligné dans le texte. Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, 18 Germinal an XII (8 avril 1804), HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 576.

« entre vingt et trente jeunes aventuriers de Bordeaux et Saint-Domingue [...] perturbent notre société, ce sont des hommes informés, à la fortune désespérée, et imbus de l'idée de l'invincibilité de Bonaparte et du pouvoir de la nation française²⁴⁵ ».

Le célèbre incident des rixes au milieu des bals causées par la compétition entre contredanses anglaises et danses françaises pendant les bals, est l'occasion de mettre en avant une fois de plus la responsabilité des Français :

« Certains officiers français et des fauteurs de troubles originaires de Bordeaux étaient les agresseurs : une grande confusion s'ensuivit, des épées furent dégainées ; et il fallut les plus grands efforts pour prévenir l'effusion de sang, enfin deux Français, l'un boutiquier dans cette ville, et l'autre, comme il est apparu ensuite, chirurgien dans l'armée française, furent arrêtés [...] ils furent jugés le lendemain par un tribunal de la Ville, à dominante française, qui les acquitta²⁴⁶ ».

L'exacerbation des sensibilités patriotiques mène ainsi dans les premiers temps à une concurrence des traditions nationales et symboliques. La célébration du 14 juillet 1804, répondant à la première célébration officielle du 4 juillet en Louisiane, en témoigne. Le gouverneur Claiborne est ennuyé que les Louisianais s'associent à cette célébration patriotique française en signe de résistance :

« Hier, en commémoration de la destruction de la Bastille, de nombreux Français se sont rassemblés dans cette ville pour une journée de réjouissances et de festivités: ils ont hissé le drapeau français et chanté leurs hymnes nationaux préférés. [...] Il faudra de longues années avant que le fort penchant des Louisianais pour leur mère patrie ne s'efface. Ce penchant ne se limite pas aux migrants de France, mais semble plus ou moins animer tous les descendants de Français. ²⁴⁷ »

²⁴⁵ « [...] between twenty and thirty Young adventurers from Bordeaux and Saint Domingo [...] are troublesome to this society, they are men of some information, desperate fortunes, and inflated with the Idea of the invincibility of Bonaparte and the power of the French nation », dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, La Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1804, CLAIBORNE, *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, op. cit., p. 344-345.

²⁴⁶ « Some French officers and troublesome men from Bordeaux, were the Aggressors: much confusion ensued, Swords were drawn; and it required the greatest exertions to prevent the spilling of blood, finally two Frenchmen, one a Shopkeeper in this Town, and the Other, as it afterwards appeared, a surgeon in the French service were arrested [...] they were tried the next morning before a Tribunal of the City, chiefly French, and acquitted », dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, La Nouvelle-Orléans, 7 février 1804, CARTER, *The Territorial Papers of the United States. The Territory of Orleans, 1803-1812*, op. cit., p. 178.

²⁴⁷ « On yesterday in commemoration of the destruction of Bastille a number of Frenchmen assembled in this city to pass the day in joy and Festivity ; they hoisted the French flag and sung their favourite national songs. [...] Many years will elapse before the strong partiality of the Louisianians for their Mother Country will be effaced. This partiality is not confined to the emigrants from France it

Si les signes explicites de la culture politique française s'estompent temporairement dans les années qui suivent l'intégration de la Louisiane aux États-Unis, ils réapparaissent néanmoins dès que les événements internationaux, autour de 1815, viendront raviver l'attachement patriotique des Français de Louisiane.

C. La synthèse louisianaise, entre aspirations coloniales et nouveau cadre américain

Outre la politisation conflictuelle des élites de La Nouvelle-Orléans, et le maintien de manifestations de la culture politique venue de France métropolitaine, on peut souligner le fait que la Louisiane offre à de nombreux Français, et notamment aux réfugiés de Saint-Domingue, l'occasion de réaliser quelques aspirations coloniales. Ces aspirations, qui n'ont pu être accomplies à Saint-Domingue, sont permises par le contexte de l'essor de la Louisiane comme État américain esclavagiste, tout en comprenant un certain nombre de particularités et d'adaptations apportées par les migrants.

Le premier trait particulier consiste en la constitution d'une société à « trois castes » incluant la forte présence de libres de couleur et d'esclaves venus de Saint-Domingue²⁴⁸. Cet élément conditionne les relations de sociabilité à La Nouvelle-Orléans. Ashli White a montré que l'arrivée d'esclaves et de libres de couleur en 1809 posa problème, à l'échelle locale comme fédérale. Si les blancs ont bénéficié de la sympathie générale des Louisianais, du fait de leur origine française coloniale commune, l'accueil de la population de couleur venue de Saint-Domingue révèle les fluctuations entre énoncé du droit et son application. En effet, le Congrès fédéral américain avait voté en 1807 l'abolition de la traite des esclaves et en conséquent l'interdiction d'entrée d'esclaves venus de l'étranger, loi qui est devenue applicable à partir du 1^{er} janvier 1808. Cependant, la Louisiane n'étant pas encore un État de l'Union à cette date, mais un territoire fédéral, elle n'a pas encore pris en 1809 de mesure législative pour appliquer cette loi fédérale. En conséquence, lorsqu'en mai-juin 1809 arrivent des navires de Cuba chargés de réfugiés, les blancs sont autorisés par le gouverneur Claiborne à descendre de bateau, alors que libres de couleur et noirs restent à bord dans l'attente d'un règlement de la question. La pression des réfugiés, des francophones de La Nouvelle-Orléans et des libres de couleur mène le gouverneur à autoriser le débarquement des esclaves et gens de couleur, même si cette mesure est

seems to be infused more or less into all the descendants of Frenchmen », dépêche du gouverneur Claiborne à James Madison, secrétaire d'État, 16 juillet 1804, in CLAIBORNE, *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, *op. cit.*, p. 249-250.

²⁴⁸ LACHANCE, « The Formation of a Three-Caste Society. Evidence from Wills in Antebellum New Orleans », *art. cit.*

critiquée par les Américains²⁴⁹. On a déjà mentionné plus haut les débats dans la presse qui s'ensuivent. L'accord donné par Claiborne donne l'occasion à plusieurs notables de Saint-Domingue – Henry de Saint-Gême, P. Rossignol de Grandmont, Camfrancq, Julien Bayard, Joseph Trippier – d'exprimer leur reconnaissance au gouverneur :

« en leur permettant de débarquer leurs nègres sous cautionnement, votre Excellence a mis le comble à tout ce qu'on pouvait attendre du cœur le plus compatissant & le plus généreux. Permettez donc, Monsieur, qu'au nom de nos compagnons d'infortune, nous fassions publiquement éclater les sentimens de gratitude, dont nous sommes pénétrés, envers votre personne. [...]

Si le Congrès daigne rendre définitives les mesures provisoires que l'humanité vous a suggérées, il sera bien consolant pour nous de nous rappeler que vos bontés ont devancé l'époque à laquelle nous étions appelés à jouir de cette faveur²⁵⁰ ».

Si le Congrès avalise finalement cette décision, c'est notamment du fait de débats qui n'avaient pas été résolus lors de l'abolition de la traite, notamment sur la question du devenir des esclaves déjà introduits aux États-Unis. Cette décision exceptionnelle est ainsi contraire aux mesures prises dans les États du Sud, qui ont interdit le débarquement des populations de couleur, libres comme esclaves, mais aussi à la tradition légale qui dès la période espagnole avait amené à exclure spécifiquement l'introduction d'esclaves de Saint-Domingue en Louisiane par peur de la contagion révolutionnaire²⁵¹.

Ainsi le séjour à La Nouvelle-Orléans offre aux réfugiés de Saint-Domingue des opportunités sans précédent de réaliser les revendications de l'époque coloniale : vivre dans une société fondée sur le système esclavagiste et l'économie de plantation, où la liberté du commerce est garantie, tout en jouissant des droits civils et politiques. L'aspect juridique est essentiel, comme le révèle la contribution du créole domingois Moreau-Lislet, dans la synthèse légale du Code civil de la Louisiane et la reprise de dispositions du Code noir²⁵². Si l'apport des migrants de Saint-Domingue participe à la consolidation de l'ordre racial en Louisiane, l'insertion des migrants français dans cette société raciale est

²⁴⁹ La législation de Louisiane, dès la période espagnole, interdit le débarquement de libres de couleur venus de Saint-Domingue à partir de 1796, qui étaient considérés comme des agents de propagation de la révolution : Ashli WHITE, « The Limits of Fear: The Saint Dominguan Challenge to Slave Trade Abolition in the United States », *Early American Studies: An Interdisciplinary Journal*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 362-397.

²⁵⁰ *Le Moniteur de la Louisiane*, 24 juin 1809.

²⁵¹ WHITE, « "A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees ... 1791-1820 », *op. cit.*, p. 264-268.

²⁵² Alain A. LEVASSEUR, *Moreau-Lislet, The Man Behind the Digest of 1808*, Baton Rouge, La., Claitor's Publishing Division, 2008 ; René N. NICAUD, « The French Colonists from St. Dominique and, in Particular, Louis Moreau-Lislet », *Louisiana Bar Journal*, vol. XX, n° 4, 1973, p. 285-305 ; SCHAFER et BILLINGS (dir.), *An Uncommon Experience: Law and Judicial Institutions in Louisiana, 1803-2003*, *op. cit.*

néanmoins complexe. Les recherches récentes ont mis au jour de multiples cas de ménages entre Français et libres de couleur qui brouillent les frontières de race, et témoignent de la complexité des itinéraires et des brassages²⁵³. La porosité de la « frontière de couleur » qui existait à l'époque coloniale entre des Français et des femmes de couleur, notamment à Saint-Domingue, se maintient au début de la période de souveraineté américaine, malgré les durcissements successifs de la législation²⁵⁴. Il est alors possible de jouer sur la frontière de couleur et les appartenances nationales : Maurice Abat, Ariégeois installé en Louisiane sous la période espagnole, vit avec une femme libre de couleur, Agathe Emerite Giraudeau, elle-même fille d'un marchand et d'une femme libre de couleur. Ces métissages successifs mènent les enfants issus du ménage Abat à être déclarés comme « *colored* » dans les registres de l'Église Saint-Louis à leur naissance mais par la suite de « passer » pour blancs à l'âge adulte²⁵⁵. L'aîné, Antoine, devient ainsi notaire public dans les années 1830. Ce passage est favorisé par le fait que ses parents partent en France en 1831 pour y légaliser leur mariage qui, s'il est proscrit par le droit louisianais, est admis dans le droit français, comme on le verra plus loin²⁵⁶.

Les différents groupes composant la population française de La Nouvelle-Orléans se trouvent ainsi dans un entre-deux suite aux changements de souveraineté qui affectent la Louisiane à partir de 1803. Ils participent à toutes les étapes d'un processus de politisation qui contribue à initier l'intégration d'une partie des colons français au sein d'une élite louisianaise, mais aussi à renforcer la culture nationale française des arrivants les plus récents et à combler les aspirations coloniales d'un certain nombre de réfugiés de Saint-Domingue. Peter Kastor remet ainsi en question le sens des rivalités apparentes entre Louisianais francophones et Américains, en montrant que l'appartenance à la république

²⁵³ Jean HEBRARD, « Les deux vies de Michel Vincent, colon à Saint-Domingue (c. 1730-1804) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57, n° 2, 2010, p. 50-78 ; Rebecca J. SCOTT et Jean M. HEBRARD, *Freedom Papers: An Atlantic Odyssey in the Age of Emancipation*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2012.

²⁵⁴ Emily Clark montre par ailleurs que ces ménages mixtes sont loin de refléter le cliché du « plaçage » entre des hommes blancs riches et des femmes de couleur qui en sont dépendantes. Dans un certain nombre de ménages ce sont les femmes de couleur qui sont propriétaires et font vivre le ménage, comme dans le cas du ménage entre Marianne Piquery, femme de couleur libre, et Michel Meffre Rouzan, Français venu de Saint-Domingue, qui ont sept enfants entre 1791 et 1815 et vivent chez la mère de Marianne Piquery, Marianne Brion. Emily CLARK, « The Women Accross from Congo Square », Communication présentée au 44th Louisiana Historical Association Meeting, New Orleans 2012.

²⁵⁵ C'est le cas d'Antoine Maurice Abat, né en 1814, Marie Leda Abat, née en 1819 et Joseph-François Abat, né en 1820. Orleans Parish Birth Index, 1790 – 1820, Louisiana State Archives, Volume 6, p. 130-131.

²⁵⁶ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 12 février au 15 mars 1831, HNOC, MSS 100, Folder 180.

américaine confère plus d'avantages que celle à l'Empire français. Par ailleurs, les identités restent locales alors que les constructions nationales sont encore balbutiantes en Europe comme aux États-Unis²⁵⁷. Il faut néanmoins, pour que ce tableau soit complet, relativiser l'étendue de cette politisation. Des témoignages d'individus ordinaires qui parcourent l'Atlantique à cette époque reflètent également des formes d'indifférence politique, comme c'est le cas de François Belon, colon de Saint-Domingue réfugié brièvement à La Nouvelle-Orléans, ayant à son actif davantage d'échecs que de réussites, et dont Manuel Covo a souligné l'absence de positionnement politique vis-à-vis des événements qu'il traverse²⁵⁸.

Le début du XIX^e siècle est une période de transition politique pour les migrants français aux États-Unis, au cours de laquelle ils transfèrent et s'approprient de formes de sociabilité diverses. D'une part, les adaptations et reconfiguration des réseaux atlantiques à l'heure des bouleversements révolutionnaires permettent aux élites françaises de s'intégrer dans un espace relationnel ouvert à de multiples influences, qui se traduit en particulier par l'essor de la franc-maçonnerie française aux États-Unis. Malgré le caractère souvent éphémère de leur séjour américain, l'impulsion que ces élites donnent à la création de structures de socialisation plus larges, incluant les associations, les églises, les écoles ou la presse, permet de toucher une part plus large de la population urbaine et implanter aux États-Unis des pratiques sociales et culturelles héritées de l'expérience européenne et coloniale des migrants. Ces différents espaces sont des vecteurs d'adaptation des migrants à leur nouveau cadre de vie, par le lien maintenu avec les préoccupations françaises et l'intégration du nouveau contexte politique et social des États-Unis. Outre la mise en place de structures qui s'avèreront durables, cette période de transition marque également une phase de politisation conflictuelle pour la population française de Louisiane. En effet, les changements de souveraineté successifs et la modernisation politique rapide qui s'ensuit provoquent une gamme de réactions qui amènent la population de Louisiane à développer de nouveaux modes d'expression politique, mais également à redéfinir son rapport aux nations française et américaine. Il en résulte une coexistence de cultures politiques parfois conflictuelles, qui continuent à évoluer de pair avec la situation politique atlantique au cours de l'Empire napoléonien. Le tournant géopolitique de 1815 et la fin des guerres sur les deux continents ouvrent une nouvelle phase de mutations, par l'effacement du cosmopolitisme au profit de l'affirmation de cultures nationales.

²⁵⁷ « Louisianans could pick and choose their attachments », KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », *op. cit.*, p. 244-245.

²⁵⁸ Manuel COVO, « I, François B.: Merchant, Protestant and Refugee—a Tale of Failure in the Atlantic World », *French History*, vol. 25, n° 1, 2011, p. 69-88.

Chapitre 3 :

Le tournant de 1815 dans la politisation des migrants français de New York et La Nouvelle-Orléans

Le moment 1814-1815 constitue un tournant des deux côtés de l'Atlantique, à plusieurs niveaux. Du point de vue géopolitique, la fin des guerres napoléoniennes en Europe, mais également de la guerre anglo-américaine aux États-Unis, ouvre une période de paix sur les deux continents, mais également sur les mers, permettant la réouverture des routes maritimes et la reprise du trafic transatlantique à un rythme orienté à la hausse. La situation économique et politique de l'Europe pousse une partie croissante de la population à saisir la chance d'émigrer vers les Amériques. Le bref épisode du retour de Napoléon pendant les Cent-Jours, puis la restauration monarchique dans toute l'Europe suite au congrès de Vienne, ajoute des vaincus politiques à la défaite militaire de l'Empire, et suscite réactions et divisions partisans vives, notamment en France¹. Aux États-Unis, la paix avec la Grande-Bretagne ouvre l'« ère des bons sentiments » qui met fin à l'opposition entre fédéralistes et républicains-démocrates².

On peut s'interroger sur les implications du moment 1814-1815 à court et à long terme sur les migrants français de New York et La Nouvelle-Orléans. À court terme, la réception des rapides revirements politiques en France entourant les Cent-Jours crée une période de troubles, mais met en évidence des allégeances politiques jusque là non exprimées ni très visibles sur la scène publique. L'épisode des Cent-Jours est présenté, dans l'histoire politique de France, comme un moment qui vient renforcer et proposer une première réinterprétation de la figure napoléonienne, engageant « le processus qui conduirait à réinventer son image³ ». Bien que vécus à distance, et avec un décalage temporel important, les Cent-Jours semblent jouer le même rôle au sein des groupes de migrants français aux États-Unis, à la fois dans l'accentuation des divisions partisans entre tenants

¹ Emmanuel de WARESQUIEL et Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration : 1814-1830 : naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 2002, p. 103-106.

² Daniel Walker HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 8-18.

³ Sudhir HAZAREESINGH, *La légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005, p. 38-39.

de l'Empire et de la Restauration, et l'ancrage durable de la figure napoléonienne dans l'imaginaire et la symbolique politique. On doit donc s'interroger sur l'apparition outre-Atlantique d'une « légende napoléonienne », pendant de celle véhiculée en France par les vétérans de l'Empire et les diverses formes d'adhésion populaire à la figure de Napoléon dans la France de la Restauration⁴. L'historiographie de la France métropolitaine après 1814 souligne les dimensions multiples du « bonapartisme », à la fois en tant que courant politique, mais aussi que forme de culte populaire et qu'objet mythique à l'ère romantique⁵.

À plus long terme, la reprise des circulations atlantiques confirme la place de New York et La Nouvelle-Orléans comme deux ports principaux de réception de ces nouveaux flux migratoires. Leur rôle de pôles de rassemblement et de ressources pour les migrants français, et notamment pour les proscrits, se renforce. En conséquence, les structures de sociabilité se transforment et reflètent plus visiblement les oppositions politiques françaises à l'heure de la Restauration. La circulation des informations, notamment par le biais de l'essor d'une presse francophone libre dans les deux villes, accroît la présence des enjeux français dans l'horizon quotidien des migrants. Les formes d'attachement à Napoléon, mais aussi à l'héritage révolutionnaire, sont facilitées par la liberté de circulation, d'expression, de publication et d'association, qui justifient d'ailleurs le choix du refuge américain pour nombre d'opposants politiques français. Ces conditions matérielles contrastent avec les formes nécessairement clandestines ou subversives des témoignages d'attachement à Napoléon qui se développent en France. Le cadre urbain se prête par ailleurs à la diffusion de pratiques informelles et à la politisation des divers lieux publics tels que les cafés, les théâtres ou le port... En ce sens, les ports américains sont des caisses de résonance des enjeux français, avec des échos parfois amplifiés, parfois atténués. Les migrants français développent le recours aux rites et aux symboles comme modes d'expression politique privilégiés, à un moment où la représentation du pouvoir s'affaiblit (par discrédit et désacralisation de la figure royale, mais aussi à défaut de possibilité de participation politique à distance). Parmi ces rituels, ceux de la fête, mais aussi du deuil, sont présents.

⁴ PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, *op. cit.*

⁵ Bernard MENAGER, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988, p. 15-60 ; Frédéric BLUCHE, *Le Bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire, 1800-1850* Paris, Nouvelles éditions latines, 1980, p. 193-204 ; Annie JOURDAN, *Mythes et légendes de Napoléon : un destin d'exception, entre rêve et réalité*, Toulouse, Privat, 2004, p. 91-102 ; Nathalie PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Seuil, 2004, p. 25-102.

Par ailleurs, les traditions festives et civiques qui traversent la société américaine peuvent influencer ces manifestations. Cette extension des pratiques symboliques et expressions politiques françaises aux États-Unis n'est en effet pas une simple réplique de la situation française, et la société d'accueil y joue un rôle. Les traditions proprement américaines sont en effet elles aussi fondées sur une ritualisation du corps social à travers la fête ou le défilé. Des convergences apparaissent ainsi dans les idées, le libéralisme politique de la jeune république américaine séduisant les libéraux français, mais aussi à travers les grandes dates et les héros tels que les pères fondateurs (Washington et Jefferson), les figures militaires (Jackson et Napoléon), ou les symboles franco-américains (La Fayette).

Enfin, on peut s'interroger sur les conséquences des évolutions politiques françaises et américaines sur les allégeances et identifications nationales des Français aux États-Unis. Alors que les étrangers aux États-Unis sont de plus en plus taxés d'« immigrants », les Français sont confrontés à la définition de leur appartenance à la fois nationale et politique, ces deux éléments n'allant pas de pair à l'heure de la contestation du régime monarchique. On cherchera ainsi à mettre en lumière les continuités et les ruptures de la période dans le domaine des sentiments d'appartenance, et la pertinence de l'échelle de référence nationale, influencée par le contexte politique local comme par les itinéraires transnationaux.

I) Le tournant de 1815 : la politisation événementielle des Français entre gloires et défaites sur les deux rives de l'Atlantique

1803 avait vu la fin de l'empire colonial français aux Amériques, 1815 celle de l'empire napoléonien en Europe. Les événements qui ont lieu en France à partir du printemps 1814 ont des répercussions sensibles sur la population française de La Nouvelle-Orléans et de New York, avec la concomitance chronologique des événements européens et américains. L'accession de la Louisiane au rang d'État en 1812 coïncide avec la déclaration de guerre des États-Unis à l'Angleterre ; et c'est sur fond des échos de la première abdication de Napoléon que s'engage la bataille de La Nouvelle-Orléans. Les bruits de victoires et de défaites se succèdent alors sur les deux rives de l'Atlantique après la première abdication de l'Empereur, avec la victoire remportée à La Nouvelle-Orléans sur les Anglais le 8 janvier 1815, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe le 1^{er} mars 1815, jusqu'à la défaite de Waterloo le 18 juin 1815. Dans ce contexte, la redéfinition des appartenances nationales et politiques de la population d'origine française de La Nouvelle-Orléans et New York est en jeu, du fait du changement de régime en France mais également de la fin de la guerre américano-

britannique. La popularité de la figure napoléonienne s'explique par l'impopularité des Bourbons, mais aussi par la transformation de l'image de Napoléon, la figure autoritaire et belliqueuse étant remplacée par celle du héros martyr et défenseur de l'héritage révolutionnaire. Les caractéristiques « libérales » de la figure napoléonienne autorisent sa célébration dans la république américaine. Émergent alors des formes de synthèse politique par le biais de l'essor d'une culture festive, associée au développement de nouveaux symboles, qui témoignent de l'acculturation de la population aux cadres de référence politiques américains et français. Le drapeau et la fête nationale sont deux éléments significatifs. Symbole de la discorde entre royalistes et bonapartistes, le drapeau contribue à la polarisation partisane de la population française aux États-Unis, à l'heure où l'étendard tricolore est investi de son caractère de liberté⁶. La culture festive, composante essentielle de la jeune république américaine, touche la population d'origine française, notamment par le biais de la synthèse louisianaise autour de la date du 8 janvier célébrant la bataille de La Nouvelle-Orléans.

A. La France et les guerres européennes au devant des préoccupations des Français aux États-Unis entre 1814 et 1815

Comme en France, la première abdication de Napoléon et l'épisode des Cent-Jours contribuent au développement du mythe bonapartiste au sein de la population française outre-Atlantique, notamment via son association à l'héritage révolutionnaire et à l'opposition à la Restauration⁷. Les événements de 1814 et 1815 remettent la France et l'Europe au devant des préoccupations des Français aux États-Unis, qui sont dépendants, pour suivre ces événements, des réseaux d'information et des rumeurs qui circulent de façon particulièrement difficile du fait du double contexte de guerre, entre États-Unis et Angleterre d'une part, et entre France et coalitions européennes de l'autre. Les réactions aux nouvelles des victoires et des défaites napoléoniennes sont donc tributaires d'un fort décalage temporel, mais également de sources contradictoires, selon qu'elles transitent par l'Angleterre, qui demeure l'un des canaux de transmission de l'information européenne aux États-Unis, ou la France. Au sein de la population française de New York et La Nouvelle-Orléans, les consuls de France occupent une position particulièrement malaisée, du fait des changements de gouvernement successifs en France et de la lenteur d'acheminement des nouvelles instructions. Leur large marge de manœuvre et

⁶ L'émergence du drapeau tricolore comme symbole de liberté date de la Révolution française et se prolonge tout au long du XIX^e siècle, comme le rappelle Raoul GIRARDET, « Les trois couleurs », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire, La République (Tome 1)*, Paris, Gallimard, 1984, p. 5-35.

⁷ HAZAREESINGH, *La légende de Napoléon, op. cit.*, p. 97-128.

d'appréciation est à la mesure de leurs incertitudes quant à la conduite à tenir. Les dépêches consulaires reflètent – en tenant compte du biais induit par la situation ambiguë de leurs auteurs – les réactions de la population française aux changements de souveraineté successifs qui ont lieu en France. Elles révèlent d'abord un décalage temporel substantiel, de deux à trois mois. L'abdication de Napoléon le 4 avril 1814, et le retour de Louis XVIII à Paris le 3 mai 1814 ne sont connus qu'au mois de juin à New York et confirmés début juillet à La Nouvelle-Orléans⁸. De même, les nouvelles du débarquement de Napoléon de l'île d'Elbe le 1^{er} mars 1815, les Cent-Jours, la défaite de Waterloo le 18 juin 1815 et le second retour des Bourbons à Paris le 8 juillet 1815 parviendront plus de deux mois plus tard à La Nouvelle-Orléans⁹.

Lescallier, consul général de New York, informé courant juin 1814 du changement politique intervenu en France début avril, écrit le 16 juin au ministre des Affaires étrangères pour signifier son adhésion, en mettant en avant ses services pour la patrie et sa fidélité au nouveau monarque :

« J'ai servi ma patrie depuis cinquante ans, dont vingt huit sous les règnes de Louis XV et Louis XVI et dans des emplois supérieurs à celui que j'occupe ici actuellement. J'ai du zèle et de la santé pour servir encore S.M. utilement, si elle m'en juge digne¹⁰ ».

De même, Tousard, le consul de France à La Nouvelle-Orléans, a signifié son adhésion à Sérurier, le ministre plénipotentiaire à Washington, qui en prend acte en août 1814¹¹. Cependant, cette adhésion reste formelle à plusieurs titres. La population n'est pas réellement enthousiaste : sur les registres ouverts pour permettre aux Français de prêter serment de fidélité aux Bourbons restaurés, on ne compte pas plus de 29 signatures à la Nouvelle Orléans en août 1814 et 72 à New York. L'explication – classique – fournie par le consul de New York est que pour des raisons commerciales, la grande majorité des Français de New York ont été naturalisés américains :

« ils ne pourroient donner leur adhésion et signer le registre sans compromettre leurs personnes et leurs intérêts, et déroger au serment qu'ils ont prêté au Gouvernement américain,

⁸ Dépêche de Lescallier, consul général à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 26 juin 1814, CADN, Philadelphie, 518PO/1/24 ; *Le Moniteur de la Louisiane*, 2 juillet 1814.

⁹ *L'Ami des Lois*, 22 mai, 31 août et 12 septembre 1815.

¹⁰ Dépêche de Lescallier, consul général à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 26 juin 1814, CADN, Philadelphie, 518PO/1/24.

¹¹ Dépêche de Sérurier, ministre de France à Washington, à Tousard, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 15 août 1814, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/143 (2 MI2324).

mais les sentimens sont à peu près unanimes, lorsqu'ils auront les moyens de retourner en France et de redevenir français¹². »

Cette explication est évidemment insuffisante. Comme on le verra plus loin, le nombre de naturalisations de Français à New York avant 1815 reste limité : on a identifié 121 naturalisations entre 1790 et 1814 et 60 Français ayant obtenu l'autorisation d'être des résidents étrangers propriétaires dans l'État de New York¹³.

Par ailleurs, l'impopularité de Louis XVIII est manifeste et relayée par la presse francophone des deux villes, ce qui semble refléter une composante républicaine et bonapartiste parmi les Français dont les opinions étaient moins explicitement exprimées jusqu'alors. Bien qu'il faille faire la part entre les opinions politiques professées par les rédacteurs des journaux et celles du lectorat, on ne trouve guère de défenseurs des Bourbons. Jean-Baptiste Le Sueur Fontaine, éditeur du *Moniteur de la Louisiane*, fait exception, et aurait été « légitimiste » et espérait « vivre assez longtemps pour revoir un Bourbon sur le trône de France¹⁴ », désir qui fut réalisé, puisqu'il mourut le 4 juillet 1814. Cependant, ses opinions transparaissaient peu dans son journal alors qu'inversement, les autres journalistes français à New York et à La Nouvelle-Orléans affichent clairement leur antimonarchisme, à des degrés divers. Les Américains également perçoivent la restauration monarchique comme un retour en arrière¹⁵. Le doute est répandu dans tous les journaux quant à la véracité des nouvelles des défaites de l'armée française : à New York, C. Levavasseur, rédacteur du *Médiateur*, après s'être désolé de la nouvelle de l'avancée des troupes coalisées à Paris et Bordeaux, annonce le 16 mai 1814 :

« Citoyens de l'Amérique, je vous annonce que l'on vous trompe et que l'on veut vous abuser. [...] plusieurs personnes dignes de foi viennent de m'apprendre qu'une lettre de Paimboeuf, datée du 10 avril [...] annonce que L'EMPEREUR NAPOLÉON EST ENTRÉ DANS PARIS A LA TÊTE DE DEUX CENTS MILLE HOMMES¹⁶. »

¹² Dépêche de Lescallier, consul général à New York, au ministre des Affaires Etrangères, New York, 30 juin 1814, CADN Philadelphie, 518PO/1/24.

¹³ Kenneth SCOTT, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981 ; Kenneth SCOTT, « Resident Aliens Enabled to Hold Land in New York State 1790-1825 », *National Genealogical Society Quarterly*, vol. 67, 1979, p. 42-57.

¹⁴ Nécrologie publiée dans la *Louisiana Gazette*, 5 et 7 juillet 1814, cité par TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 202.

¹⁵ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 596-606.

¹⁶ *Le Médiateur*, 16 juin 1814.

De même le 30 juin 1814 on annonce à La Nouvelle-Orléans une pièce de circonstance « première représentation DES COSAQUES À PARIS ou LA FAUSSE NOUVELLE, Vaudeville impromptu de circonstance, par un bon Français¹⁷ ».

Or si les « fausses nouvelles » s'avèrent vraies et les espoirs de victoire sont finalement déçus, les partisans de Napoléon restent combattifs. Le *Courrier de la Louisiane* dresse un portrait sans appel des qualités de Napoléon, « un grand homme né à la vérité loin du trône, mais illustré par tous les genres de gloires ». Ces qualités accentuent en regard le manque de légitimité du nouveau monarque, présenté comme issu d'une « race de souverains dégénérés, élevés dans ces principes de bigoterie et de superstition qui causèrent tous les malheurs de la France¹⁸ ». Ce jeu de portraits reflète la caricature politique qui oppose alors en France Louis XVIII et Napoléon, mise en avant par Annie Duprat¹⁹. Refusant encore de s'avouer vaincu début juillet 1814, Jean-Baptiste Simon Thierry, le rédacteur du *Courrier de la Louisiane*, doute que « la génération actuelle, étrangère à toutes les servitudes humiliantes et à toutes les entraves de la féodalité [...] se soumette tranquillement à un ordre de choses qui la condamnerait à l'avilissement, à la misère et à l'oppression²⁰ ». Cependant, il reste plus modéré et centré sur les affaires politiques locales que *L'Ami des lois*, dont la priorité, dès la confirmation de la défaite de Napoléon, est de pourfendre le nouveau régime de Louis XVIII. Jean Leclerc, son rédacteur, qualifié par E. L. Tinker de « taon le plus piquant et le plus spirituel que la Louisiane ait connu²¹ », se fait un plaisir de reproduire les libelles contre Louis XVIII publiés à Paris début 1815 :

« Pour donner une juste idée des excès auxquels on se porte, il suffit de citer le placard suivant qui a été affiché au Palais Royal :

'Un gros et gras Cochon, estimé
XVIII Louis
À vendre pour I. Napoléon'²²»

Les nouvelles de la défaite de Napoléon en France prennent cependant un écho particulier en Louisiane, à l'heure où les États-Unis sont encore en guerre contre l'Angleterre. Fin 1814

¹⁷ *Le Moniteur de la Louisiane*, 29 juin 1814.

¹⁸ *Courrier de la Louisiane*, 15 juin 1814.

¹⁹ Annie DUPRAT, « Une guerre des images : Louis XVIII, Napoléon et la France en 1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 47, n° 3, 2000, p. 487-504.

²⁰ *Courrier de la Louisiane*, 8 juillet 1814.

²¹ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 277.

²² *L'Ami des Lois*, reproduction d'une lettre de Londres datée du 8 octobre 1814, 31 janvier 1815.

en effet, l'imminence d'une attaque anglaise sur les côtes louisianaises vient mêler les contextes européen et américain. La victoire qui en découle donne lieu à l'émergence d'une autre figure d'homme providentiel, en la personne du général Jackson²³.

B. Une occasion de gloire et de revanche : la bataille de La Nouvelle-Orléans

Malgré la prégnance des nouvelles européennes, les affaires locales restent un sujet majeur de préoccupation dans la presse francophone de Louisiane, notamment avec les élections des représentants de la Louisiane à la Législature en juillet 1814. Ces élections sont les deuxièmes depuis l'accession de la Louisiane au statut d'État. Or, parmi les questions qui divisent l'opinion locale, se maintient la tension relative à l'incorporation de la Floride occidentale à l'État de la Louisiane en 1812, dont la conséquence est d'accroître le poids politique des Anglo-Américains par rapport à la population francophone, ce qui est redouté par certains créoles. Les enjeux français et européens servent alors de métaphores à ce qui est considéré comme la vraie menace : celle de l'invasion de « cosaques Floridiens [...] spoliateurs de propriétés publiques et individuelles²⁴ ». Cette image est supposée raviver l'horreur associée aux récits de l'arrivée des armées du tsar à Paris au printemps 1814, et susciter un mouvement de résistance face à ceux qui sont perçus comme des envahisseurs étrangers. Ainsi *Le Courrier de la Louisiane* de Thierry fustige-t-il *L'Ami des lois* qui, par sa virulence anti-Bourbons, tend à diviser la population française de Louisiane, à l'heure où toutes les composantes des populations francophones devraient s'unir dans le contexte des élections, pour faire face à la poussée des Anglo-Américains:

« Aux angoisses que nous font éprouver les désastres et le deuil qui s'étendent sur la patrie de nos pères, n'ajoutons pas, ô mes chers concitoyens, la douleur de nous plonger par nos divisions dans un gouffre de maux dont rien ne saurait désormais nous tirer²⁵ ».

Cependant ces luttes politiques locales passent au second plan avec l'imminence de l'attaque des Britanniques sur La Nouvelle-Orléans à l'hiver 1814. Peter Kastor développe l'idée que se déroulent en parallèle trois batailles de la Nouvelle-Orléans : l'une est

²³ Selon Jean Garrigues, la figure de l'homme providentiel, qui ponctue l'histoire de France contemporaine, correspond à un moment de crise et de « rencontre entre le désir collectif d'un peuple et la prophétie d'un sauveur ». Dans le cas américain, le général Jackson associe ainsi un caractère de vainqueur militaire à la figure anti-élitaire, mais qui contrairement à l'homme providentiel créateur d'unanimité, suscite des divisions. Jean GARRIGUES, *Les Hommes providentiels: Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012, p. 14 ; Sean WILENTZ, *Andrew Jackson*, New York, Times Books, 2005.

²⁴ *Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1814.

²⁵ Editorial de Jean Simon Thierry, *Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1814.

militaire, et se solde par la victoire du 8 janvier 1815 contre les Anglais ; l'autre est raciale, et pose la question du rôle des libres de couleur et des esclaves dans la défense de La Nouvelle-Orléans, et de leur place dans la société néo-orléanaise ; et la dernière est politique, du fait de la division de la population blanche de la Nouvelle-Orléans face aux excès d'autorité du général Jackson, notamment vis-à-vis d'un certain nombre de francophones traités comme étrangers et suspects. La première bataille fut celle qui fit le moins débat. Une large partie de la population louisianaise, mêlant origines, couleurs et nationalités multiples, prend part à la bataille de la Nouvelle-Orléans, non seulement au sein de l'armée américaine mais également dans les milices et les corps de volontaires. On y compte ainsi des Français, naturalisés ou non – tels que la troupe des 500 volontaires d'Orléans²⁶. Au-delà de la participation militaire, l'ensemble de la population a été mise à contribution pour l'entretien des troupes, comme le montre la liste de souscription réunissant 38 listes portées par des citoyens apportant plus de 10 000\$²⁷. Cette dynamique d'union constitue également une preuve supplémentaire de l'attachement de la Louisiane aux États-Unis. En repoussant victorieusement l'ennemi qui cherchait à s'attaquer à un maillon faible de l'Union, la Louisiane se constitue en bastion de la jeune république. Bien que la valeur militaire de la bataille soit sans effet au niveau diplomatique – puisqu'elle eut lieu, à l'insu de tous les participants, après que la paix fut signée à Gand le 24 décembre 1814 – sa valeur politique et symbolique est majeure pour la population de La Nouvelle-Orléans.

Cependant, la bataille politique qui oppose le général Jackson et une partie de la population française, du fait d'une application sans concession de la loi martiale par le général, empêche Jackson d'incarner une figure providentielle unanime pour la population d'origine française. La victoire, qui constitue une forme de revanche sur les Anglais, redonne néanmoins espoir aux Français – et notamment aux militaires – déçus de la défaite de Napoléon²⁸. Dans une lettre à son épouse, l'officier Pierre Favrot fait le récit de l'échange de prisonniers avec les Anglais suite à leur défaite du 8 janvier et montre la persistance de fidélités bonapartistes parmi les Français :

²⁶ HTML, Battle of New Orleans Collection, MSS 541. Voir en particulier le récit de la bataille dans la lettre anonyme adressée à « Ma chère Maman », La Nouvelle-Orléans, 21 mars 1815. Voir Annexe 23.

²⁷ « État des souscriptions ainsi que des noms des personnes aux soins desquelles elles ont été confiées », NOPL, Miscellaneous Spanish and French Archives, 1789-1816, *AZA 950.

²⁸ Matthew WARSHAUER, « The Battle of New Orleans Reconsidered : Andrew Jackson and Martial Law », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 297-320.

« Un capitaine nommé Roque [...] eut une conversation d'une heure avec un autre capitaine anglais qui lui demandait s'il y avait en ville beaucoup de Français du parti de Louis 18 – fort peu, et de Bonaparte ? – beaucoup. [...] Êtes vous d'opinion qu'il paraisse sur la scène du monde ? – oui, il jouera un grand rôle et culbutera ses ennemis²⁹. »

C. Les Cent-Jours et les premiers pas la « légende napoléonienne » aux États-Unis

La nouvelle des Cent-Jours quelques mois plus tard vient confirmer ces espérances, offrant l'occasion d'un déploiement de symboles festifs et la participation enthousiaste d'une partie de la population française des deux villes. Le retour de Napoléon provoque la ferveur de la part des marins et du peuple, accompagnée d'une adhésion plus enthousiaste des consuls français. Le ministre de France à Washington, Sérurier, écrit au consul de La Nouvelle Orléans pour lui confirmer la nouvelle le 13 juin 1815. Il précise à Tousard qu'il sait à quel point « elle est d'accord avec vos vœux et vos sentimens personnels pour le monarque qui a reçu mon premier serment et qui est la gloire et l'invincible appui de votre Patrie.³⁰ » Cependant, les premiers bruits du débarquement de Napoléon arrivent bien avant ces dépêches diplomatiques. Dès la fin du mois de mai ont ainsi lieu des débordements de joie à La Nouvelle-Orléans et à New York. Une symbolique festive se déploie, selon une orchestration qui devient rituelle, associant rassemblements, défilés, toasts, représentations théâtrales et chants, ainsi que la célébration des dates anniversaires. Le 22 mai 1815, *L'Ami des lois* publie la nouvelle du retour de Napoléon et se réjouit du départ de « Talleyrand et Louis XVIII qui nous représentent le Diable Boiteux et son étudiant ». Outre l'opinion enthousiaste du rédacteur, le journal publie dans la même édition des annonces de spectacles de circonstance avec la pièce *La Nouvelle Inattendue ou le Retour d'un Grand Homme, Impromptu ou élan du cœur de circonstance*, et de manifestations publiques organisées par des particuliers :

« Pierre Caillou ayant recommencé son procès contre les ALLIÉS, invite tous les soutiens de la bonne cause à se rendre sur la Place d'Armes, Jeudi 25 du présent, pour y célébrer la rentrée de NAPOLÉON en France. ³¹»

²⁹ Lettre de Pierre Favrot à sa femme, Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1815, GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 56-60.

³⁰ Souligné dans le texte. Dépêche de Sérurier, ministre de France à Washington, à Tousard, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 13 juin 1815, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/43 (2MI2324).

³¹ *L'Ami des Lois*, 22 mai 1815.

Dans une lettre du 26 mai 1815, Philogène Favrot fait le récit de la première soirée festive : « voilà ce qui fait que hier au soir on a promené le buste de Bonaparte par les rues, avec des chandelles, de la musique et des cris de vive Napoléon &c – voilà ce qui fait qu'on a porté ce buste au spectacle où l'on a joué une pièce faite exprès³². » On peut souligner ici que l'incarnation de Napoléon, sous forme d'un buste que l'on promène et que l'on célèbre, est une pratique qui s'inscrit dans des modes de célébration à distance, symbolisant l'empereur vivant. On verra plus loin que l'incarnation du mort, puis du héros mythique, sera également l'objet d'une matérialisation, à travers le catafalque lors de la cérémonie funèbre de 1821, ou encore le masque mortuaire offert à la municipalité de La Nouvelle-Orléans en 1834³³. Ces multiples éléments matériels et symboliques permettent d'apporter une visibilité et une présence concrètes, essentielles à la personnification du culte, que l'on retrouve également en France, où bustes et médailles connaissent une forte popularité³⁴.

Un élément emblématique associant le caractère officiel du changement de régime à l'attachement de la population française à l'héritage révolutionnaire est le changement de pavillon des navires français arrivant dans les deux ports. Le 13 mars 1815, un décret impérial abolit la cocarde blanche et la fleur de lys et restaure la cocarde tricolore qui doit être « portée par les troupes de terre et de mer et par les citoyens³⁵ ». L'arrivée à New York de la frégate française *l'Hermione*, venue de Guadeloupe, et celle du *Pacifique* parti de Bordeaux pour La Nouvelle-Orléans, provoquent des réactions parallèles. Ces deux bâtiments, portant à l'origine pavillon blanc, sont célébrés lors de leur prise du pavillon tricolore. À New York, c'est le consul qui demande au capitaine de changer le pavillon le 24 mai 1815, et organise le 26 mai d'une cérémonie de salut :

« [...] cinq cris de « Vive l'Empereur » annoncèrent les sentimens de tous ces marins et leur enthousiasme ; le pavillon tricolore fut arboré, salué de 21 coups de canon, et la frégate pavoisée. [...] La frégate quelque tems après salua de nouveau les forts de 21 coups de canon, sous le pavillon

³² Lettre de Philogène Favrot à son père, Nouvelle-Orléans, 26 mai 1815, GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 95-96.

³³ Albert E. FOSSIER, « The Funeral Ceremony of Napoleon in New Orleans on December 19, 1821 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 13, n° 2, 1930, p. 246-252 ; Olivia BLANCHARD, « The Death Mask of Napoleon at the Cabildo, New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 8, n° 1, 1925, p. 71-83.

³⁴ HAZAREESINGH, *La légende de Napoléon*, *op. cit.*, p. 99-110.

³⁵ Décret du 13 mars 1815, publié dans *L'Ami des Lois*, 26 mai 1815.

national et au nom de l'Empereur, et le gouvernement de cet État qui avait été prévenu par moi de cette nouvelle officielle reçue, fit rendre le salut au même nombre de 21 coups³⁶. »

À La Nouvelle-Orléans, le capitaine du navire *Le Pacifique*, prit de lui-même l'initiative d'arborer le pavillon tricolore le 9 juin 1815, à l'annonce du retour de Napoléon. La raison qu'en donne le consul est « la crainte de s'exposer, en entrant avec le pavillon blanc en ce port, aux insultes des nombreux artisans [de] cette ville³⁷ », ce qui souligne l'hostilité franche vis-à-vis des Bourbons qui s'y est développée. Le consul Tousard est d'abord embarrassé de cette initiative sans mandat officiel, n'ayant lui-même pas encore reçu d'ordres en ce sens, mais résout de l'approuver.

Cependant, ces saluts ne sont jamais unanimes, et les royalistes français, bien qu'apparemment minoritaires, s'opposent aux bonapartistes, comme en témoigne le consul de La Nouvelle-Orléans en soulignant « l'exagération des partis opposés de cette ville³⁸ ». Chaque changement de régime en France contribue à aviver encore ces divisions politiques : alors que la nouvelle de Waterloo parvient enfin en Louisiane, Philogène Favrot rapporte que « les partisans de Napoléon et des Bourbons sont ici, toujours prêts à se couper la gorge. Je crois que cela finira mal³⁹ ». Lors de sa visite à La Nouvelle-Orléans en 1816, le baron de Montlezun souligne également que « les habitants français sont buonapartistes enragés. À peine compterait-on douze royalistes parmi eux. [...] Il est fort singulier de voir, dans un pays où la population est française et gangrenée de virus révolutionnaire, les noms des rues s'accorder avec les souvenirs de la royauté : rue de Bourbon, rue Royale, de Condé, de Chartres, Saint-Louis, etc.⁴⁰ » Parmi cette poignée de royalistes, on trouve certains créoles de Louisiane et de Saint-Domingue. Des familles louisianaises d'origine française et espagnole, comme les Favrot ou les de Clouet, avaient ainsi fait le choix en 1803 de rester au service des Bourbons d'Espagne. En 1814, Brognier de Clouet écrit à Pierre Favrot avec enthousiasme face aux « grands et heureux événements survenus en Europe, les Bourbons nos chers Bourbons rétablie [sic] dans tous leurs droits

³⁶ Dépêche de Lescallier, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 30 mai 1815, CADN, Philadelphie, 518PO/1/24.

³⁷ Dépêche de Tousard, consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Sérurier, ministre plénipotentiaire à Washington, 9 juin 1815, CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/143.

³⁸ Dépêche de Tousard, consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Sérurier, ministre plénipotentiaire à Washington, 9 juin 1815, CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/143.

³⁹ Lettre de Philogène Favrot à son père, La Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1815, GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 103-104.

⁴⁰ Baron de MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, Paris, Gide fils, 1818, p. 246.

et devenue [sic] de nouveau les idoles du peuple français et espagnol⁴¹ ». De même, parmi les grandes familles domingaises ayant trouvé refuge à La Nouvelle-Orléans, la famille Grammont est citée par Montlezun comme représentative des « jours où Saint-Domingue florissait sous le gouvernement royal », et qui en Louisiane se « [distingue] par son dévouement à la monarchie et à la légitimité des Bourbons dans un pays où il n'est point sans danger de manifester de tels sentiments⁴² ».

Ces oppositions persistantes révèlent la prégnance des enjeux politiques français, destinés à marquer longuement les sentiments d'appartenance politique des Français vivant aux États-Unis. Cependant, ces enjeux se renforcent avec les flux migratoires venus de France après 1815 qui participent à la transformation des villes de New York et La Nouvelle-Orléans.

Les événements qui se succèdent des deux côtés de l'Atlantique entre 1814 et 1815 marquent ainsi un tournant aux dimensions multiples. D'une part, les changements politiques en Europe, ramènent les enjeux partisans français au cœur des débats parmi les migrants français de New York et La Nouvelle-Orléans. Ce moment interagit avec le contexte local, en particulier à La Nouvelle-Orléans où la bataille du 8 janvier 1815 constitue un épisode important de l'histoire politique louisianaise, car elle permet aux populations diverses qui habitent le jeune État de prouver leur loyalisme vis-à-vis de la république américaine, tout en revendiquant les particularités de l'héritage politique et culturel louisianais. La rencontre des cultures festives françaises et américaines et l'« invention de traditions » révèlent les continuités et prolongements que les références révolutionnaires et bonapartistes trouvent en Amérique, à l'heure de la restauration monarchique en Europe. Les acteurs de ces prolongements sont en effet les nouveaux migrants qui sont nombreux à venir chercher aux États-Unis refuge et opportunités après 1815.

⁴¹ Lettre de Brognier de Clouet à Pierre Favrot, Philadelphie, 6 août 1814, GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 16.

⁴² MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, *op. cit.*, p. 235.

II) La fin de l'Empire et la réouverture des routes maritimes : la proscription française et l'essor des migrations de masse

« Patrie, amis, hélas ! Je vous ai fuis.	J'ai cherché, loin de la natale plage
Je vous ai fuis ! Non, j'ai fui l'esclavage ;	La liberté, le Bonheur et les lois
J'ai fui le joug, j'ai fui l'aspect des rois,	J'ai vu des lois le règne tutélaire
	J'ai savouré l'air de la Liberté ! ⁴³ »

Ce poème, écrit en Louisiane en 1821 par René Arnous, Breton originaire du Morbihan ayant fui la France de la Restauration après avoir servi dans les armées napoléoniennes, met en avant la recherche de liberté qui nourrit l'émigration française après 1815. La fin de l'empire napoléonien bouleverse en effet la composition des groupes de Français aux États-Unis, par les flux d'allers et de retours qu'il suscite. Bien qu'il y ait des différences sensibles – en nombre, composition et motifs – entre les derniers émigrés royalistes qui rentrent en France à l'avènement de Louis XVIII, et le flux de proscrits bonapartistes arrivés en Amérique dans les quelques années qui suivent Waterloo, on ne peut que relever le caractère commun que revêtent les villes de New York et La Nouvelle-Orléans comme lieux de passage, de rassemblement et de ressources pour les nouveaux arrivants – bien que d'autres ports tels que Philadelphie, ou encore Charleston ou Boston, participent également dans une moindre mesure à ce phénomène.

Il convient ici de mieux cerner ceux qui composent ces flux migratoires au cours des « lendemains d'Empire », car ces flux ont été souvent appréhendés par le seul biais de l'« élite » des proscrits, tels que la famille Bonaparte, les généraux bonapartistes ou encore les régicides. Bien que ces proscrits jouent un rôle important dans la visibilité du phénomène bonapartiste en Amérique, notamment du fait des implications politiques et diplomatiques de leur présence, ils constituent néanmoins un miroir déformant de la réalité de la masse des migrants de l'ère postnapoléonienne. En effet, la frontière traditionnelle entre émigration politique et économique, mise en avant par René Rémond⁴⁴ qui distingue « émigration politique » et « émigration du malheur », s'avère parfois plus ténue que ne le laisse entendre cette catégorisation. Le cas de la masse des soldats et officiers placés en demi-solde à la Restauration, et ne trouvant plus d'opportunités en France, a été étudié par Nathalie Petiteau⁴⁵. Au-delà de l'armée, nombre

⁴³ « Souvenir », Iberville, juillet 1821, Arnous Lessassier Family Papers, HTML, MSS 159, Box 1, Folder 17.

⁴⁴ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 34, 35-76.

⁴⁵ PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, op. cit.

des jeunes gens, désillusionnés par les perspectives autant économiques que politiques de la France de la Restauration, partent chercher fortune en Amérique. Dans son journal, le jeune Caius Fleuriau de Bellemarc, âgé de 25 ans en 1818, se dit « électrisé » par « l'idée de voir un pays nouveau, pays où règne dit-on la seule liberté⁴⁶ ». Dans le même temps, les premiers flux massifs de migrants pour des raisons économiques explicites apparaissent, notamment venus d'Alsace ou de Lorraine suite aux désastreuses récoltes de 1816-1817⁴⁷, et participent à la diversification des profils socioéconomiques, des origines régionales et des itinéraires des Français qui se fixent aux États-Unis. En particulier, l'attractivité de la Louisiane doit se comprendre par la réorientation des flux migratoires auparavant dirigés vers les colonies, et par les opportunités postcoloniales qu'elle offre.

A. Le chassé-croisé migratoire et l'inversion des rôles entre royalistes et bonapartistes

Si, à la fin de l'Empire, la présence d'opposants directs à l'Empire et de royalistes aux États-Unis restait limitée en nombre, on a vu qu'elle n'en était pas moins visible et active. Cependant, leur intégration dans la société américaine n'empêche pas qu'ils restent très focalisés sur les affaires européennes et aspirent au retour à l'action, comme en témoigne le départ dès 1812 du général Moreau, pour se mettre au service du tsar contre les armées napoléoniennes⁴⁸. Son départ – et sa mort sur le champ de bataille qui s'ensuit à la bataille de Dresde en septembre 1813 – prive déjà la société des émigrés à New York de l'un de ses pivots. Les premières nouvelles des défaites de Napoléon et du retour des Bourbons encouragent de Hyde de Neuville à rentrer en France dès 1814. Il exprime sa hâte de retrouver une activité politique mise en sommeil pendant l'émigration⁴⁹. À La Nouvelle-Orléans, des partisans des Bourbons choisissent également de rentrer en France dès 1814, au point qu'à la nouvelle des Cent-Jours, un Louisianais fait remarquer que « ceux qui sont

⁴⁶ Voir extrait de son journal en Annexe 24 : « Voyage d'outre-mer », 11 juillet 1818, HTML, Fleuriau de Bellemarc Papers, MSS 397. Parti travailler à New York pendant un an en 1818, il rentre à Paris suite aux effets désastreux de la panique de 1819 sur la maison de commerce où il travaillait. Il repart à La Nouvelle-Orléans en 1820 et s'y emploie comme clerc dans diverses entreprises commerciales. On peut citer, pour la même génération née en 1793, le cas de Benjamin Buisson, jeune polytechnicien, qui démissionne en 1817 de son poste de lieutenant du corps royal d'artillerie, et part pour La Nouvelle-Orléans : voir LSM, RG 214 Buisson Family Papers. Il est l'un des héros du récit historique romancé de Simone DE LA SOUCHÈRE-DELERY, *À la poursuite des Aigles*, Paris, Cercle du livre de France, 1950.

⁴⁷ MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », *op. cit.* ; Nicole FOUCHE, *L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992.

⁴⁸ SAVINEL, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, *op. cit.*, p. 216.

⁴⁹ WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, *op. cit.*, p. 106.

partis pour France en seront fâchés⁵⁰ ». Un cas qui fait exception à ce mouvement est celui de Victor Dupont de Nemours, qui retourne aux États-Unis pendant les Cent-Jours, et choisit d'y rester⁵¹.

Bien qu'on ne connaisse pas l'ampleur numérique de ces retours d'émigrés et de partisans des Bourbons, la baisse d'activité des institutions philanthropiques et des loges maçonniques qui avaient été animées par ces individus est sensible, comme en témoigne du rapport de la Société Française de Bienfaisance de New York de 1821, qui fait mention des conséquences du changement politique intervenu en France en 1814-1815 sur ses revenus et son activité:

« elle fut privée de dons à l'époque où un changement de gouvernement en France suscita le départ des États-Unis de beaucoup des soutiens les plus solides de cette Institution⁵² ».

Les retours de la Restauration touchent également une partie des réfugiés de Saint-Domingue, et notamment les grands propriétaires qui, contrairement aux petits blancs, ont les moyens de se déplacer, de superviser à distance leurs propriétés acquises ultérieurement dans les Antilles – notamment à Cuba – ou en Louisiane, et de poursuivre des entreprises commerciales. Si l'on ne dispose guère de statistiques à leur égard, certains cas sont significatifs, comme celui d'Henri de Saint-Gême qui quitte définitivement La Nouvelle-Orléans pour retourner dans ses propriétés du Sud-Ouest en 1818⁵³. René-Nicolas Théard, architecte français royaliste, qui, après avoir émigré à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle, s'était réfugié à New York où il avait épousé une fille de colons domingois avant de s'installer en Louisiane, rentre lui aussi à Bordeaux en 1818⁵⁴.

Parmi ces mouvements d'allers-retours, en raison même de l'attitude des consuls français aux États-Unis au moment des Cent-Jours, la seconde Restauration procède également à une épuration du personnel diplomatique. Les revirements des consuls de New York et La Nouvelle-Orléans suscitent leur remplacement par des fidèles du nouveau

⁵⁰ Lettre de Philogène Favrot à son père, Nouvelle-Orléans 26 mai 1815, GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 95-96.

⁵¹ JOLLY, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, *op. cit.*, p. 262-291.

⁵² « [...] they were deprived of [donations] at a time when a change of government in France occasioned the departure from the United States of many of the ablest supporters of the Institution », « Petition to the Honorable Mayor & Aldermen and the Honorable Corporation of the City of New York », 22 janvier 1821, microfilm annexé au volume 11 des *Minutes of the Common Council of the City of New York, 1784-1831*, New York, 1917, p. 494-495.

⁵³ HNOOC, Ste-Gême Papers, MSS 100.

⁵⁴ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, *op. cit.*, p. 465 ; ARTHUR et KERNION, *Old Families of Louisiana*, *op. cit.*, p. 381-382.

régime : Guillemin remplace Tousard à La Nouvelle-Orléans en 1817, alors qu'à New York, Lescallier est remplacé par Cazeaux, puis par le comte d'Espinville. Hyde de Neuville, après son retour en France en 1814, met à profit son expérience américaine pour retourner aux États-Unis, non plus comme opposant, mais désormais en tant que ministre plénipotentiaire de France à Washington à partir de 1816⁵⁵.

Parmi les tâches prioritaires de ce nouveau personnel diplomatique français, la mission de surveiller les proscrits bonapartistes – tout en gardant la distance nécessaire –, reflète à la fois la crainte d'un nouveau complot ourdi à l'étranger en faveur du retour de Napoléon, et la visibilité importante de ces proscrits dans le paysage socio-politique des grands ports américains. Le ministre de la Police Decazes insiste ainsi auprès du duc de Richelieu, ministre des Relations extérieures, sur la nécessité d'associer la surveillance menée en France avec celle menée hors de France. L'ordre est transmis aux « consuls de S. M. aux États-Unis de donner une attention particulière aux manœuvres des ennemis du gouvernement français qui pourraient entretenir des relations avec les mécontents de France⁵⁶.» En effet, les arrivées aux États-Unis d'anciens cadres et soldats des armées napoléoniennes se multiplient dès la fin de 1815 et suscitent toute l'attention des autorités françaises, ravies d'éloigner de France toute source de sédition, mais soucieuses de garder autant que possible le contrôle de leurs activités.

B. La proscription bonapartiste : grands noms et sans-grade

Si la première Restauration avait été relativement clémentine envers les cadres politiques et militaires de l'Empire, la seconde punit au contraire durement les militaires considérés avoir œuvré par complot au retour de Napoléon⁵⁷. Deux lois de proscription sont prises par le nouveau régime de Louis XVIII à son retour après Waterloo : l'ordonnance du 24 juillet 1815 poursuit les généraux bonapartistes, et la loi d'« amnistie » du 12 janvier 1816 bannit les régicides. Par ailleurs, les conséquences de la Terreur Blanche mènent des sympathisants bonapartistes à fuir certaines régions où les persécutions contre

⁵⁵ Pour le détail de l'action diplomatique de Hyde de Neuville comme ambassadeur de France aux États-Unis de 1816 à 1822 voir WATEL, *Jean-Guillaume Hyde de Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, *op. cit.*, p. 109-156.

⁵⁶ Correspondance de Decazes, ministre secrétaire d'État au département de la Police, au duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, 24 avril 1816, MAE, Mémoires et Documents, France, MF 2138.

⁵⁷ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 26.

les anciens bonapartistes sont particulièrement violentes, comme la Gironde ou le Midi⁵⁸. Le choix des États-Unis par une partie de ces bonapartistes chassés directement ou indirectement, a été récemment rappelé par l'historiographie. En effet, les États-Unis furent longtemps traités de façon anecdotique, comme l'un des lieux d'exil parmi d'autres, privilégié par une poignée de proscrits bonapartistes⁵⁹. Les études spécifiquement centrées sur les États-Unis sont par ailleurs restées largement descriptives, concentrées sur l'histoire diplomatique, complétées plus récemment par des monographies sur les tentatives de colonisation – souvent malheureuses – initiées par les bonapartistes telles que le Champ d'Asile au Texas ou la colonie de la Vigne et de l'Olivier en Alabama⁶⁰. Enfin des travaux biographiques classiques se sont attachés aux figures les plus célèbres – telles que les membres de la famille Bonaparte (Joseph Bonaparte, frère de Napoléon), les conventionnels régicides (Joseph Lakanal), les figures militaires éminentes, (les généraux Lefebvre-Desnouettes, Simon Bernard, Michel Régnaud de St Jean d'Angély)⁶¹.

Or il importe d'élargir ces perspectives afin d'esquisser un tableau plus complet de l'émigration bonapartiste et des « lendemains d'Empire ». Au-delà des quelques figures célèbres et poursuivies par les autorités de la Restauration, nombreux furent les sans-grade à quitter la France dans le sillage des anciens officiers des armées napoléoniennes, voire les

⁵⁸ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 50.

⁵⁹ VIDALENC, *Les émigrés français, 1789-1825*, *op. cit.* ; Marcel DOHER, *Proscrits et exilés après Waterloo*, Paris, J. Peyronnet & Cie, 1965.

⁶⁰ Edith PHILIPS, *Les réfugiés bonapartistes en Amérique (1815-1830)*, Paris, Éditions de la "Vie universitaire", 1923 ; Jesse Siddall REEVES, *The Napoleonic Exiles in America 1815-1819*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1905 ; Georges CAZENAVE, « Les émigrés bonapartistes de 1815 aux États-Unis », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. XLIII, 1929, p. 20-37 ; Maurice SOULIE, *Autour de l'aigle enchaîné. Le complot du Champ d'Asile*, Paris, Marpon, 1929 ; Betje Black KLIER, « Champ d'Asile, Texas », dans François LAGARDE (dir.), *The French in Texas History, Migration, Culture*, Austin, University of Texas Press, 2003, p. 79-97 ; BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, *op. cit.* ; Éric SAUGERA, *Reborn in America: French Exiles and Refugees in the United States and the Vine and Olive Adventure, 1815-1865*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2011 ; Winston SMITH, *Days of Exile, The Story of the Vine and Olive Colony in Alabama*, Demopolis, Marengo County Historical Society, 1967.

⁶¹ Patricia Tyson STROUD, *The Man Who Had Been King: The American Exile of Napoleon's Brother Joseph*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005 ; John Charles DAWSON, *Lakanal, the Regicide; a Biographical and Historical Study of the Career of Joseph Lakanal*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1948 ; Georges BERTIN, *Joseph Bonaparte en Amérique*, Paris, Librairie de la Nouvelle Revue, 1893 ; Odette DOSSIOS-PRALAT, *Michel Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, serviteur fidèle de Napoléon*, Paris, Teissèdre, 2007 ; Lucien GUILLOT, « Le Général Lefebvre-Desnoëttes : 1773-1822 », thèse de doctorat, Université de Paris, 1961 ; Françoise PLANCHOT-MAZEL, « Un Général français aux États-Unis de 1816 à 1831: Simon Bernard », thèse de doctorat, Université Paris 1, 1988.

jeunes gens n'ayant pas participé à l'épopée napoléonienne mais cherchant à élargir leurs horizons⁶². Ainsi, parmi les 460 sociétaires de la Société de la Vigne et de l'Olivier constituée à Philadelphie en 1816, Éric Saugera rappelle que deux tiers des membres sont des émigrés de la Restauration, et que la plupart sont dans une situation économique fragile⁶³. La quantification de l'émigration des proscrits ou des sympathisants bonapartistes dans leur sillage est très malaisée car les sources, au départ de France comme à l'arrivée aux États-Unis, sont lacunaires et dispersées. Saugera souligne par ailleurs qu'il est difficile de distinguer les arrivées des proscrits « politiques » du reste de l'émigration qui augmente à partir de 1815⁶⁴. Parmi les émigrants anonymes, on trouve en effet nombre de militaires ou de marins déserteurs. Certains sont des officiers réformés qui passent aux États-Unis et y affichent leurs opinions bonapartistes :

« plusieurs individus, et principalement des officiers réformés de l'ancienne marine jusques et compris le grade de lieutenant de vaisseau, des chirurgiens également réformés des services de terre et de mer, ou des élèves de l'école militaire, dans la vue de s'épargner les frais de passage, se font inscrire, [...] sur les rôles d'équipage de navires de commerce destinés pour les ports des États-Unis. Je ne me dissimule pas, Monseigneur, que parmi ces individus il en est un grand nombre dont on peut s'applaudir de voir la France délivrée puisque, pour la plupart, à peine débarqués dans les différents ports des États-Unis, et particulièrement dans celui-ci, ils s'empressent de reprendre les signes distinctifs du gouvernement de l'usurpateur, offrant aux étrangers le spectacle honteux pour nous, de français indignes de ce nom, outrageant par leurs propos le pavillon qu'ils viennent d'abandonner, calomniant leur patrie, blasphémant leur Roi, et perpétuant ainsi chez l'étranger et parmi leurs compatriotes d'au-delà les mers, la haine de nos augustes Princes et les préjugés aussi injustes qu'absurdes⁶⁵.»

Cela constitue un précédent pour la masse des marins, qui eux aussi désertent massivement, encouragés par des agents de recrutement américains, sans que les consuls

⁶² PETITEAU, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, *op. cit.*

⁶³ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 202-214.

⁶⁴ Parmi les proscrits bonapartistes ou régicides arrivés aux États-Unis, Éric Saugera a identifié les arrivées de Louis Marie Dirat (Philadelphie, 4 mai 1816), Pénieres (Philadelphie, 9 juillet 1816), Simon Bernard (New York, 1815), Clauzel (1816), Grouchy (Baltimore, 1816), Régnaud de Saint Jean d'Angély (New York, 25 octobre 1815), Quinette de Rochemont (New York, 31 janvier 1816), Lakanal, Nicolas Joseph Hentz, Jean Jérôme Cluis, Savary, Charles et Henri Lallemand, Réal (New York, 10 août 1816), Garnier de Saintes, Taillefer, Lefebvres Desnouettes (Philadelphie, 6 avril 1816), Fressinet, Rigau (New York, 5 novembre 1817), Jordan (New York, 9 juillet 1817), Vandamme, Colonna d'Ornano : SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 66-78. Voir également la carte de leurs itinéraires en Annexe 25.

⁶⁵ Dépêche de Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 1^{er} avril 1817, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/262 (2MI2445).

ne parviennent à les retenir⁶⁶. Les interactions sociales à terre dans les ports de New York et La Nouvelle-Orléans sont présentées comme la cause des désertions, en particulier en Louisiane du fait de la proximité sociale et linguistique entre marins et société orléanaise :

« chaque homme [...] avec lequel le matelot s'associe en descendant à terre, ouvrier de port, caboteur, ou même cabaretier, est un compatriote, peut-être un ancien camarade [...] qui l'engage désertier en lui facilitant les moyens de le soustraire à la vigilance de ses officiers et en lui procurant de suite une apparence quatre ou cinq fois plus lucrative que celle qu'il vient de quitter⁶⁷ ».

Outre ces questions matérielles, l'incitation à la désertion est plus généralement associée, selon un cliché relativement ancien, à « l'esprit de licence qui règne en général dans les États-Unis, dans ceux du Midi surtout, mais particulièrement dans celui-ci. Cet esprit est contagieux de sa nature [...]. À peine ont-ils respiré l'air de cette prétendue liberté qu'ils se croient dégagés de tous les liens de la discipline⁶⁸ ».

Ces multiples observations, au départ de France comme à l'arrivée aux États-Unis, renforcent donc l'impression – à défaut de chiffres précis – du rôle des ports atlantiques américains comme pôles d'attraction. Les autorités bordelaises soulignent que parmi les « individus qui partent pour les États-Unis [...] presque tous sont connus [...] par une mauvaise opinion, ce qui donne lieu de craindre qu'ils ne cherchent [...] à se réunir à ceux de leurs semblables qui y sont déjà débarqués⁶⁹ ». Ils participent au caractère hétéroclite de la population française des deux villes, décrite par le consul de New York comme une réunion « [d']aventuriers, [de] marchands ou [de] spéculateurs ; et comme tous les hommes à argent, ces individus font toujours cadrer leurs opinions politiques avec leurs intérêts pécuniaires⁷⁰. »

L'élargissement du tableau, au-delà des quelques proscrits très clairement identifiés, à une population composite, caractérisée par des opinions politiques antimonarchiques, mais aussi par la soif d'opportunités américaines, fait ainsi entrevoir une émigration française à multiples facettes et en forte croissance après 1815, qui contribue à la diversification du corps social d'origine française dans les deux villes.

⁶⁶ Dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 20 avril 1819, CADN, New York, 473PO/1/30.

⁶⁷ Copie de la dépêche adressée par Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de la Marine et des Colonies, 28 février 1818, MAE, CCC-La Nouvelle-Orléans-2.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Bordeaux, rapport du préfet du 8 juin 1817, AN, F7 6717.

⁷⁰ Ratures dans le texte. Dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, au consul général de France à Philadelphie, New York, 30 mars 1816, CADN, New York, 473PO/1/43.

C. Une diversification de l'émigration française après 1815

À partir de 1815 et de la réouverture des routes maritimes transatlantiques, de forts courants d'émigration européenne vers les Amériques se mettent en place. New York est déjà un port atlantique de réception des migrants, et La Nouvelle-Orléans commence à lui emboîter le pas. Un observateur remarque ainsi qu'« il arrive toujours beaucoup d'étrangers à la Louisiane, au pas où elle marche La Nouvelle-Orléans sera peut être avant dix ans une des villes la plus commerçante du monde⁷¹ ». Outre l'émigration diffuse des bonapartistes, ces vagues de migrations de masse s'inscrivent dans la chronologie et la géographie plus vastes des mouvements des populations françaises⁷². L'insistance sur les différences ou les liens avec les migrations internes, ainsi que les particularités régionales, voire locales, doit faire appréhender un phénomène complexe et multiforme motivant des départs croissants à destination des États-Unis.

La démographie des migrations de France vers les États-Unis après 1815 ne peut être reconstituée qu'à partir de sources variées qui ne donnent qu'une vision partielle du phénomène. La forte augmentation de cette émigration est néanmoins attestée. Dans l'immédiat lendemain de 1815, les outils statistiques de mesure des départs de France comme des arrivées aux États-Unis sont encore incomplets. Les départs de France peuvent être partiellement mesurés via les délivrances de passeports ou les déclarations de capitaines dans les ports de départ, alors que les arrivées aux États-Unis peuvent être appréhendées via les passeports visés par les consuls, ou les déclarations des capitaines à l'arrivée. Nicole Fouché a ainsi étudié les passeports délivrés à Bordeaux à partir de 1816, qui sont au nombre de 196 entre 1816 et 1819⁷³. Ces données sont évidemment partielles car tous les migrants ne prennent pas de passeport avant de partir aux États-Unis –

⁷¹ Lettre d'Auvignac Dorville à Henri de Ste Gême, Habitation de Gentilly, 26 janvier 1819, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 30.

⁷² Les renouvellements de la démographie historique ont abordé sous un nouvel angle la mobilité interne : ROSENTAL, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XX^e siècle*, op. cit. Ils remettent en cause le modèle de l'exode rural en complétant et complexifiant les études migratoires dans le sillon de l'école des Annales : CHATELAIN, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914 : histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e*, op. cit. Une mise en perspective est également fournie par Philip OGDEN et Paul WHITE (dir.), *Migrants in Modern France: Population Mobility in the Later 19th and 20th Centuries*, Londres, Unwin Hyman, 1989. Pour une contextualisation des circulations européennes voir Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Pierrick POURCHASSE (dir.), *Les circulations internationales en Europe: années 1680-années 1780*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

⁷³ Nicole FOUCHÉ, « Les passeports délivrés à Bordeaux pour les États-Unis de 1816 à 1889 », dans Nicole FOUCHÉ (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 189-210, p. 209.

notamment du fait des départs clandestins, ou du cas particulier des marins et militaires déserteurs évoqués plus haut. Sans surprise, les liens qui existaient déjà entre le port girondin et la Louisiane se maintiennent, et La Nouvelle-Orléans reste la destination privilégiée des demandeurs de passeports à Bordeaux⁷⁴. Sur la période 1815-1818, Éric Saugera a également procédé à des estimations à partir des départs de Nantes (recensant 400 personnes sur 64 navires) et des arrivées à Philadelphie (qui comptent plus de 500 passagers français débarqués). Ces chiffres laissent penser, en extrapolant aux autres ports de départ (notamment Le Havre et Bordeaux, dont le trafic est plus important) et d'arrivée (New York, Baltimore, Boston), que l'émigration fut au moins de quelques milliers d'individus⁷⁵.

Les données les plus précises que l'on ait proviennent tout d'abord des passeports visés par le consul de France : à La Nouvelle-Orléans, le consul Guillemin fait état de 838 passeports de passagers arrivés de France entre le 1^{er} janvier 1817 et le 8 juillet 1818. On peut noter qu'un même passeport peut servir à une famille entière, incluant les épouses, les enfants, les proches et les domestiques, qui peut signifier un nombre d'arrivants proche du millier⁷⁶. À New York, les informations plus partielles proviennent des autorités locales, avant la mise en place d'un décompte fédéral des entrées : pour l'année 1817, on compte 674 arrivants venus de France⁷⁷. Par ailleurs, les études régionales ont également souligné l'essor des migrations depuis les zones frontalières de l'Est et du Sud-Ouest, en particulier l'Alsace et la Lorraine, et plus tardivement les Pyrénées et le pays basque⁷⁸. On identifie

⁷⁴ 43% des destinations en 1816 indiquent La Nouvelle-Orléans et 23% New York : FOUCHE, « Les passeports délivrés à Bordeaux pour les États-Unis de 1816 à 1889 », *op. cit.*, p. 201.

⁷⁵ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 79-80.

⁷⁶ « Registre servant à inscrire le nom des passagers arrivant de France commencé le 1^{er} janvier 1817 au 8 juillet 1818 », CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/1/485 (2MI2489).

⁷⁷ ALBION, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, *op. cit.*, p. 338.

⁷⁸ Norman LAYBOURN, *L'émigration des Alsaciens et des Lorrains du XVIII^e au XX^e siècle : essai d'histoire démographique*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1986 ; MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », *op. cit.* ; FOUCHE, *L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870*, *op. cit.* ; Jean HOUPERT, *Les Lorrains en Amérique du Nord*, Sherbrooke, Naaman, 1985 ; Cornelia SCHRADER-MUGGENTHALER, *The Alsace Emigration Book*, Apollo, Closson Press Printers and Publishers, 1989-1992 ; Christiane PINEDE, « L'émigration dans le Sud-Ouest vers le milieu du XIX^e siècle », *Annales du Midi* n° 39, 1957, p. 237-251 ; William A. DOUGLASS et Jon BILBAO, *Amerikanuak, Basques in the New World*, Reno, University of Nevada Press, 1975 ; Marie-Pierre ARRIZABALAGA, « Famille, succession et émigration au pays Basque au XIX^e siècle : étude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques », thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998.

par exemple l'émigration économique d'Alsace du fait de la disette de 1816-1817 : on y dénombre alors 5 191 départs en six mois en direction des États-Unis⁷⁹. Le préfet de Colmar suggère les profils socio-professionnels et les motivations des partants :

« [...] en général [les demandes] sont faites par des journaliers ou d'autres ouvriers auxquels la difficulté des circonstances fait prendre cette résolution dans l'espoir de voir améliorer leur sort dans un autre continent à cet égard quelques articles de journaux contiennent des indications qui n'ont pas laissé que de faire naître et cultiver des espérances peut être bien trompeuses⁸⁰ ».

Des migrations professionnelles sont également mentionnées ponctuellement, par exemple les « ouvriers et manufacturiers » partis à New York dans le sillage de William Lee, consul américain de Bordeaux. Connu pour ses sympathies envers les bonapartistes, il favorise ainsi une émigration aussi politique qu'économique, en embarquant avec lui 69 personnes apportant des métiers qualifiés aux États-Unis⁸¹. L'arrivée d'ouvriers français est perceptible en 1816, bien que le consul de France déplore aussi leur « trop grande crédulité » qui les réduit à la misère lorsqu'ils ne trouvent pas d'ouvrage à New York⁸².

À partir de 1820, on dispose de statistiques officielles pour l'entrée aux États-Unis et les ports de New York et La Nouvelle-Orléans (graphique 3.1). Ces statistiques sont à manier avec précautions car elles restent incomplètes, mais les grandes tendances révèlent néanmoins une émigration qui est relativement stable au début des années 1820, et limitée à quelques dizaines ou centaines d'individus par an. Un nouveau pic apparaît en 1827-1828, lié au contexte de crise économique en France, qui touche à nouveau particulièrement les

⁷⁹ « Émigration en Russie et en Amérique de familles des départements de Lorraine et d'Alsace. Listes de demandeurs de passeports, correspondances et rapports (1817) », AN, F7 6138⁸⁻⁹⁻¹⁰.

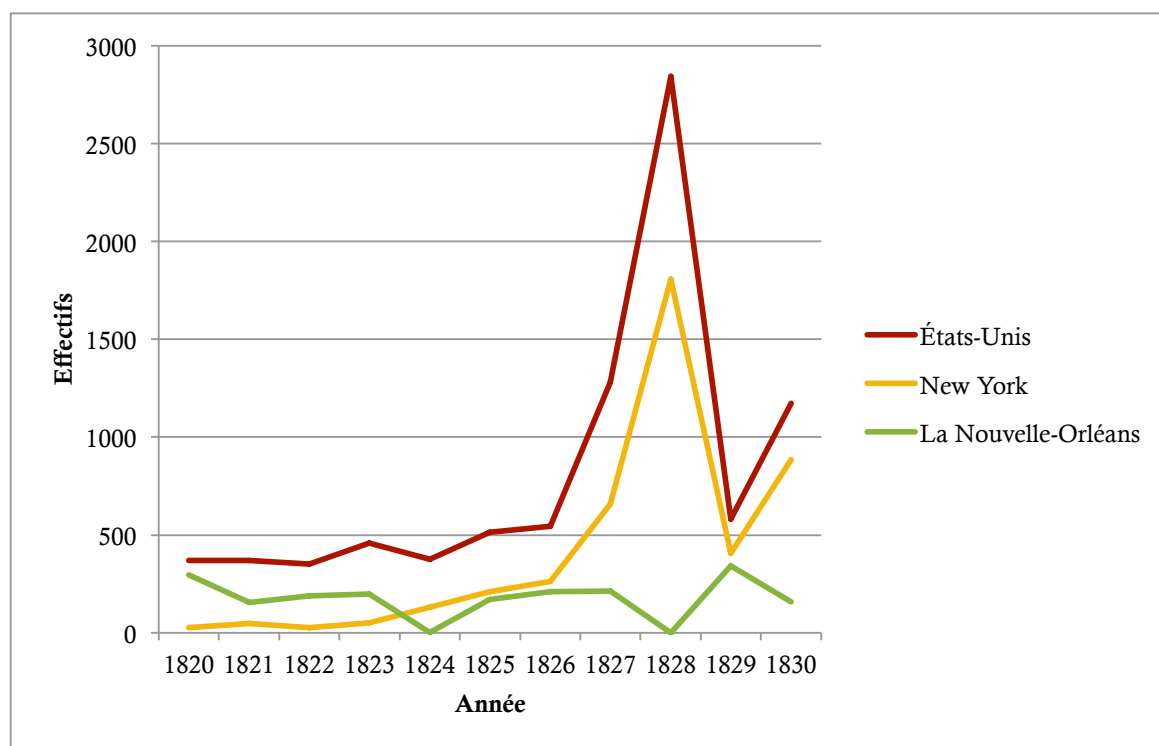
⁸⁰ Rapport du préfet de Colmar, 13 mars 1817, AN F7 6717.

⁸¹ « M. Lee, consul américain à Bordeaux est arrivé par un des derniers bâtiments. Il a amené beaucoup d'ouvriers et de manufacturiers français », dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, au consul général de France à Philadelphie, 15 août 1816, CADN, New York, 473PO/1/43. Lee affirme en effet avoir favorisé le départ d'artisans spécialisés pour les États-Unis : « some of the most valuable manufacturers of this country, Switzerland, and Germany, are daily making applications at this office for passages of the United States. Through the generosity of our shipmasters, I have been able to pass many, and had I the means, I could send over crowds of these people. This week I have sent out a valuable dyer, who has discovered the means of printing woolens and cottons with various indelible colors [...]. Next week I shall embark a whole family [...] », lettre du consul Lee à James Monroe, Bordeaux, 20 octobre 1815. Voir également la lettre de Lee à Thomas Jefferson, New York, 25 octobre 1816 : Mary LEE MANN, *A Yankee Jeffersonian: Selections from the Diary and Letters of William Lee of Massachusetts, Written from 1796 to 1840*, Cambridge, Harvard University Press, 1958, p. 175-176, 180-182. Voir également Annexe 26.

⁸² « Il n'y a point de navire français ou américain qui n'amène beaucoup d'ouvriers de tous genres », dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 23 juillet 1816, CADN, New York, 473PO/1/30.

départements de l'Est, et avant même la crise politique de 1830 qui ouvre une ère durable de massification des flux migratoires français.

Graphique 3.1 : Immigration des Français aux États-Unis de 1820 à 1830.



Sources : Henri Bunle, « L'immigration française aux États-Unis », *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 14, 1925, p. 199-222 ; Michael R. Haines, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91 ; Carl Brasseaux, « French Immigration, 1820-1839 », dans *A Refuge for All Ages: Immigration in Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 1990 ; liste de passagers débarqués à New York, archives de Castlegarden <http://castlegarden.org>, consulté le 16 novembre 2012. Voir tableau en Annexe 27.

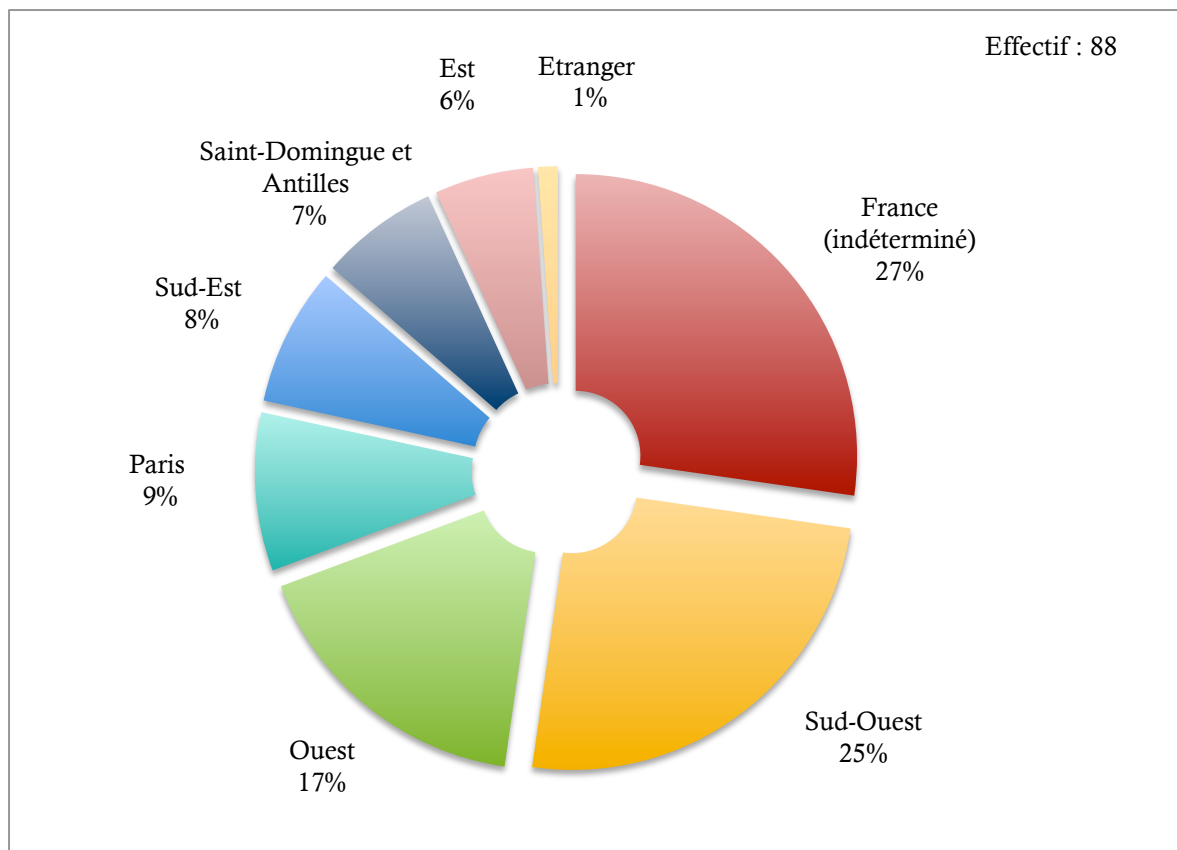
La composition de cette émigration présente des points communs et des différences avec les migrants d'autres nationalités. Carl Brasseaux insiste sur la très large proportion masculine et de jeunes gens arrivés à La Nouvelle-Orléans avant 1830 – trait assez classique – mais également sur la présence prépondérante de métiers liés au commerce et au négoce (70% des migrants à La Nouvelle-Orléans de 1820 à 1825, 52% les cinq années qui suivent) alors que le nombre de ruraux et d'artisans et d'ouvriers est moindre comparé aux autres nationalités. Cela peut s'expliquer l'implantation de longue date du négoce français en Louisiane, et le fait que le commerce français se réoriente après 1815 notamment en faveur de grandes places commerciales en pleine expansion telles que New York et Londres⁸³. La présence de marchands français dans les ports américains, et

⁸³ Silvia MARZAGALLI, « Le négoce maritime et la rupture révolutionnaire : un ancien débat revisité », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 352, 2008, p. 184-207 ; Paul BUTEL, « Succès et déclin du

notamment New York et La Nouvelle-Orléans, reste donc sensible et tend à se renforcer dans la période post-1815 à mesure que se modifient les hiérarchies portuaires américaines⁸⁴.

Renseigner les origines régionales des migrants demeure malaisé. L'échantillon des 88 demandes de naturalisation présentées par des Français à La Nouvelle-Orléans entre 1817 et 1829, informe sur les lieux d'origine des déclarants, qui sont très majoritairement nés en France (81 sur 88) à l'exception de 5 nés à Saint-Domingue et 2 à l'étranger (graphique 3.2). Les ports atlantiques représentent 40% des lieux de naissance connus (principalement Bordeaux, Nantes, Le Havre, Saint Malo), voire 50% si l'on inclut les hinterlands de ces ports. La répartition en grandes aires géographiques françaises laisse apparaître, sans surprise, la surreprésentation du Sud-Ouest et de l'Ouest.

Graphique 3.2 : Lieux de naissance indiqués par les Français naturalisés à La Nouvelle-Orléans entre 1817 et 1820.



Lecture : dans 27% des cas de naturalisation, le déclarant affirme être né en France (sans en préciser la région).

Source : New Orleans Public Library, U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana [New Orleans] 1813-1932, Roll 171#1.

commerce colonial français, de la Révolution à la Restauration », *Revue économique*, vol. 40, n° 6, 1989, p. 1079-1096.

⁸⁴ GILCHRIST, *The Growth of Seaport Cities, 1790-1825*, op. cit., p. 60-61.

Les ports de départ sont également indiqués : Bordeaux et le Havre arrivent en tête, réunissant respectivement 37,5 et 35,2% des individus, suivis de très loin de Nantes (9%) et d'autres ports de France, d'Angleterre, de Saint-Domingue, des Pays-Bas. Cet échantillon n'est certes pas nécessairement représentatif de l'ensemble de l'émigration française aux États-Unis, mais offre un aperçu pour une période où les données disponibles sont rares.

On constate malgré l'incomplétude des données que les migrations françaises augmentent après 1815, mais que cette augmentation n'est ni linéaire, ni uniforme dans sa répartition géographique. Si de nouveaux flux à la fois ponctuels et massifs, liés notamment à des contextes régionaux, apparaissent en 1817 ou en 1827-1828, des routes migratoires anciennes se maintiennent, reliant notamment le Sud-Ouest de Bordeaux à La Nouvelle-Orléans, et témoignent d'une attractivité particulière de la Louisiane dans la période postcoloniale.

D. Le rêve américain et l'attractivité postcoloniale de la Louisiane

Après 1815, le rêve de fortunes dans les colonies françaises qui avait attiré tant de Français à Saint-Domingue n'est plus possible. On constate alors une forme de transfert des ambitions de fortunes coloniales vers la Louisiane et son économie esclavagiste. En effet, La Nouvelle-Orléans est un port en plein essor, le consul de France soulignant en 1818 que « les Européens, les Français et les Anglais surtout abordent en grand nombre dans ce port et la navigation de ces peuples s'augmente chaque année proportionnellement en raison de l'abondance des denrées et d'un plus grand débouché des marchandises étrangères⁸⁵ ». Cette attractivité comporte des risques élevés, mais aussi des espoirs de gains importants. Étienne Lalanne Capdeville, médecin français parti chercher fortune en Louisiane, constate ainsi en 1818 :

« Le pays quoique moins bon qu'il a été ne laisse pas que d'offrir à ceux qui veulent travailler des grandes ressources. [...] On cultive ici la canne à sucre et le coton qui, par le prix dont ces denrées se vendent, enrichissent le pays. [...] Enfin, mon amie, ici on ne voit point d'indigens. C'est-à-dire des mandians [sic]. Cette plaie qui fait la honte de l'humanité n'y est point encore connue ici ; tous les étrangers qui arrivent trouvent à s'employer s'ils veulent travailler⁸⁶ ».

Un réfugié de Saint-Domingue, Louis de Feriet, confirme l'intérêt de l'installation en Louisiane, comparé à d'autres régions des États-Unis :

⁸⁵ Rapport à M. le consul général de France aux États-Unis, joint à la dépêche de Guillemin, consul de France aux États-Unis, au consul général de France à Philadelphie, La Nouvelle-Orléans, 16 septembre 1818, CADN, Philadelphie, 518PO/1/81.

⁸⁶ Lettre d'Étienne Lalanne Capdeville à son épouse, La Nouvelle-Orléans, 20 mars 1818, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/198.

« Je vous dirai franchement que je trouve ce pays [New York] trop proche du Canada ; je crains le froid ; nous ne parlons pas anglais ; la terre là-bas est loin de produire autant qu'elle le fait ici ou dans les îles⁸⁷ ».

Louis de Feriet associe ainsi l'exploitation d'une petite plantation, sur laquelle il possède des esclaves, et l'administration d'une distillerie, qu'il supervise au nom d'un propriétaire absent⁸⁸. Ces possibilités de succès rapide fondés sur l'économie de plantation sont confirmés pour Christian (ou Chrétien) Miltenberger, Lorrain établi en Louisiane après avoir fui Saint-Domingue. Bien que déplorant « l'insalubrité du pays et la fièvre jaune », il envisage d'y rester encore « quelques années car j'ai fait l'année dernière l'acquisition d'une sucrerie de société [...]. Nous avons fait l'année dernière 40,000 \$ de sucre brut [...] »⁸⁹. Ces succès sont également à associer au contact de la Louisiane avec les Antilles et les colonies espagnoles. Charles Robert Lemesle, jeune Havrais qui a quitté la France en septembre 1815, répond aux inquiétudes de sa famille en expliquant son silence par le fait qu'il s'était « absenté [...] pour aller faire la traite chez l'Espagnol » avant de revenir s'employer sur une habitation de l'intérieur de la Louisiane, à Natchitoches⁹⁰.

Les chances de succès sont proportionnelles aux risques encourus. Les épidémies tout comme les aléas économiques suscitent des déconvenues, qui montrent que les arrivées massives de jeunes gens en Louisiane après 1815 ne sont pas toujours gages de succès. Les dossiers nominatifs du consulat de France à La Nouvelle-Orléans font ainsi état de correspondances de famille inquiètes du sort de proches partis après 1815, que ce soit pour des raisons politiques, ou profitant de la réouverture des mers pour aller chercher fortune outre-Atlantique. Certains ont trouvé la mort du fait des ravages de la fièvre jaune dès leur arrivée, tel que Jacques Thomas Arnaud, parti de Marseille « en 1816 ou 1817 alors

⁸⁷ « I shall tell you frankly that I find that country [New York] too near Canada ; I dread the cold ; we do not speak English ; the land there does not produce, by a great deal, as much as it does here or in the islands », lettre de Louis de Feriet à sa sœur, La Nouvelle-Orléans, 23 février 1816, HTML, Feriet Letterbook (correspondance transcrite et traduite en anglais), B 350.

⁸⁸ « Driven from home and having lost much, I have accepted the offers of one of my friends who has a Superior position in Spain to take charge of his business here. So I have left my negroes on my little place with a white man to superintend them, and I live at the entrance to the city in the best section, over a very important distillery which belongs to my friend and which I have the management », lettre de Louis de Feriet à sa sœur, La Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1816, HTML, Feriet Letterbook, B 350.

⁸⁹ Lettre de Chrétien Miltenberger à son frère, La Nouvelle-Orléans, 10 mai 1821, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/198. Voir Annexe 28.

⁹⁰ Lettre de Charles Robert Lemesle au consul de France à La Nouvelle-Orléans, Natchitoches, 31 janvier 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/198.

âgé de 18 ans environ [...] pour La Nouvelle-Orléans, où il est mort de la fièvre jaune⁹¹ » à peine quelques mois plus tard. De même, l'exploitation de terres réputées peu chères n'est pas toujours couronnée de succès : Alexandre Gohier du Gast, originaire du Calvados, parti pour La Nouvelle-Orléans en 1819, obtient ainsi une petite concession de terre à proximité de la ville, ainsi qu'un esclave, pour cultiver des maraîchages à destination du marché urbain⁹². Pour autant, il ne sort pas de la misère et le consul informe sa femme en 1826 qu'il « a succombé [...], victime d'une maladie que la misère, le chagrin et les suites qui n'accompagnent que trop souvent l'un et l'autre ont eu bientôt rendue mortelle⁹³ ». Ces échecs sont ainsi monnaie courante, même pour ceux qui ont tenté de repartir de zéro en Louisiane après avoir fui des créanciers en France. Joseph Truc était parti de Marseille « le 15 mars 1816 pour La Nouvelle-Orléans où il tient magasin ouvert en gros et en détail » alors qu'il était endetté de mille francs vis-à-vis des associés Rochas et Heitz. Le consul leur annonce en 1819 l'impossibilité du « recouvrement de vos créances contre le malheureux Truc, mort dans la prison de cette ville, où il était détenu comme banqueroutier frauduleux... Truc vous fait tort de mille francs, sa faillite ici a été d'environ deux cents mille⁹⁴ ».

Ce tableau contrasté doit ainsi faire la part entre les chances de succès et les risques encourus, qui font de la Louisiane une destination attractive pour les migrants prêts à s'engager une entreprises aléatoire pour faire fortune.

L'accroissement de l'émigration française à La Nouvelle-Orléans et New York après 1815 relève d'une grande complexité de facteurs, qui permettent de mieux replacer l'émigration de proscrits bonapartistes dans le contexte social, économique et politique de la France de la Restauration. La diversification des origines régionales et professionnelles,

⁹¹ Lettre de François Arnaud au consul de France à La Nouvelle-Orléans, Marseille, 1^{er} juin 1842, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/212.

⁹² « George de Passan de sa part s'engage à fournir un jardin, à environ trois quarts de lieues de La Nouvelle-Orléans et contenant au moins quatre arpens de terre [...] une maison pour l'usage du second parti, un nègre travaillant, et une charrette et un cheval pour transporter les légumes au marché de la ville, sans aucun frais de loyer audit Alexandre Gohier du Gast ;

Et Alexandre Gohier du Gast, de sa part, entreprend de s'engager à cultiver ledit jardin, d'y travailler lui-même et d'y donner tous ses soins et toutes ses attentions, sans rien demander de gages dudit George de Passan [...]. Fait et passé à Philadelphia le 4 novembre 1822 », CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/198.

⁹³ Lettre de Guillemin, consul de La Nouvelle-Orléans, à Mme Gohier Dugast, 22 février 1826, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/198.

⁹⁴ Lettre de Guillemin, consul de La Nouvelle-Orléans, à M. C. Rochas, La Nouvelle-Orléans, 4 avril 1819, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/197.

et le renforcement de courants migratoires déjà existants, participent à la complexification des sociétés urbaines dans laquelle arrivent, passent ou s'installent ces migrants. Le flux continu de migrants français, connaissant de brèves périodes de pics, mais également une certaine permanence, permet de maintenir les liens familiaux, sociaux, culturels et politiques avec la France, et explique la diffusion du mythe bonapartiste et de la culture d'opposition aux Bourbons au-delà des frontières françaises après 1815.

III) La diffusion du mythe bonapartiste à New York et La Nouvelle-Orléans : proscrits, sociabilité et cultures politiques

On a vu que La Nouvelle-Orléans et New York constituaient des caisses de résonance aux événements européens dès les années 1814-1815. Cependant, la défaite finale de Napoléon ne met pas fin à ce phénomène, qui va plutôt en s'amplifiant dans les premières années de la Restauration, entretenu par l'émigration dans ces deux ports. On peut distinguer deux phénomènes : celui, assez bien connu, du refuge temporaire et éphémère des figures les plus célèbres – et les plus surveillées – de la proscription ; mais également la diffusion et le maintien une culture d'opposition au régime des Bourbons restaurés au sein des groupes français de chaque ville. Si la présence de proscrits est l'un des éléments de cette diffusion, le contact direct qu'ils ont eu avec Napoléon les éclairant de l'auréole qui entoure le mythe en cours de constitution, elle n'est pas le seul facteur explicatif du succès de la légende napoléonienne outre-Atlantique. Les origines sociales et politiques, les itinéraires des migrants français installés dans les deux villes, associés à la liberté offerte aux États-Unis d'exposer des opinions dissidentes, participent aussi de la persistance du mythe napoléonien et de la culture d'opposition libérale. Cette culture politique évolue, se manifestant à travers un « esprit public » anti-Bourbon et des manifestations spontanées dans les premiers temps, mais influençant également durablement des espaces de sociabilité tels que les cafés, théâtres ou loges maçonniques.

A. La Nouvelle-Orléans et New York, pôles d'attraction, de ressources ou de fixation des bonapartistes

Si New York et La Nouvelle-Orléans attirent une part importante des proscrits bonapartistes, ces ports jouent essentiellement un rôle de pôles de ressources et de passage temporaire dans le contexte des projets encore fluctuants de nombre de proscrits. Philadelphie ou Boston sur la côte est ; Mobile et Charleston plus au sud, présentent

également, dans une moindre mesure, des profils similaires⁹⁵. En effet, si le choix de la destination étasunienne garantit déjà l'absence de persécution et une relative liberté, il faut également inclure dans le projet migratoire la volonté de participer aux mouvements libéraux et révolutionnaires dont le centre de gravité s'est déplacé de l'Europe vers l'Amérique, notamment les colonies espagnoles⁹⁶.

La présence à New York et La Nouvelle-Orléans d'une population favorable aux bonapartistes, à la fois parmi les Américains, mais aussi certains Français, permet à des proscrits célèbres de trouver des moyens – à la fois matériels et financiers, ainsi que relationnels et sociaux – de chercher le succès en Amérique. Dans leurs travaux sur la colonie de la Vigne et de l'Olivier, établie en Alabama par des exilés bonapartistes associés à nombre d'anciens colons de Saint-Domingue, Éric Saugera et Rafe Blaufarb soulignent le rôle des grands ports dans la réalisation du projet – ou son détournement, comme dans le cas du général Lallemand qui détourna ses troupes vers le Texas et la tentative malheureuse du Champ d'Asile⁹⁷. Il importe par ailleurs de souligner qu'à leur arrivée, les proscrits s'insèrent dans un tissu social francophone où de multiples liens relationnels existent – du fait de connexions familiales, professionnelles, régionales – et continuent à être entretenus, par exemple par la masse de réfugiés de Saint-Domingue dont Darrell Meadows a bien montré, pour la période précédente, les interactions avec les nouveaux arrivants de France⁹⁸. Le cas de Philadelphie est bien connu grâce au réseau bonapartiste établi autour du journal *L'Abeille américaine* créé par Jean Simon Chaudron en 1816, à la présence de Stephen Girard, et à l'organisation la Société de la Vigne et de l'Olivier avant le départ pour l'Alabama⁹⁹.

⁹⁵ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 293 ; BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, *op. cit.*, p. 161-166 ; KLIER, « Champ d'Asile, Texas », *op. cit.*

⁹⁶ Walter BRUYERE-OSTELLS, *La grande armée de la liberté*, Paris, Tallandier, 2009, p. 39-53 ; BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, *op. cit.*, p. 110-111.

⁹⁷ BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, *op. cit.*, p. 85-116.

⁹⁸ MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.*

⁹⁹ Pour une approche biographique des membres de la société bonapartiste à Philadelphie, voir : WILDES, *Lonely Midas : the Story of Stephen Girard*, *op. cit.* ; MCMASTER, *The Life and Times of Stephen Girard, Mariner and Merchant*, *op. cit.* ; JOLLY, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, *op. cit.*, p. 181-201 ; Frank STOLLENWERCK et Dixie Orum STOLLENWERCK, *The Stollenwerck, Chaudron & Billon Families in America: A Narrative with Lineage Listing 1740 (circa)-1947*, s. n., 1948 ; SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 115-125.

New York et La Nouvelle-Orléans offrent aux proscrits l'accès à des ressources financières et des opportunités d'aventures, notamment à l'heure des révoltes dans les colonies espagnoles d'Amérique centrale et du Sud. On trouve ainsi à New York des soutiens aux bonapartistes, tels que le marchand bâlois Isaac Iselin, et de nouvelles figures qui jouent un rôle central dans la sociabilité des proscrits. Joseph Bonaparte devient notamment un personnage pivot dans les premiers temps de son exil, objet de surveillance attentive des consuls français¹⁰⁰ :

« Le général Clauzel est à New York depuis deux jours, il se trouva hier au déjeuner qui se donne tous les dimanches chez Joseph Bonaparte ».

« Le général Lallemand est arrivé à New York depuis 2 jours, venant de Boston où il était débarqué. Il a été très accueilli par ses amis bonapartistes dans cette ville. On dit qu'il doit se rendre auprès de Joseph Bonaparte et de là à Philadelphie ».

« Il y a des réunions considérables d'anciens officiers et d'autres mécontents auprès de Joseph Bonaparte. Ils parlent hautement du retour de Bonaparte¹⁰¹ ».

New York offre aussi les informations, réseaux d'interconnaissances et opportunités pour les aventuriers, notamment avec le départ d'expéditions pour les colonies espagnoles¹⁰².

¹⁰⁰ À New York, après avoir fait partie des proches du général Moreau, Isaac Iselin gère ponctuellement les affaires de certains généraux bonapartistes ou régicides installés à New York (Grouchy, Quinette de Rochemont, Réal, Joseph Bonaparte, Rapatel). « Notes sur M. Isaac Iselin-Roulet (dit « de New York ») 1783-1841, NYHS, BV Iselin. Bonaparte fréquente par ailleurs, entre New York et sa résidence de Point Breeze, le maréchal Grouchy, le général Clauzel, le général Bernard, le général Charles Lallemand, le général Henri Lallemand, le général Lefebvre-Desnouettes, le général Vandamme, le colonel Combes, le colonel de Girardin, le colonel Latapie, le colonel Grouchy, le capitaine Grouchy, Régnaud de St-Jean d'Angély, le comte Réal, Miot de Mélito, Lakanal, le comte Quinet, les feux fils de Fouché, Eugène Ney, le duc de Montebello : PHILIPS, *Les réfugiés bonapartistes en Amérique (1815-1830)*, *op. cit.*, p. 55.

¹⁰¹ Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 15 janvier 1816, MAE, CCC-New York-4 ; dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 12 mai 1817, CADN, New York, 473PO/1/30 ; dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 1^{er} août 1817, MAE, CCC-New York-4. Voir Annexe 29.

¹⁰² Plusieurs projets de départs pour l'Amérique du Sud sont mentionnés par les consuls : « À la fin de cette semaine il part un brig pour Buenosaires [sic] où sont embarqués beaucoup de Français et d'Espagnols. On dit qu'ils ont des armes à bord. Un autre rassemblement paraît destiné pour le Mexique sous les ordres d'un aventurier qui prend le nom de Mina », dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à Pétry, consul général de France à Philadelphie, New York, 15 août 1816, CADN, New York, 473PO/1/43 ; « Environ trois cents individus français espagnols et américains, réunis sous les ordres d'un nommé Berlina, doivent s'embarquer, sou peu de jours, pour Buenos Aires. Ils embarqueront force munitions de guerre, habillements et accoutrements », dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 8 octobre 1816, MAE, CCC-New York-4 ; « Des bâtiments d'Anvers et de la Rochelle ont apporté, aussi, Mgr,

L'itinéraire du commandant Persat, « type de l'officier en demi-solde¹⁰³ » ayant parcouru l'Europe et les Amériques en quête d'aventures militaires, révèle bien le caractère fugace du passage par les ports américains et l'importance des ressources qu'il y trouve. Il mentionne dans ses *Mémoires* son passage à deux reprises à New York, en 1817 et en 1825. Du fait du succès souvent malheureux de ses expéditions – il combat successivement aux côtés de Bolivar en 1818, retourne en Europe et participe à la guerre d'indépendance grecque, puis à la résistance espagnole face à l'intervention française de 1823 – il se trouve souvent dans le besoin. Il bénéficie de la solidarité des sympathisants bonapartistes, notamment en 1825 à New York où, par l'intermédiaire des frères Peugnet, il est admis comme visiteur dans une loge française de New York (dont le nom n'est pas précisé) et dont les frères lui prêtent 300 francs. Passé de New York à La Nouvelle-Orléans, il réclame une dette à un certain Joly, un pirate croisé lors de sa participation à l'expédition en Colombie en 1817. Menacé d'être mis en prison par un faux témoignage, « une vingtaine de généreux français se présentèrent pour [lui] servir de caution ». Parmi eux, Pierre Callon, « fidèle et loyal napoléoniste incarné¹⁰⁴ » que l'on peut identifier sans doute avec Pierre Caillou, est l'un des pivots de la sociabilité bonapartiste à La Nouvelle-Orléans¹⁰⁵. Cet exemple témoigne de la mobilité de certains anciens militaires des armées napoléoniennes en quête d'opportunités, et de la fixation à New York et La Nouvelle-Orléans d'une société dont certains membres sont solidaires de ces proscrits. Il en va de même pour les frères Lallemand, autres figures célèbres qui préfèrent à la colonisation de l'Alabama le projet de l'expédition du Champ d'Asile au Texas¹⁰⁶. New York est leur point de départ après le recrutement et l'expédition d'un premier navire vers Mobile, commandé par le général Rigaud. Ils font le trajet de New York à La Nouvelle-Orléans entre le 31 décembre 1817 et le

dernièrement 20 ou 30 officiers à la demi-solde qui viennent ici chercher du service dans les troupes des insurgens espagnols », dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 19 juillet 1817, CADN, Philadelphie, 518PO/1/25.

¹⁰³ PERSAT, *Mémoires du commandant Persat : 1806 à 1844*, op. cit., p. vi.

¹⁰⁴ PERSAT, *Mémoires du commandant Persat : 1806 à 1844*, op. cit., p. 183, 196.

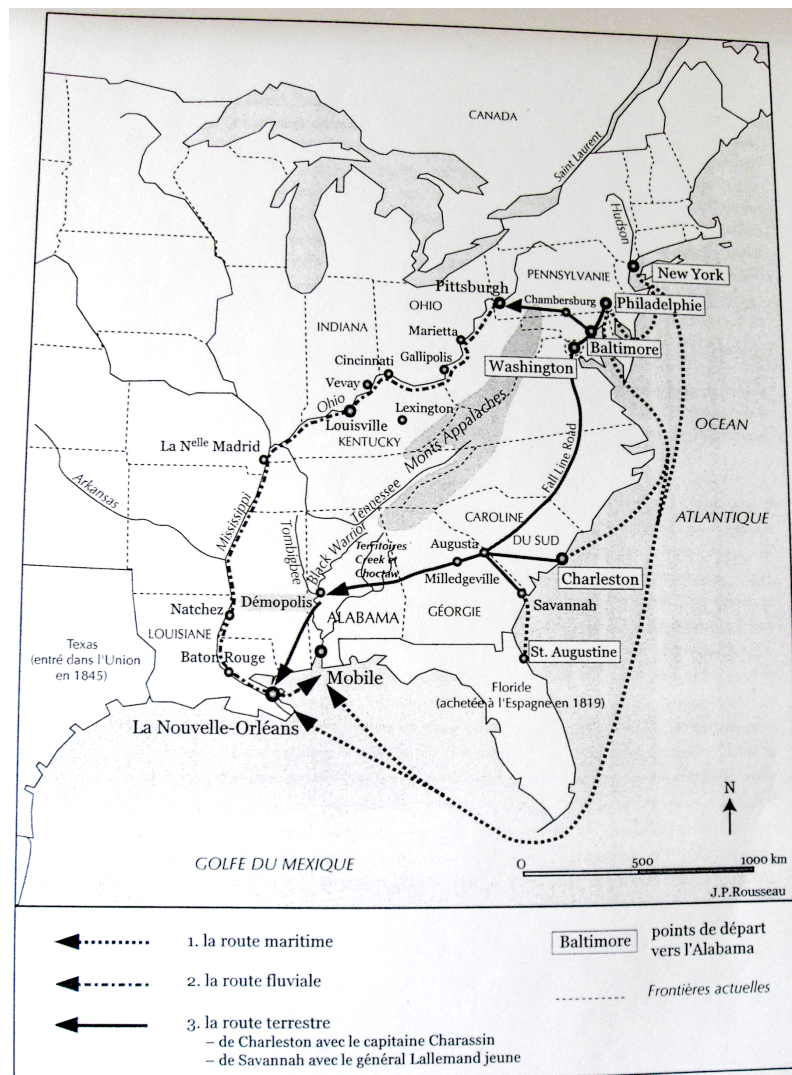
¹⁰⁵ D'après les tableaux des loges *La Concorde* et *La Triple Bienfaisance*, ce marchand français originaire de Bergerac, en Dordogne, est né en 1774. Il est mentionné dans l'annuaire de 1822 de La Nouvelle-Orléans comme « wood and lumber merchant », habitant rue Gravier entre Baronne et Carondelet : Tableau de *La Concorde*, 1815, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9 ; Tableau de *La Triple Bienfaisance*, 1818, 1820, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 11 ; John Adams PAXTON, *The New-Orleans Directory & Register*, New-Orleans, J. A. Paxton, 1822.

¹⁰⁶ Le détail de cette expédition, notamment ses complexes ressorts diplomatiques entre autorités américaines, espagnoles, mexicaines, ainsi que son caractère utopique dans l'établissement d'une colonie exemplaire, se trouve dans le Chapitre 4 de BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit., p. 85-116.

4 février 1818, et restent ensemble deux semaines à La Nouvelle-Orléans pour recruter de nouveaux hommes et faire le plein de provisions¹⁰⁷.

Ces exemples montrent notamment que dans les itinéraires, La Nouvelle-Orléans – qui est rarement le point d'entrée direct aux États-Unis des proscrits, qui sont surtout concentrés sur la côte est – est une étape qui vient dans un second temps mais constitue un lieu de ressources important, notamment pour les futurs colons. Les itinéraires des bonapartistes de la côte est vers le sud figurant dans la carte 3.1 reflètent les multiples routes suivies pour atteindre La Nouvelle-Orléans.

Carte 3.1 : Itinéraires vers le Sud des émigrés français, 1817-1821.



Source : Éric Saugera « *Renâitre en Amérique? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865* », Thèse de doctorat, Université de Nantes, 2007, p. 218.

¹⁰⁷ BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit., p. 100-101.

Éric Saugera a suivi l'itinéraire de Jacques Lajonie Lapeyre, figure moins prestigieuse que les grands noms des proscrits, mais qui éclaire le parcours de nombreux anonymes. Cet ancien lieutenant des armées de Bonaparte, originaire d'une petite noblesse girondine, a fui la Gironde pour les États-Unis après les Cent-Jours et est arrivé à Philadelphie en 1817¹⁰⁸. Il gagne alors La Nouvelle-Orléans par le fleuve, où il bénéficie de l'accueil et de la solidarité de Jean Quessart, colon de Saint-Domingue originaire de la même région que Lajonie, devenu marchand de tabac et fabricant de chocolat. Outre un réseau de connaissances, La Nouvelle-Orléans procure aux émigrants de passage les opportunités d'un grand marché de l'esclavage : dans la perspective de s'établir en Alabama, Lajonie n'envisage sa réussite qu'à l'aide de la main-d'œuvre servile¹⁰⁹. Pour les frères Lallemand de passage à La Nouvelle-Orléans sur la route du champ d'Asile, ou à leur retour, l'achat d'esclaves est également une option. Charles Lallemand, à son retour du Champ d'Asile, acquiert ainsi six esclaves au printemps 1819¹¹⁰.

Enfin, les ressources offertes par ces villes sont celles de refuge secondaire après les échecs de diverses aventures. Les sociétés urbaines offrent des possibilités de reconversion aux déçus des expéditions militaires. Rares sont ceux qui à l'instar de Simon Bernard, parviennent à être engagés au service de l'armée des États-Unis pour des travaux d'ingénierie et de science militaire¹¹¹. Certains polytechniciens parviennent néanmoins à valoriser au niveau local leur expérience, comme Frédéric Buisson ou Louis Gally qui ont à La Nouvelle-Orléans des postes d'officiers dans la milice et réalisent des travaux d'ingénieur¹¹². C'est cependant le métier de professeur qui semble l'une des reconversions les plus classiques – et déjà de mise pour les précédents émigrés et réfugiés de Saint-Domingue. L'afflux de Français ayant été formés par les lycées créés par Napoléon, et passés par l'École Polytechnique destinée à former les cadres militaires et administratifs français, constitue une offre locale appréciée. Simone de La Souchère-Déléry cite au moins huit anciens militaires et proscrits ayant enseigné à La Nouvelle-Orléans ou dans des

¹⁰⁸ Éric SAUGERA, « D'un Sud à l'autre : exilés, engagés et esclaves en Alabama au début du XIX^e siècle », *Bulletin de l'Institut aquitain d'études sociales*, vol. 76, 2001, p. 123-151.

¹⁰⁹ SAUGERA, « D'un Sud à l'autre : exilés, engagés et esclaves en Alabama au début du XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 134.

¹¹⁰ Base de données <http://www.ibiblio.org/laslave>, consulté le 12 juin 2012. Voir tableau en Annexe 30.

¹¹¹ PLANCHOT-MAZEL, « Un Général français aux États-Unis de 1816 à 1831: Simon Bernard », *op. cit.*

¹¹² Ces fonctions sont mentionnées dans PAXTON, *The New-Orleans Directory & Register*, *op. cit.*, p. 79. Voir également : Buisson Family Papers, LSM, RG 214 ; Gally Family Papers, LSM, RG 170.

paroisses de Louisiane¹¹³. Si le plus célèbre, Joseph Lakanal, prend la tête du Collège d'Orléans au début des années 1820, Claudius Crozet, un autre polytechnicien, reprend le Collège Jefferson, tandis que d'autres fondent de petites écoles (J. B. Jeannin, Victor Cherbonnier)¹¹⁴. À New York, de même, les frères Lallemand créent une école reprise par les frères Peugnet¹¹⁵. L'enseignement est souvent doublé d'une activité journalistique, comme l'illustre René de Perdreauxville qui crée une « Académie des jeunes demoiselles » en 1824 à La Nouvelle-Orléans et contribue à nombreux journaux dans les années 1820 (*L'Ami des Lois*, *L'Argus*, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* puis *La Tribune*)¹¹⁶. Cette contribution à l'enseignement francophone participe à la formation des jeunes Français et descendants de Français des deux villes, mais façonne également leur imaginaire politique : *l'Alphabet* publié par Pierre Cherbonnier à La Nouvelle-Orléans en 1829 cite ainsi, comme exemple d'usage du subjonctif :

« Chacun désire que le corps de Napoléon soit rendu à la France¹¹⁷. »

Le passage, ou la fixation, des proscrits bonapartistes est l'un des facteurs de diffusion de la « légende napoléonienne » identifiée en France à la même période par Sudhir Hazareesingh, qui en détaille le caractère multiforme et évolutif¹¹⁸. On constate en effet, à New York et La Nouvelle-Orléans, la constitution d'une solide culture d'opposition à la monarchie française restaurée, offrant un terrain d'accueil favorable aux proscrits bonapartistes, mais allant également au-delà de la simple célébration de la geste militaire impériale.

¹¹³ Simone DE LA SOUCHÈRE-DELERY, « French Soldiers Who Became Louisiana Educators », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 31, n° 4, 1948, p. 849-855.

¹¹⁴ Cependant Lakanal ne reste pas longtemps : il explique son départ par son refus de la naturalisation américaine : lettre de Lakanal à M. Arnault, membre de l'Institut, Mobile, [1832], Louisiana Digital Library. Voir Annexe 31.

¹¹⁵ Annonces du *Courrier des États-Unis*, 30 août et 13 septembre 1828.

¹¹⁶ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 374.

¹¹⁷ Pierre CHERBONNIER, *Alphabet, ou Méthode simple et facile de montrer promptement à lire aux enfans ainsi qu'aux étrangers qui veulent apprendre le Français*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie Buisson et Boimare, 1829, p. 127. Cité dans DE LA SOUCHÈRE-DELERY, « French Soldiers Who Became Louisiana Educators », art. cit., p. 855.

¹¹⁸ HAZAREESINGH, *La légende de Napoléon*, op. cit., p. 61-94. Voir également PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, op. cit., p. 25-102.

B. L'accentuation d'un « esprit public » anti-Bourbon

La Nouvelle-Orléans et New York apparaissent dès 1815 comme les deux principales villes où l'« amour-propre national¹¹⁹ » des Français se prononce toujours en faveur de Napoléon et contre les Bourbons. La surveillance accrue dans les premières années de la Restauration de possibles activités subversives des bonapartistes à l'étranger conduit le ministère de la Police à être à l'affût de toutes les informations en provenance des ports américains. Les rapports des capitaines de navires et des passagers constituent une source intéressante à croiser avec les rapports de consuls. Dans les deux cas, le point de vue est loin d'être neutre, dans la mesure où ceux qui s'adressent à la police sont dans un contexte d'interrogatoire ou de rapport volontaire. Les bruits et fausses informations sont également fréquents des deux côtés de l'Atlantique. Parmi les informations fausses – qui sont en général rapidement infirmées –, les rumeurs de fuite de Napoléon de St Hélène, ou d'exploits militaires des ex-généraux français, sont courantes¹²⁰. Cette source, même biaisée, reflète l'image que peuvent avoir New York et La Nouvelle-Orléans auprès du public français. Le dessin qui en ressort renforce leur image de pôle de rassemblement des proscrits, mais également de diffusion d'un « esprit public » qualifié de « mauvais esprit » anti-Bourbons.

C'est à La Nouvelle-Orléans que cette impression est la plus unanime dans les premières années de la Restauration :

« Les habitants de la Nouvelle-Orléans sont parmi les sujets des États-Unis ceux qui ont les plus mauvaises dispositions contre le gouvernement légitime de France. Leurs gazettes n'expriment que haine dans toutes leurs relations avec nos capitaines, ils se montrent disons tels que les jacobins de 1793. »

« Le Capitaine Houlden, arrivant de la Nouvelle-Orléans, assure que les français qui l'habitent sont animés d'un mauvais esprit, qu'ils sèment des bruits, créent des nouvelles, présagent la mort de notre souverain, l'annoncent très prochaine, et insinuent qu'il règne parmi les princes, d'ailleurs inhabiles à gouverner, par leur peu de capacité, une désunion, un esprit de

¹¹⁹ Dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, La Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1817, MAE, CCC-La Nouvelle-Orléans-4.

¹²⁰ « Un passager du navire le *Two Generals* venant de Charleston [...] a dit que lors de son départ, le bruit courait, que Buonaparte avait fait une tentative pour s'échapper de l'île Ste Hélène », rapport de Duvergier, commissaire spécial de police au Havre, au ministre secrétaire d'État au département de la Police générale, 11 mai 1817, AN, F7 6717.

parti qui doivent nécessairement, affirment-ils, amener le renversement de notre gouvernement¹²¹. »

Le Baron de Montlezun, lors de son passage en 1816, confirme également que « les révolutionnaires proscrits ne pouvaient pas trouver un pays où l'opinion générale fût mieux à l'unisson de la leur¹²². » La diffusion de cette hostilité aux Bourbons est liée aux activités entourant le port, y compris la présence de corsaires du Golfe du Mexique venus recruter des marins déserteurs, en jouant des anciennes fidélités à Bonaparte :

« Les corsaires [...] mettent toute espèce de pavillon mais ils paraissent préférer le tricolore, il est du moins le plus commun parmi eux. La *Minerve* a été rencontrée par un de ces corsaires en sortant de la rivière, qui ne se sentant pas assez fort pour l'attaquer l'a laissée passer, les hommes qui composaient l'équipage de ce corsaire ont crié 'Vive Napoléon, chiens de Royalistes'.¹²³ »

Le port de la Nouvelle-Orléans est donc un lieu où se manifeste particulièrement l'« esprit de parti », qui se reflète dans les impressions des capitaines qui y font escale. Du fait du brassage et du contact entre les différentes catégories sociales et professionnelles de la ville – marchands, marins, peuple des tavernes qui bordent la levée – mais également les nouveaux arrivants – capitaines, équipages, voyageurs, porteurs de nouvelles – de nationalités diverses, le port est le lieu de manifestations souvent spontanées et parfois effusives de l'attachement au drapeau tricolore et à la figure de Napoléon. L'incident qui a lieu entre les 17 et 18 mars 1817 en est un exemple. À l'origine, la présence dans le port d'un navire de guerre britannique *Hamilton*, et d'un navire français, *Le Pacifique*, suscite des tensions entre les deux équipages. Sur le navire britannique se trouvaient en effet, d'après le consul français, « à la tête de ses mâts et sous des girouettes pointues aux armes de l'Angleterre, des espèces de guidons tricolores qui attachés par un fil semblaient se mouvoir au gré et par l'influence des girouettes ». Ces insignes sont ressentis comme une provocation par la population d'origine française de la Nouvelle-Orléans:

« La vue de ces guidons offusquait depuis plusieurs jours les habitants de la ville et la foule de matelots [...] qui abondent dans cette ville et qui, pour la plupart Français ou Italiens d'origine,

¹²¹ Rapport du préfet de la Gironde, Bordeaux, 7 mars 1816, AN, F7 6717 ; rapport de Duvergier, commissaire spécial de police au Havre, au ministre secrétaire d'État au département de la Police générale, 24 mars 1818, AN, F7 6717.

¹²² MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, op. cit., p. 342.

¹²³ Rapport de Duvergier, commissaire spécial de police au Havre, au ministre secrétaire d'État au département de la Police générale, 2 août 1817, AN, F7 6717.

ont conservé comme les premiers une tendresse toute particulière pour les anciennes couleurs de la France¹²⁴. »

Il en résulte un mélange entre démarches diplomatiques et officielles entre le maire, les capitaines de navire, les consuls français et britannique. Face aux refus répétés du capitaine britannique de retirer les girouettes, une émeute s'ensuit, menée selon le consul de France par une poignée d'activistes qui « se mettent à l'abordage ... escaladent jusqu'en haut des mâts, et là, aux cris insensés répétés par la multitude de 'Vive Napoléon !' arrachent guidons et girouettes¹²⁵ ». Un marin britannique est tué, et l'armée finit par intervenir et disperser la foule.

Des récits contradictoires sont donnés de l'évènement¹²⁶. Pour le consul français, les meneurs et coupables des violences ne seraient qu'une poignée de « forcenés, sortis des colonies mexicaines, et (du moins je le crois) un de nos matelots » qui ont pris « la tête de cette multitude enragée¹²⁷ ». Au delà de ces quelques fauteurs de trouble, il semble cependant qu'une part bien plus importante de la population de La Nouvelle-Orléans ait manifesté, avec violence, son attachement au symbole tricolore. Le maire, solidaire de la population, estime en effet que la faute revient entièrement aux Anglais, et conclut que :

« Le combat à bord du *Hamilton* ne peut être considéré comme une agression, mais bien plus comme un acte d'auto-défense de la part de la population exaspérée par la conduite hautement répréhensible du Capitaine Colshed et de son équipage¹²⁸ ».

Cependant, il est lui-même contesté par la *Gazette de la Louisiane* qui estime qu'il a laissé l'émeute se produire. Le quotidien se réjouit par ailleurs que ce soient uniquement des étrangers, et non des créoles louisianais, qui aient pris part à l'émeute : « Nous sommes à présent heureux d'être en mesure d'affirmer que *pour ainsi dire aucun Créole de Louisiane* n'a été impliqué de quelque façon que ce soit dans cette outrageante violation de nos lois¹²⁹. » Émeute présentée comme étant le fait de la population de la ville, majoritairement

¹²⁴ Dépêche de Guillemin, consul de France, au ministre de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1817 CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/144(2MI2325). Voir Annexe 32.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ HTML, John Minor Wisdom Collection, MSS 203, Box 8, Documents 303-306 ; *L'Ami des lois*, 19 mars 1817 ; *Gazette de la Louisiane*, 22 mars 1817.

¹²⁷ Dépêche de Guillemin, au ministre de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1817, CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/144(2MI2325).

¹²⁸ NOPL, Messages of the Mayor, 1816-1835.

¹²⁹ « We are now happy to have in our power to say that *scarcely a single creole of Louisiana* is in any way implicated in this outrageous prostration of our laws », *Gazette de la Louisiane/ Louisiana Gazette*, 22 mars 1817.

attachée au symbole tricolore, ou d'une poignée de « forcenés » bonapartistes et rebelles ? L'imprécision et le manque d'objectivité de ces récits sur les participants ne permet pas de trancher, mais l'écho qui est donné à l'événement – allant jusqu'à être publié dans une gazette de Montréal – témoigne de la force du symbole en jeu, qui participe de l'esprit d'opposition et d'une forme contestataire de patriotisme français en Louisiane¹³⁰. Le consul Guillemin se désole de la « passion de la multitude aveugle » qui fait que « malgré sa chute, malgré l'abyme de maux dans lequel il a plongé la France, l'homme de Ste Hélène est encore, pour les Louisianais, le héros bienfaiteur de leur ancienne colonie¹³¹ ».

New York vient en deuxième place parmi les ports américains offrant une ambiance séditeuse aux yeux des autorités françaises. Dès 1815 la ville est présentée comme un lieu où les Français « américanisés » développent une attitude favorable aux bonapartistes :

« Il paraît même certain [que Joseph Bonaparte, Régnaud de Saint-Jean d'Angély, Félix et autres] n'ont donné la préférence au séjour de New York que parce qu'ils comptent sur l'exaltation des opinions des Français qui y résident, et parce que la situation du port leur offre de fréquentes occasions de correspondre avec leurs adhérens en France et d'y susciter de nouveaux troubles¹³². »

La situation géographique de New York et ses liens avec la France contribuent à cet état de fait, comme en témoigne le comte d'Espinville à son arrivée à New York en remplacement de Cazeaux :

« En général l'esprit des Français de New York est très mauvais et contraire au gouvernement du Roi. Ils sont, à peu d'exceptions près, bonapartistes. La grande liberté que chacun a dans ce pays de dire tout ce qu'il pense, fait prononcer l'opinion des arrivans français. Ils se croient tous très conséquents et obligés de s'expatrier pour cause d'opinion contraire au Gouvernement de France. Tous les papiers démocrates du pays sont l'écho du parti bonapartiste¹³³. »

¹³⁰ Au Canada, on publie le témoignage d'un membre de l'équipage britannique, James Stuart, qui désigne les marins français comme les instigateurs de l'émeute : « he discovered the mate of the *Pacifique*, with a drawn sword in his hand, addressing the crowd, and pointing to the vanes then flying on the mast head of the *Hamilton* ; a few minutes after he heard the crowd cry out to take down the vanes, or they would cut down the masts », « The Riot At New-Orleans », *Montreal Gazette*, 16 juin 1817.

¹³¹ Dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, La Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1817, MAE, CCC-La Nouvelle-Orléans-4.

¹³² Dépêche de Framery d'Ambreucq, consul général de France, à Cazeaux, consul de France à New York, Philadelphie, le 27 novembre 1815, MAE, CCC-New York-4.

¹³³ Dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, 8 octobre 1816, MAE, CCC-New York-4.

Pour autant le temps passant semble susciter une accalmie dans l'activisme politique, du fait du relatif retrait des proscrits les plus célèbres, du départ des plus entreprenants. La primauté de l'activité commerciale est présentée pour le reste de la population comme primant sur les préoccupations politiques, et les rapports de capitaines en 1817 font état du calme des Français de la ville¹³⁴. Les activités des bonapartistes décroissent donc avec le temps, au point qu'en 1819 le consul constate « qu'il ne se trouve plus à New York ou dans l'arrondissement à ma connaissance aucun individu réfugié inscrit sur les deux listes, ni aucun de ceux qui étaient de l'expédition de Texas. Tout a filé vers le Sud de cet État, ainsi que ceux qui étaient militaires¹³⁵ ».

New York reste néanmoins un pôle de réception des opposants politiques, et dans les années 1820, de nouvelles arrivées contribuent à faire croître la part des opposants aux Bourbons : « la très grande majorité des Français dans cette ville, ne sont nullement disposés en faveur de notre auguste monarque et de sa famille. La conspiration de Saumur, de Strasbourg, de Belfort ont fait depuis quelque temps venir à New York assez d'individus condamnés en France. Ils se sont réunis ici aux Français pensant comme eux, en grossissant leur parti¹³⁶ ». Du fait des évolutions politiques en France, la première vague de proscrits bonapartistes a été relativement limitée en nombre comme en durée de séjour aux États-Unis. Pour autant, des opposants libéraux au régime de la Restauration continuent d'arriver dans les années 1820, et leur nombre se renforcera dans les années 1830.

C. L'influence des divisions partisans françaises sur la sociabilité quotidienne

Une nouvelle phase dans la politisation de la population française de New York et La Nouvelle-Orléans s'ouvre ainsi avec la fin de l'Empire, donnant une nouvelle mesure de la liberté d'expression qu'offre le cadre américain aux migrants qui n'en disposaient pas en France. Le développement des divisions partisans au sein de la population française et la

¹³⁴ « Les Français qui habitent New York se comportent bien, qu'ils n'avaient point entendu parler de Régnault de St Jean d'Angély, ni des ex-Généraux Français réfugiés », rapport de Duvergier, commissaire spécial de police au Havre, au ministre secrétaire d'État au département de la Police générale, 5 octobre 1817, AN F7 6717.

¹³⁵ Dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, 2 janvier 1819, CADN, New York, 473PO/1/30.

¹³⁶ Dépêche du comte d'Espinville, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, 20 février 1825, CADN, New York, 473PO/1/30.

prévalence de la sensibilité bonapartiste se retrouvent dans toute l'Amérique du Nord¹³⁷. Cependant, l'intensité de l'émigration française dans ces deux ports complexifie le jeu politique local, et génère une synthèse originale de multiples cultures politiques.

1) Le « rendez-vous des proscrits » : la sociabilité des lieux publics

La présence des proscrits français est marquée par la fréquentation de nombreux lieux publics ou semi-publics, qui contribuent à leur visibilité. L'existence de cafés et d'hôtels français à New York et La Nouvelle-Orléans, ainsi que la création d'établissements par certains des nouveaux arrivants, permet à la fois la rencontre entre les proscrits, et leurs interactions avec les autres Français. Le commandant Persat décrit ces rencontres en 1825 :

« Pendant mon séjour à New-York, en 1817, j'avais fait la connaissance de plusieurs Français réfugiés depuis la catastrophe nationale de 1815. Parmi ces Français se trouvait un ancien maréchal des logis des chasseurs à cheval de la garde impériale qui y tenait un grand café. C'était là le rendez-vous des proscrits¹³⁸ »

Bien que le nom de cet ancien soldat de l'Empire devenu cafetier à New York soit inconnu, on trouve d'autres exemples de Français qui ouvrent des cafés, tels que Joseph Collet, qui tient un « *Commercial Hotel* » comprenant un « bar » et un cabinet de lecture approvisionné en journaux de Paris arrivés par le Havre¹³⁹.

De même à La Nouvelle-Orléans, le mythe du « Café des exilés » est véhiculé à la fin du XIX^e siècle par George W. Cable. Ce lieu mythique aurait été créé en 1808 rue Saint-Philippe et aurait d'abord été le « café des réfugiés » accueillant les colons de Saint-Domingue, devenu après 1815 « café des exilés ». Si cette dénomination n'apparaît pas avant les récits plus ou moins romanesques de la fin du XIX^e siècle (qui sont censés, dans le cas de G. W. Cable, s'inspirer de la tradition orale), la présence de nombreux cafés accueillant les migrants français est établie¹⁴⁰. Maspero, qui tient le « Café de la Nouvelle Bourse », offre également un cabinet de lecture à partir de 1814. L'hôtel Trémoulet, dont le patron, originaire du Sud-Ouest, accueille les nombreux proscrits bonapartistes de passage ou installés à La Nouvelle-Orléans, devient célèbre, comme en témoignent de nombreuses correspondances et récits de voyageurs. John Davis et Maurice Abat

¹³⁷ Ronald CREAGH (dir.), *Nos cousins d'Amérique, histoire des Français aux États-Unis*, Paris, Payot, 1988, p. 228-236.

¹³⁸ PERSAT, *Mémoires du commandant Persat : 1806 à 1844, op. cit.*, p. 164.

¹³⁹ Annonce du Commercial Hotel, *New York Evening Post*, 26 février 1822.

¹⁴⁰ George Washington CABLE, « Café des Exilés », *Old Creole Days*, New Orleans, Charles Scribner's Sons, 1883, p. 85-120.

reprennent en 1815 l'« Hôtel des États-Unis » au bayou Saint-Jean¹⁴¹. Un voyageur français de passage à La Nouvelle-Orléans narre ses rencontres quotidiennes avec les proscrits, après avoir « dîné pendant les dix premiers jours de [son] arrivée à table d'hôtel entre Desnouettes et Lallemand¹⁴² ». Bien que ne partageant pas leurs opinions, ce voyageur témoigne également des débats politiques ouverts qui animent les conversations :

« Lefebvre-Desnouettes, Lallemand et l'ex-conventionnel Taillefer habitent cette ville. Le dernier paraît nourrir l'espoir que les amis de la liberté reverront un jour la France, disant que Napoléon n'est qu'assoupi, mais que, fût-il mort, son fils reste encore. On remarque aussi l'ex-général Hombert, celui-ci est tout Républicain & il irrite vivement Desnouettes lorsqu'il parle devant lui de Buonaparte dont il ne sépare jamais l'épithète de tyran¹⁴³. »

Les récits de voyage publiés en France détaillent ainsi les activités dans les cercles de proscrits, donnant lieu à des interprétations contraires comme l'indique la publication de deux récits de voyage concurrents, l'un du baron de Montlezun profondément critique de ces cercles de proscrits, l'autre, anonyme, cherchant à les réhabiliter¹⁴⁴.

Cette sociabilité ouverte et démonstrative se manifeste également dans les multiples réunions publiques et dîners donnés pour accueillir les proscrits. Ces manifestations pouvaient se dérouler à l'instigation de membres de la société locale, ou être établies sur une base régulière par les nouveaux arrivants eux-mêmes. On peut citer, dans la première catégorie, les multiples sollicitations des élites newyorkaises à l'égard de Joseph Bonaparte, invité par « la corporation de la cité de New York [à] assister aux diners de parade qu'elle a donnés à divers personnages de ces États ; ou en commémoration d'un haut fait naval ou d'une victoire remportée par les armées des États-Unis dans la dernière guerre avec l'Angleterre¹⁴⁵. » Il en va de même à La Nouvelle-Orléans lorsque, à la fin de l'année 1816,

¹⁴¹ *Courrier de la Louisiane*, 18 novembre 1814 ; *L'Ami des Lois*, 22 avril 1815 ; SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 224-225.

¹⁴² Extrait d'une lettre de la Louisiane, La Nouvelle-Orléans, 20 février 1817, transmise au ministre de la Police, AN, F7 6678.

¹⁴³ « Un voyageur écrit de La Nouvelle-Orléans (Louisiane) le 20 février 1817 », rapport de Duvergier, commissaire spécial de police au Havre, au ministre secrétaire d'État au département de la Police générale, 25 avril 1817, AN, F7 6717.

¹⁴⁴ *Examen impartial d'un Ouvrage intitulé 'Voyage fait dans les années 1816 et 1817 de New Yorck à La Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi' Où l'on réfute les calomnies du voyageur sur les Américains et les réfugiés français &c.*, Paris, 1818 ; MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, *op. cit.*

¹⁴⁵ Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, 18 novembre 1815, MAE, CCC-New York-4.

les proscrits sont accueillis officiellement, et associés à la célébration des autorités politiques et militaires locales :

« On continue à faire fête au régicide Taillefer et au parjure Lefèvre-Desnouettes. Je lisais aujourd'hui sur une gazette l'annonce d'un grand concert dont la première partie est dédiée au major Biple, en sa qualité de commandant des troupes ; la deuxième au gouverneur Villeray et la troisième, à ce Desnouettes.¹⁴⁶ »

Outre ces invitations officielles, des « réunions particulières » ont lieu, notamment à l'instigation des Français de New York, au grand dam du consul Cazeaux :

« Une trentaine des Français [...] se sont réunis hier dans un dîner public donné aux généraux Grouchy et Clauzel. [...] J'aurai doublement à souffrir par les sentiments pénibles que ce narré renouvellera dans mon âme : j'aurai à dire que ce sont des français qui ont osé s'arroger ouvertement l'indécente présomption de condamner les lois de leur Patrie qui marquent les généraux Grouchy & Clauzel comme ayant soutenu à main armée, l'usurpation dont les conséquences ont ruiné la France et compromis l'existence même de la civilisation européenne. J'aurai à dire que mon propre frère s'est trouvé dans le nombre de ces Français que l'exagération des passions l'aveugle vanité et l'ignorance ont précipités dans une démarche aussi répréhensible¹⁴⁷. »

Le fait que le frère du consul participe à cette réunion montre bien le caractère restreint des cercles de sociabilité des Français et les interactions qui y ont lieu, qui mènent le consul lui-même à se trouver en contact avec les proscrits¹⁴⁸. En effet, les exilés cherchent parfois à entrer en contact avec les consuls, notamment afin de préparer leur retour en France. Ces derniers tentent au contraire de les éviter, et doivent adapter leurs interactions sociales. À Philadelphie, le cas du consul général Pétry est significatif. Il fréquente en effet une famille américaine qui reçoit par ailleurs des exilés. Ses hôtes lui ont ainsi « fixé des jours où [il] n'en rencontrerait point chez eux¹⁴⁹ ». Malgré ces précautions, le consul

¹⁴⁶ « La Nouvelle-Orléans, Lundi 30 décembre 1816 », MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles", op. cit., p. 342.*

¹⁴⁷ Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, à la légation de France à Philadelphie, New York, 3 avril 1816, CADN, New York, 473PO/1/43.

¹⁴⁸ « Je me trouvai par hasard avec M. Regnault, et sans le connaître, chez M Lescalier le Dimanche vingt deux octobre, jour de son débarquement à New York. Il m'aborda dès qu'on m'eut annoncé pour me donner, dit-il, des nouvelles de France, et pour m'informer qu'il était parti du Havre avec un passeport du ministre de la Police Générale », dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, 18 novembre 1815, MAE, CCC-New York-4.

¹⁴⁹ Dépêche de Pétry, consul général de France à Philadelphie, au ministre des Affaires étrangères, 20 novembre 1817, CADN, Philadelphie, 518PO/1/25.

général doit à plusieurs reprises se retirer précipitamment lorsque le maréchal Grouchy se présente¹⁵⁰. De même, à La Nouvelle-Orléans, la sociabilité des élites locales semble faire peu le cas des distinctions politiques françaises, le baron de Montlezun étant reçu chez des notables de la ville tels que Jean-Baptiste Labatut, marchand originaire du pays basque établi à La Nouvelle-Orléans depuis les années 1780, qui accueille également Lefebvre-Desnouettes et Taillefer¹⁵¹.

Enfin, les proscrits sont eux-mêmes à l'origine de réunions, plus ou moins privées. Alors que Joseph Bonaparte est plutôt connu pour sa discrétion dans les débuts de son séjour, affichant « un deuil de sentiment », Régnauld de Saint-Jean d'Angély constitue l'une des figures les plus visibles de la proscription à New York, multipliant les interactions avec les Français et Américains de la ville :

« il reçoit tout le monde et accepte toutes les invitations qu'on lui fait, boit du grog avec les Américains dont il ne parle pas la langue, et fait, avec les personnes qui entendent le Français, une espèce de politique mixte qu'il sait faire cadrer à tous les partis, à toutes les coutumes¹⁵² ».

Joseph Bonaparte, du fait de ses moyens financiers et de son réseau de connaissances, reste néanmoins le soutien sous-jacent des réunions de proscrits, notamment avec l'établissement de déjeuners hebdomadaires animés par Regnauld de Saint-Jean d'Angély¹⁵³.

La sociabilité des réfugiés touche ainsi directement et indirectement la population française des deux villes. En effet, si tous les Français ne participent pas à ces réunions, ils ont néanmoins l'occasion de suivre dans la presse les activités des bonapartistes, à la fois dans leur ville mais également le reste des États-Unis. La presse francophone sert de relais d'information et entretient un réseau des différents proscrits. Ce phénomène est surtout visible à La Nouvelle-Orléans, New York ne disposant plus de journal français à cette période, mais la diffusion depuis Philadelphie de *L'Abeille Américaine* sur la côte est

¹⁵⁰ « Fidèle à cette condition, on ne s'attendait point à ce que le général Grouchy les envahirait. Depuis trois semaines cela lui est arrivé trois fois. Les deux premières, je me suis retiré immédiatement, quoique la famille m'ait témoigné ses regrets d'une pareille conduite », dépêche de Pétry, consul général de France à Philadelphie, au ministre des Affaires étrangères, 20 novembre 1817, CADN, Philadelphie, 518PO/1/25.

¹⁵¹ « La Nouvelle-Orléans, Jeudi 19 décembre 1816 », MONTLEZUN, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, op. cit., p. 301.

¹⁵² Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, 18 novembre 1815, MAE, CCC-New York-4.

¹⁵³ Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, au ministère des Affaires étrangères, direction commerciale, 15 janvier 1816, MAE, CCC-New York-4.

permet néanmoins de maintenir le lien. Ce journal est régulièrement cité par les journaux de New York, de La Nouvelle-Orléans, de Washington et du Canada avec qui elle procède à des échanges de correspondances et d'informations¹⁵⁴. À La Nouvelle-Orléans, le *Courrier de la Louisiane* annonce par exemple en 1816 les vagues d'arrivées des généraux français sur la côte est, et propose la souscription au journal *L'Abeille Américaine*¹⁵⁵. De même, *L'Ami des lois* fait le récit des diverses réceptions données aux généraux à leur arrivée à La Nouvelle-Orléans et relaie, jusqu'au départ de Jean Leclerc en 1819, les informations bonapartistes, en critiquant les journaux français favorables aux Bourbons¹⁵⁶.

L'édition et la sociabilité bonapartiste à New York dans les premières années de la proscription sont moins bien documentées. Néanmoins, un poème épique à l'honneur de Napoléon, *La Napoléonide*, est publié à New York en 1819 par Alexandre René François Peyre-Ferry¹⁵⁷. L'auteur témoigne de l'existence d'un public qui y est sensible, sa décision d'écrire ayant été appuyée dans « un cercle où la conversation roulait sur la conduite indigne du gouvernement Anglais envers Napoléon » par « un membre de la société, qui connaissait mon enthousiasme pour le héros de la France, [...] sembla me faire le reproche que je n'avais pas encore exercé ma verve sur un sujet aussi intéressant. [...] Cette flatteuse apostrophe ayant été approuvée de la plupart des membres de la société [...] chacun d'eux souscrivit pour plus ou moins d'exemplaires¹⁵⁸. » La publication politique et littéraire bonapartiste se poursuit ponctuellement, notamment avec l'éphémère *Journal Inutile*, publié en 1825, essentiellement littéraire mais incluant des extraits du *Mémorial de Sainte-Hélène* ou des articles sur l'impératrice Marie-Louise¹⁵⁹. Il faut enfin attendre la fin des années 1820 pour voir le bonapartisme littéraire s'épanouir à New York avec la création en 1828 du *Courrier des États-Unis* à l'initiative de Joseph Bonaparte¹⁶⁰.

¹⁵⁴ *L'Abeille Américaine*, Octobre 1817, p.242.

¹⁵⁵ Annonce du *Courrier de la Louisiane*, 31 juillet 1816.

¹⁵⁶ Leclerc publie par exemple des commentaires parodiques d'un 'Hymne à l'honneur des Bourbons' concluant que « les bardes de la Cour de Louis XVIII ne sont pas moins barbares que les soudards qui le défendent dans *L'Ami des Lois* du 16 septembre 1815. Il se serait embarqué avec le capitaine Dominique You pour une destination inconnue, et aurait renoncé au journalisme en 1819 : lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 1^{er} mai 1819, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 34.

¹⁵⁷ Alexandre René François PEYRE-FERRY, *La Napoléonide*, New York, Desnoues, 1819, p. viii-x.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Journal Inutile*, New York, 3 février 1825, vol. 11, n°1.

¹⁶⁰ Le contenu, le rôle et les évolutions du *Courrier des États-Unis* seront développés dans les chapitres suivants. Une thèse récente a été consacrée au journal : GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*

2) Le bonapartisme au théâtre

Si la sociabilité des proscrits dans les cafés, réunions et dîners touche un cercle limité de personnes, les divertissements sont l'occasion pour une part bien plus large de la population d'accéder à un espace public qui se teinte de références à la légende bonapartiste. S'il est difficile dans la période d'appréhender ces phénomènes à New York, faute de sources, La Nouvelle-Orléans offre en revanche à de multiples occasions des exemples d'usage plus ou moins spontanés de lieux publics comme « scènes » investies par des expressions d'adhésion aux symboles républicains et bonapartistes¹⁶¹.

Dès avant 1815, on a vu comment le théâtre participait à La Nouvelle-Orléans à la diffusion de cultures politiques françaises et américaines. Après la défaite de Napoléon, les représentations théâtrales contribuent au maintien et à la diffusion de la légende napoléonienne. Le fait que le théâtre français existe depuis deux décennies à La Nouvelle-Orléans, grâce à la présence d'acteurs et de troupes françaises dont une partie importante provient de Saint-Domingue, permet une offre importante. Caius Fleuriau de Bellemarc qui arrive à La Nouvelle-Orléans en mars 1821, témoigne dans son journal de la fréquentation assidue des théâtres parisiens avant son départ et de son intérêt pour les théâtres de la ville. À peine débarqué le 26 mars il se rend au théâtre français : « le théâtre est assez beau et vaste, les acteurs médiocres excepté Notaire et Lancelin qui étaient à la porte St Martin ainsi qu'un nommé Chéret, du Havre¹⁶² ». Si le théâtre Saint Philippe est une institution majeure – après sa reconstruction en 1819 suite à un incendie – des représentations ponctuelles ont lieu dans d'autres salles, comme à la salle Condé le 22 janvier 1816, où un « Concert instrumental et vocal dans lequel on exécutera à grand orchestre La Bataille d'Austerlitz¹⁶³ » est donné au bénéfice de M. Cœur de Roy. Bien que les sources sur la réception de ces spectacles soient rares, on a néanmoins l'indication que la représentation en mai 1817 d'une pièce dédiée à la gloire de Napoléon suscite un enthousiasme particulier. « La Bataille des Trois Empereurs », qui a été jouée à Paris en 1805 et 1806¹⁶⁴, donne lieu à La Nouvelle-Orléans à un déploiement de cris d'enthousiasme dans le public et le rappel des symboles napoléoniens, mais aussi révolutionnaires :

¹⁶¹ Pour l'usage des lieux publics urbains comme scènes et vecteurs de politisation, voir notamment BOUCHERON, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », *op. cit.* ; RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 43-68.

¹⁶² « Journal », 26 mars 1821, HTML, Fleuriau de Bellemarc Papers, MSS 397. Voir Annexe 24.

¹⁶³ *Courrier de la Louisiane*, 19 janvier 1816.

¹⁶⁴ Deux pièces intitulées « La Bataille des trois empereurs » ont été jouées à Paris en 1805 et 1806, la première, écrite par F. D. Léon, représentée au théâtre des Variétés le 28 décembre 1805, la seconde,

« Dans cette représentation, le drapeau et la cocarde de l'Usurpateur ont été arborés aux acclamations réitérées de Vive l'Empereur ! Vive N ! d'une foule immense que l'annonce de ce spectacle avait attirée et dans laquelle se trouvaient un grand nombre d'individus portant à leurs chapeaux la cocarde tricolore.

Des airs fameux de diverses époques de notre révolution ont été demandés et chantés avec enthousiasme. [...] Des couplets injurieux à la personne du roi et de la famille royale et de toutes les classes qui composent le gouvernement ont été jetés sur l'avant-scène, portés au maire présent, [...] chantés au milieu des bravos de la masse qui ont joint leurs voix [...] à chaque refrain et couplet.¹⁶⁵ »

Malgré les protestations du consul contre ce qui est considéré comme des injures au gouvernement français, ces manifestations festives se poursuivent, sous des formes diverses. A l'occasion du 4 juillet 1817, des effigies de Louis XVIII et de Napoléon sont mises en scène pendant les célébrations de la fête nationale américaine, l'un faisant l'objet de quolibets, l'autre d'acclamations¹⁶⁶. Les artistes que Guillemin qualifie « de méprisables histrions », continuent ainsi impunément « à spéculer sur l'esprit de parti qui règne à la Nouvelle-Orléans, en offrant sous toutes les formes, tantôt dans des représentations théâtrales tantôt dans des fantasmagories et jusque dans des lanternes magiques, l'ancien tyran de la France aux hommages de ses adorateurs¹⁶⁷ ». C'est notamment le cas, comme nous le verrons, à l'occasion des multiples fêtes patriotiques autour du 8 janvier et du 15 août.

écrite par Antoine de Charbonnières, un officier de cavalerie et membre de la garde d'honneur de Napoléon, dont la postérité fut plus grande : Louis Henry LECOMTE, *Napoléon et l'Empire, racontés par le théâtre, 1797-1899*, Paris, J. Raux, 1900, p. 121-122, 132 ; Antoine de CHARBONNIERES, *La journée d'Austerlitz : Ou la bataille des trois empereurs, pièce en deux actes, présentée par Philippe Bourdin*, Clermont-Ferrand, Lemme Éditions, 2011.

¹⁶⁵ Dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministère des Affaires étrangères, direction politique, 7 mai 1817, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/2 (2 MI1961).

¹⁶⁶ « Le 4 juillet est passé et n'a amené qu'une nouvelle insulte offerte dans une vaste réunion publique à la personne même de S. M., dont une ressemblance grotesque fut [présentée] à la risée d'un public avide de pareils spectacles, à côté de celle de l'usurpateur et de son fils, salués l'un et l'autre des acclamations éclatantes d'un grand nombre de spectateurs, au bruit des tambours des détonations des boîtes et des fusées », dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Hyde de Neuville, légation de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1817, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/144 (2MI2325).

¹⁶⁷ *Ibid.*

3) L'influence des enjeux français dans la politisation de la franc-maçonnerie française

La période post-1815 ouvre une période d'apogée de la franc-maçonnerie aux États-Unis. Steven Bullock montre en effet que la franc-maçonnerie américaine a atteint un niveau de développement qui fait de la fraternité « un pilier de la politique à l'époque de la jeune république¹⁶⁸ » à l'heure où le système des partis ne s'est pas encore développé. Il montre bien que la pratique maçonnique, si elle reste élitaire, joue un rôle important dans le patronage politique comme dans les actions hors du politique à travers la bienfaisance ou l'action éducative. Les analyses pleines de nuance de Steven Bullock évitent tout déterminisme qui relierait l'exercice du pouvoir ou de l'influence économique à la franc-maçonnerie, tout en insistant sur les mécanismes complexes qui associent une élite héritière de l'aristocratie coloniale, et l'héritage révolutionnaire et démocratique de la jeune république en construction. La capacité des francs-maçons à émerger comme *leaders* naturels est favorisée dans des espaces politiques où la représentation par le vote est encore limitée : c'est le cas en Louisiane où la constitution de 1812, en vigueur jusqu'en 1845, introduit des limites censitaires au droit de suffrage, alors que dans l'État de New York les conditions de propriété et d'imposition pour accéder à la franchise électorale, bien que levées plus tôt, existent jusqu'en 1826¹⁶⁹.

Les loges françaises de New York et La Nouvelle-Orléans bénéficient de cette période florissante, notamment en Louisiane où elles participent de façon comparable à l'intégration des élites ; à la différence près qu'il ne s'agit pas tant d'élites anglo-américaines que du mélange de créoles, migrants français et Américains issus de la période territoriale qui croisent des itinéraires multiples. *La Parfaite Union* et *L'Étoile Polaire* restent deux des loges d'intégration de ces élites, de façon différenciée cependant. Alors que *La Parfaite Union* intégrait un grand nombre de notables en 1812, y compris le maire de La Nouvelle-Orléans et le gouverneur de la Louisiane, c'est *L'Étoile Polaire* qui dans les années 1820 joue un rôle semblable, incluant le maire Joseph de Roffignac, le gouverneur Henry Johnson, et l'incontournable Louis Casimir Moreau-Lislet, qui au-delà de sa carrière juridique et de sa prééminence maçonnique, entre également en politique comme

¹⁶⁸ « a pillar of early national politics », BULLOCK, *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, op. cit., p. 221.

¹⁶⁹ KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, op. cit., p. 308-311. En 1810 à New York et en 1812 à La Nouvelle-Orléans, ce sont respectivement 41,5% et 34,2% de la population adulte, masculine et blanche, qui ont le droit de vote : Stanley L. ENGERMAN et Kenneth L. SOKOLOFF, « The Evolution Of Suffrage Institutions In The New World », *Journal of Economic History*, vol. 65, n° 4, 2005, p. 891-921, p. 37.

représentant au Sénat de la Louisiane en 1826¹⁷⁰. Lors de la séance d'initiation du gouverneur Henry Johnson le 19 mars 1825, étaient présents 45 membres de *L'Étoile Polaire* et 84 visiteurs des autres loges de La Nouvelle-Orléans ce qui représente une affluence exceptionnelle au regard des effectifs habituels des tenues régulières, et même des fêtes de la Saint-Jean¹⁷¹.

Cependant, au-delà des évolutions des loges propres au contexte américain et à au processus d'intégration des élites, les loges françaises de La Nouvelle-Orléans et New York sont également profondément affectées par les nouveaux flux de migrants venus de France. L'unité dans les rites et les allégeances qui avait résulté du rattachement des loges françaises aux grandes loges des États de New York et de la Louisiane fut de courte durée. L'afflux de réfugiés politiques après 1815, qui comptent en leur sein de nombreux maçons, suscite une demande de réouverture des loges mises en veille, ou de création de loges nouvelles¹⁷². L'influence française est donc multiple : elle réintroduit l'allégeance au Grand Orient de France pour les loges de rite français ou écossais, mais surtout elle met en contact les francs-maçons français de New York et La Nouvelle-Orléans avec les membres actifs de sociétés secrètes, certains d'entre eux ayant participé à des complots clandestins au début des années 1820¹⁷³. Pour faire face à cet essor, certaines loges existantes, comme *L'Étoile Polaire* n°4263, dont les activités affiliées au Grand Orient de France avaient été mises en veille, reprennent contact avec les autorités françaises et obtiennent de nouvelles chartes les autorisant à cumuler rites écossais et français en 1820¹⁷⁴. L'ensemble des

¹⁷⁰ LEVASSEUR, Moreau-Lislet, *The Man Behind the Digest of 1808*, op. cit., p. 147.

¹⁷¹ Séance du 19 mars 1825, *Étoile Polaire* Records, 1823-1833 (York Rite), HNOG, *Étoile Polaire* records.

¹⁷² Cet afflux en Louisiane est notamment souligné par James B. SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850. Compiled from the Original Records and Documents in the Archives of the Grand Lodge and Its Constituents*, New Orleans, s. n., 1923, p. 29-30.

¹⁷³ On a identifié quelques membres associés à la nébuleuse de la charbonnerie : à New York Charles Coudert, impliqué dans la conspiration de Saumur en décembre 1821, et les frères Peugnet qui ont participé à la conspiration de Belfort en 1822 ; à La Nouvelle-Orléans Pierre Guillot, ayant participé au complot de Grenoble en 1816 ; arrivé plus tard en Louisiane, Pierre Soulé aurait aussi participé à une conspiration bonapartiste à Bordeaux en 1816. Voir Jean-Noël TARDY, « Servitude ou déshonneur militaire ? Les conseils de guerre et la répression des conspirations contre les Bourbons (1821-1822) », *Histoire, économie & société*, vol. 27, n° 3, 2008, p. 83-94, p. 86, 87 ; Commandant TRESPAILLE, « Pierre Soulé », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, vol. 2, n° 3, 1890, p. 540-572, p. 541-542.

¹⁷⁴ Le 5 mars 1820, *L'Étoile Polaire* obtient les chartes du Grand Orient de France et l'autorisation de cumuler rites français et écossais ; SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, op. cit., p. 25, 30.

membres est également affilié à la loge du même nom au rite d'York¹⁷⁵. Les nouveaux arrivants sont également intégrés à de nouvelles loges directement rattachées au Grand Orient de France : c'est le cas de *La Triple Bienfaisance*, créée en 1818 au rite français et rattachée au Grand Orient, ensuite autorisée au cumul avec le rite d'York sous la juridiction de la Grande Loge de Louisiane en 1820¹⁷⁶. Ainsi, à partir de 1821, la Grande Loge de Louisiane reconnaît et autorise les trois rites, et permet ainsi les relations et visites entre loges de différents rites, ce qui ouvre à une intense circulation et à des pluri-affiliations. Les fondateurs des nouvelles loges appartenaient parfois à des loges préexistantes¹⁷⁷, mais contribuent à intégrer de nouveaux membres venus de France. Ils sont très fréquemment des Français originaires de Saint-Domingue¹⁷⁸. Pierre Caillou, Christian Miltenberger et Spire Loquet, les trois officiers fondateurs de *La Triple Bienfaisance*, ont des origines géographiques assez représentatives des migrations françaises vers les colonies et à La Nouvelle-Orléans : ils sont nés respectivement à Bergerac, Strasbourg et Bayonne et reflètent ainsi la forte présence de Gascons, Alsaciens et Basques à La Nouvelle-Orléans. Ils présentent également une variété de profils sociopolitiques : Pierre Caillou est, on l'a vu, un marchand bonapartiste. Christian Miltenberger apparaît beaucoup moins sur la scène politique, mais participe de l'activité philanthropique associée à la maçonnerie. Médecin, il accorde des consultations gratuites aux indigents, et participe à diverses actions de bienfaisance, comme en 1828 lorsqu'il contribue à une souscription en faveur des Alsaciens victimes de la crise économique¹⁷⁹. Il

¹⁷⁵ Scot mentionne la réorganisation de *L'Étoile Polaire* n°4263 et la reprise des correspondances avec le Grand Orient de France le 14 février 1819, SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, op. cit., p. 29-30.

¹⁷⁶ Le procès-verbal d'installation transmis au Grand Orient de France est daté du 14 septembre 1818, BNF, Fonds maçonnique, FM¹-561.

¹⁷⁷ Spire Locquet, Pierre Caillou, et Auguste Douce, fondateurs de la *Triple Bienfaisance* apparaissent dans les registres de *La Concorde* n°3 en 1814, *Concorde* n°3 Ledgers, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9 ; Yves Lemonnier vient de la *Charité* n°2.

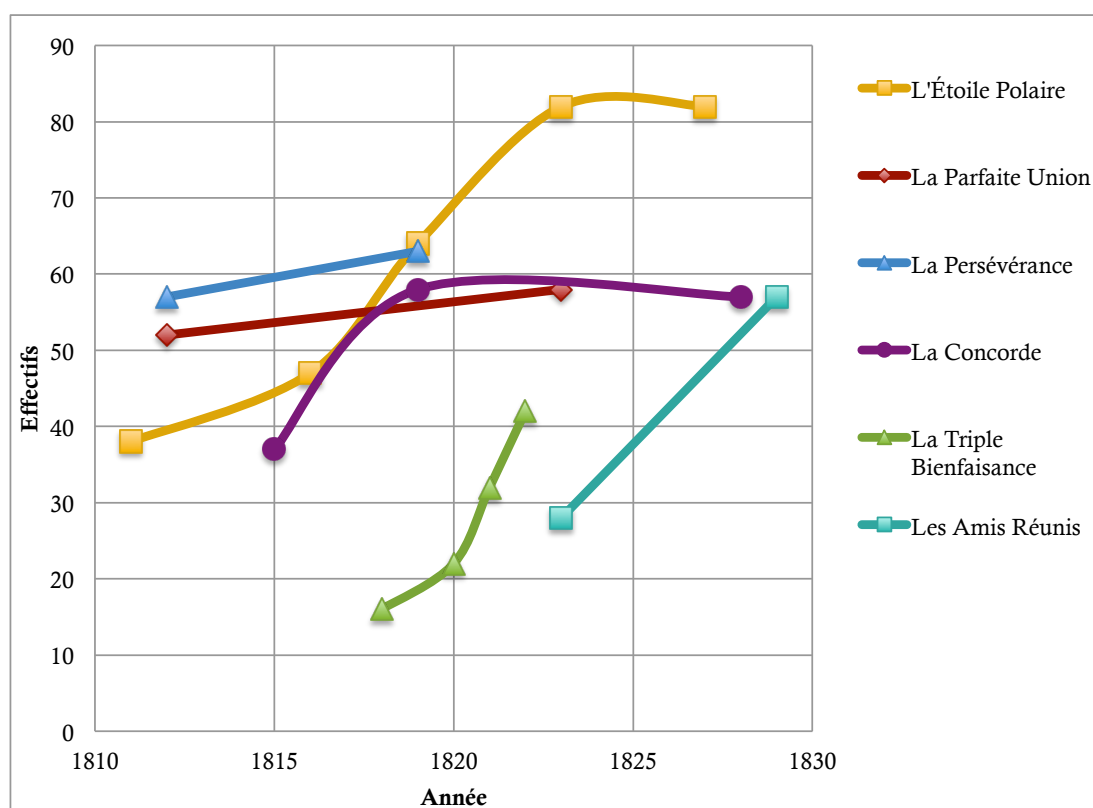
¹⁷⁸ On sait notamment que Christian Miltenberger, d'origine alsacienne, fit partie de l'émigration domingoise à Cuba en 1803 puis à La Nouvelle-Orléans en 1809. WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », op. cit., p. 310.

¹⁷⁹ « Je vous dirai dont Monsieur, concernant la charité, que je porte au moins à quinze familles dans l'indigence mes soins médicaux, que je leurs fournis même les médicaments pendant le cours de l'année [...]. J'appartiens de plus, à une société qui fait tous les jours des actes de charité pour les orphelins ou les étrangers. » Lettre de Christian Miltenberger à M. Muhl, La Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1828, LSM, Gaspard Cusach Collection, RG 112.

n'en est pas moins, comme la majorité des élites de la période, propriétaire d'esclaves¹⁸⁰. Spire Loquet est celui sur lequel on a le moins d'informations biographiques. Il occupe un poste de professeur au collège de la Louisiane, et illustre l'opportunité de la carrière d'enseignement pour les nouveaux arrivants français et parmi les francs-maçons.

Ces loges, anciennes ou nouvelles, sont attractives pour les nouveaux venus. Les chiffres que l'on peut extraire des tableaux de loge, même s'ils n'offrent pas de séries complètes, reflètent ces évolutions des effectifs.

Graphique 3.3 : Évolution des effectifs des loges françaises à La Nouvelle-Orléans (1810-1830).



Sources : Tableaux des loges *La Concorde*, *L'Étoile Polaire*, *La Triple Bienfaisance*, *Les Amis Réunis*, *La Parfaite Union*, *La Persévérance*, HTML, Jones Hall, MSS 895 Boxes 9, 11, 12 ; BNF, Fonds Maçonnique, FM²-560 et FM²-561.

Le graphique 3.3 permet de constater que *L'Étoile Polaire* voit ses effectifs augmenter de 36% dans la période 1816-1819 et continue sa croissance après 1820, augmentant de 28% entre 1819 et 1823. De même, les nouvelles loges rattachées au Grand Orient de France, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis*, voient leurs effectifs doubler en moins d'une

¹⁸⁰ Selon la base de données laslave.org, il a vendu deux esclaves en 1809 et 1819 et en a acheté un en 1819 : <http://www.laslave.org>, consulté le 29 juin 2012. Il émancipe l'une de ses esclaves âgée de 60 ans en 1822 : Loren SCHWENINGER, *Race, Slavery, and Free Blacks. Series II, Petitions to Southern County Courts, 1775-1867. Part F: Louisiana (1795-1863)*, Bethesda, Md., LexisNexis, 2002, p. 101.

décennie. Les loges plus anciennes (*La Concorde*, *La Persévérance*, *La Parfaite Union*) voient leur effectifs augmenter, mais de façon moins sensible¹⁸¹. Cette croissance généralisée des loges confirme que la franc-maçonnerie française connaît une phase de prospérité dans les années 1820. Sa visibilité s'accroît avec le lancement de la construction du bâtiment de la loge *La Persévérance* n°4 dont la première pierre est posée en 1819, et qui existe toujours aujourd'hui¹⁸².

De même à New York *L'Union Française* bénéficie d'un important afflux de nouveaux membres (graphique 3.4) : elle compte 118 nouveaux initiés et 63 affiliés entre 1815 et 1828, qui sont majoritairement originaires de France, mais également d'autres pays d'Europe pour un quart d'entre eux (graphique 3.5)¹⁸³. On peut souligner une volatilité des membres toujours forte. Dans le cas de *L'Union Française*, un tiers seulement des nouveaux initiés ou affiliés de 1815 à 1819 apparaissent dans le tableau de 1820 ; ils sont un quart pour la période 1824 à 1828¹⁸⁴. Cette volatilité va de pair avec la scission qui a lieu au sein de la loge en 1824, qui mène au réveil de *La Sincérité* n°122 sous l'égide de Joseph Bouchaud, et au départ de 23 membres de *L'Union française* pour cette loge¹⁸⁵.

¹⁸¹ Voir Annexe 33.

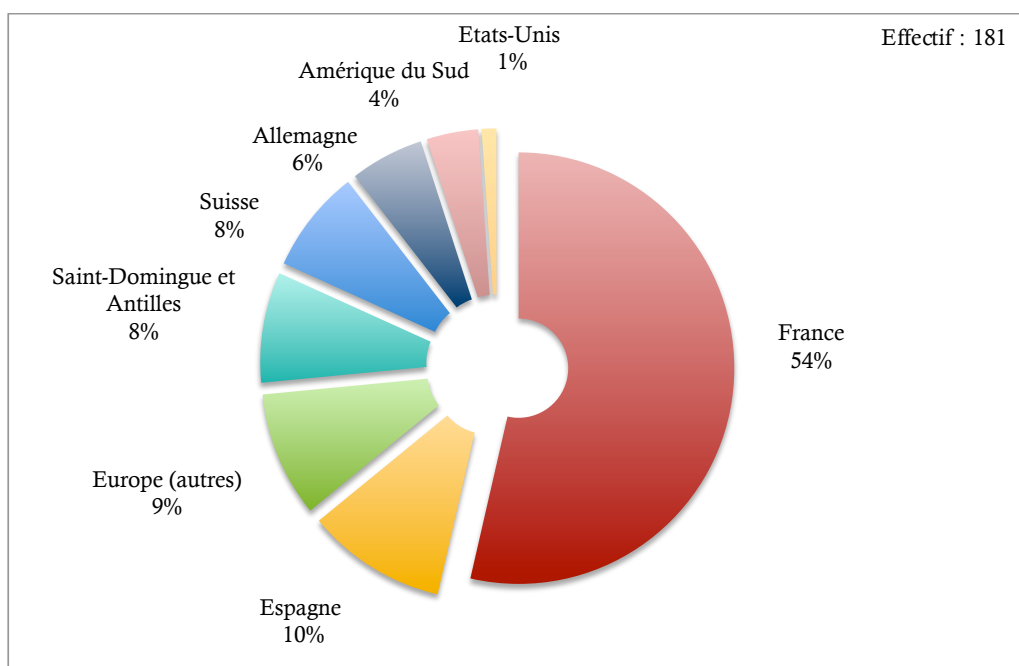
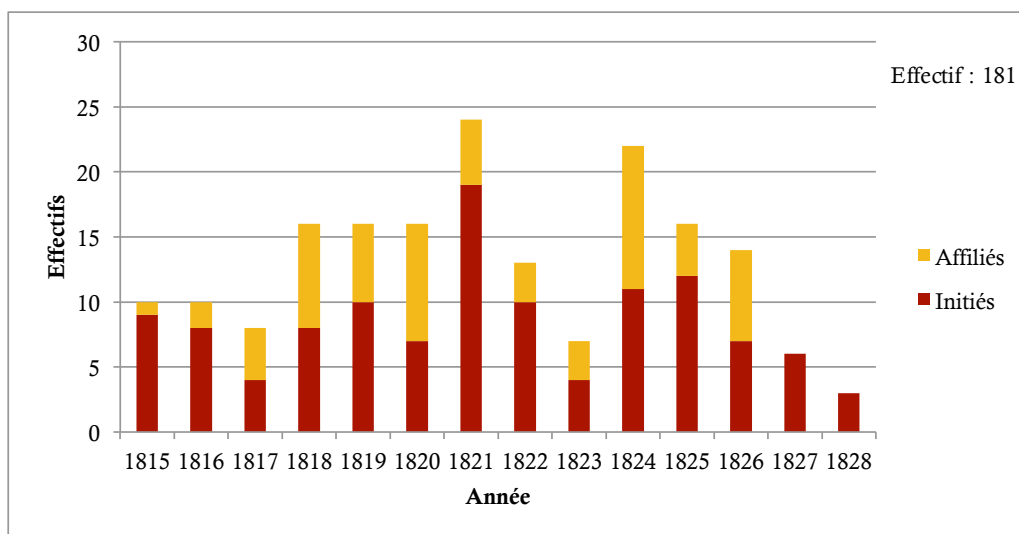
¹⁸² *La Persévérance* achète des terrains à la corporation de la municipalité de La Nouvelle-Orléans le 15 juin 1819, pour \$2000 payables en 3 ans. La construction de la bâtisse est intégralement soldée en 1821. *La Persévérance* n°4, Ledgers, 1816-1822, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 1. Voir Annexe 34.

¹⁸³ MAYAUD, *Les secondes républiques du Doubs*, op. cit.

¹⁸⁴ Les tableaux de membres de 1820, 1824 et 1829 montrent que seuls 18 des 59 nouveaux initiés ou affiliés de 1815 à 1819 apparaissent dans le tableau de 1820, et 17 sur 64 pour la période 1824 à 1828 figurant dans le tableau de 1829. Tableaux de *L'Union Française* pour 1820, 1824, 1829 : BNF, Fonds Maçonnerie, FM²-562 ; HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; *L'Union Française* n°17, *Collection de documents divers de 1795 à 1997*, http://www.unionfrancaise.org/Archives.html#anchor_68, consulté le 8 septembre 2012.

¹⁸⁵ LIEUVIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », art. cit.

Graphiques 3.4 et 3.5 : Initiations, affiliations et lieux de naissance des membres de L'Union française (1815 -1828).



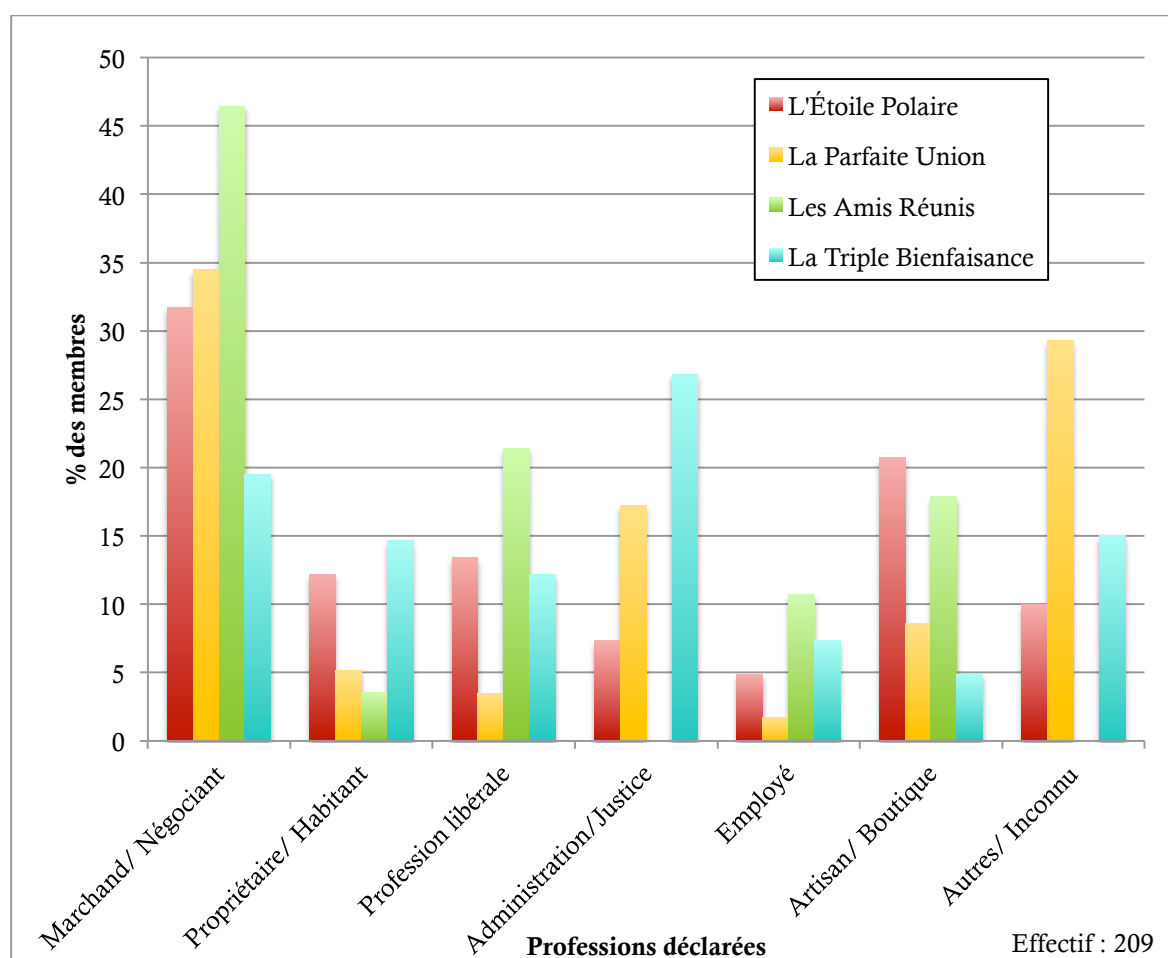
Source : « Liste dactylographiée des statistiques vitales des nouveaux membres année par année de L'Union Française n°17 », Collection de documents divers de 1795 à 1997, <http://www.unionfrancaise.org/StatistiqueNouveauxMembres.html>, consulté le 12 novembre 2012.

La composition des loges témoigne toujours d'une diversité dans les profils sociogéographiques des membres de chacune d'entre elles, comme le révèle la comparaison entre deux anciennes loges louisianaises, *L'Étoile Polaire* et *La Parfaite Union*, et deux loges nouvelles, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis*, pour l'année 1823¹⁸⁶. Les distinctions qui en résultent montrent que l'ancienneté n'est pas le facteur qui distingue

¹⁸⁶ Voir graphique des lieux de naissance en Annexe 35. En l'absence du tableau de *La Triple Bienfaisance* pour 1823, on a utilisé celui de 1822.

les loges. *L'Étoile Polaire* reste majoritairement composée de frères nés en France, mais est également ouverte aux membres nés en Louisiane et à Saint-Domingue. De même, *Les Amis Réunis* accueillent majoritairement des Français, et un nombre conséquent de natifs de Saint-Domingue, alors que *La Triple Bienfaisance* intègre également des Louisianais. *La Parfaite Union* reste très louisianaise, avec quelques membres seulement nés en France et une très faible ouverture aux autres nationalités. Bien que les activités des membres soient inégalement renseignées, le graphique 3.6 met en évidence la part prépondérante des marchands et négociants (catégorie très floue, fondée sur les déclarations des membres), la différence venant pour *L'Étoile Polaire* et *Les Amis Réunis* d'une base plus populaire, notamment avec un cinquième d'artisans ou boutiquiers. Une part significative des membres de *La Parfaite Union* et *La Triple Bienfaisance* sont issus du monde juridique et des diverses administrations et postes électifs locaux.

Graphique 3.6 : Professions déclarées des membres de *L'Étoile Polaire*, *La Parfaite Union*, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis* à La Nouvelle-Orléans en 1823.



Source : Tableaux de *L'Étoile Polaire*, *La Parfaite Union*, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis*, 1823, HTML, MSS 895, Box 12.

Au-delà de ces évolutions propres à la vie des loges maçonniques, il importe de situer celles-ci dans leur contexte politique et social et de s'interroger quant à la présence en leur sein des enjeux politiques français, que nous avons déjà soulignés dans d'autres contextes de sociabilité. À La Nouvelle-Orléans, *La Triple Bienfaisance* s'ouvre à certains bonapartistes de passage : Charles Lallemand apparaît ainsi dans le tableau de la loge lors de son passage à La Nouvelle-Orléans en 1821 après l'échec de l'expédition du Champ d'Asile¹⁸⁷. Bien que l'interdiction de débattre des sujets politiques au sein des loges rende malaisée l'identification de ces influences politiques, certaines disputes laissent néanmoins apparaître les limites de la prétention des loges à la neutralité et au maintien des questions profanes en dehors du temple maçonnique. Entre 1821 et 1822, *La Triple Bienfaisance* est l'objet de dissensions internes, dont nous n'avons pas les détails, mais suffisamment durables et profondes pour mener à une scission et à la création de la loge *Les Amis Réunis* en 1823. Le Vénérable de *La Triple Bienfaisance* indique ainsi :

« que la différence d'opinion qui existait depuis long-tems entre les Mbres de cette R.: L.: paraissait devoir mettre obstacle à la propagation des lumières, et que n'apercevant pas quelle pouvait être l'issue de cette diversité d'opinions et de sentimens, il croyait devoir, pour le bien de l'ordre, proposer aux Mbres de la R.: L.: n°7319 une séparation amicale et fraternelle qui par des résultats mettrait indubitablement chacun à son aise. [...] Il a été arrêté à l'unanimité qu'il serait formé à l'avenir deux LL.: distinctes, et au même rite¹⁸⁸ ».

La « diversité d'opinions et de sentiments » semble se rattacher aux affaires politiques françaises, et malgré les tentatives de pacification, la cérémonie d'installation de la nouvelle loge n'en reste pas moins le théâtre d'incidents. Il semble que ce soit l'allégeance au gouvernement français, que les loges françaises doivent théoriquement reconnaître, qui soit source de désaccords. On trouve en effet parmi les membres de *La Triple Bienfaisance* un certain nombre d'opposants aux Bourbons. Lorsqu'à la fin de la cérémonie le nouveau vénérable des *Amis Réunis*, Yves Lemonnier, porte un toast « au gouvernement français protecteur des maçons », les députés de *La Triple Bienfaisance* quittent les lieux avec fracas :

« à peine cet ordre était il répété à l'Occ.: que le F.: Perdreauxville, chef de la Dept de la R.: L.: *La Triple Bienfaisance* n°7319 a ôté ses insignes maçonniques témoignant beaucoup de

¹⁸⁷ Tableau de *La Triple Bienfaisance*, 1821, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 11.

¹⁸⁸ « Extrait du Livre d'Arch.: de la L.: *Les Amis Réunis*, en instance de Constitution par le G.: O.: de France, avec l'attache de la R.: L.: *La Triple Bienfaisance* n°7319 dont elle est un démembrement. À l'O.: de La Nouvelle-Orléans (Louisiane) le 2^e Jr 1^{er} M.: A.: L.: 5821 », BNF, Fonds Maçonnique, FM²-560.

mécontentement, et de son autorité privée a pris la sortie du Temple, et a été suivi de plusieurs FF.:¹⁸⁹. »

Les opinions libérales des membres de *La Triple Bienfaisance* n°7319 sont plus explicites encore en 1824. À l'annonce de la visite de Lafayette, ses membres constituent l'éphémère loge *Lafayette* n°25 afin d'honorer l'« hôte de la Nation » et l'opposant à la Restauration¹⁹⁰. Les liens d'amitié établis entre les différentes loges françaises témoignent également du partage des idées libérales ou bonapartistes. Jean-Simon Chaudron est membre de *L'Aménité* de Philadelphie, qui est depuis longtemps liée aux loges de La Nouvelle-Orléans (notamment *L'Étoile Polaire*) et de New York (*L'Union Française* dont il est membre honoraire¹⁹¹).

Ce caractère libéral est partagé par un certain nombre de maçons, jusqu'aux officiers de la Grande Loge. Le discours d'Anatole Peychaud¹⁹², Grand Maître de la Grande Loge de la Louisiane, lors de l'installation des officiers de la loge en 1827, témoigne bien de la rencontre entre la tradition américaine d'éloge du gouvernement libre, et la critique directe de la situation politique européenne:

« Des FF.: estimables, maçons zélés fuyant la persécution et l'intolérance, sont venus chercher un refuge sur cette terre de liberté et de bonheur. Ils y ont fondé des temples où loin d'être inquiétés par un gouvernement soupçonneux et pusillanime, ils se voient protégés et encouragés dans leurs nobles travaux. Ah ! si nous jetions les yeux sur les gouvernements de l'ancien hémisphère, combien nous chéririons les institutions libérales qui nous régissent, combien nous nous sentirions pénétrés d'amour, d'admiration et de reconnaissance pour les immortels fondateurs de notre indépendance [...]»¹⁹³. »

Cet éloge des institutions libres américaines va de pair avec la dénonciation de la situation européenne où « la tyrannie sacerdotale, digne auxiliaire de celle des Rois, s'agite

¹⁸⁹ « Extrait du Livre d'Architecture de la Loge sous le titre distinctif des *Amis Réunis*, O.: de La Nouvelle-Orléans, 15^e Jr du 1^{er} Mois M.:.que de la V.:.L 5823 », BNF, Fonds Maçonnique, FM²-560.

¹⁹⁰ LSM, Lafayette Lodge #25, RG 270.

¹⁹¹ Tableau de *L'Union Française*, 1824 : *L'Union Française* n°17, *Collection de documents divers de 1795 à 1997*, http://www.unionfrancaise.org/Archives.html#anchor_68, consulté le 8 septembre 2012.

¹⁹² Né à Saint-Domingue en 1791, présent à La Nouvelle-Orléans à partir de 1818, avocat et juge de paix, il participe à la réception de Lafayette en 1825. Candidat à l'élection municipale de 1828 pour succéder à Joseph Roffignac, identifié au parti adamiste, il est battu par Denis Prieur 888 voix contre 531 : John Smith KENDALL, *History of New Orleans*, New Orleans, The Lewis Publishing Company, 1922, p. 128.

¹⁹³ GRANDE LOGE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, *Extrait des procès verbaux de la Très Ancienne Fraternité des Maçons Libres et Acceptés de l'État de la Louisiane, tenus dans la Ville et Cité de La Nouvelle-Orléans*, La Nouvelle-Orléans, s. n., 1827, p. 10-13.

et s'efforce de détruire notre antique institution ». Paradoxalement, au moment même où ce discours est prononcé, le constat que « les FF. : répandus à la surface de notre vaste république, n'ont rien à redouter de l'intolérance et de la superstition ; au contraire, les citoyens les plus illustres, les premiers fonctionnaires publics, s'honorent d'appartenir à la grande Famille maçonnique¹⁹⁴ », est pourtant en voie d'être remis en cause par les premières répercussions de l'affaire Morgan et les premiers pas du parti anti-maçonnique aux États-Unis¹⁹⁵.

Après son apogée des années 1820, la franc-maçonnerie américaine se transforme aux États-Unis. À New York, l'affaire Morgan, la démocratisation et l'émergence de structures partisans suscitent un recul de l'influence sociale et politique de la franc-maçonnerie pendant plusieurs décennies. La Louisiane est moins touchée par ces phénomènes, étant plus distante des répercussions négatives de l'affaire Morgan. Les influences maçonniques venues des deux rives et l'Atlantique et la prégnance d'une culture politique libérale font l'originalité de la franc-maçonnerie à La Nouvelle-Orléans. La diffusion du cumul de rites est néanmoins elle aussi source de tensions potentielles, mal acceptée par les anglophones ou la Grande Loge du Mississippi dans les décennies suivantes.

Le développement aux États-Unis d'une culture politique bonapartiste, qui constitue un prolongement outre-Atlantique de la légende napoléonienne, révèle la perméabilité des structures de sociabilité françaises aux enjeux français. Ce phénomène s'explique en partie par l'émigration de proscrits bonapartistes célèbres, bien que leur présence soit finalement de courte durée et limitée à quelques dizaines d'individus. C'est bien davantage l'influx de migrants anonymes ayant participé de près ou de loin à l'aventure napoléonienne, ou frustrés de ne pas avoir pu en faire partie, associé à l'essor d'une culture libérale favorisée

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ L'« affaire Morgan » fait référence à un fait divers ayant eu lieu à Batavia, dans l'État de New York : un ancien maçon, William Morgan, annonce qu'il va publier un ouvrage divulguant les secrets de la maçonnerie. Victime de pressions multiples, il est arrêté sous de faux prétextes sur ordre d'officiers de justice également francs-maçons. Libéré sous caution par des inconnus, il est enlevé et disparaît. Sans que son meurtre soit prouvé, beaucoup de ses contemporains sont convaincus qu'il a été assassiné par des individus appartenant à la franc-maçonnerie pour empêcher la divulgation des secrets. Cet événement sert de point de départ à une vaste campagne de dénonciation populaire contre les francs-maçons et notamment contre leur élitisme et leur omniprésence dans l'appareil administratif et judiciaire, menant à la constitution d'un « Anti-Masonic Party » dans l'État de New York en 1828 ; voir le Chapitre 10 « The Lion and The Crows : Antimasonry 1826-1840 », BULLOCK, *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, op. cit., p. 277-308.

par le contexte américain, qui suscite l'opposition à l'Europe monarchique des lendemains du Congrès de Vienne. Les Français de New York et La Nouvelle-Orléans participent à des formes de sociabilité plus ou moins institutionnalisées, qui reflètent également l'hétérogénéité des opinions politiques, mais qui en révèlent la vivacité. L'inflexion du bonapartisme vers le libéralisme est particulièrement sensible dans la rencontre des cultures festives françaises et américaines, insérant les migrants français dans un dialogue politique avec les Américains.

IV) Vers un partage de cultures politiques libérales : une rencontre franco-américaine.

On s'intéresse ici à la notion de politisation dite « événementielle » qui permet, par le ralliement à un événement collectif, de développer un sentiment d'appartenance politique. Cette dimension est particulièrement perceptible dans les cultures festives qui s'épanouissent suite aux révolutions américaine et française. Les fêtes révolutionnaires françaises analysées par Mona Ozouf revêtent un caractère pédagogique : elles effacent les symboles et pratiques monarchiques héritées du passé, en cherchant à créer une nouvelle intelligibilité fondée sur les symboles de régénération républicaine¹⁹⁶. La dimension de « rituel » républicain se retrouve dans les fêtes de la jeune république américaine. Simon P. Newman montre ainsi le but d'inclusion induit par la fête des « cultures politiques populaires », qui permet aux classes moyennes et populaires d'être incluses dans le corps civique, même à une période où elles ne disposent pas encore du droit de vote. David Waldstreicher fait de la fête l'un des constituants du développement d'une forme d'« espace public », reprenant le concept habermassien, où les manifestations festives et les défilés offrent un espace concret de débat et permettent la rencontre entre pratiques culturelles et construction de la nation¹⁹⁷. Cet essor des cultures festives est ainsi un phénomène atlantique, qui a été l'occasion de dialogue franco-américain dès la fin du XVIII^e siècle à l'occasion des célébrations de la Révolution française aux États-Unis¹⁹⁸.

¹⁹⁶ Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 27-58.

¹⁹⁷ NEWMAN, *Parades and the Politics of the Street: Festive Culture in the Early American Republic*, op. cit. WALDSTREICHER, *In the Midst of Perpetual Fetes: The Making of American Nationalism, 1776-1820*, op. cit.

¹⁹⁸ Pour les célébrations de la Révolution en Amérique pendant la Révolution Française, voir notamment Bertrand VAN RUYMBEKE, « Fêtes républicaines et clubs jacobins : vivre la Révolution à Charleston en Caroline du Sud, 1792-1797 », dans Marc BELISSA et Bernard COTTRET (dir.), *Cosmopolitismes, patriotismes : Europe et Amériques, 1773-1802*, Rennes, Perséides, 2005, p. 125-136 ; Marie-Jeanne ROSSIGNOL, « Fête révolutionnaire, fête cruelle : Révolutions à Charleston et en Haïti »,

La récurrence des épisodes festifs franco-américains au XIX^e siècle révèlent à la fois la circulation d'un langage politique, mais aussi sa réinterprétation et sa dimension potentiellement conflictuelle, dans la mesure où les Français présents aux États-Unis comme les Américains sont divisés sur les événements français depuis la Révolution¹⁹⁹. Après 1815 s'ouvre cependant une phase relativement plus pacifiée, notamment à travers la création de traditions républicaines en Louisiane, ou le partage d'un symbole libéral commun à la France et aux États-Unis tel que La Fayette. On peut également apprécier l'importation de pratiques contestataires venues de France à travers le maintien de la célébration du 15 août, ou la pratique du deuil, qui contribuent à la prégnance de la figure napoléonienne.

A. Adaptations et inventions de traditions : la fête patriotique franco-américaine après 1815

Par leur concentration dans le temps et la multiplicité des enjeux locaux, nationaux, internationaux, les événements de 1814-1815 constituent un moment marquant à l'origine de pratiques qui se poursuivent pendant plusieurs décennies. Or la création de traditions, ou la transformation et réinterprétation de certains symboles déjà en vigueur, révèle la rencontre, à La Nouvelle-Orléans et à New York, entre les multiples univers politiques de référence des migrants et de la société dans laquelle ils s'insèrent. En Louisiane, sous la période coloniale et territoriale, on a vu que la culture festive, sous les formes traditionnelles des bals et autres carnivals, est déjà présente, mais elle devient un mode d'expression politique à part entière à partir de 1803. Par ailleurs, dans le reste des États-Unis, la fête patriotique constitue une dimension fondatrice de la nation américaine, New York étant l'un des exemples des pratiques déjà bien établies²⁰⁰. Comment les Français, dont certains ont assisté et vécu la « fête révolutionnaire » en France, composent-ils avec les différents langages et symboles présents aux États-Unis ? On observe un mélange des participations, allant des fêtes traditionnelles américaines – 4 juillet et anniversaire de Washington en tête – au développement momentané de fêtes bonapartistes associées à la France, formes de « rituel d'opposition » à distance, comme la célébration du 15 août

Cahiers Charles V, vol. 22, 1997 ; POTOFSKY, « The 'Non-Aligned Status' of French Emigrés and Refugees in Philadelphia, 1793-1798 », *art. cit* ; LILJEGREN, « Jacobinism in Spanish Louisiana 1792-1797 », *art. cit*.

¹⁹⁹ Henry BLUMENTHAL, *France and the United States; Their Diplomatic Relation, 1789-1914*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1970, p. 10-34 ; HILL, *Napoleon's Troublesome Americans : Franco-American Relations, 1804-1815*, *op. cit* ; EGAN, *Neither Peace Nor War: Franco-American Relations, 1803-1812*, *op. cit*.

²⁰⁰ MCNAMARA, *Day of Jubilee: The Great Age of Public Celebrations in New York, 1788-1909*, *op. cit*.

pendant quelques années²⁰¹. Cependant les événements de 1815 donnent également naissance à une nouvelle fête, la célébration du 8 janvier, qui est l'une des plus suivies, reprise et adaptée par la population de Louisiane, française et américaine, comme signe d'allégeance ou de résistance.

La séquence 1814-1815 s'ouvre dans un premier temps sur un symbole purement napoléonien, la fête du 15 août, instaurée en France en 1804, et qui reparait à La Nouvelle-Orléans en 1814, alors qu'elle n'avait fait que l'objet de célébrations ponctuelles sous l'Empire. La défaite de Napoléon était l'occasion d'un hommage par ceux qui lui étaient restés fidèles. Le 15 août 1814, on rappelle ainsi à La Nouvelle-Orléans que « le nom de Napoléon sera toujours cher à la France ; en dépit de tous les despotes qui voudraient y attacher des idées ignominieuses de tyrannie, ce nom ne rappellera que des idées de grandeur et de gloire²⁰² ». Célébration du regret en 1814, le 15 août 1815 est un moment de fête, car la nouvelle de Waterloo n'est pas encore connue à La Nouvelle-Orléans. Un écrit de circonstance, assez similaire à ceux qui avaient fleuri en France lors du retour de l'Empereur, est publié à New York et proposée à La Nouvelle-Orléans à la veille du 15 août, soulignant par ailleurs la circulation des écrits et des idées bonapartistes entre les deux villes²⁰³. En l'honneur de la « Saint-Napoléon » on annonce également à La Nouvelle-Orléans une pièce de théâtre de circonstance²⁰⁴. L'enthousiasme de *L'Ami des Lois*, qui fait le récit de cette journée et rend hommage à la « foule de réunions particulières » et à « la gaieté vive et franche, les chants patriotiques, l'harmonie la plus parfaite » qui ont eu lieu, est paradoxal, les participants ignorant que Napoléon a été défait près de deux mois plus tôt. Ironie du sort, le contraste souligné entre « la joie de cette journée » et « la consternation profonde qu'on éprouva l'année dernière en apprenant la restauration d'une

²⁰¹ Rémi DALISSON, *Célébrer la nation : les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2009 ; Sudhir HAZAREESINGH, *La Saint-Napoléon : quand le 14 juillet se faisait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007.

²⁰² *Courrier de la Louisiane*, 15 août 1814.

²⁰³ « Le public est prévenu que la brochure intitulée 'Une année de la vie de l'Empereur Napoléon &c' sera livrée samedi prochain 12 du courant », *L'Ami des Lois*, 12 août 1815. Voir Annexe 36. Parmi de très nombreuses publications et pamphlets parus en France à la même époque sur le retour de Napoléon, on peut citer : LALLEMAND-BOISSOLON, *Le Retour de Napoléon, ode patriotique*, Paris, Martinet, 1815 ; COMBES, *Chant guerrier sur le retour miraculeux de l'Empereur Napoléon de l'île d'Elbe en France*, Paris, Impr. de Plassan, 1815 ; Jean-Adrien BIGONNET, *La Restauration de la liberté, profession de foi d'un républicain sur le retour de Napoléon*, Paris, Babeuf, 1815 ; *Huit années de Napoléon, depuis la paix de Tilsitt jusqu'à l'ouverture du champ de mai, le 1er juin 1815*, Paris, 1815.

²⁰⁴ « Le 16 août, jour de la fête de S. M. L'Empereur, 1^{ère} représentation de 'La Lettre brûlée ou Un trait de Napoléon', Comédie historique en un acte », *L'Ami des Lois*, 15 août 1815.

famille abâtardie²⁰⁵ » laisse présager de l'ampleur de la nouvelle déception à suivre. Il n'en reste pas moins que les Cent-Jours ont aussi été l'occasion de transformer l'image de Napoléon, celle du héros-citoyen remplaçant notamment celle du tyran.

« Partout le pavillon Français, nouveau phénix qui renaît plus brillant de ses cendres, se mariait au pavillon Américain qui a pris une place si élevée, si glorieuse, parmi ces deux nations : le buste ou le portrait du Grand Homme couronné de lauriers, présidait à toutes les réunions ; c'est surtout aux héros citoyens que s'adressaient les hommages et les vœux ardents ; grand capitaine, il n'eut que l'admiration du monde ; héros patriote, il aura son amour !²⁰⁶ »

Malgré la défaite apprise au début du mois de septembre, la figure bonapartiste persiste par l'association de Napoléon aux grandes figures héroïques américaines. Les Français déçus de l'échec de l'Empire cherchent alors consolation dans les victoires américaines. Le 15 août 1816, les toasts prononcés pour la fête de Napoléon, célébrés par des notables (dont une large part de francs-maçons français), consacrent ces liens franco-américains²⁰⁷ :

« Mr Moreau de Lislet – Au Président des États-Unis, à la protection que ce gouvernement accorde à tous ceux qui viennent vivre sous ses lois, quelle que soit leur religion !

Mr Moreau de Lislet – À Napoléon - aussi grand dans l'adversité que dans la prospérité !

Mr Caillou – À la Mémoire des Braves morts au champ de Waterloo !

Mr Moreau Lislet – À l'immortel Washington ! [...]

Mr Barrett – Au brave Général Jackson sauveur de la Louisiane, l'ami des Français ! [...]

Mr Maurice – Aux États-Unis, puisse l'Aigle Américaine faire renaître l'Aigle Impériale dans l'autre hémisphère !²⁰⁸ »

En 1817 encore, le 15 août est l'occasion de manifestations patriotiques, avec un glissement vers la commémoration militaire, notamment de la part de Pierre Caillou qui propose de se réunir « à la mémoire de ceux qui sont morts au champ d'honneur en combattant pour la France contre les Alliés ses cruels ennemis²⁰⁹ ». On annonce également pour le 17 août un feu d'artifice représentant « NAPOLÉON de grandeur naturelle, au milieu de l'isle Ste. Hélène, abandonné à ses réflexions. Toute la décoration sera illuminée par 2 000 lances de feu ; et les forts exécuteront la même salve d'artillerie qui fut tirée lors de l'arrivée de l'Empereur²¹⁰ ». Cependant, le 15 août va s'effacer progressivement, au profit de la

²⁰⁵ *L'Ami des Lois*, 18 août 1815.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *L'Ami des Lois*, 17 août 1816.

²⁰⁸ *Courrier de la Louisiane*, 19 août 1816.

²⁰⁹ *L'Ami des Lois*, 15 août 1817.

²¹⁰ *L'Ami des Lois*, 9 août 1817.

célébration de la victoire du 8 janvier, l'une de ces synthèses propres à la Louisiane, où l'exaltation de la liberté permet une rencontre entre religion civique américaine et légende napoléonienne.

La complexité de la bataille de La Nouvelle-Orléans ouvre le champ des significations de la fête, qui peut être simultanément célébrée en tant que nouvelle victoire patriotique des États-Unis contre les Anglais, triomphe héroïque du Général Jackson ou exaltation de la capacité de résistance du « peuple » louisianais, et ainsi de suite. On assiste ainsi à une forme d'« invention de la tradition », définie par Eric Hobsbawm comme la création de pratiques ayant une « fonction rituelle ou symbolique significative » et dont la particularité est que leur continuité avec le passé est largement fictive²¹¹. Dans le cas du 8 janvier, la fiction relève essentiellement de l'assimilation du 8 janvier à un nouvel épisode de la guerre d'indépendance, à laquelle la Louisiane n'a pas directement participé, mais qui entre néanmoins dans la généalogie de l'État, par des parentés directes et indirectes. L'ennemi anglais commun, et les origines coloniales françaises et espagnoles de la Louisiane rappellent l'alliance avec les *Insurgents* lors de la guerre d'indépendance, ainsi que la participation de troupes louisianaises dans les combats autour du Mississippi²¹². Ces éléments servent de liens qui sont rappelés avec force lors des célébrations franco-américaines. Les Louisianais s'enorgueillissent d'avoir été « appelés à participer à l'indépendance » et d'avoir grâce à la bataille de La Nouvelle-Orléans, « prouvé qu'ils en étaient dignes²¹³ ». Le 8 janvier offre une occasion unique de célébration polysémique. Elle devient rapidement un lieu commun patriotique en Louisiane dès les lendemains de la bataille. La population créole s'en empare notamment. Une jeune femme telle que Joséphine Favrot exalte ainsi les valeurs louisianaises au carrefour de traditions patriotiques multiples.

« Comment [les Anglais] n'ont-ils pas rejeté comme une tentation dangereuse, l'espoir chimérique de triompher à-la-fois de la Bravoure Louisianaise, du Patriotisme Américain, de

²¹¹ Eric HOBBSAWM et Terence RANGER, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 1-3.

²¹² Charles GAYARRE, *History of Louisiana*, New Orleans, A. Hawkins, 1885, p. 126-157.

²¹³ Dans son discours d'accueil au général La Fayette le 12 avril 1825, Denis Prieur, recorder de la Municipalité de La Nouvelle-Orléans, rappelle « that independence in which we have been called to participate, and of which the last war with England has, perhaps, proved us to be a worthy of. Days of trial, forever memorable, when the genius of the great Washington protected us, and inspired the citizen here who led us to the combat. » *Gazette de la Louisiane*, 14 avril 1825.

l'intrépidité Française, et de l'habileté de nos Chefs ? Orléans ! ... ce nom seul était pour eux plus qu'un mauvais présage²¹⁴. »

Ce croisement de références renvoie notamment à un imaginaire politique ancré dans une histoire de France mythique. La convocation implicite de Jeanne d'Arc par la référence à la ville d'Orléans permet à cette jeune Louisianaise de participer elle aussi symboliquement à l'esprit de sacrifice et à la tradition de résistance française face aux Anglais.

Cette insistance sur l'ennemi commun des deux côtés de l'Atlantique est ravivée après Waterloo, et la célébration du 8 janvier apparaît alors comme une compensation symbolique à la défaite finale de Napoléon. La fête du 8 janvier 1817 coïncide par ailleurs avec l'accueil des généraux bonapartistes réfugiés à La Nouvelle-Orléans. On célèbre alors conjointement la victoire américaine et les héros déchus qui bénéficient d'un asile bienveillant à La Nouvelle-Orléans. Les multiples dîners, cérémonies et réceptions qui leur sont offerts, sont ponctués de chansons qui leur sont dédiées, et sont rapportés dans la presse :

« Aux Généraux Français en exil à l'occasion de l'Anniversaire du 8 janvier :

Venez chez nous, héros français
Votre cause est commune
Vous fûtes grands dans les succès
Plus grands dans l'infortune !²¹⁵ »

La célébration des généraux français met en exergue « l'asile de la liberté²¹⁶ » que constituent les États-Unis après la défaite, et la pérennité du culte de Napoléon. En effet, en dépit du court séjour des bonapartistes, la transformation de la figure de Napoléon en héros romantique marque les années qui suivent.

B. Le retour des proscrits, la mort de Napoléon et l'essor d'un bonapartisme romantique

L'activité des bonapartistes est cependant limitée dans le temps : au début des années 1820, à la mort de Napoléon, la plupart sont rentrés en France, certains sont décédés, d'autres se sont retirés de l'activisme politique direct. La clémence royale pour certains mène à des mouvements de retour après seulement quelques années d'exil.

²¹⁴ Joséphine Favrot est la fille de Pierre Favrot, un militaire créole d'origine française au service des Espagnols. Elle représente une identité louisianaise qui a intégré les différentes dimensions de la synthèse patriotique : « A tribute to the defenders of New Orleans – Une Louisianaise au nom de ses contemporaines », GRIFFITH, *Favrot Papers*, Vol. 12, *op. cit.*, p. 43-45.

²¹⁵ *L'Ami des Lois*, 6 janvier 1817. Voir également Annexe 37.

²¹⁶ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, *op. cit.*, p. 35.

Quatorze condamnés des ordonnances de 1815 et 1816 s'étaient exilés aux États-Unis. Parmi eux, huit obtiennent la clémence royale sous la Restauration. Six d'entre eux retournent en France (Dirat, Réal, Régnaut de Saint-Jean d'Angély, Grouchy, Vandamme, Clauzel), l'un meurt en route (Lefebvre-Desnouettes, victime d'un naufrage), et un seul, Jean-Jérôme Cluis, reste en Alabama. Deux autres, n'ayant pas bénéficié de la clémence, attendent 1830 pour rentrer en France (Charles Lallemand et Joseph Lakanal). Les quatre derniers sont morts aux États-Unis (Garnier de Saintes, Pénieres, Rigau, Henri Lallemand)²¹⁷. À l'échelle de la colonie de la Vigne et de l'Olivier, Éric Saugera constate que sur 352 associés, 86 rentrent en France²¹⁸. Malgré cette disparition des acteurs liés directement à l'aventure bonapartiste, on assiste au maintien et à la transformation d'une culture liée à l'image de Napoléon et aux souvenirs de l'Empire. Cette transition doit tenir compte de la mort de Napoléon et de l'évolution libérale de son image.

Emmanuel Fureix a bien montré la place qu'avait la mise en scène du deuil dans la « France des larmes » de la Restauration, à la fois pour les autorités, mais aussi pour l'opposition libérale et bonapartiste. La mort de Napoléon, « la plus grande mort du siècle » pour reprendre l'expression citée par Fureix, n'a pu être célébrée directement en France que par des manifestations et publications semi-clandestines²¹⁹. Or le « moment 1821 » et la disparition de l'Empereur exilé donne lieu à une transformation de l'attachement à la figure napoléonienne, qui servait déjà de symbole séditieux, du fait de son appropriation par les libéraux. Le bonapartisme n'est plus tant dynastique que synonyme de la préservation de l'héritage révolutionnaire. Pour les Français aux États-Unis, cette relecture qui élargit les interprétations politiques du bonapartisme peut avoir lieu en public, notamment à travers le service funèbre grandiose qui est organisé à La Nouvelle-Orléans le 19 décembre 1821. Cette cérémonie correspond à la phase de « mise en ordre » dans la réaction à l'événement, selon les critères définis par Paul Ricoeur, après la phase de surgissement – avec les premières rumeurs contradictoires sur la mort de l'Empereur, à partir de juillet 1821, puis la confirmation le 5 septembre 1821 et la « demande de sens » qui correspond aux débats sur les conséquences de cette disparition²²⁰. Comme en France, il

²¹⁷ Voir notamment les cas de retours de Grouchy, Quinette de Rochemont et Joseph Bonaparte en Annexes 38, 39 et 40.

²¹⁸ SAUGERA, « Renaître en Amérique ? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », *op. cit.*, p. 353.

²¹⁹ Emmanuel FUREIX, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, Paris, Champ Vallon, 2009, p. 427.

²²⁰ FOSSIER, « The Funeral Ceremony of Napoleon in New Orleans on December 19, 1821 », *art. cit.*, p. 246-247. Voir également Paul RICOEUR, « Événement et sens », dans Jean-Luc PETIT (dir.), *L'Événement*

s'agit d'un deuil à distance où le corps du défunt est absent. La différence est que la cérémonie à La Nouvelle-Orléans n'a pas de caractère clandestin ou subversif, mais constitue au contraire un moment d'ouverture et de rassemblement. Si cette cérémonie est sans doute polysémique, les sources ne permettent pas d'appréhender tous les points de vue de ceux qui y ont participé. Les échos de la presse francophone révèlent cependant une appropriation « libérale » de la figure napoléonienne. *Le Courrier de la Louisiane* du 15 octobre décrit l'événement comme éloigné du bonapartisme dynastique, n'étant ni « un cortège de courtisans [...] d'un monarque mort au faîte du pouvoir et de la gloire » ni « un concours d'adulateurs s'étudiant à répandre les larmes sur la tombe de leur idole » dans l'attente de « celui qui était appelé à se saisir de son sceptre ». Le sens libéral est affirmé dès les préparatifs de la cérémonie : l'appel publié dans la presse par le comité d'organisation s'adresse en effet « aux hommes libéraux de toutes les nations et de toutes les sectes », dont l'intérêt pour Napoléon vient « des circonstances de son pénible exil et de sa fin prématurée ». Dans le contexte étasunien, s'associent donc à la fois Américains natifs ou Français naturalisés, « citoyens désintéressés qui, dans le sein d'une république, accouraient spontanément », mais aussi implicitement tous les Français vivant aux États-Unis désignés comme « hommes libres qui venaient payer un dernier tribut d'admiration et de respect au héros²²¹ ». La figure de Napoléon à l'honneur est donc à la fois celle du « soldat » ayant prouvé son génie, et du « héros » ayant fini tragiquement.

La mise en scène est ainsi beaucoup plus théâtrale que sur les gravures qui circulent à Paris à la fin de l'été 1821, et dont certaines parviennent jusqu'en Louisiane, suite à leur envoi à des particuliers, et leur reproduction dans la presse de La Nouvelle-Orléans²²². Les formes de la cérémonie empruntent à un intéressant mélange : la cérémonie religieuse catholique à la cathédrale Saint-Louis marque clairement le caractère français de l'événement, mais le point de départ donné à la procession – le local de la loge maçonnique *La Charité* – l'insère également dans les rituels et cérémoniaux alors en vigueur aux États-Unis, la mort de Washington ayant été en particulier un moment de fort dévouement maçonnique.

en perspective, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1991, p. 41-56. Cité dans FUREIX, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, op. cit., p. 410-411.

²²¹ *Courrier de la Louisiane*, 15 octobre 1821.

²²² « Extrait d'une lettre de Paris à un citoyen de cette ville : 'Je vous envoie deux petites gravures, l'une représentant le convoi funèbre de NAPOLÉON, et l'autre son tombeau. La police vient de saisir les exemplaires qui se trouvaient chez l'imprimeur parce que cela donnait lieu à des attroupements de *vieux militaires*.' » *Courrier de la Louisiane*, 15 octobre 1821.

Selon Alexis Daudet, rédacteur de la partie française de la *Gazette de la Louisiane*, on n'aurait jamais vu une si large audience à l'église pour « rendre hommage à la mémoire du grand homme, un hommage rendu à 2 000 milles du sol de l'exil où il a terminé ses jours glorieux²²³ ». Les noms de tous les contributeurs à la mise en scène révèlent l'éventail de la population manifestant son attachement à Napoléon, mêlant des bonapartistes exilés, des réfugiés de Saint-Domingue, des individus d'autres nationalités européennes (notamment des Italiens). Dans l'église St Louis drapée de noir, un catafalque est érigé, réalisé par Fogliardi, un artiste italien, qui a repris les symboles impériaux – manteau, sceptre, couronne et aigle – associés à des allégories antiques. La cantate jouée a été composée par Auguste Davezac, et Jean-François Canonge prononce une oraison funèbre. Ces deux avocats domingois sont également francs-maçons et membres respectivement de *La Triple Bienfaisance* et de *L'Étoile Polaire*. La musique composée par Chéret, ancien soldat des armées révolutionnaires, est chantée par les artistes du théâtre d'Orléans, et l'office est célébré par le père Antoine Sedella²²⁴. Dans son journal, le jeune Fleuriau de Bellemarc reconnaît succinctement le caractère œcuménique de la cérémonie: « 19 décembre – Service funèbre en l'honneur de Napoléon à l'église St Louis. Tableau imposant et digne du sujet, quelque soit l'opinion qu'on ait²²⁵ ». Il est d'autant plus intéressant que ce jeune Normand, ayant vécu à Paris, parti d'abord chercher fortune à New York puis rentré en France en 1820, avait assisté aux funérailles du duc de Berry, puis aux émeutes de juin 1820, dont Emmanuel Fureix montre qu'elles participent des deuils politiques rivaux sous la Restauration entre royalistes et libéraux²²⁶. Bien qu'il ne détaille pas ses opinions politiques, il est lié à La Nouvelle-Orléans à Pierre Caillou, bonapartiste actif²²⁷. Le deuil de Bonaparte met donc fin aux espoirs directs de restauration de l'Empire, mais continue à alimenter l'exaltation mythique du héros. Son lien symbolique avec La Nouvelle-Orléans

²²³ *Louisiana Gazette*, 21 décembre 1821, cité dans FOSSIER, « The Funeral Ceremony of Napoleon in New Orleans on December 19, 1821 », *art. cit.*, p. 250.

²²⁴ Pierre Jacques Lachaume de Gavaux, dit Chéret, né à Paris, est un ancien soldat des armées révolutionnaires, et compositeur. David KAREL (dir.), *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord : peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, photographes, et orfèvres*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 1992, p. 174.

²²⁵ « Journal », 19 décembre 1821, HTML, Fleuriau de Bellemarc Papers, MSS 397.

²²⁶ « Journal », 22 février et 5 juin 1820, HTML, Fleuriau de Bellemarc Papers, MSS 397 ; FUREIX, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, *op. cit.*, p. 223-272.

²²⁷ Des dîners chez « M. Pierre Kaillou [sic] ou Caillou, bon français », sont mentionnés dans son « Journal », les 5 avril 1821, 7 avril, 16 juin, 30 juin, 18 août, 15 et 25 décembre 1822, HTML, Fleuriau de Bellemarc Papers, MSS 397. Parmi ses autres fréquentations, mention est faite de Lakanal (30 avril 1822), et de Moreau-Lislet (26 juin 1823).

se maintient, notamment lorsqu'en 1834, le Dr Antommarchi fait don à la ville du masque funéraire de Napoléon²²⁸.

Il est intéressant, enfin, de voir que les autorités françaises, via le consul Guillemain, tentent de répondre à ces manifestations de déférence pour Napoléon par une pratique du contre-deuil, dans l'inscription des pratiques monarchiques et dynastiques. La mort de Louis XVIII le 16 septembre 1824 est l'occasion d'organiser une cérémonie qui a vocation à contraster, voire effacer, la mort de Napoléon. Le consul insiste en effet sur les efforts qu'il déploie et sur la nécessité de « donner à cette cérémonie le plus grand éclat possible et prendre ainsi un parti hardi » au vu de sa « position [...] extrêmement délicate et embarrassante tant à cause des antécédents, qu'en raison de la nature de la population de La Nouvelle-Orléans et de l'agitation des opinions politiques qui y ont régné jusqu'ici²²⁹. » C'est l'évêque de Louisiane, Mgr Dubourg, qui officie – contrastant avec le père Antoine de Sedella qui était beaucoup plus proche des bonapartistes et des francs-maçons. Le consul se réjouit du calme et de la réussite de la cérémonie, et applaudit « l'heureux changement » qui s'est produit au sein de la population. Il considère même que cette cérémonie dynastique, par sa réussite, a effacé le déshonneur causé par la cérémonie dédiée à Napoléon en 1821, et exprime une vision optimiste du ralliement de la population de La Nouvelle-Orléans aux Bourbons :

« Le nom sacré des Bourbons ne sera plus désormais prononcé ici qu'avec respect, du moins par tout ce qui porte un cœur français, et le calme religieux qui a régné pendant toute l'auguste cérémonie consacrée à honorer la mémoire du roi légitime a effacé la tache qu'avaient imprimé à cette population les honneurs bruyants et fanatiques jadis rendus par elle dans le même temple, aux mânes de l'usurpateur²³⁰. »

Le retentissement public de l'événement, d'après la presse locale, semble néanmoins bien moindre que les funérailles de Napoléon : le *Courrier de la Louisiane* n'y consacre qu'un

²²⁸ Lettre du Dr Antommarchi, La Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1834 : « [...] très sensible au noble accueil dont les Louisianais m'honorent, j'ai l'honneur d'offrir à cette ville le masque de l'Empereur Napoléon en Bronze, moulé par moi à Sainte Hélène après sa mort, et son socle en bronze. Cet hommage destiné à perpétuer la mémoire du plus grand homme des siècles parmi ce peuple libre, je suis heureux d'en être l'organe en associant mon culte au grand et glorieux souvenir que cette illustre et majestueuse tête rappelle aux braves louisianais ainsi qu'à l'univers », NOPL, New Orleans City Council, Letters, petitions, and reports, 1804-1835. Voir aussi Annexe 41 et BLANCHARD, « The Death Mask of Napoleon at the Cabildo, New Orleans », *art. cit.*, p. 74-75.

²²⁹ Dépêche de Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/146 (2M12325).

²³⁰ *Ibid.*

paragraphe en soulignant que le calme de la cérémonie est lié au fait que le consul avait été très circonspect dans ses invitations, et cette nouvelle est vite éclipsée par l'arrivée imminente de Lafayette. On peut néanmoins souligner, dans le choix des inscriptions sur le monument à l'honneur de Louis XVIII, la tentative de capter l'héritage libéral auquel les populations louisianaises sont attachées : « Près du trône, il s'est montré ami des libertés publiques, sur le trône il les a établies en France » et « Frère de Louis XVI, premier allié des États-Unis, il a resserré les liens qui unissent déjà les deux nations²³¹ ».

Cependant, l'apaisement relatif de l'affrontement entre royalistes et bonapartistes à La Nouvelle-Orléans peut refléter l'évolution vers des cultures politiques libérales, qui nourriront l'essor du romantisme littéraire. Cette culture libérale procède également d'une rencontre des cultures politiques françaises et américaines autour du moment de communion patriotique incarné par la visite de Lafayette en 1824 et 1825.

C. L'apogée de la synthèse franco-américaine libérale : la visite de La Fayette

La visite triomphale de Lafayette aux États-Unis constitue en effet un moment de dialogue politique entre traditions révolutionnaires française et américaine. Les nombreux récits, contemporains et postérieurs, ont en commun la reconnaissance du caractère inédit et exceptionnel de cette glorieuse tournée²³². Cependant, cette visite se caractérise aussi par son caractère « entre deux mondes » du fait des imaginaires et cultures politiques multiples véhiculés par Lafayette. Il importe ici d'interroger notamment la place du personnage pour les migrants français : en quoi sa réception est-elle l'occasion pour eux de

²³¹ *Courrier de la Louisiane*, 17 janvier 1825.

²³² De nombreux récits contemporains de la visite de Lafayette furent publiés : Auguste LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, Paris, Librairie Baudouin, 1829 ; Alexandre LARDIER et Charles-Ogé BARBAROUX, *Voyage du général La Fayette aux États-Unis d'Amérique, en 1824 et 1825*, Paris, L'Huillier, 1826 ; John FOSTER, *A Sketch of the Tour of General Lafayette on His Late Visit to the United States*, Portland, A. W. Thayer, 1824. Les histoires de la fin XIX^e et du début du XX^e siècle ont également gardé trace de ce passage triomphal : KENDALL, *History of New Orleans*, op. cit., chapitre 7 ; James Grant WILSON, *The Memorial History of the City of New York, From its First Settlement to the Year 1892*, New York, New York History Company, 1892, p. 310-320 ; Louis Reichenthal GOTTSCHALK, *Lafayette Comes to America*, Chicago, University of Chicago Press, 1935 ; Edgar Ewing BRANDON, *A Pilgrimage of Liberty: A Contemporary Account of the Triumphal Tour of General Lafayette through the Southern and Western States in 1825, as Reported by the Local Newspapers*, Athens, The Lawhead Press, 1944. Le voyage de Lafayette a plus récemment été recontextualisé dans son parcours biographique et l'historiographie franco-américaine : Philippe BOURDIN (dir.), *La Fayette, entre deux mondes, Actes de la journée d'étude du 7 septembre 2007 au Puy-en-Velay*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009 ; Lloyd S. KRAMER, *Lafayette in Two Worlds: Public Cultures and Personal Identities in an Age of Revolutions*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1996.

se situer dans le jeu politique français et américain ? Comment s'intègrent-ils dans la mise en scène orchestrée par les autorités locales et corps constitués des deux villes ? À quelle image de Lafayette adhèrent-ils ? Cet événement témoigne des synthèses de cultures festives autour d'un personnage fédérateur, mais également de la distance qui peut séparer les différentes lectures du symbole politique qu'il constitue. Pour les Français aux États-Unis, Lafayette offre plusieurs visages : il est alternativement père fondateur de la révolution américaine, acteur de la Révolution française, opposant de la Restauration, soutien des mouvements nationaux en Europe ou partisan de l'abolition de l'esclavage. Ces facettes sont d'ailleurs volontairement mises en scène à travers les discours nombreux et répétés de l'« hôte de la nation », dont la diffusion dans la presse américaine et européenne fait partie de la propagande mise en œuvre pour servir son agenda politique²³³.

Carte 3.2 : Itinéraire de la tournée de Lafayette aux États-Unis en 1824-1825.

Diffusion non autorisée

Source : New York Historical Society, Exposition « French Founding Father : Lafayette's Return to Washington America », Novembre 2007-Août 2008.

²³³ François WEIL, « 'L'hôte de la nation' : Le voyage de Lafayette aux États-Unis, 1824-1825 », dans Philippe BOURDIN (dir.), *La Fayette, entre deux mondes, Actes de la journée d'étude du 7 septembre 2007 au Puy-en-Velay*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 129-150, p. 140-142.

Il n'est pas le lieu ici de faire une narration complète de la visite triomphale de Lafayette aux États-Unis pendant 13 mois, entre août 1824 et septembre 1825, dont l'itinéraire doit lui permettre de faire le tour de tous les États (carte 3.2), et qui a été très finement analysée par François Weil. Il importe surtout d'aborder l'événement en ce qu'il reflète l'insertion des migrants français dans un espace politique atlantique. Sous l'angle américain, le Congrès des États-Unis a voté l'invitation à Lafayette en janvier 1824 en s'adressant à l'un des pères fondateurs de l'indépendance américaine. Il symbolise la génération ayant combattu aux côtés de George Washington. François Weil qualifie les célébrations accompagnant la visite de Lafayette de « cérémonie du 4 juillet étendue dans l'espace et dans le temps », en référence au caractère central de la célébration de l'indépendance dans la culture civique américaine²³⁴. La contribution militaire et politique de Lafayette à l'indépendance est donc le leitmotiv des célébrations dans l'ensemble des États-Unis : son itinéraire inclut en effet le pèlerinage sur les lieux historiques de la guerre d'Indépendance, mais également la visite des nouveaux États qui ont rejoint depuis l'Union américaine.

La réception de Lafayette permet d'abord de souligner l'insertion des Français dans les cérémonies et la culture civique américaines. Les Français aux États-Unis qui s'associent à ces célébrations l'accueillent en tant que compatriote, mais également comme symbole de l'ancienne amitié liant la France et les États-Unis, qui justifie leur propre place dans la société américaine. Le 11 septembre 1824, les Français de New York invitent ainsi Lafayette à un dîner au Washington Hall pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Brandywine – épisode militaire capital de la guerre d'indépendance et l'un des faits d'armes de Lafayette. Le banquet est présidé par M. Monneron, qui dédie un toast « Aux États-Unis, leur bonheur national est impérissable, il est fondé sur la religion, l'industrie, la liberté », à quoi Lafayette répond « À la mémoire des Français morts pour la vraie liberté de 1789 jusqu'à ce jour²³⁵ ». En Louisiane, les artistes qui avaient déjà

²³⁴ WEIL, « 'L'hôte de la nation' : Le voyage de Lafayette aux États-Unis, 1824-1825 », *op. cit.*, p. 144.

²³⁵ LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, *op. cit.*, p. 201-204. Il est probable qu'il s'agisse d'Augustin Monneron, membre d'une famille de négociants bordelais et parisiens ayant établi un réseau commercial très important pendant la Révolution française. Il est mentionné comme étant « dans un âge avancé, et sur une terre étrangère, se livre avec résignation à des travaux peu lucratifs, après avoir joui, dans les premiers temps de la Révolution française, d'une fortune et d'un crédit considérables » dans LARDIER et BARBAROUX, *Voyage du général La Fayette aux États-Unis d'Amérique, en 1824 et 1825*, *op. cit.*, p. 39-40. Voir également Paul BUTEL, « Réorientations du négoce français à la fin du XVIII^e siècle, les Monneron et l'Océan Indien », dans Paul BUTEL et Louis M. CULLEN (dir.) *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, C.N.R.S., 1980,

manifesté leur hommage libéral à Napoléon en 1821 sont également au premier rang dans la mise en scène de l'accueil à Lafayette : Pierre Jacques Chéret compose une cantate en l'honneur de Lafayette s'achevant sur « Vive Lafayette et la liberté », et Fogliardi réalise un arc de triomphe dressé sur la place d'Armes²³⁶.

En Louisiane, le rappel du rôle de Lafayette dans l'indépendance est d'autant plus crucial qu'il importe alors de consolider la tradition qui tend à relier la Louisiane à la nation américaine, notamment du fait du statut d'allié de l'Espagne et de la participation de troupes franco-espagnoles de Louisiane à la lutte contre les Anglais sur le Mississippi lors de la guerre d'indépendance. Tous les discours qui sont adressés à Lafayette soulignent le « nous » d'inclusion dans la communauté nationale américaine reconnaissante envers Lafayette, prouvant l'appropriation que font les Louisianais de l'histoire américaine²³⁷. On a déjà mentionné plus haut comment le 8 janvier, par les faits d'armes contre l'ennemi commun, permet d'insérer la Louisiane dans cette généalogie. Le champ de bataille est d'ailleurs le premier lieu que visite Lafayette en Louisiane, avant même son arrivée à La Nouvelle-Orléans. Ses discours lors de cette visite sont d'ailleurs ambigus : il reconnaît avoir caressé l'espoir, lors de la guerre d'indépendance, que la Louisiane alors espagnole rejoigne l'Union, bien que l'Espagne fût alors alliée des *insurgents*²³⁸.

Deuxièmement, Lafayette envisage son voyage comme un acte de propagande libérale. Le message politique qu'il déploie aux États-Unis est en effet également destiné à l'Europe. Pour les autorités françaises, Lafayette est d'abord un opposant politique qui reste sous surveillance. En ce sens, sa rencontre avec des Français vivant aux États-Unis, que ce soit en communauté minoritaire à New York, ou en groupes plus nombreux à La Nouvelle-Orléans, sert son argument selon lequel le peuple français est capable d'user sagement d'institutions démocratiques. Son premier discours en Louisiane insiste en effet sur le fait que cet État offre « la preuve quotidienne de l'adéquation de la population française avec l'usage sage des bienfaits des institutions libres et de l'autonomie

p. 65-67 ; Marie-Hélène REYNAUD, « Les Monneron », *Portraits d'Ardéchois dans la Révolution*, Annonay, Éditions du Vivarais, 1987, p. 99-177.

²³⁶ Voir la description de l'arc de triomphe en Annexe 42 et 43 ; *Courrier de la Louisiane*, 12 avril 1825.

²³⁷ Voir le discours de Denis Prieur cité note 213, p. 249.

²³⁸ « When nearly half a century ago, I had the honor of fighting for that glorious American cause, of which you have been pleased to speak in a manner so touching and so flattering terms, one of the dearest hopes of my heart was that my Louisianians countrymen might some day participate in the benefits of republican liberty and independence », *Louisiana Gazette*, 14 avril 1825.

politique ²³⁹ ». Les consuls français se préoccupent ainsi des messages politiques d'opposition qu'il délivre, ainsi que des liens qu'il peut établir avec des opposants réfugiés aux États-Unis :

« M. de la Fayette ne pourrait apparaître dans un pays comme celui-ci peuplé de tant de Français qui ont pris une part plus ou moins active dans les événements anciens et récents de notre révolution, sans y susciter une sorte de fermentation, sans y éveiller [...] des sentiments factieux mal éteints [et] de coupables espérances²⁴⁰ ».

Guillemin relève les éléments du discours de Lafayette qui laissent présager d'un complot libéral et républicain. Sur le site de la bataille du 8 janvier, le 9 avril 1825, Lafayette a en effet insisté sur le pouvoir « despotique » en France, qui contraste avec les États-Unis, déplorant « la part que les intrigues du despotisme et de l'aristocratie européens ont pris dans les excès intolérables qui ont jusqu'alors retardé l'établissement de la liberté en France ²⁴¹ ». Le consul français prévient donc ses supérieurs des annonces faites publiquement par Lafayette affirmant « que les Bourbons ne pourraient tenir et qu'il avait la certitude d'une révolution prochaine dans le sens de ses principes [...] ²⁴² ». Lafayette profite effectivement de son séjour pour renouer des contacts avec libéraux et bonapartistes résidant aux États-Unis. Il rend ainsi visite à Joseph Bonaparte à Point Breeze, dans l'État de New York, en septembre 1824 et en juillet 1825, où ils partagent leurs vues sur la nécessité du changement de régime en France²⁴³. Le récit d'Auguste Levasseur, secrétaire particulier de Lafayette, est également émaillé de rencontres avec des proscrits et anciens militaires français²⁴⁴.

Le passage de Lafayette donne lieu à des déploiements de cérémonies maçonniques tout au long de son parcours, également considérées comme suspectes par les autorités

²³⁹ « [...] in this state a daily evidence is given of the fitness of a French population for a wise use of the blessings of free institutions and self-government », *Louisiana Gazette*, 13 avril 1825.

²⁴⁰ Dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de France à Washington, 14 juillet 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/146 (2MI2325).

²⁴¹ « the great share that the intrigues of European despotism and aristocracy have had in those intolerable excesses which have hitherto retarded the establishment of freedom in France », *Louisiana Gazette*, 13 avril 1825.

²⁴² Annexe à la dépêche adressée par Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de France à Washington, 13 avril 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/146 (2MI2325).

²⁴³ STROUD, *The Man Who Had Been King: The American Exile of Napoleon's Brother Joseph*, op. cit., p. 146. Cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », op. cit., p. 360.

²⁴⁴ LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, op. cit., p. 221, 263.

françaises. Le dossier de surveillance par le ministère de la Police mentionne la rencontre de Lafayette avec des maçons français ayant participé à des activités subversives :

« Un fait qui s'est passé pendant le séjour de M. de la Fayette ici, [...] fournit une nouvelle preuve du carbonarisme en France et de la part que le personnage ci-dessus nommé a prise à tous les mouvements insurrectionnels qui ont eu lieu, à diverses époques, dans différentes parties du Royaume.

Le Sr Guillot ou Guyot, ancien officier d'artillerie et l'un des contumaces dans l'affaire de Grenoble, depuis longtemps réfugié à La Nouvelle-Orléans, se présente un soir au spectacle dans la loge de M. de la Fayette. C'était leur première rencontre. Guyot touche la main, fait les signes usités : il est à l'instant reconnu, accueilli avec la plus grande distinction, et le lendemain il a une longue entrevue avec le personnage²⁴⁵. »

Le Guillot dont il est question est sans doute Pierre Guillot, que l'on retrouve dans la liste des membres de *La Parfaite Union* en 1823, originaire de La Mure en Isère – où sa famille participa en mai 1816 au soulèvement bonapartiste, et qui fit partie des membres de la colonie de la Vigne et de l'Olivier ayant rejoint Lallemand au Champ d'Asile avant de se fixer à La Nouvelle-Orléans²⁴⁶. Cependant, la signification des cérémonies maçonniques est complexe car elle se rattache aux traditions française et américaine. Si on a vu que la loge *Lafayette* a été créée en l'honneur de son arrivée, l'accueil de Lafayette n'est pas spécifique à cette seule loge, mais organisé par un comité nommé par les Grandes Loges réunissant toutes les loges de leur juridiction, dans une unanimité dépassant momentanément les possibles rivalités²⁴⁷. La cérémonie de réception qui a lieu à La Nouvelle-Orléans dans la salle du théâtre de John Davis, transformée en temple maçonnique pour l'occasion, donne lieu à des discours rattachant le parcours profane de Lafayette à son parcours maçonnique. Le Grand Maître Holland en exprime ainsi le parallèle :

« En vous voyant, mon frère, échappé aux orages révolutionnaires qui vous ont assailli sans pouvoir vous ébranler, en vous voyant arrivé sur le sol de la liberté, sur cette terre que vous vous

²⁴⁵ « Extrait d'une lettre adressée à S. E. le ministre des Affaires étrangères par le consul de la Nouvelle Orléans, le 30 mai 1825 », AN, Archives du ministère de la Police, Série PP, F7 6720, Sociétés secrètes, dossiers nominatifs, Lafayette, Dossier n° 11.

²⁴⁶ BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, op. cit., p. 114-115, 206. Âgé de 28 ans, Pierre Guillot est noté comme étant professeur de français, latin et de mathématiques au Collège d'Orléans, Tableaux de *La Parfaite Union*, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

²⁴⁷ La loge *Lafayette* réunit des Français, Espagnols, Italiens, Allemands aux opinions libérales tels que Fogliardi, artiste italien : Patricia BRADY, « Carnival of Liberty: Lafayette in Louisiana », *Louisiana History*, vol. 41, n° 1, 2000, p. 23-40, p. 33.

plaisez à appeler 'la patrie de votre cœur', en vous voyant parcourir les diverses parties des États-Unis au milieu des acclamations de ses habitants, et de la marche triomphale que leur admiration et leur reconnaissance vous ont préparée, je ne puis m'empêcher de vous comparer à l'arbre antique de notre ordre qui a survécu au bouleversement des empires, et qui bravant la faux du tems, demeurera inébranlable jusqu'à la fin des siècles²⁴⁸. »

La réponse de Lafayette, dans le même ton, vise à créer le sentiment d'union, en utilisant « les acclamations Maçonniques » qu'il désigne comme une « langue [...] gallo-américaine » faisant le pont entre la culture française et la nation américaine²⁴⁹. Cette visite marque durablement l'histoire de la franc-maçonnerie locale, et Lafayette acquiert alors une place équivalente à celle de Washington. En témoigne la résolution de la loge *La Concorde* prise le 24 avril 1825, au départ de Lafayette, décidant que « le portrait de l'Ill. ∴ F. ∴ La Fayette serait acheté afin de faire le pendant à celui de l'Ill. ∴ F. ∴ Washington²⁵⁰. »

Parmi les autres facettes du personnage, notamment pour les Français aux États-Unis, celle d'acteur de la Révolution française est nécessairement présente, même si elle peut apparaître au second plan et parfois discordante. Elle n'est en effet pas la première mise en avant dans les célébrations, mais apparaît épisodiquement avec ambiguïté. Noble libéral, il est trop avancé dans ses idées pour les royalistes, surtout depuis son opposition à la Restauration ; mais sa modération considérée comme une « trahison » de la Révolution en fait une figure également contestée par les plus jacobins²⁵¹. Du côté de son ascendance aristocratique, l'accueil de Lafayette par le maire de La Nouvelle-Orléans, Joseph de Roffignac, donne lieu à un échange de souvenirs. Alors que le maire rappelle au général leurs « ancêtres communs », Lafayette répond en rendant hommage au « digne maire, dont le nom rappelle à l'un des contemporains de son père, le souvenir de la franchise et de la bravoure²⁵² ». Or René-Hannibal de Roffignac s'était mis au service de l'Espagne à compter de 1782 et combattit de ce fait les armées républicaines françaises en 1793 avant

²⁴⁸ *Courrier de la Louisiane*, 21 avril 1825.

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ Minutes de *La Concorde* n°3, séance du 24 avril 1825, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 7.

²⁵¹ Sur les ambiguïtés de la figure révolutionnaire de Lafayette, voir notamment BOURDIN (dir.), *La Fayette, entre deux mondes, Actes de la journée d'étude du 7 septembre 2007 au Puy-en-Velay*, op. cit., p. 9-22.

²⁵² LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, op. cit., p. 209.

d'être fait prisonnier²⁵³. L'un de ses faits de « bravoure » est d'avoir écrit à la Convention pour proposer sa tête à la place de celle de Louis XVI lors du procès du roi :

« j'offre à la Convention-Nationale en cas que Louis XVI soit condamné à mourir de subir la mort à sa place : par ce moyen la France évitera le Reproche que l'on fait encore à l'Angleterre d'avoir par un esprit de party sacrifié Charles 1^{er} aussi j'aurai rempli un devoir que beaucoup d'autres envie [sic]²⁵⁴. »

Si Lafayette et Joseph de Roffignac se retrouvent avec relative sympathie, en revanche certains Français ayant vécu la Révolution semblent avoir gardé contre Lafayette le reproche de son ambivalence sous la Révolution, et de sa défection. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans rapporte des manifestations hostiles de la part des « anciens compagnons de gloire de Lafayette en 91 et 92 » :

« Ils ont osé faire entendre le son aigre des sifflets, au milieu des acclamations et des *Hourras* qui accompagnaient le héros sur son passage : bien plus, rappelant les usages de leur ancienne patrie et malins comme de vrais français, ils se sont [groupés] contre lui, la chanson et le refrain joyeux de la Révolution '*Dansons la Carmagnole !*' est venue mêler d'assez singuliers souvenirs du passé à son triomphe du moment²⁵⁵. »

Cependant, l'accueil des Français de New York semble davantage insérer le parcours politique de Lafayette dans l'héritage libéral et révolutionnaire et son prolongement dans l'opposition aux Bourbons. Lors de son discours d'accueil, Monneron, à la tête de la délégation des Français de New York, célèbre les « institutions libérales » que la Révolution fonda en France avec le concours de Lafayette. Ce dernier rappelle à son tour le fait que « la révolution de 89 a grandement amélioré le sort de l'immense majorité du peuple²⁵⁶ ».

Lafayette apparaît également sous son aspect libéral dans son soutien explicite aux combats des nationalités européennes, et sa distance avec la hiérarchie catholique. Lors

²⁵³ PENAUD, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *art. cit.*, p. 214-215. L'itinéraire de René-Hannibal de Roffignac pendant la Révolution est détaillé dans les mémoires de sa fille, Élisabeth de ROFFIGNAC, *Mémoires ou la Révolution française vue et vécue par une aristocrate charentaise*, Angoulême, Association généalogique de la Charente, 1989.

²⁵⁴ Lettre de René, comte de Roffignac, au président de la Convention, Madrid, 25 décembre 1792, ROFFIGNAC, *Mémoires ou la Révolution française vue et vécue par une aristocrate charentaise*, *op. cit.*, p. 187.

²⁵⁵ Souligné dans le texte. Dépêche de Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de France à Washington, 13 avril 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/146 (2MI2325).

²⁵⁶ LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, *op. cit.*, p. 17-18. Voir l'intégralité des discours en Annexe 44.

des réceptions publiques données à La Nouvelle-Orléans, à l'hôtel de ville qui lui a été aménagé en appartements, il reçoit ainsi avec émotion le père Antoine de Sedella, capucin espagnol et prêtre de l'église Saint-Louis, figure réputée pour sa tolérance. Lafayette ayant émis des vœux pour la libération de l'Espagne du joug monarchique, et reçu une délégation d'Espagnols exilés, le père Antoine, à la veille de son départ, l'aurait imploré : « Mon fils, mon cher fils, faites quelque chose pour ma malheureuse patrie !...²⁵⁷ ». En revanche, l'évêque de La Nouvelle-Orléans, beaucoup plus conservateur, fut plus réticent à venir saluer Lafayette, qui le jugea « moins républicain que mon ami le capucin espagnol le père Antoine ami ici de tout le monde²⁵⁸ ».

Enfin, on peut insister sur les discordances, dans la représentation du corps social accueillant le « héros des deux mondes ». La mise en scène du corps civique lors des cérémonies d'accueil de Lafayette dans chaque ville avait pour but d'inclure tous les membres de la société. Femmes et enfants sont notamment présents, et révèlent les efforts de diffusion – et dans une certaine mesure, l'appropriation – du culte civique, reflétant les enjeux de la nation américaine encore en construction. Si les femmes sont souvent cantonnées au rôle de spectatrices muettes, cherchant essentiellement à plaire, elles sont néanmoins présentes²⁵⁹. À La Nouvelle-Orléans, on leur réserve la première place dans le public de l'arrivée de Lafayette, et lors des premiers discours, Bernard Marigny se charge, en leurs noms, de saluer Lafayette²⁶⁰. De même à New York lors de sa réception par les Français de New York, « une petite fille portée par son père, vint embrasser le général et lui poser une couronne d'immortelles sur la tête²⁶¹ ». La question de la présence des personnes de couleur et des Indiens est autrement plus sensible. Or l'un des messages auxquels tient Lafayette est le combat pour l'égalité des races, et militer dans cette

²⁵⁷ LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, op. cit., p. 233.

²⁵⁸ Lettre de Lafayette à sa fille, La Nouvelle-Orléans, 15 avril 1825, Exposition en ligne « Lafayette, Citizen of Two Worlds », Cornell University, <http://rnc.library.cornell.edu/lafayette/exhibition/english/abolitionist/index.html>, consulté le 12 juin 2012.

²⁵⁹ Un témoin raconte les préparatifs de la gent féminine en perspective de l'arrivée de Lafayette : « Each lady flatters herself that the Superior brilliancy of her charms and dress will be the objects of undivided attention », lettre de C. M. Conrad à sa sœur Elizabeth, New Orleans, 17 mars 1825, HTML Kuntz Collection III, MSS 600.

²⁶⁰ « The General turned to some ladies who, unmindful of the of the inclement weather, had come to greet him on his landing. At their request, Mr. Marigny expressed in a short and affecting address, their love and gratitude to him », *Gazette de la Louisiane*, 13 avril 1825.

²⁶¹ LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, op. cit., p. 17-18.

direction est délicat, notamment dans le Sud des États-Unis. Pourtant, dans les cérémonies civiques, les Indiens et les hommes de couleur sont présents. À La Nouvelle-Orléans, on remarque ainsi les « quatre-vingt dix guerriers Chactaw [...] qui étaient arrivés de leurs villages trois semaines plus tôt pour joindre le tribut de leur hommage indigène à l'expression générale de la joie publique²⁶² ». De même, après la réception des officiers de milices de La Nouvelle-Orléans, Lafayette insiste pour recevoir également les vétérans des milices de libres de couleur qui avaient participé à la bataille de La Nouvelle-Orléans. Le colonel Mercier et le commandant Simon, qui représentent le corps des hommes de couleur, le complimentent tout en rappelant leur propre rôle qui a « si éminemment contribué à la défense de ce pays ». Lafayette leur répond en rendant hommage au fait d'avoir « vu souvent le sang Africain couler avec honneur dans nos rangs pour la cause des États-Unis²⁶³ ». Suite à ces entrevues, Lafayette exprime plus explicitement son refus des discriminations dans sa correspondance privée :

« Il n'y a qu'un point auquel je me résigne moins que jamais : c'est l'esclavage, et les préjugés antinoirs. Je crois qu'aussi sur ce point mon voyage aura été utile. La manière dont j'ai demandé à voir, et accueilli, les hommes de couleur qui ont combattu le 8 janvier aura été une preuve de plus du sentiment que je vais toujours prêchant, non pour faire du beau inutile, mais pour amener graduellement le remède qui dans l'état actuel de la question s'allie aux idées en colonisation en affrique [sic] [...]»²⁶⁴.

Le départ de Lafayette offre enfin l'occasion aux Français de pérenniser son influence. À New York, le journal *Le Réveil* est créé par Edouard Louvet en août 1825 au moment du départ de l'hôte de la Nation²⁶⁵. Les premiers numéros sont consacrés à la reproduction des discours prononcés au départ de Lafayette. Ils sont suivis par des articles politiques, dans le prolongement des combats menés par Lafayette – notamment avec la critique du sacre de Charles X, « cérémonie ridiculement fastueuse » et « crasse du moyen-

²⁶² « [...] last but not least, remarked by the generals and the spectators, came ninety Chactaw warriors, our late allies in the Seminole wars, who arrived from their villages three weeks ago to join their tribute of indigenous homage to the general expression of public joy », *Louisiana Gazette*, 14 avril 1825.

²⁶³ *Courrier de la Louisiane*, 19 avril 1825. Un rappel de la participation des libres de couleur à la milice de La Nouvelle-Orléans se trouve dans Roulhac TOLEDANO, Mary Louise CHRISTOVICH, Robin DERBES et Betsy SWANSON, *New Orleans Architecture: Faubourg Tremé and the Bayou Road*, Gretna, Pelican Publishing, 2003, p. 95-97.

²⁶⁴ Lettre de Lafayette à sa fille, La Nouvelle-Orléans, 15 avril 1825, Exposition en ligne « Lafayette, Citizen of Two Worlds », Cornell University, <http://rnc.library.cornell.edu/lafayette/exhibition/english/abolitionist/index.html>, consulté le 12 juin 2012.

²⁶⁵ « Prospectus », *Le Réveil*, 10 août 1825. Voir Annexe 45.

âge dont [la] glorieuse révolution de 1789 [...] avait dépouillé » la France²⁶⁶ ; ou encore le soutien aux luttes nationales, telles que l'indépendance grecque ou la lutte menée par les patriotes polonais, « modèles de vertu républicaine²⁶⁷ ». En Louisiane également, le passage de Lafayette stimule la production littéraire où rivalisent poésies en son honneur. Prosper Foy, ancien soldat des armées napoléoniennes, sculpteur et poète²⁶⁸, lui dédie ainsi une « Ode à Lafayette²⁶⁹ ». Cette visite marque enfin durablement le paysage américain par la toponymie : outre les cafés temporairement rebaptisés « estaminets Lafayette²⁷⁰ » à La Nouvelle-Orléans on rappellera la création de la ville de Lafayette dans ses faubourgs en 1833²⁷¹.

La politisation événementielle de la population française à New York et La Nouvelle-Orléans témoigne d'une forte activité, héritée des traditions américaines, mais renforcée par les multiples significations des messages politiques portés par les fêtes – mais également les deuils – permettant alternativement une célébration de la figure napoléonienne, de la liberté sur les deux rives de l'Atlantique ou de l'amitié franco-américaine. Le sommet de ces manifestations polysémiques est atteint avec la visite triomphale de Lafayette en 1824-1825 qui offre aux Français aux États-Unis comme aux Américains de multiples facettes à même de répondre aux enjeux politiques du moment. Ces diverses formes d'appropriation de cultures politiques atlantiques nous amènent à interroger la place du « national » dans les représentations et pratiques politiques encore en construction, et à chercher à cerner les évolutions de la signification de l'appartenance française pour les migrants aux États-Unis dans le premier quart du XIX^e siècle.

²⁶⁶ *Le Réveil*, 3 octobre 1825.

²⁶⁷ *Le Réveil*, 15 octobre 1825.

²⁶⁸ KAREL (dir.), *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord : peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, photographes, et orfèvres*, op. cit., p. 311.

²⁶⁹ « Ode à Lafayette », HTML, Prosper Foy Papers, MSS 443. Voir Annexe 46.

²⁷⁰ *Courrier de la Louisiane*, 4 avril 1825.

²⁷¹ Le faubourg Lafayette sera ensuite absorbé par La Nouvelle-Orléans en 1852 : Collin B. HAMER JR., « Louisiana History », *Records of the City of Lafayette (1833-1852) in the City Archives Department of the New Orleans Public Library*, vol. 13, n° 4, 1972, p. 413-431.

V) Être Français aux États-Unis après 1815 : entre nationalité et citoyenneté, les mutations de l'appartenance nationale

« Qu'est-ce qu'un Français » aux États-Unis au début du XIX^e siècle ? Les liens multiformes qui relient les migrants français établis hors de France reflètent les transformations en cours dans la période, à une époque où les « nations » française et américaine sont encore en cours de constitution et d'établissement, à la fois dans le domaine juridique, social et politique²⁷². Le processus de migration révèle ainsi la malléabilité des cadres de définition nationaux dans la première moitié du XIX^e siècle, tant les adhésions et appartenances apparaissent souvent multiples et simultanées, parfois contradictoires. On a vu qu'en France, le Code civil fait prévaloir le droit du sang dans la définition de la nationalité française²⁷³. Cependant le droit américain n'est pas symétrique du droit français, notamment dans la définition de la nationalité et de la citoyenneté. La situation reste évolutive et parfois ambiguë avant la proclamation du droit du sol par le 14^e amendement en 1868²⁷⁴. Il n'existe en effet pas de définition fédérale de la citoyenneté, l'état fédéral laissant ainsi aux États toute latitude pour définir quels sont les citoyens pouvant exercer le droit de vote²⁷⁵. L'unité fédérale n'existe que dans la définition de l'acquisition de citoyenneté par naturalisation : le *Naturalization Act* du 14 avril 1802 stipule que tout étranger qui aura résidé cinq ans aux États-Unis pourra devenir citoyen américain après avoir accompli le processus de naturalisation, incluant un délai de trois ans entre la déclaration d'intention et la naturalisation²⁷⁶. Les cours habilitées à prononcer la naturalisation sont la Cour Suprême, les cours supérieures, cours de district ou cours régionales de chaque État ou territoire, et toute cour fédérale de district ou régionale des États-Unis. En dépit de ses apparences d'ouverture, la législation américaine peut

²⁷² Sur la définition de la nationalité et de la citoyenneté, voir WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, op. cit. ; Judith N. SHKLAR, *American Citizenship: The Quest for Inclusion*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1991.

²⁷³ WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, op. cit., p. 37-38.

²⁷⁴ Le 14^e amendement à la constitution américaine stipule dans sa section 1 : « All persons born or naturalized in the United States, and subject to the jurisdiction thereof, are citizens of the United States and of the State wherein they reside ». Voir aussi Rogers M. SMITH, *Civic Ideals: Conflicting Visions of Citizenship in U.S. History*, New Haven, Yale University Press, 1999.

²⁷⁵ KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, op. cit., p. 20-23.

²⁷⁶ Gerald NEUMAN, *Strangers to the Constitution: Immigrants, Borders and Fundamental Law*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 19-43.

néanmoins s'avérer restrictive vis-à-vis des étrangers et n'est pas automatique, comme le rappelle Gérald Neuman²⁷⁷. Pour autant, l'acquisition par ces différents biais de la citoyenneté américaine constitue un lieu complexe de croisement entre itinéraire migratoire et parcours politique, dans la mesure où dans les faits cette démarche n'empêche pas le retour en France et la revendication de la nationalité française, en vertu de l'« esprit de retour » présumé par le droit français. La difficulté des échanges d'informations entre administrations américaines décentralisées et administration française laisse par ailleurs des marges de manœuvre sensibles. Cependant, au-delà de la nationalité, la question de la citoyenneté pose également la question d'une caractérisation plus politique des appartenances, du fait des changements de régime en France dans la première moitié du XIX^e siècle. Nombreux sont ceux qui associent leur qualité de « Français » aux liens de famille, de patrimoine, d'affaires, conservés par ailleurs avec leur région française d'origine, ainsi qu'à des facteurs culturels associés à la langue ou la religion²⁷⁸.

La chronologie et la géographie des évolutions du rapport à la citoyenneté et la nationalité des migrants français aux États-Unis impliquent un distinguo entre New York et La Nouvelle-Orléans. La Louisiane présente un profil complexe du fait de l'évolution de son territoire et de son peuplement, et la situation militaire de 1814-1815 y accroît en outre les tensions au sujet des droits et devoirs associés à l'appartenance nationale française ou américaine. À New York, les Français sont présents en plus petit nombre, et leur place sociale en tant que migrants évolue également après 1815, la catégorie d'« étranger » étant appelée à être remplacée par celle d'« immigrant »²⁷⁹. Pour les autorités françaises également, la transition de 1815 amène les consuls à distinguer appartenance nationale et

²⁷⁷ Jeanne S. CHASE, « L'élaboration de l'immigrant américain », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 4, 1994, p. 929-949.

²⁷⁸ C'est notamment le cas parmi les réfugiés politiques, qui se disent Français de cœur, cet attachement menant un Lakanal à refuser la nationalité américaine : « Je ne renonce pas à l'espoir de revoir ma vieille patrie, j'ai abandonné le poste lucratif de président de l'université de la Louisiane, parce qu'il falloit prêter un serment qui me privoit du beau titre de Citoyen français », lettre de Lakanal à M. Arnault, membre de l'Institut, Mobile, [1832], Louisiana Digital Library. Inversement, un Pierre Soulé n'hésite pas à prendre la nationalité américaine tout en conjuguant la double appartenance : « Les liens et les obligations qui m'attachent à ma patrie adoptive ne m'ont jamais rendu oublieux de ce que je dois à celle qui me donna le jour. J'ai toujours été fier de me revendiquer d'elle, et je vis heureux de savoir qu'il n'y a rien [...] qui puisse jamais me commander de lui devenir étranger », lettre de Pierre Soulé aux Français de New York, Washington, 23 février 1851, *Courrier des États-Unis*, 5 mars 1851.

²⁷⁹ CHASE, « L'élaboration de l'immigrant américain », *art. cit* ; Annick FOUQUIER, « Immigration et citoyenneté aux États-Unis : la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion », *Revue française d'études américaines*, vol. 75, 1998, p. 4-22.

allégeance politique. On s'arrêtera enfin sur une catégorie de Français qui se constitue en groupe d'intérêt particulier, celui des réfugiés de Saint-Domingue.

A. Les tensions entre nationalités française et américaine en Louisiane autour de 1815

En Louisiane, la question de la nationalité se pose de façon multiple lors des bouleversements liés à la guerre anglo-américaine de 1812. Le processus de « nationalisation » à l'œuvre en Louisiane est particulièrement complexe, du fait de l'association d'un fort sentiment d'appartenance locale allant de pair avec l'intégration progressive de la jeune république américaine, mais aussi avec l'accueil massif de migrants Français venus de métropole et des colonies²⁸⁰. Or les questions d'appartenance nationale et de conscription révèlent les tensions entourant le statut juridique parfois flou de certains individus. La guerre de 1812 cristallise ainsi la question nationale. L'exacerbation de la menace anglaise en direction de La Nouvelle-Orléans à la fin de l'année 1814 met au devant de la scène la question de l'identification nationale et de la défense de la patrie pour la population résidant en Louisiane. Dès 1813 sont prises des mesures de sécurité contre les étrangers. Certains résidents d'origine française de la Nouvelle-Orléans ont alors à cœur de démontrer qu'ils sont citoyens américains. Peter Kastor insiste sur le cas de Desbois, réfugié de Saint-Domingue n'ayant pas réalisé le processus de naturalisation, mais souhaitant se prévaloir de la nationalité américaine. Il obtient gain de cause par une décision qui fait jurisprudence en vertu du fait qu'il était résident en 1812, lorsque la Louisiane est entrée comme État dans l'Union²⁸¹. Cette affaire est importante car elle tend à montrer que l'intégration de la Louisiane à l'Union américaine fait coïncider citoyenneté louisianaise et citoyenneté américaine. Cependant, inversement, d'autres réfugiés de Saint-Domingue, souhaitant éviter le service dans la milice, se réclament de leur nationalité française : 75 individus font une déclaration en ce sens à la fin de l'année 1813 au consul de France Tousard, qui obtient du gouverneur Claiborne leur exemption de service²⁸². Cependant, une tension émerge entre la politique consulaire, consistant à protéger du service les Français ayant préservé leur « qualité », et les besoins de défense à la veille du 8 janvier et de la bataille décisive de La Nouvelle-Orléans. La constitution de corps de

²⁸⁰ Sur les origines de l'appartenance louisianaise, voir VIDAL, « Francité et situation coloniale. Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769) », *art. cit.*

²⁸¹ Cité dans KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, *op. cit.*, p. 160-165.

²⁸² Parmi ces 75 individus, 64 sont arrivés après 1809 à La Nouvelle-Orléans, HTML, *Battle of New Orleans Collection*, MSS 541.

volontaires français au sein de la compagnie des « Volontaires d'Orléans », réunissant 517 hommes d'origine française, naturalisés ou non, prouve que la défense du territoire louisianais importe même aux non-nationaux américains. Ce choix des volontaires se fait même, dans une certaine mesure, contre la volonté du consul. Dans son récit des événements, L. M. Reynaud, adjudant du Bataillon des volontaires d'Orléans précise :

« Ce beau corps de volontaires d'Orléans [...] était composé en presque totalité de Français ayant fait la guerre en Europe. La noble conduite de ces braves étrangers est d'autant plus admirable que rien ne pouvait les forcer à prendre les armes, malgré la loi martiale que le général Jackson fit proclamer le 14 décembre. Ce fut donc volontairement que ces hommes généreux volèrent à la défense de la Louisiane, en dépit du Consul Français qui voulait les couvrir de son pavillon, alors ami du gouvernement britannique²⁸³. »

La participation à la bataille de La Nouvelle-Orléans témoigne ainsi de la complexité de la situation : même parmi ceux ayant déclaré auprès du consul vouloir rester Français, et donc exemptés du service de la milice, certains s'engagent parmi les volontaires d'Orléans. On a pu identifier avec certitude cinq d'entre eux : Étienne Bertel, Jean-Baptiste Ver(r)on, Gabriel Henri de Léaumont, Jean-Baptiste Desportes, Jean Simon Huard. Ils sont tous arrivés à La Nouvelle-Orléans parmi la vague des réfugiés dominicains de 1809.

Cependant, en dépit de cette « union sacrée » exaltée dans les discours développant le mythe de la victoire du 8 janvier, où la participation des volontaires français, des corps de libres de couleur, des Baratariens²⁸⁴, des divers corps de milice louisianais et tennesseis, les lendemains de bataille remettent en cause cette apparente unité dans la mobilisation entre les appartenances nationales, et ramènent aux enjeux de la troisième bataille, autour du choix de l'intégration nationale²⁸⁵. En effet, le général Jackson qui a décrété la loi martiale en décembre 1814 refuse de démobiliser les milices jusqu'au mois de mars 1815, en dépit de la victoire du 8 janvier 1815, et de la nouvelle de la signature de la paix avec l'Angleterre. La réticence des miliciens à rester sous les drapeaux est perçue plus généralement par Jackson comme une marque du loyalisme douteux de la population louisianaise. Sa suspicion avait déjà été éveillée lorsque la Législature, majoritairement

²⁸³ L. M. Reynaud, « Rôle du bataillon des Volontaires d'Orléans », n.d., HTML, Battle of New Orleans Collection, MSS 541.

²⁸⁴ On désigne ainsi les équipages des navires dirigés par les frères Laffitte qui avaient élu résidence dans la baie de Baratavia, une anse du delta du Mississippi, et se livraient à des opérations de piraterie essentiellement dirigées contre les Espagnols, au début du XIX^e siècle. Ils se rallièrent au général Jackson contre les Anglais pendant la bataille de La Nouvelle-Orléans.

²⁸⁵ KASTOR, *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, op. cit., p. 160-167, 173-180.

composée de Louisianais francophones, avait refusé de s'ajourner malgré la déclaration de la loi martiale. Jackson craint alors qu'elle ne fût disposée à pactiser avec les Anglais et décide de représailles. Lorsque le consul Tousard délivre des certificats de nationalité à des individus servant dans les milices louisianaises, qui pensent obtenir ainsi leur démobilisation en revendiquant leur caractère français, Jackson leur accorde le congé demandé, après une brève enquête de vérification, mais décide aussitôt l'expulsion de la population française de la ville. On ignore combien ont été effectivement expulsés parmi les 158 hommes qui ont obtenu ces certificats de nationalité entre le 11 février 1815 et le mois de mars²⁸⁶. Il est certain que le consul Tousard est bel et bien forcé de quitter la ville suite à l'ordre du 28 février 1815²⁸⁷. Ces décisions, considérées comme des manifestations de « despotisme » par la population louisianaise, suscitent des protestations, notamment de la part du sénateur Louaillier, natif de France, installé dans le comté des Opelousas, naturalisé et élu au Sénat de la Louisiane, qui publie dans le *Courrier de la Louisiane* du 3 mars un pamphlet contre Jackson. Il est immédiatement arrêté et emprisonné, ainsi que le juge fédéral Dominick Augustin Hall qui avait tenté de le faire libérer²⁸⁸. Ces mesures coercitives sont de courte durée, puisque le 13 mars, la loi martiale est levée à la nouvelle de la ratification du traité de paix²⁸⁹. Il n'en reste pas moins que l'attitude du général Jackson, perçue comme autoritaire et excessivement défiante vis-à-vis de la population française de La Nouvelle-Orléans, naturalisée ou non, ouvre un contentieux qui durera plusieurs décennies, à commencer par le procès que lui intente le juge Hall dans le cas

²⁸⁶ WARSHAUER, « The Battle of New Orleans Reconsidered : Andrew Jackson and Martial Law », *op. cit.*, p. 303-304.

²⁸⁷ « All French Subjects having the certificate of the French Consul countersigned by the order of the Commanding General, will repair to the interior not short of Baton Rouge, until the enemy shall have left our waters or the restoration of peace, this measure has become indispensable [...] and will be carried into immediate effect. [...] By Command, (Signed) Robert Butler, Adjt-General. New Orleans, February 28th, 1815 », LSM, Louisiana Militia, RG 107.

²⁸⁸ « A General Court Martial will convene tomorrow at 10 o'clock at the quarters of the President of the Court, Which will consist of seven members and two Supernumerarys, for the trial of Mr Louaillier Sr and such prisoners as may be brought before it. [...] By Command, (Signed) Robt. L. Butler, Adjt-General. New Orleans, March 6th, 1815 », LSM, Louisiana Militia, RG 107.

²⁸⁹ « [...] a treaty of peace between the United States and Great Britain was ratified and exchanged at Washington on the 17th of February last. In consequence thereof he loses not an instant in revoking and annulling the general order issued on the 15th day of December last proclaiming Martial Law [...]. By Command, (Signed) Robt. Butler, Adjt-General. New Orleans, March 13th, 1815 », LSM, Louisiana Militia, RG 107.

United States vs. Maj-Gen Jackson, et qui l'oblige au paiement d'une amende de 1 000\$²⁹⁰. La conclusion de la bataille de La Nouvelle-Orléans révèle ainsi la souplesse des appartenances nationales, mais également les tensions qui peuvent découler du jeu possible autour de ces appartenances multiples au moment des crises politiques et militaires.

B. Le divorce entre nationalité et allégeance politique française après 1815

Après 1815, les autorités françaises doivent également faire face aux conséquences des crises politiques et militaires ayant entouré les Cent-Jours, et de ce fait introduire des distinctions entre nationalité et citoyenneté. Depuis le Code civil de 1804, la nationalité se distingue en effet de la citoyenneté ; or cette distinction amène des migrants proscrits privés de droits civiques, à pouvoir conserver leur nationalité. Ainsi, émergent des catégories qui croisent l'appartenance nationale et politique, et auxquels le corps consulaire français est confronté.

La position des autorités consulaires sur la question témoigne de la malléabilité des catégories. Au-delà des critères administratifs, les consuls se prononcent ainsi davantage sur le caractère « bon Français » des migrants, naturalisés ou non. « Bon Français » signifie à la fois loyal envers le régime et le gouvernement en exercice, et « Français de cœur » selon l'expression du préfet Laussat, qui suppose que le caractère français ne se perd pas avec la naturalisation, du moment que le projet de retour reste énoncé ou implicite. De fait, ces critères de notabilité, de moralité, et d'attachement à la France priment lorsque des Français naturalisés rentrent en France. Les consuls n'hésitent en effet pas à leur fournir des certificats de complaisance afin qu'ils puissent jouir de leurs droits à leur retour. C'est notamment le cas de royalistes qui rentrent en France après la Restauration, tels qu'Henri de Ste Gême ou Joseph de Roffignac. Nobles, militaires et émigrés, ces deux personnages présentent des itinéraires à la fois originaux et représentatifs des opportunités saisies en fonction du contexte troublé du début du XIX^e siècle. Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) est un noble charentais, qui a combattu dans l'armée des Princes en

²⁹⁰ WARSHAUER, « The Battle of New Orleans Reconsidered : Andrew Jackson and Martial Law », *op. cit.*, p. 309-311. Les reproches sur l'attitude de Jackson vis-à-vis des Français et des Louisianais ressurgissent épisodiquement, notamment aux élections présidentielles de 1824, 1828, 1832, lors de la crise franco-américaine de 1834-1836, ou encore de sa visite à La Nouvelle-Orléans en 1840. Voir Joseph George TREGLE, « Andrew Jackson and the Continuing Battle of New Orleans », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 320-333.

1792²⁹¹. Il passe ensuite en Espagne où son père s'était mis au service du Roi dès avant la Révolution, et se fait naturaliser espagnol – hispanisant son nom en José Rofiniaco, avant de passer au Mexique dans le régiment des dragons. Son régiment est en garnison à La Nouvelle-Orléans en 1803 et il se trouve sur le territoire lors de sa cession aux États-Unis. Bien que son parcours soit inégalement documenté, il semble être resté au service de l'Espagne au moins jusqu'en 1806. Après le départ du marquis de Casa-Calvo, il retourne à La Nouvelle-Orléans et prend la nationalité américaine. Au moment de l'accession de la Louisiane au statut d'État de l'Union en 1812, il est élu représentant à la Législature de la Louisiane et réélu en 1814. Son nom redevient alors Joseph Roufiniac puis Roffignac. Le consul Tousard appuie sa demande d'autorisation de naturalisation auprès du ministre des Affaires extérieures en 1813²⁹². En 1815, il préside le comité de défense de la Nouvelle-Orléans au sein de la Législature, mais ne participe pas à la bataille. Sa carrière de notable se poursuit, et il se forge une réputation suffisante pour être réélu plusieurs fois à la Législature, puis à la Municipalité de la Nouvelle-Orléans en 1820, ainsi qu'à la tête de la Banque de la Louisiane. Il intègre la loge *L'Étoile Polaire* en 1823. Pour des raisons familiales, il choisit en 1828 de rentrer en France²⁹³. Emigré, naturalisé espagnol, puis américain, Joseph de Roffignac retrouve en France la nationalité française, notamment grâce à un certificat du consul Guillemain du 20 mai 1827, attestant que :

« M. Joseph de Roffignac n'a jamais rempli dans l'État de la Louisiane [sic] où il a constamment résidé depuis la cession de ce pays aucune fonction civile ou militaire sous l'autorité du gouvernement général des États-Unis²⁹⁴ ».

Or à l'époque où est émis ce certificat, Joseph Roffignac est maire de La Nouvelle-Orléans, et a rempli les charges de représentant à la Législature et de brigadier général honoraire de la Légion de la Louisiane. C'est donc bien sa fidélité à la couronne française qui est mise en

²⁹¹ PENAUD, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *art. cit.* Voir Annexe 47.

²⁹² « Joseph Roffignac, représentant à la législature de l'État de la Louisiane, estimé de ses concitoyens. Les liens de famille ainsi que ses sentiments le ramèneront un jour en France », « Notes et renseignements envoyées par M. de Tousard sur les Français ci-après dénommés dont les pétitions ont été transmises à Son Excellence le ministre des relations extérieures le 3 mai 1813 », MAE, ADP-États-Unis-1.

²⁹³ *L'Abeille de la Nouvelle-Orléans* publie le 24 mai 1828 son discours donné pour son dîner d'adieu : « La nécessité de régler des intérêts que la situation de ma famille ne me permet pas de sacrifier me fait prendre la résolution de faire un voyage dans mon pays natal. »

²⁹⁴ Archives Départementales de Dordogne, 12 Q 2, cité dans PENAUD, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *art. cit.*, p. 230.

avant et lui permet de retrouver ses prérogatives une fois rentré en France, davantage que son itinéraire politique et militaire depuis qu'il l'avait quittée. À son retour, il retrouve la propriété de ses biens mis sous séquestre sous la Révolution française, et fréquente la cour de Charles X, puis de Louis-Philippe²⁹⁵.

Henri de Saint-Gême présente également un itinéraire multiforme, jouant des allégeances politiques et militaires. Son profil mêle les caractéristiques de l'émigré royaliste et du réfugié de Saint-Domingue. Issu de la noblesse du Sud-Ouest, ses rapports à la Révolution française sont complexes : les certificats militaires qu'il possède attestent à la fois de ses services dans l'armée de Louis XVI jusqu'en 1788, puis dans l'armée des Princes en 1792 au sein des gardes d'Artois, avant d'être envoyé à Saint-Domingue et de passer ensuite sous le régiment de Wales à la solde britannique lors de l'occupation de l'île de 1793 à 1797. Il se rallie à l'armée française à partir de l'an IX et se trouve réfugié à Cuba après l'échec de l'expédition de Leclerc. Il fait partie de la vague des réfugiés de Saint-Domingue arrivée à la Nouvelle-Orléans en 1809²⁹⁶. Naturalisé américain, il prend la tête du bataillon des Volontaires d'Orléans et s'illustre lors de la bataille de la Nouvelle-Orléans, et bénéficie alors de la reconnaissance du général Jackson²⁹⁷. Son nom est anglicisé en Henry Saint-James, et l'hommage en acrostiche qui lui est rendu (probablement à son départ) par la Compagnie des Dragons témoigne de l'attachement dont il est l'objet²⁹⁸. Une ambiguïté persiste entre les bons et loyaux services rendus par Henry Saint-James rentré en France avec un passeport de « citoyen des États-Unis d'Amérique », et le baron de Sainte-Gême qui à son retour au château de Bagen est accueilli aux louanges de « Vive le Roi et toute la famille des Bourbons, vivent Monsieur le Baron de Sainte-Gême, son retour tant désiré et toute sa respectable famille²⁹⁹ ». Il

²⁹⁵ PENAUD, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *art. cit.*, p. 228-234.

²⁹⁶ HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folders 568, 576, 577.

²⁹⁷ « I take that opportunity for making it known to every American and every brave Frenchmen that [Major Ste-Gême] commanded a company in Major Plauché's Battalion during the campaign near New Orleans [...]. That his conduct and bravery merited the thanks of his government and received the entire approbation of the General in chief », Andrew Jackson, New Orleans, 15 avril 1816, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 17.

²⁹⁸ « Au Brave Capte Henri Saint James », par les Officiers et soldats de la compagnie, La Nouvelle-Orléans, 14 juillet HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 528, voir Annexe 48.

²⁹⁹ HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folders 612 et 620.

réintègre alors tous ses titres et propriétés, renonce à sa nationalité américaine, et est récompensé par le titre de Chevalier de Saint-Louis³⁰⁰.

Si le retour des royalistes est favorisé par les consuls et les autorités françaises, en revanche, des proscrits après 1815, qualifiés de « mauvais Français », peuvent avoir gardé leur nationalité française, mais professer des opinions politiques ou afficher des mœurs réprouvées par les consuls. S'ils sont naturalisés américains, ils sont rapidement désignés comme « Français américanisés » et considérés comme perdus pour la patrie. Les consuls et agents du gouvernement français déplorent souvent que ces individus participent du mauvais esprit contre le gouvernement français, que ce soit à La Nouvelle-Orléans lors de la cession de la Louisiane, ou après 1815 à l'arrivée des proscrits bonapartistes³⁰¹. Dans les périodes de proscription, les mesures qui pèsent sur les émigrés politiques, les privent d'une partie des droits réservés aux autres Français. Les consuls sont ainsi tenus d'appliquer les dispositions de l'ordonnance du 24 juillet 1815 qui poursuit les généraux bonapartistes, et la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 qui bannit les régicides. Suite à ces mesures, on classe les exilés en plusieurs catégories, qui limitent plus ou moins leurs droits, mais ces mesures s'appliquent de façon différentielle. La protection du Roi est d'abord refusée aux individus condamnés par les ordonnances et ayant fui la France, les membres de la famille Bonaparte, les régicides, et les individus qui ont été l'objet de mesures d'éloignement³⁰². Si les trois premières catégories sont également privés de droits civils, il existe pour la catégorie des « éloignés » la possibilité de recourir aux services des chancelleries : « la loi d'amnistie est muette à leur égard relativement à l'exercice des droits civils. On pense donc que l'exercice ne leur est pas interdit et qu'ainsi il ne peut pas l'être davantage dans les chancelleries consulaires ». La dernière catégorie qui pose problème aux autorités est celle des expatriés volontaires :

³⁰⁰ « à présent que vous vous êtes défait de ce titre [de citoyen américain] et que vous êtes chevalier de St Louis », lettre d'Auvignac Dorville à Henri de Sainte-Gême, Gentilly, 27 décembre 1823, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 77.

³⁰¹ Laussat déplore la présence de « quelques aventuriers nés en France, transplantés pauvres hors de leurs foyers, et qui après avoir été au gré du sort, se trouvent pour le moment dans cette ville et y affichent l'américanisme [...] : ils ont pris de bonne heure la cocarde noire et ont été des plus chauds à crier hurra » à la nouvelle de la cession de la Louisiane aux États-Unis, dépêche de Laussat à Decrès, 20 Frimaire an XII (23 décembre 1803), HNOG, Laussat Papers, MSS 125, Folder 370 ; « M. R. St Jean d'Angely s'amuse à faire des amplifications de rhéteur, à s'informer de l'histoire, des affaires et de la chronique scandaleuse des Français américanisés ou des Américains qui jouent un rôle politique dans ce pays », dépêche du consul Cazeaux, consul de France à New York, au consul général de France à Philadelphie, New York, 30 mars 1816, CADN, New York, 473PO/1/43.

³⁰² Circulaire des Affaires étrangères, division Commerciale, 6 avril 1816, MAE, Mémoires et documents, France-2138.

« Ce sont ceux qui, n'étant atteints ni par l'ordonnance du 24 juillet, ni par la loi d'amnistie, se sont volontairement expatriés. On peut supposer qu'ils n'ont pris ce parti qu'à raison de leur peu d'attachement pour le gouvernement de Sa Majesté. Il semble dès lors convenable de ne les faire jouir de la protection qu'autant qu'ils ne tiendront pas une conduite qui puisse les en rendre indignes, et dans ce cas de laisser aux consuls la faculté de les en priver. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'il y ait lieu de leur interdire l'accès aux chancelleries consulaires ni de leur refuser la délivrance d'aucun des actes qu'ils pourraient avoir à réclamer. [...]»³⁰³»

Dans la réalité, l'application concrète de ces décisions pose de très fréquents dilemmes aux consuls français qui cherchent l'équilibre entre sévérité et indulgence. La sévérité et la suspicion des années 1815 et 1816 cèdent ainsi progressivement le pas aux consignes de relative indulgence. Hyde de Neuville, devenu ministre plénipotentiaire à Washington, prône ainsi la compréhension afin de ramener les récalcitrants dans le droit chemin, faisant valoir que l'une des prérogatives du roi est la clémence et l'humanité. C'est ainsi qu'il plaide pour la mesure dans l'affaire de l'*Hamilton* à La Nouvelle-Orléans en mars 1817, cherchant à minimiser les torts des participants à l'émeute qui « n'ont fait que céder à une idée fausse mais excusable. » Il reste en revanche intransigeant contre les insultes envers le roi considérées comme un « crime de Lèse-nation qui n'est, j'aime à le croire, que celui de quelques misérables Étrangers, ou Français renégats, sans Dieux, sans loi et sans Patrie³⁰⁴ ». De même, dans le cas des services que peuvent rendre les consuls aux bannis, Hyde de Neuville prône la clémence, au nom de la « pitié », pour permettre par exemple la transmission de la correspondance du régicide Taillefer à sa famille restée en France :

« la pitié veut que l'on ne refuse jamais même à l'homme criminel un service, quand il ne compromet aucun intérêt³⁰⁵. »

Le cas des émigrés politiques, et l'attitude des autorités qui tend vers la clémence, montre bien la prégnance du maintien d'un caractère français censé permettre le retour. On peut donc s'interroger sur la place particulière que les Français occupent comme nouveaux « immigrants » aux États-Unis et sur leur assimilation ou non à la nation américaine.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ Dépêche de Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, à Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 27 mars 1817, CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/44. Voir Annexe 49.

³⁰⁵ Dépêche de Hyde de Neuville, ministre plénipotentiaire à Washington, à Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 3 juin 1817, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/144 (2M12325).

C. L'évolution du statut des Français à New York, de l'étranger à l'immigrant³⁰⁶

La prégnance de l'origine française fait progressivement émerger la catégorie de « Français naturalisé », dont la signification marque la coexistence entre adoption, parfois de circonstance de la nationalité américaine, et maintien d'un caractère français. Cette problématique s'insère plus généralement, aux États-Unis, dans la question de l'intégration du nombre croissant d'étrangers – ou d'immigrants – qui s'installent sur le sol américain, notamment après 1815. Le statut des étrangers évolue, du fait du droit et des pratiques sociales : Jeanne Chase souligne ainsi que de l'« étranger » on passe à l'« immigrant ». En effet, l'étranger était considéré comme suspect et avait fait l'objet de mesures d'éloignement et de recensement, notamment lors de la quasi-guerre avec la France en 1798 avec les *Alien and Sedition Acts*, ou lors de la déclaration de guerre à l'Angleterre en 1812. Cependant, à partir de 1815, la reconnaissance internationale des États-Unis, couplée avec l'afflux massif de migrants venus d'Europe, transforme le problème. Alors que les *aliens*, menaces politiques potentielles de l'intérieur, étaient en nombre restreint, et souvent issus de classes relativement aisées, les immigrants, en nombre croissant, posent la question de l'assimilation. À New York, d'après Jeanne Chase, le taux de ressortissants étrangers est de 4% en 1820 soit 5 400 résidents étrangers pour 123 000 habitants. Parmi eux, on ignore le nombre précis de Français, bien que le consul de France estime à environ 2 000 le nombre de Français établis à New York en 1817, ce qui en fait l'un des premiers groupes de migrants de la ville³⁰⁷.

Quelles raisons poussent les migrants français à demander la naturalisation américaine ? Pour les marchands ou les propriétaires fonciers, la question des droits économiques associés à la nationalité entre en ligne de compte. Les étrangers n'ont en effet pas le droit de posséder des terres dans l'État de New York, sauf à remplir une déclaration d'intention de naturalisation³⁰⁸. Ce facteur économique s'associe au contexte politique : seuls les migrants aisés, tels que les émigrés royalistes, désireux d'acquérir des

³⁰⁶ CHASE, « L'élaboration de l'immigrant américain », *art. cit.*

³⁰⁷ Questionnaire envoyé au consul de France à New York, février-mars 1817 : « Combien comptez-vous de Français établis ? Environ 2 000 », correspondance avec la légation de France à Washington, CADN, New York 473PO/1/30 ; CHASE, « L'élaboration de l'immigrant américain », *art. cit.*, p. 946-948.

³⁰⁸ On dénombre ainsi 102 patronymes français dans la liste des étrangers possédant des terres dans l'État de New York de 1790 à 1825, 272 remplissent une déclaration d'intention en vue de posséder des biens de 1825 à 1848. SCOTT, « Resident Aliens Enabled to Hold Land in New York State 1790-1825 », *art. cit.* ; Kenneth SCOTT et Rosanne CONWAY, *New York Alien Residents, 1825-1848*, Baltimore, Genealogy Publishing Co., 1978.

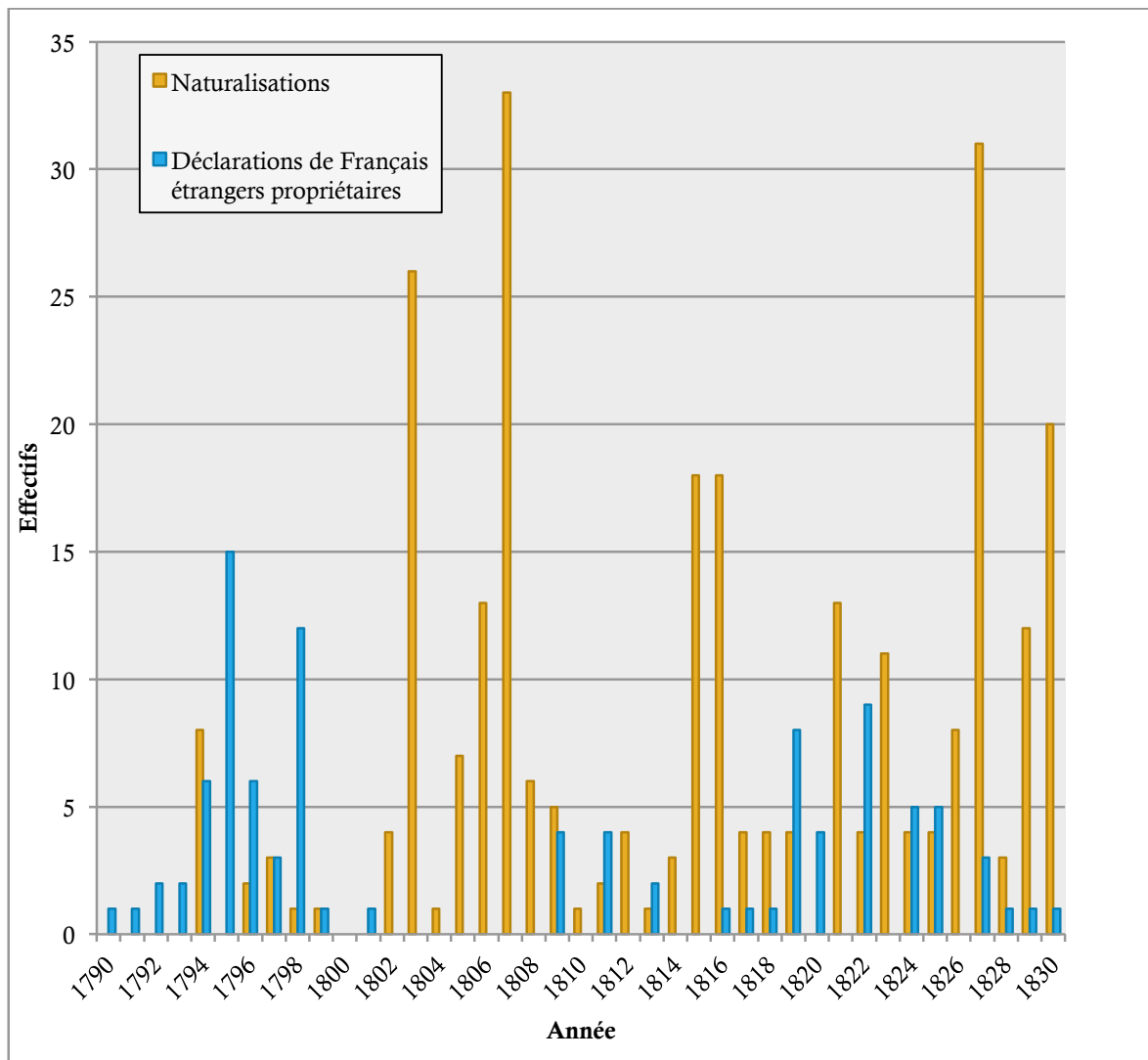
propriétés en vue de leur installation à plus ou moins long terme, figurent ainsi dans ces déclarations. Ils apparaissent essentiellement avant 1800, puis à partir de 1807 lors d'une nouvelle vague, plus tardive, d'émigration d'opposants à Napoléon. Après 1815, ces déclarations de propriété sont le fait de réfugiés bonapartistes ayant fui la France avec suffisamment de fortune, tels que Joseph de Survilliers. Cependant, d'autres motivations entrent en ligne de compte, car le nombre des naturalisations effectives de Français est supérieur au nombre de déclarations des Français propriétaires³⁰⁹. L'exercice des métiers de commerce est l'une des justifications. Le consul Lescallier insiste en 1815 sur le fait que « la plupart des Français qui habitent depuis plusieurs années ce pays ci » ont été « naturalisés américains pour l'intérêt de leurs affaires de commerce³¹⁰ ». En dépit des variations dans le temps, le phénomène de naturalisation reste limité en nombre avant la fin des années 1820, et reflète plus ou moins les vagues migratoires (graphique 3.7).

L'accroissement du nombre de naturalisations va de pair avec celui du nombre de migrants, mais s'explique aussi par le nouveau contexte politique à partir de la fin des années 1820, associant l'émergence du vote migrant et de nouvelles tensions diplomatiques entre France et États-Unis.

³⁰⁹ On compte 121 naturalisations de Français à New York de 1802 à 1815 ; presque autant de 1815 à 1829 (112). Ces données, certainement lacunaires, permettent néanmoins de faire de la naturalisation un phénomène relativement limité avant les années 1830 : SCOTT, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, *op. cit.* J. S. Chase remarque que du fait de la loi de 1802, l'application en 1807 justifie un nombre important de naturalisations cette année là : 37 Français sont naturalisés à New York, contre 59 Français entre 1792 et 1806 ; ils seront 58 de 1808 à 1820. Parmi eux, on compte une part importante de marchands : 20 en 1792-1807 et 27 en 1808-1820. Cependant, tous les marchands français ne se font pas naturaliser : c'est le cas d'un seul parmi les huit maisons françaises de New York : CHASE, « L'élaboration de l'immigrant américain », *art. cit.*, p. 930, 940-941.

³¹⁰ Dépêche du consul général Lescallier au ministre des Affaires étrangères, New York, 30 juin 1814, CADN, Philadelphie, 518PO/1/24.

Graphique 3.7 : Naturalisations et déclarations de Français étrangers propriétaires dans l'État de New York (1790-1830).



Source : Kenneth Scott, « Resident Aliens Enabled to Hold Land in New York State 1790-1825 », *National Genealogical Society Quarterly*, vol. 67, 1979, p. 42-57 ; Kenneth Scott et Rosanne Conway, *New York Alien Residents, 1825-1848*, Baltimore, Genealogy Publishing Co., 1978 ; Kenneth Scott, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981.

D. Les « réfugiés de Saint-Domingue », un groupe d'intérêt particulier

On a déjà mentionné à de multiples occasions la diversité de la population qui, de Saint-Domingue, a émigré aux États-Unis. Cependant, la constitution de la catégorie « réfugié de Saint-Domingue » va de pair avec le développement d'une sociabilité transatlantique – de nombreuses familles de réfugiés étant installées entre la France et les États-Unis – mais également des questions économiques et juridiques, du fait du vote d'une loi d'indemnité associée à la reconnaissance française d'Haïti en 1826. La diversité des situations matérielles et financières des anciens colons, allant de l'extrême misère à la

reconversion réussie, n'empêche pas la constitution de groupes d'intérêts pour obtenir assistance puis indemnité sous la Restauration³¹¹. Le débat sur les secours à apporter aux anciens colons, puis l'indemnité à leur verser s'étend sur plusieurs décennies, et participe à l'émergence de la conscience de groupe et des tentatives d'action collective.

En tant que colons blancs – nés dans la colonie ou venus plus ou moins récemment de France – les anciens résidents et propriétaires de Saint-Domingue sont dans un entre-deux en terme d'appartenance nationale, revendiquant tantôt leur nationalité française, tantôt leur américanisation. En ce sens, il est intéressant de voir l'usage politique que fait Hyde de Neuville lorsqu'il s'agit de demander des secours en leur nom. S'adressant à la municipalité de New York en 1811, il insiste sur le fait qu'ils sont désormais des citoyens américains exemplaires : « la plupart d'entre eux sont devenus des citoyens de ce pays, leurs enfants sont nés dans sur cette terre hospitalière, et pourront un jour devenir des membres utiles à la communauté³¹² ». Inversement, il en fait des sujets exemplaires lorsqu'il est question d'obtenir une aide du ministère français en 1817 : « Jusqu'ici ces malheureux français ont été abandonnés et oubliés en Amérique, avec la plus froide indifférence, par les gouvernements révolutionnaires qui se sont succédés ; un souvenir du Roi peut seul venger ce tort de la France³¹³ ». Or la réponse du ministre des Affaires étrangères est sans appel : aucun moyen n'est disponible pour les réfugiés aux États-Unis.

« il est de l'intérêt bien entendu des colons réfugiés aux États-Unis de rester dans ce pays et d'y conserver les ressources personnelles qu'ils ont pu s'y créer. Quelqu'intérêt qu'inspire le malheur de leur position, j'ai le regret de vous annoncer que le gouvernement ne peut pas dans ce moment vous mettre à portée de l'améliorer³¹⁴ ».

³¹¹ La thèse de Darrell Meadows se fonde sur les demandes de secours de colons de Saint-Domingue auprès des autorités françaises (d'après un échantillonnage de 629 dossiers sur 2 300). L'auteur insiste sur la distinction sémantique entre la catégorie « réfugiés de Saint-Domingue » utilisée par les autorités, incluant aussi bien les grands propriétaires absentéistes résidant en France, que les véritables exilés ayant quitté l'île lors des troubles, et le terme plus strict de « réfugié » n'incluant que cette dernière catégorie ; MEADOWS, « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », *op. cit.*, p. 14-15. Voir également Frédérique BEAUVOIS, « L'indemnité de Saint-Domingue: 'Dette d'indépendance' ou 'rançon de l'esclavage'? », *French Colonial History*, vol. 10, 2009, p. 109-124.

³¹² « Petition to the Honorable Mayor & Aldermen and Commonwealth of the City and County of New York », 25 février 1811, microfilm annexé au volume 6 des *Minutes of the Common Council of the City of New York, 1784-1831*, *op. cit.*, p. 502.

³¹³ Dépêche de Hyde de Neuville, ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis, au duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, New York, 11 novembre 1817, MAE, ADP-États-Unis-1.

³¹⁴ Réponse de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, à Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, 28 août 1818, MAE, ADP-États-Unis-1.

L'action diplomatique se limite alors à offrir quelques passages à quelques dizaines de réfugiés notamment à bord de la flûte royale *La Normande* qui vient à New York en 1820³¹⁵.

Les négociations du traité de paix entre la France et Haïti de 1825 à 1826 rouvrent la question des réfugiés de Saint-Domingue, et nourrissent un contentieux important du fait de la modicité du paiement de l'indemnité, qui représente, au mieux, un cinquième de la valeur des propriétés, surtout en comparaison avec le « milliard des émigrés » versé aux émigrés royalistes. Dès 1825 et l'annonce des ordonnances royales, les anciens colons s'organisent, notamment à La Nouvelle-Orléans, pour réunir les réclamations :

« Messieurs Moreau Lislet et Canonge, anciens habitans de Saint-Domingue et maintenant avocats en cette ville, offrent leurs services aux propriétaires de cette colonie qui auraient droit à l'indemnité qui résulte du traité conclu entre le gouvernement français et celui d'Haïty³¹⁶. »

Le consul Guillemin se fait l'avocat des anciens colons auprès du ministère, estimant que la moitié des individus pouvant prétendre à l'indemnité « se trouvent actuellement hors de France, résident et sont établis tant dans la Louisiane que dans l'Isle de Cuba » :

« la plus grande partie de la population française de la Louisiane se compose d'anciens colons de Saint Domingue et [...] dans le nombre qui s'élève probablement à plus de mille, il se trouve plusieurs des grands propriétaires de cette colonie, en sorte que le montant de leurs réclamations réunies peut s'élever à une portion notable des 150 Millions qui doivent être distribués à titre d'indemnité à tous les anciens habitans, propriétaires de la partie française de Saint Domingue³¹⁷ ».

Annoncée le 1^{er} juillet 1826 à La Nouvelle-Orléans, l'indemnité de Saint-Domingue trouve de nombreux échos dans la presse, qui témoignent du fort intérêt du lectorat³¹⁸. Cependant, les résultats sont décevants, à la fois pour les petits blancs dont les propriétés étaient de faible valeur, mais également pour ceux ayant à souffrir des retards – ou de l'absence – de paiement, notamment du fait des relations politiques tendues entre la France et Haïti. Les bruits qui parviennent depuis Paris sont pessimistes. Louis Sibourd écrit ainsi à Jean Longpré, le 25 octobre 1826 :

³¹⁵ Une liste de 60 personnes est établie, mais toutes ne partent finalement pas : dépenses effectuées par le consulat pour les réfugiés (an IV, 1819-1820), CADN, New York, 473PO/1/65.

³¹⁶ *Courrier de la Louisiane*, 24 novembre 1825.

³¹⁷ Rapport de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de la Marine, La Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1825, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/262 (2MI2445).

³¹⁸ *Courrier de la Louisiane*, 18 juillet 1826.

« Il paraît que l'indemnité ne vaudra pas la peine [sic] que vous fassiez le voyage de Paris, j'entends tous les colons se plaindre la modicité de la somme qui leur reviendra, et encore quand leur sera-t-elle payée...³¹⁹ ».

La correspondance de Jean Boze, l'un de ces petits propriétaires, atteste en effet du désaveu du gouvernement français et de la lenteur et la modicité de l'indemnité :

« Comment se fait-il que la commission à Paris ait déjà payé et continue de payer les indemnités à un grand nombre d'anciens colons de Saint-Domingue et qu'elle ne s'occupe point de satisfaire les autres qui ont les mêmes droits [...] et donne encore cette préférence à des protégés [...] ?³²⁰ ».

En 1831, Boze n'a toujours pas reçu d'indemnités et perd l'espoir « de les toucher et surtout d'après la brouille du gouvernement de France avec celui d'Haïty. Les protégés seuls auront donc été satisfaits de leur premier cinquième et les malheureux ont été abandonnés sans pitié dans leur souffrance³²¹ ». Concernant les secours comme l'indemnité, la politique officielle française s'avère décevante pour une majorité de colons. S'ils n'en restent pas moins « patriotes » – Jean Boze, par exemple, admet exprimer de façon renouvelée dans sa correspondance « l'excès de [son] patriotisme pour désirer le bonheur de la France³²² » – ils sont néanmoins très critiques vis-à-vis des gouvernements français successifs, et soulignent une fois encore l'entre-deux dans lequel nombre d'anciens colons se trouvent.

Le fait d'être Français aux États-Unis recouvre une somme de situations intermédiaires, évolutives et réversibles liées au choix des allégeances nationales, mais aussi au sens accordé à la citoyenneté. La naturalisation, volontaire ou subie, n'est pas pour autant synonyme de rupture définitive avec la France et correspond à des réalités multiples. Elle peut-être liée à des raisons diplomatiques, commerciales ou politiques, et peut être objet de tensions lors des guerres et crises diplomatiques. Émerge progressivement la catégorie de « Français naturalisé », amené à participer aux luttes politiques américaines, notamment à l'aube de l'ère jacksonienne, tout en gardant un lien avec la situation de la métropole, la langue et la culture françaises. L'attachement à la

³¹⁹ Lettre de Louis Sibourd à Jean Longpré, Paris, 25 octobre 1826, HNOG, Longpré Papers, MSS 267, Folder 272.

³²⁰ Lettre de Jean Boze à Henri de Sainte-Gême, La Nouvelle-Orléans, 10 août 1829, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 145.

³²¹ Lettre de Jean Boze à Henri de Sainte-Gême, La Nouvelle-Orléans, 1^{er} novembre 1831, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 190.

³²² Lettre de Jean Boze à Henri de Sainte-Gême, La Nouvelle-Orléans, 30 avril 1830, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 164.

France et le souhait – réalisé ou non – de retour restent des caractéristiques difficilement mesurables, mais auxquelles les autorités accordent pourtant beaucoup de crédit pour juger du caractère français d'une personne. Ainsi, les critères d'identification nationale sont malléables en fonction des événements : « Français et descendants de Français » sont unis lors de célébrations franco-américaines, et sont en mesure d'élaborer, à l'appui de leurs cultures politiques respectives, certains langages communs.

La politisation des Français aux États-Unis, où les appartenances nationales restent marquées par une certaine fluidité et réversibilité, connaît une phase de transition après 1815, qui ouvre sur de nouvelles évolutions à compter des années 1828-1830. Les acteurs et symboles des cultures festives franco-américaines qui se sont épanouies dans le premier quart du siècle acquièrent un nouveau rôle avec le changement de contexte politique en France et aux États-Unis, avec l'accession du général Jackson à la présidence en 1828, et la participation de Lafayette aux Trois Glorieuses en 1830. Ces transitions politiques se font sur fond de transformations sociodémographiques sur les deux rives de l'Atlantique avec une massification croissante de l'émigration européenne aux États-Unis. L'influence française sur les pratiques de sociabilité et les représentations politiques des migrants de New York et La Nouvelle-Orléans se maintiennent et se renforcent grâce à ces émigrations, alors que les mythes nationaux et cultures politiques sont également influencés par ces évolutions politiques. Les *Chansons patriotiques* d'Alexandre Magnin, publiées à La Nouvelle-Orléans en 1831, associent ainsi la célébration des Trois Glorieuses à Napoléon et au 8 janvier et traduisent la superposition de plusieurs générations de symboles :

« France, un sourire a suspendu tes pleurs
Lorsque ton aigle en volant sous l'orage
Du haut des airs tombait précipité
Tes fils vainqueurs sur un autre rivage
Vengeaient ta gloire au cri de liberté³²³. »

³²³ « La Louisianaise, ou le 8 janvier », HNOG, LeBreton Family Papers, MSS 342, voir Annexe 50.

Deuxième Partie :

La politisation des Français à l'heure de la démocratie jacksonienne et de la monarchie de Juillet

L'arrivée continue de nouvelles vagues de migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans dans les années 1830 et 1840 s'ajoute aux populations d'origine française déjà présentes dans les deux villes et qui s'y sont maintenues depuis le début du XIX^e siècle. Alors que les générations précédentes ont été aux prises avec la transition coloniale et post-révolutionnaire, ont fait face à plusieurs révolutions et changements de souveraineté, ont expérimenté divers systèmes politiques dans le contexte colonial ou américain, et ont établi un positionnement complexe vis-à-vis de la métropole française, plusieurs questions se posent autour des pratiques et représentations politiques des nouvelles générations. Celles-ci ont eu l'occasion d'expérimenter à des degrés divers le processus de politisation qui touche une part croissante de la population française métropolitaine sous la monarchie de Juillet¹. Leur découverte du contexte politique de l'Amérique jacksonienne éclaire sous un nouvel angle la question de leur politisation hors de France². D'une part, l'une des voies d'appréhension de leur conscience politique consiste à étudier processus d'identification nationale qui les amène à se définir – ou à être définis – en fonction de catégories nationales et identitaires en cours de construction et de

¹ Sur la politisation de la population française avant 1848, voir notamment GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, *op. cit.* ; *La politisation des campagnes au XIX^e siècle : France, Italie, Espagne, Portugal : actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure*, *op. cit.* ; PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *art. cit.*

² La polysémie du terme « politisation » est rappelée dans OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1) », *art. cit.* ; OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2) », *art. cit.* Voir également Laurent LE GALL, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914) : esquisse d'un état des lieux », dans Jean-Claude CARON et Frédéric CHAUVAUD (dir.), *Les campagnes dans les sociétés européennes France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

consolidation sur les deux rives de l'Atlantique. D'autre part, la situation d'émigration pose la question de leur positionnement vis-à-vis des redéfinitions successives de l'objet politique, à la fois par la nationalisation des enjeux, le rôle des partis émergents, et l'essor et la diffusion de pratiques politiques telles que le vote. Pour analyser ce phénomène, on s'attachera à l'étude des contextes français, américain et atlantique, ainsi qu'à la sociologie de cette nouvelle émigration. Anciens et nouveaux migrants présentent en effet des traits différents. En terme géographique, l'émigration vient désormais directement de France, les mouvements depuis les Antilles françaises étant d'une faible ampleur. Les filières migratoires traditionnelles, qui avaient alimenté le peuplement colonial au XVIII^e siècle, se sont en partie réorientées vers les États-Unis alors que de nouveaux foyers migratoires s'affirment et diversifient les profils géographiques, religieux et linguistiques des migrants. La sociologie de l'émigration évolue dans le sens d'une émigration plus populaire, contrastant avec les élites réfugiées des révolutions atlantiques qui se sont installées une ou deux générations plus tôt. John Bodnar explique cette évolution par le fait que les migrations de masse sont alimentées par des catégories intermédiaires souvent poussées par la recherche d'opportunités suite aux évolutions socioéconomiques des débuts de la révolution industrielle³. La population d'origine française des deux villes est donc fragmentée en migrants d'origines sociales et régionales diverses.

Les effets de l'augmentation du nombre de migrants français sur les structures de sociabilité françaises de New York et La Nouvelle-Orléans, sont à associer à leur position dans des sociétés urbaines de plus en plus diversifiées. La tendance au regroupement par origines communes de caractère national, linguistique ou religieux, que l'historiographie américaine désigne par « ethnicité⁴ », pose problème dans le cas français car il ne peut

³ John BODNAR, *The Transplanted, A history of Immigrants in Urban America*, Bloomington, Indiana University Press 1987, p. 55-56.

⁴ Les études historiques et sociologiques sur l'immigration ont nourri un vaste débat sur les catégorisations en termes d'« ethnicité », de « nationalité » et d'« identité » des migrants : Richard JENKINS, « Rethinking Ethnicity: Identity, Categorization and Power », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 17, n° 2, 1994, p. 197-223 ; Rogers BRUBAKER et Frederick COOPER, « Beyond identity », *Theory and Society*, vol. 29, 2000, p. 1-47 ; François WEIL, « Migration, migrants et ethnicité », dans Jean HEFFER et François WEIL (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, p. 407-432 ; GREEN et WEIL (dir.), *Citoyenneté et émigration : les politiques du départ*, op. cit. En tenant compte du caractère « assigné » et construit de ces catégories, on retient ici le terme « ethnique » et « ethnicité » dans l'acception anglo-américaine du terme (*ethnicity*) qui désigne aux États-Unis les minorités d'origine étrangère, présentant et conservant des traits culturels et/ou religieux distincts de la société d'accueil. On tiendra compte de la dimension « interne » et « externe » de cette identification (Jenkins). La caractérisation par la « nationalité » pourrait également s'employer mais avec une ambiguïté du fait du double sens qu'elle acquiert à cette période – à la fois l'appartenance juridique à un État-nation, de construction plus ou

s'appliquer de la même façon dans les deux villes. À New York, la population francophone est très minoritaire : la constitution de groupes revendiquant une solidarité nationale et l'appartenance à une communauté française peut s'apparenter au comportement ethnique d'autres groupes de migrants – Irlandais, Allemands, ou avant eux Anglais, Écossais, Gallois⁵... La faiblesse numérique est cependant source de fragilité et peut mener à des mélanges avec la population américaine ou immigrante, et une dissolution progressive d'une partie du groupe francophone dans un ensemble plus vaste. À La Nouvelle-Orléans en revanche, il est difficile de parler d'un groupe ethnique français homogène, car les migrants les plus récents venus de France s'agrègent à une population francophone de base qui reste majoritaire dans la ville jusqu'en 1850. Ce large groupe est toutefois tiraillé entre une cohésion liée à la lutte d'influence politique qui s'est établie vis-à-vis de la population anglophone de la ville, et une hétérogénéité importante au sein des populations de souche créole, des générations anciennes de migrants, dont une large part de Domingoï, et des migrants plus récents venus directement de France. La rivalité linguistique a pu être qualifiée dans l'historiographie louisianaise de rivalité « ethnique », voire de refus de l'« américanisation », mais elle recouvre de façon plus complexe des visions et des projets politiques concurrents à propos de l'évolution sociale, culturelle et politique de la Louisiane⁶. En conséquence, cette situation mène à la revendication d'une

moins récente (Français, Belges, Britanniques...) d'une part, et la revendication de groupes nationaux n'ayant pas encore d'existence étatique souveraine ou unifiée (Italiens, Allemands, Irlandais, Polonais...) d'autre part.

⁵ Dans son étude sur les migrants de New York, Robert Ernst traite ainsi les Français de New York comme un groupe ethnique parmi les autres : ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.*

⁶ Cette grille de lecture prolonge une certaine historiographique de l'affrontement entre Créoles et Américains du début du siècle. Elle est discutable en ce qu'elle essentialise les catégories de « créoles » ou de « French », sans tenir compte de la diversité au sein de la population francophone, ni ce que celle au sein des groupes des « Américains ». On a déjà montré, avec les travaux de Peter Kastor, le phénomène d'adaptation réciproque qui pourrait correspondre, *mutatis mutandis*, au phénomène de créolisation sous la période coloniale. Les travaux de Joseph Tregle ont discuté ces catégories, et déconstruit celle de « créole », tout en complexifiant l'analyse de la lutte ethnique, toujours considérée comme structurante dans la période, mais doublée de rivalités de personnalités et de l'adaptation des enjeux partisans de la période jacksonienne au contexte louisianais. Plus récemment, les travaux de John Sacher ont complété le tableau des évolutions politiques louisianaises jusqu'à 1861, et introduisent d'autres variables structurant le débat au-delà des divisions sociales, culturelles et religieuses habituellement mises en évidence. Cependant, ces travaux restent prisonniers d'une lecture « américaine » qui présuppose un alignement entre « Foreign French » et « Creoles » : « the Foreign French [...] most often aligned with the Creoles in opposition to the Americans and will be coupled with that group in this study » (p. 11). Sa lecture de l'américanisation est également unilatérale, et définie comme « the gradual movement from Creole to American control » (p. 11). La synthèse de Arnold Hirsch et Joseph Logsdon suggère néanmoins des nuances intéressantes, notamment dans les mises au point de Paul Lachance et de

identité locale qui conjugue nationalité américaine et maintien de traits culturels d'héritage français.

Les problèmes posés par l'usage du concept d'ethnicité influencent l'analyse de la politisation comme rapport à l'appartenance nationale. En effet, parmi les Français arrivés récemment, un certain nombre revendique son appartenance à la nation française, dans une démarche qui se dit « patriotique », notamment à travers les structures de sociabilité françaises. Les associations de bienfaisance, églises, milices, loges maçonniques ou journaux s'« ethnicisent » ainsi de façon différentielle à New York et La Nouvelle-Orléans en fonction du lien entretenu avec la France et des formes d'ancrage dans la société locale. Les évolutions de la presse française des deux villes sont représentatives des divers positionnements. La presse à caractère ethnique promeut le « génie français » et se veut être « l'arc magnétique qui mettrait en contact les membres d'un même corps épars sur un vaste continent⁷ ». New York se situe au centre de cet arc et permet de relier toutes les populations françaises d'Amérique. Inversement, la presse de La Nouvelle-Orléans défend un projet beaucoup plus local, qui promeut le multilinguisme en Louisiane et une appartenance à la nation américaine, et non à la communauté française dispersée sur le continent. Son but est de créer « une nationalité unique, née de la fusion intime des différentes familles qui composent [la] population [de la Louisiane]⁸ ». Dans les deux cas, ces projets revendiquent l'appartenance à une « famille », ainsi que le développement d'un « patriotisme », dont le sens diffère. La détermination de ces appartenances est enfin mise en question lors des crises telles que la crise diplomatique franco-américaine de 1834-1836 qui divise les allégeances nationales des Français entre un soutien patriotique à la France ou la préservation de leurs intérêts aux États-Unis, notamment par le biais de la naturalisation.

Au croisement de ces questions d'identification nationale, la période de la monarchie de Juillet et de l'Amérique jacksonienne pose la question de la participation des migrants français aux nouvelles formes d'expression et de mobilisation politique qui émergent dans les années 1830 et 1840. Les Français aux États-Unis sont confrontés à un double processus de politisation. On peut d'une part aborder la question de leurs représentations politiques

Joseph Tregle : KASTOR, « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », *op. cit* ; TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, *op. cit* ; TREGLE, « Creoles and Americans », *op. cit* ; SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit* ; LACHANCE, « The Foreign French », *op. cit*.

⁷ Mémoire de Frédéric Gaillardet transmis au ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 16 mars 1838, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 18 septembre 1840.

à distance : bien que ne baignant plus dans la société française, ils restent reliés aux débats politiques internes à la France. L'étude des vecteurs et des manifestations de cet intérêt informe sur les liens qu'ils gardent avec leur expérience politique prémigratoire et les évolutions politiques de leur pays d'origine⁹. Ainsi malgré la distance, les enjeux de la monarchie de Juillet ont un effet polarisant sur les Français aux États-Unis, parmi les anciennes comme les nouvelles générations de migrants. D'autre part, à l'heure où les États-Unis font face à une augmentation spectaculaire de leur population et à l'extension du domaine des pratiques politiques via le système partisan et l'extension du suffrage, la place prise par les migrants français dans le nouveau jeu politique américain est également significative. La question de l'acculturation politique des migrants aux débats politiques américains qui les entourent – à l'échelle locale ou nationale – se double de la question de leur participation électorale. Même s'il est minoritaire, le vote des Français – triplement conditionné par l'obtention de la nationalité américaine, l'inclusion dans le corps électoral, et l'exercice effectif du droit de vote – constitue un exemple peu étudié de l'enjeu majeur qui consiste alors à cerner ou influencer les choix politiques des migrants. La construction et l'interprétation de l'opinion de ces Français devenus électeurs américains reflète les multiples grilles de lecture de ce phénomène de politisation. Enfin, les questions raciales, avivées par l'essor du mouvement abolitionniste, obligent également les Français des États-Unis à se positionner sur la question de l'esclavage et des relations interraciales, notamment en Louisiane où la conjonction entre héritage colonial et appartenance aux États du Sud suscite le maintien du préjugé de race, mais où les pratiques sociales urbaines des migrants français complexifient la question.

⁹ L'une des lectures fondatrices sur les liens entre politisation à distance et émigration a été proposée par Gilles Pécout sur le cas des immigrants italiens en Provence : PECOUT, « Dalla Toscana alla Provenza : emigrazione e politicizzazione nelle campagne (1880-1910) », *art. cit.*

Chapitre 4 :

L'essor de structures de sociabilité françaises à New York et La Nouvelle-Orléans, entre solidarités ethniques et revendications nationales (1828-1848)

L'étude des transformations du lien social au sein des générations successives de migrants français de New York et La Nouvelle-Orléans dans les années 1830 permet d'aborder les modalités de la rencontre entre des habitudes culturelles et linguistiques et le nouveau cadre américain. Les structures de sociabilité sont influencées par les évolutions locales, et notamment, du fait de la très forte immigration européenne, par la fragmentation entre groupes « ethniques » de multiples origines. On s'interroge ici sur la façon dont les formes de solidarités nationales déjà existantes parmi les migrants français s'adaptent à ce nouveau contexte. Elles peuvent en effet contribuer à renforcer un caractère national ou ethnique, amenant les Français à se définir par rapport à leurs origines et à se distinguer des autres groupes de migrants et de la société d'accueil. Cependant, ces structures représentent également des vecteurs d'acculturation au cadre américain. C'est notamment le cas en Louisiane où l'adoption d'une citoyenneté américaine est compatible avec le maintien d'un héritage français dans le domaine culturel, linguistique ou religieux. On va ainsi chercher à établir, par la comparaison divergente, les différences et similitudes entre les groupes français des deux villes, interroger leur éventuelle constitution en groupe ethnique comparable aux autres groupes européens et évaluer leur intégration à la société américaine dans son ensemble¹.

L'émigration française des années 1830 et 1840, comme le souligne Carl Brasseaux, relève d'une conjonction de facteurs, allant du local au national, associés aux conditions économiques et politiques à la fois de la France et des États-Unis, bien que l'analyse en termes de *push* et *pull* ait pu être nuancée et discutée². La crise économique française de la fin des années 1820 et l'instabilité sociale suite à la révolution de 1830 aggrave la situation

¹ GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *art. cit.*

² Jean HEFFER, « Du "pull" et du "push" », dans Robert ROUGE (dir.), *Les immigrations européennes aux États-Unis 1880-1910*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 21-47 ; BRASSEAUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839)*, *op. cit.*, p. xix-xxiv.

économique du pays. L'amélioration progressive des transports, notamment via le développement du chemin de fer et de la navigation à vapeur, permet également l'accélération des départs de migrants français pour les États-Unis, à l'heure la mise en place progressive de nouvelles entreprises coloniales françaises n'offre pas encore de débouché pour les migrants français. Ces flux migratoires mènent à une modification profonde des sociétés d'accueil, du fait de la rapide croissance urbaine et démographique, de la diversification des activités économiques et de la transformation la composition sociale et ethnique des deux villes-ports. Les différences de contexte local à New York et à La Nouvelle-Orléans font par ailleurs que la question nationale et ethnique se pose en termes différents, en raison des interactions avec les autres groupes urbains. À New York, l'héritage de structures de sociabilité préexistantes, participent à la revendication d'un caractère national français, dans un processus d'ethnisation comparable à celui qui touche d'autres groupes de migrants³. À La Nouvelle-Orléans, les migrants français ne constituent que l'un des nombreux apports francophones : leur insertion dans la société locale dépend ainsi, plus que de leur caractère ethnique, des relations qui les associent aux générations précédentes de migrants français, aux créoles, ou encore aux libres de couleur, dans un contexte d'affirmation conflictuelle de l'originalité culturelle louisianaise. C'est à la lumière de ces processus que l'on interrogera les évolutions des structures de sociabilité – associations de bienfaisance, églises et loges maçonniques – qui se consolident et se développent dans la période.

Cet accroissement numérique des groupes d'origine française suscite enfin un essor sensible de la presse francophone à partir des années 1830. Les évolutions journalistiques sont à mettre en relation avec les nouveautés introduites par les innovations techniques en terme d'impression et de tirage, l'extension du lectorat, et l'essor de la politique partisane⁴. Le contexte français est également essentiel, les multiples censures sur la presse, notamment après les lois de septembre 1835, poussant de nombreux journalistes à s'exiler aux États-Unis⁵. Cette presse prend un caractère ethnique à New York, revendiquant explicitement son lien avec la France alors qu'elle incarne à La Nouvelle-Orléans la défense

³ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit ; John Fredrick NAU, *The German People of New Orleans, 1850-1900*, Leiden, E. J. Brill, 1958 ; Earl F. NIEHAUS, *The Irish in New Orleans, 1800-1860*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1965.

⁴ STARR, *The Creation of the Media. Political Origins of Modern Communications*, op. cit ; NORD, *Communities of Journalism: A History of American Newspapers and Their Readers*, op. cit.

⁵ Voir notamment « La presse de la monarchie de Juillet » dans Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse, 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004, p. 37-71. Tinker cite de nombreux journalistes français arrivés en Louisiane dans les années 1830 : TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit.

d'une identité locale francophone. Cette diversité de la presse française témoigne des divers degrés d'insertion économique, sociale, culturelle et politique des populations d'origine française dans leurs sociétés d'accueil.

I) Massification et diversification de l'émigration française à New York et La Nouvelle-Orléans sous la monarchie de Juillet

« New York, point le plus rapproché d'Europe, [...] placé au milieu d'une nombreuse population française, est un point central entre le Canada et la Louisiane, ces deux grands côtés du triangle franco-américain dont New York forme l'angle et les pays de l'Ouest la base »
Mémoire de Frédéric Gaillardet au ministre des Affaires étrangères,
La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1838⁶.

L'image d'un triangle franco-américain dont New York et La Nouvelle-Orléans seraient les deux sommets étasuniens évoquée par Frédéric Gaillardet reflète dans une certaine mesure la consolidation des deux villes comme pôle d'attraction des Français aux États-Unis, mais aussi l'idée émergente d'un lien national reliant ces multiples communautés. L'accroissement du nombre de migrants français aux États-Unis à partir des années 1830 participe du mouvement européen plus large⁷. Le fait que les Français aient été parmi les groupes de migrants les plus anciens n'empêche pas leur relative marginalisation par rapport aux autres groupes migrants (notamment Irlandais et Allemands) dont les taux de croissance sont supérieurs⁸. Les Français représentent en effet tout au plus 9% des migrants d'origine européenne aux États-Unis avant 1840. À New York, le nombre de Français continue à s'accroître mais selon Olivier Brégeard « ce groupe n'a certainement pas atteint la masse critique permettant de se constituer en communauté

⁶ Mémoire de Frédéric Gaillardet transmis au ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 16 mars 1838, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁷ On peut rappeler que le nombre total d'entrées enregistrées (en tenant compte de l'imprécision de la source) de migrants aux États-Unis pour la décennie 1820 était de 128 502 individus, elle est multipliée par quatre pour la décennie 1830 avec 538 381 individus recensés, puis encore par deux pour les décennies 1840 (1 427 317) et 1850 (2 814 554). HAINES, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *art. cit.*, p. 84.

⁸ Pendant la décennie 1820, les migrants français représentent 5,9% de l'immigration aux États-Unis et 8,6% de l'émigration européenne, chiffre qui monte à respectivement 7,6% et 9,2% pour la décennie 1830, avant de chuter à 4,5% (4,8%) pour la décennie 1840 et 2,9 (3%) pour 1850. HAINES, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *art. cit.*, p. 81.

autonome⁹ ». Si le nombre absolu des arrivées à New York et La Nouvelle-Orléans montre la prééminence de New York, il n'en reste pas moins que la présence de générations antérieures de migrants français à La Nouvelle-Orléans permet en revanche aux nouveaux arrivants de renforcer considérablement les effectifs de la population d'origine française établie dans la ville¹⁰. Ainsi les années 1830 constituent-elles à La Nouvelle-Orléans une période où se maintient l'influence politique, culturelle et sociale de la population francophone, avant que l'accélération de l'émigration et de l'américanisation ne viennent la contrebalancer.

Par ailleurs, les autorités américaines sont de plus en plus conscientes de l'ampleur de l'immigration et produisent des données plus fines permettant les premières ébauches du profil d'implantation urbaine des migrants français, telles que leurs lieux de résidence, leurs activités professionnelles et leurs évolutions familiales. Leur stratification sociale se complexifie, et peut mener, pour reprendre l'expression de John Bodnar, « à une coexistence entre la fragmentation et le conflit et des formes de coopération et de solidarité¹¹ ». Un des traits distinctifs du groupe de migrants français, outre sa taille modeste au regard des autres groupes d'immigrants européens, est la relative

⁹ BREGEARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 56-57. L'estimation du nombre et du rythme de croissance des Français résidant à New York reste imprécise avant le recensement de 1845, qui en dénombre 3 710, faute de sources fiables. Le caractère soutenu de cette croissance à partir de cette date est clairement visible, avec une augmentation de 34% entre 1845 et 1850, 27% entre 1850 et 1855, 28% entre 1855 et 1860 : *Census of the State of New York, for 1845: Containing an Enumeration of the Inhabitants of the State, with Other Statistical Information, in Pursuance of Chapter Third of the First Part of the Revised Statutes, and of the Act Amending the Same, Passed on the 7th Day of May, 1845*, New York, Carroll & Cook, 1846 ; J. D. B. DE BOW, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854 ; Franklin B. HOUGH, *Census of the State of New York, for 1855; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855*, Albany, Charles Van Benthuysen & sons, 1857 ; Joseph C. G. KENNEDY, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864.

¹⁰ Entre 1840 et 1848, 80% des migrants aux États-Unis sont entrés via New York ou La Nouvelle-Orléans : BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, *op. cit.*, p. xvii. La moitié des étrangers aux États-Unis en 1830 vivent dans l'État de New York, et la ville de New York compte 17 773 étrangers, soit quatre fois plus que Philadelphie et cinq fois plus que Boston : Ira ROSENWAIKE, *Population History of New York City*, Syracuse, Syracuse University Press, 1972, p. 35.

¹¹ « Fragmentation and contention coexisted with forms of cooperation and solidarity in urban-immigrant communities, as some newcomers sought and acquired more wealth, influence and power than others », BODNAR, *The Transplanted, A history of Immigrants in Urban America*, *op. cit.*, p. 117.

surreprésentation en son sein d'une « classe moyenne¹² », qui se traduit par la prééminence des métiers commerciaux, des professions libérales, et de l'artisanat qualifié.

A. Augmentation et diversification des groupes de migrants français à New York et à La Nouvelle-Orléans

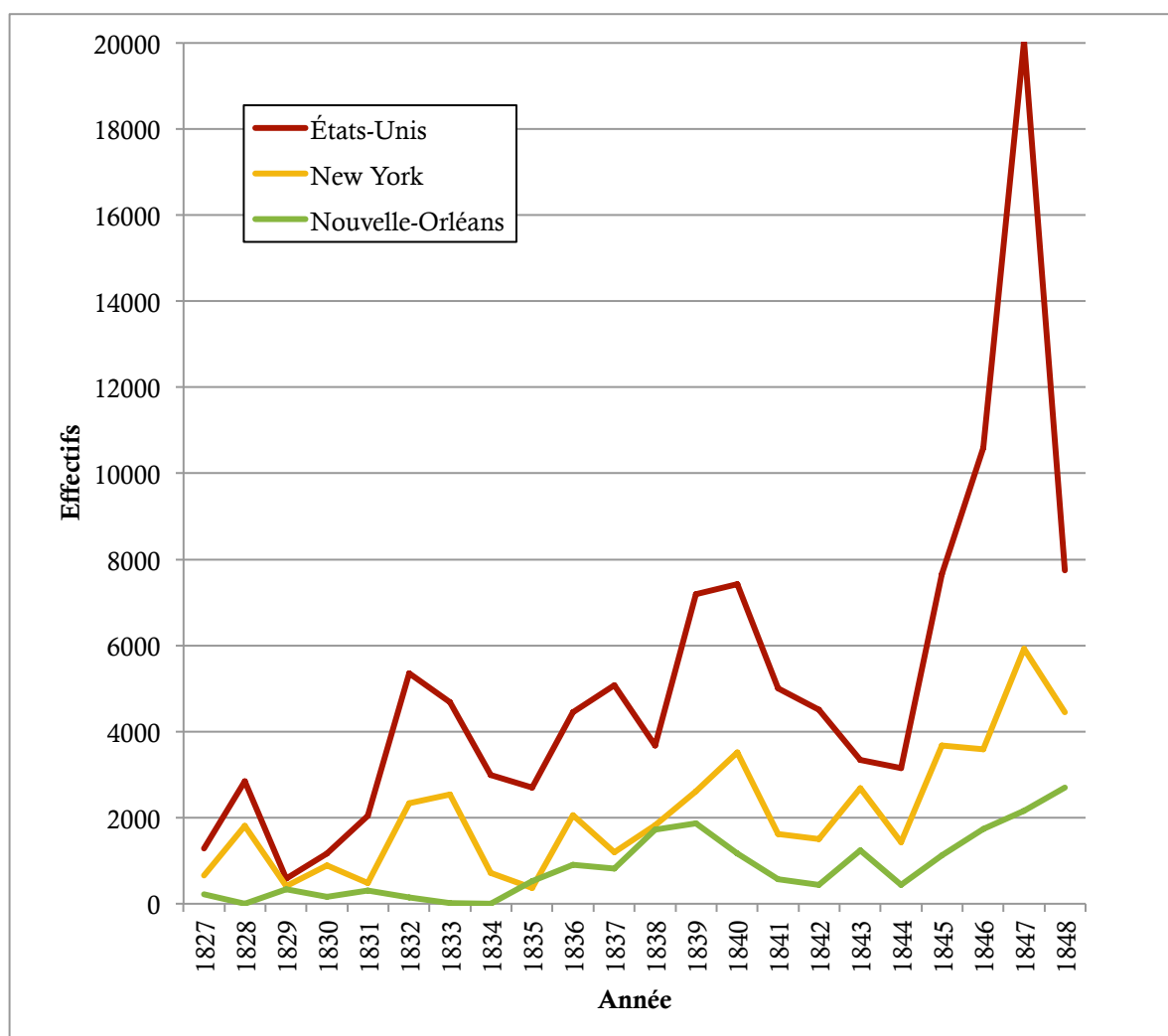
À partir des années 1830, le nombre de migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans augmente sensiblement par rapport aux décennies précédentes, tout comme les autres migrants européens, ce qui s'explique par la conjonction de facteurs démographiques, économiques et politiques¹³. Les rythmes des migrations mettent également en évidence une absence de linéarité dans les arrivées de Français dans les deux villes. Le nombre général des entrées de Français aux États-Unis à partir du début des années 1830 reste supérieur à 3 000 personnes par an, avec des pics migratoires – dont le sommet est de plus en plus élevé au fil des années – en 1828, 1832-1833, 1836-1837, 1839-1840 et 1847 (graphique 4.1). Les données compilées ci-dessous, fondées sur les déclarations des capitaines de navire à l'entrée des ports, n'indiquent néanmoins que des tendances générales. Dans le cas de La Nouvelle-Orléans, Carl Brasseaux cite ainsi le statisticien contemporain James D.B. DeBow qui estime que des enregistrements insuffisants pouvaient certaines années sous-estimer les entrées jusqu'à 50%, à quoi s'ajoute l'incomplétude des données conservées¹⁴.

¹² John Bodnar parle de « middle class immigrants », BODNAR, *The Transplanted, A history of Immigrants in Urban America*, op. cit., p. 117-143.

¹³ Le nombre d'entrées de Français aux États-Unis double entre la période 1827-1831 et la période 1832-1835, puis triple lors de la période 1836-1845 : COHN, *Mass Migration Under Sail: European Immigration to the Antebellum United States*, op. cit., p. 24, 47-69.

¹⁴ BRASSEAUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839)*, op. cit., p. xxvi. Les données font défaut pour 1828, et sont partielles pour 1830 à 1834, 1840 à 1842, 1844, 1845, 1847 : BRASSEAUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, op. cit., p. xvii.

Graphique 4.1 : Immigration des Français aux États-Unis (1827-1848).



Sources : Henri Bunle, « L'immigration française aux États-Unis », *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 14, 1925, p. 199-222 ; Michael R. Haines, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91 ; Carl Brasseaux « French Immigration, 1820-1839 », dans *A Refuge for All Ages : Immigration in Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 1990 ; <http://www.castlegarden.org>, consulté le 16 novembre 2012. Voir tableau en Annexe 27.

Seule une lecture plus fine, notamment à l'échelle locale, permet de comprendre les dynamiques migratoires : il est établi, comme le suggère Frank Thistlethwaite, que l'ère des migrations de masse correspond à des migrations collectives qui associent souvent des terroirs très locaux, et un éventail de possibilités migratoires¹⁵. Les données réunies par Nicole Fouché pour Bordeaux, fondées sur les demandes de passeports pour les États-Unis, reflètent par exemple les particularités des conditions locales. Le pic de 1832 à Bordeaux s'explique par des mauvaises récoltes, une crise commerciale et le choléra. En revanche, la nouvelle augmentation en 1837-1841 serait davantage liée à la paupérisation des campagnes

¹⁵ THISTLETHWAITE, « Migration from Europe Overseas in the 19th and 20th Century », *op. cit.*, p. 27-32.

du Sud-Ouest, alors que celle de 1847 participe de la mauvaise conjoncture économique nationale française, crise mixte associant les mauvaises récoltes à la crise industrielle (graphique 4.2).

Graphique 4.2 : Demandes de passeports en Alsace et à Bordeaux à destination des États-Unis (1827-1848) (échelle semi-logarithmique).



Sources : Nicole Fouché, « Les passeports délivrés à Bordeaux pour les États-Unis de 1816 à 1889 », dans Nicole Fouché (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 189-210, p. 193 ; Nicole Fouché, « L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870 », Thèse de doctorat, Université Paris 1, 1987, p. 45.

Un autre cas d'émigration régionale à la fois massif et bien documenté est celui de l'émigration alsacienne et lorraine. La crise économique locale de la fin des années 1820 provoque une nouvelle vague d'émigration entre 1828 et 1830, après celle de 1817. Bien que les chiffres pour l'ensemble de la Lorraine ne soient pas disponibles, Camille Maire a dénombré 1 105 départs pour les États-Unis dans le seul arrondissement de Sarrebourg entre 1828 et 1830¹⁶. De même, en Alsace, les mauvaises récoltes des années 1827-1828 provoquent une nouvelle série de départs. Il est d'ailleurs important de noter que le total des passeports délivrés en Alsace et en Lorraine pour l'Amérique entre 1828 et 1830 (soit 10 117 passeports) est supérieur aux chiffres des arrivées aux États-Unis depuis la France

¹⁶ MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », *op. cit.*, p. 121.

(4 599) pour la même période¹⁷. Cela peut éventuellement s'expliquer par le fait que tous les demandeurs de passeport ne s'embarquent finalement pas, ou transitent éventuellement pas des ports autres que français, mais invite surtout à manier avec précautions les statistiques à l'arrivée qui restent partielles et sous-estiment souvent la réalité de l'émigration. Ces mouvements depuis l'Est français sont remarqués par les autorités françaises :

« les émigrations de l'Europe pour les États-Unis se sont multipliées depuis quelques années : un assez grand nombre de familles françaises en font partie, et elles paraissent appartenir plus spécialement aux anciennes provinces de Lorraine, de Franche-Comté et d'Alsace. C'est au Havre qu'elles s'embarquent ordinairement, et la plupart se dirigent sur New York mais elles se répandent ensuite dans les différentes parties des États-Unis¹⁸. »

Ces départs peuvent également se coupler avec des motivations politiques. Le cas de la famille Wittmeyer en est l'exemple. Jean Chrétien Wittmeyer, originaire d'Hambach en Moselle, issu d'une famille de forestiers devenus aubergistes et brasseurs-distillateurs, part aux États-Unis en 1832 « où il espérait agrandir sa fortune ». Il s'installe à New York comme hôtelier, puis rentre en France en 1835. Il repart cependant après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851, s'étant, selon son fils « [épris] d'idées républicaines [en Amérique], à moins qu'en vrai Alsacien il n'en ait toujours eu¹⁹. » L'émigration à caractère politique se poursuit ainsi après 1830 : même si la monarchie de Juillet autorise le retour de certains proscrits de la Restauration, la famille Bonaparte reste bannie. Le contexte social et politique français demeure tendu, du fait de l'agitation populaire du début des années 1830 (notamment dans les grandes villes, telles que Paris et Lyon). On voit ainsi augmenter le nombre de migrants venus de ces grands centres urbains²⁰. Les États-Unis gardent leur caractère de refuge, notamment pour des journalistes après les lois de septembre 1835 sur

¹⁷ Le total de passeports délivrés en Alsace et en Lorraine pour les États-Unis a été obtenu en additionnant les données contenues dans les thèses de Nicole Fouché et Camille Maire : FOUCHÉ, « L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870 », *op. cit.* MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », *op. cit.* Le chiffre des arrivées aux États-Unis provient de la compilation fédérale issue des déclarations de capitaines de navires reprises dans HAINES, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *art. cit.*

¹⁸ Dépêche de Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire de France à Washington, Washington, 1^{er} août 1830, CADN, New York, 474PO/1/92.

¹⁹ « Mémoires de la famille Wittmeyer », New York, 1922, p. 52-54, 61, NYPL, APV Wittmeyer. Voir également le « Chant de mélancolie d'un jeune émigrant » lorrain publié à New York, *L'Estafette*, 27 avril 1838, en Annexe 51.

²⁰ On verra notamment plus loin que les loges maçonniques françaises accueillent à New York et La Nouvelle-Orléans une part notable de Français venus de Paris ou de Lyon.

la presse, qui participent de la répression contre la vague d'attentats contre Louis-Philippe. Certains instigateurs de ces attentats s'exilent eux aussi aux États-Unis : Meunier, gracié par Louis-Philippe, dont la peine a été commuée en exil, se rend à La Nouvelle-Orléans, alors que Boireau, complice de Fieschi, s'est réfugié à New York²¹. Malgré la surveillance des consuls ces individus parviennent à se fondre dans la masse²².

L'émigration des jeunes hommes peut enfin correspondre à un refus de la conscription notamment dans les départements périphériques de l'Est²³, mais également du Sud-Ouest²⁴. Le refus de la conscription est l'un des cinq critères établis par Jean-François Soulet dans « la gamme différenciée d'expressions de désaccord et de refus²⁵ » reflétant la dissidence des sociétés pyrénéennes contre l'État tout au long du XIX^e siècle, qui s'associe à des traditions locales d'émigration. Bien que ces données soient partielles, les dossiers d'amnistie de 1848, de 1852 et de 1869 des insoumis montrent que La Nouvelle-Orléans accueille nombre d'hommes considérés comme insoumis pour n'avoir pas fait leur

²¹ L'attentat de Fieschi a lieu le 28 juillet 1835 ; celui de Meunier le 27 décembre 1836. « Deux hommes ont souillé les pages de l'histoire par leur crime, ils sont en Amérique, tous deux ont attenté à la vie du Roi, tous deux on trouvé un refuge aux États-Unis – Boireau à New York, Meunier à la Nouvelle Orléans, ont déjà fait perdre ici le souvenir de leur crime horrible en se confondant parmi les masses des ouvriers », dépêche de la Forest, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 24 mai 1839, CADN, New York, 474PO/1/66.

²² Boireau « exerce la profession de ferblantier. Je prie V.E. d'être persuadé que ses ordres seront suivis autant qu'il est en mon pouvoir, mais elle ne peut ignorer que dans une ville de plus de 300,000 [habitants] comme New York et dans un pays où tout individu peut voyager sans passeport et sans aucune autorisation de la police il me serait sinon impossible du moins difficile de connaître les intentions de Boireau et de le suivre dans les absences que son état peut l'obliger de faire dans l'intérieur, absence qui peut bien n'avoir d'autre but que de s'embarquer dans un port des États-Unis où il peut être à l'abri de surveillance », dépêche de la Forest, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 6 octobre 1839, CADN, New York, 474PO/1/66.

²³ Camille MAIRE, « Conscrits en Amérique : le cas de l'Arrondissement de Sarrebourg (Meurthe) 1829-1870 », dans Nicole FOUCHE (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 211-232.

²⁴ La dépêche de Miguet, ministère des Affaires étrangères (direction des Archives et de la chancellerie) du 22 juin 1837 informe le consul de France à La Nouvelle-Orléans que cinq jeunes gens partis pour La Nouvelle-Orléans ont été tirés au sort en 1835, et doivent rentrer en France : Pierre Pinard (Charente, Gensac), Jean Barbat (Charente-Inférieure, Jarnac), Alexis Giraud (Charente-Inférieure, Mons), J. Antoine Tarride (Haute-Garonne, Rouet), Joseph Roux (Var, Rouret). Le consul répond le 29 septembre 1839 qu'un seul s'est présenté et qu'il est devenu commerçant et naturalisé américain à La Nouvelle-Orléans, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/200.

²⁵ Jean-François SOULET, « Dissidence et histoire », *Revue Historique*, n° 2, 1987, p. 429-441, p. 430. Voir également Jean-François SOULET, « Une nouvelle approche de la France Rurale au XIX^e siècle ? », *Revue Historique*, n° 1, 1988, p. 381-392.

service militaire, majoritairement originaires du Sud-Ouest²⁶. Si tous n'ont pas seulement émigré pour échapper à la conscription, elle fait néanmoins partie des raisons du départ, et reflète une tradition d'insoumission ancienne, que ce soit dans les départements aquitains ou pyrénéens²⁷. Jean-François Soulet a ainsi montré qu'un tiers des insoumis en France entre 1841 et 1868 sont originaires des Pyrénées. Dans le même registre d'insoumission, l'application du nouveau code forestier de 1827 provoque également des réactions d'opposition, et un certain nombre des départs²⁸.

La Nouvelle-Orléans et New York bénéficient donc de ces flux d'arrivées, mais il reste difficile d'estimer combien s'installent dans les deux villes avant que les recensements de 1845 pour New York et 1850 pour La Nouvelle-Orléans n'indiquent le lieu de naissance des migrants. Il faut rappeler que les flux migratoires massifs à destination des deux villes en font davantage des points de passage que de fixation. La majorité des migrants – notamment une très large part de ruraux – sont attirés par les terres bon marché de l'intérieur, et de ce fait ne font que transiter par ces deux portes d'entrée des États-Unis. La donnée la plus ancienne dont on dispose pour New York date de la période de pic migratoire de 1845-1850, et montre que sur les 12 000 à 13 000 Français arrivés à New York dans la période, seuls 1 280 s'établissent dans la ville, soit environ 11%²⁹. Le consul de France à New York confirme dès 1830 que les migrants de l'Est ne font que transiter par la ville-port :

²⁶ 264 individus résidant à La Nouvelle-Orléans, des classes de 1831 à 1860, ont été l'objet d'une amnistie en 1848, 1852 ou 1869. Sur les 88 individus insoumis de 1831 à 1850, les trois-quarts (66) sont originaires du Sud-Ouest (Haute-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne Dordogne, Aude) : « Amnistie de 1848 : Actes de soumission, septembre 1848-avril 1849 », « Amnistie de 1852 : Dossiers nominatifs », « Amnistie de 1869 », CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/544, 340PO/A/545 (2MI2533), 340PO/A/546 (2MI2534). De même, la liste des conscrits partis aux États-Unis en 1841 communiquée par le ministère des Affaires étrangères aux consuls mentionne 20 individus, originaires du Sud-Ouest (quatre de Gironde, un des Hautes-Pyrénées), de l'Est (deux du Haut-Rhin, trois de Moselle, deux du Doubs), et d'autres régions du Sud et de l'Ouest (Aveyron, Var, Eure, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Marne, Sarthe, deux de Seine), dépêche d'A. de Bacourt, ministère des Affaires étrangères, au consul de France à New York, Paris, 6 avril 1841, CADN New York, 474PO/1/92.

²⁷ Louis BERGES, *Résister à la conscription: 1798-1814 : le cas des départements aquitains*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.

²⁸ SOULET, « Dissidence et histoire », *art. cit.* C'est par exemple de le cas en Ariège avec la « guerre des demoiselles » qui oppose les paysans du Couserans aux gardes forestiers de 1829 à 1832 : Jean-François SOULET, « La "Guerre des Demoiselles", archaïsme et modernité », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n° 15, 2008, p. 68-73. Voir aussi WEIL, « Intégration au national et migrations aux Amériques. Réflexions sur l'exemple français », *op. cit.*

²⁹ BREGEARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 43.

« Les Français qui arrivent des départements du Rhin apportent quelques épargnes en numéraire, des instruments d'agriculture, des meubles et des effets d'habillement. Ils ne séjournent point à New York et se dirigent directement dans l'intérieur vers les établissements qui leur ont été indiqués. Le succès de ceux qui peuvent et veulent travailler la terre est presque assuré³⁰. »

À La Nouvelle-Orléans, sur 11 563 Français arrivant entre 1840 et 1848, 2 856 déclarent leur intention de s'installer dans la ville, soit près de 25%, chiffre qui atteint 30% en incluant ceux qui restent en Louisiane³¹. De nombreux migrants de passage vont en effet s'établir dans l'Ouest des États-Unis :

« Dès leur arrivée, ceux d'entre les émigrants qui en ont les moyens s'empressent de quitter la Basse-Louisiane dont ils redoutent avec raison le climat, remontent le Mississippi [...] et vont chercher un asile et l'espoir d'une fortune dans les États de l'intérieur, où l'agriculture, semblable à celle de l'Europe, leur offre, sous un climat tempéré, avec un travail et des occupations auxquels ils sont propres, des moyens assurés de subsistance³². »

Ce constat suggère à la fois l'importance des migrations vers l'intérieur des États-Unis, mais également une plus forte implantation urbaine des migrants français à La Nouvelle-Orléans par rapport à New York.

En conséquence, plus qu'une dynamique générale touchant l'ensemble du territoire français, c'est la conjonction de multiples mouvements migratoires, régionaux, qui suscite l'augmentation de la population française des deux villes. Pour prendre la mesure de cette augmentation, on peut, pour La Nouvelle-Orléans, utiliser les données que Marjorie Bourdelais a réunies sur les chefs de ménages pour les recensements décennaux³³. Elle prend en compte l'aspect linguistique – et non l'origine géographique – mêlant ainsi les diverses générations de créoles louisianais et migrants des colonies françaises ou de métropole. Il apparaît néanmoins que la forte augmentation du nombre de chefs de famille à La Nouvelle-Orléans ne peut uniquement s'expliquer par l'accroissement naturel du groupe francophone déjà présent, et provient donc également de l'afflux de migrants venus

³⁰ Dépêche de Durant Saint-André, consul général de France à New York, à Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire de France à Washington, New York, 19 août 1830, CADN, Philadelphie, 518PO/1/27.

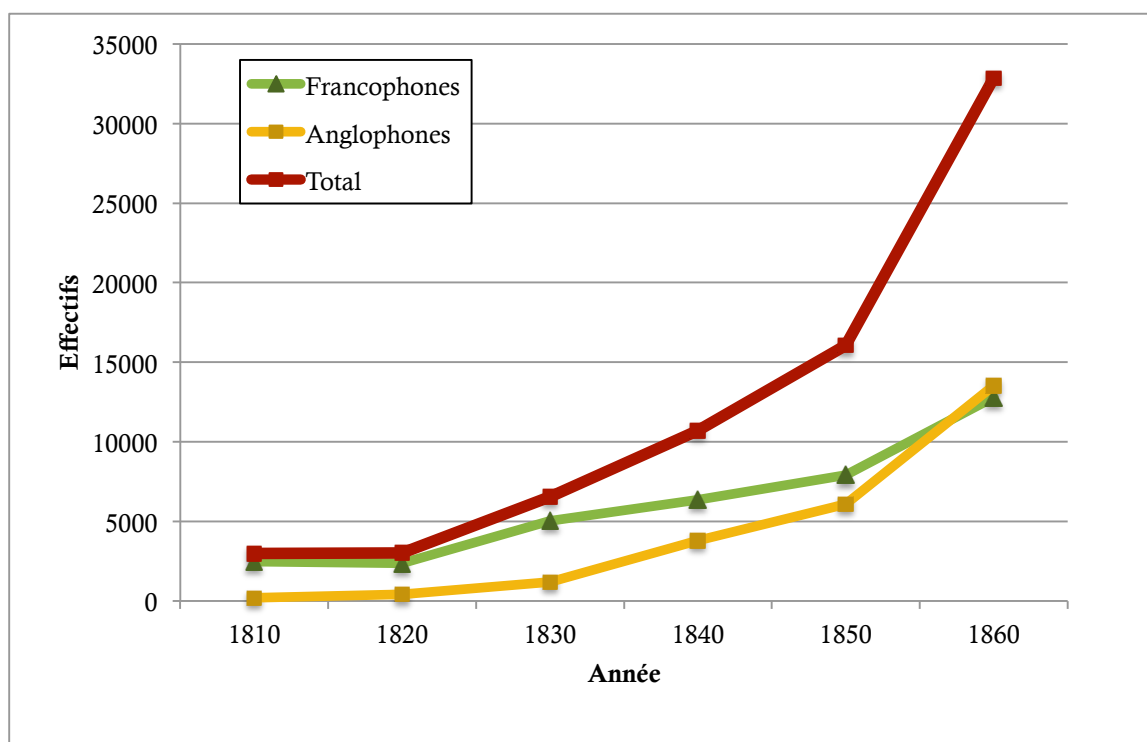
³¹ BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, *op. cit.*, p. xxii.

³² Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1830, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/147 (2MI2325).

³³ BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 94.

de France. Ainsi, le nombre de ménages francophones double entre 1820 et 1830, passant de 2 371 à 5 030. Il continue à augmenter, de façon moindre dans les décennies suivantes (6 344 en 1840 et 7 925 en 1850) avant d'être rattrapé par la croissance des autres groupes linguistiques du fait de l'immigration européenne et de l'installation d'Américains (graphique 4.3).

Graphique 4.3 : Nombre des ménages par groupe linguistique dans les recensements décennaux de La Nouvelle-Orléans (1810-1860).



Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 94. Voir tableau en Annexe 52.

L'étude que M. Bourdelais fait des mariages à La Nouvelle-Orléans atteste également l'accroissement du nombre de Français dans la ville, la part de mariés nés en France s'accroît ainsi considérablement entre 1806-1810 et 1838-1840. C'est également le cas de la deuxième génération, les natifs de Louisiane dont les parents sont nés en France augmentant aussi³⁴. Paul Lachance souligne aussi que la part des Français nés en France

³⁴ Étude pour les années 1806-1810, 1838-1840 et 1848-1850. Entre 1806-1810 et 1838-1840, on passe de 22,8% à 25,8% des hommes mariés nés en France et de 2,4% à 18,5% chez les femmes. Parmi les individus nés en Louisiane, 71,4% et 74,8% ont des parents nés en France en 1838-1840, contre 61% et 57% en 1806-1810 : BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 135-137.

dans les mariages catholiques se maintient dans les années 1820 et 1830 alors que celle des natifs de Saint-Domingue décline³⁵.

À New York également on ne dispose que de sources approximatives sur le nombre de Français. Lors de l'épidémie de choléra de 1832, le consul de France constate « qu'il y a à New York quinze à vingt mille Français, et nous n'en avons pas perdus trois de ce terrible fléau³⁶ ». Il est cependant fort possible que ce chiffre soit exagéré autant dans la minoration des décès du choléra – qui a fait environ 3 000 morts au total à New York – que dans l'évaluation du nombre de Français résidant dans la ville. Ainsi, en 1840 son successeur estime entre cinq et dix mille personnes le nombre de Français, en excluant les descendants des générations de migrants les plus anciennes, tout en rappelant le fait qu'il n'a jamais disposé des moyens de produire un recensement fiable :

« Le consulat général de France n'a aucun moyen de constater le chiffre des Français résidant à New York. [...] J'en suis donc réduit, comme tout le monde, soit aux statistiques faites par les autorités ou les publicistes américains, soit à la notoriété publique. [...]

Quant à la notoriété publique, elle ne peut guère être invoquée en matière de chiffre. Elle porte à environ 30 000 le nombre des habitants de New York *d'origine française ou français* ; je crois qu'il y a exagération. Le nombre de Français proprement dits, c'est-à-dire ceux qui ne sont arrivés dans New York que dans une époque assez rapprochée pour que leur fusion dans la population américaine n'ait pas encore reçu la sanction du tems, et ceux qui n'ont pas été naturalisés encore, ce nombre dis-je, est évalué à 10 000 ; mais la première des deux catégories qui le composent, et qui est de beaucoup la plus considérable, rend nécessairement ce nombre fort élastique. Ce qui me paraît le plus probable, c'est que le chiffre des Français qui se sont établis à New York depuis dix ou douze ans est de 5 à 6 mille³⁷. »

³⁵ Les natifs blancs de Saint-Domingue mariés à l'église Saint-Louis de La Nouvelle-Orléans sont 63 pour la décennie 1800, 258 pour la décennie 1810, puis leur nombre décline à 173 dans les années 1820 et 59 dans les années 1830. La part des Français « européens » dans les mariages francophones blancs est de 23% en 1800, 53% en 1810, 51% en 1820, 43% en 1830. LACHANCE, « The Foreign French », *op. cit.*, p. 109, 116.

³⁶ Dépêche de Durant de Saint-André, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 16 août 1832, CADN, New York, 474PO/1/95. Le choléra de 1832 a fait 3 513 victimes : BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 591.

³⁷ Souligné dans le texte. Rapport du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 août 1842, MAE CPC-États-Unis-1.

Le premier recensement de la ville de New York qui inclut le lieu de naissance, en 1845, donne un nombre de natifs de France de 3 710 ce qui tendrait à démontrer que même cette dernière estimation consulaire était excessive³⁸.

B. Accroissement des clivages régionaux, sociaux et raciaux au sein des générations successives de migrants

L'accroissement numérique du nombre de migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans se traduit par une complexification du tissu social de la population d'origine française. On voit ainsi se maintenir et se consolider dans les années 1830 une élite marchande dans les deux villes, qui bénéficie d'un réseau établi avec les grands ports français et lui permet de maintenir sa position prééminente au sein du groupe francophone³⁹. La diversification provient des nouvelles origines géographiques et sociales, du fait de l'arrivée de groupes parlant une langue différente, comme les Alsaciens et Lorrains, et d'une popularisation relative de l'émigration allant de pair avec la massification⁴⁰. Au-delà de certains traits communs, la sociologie des migrants français de New York et La Nouvelle-Orléans présente des différences liées à la structure de l'émigration et aux caractéristiques des sociétés d'accueil, en particulier dans le domaine des relations raciales.

Dans l'annuaire des plus grandes fortunes new-yorkaises en 1845 (dont le seuil est estimé à un patrimoine de plus de 100 000\$), on trouve 44 individus sur 963 notés comme étant « *French* », bien qu'un certain nombre d'entre eux soient descendants de huguenots et de ce fait établis depuis plusieurs générations dans la ville et agrégés à l'élite des Knickerbockers. Au sein de ce groupe, 21 ont néanmoins été identifiés comme migrants de première génération venus de France ou de Saint-Domingue : on compte une majorité de

³⁸ ROSENWAIKE, *Population History of New York City, op. cit.*, p. 42. La population totale de New York est alors de 371 223 habitants, dont 134 656 nés à l'étranger, dont 60 946 ayant toujours une nationalité étrangère.

³⁹ Le consul de France à New York s'avoue incapable de chiffrer le nombre exact de maisons de commerce françaises à New York, mais suggère qu'elles pourraient être une cinquantaine, et relève leur place conséquente dans le commerce franco-américain : rapport du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 août 1842, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁴⁰ La part d'ouvriers et d'agriculteurs augmente avec l'émigration des départements de l'Est : en 1832, le capitaine Grandin du navire *La Fortune*, reliant Le Havre à New York, déclare 158 passagers dont 72 viennent de France (parmi eux, 24 précisent des origines alsaciennes ou lorraines), 66 des États allemands (Bavière, Grand duché de Bade, Wurtemberg), 15 d'Angleterre, 5 de Suisse. Les activités de ces Français qui sont précisées comportent des ouvriers (34), fermiers (31), des métiers du commerce (2 marchands et 4 commis) et un coiffeur, ce qui confirme les origines populaires et rurales des émigrants. National Archives and Records Administration, New York, Film M237, Reel 313, List #16.

négociants (notamment des importateurs de vins, soieries et produits français) ou des banquiers⁴¹. On trouve également quelques individus ayant fait fortune dans des professions *a priori* plus modestes mais néanmoins très représentatives des spécialisations des Français (orfèvre, tonnelier, directeur d'école, restaurateur, coiffeur). Il faut enfin tenir compte des limites de cette source, dont Edward Pessen a montré la partialité et le caractère incomplet ; mais elle n'en permet pas moins d'identifier une partie de l'élite française de la ville⁴². Par ailleurs, les activités des Français de New York sont généralement d'un niveau supérieur à celles des migrants irlandais et allemands. Les données réunies par Robert Ernst, qui souligne ce fait, sont souvent fondées sur le recensement de 1855 mais le croisement avec les *city directories* des décennies 1830 et 1840 permettent d'établir que ces traits sont plus anciens. Le monde du commerce français est fortement hiérarchisé, et comprend outre les négociants, nombre d'employés et de commis. Le commerce de détail est également relativement important. Le domaine de l'alimentation et de la restauration est privilégié par les Français : on trouve nombre de boulangers, de cuisiniers, et de propriétaires de cafés, de restaurants et d'hôtels qui revendiquent un caractère français particulièrement à la mode. Les professions libérales exercées par des Français sont surtout concentrées dans le secteur de la santé : médecins, pharmaciens et dentistes. Les arts plastiques sont également très largement représentés parmi les Français (sculpteurs, peintres, graveurs...). Parmi les artisans et ouvriers qualifiés, tels que les cordonniers, les facteurs de piano ou les ébénistes, les Français sont également présents, malgré la part majoritaire des Allemands dans ces professions. Parmi les occupations les moins qualifiées, les femmes sont notamment domestiques, ou employées dans la confection (robes, chapeaux, dentelle, fleurs artificielles)⁴³.

La composition sociale des groupes de migrants français qui arrivent à La Nouvelle-Orléans est légèrement différente de la sociologie de New York. La profession principalement enregistrée des migrants débarquant à La Nouvelle-Orléans est en effet celle de cultivateur. Carl Brasseaux précise que c'est une catégorie générique utilisée par les autorités américaines, qui ignorent souvent les occupations réelles, comme c'est le cas pour les petits boutiquiers juifs venus d'Alsace⁴⁴. Par ailleurs, la grande majorité de ces

⁴¹ Moses Yale BEACH, *Wealth and Biography of the Wealthy Citizens of New York City*, New York, Sun Office, 1845. Voir liste en Annexe 53.

⁴² Edward PESSEN, « Moses Beach Revisited: A Critical Examination of His Wealthy Citizens Pamphlets », *The Journal of American History*, vol. 58, n° 2, 1971, p. 415-426.

⁴³ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.*, p. 66-70, 78-80, 87-88, 94-98.

⁴⁴ Anny BLOCH-RAYMOND, « Des berges du Rhin aux rives du Mississippi: une culture recommencée. Migrants juifs du XIX^e au XX^e siècle », thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg II, 2006.

« agriculteurs » (89%) se destine à poursuivre leur voyage dans l'intérieur des terres. En revanche, les 2 856 migrants qui déclarent vouloir s'installer à La Nouvelle-Orléans entre 1840 et 1848 ont des profils davantage axés sur les métiers urbains⁴⁵. On y retrouve comme à New York une dominante dans les professions commerciales, ainsi qu'un niveau de qualification supérieur aux autres groupes de migrants. Le nombre d'ouvriers non qualifiés est modeste (244 ouvriers et 33 domestiques), les ouvriers qualifiés comptant 112 mécaniciens, 96 charpentiers, 50 tonneliers, 46 couturières. Le commerce est le mieux représenté avec 901 marchands ou colporteurs, 65 commis. On peut y ajouter le monde de la boutique : 100 tailleurs, 99 boulangers, 49 cordonniers. Certains domaines deviennent des niches spécialisées, notamment dans les commerces d'alimentation. Les bouchers du Sud-Ouest en sont un exemple. Paul Vergez, parti du canton de Trie, dans les Hautes-Pyrénées en 1837, installe son étal dans le French Market. Il est rejoint les années suivantes par d'autres bouchers issus du même canton⁴⁶. Les professions libérales, bien qu'en nombre limité, traduisent l'influence des Français dans la ville : 42 médecins, 35 acteurs, 27 instituteurs, 21 artistes, 18 prêtres catholiques, 11 pharmaciens s'installent à La Nouvelle-Orléans entre 1840 et 1848. À la différence de New York, la présence d'un public francophone et catholique plus large offre des possibilités professionnelles pour les acteurs, les enseignants ou les prêtres français. Leur présence contribue à prévenir l'érosion de l'influence française en Louisiane⁴⁷.

Outre l'insertion professionnelle des migrants français, leur interaction avec la société locale et la diversité du groupe francophone, apportent un éclairage sur les dynamiques sociales faites à la fois de fragmentation et de rapprochements. Les évolutions des structures familiales à La Nouvelle-Orléans sont ainsi significatives des mélanges entre plusieurs générations de migrants français, qui maintiennent une forte endogamie. Marjorie Bourdelais montre que les intermariages tendent à renforcer le groupe francophone. En 1836-1841, 45% des unions catholiques comprennent des époux nés en France ou dont les parents sont nés en France, et ces ménages sont endogamiques à 70%, auxquels on peut ajouter 9% des ménages composés de personnes nées à Cuba ou à Saint-

⁴⁵ BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, op. cit., p. xxii.

⁴⁶ Jeannette LEGENDRE-GOURGUES, « Des coteaux de la Baïse et du Boues à la Nouvelle Orléans au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société Ramond*, 1997, p. 47-80. D'autres migrants de la même région (Jean Maumus, Jean Claverie) sont également bouchers, d'autres cafetiers (Louis Dutrey, Guillaume Tujague).

⁴⁷ BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839)*, op. cit ; BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, op. cit.

Domingue. Les données des mariages protestants ne sont disponibles que pour 1848-1850 : ils témoignent d'une part de la forte présence de protestants français à La Nouvelle-Orléans qui représentent plus d'un tiers des mariages de confession réformée. Cependant, au-delà de l'endogamie de caractère national (40% des mariages), les rapprochements matrimoniaux avec des Allemands sont sensibles (23%)⁴⁸. Il en va de même pour le petit nombre de mariages juifs célébrés à La Nouvelle-Orléans, qui associent majoritairement Français et Allemands⁴⁹. Cela peut s'expliquer par la proximité régionale, linguistique et religieuse entre départements de l'Est et États allemands, qui peut être plus grande qu'avec d'autres régions de France. On retrouve à New York cette proximité des Alsaciens avec les migrants allemands, parfois supérieure à la proximité avec des Français originaires d'autres régions⁵⁰.

Ces observations nuancent ainsi l'importance des frontières nationales au profit d'un faisceau diversifié de critères d'appartenances. En effet, dans une société d'accueil très variée en terme d'activités, d'origines sociales, géographiques ou religieuses, le caractère « français » ne suffit peut-être pas à lui seul à assurer la cohésion d'un groupe hétérogène. Les migrations en chaîne depuis des micro-régions permettent ainsi de maintenir des liens et une interconnaissance entre « transplantés », qui se retrouvent dans les liens professionnels, résidentiels et familiaux des Hauts-Pyrénéens à La Nouvelle-Orléans⁵¹. À New York, le maintien de formes d'endogamie associé aux origines sociales et géographiques est enfin manifeste au sein de l'élite. La famille Binsse de Saint-Victor, d'ascendance bretonne et aristocratique, fait partie des réfugiés de Saint-Domingue. Malgré ce double déracinement, elle perpétue ses liens matrimoniaux avec des aristocrates bretons au long du XIX^e siècle. Louis François Binsse, arrivé de Saint-Domingue à New

⁴⁸ BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 149-152.

⁴⁹ Sur 17 mariages juifs recensés entre 1848 et 1850, 12 impliquent des Français et des Allemands. BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 150.

⁵⁰ Les Allemands sont le premier groupe d'alliance matrimoniale avec les Français en 1850, suivis par les New-Yorkais et les Irlandais. BREGÉARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 45.

⁵¹ Jeannette Legendre-Gourges souligne que pendant la guerre du Sécession, les volontaires originaires des Hautes-Pyrénées dans les milices françaises à La Nouvelle-Orléans sont groupés dans le 2^e régiment sous le commandement du colonel Artigue : on en dénombre 13, presque tous bouchers. La famille Bégue est aussi étudiée par Marjorie Bourdelais ; voir LEGENDRE-GOURGES, « Des coteaux de la Baïse et du Boues à la Nouvelle Orléans au XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 74 ; BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 161-165, 186.

York au début du siècle, épouse en 1812 Victoire-Elizabeth Bancel de Confoulens, fille d'un émigré royaliste. Leur fille Louise épouse Jean Frédéric de La Farge (ou John Lafarge), noble charentais rescapé de l'armée de Leclerc, alors que leur autre fille Angèle épouse Pierre Antoine Auguste de la Barre de Nanteuil, un noble breton également installé à New York⁵².

Se pose enfin, surtout pour les migrants français à La Nouvelle-Orléans, la question de leurs relations avec les noirs et libres de couleur. Le groupe des libres de couleur continue à croître à La Nouvelle-Orléans jusqu'en 1840, et représente environ 15 000 individus pour 50 000 blancs et 18 000 esclaves. Il passe néanmoins d'un quart de la population de La Nouvelle-Orléans en 1830 à 18% en 1840 et amorce une décrue en nombre relatif, puis absolu⁵³. D'un côté, le racisme blanc s'accroît dans les années 1830, notamment du fait de la peur de la contagion des mouvements abolitionnistes, et mène au durcissement du statut des gens de couleur libres – dont l'union avec des personnes blanches est proscrite depuis le code civil de 1808⁵⁴. Cela n'empêche pour autant pas le maintien de ménages mixtes entre blancs, notamment d'origine française, et femmes de couleur, dans lesquels les liens d'attachement cherchent à circonvier une législation de plus en plus contraignante⁵⁵. La nationalité française permet ainsi de tenter de brouiller les frontières raciales. Le droit français, contrairement au droit louisianais, autorise en effet les unions mixtes, menant certains couples à tenter de se marier directement à La Nouvelle-Orléans auprès du consul de France⁵⁶. Cette démarche est malaisée car elle

⁵² CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, op. cit., p. 193. André F. Borel D'HAUTERIVE, *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, Paris, Plon, 1867, p. 276.

⁵³ En 1840, La Nouvelle-Orléans est peuplée de 50 697 blancs (60,4%), 15 072 libres de couleur (18%) et 18 208 esclaves (21,6%) ; BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 78.

⁵⁴ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 77-84.

⁵⁵ Shirley Elizabeth THOMPSON, *Exiles at Home: The Struggle to Become American in Creole New Orleans*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2009, p. 139-140.

⁵⁶ Le mariage entre blancs et libres de couleur en France n'est pas reconnu en Louisiane, mais il faut attendre une décision de 1855 de la Cour Suprême de Louisiane pour que ce principe soit énoncé explicitement à l'occasion de la succession de Marie Elisabeth Boulard, femme de couleur libre ayant épousé en France Jean-Marie Dupré, qui réclame des droits à sa succession : « Whatever validity might be attached in France to the singular marriage contract, and subsequent unnatural alliance there celebrated between the plaintiff and the deceased testatrix, it is plain that, under the facts in evidence, the Courts of Louisiana cannot give effect to these acts, without sanctioning an evasion of the laws, and setting at naught the deliberate policy of the State », Supreme Court of Louisiana, *J. M. Dupre v. The Executor of Boulard, f. w. c., et al.*, May, 1855.

suppose que les deux époux soient de nationalité française. Le consul général de France considère ainsi cette question comme « quasi insoluble » et conseille au consul de s'abstenir de prononcer ces unions dans le cas où il y aurait un doute sur la nationalité des demandeurs :

« [...] nous devons par conséquent nous assurer avant tout si les deux parties qui veulent contracter mariage sont effectivement françaises. Ce point éclairé, il reste encore pour le pays où vous résidez la question de la couleur, et celle-ci est d'une nature très délicate ~~peut-être même insoluble.~~

Les mariages entre les blancs et les personnes de couleur ne sont point défendus par nos lois, et les agents du Roi se trouvent suffisamment autorisés à les célébrer, toujours est-il vrai dans la supposition que les deux parties sont françaises. Mais dans la seconde circonstance dont vous me parlez [le mariage d'un blanc avec une personne de couleur], il est probable que la qualité de français serait au moins contestée à l'une des parties, que l'on verrait dans cet acte de votre part une infraction à la loi de la Louisiane qui prohibe ces sortes de mariages [...]»⁵⁷.

Du fait des obstacles locaux, un nombre non négligeable de couples mixtes, mais également de familles de couleur, se rendent en France métropolitaine afin de légitimer leur mariage et de fuir les discriminations dont ils sont victimes en Louisiane. Rebecca Scott et Jean Hébrard ont ainsi retracé l'itinéraire de la famille Tinchant, descendants d'un couple formé à Saint-Domingue entre Michel Vincent, un Français de Saint-Domingue et Rosalie, une ancienne esclave. Cette famille de couleur part s'installer en France, et rejoint d'autres couples mixtes tels que celui de Louis Duhart, réfugié de Saint-Domingue, qui est retourné dans le Sud-Ouest⁵⁸. Ce cas n'est pas anecdotique. Dans sa chronique de la vie sociale de La Nouvelle-Orléans, Jean Boze prend un soin particulier à dénoncer les « mésalliances [sic] qui se sont célébrées en France⁵⁹ » et cite une dizaine de couples formés par un Français et une femme de couleur – qu'il désigne comme « ménagère » – partis en France pour se marier⁶⁰. Les épouses désormais légitimes, et leurs enfants, y

⁵⁷ Il continue : « Les agents diplomatiques et les consuls du Roi sont autorisés par l'Article 48 du code civil à recevoir les actes d'État civil des Français en pays étranger ce qui suppose pour les actes de mariages que les deux parties sont françaises, nos lois et nos agents n'ayant de pouvoir en pays étranger que sur les nationaux [...] », dépêche de Durant de Saint-André, consul général de France à New York, à Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, New York 22 juillet 1830, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/188 (2MI2332). Texte raturé dans l'original.

⁵⁸ Rebecca J. SCOTT et Jean M. HEBRARD, « Les papiers de la liberté. Une mère africaine et ses enfants à l'époque de la révolution haïtienne », *Genèses*, vol. 1, n° 66, 2007, p. 4-29, p. 22.

⁵⁹ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, février 1831, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 188.

⁶⁰ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 16 avril 1833, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 223. Voir Annexe 54 pour la liste qu'il établit des couples mixtes.

obtiennent un statut : le charpentier français Nabat va par exemple épouser Marguerite en France « où son orgueil y jouira du titre de Mme Nabat⁶¹ ».

Ceux qui restent à La Nouvelle-Orléans sont amenés à composer avec le statut légal des personnes de couleur, et à s'accommoder du « plaçage » qui désigne ces unions non officielles⁶². Si les réfugiés de Saint-Domingue sont nombreux dans les ménages mixtes du début du siècle, on trouve également des Français installés plus tardivement en Louisiane. Le vétéran des armées napoléoniennes, artiste et poète Prosper Foy, fonde un foyer avec Azélie Aubry, et donne naissance à Florville Foy, artiste et sculpteur⁶³. Dans les années 1830 le journaliste français Paul Villars, qui a longtemps participé à la presse d'opposition en France, s'établit également avec une femme de couleur. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans, chargé de faire une enquête sur ses activités politiques, décrit la banalité de ce type d'union:

« Arrivé à La Nouvelle-Orléans vers 1839 [...]. Il se plaça avec une femme de couleur, fille de la nommée Sirène dont il eut un ou plusieurs enfants. [...]»⁶⁴.

« Je dois dire tout de suite que les liaisons de ce genre sont fort communes en Louisiane, que dans l'état des mœurs et des idées elles nuisent peu à la considération publique, que chaque jour nous voyons des hommes ainsi placés (le terme est consacré) arriver aux plus hauts emplois, qu'enfin il faut bien le dire, un étranger qui ne veut point se marier en ce pays n'a guère d'autre moyen d'échapper à la débauche⁶⁵. »

Cependant, le cas des enfants et des héritages issus de ces unions est complexe. Certains choisissent en effet de léguer leur fortune à leur famille, comme Bartélémy Macarty qui laisse à sa compagne de couleur la moitié de son héritage et fait éduquer ses enfants dans le Nord des États-Unis où la discrimination est moindre⁶⁶. D'autres, comme

⁶¹ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 22 février 1832, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 198.

⁶² Le « plaçage » désigne en Louisiane le concubinage entre des hommes blancs et des femmes de couleur : Kenneth ASLAKSON, « The "Quadroon-Plaçage" Myth of Antebellum New Orleans: Anglo-American (Mis)interprÉTations of a French-Caribbean Phenomenon », *Journal of Social History*, vol. 45, n° 3, 2012, p. 709-734.

⁶³ Patricia BRADY, « Black Artists in Antebellum New Orleans », *Louisiana History*, vol. 32, n° 1, 1991, p. 5-28, p. 17-18.

⁶⁴ « Note sur Paul Villars », n. d., Dossier Paul Villars, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/41.

⁶⁵ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Drouyn de Lhuis, direction des Archives et de la chancellerie, ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1853, Dossier Paul Villars, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/41.

⁶⁶ « Luce de Port-au-Prince [...] plaça dans son veuvage sa fille Cécé (née à Saint-Domingue du premier lit) avec Mr Barthélémy Macarty habitant sucrier par en haut qui la comblée [sic] de bienfaits en lui faisant bâtir une très belle maison aux remparts avec la donation de plusieurs esclaves &c &c et de

Maurice Abat, qui part en France en 1831 afin de pouvoir épouser légitimement Émerite Girardeau, fait usage de sa nationalité française pour brouiller la frontière de couleur. Leur fils Antoine parvient ainsi à franchir la ligne de couleur, et être considéré comme blanc dans la société orléanaise⁶⁷. Il forme à son tour un ménage avec une femme de couleur, Anastasie Desarant, mais ne parvient pas à atteindre son objectif consistant à l'épouser : cette dernière tente de recourir à la justice pour faire reconnaître son propre statut de blanche et avoir le droit de se marier, mais elle échoue. Cette position entre-deux se fait alors au prix de critiques, à la fois de la part de la société blanche et de celle libres de couleur. Le célèbre poème *Toucoutou* écrit en créole par un libre de couleur, Joe Beaumont, se moque des tentatives d'Anastasie de passer pour blanche⁶⁸.

Enfin, les querelles d'héritage témoignent des vues divergentes vis-à-vis des questions raciales, y compris au sein d'une même famille d'origine française. Le désaccord qui éclate dans la fratrie Prévost, née à Saint-Domingue de parents marseillais et réfugiés aux États-Unis au début du XIX^e siècle, en est un exemple significatif. Émilie Prévost s'établit à New York, alors que ses deux frères et sa sœur s'installent à La Nouvelle-Orléans⁶⁹. Lorsque Maurice Prévost, l'un des frères, décède en mars 1843, son testament a été établi au bénéfice de sa famille de couleur. Il lègue en effet « cinq mille piastres [...] à la fille de couleur Florestine, que la notoriété publique désigne comme étant la fille naturelle » du défunt, ainsi que « le legs du mobilier [...] à la négresse libre Clarisse, mère de Florestine⁷⁰ ». Il émancipe par ailleurs la « négresse Agathe, âgée de 54 ans, [...] mère de Clarisse négresse libre » – autrement dit la grand-mère de sa fille naturelle. Il désigne

plus il a fait élever les garçons qu'il a eus avec elle dans les collèges du Nord où ils y ont reçu une éducation très distinguée pour leur couleur », lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 20 août 1831, HNO, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 189

⁶⁷ Maurice Antoine Abat, fils de Maurice Abat et d'Agathe Emerite Giraudeau né le 14 août 1814, est indiqué « C » (*colored*) dans le registre des naissances, Orleans Parish Birth Index, 1790-1820, Louisiana State Archives, <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/vitals/births/index/17902obi.txt>, consulté le 14 septembre 2012. Dans le recensement de 1850, Antoine Abat, notaire public, 35 ans, et Anastasie Desarant, 26 ans, et leurs deux fils, sont notés comme blancs : Manuscript of the United States Census for 1850, Louisiana, New Orleans, Municipality n°3, Ward 1, NOPL.

⁶⁸ THOMPSON, *Exiles at Home: The Struggle to Become American in Creole New Orleans*, op. cit., p. 67-73. « Ah! Toucoutou, ye conin vous / Vous cé tin Morico/ Na pa savon qui tacé blanc/ Pou blanchi vous lapo », cité dans Shirley Elizabeth THOMPSON, « "Ah Toucoutou, ye conin vous": History and Memory in Creole New Orleans », *American Quarterly*, vol. 53, n° 2, 2001, p. 232-266 ; Rodolphe Lucien DESDUNES, *Nos hommes et notre histoire, notices biographiques accompagnées de réflexions et de souvenirs personnels*, Montréal, Arbour et Dupont, 1911, p. 83-86.

⁶⁹ Prevost Family Papers, LSU, MSS 1506.

⁷⁰ Lettre de H. R. Grandmont à Émilie Majastre, La Nouvelle-Orléans, 18 avril 1843, Prevost Family Papers, LSU, MSS 1506.

surtout sa sœur Émilie de New York comme « légataire unique et universelle⁷¹ ». Autant parce qu'ils sont exclus du testament, que parce qu'un legs en faveur de personnes de couleur leur apparaît comme une spoliation illégitime, le frère et l'autre sœur de Maurice Prévost qui vivent à La Nouvelle-Orléans veulent alors faire casser la succession. Ils s'appuient sur une législation louisianaise de plus en plus restrictive concernant les legs envers les personnes de couleur⁷². Bien qu'ayant perdu leur premier procès à la Cour des preuves, ils font appel auprès de la Cour Suprême de Louisiane, qui leur donne à nouveau tort. Par ailleurs, l'agent représentant Émilie Majastre à La Nouvelle-Orléans, Louis Trigant de Beaumont, partage ces préjugés, considérant que les héritières de couleur sont des « *black wenches*⁷³ » (« débauchées noires ») qui détournent l'héritage. Or Émilie, contre l'avis de ce dernier et celui de sa famille, refuse pour sa part de contester le testament de son défunt frère et exige qu'il soit appliqué à la lettre⁷⁴. Ce cas témoigne, d'une part, de la complexité des relations raciales à La Nouvelle-Orléans par la présence, connue et attestée, de couples mixtes qui doivent faire face aux restrictions légales qui compliquent les pratiques d'héritage. Il reflète, d'autre part, des évolutions différentes entre les contextes sociaux de New York et La Nouvelle-Orléans, qui se traduisent, au sein d'une même famille, par la coexistence de positions opposées à propos du caractère socialement acceptable des couples mixtes. Émilie Majastre, en refusant de spolier la fille naturelle de son frère, garde ses distances avec la pression sociale et raciale qui existe à La Nouvelle-Orléans⁷⁵. Son frère et sa sœur, au contraire, partagent le préjugé racial dominant au sein de la population blanche qui les environne, fait dont devait être conscient Maurice qui,

⁷¹ Testament de Maurice Prévost, 28 janvier 1828, enregistré par le juge Bermudez à La Nouvelle-Orléans, Prevost Family Papers, LSU, MSS 1506.

⁷² Virginia DOMINGUEZ, *White By Definition: Social Classification in Creole Louisiana*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1986, p. 79-85 ; Ellen Holmes PEARSON, « Imperfect equality. The Legal Status of Free People of Color in New Orleans 1803-1860 », dans Warren M. BILLINGS et Mark F. FERNANDEZ (dir.), *A Law Unto Itself? Essays in the New Louisiana Legal History*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2001, p. 191-210.

⁷³ Lettre de Louis Trigant de Beaumont à Émilie Majastre, La Nouvelle-Orléans, 2 juin 1843, Prevost Family Papers, LSU, MSS 1560.

⁷⁴ « I wish you [...] to follow as strictly as possible, the last wishes of my Deceased Brother, according to his last will & Testament, & no attempt whatever made to cancel or to break his will respecting the \$5 000 to be paid to Cecilia », Lettre d'Émilie Majastre à Louis Trigant de Beaumont, New York, 23 juin 1843, Prevost Family Papers, LSU, MSS 1560.

⁷⁵ On peut y associer enfin le souci d'Émilie, devenue jeune veuve à 33 ans, et ayant eu à élever seule ses enfants, d'assurer l'existence matérielle de sa nièce orpheline. Émilie Prévost est née au Môle Saint-Nicolas à Saint-Domingue le 29 décembre 1780 ; son mari Guillaume Majastre est décédé en février 1814. Prevost Family Papers, LSU, MSS 1560.

pour garantir l'application de son testament, avait pris la précaution d'instituer Émilie comme unique exécutrice.

La mixité raciale entre Français et personnes de couleur tend néanmoins à décroître avec le temps. Paul Lachance estime ainsi, d'après l'étude des testaments à La Nouvelle-Orléans, qu'en 1810, on compte 17,2% d'unions interraciales. Ce chiffre passe à 11,2% en 1820, 7,6% en 1830, 3,4% en 1840 et 1,3% en 1850. Il souligne par ailleurs que les migrants venus de France, de Saint-Domingue ou d'Italie sont plus nombreux à faire mention d'unions interraciales dans leurs testaments que les créoles, et bien plus encore que les Anglo-Américains. Cependant à partir de la fin des années 1830 il note un durcissement et une tendance au recul parmi la population l'origine française dans les testaments mentionnant les familles de couleur. Il explique ce phénomène tant par l'accentuation des frontières raciales, que par la formation d'un groupe à caractère ethnique plus endogame au sein du groupe des libres de couleur⁷⁶.

Les formes multiples d'insertion sociale des migrants français qui arrivent à New York et La Nouvelle-Orléans dans les années 1830 et 1840 sont ainsi le reflet de leur diversité. En dépit de facteurs de fragmentation sociale, géographique ou religieuse en leur sein, on constate néanmoins que les migrants français font preuve de pratiques endogamiques dans les deux villes, en s'associant aux générations antérieures, ou en s'appuyant sur les solidarités régionales et la proximité sociale. Les interactions sociales au sein de la société d'accueil les mènent également à se mêler dans les deux villes à d'autres populations de migrants, tels que les Allemands, alors qu'une spécificité de La Nouvelle-Orléans relève du maintien de pratiques de mixité raciale entre Français et population de couleur francophone.

C. L'implantation urbaine des migrants français, reflet des évolutions sociales

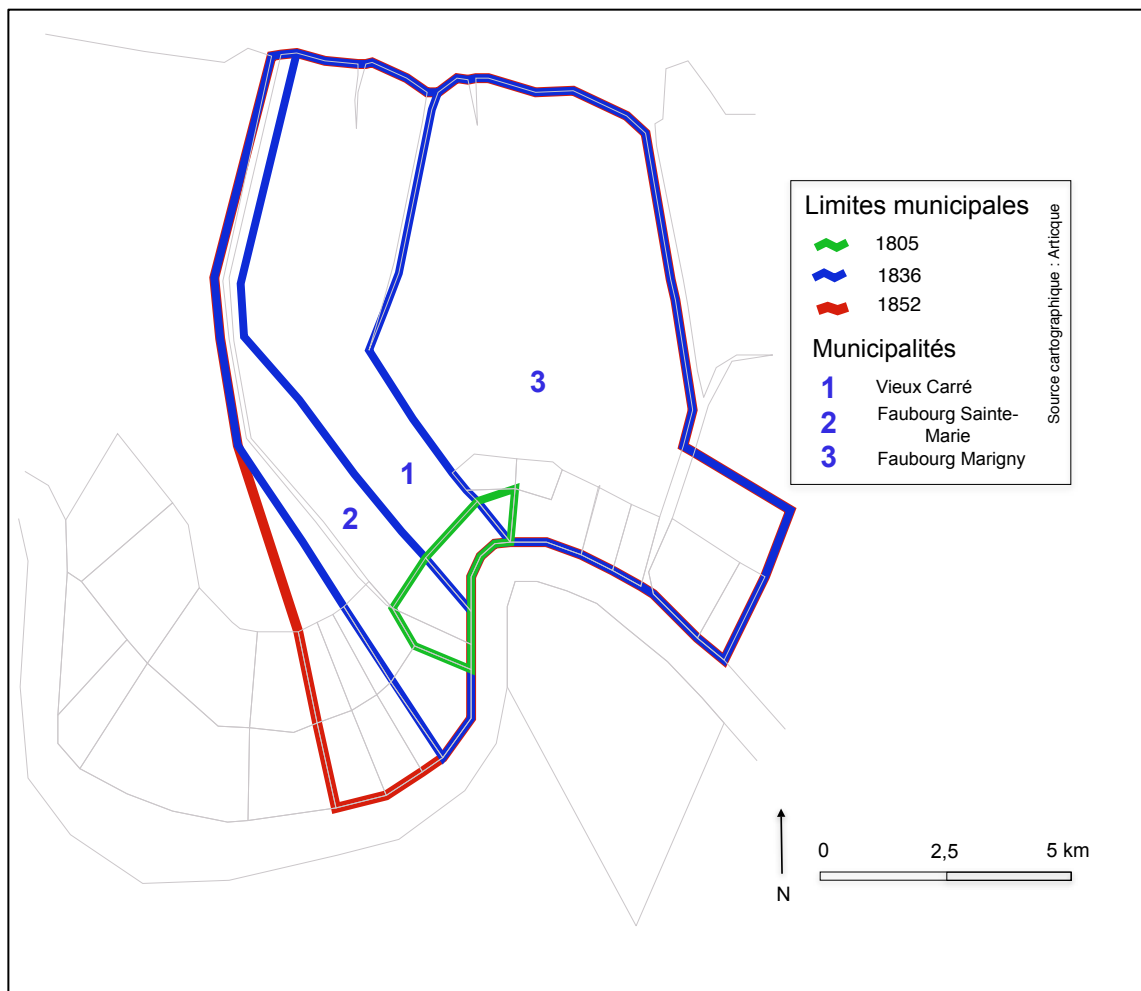
L'affinement des outils de mesure de l'implantation des migrants dans les deux villes permet d'appréhender leur insertion géographique, et révèle la constitution précoce, mais qui reste partielle, de zones de regroupement des lieux de résidence, d'activités et de sociabilité des migrants français, que l'on pourrait qualifier de noyaux ethniques. La forte et rapide croissance démographique des deux villes entraîne des évolutions de la géographie urbaine, par un accroissement du peuplement qui se fait le long des rives du Mississippi à La Nouvelle-Orléans, et en direction du nord de l'île de Manhattan à New

⁷⁶ LACHANCE, « The Formation of a Three-Caste Society. Evidence from Wills in Antebellum New Orleans », *art. cit.*, p. 224.

York. L'implantation des nouveaux migrants français suit en partie ces mouvements de population, notamment dans la mesure où ce sont les catégories sociales supérieures qui vont chercher des lieux de vie plus salubres et spacieux.

À La Nouvelle-Orléans, les évolutions politiques qui mènent à la séparation entre les trois municipalités en 1836 (carte 4.1), renforcent l'implantation privilégiée des migrants français dans les quartiers francophones du Vieux Carré (1^e Municipalité) ou les quartiers plus populaires et mixtes du Faubourg Marigny (3^e Municipalité) alors que la population francophone délaisse progressivement le Faubourg Sainte-Marie (2^e Municipalité) à partir des années 1830 (tableau 4.1).

Carte 4.1 : Évolution des limites de la municipalité de La Nouvelle-Orléans de (1805-1852).



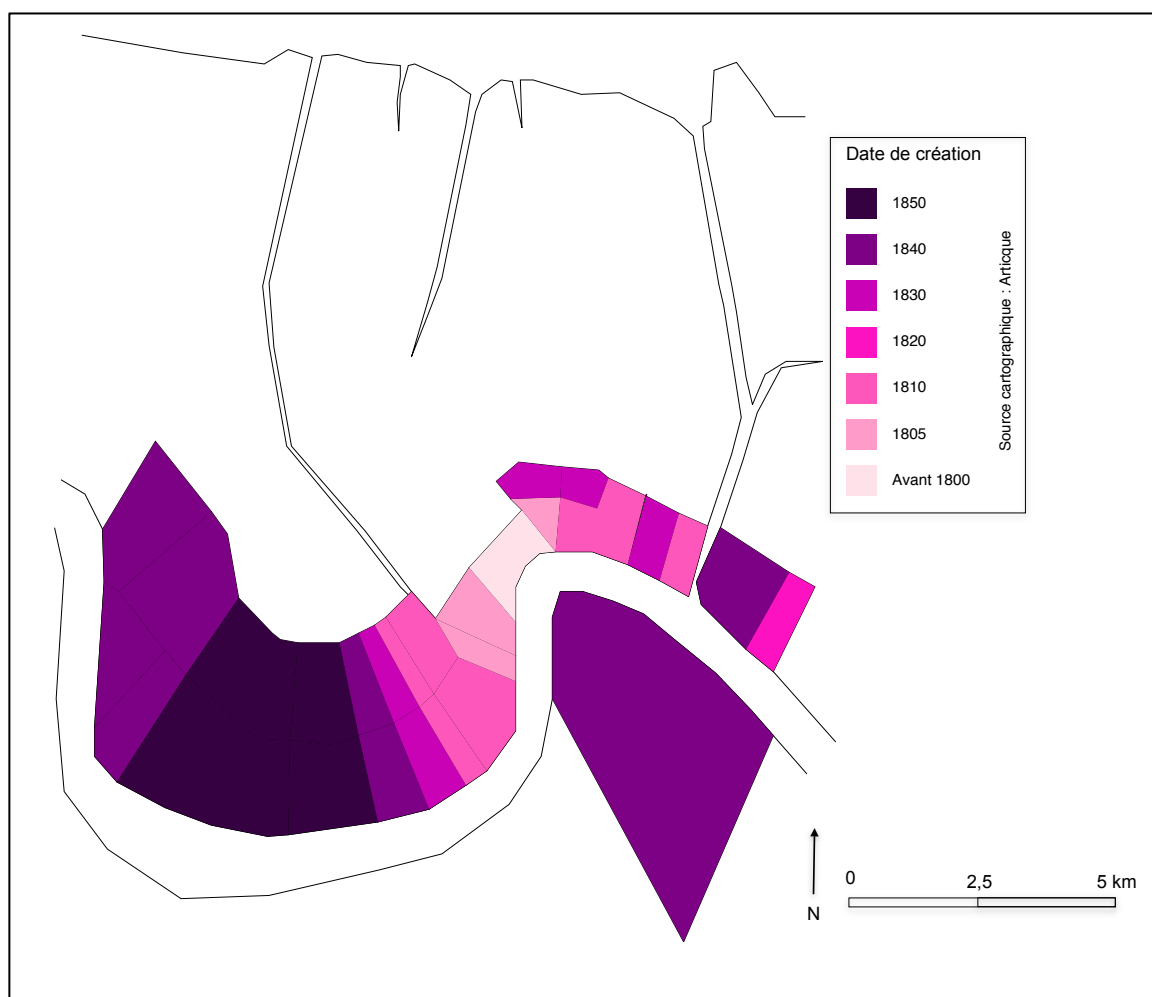
Source : « New Orleans Wards boundaries », New Orleans Public Library, <http://nutrias.org/facts/wards.htm>, consulté de 12 septembre 2012.

Tableau 4.1 : Évolution du nombre et de la part des chefs de ménages francophones dans les trois municipalités de La Nouvelle-Orléans (1810-1860).

Date	Vieux Carré (1 ^e Municipalité)		Faubourg Sainte-Marie (2 ^e Municipalité)		Faubourg Marigny (3 ^e Municipalité)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1810	1 698	82%	330	80%	453	88%
1820	1 609	80%	236	62%	526	84%
1830	3 277	82%	768	54%	931	90%
1840	3 390	72%	1 272	34%	1 682	77%
1850	4 546	64%	525	13%	2 620	55%
1860	4 306	65%	762	7%	5 381	56%

Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 402-407.

Carte 4.2 : Extension des faubourgs de La Nouvelle-Orléans (1800-1850).



Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 236.

Bien que l'étalement de la ville se fasse par intégration progressive des faubourgs (carte 4.2), l'immigration française contribue davantage à la densification de zones déjà peuplées par des francophones qu'à un déplacement de populations, à la différence de New York. L'étude réalisée par Marjorie Bourdelais de l'évolution du peuplement de la rue Royale, axe majeur du Vieux Carré, entre 1830 et 1850, témoigne de l'augmentation du nombre d'habitants de la rue et de sa diversification linguistique et professionnelle⁷⁷. La population de la rue Royale a presque doublé en deux décennies, et la part des ménages francophones s'y est maintenue, nourrie par les apports migratoires qui reflètent également les spécialisations professionnelles des migrants français. La population d'origine française domine dans les activités marchandes (30% des professions de la rue), suivis des professions libérales (15%, surtout médecins et avocats), des artisans (12%) et des employés (7%)⁷⁸. L'évolution entre 1830 et 1850 atteste d'une baisse relative du nombre de marchands et l'augmentation du nombre d'artisans francophones (qui passent respectivement à 23% et 17% des activités de la rue).

On peut compléter ces données – qui proviennent du croisement entre le recensement nominatif et les *city directories* – par un échantillon d'annonces publiées dans la presse française de La Nouvelle-Orléans dans les années 1840 qui donnent également un aperçu de l'insertion urbaine des migrants français⁷⁹. Ces annonces confirment la localisation privilégiée des activités des Français dans le Vieux Carré : seules sept annonces se situent en dehors de la 1^e Municipalité. Parmi les spécialisations professionnelles, on peut remarquer la localisation de l'offre d'enseignement – écoles et cours particuliers – tenus par des migrants français : la moitié ouest du Vieux Carré concentre à elle seule 11 offres d'enseignement. Le Faubourg Tremé, immédiatement au nord de la rue Rempart, compte quatre écoles françaises. Le Vieux Carré est également le lieu de concentration des imprimeurs-libraires, notamment la rue de Chartres où se trouvent les imprimeries de divers journaux francophones (*Le Tocsin*, *L'Écho national*, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, *Le Courrier de la Louisiane*). Il faut néanmoins tenir compte de la déformation induite par cette source, les annonces sous-représentent les petits métiers et surreprésentent les activités commerciales.

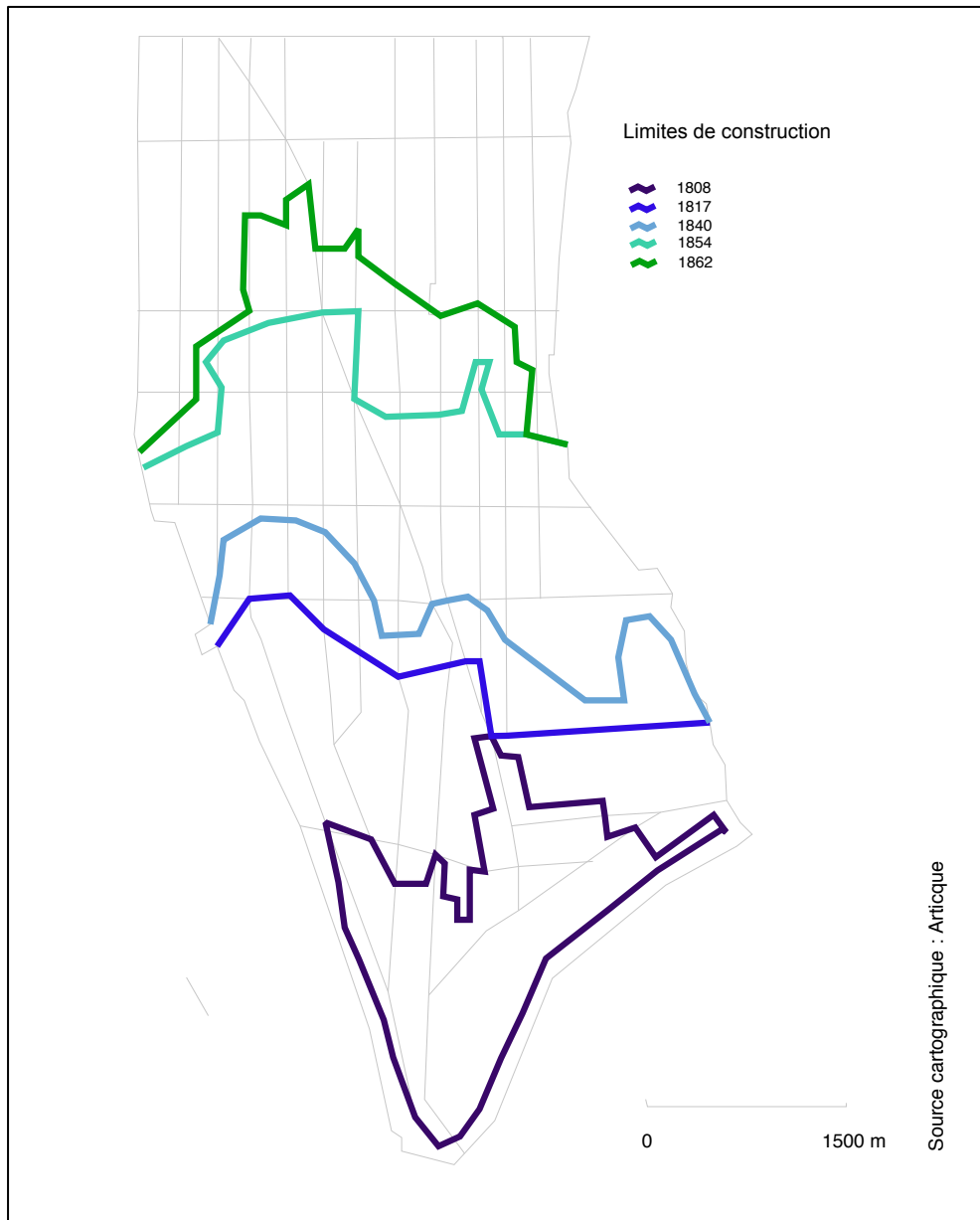
⁷⁷ Voir tableau en Annexe 55.

⁷⁸ BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 276, 422.

⁷⁹ Les 82 annonces ont été relevées dans les journaux exclusivement francophones : *L'Avenir du Peuple*, 2-25 octobre 1840, *Le Tocsin*, 25 avril-21 mai 1844, *Le Grelot*, juillet 1846, *L'Écho national*, juillet 1847.

À New York, l'accroissement de la population urbaine conduit également à une densification des quartiers anciens qui accueillent les nouveaux immigrants, ainsi qu'à la progression du peuplement de New York vers le nord (carte 4.3).

Carte 4.3 : Évolution des limites urbaines de Manhattan (1808-1862.)



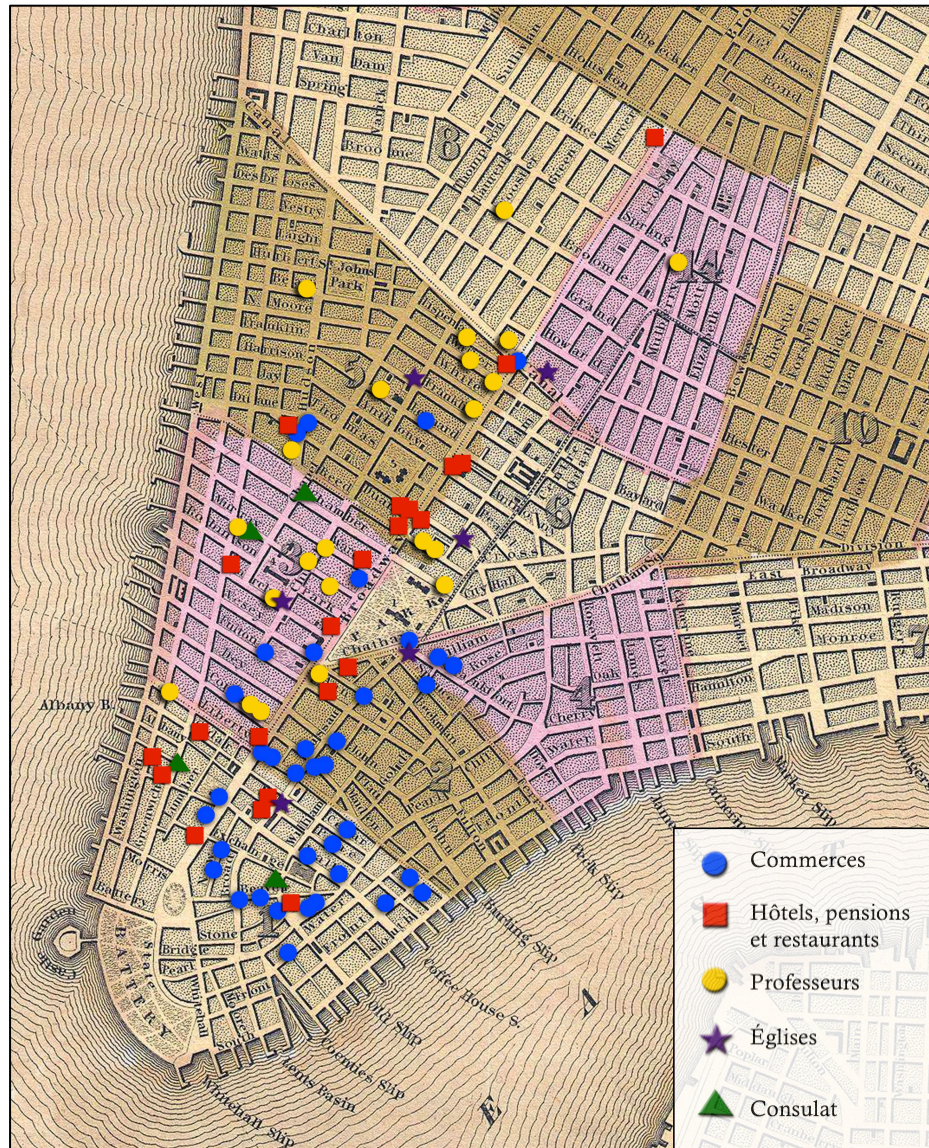
Source : Robert Ernst, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, New York, Ira J. Friedman, 1949, p. 21.

On peut, à partir de la fin des années 1820, esquisser une géographie résidentielle et professionnelle des Français de la ville, notamment grâce aux annonces publiées dans le *Courrier des États-Unis* et *L'Estafette*, ainsi qu'aux annuaires de New York⁸⁰. Les données

⁸⁰ Le relevé des annonces a été effectué dans *Le Courrier des États-Unis* (mars 1828 à février 1830 ; juillet 1847) et *L'Estafette* (janvier 1838-mars 1839). Les *City directories* consultés sont David LONGWORTH, *Longworth's American Almanac, New-York Register & City Directory, for the Fifty-second*

collectées dans les 184 annonces de commerces et services offerts par des Français dans la presse française des années 1830 et 1840, sont représentées dans la carte 4.4.

Carte 4.4 : Localisation des activités des Français à Manhattan à partir des annonces parues dans la presse (1828-1848).



Sources : Annonces françaises du *Courrier des États-Unis* (mars 1828 à février 1830 ; juillet 1847) et de *L'Estafette* (janvier 1838-mars 1839) ; *Longworth's American Almanac, New-York Register & City Directory*, New York, T. Longworth, 1827 et 1837 ; *New York City Directory for 1842 and 1843*, New York, John Doggett, 1842 ; *Doggett's New York City Directory Illustrated, 1848-1849*, New York, J. Doggett Jr, 1848 ; Thomas Bradford, *An Illustrated Atlas, Geographical, Statistical, And Historical, Of The United States And The Adjacent Countries*, New York, Wiley and Putnam, 1839.

year of American Independence, New York, T. Longworth, 1827 ; David LONGWORTH, *Longworth's American Almanac, New-York Register & City Directory, for the Sixty-second year of American Independence*, New York, T. Longworth, 1837 ; *New York City Directory for 1842 and 1843*, New York, John Doggett, Jr, 1842 ; *Doggett's New York City Directory Illustrated, 1848-1849*, New York, J. Doggett Jr, 1848.

D'abord, outre l'axe majeur que constitue Broadway, qui concentre 25% des adresses, on constate une présence importante d'activités françaises dans le sud de Manhattan (45% des annonces se trouvent ainsi dans les 1^e, 2^e et 3^e Wards), au cœur des activités commerciales, qui se prolongent autour du triangle commercial et administratif de Park Place et Park Row, autour du City Hall, dans le 6^e Ward. Ces zones sont de moins en moins résidentielles, bien que certains membres de l'élite française comme Louis Deluze et John Gibon vivent toujours en 1842 sur Bowling Green, l'ancienne zone de villégiature des notables new-yorkais⁸¹. En effet, suite aux incendies successifs, notamment le grand incendie de 1835, les bâtiments reconstruits au sud de Manhattan ont une vocation avant tout commerciale. Les Français mettent également à profit cet environnement pour développer des cafés, restaurants et hôtels, qui contribuent à la sociabilité des migrants et du reste de la population new-yorkaise et dont la localisation dans les quartiers d'affaires, leur permet d'accueillir voyageurs et commerçants de passage. Les établissements les plus célèbres sont ceux fondés par les frères Delmonico, d'origine italo-suisse mais très liés à la communauté française, qui baptisent leur premier établissement « Restaurant Français » en 1827. Ce lieu devient un lieu de réunion des marchands new-yorkais. Il est relocalisé et réorganisé avec grand luxe sur Broad street et South William street en 1836 après le grand incendie de New York⁸². D'autres établissements plus modestes se multiplient également dans le quartier – comme en témoignent les annonces des « Hôtel Français et Espagnol », « Hôtel de l'Union », « Café Phoenix » ou « Grotto Café ».

La géographie résidentielle des Français se concentre par ailleurs dans l'ouest, entre Broadway et Greenwich street : les 3^e et 5^e Wards apparaissent comme des lieux davantage liés aux services, où s'établissent notamment les professeurs de français, ainsi que des pensions françaises. L'implantation des Français apparaît ainsi plus proche des lieux fréquentés par les classes moyennes et supérieures new-yorkaises que des zones populaires d'implantation des migrants irlandais (qui élisent notamment domicile dans la zone des *Five Points*, dans le 6^e Ward). Un certain nombre de banquiers et négociants français ont élu résidence dans ces quartiers, tels que Joseph Bouchaud ou Francis Cottinet. C'est également la zone d'implantation ou de relocalisation privilégiée des églises françaises. L'Église du Saint-Esprit abandonne ainsi en 1831 son bâtiment initial, situé sur Pine street, dans le 1^{er} Ward, pour déménager sur Franklin street, dans le 5^e Ward, au cœur de la zone de résidence et d'activités françaises. Cette évolution est explicitement liée aux évolutions

⁸¹ BEACH, *Wealth and Biography of the Wealthy Citizens of New York City*, *op. cit.*

⁸² BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, *op. cit.*, p. 437, 599.

résidentielles de la population française. L'emplacement de l'ancienne église est en effet décrit comme inadéquat aux nouveaux besoins de la communauté :

« Cette partie de la ville était devenue presque déserte en tant que quartier de résidence, et de fait, la majorité de la congrégation vivait à une telle distance, dans les rues plus modernes en direction de l'extrémité nord de la métropole, qu'il leur était malaisé, pour ne pas dire difficile, de venir assister au service religieux dans l'ancienne église, pour peu que le temps fût mauvais⁸³ »

Elle inaugure un bâtiment moderne, selon un style grec néoclassique alors très prisé⁸⁴. De même, la première église catholique française, l'église Saint Vincent de Paul, est créée en 1841 et implantée sur Canal street, à la limite entre les 5^e, 6^e et 8^e Wards qui attirent un nombre croissant de Français. Le consulat de France suit également le déplacement de la résidence et des activités des Français⁸⁵.

Ces zones de regroupement de Français sont ainsi doublées d'une assez grande mobilité, qui mène à un certain glissement résidentiel vers le nord. C'est notamment le cas de l'élite, qui rejoint les quartiers huppés nouvellement créés autour de Hudson Square, comme Jacob Giraud, ou de Broome street, adoptés par P. Poirier ou S. Dortic⁸⁶. Certaines écoles françaises suivent le mouvement, l'école des frères Peugnet s'implantant dans les nouveaux quartiers cossus de West Village en 1837, alors que celle de Charles Coudert a pignon sur rue à Hudson Square dès 1828.

Les données du premier recensement qui permettent, à partir de 1845, d'identifier le lieu de résidence des individus nés en France (carte 4.5) confirment ces premiers constats de concentration résidentielle des Français dans les 3^e et 5^e Wards, et dans une moindre mesure dans les 1^e, 4^e, 6^e et 8^e Wards. Bien que certaines formes de rapprochement soient ainsi visibles, il n'en reste pas moins que la population d'origine française demeure dispersée dans l'ensemble de la ville, ce qui témoigne des limites de la formation d'un véritable groupe ethnique associant proximité résidentielle et professionnelle, endogamie

⁸³ « That part of the city, too, had become almost deserted as a quarter of residence, and by fact the larger part of the congregation had their houses as such a distance, in the more modern streets towards the northern extremity of the metropolis, as to make it unpleasant, not to say difficult, for them to attend service in the old Church, when the weather was in any degree unfavourable », *New York Mirror*, 20 novembre 1834.

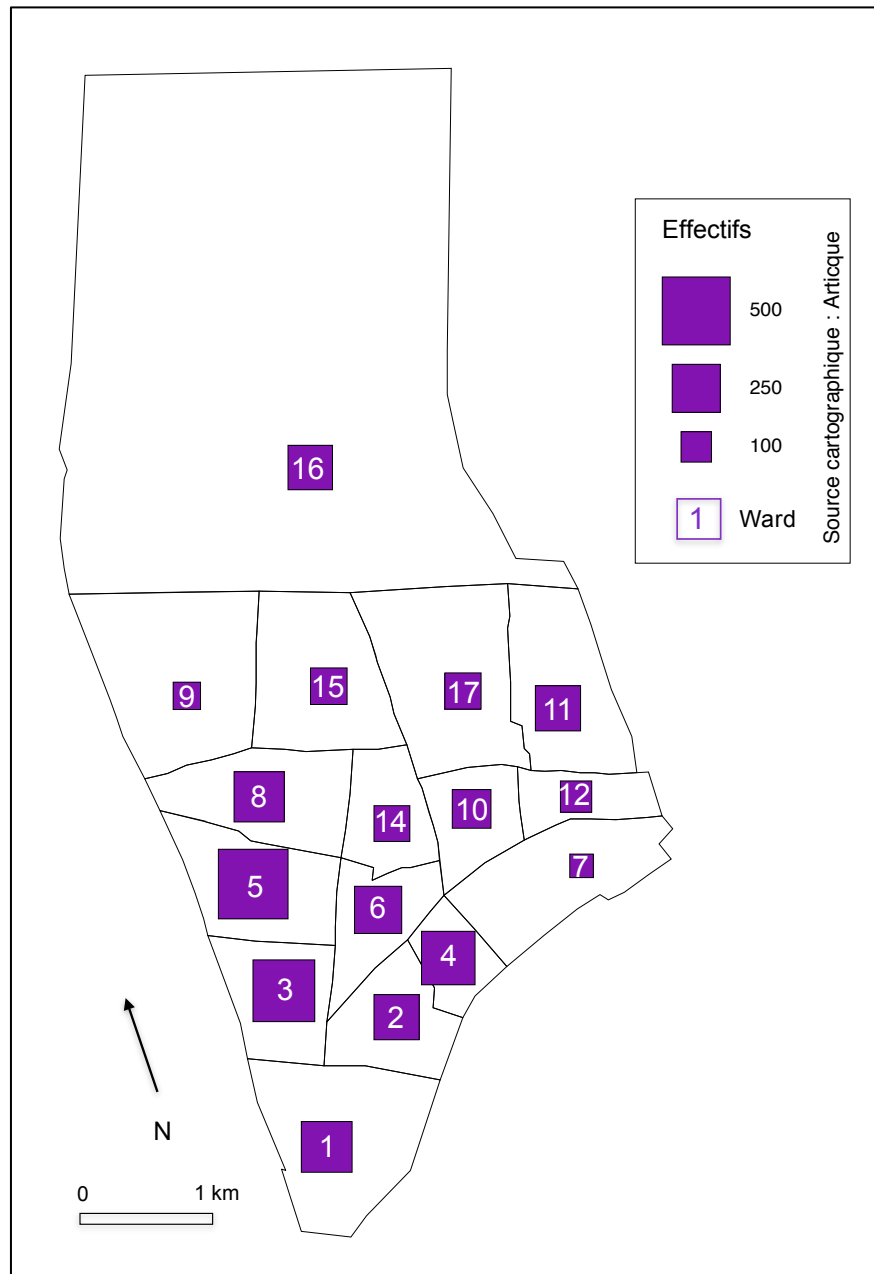
⁸⁴ Voir Annexe 56.

⁸⁵ Le consulat de France suit aussi les activités et la population française, mais en sens inverse : d'abord situé dans les zones de peuplement du 5^e Ward à la fin des années 1820, il se rapproche du cœur des activités économiques sur Greenwich street, dans le 1^{er} Ward, à la fin des années 1830. On peut également suggérer que ces changements d'adresse dépendent des changements de consuls, qui sont libres de choisir leur lieu de résidence.

⁸⁶ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 456-460.

familiale et maintien de pratiques sociales et culturelles propres. En particulier, les classes populaires, qui ne sont que peu visibles dans les *city directories*, participent de cette dispersion, comme le laisse supposer par exemple la présence relativement importante de Français dans le 4^e Ward, caractéristique de zones de peuplement insalubres investies par les migrants les plus pauvres⁸⁷.

Carte 4.5 : Géographie résidentielle des personnes nées en France à New York en 1845.



Source : New York City Census, 1845, cité dans Olivier Brégaard, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 43-60, p. 47 et 49.

⁸⁷ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 20.

La contribution de l'immigration française à La Nouvelle-Orléans et New York dans la croissance démographique des deux villes à partir des années 1830 n'est pas du même poids. On constate néanmoins un certain nombre de points communs dans la sociologie de la population française des deux villes, notamment du fait de la spécialisation marchande et du développement d'activités correspondant à des catégories sociales supérieures à la moyenne des autres migrants européens. Les nouvelles générations de migrants français s'ajoutent aux groupes francophones plus anciens, notamment par le biais d'une endogamie sur une base linguistique ou régionale. Cependant, la constitution de groupes « ethniques » français bien différenciés dans les deux villes est limitée par la taille modeste du groupe d'origine française à New York, qui est de ce fait en interaction résidentielle et professionnelle avec les autres composantes de la société new-yorkaise. À La Nouvelle-Orléans, l'hétérogénéité même du groupe francophone mène à des mélanges entre population née en France, dans les colonies ou en Louisiane, y compris parfois au-delà de la barrière de couleur ; mais également à des clivages en fonction des origines sociales, religieuses ou régionales. Malgré ces multiples sources de fragmentation, on constate à partir de la décennie 1830 une revendication croissante du caractère « national » des structures de sociabilité.

II) Des structures de sociabilité en voie de « nationalisation » différenciée à New York et La Nouvelle-Orléans

Les solidarités nationales tendent à devenir un enjeu qui se renforce dans les années 1830 et 1840. Ce processus peut à la fois être lié aux évolutions urbaines, la massification de l'émigration suscitant le développement de structures de solidarité fondées sur les origines, mais va aussi de concert avec le processus de construction nationale en Europe. En France, bien que l'État-nation soit plus ancien que dans d'autres pays, la revendication de valeurs patriotiques françaises va de pair avec la réconciliation de la monarchie de Juillet avec l'héritage révolutionnaire et napoléonien. Or l'expression de solidarités nationales, permet à New York et La Nouvelle-Orléans à une élite, essentiellement marchande, de s'affirmer à la tête d'institutions revendiquant un caractère proprement français dans les deux villes. Ses tendances politiques modérées, sous la monarchie de Juillet, en font également une alliée des consuls qui participent activement au développement de la sociabilité à caractère ethnique. Par ailleurs, la sociabilité religieuse va de pair avec ces enjeux, notamment à New York, où une partie de la communauté française se mobilise pour la création d'une église catholique spécifiquement française,

séparée des Irlandais. À La Nouvelle-Orléans, la présence d'un clergé et d'un épiscopat français suscite néanmoins des scissions au sein du groupe francophone entre tenants de l'autonomie locale louisianaise, et une Église qui intègre de plus en plus de migrants irlandais. La franc-maçonnerie suit une évolution distincte dans les deux villes, étant relativement délaissée par les élites à New York, alors qu'elle reste à La Nouvelle-Orléans l'expression de la prééminence des maçons d'origine française, en relation avec les luttes politiques en France. Enfin, une forme intermédiaire de participation au civisme local, se doublant de l'affirmation d'une appartenance nationale, se traduit dans les deux villes par la présence visible des Français dans les corps de milices urbaines.

A. Sociétés nationales et assistance mutuelle : la politisation des associations de bienfaisance

Dans leur quotidien, ces migrants de plus en plus nombreux dans les deux villes doivent faire face aux vagues d'épidémies, ou aux crises économiques, qui suscitent la mise en place ou la pérennisation de structures d'aide. La bienfaisance continue ainsi d'être l'expression des élites urbaines françaises, alors que leurs rapports avec la franc-maçonnerie se distendent. Les sociétés de bienfaisance deviennent en effet de plus en plus des organes de type ethnique, qui se voudraient comparables aux sociétés d'assistance mutuelle créées par les autres nationalités. Elles s'inspirent aussi, dans certains cas, des sociétés politiques fondées en France à cette époque. Dans les deux cas, le caractère national de ces associations est mis en avant, leur but étant de « préparer des secours à des compatriotes qui pourraient être aux prises avec l'adversité sur une terre étrangère⁸⁸. »

À New York, la Société française de bienfaisance créée en 1809 est l'une des plus anciennes de la ville, même si la tradition des sociétés nationales remonte au XVIII^e siècle dans le cas britannique. Ce sont souvent des marchands et des membres prééminents de la communauté qui ont été à l'origine de la fondation de la *St Andrew's Society* écossaise en 1756, de la *St George's Society* anglaise en 1770, ou des *Friendly Sons of St Patrick* irlandais en 1774⁸⁹. Cependant, dans les années 1830, un nouvel essor associatif se fait sentir parmi

⁸⁸ « Rapport annuel de la Société française de bienfaisance », *Le Courrier des États-Unis*, 10 janvier 1829.

⁸⁹ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.* Ces sociétés servent de référence à la Société française de bienfaisance lorsqu'elle révisé sa constitution en 1839 : « Ce comité pourrait s'entendre avec les autres sociétés étrangères dont les chartes sont les mêmes que les nôtres, telles sont les sociétés de St-George, St-Nicolas, de St-David et plusieurs autres, et en comparant leurs constitutions et les modifiant, suivant les circonstances, il n'y a pas de doute que ce comité pourrait vous présenter une constitution qui serait préférable à celle que nous avons maintenant », rapport de Sébastien Dortic, président de la Société française de bienfaisance, *L'Estafette*, 18 janvier 1839.

les nouveaux groupes de migrants : les Suisses créent leur propre association de bienfaisance en 1832, les Gallois organisent la *St David's Society* et les Néerlandais la *St Nicolas' Society* en 1835, les Espagnols et les Cubains fondent leur association de bienfaisance en 1838. Les immigrants juifs qui disposaient déjà de la société de bienfaisance hébraïque, se divisent sur des bases nationales, avec la création de sociétés distinctes par les juifs allemands en 1843 et les juifs polonais dans les années 1850⁹⁰. Dans ce contexte, alors que l'aide municipale aux pauvres et aux immigrants est encore balbutiante, la Société française de bienfaisance connaît un accroissement de ses activités, qui correspond également à un renforcement de son caractère national français⁹¹.

Les historiques précis émanant de ces sociétés ne sont pas disponibles avant 1833 pour New York et 1839 pour La Nouvelle-Orléans. Depuis le début du siècle, les animateurs comme les objets de ces sociétés ont évolué. Leur fondation était étroitement liée à la philanthropie maçonnique et aux secours accordés aux réfugiés de Saint-Domingue. Dans les années 1830, les secours s'adressent désormais davantage aux migrants venus directement de France dans des situations économiques difficiles, du fait de la massification de l'émigration. C'est notamment le cas des artisans à New York en période de crise comme en témoigne le consul de France :

« Quant aux artisans ils ont plus de peine à trouver une utile occupation lorsqu'ils ne parlent pas la langue du pays. Ils se découragent bientôt et cherchent à rentrer en France sans en avoir les moyens et tombent à la charge de la charité publique. Leur nombre est considérable et c'est un des chagrins de ma position de ne pouvoir leur offrir des secours efficaces. Ils ne sont point cependant entièrement abandonnés et lorsqu'ils manquent d'ouvrage surtout pendant les rigueurs de l'hiver, la Société française de bienfaisance établie dans cette ville par une charte de la législature de l'État pourvoit autant qu'elle le peut à leurs besoins les plus pressants⁹². »

Le rapport de la Société pour 1838 témoigne de ces changements dans la composition de l'émigration française dans la ville :

« [...] beaucoup de circonstances ont changé, la ville et le nombre de Français ayant beaucoup augmenté, la classe des personnes qui réclament des secours de la société a aussi beaucoup changé ; à l'époque de la fondation de la société, la plupart des secours accordés étaient ou à des Français réfugiés de Saint-Domingue qui habitaient la ville depuis longtemps, ou qui par

⁹⁰ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 32.

⁹¹ L'*Association for Improving the Condition of the Poor* a été créée en 1843 et incorporée à New York en 1848, et les *Commissioners of Emigration* ont été créés par la ville de New York en 1847.

⁹² Dépêche de Durant Saint-André, consul général de France à New York, à Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire de France à Washington, New York, 19 août 1830, CADN, Philadelphie, 518PO/1/27.

conséquent étaient connus de la plupart des souscripteurs, mais maintenant les neuf-dixièmes sont de nouveaux arrivés, dont beaucoup viennent ici pour mendier, et il est remarquable que presque tous viennent des départements du Haut et Bas-Rhin, et ne parlent pas la même langue que ceux qu'ils réclament comme compatriotes⁹³. »

Les difficultés économiques qui se multiplient à partir de la fin des années 1830 et au début des années 1840 sont également à l'origine d'initiatives de bienfaisance à La Nouvelle-Orléans pour secourir les familles de migrants ne parvenant pas à faire face à la dégradation de la conjoncture économique combinée avec les épidémies de fièvre jaune. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans constate ainsi que :

« la misère et la fièvre, se venant réciproquement en aide, déciment la population française de France, comme disent les Français créoles de ce pays. Un tel état de choses ne pouvait manquer de stimuler la charité de nos compatriotes, qui par une heureuse et juste coopération, sont aussi prompts à épouser une idée vraiment noble et généreuse, qu'ils sont parfois faciles à entraîner dans une voie périlleuse et coupable⁹⁴. »

Cependant les initiatives se font en ordre dispersé : des réunions pour établir une société de bienfaisance à La Nouvelle-Orléans se succèdent à partir de 1839⁹⁵, mais ces premières initiatives sont minées par les divisions sur les finalités de la société, « les uns voulant que la société fût régie par les principes de la mutualité, les autres désirant qu'elle fût une Société de Bienfaisance, accordant des secours à tous les Français⁹⁶ ». Deux formes de société émergent alors. La première, fondée sur la mutualité, tendait en effet à recouvrir des finalités plus politiques. Les associations de secours mutuels étaient, pour les opposants politiques à la monarchie de Juillet, un moyen détourné de constituer des regroupements politiques⁹⁷. Des libéraux français fondent ainsi à La Nouvelle-Orléans une

⁹³ Rapport de Sébastien Dortic, président de la Société française de bienfaisance, *L'Estafette*, 18 janvier 1839.

⁹⁴ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1843, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

⁹⁵ « Ce n'est qu'en 1839 qu'eut lieu la première tentative d'organisation. Une réunion de Français fut convoquée rue Bourbon n°202. Le Président de la Société, M. J. Schweitzer, y assista, et parmi ceux qui avaient pris l'initiative du mouvement se trouvaient MM. Frédéric Buisson, François Praslon, Bacon, le capitaine Conseil et le Dr. Duperron », LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, op. cit.*, p. 5.

⁹⁶ LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, op. cit.*, p. 5.

⁹⁷ Les membres fondateurs sont, selon le consul Aimé Roger, « la plupart professeurs dans les maisons d'éducation de la Nouvelle-Orléans, et dont plusieurs, m'assure-t-on, ont quitté la France à la suite de condamnations politiques, eurent l'idée de profiter de l'occasion pour fonder une société politique sous la dénomination de société philanthropique », dépêche d'Aimé Roger, consul de France à

association à vocation politique qui revendique, outre l'assistance, l'affirmation du caractère français et l'idéal d'expansion des « traditions », des « idées nationales » et du « progrès ». Elle affiche en 1842 un ton engagé lors de sa création :

« Les Français habitant la Louisiane, considérant

1° qu'il est de leur devoir de consacrer leur part d'énergie et de zèle à la conservation des idées et de traditions nationales, qui peuvent seules constituer leur force et leur dignité dans ce pays de leur adoption

2° que des sympathies fraternelles sont dues à ceux de leurs compatriotes que le malheur et la maladie peuvent atteindre

3° que l'histoire de France est pleine d'admirables événements, et que tout Français naturalisé ou non doit concourir à la célébration des grands anniversaires

4° que l'instruction est le premier élément de progrès pour les sociétés et de bien être pour les individus, et que tout citoyen éclairé doit le tribut gratuit de ses connaissances à l'homme illettré ou au prolétaire indigent

5° que l'association est le meilleur moyen d'organiser le culte des idées nationales et cette répartition de secours mutuels dont tous les Européens reconnaissent la nécessité

Déclarent s'unir sous le nom de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE DE LA LOUISIANE⁹⁸ »

Le consul de France souligne que cette constitution « avait en effet beaucoup d'analogie avec celles qui régissent en Français les sociétés secrètes. Il y avait un comité directeur et des sections représentant les 86 départements français ; les réunions de la société devaient avoir lieu à certains anniversaires de jours fameux dans notre histoire, on n'admettait que des Français *pur sang* &c.⁹⁹ ». La société semble rencontrer un vif succès, puisque elle s'enorgueillit, dans une lettre adressée au *Courrier des États-Unis* à New York un mois après sa création, de compter « plus de quatre cents Français, membres de cette association, qui date d'hier¹⁰⁰ ». Les signataires de cette lettre nous renseignent sur le

La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1843, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961). En France, la législation de 1834 sur les associations avait notamment pour but de limiter l'usage d'associations de secours mutuels à des fins politiques, bien que les associations contournent la règle en créant des sections de moins de 20 personnes : Isabelle BACKOUCHE, *La monarchie parlementaire : 1815-1848 de Louis XVIII à Louis-Philippe*, Paris, Pygmalion, 2000, p. 232-241.

⁹⁸ *Le Bon Sens*, 12 juillet 1842.

⁹⁹ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1843, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961). Cette « Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans » est enregistrée auprès de l'État de la Louisiane le 14 mars 1843, et adopte ses premières constitutions le 13 avril 1843 : LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, op. cit.*, p. 33-36.

¹⁰⁰ *Courrier* publié dans *Le Courrier des États-Unis*, 20 août 1842, voir Annexe 57.

système des dix « sections » mises en place, comme sur la géographie régionale des Français à La Nouvelle-Orléans, que l'on a déjà précisée par ailleurs. Les départements des Hautes-Pyrénées, Gironde, Gers, Bas-Rhin, Seine, Seine-Inférieure, Calvados, Rhône et Hautes-Alpes disposent en effet de présidents de sections, confirmant le lien des Français de La Nouvelle-Orléans avec le Sud-Ouest et les contreforts pyrénéens, les départements de l'Est, la région alpine, ainsi que la région parisienne et normande. Ce caractère politique est confirmé par le fait que la société entend créer un réseau de correspondance reliant les Français aux États-Unis, voire à l'étranger :

« Art 14 - Qu'il sera du devoir du conseil d'administration de compléter le développement de la société dans toute l'étendue de la Louisiane, d'établir des relations de correspondance et des rapports d'action avec les sociétés du même genre qui existent ou pourront exister par la suite dans les divers État de l'Union et à l'étranger¹⁰¹. »

Une deuxième « société rivale » apparaît néanmoins rapidement, portée par des « philanthropes » qui s'opposent aux « politiques » et ne voulaient « ni des sections, ni de l'exclusion des Français naturalisés américains, ni rien de ce qui n'était pas purement philanthropique¹⁰². » Le consul de France Aimé Roger en prend la direction, tandis que la société politique est présidée par Pierre Soulé. Ce dernier est en effet un fervent républicain français et membre influent de la Grande Loge de Louisiane et de la loge *L'Étoile Polaire*. Il a en quelque sorte pris la succession de Louis Casimir Moreau Lislet, qui l'avait accueilli dans son cabinet d'avocat et pris sous son aile jusqu'à sa mort en 1832¹⁰³. La réunification des sociétés concurrentes a lieu en 1848. La nouvelle constitution, qui a aboli le système des sections et s'est recentrée sur la bienfaisance, fait encore référence à des valeurs de liberté et fraternité proches des idéaux républicains et maçonniques :

« Article I. - L'Association a pour but d'améliorer la condition physique, morale et politique de ses membres ; se prêter mutuellement assistance et secours dans le malheur, s'encourager au bien les uns les autres, par le conseil et par l'exemple ; s'exciter réciproquement à la conquête des droits qui assurent la liberté de l'homme dans tous les pays et à la pratique des

¹⁰¹ LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, op. cit.*

¹⁰² Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1843, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

¹⁰³ LEVASSEUR, *Moreau-Lislet, The Man Behind the Digest of 1808, op. cit.*, p. 161 ; Alfred MERCIER, *Biographie de Pierre Soulé, Sénateur à Washington*, Paris, Dentu, 1848.

devoirs, qui seuls peuvent en rendre dignes ; telles sont les obligations primaires que les Sociétaires contractent entre eux¹⁰⁴. »

Ce caractère politique disparaît enfin à partir des années 1850, la société retenant d'ailleurs une définition large du caractère « français » des sociétaires, incluant une origine française allant au-delà de la nationalité. L'article 2 de la constitution de 1852 stipule que peut devenir sociétaire « tout individu non malade, exempt d'infirmité et au dessous de soixante ans, justifiant d'un caractère honorable et résidant en Louisiane, qui est, aura été, ou pourra devenir Français¹⁰⁵ ». Il est intéressant de voir ici que la société, davantage que par un strict critère ethnique ou national, est alors influencée par la recherche de la cohésion du groupe francophone dans son ensemble, qui constitue un trait propre à la Louisiane à cette époque.

Du fait de la revendication du caractère national et français des sociétés de bienfaisance à La Nouvelle-Orléans et New York, les consuls soutiennent ces initiatives, voire cherchent à en prendre la tête. Le consul de New York propose ainsi au gouvernement français de subventionner la société, dans l'idée que ce soutien permettrait d'« assurer en même temps à l'agent du Gouvernement une influence utile dans la direction des travaux de la société¹⁰⁶ », ce qui s'avère efficace puisque Durant de Saint-André est élu président de la société en 1830. À La Nouvelle-Orléans, Aimé Roger souhaite également, en prenant la tête de la société créée par les philanthropes, « être tout naturellement en contact avec toutes les classes de la population Française et sinon de la diriger toujours à mon gré, du moins de la connaître parfaitement¹⁰⁷. » Du fait du caractère politique de la société concurrente, qui obtient à La Nouvelle-Orléans un plus large succès, le consul se résout néanmoins en 1848 à la fusion des deux sociétés, dont il perd la direction¹⁰⁸.

¹⁰⁴ LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans*, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰⁵ *Constitution et statuts organiques de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans*, Nouvelle-Orléans, s. n., 1852, p. 3.

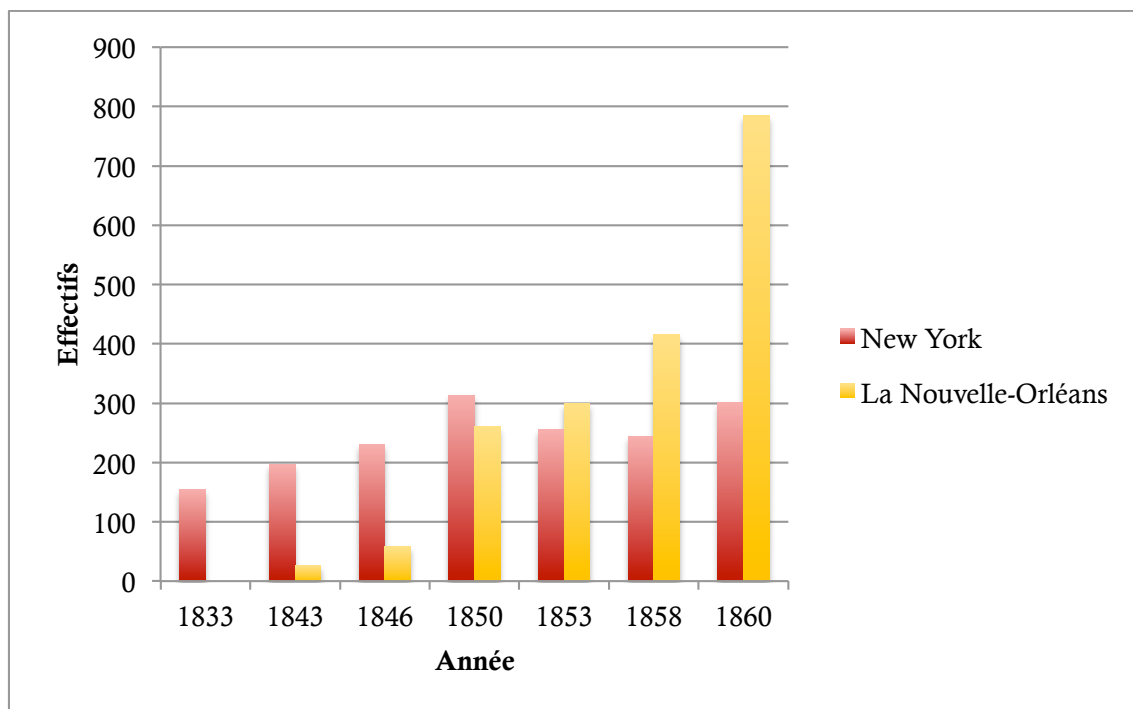
¹⁰⁶ Dépêche de Durant de Saint-André, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 31 décembre 1830, CADN, New York, 473PO/1/5.

¹⁰⁷ Souligné dans le texte. Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1843, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

¹⁰⁸ « C'est le 7 septembre de cette année [1848] que la fusion de la Société consulaire et de la Société Française d'Assistance Mutuelle eut lieu ; M. Roger, consul de France, Président de la société dissoute, versa à la caisse la somme de \$1,099.00 qu'il avait entre les mains », LE FRANÇOIS, *Abrégé historique de la*

L'évolution des effectifs des deux sociétés fait apparaître dans les deux cas leur succès et une forte croissance, qui s'accroît dans les années 1850, comme l'indique le graphique 4.4. Le dynamisme en apparence plus important à La Nouvelle-Orléans qu'à New York est lié à des principes d'organisation différents : à La Nouvelle-Orléans, seuls les sociétaires et leur famille peuvent bénéficier de l'aide à partir de la constitution de 1852, alors qu'à New York l'aide est dirigée vers des bénéficiaires extérieurs à la société.

Graphique 4.4 : Effectifs des sociétés françaises de bienfaisance de New York et La Nouvelle-Orléans, 1833-1860.



Sources : A. Le François, *Abrégé historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans: depuis sa fondation, mars 1843, jusqu'à mai 1903*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie Philippe, 1903 ; French Benevolent Society of New York, *Aperçu Général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, New York, French Benevolent Society, 1882.

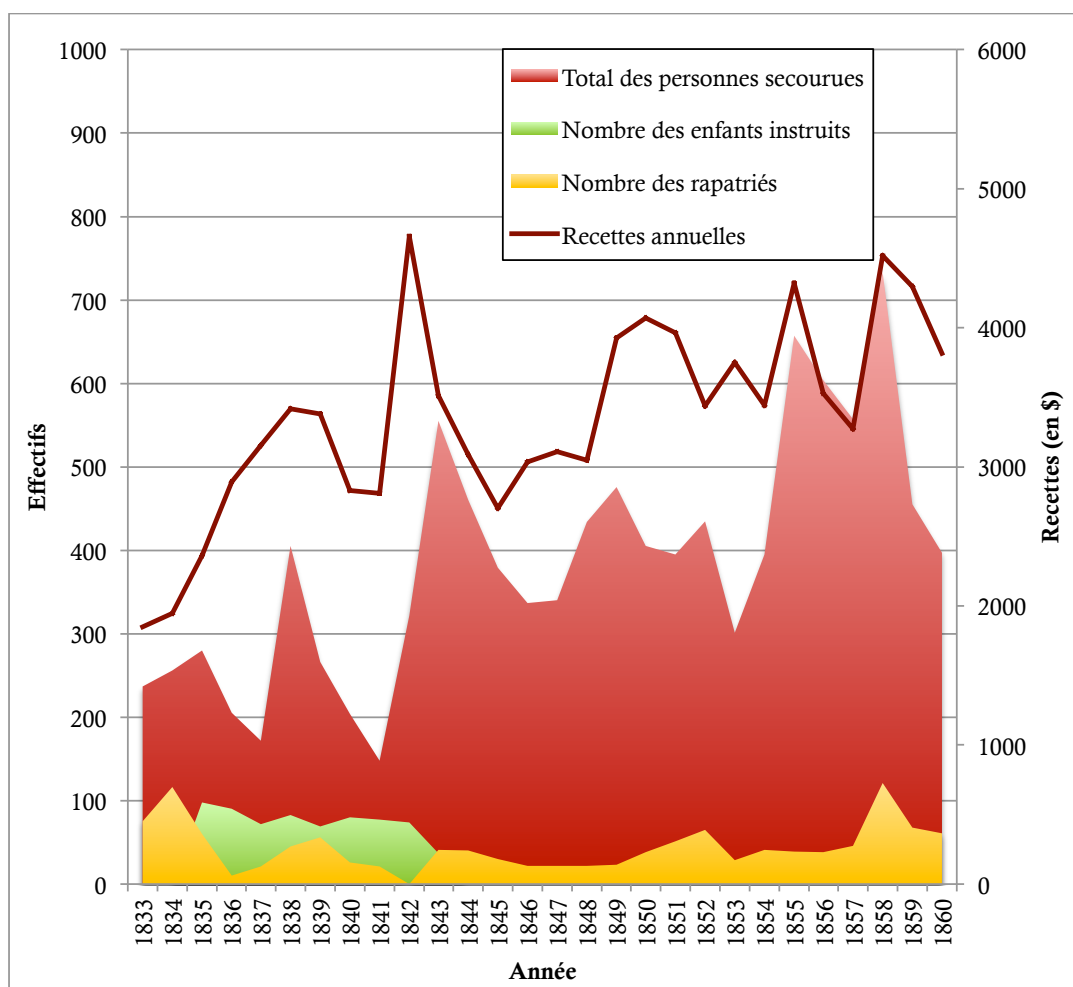
La forme de l'aide est également différente dans les deux villes du fait du contexte local. À New York elle est d'abord matérielle, pour faire face aux hivers rigoureux (bois, vêtements) ou aux besoins alimentaires (pain), postes qui représentent 80% des dépenses en 1830¹⁰⁹. À La Nouvelle-Orléans, la fonction médicale est centrale, du fait des épidémies récurrentes, notamment de fièvre jaune. Dans les deux cas, le rapatriement en France fait également partie de leur action. En outre, de 1835 à 1843, une école française gratuite est établie à New

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans: depuis sa fondation, mars 1843, jusqu'à mai 1903, op. cit., p. 8.

¹⁰⁹ Rapport de la Société française de bienfaisance, *Courrier des États-Unis*, 16 janvier 1830.

York sous la présidence de M. Cottenet et la direction de M. Quidort¹¹⁰. Le nombre de bénéficiaires augmente ainsi proportionnellement avec les moyens de la société (graphique 4.5).

Graphique 4.5 : Recettes annuelles et bénéficiaires de la Société française de bienfaisance de New York, 1833-1860.



Source : French Benevolent Society of New York, *Aperçu Général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, New York, French Benevolent Society, 1882/

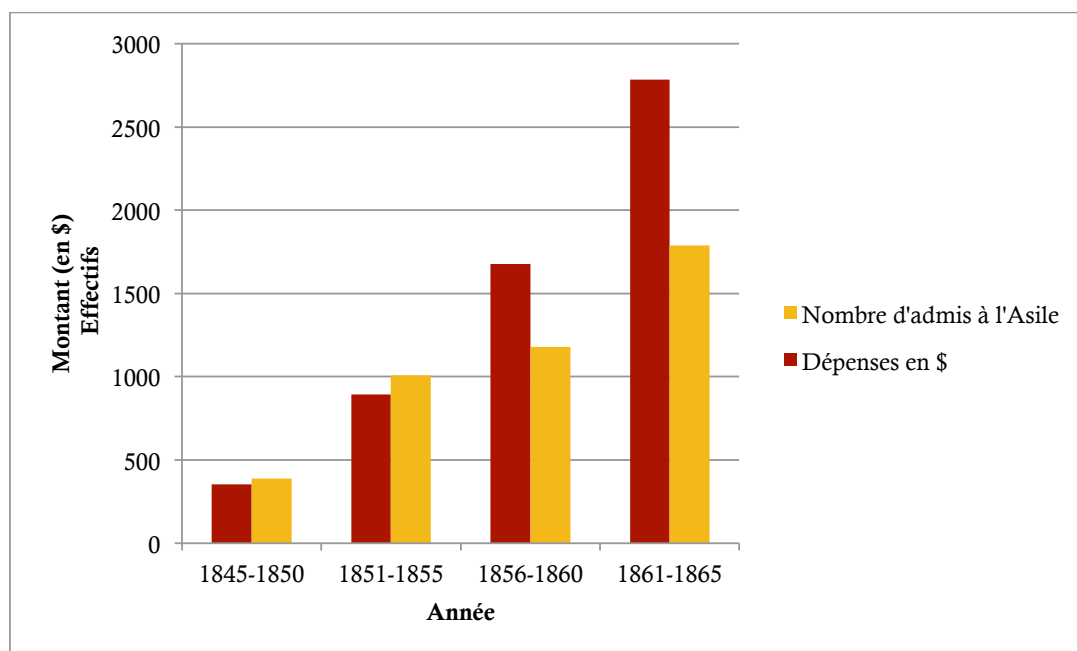
En outre, les deux sociétés diversifient leurs sources de financement au-delà des cotisations des membres. La Société française de bienfaisance de New York crée à partir de 1839 un fonds permanent dont les intérêts doivent financer les actions de la société. On espère « que ce fonds augmenterait rapidement et que dans quelques années il deviendrait aussi fort que celui des autres sociétés de cette ville¹¹¹. » Il est destiné à atteindre la somme de 15 000\$. On organise par ailleurs des grandes manifestations annuelles pour lever davantage de fonds. Des dons et legs exceptionnels reflètent le caractère national de

¹¹⁰ *L'Estafette*, 18 janvier 1839.

¹¹¹ *L'Estafette*, 18 janvier 1839.

l'association, par le biais de patronages de figures politiques telles que Joseph Bonaparte (qui fait un don de 100\$ en 1836), le prince de Joinville lors de son passage à New York en 1841 (300\$), Louis-Philippe (100\$ en 1843) ou le libraire Edouard Bossange (200\$ en 1846)¹¹². Des levées de fonds exceptionnelles peuvent également avoir lieu, comme lors de l'épidémie de choléra de 1832¹¹³. À la Nouvelle-Orléans, le principe de mutualité permet surtout d'investir dans l'immobilier, avec la création d'un Asile de charité et l'acquisition d'un tombeau au cimetière Saint-Louis réservé aux membres. L'aide est essentiellement médicale, avec la nomination par la société de médecins français chargés des soins des sociétaires. Bien que moins détaillés qu'à New York, les moyens mis en œuvre par la société présentés en graphique 4.6 sont également considérables.

Graphique 4.6 : Évolution des dépenses et des admissions à l'Asile de la Société de bienfaisance et d'assistance mutuelle de La Nouvelle-Orléans, 1845-1865.



Source : Félix Limet, *Historique de la Société française de bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie Cosmopolite, 1880.

Enfin, les présidents de ces sociétés de bienfaisance font partie des notabilités d'origine française. On peut noter à ce sujet que la nationalité française semble requise pour être à la tête de la société à New York : aucun des présidents n'apparaît dans les

¹¹² FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Aperçu général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, New York, French Benevolent Society, 1882, p. 22.

¹¹³ Dépêche de Durant de Saint-André, consul de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 23 juin 1832, CADN, New York, 473PO/1/47.

registres de naturalisation de l'État de New York. Les présidents de la société de New York se recrutent majoritairement dans le commerce français : les liens d'affaires contribuent ainsi au réseau d'interconnaissances et de notabilités qui constituent le cœur de la société, et animent la sociabilité locale¹¹⁴. Les assemblées générales se tiennent ainsi chez les frères Delmonico qui mettent une salle à disposition dans leur hôtel et restaurant, plaque tournante de la sociabilité de la bonne société new-yorkaise¹¹⁵. À partir des années 1840, des concerts et banquets sont organisés tous les ans par la société pour lever des fonds. Une représentation théâtrale de charité a lieu au théâtre Niblo en 1842. En 1847, ces manifestations se succèdent : un concert est organisé le 20 septembre « solennité musicale et patriotique », « œuvre de nationalité et de charité » réunissant des artistes français, italiens ou suisses. Le 9 octobre a lieu le banquet annuel « anniversaire de la société de bienfaisance [...] qui a pour but de nous rapprocher tous dans un sentiment commun de patriotisme »¹¹⁶. À La Nouvelle-Orléans en revanche, on a vu que la Société française de bienfaisance disposait d'une base dépassant les seuls nationaux français : les deux présidents les plus influents, Pierre Soulé (1843-1849) et Olivier Blineau (1853-1863), sont nés en France et naturalisés américains. Ils représentent ainsi l'élite franco-louisianaise – Soulé ayant épousé une créole d'une grande famille néo-orléanaise, Armantine Mercier¹¹⁷. Ils animent également la sociabilité locale, même si l'instauration d'un banquet annuel est plus tardive qu'à New York (1852) et qu'un bal annuel n'a lieu qu'à partir de 1861¹¹⁸.

¹¹⁴ « Index to New York Naturalization Petitions 1792-1906, Filed in Federal, State, and Local Courts in New York », National Archives Microfilm Publication M1674, NARA, New York. À de rares exceptions près – comme en 1830 lorsque le consul de France Durant de Saint-André est président, ou en 1844 lorsque ce poste est assuré par J. P. Bérard, imprimeur-libraire – tous les présidents de la Société française de bienfaisance sont enregistrés dans les *City directories* de New York comme marchands ou courtiers : Joseph Bouchaud (président avant 1828), Brugière (1828), Louis A. Brunel (1829), Charles Sagory (1833), L. Decase (1834-1835), François Dortic (1836-1840), Victor de Launay (1841), Henry Babad (1842-1843), L. Leclerc (1845-1847), E. Lentilhon (1848).

¹¹⁵ *Courrier des États-Unis*, 10 janvier 1829, 16 janvier 1830.

¹¹⁶ Les représentations de charité ont lieu tous les ans, à l'exception des années 1845, 1846, 1854, 1857 : voir l'Annexe dans FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Aperçu général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, *op. cit.* À partir des années 1850, des « lectures, bazar et pique-nique » sont également organisés et augmentent le nombre d'événements ; *Courrier des États-Unis*, 17 septembre et 9 octobre 1847.

¹¹⁷ Certificat de naturalisation de Pierre Soulé, 12 janvier 1831, Louisiana Digital Library ; Déclaration d'intention d'Olivier Blineau, 25 novembre 1823, NOPL, U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana [New Orleans] 1813-1932, mf GS36-171.

¹¹⁸ LIMET, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880*, *op. cit.*, p. 11.

Les quelques centaines de membres de ces sociétés, à New York comme à La Nouvelle-Orléans, témoignent d'un noyau ethnique relativement restreint en nombre, et par conséquent d'un poids inférieur à celui des sociétés britanniques qui mobilisent plusieurs milliers de membres. Ils reflètent néanmoins l'influence des notabilités urbaines françaises dans la sociabilité fondée sur la solidarité nationale. Ce tableau doit être complété par le développement d'autres formes associatives – attestées par le dynamisme maçonnique à La Nouvelle-Orléans – mais également le renouvellement du rôle des églises comme cadre d'une sociabilité ethnique et nationale.

B. Des structures religieuses françaises partagées entre affirmation ethnique, contestation et luttes d'influence

La nouvelle impulsion donnée aux associations de bienfaisance par l'immigration française se retrouve dans la sphère religieuse, où se dessine la même différence entre la revendication d'un caractère distinctement français à New York, et l'affirmation d'un caractère louisianais francophone à La Nouvelle-Orléans. Cette différence de taille est liée aux héritages et à la place sociale des institutions religieuses parmi les population d'origine française. Si le clergé français présent à New York obtient en effet un accueil favorable de la part de l'élite française à travers la création d'églises françaises, à La Nouvelle-Orléans en revanche, les prélats venus de France sont en conflit de plus en plus ouvert avec une part laïcisée de la population française et créole, qui affirme son identité louisianaise.

La mobilisation de la communauté française de New York pour la création d'une église catholique française reflète la consolidation des structures de sociabilité françaises dans la ville. L'église Saint Vincent de Paul est inaugurée en 1842 sur Canal street et rend hommage au « petit père des pauvres » français, dont la popularité en France fait suite à la création en 1833 de la Société de Saint Vincent de Paul¹¹⁹. Cette fondation provient de la rencontre de prélats français, tels que l'évêque de Toul et de Nancy, Mgr de Forbin-Janson ou du père Lafont, avec une élite française catholique de New York. Au début de la monarchie de Juillet, la Compagnie des Missionnaires de France, l'un des piliers de la Restauration, est dissoute : la Compagnie des Pères de la Miséricorde, avalisée par le pape, se tourne alors vers un certain nombre de terres de mission¹²⁰. Mgr Forbin-Janson se rend aux États-Unis en 1839, notamment en Louisiane et se trouve à New York en 1841. Il y

¹¹⁹ Une société Saint Vincent de Paul est également créée à New York en 1845. ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863, op. cit.*, p. 36.

¹²⁰ La Compagnie est dissoute le 25 décembre 1830. Henry BINSSE, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church), New York », *Historical Records and Studies of the United States Catholic Historical Society*, vol. 12, 1918, p. 102-114.

organise une retraite pour les Français catholiques à l'église St Peter, qui est restée un lieu de fréquentation des catholiques français. Il y exhorte la population française à se doter de sa propre église, à l'image des autres communautés de migrants :

« Dans cette grande ville de New York, où les catholiques natifs d'Irlande ou d'Allemagne n'ont pas lésiné sur les sacrifices pour s'assurer d'églises et de prêtres de leur propre nationalité, comment est-il possible que les Français, si célèbres pour la foi de leurs pères, y soient restés indifférents ? Ils manquent d'intérêt pour leur propre salut et pour celui de leurs compatriotes. En vérité, comment peuvent-ils espérer maintenir leurs traditions sur un sol étranger sans les liens solides de la religion ?¹²¹ »

Son appel trouve un écho parmi un certain nombre de notables français déjà actifs dans la communauté catholique – tels que Louis Binsse, membre en 1842 du *Board of Trustees* de la cathédrale Saint-Patrick, inaugurée en 1815 à l'initiative de catholiques irlandais¹²². Son gendre, John Lafarge, fait l'avance de l'argent pour acheter les terrains sur laquelle sera construite l'église, qu'elle lui rembourse progressivement. Une souscription de 195 Français apporte la somme de 6 000 \$, qui s'ajoutent à une avance de Louis Binsse ou encore à un don de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Les 15 membres du bureau et des divers comités élus en 1847 comptent parmi les notabilités françaises de New York : quatre d'entre eux sont mentionnés dans les *Wealthy families*, et six se retrouvent également dans la Société française de bienfaisance¹²³. La sociabilité qui se développe au sein et autour des activités de l'église est le pendant des activités laïques de la société de bienfaisance, notamment par le biais de l'établissement d'une école gratuite et d'associations de charité. La particularité de ces initiatives vient de la présence de femmes et de personnes de

¹²¹ « In this great city of New York where Catholics of Irish and of German birth have hesitated at no sacrifice to secure churches and priests of their own nationality, how is it possible that the French, so famous for the faith of their fathers, should have remained indifferent? They are lacking in interest both for their own salvation and for that of their countrymen. In truth, how can they hope to maintain their traditions on a foreign soil without the strong ties of religion? », BINSSE, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church), New York », *art. cit.*, p. 104.

¹²² Louis Binsse, d'une famille noble réfugiée de Saint-Domingue, est l'un des soutiens les plus actifs de l'Église, et son fils Louis B. Binsse poursuit son œuvre. Il est notamment membre du bureau des Emigrants Industrial Saving Banks en 1851 et secrétaire de 1853 à 1866 : BINSSE, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church), New York », *art. cit.*, p. 111. Les plans de la cathédrale Saint-Patrick ont été dessinés par l'architecte français Joseph-François Mangin, qui a également participé à l'élaboration du City Hall en 1802-1803.

¹²³ *Courrier des États-Unis*, 16 et 21 décembre 1847. Louis Binsse, Jean Lafarge, V. Durand, Duberceau sont mentionnés parmi les plus riches familles new-yorkaises. Duberceau, Durand, Borg, Noël, Monlun, Rémy sont membres de la Société française de bienfaisance.

couleur en leur sein. La « Société des Dames de Saint Vincent de Paul » créée en 1844 est l'une des premières organisations féminines française dans la ville :

« En 1844 [Lafont] a fondé des écoles gratuites, puis a formé deux associations de bienfaisance qui sont la providence des pauvres. La plus importante est dirigée par les Dames respectables de la population française, l'autre par les femmes de couleur. Toutes deux tendent au même but charitable, et la première est pour nos Français un lien puissant de nationalité. [...] »

Les écoles gratuites où les enfants des deux sexes reçoivent un cours complet d'instruction primaire, sont dirigées par trois institutrices et quatre frères des écoles de la doctrine chrétienne récemment arrivés de Paris. M. Lafont a en outre formé pour les noirs une classe particulière qui compte 35 élèves montrant pour la plupart, à ce qu'il paraît, beaucoup d'intelligence et de facilité¹²⁴. »

Les dames patronnesses sont les épouses des élites françaises de la ville : en particulier Mmes Binsse, Le Barbier, Lafarge, Barre, Pearce et Crooks (d'origine canadienne-française), et plus tard Mmes Delmonico, Lamontagne et Duvivier¹²⁵. Il est par ailleurs notable que les interactions sociales au sein du groupe catholique, associent les Français aux libres de couleur. Les relations entre Pierre Toussaint et Louis Binsse révèlent ainsi la proximité qui a pu s'établir entre réfugiés de Saint-Domingue. Ce dernier s'illustre par son refus, au nom de la morale chrétienne, du préjugé de couleur :

« Chacun sait, mon cher Toussaint, que si Dieu par sa volonté, vous a créé, ainsi que votre bonne épouse, avec la peau noire, par Sa grâce Il a fait vos cœurs et vos âmes blancs comme neige [...]. Dans la maison du Seigneur, il n'y a aucune distinction, Dieu regarde les cœurs mais jamais la couleur de la peau¹²⁶. »

La fréquentation des églises françaises par les migrants français, et plus largement par la bonne société new-yorkaise, est assurée par la popularité des prêches en français. Le *Courrier des États-Unis* mentionne dès 1843 la nombreuse assistance aux prêches

¹²⁴ « Note sur le clergé français », New York, 30 octobre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹²⁵ Ces femmes sont notamment liées à l'émigration domingoise et royaliste : Mme Binsse est une demoiselle de Bancel et épouse un réfugié de Saint-Domingue, Louis Binsse de Saint-Victor ; Mme La Farge, sa fille, épouse un officier français rescapé de l'expédition Leclerc : « Association des Dames de St Vincent de Paul », Imprimé, New York, 11 octobre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2 ; CHILDS, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, op. cit., p. 193 ; BINSSE, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church), New York », art. cit., p. 106.

¹²⁶ « Everybody knows, my dear Toussaint, that if God by his will, has created you as well as your good wife with a black skin, by His grace He has made your hearts and souls as white as snow. [...] In the house of the Lord there is no distinction, God looks at the heart, but never at the color of the skin », lettre de Louis Binsse à Pierre Toussaint, New York, 24 août 1842, cité dans Leo R. RYAN, « Pierre Toussaint 'God's Image Carved in Ebony' », *U.S. Catholic Historical Society Records and Studies*, vol. 25, 1935, p. 43.

prononcés à Saint Vincent de Paul, notamment à ceux du prédicateur français Jules de Massip¹²⁷ :

« [...] dans cette foule, nous avons remarqué bon nombre de ladies et de gentlemen appartenant à l'élite de la société de New York. Quelqu'uns de ces gentlemen n'étaient pas catholiques et ne parlaient que peu le français ; ils étaient venus là attirés par la réputation naissante du prédicateur, comme à une école de beau langage¹²⁸. »

L'Église protestante du Saint-Esprit devient à son tour un lieu important de prédication, notamment du fait de la conjonction entre l'arrivée d'un nouveau pasteur en 1828, et l'inauguration de la nouvelle église de style néoclassique sur Franklin street en 1834, qui permet d'en accroître la fréquentation. L'église se situe en effet dans un quartier habité par des Français, et au cœur d'une intense activité sociale : l'*Italian Opera House*, construit juste derrière l'église, est malheureusement à l'origine de l'incendie qui détruit le dôme du temple en 1839. L'impulsion du pasteur Antoine Verren, appelé à New York après la démission du pasteur suisse Peneveyre en 1826, est également décisive. Né à Marseille, il s'est formé à Genève, et s'annonce dès sa jeunesse¹²⁹ comme un prédicateur exceptionnel¹³⁰. Il vise en effet à exhorter la communauté des fidèles à une meilleure assiduité.

« Hors du sanctuaire, le Ministre de l'Éternel est confondu dans la foule : on ne veut pas qu'il moralise toujours... Et cependant c'est son devoir d'avertir les pécheurs : il faut qu'il aille les chercher jusque dans leurs demeures, jusque dans les lieux témoins de leurs plaisirs, de leurs

¹²⁷ *Le Courrier des États-Unis*, 2 septembre 1847. Ce prédicateur catholique est également présent à Philadelphie : il y prononce, dans l'Église Saint-Philippe, un sermon en mémoire de la mort du patriote irlandais Daniel O'Connell, qui avait obtenu l'émancipation des catholiques irlandais : « On June 30, 1847, a solemn high mass was celebrated at St. Philip's by Abbé de Massip for the repose of the soul of Daniel O'Connell, the Irish patriot », John Thomas SCHARF, *History of Philadelphia, 1609-1884 (Volume 2)*, Philadelphia, L. H. Everts & Co., 1884.

¹²⁸ *Le Courrier des États-Unis*, 12 janvier 1843. Cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 307.

¹²⁹ MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, *op. cit.*, p. 224-229.

¹³⁰ Antoine VERREN, *La tâche du ministre, ambassadeur de Christ : sermon d'entrée, prononcé à New-York, dans l'Église Épiscopale Protestante Française du Saint-Esprit, le 12 Octobre, 1828*, New York, T. & J. Swords, 1828 ; *Livre des prières publiques, de l'administration des sacrements, et des autres rites et ceremonies de l'Église Protestante Épiscopale dans les États-Unis d'Amérique : avec les Psaumes of David ; nouvelle édition revue et corrigée ... par Rev. A. Verren, A.M., recteur de l'Église du Saint-Esprit*, New York, T. et J. Swords, 1831 ; Antoine VERREN, *La maison de Dieu : sermon, prononcé le 9 octobre, 1834, jour de la consécration du temple de l'Église Protestante Française du Saint-Esprit, de New-York, New-York, Swords, Stanford, & Co., 1834.*

joies, de leurs débordements, de leurs chutes... [...] Pour cet effet, sachez oublier, au moins une fois par semaine, vos nombreuses occupations, vos calculs, vos projets de fortune, pour venir en ces lieux occuper une place. Ici, vous entendrez la voix de l'éternel [...]»¹³¹.

L'Église est en effet toujours fréquentée par l'ancienne élite huguenote, mais elle a besoin d'accroître ses effectifs¹³². La rhétorique de Verren semble faire effet, car il s'intègre avec succès dans la bonne société française de New York – où il épouse Anna Maria Hammerseley, d'une famille de notables américains – et réunit un public nombreux¹³³. Pierre Barthélémy, pamphlétaire français du parti libéral sous la Restauration publie contre lui un libelle en 1840. Il reconnaît néanmoins ses qualités d'orateur ainsi que l'effet qu'il produit sur les foules qui viennent l'écouter :

« Il réussit. Il fait sensation. Ses sermons n'ont rien de trop austère, rien de trop mondain ; il sait être neuf sans être novateur ; sans se montrer supérieur il trouve l'art de se faire écouter après tant d'autres. [...] Qu'il est fier sous ce portique sacré ! Qu'il est pompeusement arrogant au centre de cette nef, sous ce dôme artistement travaillé ; qu'il est onctueusement orgueilleux dans cette chaire du haut de laquelle il domine une foule qui se laisse aller au charme du plus sacré des prestèges ! [...] Le parterre qui se forme et se groupe sous ses pieds comprend toutes les jolies femmes de New York [...] le temple est désormais un théâtre où l'harmonie instrumentale et vocale luttent d'efforts et de talents, aussi la foule accourt¹³⁴ ».

Cependant, le pamphlet de Barthélémy a pour but de l'accuser de « dureté envers les pauvres, dissolution dans les mœurs, immoralité dans les principes, habitudes du vice et de la calomnie¹³⁵ ». Or Verren, doté d'un tempérament combatif, poursuit Barthélémy et le fait condamner à une peine de prison et une amende pour calomnie.

Cette dispute, portant sur des questions privées, n'est qu'un exemple des multiples conflits au cœur desquels se trouve l'église protestante française. Elle est en effet prise à partie par la Société française de bienfaisance : ces deux institutions réclament la propriété d'une terre qu'un huguenot français, Louis Lacombe (parfois noté Sacombe), avait léguée au profit des « Français pauvres résidant dans cette ville ». À sa mort, en 1742, le bien avait

¹³¹ VERREN, *La tâche du ministre, ambassadeur de Christ : sermon d'entrée, prononcé à New-York, dans l'Église Épiscopale Protestante Française du Saint-Esprit, le 12 Octobre, 1828, op. cit.* Voir Annexe 58.

¹³² John Pintard, notable new-yorkais descendant de huguenots, est notamment membre du conseil de Vestry de 1819 à 1835 : John PINTARD et Dorothy C. BARCK, *Letters from John Pintard to his Daughter, Eliza Noel Pintard Davidson, 1816-1833*, New York, New-York Historical Society, 1940.

¹³³ Avis de décès de Blanche S. Durell (née Verren), *New York Times*, 8 avril 1915.

¹³⁴ Pierre BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres*, New York, n. d., 1840, p. 14-16.

¹³⁵ BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres, op. cit.*, p. 83.

été confié à l'Église Française du Saint-Esprit. Cependant la Société française de bienfaisance remet en cause le bénéfice exclusif que l'église a des rentes de cette terre, défendant une vision de la bienfaisance laïcisée, mettant en avant le « sentiment national » français, à l'exclusion du critère religieux :

« Les pétitionnaires affirment que, d'après la teneur générale du testament, il est évident que l'intention du testateur était de consacrer sa propriété au bénéfice des Français pauvres de New York, sans distinction de croyance ; [...] que le sentiment qui l'animait était un sentiment national et non religieux ; et que s'il avait eu l'intention de faire la distinction entre une secte religieuse particulière de ses compatriotes et le reste, il l'aurait fait expressément. Ils considèrent donc l'absorption de ce fonds par la congrégation religieuse du St. Esprit comme un détournement à des fins confessionnelles de ce qui avait été destiné aux pauvres [...]»¹³⁶.

Malgré cette réclamation, la justice donne raison à l'Église du Saint-Esprit qui reste propriétaire du terrain, mais ce conflit témoigne bien des visions concurrentes de la charité et de la bienfaisance opposant les deux institutions, l'une défendant une vision laïcisée et nationale, l'autre un point de vue confessionnel¹³⁷.

Enfin, des cultes dissidents francophones, protestants comme catholiques, apparaissent à New York à la fin des années 1830 et dans les années 1840, attestant des multiples influences venues de France. *L'Estafette*, journal francophone dont le rédacteur est proche des théories socialistes et utopistes, annonce ainsi son soutien à l'initiative de fonder une « Église catholique française » dans la mouvance de l'abbé Châtel qui a fait dissidence au sein de l'Église¹³⁸. Ce dernier a créé une « forme de christianisme antipapal et modernisé avec la messe en français, le mariage des prêtres, la négation de la divinité et de

¹³⁶ « The memorialists contend that from the whole tenor of the will, it is evident that it was the intention of the testator to devote his property for the benefit of the French poor of New York, without distinction of creed; [...] that the feeling by which he was governed, was a national and not a religious one; and that if he intended to distinguish between one religious sect and the rest of his countrymen, he would have so expressed it. They therefore regard the absorption by the religious congregation Du St. Esprit as a conversion to sectarian purposes, of that which was designed for the poor, and conceive it to be the duty of the Legislature to direct by act of law, that the same be applied to the benevolent purpose the testator originally intended », « Report of the select committee on the memorial of the French Benevolent Society of the City of New York », 17 avril 1843, p. 2, annexe publiée dans le rapport de la FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Aperçu général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, op. cit.

¹³⁷ MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, op. cit., p. 251-252.

¹³⁸ H. D. Robison est un Britannique, beau-frère de Robert Owen, qui est venu aux États-Unis fonder la communauté utopiste New Harmony en 1825. Robison reprend en 1832, le journal *Free Enquirer*, fondé par Owen et Frances Wright.

la résurrection du Christ¹³⁹», qui est bien accueillie par un certain nombre de francs-maçons anticléricaux en France. À New York, c'est donc « le révérend M. Prud'homme, disciple de l'abbé Châtel » qui « se propose de développer les principes de l'Église Catholique Française » au Masonic Hall le dimanche 17 mars 1839¹⁴⁰. Robinson loue le fait qu'« il parle aux hommes le langage de la raison, parce qu'il est accessible à toutes les intelligences, et que d'ailleurs il est présenté comme étant la religion chrétienne primitive¹⁴¹. » Le retour à des formes primitives de religion est également à l'origine de l'établissement en 1848 d'un culte évangélique à l'initiative du pasteur français J.-F. Astié de Nérac. Ce dernier reproche à l'Église du Saint-Esprit de s'être rattachée à l'église épiscopale, trahissant les fondements du protestantisme huguenot, basés sur une défiance vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique et des « coups de crosse des évêques ». L'arrivée récente de migrants protestants et francophones permet à cette église de trouver public parmi ceux recherchant « la forme ecclésiastique qui leur rappelait leurs églises de France et de Suisse, dont ils étaient privés depuis 45 ans¹⁴². »

On assiste ainsi à New York à un dynamisme religieux dont le caractère ethnique s'affirme, tout en reflétant la diversité des populations françaises. Une partie des notables d'origine française soutient la construction de l'église catholique française ou la reconstruction de l'église du Saint-Esprit. Dans le même temps s'affirme la popularité de prédicateurs français, catholiques comme protestants ; alors que la diversité de la population francophone laisse la place à l'émergence de courants minoritaires ou dissidents.

À La Nouvelle-Orléans en revanche, si l'Église catholique prend un caractère ethnique, c'est davantage en opposition avec la population française qu'en conjonction avec elle. Les questions religieuses se teintent en effet en Louisiane d'enjeux politiques. La tradition religieuse locale associe un attachement au catholicisme, mais aussi une sécularisation croissante de la population notamment d'origine française. Le journal le *Bon*

¹³⁹ André COMBES, *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle. Tome I*, Paris, Éditions du Rocher, 1998, p. 233.

¹⁴⁰ *L'Estafette*, 15 mars 1839.

¹⁴¹ *L'Estafette*, 22 mars 1839.

¹⁴² J. A. CABARET, *Notice historique sur l'Église évangélique française de New-York (presbytérienne) : publiée à l'occasion du 25^{me} anniversaire du pastorat de Henri-L. Grandliénard, 1872-1897*, Lausanne, Georges Bridel & Cie, 1897. Par ailleurs, entre 1842 et 1849, une église épiscopale concurrente, sous le nom d'« Église du Saint-Sauveur », tient des séances dans des églises protestantes de la ville, mais pour laquelle on n'a que peu d'information.

sens, à tonalité républicaine et anticléricale, décrit ainsi la tradition du dimanche à La Nouvelle-Orléans :

« Le dimanche est le jour où les prêtres chantent, où les jeunes gens dansent, où les vieilles gens dansent et médisent. Le dimanche est le jour où les hommes d'esprit s'ennuient ou dorment. Le dimanche est le jour où les Anglais se pochent, où les Français s'amuse, où les Américains prient, où les Créoles ne font rien. Le dimanche est le jour où le *Bon Sens* n'en a plus¹⁴³. »

Les attentes de la population francophone vis-à-vis du clergé catholique vont ainsi dans le sens d'une exigence de tolérance, et d'un cantonnement des clercs dans leur sphère réservée. Le consul Guillemin, dans son rapport sur le catholicisme en Louisiane, souligne ainsi en 1831 :

« [Les curés] ne sont pour les indifférents, c'est-à-dire le plus grand nombre, que des hommes utiles, remplissant des fonctions nécessaires dans l'ordre social et, comme tels, respectables aussi longtemps qu'ils se tiennent renfermés dans la sphère qui leur est tracée. [...] on n'exige d'eux que la tolérance, l'obéissance à la loi et l'exactitude nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions¹⁴⁴. »

En revanche, si on constate une relative désaffection pour la pratique religieuse, le rôle social et politique de l'Église en tant que temple civique reste d'actualité en Louisiane, ce qui témoigne de l'influence du cadre américain qui développe des formes de religion civique.

« Dans les circonstances importantes, dans les cérémonies politiques, l'État lui même emprunte au culte catholique son temple, ses ministres et ses solennités. Souvent, dans la même chaire, au prédicateur religieux, mais patriote, parlant au nom du Très Haut et appelant la bénédiction du ciel sur la patrie, succède l'orateur politique ; qui, quoique presque toujours avec la retenue et la décence que le lieu inspire, n'entretient cependant ses concitoyens que des intérêts [...] de la terre, des gloires passées de la république, de la prospérité présente, de celle qui lui est réservée dans l'avenir à l'ombre de la liberté et sous la protection de l'aigle américaine¹⁴⁵ »

En dépit de cette relative indifférence, des divergences dans la conception de la place et du rôle de l'Église catholique peuvent amener à des conflits entre la hiérarchie ecclésiastique majoritairement venue de France et la communauté des catholiques francophones, représentés à La Nouvelle-Orléans par les marguilliers de la cathédrale Saint-Louis. D'anciennes rivalités, teintées de nouveaux enjeux, se réveillent en 1842 au

¹⁴³ *Le Bon sens*, 24 juillet 1842.

¹⁴⁴ Rapport de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, sur le catholicisme en Louisiane, septembre 1831, MAE, MD-États-Unis-23.

¹⁴⁵ *Ibid.*

sujet la succession de l'abbé Moni, qui avait pris la suite du père Antoine de Sedella. Le « schisme de l'église Saint-Louis », 37 ans après le conflit de 1805, oppose encore les marguilliers et l'épiscopat catholique. La nomination, par l'évêque lyonnais Antoine Blanc, de l'un de ses proches, l'abbé Rousselon, comme nouveau curé de l'église Saint-Louis, plutôt que de l'abbé Anduze, proche des marguilliers, est à la source du conflit. Ces marguilliers, quasi-exclusivement élus parmi la population des créoles ou migrants d'origine française, et très proches des loges maçonniques françaises de la ville, revendiquent leur participation au choix des curés, refusant le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie catholique¹⁴⁶.

Ils accusent l'évêque d'avoir « méconnu l'opinion publique en nommant à un emploi aussi important qu'est celui de Curé de la Cathédrale un ecclésiastique dont le nom est à peine connu de la masse de la communauté¹⁴⁷ », et reprochent à l'abbé Rousselon de « [mépriser] nos institutions » démocratiques, en ne reconnaissant « d'autre autorité que celle du souverain du pays dans lequel il a pris naissance¹⁴⁸ », c'est-à-dire Louis-Philippe. Cette conception démocratique se résume à l'idée que « le Curé doit être Citoyen ». Cette affirmation, bien que se référant à la citoyenneté américaine, présente des échos lointains avec la Révolution française, qui ne manquent pas de provoquer les réactions de la hiérarchie catholique. En réponse, l'évêque condamne les « quelques hommes égarés et prévenus » qui sont à l'écart des « vrais Catholiques », et qui se trouvent en situation de « révolte ouverte contre l'autorité dont l'église nous a revêtus¹⁴⁹ ». Le conflit augmente

¹⁴⁶ L'ensemble des pièces relatives au conflit et aux polémiques qui s'ensuivent a été publié : *Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans. Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Évêque Ant. Blanc*, Nouvelle-Orléans, s. n., 1842. Le 5 septembre 1842 avait eu lieu l'élection des marguilliers, pour laquelle *Le Bon Sens* appelait à « ne [...] pas laisser empiéter le clergé sur le temporel » et à ce que « les marguilliers, aidés de la population catholique, tiennent bon et qu'ils prouvent qu'un intrus ne peut sans être châtié de sa témérité déranger l'harmonie qui doit régner entre les pasteurs et leurs ouailles », *Le Bon Sens*, 4 septembre 1842. Sont alors élus W. F. C. Duplessis, E. A. Canon, Joseph Génois, Joseph Guillot, Emile Lasère, Ferdinand Percy, François Coquet, Louis Gurlie, P. E. Tricou, P. H. Davis, D. O. Nadaud, Félix Labatut, Antoine Dubuc. Deux d'entre eux sont nés en France, trois autres sont nés à La Nouvelle-Orléans de parents français, et trois sont francs-maçons, E. A. Canon étant à cette date Grand Maître de la Grande Loge de Louisiane.

¹⁴⁷ Séance du 8 août 1842, Conseil des Marguilliers de l'Église St-Louis, *Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans. Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Évêque Ant. Blanc*, op. cit., p. 4.

¹⁴⁸ Séance du 23 août 1812, Conseil des Marguilliers de l'Église St-Louis, *Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans. Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Évêque Ant. Blanc*, op. cit., p. 5-7.

¹⁴⁹ « Lettre Pastorale de Mgr l'Évêque de La Nouvelle-Orléans relativement aux tentatives faites pour établir le schisme dans l'Église Saint-Louis », 24 août 1842, *Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans*.

encore en intensité par voie de presse, avec l'émergence d'une figure journalistique, l'abbé Napoléon Perché, aumônier du couvent des Ursulines, qui se lance dans des diatribes contre les marguilliers dans *L'Abeille*, puis crée le journal *Le Propagateur Catholique* afin de défendre la hiérarchie catholique.

Ce débat participe ainsi de la laïcisation de l'opinion publique francophone à La Nouvelle-Orléans – dont les protestants anglophones dénonçaient déjà un respect purement de façade de la religion – associée à la revendication d'une autonomie louisianaise¹⁵⁰. On est ici dans une situation bien différente de New York : si on revendique à La Nouvelle-Orléans une église catholique nationale, ce n'est pas de nationalité française mais louisianaise qu'il s'agit, dans la continuité de la défense de l'autonomie politique de la Louisiane :

« Il était temps que la population catholique de la Louisiane, éternellement exploitée par un clergé étranger à ses mœurs, à ses lois, à ses usages, se réveillât de la longue léthargie dans laquelle elle était plongée, et que sa voix trop longtemps étouffée, enfin, se fit entendre. D'ailleurs, [...] leur protestation énergique contre l'exercice d'un prétendu droit exercé sans leur assentiment, a remué les consciences et stimulé les esprits jusqu'ici trop timides, et du choc des questions qui ont été soulevées [...] jaillira incontestablement une lumière qui nous guidera, comme hommes et comme chrétiens, dans une voie nouvelle¹⁵¹. »

Malgré la démission de Rousselon, les marguilliers refusent encore la nomination, pour le remplacer, de l'abbé Maenhaut. Des affrontements ont lieu au sein même de l'Église lors de la messe de la Toussaint 1842, les partisans de l'évêque en venant aux mains avec les marguilliers. Suite à cette échauffourée, la cathédrale est fermée et le clergé catholique décide de boycotter l'église¹⁵². Le bruit de ces querelles religieuses arrive jusqu'à Paris : dans sa correspondance parisienne à la *Lorgnette*, Théophile Gautier indique qu'« il paraîtrait qu'il existe ou qu'il a existé chez vous un schisme entre les Marguilliers de votre

Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Évêque Ant. Blanc, op. cit., p. 8.

¹⁵⁰ Des débats récurrents ont notamment lieu sur le respect de la solennité du dimanche, à laquelle tiennent les protestants, alors que les catholiques francophones sont nombreux à le consacrer à des loisirs : CLARK, « Refracted Reformations and the Making of Republicans », *op. cit.*.

¹⁵¹ « De l'évêque de La Nouvelle-Orléans et des Marguilliers de l'Église St. Louis », n. d., *Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans. Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Évêque Ant. Blanc, op. cit., p. 51.*

¹⁵² L'échauffourée est détaillée dans *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 12 novembre 1842 ; « La cathédrale est fermée : le clergé a quitté le presbytère hier vers midi et les exercices du cultes resteront provisoirement suspendues. La coïncidence de cette retraite et de la triste scène qui a marqué l'office de la Toussaint pourrait faire penser que l'une est la conséquence de l'autre », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 3 novembre 1842.

Cathédrale et le Clergé, à propos d'une investiture de Curé : on assure même qu'il y a eu dans votre ville une sorte d'insurrection, quelque chose comme une Saint-Barthélemy¹⁵³ ». Cette fronde s'étend également à une large part de la Louisiane catholique et francophone : un Français installé à Thibodeaux, dans la Basse-Louisiane, se fait l'écho de ces troubles en 1843 et du discrédit dans lequel sont tombés les membres de la hiérarchie catholique :

« Mon cher la Louisiane en ce moment est en proie à des troubles religieux qui menacent d'avoir de tristes résultats. En ville il paraît que ça va tout à fait mal. Il vient de paraître un journal intitulé *Propagateur* de la tolérance religieuse. Je n'ai pas encore lu aucun numéro de ce journal, mais on dit que c'est abominable¹⁵⁴. »

Malgré l'exagération de l'image d'une « Saint-Barthélemy », il est notable que la division qui s'opère alors prend un caractère irréversible. La nomination d'un nouveau curé agréé par les marguilliers en 1843, le père Ferdinand Bach, ne résout que très temporairement le problème, car ce dernier décède peu après¹⁵⁵. Les marguilliers recourent alors à la justice afin de faire valoir leurs droits à la nomination du curé et sont représentés par l'élite des avocats franco-louisianais Pierre Soulé, Étienne Mazureau, E. A. Canon et Christian Roselius devant la Cour Suprême de la Louisiane¹⁵⁶. Ils perdent néanmoins leur procès, ce qui les pousse, ainsi qu'une partie de la population française, à s'éloigner de l'église pour privilégier des formes de spiritualité laïcisée telles que la franc-maçonnerie. Dans le même temps, si l'église catholique s'« ethnicise », c'est du fait de l'immigration croissante des Irlandais à La Nouvelle-Orléans à partir des années 1840. L'évêque Blanc s'appuie sur cette nouvelle communauté, qui lui permet de renforcer son influence, et contrebalancer l'attitude hostile de la population francophone solidaire des marguilliers¹⁵⁷.

¹⁵³ Correspondance parisienne, Paris, 7 octobre 1842, *La Lorgnette*, 6 novembre 1842. L'auteur fait sans doute référence aux troubles qui ont opposé les marguilliers et le clergé dès les funérailles de l'abbé Moni en août 1842.

¹⁵⁴ Lettre d'Ambrose Pilard à Mr Pilard, Thibodeaux-ville, 14 septembre 1843, Loyola University, New Orleans Special Collections & Archives.

¹⁵⁵ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 147-153.

¹⁵⁶ Louis J. LOEWENSTEIN, *History of the St. Louis Cathedral of New Orleans*, New Orleans, Times Democrat, 1882, p. 42-49 ; Michael PASQUIER, « When Catholic Worlds Collide: French Missionaries and Ecclesiastical Politics in Louisiana, 1803-1845 », dans Owen WHITE et James P. DAUGHTON (dir.), *In God's Empire: French Missionaries in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 29-45.

¹⁵⁷ Michael DOORLEY, « Irish Catholics and French Creoles: Ethnic Struggles Within the Catholic Church in New Orleans, 1835-1920 », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 387-403.

Ainsi, alors que le caractère français et ethnique des églises est ouvertement revendiqué à New York, à La Nouvelle-Orléans l'influence du clergé catholique français est au contraire ressentie comme contraire à la culture louisianaise francophone ouverte aux pratiques démocratiques comme à l'influence de la franc-maçonnerie. Cette dernière se consolide parmi la population francophone, y compris auprès d'un certain nombre de migrants français ayant choisi la Louisiane comme univers d'appartenance.

C. L'espace maçonnique francophone, entre sociabilité laïcisée et activisme politique

La franc-maçonnerie continue dans la période à attirer un certain nombre de migrants français, tout en connaissant des évolutions liées à la fois au contexte local et aux multiples crises que traverse l'institution. À New York, suite à l'affaire Morgan, les élites françaises s'en détournent, mais les loges françaises se popularisent tout en restant un vecteur d'intégration des nouveaux arrivants. À La Nouvelle-Orléans, la franc-maçonnerie est beaucoup plus vivace, et s'affirme comme une forme de sociabilité laïcisée au sein de la population créole et française, qui dépasse la seule population des migrants récents. Par ailleurs, la situation française sous la monarchie de Juillet n'est pas sans conséquences sur la Louisiane. En dépit du ralliement du Grand Orient de France au régime, des foyers d'opposition républicaine persistent dans les loges, notamment de province, dont on trouve des échos dans la sensibilité libérale de certaines loges françaises aux États-Unis.

Les évolutions de la franc-maçonnerie à New York, on l'a vu, dépendent largement des conséquences négatives de l'affaire Morgan¹⁵⁸. La correspondance des maçons new-yorkais avec le Grand Orient de France, visant à « le tenir au courant de ce qui intéresse notre ordre dans la juridiction nord des États-Unis », décrit ainsi le reflux maçonnique des années 1830 :

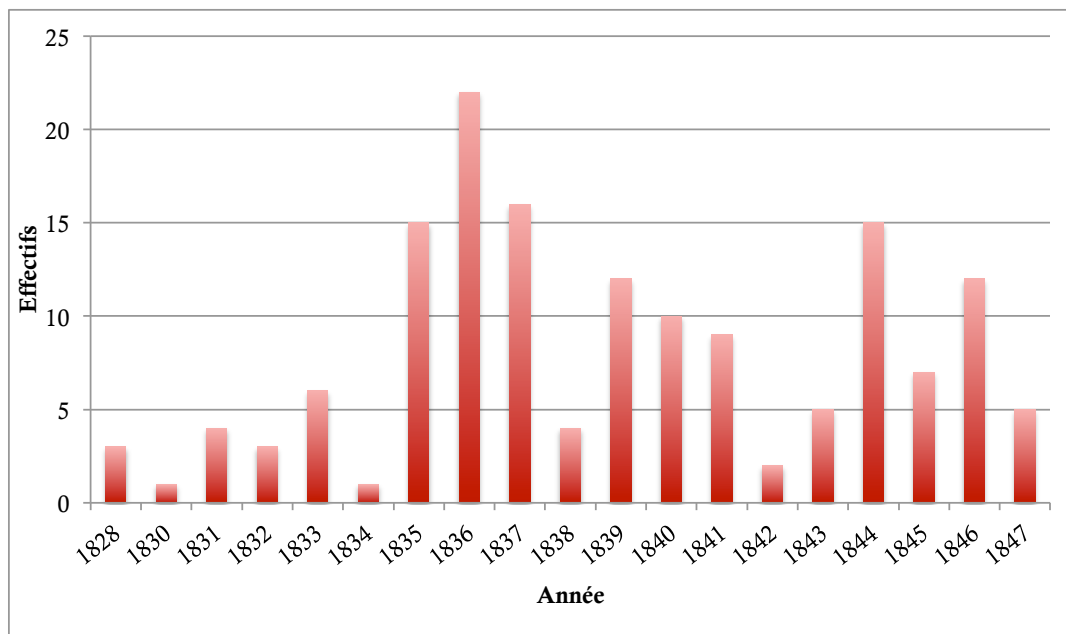
« Une réunion, prenant le titre de société anti-maçonnique, à la formation de laquelle ont puissamment contribué de faux frères expulsés des ateliers, et qui s'est grossie rapidement d'une foule de fanatiques et d'ignorants a, tout à coup, levé l'étendard de la fureur et de la rage contre l'institution maçonnique [...] Par délicatesse, un nombre d'ateliers maçonniques suspendirent leurs travaux, en déclarant qu'ils ne les ouvriraient que lorsque l'innocence des Maçons serait parfaitement reconnue¹⁵⁹. »

¹⁵⁸ BULLOCK, *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, op. cit., p. 294-310.

¹⁵⁹ De Tournay, Min.: d'Et.: Off.: du G.: O.: Garant d'amitié du Sup.: Cons.: des GG.: II.: GG.: O.: de New York, « Rapport au grand Collège des Rites établi dans le sein du G.: O.: de

Dans ce contexte troublé, la loge *L'Union Française* de New York ne suspend pas ses travaux, mais voit néanmoins ralentir le rythme des initiations et affiliations, qui sont à un niveau très faible (moins de cinq par an) de 1827 à 1834. Cet affaiblissement s'accompagne de l'évolution du recrutement de la loge : les membres de l'élite marchande qui animaient encore la franc-maçonnerie française à New York au début des années 1820 semblent ensuite s'en détourner. Joseph Bouchaud, qui avait suscité une scission et ranimé *La Sincérité* en 1824, décide de rendre sa charte à la Grande Loge de New York en 1829¹⁶⁰ ; à la même date, Louis Binsse apparaît encore comme membre honoraire de *L'Union Française*, mais disparaît ensuite des tableaux de la loge¹⁶¹. Cet abandon de l'activité maçonnique va de pair, on l'a vu, avec un nouvel investissement de ces personnalités dans les affaires religieuses ou la bienfaisance française. Les conséquences de l'antimaçonnisme s'atténuant à la fin des années 1830, les initiations reprennent à partir de 1835 (graphique 4.7).

Graphique 4.7 : Nombre des initiations et affiliations de nouveaux membres de *L'Union Française* de New York (1828-1847).



Source : Victor de Lieuvain, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », 1886, <http://www.unionfrancaise.org/DeLieuvainUFhistorique.html>, consulté le 14 septembre 2012.

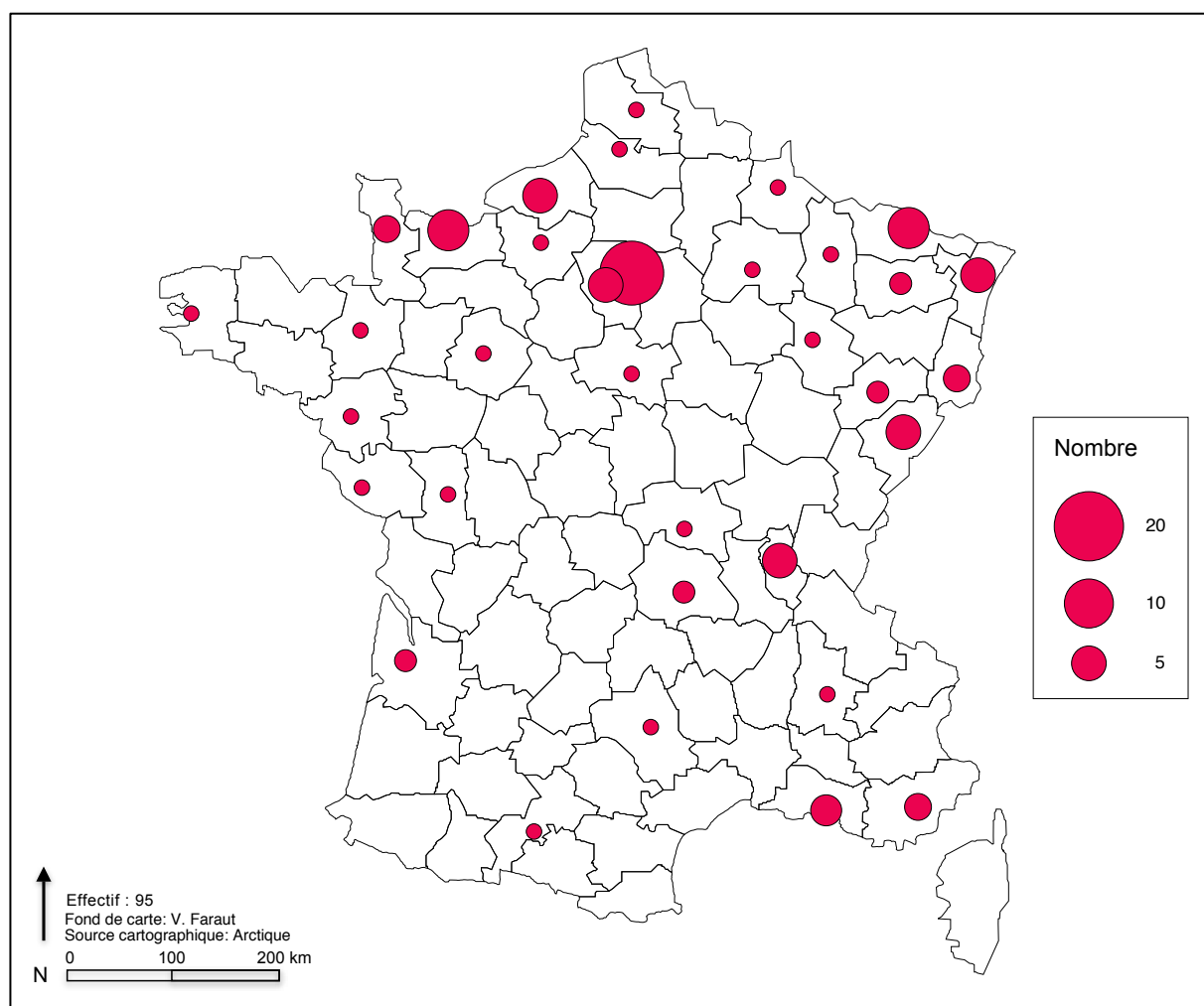
F.: en sa section du Sup.: Cons.: des GG.: II.: GG.: 33^e degré », Suprême Conseil du 33^e degré, n. d., BNF, Fonds Maçonnique, FM²-562.

¹⁶⁰ Voir LIEUVAIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », *art. cit.* Joseph Bouchaud apparaît néanmoins comme étant toujours actif dans les instances supérieures du rite écossais au sein du Suprême Conseil pour l'hémisphère occidental de New York entre 1834 et 1846 : Robert B. FOLGER, *The Ancient and Accepted Scottish Rite, in Thirty-Three Degrees: ... a Full and Complete History with an Appendix*, New York, Folger, 1881, p. 315-317.

¹⁶¹ Tableau de *L'Union Française*, 1829, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

L'Union Française recrute de plus en plus parmi les catégories intermédiaires, artisans et ouvriers qualifiés. Parmi les 192 nouveaux membres initiés ou affiliés entre 1828 et 1847, le nombre d'artisans et d'ouvriers (64) est supérieur à celui des marchands/négociants (42). Les données sur les lieux de naissance attestent par ailleurs des proximités avec d'autres nationalités européennes au sein de la loge, avec une présence conséquente de Suisses (11%) et d'Allemands (9%) outre la part majoritaire des Français (65%)¹⁶². Le recrutement régional traduit bien par ailleurs les traits des migrations françaises les plus récentes à New York, avec une prépondérance d'originaires de la région parisienne, des départements de l'Est, de Normandie, et dans une moindre mesure de la région lyonnaise et du Sud-Est (carte 4.6).

Carte 4.6 : Départements de naissance des nouveaux membres de *L'Union Française* de New York (1828-1847).



Source : Victor de Lieuvain, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », 1886, <http://www.unionfrancaise.org/DeLieuvainUFhistoric.html>, consulté le 14 septembre 2012.

¹⁶² Voir graphique en Annexe 59.

À La Nouvelle-Orléans, les évolutions maçonniques – qui sont moins touchées par l’anti-maçonnisme que sur la côte est des États-Unis – sont complexes, et reflètent plusieurs lignes de fractures et de conflits où se superposent querelles de rites, tensions entre anglophones et francophones, et tensions religieuses avec l’Église catholique. La franc-maçonnerie s’affirme en effet comme forme de sociabilité laïcisée pour une partie de la population créole et française. Du fait du conflit avec la hiérarchie catholique, les francs-maçons français et louisianais recourent de plus en plus à des formes rituelles en dehors de l’Église, y compris pour des baptêmes et des enterrements. Ces pratiques semblent importées de France, le baptême maçonnique étant notamment à la mode sous la monarchie de Juillet¹⁶³. Les premières loges à pratiquer de telles cérémonies sont celles nouvellement créées dans les années 1830 et rassemblant des migrants français fraîchement arrivés. Le 5 juillet 1840, *Les Disciples du Sénat Maçonnique* organisent ainsi un « baptême des louveteaux », c’est-à-dire de fils de maçons de la loge, en présence de 65 francs-maçons, ainsi que des mères et des marraines, qui sont généralement des épouses et des sœurs de maçons :

« [...] après les cérémonies d’usage [on] introduit les louveteaux et les marraines [...]. Le Ven.:M.: adresse aux pères, mères, parrains et marraines une allocution leur rappelant leurs devoirs, puis il est procédé au baptême, après lequel les parrains et marraines prêtent le serment d’usage¹⁶⁴. »

Toutes les familles qui participent n’ont pas pu être identifiées, mais on constate qu’il s’agit souvent de migrants récents à La Nouvelle-Orléans¹⁶⁵. Robert Préaux est par exemple un avocat français, né en Guadeloupe, arrivé à La Nouvelle-Orléans en 1828 et naturalisé américain en 1834. Il s’insère dans le tissu des migrants français devenus notables, étant recommandé pour sa naturalisation par Benjamin Buisson et Armand Pitot, fils de James Pitot¹⁶⁶. Il est membre de *L’Étoile Polaire* en 1840. Parmi les membres des familles des baptisés, Jean Pujol mentionne être arrivé à La Nouvelle-Orléans en 1840¹⁶⁷. Bien que peu

¹⁶³ COMBES, *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle. Tome I, op. cit.*, p. 209-211.

¹⁶⁴ Séance du 5 juillet 1840, « Livre d’Or des Disciples du Sénat Maçonnique, 1839-1842 », HNOG, Étoile Polaire records.

¹⁶⁵ Sont baptisés Paul Aldigé, parrainé par Robert Préaux, et Mme Elizabeth Salle ; Jean Pujol, parrainé par Robert Préaux, et Mme Fouchat ; Guillaume Marès, parrainé par Robert Préaux, et Mlle Louisa Bernard ; Aristide Auburtin, parrainé par Léon et Mme Grégoire. Séance du 5 juillet 1840, « Livre d’Or des Disciples du Sénat Maçonnique, 1839-1842 », HNOG, Étoile Polaire records.

¹⁶⁶ Certificat de naturalisation de Jean Pujol, 1834, Loose naturalisations of majors and minors in Parish Court (1830-1836), NOPL, mf VNA 743 ma.

¹⁶⁷ Certificat de naturalisation, 1851, 2th District Court, Minors Certificates (1850-1884), NOPL, mf VNB 743 m.

d'informations soient disponibles sur les frères Léon ou Aldigé, ils apparaissent tous deux comme membres de la Grande Loge de Louisiane en 1844, ce qui témoigne de leur insertion rapide dans le paysage maçonnique louisianais, alors qu'ils sont absents des archives louisianaises avant 1840. Outre les baptêmes, l'essor des enterrements maçonniques suscite une nouvelle polémique avec l'Église. *Le Propagateur catholique* dénonce en effet l'inauguration en 1843 d'une parcelle de cimetière destinée aux sépultures des francs-maçons membres du *Foyer Maçonnique*. L'abbé Perché s'insurge contre la possibilité que des maçons non catholiques puissent être enterrés en terre chrétienne. Les membres de la Grande Loge de Louisiane, dont le Grand Maître E. A. Canon et Robert Préaux, qui avaient assisté à l'inauguration du tombeau, répondent à cette attaque en rappelant l'accord donné par les marguilliers et le curé pour l'achat de cette parcelle, et s'indignent des accusations de l'abbé Perché :

« Une corporation régulièrement constituée et créée par les lois de l'État, la Loge *Le Foyer Maçonnique*, forme le dessein d'ériger un monument qui devra servir de sépulture aux membres catholiques de son Atelier. [...] On crie au « Scandale », on hurle le mot « Profanation ». Mais où est donc le scandale ? Où est donc la profanation ? [...] Placera-t-on les Maçons dans une position pire que celle du lépreux et du pestiféré, et devra-t-on se croire souillé par leur contact, avant même qu'ils aient fait acte de présence ? [...] la concession ne doit profiter qu'à des catholiques, et alors que devient cette hypothèse gratuite d'inhumation de Protestants, de Juifs, de Mahométans, pitoyable subterfuge auquel on a recours, misérable fantôme qu'on évoque, afin de tenir en émoi et d'ameuter au besoin cette partie simple et crédule de la population catholique sur laquelle on croit pouvoir exercer assez d'empire pour la faire servir d'instrument à sa haine ?¹⁶⁸ »

La persistance de la lutte entre le clergé et les francs-maçons amène à la création le journal *Le Franc-Maçon* à partir de 1845, qui multiplie ainsi les passes d'armes avec *Le Propagateur catholique*. Les cérémonies laïques se diffusent, doublées d'initiatives prises par la société de bienfaisance qui procède également à l'achat d'un tombeau en 1850¹⁶⁹.

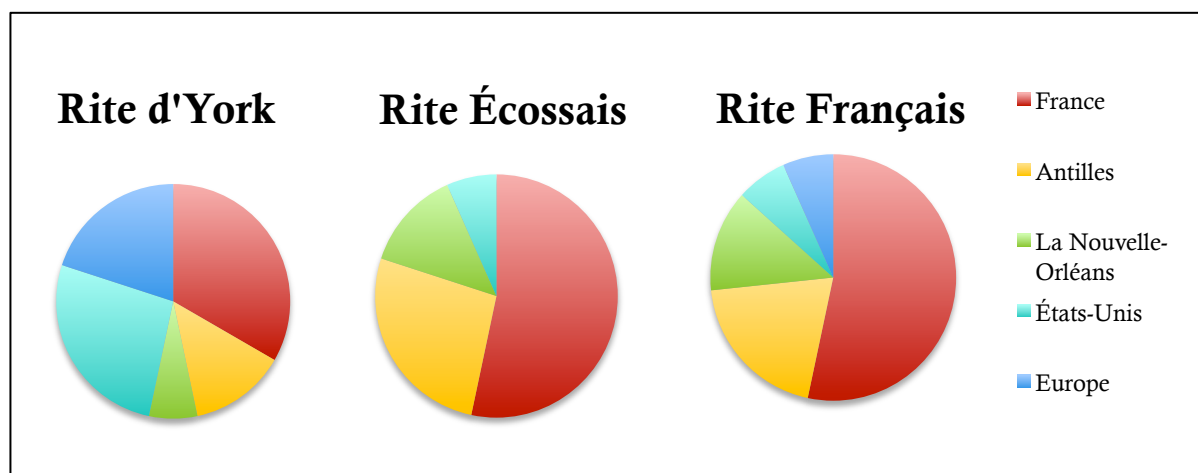
Par ailleurs, l'influence des formes françaises de franc-maçonnerie à La Nouvelle-Orléans se traduit également dans les évolutions de la Grande Loge et la création de

¹⁶⁸ « Appel de la Grande Loge au Public pour servir de réponse à l'article du *Propagateur Catholique* », GRANDE LOGE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, *Tableau annuel de l'État de la Franc-Maçonnerie à la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Gaux et Cie, 1844. Un court récit de la cérémonie est publié dans *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 7 août 1843. Voir également BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 150.

¹⁶⁹ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 152, 157-159. LE FRANÇOIS, *Abrégé historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans: depuis sa fondation, mars 1843, jusqu'à mai 1903*, op. cit., p. 8-9.

nouvelles loges françaises. Les statuts de la Grande Loge en 1819 avaient déjà établi la prééminence des francs-maçons de La Nouvelle-Orléans sur ceux du reste de l'État. Ils établissaient en effet une classe de membres à vie parmi les francs-maçons résidant dans la ville, et obligeaient les loges des zones rurales à choisir des représentants parmi eux¹⁷⁰. Ces deux facteurs participent de la constitution d'une « aristocratie maçonnique » dominée par les maçons d'origine française ayant intégré l'élite louisianaise. De nouveaux « Codes et réglementations » adoptés en 1832 renforcent cet état de fait, en intégrant dans les membres à vie de la Grande Loge tous les ex-Vénérables des loges de la ville¹⁷¹. La composition des trois chambres symboliques chargées de régir les trois rites en est le reflet, la très large majorité des grands officiers de la Grande Loge étant née en France ou dans les Antilles (graphique 4.8), y compris pour le rite d'York pratiqué essentiellement par les Américains¹⁷².

Graphique 4.8 : Lieux de naissance des membres des trois chambres symboliques de la Grande Loge de Louisiane en 1832.



Source : James B. Scot, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, New Orleans, s. n., 1923, p. 45.

L'administration des trois rites par la Grande Loge à partir de 1832 permet aux loges de rite écossais ou français de s'autonomiser, alors qu'elles dépendaient jusque là du Grand Consistoire pour le rite écossais, établi à La Nouvelle-Orléans en 1813, ou du Grand Orient de France pour le rite français. *L'Étoile Polaire* choisit ainsi en 1833 de fusionner les trois

¹⁷⁰ SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, op. cit., p. 27.

¹⁷¹ « tous les pouvoirs étaient concentrés dans les mains des anciens Maîtres résidant dans la ville de La Nouvelle-Orléans », SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, op. cit., p. 44-45.

¹⁷² Voir le tableau nominatif en Annexe 60.

loges du même nom, qui exerçaient séparément les trois rites, pour privilégier le rite écossais, sous la présidence de Pierre Soulé. Les membres de la loge s'accordent ainsi :

« Art 1^{er} - que la Loge connue sous le nom distinctif *L'Étoile Polaire*, ne travaillerait désormais qu'un seul rite sous la constitution de la T.: G.: L.: de l'État de la Louisiane sous le titre de *L'Étoile Polaire* n°1 et que les secrétaires des loges française et d'York enverraient à la Loge les constitutions des rites abandonnés¹⁷³. »

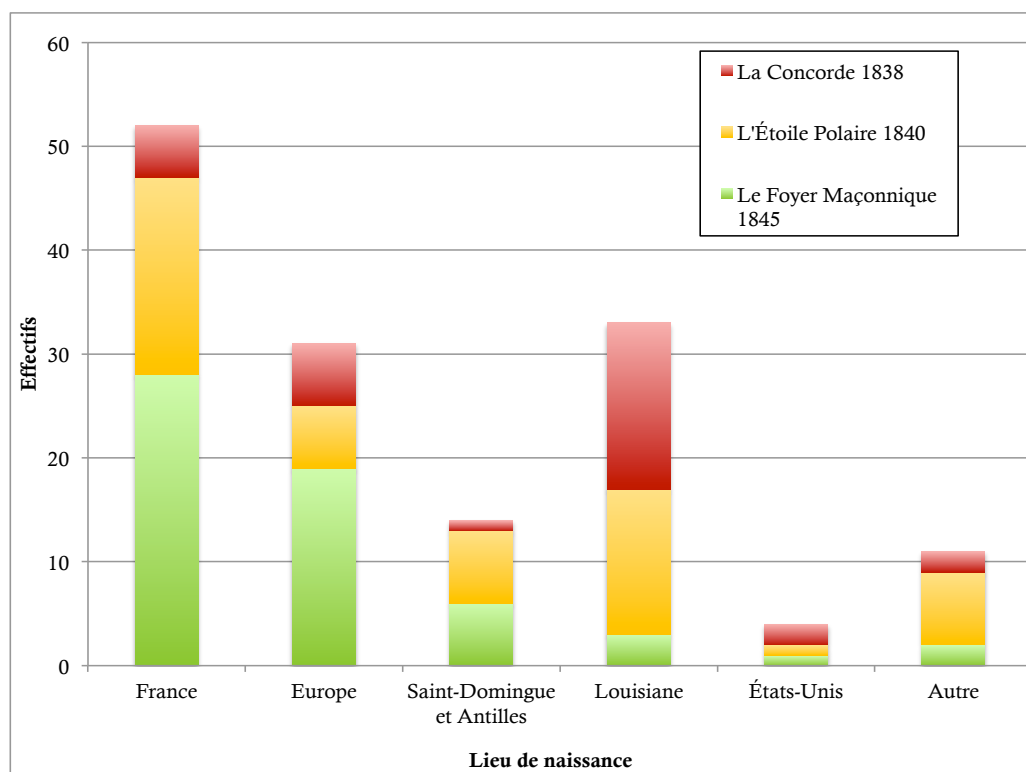
Le dynamisme maçonnique à La Nouvelle-Orléans provient ainsi majoritairement des loges de rite français et écossais : parmi les quinze loges affiliées à la Grande Loge de Louisiane en 1844, dix sont situées à La Nouvelle-Orléans : quatre travaillent au rite d'York, quatre au rite écossais et deux au rite français. Du fait des dissensions avec les loges au rite d'York et de langue anglaise, un certain nombre de loges anglophones ont disparu¹⁷⁴. Les archives disponibles permettent d'ébaucher les différences et la hiérarchisation entre les différentes loges francophones de La Nouvelle-Orléans. Trois profils se distinguent en effet. D'une part, les loges les plus anciennes, ayant conservé le rite d'York (*La Parfaite Union*, *La Concorde*, *La Persévérance*) semblent peu ouvertes aux nouveaux migrants et recrutent essentiellement des Louisianais francophones. Il est notable que les loges *La Concorde* et *La Persévérance*, ouvertes à l'apport de France et de Saint-Domingue dans leurs premières années, n'intègrent plus les nouvelles générations de migrants. D'autre part, *L'Étoile Polaire* présente un profil intermédiaire, qui associe l'héritage des fondateurs et l'accueil de nouveaux arrivants, facilité par le rite écossais, plus familier aux maçons venus de France. Pierre Soulé en devenant Vénérable de la loge en 1832, lui donne en effet une impulsion qui va de pair avec l'ouverture aux nouveaux arrivants, tout en maintenant

¹⁷³ Séance du 17 novembre 1833, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOC, Étoile Polaire records. En conséquence, l'affiliation au GODF est abandonnée : celui-ci répond le 28 février 1835 et en admet les raisons, liées au fait que « la disputation des loges françaises de La Nouvelle-Orléans était devenue embarrassante en raison des préventions qui y règnent contre les rites français et Éc[ossais] et en général contre les maçons européens qui les professent », séance du 5 juin 1836, *ibid.* La loge adopte néanmoins à nouveau le cumul des rites, avec prééminence du rite écossais, en 1840 : « Résolu à l'unanimité que la R.:L.: Éc.: reste seule chargée de l'administration des 3 loges, avec cumulation des rites Éc[ossais], York et français, ayant le même titre, attendu qu'elle peut maintenant travailler d'après l'autorisation de notre constituante qu'il n'y aura qu'une seule nomination faite tous les ans pour les 3 rites et que ce sera à la loge Éc[ossaise] n°1 que se fera et les mêmes officiers serviront aux autres loges ; le Ven.: de la Loge n°1 fixant les jours des séances du rite d'York et du rite français », séance du 4 octobre 1840, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOC, Étoile Polaire records.

¹⁷⁴ Séance du 29 décembre 1833, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOC, Étoile Polaire records.

la présence de natifs de Louisiane et de Saint-Domingue. Ces derniers, après examen approfondi, sont par ailleurs souvent des maçons de la deuxième génération issus de familles françaises¹⁷⁵. Enfin les loges françaises les plus récentes telles que *Le Foyer Maçonnique* et *Les Disciples du Sénat Maçonnique*, fondées en 1838 et 1839, adhèrent au rite français. Elles sont quasi-exclusivement composées de migrants fraîchement arrivés de France : 58% des membres du *Foyer Maçonnique* en 1845 sont nés en France ou dans les Antilles françaises, et 32% dans d'autres pays d'Europe. De même, parmi les 42 nouveaux initiés des *Disciples du Sénat Maçonnique* entre 1840 et 1844, 26 viennent de France et 6 d'Allemagne¹⁷⁶. Ces trois profils sont résumés dans le graphique 4.9 par la comparaison entre les origines géographiques des membres de *La Concorde*, de *L'Étoile Polaire* et du *Foyer Maçonnique*.

Graphique 4.9 : Pays de naissance des francs-maçons de *La Concorde*, *L'Étoile Polaire* et *Le Foyer Maçonnique* de La Nouvelle-Orléans (1838-1845).



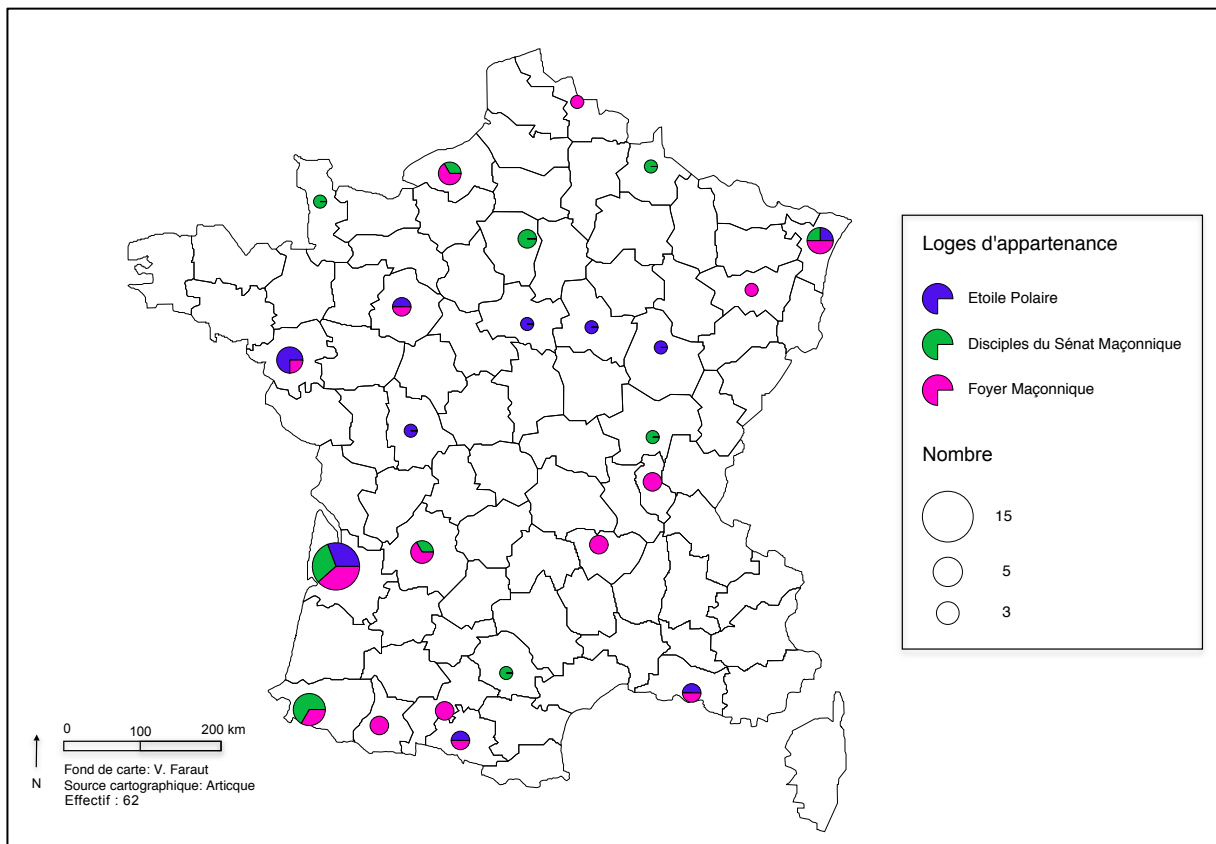
Sources : Tableau de *La Concorde* n°3, 1838, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9 ; Tableau de *L'Étoile Polaire* n°1 1840, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; Tableau du *Foyer Maçonnique* n°4, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

¹⁷⁵ Henry Dufilho, R. Brugier, Pierre Darcantel, Rd. Lefevre et J. B. Sarpy sont par exemple nés à La Nouvelle-Orléans et fils de maçons nés en France. Tableau de *L'Étoile Polaire* pour 1840, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

¹⁷⁶ Tableau du *Foyer maçonnique* (1845), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; « Livre d'Or des Disciples du Sénat Maçonnique, 1840-1845 », HNOC, Étoile Polaire records.

Les nouveaux migrants venus de France qui intègrent ces loges sont issus de départements majoritairement situés dans Sud-Ouest (Haute-Garonne, Gironde et Basses-Pyrénées), suivis de la Seine et de quelques départements de l'Est ou de Normandie (carte 4.7). Parmi leurs activités, l'artisanat domine, avec par exemple la spécialisation professionnelle des bouchers du Sud-Ouest qui a déjà été évoquée¹⁷⁷. La différenciation régionale est de plus en plus marquée avec New York où l'on a vu que les maçons provenaient d'abord du Bassin parisien, de l'Est et de Normandie.

Carte 4.7: Départements de naissance des francs-maçons français initiés dans les loges *L'Étoile Polaire*, *Les Disciples du Sénat Maçonnique* et *Le Foyer Maçonnique* de La Nouvelle-Orléans (1840-1845).



Source : Tableaux de *L'Étoile Polaire* n°1, 1840, et du *Foyer Maçonnique* n°4, 1845, HTML, Freemasons Records, MSS 895 Box 12 ; Livre d'Or des *Disciples du Sénat Maçonnique*, 1840-1845, HNOC, Étoile Polaire records.

Comparée au reste des États-Unis, la Louisiane présente donc une originalité maçonnique certaine, par la coexistence de rites pratiqués à la fois sur le continent américain et sur le continent européen. Les opposants à cette originalité – notamment les maçons d'York anglophones, qui contestent à partir de 1846 la légitimité de la Grande Loge

¹⁷⁷ Les quatre bouchers initiés parmi les *Disciples du Sénat Maçonnique* entre 1840 et 1844 sont originaires de Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées. « Livre d'Or des Disciples du Sénat Maçonnique, 1840-1845 », HNOC, Étoile Polaire records.

de Louisiane – critiquent une influence « étrangère » liée aux formes maçonniques importées de France. Pour autant, l'autonomie de la Grande Loge de Louisiane offre aux loges francophones de La Nouvelle-Orléans un caractère intermédiaire entre maçonnerie française et américaine.

Certaines loges francophones de Louisiane restent ainsi tournées vers les évolutions maçonniques et politiques du Vieux Continent, en particulier à travers l'accueil d'opposants politiques et de libéraux français. La fondation en 1831 de deux loges de rite écossais, *Les Trinosophes* n°1 et *La Libérale* n°2, en est l'exemple. Bien qu'aucune archive émanant directement de ces loges ne soit disponible, leurs relations avec les autres loges de La Nouvelle-Orléans permettent d'en évoquer certains traits. *La Libérale* réunit des libéraux français tels qu'Alexandre Magnin, l'auteur d'un recueil de *Chansons patriotiques* rédigés après la révolution de 1830 et à tonalité bonapartiste et républicaine¹⁷⁸. De même, on y trouve des membres fondateurs de la première Société française de bienfaisance qui y représentaient des sections départementales françaises, tels que Prosper Barousse ou De Puilly¹⁷⁹. *L'Étoile Polaire* accueille également des membres à sensibilité libérale et républicaine et se lie avec des loges françaises connues pour leur caractère relativement subversif sous la monarchie de Juillet. À partir de 1835, elle établit ainsi des liens d'amitié avec *La Clémentine* de Paris, par le biais de Hyacinthe Leblanc de Marconnay¹⁸⁰. Cette loge se distingue par son activisme dans le domaine de la philanthropie, mais également par la proximité de certains de ses membres avec les théories fouriéristes, ou encore le mouvement antiesclavagiste. La loge devient une « pépinière intellectuelle et républicaine » en 1844 sous l'impulsion de Bègue-Clavel¹⁸¹. Malgré sa mise au pas par le

¹⁷⁸ Il est le représentant la *Libérale* auprès de *L'Étoile Polaire* en 1833 : séance du 29 décembre 1833, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOC, Étoile Polaire records. Parmi ses écrits, le chant « La Conspiration, dédié au peuple français », incite le peuple français au soulèvement, du fait de caractère décevant de la monarchie de Juillet : « De l'arc-en-ciel qui vient d'éclorre / Déjà l'éclat se décolore : / Les rois et les cours / Conspirent toujours... / Ah, si tu ne veux abdiquer tes trois jours, / Peuple, conspire encore ! », Alexandre MAGNIN, *Chansons Patriotiques*, Nouvelle-Orléans, Penniman, 1831, p. 35.

¹⁷⁹ « Étoile Polaire, Rite Écossais n°1, Tableau Alphabétique des visiteurs », n. d., HNOC, Étoile Polaire records.

¹⁸⁰ Séance du 18 janvier 1835, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOC, Étoile Polaire records.

¹⁸¹ *La Clémentine Amitié* participe à la création d'une Maison de Secours à Paris à partir de 1840. Louis Théodore Juge, fondateur du *Globe* (1839-1843) qui publie les théories de Fourier, en fait partie. Le représentant au GODF de la loge guadeloupéenne *Les Disciples d'Hiram*, fondée par des hommes de couleur, est en 1847 un membre de *La Clémentine Amitié*. COMBES, *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle. Tome I, op. cit.*, p. 205-206, 212-214, 222, 228-230, 240.

Grand Orient de France, elle continue à faire preuve ponctuellement d'activisme politique. De même, *L'Étoile Polaire* établit en 1835 des liens d'amitié et de correspondance avec *Mars et les Arts* de Nantes et *L'Essence de la Paix* de Bordeaux¹⁸². Cette dernière est connue pour ses actions de protestation contre le Grand Orient dans les années 1830, notamment lors des manifestations républicaines ou de soutien aux révolutionnaires polonais¹⁸³. Le *Foyer Maçonnique* a quant à lui pour correspondantes en 1845 les loges *Henri IV* de Paris – qui accueille également des réfugiés polonais – et *La Candeur* de Bordeaux¹⁸⁴.

Cette expression de solidarités politiques entre les francs-maçons des loges françaises de La Nouvelle-Orléans et les libéraux européens offre un terrain propice à l'accueil, après 1848, d'une nouvelle génération d'activistes en leur sein. Ce fragile équilibre louisianais est cependant rompu avec l'apparition d'une Grande Loge dissidente en 1848, et l'exclusion des rites écossais et français par les nouveaux statuts de la Grande Loge de Louisiane, qui, comme nous le verrons, ouvre une phase de conflit ouvert entre autorités maçonniques au sein de l'Atlantique français.

D. Les évolutions différenciées du civisme local : la participation des Français aux milices urbaines

Les milices constituent enfin un lieu d'intégration civique pour les migrants qui offrent également l'occasion de revendiquer un caractère national et des valeurs patriotiques dans les deux villes. À La Nouvelle-Orléans, la milice fait partie des institutions civiques qui remontent à la période coloniale, mais dont le développement avec l'essor urbain est notable¹⁸⁵. Leur présence est en effet « indispensable à une ville où il n'y a pas de garnison militaire¹⁸⁶ ». Il n'existe pas de corps de milice spécifiquement réservée aux Français, mais ceux-ci constituent une part non négligeable de la Légion de la Louisiane. Des données de 1830 montrent par exemple qu'on dénombre, parmi les 155 membres de la légion qui ont signé une adresse à la garde nationale française pour célébrer

¹⁸² Séances du 1^{er} et du 15 mars 1835, « Livre d'Or de la R.: Loge *L'Étoile Polaire* n°1 au rite Écossais ouvert le 17 novembre 1833 à 1845 à l'Or.: de La Nouvelle-Orléans », HNOG, *Étoile Polaire records*. *Mars et les Arts* est notamment une loge de nombreux capitaines au long cours, HILLE, *Dictionnaire des marins francs-maçons, Gens de mer et professions connexes aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles: Travaux de la loge maritime de recherche La Pérouse - Kronos N° 56, op. cit.*

¹⁸³ COMBES, *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle. Tome I, op. cit.*, p. 175, 191.

¹⁸⁴ Tableau du *Foyer maçonnique*, 1845, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

¹⁸⁵ Jack David Lazarus HOLMES, *Honor and Fidelity; the Louisiana Infantry Regiment and the Louisiana Militia Companies, 1766-1821*, Birmingham, 1965.

¹⁸⁶ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 15 avril 1830, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 164.

la révolution de 1830, au moins 26 membres nés en France ou dans les colonies françaises, parmi lesquels dix occupent des fonctions d'officiers, notamment dans les compagnies d'artilleurs et de grenadiers¹⁸⁷. Les anciens cadres militaires français de l'époque napoléonienne ont notamment fourni nombre de majors de la Légion, tels que Benjamin Buisson (ancien élève de l'École Polytechnique), Louis Gally (vétéran des armées napoléoniennes) ou encore Pierre Ambroise Cuvillier, réfugié de Saint-Domingue¹⁸⁸. La Légion de la Louisiane voit ses effectifs croître dans les années 1830, estimés par Jean Boze à 680 hommes en 1830, et 1 060 en 1832¹⁸⁹. La présence d'un état-major français ayant participé aux guerres révolutionnaires, le choix d'uniformes « costumés à l'instar de ceux de l'Europe¹⁹⁰ », et la désignation de la Légion sous le terme de « garde nationale¹⁹¹ » entretiennent un lien explicite avec les symboles français. Ces symboles sont néanmoins l'objet d'une réappropriation par les Louisianais, comme en témoigne la popularité de la Légion auprès d'« une nombreuse jeunesse créole¹⁹² ». La Légion offre ainsi des occasions de sociabilité importante, lors des manœuvres du dimanche, largement annoncées par la presse, et la célébration de tous les événements civiques auxquels la milice est convoquée. Elle se dote même de ses poètes officiels en la personne de Tullius Saint-Céran, originaire des Antilles françaises, ou d'Alexandre Magnin, poète libéral français, qui composent des odes à la Légion¹⁹³.

La milice est cependant au cœur des tensions qui opposent population d'origine française et population anglo-américaine, avec notamment dans les années 1820 un conflit

¹⁸⁷ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830. Voir liste en Annexe 61.

¹⁸⁸ Buisson Family Papers, LSM, RG 214 ; Gally Papers, LSM, RG 170. Pierre Ambroise Cuvillier est né en France et passé par Saint-Domingue, et exerce des fonctions de maître d'école et d'avocat : lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, juillet 1830 et mars 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folders 174, 252.

¹⁸⁹ Lettres de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 25 janvier-19 février 1830 et 22 février 1832, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folders 157 et 198.

¹⁹⁰ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 22 février 1832, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 198.

¹⁹¹ Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 20 juillet 1829, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 143.

¹⁹² Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 15 avril 1830, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 164.

¹⁹³ C'est le cas des traditionnelles célébrations du 8 janvier, du 22 février pour l'anniversaire de Washington, et du 4 juillet ; mais également des événements exceptionnels, comme la visite de Lafayette, la célébration de la révolution de 1830 ; « Les couplets chantés par M. Magnin au dernier banquet des grenadiers ont été redemandés et vivement applaudis », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830. À propos de Tullius Saint-Céran, voir TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 451-453.

très dur au sein du commandement partagé entre créoles, Français et Américains¹⁹⁴. La tradition du 4 juillet, associant la célébration nationale américaine aux usages locaux, voulait par exemple que la Légion de la Louisiane se réunisse à la cathédrale Saint-Louis pour assister au traditionnel *Te Deum*. Or en 1835, le « colonel de la Légion Mr Smith, américain, ayant désiré et contre l'usage que la cérémonie religieuse de cette fête se célèbre dans l'église luthérienne au Faubourg Ste Marie » fait face à l'insubordination des corps de milice qui « firent volte-face à l'entrée de la rue du Canal pour s'en retourner au sein de leur paroisse entrée en fonction pour le *Te Deum* et laissèrent de l'autre bord le colonel seul et à cheval¹⁹⁵ ». Ces dissensions multiples semblent rendre la milice de moins en moins attractive, comme en témoigne un rapport de 1840 :

« Il résulte du rapport de l'adjudant général que “depuis la guerre de 1815 l'éloignement pour le service militaire a graduellement augmenté” [...] toute la force publique consistant en milices, la désorganisation de ces corps civiques pourrait entraîner dans certains cas les plus désastreuses conséquences¹⁹⁶. »

À New York au contraire, la création d'une milice proprement française est plus tardive et date de 1847, mais connaît un succès croissant, et participe des structures de sociabilité destinées à entretenir les liens patriotiques entre Français. L'appellation de « gardes Lafayette » fait écho au corps des *Lafayette Fusiliers* américains qui avait été créé dès 1845¹⁹⁷. Le *New York City Tribune* rapporte ainsi que « nos concitoyens français ont achevé lundi l'organisation de leur compagnie de volontaires¹⁹⁸ », dirigée par Charles Coudert, ancien officier français, et dont le trésorier est le journaliste René Masson. Son intégration dans le corps de milice de la ville de New York a vocation à participer au maintien de l'ordre dans la ville, mais elle est également érigée en symbole national. Elle obtient en effet l'autorisation du gouverneur de l'État de New York d'arborer de drapeau tricolore considéré comme « moitié américain¹⁹⁹ ». Les références à la geste militaire s'inspirent de la garde nationale française, symbole des Trois Glorieuses, mais également

¹⁹⁴ TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, op. cit., p. 92-96.

¹⁹⁵ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 4 juillet 1835, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 257.

¹⁹⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 24 janvier 1840.

¹⁹⁷ “Constitution and By-laws of the Lafayette Fusiliers”, 1845, NYHS, UA 364, Box 2.

¹⁹⁸ « [...] our French fellow citizens on Monday completed the organization of their volunteer company », *New York City Tribune*, 4 février 1847.

¹⁹⁹ « Le drapeau français, a dit ce magistrat, a brillé trop longtemps et trop glorieusement à côté du nôtre, dans la guerre de notre indépendance, pour que je ne fasse pas de grand cœur une exception et que je ne le considère pas comme à moitié américain », *Courrier des États-Unis*, 31 juillet 1847.

aux succès militaires remontant à la Révolution à et l'Empire en faisant des événements de juillet 1830 « le Marengo et l'Austerlitz de cette armée citoyenne²⁰⁰ ». Les gardes Lafayette sont ainsi amenés à s'illustrer dans la célébration des événements politiques français, qui commencent par celle des Trois Glorieuses le 29 juillet 1847, et se poursuivront lors de l'annonce de la nouvelle révolution de 1848.

L'examen des évolutions des structures de sociabilité françaises révèle des traits qui distinguent La Nouvelle-Orléans de New York. On peut ainsi avancer qu'à New York, un processus d'« ethnicisation » est en cours, qui aboutit à la mise en place d'institutions assurant la cohésion des Français de la ville. Leur vocation est de se distinguer des autres groupes migrants et de préserver un lien fort avec la France. Les hiérarchies sociales au sein de la population française mènent l'élite marchande à être plus active dans la constitution de sociétés de bienfaisance ou de lieux de culte, alors que la franc-maçonnerie prend un caractère relativement plus populaire et libérale. À La Nouvelle-Orléans, les enjeux locaux auxquels sont confrontées les populations d'origine française suscitent la défense d'un caractère proprement louisianais, francophone et américain. Les associations de bienfaisance ou les loges maçonniques se trouvent donc partagées entre caractères français et louisianais. Elles constituent d'une part des structures de socialisation politique des migrants récents et contribuent à leur intégration dans la société néo-orléanaise. D'autre part, un certain nombre des nouveaux arrivants qui les animent sont également porteurs d'idées libérales, en relation avec les affaires françaises, et voient dans ces associations un moyen de prolonger leur action politique. Ces ambiguïtés participent au maintien des clivages parmi la population d'origine française, selon de multiples lignes politiques, religieuses, ethniques ou sociales. Les différences de caractère qui apparaissent entre New York et La Nouvelle-Orléans se retrouvent dans l'essor du journalisme de langue française, partagé entre la représentation d'un groupe de migrants et l'expression d'une particularité culturelle locale.

²⁰⁰ *Courrier des États-Unis*, 31 juillet 1847.

III) Journaux, journalistes et communauté de lecteurs français, entre presse ethnique et singularité louisianaise

« La déclaration de l'Indépendance des treize États de l'Union 4 juillet 1776 dans le nouveau monde, et la révolution de 1789 dans l'ancien, en ouvrant l'ère démocratique des temps modernes, ont eu pour résultats deux faits entièrement nouveaux : l'avènement du Journal, et la mort du livre.

[...] Par sa forme incisive et populaire, le journal, en pénétrant dans toutes les couches de la société, les a changées et transformées, et le jour s'est fait dans les plus obscurs esprits : car le journal aujourd'hui, n'est pas seulement la polémique quotidienne, mais bien tout ce qui constitue la société au dix-neuvième siècle²⁰¹. »

Dans cet éditorial, Louis Dufau, républicain français réfugié en Louisiane, annonce l'« avènement du journal ». Les années 1830 à 1850 sont en effet au cœur de l'âge d'or de la presse francophone en Louisiane selon Edward Larocque Tinker, entre les années 1830 et 1850²⁰². À New York, la presse française connaît également un rayonnement important dans cette période, grâce à la création du *Courrier des États-Unis* qui établit un lien entre la France et les francophones aux Amériques. Cette période d'essor et de foisonnement journalistique et littéraire est liée à la fois à l'arrivée de journalistes français aux États-Unis, qui participent du dynamisme éditorial, à la circulation des imprimés – livres et journaux – dans l'Atlantique, et à la constitution d'un lectorat francophone suffisamment nombreux et stable pour permettre à des publications de langue française de perdurer ou de se renouveler. Dans le domaine politique, le journal devient également l'organe par excellence des partis qui divisent l'opinion sur les deux rives de l'Atlantique. En France, la brève libéralisation de la presse après les Trois Glorieuses est suivie d'une nouvelle phase de restrictions et de répression qui poussent de nombreux journalistes libéraux et républicains à l'exil. Ils participent à maintenir aux États-Unis un lien avec l'actualité française sur fond de divisions entre légitimistes, orléanistes et républicains. Dans le même temps, l'ère jacksonienne aux États-Unis et le second système de partis opposant démocrates et whigs mène à une polarisation de la presse entre partis opposés, à laquelle la presse francophone n'échappe pas, surtout en Louisiane. Enfin, le rôle des journaux est déterminant dans la structuration des groupes de migrants de plus en plus nombreux, car le lien social, le sentiment d'appartenance nationale et l'essor de la conscience politique

²⁰¹ *Le Moniteur du Sud, organe des populations franco-américaines*, 5 août 1849.

²⁰² « La période littéraire la plus féconde et la plus florissante que la Louisiane ait connue » se situe entre les années 1820 et 1861 : TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 5.

dépendent largement des nouveaux médias, en France comme aux États-Unis²⁰³. Cependant, des conceptions concurrentes de la signification de l'usage de la langue française, et du caractère français, révèlent des évolutions divergentes entre New York et La Nouvelle-Orléans.

A. Un afflux continu de journalistes français aux Amériques

L'espace littéraire et journalistique franco-américain se nourrit des voyages et récits des écrivains et voyageurs qui à l'instar d'Alexis de Tocqueville et de Gustave de Beaumont en 1831-1832, découvrent les États-Unis ; mais aussi des voyages en France d'un certain nombre de créoles louisianais, éduqués dans les lycées français, et fréquentant pour certains d'entre eux les milieux parisiens du journalisme et des lettres. On constate que ces circulations s'intensifient avec les épisodes révolutionnaires de 1830 et 1848, occasionnant de nouveaux flux de journalistes français vers les États-Unis, lesquels sont souvent marqués par leur passage dans la presse d'opposition. Ces itinéraires multiples contribuent à structurer l'univers politique de référence des Français aux États-Unis. Les notices biographiques des journalistes français en Louisiane établies par Edward Larocque Tinker et complétées par Alexandre Viatte, pour partielles – et partiales – qu'elles soient, reflètent cette vivacité de circulation. On note ainsi pour la période 1830-1848 l'arrivée aux États-Unis – et très majoritairement en Louisiane – d'une trentaine de journalistes français aux profils et aux motivations variés²⁰⁴.

D'abord, ce phénomène est à relier aux évolutions politiques françaises. Bien que les raisons des départs de France ne soient pas toujours renseignées, leur chronologie, en majorité après 1835 et les « lois de septembre » répressives vis-à-vis de la presse, et un

²⁰³ CHARLE, *Le siècle de la presse, 1830-1939*, op. cit ; Jeremy D. POPKIN, *Press, Revolution, and Social Identities in France, 1830-1835*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2002 ; NORD, *Communities of Journalism: A History of American Newspapers and Their Readers*, op. cit ; STARR, *The Creation of the Media. Political Origins of Modern Communications*, op. cit. Pour l'essor de la presse migrante aux États-Unis voir HOERDER, *The Immigrant Labor Press in North America 1840s-1970s: An Annotated Bibliography*, op. cit ; Barbara Straus REED, *Outsiders in 19th-Century Press History: Multicultural Perspectives*, Bowling Green, OH, Bowling Green State University Popular Press, 1995 ; Sally M. MILLER, *The Ethnic Press in the United States: A Historical Analysis and Handbook*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1987.

²⁰⁴ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit. Les notices de Tinker, rédigées dans les années 1930, reflètent le contexte de lutte politique et culturelle des francophones en Louisiane, mais également le maintien de préjugés racistes lorsqu'il est question de l'esclavage ou des écrivains de couleur. Voir tableau des journalistes français en Annexe 62.

certain nombre de parcours individuels, laissent entrevoir l'attractivité des États-Unis comme lieu de refuge politique et d'activité journalistique alternative. On peut citer le cas de Paul Villars, journaliste parisien « arrivé à La Nouvelle-Orléans vers 1839 [...]. Il avait quitté la France suite à quelques démêlés avec les tribunaux ou la police pour des publications dans le *National*. Il était un des collaborateurs de Carrel dans cette feuille. C'était un homme d'opinions très exaltées²⁰⁵ ». C'est également le cas de Pierre Barthélémy, plume acerbe de l'opposition libérale sous la Restauration, ayant subi « de nombreux procès et condamnations politiques sous la Restauration » puis « des débats publics très violents avec la police de Louis Philippe²⁰⁶ ». Déçu par les évolutions de la monarchie de Juillet, il quitte la France en 1834 :

« Engagé en France, pendant plus de quinze ans, dans la presse d'opposition libérale, nous sommes nourri de bonne heure de la haine pour le despotisme, l'hypocrisie et le Jésuitisme. Dans un combat de chaque jour et chaque jour plus animé, nous avons payé souvent de notre liberté, de notre fortune, jusqu'à ce qu'en 1830 nous ayons aussi payé de notre personne, notre sincère attachement aux libertés publiques.

Les premiers succès de la révolution de 1830 changèrent notre position d'assaillant. Mais lorsque cette grande victoire républicaine ne fut plus considérée, et traitée, que comme un simple événement, les circonstances ne nous permettaient plus alors de reprendre le rôle que nous avions rempli [...]²⁰⁷. »

On retrouve le profil d'opposant au régime dans le cas de Prosper Barousse, avocat parti du Sud-Ouest vers La Nouvelle-Orléans en 1839, qui publie juste avant son départ le récit héroïque de la « Guerre des demoiselles », soulèvement paysan contre le code forestier en Ariège dans les années 1829-1832²⁰⁸. C'est enfin le cas d'Hippolyte de Bautte, journaliste d'origine normande ayant fait partie à Paris des rédacteurs du *Corsaire*, feuille d'opposition, dont les écrits lui valurent une peine d'emprisonnement, suite à laquelle il

²⁰⁵ Note non datée [1853], Dossier nominatif, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/41.

²⁰⁶ *Courrier des États-Unis*, 9 avril 1834.

²⁰⁷ BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres*, op. cit., p. 83-85.

²⁰⁸ Barousse, âgé de 26 ans, est arrivé de Bordeaux à La Nouvelle-Orléans le 22 septembre 1839 avec Germain Barousse, médecin de 24 ans. Liste des Passagers de la *Créole*, capitaine Dillingham, *New Orleans Passenger Lists, 1820-1945*, <http://ancestry.com>, consulté le 12 septembre 2012; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 29-30 ; Prosper BAROUSSE, « Les Demoiselles », *La Mosaïque du Midi*, 1839. Voir aussi Ronald GOSSELIN, *Les almanachs républicains: traditions révolutionnaires et culture politique des masses populaires de Paris, 1840-1851*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; Fabien CARDONI, « La "garde de la République" et le coup d'État du 2 décembre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, p. 111-130.

part pour la Louisiane en 1847²⁰⁹. Nous aurons l'occasion d'aborder plus loin les nouvelles vagues de journalistes proscrits après 1848.

Les journalistes français qui séjournent ou s'installent aux États-Unis dans les années 1830 sont cependant loin d'être tous des exilés politiques. Leurs activités littéraires s'inscrivent aussi dans le contexte de recherche de succès inspirés de la mode lancée par Tocqueville après les premières éditions de *La démocratie en Amérique* en 1835 et 1840. Lorsque Frédéric Gaillardet se rend aux États-Unis en 1838, d'abord à La Nouvelle-Orléans puis à New York, c'est notamment dans l'idée « d'utiliser littérairement ce voyage en étudiant sur les lieux l'organisation politique et sociale des États-Unis mis à la mode par le beau livre de M. de Tocqueville. Je voulais consacrer dix mois au plus à cette étude, mais [...] j'y restai dix ans d'une seule traite²¹⁰ ». Les circonstances de son départ de France sont un mélange de démêlés littéraires – suite à un duel et un procès avec Alexandre Dumas à propos de la pièce *La Tour de Nesle*, revendiquée par les deux auteurs – et d'opportunités commerciales, ses deux frères partant à La Nouvelle-Orléans pour s'établir l'un comme médecin, l'autre dans le commerce. C'est également l'occasion pour Gaillardet de publier des articles en tant que correspondant à l'étranger dans la *Presse* d'Emile de Girardin, puis dans le *Journal des Débats* d'Armand Bertin. De même, à son arrivée à New York en 1834, Pierre Barthélémy publie dans le *Courrier des États-Unis* un rectificatif afin de lever un malentendu. La presse française l'a en effet confondu avec son homonyme, Auguste Marseille Barthélémy, poète satiriste français dont les écrits contre Charles X avaient connu un large succès, mais qui met fin à son soutien au parti libéral au début de la monarchie de Juillet. Barthélémy justifie son voyage non par des raisons politiques mais par sa volonté d'étudier le système américain à travers une chronique concurrente de Tocqueville, couplée d'une participation à une « entreprise industrielle²¹¹ ». Il affirme également ses ambitions littéraires, et se plaît à envoyer quelques piques probablement dirigées contre Tocqueville :

« Mais à mon retour, en publiant les observations que j'aurai faites sur les institutions d'Amérique, et sur la manière dont on y entend et on y exerce la liberté, mes compatriotes ne les

²⁰⁹ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 87-90 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 21.

²¹⁰ GAILLARDET, *L'aristocratie en Amérique*, op. cit., p. 70-71.

²¹¹ « Un intérêt industriel a déterminé seul mon voyage aux États-Unis, des occupations très inattendues, que le public pourra connaître bientôt, prolongent mon absence loin de Paris où me rappellent des engagements littéraires », *Courrier des États-Unis*, 9 avril 1834.

trouveront pas, je l'espère, de la nature de celles que le gouvernement commande et paie à la prostitution de quelques hommes de lettres²¹². »

À La Nouvelle-Orléans, les contacts qui existent entre milieux journalistiques français et louisianais sont associés aux liens de familles, d'affaires et d'éducation qui se maintiennent entre les deux pays. On a déjà mentionné qu'un grand nombre de directeurs et rédacteurs des principaux journaux bilingues de La Nouvelle-Orléans, notamment *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* et *Le Courrier de la Louisiane*, sont des réfugiés de Saint-Domingue (Joseph Charles de Saint-Romes, Jérôme Bayon, François Delaup), ou des vétérans bonapartistes (Marc Valette). Par ailleurs, l'un des journalistes les plus renommés de La Nouvelle-Orléans, Louis Placide Canonge²¹³, représente la troisième génération de colons et réfugiés français. Il est le fils de Jean-François Canonge, avocat né à Saint-Domingue, dont les parents venus de Marseille s'étaient installés dans l'île au XVIII^e siècle. Ses liens avec la France se sont maintenus. Louis Placide a fait, comme beaucoup de jeunes créoles louisianais, ses études au lycée Louis-le-Grand à Paris. Il mène une intense activité journalistique, associée à la fréquentation des cercles littéraires en Louisiane et en France. Il rentre en Louisiane après ses études de 1838 à 1848, où il crée d'éphémères feuilles littéraires (*La Lorgnette*, *L'Eventail*), tout en gardant des liens avec des correspondants français de renom, tels que Théophile Gautier, qui écrit une chronique parisienne dans *La Lorgnette*. Il retourne à Paris en 1848 et collabore à la *Presse* d'Emile de Girardin, puis rentre en Louisiane en 1849 et multiplie les publications et les critiques théâtrales. Les nouvelles générations venues de France ont parfois fréquenté les mêmes lycées parisiens que les créoles – comme Louis Firmin Caboche ou Louis Armand Garreau, respectivement anciens élèves des lycées Louis-le-Grand et Henri IV. Ces derniers s'installent en Louisiane dans les années 1830 et 1840 et font des allers-retours en France, en fonction de la conjoncture politique, comme Garreau qui rentre en France de 1849 à 1858²¹⁴.

On peut enfin noter que les Français ne sont pas les seuls migrants à animer la presse francophone dans la période. La rivalité à New York entre les rédacteurs du *Courrier des États-Unis* et de *L'Estafette* en 1838 en fournit la preuve. Charles de Behr, libraire d'origine allemande et directeur du *Courrier*, est en effet dénoncé par son adversaire comme ayant « usurpé le titre de Français », alors qu' « en 1834, dans les *meetings* électoraux, [il] faisait

²¹² *Courrier des États-Unis*, 9 avril 1834.

²¹³ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 65-71 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 19.

²¹⁴ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 214-217.

cause commune avec ses compatriotes d'Allemagne, se constituait leur chef, publiait des adresses, prononçait des discours dans lesquels revenaient à chaque phrase les mots sacrés de *Vaterland*²¹⁵ ». Ces accusations sont portées par H. D. Robinson, le rédacteur de *L'Estafette*, et ancien directeur du *Free Enquirer*. Il se présente lui-même comme « *Anglais*, qui tenons de notre mère un cœur tout français, quelque fier que nous fussions d'en avoir le titre, nous ne l'achèterions pas en reniant notre patrie... fût-elle la Prusse²¹⁶. »

L'attraction des États-Unis pour les journalistes français relève ainsi d'une multiplicité de facteurs. Le développement de la presse et de l'édition française est associé à la circulation transatlantique des hommes, et des écrits, mais ne doit sa pérennité qu'à l'accroissement concomitant d'un lectorat francophone.

B. La circulation des journalistes et de l'imprimé, et le renforcement de pôles de lectorat francophone

Le développement de pôles de lectorat francophone en Amérique peut être appréhendé à travers l'importance croissante de l'édition francophone. Ce phénomène est perceptible par le biais de l'essor des librairies et des bibliothèques françaises à New York et La Nouvelle-Orléans. Libraires, imprimeurs et journalistes français sont en effet liés, et ce sont parfois les mêmes personnes qui exercent ces multiples fonctions. À New York, le fait que le libraire Charles de Behr se lance à partir de 1836 dans le journalisme, témoigne de son utilisation d'un réseau de diffusion déjà constitué, et de l'essor d'un lectorat français aux États-Unis²¹⁷. En Louisiane, le succès du libraire Antoine Louis Boimare, arrivé en 1820 à La Nouvelle-Orléans en constitue un autre exemple²¹⁸. Sa librairie et sa bibliothèque prospèrent entre 1825 et 1835, notamment grâce à son système d'importation de livres de France par le biais de son réseau de libraires parisiens, et son expédition de livres dans toutes les paroisses de Louisiane. Le cas de Boimare est considéré comme « exceptionnel » du fait d'une carrière lui ayant permis, après son retour en France en 1845, d'être le « premier bibliographe de la Louisiane²¹⁹ ». Il est lié à la librairie Bossange à Paris,

²¹⁵ *L'Estafette*, 3 juillet 1838.

²¹⁶ Le *Free Enquirer* est un journal à tendance socialiste repris par Robinson en 1832 après sa création par Frances Wright et Robert Owen, beau-frère de Robinson, *L'Estafette*, 3 juillet 1838.

²¹⁷ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis entre France, États-Unis et Canada (1828-1851)* », *op. cit.*, p. 83-98.

²¹⁸ Florence M. JUMONVILLE, « Books, Libraries, and Undersides for the Skies of Beds: The Extraordinary Career of A. L. Boimare », *Louisiana History*, vol. 34, n° 4, 1993, p. 437-459.

²¹⁹ Edward Larocque TINKER, « Boimare, First and Still Foremost Bibliographer of Louisiana », *Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. 24, 1931.

dont le réseau américain s'étend depuis la fin du XVIII^e siècle au Canada et à New York²²⁰. Outre la vente ou le prêt de livres, il s'associe avec plusieurs imprimeurs de La Nouvelle-Orléans et de Paris, qui lui permettent d'entreprendre des travaux d'édition d'ouvrages louisianais, ou de réédition d'ouvrages français, et de créer éphémèrement sa propre imprimerie de 1827 à 1829. Il s'associe alors avec des bonapartistes établis à La Nouvelle-Orléans : il travaille avec Benjamin Buisson pour lancer un journal, le *Passe-Temps*, de 1827 à 1829 et publie l'*Alphabet* de Cherbonnier en 1829²²¹. La mention, à la fin de ce texte, d'une « liste des personnes ayant facilité la publication de cet ouvrage » de 162 noms reflète ses relations parmi les élites créoles et françaises de Louisiane²²². Ce succès atteste de la présence et du maintien d'un lectorat francophone, entretenu par les générations successives de migrants français. Les pratiques de lectures des migrants leur permettent de rester au contact d'une littérature francophone venue de France, ou éditée en Louisiane.

Bien qu'étant d'une dimension exceptionnelle, et sans doute supérieure à la moyenne, la bibliothèque que s'est constitué Prosper Foy, vétéran des armées françaises et de la bataille de La Nouvelle-Orléans, reflète également la variété des imprimés qui circulent en Louisiane²²³. Le compte des ouvrages qu'il acquies de 1829 à 1835 mentionne 5 324 volumes achetés essentiellement à l'encan ou à l'occasion des successions de notables d'origine française, décédés entre la fin des années 1820 et le début des années 1830, tels que James Pitot, Pierre Derbigny, Yves Lemonnier, Anatole Peychaud ou Jean

²²⁰ La famille Bossange a tissé un réseau littéraire entre l'Amérique du Nord et l'Europe dès la fin du XVIII^e siècle, par le biais de Martin Bossange, libraire d'origine bordelaise, ayant créé des filiales de sa maison parisienne à Saint-Domingue, Londres, puis aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Brésil. Son fils Hector commence sa carrière de libraire à New York entre 1813 et 1814 puis à Montréal de 1815 à 1819 avant de retourner à Paris dans les années 1820. Voir notamment GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 87 ; Claude GALARNEAU et Maurice LEMIRE, *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988 ; Jules TARDIEU, *Martin Bossange: 1766-1865*, Paris, Imprimerie de Jouaust, 1865.

²²¹ JUMONVILLE, « Books, Libraries, and Undersides for the Skies of Beds: The Extraordinary Career of A. L. Boimare », *art. cit.*, p. 446.

²²² CHERBONNIER, *Alphabet, ou Méthode simple et facile de montrer promptement à lire aux enfans ainsi qu'aux étrangers qui veulent apprendre le Français*, *op. cit.*, p. 359-361. On trouve mentionnés les représentants de différentes autorités (le maire Denis Prieur, le gouverneur Armand Beauvais, le sénateur Louis Casimir Moreau Lislet, plusieurs *Aldermen*, le curé Moni), des membres de grandes familles créoles (Labranche, Macarty, Marigny, de Armas, Grima, Villeré), et des marchands français venus de France ou de Saint-Domingue (J. B. Labatut, Jean Longpré, De Saint Romes, Abat).

²²³ Sont citées les successions du juge Pitot (16 février 1832), J. B. Macarty (27 novembre 1832), Y. Lemonnier (29 septembre 1832), P. Derbigny (24 décembre 1832), F. Castelnau (2 août 1831), J. Davezac (27 octobre 1831), A. Peychaud (3 juillet 1834), J. Gravier (19 novembre 1834). Prosper Foy Papers, HTML, MSS 443.

Gravier²²⁴. Un inventaire non daté de sa bibliothèque personnelle fait état du classement des 4 428 volumes qu'il possède chez lui. Les ouvrages sont extrêmement variés, tant dans le domaine thématique – littérature, histoire, sciences, encyclopédies, atlas et dictionnaires –, que linguistique – des livres anglais, espagnols ou italiens côtoyant une majorité d'ouvrages français. Les livres acquis lors de la succession de Jean Gravier comptent ainsi : « un volume grand in folio de *l'Encyclopédie*, comprenant les lettres T. U et V. mauvais état ; [...] *Digest des lois de la Louisiane*, par Martin, juge, [...] *Œuvres complètes de Paracelse*, [...] *Revue générale des ouvrages de Linné*, [...] *Le Mercure de France* 1752, [...] *Code civil des Français* ». Des ouvrages également plus politiques, polémiques ou des publications récentes, tels que « le *Jésuitisme dévoilé* », « *Histoire de la Pologne* », « *Histoire de la Louisiane* par Charles Gayarré », « *Annales Maçonniques* », « *Historique de la révolution de Juillet* », « *La Fayette en Amérique* »²²⁵. Prosper Foy est en relation avec la librairie Boimare, ainsi que des imprimeurs de La Nouvelle-Orléans tels que François Delaup, le fondateur de *l'Abeille*, ou Jean Magne, son successeur. Il contribue fréquemment, sous le pseudonyme de « pèlerin de Saint-Jacques », aux débats politiques sur l'actualité française ou louisianaise²²⁶.

Du fait de la présence ancienne d'un lectorat francophone, la Louisiane est un point de passage privilégié pour les hommes de lettres français, qui ont besoin d'un lectorat d'une taille suffisante pour se lancer dans les aventures littéraires ou journalistiques. Cependant, ils circulent également dans les autres ports américains (notamment New York) mais aussi le reste des Amériques, cherchant souvent des opportunités au Mexique, en Californie, dans la vallée du Mississippi. Le lectorat francophone qui se développe aux États-Unis est aussi hétérogène que dispersé. Anthony Grolleau souligne par exemple dans sa thèse que le *Courrier des États-Unis* s'adresse à trois grands groupes francophones aux Amériques : la communauté française de New York, siège du journal, la population francophone de Louisiane, et les Canadiens-français²²⁷. Le réseau des agents du *Courrier des États-Unis* reflète cette implantation mais également la diffusion du journal à un

²²⁴ « État approximatif des prix coûtant des livres que j'ai achetés à différentes fois en divers temps », Prosper Foy Papers, HTML, MSS 443.

²²⁵ « 68 volumes divers dont les noms suivent que j'ai pris chez M Tricou et Canonge à leur Encan, vendredi 19 décembre 1834 » ; succession de M. Johautau, 30 juin 1834 ; succession Peychaud, 3 juillet 1834 ; encan de M Boimare, 12 décembre 1833, Prosper Foy Papers, HTML, MSS 443.

²²⁶ Lettre de J. Magne à Prosper Foy, La Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1841 ; Lettre de F. Delaup à Prosper Foy, La Nouvelle-Orléans, 19 février 1842, Prosper Foy Papers, HTML, MSS 443.

²²⁷ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 289-297. Voir carte en Annexe 63.

réseau plus large. Il en va de même pour une publication plus éphémère telle que *Le Réveil/Le Propagateur louisianais*.

Les liens entre La Nouvelle-Orléans et New York sont particulièrement vivaces dans les relocalisations de journaux. Dès 1825, Edouard Louvet publie à New York *Le Réveil*, à tonalité libérale et républicaine. On ne connaît pas les motifs de son départ mais il s'installe à La Nouvelle-Orléans en 1827 et crée *Le Propagateur louisianais* qui se veut la continuité du *Réveil*²²⁸. Il possède un réseau d'agents qui reflète la géographie du lectorat francophone. Le journal possède en 1827 des agents à La Nouvelle-Orléans, New York, Philadelphie, Pittsburgh, Cincinnati, Louisville, Saint-Louis, Montréal, Québec, Paris et le Havre²²⁹. René Masson crée quant à lui le *Franco-Américain* à New York en 1846 et déplace ce titre à La Nouvelle-Orléans en 1848, avant d'aller s'établir au Mexique en 1849 où il publie *Le Trait d'Union*, organe de la population française locale²³⁰. Charles Testut, arrivé aux États-Unis en 1839, publie *L'Indicateur* à New York avant de s'installer en Guadeloupe, puis, après le séisme dévastateur de 1843, se réfugie en Louisiane, où il rédige plusieurs journaux à partir de 1846. Inversement, Frédéric Gaillardet finit par choisir New York plutôt que La Nouvelle-Orléans pour reprendre un journal à ambition continentale, ce qu'il parvient à faire avec le *Courrier de États-Unis*. À son départ pour la France en 1848, c'est Paul Arpin, journaliste français venu de La Nouvelle-Orléans et qui a longtemps dirigé la partie française de *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, qui vient à New York reprendre le journal.

Le résultat de ces multiples initiatives se traduit par la grande dynamique éditoriale de la Louisiane (graphique 4.10) : Edward Larocque Tinker recense ainsi dans la décennie

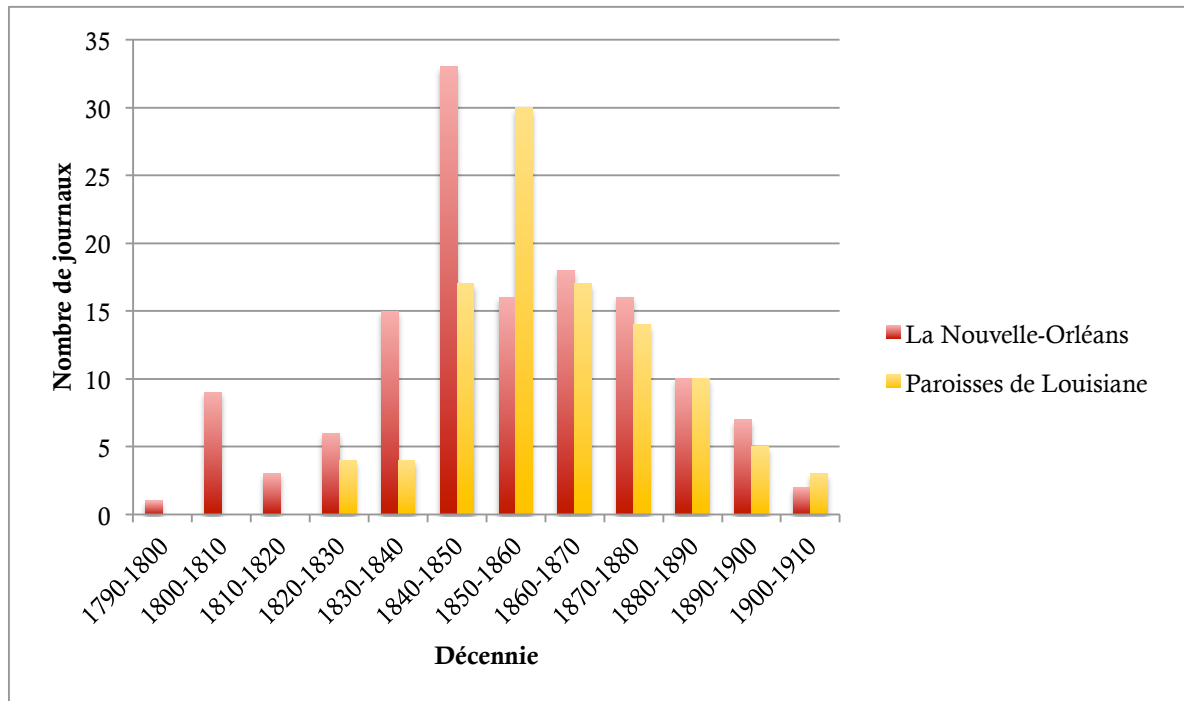
²²⁸ « *Le Propagateur Louisianais* complètera les différents termes d'abonnement, soit au *Réveil*, soit au *Propagateur*, publiés à New York en 1825 et 1826 », *Le Propagateur Louisianais*, 27 juin 1827.

²²⁹ On trouve des agents du journal à La Nouvelle-Orléans (Bureau du Journal rue Condé n° 20 ; Libraires Français Charles Jourdan au coin des rues Royale et Ste Anne), New York (Bérard et Mondon libraires, 20 Maiden-Lane ; Behr & Kahl, Broadway ; Thoisnier Desplaces, 105 William street), Philadelphie (Togno, professeur de langues, 22 1-2 Walnut street), Pittsburgh (A. Jardel), Cincinnati (Pigeon), Louisville (Blancaniel), St Louis (Dr Brown), Canada, (Morin, avocat, Montréal ; Tessier, Québec), France (Isidore Lebrun, homme de lettres, rue du Coq-Héron, n° 1, Paris ; Louvet Ainé, chez M. Philippon négociant, Le Havre) : *Le Propagateur Louisianais*, 27 juin 1827.

²³⁰ L'ambition de René Masson est de relier la population française immigrée au Mexique, de quelques milliers de personnes au début des années 1850. Les Français sont 1 815 chefs de famille selon le recensement mexicain, 12 000 à 14 000 personnes selon le consul de France. Jacqueline COVO-MAURICE, « Un grand journaliste français au Mexique au XIX^e siècle : René Masson et *Le Trait d'Union* », *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n° 78, 2002, p. 105-125.

1840 la création 33 nouveaux journaux et périodiques de langue française à la Nouvelle Orléans²³¹.

Graphique 4.10 : Créations de journaux francophones à La Nouvelle-Orléans et en Louisiane de 1790 à 1910.



Source : Edward Larocque Tinker, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, Worcester, Mass., American Antiquarian Society, 1933, p. 37.

À New York, ces créations sont plus rares – le succès du *Courrier des États-Unis* à partir de 1828 ne laissant que peu de place à d'autres productions, à l'exception des éphémères *Estafette* (1838-1839), *Vérité* (1838), *Indicateur* (1839) et *Franco-Américain* (1846-1848)²³².

Bien que les données sur le tirage et le lectorat de ces différents journaux soient très parcellaires, on peut néanmoins évaluer le volume de certains titres dans la durée. Le *Courrier des États-Unis*, lors de son acquisition par Frédéric Gaillardet en 1840, possède un lectorat de 2 200 abonnés dans toute l'Amérique. En 1855, il en compte désormais 16 500²³³. Ce chiffre se situe au niveau des tirages des grands quotidiens new-yorkais – quatre d'entre eux tirant à plus de 15 000 exemplaires en 1850²³⁴, et sur le même plan que quelques tirages

²³¹ Tous les journaux recensés par Tinker n'ont pas été conservés : le Louisiana Newspaper Project a permis d'identifier et de localiser un certain nombre de ces titres, qui sont présentés en Annexe 64.

²³² *L'Estafette*, 14, 21 et 25 septembre 1838.

²³³ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 13 ; ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.*, p. 155.

²³⁴ Le *New York Sun* tire à 55 000 exemplaires, le *New York Herald* à 32 000, le *New York Tribune* à 19 000, le *Morning Star* à 15 000 : John LIVINGSTON, *Catalogue of the Newspapers and Periodicals*

de la presse ethnique : le *New York Staats Zeitung* revendique un tirage de 15 300 exemplaires en 1856 ; le *Freeman's Journal*, qui s'adresse aux catholiques irlandais, tire à 4 500 exemplaires en 1846 et 16 000 en 1855²³⁵. En comparaison avec la presse française, le *Courrier des États-Unis* apparaît comme un journal de taille honorable – les tirages des principaux journaux parisiens en 1850 s'établissant à environ 35 000 exemplaires pour *Siècle*, 22 000 exemplaires pour la *Presse* et plus de 12 000 pour le *Journal des Débats*²³⁶. En Louisiane, le fait que de La Nouvelle-Orléans ait une population inférieure à celle de New York justifie des tirages de moindre ampleur. Le *Courrier de la Louisiane* possède en 1836 environ 1 200 souscripteurs (dont 900 à La Nouvelle-Orléans), chiffre qui augmente à 2 000 en 1843 et s'étend géographiquement dans la Louisiane et les États du Sud²³⁷. Le recensement de 1850 montre que les journaux bilingues et partisans – *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* et *Le Courrier de la Louisiane* – se maintiennent à un tirage équivalent de 2 500 exemplaires chacun, alors que le tirage de *L'Orléanais* et du *Propagateur Catholique* est de 1 000 exemplaires, celui du *Franco-Américain* de 800 exemplaires²³⁸. Ces chiffres témoignent de la parcellisation d'un lectorat francophone, et sont en moyenne inférieurs à ceux des grands quotidiens anglophones – le *Picayune* tirant quotidiennement à 7 000 exemplaires, le *Daily Crescent* et le *Delta* à plus de 5 000. Ils attestent néanmoins de la vitalité de l'édition francophone.

C. Presse des Français aux États-Unis vs. presse des Américains francophones

Le développement de la presse francophone répond par ailleurs à des objectifs qui lient les Français de New York et La Nouvelle-Orléans dans un ensemble plus vaste, celui des francophones aux Amériques. Deux conceptions concurrentes vont cependant rapidement émerger, distinguant usage de la langue et allégeance patriotique. Le projet

Published in the United States: Showing the Town and County in Which the Same are Published, How Often Issued, Their Character, and Circulation, New York, J. Livingston, 1852, p. 29-30.

²³⁵ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.*, p. 153, 158-159, 279.

²³⁶ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 13.

²³⁷ En 1840, New York est trois fois plus peuplée que La Nouvelle-Orléans : GIBSON, « *Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990* », *art. cit.* ; Charles F. YOUNGMAN, *Historic Sketch of Le Courrier de la Louisiane or the Courier from October 14, 1807 to November 24, 1860*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938, p. 5.

²³⁸ LIVINGSTON, *Catalogue of the Newspapers and Periodicals Published in the United States: Showing the Town and County in Which the Same are Published, How Often Issued, Their Character, and Circulation*, *op. cit.*, p. 14.

d'une presse française aux États-Unis conservant un lien fort avec la France prévaut à New York, et contraste avec une presse de langue française à destination de Louisianais francophones, qui relève de la conception de la presse de La Nouvelle-Orléans.

À New York, le processus d'ethnicisation est largement encouragé par quelques journalistes, qui se félicitent du fait que « la grande majorité des Français résidant aux États-Unis éprouvent de plus en plus le désir et le besoin d'avoir un journal qui leur parle leur langue, et les entretienne des intérêts de leur lointaine patrie²³⁹ ». Cette association entre langue et patrie est mise en avant à chaque création de feuille francophone :

« Tout ce qui se rattache à l'idée de patrie est sûr de trouver la plus vive sympathie dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur d'éclorre et de croître sous son aile ; tant est profond le stigmate qu'une nation grave sur chacun de ses enfans ; tant est durable ce baptême de nationalité qui fructifie avec l'homme et devient une partie intuitive de son être. [...] Plus que les autres nations, la France semble avoir le privilège de cette jouissance de souvenirs : ils est alors inutile de dire combien est grande la sensation que peut produire, au sein d'une petite portion de ce grand peuple, l'apparition d'un journal français écrit en langue française²⁴⁰ »

Ce constat, réalisé par le rédacteur de *L'Estafette*, est partagé à la même époque par Frédéric Gaillardet, auteur dramatique français ayant émigré à La Nouvelle-Orléans dans les années 1830. Avant de reprendre le *Courrier des États-Unis*, ce dernier a présenté au gouvernement français un projet fondé sur la réunion des populations françaises dispersées aux Amériques. Ces populations forment, selon sa vision organique, des « boutures éparées du grand arbre de notre France, cherchent sans cesse à s'unir, à se rallier, et n'ont besoin que d'une main amie qui les rapproche, pour former un lien solide et compacte sur la terre étrangère²⁴¹. » Il propose une œuvre de synthèse qui aide les francophones dans la lutte qu'il a observée à La Nouvelle-Orléans pour le maintien de la langue française ou celle des francophones du Canada qui entrent en rébellion en 1837²⁴². Il présente francophones et anglophones comme des « populations ennemies » qui « comme pour révéler et spécialiser la guerre qui les divise, lui ont donné leur langage

²³⁹ *L'Estafette*, 2 janvier 1838.

²⁴⁰ Courrier de Nath B. au rédacteur de *L'Estafette*, 21 septembre 1838.

²⁴¹ Mémoire de Frédéric Gaillardet transmis au ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 16 mars 1838, MAE, CPC-États-Unis-1. Voir Annexe 65.

²⁴² En Louisiane, on peut mentionner par exemple la division de La Nouvelle-Orléans en trois municipalités en 1836 du fait des désaccords croissants, dans la gestion municipale, entre population francophone et anglophone. Les années 1837-1838 correspondent par ailleurs à la « rébellion des patriotes » du Canada francophone, et sa répression par les Britanniques. Voir par exemple : Gilles LAPORTE, *Patriotes et Loyaux, mobilisation politique et leadership régional en 1837-1838*, Québec, Éditions du Septentrion, 2004.

pour drapeau²⁴³. » Face à la menace de recul de la langue française, le projet de Gaillardet est de promouvoir l'union linguistique qui renforce ces populations, tout en soulignant l'importance de l'immigration française pour le maintien de leur influence.

« Les nombreuses émigrations qui, chaque année, vont augmenter le parti français en Amérique suffisent à renouveler ses forces. Mais il manque à ces colonies militantes un chef qui les dirige, et un esprit qui soit leur étendard. Cet étendard pourrait être réalisé, je crois, par un journal français fait dans un vaste but de communauté, représentant non seulement les intérêts de telle ou telle partie de l'Amérique, mais les intérêts de toutes ses parties envisagées sous le point de vue français en faisant converger au même foyer et concourir au même dessein. Ce journal serait une espèce d'arc magnétique qui mettrait en contact les membres d'un même corps épars sur un vaste continent, les révélerait l'un à l'autre, et les ferait agir et marcher ensemble²⁴⁴. »

Il promet ainsi une forme de « co-nationalité » par « le langage et les mœurs », à des fins « pacifiques », n'empêchant pas l'appartenance politique des Louisianais ou des Canadiens à des États anglophones, mais permettant que « tout en ayant perdu la nationalité de leur nom, [ils] conservassent celle de leurs habitudes et demeuraient français par les mœurs tout en devenant étrangers par le titre.²⁴⁵ » Enfin, sa demande de soutien du gouvernement français est appuyée par le fait que son projet de journal franco-américain aurait pour avantage de contrer les attaques dues à la présence d'opposants politiques français aux États-Unis, offrant ainsi au gouvernement français un journal allié outre-Atlantique :

« J'ai fait, dans mes voyages, la pénible remarque qu'au milieu des véritables Français dont est peuplé le nouveau monde, et qui savent honorer leur pays dans son Roi, et le Roi à cause du pays, se trouve une multitude d'émigrants, fuyant nos lois ou rejetés par elles, dont le but semble être de dégrader leur patrie dans la personne suprême qui la représente. De ces dénigrement impies et systématiques, qui s'appuient sur l'outrage et la calomnie, il reste peu de chose, mais sans-doute, comme l'a dit Beaumarchais, *il reste toujours quelque chose*, et à cause de la persistance de ces haines implacables, et surtout parce qu'il ne se trouve là aucune main qui marque publiquement au front ces infamies, aucune bouche qui souffle sur ces saletés et les fasse disparaître aux yeux de l'étranger. Cette dernière raison que j'ose émettre en faveur de l'utilité, de

²⁴³ Mémoire de Frédéric Gaillardet transmis au ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 16 mars 1838, MAE, CPC-États-Unis-1.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ *Ibid.*

la nécessité du journal en question, n'est point d'un courtisan mais elle est d'un homme qui tient à dire la vérité²⁴⁶. »

C'est donc un objectif « politique » qui, bien que se voulant non partisan dans les affaires françaises et américaines, penche du côté du gouvernement en France, comme en témoigne le patronage offert par Guillemin, consul de La Nouvelle-Orléans. Gaillardet réalise son projet sans fonder de nouveau journal, mais en profitant de l'occasion de reprendre le *Courrier des États-Unis*, lorsque Charles de Behr, malade, est forcé de se retirer en 1840. Gaillardet obtient alors un soutien officieux du gouvernement français – des informations postérieures laissant entendre qu'à partir de 1842, le ministère Guizot lui aurait fourni des subsides, permettant d'assurer son développement²⁴⁷.

Or la presse néo-orléanaise ne partage pas le même objectif, voulant défendre les intérêts louisianais – dont la langue française est une composante – davantage qu'un projet « national » tourné vers la France. Le patriotisme développé par la presse louisianaise francophone est donc tout américain, résultant de la synthèse suggérée plus haut, associant l'appartenance à la nation américaine et la revendication de particularités locales. *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* et *Le Courrier de la Louisiane* sont notamment attachés à cette identité louisianaise, et nourrissent des disputes récurrentes avec le *Courrier des États-Unis* dans les années 1840, comme avec la presse anglophone de la ville. *L'Abeille* résume ainsi ces positions contradictoires, et se prononce en faveur de la diversité linguistique en Louisiane.

« Le *Courrier des États-Unis* est exclusivement français, il ne rêve que de la France, ne vante que la France, et juge tout au point de vue français. Le *Courrier de la Louisiane* au contraire, dans sa partie anglaise du moins, est plein de préjugés contre tout ce qui de près ou de loin appartient à la France, contre tout ce qui vient de ce pays, il ne se contente pas d'attaquer les sentimens et les souvenirs français, son ombrageuse susceptibilité va même jusqu'à vouloir proscrire l'idiome d'une partie de notre population parce que cet idiome est français. [...] Entre ces deux opinions extrêmes qui se combattent, n'en existe-t-il donc pas une qui soit tout à la fois plus naturelle et

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ Guillemin rapporte que Gaillardet « se chargerait pour douze ou quinze mille francs seulement de la rédaction du journal *Le Franco-Américain* qui ferait d'ailleurs bien au delà de ses frais, soit qu'il fût publié à New York ou la Nouvelle-Orléans », dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1838, MAE, CPC-États-Unis-1. Bien qu'un tel financement ne soit pas documenté, un rapport postérieur de 1852 laisse entendre que Guizot y aurait donné un accord favorable, ce qui serait également corroboré par le ton modéré du journal sous la direction de Frédéric Gaillardet, et l'obtention par ce dernier de la Légion d'Honneur en 1844 : « C'est ici une opinion généralement admise que cet éditeur était subventionné sous le règne du Roi Louis-Philippe », dépêche d'Isnard, consul de France à Boston, au ministère des Affaires étrangères, Boston, 23 février 1852, MAE, CPC-États-Unis-3.

plus fondée de raison ? [...] Qu'importe que les membres de la grande famille Louisianaise ne parlent pas tous la même langue ? Ils n'en ont pas moins une communauté d'intérêts et de pensées, ils n'en sont pas moins tous frères. [...] La diversité des langues ne saurait être un obstacle à l'union des citoyens²⁴⁸. »

Cependant, elle défend également une nationalité américaine unique, incompatible avec le maintien d'un attachement politique à la France :

« Un débat assez vif qui s'était élevé entre une feuille de cette ville et le *Courrier des États-Unis* nous donne l'occasion qu'a prise ce journal dans une question qui intéresse au plus haut point la Louisiane : celle de la nationalité. [...] Le *Courrier des États-Unis*, depuis qu'il est passé aux mains de l'éditeur actuel, est devenu essentiellement français : il s'est fait, de sa propre autorité, l'organe de la population française et son but est le maintien de la nationalité française aux États-Unis : c'est là sa mission. [...] Nous lui avons dit qu'il avait tort de prêcher le maintien de la nationalité française et d'entretenir ainsi un levain de discorde dans un pays où l'union est si nécessaire, nous avons ajouté qu'agir de cette sorte, c'était ne pas comprendre les devoirs de citoyen. [...] Or si nous plaidons contre les *nationalités spéciales* c'est parce que nous voulons, parce que nous appelons de tous nos vœux, pour notre pays, une nationalité unique, née de la fusion intime des différentes familles qui composent sa population !²⁴⁹ »

Les journaux francophones louisianais prônent ainsi une forme d'assimilation et d'américanisation associant la défense des particularismes locaux de la Louisiane, au sein des États du Sud comme des États-Unis, et la promotion d'une citoyenneté américaine unifiée. Cependant, au-delà de la presse francophone louisianaise la plus ancienne qui défend ce projet, l'arrivée de nouvelles générations de migrants français suscite des projets mixtes ou davantage tournés vers la France. Le *Moniteur du Sud*, publication éphémère de 1849 rédigée par des républicains français, cherche justement à se démarquer de ses « confrères en journalisme qui écrivent en français » en se plaçant « à un autre point de vue. Ils sont éminemment américains. Nous essaierons de devenir dans le Sud l'organe spécial des idées françaises [...]»²⁵⁰ », reproduisant le projet avancé dix ans plus tôt par Gaillardet :

« Nous nous proposons d'écrire non pas seulement pour cette population nouvellement débarquée de France, race pleine de sève, pleine de cœur, pleine d'enthousiasme qui s'expatrie héroïquement et qui vient s'épanouir au soleil resplendissant d'une démocratie avancée ; mais également pour cette portion si intelligente et si distinguée des habitants de la Louisiane qui peuplèrent les premiers les bords si riants et si fertiles du Mississippi et qui n'ont certainement

²⁴⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 25 août 1840.

²⁴⁹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 18 septembre 1840.

²⁵⁰ *Le Moniteur du Sud*, 5 août 1849.

pas oublié que la France fut jadis leur métropole et que le français est, après tout, leur langue maternelle²⁵¹ ».

Cette hétérogénéité de la presse francophone de New York et de La Nouvelle-Orléans en terme de positionnement par rapport à la question nationale aura une influence sur la politisation de la population des deux villes quant leur prises de position vis-à-vis des affaires françaises et américaines.

La conjonction entre l'arrivée de nouvelles vagues de journalistes français aux États-Unis et l'extension d'un lectorat francophone dans les Amériques permet l'essor de la presse francophone. New York et La Nouvelle-Orléans constituent deux pôles majeurs de circulation et de diffusion des publications en langue française. Les caractéristiques de la presse française distinguent cependant un projet visant à relier les Français et francophones des Amériques avec leur mère-patrie, qui favorise le caractère « ethnique » de la presse française à New York, et une revendication d'une originalité culturelle compatible avec l'appartenance à la nation américaine en Louisiane. De ce fait, la presse reste un vecteur de politisation qui touche aux deux dimensions de l'identification nationale d'une part, et du développement d'affiliations partisans, françaises ou américaines, de l'autre.

Les groupes migrants qui viennent renforcer numériquement la population d'origine française à New York et La Nouvelle-Orléans à partir des années 1830 contribuent ainsi à la complexification et la fragmentation du tissu social francophone des deux villes. Les profils socio-économiques permettent notamment de distinguer une élite établie d'assez longue date, qui s'est agrégée aux élites urbaines tout en restant active dans des structures de sociabilité et de patronage françaises, et des catégories intermédiaires, voire populaires alimentées par de nouvelles vagues d'immigrants. La recherche de cohésion au sein de ces groupes épars se fait selon des modalités différentes. À New York, l'appel au patriotisme et à la solidarité nationale est essentiellement le fait d'une élite modérée, qui acquiert une surface économique et une visibilité sociale considérables, notamment parce qu'elle repose sur les générations antérieures de migrants français. Elle parvient à développer des liens avec les migrants récents, notamment par le biais de la bienfaisance ou des églises. À La Nouvelle-Orléans, l'intégration des nouveaux migrants se traduit par une insertion urbaine qui accentue la division en groupes linguistiques, et où des pratiques anciennes de mixité raciale sont toujours à l'œuvre. On y trouve également une élite franco-louisianaise qui

²⁵¹ *Ibid.*

participe de l'animation des structures françaises de sociabilité. Son objectif politique est cependant différent, et consiste à faire prévaloir l'originalité culturelle et sociale portée par le groupe francophone incluant créoles et migrants récents, face aux défis liés au renforcement du caractère anglophone de la Louisiane. Ces efforts consistent ainsi à s'assurer d'une autonomie locale dans la sphère religieuse ou maçonnique. Il relèvent néanmoins de l'acceptation du cadre national américain, comme en témoigne la presse française de La Nouvelle-Orléans qui promeut une citoyenneté louisianaise et francophone, en opposition à la presse française de New York qui a vocation à consolider le groupe ethnique français dans les Amériques. Le patronage des élites n'empêche pas une part plus populaire et plus récente de migrants, dans les deux villes, de s'en distinguer, et de mettre en œuvre une sociabilité calquée sur les formes d'opposition politique en France sous la monarchie de Juillet.

Cette étude des itinéraires, de la sociologie et des pratiques culturelles et sociales des migrants français doit ainsi permettre de mieux comprendre leurs positionnements politiques par rapport aux événements qui ponctuent la période jacksonienne aux États-Unis et la monarchie de Juillet en France. L'étude de la politisation des migrants, à travers leur rapport à l'identification nationale d'une part, et le développement de comportements politiques de l'autre, se nourrit en effet de cet arrière-plan. On va donc voir la position entre deux mondes politiques des migrants français, et notamment celle des « Français naturalisés », qui combinent des pratiques politiques et des affiliations nationales multiples.

Chapitre 5 :

Une double politisation entre enjeux français et américains : pluralisme d'opinions, jeux d'identification nationale et participation électorale

« J'ai souvent été frappé du retentissement qu'avaient ici nos passions politiques, et de l'analogie qui existe encore sur ce point entre la population de la Louisiane et la population de France »

Entretien du consul de France à La Nouvelle-Orléans avec Alexis de Tocqueville,

La Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832¹.

Dans les deux premières décennies du XIX^e siècle, la politisation des migrants français aux États-Unis a été abordée sous l'angle d'une politisation conflictuelle liée à la sortie du système colonial et aux bouleversements de l'ère révolutionnaire, par des acteurs déjà largement politisés. La question qui s'ouvre à la fin des années 1820 est celle du rapport d'un nombre croissant de migrants à une sphère politique en évolution des deux côtés de l'Atlantique, en dehors du contexte de transition coloniale et révolutionnaire. L'étude de la politisation des Français aux États-Unis doit donc évoluer pour se concentrer sur les rapports qu'individus et groupes entretiennent avec l'émergence des cadres nationaux de référence, qui sont nécessairement remis en question par le fait migratoire. Il faut interroger les effets de la distance avec leur nation d'origine, l'éventuelle (re)définition de leurs appartenances dans une société nouvelle, relativement ouverte vis-à-vis des étrangers, et dans laquelle des individus peuvent conserver des traits culturels et politiques liés à leurs origines. L'insertion des migrants français dans des univers politiques en mutation, du fait notamment de l'expansion du droit de suffrage et du développement de systèmes de partis, pose de façon plus précise la question de leur univers politique de référence – français et/ou américain, local et/ou national. En outre, il importe de prendre la mesure de l'évolution des pratiques politiques des Français aux États-Unis, qui empruntent à des traditions anciennes et partagées des deux côtés de l'Atlantique – fêtes, manifestations, sociabilité –, mais en élaborent également de nouvelles, du fait de

¹ Entretien de Tocqueville avec le consul Guillemin : Alexis DE TOCQUEVILLE, *Œuvres complètes, Volume VIII. Mélanges, fragments historiques et notes sur l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire. Voyages-Pensées entièrement inédits*, Paris, Michel Lévy Frères, 1865, p. 294-297. Voir Annexe 66.

l'encadrement politique par les partis et par la presse et l'importance croissante de la mobilisation électorale aux États-Unis.

On a vu que la population française aux États-Unis est traversée par de multiples lignes de fractures : l'hétérogénéité des itinéraires sociaux, politiques et géographiques des migrants français est importante pour comprendre leur positionnement vis-à-vis de la « démocratie jacksonienne » aux États-Unis et de la monarchie de Juillet en France. Cette période est en effet dans les deux pays un moment de mutation des formes de participation politique. L'opposition traditionnelle – héritée de l'analyse toquevillienne – entre démocratie américaine et système monarchique français, a néanmoins été récemment remise en question. L'objet politique est en effet redéfini dans les années 1830 et 1840 en France comme aux États-Unis, du fait de l'évolution sociale et économique, des premiers effets de l'industrialisation, et de la question des formes de participation politique du plus grand nombre aux choix des destinées nationales². L'ampleur et la nature du phénomène de politisation des masses restent pour autant toujours l'objet de débats.

D'une part, la notion de « démocratisation » liée à l'extension du droit de suffrage a été revisitée par des renouvellements historiographiques montrant que l'extension du droit de suffrage aux États-Unis, longtemps considéré comme un processus linéaire, est en réalité soumis à de sérieuses limitations. Une approche régionale, plutôt que nationale, participe à cette relativisation. En Louisiane, le suffrage reste censitaire jusqu'en 1845, alors que l'État de New York a quant à lui étendu la franchise électorale dès 1821. Bien que la France reste marquée par le système censitaire jusqu'en 1848, l'élargissement du corps électoral pour les élections municipales à partir de 1830 joue un rôle dans la vie civique locale³. D'autre part, l'extension des droits politiques a longtemps été comprise comme allant de pair avec le développement de la conscience politique des masses ; or, des études récentes mettent en évidence que la mobilisation festive ou électorale d'un nombre croissant de militants et d'électeurs américains n'est pas nécessairement signe d'une

² RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 4-8.

³ Pour une relecture de Tocqueville, voir Cheryl B. WELCH (dir.), *The Cambridge Companion to Tocqueville*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006. Le voyage de Tocqueville aux États-Unis a été narré dans George Wilson PIERSON, *Tocqueville in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996. Sur l'évolution du droit de suffrage et des pratiques électorales aux États-Unis et en France, voir KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, *op. cit.* ; WILLIAMSON, *American Suffrage: From Property to Democracy, 1760-1860*, *op. cit.* ; GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, *op. cit.* ; Alain GARRIGOU, *Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002 ; ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, *op. cit.*

politisation en profondeur des consciences⁴. Ce constat rejoint celui réalisé par Christine Guionnet en France, qui montre que le développement de pratiques électorales à l'échelle locale peut rester associé avec la persistance de conceptions traditionnelles de l'organisation sociale, relativement méfiantes vis-à-vis du pluralisme et de l'expression de divisions du corps social⁵. En France comme aux États-Unis, la nationalisation des enjeux politiques est donc en cours, tout en restant incomplète, que ce soit dans le cas des campagnes françaises, ou dans le cas de la Louisiane où les enjeux locaux, les rivalités de groupes et de personnes restent déterminantes dans les premiers temps d'émergence des partis⁶. Ces éléments incitent donc à prendre en compte des différences de degré, davantage que de nature, dans les pratiques politiques qui émergent dans les deux pays.

Explorer la gamme des comportements politiques des Français aux États-Unis revient donc à évaluer les formes de leur implication dans deux univers politiques, français et américain, en portant une attention particulière aux liens qui existent entre les deux. Du fait du croisement complexe entre contextes français et américain pendant la période jacksonienne et sous la monarchie de Juillet, et des spécificités locales des cadres new-yorkais et néo-orléanais, on traitera de ces questions en étudiant la diversité des cultures et des pratiques politiques des Français aux États-Unis, qui correspondent à un double processus de politisation.

L'un des héritages de la période précédente consiste en un rapport dichotomique aux affaires de France, dissociant l'attachement à la nation et l'acceptation du régime en place. L'impopularité de la Restauration parmi un grand nombre de Français donne lieu, à l'occasion des Trois Glorieuses, à une vaste célébration et à un ralliement quasi-unanime au changement de régime. Si sous la monarchie de Juillet se développe un patriotisme français relativement favorable au régime, les exilés politiques français continuent d'affluer aux États-Unis et alimentent les oppositions à distance, qu'elles relèvent d'un bonapartisme nostalgique, ou d'un mouvement républicain en essor. Le contexte international vient par ailleurs remettre en question le sens de l'appartenance française aux États-Unis. La crise des 25 millions qui oppose la France aux États-Unis en 1834-1836

⁴ ALTSCHULER et BLUMIN, *Rude Republic: Americans and Their Politics in the Nineteenth Century*, *op. cit.* ; PASLEY, ROBERTSON et WALDSTREICHER (dir.), *Beyond the Founders: New Approaches to the Political History of the Early American Republic*, *op. cit.*

⁵ GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, *op. cit.*, p. 126-170.

⁶ PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *art. cit.*, p. 100-106 ; TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, *op. cit.* ; SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*

au sujet des indemnités dues par la France aux Américains depuis les guerres napoléoniennes, met en question la compatibilité entre l'intégration des Français dans la société américaine et leur allégeance nationale⁷. Cette période de tensions met également en exergue les pratiques de naturalisation qui tendent à insérer la nouvelle catégorie des « Français naturalisés » dans la vie politique américaine.

L'« ère jacksonienne », à partir de l'élection d'Andrew Jackson à la présidence en 1828, correspond en effet à une nouvelle période, marquée par l'exposition d'une part croissante de la population américaine à des formes « modernes » d'organisations politiques liées à l'émergence du second système de partis⁸. On peut s'interroger sur les effets de ce nouveau contexte politique sur les représentations et les comportements politiques des migrants français. La diversification sociale de l'émigration française pose également la question de leur insertion dans les enjeux de classes émergents, qui sont également mis en avant par les grands ou les petits partis⁹. Le cadre particulier de New York et La Nouvelle-Orléans, ports d'immigration de masse, met ainsi très tôt en avant la question de l'intégration sociale et politique des migrants. Les Français sont alors, comme les autres groupes ethniques, affectés par la politique partisane qui vise soit à attirer leur vote – par des pratiques de patronage encourageant la naturalisation et la participation électorale – soit à le leur interdire, comme le prônent les mouvements nativistes. Malgré leur poids numérique modeste, l'attention portée à la participation politique des Français naturalisés reflète une tentative inédite de construction et d'analyse d'une opinion publique française sur les questions américaines, de la part des autorités consulaires françaises comme de la presse partisane américaine et francophone. On tentera ainsi de

⁷ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 779-823.

⁸ On considère que le « premier système de partis », opposant fédéralistes et républicains-démocrates à la fin du XVIII^e siècle, a disparu avec la disparition du parti fédéraliste après 1815, et que le second système émerge entre la fin des années 1820 et le début des années 1830 avec la création du parti whig qui fait face au parti démocrate : Richard P. MCCORMICK, *The Second American Party System: Party Formation in the Jacksonian Era*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1966 ; Michael F. HOLT, *Political Parties and American Political Development: From the Age of Jackson to the Age of Lincoln*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992 ; Richard HOFSTADTER, *The Idea of a Party System: The Rise of Legitimate Opposition in the United States, 1780-1840*, Berkeley, University of California Press, 1970.

⁹ À New York, le parti démocrate, après la panique de 1837, commence à s'adresser directement aux immigrants, associant racisme populaire et anti-abolitionnisme, rivalités de classe et tensions ethniques. Le parti démocrate devient le parti anti-nativiste des travailleurs patriotes. Des petits partis réformistes émergent également tels que le *Liberty Party* ou l'*American Republican Party* : WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, op. cit., p. 326-389 ; Lee BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 110-122 ; ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 162-171.

mesurer l'importance de la situation socioéconomique et de l'itinéraire des migrants sur leurs prises de positions politiques. Enfin, situer le positionnement politique des migrants Français dans les débats politiques contemporains nécessite de tenir compte de la façon dont ils sont affectés par les débats atlantiques portant sur l'esclavage et les relations raciales. L'essor des mouvements abolitionnistes, aux États-Unis et en Europe, fait émerger de nouvelles lignes de clivages politiques qui se superposent aux autres enjeux.

I) La politisation à distance sous la monarchie de Juillet : un patriotisme orléaniste et modéré

L'approche de la politisation événementielle de la population française aux États-Unis suppose de prendre en considération l'éloignement vis-à-vis des événements européens. En 1830 se pose à nouveau la question de la matérialisation à distance du bouleversement politique qui intervient avec la chute des Bourbons et le changement de régime suite aux Trois Glorieuses, les 27, 28 et 29 juillet 1830. Cet événement offre en effet une occasion de réconciliation, pour la population française aux États-Unis, entre nationalité française et régime politique français. Elle passe par l'adoption par le nouveau régime des symboles nationaux qui restaient populaires auprès des Français aux États-Unis, tels que le drapeau tricolore. Les modalités d'expression que sont les festivités, la mise en scène du corps social, les associations, le déploiement de symboles et de publications, sont autant de manifestations dont Mary Ryan montre qu'elles participent à la création d'une sphère publique urbaine¹⁰. Dans le cas des migrants français, cette mise en scène passe par la mise en avant du caractère français, dont on a vu l'émergence et l'affirmation dans un certain nombre de structures de sociabilité. La scénographie de célébration des Trois Glorieuses s'inscrit ainsi dans la continuité des fêtes franco-américaines, les autorités américaines s'associant au salut de ce qui est considéré comme une avancée démocratique et pacifique en France. Ce patriotisme suscite une réitération cérémonielle tout au long de la période de la monarchie de Juillet par le biais des fêtes mêlant caractère dynastique et national – telles que l'accueil du prince de Joinville, mais aussi le deuil à la mort du duc d'Orléans, héritier du trône – et l'instauration de commémorations de la révolution de Juillet. En dehors des périodes de tensions diplomatiques, ces manifestations sont bien accueillies par la population américaine, et affichent ainsi la compatibilité entre une « ethnicité » française et une relative intégration

¹⁰ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 61-68.

à la société locale. Ces manifestations paraissent ainsi moins attachées à l'évolution politique intérieure de la France, qu'à la mise en scène aux États-Unis de l'appartenance française, qui on le verra reste l'objet de débats.

A. L'accueil unanime des Trois Glorieuses : la mise en scène de la réconciliation nationale

Le 29 avril 1830, Jean Boze écrit à Henri de Saint-Gême pour décrire la « révolte » des « libéraux français et étrangers » de La Nouvelle-Orléans face à la réaction ultra menée par Charles X, dont les journaux français viennent d'apporter la nouvelle en ville. Il anticipe déjà les conséquences du mécontentement qui éclate à Paris trois mois plus tard :

« Les libéraux dans cette ville tant français qu'étrangers ont été révoltés des mesures disparates que l'on prend pour parvenir à l'abolition de la Charte dont la perte ferait renaître l'Ancien Régime. En conséquence nous attendons avec la plus vive impatience le dénouement de la lutte de ces deux pouvoirs. Mais gare qu'on ne le fasse descendre de sa monture !!!¹¹ »

L'« impatience » décrite dans cette lettre traduit l'importance qu'attache le groupe des libéraux français de La Nouvelle-Orléans aux évolutions intérieures françaises, ainsi que l'espérance qu'ils nourrissent depuis 1815 de la chute du régime. L'ampleur de la célébration des Trois Glorieuses par les Français aux États-Unis est à la hauteur de ces attentes. Les manifestations combinent l'héritage des fêtes patriotiques franco-américaines, rappelant à la fois les fêtes à distance des Cent-Jours en 1815, et la célébration de la visite de Lafayette en 1824-1825. Le triomphe des idées libérales, la réconciliation du régime avec les symboles nationaux hérités de la Révolution, à commencer par le drapeau tricolore, la réhabilitation des anciens opposants, magistralement incarnée par la part notoire que Lafayette a prise dans l'événement, lui assurent un écho favorable au sein d'une majorité de Français, comme de la population américaine¹². L'organisation des célébrations traduit le foisonnement des initiatives – qui sont tout autant individuelles, communautaires par l'implication des élites françaises des deux villes, qu'officielles, à travers l'association des consuls français et des autorités américaines.

¹¹ Lettre de Jean Boze à Henri St-Gême, 17 au 30 avril 1830, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 164.

¹² Avant même la révolution de Juillet, Lafayette assiste le 4 juillet 1830 à Paris à un banquet de citoyens américains, comprenant également des Franco-Louisianais tels que Jean-François Canonge, « pour y célébrer le 54^e anniversaire de l'indépendance américaine. A. Levasseur y porte un toast 'Aux États-Unis d'Amérique, véritable école pratique de la liberté civile et religieuse ; puissent ses sages leçons être enfin bientôt comprises de la vieille Europe !' », *Courrier des États-Unis*, 11 septembre 1830.

La nouvelle du renversement de Charles X parvient à New York le 3 septembre 1830, et atteint La Nouvelle-Orléans le 21 septembre¹³. L'annonce de l'événement reprend des *topos* déjà évoqués : saluts au canon, pavoisement, célébration du pavillon tricolore dans les ports, banquets et chants patriotiques¹⁴. Durant la première nuit de fête à La Nouvelle-Orléans, « nos citoyens soldats du bataillon d'artillerie ont salué de 21 coups de canon le drapeau tricolore qui flottait sur plusieurs établissements publics ». Le lendemain « un plus grand nombre encore de drapeaux tricolores flottaient dans la ville [...] ». Certains établissements sont rebaptisés pour la circonstance, comme le « Café Tricolore » tenu par C. Bezy en face du Théâtre d'Orléans¹⁵. New York comme La Nouvelle-Orléans prennent, selon les observateurs, des airs de villes françaises. « On peut dire que pendant ces deux journées La Nouvelle-Orléans a été plongée dans une joie délirante, elle ressemblait (toute proportion gardée) à ce qu'a dû être Paris même après s'être délivré du joug odieux de cette race vouée désormais à l'exécration universelle¹⁶ ». Le consul de France à New York fait le même constat : « Les édifices publics, la maison du consulat général et un très grand nombre d'habitations privées ont été décorées de pavillons tricolores. Les mêmes couleurs adoptées par toute la population de New York auraient pu faire croire à un étranger non prévenu qu'il était transporté dans une ville française¹⁷ ». Cet engouement auquel

¹³ « Les Bourbons ont cessé de régner sur la France ! Sourd à la voix de la raison et de l'expérience, entouré d'odieux et d'imbéciles conseillers Charles X a voulu ramener une nation généreuse sous le joug de l'arbitraire et du bon plaisir et il a été renversé du trône. Le sang a coulé dans la capitale, de courageux citoyens ont perdu la vie en défendant la cause de la liberté, mais la France est libre et le drapeau tricolore flotte de nouveau sur le Palais des Tuileries », *Courrier des États-Unis*, 3 septembre 1830 ; *Le Courrier de la Louisiane* et *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 21 septembre 1830.

¹⁴ « Le sentiment de bonheur et de joie dont elle a rempli les cœurs français a été partagé par tous les Américains, et leurs regards comme les nôtres se sont portés avec enthousiasme sur le pavillon aux trois couleurs arboré dans plusieurs endroits de la ville et à bord des paquebots du Havre », *Courrier des États-Unis*, 8 septembre 1830. Le consul de France à New York n'attend pas les instructions officielles pour faire procéder au changement de pavillon : « Il ne m'est parvenu jusqu'à présent aucune instruction relative au changement de pavillon des bâtiments de commerce français, mais l'adoption du pavillon tricolore par le Gouvernement français est un fait assez positif pour que j'aie cru devoir autoriser verbalement les capitaines français qui se trouvent dans le port de New York à le faire arborer sur les navires qu'ils commandent », dépêche du consul général de France à New York à Furcy Piquet, consul de Boston, New York, 28 septembre 1830, CADN, New York, 474PO/1/133, (2MI2120).

¹⁵ *Le Courrier de la Louisiane*, 24 septembre 1830 ; *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 25 septembre 1830, 29 octobre 1830.

¹⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 25 septembre 1830.

¹⁷ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 30 novembre 1830, CADN, New York, 474PO/1/62.

participent les Français au premier chef, est partagé dans les deux villes par la population américaine qui y célèbre une avancée de la liberté¹⁸.

Les premières célébrations spontanées prennent la forme d'une série de banquets, comme à La Nouvelle-Orléans :

« Dans une foule de maisons, des amis se réunirent pour célébrer par de joyeux banquets les événements qui réhabilitaient dans toute leur estime leurs frères de France [...] En peu d'instant, plusieurs souscriptions furent ouvertes pour des repas publics, entre autres pour fêter par un banquet le capitaine et les officiers du premier navire qui entrera dans notre port avec les nouvelles couleurs nationales¹⁹. »

À New York, dès le 17 septembre, un « banquet national-français a eu lieu au *Commercial Hotel* pour célébrer la Révolution qui vient de régénérer la France ». Un avocat français, Henri Picard, renoue à cette occasion avec les figures héroïques de l'amitié franco-américaine, dans une cantate associant le « demi-dieu » Napoléon, le « soldat de la liberté » Lafayette, et le « nouveau Cincinnatus » Washington²⁰. La chanson et les poèmes politiques atteignent en effet des sommets de popularité et de diffusion à cette occasion : les journaux français des deux villes se livrent à une surenchère dans la publications de traits patriotiques, certains étant importés de France, d'autres étant composés sur place par des Français²¹. Le *Courrier des États-Unis* remarque ainsi que « les derniers événements ont prodigieusement inspiré les poètes français qui se trouvent aujourd'hui en Amérique²² », tout en regrettant de ne pouvoir publier toutes les pièces qui lui sont

¹⁸ Les réactions de la société américaine face à la révolution de 1830 sont encore mal connues, mais font l'objet de la thèse en cours de Yohanna Alimi, « La démocratie jacksonienne face aux révolutions de 1830 et 1848 en France », Université Paris 3.

¹⁹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 25 septembre 1830.

²⁰ *Courrier des États-Unis*, 18 septembre 1830. Voir Annexe 67.

²¹ *Le Courrier de la Louisiane* publie le 30 septembre 1830 une version anglaise de « The Marseilles Hymn », le 23 octobre « Les Trois Couleurs » de M. A. Blanc, musique de M. A. Vogel. *L'Abeille* publie le 30 septembre 1830 « Le Drapeau Tricolore » et « Le Cri de la France », le 19 octobre « Les Trois Journées et les Trois couleurs », « Le royaliste consciencieux », 2 décembre 1830 un « Hymne patriotique ». Alexandre Magnin publie en 1831 un recueil des différents chants qu'il a composés à l'occasion : MAGNIN, *Chansons Patriotiques*, op. cit. À New York, *Le Courrier des États-Unis* annonce le 24 novembre 1830 que « E. Riley n° 29 Chatham Street vient de mettre en vente 'Les 27, 28, 29 Juillet à Paris, l'Hymne Marseillais', dont les chants animèrent la brave population de Paris pendant ces journées mémorables, avec accompagnements brillants pour le Piano, dédiée au général Lafayette, par sa fille, mademoiselle Eugénie Lafayette ». Le 25 décembre on y annonce également la publication de « Events in Paris during the 26th, 27th, 28th and 29th of July 1830, by several eye-witnesses. Translated from the Paris fourth edition. »

²² *Courrier des États-Unis*, 17 novembre 1830.

communiquées. À La Nouvelle-Orléans, les chansons de Béranger sont à l'honneur, comme celles composées localement par le libéral français Alexandre Magnin :

« L'immortel chantre des Enfants de la France Béranger a fait encore les frais de cette fête patriotique. [...] Nous le vengeons ainsi des fers dont ses odieux tyrans eurent la lâcheté de charger ses mains. La *Marseillaise* a aussi été chantée au milieu des bravos de l'assemblée²³. »

Célébrer une révolution à distance suscite aussi une volonté d'action, qui ne peut être réalisée après coup que par des actions symboliques, notamment par la solidarité avec les acteurs de la révolution. La tradition de bienfaisance qui est en train de se développer dans les deux villes prend un caractère distinctement national lors du lancement de souscriptions à l'attention des veuves, orphelins et blessés parisiens des trois journées. Les sommes réunies sont destinées à être envoyées à des figures symboliques de l'opposition à la Restauration et aux cadres du nouveau régime : la souscription de New York est adressée à Jacques Lafitte, celle de La Nouvelle-Orléans à Lafayette²⁴.

Tableau 5.1: Produit des souscriptions en faveur des victimes de la révolution de Juillet à New York et La Nouvelle-Orléans.

	New York	La Nouvelle-Orléans
Nombre de donateurs	210	228
Sommes totales	2 126.75 \$	3 752.37 \$

Sources : Listes publiées dans le *Courrier des États-Unis*, 25 septembre, 2, 6 et 9 octobre 1830 ; *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 15 novembre 1830.

Les listes de donateurs publiées dans les journaux des deux villes (tableau 5.1) donnent un aperçu des soutiens à cette révolution. Si on trouve à New York des anonymes aux contributions modestes, des membres connus de l'élite française aux États-Unis y figurent également. Les proscrits bonapartistes vivant toujours aux États-Unis sont parmi les donateurs les plus généreux. Le noyau des notables français qui animent les diverses structures de sociabilité est également représenté par un certain nombre de négociants, de libraires, d'hôteliers. On peut leur ajouter des francs-maçons français membres de *L'Union française* qui témoignent de l'orientation libérale de la loge²⁵. On compte enfin des

²³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830.

²⁴ « [...] une souscription générale est ouverte chez MM. Chevrolat frères et Cie, F. et A. Brunel, Bérard et Mondon, Crévolin, au café français, et au bureau du *Courrier des États-Unis*. Les listes seront fermées le 8 octobre et les fonds envoyés par le paquebot du 10 à M. Jacques Laffitte à Paris », *Courrier des États-Unis*, 18 septembre 1830 ; *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 15 novembre 1830.

²⁵ Parmi les donateurs bonapartistes on compte Joseph Bonaparte, comte de Survilliers (200\$), le général Simon Bernard (100\$), les frères Peugnet (20\$), le capitaine Sari (10\$), le général Charles Lallemant (10\$) ou encore Charles Coudert (5\$). Les négociants français sont représentés par Charles

donateurs américains, parmi lesquels des *businessmen* tels qu'Arthur Tappan ou Charles Moulton. À La Nouvelle-Orléans, les donateurs sont issus également de l'élite franco-américaine, notamment les maisons de commerce et les marchands français – dont un certain nombre de réfugiés de Saint-Domingue associés à différentes générations de Français ayant intégré l'élite de la ville, tels Louis Louaillier et Pierre Soulé²⁶.

Les Français sont également impliqués dans les initiatives prises par les autorités des deux villes qui profitent de l'occasion pour célébrer la liberté sur les deux continents, et renouveler les vœux d'amitié franco-américaine. Il en résulte une mise en scène civique dont Mary Ryan montre qu'elle procède de l'apprentissage politique des populations urbaines, auxquelles les Français sont pleinement associés²⁷. À New York, les autorités choisissent la date anniversaire de l'évacuation de la ville par les troupes britanniques en 1783, le 25 novembre, pour célébrer « l'importance des derniers événements, rappelant les souvenirs de la guerre de la révolution, et l'honorable coopération du général Lafayette²⁸ ». Les Français participent à la mise en scène civique des différents corps de la ville : « les sociétés d'artisans et d'ouvriers, le maire et le corps municipal, les sociétés littéraires et de charité, les écoles publiques, les corps de milice et de pompiers, les Français résidants à New York ont été invités à se réunir pour former une procession²⁹ ». À cet effet, les Français s'organisent et forment cinq comités, composés de notables français de la ville³⁰. On y trouve Félix Lacoste, l'éditeur bonapartiste du *Courrier des États-Unis*, les frères Peugnet, directeurs d'école et proscrits de la Restauration, et plusieurs négociants français. À cette occasion, le caractère « français » ne se limite pas à la nationalité ou au lieu de

Sagory, John Tonnelé et Marius Panon, les libraires par Bérard et Mondon et Charles de Behr, les restaurateurs par les frères Delmonico et Brossard, les francs-maçons français par John G. Tardy, Pitou Spire, G. Deloynes, L. Timolat et le Dr Naudin, *Courrier des États-Unis*, 25 septembre, 2, 6 et 9 octobre 1830.

²⁶ Perret & Charbonnet, Sauvinet frères, Falloc et Bonnet, Arnous et Pedron, Herman & son donnent tous 100\$ ou plus : *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 15 novembre 1830.

²⁷ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 68-75.

²⁸ « Assemblée à Tammany Hall, pour les préparatifs de la célébration de la Révolution de France », *Courrier des États-Unis*, 17 novembre 1830.

²⁹ *Courrier des États-Unis*, 17 novembre 1830.

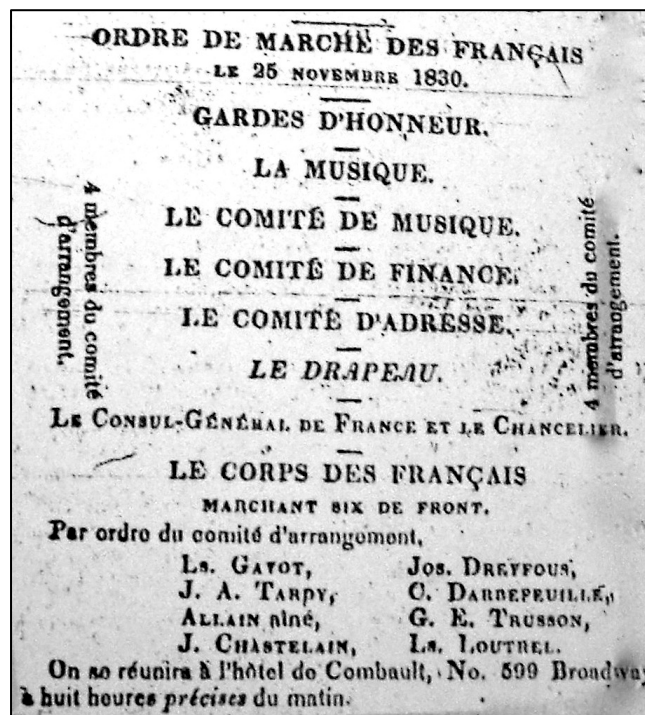
³⁰ Les cinq comités sont : un comité pour la confection du « drapeau tricolore, ainsi que des cocardes et décorations » : MM. Chevrolat, L. Peugnet et F. Lacoste ; un comité d'arrangement : MM. Gayot, Trusson, Darbefeuille, Tardy, Dreyfous et Allain ; un comité de finances : MM. L. A. Brunel, Joseph Bouchaud, Charles Brugière, G. De Loynes, Jacquelin, D'Hervilly, et Crévolin ; un comité d'adresse : MM. Chegaray, Gravillon, J. Bouchaud et F. Lacoste ; un comité de musique : MM. Étienne, Thibault, et Gentil : *Courrier des États-Unis*, 20 novembre 1830.

naissance : les « Français et descendants de Français³¹ » sont invités à se joindre à la procession, dans une dimension inclusive qui tient compte des différentes générations françaises de la ville.

La procession réunit 20 000 personnes selon le *Courrier des États-Unis*, et le défilé des Français est décrit comme arborant les couleurs et les symboles français (image 5.1) :

« Le corps des Français, précédé par huit gardes d'honneur à cheval, en uniforme de colonels de la garde nationale de Paris ; leur belle tenue, leur élégant costume attirait tous les regards. Ils étaient suivis par les tambours, et un nombreux corps de musiciens faisant entendre alternativement la *Parisienne*, la *Marseillaise* et différentes marches nationales [...]. Venaient ensuite les différents comités, puis un magnifique étendard tricolor [sic] porté par MM. L. et H. Peugnet, qui avaient été choisis à l'unanimité par leurs compatriotes pour cet honorable emploi. D'un côté du drapeau était écrit en lettres d'or *July 1776* et de l'autre *Juillet 1830*³². »

Image 5.1 : Ordre de marche des Français lors de la cérémonie ayant lieu à New York le 25 novembre 1830.



Source : *Courrier des États-Unis*, 24 novembre 1830.

Le traitement réservé au drapeau revêt une importance particulière, la révolution de Juillet renouant avec un symbole cher aux libéraux français. Il est associé à la garde nationale, et fait l'objet d'échanges entre milices françaises et américaines. À New York, lors de la cérémonie civique du 25 novembre, « le drapeau [est] offert, au nom des Français

³¹ *Courrier des États-Unis*, 20 novembre 1830.

³² *Courrier des États-Unis*, 1^{er} décembre 1830.

résidant à New York, à la première division d'artillerie de New York³³ ». À La Nouvelle-Orléans, la Légion de la Louisiane fait envoyer à la garde nationale de Paris le drapeau tricolore célébré pendant les cérémonies. Le choix des porte-drapeaux est hautement symbolique, car il a pour but de réhabiliter les anciens proscrits, à travers les personnes des frères Peugnet à New York, qui avaient participé à la conspiration de Belfort, et de Pierre Guillot à La Nouvelle-Orléans³⁴. La presse rappelle à cette occasion³⁵ que ce dernier « fut condamné à mort le 8 août 1816 pour avoir pris part à l'affaire du 4 au 5 mai de la même année, dont le but était celui que se proposaient et qu'ont atteint les parisiens en Juillet 1830 [...] [Guillot] aura l'honneur d'aller remettre [le drapeau tricolore] entre les mains du Général Lafayette³⁵ ». On a vu plus haut que Guillot et Lafayette s'étaient déjà rencontrés à La Nouvelle-Orléans lors de la tournée triomphale de ce dernier. L'adresse de la légion de la Louisiane à la garde nationale de Paris est de ce fait l'occasion de renouveler l'éloge de Lafayette et de célébrer les liens « fraternels » entre la Louisiane et la France :

« Gloire à l'homme vertueux, au grand patriote, au héros si digne d'être toujours à votre tête, l'homme de juillet 1776, de juillet 1789, de juillet 1830 !

Vos frères de Louisiane, ivres de votre joie et de votre bonheur, ont répété avec délire vos chants de gloire et de liberté. Fiers d'avoir été un instant protégés par ces nobles couleurs que vous avez si glorieusement relevées, nous avons voulu saluer encore ce drapeau de la grande nation³⁶. »

Cette adresse est signée par 312 personnes, majoritairement membres de la Légion de la Louisiane, qui est l'une des structures de sociabilité comptant une part non négligeable de natifs de France et de francs-maçons. On a ainsi relevé au moins 50 individus parmi ces signataires, notamment par recoupement avec les listes des loges françaises de La Nouvelle-Orléans, ayant un lien direct – de naissance, et/ou de citoyenneté – avec la France³⁷. La célébration des Trois Glorieuses par les francs-maçons français de Louisiane se manifeste également par l'initiative prise par la Grande Loge de Louisiane de « célébrer par

³³ *Courrier des États-Unis*, 17 novembre 1830.

³⁴ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830.

³⁵ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 28 septembre 1830. Pierre Guillot apparaît dès les premières célébrations comme porte-drapeau de la Légion de la Louisiane, et décrit comme « ancien officier d'artillerie, [...] élève des écoles de la Flèche et de St Cyr », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 28 septembre 1830 ; « et membre actuel de [la] légion [de la Louisiane] », extrait du *Courrier de la Louisiane* du 1^{er} octobre 1830 reproduit dans le *Courrier des États-Unis*, 23 octobre 1830.

³⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830.

³⁷ HTML, Freemasons records, MSS 895, Box 1-18 ; *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830. La liste figure en Annexe 61.

une *Fête Maçonnique* le triomphe de la LIBERTÉ en France³⁸ », dans les locaux de *L'Étoile Polaire*. Ce fait témoigne des liens déjà évoqués de cette loge avec les réseaux libéraux français. Parmi les autres formes de célébration, la représentation au théâtre d'Orléans en novembre 1830 de la pièce intitulée « Les 27, 28 et 29 juillet » fait œuvre de pédagogie politique en donnant à voir à un large public une reconstitution – réécrite et romancée – des événements. Le compte-rendu qui en est publié dans *L'Abeille* salue cette œuvre dont le but est de « nous donner une idée des grands événements dont Paris a été naguère le théâtre. Cette composition, [...] qui met en scène plusieurs anecdotes des grandes journées, n'est autre chose que le tableau de ce qui a pu se passer et s'est peut être passé ». Elle joue sur la mise en scène de héros populaires et de la rencontre entre des ouvriers honnêtes et laborieux et des bourgeois éclairés :

« Un tonnelier, son fils, et un simple ouvrier s'indignent à l'idée de voir courber la France sous un joug ignominieux, ils s'arment pour la commune défense et se joignent à leurs amis du voisinage ; un élève de l'École Polytechnique, que son oncle refuse de recevoir après le licenciement de cette école, se réunit à eux : les trois journées se passeront en combats continuels, et la victoire couronne enfin cette noble et généreuse résistance d'un peuple tout entier contre ses barbares oppresseurs³⁹. »

Cette représentation prolonge la tradition de mise en scène théâtrale de la geste des grands événements de l'histoire de France à La Nouvelle-Orléans, assurant ainsi la pérennité et la popularisation d'une culture politique libérale française.

La révolution de 1830 est par ailleurs un moment marquant pour ceux qui l'ont vécue en France et en font parvenir les témoignages outre-Atlantique. On a déjà évoqué l'habitude d'envoyer les jeunes créoles de bonne famille recevoir leur éducation à Paris. Certains de ces jeunes gens se retrouvent ainsi témoins directs de la révolution, qui constitue un baptême politique les marquant durablement. La jeune Marie Drivon, âgée de 16 ans en 1830, issue d'une famille de colons français installés à Sainte-Lucie, vit alors à Paris avec sa mère, avant de venir s'installer dix ans plus tard à La Nouvelle-Orléans⁴⁰. Elle fait preuve d'un enthousiasme juvénile en racontant la révolution à son père, s'identifiant aux adolescents de son âge qui y ont directement pris part – tout en restant assignée dans son rôle féminin consistant à participer aux soins et à l'infirmerie :

³⁸ Annonce de *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 30 septembre 1830.

³⁹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 30 novembre 1830.

⁴⁰ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 252-255.

« Lorsque tu recevras ma lettre tu auras déjà vu dans les journaux la révolte des braves Parisiens, le renvoi des Bourbons, tu n'auras pas manqué de voir avec un grand bonheur la belle conduite du peuple qui se montra si courageux, si généreux, si modéré [...]. Je t'assure que nous avons été bien secoués à cause de tout cela, nous n'avons fait que de la charpie et des compresses, et des bandes pendant quelques jours, il y avait à l'Hôtel-Dieu 600 blessés. C'est une chose admirable que l'union qui a existé entre le peuple, les bourgeois, et tout le monde, il y a eu des traits de courage et d'héroïsme, étonnants de jeunes enfants de 14, de 15 ou de 16 ans.⁴¹ »

De même, le jeune Alphonse Delavigne, cousin du poète Casimir Delavigne, dont la famille domingoise s'est installée en Louisiane, fait ses études à Paris chez son oncle en 1830, et fait le récit des Trois Journées à sa famille avec le même enthousiasme :

« Oh ! Dieu quel affreux spectacle que de voir couler le sang de ses concitoyens. [...] Un roi doit-il pas être saisi d'horreur en faisant massacrer ainsi son peuple ? Mais Dieu toujours juste fait triompher les Parisiens. Là se termine un carnage affreux et trois journées immortelles pendant lesquelles les Parisiens ont reconquis la liberté, le bonheur et la paix [...].⁴² »

Le baptême libéral des Trois Glorieuses est donc célébré des deux côtés de l'Atlantique avec une unanimité et des formes de rassemblement national d'autant plus aisées que l'exécution des Bourbons était, on l'a vu, assez généralisée. Cependant, l'entretien du « sentiment national », une fois l'émotion passée, nécessite la réitération des occasions de manifestation du patriotisme français aux États-Unis. Celui-ci est lié aux figures populaires du régime, comme le prince de Joinville ou le duc d'Orléans, ou au souvenir des Trois Glorieuses, mais doit également se lire à la lumière du contexte social et politique américain, au sein duquel les élites françaises jouent un rôle déterminant.

B. La multiplication de célébrations patriotiques françaises associées à la monarchie de Juillet

L'exaltation de la fierté nationale française aux États-Unis est un phénomène qui prend de l'ampleur dans la période. Ce fait est à mettre en relation avec les évolutions sociales et politiques de New York et La Nouvelle-Orléans : on a déjà souligné en quoi la création de structures de sociabilité spécifiquement françaises relevait d'un projet ayant pour but de se distinguer des autres groupes ethniques, mais également d'affirmer aux États-Unis l'importance du maintien d'un lien avec les origines, la culture et la langue

⁴¹ Lettre de Marie Drivon à son père, Paris, 10 août 1830, HTML, Drivon-Girard Papers, MSS 638.

⁴² Lettre d'Alphonse Delavigne à son père, Paris, 8 août 1830, HTML, Delavigne Papers, MSS 502 ; « Pendant les événements, j'ai empêché Alphonse d'aller à son enseignement [...] je l'ai constamment gardé auprès de moi & entre nous il ne manquait pas de courage », *Post Scriptum* de L. Delavigne à son frère Jean Delavigne, Paris, 8 août 1830, HTML, Delavigne Papers, MSS 502.

française, en dépit ou en réaction au contexte diplomatique parfois tendu, et face aux premières menées nativistes qui dénigrent l'apport étranger aux États-Unis. L'accent mis sur le patriotisme français est associé au projet d'une certaine partie des élites françaises d'affermir les liens entre la communauté française et son appartenance nationale.

Il faut en particulier souligner la position de plus en plus centrale des consuls qui sont moins contestés que sous la Restauration et parviennent avec succès à prendre place dans les organisations françaises telles que les sociétés de bienfaisance. Le soutien dont ils bénéficient de la part d'une partie de l'élite doit également être associé à une conjoncture diplomatique et économique difficile dans les années 1830. Leur rôle affiché de protecteurs du commerce français aux États-Unis leur a valu de regagner la confiance d'une partie des élites françaises. Le consul général de France à New York se réjouit ainsi en 1834 : « dans aucun tems l'union des Français avec le consulat général du Roi, la confiance, la déférence qu'ils lui témoignent ne furent aussi complètes [sic], aussi générales, que maintenant⁴³ ». La visite aux États-Unis en 1838 et 1841 du prince de Joinville, ou la mort accidentelle en 1842 du duc d'Orléans, son frère aîné héritier du trône, figures populaires en France comme outre-Atlantique, sont autant d'occasions de manifestations patriotiques. Cependant, il faut souligner le fait que les couches plus populaires des migrants français apparaissent exclues ou moins mobilisées par ces manifestations. On peut émettre l'hypothèse que l'évolution sociale et politique des groupes français à New York et La Nouvelle-Orléans reproduit alors, à une moindre échelle, le fossé croissant qui se creuse entre les élites conservatrices et le peuple en France⁴⁴.

La ferveur patriotique lors des deux visites du prince de Joinville à New York troisième fils de Louis-Philippe ayant entrepris diverses expéditions maritimes, allant de l'intervention au Mexique au retour des cendres de Napoléon, est indissociable des divisions au sein des Français entre l'élite et la part plus ordinaire. Le journaliste libéral Pierre Barthélémy résume ainsi la situation : « Chacun voulait être Français, et les Français ne s'entendaient cependant pas entr'eux⁴⁵ ». Il schématise ainsi une opposition entre « le riche importateur » et « l'artisan » français, dont la conception de l'événement et les souhaits de célébration divergent. Le premier « oubliant qu'il vit dans un pays libre, essayoit de substituer l'aristocratie des écus à celle de la naissance ou du mérite. Les gens

⁴³ Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 30 juin 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

⁴⁴ André JARDIN et André-Jean TUDESQ, *La France des notables. 1, L'évolution générale : 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973.

⁴⁵ BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres, op. cit.*, p. 63.

disposés à payer une fort somme d'entrée, doivent seuls approcher le prince⁴⁶ ». On constate en effet que parmi les réceptions données au prince de Joinville, les organisateurs sont les mêmes négociants français qui animaient les comités de 1830. Marius Panon, Joseph Bouchaud et Charles Sagory font par exemple partie du comité « chargé de faire les invitations au dîner qui doit être donné à SAR le prince de Joinville, par des Français résidant à New York⁴⁷ » en 1838. Le prix de la souscription pour le dîner qu'ils organisent est de 20\$ par personne, tarif réservé à une élite⁴⁸. À l'opposé, toujours selon Barthélémy, l'artisan français partage une vision beaucoup plus démocratique et moins exclusive de la venue du fils de Louis-Philippe.

« L'artisan, au contraire, prenant, dans sa simplicité, très au sérieux les principes d'égalité qu'en France on lui a persuadé régner ici à l'absolu [sic], demandait une fête publique où il lui fût possible de voir de près l'un des fils de celui qui, en 1830, il nous en souvient très bien, serroit la main aux ouvriers de Paris, et buvait avec eux le canon sur le comptoir du coin.⁴⁹ »

Barthélémy se fait ainsi l'avocat des classes populaires, dont il estime qu'elles sont progressivement délaissées par le régime, et exclues par les élites françaises de la ville. Le consul de France reconnaît avoir dû faire face à des « mauvais esprits [qui] voulurent prouver leur opposition ou leur mécontentement envers notre gouvernement trop stable pour eux⁵⁰ ». On peut y lire en filigrane une possible critique du régime, dont la stabilité est obtenue au prix de la répression des mouvements ouvriers comme de la presse d'opposition. Outre ce contexte français, on peut également percevoir, dans les termes utilisés par Barthélémy, l'influence des débats partisans qui opposent les démocrates, dont il se rapproche, au parti whig accusé de représenter une « aristocratie » dominée par l'argent et les affaires⁵¹.

⁴⁶ BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres, op. cit.*, p. 63.

⁴⁷ 4 juin 1838, NYHS, SY 1849 n°60.

⁴⁸ *L'Estafette*, 27 mars 1838. En 1841, les membres du comité Mrs Chegaray, Sagory, Chazournes et Calemard sont présentés comme « our principal importing merchants and other citizens or residents, natives of that nation », coupure de presse non datée, [septembre 1841], MAE, CPC-États-Unis-1.

⁴⁹ BARTHELEMY, *Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres, op. cit.*, p. 64.

⁵⁰ Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 24 avril 1838, CADN, New York, 474PO/1/65.

⁵¹ Après sa condamnation pour diffamation vis-à-vis du pasteur Antoine Verren, Pierre Barthélémy se tourne vers le parti démocrate et l'ancien maire de New York Robert Morris pour contester cette condamnation qu'il juge une « subversion of the liberty of the press » : Pierre BARTHELEMY, *Respectfully Submitted to the State Convention of A.D. 1846, by a Victim of the Mal-Administration of Criminal Justice*

Ce contexte éclaire la raison pour laquelle le dîner donné par le consul au prince de Joinville en 1838 est réservé à un nombre limité de Français de l'élite, associés aux autorités municipales⁵². Il témoigne de la proximité du marchand français de New York avec le maire Aaron Clark qui a remporté la première grande victoire whig sur le fief démocrate de New York en 1837. À cette occasion, les célébrations d'usage sont faites : toasts à la France et aux États-Unis, alternance de morceaux patriotiques français (*La Marseillaise*, *La Parisienne*, *Les Trois Couleurs*) et américains (*Hail Columbia*, *Washington's March*, *Star-spangled Banner*). Le maire de New York, Aaron Clark, porte un toast « Aux Français aux États-Unis. – Dans ce pays libre, ils sont mêlés avec nous, ils sont attachés à nos institutions et obéissent à nos lois, ils peuvent, comme ils l'entendent, craindre Dieu et honorer le souverain de leur pays natal⁵³. » Bien que s'adressant par principe à l'ensemble des Français, ce toast n'est entendu que des notables français les plus éminents. Son adresse est intéressante en ce qu'elle décrit bien la position de cette élite française aux États-Unis, qui fait preuve d'une double allégeance vis-à-vis des institutions américaines qui les accueillent, comme des institutions françaises de la monarchie de Juillet, et d'une double sensibilité politique de tendance orléaniste vis-à-vis des affaires françaises, et de tendance whig sur les questions américaines.

Les festivités organisées pour la seconde visite du prince de Joinville en 1841 surpassent celles de 1838. Plusieurs éléments y contribuent. D'une part, Joinville est associé désormais à deux grands faits politiques et militaires français qui l'auréolent de popularité. La prise de Saint-Jean d'Ulloa pendant l'intervention française au Mexique fin 1838 destinée à protéger les intérêts des Français qui y vivent d'une part, son voyage à Sainte-Hélène pour ramener en France les cendres de Napoléon en 1840 d'autre part, suscitent les sympathies des Français à l'étranger⁵⁴. La foule, française et américaine, peut à cette

in New-York: Flagrant Subversion of the Liberty of the Press, New-York, Michael T. O'Connor, 1846. Les whigs se défendent de cette accusation d'aristocratie, mais affichent néanmoins des positions ayant pour objectif l'intervention de l'État afin de favoriser les affaires : Michael F. HOLT, *The Rise and Fall of the American Whig Party: Jacksonian Politics and the Onset of the Civil War*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 65-69.

⁵² Toutes les grandes maisons de commerce françaises de New York sont invitées, et les femmes ne participent pas au banquet : dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 24 avril 1838, CADN, New York, 474PO/1/65. Le rédacteur de *L'Estafette*, H. D. Robinson, en est également exclu du fait de sa nationalité anglaise : *L'Estafette*, 24 avril 1838.

⁵³ *L'Estafette*, 26 juin 1838.

⁵⁴ La première intervention française au Mexique a lieu entre 1838 et 1839, avec pour but de répondre aux agressions contre la population française et de faire pression sur le gouvernement pour le paiement d'indemnités face aux dommages subis depuis 1828. Cette intervention consiste en un blocus des côtes du Mexique, puis la prise de San Juan d'Ulloa et de Vera-Cruz. La paix est signée le 9 mars 1839 : Guy-

occasion l'approcher, grâce aux visites organisées de son navire : « le prince donnera sans doute l'ordre que le public soit admis à visiter la *Belle Poule*, cette frégate qui est devenue un monument national⁵⁵ », depuis qu'elle a transporté les restes de Napoléon. Le consul de France prend à cette occasion la tête de la délégation française qui accueille le prince : il loue un bateau à vapeur qui permet de réunir « en même temps tous les Français qui auraient voulu le voir⁵⁶ » afin de se rendre sur la *Belle Poule*. Le Prince, à cette occasion, fait lui-même visiter son navire : « il a ensuite pris plaisir à conduire lui-même ses hôtes dans toutes les parties de son bâtiment [...] se plaisant surtout à évoquer tous les souvenirs de son glorieux pèlerinage à Ste Hélène⁵⁷. » On ne dispose pas du récit du banquet donné par les Français en son honneur, mais l'image 5.2 illustre les décors conçus pour orner les salons de réception, qui jouent sur l'association des symboles tricolores franco-américains :

Image 5.2 : Décoration des salons de réception du prince de Joinville, New York, 1841.

Diffusion non autorisée

Source : Annexe aux dépêches du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, non daté [octobre 1841], MAE, CPC-États-Unis-1.

Alain DUGAST, *La tentation mexicaine en France au XIX^e siècle. L'image du Mexique et l'intervention française (1821-1862)*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 64-65.

⁵⁵ Extraits non datés du *Courrier des États-Unis*, annexe de la dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 25 septembre 1841, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁵⁶ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 25 septembre 1841, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁵⁷ Extraits non datés du *Courrier des États-Unis*, annexe de la dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 25 septembre 1841, MAE, CPC-États-Unis-1.

La Nouvelle-Orléans est cependant privée de l'occasion de rivaliser avec l'accueil du prince réalisé sur la côte est, au grand dam du gérant du consulat de France⁵⁸. Ce n'est cependant pas l'avis de tous : le rédacteur de *La Louisiane* ironise ainsi à propos de l'engouement de la ville de New York pour le prince, auquel il oppose ses principes républicains :

« Le prince de Joinville fait fureur à New York : partout des invitations lui pleuvent, il faut qu'il dîne avec les uns, qu'il soupe avec les autres, qu'il boive avec ceux-ci et danse avec celles-là. [...] le tout avec un enthousiasme difficile à décrire. New York, New York ! Souviens toi que tu es républicaine ! *Convertere ad Dominum tuum* !⁵⁹ »

L'enthousiasme des Français pour l'un des fils de Louis-Philippe se transforme cependant rapidement en deuil national, à l'annonce en 1842 de la mort accidentelle du duc d'Orléans, héritier du trône. Il semble alors que la popularité du prince en France soit partagée par une partie de la population française aux États-Unis. L'annonce de sa mort provoque en effet un choc à New York comme à La Nouvelle-Orléans :

« La fatale nouvelle de la mort de S. M. R. le Duc d'Orléans est un choc douloureux retentissant sur les bords du Mississipi [sic], elle a répandu le deuil dans le cœur des tous les Français établis à La Nouvelle-Orléans. Ils se sont spontanément réunis pour faire célébrer un service funèbre en mémoire de ce prince.⁶⁰ »

Il semble alors que la figure du duc d'Orléans ait été suffisamment consensuelle pour dépasser les oppositions partisans. À La Nouvelle-Orléans, le rédacteur français du *Bon sens*, quoique de convictions républicaines, salue ainsi le duc d'Orléans « que nous regrettons infiniment, non comme prince, mais comme bon français⁶¹. » Des cérémonies de deuil public donnent lieu à des offices religieux associant des personnalités officielles françaises et américaines, les équipages des navires français présents dans le port, et une population française décrite comme très nombreuse. La cérémonie qui a lieu à New York à la cathédrale Saint-Patrick rapportée dans le *Courrier des États-Unis* souligne une affluence inédite :

⁵⁸ « Les Louisianais, qui se faisaient d'avance une fête de voir au milieu d'eux un des fils de l'hôte auguste qui les a visités il y a plus de quarante ans, et dont ils conservent un si précieux souvenir, seront donc privés du plaisir qu'ils se promettaient. S. A. R. disent-ils, rencontre assurément dans toutes les villes du Nord de l'Union l'accueil dû à son rang et à son mérite personnel, mais elle ne trouvera nulle part aux États-Unis les sentiments sympathiques et vrais que la population de La Nouvelle-Orléans lui aurait témoignés », dépêche d'Henri Germain, gérant du consulat de France, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1841, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁵⁹ « Reviens dans le sein du Seigneur », citation de la *Bible* (Osée, 14:1), *La Louisiane*, 7 octobre 1841.

⁶⁰ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

⁶¹ *Le Bon Sens*, 14 août 1842.

« Quant à la population française, nous ne l'avons jamais vue réunie aussi nombreuse qu'en cette cérémonie. [...] Une foule immense s'était portée partout, sur le passage de la procession, depuis la Batterie jusqu'à la cathédrale. [...]

Il avait été élevé, au milieu de l'église, un cénotaphe surmonté de drapeaux tricolores voilés de crêpe. Des élèves de marine ont été placés aux quatre angles, l'épée nue. Le cortège s'est rangé des deux côtés, sur les bancs qui lui avaient été réservés⁶². »

Par ailleurs, la présence du clergé français – dont on a déjà souligné plus haut la présence massive dans l'épiscopat français aux États-Unis – est mise en avant, les évêques Dubois à New York et Blanc à La Nouvelle-Orléans se sentant investis d'un lien particulier avec le régime :

« Le service funéraire a été célébré par Mgr l'évêque Dubois. Ce vénérable prélat, doyen presque centenaire des Français, n'avait voulu céder à personne, le pénible honneur de présider à cette cérémonie, à laquelle sa présence n'a pas peu contribué à donner un caractère tristement majestueux⁶³. »

« Bien que malade et souffrant le digne évêque de ce diocèse Mgr Blanc a officié lui-même et c'est au milieu du plus profond recueillement qu'ont été rendues ces derniers devoirs au souvenir du Prince dont la France pleure la perte⁶⁴. »

L'image des évêques âgés et souffrants célébrant le service funéraire ajoute encore dans ces récits au poids du deuil et à la solennité de l'événement. La cohésion nationale qu'est censée incarner ce deuil a par ailleurs des répercussions politiques majeures sur l'évolution du régime en France, mais aussi aux États-Unis. La mort de l'héritier du trône suscite en effet le revirement politique du *Courrier des États-Unis*, dirigé depuis deux ans par Frédéric Gaillardet. Ce dernier adhérait au parti du Mouvement depuis 1840 et se faisait très critique du régime. Il était décrit par le consul de France comme ayant des « habitudes d'opposition au gouvernement et même de malveillance coupable pour la Famille Royale⁶⁵ ». Cependant, dès le 16 août, l'éditorial de Frédéric Gaillardet justifie un changement radical de position, qui augure son adhésion de plus en plus ferme au parti de

⁶² *Courrier des États-Unis*, 2 août 1842. Reproduit dans la dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 7 août 1842, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁶³ *Courrier des États-Unis*, 2 août 1842. Reproduit dans la dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 7 août 1842, MAE, CPC-États-Unis-1.

⁶⁴ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

⁶⁵ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 7 août 1842, MAE, CPC-États-Unis-1.

la Résistance⁶⁶. Si la ligne définie par Gaillardet après 1842 n'est pas nécessairement représentative de l'ensemble de l'opinion française aux États-Unis, elle témoigne néanmoins du rapprochement d'une partie de l'élite modérée avec le régime.

Dans les années qui suivent, le sens du patriotisme français aux États-Unis évolue. D'une part, il tend à se dissocier du régime, et incarner un attachement sentimental à la patrie qui se manifeste notamment en contraste avec le développement du patriotisme américain⁶⁷. Joachim Ambert, fils du général baron Ambert, a épousé à Paris une Louisianaise, et se rend aux États-Unis pour l'administration de ses affaires, et notamment la plantation qu'elle possède près de Baton Rouge. Son passage aux États-Unis ne fait que révéler son attachement pour la France : « Paris, seul pays au monde où l'on soit libre. Leur grande liberté américaine est la plus belle mystification que les hommes se soient permis les uns envers les autres ». Pour lui, « jamais exilé n'a salué sa patrie comme je saluerai cette bonne France⁶⁸ ». Un autre Français, établi depuis 1830 aux États-Unis, se considère comme « exilé » empreint d'une très forte nostalgie⁶⁹. De 1835 à 1839, au cours de pérégrinations qui l'amènent du Mississippi au Texas, il entretient une correspondance avec le consul de France à La Nouvelle-Orléans qui reste son seul lien tangible avec la France, et dont il espère toujours des nouvelles de sa famille. Ses lettres affirment de façon répétée son amour du pays :

« le pays que j'habite, est encore trop sauvage, pour que l'on puisse y trouver les douceurs de la civilisation, ce qu'un bon Français a toujours à regretter loin de sa patrie. Nulle contrée, sur la surface du globe, ne peut rendre les douceurs de la société, de la vie, à un Français expatrié [...]

⁶⁶ *Courrier des États-Unis*, 16 août 1842. Cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 427. Le parti du Mouvement désigne, dans les années 1830, la frange libérale de l'orléanisme, au centre-gauche, incarnée par Jacques Lafitte, Adolphe Thiers ou Odilon Barrot, favorable aux avancées démocratiques. Il perd cependant l'exercice du pouvoir, à la faveur du parti de la Résistance, incarnant la bourgeoisie conservatrice de centre-droit, incarné par Casimir Perier ou François Guizot : BACKOUCHE, *La monarchie parlementaire : 1815-1848 de Louis XVIII à Louis-Philippe*, *op. cit.*, p. 207-242.

⁶⁷ Ce dernier se manifeste en effet de plus en plus fortement dans la deuxième moitié des années 1840, à l'occasion de l'annexion du Texas, puis de la guerre contre le Mexique, et donne lieu à la formulation de la « destinée manifeste ». Il reste ambigu lorsqu'il est utilisé comme argument contre les migrants par les courants nativistes : Reginald HORSMAN, *Race and Manifest Destiny: The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1981.

⁶⁸ La Nouvelle-Orléans, 3 avril 1840. Lettre de Joachim Ambert à un ami, LSU, Joachim Ambert Papers, 1356 Misc A.

⁶⁹ « Cinq ans se sont écoulés pour moi dans l'Exile [sic]. Loin de ma chère patrie, des circonstances malheureuses se sont opposées à ce que je puisse retourner sur le sol natal, ni même recevoir des nouvelles de mes parents », lettre de Victor Eude Dugaillon au consul de France à La Nouvelle-Orléans, Covington Country, Mississippi, 12 juillet 1835, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/205.

Le Français est le peuple le moins cosmopolite du monde. Il hésite long-tems, et il conserve un doux souvenir de son origine. Il s'enorgueillit d'une grande nation. Mais il n'en est pas de même avec l'Irlandais et l'Allemand !⁷⁰ ».

La volonté d'entretenir la cohésion nationale des Français dans le contexte de la fin des années 1840 passe par la mise en avant de l'anniversaire de la révolution de Juillet⁷¹. La célébration du 17^e anniversaire des Trois Glorieuses est d'une ampleur jusque là inédite parmi les Français de New York et tente de réaffirmer la cohésion du groupe français. Elle reste également une occasion pour les notables français de New York de réitérer leur soutien au régime. Frédéric Gaillardet, fervent défenseur du ministère Guizot – et ce d'autant plus qu'il en a obtenu la Légion d'Honneur en 1844 – balaye les critiques qui accusent le régime d'avoir trahi les idéaux de la révolution :

« Il n'est pas vrai en un mot que, par la faute de ceux auxquels elle a été confiée, la révolution de juillet soit demeurée stérile et n'ait donné aucun des fruits qu'on était en droit d'en attendre ; il n'est pas vrai que son dix-septième anniversaire nous trouve revenus précisément à son point de départ. Prétendre que la France de 1847 est la France des premiers mois de 1830 c'est vouloir nier l'évidence[...]»⁷².

La fête du le 29 juillet 1847 associe en effet toutes les structures de sociabilité françaises, qui sont désormais les piliers du « noyau ethnique » new-yorkais. La cérémonie implique ainsi des associations telles que la Société française de bienfaisance, la milice française de New York nouvellement créée, et investit des lieux telles que l'Église Saint Vincent de Paul et le consulat de France. La procession menée par la milice française donne ainsi à voir la géographie française de New York (carte 5.1).

⁷⁰ Lettre de Victor Eude Dugaillon au consul de France à La Nouvelle-Orléans, Victoria, Texas, 1839, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/205.

⁷¹ D'autres événements à caractère national, tels que l'inauguration de la première ligne transatlantique française à vapeur, mobilisent également le monde marchand français : voir Annexe 68.

⁷² *Courrier des États-Unis*, 29 juillet 1847.

Carte 5.1 : Itinéraire du défilé de célébration des Trois Glorieuses à New York, 30 juillet 1847.

Diffusion non autorisée

Sources : *Courrier des États-Unis*, 29 juillet 1847 ; *New Pocket Plan of the City of New York, Compiled and Surveyed by William Hooker*, 1826, Harvard Geospatial Library.

Un dîner suivant les formes habituelles réunit 200 convives, parmi lesquels se trouvent de la Forest, consul de France, Pageot, ministre de France à Washington, et Hyacinthe Peugnet, président du banquet, ainsi que les piliers des institutions françaises de New York – notamment les membres de la Société française de bienfaisance, de la milice ou des loges maçonniques françaises⁷³.

Les discours contribuent à consolider la double appartenance des Français vivant aux États-Unis à la « famille française » vivant en Amérique. Le fait que la plupart des notables

⁷³ *Courrier des États-Unis*, 31 juillet 1847.

français de New York vivent aux États-Unis depuis plusieurs décennies contribue à leur attache particulière à la société américaine, tout comme, on le verra, le fait qu'une partie d'entre eux soient naturalisés américains. Les métaphores familiales sont ainsi réitérées pour exprimer les liens qui les attachent à la fois à leur pays d'origine et à leur terre d'accueil. Le ministre de France salue ainsi « l'attachement filial à sa mère patrie » de « la population française de New York ». La milice de New York est désignée comme « cette famille de braves » dans laquelle « les enfants des deux mondes, devenus frères, se donnent la main ». Enfin, l'image du mariage des drapeaux est censée représenter l'union franco-américaine : « au brillant faisceau [des] couleurs [du drapeau américain] se mariera désormais le drapeau tricolore qui connaît, depuis longtemps, le chemin de la gloire sur le sol américain ». Cette conception d'une filiation vis-à-vis de la France, et d'une fraternité entre Français et Américains, est partagée sur l'ensemble du continent, associant les « Louisianais, nos frères du Sud, comme les Canadiens sont nos frères du Nord⁷⁴ ». Cette rhétorique témoigne ainsi de la volonté du maintien d'une culture et d'un lien politique fort avec la France, refusant la dissolution dans la société américaine.

En effet, la défense de « la nationalité française dans les deux mondes » prend un caractère politique qui est explicite dans le cas des Canadiens-français, du fait de la lutte engagée contre la « politique d'exclusion et de tyrannie » de l'Angleterre à leur égard. C'est l'occasion de redéfinir ce qu'est être Français partout dans le monde en associant le « sang », le « langage » et la « religion », trois piliers sur lesquels peut se maintenir l'appartenance française aux États-Unis :

« La nationalité d'un citoyen ne datera plus du drapeau qui aura flotté sur son berceau ou de la position géographique où il aura pris le jour. Son nom, il le devra à la générosité de ses pères. On le reconnaîtra au sang qui coule dans ses veines, au langage qu'il aura balbutié le premier, à la religion qu'il tiendra de ces ancêtres... et le FILS DE LA FRANCE éternellement fidèle à sa mère, ne cessera jamais d'être FRANÇAIS... Français en Amérique... Français en Algérie... Français au Canada MÊME... malgré les parchemins usés de la diplomatie⁷⁵. »

Il est intéressant de voir que ce discours, tenu à New York, présente des échos avec la lutte qu'on a déjà observée à La Nouvelle-Orléans pour la préservation de la langue française et le maintien de traditions catholiques, ce qui en illustre l'actualité.

Cependant, sous les apparences unanimes, des notes dissonantes apparaissent, notamment de la part de la frange des républicains de la ville. Charles Coudert prononce une adresse à la milice française qui « produisit une pénible impression », alors qu'Ernest

⁷⁴ Toast porté par Victor Durant, *Courrier des États-Unis*, 31 juillet 1847.

⁷⁵ En italique dans le texte. *Courrier des États-Unis*, 31 juillet 1847.

Caylus « lança contre ceux de ses compatriotes qui n'assistaient point à la réunion, une imprécation démocratique dans laquelle il les flétrissait du stigmate de *mauvais citoyens*⁷⁶. » Ces fausses notes laissent entrevoir des divisions qui peuvent relever de rivalités personnelles comme de dissensions politiques mais posent également la question du positionnement des Français qui ne participent pas à l'événement. Frédéric Gaillardet prend leur défense, rappelant « qu'il y a 6,000 Français dans New York et qu'il n'y en avait que 200 au Salon d'Apollo ? Y aurait-il parmi nous 5,800 mauvais citoyens ?⁷⁷ ». Les germes d'indifférence ou de divisions qui se profilent pendant l'été 1847 ressurgiront au printemps 1848 lors de la célébration de la révolution de 1848 qui met au jour les lignes de fractures politiques et sociales parmi les Français de New York.

Les manifestations patriotiques qui entretiennent un certain attachement à la France sous-entendent souvent une adhésion modérée au régime, et sont animées par des cercles de notables aux sympathies orléanistes. Il est néanmoins patent que ce n'est pas toute la population française des deux villes qui y participe. Il faut ainsi compléter ce tableau en tenant compte de la « variété kaléidoscopique⁷⁸ » de cette population. Il existe en effet un possible manque d'intérêt des migrants français vis-à-vis de ces manifestations patriotiques comme des questions françaises. Pour quelles raisons en effet se préoccuper des affaires d'un pays qu'on a quitté temporairement ou définitivement ? Par ailleurs, malgré les démonstrations de patriotisme liées aux figures populaires de la monarchie de Juillet, il n'en reste pas moins que l'évolution conservatrice du régime, et l'afflux de nouveaux migrants venus de France et témoins des restrictions successives de liberté, alimentent une certaine opposition. Pour chercher à cerner l'univers qui structure la perception des enjeux propres à la France, il faut ainsi tenir compte de l'information disponible aux États-Unis, véhiculée par la presse de langue française, mais également les correspondances personnelles, qui traduisent un pluralisme d'opinions sur la politique française. Par ailleurs, la culture politique libérale et bonapartiste qui s'exprimait dans la période antérieure, continue à se manifester, alimentée et relayée par les nouvelles arrivées d'opposants au régime. Tous ces éléments concourent à remettre en cause l'idée de l'unanimité patriotique que cherchent à construire les consuls et une partie de l'élite, au profit d'une distance critique plus ou moins grande vis-à-vis de la France.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, *op. cit.*, p. 19.

II) Le maintien des traditions d'opposition et du pluralisme d'opinions sur la politique française

Au-delà du maintien d'un cadre de référence national, à travers les manifestations patriotiques françaises aux États-Unis, on peut s'interroger sur l'existence d'une politisation des migrants français passant par le développement d'opinions politiques sur la situation française. Comme le souligne Pierre Karila-Cohen, s'intéresser aux opinions relève d'une démarche à multiples facettes qui nécessite de prêter attention aux agents qui développent un discours sur ces opinions⁷⁹. On souhaite ici évaluer le rôle de la distance et de la position aux États-Unis dans l'éventuel maintien d'un intérêt pour les affaires françaises, et les facteurs influençant le jugement sur ces affaires. Il faut pour cela tenir compte de la persistance de cultures politiques d'opposition qui, on l'a vu, ont fleuri au début du XIX^e siècle, autour des idées libérales et bonapartistes. L'action politique relative à la situation française, pour les opposants, est par ailleurs limitée : le choix que représente le départ pour les exilés politiques constitue en effet, selon Albert Hirschman, une « défection », qui peut néanmoins permettre un autre mode d'action, celui de la « prise de parole » lorsque les conditions politiques en France ne le permettent plus⁸⁰. Ainsi, la présence à New York et La Nouvelle-Orléans de journalistes ayant fui la répression contre la presse en France constitue un lien qui rapproche la population française des deux villes des enjeux français. Par ailleurs, le principal vecteur d'information sur les affaires politiques françaises reste de façon évidente la presse publiée en France et reproduite dans les journaux francophones, à laquelle on peut néanmoins ajouter les correspondances individuelles et les nouvelles véhiculées par les voyageurs qui circulent entre les ports français et américains. Un des traits relatifs à cette information est la surreprésentation de l'information politique parisienne, qui introduit une forme de centralisme dans la perception des évolutions politiques françaises. Cependant, ce centralisme n'empêche pas le pluralisme, à un double niveau : d'une part, par le biais de la reproduction de journaux français de bords opposés dans la presse française aux États-Unis, d'autre part du fait de l'essor d'opinions politiques divergentes dans les lignes éditoriales des journaux de langue française aux États-Unis. Au-delà du seul vecteur de la presse, une tradition d'opposition

⁷⁹ Sur les précautions à prendre dans l'étude des opinions, voir KARILA-COHEN, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, op. cit ; Pierre KARILA-COHEN, « Apologie pour un pluriel : de l'opinion aux opinions », dans Laurent BOURQUIN et al. (dir.), *S'exprimer en temps de troubles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 15-22.

⁸⁰ HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, op. cit.

libérale et bonapartiste se maintient et se manifeste par la constitution d'un panthéon nostalgique des grandes figures nationales françaises.

A. Le pluralisme de l'information politique française aux États-Unis

Les Trois Glorieuses, en faisant voler en éclats les restrictions qui pesaient sur la presse et sur l'expression d'opinions hostiles à la Restauration, ouvre une ère de bref pluralisme politique, dont la presse française aux États-Unis se fait l'écho⁸¹. Le *Courrier des États-Unis* affirme ainsi « chaque Français a le droit de déclarer hautement son opinion et de voter pour le gouvernement qui lui paraîtra le meilleur⁸² ». Cependant, le choix de la monarchie constitutionnelle, fait très tôt des insatisfaits – aussi bien les légitimistes écartés du pouvoir, que certains républicains déçus de n'avoir pas poussé la révolution jusqu'au bout – et le spectre de la désunion plane. C'est pourquoi des appels réitérés sont adressés à la population française à s'unir et accepter la règle majoritaire : « mais que celui qui sera trompé dans son espoir, sacrifiant ses souvenirs ou ses espérances, se rallie franchement à la masse de la nation⁸³. » Cet impératif, s'il s'applique à la situation en France, regarde également les Français aux États-Unis. Ces derniers persistent dans une diversité d'opinions que ne doit pas masquer le ralliement des notables au régime orléaniste. De fait, l'un des *topoi* des « prospectus » annonçant la création des journaux français aux États-Unis consiste en un dialogue entre partisans des différentes tendances politiques françaises. H. D. Robinson, lors qu'il crée *L'Estafette*, imagine ainsi sa discussion avec un légitimiste, un orléaniste (« philippiste ») et un républicain. Afin de les réconcilier, le journaliste se propose de rester en dehors des querelles partisans, et de représenter une opinion patriotique : « Désormais le sort des peuples sera confié à la raison humaine, au lieu de dépendre de la violence des révolutions⁸⁴. »

La diversité des opinions politiques des Français aux États-Unis est reflétée par les sources de l'information française. Les journaux francophones empruntent en effet aux journaux français, en reproduisant intégralement quantité d'articles. Le *Courrier de la Louisiane* reproduit par exemple divers journaux, puisant alternativement dans le *Journal*

⁸¹ Ce pluralisme politique se manifeste notamment par un « esprit de réforme » sensible non seulement dans le domaine du journalisme, mais aussi dans les mouvements politiques républicains, les associations, ou la religion : Patrick HARISMENDY (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme: actes du colloque de Rennes, 6-7 octobre 2005*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 21-39, 63-74, 85-112 ; POPKIN, *Press, Revolution, and Social Identities in France, 1830-1835, op. cit.*

⁸² *Courrier des États-Unis*, 18 septembre 1830.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *L'Estafette*, 2 janvier 1838. Voir Annexe 69.

des débats, orléaniste, et le *Courrier Français*, quotidien libéral, ou encore dans la *Gazette des Tribunaux*⁸⁵. *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* reproduit quant à elle des articles du *Constitutionnel*, de tendance orléaniste, et divers « extraits de journaux français » dont le *Courrier Français*, le *Messenger*, ou des journaux de province, tels que le *Sud* de Marseille, et le *Journal du Havre*⁸⁶. Cependant c'est le *Courrier des États-Unis* qui met le plus en avant une information européenne et française. Il bénéficie du réseau de correspondants le plus divers en terme de spectre politique, relayant toutefois une information essentiellement parisienne. Anthony Grolleau liste ainsi les principaux correspondants du *Courrier des États-Unis* qui font partie du milieu journalistique parisien que fréquentait Frédéric Gaillardet avant son départ aux États-Unis : Eugène Briffault, Edouard Degouves-Denuncques ou Eugène Chapus. Ces correspondants sont également représentatifs de la diversité d'opinions publiées dans le journal, les deux premiers étant proches des libéraux et des républicains, le troisième écrivant au contraire dans *La Quotidienne*, un journal légitimiste. Les chroniques les plus nombreuses parviennent cependant de correspondants anonymes, « AD », républicain et « AT », orléaniste, dont 163 correspondances sont publiées entre 1840 et 1850⁸⁷.

Outre cette diversité d'opinions, le traitement de l'information française dépend de la place accordée à la France par la presse francophone aux États-Unis. Les journaux français de New York considèrent l'actualité politique française comme primordiale. Cette prépondérance dans le *Courrier des États-Unis* a été mise en évidence par Anthony Grolleau : le première page du journal est consacrée aux affaires européennes dans 90% des cas entre 1828 et 1835, et plus de 70% jusqu'en 1842⁸⁸. Inversement, une partie de la presse de La Nouvelle-Orléans les considère comme secondaire au regard de l'actualité américaine : *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* classe ainsi les nouvelles de France dans la rubrique des « nouvelles étrangères » incluant également les autres nouvelles d'Europe, d'Asie ou d'Amérique du Sud.

Au-delà de ce pluralisme lié à une volonté de satisfaire les goûts d'un lectorat hétérogène, on trouve néanmoins des lignes éditoriales concurrentes qui dépassent la

⁸⁵ Échantillon de juin 1836 à novembre 1836 : le *Courrier Français* est cité cinq fois, le *Journal des débats* quatre fois. Il est néanmoins souvent mentionné « extraits de journaux français » sans précision de source. *Courrier de la Louisiane*, juin-novembre 1836.

⁸⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, janvier-mars 1841.

⁸⁷ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 162-163.

⁸⁸ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 226. Voir graphique en Annexe 70.

profession usuelle de neutralité. À New York, les positions du *Courrier des États-Unis* sur les affaires françaises sont directement corrélées à la personnalité du propriétaire-rédacteur du journal. Entre la création du journal en 1828, et le départ pour la France de Frédéric Gaillardet en 1848, trois rédacteurs se succèdent, ainsi que trois lignes politiques. Le fondateur du journal est en effet Félix Lacoste, un ancien officier des armées napoléoniennes qui s'est lancé dans le commerce avec Haïti avant de rejoindre le cercle des proches de Joseph Bonaparte⁸⁹. Ce dernier finance la création du journal, dont la tonalité bonapartiste dans le traitement critique des actualités françaises est explicite entre 1828 et 1836⁹⁰. Dès 1831, au moment où certains Français de New York s'appêtent à fêter l'anniversaire du 30 juillet 1830, le *Courrier des États-Unis* publie la lettre d'un Français de New York, signé « H. P. », qui refuse de célébrer l'anniversaire des Trois Glorieuses au nom de la trahison des idéaux de la révolution de Juillet par le nouveau régime et de sa solidarité avec les mouvements libéraux en Europe, notamment en Pologne :

« Jamais principes plus généreux ne furent proclamés plus haut, et ne furent plus promptement reniés ; jamais promesses plus solennelles ne s'oublèrent avec moins de pudeur. Le sang de juillet versé pour la France, n'a profité qu'à une seule famille. [...] la voix du peuple est méprisée, ses besoins réels méconnus. [...] Non, je ne saurais me livrer à la fête, quand un si sombre avenir préoccupe ma pensée, quand de si tristes réalités l'oppressent. Non, je ne puis m'asseoir à un banquet joyeux, quand je me représente les Polonais, nos braves, nos fidèles compagnons d'armes, accablés sous les masses stupides et barbares que l'autocrate du Nord déchaîne sur leur sol sacré⁹¹. »

En 1834, les lois sur les associations et les poursuites contre la presse menées par le régime orléaniste – avant même les lois de septembre 1835 – sont critiquées avec ironie par le *Courrier des États-Unis*.

« Une loi contre les associations politiques a été votée par la chambre des députés. [...] Il est curieux de voir MM. Guizot, Barthe et Thiers, qui faisaient partie, avant la révolution de Juillet, de la Société, Aide toi, le ciel t'aidera, et des Carbonari, venir aujourd'hui proposer une loi contre les associations. [...] »

Les procès de la presse, les saisies, les poursuites contre les journaux se multiplient à un tel point qu'il nous serait impossible d'en rendre compte⁹². »

⁸⁹ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 44-48.

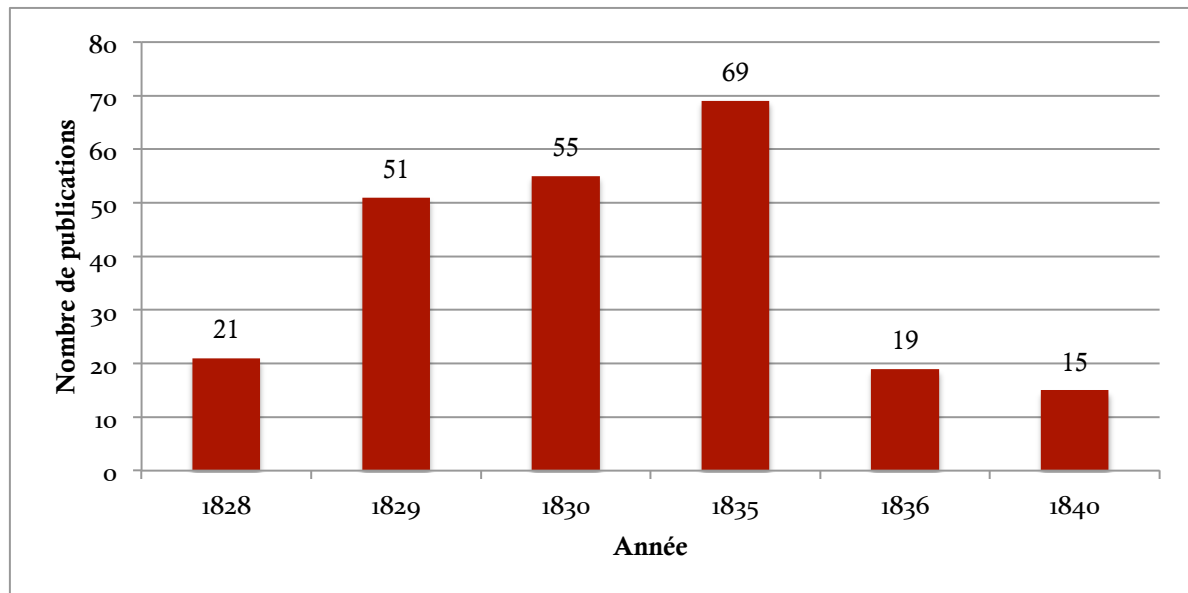
⁹⁰ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 44-82, 351-408.

⁹¹ *Courrier des États-Unis*, 30 juillet 1830.

⁹² *Courrier des États-Unis*, 9 avril 1834.

Enfin, les publications littéraires du journal témoignent de sa participation à la diffusion d'une culture bonapartiste, par le biais de publications littéraires relatives à la figure de Napoléon, jusqu'en 1836 (graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Publications littéraires bonapartistes dans le *Courrier des États-Unis* (1828-1840).



Source : Anthony Grolleau, « *Le Courier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », Thèse de doctorat, Université Paris 1, 2009, p. 63.

Cependant, le retour de Joseph Bonaparte et de Félix Lacoste en Europe en 1836 marque la fin de la période bonapartiste du journal. Il est alors cédé à Charles de Behr, libraire d'origine allemande possédant un important réseau littéraire en France et aux États-Unis, qui suit une ligne politique orléaniste⁹³. Cette ligne sera reprise par son successeur, Frédéric Gaillardet à partir de 1840. Ce dernier passe néanmoins du soutien au parti du Mouvement, dans une brève période de 1840 à 1842, à la défense vigoureuse de Guizot et du parti de la Résistance jusqu'au changement de régime⁹⁴. Cette ligne orléaniste séduit aussi les rédacteurs de *L'Abeille*. Malgré la priorité donnée aux affaires locales et américaines, et ses tendances démocrates jusqu'en 1839, elle se positionne dans une attitude modérée vis-à-vis du régime orléaniste. Elle adhère d'abord au parti de la résistance en 1836 :

« la France qui a pu gémir quelquefois des rigueurs nécessaires de la résistance, s'est attachée à ce système précisément parce qu'elle a senti que, la lutte terminée dans les rues, ce

⁹³ GROLLEAU, « *Le Courier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 83-98, 409-414.

⁹⁴ GROLLEAU, « *Le Courier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 414-434.

« système était encore la plus sûre garantie de son avenir, parce qu'elle a compris que résister à la prédominance exclusive de l'esprit démocratique au sein d'une monarchie représentative, dont la puissance réside dans l'équitable pondération des forces, c'était la loi naturelle, la première loi de sa constitution politique !⁹⁵ ».

Ses parti-pris s'infléchissent néanmoins après son changement de direction en 1839, qui en fait une feuille whig plus modérée sur les affaires françaises, de sorte qu'elle salue l'avènement du ministère Thiers en 1840, tout en insistant sur le contraste entre l'avancement politique des États-Unis et le relatif retard de la France :

« Au point de vue où nous sommes placés, au milieu de cette liberté politique illimitée dont nous jouissons, pleins des souvenirs de notre histoire, nous comprenons difficilement une marche aussi mesurée ; mais il ne faut pas oublier que chez nous les masses sont avancées, qu'il n'en est pas de même en France, que l'éducation politique des Français n'est pas encore complète, et que le grand mérite d'une administration est de se mettre au pas de la nation qui lui remet ses destinées entre les mains⁹⁶ ».

Par la suite, ses comptes-rendus sur les affaires françaises se limitent souvent à des reproductions de presse française ou de correspondances parisiennes qui laissent les rédacteurs dans une position relativement neutre, alors qu'ils sont de plus en plus accaparés par les luttes politiques partisans relatives aux questions américaines.

Du fait de ce soutien modéré au régime orléaniste par la plupart des grands journaux francophones des deux villes, les petites feuilles éphémères exploitent le créneau de la presse d'opposition sur les questions françaises. *L'Estafette*, publiée entre 1838 et 1839 à New York, vise un public français, mais également franco-canadien, suite à la rébellion des patriotes en 1837-1838, et de l'arrivée d'un certain nombre de réfugiés canadiens à New York. Elle prend le relais de Félix Lacoste dans la publication de pièces littéraires ranimant le souvenir de Napoléon⁹⁷, et défend Louis-Napoléon Bonaparte lors de ses tentatives de soulèvement bonapartiste en France⁹⁸. Elle se positionne également en critique du gouvernement de Louis-Philippe, justifiant l'insurrection républicaine manquée des 12 et 13 mai 1839 comme

« le résultat d'une trop longue déception. [...] Louis-Philippe d'Orléans, souple d'esprit comme son père, a trompé tout le monde pour rester fidèle à un principe en exécution à la nation, celui de la monarchie absolue. [...] Louis-Philippe imite Napoléon dans ce qui a causé la

⁹⁵ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 27 juin 1836.

⁹⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 17 juin 1840.

⁹⁷ *L'Estafette*, 13 et 20 mars, 20 et 24 avril 1838.

⁹⁸ *L'Estafette*, 12 octobre 1838.

chute de Napoléon ; il s'aliène l'esprit ombrageux d'une majorité jalouse de son autorité. Il perpétue Charles X, moins la loyauté et l'esprit chevaleresque de ce roi aveugle. Faut-il donc s'étonner du retour de ces scènes sanglantes telles que celles que nous avons racontées dans nos derniers numéros ?⁹⁹ ».

De même, le journal *Le Franco-Américain* créé à New York en 1846, puis relocalisé à La Nouvelle-Orléans en 1848, se pose comme critique du gouvernement français. Pierre Barthélémy y publie ponctuellement, et le consul de France le qualifie de « journal d'une opposition systématique des plus révoltantes¹⁰⁰ », ce qui témoigne assez explicitement de son positionnement. À La Nouvelle-Orléans, ce sont également les petites feuilles françaises qui sont les plus militantes : *L'Avenir du Peuple* publie le 2 octobre 1840 les proclamations de Louis-Napoléon Bonaparte à Boulogne et des poèmes de Byron sur Napoléon¹⁰¹. J. J. Regnard y critique aussi le statut de la presse et la restriction des libertés, qui choquent d'autant plus dans le contexte libéral américain :

« Le gouvernement semble avoir déclaré une guerre ouverte aux journaux, la plupart sont saisis et leurs gérants claquemurés et condamnés à de grosses amendes. Le *National*, pour sa part, a eu à déboursier cinq mille francs pour avoir osé dire qu'il avait *triomphé* (c'est le mot) du mauvais vouloir du gouvernement à l'occasion d'un procès que celui-ci lui avait intenté et dont lui, *National*, était sorti vainqueur¹⁰². »

Enfin, les républicains s'expriment plus librement après la mort du duc d'Orléans : une correspondance parisienne du *Bon sens* considère en effet que le temps est venu pour la république en France :

« Les événements qui se succèdent depuis 15 jours à Paris sont étonnants et bien profitables à la République que nous appelons de tous nos vœux. Ce n'est pas cette république bruyante, terrible et qui tendrait à une égalité absolue, ce n'est pas cette république qui voudrait bouleverser les fortunes et les positions sociales, mais cette république tolérante, mure et raisonnée qui en renversant les trônes conserverait à chacun, ses opinions, sa fortune et ses pensées.

La république telle que nous la sentons, telle que la sentent les deux tiers de la population parisienne, est parfaitement en harmonie avec le caractère français, chez lequel le mot ROI est en horreur¹⁰³. »

⁹⁹ *L'Estafette*, 7 juin 1839.

¹⁰⁰ Rapport du consul de France à New York à la légation de France à Washington, New York, 11 décembre 1846, CADN, New York, 474PO/1/95.

¹⁰¹ *L'Avenir du Peuple*, 2 octobre 1840.

¹⁰² *La Louisiane*, 4 novembre 1841.

¹⁰³ *Le Bon Sens*, 4 septembre 1842.

Même les feuilles artistiques se colorent parfois d'enjeux politiques français, comme c'est le cas de la *Lorgnette* créée par Louis Placide Canonge en 1842, consacrée à la « revue des théâtres, courrier des salons, journal des artistes ». Théophile Gautier y inaugure une correspondance parisienne qui s'ouvre au moment de la mort du duc d'Orléans, héritier présomptif de Louis-Philippe¹⁰⁴. Bien que cette feuille ne soit pas politique, dès le 2 octobre, sur la question de la succession de Louis-Philippe, la *Lorgnette* consacre sa première page à la question qui semble être aussi brûlante à La Nouvelle-Orléans qu'elle l'est à Paris. Le débat est en effet l'occasion de tester les forces respectives de l'opposition républicaine comme des légitimistes. Les représentants de ces deux partis défendent à la Chambre des modalités de régence opposées à celles proposées par le gouvernement. Les orateurs légitimistes tels que Berryer, et les républicains représentés par Ledru-Rollin, Odilon Barrot ou Lamartine, appuient alternativement l'idée d'une régence élective issue du suffrage populaire ou une régence féminine confiée à la duchesse d'Orléans¹⁰⁵. Si la loi votée le 30 août 1842 suit finalement la loi salique et dynastique, la large publicité donnée aux débats parlementaires traduit les échos transatlantiques des affaires politiques françaises.

Ainsi, la liberté d'expression plus grande qu'en France dont bénéficient les journaux de langue française à New York et La Nouvelle-Orléans entretient le pluralisme dans les opinions politiques sur les questions françaises. Il reste néanmoins difficile d'évaluer leur réception et leur impact sur le lectorat français aux États-Unis. Cependant, il existe des manifestations visibles du maintien de la culture libérale et bonapartiste héritée de la période précédente, comme en témoignent de multiples événements au cours de la période.

B. Les manifestations à distance de l'opposition libérale et la persistance de fidélités bonapartistes

Le maintien d'une opposition à tendance libérale et républicaine est nourri par les nouveaux arrivants, notamment les journalistes qu'on a déjà mentionnés. Elle est aussi le fait des générations antérieures de migrants qui vivent toujours dans les deux villes. En particulier, deux mouvements d'opinion sont visibles : à côté des manifestations libérales, voire républicaines, plus ou moins ouvertement hostiles à Louis-Philippe, on constate la persistance des fidélités bonapartistes, animées par les proscrits et vétérans, qui restent vivaces jusqu'au retour des cendres de Napoléon.

¹⁰⁴ *La Lorgnette*, 18 septembre 1842.

¹⁰⁵ *La Lorgnette*, 2 octobre 1842. Voir Annexe 71.

Si les témoignages individuels sont rares, la correspondance laissée par Jean Boze, réfugié de Saint-Domingue installé à La Nouvelle-Orléans, est particulièrement éclairante sur le maintien d'un très vif intérêt, assorti d'un fort esprit critique, vis-à-vis des affaires politiques françaises¹⁰⁶. Dans ses lettres, il détaille en effet ses sources d'information – les journaux reçus de France, ceux publiés à La Nouvelle-Orléans et les correspondances et autres nouvelles apportées par les navires et les voyageurs. Il indique également la réception des nouvelles diverses par la population de La Nouvelle-Orléans. Il distingue ainsi la présence de groupes opposés sur les questions françaises, un « parti libéral » d'un côté, des « philippistes » de l'autre, sans oublier les « carlistes » sur les questions espagnoles et les querelles dynastiques¹⁰⁷. Il se positionne clairement du côté des libéraux, et prend ainsi position à de multiples occasions en faveur de la Pologne et du peuple révolté contre Louis-Philippe, comme en 1832 :

« Mais gare au peuple souverain qui finira par se lasser, et cette époque semble s'approcher chaque jour plus pour faire culbuter Philippe, Casimir et Sébastiani, ces trois traîtres qui tiennent [la France] désarmée, lorsqu'elle aurait dû dans le principe tirer le canon pour espérer de sauver par les armes cette vaillante Pologne [...]. Nous avons appris que les émeutes se continuaient par la raison que les ouvriers et les autres classes souffrent de leurs besoins, et la ville de Lyon a donné à Philippe la leçon de ce que peut un peuple au désespoir qui lui fait sacrifier sa vie et faire respecter les bienfaits qui devaient suivre les trois journées de juillet après en avoir fait la promesse. Enfin après tout je parle en libéral, mais sans entendre blesser l'opinion de qui que ce soit¹⁰⁸ ».

À New York, l'opinion libérale se manifeste également lors des cérémonies en l'honneur de la mort de Lafayette, qui est redevenu, après 1832, un opposant au régime orléaniste¹⁰⁹. Le consul de France, bien qu'ayant réussi à s'assurer du soutien d'une partie de l'élite française, doit en effet composer avec le maintien des sympathies envers Lafayette. Alors qu'il se serait bien abstenu d'assister à la cérémonie organisée par les autorités de New York, il y consent pour plaire aux Américains :

¹⁰⁶ Les correspondances de Jean Boze ont été étudiées de façon détaillée par Nathalie Dessens : DESSENS, « Destins familiaux brisés, destins familiaux croisés : une correspondance atlantique au XIX^e siècle », *art. cit.*

¹⁰⁷ Lettres de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 17 au 30 avril 1830, 20 août 1831, 5 août 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folders 164, 189, 256.

¹⁰⁸ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 22 février 1832, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 198.

¹⁰⁹ BOURDIN (dir.), *La Fayette, entre deux mondes, Actes de la journée d'étude du 7 septembre 2007 au Puy-en-Velay*, *op. cit.*

« [...] un refus m'attirerait certainement l'aversion d'hommes auxquels mes fonctions m'obligent d'avoir recours chaque jour, et pourrait faire peser sur notre gouvernement le reproche d'une répugnance qui m'est personnelle ; j'ai cédé à ces considérations d'autant plus facilement qu'il n'y a rien de français dans la cérémonie dont il s'agit, et que le consul général de France n'assistera qu'à des honneurs rendus par des Américains à un Américain frère d'armes de Washington¹¹⁰ ».

En réalité, bien que le consul affirme qu'il n'y aurait « rien de français dans la cérémonie », il est par la suite obligé de reconnaître que « des Français de New York [...] avaient résolu d'assister en corps à la cérémonie¹¹¹ ». Ces derniers lui proposent de marcher à leur tête, ce qu'il accepte, tout en se justifiant longuement par le contexte diplomatique et commercial, et la nécessité de ne pas offenser le gouvernement américain en refusant de rendre les honneurs à une figure vénérée par les Américains¹¹². Cependant, cette cérémonie atteste également du maintien de la popularité des multiples facettes d'un Lafayette parmi les Français outre-Atlantique.

Une forme d'opposition extrême au régime orléaniste se manifeste par la multiplication des attentats contre Louis-Philippe dans les années 1830. Les régicides font l'objet d'un accueil mitigé aux États-Unis, ayant franchi selon beaucoup la limite entre opposition légitime et violence illégitime. Boze rapporte ainsi que « c'est avec deuil que les philippistes de cette ville ont appris que l'on avait tenté de détruire Louis-Philippe [...] sans respecter ses enfants en faisant éclater sur cette famille une machine infernale¹¹³ ». Or Meunier, l'auteur de l'attentat manqué de décembre 1836, et dont la peine est commuée en exil, choisit de s'installer à La Nouvelle-Orléans. Il fait alors l'objet d'une mesure d'interdiction de la première municipalité de La Nouvelle-Orléans manifestant ainsi la désapprobation officielle d'une partie de la population créole et française vis-à-vis de cet acte¹¹⁴. Certains républicains français, comme le journaliste Auguste Crébassol opposent à

¹¹⁰ Dépêche de Durant de Saint-André, consul général de France à New York, à la légation de France à Washington, New York, 20 juin 1834, CADN, New York, 474PO/1/95.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² « [...] et je n'aurais pu y manquer sans blesser beaucoup de convenances de service [...]. M. le commandant du *Cuirassier* guidé par l'intérêt qu'il porte à tout ce qui peut contribuer au bien de nos relations commerciales s'empressa de déférer à cette invitation », dépêche de Durant de Saint-André, consul général de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 juin 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

¹¹³ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 5 août 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 256.

¹¹⁴ « Résolu que le conseil de la 1^{ère} municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, apprend avec plaisir que les capitaines des navires américains qui se trouvaient au Havre, se sont refusés à donner le

cette décision les précédents historiques et la tradition américaine d'accueil des proscrits : « la loi américaine qui accorde asile à tout étranger, peut-elle être changée par la volonté d'un Conseil de Ville ? Meunier est-il le premier régicide qui soit venu chercher un refuge aux États-Unis ?¹¹⁵ ». Le consul de France se plaint ainsi des quelques voix qui auraient promis à Meunier un accueil favorable : « les dernières classes de la société, avaient annoncé que Meunier recevrait ici un *brillant accueil*¹¹⁶ ». Si ce dernier finit en réalité sa vie misérablement aux États-Unis¹¹⁷, l'opposition se saisit surtout des tentatives de régicide pour en faire des symptômes de la crise sociale et politique que traverse la France. Jean Boze considère que le roi devrait en tirer les conséquences :

« mais sans doute le ciel dans sa justice n'aura voulu [le] sauver que pour le bonheur de la France pour laquelle il veille, et donner à ce tyran de son peuple une leçon pour qu'il ait à mieux respecter sa charte à l'avenir, après l'avoir librement signée aux trois journées avec promesse de la remplir parfaitement en bon Roi. Mais hélas ! bien loin de s'y soumettre, il a fait abolir la presse¹¹⁸ ».

Outre ces prises de positions libérales et opposées à la politique menée par Louis-Philippe, l'attachement qui se maintient à la figure de Napoléon prend plusieurs formes. Il peut d'abord prolonger cette opposition à la monarchie de Juillet, voire constituer un soutien au bonapartisme politique. Les critiques contre le régime orléaniste se teintent en effet d'une nostalgie vis-à-vis de l'Empire. Jean Boze réunit ainsi les caractéristiques d'une génération dont le patriotisme s'est forgé dans la Révolution française, et qui considère que la France a atteint le sommet de sa gloire sous l'Empire, pour déchoir ensuite :

passage à l'assassin Meunier, qui a jugé de choisir la Nouvelle Orléans comme lieu de son exil. Résolu que le conseil, loin de savoir gré au dit assassin de cette préférence, *déclare qu'il lui est défendu de débarquer des les limites de ce port* et que le Maire soit et demeure autorisé à s'entendre avec toutes les autres autorités compétences pour prévenir le débarquement dudit assassin », extrait de la séance du 7 août 1837, cité dans la dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 10 août 1837, MAE, CPC-États-Unis-1.

¹¹⁵ *Le Moqueur*, 20 août 1837.

¹¹⁶ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1839, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/ 4 (2MI1961).

¹¹⁷ Meunier « mène [...] à La Nouvelle-Orléans et dans ses environs une existence obscure et misérable car il était essentiellement indolent et incapable, cet individu parti pour le Texas où il aurait été tué en juin m'a-t-on assuré, par un italien avec lequel il s'était pris de querelle », dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1839, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/4 (2MI1961).

¹¹⁸ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 3 décembre 1835, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 258.

« Je suis né français, j'aime ma patrie pour me faire désirer son bonheur, sa prospérité, sa paix et sa liberté à son complet¹¹⁹ ».

« Feu Napoléon durant son règne a comblé de gloire la France par ses grande actions militaires ... mais Louis-Philippe par son ignorance de la politique dit-on et son peu de courage, ne cesse de lui faire éprouver des humiliations de la part de ces couronnés étrangers¹²⁰ ».

Cette opposition peut aller jusqu'à se traduire par un soutien, implicite ou explicite, aux visées du parti bonapartiste et aux tentatives de subversion par Louis-Napoléon Bonaparte. *L'Avenir du Peuple* publie ainsi à La Nouvelle-Orléans l'intégralité de la proclamation de Boulogne en 1840, dont le ton alimente l'opposition à Louis-Philippe aux États-Unis :

« Que vous avait promis celui qui vous gouverne et qui réclame votre affection ? Il vous avait promis la paix et il a fait éclater la guerre civile et désastreuse d'Afrique. Il vous avait promis une réduction de taxes, et tout l'or que vous avez en votre possession ne peut satisfaire son avidité. Il vous avait promis la liberté, et il ne protège que les privilèges et les abus. Il oppose tout à la réforme. Arbitraire et anarchie, voilà quel a été le résultat de ses travaux¹²¹ ».

Enfin, la présence de la famille Bonaparte aux États-Unis favorise cette popularité : si Joseph quitte les États-Unis dans les années 1830¹²², Louis-Napoléon se rend à New York en 1837 après l'échec du soulèvement de Strasbourg, et y retrouve ses cousins Lucien Murat et Pierre-Napoléon Bonaparte¹²³. Le consul de France déplore le fait que « ces personnages [veillent] absolument faire parler d'eux¹²⁴ », notamment par le biais du *Courrier des États-Unis* :

« L'ambition de ce jeune homme a été décuplée par les événements passés. Il est plein d'une résolution qu'il porte jusqu'au mépris de la vie. [...] À l'exception de sa publication des événements de Strasbourg, présentés à sa manière au public dans un but tout politique, la conduite à New York de Mr Louis Bonaparte a été parfaitement correcte et réservée¹²⁵ ».

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 31 mai 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 255.

¹²¹ « Proclamation du Prince Louis-Napoléon au peuple français », *L'Avenir du Peuple*, 2 octobre 1840.

¹²² Au début de la monarchie de Juillet, Joseph Bonaparte se rapproche de sa famille et part à Londres de 1832, rentre aux États-Unis en 1835, puis repart en Europe en 1836 : GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 59, 72, 81. Voir également Annexe 40.

¹²³ Ce dernier est initié dans la loge *L'Union Française* en 1837 : *Règlements Particuliers, Historique, etc. de L'Union Française n°17*, *op. cit.*, p. 117.

¹²⁴ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 8 juillet 1837, CADN, New York, 474PO/1/65.

¹²⁵ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 6 juin 1837, CADN, New York, 474PO/1/65.

Toute la famille Bonaparte n'est cependant pas alignée sur la position de Louis-Napoléon. Achille Murat est par exemple installé comme avocat à La Nouvelle-Orléans après un séjour en Floride. Il bénéficie de la protection de Pierre Soulé et devient un fervent défenseur de l'esclavage et des institutions du Sud¹²⁶. Il fréquente le consul de France à La Nouvelle-Orléans, qui mentionne également le passage de l'« un des fils du Prince de Canines, Antoine Bonaparte [...]. J'ai remarqué que le jeune Bonaparte m'a beaucoup entretenu des derniers événements de Strasbourg, en blâmant sévèrement la conduite de son cousin Louis, sa folle entreprise, m'a-t-il dit, est condamnée par toute notre famille comme une tâche faite au nom que nous portons¹²⁷. »

Cependant, on l'a vu, la culture politique bonapartiste ne se limite pas à ces visées franco-françaises, mais revêt un caractère plus large. Le romantisme littéraire autour de la figure de Napoléon, qui participe des prolongements du mythe napoléonien, persiste aux États-Unis, et peut donner lieu à des débats franco-américains sur la hiérarchisation du panthéon patriotique¹²⁸. Les publications littéraires du *Courrier des États-Unis* sous la direction de Félix Lacoste regorgent ainsi de correspondances et de mémoires sur l'épopée napoléonienne, et de poésies à la gloire de Napoléon. À La Nouvelle-Orléans, Auguste Lussan publie les *Impériales* en 1841 et contribue à cette série de publications teintées de nostalgie napoléonienne¹²⁹. *La Louisiane* le salue à cette occasion : « l'amour pour la patrie absente a inspiré à l'auteur ses pensées les plus heureuses et ses plus nobles chants¹³⁰ ». Cependant, l'exaltation de Napoléon sur le sol américain mène à une concurrence au sein du panthéon des grands hommes français et américains et à des duels littéraires parfois vifs. L'un des plus acerbes oppose Tullius Saint-Céran, descendant d'une famille domingoise établie à La Nouvelle-Orléans à Charles Testut, républicain français installé à New York¹³¹. Ce duel est également à inscrire dans le contexte local du début des années 1840, au moment où la défense de l'héritage français prend un tour différent à New York,

¹²⁶ LSM, Achille Murat Papers, RG 334 ; MURAT, *Lettres sur les États-Unis*, *op. cit.*

¹²⁷ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, Nouvelle Orléans, 18 janvier 1837, MAE, CPC-États-Unis-1.

¹²⁸ MENAGER, *Les Napoléon du peuple*, *op. cit.*, p. 91-95 ; PETITEAU, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, *op. cit.*, p. 69-102 ; JOURDAN, *Mythes et légendes de Napoléon : un destin d'exception, entre rêve et réalité*, *op. cit.*, p. 47-90.

¹²⁹ Ruby Van Allen CAULFIELD, *The French Literature of Louisiana*, New York, Institute of French Studies, Columbia University, 1929, p. 96-100.

¹³⁰ *La Louisiane*, 12 septembre 1841.

¹³¹ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, *op. cit.*, p. 451-453 ; Marie Louise LAGARDE, « Charles Testut: Critic, Journalist, and Literary Socialist », thèse de doctorat, Tulane University, 1948.

où elle reste tournée vers la patrie française, et La Nouvelle-Orléans, où l'intégration à la nation américaine est prônée en association avec la préservation de la langue et de la culture françaises. Ces divergences se retrouvent ainsi dans la hiérarchisation des grands hommes. Saint-Céran publie des odes à la gloire du président Jackson, plaçant Napoléon en second dans l'ordre de la gloire et du mérite, suscitant ainsi la réaction indignée de Testut :

« Je suspends aujourd'hui mon amoureuse lyre,
Et je viens, malgré moi, rempli d'un saint délire,
Pour venger le grand nom que ta bouche a sali !
Ah ! tu devrais rougir, marchand de renommée,
D'avoir mis le GÉANT au dessous d'un pygmée
Qui, sous son regard, eût pâli !¹³² »

Saint-Céran lui réplique à son tour dans *L'Impartial* de La Nouvelle-Orléans, tout en précisant les raisons de sa préférence pour Jackson :

« Toutefois, [Napoléon], ce grand porte-génie, porte-empires, porte-gloire, aux yeux de la liberté, n'est, je ne répète, qu'un pygmée auprès de Washington, Lafayette et de Jackson, car comme l'a dit Paul Louis Courier, l'on ne saurait aimer la liberté et Napoléon indivis. Malgré mon amour et mon admiration pour ce grand homme, j'aime et j'admire encore plus la liberté que lui¹³³. »

Ce type de débat sur l'ordre de prééminence des grands hommes, et sur les ambiguïtés de la figure napoléonienne, se prolonge à de multiples occasions. Élie Étienne Deron, poète français, célèbre l'« Anniversaire de la naissance de Washington » le 21 février 1848, et place à nouveau Washington au-dessus de Napoléon. Il s'attire à son tour des reproches des admirateurs de l'empereur¹³⁴. Ces polémiques participent de l'opposition de cultures patriotiques concurrentes, exaltant alternativement le passé mythifié de la Louisiane, ou les figures héroïques de l'histoire de France¹³⁵.

Enfin, le retour des cendres de l'Empereur en France en 1840 est l'occasion de raviver le souvenir napoléonien, mais réveille aussi les divisions et semble témoigner d'un relatif déclin de la culture populaire bonapartiste. Cet événement fait écho à une longue attente en France comme aux États-Unis. Le *Courrier des États-Unis* avait en effet déploré, dès les

¹³² *L'Indicateur de New York*, 15 janvier 1840.

¹³³ *L'Impartial*, 12 février 1840.

¹³⁴ CAULFIELD, *The French Literature of Louisiana*, op. cit., p. 216.

¹³⁵ Tullius SAINT-CÉRAN, *Les Louisianaises*, La Nouvelle-Orléans, J. L. Sollée, 1839.

premiers jours de la monarchie de Juillet, que la proscription soit maintenue contre la famille Bonaparte, et le retour des cendres refusé :

« Les députés, dans la séance du 1^{er} octobre, ont rejeté la pétition de deux anciens officiers qui demandaient que les cendres de Napoléon fussent transférées en France et déposées au pied de la colonne de la place Vendôme. [...] Les représentants de la nation après avoir condamné sa famille à un nouvel exil ont refusé un coin de terre de France aux cendres de Napoléon !¹³⁶ »

La cérémonie orchestrée par le gouvernement Thiers, qui a lieu le 15 décembre 1841, constitue un événement « monstre¹³⁷ » en France, qui ravive la symbolique positive de la figure napoléonienne. Cette initiative est saluée par *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* qui souligne la prégnance du culte à l'Empereur parmi les Français :

« Le nom de Napoléon a produit son effet magique sur l'imagination de ce peuple qui s'enflamme quelquefois avec trop de facilité, mais qui dans cette occasion du moins ne peut aller trop loin dans l'expression de ses sentiments. [...] Le ministère Thiers doit se féliciter de cette heureuse inspiration car elle lui ralliera une notable partie de cette énergique population qui conserve encore un culte à l'Empereur¹³⁸ ».

L'un des enjeux pour les sympathisants bonapartistes à La Nouvelle-Orléans est ainsi d'organiser une célébration aussi spectaculaire qu'en France, tout en renouant avec le moment-clé qu'avait constitué la grand'messe de 1821. Prosper Foy, fois vétéran des armées napoléoniennes et de la bataille de La Nouvelle-Orléans, se fait le porte-parole de « plusieurs vieux soldats de l'Empire qui avons échangé l'épée pour la charrue et le séjour tumultueux des camps pour les retraites paisibles du Mississippi. » Pour entretenir la mémoire de l'Empire, ces « vieux soldats » se réunissent « pour nous entretenir de ces brillants faits d'armes qui furent toujours l'étonnement de la postérité et pour nous rappeler cette auréole de gloire qui entourait alors la grande nation !¹³⁹ ».

Leur appel à une grande cérémonie funèbre donne lieu à sa programmation pour le 20 mars 1841. Elle est notamment organisée par des notables de La Nouvelle-Orléans, souvent originaires de Saint-Domingue, qui ont gardé une sympathie pour Napoléon, tels que le juge et franc-maçon Jean-François Canonge, qui préside le comité d'invitation. Les différentes compagnies de la Légion de la Louisiane sont également convoquées¹⁴⁰. Cependant, ce projet échoue, suite à un « malentendu entre le Comité d'arrangemens et le

¹³⁶ *Courrier des États-Unis*, 6 novembre 1830.

¹³⁷ FUREIX, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, op. cit., p. 305.

¹³⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 17 juin 1840.

¹³⁹ Prosper Foy Papers, HTML, MSS 443.

¹⁴⁰ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 18 mars 1841.

Conseil des Marguilliers, la cérémonie funèbre [...] est reportée indéfiniment¹⁴¹ ». On ne connaît pas les détails de ce malentendu, peut-être lié aux tensions qui existent déjà autour de l'église Saint-Louis. Par ailleurs, le retour des cendres passe rapidement au second plan à la nouvelle de la mort du président Harrison le 4 avril 1841, premier président américain à décéder dans l'exercice de ses fonctions. En Louisiane, le deuil national américain tend à effacer le deuil bonapartiste. Le général Harrison, ancien militaire s'étant illustré dans les guerres contre les Indiens et la guerre de 1812, était en effet une figure populaire en Louisiane :

« Avec le soleil va s'éclipser aujourd'hui la gloire terrestre de celui qui s'éleva, par son génie et ses vertus, des derniers rangs de l'armée au faite des honneurs et du pouvoir. [...] Il y a de la sublimité dans un deuil national¹⁴². »

La nouvelle de la mort du président qui parvient en Louisiane le 13 avril, donne lieu à une grande manifestation de deuil national le 14 mai 1841. Dans ce contexte, la modeste cérémonie qui a lieu le 5 mai 1841, date anniversaire des vingt ans de la mort de Napoléon, dans la petite église Saint Vincent de Paul, et non à l'église Saint-Louis, semble plus anecdotique¹⁴³.

On constate ainsi que l'un des effets du pluralisme d'opinions autorisé par le contexte américain est le maintien de manifestations d'opposition au régime orléaniste, au nom des idées libérales. Cependant, l'échec relatif de la cérémonie funèbre dédiée à Napoléon à La Nouvelle-Orléans, comme les débats et polémiques autour de sa place dans le panthéon franco-américain, révèlent une forme d'érosion des fidélités bonapartistes, notamment à mesure que le nombre de vétérans survivants se réduit. Le fait qu'en Louisiane se joue en outre la question de la formation d'une culture politique propre, qui revendique son américanité en adoptant le panthéon américain tout en l'adaptant aux traditions locales, peut être un facteur explicatif de cette pluralité de vues. En ce sens, le contexte politique américain, comme le contexte international, sont des facteurs essentiels pour comprendre le processus de politisation des Français les amenant à redéfinir leurs

¹⁴¹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 20 mars 1841.

¹⁴² *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 14 mai 1841.

¹⁴³ Cette cérémonie est organisée par des vétérans de 1815, réunissant « la compagnie des chasseurs d'Orléans de 1814-1815 » qui ont participé à la bataille de La Nouvelle-Orléans, et « des officiers » parmi lesquels des vétérans de l'armée napoléonienne, ainsi qu'« une foule de citoyens », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 6 mai 1841.

appartenances nationales, voire à se positionner par rapport au nouveau jeu politique de leur pays d'accueil et d'adoption.

III) L'émergence de la catégorie de « Français naturalisés » dans les années 1830 : tensions et coexistence des allégeances politiques

On a déjà évoqué le fait que la nationalité au début du XIX^e siècle constitue une catégorie d'appartenance malléable en fonction des itinéraires des individus et des circonstances internationales. Les ambiguïtés relatives à la nationalité se retrouvent, pour les Français aux États-Unis, dans les années 1830, au moment de la crise diplomatique franco-américaine. Cette crise est significative en ce qu'elle associe de nombreux enjeux politiques, mettant en question l'héritage napoléonien – du fait des réclamations des négociants américains qui demandent à être indemnisés des saisies réalisées par la France pendant les guerres de l'Empire – ainsi que les relations entre la jeune monarchie de Juillet et le gouvernement américain sous la présidence de Jackson. L'impasse diplomatique liée aux difficultés de la France à honorer ses engagements vis-à-vis des États-Unis a cependant des répercussions politiques multiples sur les Français aux États-Unis. Ceux qui sont sensibles aux débats politiques internes à la France peuvent en effet soutenir ou dénoncer le mouvement d'opposition au gouvernement français qui se manifeste à cette occasion. En tant que Français aux États-Unis, ils sont également les premières cibles de l'ire du président Jackson, qui menace la France de représailles commerciales si elle ne ratifie pas le traité sur lequel les deux pays se sont accordés. Face à cette menace, les démarches qu'ils entreprennent pour la préservation de leurs intérêts révèlent une manipulation des allégeances nationales, allant de la recherche de la protection consulaire à la demande de naturalisation. Si les sources ne donnent qu'un aperçu nécessairement partiel des réactions des Français aux États-Unis dans de cette crise, et du recours à la naturalisation comme solution aux menaces pesant sur leurs intérêts, on constate néanmoins que cet épisode peu connu constitue un moment décisif dans le jeu des allégeances nationales qui participe au processus de politisation des Français aux États-Unis.

A. La crise diplomatique des 25 millions : des Français partagés entre honneur national et intérêts locaux (1834-1836)

Le contexte commercial et politique de la crise diplomatique franco-américaine de 1834-1836 oblige un certain nombre de Français aux États-Unis à se positionner plus clairement par rapport à leur appartenance nationale. Cette crise, selon René Rémond, met en regard deux éléments conflictuels pour les Français aux États-Unis : leur solidarité

nationale avec leur pays d'origine d'une part, et leurs intérêts économiques et commerciaux de l'autre¹⁴⁴. Cet épisode constitue un catalyseur des choix politiques des Français aux États-Unis suscitant l'émergence de la catégorie de « Français naturalisé », à travers l'intégration croissante de l'élite marchande à la société américaine, qui garde pour autant un attachement à sa patrie d'origine.

Au début de la monarchie de Juillet ressurgit un litige non encore réglé entre la France et les États-Unis, concernant les saisies de navires américains réalisées lors du blocus continental et des guerres napoléoniennes¹⁴⁵. Les négociations entamées sous la Restauration ont traîné en longueur, sans aboutir à un accord. Après la révolution de Juillet, le nouveau gouvernement français, souhaitant faire preuve de bonne volonté envers les États-Unis, nomme une commission pour réévaluer le problème, à laquelle Lafayette et son fils participent¹⁴⁶. La négociation, quoique difficile, mène néanmoins à la signature d'un traité le 4 juillet 1831, qui prévoit une indemnité de 25 millions à régler par la France en six annuités. Cependant, alors que la ratification est immédiate aux États-Unis, elle tarde en France : en conséquence, à la fin de l'année 1833, la France n'a ni payé la première annuité, ni même ratifié le traité. Pire, lorsque celui-ci est enfin soumis à la Chambre pour ratification, il est rejeté le 1^{er} avril 1834, suite à une conjonction d'oppositions contre le ministère Soult, portant essentiellement sur des questions intérieures¹⁴⁷. Le président Jackson exprime alors sa colère. Dans son message sur l'État de l'Union au Congrès en décembre 1834, il profère des menaces contre la France, laissant planer la perspective de la saisie des navires et biens français présents aux États-Unis :

« Si les Chambres ne votent pas de dotation lors de leur prochaine session, il est possible de conclure avec justesse que le gouvernement français a finalement décidé de mépriser son propre

¹⁴⁴ « Chapitre VI : La crise des relations diplomatiques franco-américaines » dans REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 779-823.

¹⁴⁵ Suite au décret de Milan du 17 décembre 1807 pris par Napoléon pour l'application du blocus continental contre l'Angleterre, les bâtiments américains qui ont été contrôlés par des croiseurs anglais peuvent être pris par la France ; confiscation qui s'étend en 1810 aux côtes d'Espagne et d'Italie. Entre 1807 et 1812, les prises sont estimées à plus de 500 navires : Ulane Bonnel a recensé 519 bâtiments américains saisis entre le 18 mai 1804 et la fin de l'Empire, dont au moins 59 avaient été armés à New York : BONNEL, *La France, les États-Unis, et la guerre de course (1797-1815)*, op. cit., p. 374-407 ; REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 780. Silvia Marzagalli a démontré par ailleurs, à partir du cas bordelais, que les chiffres d'Ulane Bonnel sont largement sous-estimés : Silvia MARZAGALLI, « French Privateering during the French Wars (1793-1815) », Chapitre 5, dans Bruce ELLEMAN et Sally PAINE (dir), *Commerce Raiding and State-sponsored Piracy*, Newport, NWC Press, 2013 (sous presse).

¹⁴⁶ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 783.

¹⁴⁷ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 785-794.

engagement solennel, et de refuser de payer une dette qu'il a pourtant reconnue. Dans cette éventualité, tout atermolement de notre part constituerait une atteinte à notre honneur national, autant qu'un déni de justice vis-à-vis de nos citoyens lésés. Des mesures promptes, dans le cas où le refus de la France serait avéré, seraient non seulement les plus justes et les plus honorables, mais seraient du meilleur effet sur notre tempérament national.

[...] Je recommande qu'une loi soit votée pour autoriser les représailles contre les propriétés françaises dans l'éventualité où la provision pour le paiement de la dette ne serait pas votée lors de la session des Chambres à venir¹⁴⁸. »

S'ensuivent plusieurs mois de crise diplomatique qui mettent en jeu la question de « l'honneur national » des deux parties. Le gouvernement français s'estime en effet à son tour insulté par les menaces de Jackson. Ainsi, si la Chambre ratifie finalement le traité le 18 avril 1835, elle y ajoute un amendement exigeant dans le même temps des excuses de la part du président américain. Les relations diplomatiques continuent alors à se détériorer avec le rappel des ambassadeurs. Le message de Jackson au Congrès en décembre 1835 est plus modéré, mais le président refuse qu'on l'interprète comme un message d'excuses, et persiste dans sa suggestion au Congrès d'interrompre les relations commerciales avec la France. Le dénouement est obtenu par des concessions réciproques et la médiation de la Grande-Bretagne entre février et mars 1836¹⁴⁹.

Dans cette période, la situation des Français aux États-Unis est délicate, face à la colère du président, qu'il faut néanmoins relativiser, dans la mesure où ni le Congrès, ni l'ensemble du gouvernement ne sont nécessairement aussi vindicatifs que lui¹⁵⁰. Il n'en reste pas moins une ambiance peu favorable à la France et aux Français. Comment les Français se situent vis-à-vis de l'affrontement rhétorique et diplomatique et de la menace

¹⁴⁸ « If an appropriation shall not be made by the French Chambers at their next session, it may justly be concluded that the Government of France has finally determined to disregard its own solemn undertaking and refuse to pay an acknowledged debt. In that event every day's delay on our part will be a stain upon our national honor, as well as a denial of justice to our injured citizens. Prompt measures, when the refusal of France shall be complete, will not only be most honorable and just, but will have the best effect upon our national character.

[...] I recommend that a law be passed authorizing reprisals upon French property in case provision shall not be made for the payment of the debt at the approaching session of the French Chambers », Andrew Jackson, 6^e message annuel au Congrès, 1^{er} décembre 1834, <http://millercenter.org/president/speeches/detail/3641>, consulté le 25 septembre 2012. Sur le caractère volontaire, voire impulsif, de la politique étrangère de Jackson, voir : John M. BELOHLAVEK, « "Let the Eagle Soar!": Democratic Constraints on the Foreign Policy of Andrew Jackson », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 10, n° 1, 1980, p. 36-50.

¹⁴⁹ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852, op. cit.*, p. 813-1814.

¹⁵⁰ BELOHLAVEK, « "Let the Eagle Soar!": Democratic Constraints on the Foreign Policy of Andrew Jackson », *art. cit.*, p. 44.

planant sur leurs intérêts aux États-Unis ? D'un côté, les partisans de la défense de l'honneur national semblent minoritaires, mais n'en expriment pas moins haut et fort leur indignation. C'est le cas des nostalgiques de la grandeur de la France tels Jean Boze, qui ne cesse de fustiger la faiblesse du gouvernement de Louis-Philippe et l'arrogance du président Jackson :

« Je n'ai pas le courage de parler politique. Je suis à terre à me rouler de tristesse et gonflé à étouffer de toutes les humiliations dont souffre ma patrie sous le règne de Louis-Philippe et lesquelles seront bientôt à leur comble disent nos journaux¹⁵¹. »

Il mentionne également dans cette correspondance la réaction anti-Jackson du *Franc-Parleur*, dont le rédacteur, républicain français, s'indigne également du comportement du président vis-à-vis de la France. Dans la presse new-yorkaise, le *Courrier des États-Unis* de Félix Lacoste est également un partisan de la fermeté française face à ces attaques. Le consul de New York note ainsi que

« ses réflexions sont sincères et patriotiques, il justifie complètement le gouvernement de S. M. du reproche de duplicité qui perce dans toutes les phrases du Président, et cette défense fait d'autant plus d'impression sur l'esprit même des Américains que jusqu'à présent ce journal s'était fait remarquer par une opposition républicaine assez violente contre les actes du gouvernement du Roi¹⁵². »

La position du *Courrier* est ainsi représentative d'un patriotisme qui fait passer la question de l'honneur de la France avant celle des divisions partisans qui peuvent par ailleurs opposer cette feuille bonapartiste au gouvernement français¹⁵³.

Cependant, il semble qu'il faille surtout parler d'une opinion française divisée, dans laquelle cette ligne de défense n'est pas majoritaire. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans témoigne ainsi de la relative neutralité, voire de l'indifférence politique, d'un grand nombre de Français de la ville. Plusieurs raisons l'expliquent. D'une part, il considère qu'une partie de la population française est composée d'individus malhonnêtes ou suspects qu'il juge dénués de tout sentiment national :

« Nous ne devons pas nous étonner que la Louisiane est [sic] le repaire de tous les mauvais sujets d'Europe et principalement de gens qui ayant quitté la France pour des motifs peu

¹⁵¹ Lettre de Jean Boze à Henri Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 4 juillet 1835, HNOOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 256.

¹⁵² Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 8 décembre 1834, CADN-New York, 474PO/1/63.

¹⁵³ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 393-398.

honorables, viennent ici après avoir abusé de l'accueil que le Nord fait à tous les Européens. Ces gens sont à peu près insensibles à ce qui touche un pays dont ils ne sont plus dignes¹⁵⁴. »

Au sein de la population française qu'il juge honorable, les soutiens à l'honneur national restent faibles. Les négociants français apparaissent comme davantage préoccupés par leurs intérêts matériels dans une situation commerciale difficile, alors que les créoles semblent avoir résolument pris le parti des États-Unis, préférant leur patrie d'adoption à celle de leurs ancêtres :

« Il y a à la Nouvelle-Orléans quelques négociants qui ne méritent pas d'être confondus avec les personnes dont je viens de parler, mais dominés par l'anxiété des spéculations et la crainte de la fièvre jaune ils ne pensent aujourd'hui qu'à ce qui peut déranger leurs combinaisons et sont plus préoccupés de l'idée de terminer leurs affaires avant le retour de ce terrible fléau que des événements qui intéressent la gloire de la France. [...]

Quant aux créoles ils affectent un grand patriotisme. Pour caresser le pouvoir actuel et disputer avantageusement les emplois publics aux anciens américains, ils renieraient, s'il était possible, leurs ancêtres et sont prêts à s'armer contre leur ancienne patrie¹⁵⁵. »

Le consul conclut alors qu'« il ne reste conséquemment dans cet État [...] parmi les Français qui peuvent témoigner hautement de leur indignation contre les menaces du Président que des ouvriers et des individus dont je ne peux apprécier les sentiments. »

Cette perception par les consuls reste nécessairement partielle et partielle, car ils ne sont en contact qu'avec une partie de la population française. Ils sont amenés par leur position à être plus proches des négociants français que des autres catégories socioéconomiques des migrants français. Or ces négociants sont plongés dans « une inquiétude grave¹⁵⁶ » par le projet de Jackson de saisir des propriétés françaises aux États-Unis. Ils cherchent alors à se garantir de tous côtés. D'un côté, ils se rapprochent du consul de France et affichent une rhétorique patriotique. Ce dernier loue « leurs discours fermes et résignés » affirment « qu'ils ne seraient réellement sensibles qu'à ce qui pourrait blesser la dignité de la France & leur juste et honorable orgueil national ». Cependant, ces discours n'ont pas pour autant de tonalité offensive : ils maintiennent au contraire l'espoir pacifique que « le Gouvernement de Sa Majesté trouvera les moyens de concilier ce qu'exigent ces nobles sentiments et leurs intérêts commerciaux¹⁵⁷. » Le consul de France à New York se

¹⁵⁴ Dépêche de Saillard, consul de France à La Nouvelle-Orléans à Sérurier, ministre de France à Washington, 24 février 1835, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/148, (2MI2325).

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 8 décembre 1834, CADN-New York, 474PO/1/63, voir Annexe 72.

¹⁵⁷ *Ibid.*

réjouit ainsi de cette occasion de prendre une place éminente dans la « famille » des négociants français, qui prennent des mesures préventives pour bénéficier de la protection de la France en cas de mesures répressives. D'un autre côté, à mesure que le risque de guerre semble se préciser, les négociants sont amenés à afficher également leur loyalisme vis-à-vis des États-Unis. À La Nouvelle-Orléans, les échanges entre les négociants français Louis Pilié et Jean Longpré marquent la prééminence des questions géopolitiques et commerciales sur la question nationale. Leurs intérêts sont également à la pacification, mais depuis un point de vue américain, et non français :

« si nous avons le malheur d'avoir une guerre maritime bien soutenue pendant dix huit mois avec une puissance qui aurait l'avantage sur nous, je ne doute pas qu'il y aurait une banqueroute générale aux États-Unis¹⁵⁸ ».

Le fait que les négociants français de New York et La Nouvelle-Orléans soient notamment spécialisés dans le commerce de niche, tels que le vin, les soieries, les « modes françaises », les rend particulièrement vulnérables à une perte, même temporaire, du marché américain, du fait de la concurrence internationale croissante¹⁵⁹. La classe commerciale française est donc partisane de l'apaisement, et parvient à ce que le consul de France à New York reprenne ses arguments et relaye ses craintes à Paris. C'est ainsi qu'avec un chef d'œuvre de circonvolutions, ce dernier laisse entendre que les négociants français sont opposés à la guerre et à la défense coûte que coûte de l'honneur national :

« Dans une question de cette importance et dont la solution intéresse aussi vivement le point d'honneur national de la France que la continuation de ses relations commerciales sur le marché du monde le plus important pour elle à conserver, je manquerais aux devoirs que ma position m'impose, M. le Duc, si je continuais à garder le silence qu'une sage discrétion m'avait imposé sur de graves sujets politiques qu'il ne m'appartient pas de traiter mais cette prudente circonspection doit céder à la nécessité de faire connaître à V.E le véritable état de l'opinion publique dans ce grand port, il ne faut pas que celle du gouvernement de S.M. puisse être égarée par des rapports contradictoires, dictés par de nobles sentimens patriotiques sans doute, mais qui inspirés par une sensibilité trop vive ou une chaleur non suffisamment réfléchie ne pourraient tendre qu'à augmenter des difficultés faciles à terminer honorablement aujourd'huy¹⁶⁰ ».

¹⁵⁸ Lettre de Louis Pilié à Jean Longpré, La Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1836, HNOG, Longpré Papers, MSS 626.

¹⁵⁹ Dépêche du consul général France à New York au ministre des Affaires Etrangères, New York, 8 décembre 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

¹⁶⁰ Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 14 décembre 1835, CADN, New York, 474PO/1/64.

Les négociants français de La Nouvelle-Orléans partagent ce point de vue favorable à un règlement pacifique de la crise afin de préserver leurs intérêts : Jean Boze en conclut avec mépris que « la classe du commerce n'est point patriote¹⁶¹ » et que « cette classe est et sera toujours aristocrate avec l'opinion de jouir de la paix à tout prix¹⁶² ». Lors du dénouement de la crise, on constate enfin un bref retour de la rhétorique nationaliste qui permet au consul de France à New York d'effacer ses atermoiements au nom des intérêts matériels. Le 9 février 1836, le lendemain d'un message d'apaisement de Jackson qui éloigne tout risque de conflit commercial ou militaire, le consul reprend ainsi un vocabulaire offensif, attribuant à « tous les Français établis de ce pays » un patriotisme prêt à sacrifier leurs intérêts matériels à l'honneur national :

« La sensibilité de tous les Français établis dans ce pays en est vivement blessée et aux dépens de leurs chers intérêts, ils auraient désiré que l'orgueil américain eût reçu dans cette circonstance une leçon bien méritée. Elle les aurait ruinés à nos dépens, mais sans les corriger, l'orgueil est un vice endémique aux États-Unis¹⁶³. »

Ce double discours témoigne bien de la position d'entre-deux dans laquelle se situent les consuls français aux États-Unis, et de l'instrumentalisation qui est faite des protestations patriotiques en fonction des circonstances.

Enfin, cette crise sert de révélateur et de catalyseur au phénomène, déjà présent, de la naturalisation des Français aux États-Unis. En effet, les consuls attribuent la neutralité relative d'une partie de la population française à sa nouvelle allégeance américaine, qui lui interdit d'afficher une opinion ouvertement opposée à leur pays d'adoption :

« D'ailleurs tous les Français qui jouissent à la Louisiane de quelque aisance sont dans une position qui ne leur permet de manifester en ce moment leur opinion qu'avec une excessive réserve : ils ont cru devoir pour la sûreté et la réussite de leurs affaires se naturaliser américains¹⁶⁴. »

À New York, le consul de La Forest constate également que la crise a favorisé la naturalisation des Français de la ville :

¹⁶¹ Lettre de Jean Boze à Henri Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 31 mai 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 255.

¹⁶² Lettre de Jean Boze à Henri Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 16 juin 1835, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 257.

¹⁶³ Dépêche du consul général de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 9 février 1836, CADN, New York, 474PO/1/64.

¹⁶⁴ Dépêche de Saillard, consul de France à La Nouvelle-Orléans à Sérurier, ministre de France à Washington, 24 février 1835, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/148, (2MI2325).

« Avant la querelle internationale dite des vingt-cinq millions, nos compatriotes se laissaient peu prendre à l'appât des prétendues séductions qu'offre le titre de citoyen des États-Unis, mais lorsque la guerre devint menaçante, ils comprirent combien leur qualité de français pourrait être fatale à leurs intérêts commerciaux et à leur sûreté individuelle, et par prudence ils se hâtèrent de recourir à la naturalisation. [...] Depuis lors, le danger ayant cessé, la manie de naturalisation a cessé aussi, en grande partie. Elle continue cependant de se faire sur une échelle beaucoup plus considérable qu'avant 1836¹⁶⁵. »

Pour autant, est-ce seulement la prise de nationalité américaine qui prive la population d'origine française de la possibilité de se prononcer hautement en faveur de sa patrie d'origine ? La réponse semble largement dépendre des points de vue. Les consuls français semblent attribuer un sentiment national par principe à la population française, considérant que le caractère lié au sang français ne peut jamais se perdre complètement. Même naturalisés, les Français d'origine sont en effet considérés comme l'incarnation de la « France extérieure » quelle que soit leur position sociale¹⁶⁶. Cette persistance de fidélités nationales est également présupposée par les opposants américains au vote des étrangers naturalisés. Lors du débat de 1845 au sein de la convention constitutionnelle de Louisiane, un orateur américain rapporte que pendant la crise des 25 millions, les Français naturalisés de La Nouvelle-Orléans disaient « que les natifs et les Américains pouvaient, s'ils voulaient, se charger de cette guerre, mais que pour eux ils aimaient mieux se tenir à l'écart que dégainer jamais leurs épées contre leur mère patrie¹⁶⁷ ». Malgré son biais partisan, cette assertion semble néanmoins attester l'idée que l'adoption de la citoyenneté américaine n'efface pas entièrement l'allégeance française qui la précède, et doit conduire à interroger plus avant la question des motivations et du positionnement politique des Français naturalisés.

Ce constat nous amène à nous interroger sur la réalité et le sens du phénomène de naturalisation des Français aux États-Unis dans la période. On peut mettre en regard l'hypothèse avancée par les consuls que la naturalisation se fait pour des raisons commerciales, et qu'elle touche surtout le milieu marchand, et la réalité des pratiques de naturalisation. Or parce que l'acquisition de la citoyenneté américaine ouvre aussi à la

¹⁶⁵ Mémoire du consul général de New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 août 1842, MAE, CPC-États-Unis-1. Voir Annexe 73.

¹⁶⁶ « [...] qu'ils appartiennent au haut Commerce ou qu'ils soient simples casseurs de pierre », dépêche de Sérurier, ministre de France à Washington, à de la Forest, consul général de New York, Washington 14 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/92.

¹⁶⁷ *Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, J. Bayon, 1845, p. 116.

participation électorale, le rôle mobilisateur des partis politiques apparaît comme un facteur complémentaire d'explication de la naturalisation des Français aux États-Unis.

B. La naturalisation des Français, phénomène complexe au carrefour entre parcours migratoires, enjeux internationaux et contexte électoral

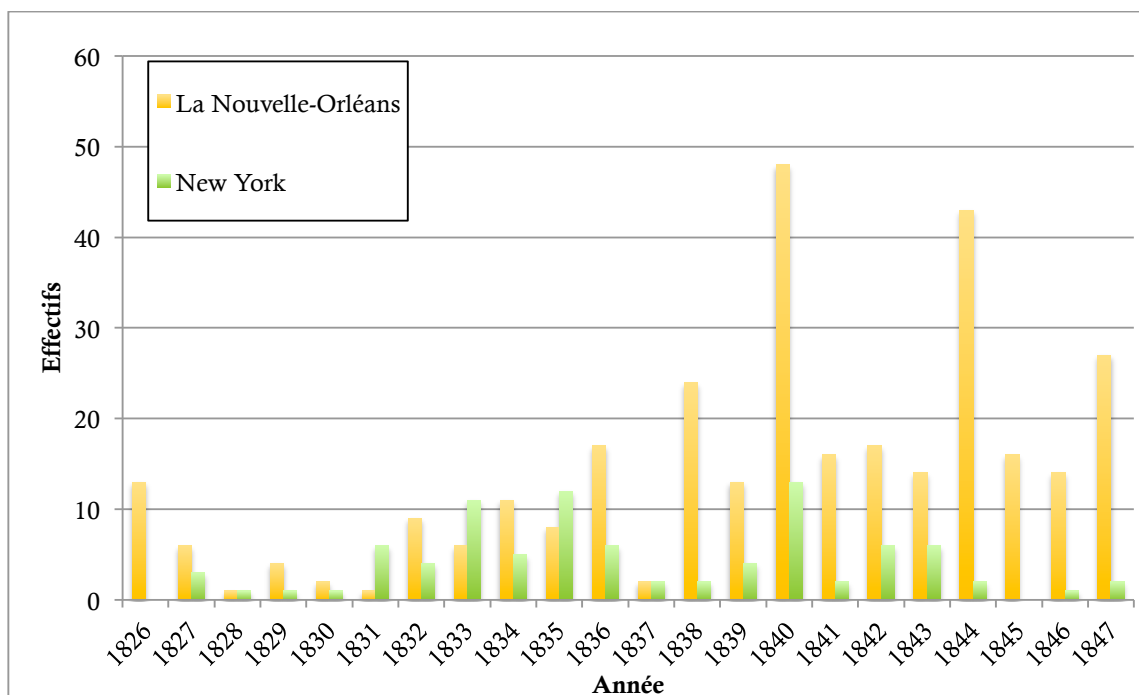
L'adoption de la nationalité américaine n'est pas toujours, on l'a vu plus haut, un acte définitif, et n'empêche pas le retour en France et la récupération des prérogatives liées à la nationalité française. Pour autant, il importe d'expliquer la démarche de naturalisation des migrants français, et d'évaluer son sens. En effet, les explications données par les consuls français, qui considèrent les intérêts commerciaux comme les principaux motifs de naturalisation, tendent à la vider de son contenu politique d'adhésion à une nouvelle société et à un nouveau contrat social. Faire parler des statistiques incomplètes et partielles sur ces questions demande une circonspection particulière, mais on peut néanmoins avancer d'autres explications, à la fois alternatives et complémentaires, au phénomène de naturalisation des Français aux États-Unis. Il faut ainsi tenir compte des parcours migratoires et des circonstances locales ou nationales qui, à New York comme à La Nouvelle-Orléans, amènent les partis en formation à favoriser la naturalisation de nouveaux migrants européens afin d'en obtenir les votes.

Les registres de naturalisation conservés pour New York et La Nouvelle-Orléans pour la période des années 1830 sont très parcellaires¹⁶⁸. On utilisera ici deux types de sources, qui se recoupent partiellement. D'abord, les déclarations d'intention constituent la première démarche du processus de naturalisation, et peuvent être remplies dès l'arrivée aux États-Unis. Dans l'État de New York la loi du 21 avril 1825 exige que les étrangers remplissent une déclaration de résidence et d'intention de naturalisation pour être autorisés à posséder des propriétés foncières. Auparavant, ils devaient présenter une pétition qui faisait ensuite l'objet d'une loi de l'État leur accordant cette autorisation. Cette nouvelle loi oblige les propriétaires français à s'engager dans le processus de naturalisation. Ces données, limitées aux propriétaires, ne tiennent cependant pas compte de la part plus modeste de la population. À La Nouvelle-Orléans, on dispose d'une partie des déclarations d'intention que remplissent les migrants en vue de leur naturalisation,

¹⁶⁸ SCOTT, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, *op. cit.* ; Kenneth SCOTT, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990 ; Kenneth SCOTT, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991 ; SCOTT et CONWAY, *New York Alien Residents, 1825-1848*, *op. cit.*

mais ces elles ne font pas de distinctions sociales fondées sur le patrimoine¹⁶⁹. En outre, dans les deux cas, ces données sous-estiment vraisemblablement le nombre de déclarations, d'une part parce que le pays d'origine du déclarant n'est pas toujours renseigné, et d'autre part parce toutes les déclarations n'ont pas été conservées.

Graphique 5.2 : Déclarations d'intention de naturalisation des Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1826-1847).



Sources : Kenneth Scott et Rosanne Conway, *New York Alien Residents, 1825-1848*, Baltimore, Genealogy Publishing Co., 1978 ; U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, *Certificates and Declarations of Intention (1813-1932)* ; Orleans Parish Court, *Declarations of Intention (1827-1844)* ; 2nd District court of New Orleans, *Declarations of intention (1849-1853)* ; 5th District court of New Orleans, *Declarations of intention (1847-1855)*, NOPL.

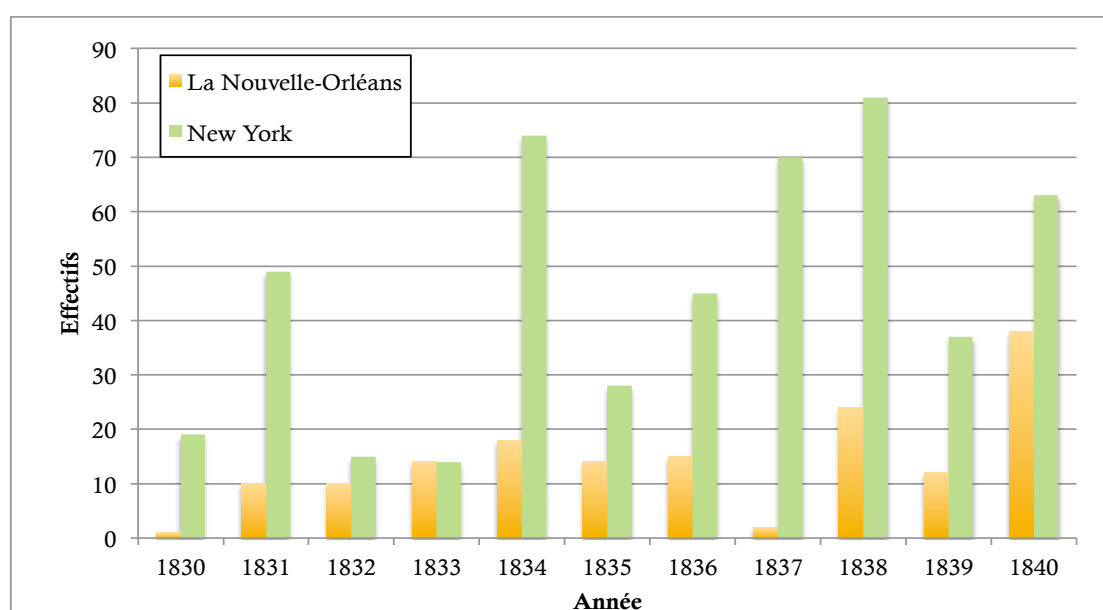
Le graphique 5.2 permet de constater sur le long terme une relative augmentation des déclarations d'intention dans la période 1832-1836, qui corroborerait l'hypothèse des consuls selon laquelle la crise a été un facteur incitant à la naturalisation. Cependant, l'examen des déclarations d'intention sur le long terme montre également qu'à La Nouvelle-Orléans, les années 1840 sont une période de fort accroissement, ce qui peut également être rapproché des rythmes de l'immigration, les années de nombreuses

¹⁶⁹ Ces données sont disponibles sur microfilms à la New Orleans Public Library : U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, *Certificates and Declarations of Intention (1813-1932)* ; Orleans Parish Court, *Declarations of Intention (1827-1844)* ; 2nd District court of New Orleans, *Declarations of intention (1849-1853)* ; 5th District court of New Orleans, *Declarations of intention (1847-1855)*.

arrivées correspondant également à un grand nombre de déclarations d'intention, comme en 1832-1833, ainsi que de 1836 et 1840.

L'autre corpus permettant de chiffrer les naturalisations françaises est constitué par les certificats de naturalisation accordés après cinq ans de résidence aux États-Unis et la prestation d'un serment devant le juge d'une cour souveraine. Les sources disponibles ne permettent de dresser un tableau comparé de la situation de New York et La Nouvelle-Orléans que pour la période de 1830 à 1840, où l'on constate une fois de plus une augmentation des naturalisations à partir du milieu de la décennie (graphique 5.3)¹⁷⁰.

Graphique 5.3 : Naturalisations de Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1830-1840).



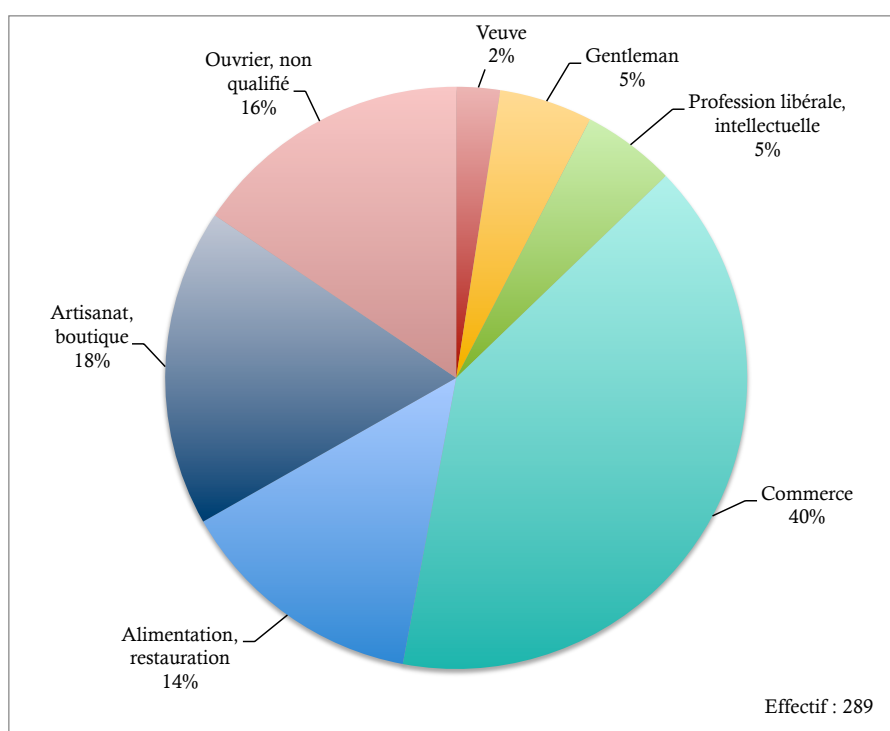
Sources : Kenneth Scott, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990 ; U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, *Certificates and Declarations of Intention (1813-1932)* ; Orleans Parish Court, *Certificates (1836-1846)*, NOPL.

On peut également compléter ce tableau par le profil socio-professionnel des naturalisés, et tester l'hypothèse des consuls d'une démarche associée à l'activité commerciale. Ces données restent également parcellaires. On a relevé les 239 occupations

¹⁷⁰ On ne dispose pas des certificats de nationalité à La Nouvelle-Orléans avant 1840, ni de ceux de New York après 1840, les compilations réalisées par Kenneth Scott s'arrêtant à cette date. Il n'a pas été matériellement possible de poursuivre le relevé des naturalisations d'individus nés en France après 1840 du fait de la masse documentaire à traiter, le classement alphabétique du *Soundex Index to Petitions for Naturalizations Filed in Federal, State, and Local Courts in New York City, 1792-1906* (NARA, M1674) comptant 294 rouleaux de microfilms.

renseignées parmi les 739 naturalisations de Français recensées à New York entre 1802 et 1840. Elles révèlent la part majoritaire du monde marchand parmi les naturalisés (40%), suivi du secteur de l'artisanat (18%), des activités non qualifiées (16%) et de l'alimentation et de la restauration (14%). On peut ainsi en conclure que le commerce et le négoce français sont certes touchés par les naturalisations, mais sans que cela ne soit exclusif. Une partie de l'élite française, tels que les présidents de l'association française de bienfaisance, n'apparaissent pas dans ces sources ce qui laisse supposer qu'ils ne seraient peut-être pas naturalisés. Même en y ajoutant, en termes de catégories supérieures, les professions libérales et les « gentlemen », qui représentent 10% du total, il reste que près de la moitié des naturalisés appartiennent aux catégories intermédiaires et inférieures de la boutique, des services, de l'artisanat, et du monde ouvrier (graphique 5.4).

Graphique 5.4 : Occupations des Français naturalisés à New York de 1802 à 1840.



Sources : Kenneth Scott, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990. Voir tableau en Annexe 74.

Ainsi, le fait que la « première démarche » de nombre d'immigrants soit de « demander [leur] naturalisation aux États-Unis¹⁷¹ » semble relever de facteurs complexes où le projet migratoire entre en ligne de compte, en plus de la situation diplomatique et de

¹⁷¹ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1837, MAE, CPC-États-Unis-1.

l'activité professionnelle. Cette démarche peut aussi bien concerner les proscrits politiques, comme Antoine Bonaparte, mentionné par le consul de France à La Nouvelle-Orléans¹⁷², que des immigrants temporaires d'origine modeste, tels que Chrétien Wittmeyer, aubergiste alsacien ayant émigré à New York en 1832 et ayant dès son arrivée « pris ses papiers de citoyen américain¹⁷³ ». Le fait que ce dernier choisisse de rentrer en Alsace en 1835 montre que le processus de naturalisation n'implique pas nécessairement une installation définitive aux États-Unis.

Enfin, il semble que le contexte politique local soit également à prendre en ligne de compte dans la naturalisation des Français à New York et La Nouvelle-Orléans. Les années 1830 et 1840 sont en effet une période où les partis en formation cherchent à attirer le vote ethnique. Le parti démocrate est en particulier celui qui se réclame le plus des immigrants, d'autant plus qu'une partie du parti whig se rapproche du mouvement nativiste et anti-immigrant. Les démocrates ont mis en place un système d'encadrement des nouveaux arrivants en les accompagnant des démarches de naturalisation jusqu'au bureau de vote¹⁷⁴. Ces pratiques font l'objet de dénonciations, du fait des fraudes qui entourent le vote des immigrants¹⁷⁵.

À quel degré les migrants français sont-ils concernés par ces instrumentalisation partisanes ? Dans une certaine mesure, ils sont touchés par les pratiques de naturalisation en masse à vocation politique. En effet, la hausse tendancielle des naturalisations de Français relève des efforts de mobilisation d'un futur électorat. Les années de forte compétition électorale, pour les élections présidentielles, mais également les élections locales des législatures, des gouverneurs ou des maires, connaissent ainsi des pics de naturalisations à New York comme à La Nouvelle-Orléans : c'est le cas en 1834, 1838 et 1840. Francis J. Berier, traducteur et professeur de français, est témoin de 113

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ WITTMAYER, ALFRED, *Mémoires de la Famille Wittmeyer*, p. 56, NYPL, APV Wittmeyer.

¹⁷⁴ Lee Benson constate dans les élections new-yorkaises une division du vote migrant selon des lignes partisanes, qui suit également des clivages ethnoculturels : si les Irlandais catholiques ou les Allemands ont une tendance au vote démocrate, les Irlandais protestants et les autres migrants des îles britanniques présentent davantage de votes pour le parti whig : BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, *op. cit.*, p. 165-185 ; Jerome MUSHKAT, *Tammany: The Evolution of a Political Machine, 1789-1865*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 1971. En Louisiane, parti démocrate comme parti whig tentent de capter le vote migrant : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*, p. 141.

¹⁷⁵ En Louisiane, lors de l'élection présidentielle de 1844, des fraudes impliquant des migrants irlandais ont eu lieu dans la paroisse de Plaquemines, à l'initiative du démocrate John Slidell : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*, p. 124.

naturalisations à New York entre 1828 et 1838. Il est notamment présent lors de 61 naturalisations des Français de 1806 à 1839. Sa présence auprès d'une partie de la communauté peut traduire sa position de référent pour les migrants récemment arrivés, ou son rôle d'entrepreneur politique à la solde d'un parti, comme l'ont dénoncé les nativistes¹⁷⁶. La naturalisation de migrants arrivés avant l'âge de 18 ans aux États-Unis permet également d'obtenir facilement des contingents de nouveaux électeurs. La citoyenneté américaine peut en effet être acquise à leur majorité sur simple déclaration, sans avoir à remplir de déclaration d'intention préalable, à condition d'avoir résidé cinq ans aux États-Unis¹⁷⁷. On compte par exemple 14 Français arrivés mineurs à La Nouvelle-Orléans qui sont naturalisés entre le 16 octobre et le 3 novembre 1840, dans les trois semaines précédant l'élection présidentielle du 4 novembre. Ce phénomène se reproduit en 1844 avec 11 naturalisations de Français entre le 15 octobre et le 2 novembre 1844¹⁷⁸.

Si les données ne nous permettent pas d'établir un taux précis de naturalisation des Français des deux villes, peut-on évaluer approximativement le poids des Français naturalisés au sein du groupe des migrants français ? Le tableau 5.2 permet de déduire l'existence d'un pourcentage non négligeable de Français naturalisés dans les deux villes. À New York si l'on considère que près de 500 Français sont naturalisés dans la décennie 1830, alors que le nombre de Français dans la ville est de quelques milliers, et en tenant compte du fait que ne sont naturalisés que les hommes adultes (à quelques veuves près), cette proportion, sans être majoritaire, reste significative. À La Nouvelle-Orléans, bien que la part des Français naturalisés parmi les migrants établis de plus ou moins longue date ne puisse guère être esquissée, il faut noter que les naturalisations liées aux changements de

¹⁷⁶ On n'a que peu d'informations biographiques à son sujet: il apparaît comme « French teacher » à New York dès 1808 : LONGWORTH, *Longworth's American Almanac, New-York Register and City Directory*, op. cit., p. 76. Lors du dépôt de pétition de demande de naturalisation, deux témoins doivent être présents et attester des bonnes mœurs du candidat. La présence fréquente de Berier est relevée dans une publication nativiste émanant d'un leader du parti Know-Nothing, mais est confirmée par les statistiques de naturalisations compilées par Scott : John P. SANDERSON, *The Views and Opinions of American Statesmen on Foreign Immigration*, Philadelphia, J. B. Lippincott, 1856, p. 170 ; SCOTT, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, op. cit. ; SCOTT, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, op. cit.

¹⁷⁷ La loi de 1824 stipule que des individus étant arrivés avant l'âge de 18 ans aux États-Unis, et ayant vécu cinq ans aux États-Unis, peuvent être ainsi naturalisés sans délai : « Act in further addition to 'An act to establish an uniform rule of naturalization', and to repeal the acts heretofore passed on that subject », May 26, 1824, Eighteenth Congress, Session I, Chap. 186, *The Public Statutes at Large of the United States of America*, Boston, Little and Brown, vol. IV, 1846, p. 69.

¹⁷⁸ U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana [New Orleans] (1813-1932), NOPL, mf GS36-172, 173#5, Naturalization of minors, 1840-1844.

souveraineté et de statut territorial en 1803 et en 1812 en Louisiane ont affecté plusieurs dizaines ou centaines d'individus, auxquels s'ajoutent les quelques centaines de naturalisations observées à partir de 1830, qui permettent un constat similaire à celui de New York.

Tableau 5.2 : Nombre de déclarations d'intention et de naturalisations à La Nouvelle-Orléans et New York (1790-1847).

La Nouvelle-Orléans		New York	
Déclarations (1817-1847)	Naturalisations (1830-1847)	Déclarations (1790-1847)	Naturalisations (1802-1840)
339	271	180	739

Sources : Kenneth Scott, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990 ; Kenneth Scott, « Resident Aliens Enabled to Hold Land in New York State 1790-1825 », *National Genealogical Society Quarterly*, vol. 67, 1979, p. 42-57 ; Kenneth Scott et Rosanne Conway, *New York Alien Residents, 1825-1848*, Baltimore, Genealogy Publishing Co., 1978 ; U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, Certificates and Declarations of Intention (1813-1932) ; Orleans Parish Court, Declarations of Intention (1827-1844), Certificates (1836-1846) ; 2nd District court of New Orleans, Declarations of intention (1849-1853) ; 5th District court of New Orleans, Declarations of intention (1847-1855), NOPL.

L'émergence de la catégorie de « Français naturalisé » semble donc refléter une réalité statistique, qui passe par la démarche de naturalisation d'un certain nombre de migrants français. Aux États-Unis, où nationalité et citoyenneté vont de pair, les « Français naturalisés » deviennent des électeurs potentiels. Quelle est la place de ces nouveaux citoyens dans la société et le jeu politique américains ? L'extension du droit de suffrage, et la mobilisation partisane associée au développement du deuxième système de partis, donnent la possibilité à ces nouveaux citoyens américains de participer aux luttes politiques américaines.

La crise des 25 millions a ainsi des répercussions multiples. Elle suscite des tensions au sein des appartenances nationales, que ce soit pour des Français de nationalité craignant pour leur statut d'étranger aux États-Unis, que pour des Français naturalisés partagés entre ancienne et nouvelle allégeance nationale. Sur le plan diplomatique, René Rémond suggère notamment qu'elle met fin en France à « la ferveur, l'élan spontané, l'intensité généreuse de certaines sympathies¹⁷⁹ » franco-américaines. Aux États-Unis, cette crise pose la question du positionnement politique des Français vis-à-vis des affaires françaises et américaines, qui mettent alternativement en cause les figures du président

¹⁷⁹ REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, op. cit., p. 817.

Jackson ou de Louis-Philippe. La nouveauté de cette période n'est pas le phénomène de naturalisation des Français en tant que tel, mais l'usage de cette catégorie, à la fois par les consuls, mais également par les partis politiques et la presse. Le positionnement des Français vis-à-vis des débats politiques américains, à l'échelle nationale comme locale, dépend des interactions entre des partis qui instrumentalisent de plus en plus le vote ethnique, et des Français dont on a vu qu'ils étaient divisés selon des lignes politiques ou socioéconomiques qui peuvent entrer en résonance avec les affrontements locaux. Il convient alors de distinguer deux périodes : celle d'émergence du système des partis, dont les efforts de mobilisation partisane et électorale provoquent l'entrée des Français naturalisés dans le jeu politique local ; puis l'apparition sur la scène publique des premiers mouvements nativistes qui, au début des années 1840, s'opposent à la participation politique des migrants et peuvent amener les Français naturalisés à se retirer du jeu politique, ou au contraire à se rapprocher du parti démocrate.

IV) Les effets du système de partis et de la « démocratisation » de l'ère jacksonienne sur la mobilisation politique des Français (1828-1840)

L'historiographie étasunienne désigne comme « période jacksonienne » la période allant de 1828 à 1840, constituée par les deux mandats présidentiels d'Andrew Jackson suivis du mandat de son vice-président Martin Van Buren. L'expansion territoriale, économique et démographique des États-Unis à cette période ouvre de nouveaux débats quant aux voies de développement du pays. La question du partage des pouvoirs entre les États fédérés et l'État fédéral, qui avait déjà fait l'objet de l'opposition entre fédéralistes et républicains-démocrates lors du premier système de partis au tournant du siècle, revient également au devant de la scène¹⁸⁰. Les progrès industriels et commerciaux suscitent l'essor du réseau de communications (chemin de fer, canaux, télégraphe), des échanges commerciaux et de l'économie industrielle. Le financement des infrastructures publiques,

¹⁸⁰ L'Amérique jacksonienne a fait l'objet d'études classiques, qui ont été depuis largement débattues et révisées : Arthur M. SCHLESINGER, *The Age of Jackson*, Boston, Little Brown, 1946 ; Edward PESSEN, *Jacksonian America: Society, Personality, and Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1985 ; Harry L. WATSON, *Liberty and Power: The Politics of Jacksonian America*, New York, Hill and Wang, 1990 ; Charles Grier SELLERS, *The Market Revolution: Jacksonian America, 1815-1846*, Oxford, Oxford University Press, 1991 ; SHAFER et BADGER (dir.), *Contesting Democracy: Substance and Structure in American Political History, 1775-2000*, op. cit ; Sean WILENTZ, *The Rise of American Democracy: Jefferson to Lincoln*, New York, W.W. Norton & Company, 2005 ; HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, op. cit.

le choix de tarifs douaniers favorisant l'industrie naissante au Nord ou au contraire les productions agricoles du Sud, et l'organisation du système bancaire sont au cœur des débats des années 1830. S'opposent une conception liée à la responsabilité de l'État fédéral, définie comme « *American system* » et défendue par les *national-republicans* puis par le parti whig, et une ambition restreignant les pouvoirs fédéraux au profit des États et mise en avant par le parti démocrate¹⁸¹. Les formes de la vie politique évoluent dans la même période, et interagissent avec ces enjeux. On décrit souvent la « démocratisation » comme un mouvement de poussée démocratique qui amène la plupart des États à lever les restrictions au suffrage masculin blanc, même si elles se maintiennent ou s'accroissent dans le même temps pour les libres de couleur ou les immigrants¹⁸². Dans un contexte d'avancées progressives, et parfois limitées, cette expansion va de pair avec l'émergence d'un nouveau système de partis, qui développent de nouveaux mécanismes de nomination des candidats, l'organisation de conventions, la mobilisation de l'électorat autour de meetings, des manifestations festives et un usage sans précédent de la presse partisane¹⁸³.

Cependant, les discussions historiographiques récentes portant sur l'évolution des contenus des programmes des partis, qui fluctuent en fonction de la conjoncture, ainsi que le constat d'une relative indifférence des individus en marge du système partisan, viennent nuancer le tableau d'une société américaine complètement politisée¹⁸⁴. En appliquant ces interrogations au cas particulier des migrants français, on peut chercher à évaluer

¹⁸¹ Voir notamment HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, op. cit., p. 366-410.

¹⁸² WILLIAMSON, *American Suffrage: From Property to Democracy, 1760-1860*, op. cit., p. 260-280 ; KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, op. cit., p. 43-54.

¹⁸³ Pour des études du second système de partis, voir notamment : HOFSTADTER, *The Idea of a Party System: The Rise of Legitimate Opposition in the United States, 1780-1840*, op. cit. ; MCCORMICK, *The Second American Party System: Party Formation in the Jacksonian Era*, op. cit. ; Richard L. MCCORMICK, *The Party Period and Public Policy: American Politics from the Age of Jackson to the Progressive Era*, Oxford, Oxford University Press, 1988 ; HOLT, *Political Parties and American Political Development: From the Age of Jackson to the Age of Lincoln*, op. cit. ; HOLT, *The Rise and Fall of the American Whig Party: Jacksonian Politics and the Onset of the Civil War*, op. cit. La science politique s'est d'abord intéressée à l'émergence des partis politiques dits « modernes » aux États-Unis, avant d'être rejointe par les historiens du politique : MOISEI OSTROGORSKI, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903 ; Robert MICHELS, *Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, New York, Crowell-Colliers, 1962 ; Seymour Martin LIPSET et Stein ROKKAN, *Party Systems and Voter Alignments. Cross National Perspectives*, New York, London, Free Press, Collier-MacMillan, 1967 ; Robert J. DINKIN (dir.), *Campaigning in America: A History of Election Practices*, New York, Greenwood Press, 1989.

¹⁸⁴ ALTSCHULER et BLUMIN, *Rude Republic: Americans and Their Politics in the Nineteenth Century*, op. cit., p. 14-19.

l'étendue de leur compréhension et de leur investissement dans le débat public américain. En particulier, leur insertion dans la société locale leur permet-elle réellement de se prononcer sur des enjeux nationaux, ou restent-ils cantonnés à des enjeux que Joseph Tregle résume à une affaire de « cultures et de personnalités¹⁸⁵ » locales ? Le terrain politique de New York et La Nouvelle-Orléans est celui de villes commerciales et ports d'immigration, qui se distingue des enjeux qui structurent l'intérieur de leurs États respectifs¹⁸⁶. Du fait de leur diversité sociale, les luttes politiques et sociales y sont généralement tendues, et on peut s'interroger sur les effets de ce haut niveau de conflictualité sur les migrants français dans leur participation ou leur retrait vis-à-vis de la vie politique.

La question de l'entrée en politique des Français aux États-Unis relève ainsi de plusieurs dimensions. D'abord, s'agissant des migrants, cette « entrée » a lieu au sens propre lors de l'arrivée aux États-Unis, et consiste en la découverte progressive des enjeux politiques américains. Ils sont en effet rapidement confrontés à la réalité quotidienne des luttes politiques dans l'Amérique jacksonienne à partir du moment où ils deviennent objets de discours et de mobilisation électorale par le système de partis. Il convient cependant de mesurer la distance entre la construction passive de la catégorie des « Français naturalisés » par la presse, les partis ou les autorités consulaires qui cherchent à établir et cerner l'opinion des migrants français, et la part active que la population française prend dans le jeu politique américain, qui, pour attestée qu'elle soit, peut également s'avérer partielle et réversible.

¹⁸⁵ TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, op. cit., p. 98-130.

¹⁸⁶ New York se situe en effet dans un État qui a été traditionnellement dominé par la « régence d'Albany » et l'appareil du parti démocrate dirigé par Martin Van Buren. La contestation de cette « machine politique » en milieu urbain mène néanmoins, à partir de la fin des années 1830, la ville de New York à être sujette à une alternance entre whigs et démocrates. En Louisiane, les divisions partisans nationales se surimposent aux divisions locales. Alors que l'État est majoritairement whig, La Nouvelle-Orléans vote cependant très souvent à l'inverse du reste de l'État, la population urbaine et commerciale n'ayant pas nécessairement les mêmes intérêts à défendre – notamment sur les questions du tarif douanier ou des banques – que les planteurs des paroisses rurales de Louisiane. La municipalité reste ainsi démocrate de 1828 à 1840. Voir BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, op. cit., p. 47-63 ; SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 43-45.

A. Une politisation fluctuante de la presse francophone sur les enjeux partisans américains

La presse francophone de Louisiane est, dès ses origines, politisée sur les questions locales, comme on a déjà eu l'occasion de le montrer. Elle subit la polarisation partisane qui émerge au niveau national dans les années 1830, et se range derrière les étendards whig ou démocrate. C'est sensiblement moins le cas de la presse française de New York, qui fait preuve de variations beaucoup plus grandes, liées aux circonstances comme aux changements éditoriaux. Elle est néanmoins amenée à se positionner timidement sur les enjeux américains. Le contexte a en effet des conséquences majeures sur les prises de position de la presse francophone après l'élection à la présidence d'Andrew Jackson.

Au cours de la phase d'émergence et de maturation du deuxième système de partis en Louisiane, la lutte politique prend d'abord l'aspect de luttes de personnes, opposant les partisans du président Jackson à ceux de John Quincy Adams puis Henry Clay¹⁸⁷. Dans cette période, bien que la popularité de Jackson et son lien personnel avec La Nouvelle-Orléans lui permettent d'obtenir un vote majoritaire en Louisiane lors des élections présidentielles, La Nouvelle-Orléans émerge progressivement comme une ville pro-Clay, et sensible aux arguments du parti whig. Les atouts de ce parti sont d'abord le protectionnisme, particulièrement crucial en Louisiane pour la culture de la canne à sucre, qui devient la première source de richesse de l'État, contre l'importation de sucre bon marché produit dans les Caraïbes¹⁸⁸. Par ailleurs, l'*American system* défendu par les whigs, consistant à assurer le financement de l'économie par la banque fédérale, et les travaux publics par l'État fédéral, est également bien accueilli par le milieu du commerce. Cette période correspond ainsi à une bipolarisation progressive de la presse de La Nouvelle-Orléans, et notamment la presse francophone ou bilingue, qui reste avant tout « américaine » dans son contenu politique. Les partisans du président Adams élu en 1824, sont soutenus par *L'Ami des Lois* transformé en 1824 en *Argus* et repris par l'Américain John Gibson en 1826. Son alignement partisan est manifeste en 1833 lorsque le journal, sous une nouvelle direction, est rebaptisé *The Louisiana Whig / Le Républicain*, mais il disparaît

¹⁸⁷ Voir notamment le chapitre 1 « Is He an Adams or Jackson Man ? » et chapitre 2 « Something Besides and Adherence to Names is Necessary » dans SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 1-81.

¹⁸⁸ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 51-53.

en 1835¹⁸⁹. Inversement, *Le Courrier de la Louisiane*, sous la direction de J. C. de Saint-Romes de 1815 à 1843, quotidien à partir de 1824, soutient très tôt Andrew Jackson et le parti démocrate. Il est représentatif de la popularité de Jackson auprès d'une partie des Français ayant combattu sous ses ordres lors de la bataille de La Nouvelle-Orléans – de Saint-Romes ayant été lui-même lieutenant du corps des Chasseurs au sein du bataillon d'Orléans en 1815¹⁹⁰. *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* constitue un cas original, à la charnière entre enjeux locaux et divisions partisans. Créée en 1827 par Jérôme Bayon, Delaup et Duclère (tous trois issus de la diaspora de Saint-Domingue) elle affiche une vocation d'éducation politique de la population française de Louisiane, afin de la mettre à égalité avec des Américains du Nord considérés comme plus avancés sur ce plan :

« La politique donc, qui semblait une sorte de domaine réservé aux Anglais, s'est propagée dans tout le monde civilisé, et il est presque aussi honteux de n'en avoir aucune notion, qu'il l'était autrefois de ne savoir pas lire. Cependant l'étude de la politique, ou plutôt l'habitude de s'en occuper dès le plus jeune âge, donne à nos concitoyens du Nord plus d'aptitude à suivre une discussion prolongée [...]»¹⁹¹. »

L'Abeille fournit ainsi des éditoriaux politiques très développés tout en faisant preuve d'une relative liberté dans ses choix. Son caractère plurilingue – étant initialement publiée en français, anglais et espagnol – l'incite notamment à s'adresser à la population créole et naturalisée. Sa ligne politique fluctue en fonction des circonstances locales avant son alignement whig des années 1840. Si elle prend le parti des « amis de l'administration » et de John Quincy Adams lors de l'élection présidentielle de 1828, elle se rallie ensuite au parti démocrate, tout en faisant cas des questions de personnes – elle soutient ainsi le whig Henry Johnson pour les élections du gouverneur de 1838, tout en appelant à voter pour les candidats démocrates à la législature¹⁹². Elle reflète ainsi la période intermédiaire qui précède l'alignement systématique des journaux francophones sur les enjeux partisans,

¹⁸⁹ Charles F. YOUNGMAN, *Historic Sketch of L'Ami des Lois, or the Friend of the Laws from November 18, 1809 to January 31, 1835*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938.

¹⁹⁰ L. M. Raynaud, adjudant du Bataillon des Volontaires d'Orléans, « Rôle du bataillon des Volontaires d'Orléans », HTML, MSS 541 ; YOUNGMAN, *Historic Sketch of L'Ami des Lois, or the Friend of the Laws from November 18, 1809 to January 31, 1835*, op. cit ; Charles F. YOUNGMAN, *Historic Sketch of L'Abeille or the New Orleans Bee from September, 1827 to December, 1923*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938 ; YOUNGMAN, *Historic Sketch of Le Courrier de la Louisiane or the Courrier from October 14, 1807 to November 24, 1860*, op. cit.

¹⁹¹ Prospectus de *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 4 septembre 1827. Voir Annexe 75.

¹⁹² SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 83-84.

lorsque le jeu des personnalités et des circonstances est encore déterminant dans les choix électoraux.

À New York, les enjeux politiques locaux sont également polarisés par les débats économiques, notamment autour des tarifs douaniers adoptés en 1828 et 1832, et du non-renouvellement de la charte de la Banque des États-Unis par le président Jackson lors de son deuxième mandat. La presse française de New York, bien que davantage focalisée sur les affaires outre-Atlantique, s'engage de façon fluctuante sur ces affaires. La position du *Courrier des États-Unis* sous la direction de Félix Lacoste est globalement favorable au système républicain américain. Bien que prônant la neutralité dans le débat sur la Banque des États-Unis – dont les enjeux sont expliqués sans prise de position militante – le *Courrier* développe une ligne légaliste vis-à-vis du gouvernement américain. Lorsque la Caroline du Sud décide de « nullifier » le tarif douanier fédéral de 1828 qu'elle juge contraire à ses intérêts commerciaux et agricoles, un conflit naît sur la question du droit des États contre l'État fédéral. Le *Courrier* approuve l'attitude ferme du président Jackson qui impose à la Caroline l'acceptation du tarif, en contrepartie d'une légère réduction de celui-ci¹⁹³. Cependant, le changement de direction du *Courrier des États-Unis* correspond également, en 1836, à la période d'exacerbation à New York des luttes entre partis whig et démocrate. Le journal affiche alors une position critique vis-à-vis du gouvernement fédéral, dans le contexte de crise économique lié à la panique de 1837 dont les effets sont perçus comme aggravés par la politique bancaire du gouvernement. Le journal renvoie en outre dos à dos les partis qui sont d'après lui responsables de l'aggravation de la situation¹⁹⁴. Cette ligne politique évolue néanmoins avec les circonstances locales. Le journal, ayant comme objectif « national » de promouvoir le commerce français, tend à soutenir le parti whig au début les années 1840¹⁹⁵. Anthony Grolleau propose ainsi une association intéressante entre l'orléanisme de Gaillardet sur les affaires françaises, qui l'amène à favoriser les intérêts de la bourgeoisie entreprenante et à se méfier du peuple, et son rapprochement avec les whigs new-yorkais qu'il décrit comme « les négociants, les propriétaires, les avocats, et en général, tous ceux qui travaillent de la tête plutôt que de la

¹⁹³ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 376-398.

¹⁹⁴ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 438-450.

¹⁹⁵ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 466-467.

main¹⁹⁶ ». Cette position semble partagée par l'élite marchande de New York, qui devient l'un des groupes de Français prenant une part active aux luttes politiques locales.

On constate ainsi que la presse francophone est imparfaitement touchée par l'essor du système de partis qui provoque des alignements politiques sur la division nationale entre parti whig et démocrate. En fonction des sensibilités des rédacteurs, mais également des circonstances locales, la presse française se situe entre une certaine neutralité et des prises de positions fluctuantes. Ces fluctuations n'empêchent cependant pas les journaux de devenir l'un des vecteurs de mobilisation électorale, qui vise de plus en plus le groupe émergent des « Français naturalisés ».

B. La mobilisation croissante de l'électorat des Français naturalisés

On a déjà vu que le phénomène de naturalisation des Français relevait de facteurs complexes, qui ne se réduisent pas à l'influence du jeu politique américain, même si ce dernier l'explique en partie. Or il ne suffit pas que les migrants de New York et La Nouvelle-Orléans soient naturalisés et disposent du droit de vote pour qu'ils votent effectivement. Dans un contexte d'exacerbation des luttes partisans, le système des partis organise leur mobilisation, perceptible notamment à travers la presse partisane à destination du public français naturalisé. Les « Français naturalisés » sont dans les deux villes l'objet de discours qui les érigent en acteurs politiques sur la scène locale, à mesure que leur poids électoral s'accroît. Il est intéressant d'analyser les arguments mis en avant pour les mobiliser, ainsi que les intérêts qu'on les incite à défendre, pour comprendre la place sociale et politique que l'on accorde aux Français dans la société américaine.

La mobilisation de l'électorat naturalisé d'origine française apparaît très tôt en Louisiane, car la présence de « Français naturalisés » remonte à 1803. Leur caractère français et leur culture politique d'origine sont ainsi régulièrement mobilisés, comme lors de la campagne qui oppose vivement les partisans de la réélection du président Adams face au général Jackson en 1828. Les anciennes animosités contre Jackson venant d'une partie de la population francophone sont ravivées à cette occasion. Louis Louaillier, le représentant d'origine française qui s'était opposé à Jackson en 1815, publie ainsi un appel aux électeurs de l'État de la Louisiane intitulé « John Quincy Adams – Paix et Liberté – Droits de L'HOMME et du CITOYEN¹⁹⁷ ». Les références aux valeurs politiques françaises révolutionnaires y sont explicites et s'adressent à un électorat français et républicain : le

¹⁹⁶ *Courrier des États-Unis*, 11 avril 1843, cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 467.

¹⁹⁷ Louis LOUAILLIER, « Aux électeurs de l'État de la Louisiane », 1827, HTML, Kuntz Collection, MSS 600, VIII.

rappel de l'existence de « dangers publics » offre des échos très sensibles avec les textes fondateurs de l'ère des révolutions française et américaine¹⁹⁸. On note néanmoins que ce manifeste, qui dénonce le despotisme de Jackson, se sert également des dérives et des excès de la Révolution française comme repoussoir. Il qualifie en effet la loi martiale prise par Jackson de « 18 Brumaire Louisianais » et menace la Louisiane, « notre pays bien aimé », d'être « changé en une déplorable Vendée ». *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* prend également le parti de l'administration en 1828, et fait appel aux réfugiés politiques venus trouver aux États-Unis le lieu d'un havre républicain préservé des excès des révolutions ou de la réaction :

« Français, Anglais Germain, Espagnols, vous tous qui vîntes redemander à cette terre hospitalière les droits dont l'hydre des révolutions vous avait privés [...] vous à qui l'Amérique Unie [...] conféra la titre glorieux et inappréciable de citoyens, répondez, quels sont au milieu de nous les factieux, les révolutionnaires ? [...] dites si les Jacksonistes ne sont pas les seuls auteurs des maux sans nombre, de tous les fléaux qui sont près de fondre sur nous¹⁹⁹ ».

Outre ces références à des valeurs politiques partagées des deux côtés de l'Atlantique, les appels aux Français naturalisés qui se multiplient dans les années 1830 s'attachent également à trouver des arguments simples pour des populations dont la culture politique peut être plus limitée. Les journaux démocrates s'efforcent de faire preuve de pédagogie politique sommaire envers les migrants, consistant avant tout à proclamer les candidats démocrates « amis des naturalisés » et stigmatisant les « ennemis » whigs, également qualifiés d' « aristocrates » :

« Citoyens naturalisés, Attention !!! Lisez ce qui suit, réfléchissez-y bien, et décidez alors à quel parti vous donnerez votre appui : aux démocrates, vos amis constans, ou aux égoïstes whig, vos ennemis les plus implacables et les plus acharnés²⁰⁰. »

Ces appels à l'électorat français naturalisé sont notamment le fait de journalistes qui appartiennent eux-mêmes à cette catégorie, comme J. C. de Saint Romes ou plus tard J. J.

¹⁹⁸ Louaillier affirme ainsi : « Dans les moments de crise, de dangers publics, tout citoyen doit à sa patrie la manifestation pleine et entière de sa pensée », un écho possible à la déclaration de la patrie en danger du 11 juillet 1792 qui s'adressait aux « Français, qui depuis quatre ans luttez contre le despotisme, nous vous avertissons de vos dangers ». On trouve également dans la déclaration de Louaillier « il est des vérités qui doivent retentir dans cet État » des échos à la déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 : « We hold these truths to be self evident... » : Louis LOUAILLIER, « Aux électeurs de l'État de la Louisiane », 1827, HTML, Kuntz Collection, MSS 600, VIII.

¹⁹⁹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 28 juillet 1828.

²⁰⁰ *Le Courrier de la Louisiane*, 2 novembre 1836.

Regnard²⁰¹. Ce dernier, venu de France en 1827, représente une nouvelle génération de journalistes, qui se spécialise dans l'édition de journaux partisans : il publie le *Renard Démocrate* en 1834, le *Figaro* en 1838, *L'Avenir du Peuple* en 1840, et *Le Bon sens* en 1842. Il incarne par ailleurs l'évolution des affiliations partisans d'une partie de la population française, soutenant les candidats whigs aux élections gubernatoriales de 1834 et 1838, mais glissant vers le parti démocrate après l'apparition des premiers mouvements nativistes proches des whigs et hostiles aux immigrants.

À New York, bien qu'on ait souligné la relative neutralité de la presse française sur les questions partisans, on trouve des exceptions dans le contexte des élections locales, notamment municipales. *Le Courier* se positionne ainsi contre le maire whig Aaron Clark, élu en 1837, qu'il accuse de corruption et de responsabilité dans les violences électorales²⁰². À l'opposé *L'Estafette*, bien que prônant la neutralité politique vis-à-vis des affaires américaines, intervient également dans les luttes municipales en 1839 en appelant les Français naturalisés à soutenir le maire sortant²⁰³ :

« Ce n'est point un appel politique que nous venons faire aujourd'hui à la population française de New York. Étrangers à tous les partis, libres d'engagements, nous inscrirons sur notre drapeau électoral le nom d'Aaron CLARK [...]. C'est en notre qualité d'étranger que nous venons hautement rendre hommage à cette généreuse hospitalité que M. Clark a si largement comprise, si loyalement exercée. C'est parce que nous savons que les Français ont eu une large part aux bienfaits de cette hospitalité que nous invoquons aujourd'hui en faveur de M. Clark les suffrages que tous ceux que leur titre de citoyens des États-Unis appelle à déposer leur vote dans l'urne électorale. [...] Mais le moment nous semble venu, pour la population française de témoigner sa sympathie et sa reconnaissance à un magistrat qui s'est toujours montré l'ami de la France, alors même que cette amitié pouvait avoir des dangers²⁰⁴. »

Ce rapide aperçu des appels à la mobilisation électorale témoigne enfin de la similarité des arguments présentés aux migrants par les partis whig et démocrate. Ils se professent ainsi « amis des étrangers » sans nécessairement expliciter beaucoup, au-delà des affinités ou des intimités personnelles, les raisons plus politiques qui devraient pousser

²⁰¹ Jean-Jacques Regnard est né à Menneville, dans l'Aisne. Lorsqu'il arrive aux États-Unis en 1827, il est encore mineur. Il est à ce titre naturalisé américain en 1834 à l'âge de 25 ans. Certificat de naturalisation, 1834, NOPL, Naturalization records, MF VNG 743ma / VNA 320 1827-1844 (Loose Declaration of Intention Parish Court) VNA 743 ma 1830-1836 (Loose naturalisations of majors and minors in Parish Court).

²⁰² GROLLEAU, « *Le Courier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 443.

²⁰³ *L'Estafette*, 15 mars 1839.

²⁰⁴ Numéro spécial « *L'Électeur* », *L'Estafette*, 19 avril 1839. Voir Annexe 76.

les migrants à voter pour tel ou tel candidat. Pour autant, on peut tenter d'éclairer la réalité de l'engagement politique, et notamment du vote, des Français naturalisés. Ses caractéristiques sont à relier avant tout aux circonstances locales, et reflètent, dans un premier temps, des divisions socioéconomiques davantage qu'un vote ethnique.

C. Le vote des « Français naturalisés » : vote de classe ou vote ethnique ?

Sous la monarchie de Juillet en France, comme à l'époque jacksonienne aux États-Unis, le vote se trouve au cœur des nouvelles pratiques politiques. Les questions que rappelle Michel Offerlé y sont d'une brûlante actualité : « à qui peut-on confier le droit de vote ? faut-il être politisé pour pouvoir voter ? voter politise-t-il les électeurs ? ²⁰⁵ ». Deux conditions s'appliquent aux migrants français pour prétendre participer aux élections américaines : la citoyenneté américaine d'une part, et la satisfaction des critères qui définissent la franchise électorale de l'autre. Certes, on ne peut réduire la question de la politisation des migrants français sur les questions américaines à celle du vote. D'une part, en dépit de nombreuses naturalisations, une partie de la population française ne peut ou ne souhaite pas voter aux États-Unis. D'autre part, les études du processus de politisation au XIX^e siècle ont montré que le développement de la conscience et des pratiques politiques s'étend bien au-delà des pratiques électorales. Pour autant, on a vu que la mobilisation croissante autour de la catégorie de « Français naturalisé » suggère le poids que peut représenter cet électorat. Les sources sur la participation électorale sont ténues, les Français naturalisés étant dilués dans le reste de l'électorat. La presse, quoique tributaire des vues partisanses de ses rédacteurs, et les consuls, dont la position biaise également la perception, constituent les deux principales approches disponibles. Il est en effet très difficile de réunir des témoignages individuels qui permettraient d'appréhender au plus près la question des représentations et des prises de positions des migrants français sur ces luttes partisanses.

On peut néanmoins aborder avec précautions la question du poids électoral des Français dans les deux villes. Les quelques centaines de Français naturalisés à New York sont d'une influence modeste au sein de l'électorat new-yorkais. Le suffrage universel masculin blanc s'applique en effet depuis qu'ont été levées les restrictions fondées sur la

²⁰⁵ OFFERLE, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1) », *art. cit.*, p. 133.

propriété (1821) et le paiement de l'impôt (1826)²⁰⁶. En revanche, à La Nouvelle-Orléans, la franchise électorale reste fondée sur un système censitaire jusqu'en 1845²⁰⁷. En conséquence, le vote des Français naturalisés des catégories supérieures – le droit de vote étant conditionné au paiement d'une taxe à l'État, portant essentiellement sur la propriété – acquiert un poids non négligeable. On a vu en effet que la sociologie de l'émigration française comprenait davantage de migrants des catégories moyennes et supérieures que les autres nationalités, suggérant que le nombre de Français naturalisés ayant potentiellement accès à la franchise est également supérieur en proportion aux autres groupes ethniques. Or en Louisiane le pourcentage d'hommes blancs adultes qui votent aux élections présidentielles était de 24% en 1832, 39% en 1840²⁰⁸. Le nombre de votants dans le comté d'Orléans, constitué à plus de 70% par les habitants de La Nouvelle-Orléans, augmente sensiblement entre 1824 et 1844. Cette augmentation est due à la fois à la croissance numérique de la population, mais également à la mobilisation électorale qui accroît la participation (graphique 5.5)²⁰⁹.

Dans ce contexte, le vote des Français à La Nouvelle-Orléans est tout à fait significatif, peu d'électeurs pouvant faire pencher la balance. L'électorat de la ville est en effet divisé de façon serrée : lors des élections présidentielles de 1828, 29 voix séparent John Quincy Adams d'Andrew Jackson dans le comté d'Orléans, de même qu'en 1836, 25 voix seulement permettent à Van Buren de dépasser William Henry Harrison. Il en est de même aux élections du gouverneur, une seule voix séparant André B. Roman de Denis Prieur en 1838 dans le comté d'Orléans²¹⁰.

²⁰⁶ KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, op. cit., p. 310-311. Des restrictions s'appliquent toujours aux libres de couleur, qui doivent posséder un certain montant de propriétés et payer des impôts.

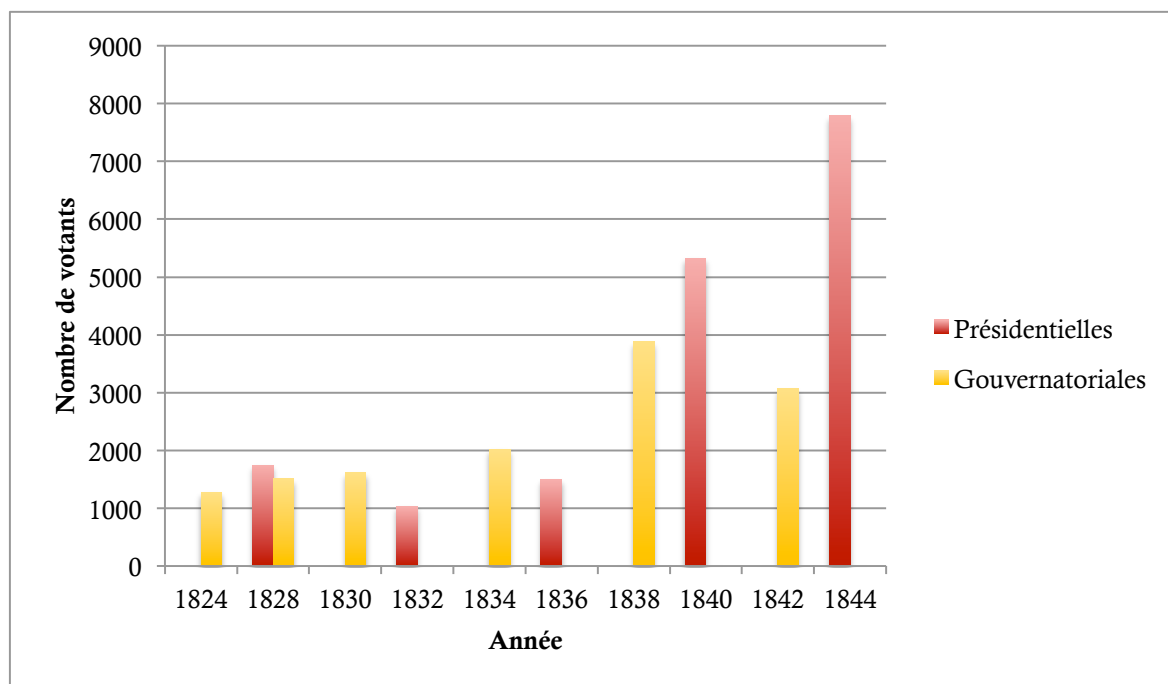
²⁰⁷ Le droit de vote en Louisiane selon la constitution de 1812 est soumis au paiement d'un impôt de l'État assez élevé : TREGLE, « Political Reinforcement of Ethnic Predominance in Louisiana 1812-1845 », art. cit.

²⁰⁸ ENGERMAN et SOKOLOFF, « The Evolution Of Suffrage Institutions In The New World », art. cit., p. 906.

²⁰⁹ La part de La Nouvelle-Orléans dans la population du comté d'Orléans est supérieure à 70% à partir de 1830 : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 6-7 ; GIBSON, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990 », art. cit.

²¹⁰ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 307-310.

Graphique 5.5 : Nombre de votants dans le comté d'Orléans pour les élections présidentielles et gubernatoriales (1824-1844).



Source : John M. Sacher, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003, p. 307-310. Voir tableaux en Annexes 77 et 78.

La participation électorale des Français naturalisés est attestée dans les deux villes à partir de 1834. L'analyse de leurs pratiques électorales se heurte néanmoins à de multiples obstacles : on ne connaît pas le nombre d'électeurs potentiels d'origine française, ni le nombre d'électeurs français effectifs, et les choix de ces électeurs sont également l'objet d'appréciations impressionnistes. Malgré ces réserves, le fait que des Français se rendent aux urnes en nombre suffisamment important pour être remarqués par les consuls ou la presse, est déjà en soi un marqueur significatif de leur insertion dans le jeu politique américain. L'explication du vote est d'autre part un exercice périlleux : Lee Benson insiste sur le croisement de causalités multiples – position socioéconomique, appartenance ethnique et religieuse, éducation, expérience politique préalable et prises de position antérieures – dans le choix d'un candidat ou d'un parti. S'y ajoutent les conditions locales et le contexte particulier de chaque élection qui l'amènent à rejeter tout déterminisme²¹¹. C'est la lumière de ces précautions que l'on peut chercher à appréhender les prises de position des Français naturalisés dans certaines élections²¹². Les sources suggèrent en effet une tension entre vote de classe et vote ethnique.

²¹¹ BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, op. cit., p. 140-141.

²¹² La presse comme les rapports de consuls n'ont évoqué qu'épisodiquement la participation électorale des Français naturalisés : lors des élections où cette participation n'est pas mentionnée, on en

Dans plusieurs récits, avant même la création formelle des partis whig et démocrate, la division de classe est en effet visible. Jean Boze participe ainsi aux assemblées électorales organisées à La Nouvelle-Orléans avant l'élection présidentielle de 1828 et note la présence des « classes respectables » parmi les partisans d'Adams, alors que les « Jacksonistes » comportent une large part d'individus qu'il désigne comme un « Tiers-État »²¹³. Il convient cependant de relativiser cette opposition de classe entre les deux partis. En effet, les études des cadres dirigeants des deux partis ont montré qu'ils appartiennent relativement à la même élite, même si leurs positions idéologiques peuvent diverger²¹⁴. À l'échelle de la politique locale, on a vu que les élites politiques avaient intégré dès l'origine un certain nombre de migrants français, et ce modèle se perpétue grâce à la citoyenneté louisianaise qui permettait la conciliation entre une origine française et l'adhésion au pacte social américain. Dans les années 1830, une nouvelle génération de politiciens franco-américains émerge ainsi, et reflète l'implication des migrants français dans la vie politique locale.

La participation de la population française aux élections est manifeste à partir de l'année 1834 qui correspond à la maturité des *party politics*, en Louisiane comme à New York²¹⁵. L'élection du gouverneur de Louisiane oppose John B. Dawson, candidat démocrate, et Edward D. White, candidat whig. Parmi les éléments en débat, les démocrates proposent une révision constitutionnelle et l'instauration du suffrage universel. Le cœur du débat est également le tarif douanier, les whigs défendant un tarif protecteur, l'*American system* et la banque fédérale²¹⁶. Ces deux candidats ne peuvent cependant pas jouer sur un vote ethnique à proprement parler, aucun des deux n'étant

est réduit à deux hypothèses extrêmes, l'une étant celle de l'abstention, marquant une distance ou un désintérêt vis-à-vis de l'enjeu électoral ; l'autre étant une participation « silencieuse » qui pourrait être vue comme un signe d'intégration, consistant à aller voter individuellement en tant que citoyen américain et non comme membre d'un groupe ethnique ayant un profil électoral particulier. S'il est rarement possible de trancher entre ces deux perspectives, et d'établir la palette de nuances qui existe nécessairement entre les deux, il semble néanmoins que la participation électorale des Français n'évolue pas linéairement.

²¹³ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, 20 juillet 1829, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 143. Voir Annexe 79.

²¹⁴ Si le parti démocrate fait appel au « *common man* » auquel il oppose l'élitisme du parti whig, il est établi qu'à l'échelle de la direction des partis, whigs et démocrates recrutent parmi des élites relativement similaires : Daniel Walker HOWE, *The Political Culture of the American Whigs*, Chicago, University of Chicago Press, 1979 ; PESSEN, *Jacksonian America: Society, Personality, and Politics*, op. cit. ; MCCORMICK, *The Second American Party System: Party Formation in the Jacksonian Era*, op. cit.

²¹⁵ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 67-72.

²¹⁶ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 68-71.

d'ascendance française. C'est pourquoi les appareils partisans à La Nouvelle-Orléans mettent en avant deux juristes français, célèbres pour leur éloquence, Étienne Mazureau pour le parti whig, et Pierre Soulé pour le parti démocrate, afin de mobiliser la population d'origine française²¹⁷.

Si l'on a malheureusement que très peu de traces de la présence des Français dans ces assemblées électorales, on dispose néanmoins d'un rare et précieux témoignage de la fête qui a lieu à La Nouvelle-Orléans lors de l'annonce de la victoire de White et du parti whig le 10 juillet 1834. Dans ce récit, le témoin de la scène mentionne la présence importante de Français naturalisés dans le cortège de 300 à 400 personnes réunissant les partisans de White :

« Il n'est pas hors de propos de vous observer que les 3/4 au moins de la procession se composaient de gens parlant français, et que parmi ceux-ci il y avait beaucoup de Français de France ; leur nombre m'a étonné et ils ont été les premiers et les plus acharnés [à y participer]²¹⁸ ».

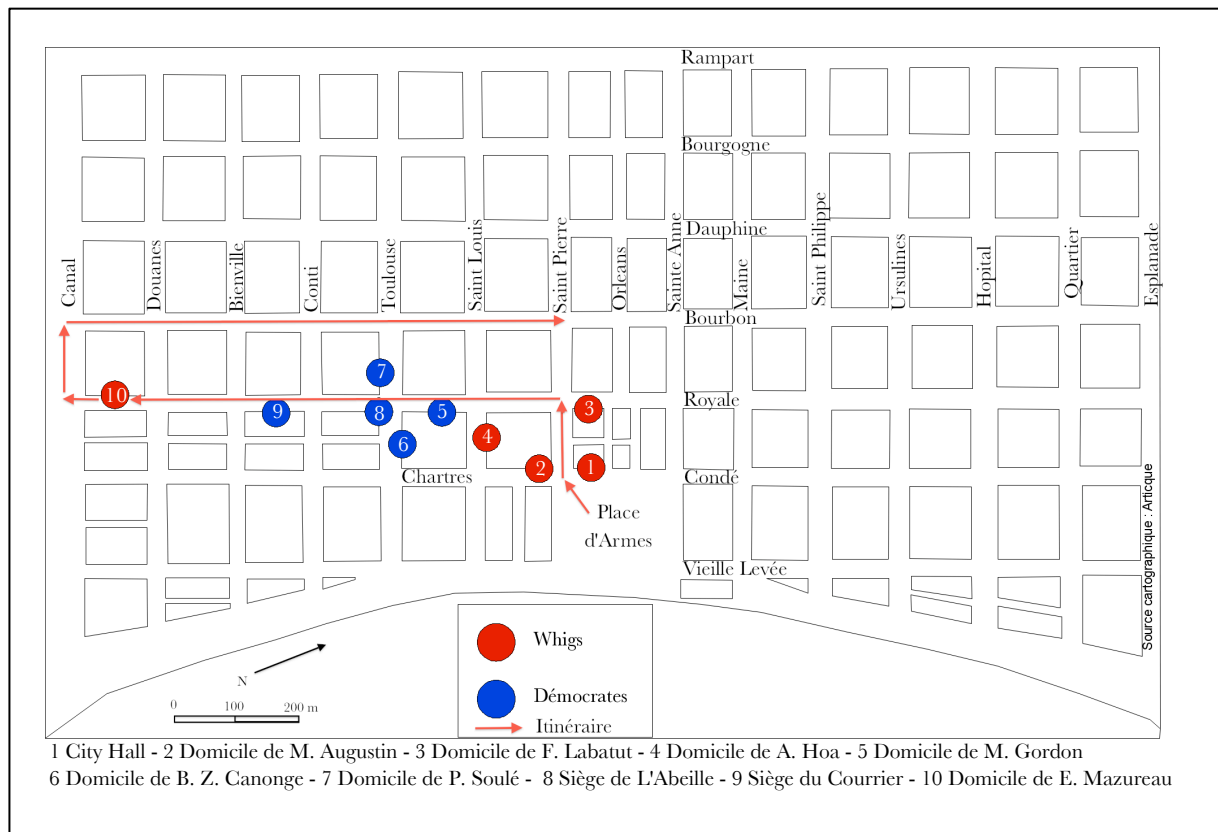
Le répertoire des chansons reprises par la foule à cette occasion est de ce fait très largement emprunté au registre français, allant des chants patriotiques traditionnels (*La Parisienne*, *La Marseillaise*) à un répertoire de vaudeville français (*Bon voyage Monsieur Dumollet*) pour moquer les démocrates défaits²¹⁹. Le récit de cette fête dessine par ailleurs la géographie politique du Vieux Carré à La Nouvelle-Orléans, le défilé de victoire parcourant divers lieux publics et s'arrêtant au domicile des candidats vainqueurs pour les ovationner, et à celui des vaincus pour les huer. La carte 5.2 en retrace l'itinéraire.

²¹⁷ « Dans les assemblées des élections l'orateur pour la démocratie a été l'avocat Soulé de Toulouse, dont l'éloquence de ses discours a largement été applaudie, d'après la justice de ses exposés, et celui pour l'aristocratie l'orgueilleux Mazureau, avocat général, dont les talents ne peuvent se comparer », lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, « Suite du bulletin arrêté le 6 et 7 juin 1834 », HNOG, Ste-Gême papers, MSS 100, Folder 240.

²¹⁸ Lettre de Payot à René Arnous, résidant à Iberville, La Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1834, HTML, Arnous Lessassier Papers, MSS 159. Voir l'intégralité de la lettre en Annexe 80.

²¹⁹ *Ibid.*

Carte 5.2 : Itinéraire du défilé de victoire whig à La Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1834.



Sources : Lettre de Payot à René Arnoux, résidant à Iberville, La Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1834, HTML, Arnoux Lessassier Papers, MSS 159 ; *New-Orleans Directory of the City and Suburbs*, S. E. Percy & Co., New Orleans, 1832.

Si ce témoignage insiste sur la présence de Français parmi les whigs, on peut noter que les démocrates comptent également des soutiens français. C'est le cas de Jean Boze qui prend parti en faveur des démocrates, fustigeant les whigs du titre d'« aristocrates ». Il ne mentionne pas avoir voté, car il n'est vraisemblablement pas naturalisé, mais suit pour autant assidûment les affaires politiques locales. Il détaille les divisions au sein de son cercle de connaissances : dans la famille Labatut, le fils Félix a « abandonné le parti démocrate pour plaire à son beau-père aristocrate », Thomas Urquhart, un des créoles whigs de la première heure. Son père Jean-Baptiste Labatut et « ses autres enfants sont restés fermes dans la religion dawsoniste²²⁰ » affiliée au parti démocrate.

Cette propension des « Français de France » à se diviser entre partis whig et démocrate se manifeste également à New York à la même date, où elle peut être associée à une lecture socioéconomique des choix électoraux. C'est aussi dans le cadre d'une élection locale, celle du maire de la ville, que l'opinion des Français, rapportée par le consul et la

²²⁰ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, « Suite du bulletin arrêté le 6 de juillet 1834 », HNOG, Ste-Gême, MSS 100, Folder 241.

presse, se polarise. Il s'agit en effet de la première élection municipale au suffrage universel direct. Ces élections sont théâtre de violences, entre les démocrates qui tentent de monopoliser les urnes, et les whigs qui cherchent à ébranler la mainmise de la machine politique démocrate sur l'État et la municipalité. Ces élections sont qualifiées de « lutte sanglante²²¹ » et contribuent à une mobilisation partisane massive. Le consul de France note ainsi que, pour la première fois à sa connaissance, les Français naturalisés ont massivement pris part au vote, du fait de l' « entraînement des partis » :

« Des Français établis à New York et presque tous naturalisés dans le but de se dispenser de certaines formalités exigées des étrangers pour les entrées en douane avaient jusqu'à ce jour observé une stricte neutralité dans les discussions de ce pays, leur opinion ne s'était jamais manifestée que dans les conversations particulières et ils semblaient vouloir éviter de se prononcer publiquement et surtout se dépouiller entièrement de leur caractère français par un acte officiel de nationalité américaine. Cette réserve de leur part n'a pu résister à l'entraînement des partis²²². »

Si une participation antérieure n'est pas à exclure – de la Forest n'est après tout consul à New York que depuis un an – l'élément le plus notable est que cette participation électorale s'est doublée d'une revendication affichée du choix électoral. Le consul, comme la presse newyorkaise, soulignent ainsi la division entre le « haut commerce » français, qui s'oppose au président Jackson, d'une part, et la « classe des artisans » français qui le soutient, de l'autre :

« Ceux d'entre eux qui font partie du haut commerce ont tous sauf quelques rares exceptions embrassé l'opinion de la Banque, et donné leurs voix aux candidats de l'opposition. [...] Les Français qui composent le commerce de 2^e ordre et ceux qui appartiennent à la classe des artisans ont également pris part aux élections et se sont rangés parmi les partisans de l'administration²²³. »

Cette division semble donc corrélée aux positions occupées par les migrants français dans la société américaine. Le comportement des notables français du secteur du commerce, de la banque ou de l'industrie, apparaît ainsi comme similaire à celui d'une grande partie des

²²¹ « Des combats sérieux ont eu lieu sur plusieurs des points d'élection. Les plus horribles scènes se sont passées, un grand nombre d'individus a été victime de l'animosité qui animait les partis rivaux. L'arsenal et d'autres lieux de la ville ont été pris et repris pendant le conflit », dépêche du consul général de France au ministre des Affaires étrangères, New York, 11 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

²²² Dépêche du consul général de France au ministre des Affaires étrangères, New York, 23 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

²²³ *Ibid.*

élites new-yorkaises²²⁴. Inversement, la part plus populaire de l'électorat français apparaît comme sensible au parti « de l'administration » – le parti démocrate – qui s'est érigé en défenseur des petits contre les oligarchies politiques et économiques. Ce clivage rappelle les divisions sociales et politiques au sein des Français de New York, que l'on a déjà mentionnées au sujet des affaires françaises.

Au regard de l'opinion américaine, le choix des « négociants français de New York naturalisés américains de manifester ouvertement leur opposition aux mesures adoptées par l'administration Jackson en votant contre les candidats de son parti²²⁵ » mène au déchaînement de la presse partisane. La presse démocrate, notamment l'*Evening Post*, dénonce les pressions « étrangères » qu'exerceraient les négociants français sur leurs employés et commis pour les pousser à voter pour le parti whig²²⁶. Ce type de pratique rappelle le rôle de patronage exercé par les notables ruraux lors des élections en France, ce qui va de pair avec la remarque du consul, qui constate que l'on reproche aux Français la publicité de leur vote en allant aux urnes « en masse »²²⁷. Le fait que les électeurs français naturalisés soient montrés du doigt lors de cette élection ne met pas fin à la participation électorale des Français, mais les amène à davantage de retenue. Le consul leur conseille ainsi, aux élections suivantes, de « voter en silence, particulièrement, et comme américains, et non en masse comme ils l'ont fait la dernière fois, ce qui les a signalés davantage à l'animosité de leurs adversaires²²⁸. » Ce conseil donné par un consul, censé ne s'occuper que de la population de nationalité française, a de quoi surprendre. Il révèle le fait qu'il est possible pour les Français aux États-Unis de se considérer alternativement

²²⁴ BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, op. cit ; Frank Otto GATELL, « Money and Party in Jacksonian America: A Quantitative Look at New York City's Men of Quality », *Political Science Quarterly*, vol. 82, n° 2, 1967, p. 235-252. Voir aussi Joseph Alfred SCOVILLE, *The Old Merchants of New York City*, New York, Carleton, 1863 ; BEACH, *Wealth and Biography of the Wealthy Citizens of New York City*, op. cit.

²²⁵ Dépêche du consul général de France au ministre des Affaires étrangères, New York, 23 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Sur le rôle des notables dans les pratiques électorales sous la monarchie de Juillet, voir notamment : GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, op. cit., p. 79-110. On peut aussi citer le célèbre récit de Tocqueville à propos du vote rural collectif : « Le matin de l'élection, tous les électeurs (c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de vingt ans) se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique ; je voulus marcher au rang que m'assignait mon nom, car je savais que dans les pays et dans les temps démocratiques, il faut se faire mettre à la tête du peuple et ne pas s'y mettre soi-même », Alexis de TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1893, p. 142.

²²⁸ Dépêche du consul général de France au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 juillet 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

« comme Américain » ou « comme Français » en fonction des circonstances. Ainsi, en 1840, lors de l'élection de William Harrison à la présidence, Frédéric Gaillardet s'écrie « comme Américain, nous disons sans peine avec les whigs : Hurra pour Harrisson ! [...] Comme Français, nous nous associons moins à ce cri²²⁹. » Cette double appartenance s'avère d'autant plus possible que les autorités françaises aux États-Unis ne sont pourtant guère intransigeantes sur le vote des Français aux États-Unis, qui les prive théoriquement de leur nationalité française. Sérurier, le ministre de France à Washington, ne se formalise pas d'un tel comportement, et réserve la possibilité de redevenir Français à tous les naturalisés :

« il m'est permis de penser qu'ils sont Français d'origine et qu'ils peuvent le redevenir. C'est plus qu'il n'en faut pour leur donner un titre respectable à tout mon intérêt [...]. Ils sont de la grande famille, ils sont la *France* extérieure²³⁰. »

On peut néanmoins relativiser cette lecture univoque, qui refuse de reconnaître qu'un certain nombre de Français, en prenant la nationalité américaine, s'« américanisent », et perdent au fil des générations le lien avec la France au profit d'une intégration dans la société américaine.

Les élections locales de 1834 à New York comme à La Nouvelle-Orléans apparaissent ainsi comme un moment charnière dans la politisation des Français naturalisés sur les questions américaines. Les mobilisations partisans donnent lieu pour la première fois à un vote massif et à une division de l'opinion. Les déterminants du vote des Français semblent liés à des clivages socioéconomiques, et reproduisent ceux qui opposent des élites françaises plutôt conservatrices, proches de l'orléanisme en France et de la tendance whig aux États-Unis, aux catégories intermédiaires sensibles au discours égalitaire du parti démocrate, qui fait écho aux revendications sociales des partis d'opposition libérale en France. Les évolutions ultérieures vont cependant mettre en évidence l'absence de stabilité dans les choix électoraux français sur les questions américaines. Il n'y a pas nécessairement participation croissante des Français à partir de cette date, mais des fluctuations en fonction des enjeux de chaque élection, qui témoignent du caractère encore relatif, local et circonstanciel de leur participation électorale.

²²⁹ *Courrier des États-Unis*, 12 novembre 1840. Cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 466.

²³⁰ Souligné dans le texte. Dépêche de Sérurier, Légation de France à Washington, au consul général de New York de la Forest, Washington 14 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/92. Voir Annexe 73.

L'émergence d'un nombre important de Français naturalisés, et leur accès croissant à la franchise électorale se traduit par leur mobilisation, notamment par le biais de la presse partisane aussi bien à New York qu'à La Nouvelle-Orléans. Ce phénomène permet d'interroger la place des migrants français comme acteurs politiques participant aux enjeux électoraux américains, et de les situer dans le contexte d'un vote migrant en essor. Le vote des Français naturalisés aux États-Unis, notamment aux élections locales, semble attesté. La division socioéconomique entre élites et négociants whigs et catégories intermédiaires et populaires démocrates dans les années 1830 est un signe de leur implication politique sur les enjeux américains, couplée avec des questions sociales qui sont également prégnantes en France. Cependant, il semble que cette polarisation partisane ne soit pas durable, du fait de l'évolution des deux partis, mais également de l'émergence de mouvements tiers dès le début des années 1840, en Louisiane puis à New York, qui prônent l'exclusion des immigrants de la vie politique. Ces facteurs tendent alors à repousser l'électorat français vers le vote démocrate, qui s'instaure en défenseur des immigrants contre les nativistes.

V) Les Français face au nativisme : le tournant des années 1840

Les enjeux politiques évoluent dans les années 1840 aux États-Unis, et suscitent un changement dans le positionnement des Français vis-à-vis du jeu politique américain. La conquête interne du territoire à travers les guerres contre les Amérindiens, et l'expansion américaine vers l'Ouest, avec l'annexion du Texas et la guerre contre le Mexique, modifient profondément la physionomie des États-Unis dans cette décennie²³¹. Cette expansion donne lieu à des tensions de plus en plus palpables, notamment du fait de la question du peuplement et de la force de travail. Les États du Sud, dépendant du système esclavagiste, se sentent menacés par l'essor des mouvements abolitionnistes et par le risque de marginalisation suite à l'entrée dans l'union de nouveaux États qui ne seraient pas nécessairement esclavagistes. Par ailleurs, l'afflux croissant de migrants, qui deviennent majoritaires dans les grands ports de La Nouvelle-Orléans et New York, suscite une réaction par les Américains « natifs » qui cherchent à préserver leur poids politique face à ces masses de nouveaux citoyens américains. Il importe donc ici de souligner les évolutions locales relatives aux enjeux autour de la place des naturalisés, et du système économique et social dans lequel ils s'insèrent.

²³¹ HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, op. cit., p. 658-791.

En Louisiane, l'expansion du droit de suffrage qui fait suite à la nouvelle constitution de 1845 constitue un moment clé où le parti démocrate élargit son assise électorale, et en appelle de façon croissante au vote des Français naturalisés. Cette période est par ailleurs le moment d'émergence des « *politics of slavery* » dans le Sud, qui consistent pour les deux partis à défendre l'esclavage contre toute menace contre l'institution particulière. Si les évolutions sont bien différentes à New York, le mouvement nativiste s'y implante néanmoins également peu de temps après être apparu en Louisiane : les solidarités de plus en plus visibles entre une partie de la mouvance whig et les mouvements nativistes comme abolitionnistes tendent également à repousser les Français vers le vote démocrate, ou vers l'abstention lorsque les luttes politiques se font trop violentes.

A. L'électorat français et le nouvel enjeu du suffrage universel en Louisiane en 1845

À La Nouvelle-Orléans, l'enjeu majeur pour les partis whig et démocrate au début des années 1840 est l'extension du droit de suffrage. La constitution de 1812 est en effet désignée comme une « démocratie aristocratique », tant par la limitation censitaire de l'électorat, que par le mode de désignation du gouverneur²³². Cette constitution pose par ailleurs des problèmes de représentativité par le faible poids électoral accordé à des paroisses qui se sont entre-temps beaucoup peuplées. La Nouvelle-Orléans avait notamment été délibérément sous-représentée dans la constitution de 1812. Ajouté au critère censitaire, qui réserve le suffrage aux propriétaires payant une taxe d'État, il en résulte que les paroisses d'Orléans et de Jefferson représentent en 1820 34,5% de la population adulte masculine et blanche, mais seulement 17% de l'électorat. Dans la ville de La Nouvelle-Orléans, seuls 23% des hommes blancs adultes ont le droit de vote²³³. La révision constitutionnelle tarde pourtant à être mise en œuvre, ses conditions étant relativement strictes, mais sont finalement réunies en 1843 et permettent à une convention constitutionnelle d'être élue en 1844²³⁴.

²³² Pour être élu représentant, il faut avoir une propriété foncière d'une valeur de \$500 pour la chambre et \$1000 pour le Sénat. Les candidats aux fonctions de gouverneur doivent posséder \$5000. Le gouverneur est choisi par la Législature parmi les deux candidats ayant reçu le plus de votes : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 10.

²³³ TREGLE, « Political Reinforcement of Ethnic Predominance in Louisiana 1812-1845 », art. cit., p. 33.

²³⁴ Le procédure de révision requérait un vote majoritaire dans les chambres, puis un vote de la moitié des électeurs lors d'un référendum : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 103-107.

Cette convention amende la constitution, et ouvre un espace de débats très vifs sur l'extension du suffrage et la place des électeurs naturalisés. Si un relatif consensus règne quant à l'abolition des restrictions au suffrage masculin blanc – le critère censitaire ayant été abandonné dans la quasi-totalité des États de l'Union à cette date – en revanche, le parti nativiste émergent se saisit de l'occasion pour chercher à faire barrage au vote des migrants naturalisés²³⁵. Les nativistes, mus par des motivations diverses – certains créoles voyant d'un mauvais œil l'afflux de migrants irlandais ou allemands, certains Américains étant désireux de limiter l'influence de la population française dans la ville – proposent d'allonger le temps de résidence requis dans l'État avant d'accorder le droit de vote et l'éligibilité²³⁶. Dans le camp opposé, se faisant porte-parole des nouvelles générations de migrants, se trouve Pierre Soulé, qui est élu en juillet 1844 à La Nouvelle-Orléans avec plus de 1 100 voix, principalement issues de la première municipalité composée en majorité de populations d'origine française²³⁷. Ce républicain français, qui militait en faveur du suffrage universel en France, devient le porte-parole, pour son premier mandat électif en Louisiane, des Français naturalisés, et par extension des populations européennes aux États-Unis²³⁸. Lors des débats, il se réfère à sa propre expérience d'exilé politique, naturalisé américain, ayant cherché et atteint la fortune en Louisiane, pour dénoncer la restriction proposée au suffrage des immigrants. Cette proposition constitue selon lui « une espèce de spoliation politique dont elle rend la constitution coupable envers les citoyens naturalisés » :

« [...] [l'étranger] aura laissé son pays pour fuir la persécution ou pour chercher la fortune, choisi la Louisiane comme la patrie pour laquelle il se sent le plus d'affections, vécu honorablement parmi vous, contribué suivant sa position à certaines charges de l'état, et lorsque le gouvernement fédéral, satisfait d'une aussi longue épreuve, lui aura remis son brevet de naturalisation, vous lui crierez du bureau des élections : arrière, étranger, arrière ! [...] J'avais toujours cru qu'à dater du jour où l'étranger obtenait ses lettres de naturalisation, il devenait l'un

²³⁵ KEYSSAR, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, op. cit., p. 52-54, 65-66.

²³⁶ Une proposition discutée dans la convention consistait à requérir un délai de quatre années après la naturalisation pour devenir candidat à la chambre des représentants, et de deux années pour devenir électeur : *Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane*, op. cit., p. 81.

²³⁷ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 juillet 1844.

²³⁸ Arthur FREEMAN, « The Early Career of Pierre Soulé », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 25, 1942, p. 970-1127.

de nous ; et s'il en est ainsi, je demande à mes adversaires de quel droit ils entreprennent de le dépouiller de ses franchises ? ²³⁹ »

Bernard Marigny s'oppose également à la mesure. Il est représentatif de l'ancienne population créole qui s'appuie sur les nouveaux migrants francophones pour maintenir son influence politique et culturelle :

« c'est que l'on redoute l'influence électorale d'une population dont le chiffre augmente de jour en jour ; c'est que l'on a peur que sous le régime du suffrage universel, elle n'acquiert [sic] enfin assez d'énergie pour s'opposer à ce qu'on dilapide les fonds immenses que la cité verse dans le trésor. [...] Les naturalisés se sont toujours conduits comme des hommes à qui les intérêts de leur pays adoptif étaient chers et sacrés [...]. Les auteurs de notre ancienne constitution parmi lesquels j'ai eu l'honneur de siéger en 1812 redoutaient moins que vous cette influence étrangère. Ils n'ont exigé tant des étrangers que des natifs, qu'une résidence d'un an dans l'État et de six mois dans la paroisse que ces derniers choisissaient. Savez-vous pourquoi ? C'est qu'une expérience à laquelle les événements de 1815 ont rendu un impérissable témoignage leur avait appris qu'il ne fallait pas longtemps à l'étranger pour embrasser avec ardeur la défense de nos institutions ²⁴⁰. »

Argumentant en faveur de l'éligibilité des naturalisés à la fonction de gouverneur, il rappelle aussi le rôle d'illustres Français naturalisés (notamment Pierre Derbigny, Pierre Sauvé, Julien Poydras) dans l'éveil politique de la population louisianaise après la cession de la Louisiane aux États-Unis, ainsi que leur mécénat en faveur de l'éducation locale ²⁴¹.

On constate donc que le vote des immigrants, et des Français en particulier, sert alternativement d'argument ou de repoussoir pour les partis politiques en Louisiane. Comme la position de Bernard Marigny en témoigne, l'immigration française en Louisiane est en effet perçue positivement par une partie de la population francophone, dans le but de contrebalancer l'influence anglo-américaine, et ce en dépit de la fragmentation et des rivalités qui traversent le groupe francophone. Le journal *La Louisiane* se positionne lui aussi dès 1841 en défenseur farouche des « flots bienfaisants de l'immigration », au nom d'un « cosmopolitisme moderne » qui considère que ni « les mœurs ni le langage » ne sont censés diviser les hommes qui partagent tous le bénéfice de la liberté :

« Tout nous porte à encourager l'immigration chez nous, à recevoir nos nouveaux concitoyens sur un pied de parfaite égalité. Ils s'associent à nos destinées, nos mœurs deviennent les leurs, notre langue sera forcément celle de leurs enfants. Nos populations grossiront, des canaux inconnus s'ouvriront à de plus nombreux explorateurs, et le travail qui est le grand œuvre,

²³⁹ *Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane, op. cit.*, p. 83-84.

²⁴⁰ *Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane, op. cit.*, p. 81.

²⁴¹ *Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane, op. cit.*, p. 108-109.

nous précipitera vers le but qu'il faut atteindre. Que ceux qui veulent opiniâtrement opposer à l'immigration des barrières qui deviendront presque insurmontables nous écoutent, et pèsent en conséquence avec le calme de la raison²⁴². »

Cette plaidoirie en faveur de l'immigration est explicitement tournée vers l'apport francophone. Le journal se veut en effet fervent défenseur des Louisianais francophones, qu'il estime lésés par la population anglophone et par les autorités fédérales²⁴³.

La population française est ainsi objet de discours multiples et concurrents, ses prises de position politiques éventuelles et le soutien qu'elle est susceptible d'apporter dans le jeu partisan étant significatives. Ce phénomène se traduit dans le même temps par un essor des appels démocrates au vote des Français pour contrer les mouvements nativistes.

B. Le glissement des années 1840 vers un vote à caractère ethnique

À New York comme à La Nouvelle-Orléans, la question de la régulation de l'économie, suite à la crise qui se déclenche en 1837 et sévit jusqu'en 1842, oppose whigs et démocrates. L'essor de l'immigration joue également un rôle dans les évolutions politiques, avec l'émergence des premiers partis nativistes ou *American party*, à New York et à La Nouvelle-Orléans. De ce fait, la presse francophone suit ces évolutions. Après que Jérôme Bayon a cédé le journal à Bullitt, Magne et Weisse en 1839, *L'Abeille* s'aligne durablement sur le parti whig. Jérôme Bayon conserve ainsi ses sympathies démocrates en reprenant *Le Courrier de la Louisiane* à la mort de Saint-Romes en 1843 et jusqu'en 1849. Ces deux journaux sont les fers de lance des partis opposés à La Nouvelle-Orléans, même si des journaux anglophones assurent également un rôle analogue. Outre ces publications dont la pérennité est garantie par l'assise partisane, et par l'obtention de subventions publiques en qualité d'imprimeurs officiels, de nombreuses feuilles éphémères sont créées, à l'occasion des luttes électorales. Parmi eux, quatre journaux à tendance explicitement démocrate voient le jour entre 1839 et 1844, et ne durent souvent que le temps d'une élection : *L'Impartial*, *L'Avenir du Peuple*, *Le Bon Sens* et *Le Tocsin*. Ils participent au grand dynamisme éditorial francophone à La Nouvelle-Orléans que nous avons déjà souligné à cette période²⁴⁴. Or ce contexte d'essor de la presse française relève des enjeux locaux de défense de la langue française. À l'heure où le nativisme et la division municipale de La Nouvelle-Orléans à partir de 1836 accroissent les tensions entre population francophone et

²⁴² *La Louisiane*, 16 septembre 1841.

²⁴³ *La Louisiane*, 7 octobre 1841. Voir Annexe 81.

²⁴⁴ Voir tableau en Annexe 64.

anglophone, la presse de langue française défend le projet politique d'une Louisiane multilingue. Or dès 1837, la 2^e municipalité de La Nouvelle-Orléans, réunissant une majorité anglophone, avait proposé d'abolir l'usage légal de la langue française et provoqué des réactions indignées :

« Une nouvelle tentative vient d'être faite ici, au grand scandale des Français, pour déposséder les Louisianais de la langue de leurs pères. Le conseil de la Seconde Municipalité de cette ville, composé en grande partie d'Américains, a adopté une proposition, d'après laquelle il est enjoint au maire de la Nouvelle Orléans de ne plus rédiger ses messages que dans la *langue légale*, c'est à dire en anglais !...

La 1^{ère} et la 3^{ème} Municipalité, dont les habitants sont presque tous français de naissance ou d'origine, se sont levés en masse contre une pareille résolution et une polémique des plus violentes a eu lieu, à cette occasion, entre les journaux des deux partis²⁴⁵. »

La réaction, qui ne se fait pas attendre, sert de catalyseur à la mobilisation de la population francophone. Le journal *La Louisiane* prêche par exemple un réveil politique des Louisianais francophones face à leurs détracteurs :

« Chaque peuple a des droits imprescriptibles qu'il peut défendre, nous saurons défendre les nôtres, adviene que pourra. Nous ne savons que trop que tout ce qui parle français est pour les *Native Americans* un ennemi dont il faut se défaire, que tout ce qui porte un nom français pour eux est un païen, un juif, un renégat et comme pour résumer toutes ces qualités en une seule, un *Français* !

Mais nous commençons à nous réveiller et à secouer la torpeur de nos membres, nous commençons à voir clair dans les ténèbres des partis, nous commençons à comprendre ce que nous sommes et ce qu'on voudrait que nous fussions²⁴⁶. »

Cet éveil politique prôné par la presse francophone et ce refus du nativisme amène le parti démocrate à s'adresser aux Français naturalisés en se proposant de les protéger contre les nativistes, auxquels le parti whig est rapidement assimilé. À l'occasion des élections présidentielles de 1840, opposant Martin Van Buren et William Henry Harrison, la lutte est particulièrement virulente²⁴⁷. Le parti démocrate, dès avant l'extension du droit de suffrage, vise particulièrement un vote populaire, organisant une « assemblée démocratique des artisans et des ouvriers²⁴⁸ ». Le 4 novembre 1840, dernier jour de

²⁴⁵ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1837, MAE, CPC-États-Unis-1.

²⁴⁶ *La Louisiane*, 10 octobre 1841.

²⁴⁷ *L'Avenir du Peuple* traite ainsi *L'Abeille* de « prostituée de la rue de Chartres » : *L'Avenir du Peuple*, 18 octobre 1840.

²⁴⁸ *L'Avenir du Peuple*, 25 octobre 1840.

l'élection, le journal publie un « catéchisme des naturalisés », fondé sur la revendication du suffrage universel, l'intégration des étrangers et la défense de l'esclavage²⁴⁹.

« Demande : Qui vous a naturalisés et adoptés pour enfans ?

Réponse : La Constitution.

D- Par qui a été créée cette Constitution ?

R- Par Washington, conservée par Jefferson, et soutenue jusqu'à ce jour par Jackson et Van Buren son successeur [...].

D- Qu'entendez vous par démocratie ?

R- Nous entendons un pouvoir qui a pour base le bien et l'égalité et qui loin d'empiéter sur les droits de l'homme, s'efforce de les propager et pour arriver à ce but doit proclamer le droit de suffrage universel.

D- Qui est l'homme qui convient dans les circonstances actuelles pour dignement et sagement gouverner les États-Unis ?

R- Nous sommes assurés que le plus digne, ou plutôt le seul digne de le faire, est Martin Van Buren. [...]

D- Le croyez vous ami des étrangers ?

R- Nous en sommes persuadés, car jamais jusqu'à ce jour, il n'a cessé de rappeler les lois qui les protègent ni celles qui après quelques tems de résidence les admettent au nombre des enfants de la liberté²⁵⁰. »

Le *Bon Sens* poursuit cette œuvre en 1842, appelant la population d'origine française, « créoles et naturalisés », à s'unir « car l'union fait la force, sans elle tout est anéanti²⁵¹ » face aux whigs et aux nativistes. Ainsi le journal en appelle « AUX NATURALISÉS DE TOUTES LES NATIONS » pour se mobiliser contre ceux qui les ont pris pour cibles. J. J. Regnard s'adresse en particulier à ses « confrères et compagnons d'exil » en les encourageant « à former une société pour lutter contre celle des natifs et sous la dénomination des *Français, des Espagnols et des Indiens d'Orléans*²⁵². » C'est la première fois qu'il est fait mention d'une alliance des Français avec d'autres nationalités, notamment avec les Indiens, comme groupe d'électeurs susceptibles de s'opposer au parti nativiste (!) :

²⁴⁹ Cette forme de catéchisme n'est pas nouvelle : en France, sous le Premier Empire, le « catéchisme impérial » avait pour vocation dès 1806 à associer éducation religieuse et politique : « Q. : Quels sont les devoirs des chrétiens envers les princes qui les gouvernent, et quels sont, en particulier, nos devoirs envers Napoléon I^{er} notre empereur ? R. : L'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les impôts ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône ; nous devons à Napoléon I^{er}, notre Empereur, des prières ferventes pour son salut », *Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire français*, Paris, Nyon, 1806, p. 58.

²⁵⁰ *L'Avenir du Peuple*, 4 novembre 1840.

²⁵¹ *L'Avenir du Peuple*, 2 octobre 1840.

²⁵² *Le Bon sens*, 30 juin 1842.

« Les meneurs de cette croisade barbare contre les droits et privilèges des émigrants nous déclarent la guerre dans un langage peu mesuré, nous dirions même injurieux. Ils nous insultent... nous qui apportons chez eux, en guise de fortune, notre travail, notre industrie. Nous qui avons fait de leurs déserts un véritable paradis [...]. L'objet d'aveu de cette société est de nous priver des droits accordés par la constitution, de nous rendre étrangers sur la terre de notre adoption, de nous traiter comme les anciens Romains traitaient les nations étrangères, de faire de nous leurs serfs, leurs portefaix et leurs domestiques. Êtes vous décidés à subir une telle dégradation ? Je réponds pour vous avec assurance – Non, jamais ! ²⁵³»

Outre cette opposition au nativisme, le credo démocrate à La Nouvelle-Orléans dans les années 1840 attribue la responsabilité de la crise économique à l'administration whig et à la prolifération des banques, que les excès de papier monnaie menacent d'insolvabilité. Publiant des diatribes régulières contre les banques de l'État, le *Bon Sens* annonce ainsi la pièce « *La Bancocratie*, Drame historique en trois tableaux²⁵⁴ ».

La chronologie des évolutions politiques new-yorkaises est légèrement différente. Les élections présidentielles de 1840 à New York sont encore l'occasion pour les négociants français de donner leur préférence au parti whig²⁵⁵. Le *Courrier des États-Unis* souligne la pérennité de la division socioéconomique et ethnique de l'électorat :

« Cette distinction entre la politique naturelle des classes commerçantes et agricoles, aux États-Unis, est si vraie, dans sa généralité, que les étrangers même en subissent l'influence. Presque tous les Irlandais et les Allemands s'enrégimentent dans les rangs des Démocrates, parce qu'ils deviennent ici des défricheurs. Tous les Anglais, au contraire, et presque tous les Français, qui forment la nombreuse classe des importateurs de New York, votent avec les Whigs²⁵⁶. »

Le consul de France, quant à lui, évoque un retrait de l'électorat français naturalisé, notamment du fait des violences électorales qui les dissuadent de prendre part au vote : « les Français se font souvent Américains par besoin, mais ils ne le deviennent pas assez de cœur pour se montrer jaloux d'exercer les droits périlleux de citoyen²⁵⁷ ». Il prend cependant lui-même fait et cause pour le parti whig qui déplore l'indifférence des Français.

« Puissent les Whigs acquérir assez de forme et d'énergie pour introduire dans le principe électoral des garanties protectrices qu'ils viennent de donner à la forme ! je puis faire ce vœu sans

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Le Bon sens*, 4 juillet 1842.

²⁵⁵ Cette propension de l'élite française à voter whig est attestée par GATELL, « Money and Party in Jacksonian America: A Quantitative Look at New York City's Men of Quality », *art. cit.*, p. 250.

²⁵⁶ *Courrier des États-Unis*, 1^{er} août 1840, cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 465-466.

²⁵⁷ Dépêche du consul général de France au ministre des Affaires étrangères, New York, 16 avril 1840, CADN, New York, 474PO/1/66.

hésitation, car dans cette lutte entre les vrais citoyens et les étrangers imprudemment naturalisés, la population d'origine française est honorablement hors de cause. Ses sympathies, à New York surtout, sont pour le parti de l'ordre, et de la sécurité, et si les Whigs lui font un reproche ce n'est pas de leur être hostile, mais c'est de rester indifférente dans une lutte où leur intervention active pourrait faire triompher le bon droit²⁵⁸. »

Cependant, l'élection de 1840 marque un tournant, car à partir des élections suivantes, l'essor de l'*American Party* nativiste et anti-catholique fait effet de repoussoir par l'alliance qu'il a formée avec les whigs. Une partie de la population française et des journaux francophones basculent alors en faveur du parti démocrate. Il est intéressant de voir à ce sujet que dès 1840, le *Courrier des États-Unis* à New York s'était engagé sur le terrain politique louisianais en condamnant les nativistes qui y prênaient l'exclusion des immigrants de la vie politique²⁵⁹. À cette époque, on a vu que les tendances conservatrices de son rédacteur, Frédéric Gaillardet, l'amènent encore à rester solidaire du parti whig à New York. Cependant, il franchit le pas en 1843, du fait de l'apparition de l'*American Republican Party*. Le *Courrier des États-Unis* donne ainsi une consigne de vote en faveur d'Auguste Davezac de Castra à la législature de l'État de New York, pour ses qualités de démocrate et de Français d'origine. Ce natif de Saint-Domingue qui a vécu en Louisiane a en effet intégré le cercle des proches du président Jackson grâce à sa participation à la bataille de La Nouvelle-Orléans, et au mariage de sa sœur avec Edouard Livingston. Après avoir été ambassadeur aux Pays-Bas sous la présidence de Jackson, il s'installe à New York où il est élu à la législature en 1843²⁶⁰. En 1844, au moment où l'alliance entre les whigs et les nativistes est confirmée, le *Courrier* assoit ses prises de position et appelle « les citoyens naturalisés [à] faire de même en se ralliant aux démocrates²⁶¹ ». Les élections présidentielles de 1844 à New York voient, selon Lee Benson, les Français se situer de façon croissante du côté démocrate avec un vote des Français estimé jusqu'à 80% en faveur de James K. Polk²⁶².

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 470.

²⁶⁰ « Auguste Davezac de Castra », *Dictionary of Louisiana Biography*, <http://www.lahistory.org/site21.php>, consulté le 15 octobre 2012 ; GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 471.

²⁶¹ *Courrier des États-Unis*, 9 avril 1844. Cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 472.

²⁶² *New York Herald weekly*, 2 novembre 1844, cité par BENSON, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, *op. cit.*, p. 114-122, 175.

La rencontre de ces tendances convergentes à La Nouvelle-Orléans et à New York est manifeste suite à l'élection de Pierre Soulé au Sénat des États-Unis en 1847. Cette élection, destinée à remplir la vacance du siège suite au décès en fonctions du sénateur louisianais Alexander Barrow, ne permet à Soulé de remplir la fonction de sénateur que pendant quelques semaines, du 3 février au 3 mars 1847. Elle est pourtant hautement symbolique en permettant à un Français naturalisé d'accéder à Washington – ce qui n'avait pas eu lieu depuis l'élection de Julien Poydras comme représentant du territoire de la Louisiane au Congrès en 1804²⁶³. À la fin de son court mandat, Soulé passe par New York et y bénéficie alors d'une réception triomphale de la part des Français de la ville, qui confirme sa popularité en tant que Français et en tant que démocrate. Frédéric Gaillardet décrit ainsi cette réception, ainsi que celle qui suivit à La Nouvelle-Orléans :

« [...] je lui donnai dans le restaurant des frères Delmonico, les Véfour de New York, un dîner auquel j'invitai l'élite de notre colonie. Là je retraçai en peu de mots, ses travaux et sa vie si dramatique [...]. Après sa réponse à mon toast, empreinte d'un grand sentiment patriotique, il fut entouré, acclamé avec un véritable enthousiasme. [...]

Mais l'accueil qui lui fut fait par les Français de New York ne fut rien à côté de celui qu'il reçut à La Nouvelle-Orléans, après cette première session sénatoriale dans laquelle il avait défendu, non sans éclat, les principes du parti démocrate contre ceux des Whigs et des Natifs [...]. Un banquet lui fut offert par souscription publique et un toast fut porté par le président à "l'homme qui venait de prouver qu'un citoyen naturalisé pouvait servir et honorer l'État autant qu'un citoyen natif"²⁶⁴ ».

La construction de la catégorie de « Français naturalisés » en tant que groupe adoptant un comportement de type ethnique dans les affaires américaines semble ainsi liée aux évolutions du contexte politique américain des années 1840. Le contexte local, à travers l'élargissement du suffrage des migrants en Louisiane, et l'apparition brève mais significative de mouvements nativistes à La Nouvelle-Orléans puis à New York, favorise le rapprochement de l'électorat français avec le parti démocrate. Le succès de ce dernier provient de sa dénonciation de la proximité entre le parti whig et les mouvements abolitionnistes et nativistes, mais également du fait qu'il est le seul parti qui permette à des hommes politiques d'origine française, tels que Pierre Soulé, Auguste Davezac ou plus

²⁶³ Voir notamment : Marieke POLFLIET, « *Mr Soulé goes to Washington* : itinéraire d'un représentant entre deux mondes, à l'heure de l'avènement du suffrage universel en Louisiane et en France (1844-1848) », dans Jérémy GUEJ et Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ (dir.), *Au nom de la Vox populi. La représentation politique à l'épreuve de l'intermède électoral (France, XIXe-XXe siècles)*, à paraître.

²⁶⁴ GAILLARDET, *L'aristocratie en Amérique*, op. cit., p. 209-210.

tard Emile La Sère, de prétendre à une carrière politique nationale. Il n'en reste pas moins que le caractère violent de la lutte électorale est ambivalent, car si elle amène parfois à un surcroît de mobilisation, elle peut également favoriser le retrait du jeu électoral. Le vote démocrate en subit les effets négatifs dans la période qui suit, du fait des succès nativistes qui jouent de l'intimidation contre les migrants, notamment en Louisiane²⁶⁵.

Au-delà des évolutions du positionnement des Français dans le jeu politique partisan américain, une question transversale émerge autour d'enjeux atlantiques tels que l'abolitionnisme et les relations raciales, qui dépassent le strict cadre français ou américain. Les Français aux États-Unis sont confrontés à des tensions croissantes autour de la question de l'esclavage. Si leurs opinions sur cette question restent extrêmement difficiles à cerner, la culture politique héritée de l'habitus colonial semble favoriser le système esclavagiste. Cette défense est associée à leurs intérêts économiques aux États-Unis, et au maintien de préjugés de race et de classe qui n'admettent que des contestations rares et vite réprimées.

VI) Le positionnement ambigu des Français dans le contexte de tensions atlantiques croissantes sur l'esclavage et les questions raciales

Les mouvements abolitionnistes en Europe comme en Amérique existent depuis la fin du XVIII^e siècle : si la cause de l'abolition de la traite est surtout mise en avant au XVIII^e siècle, des prises de parti en faveur de l'émancipation des noirs émergent néanmoins pendant la Révolution française et la révolution haïtienne, et sont partagées par les Quakers aux États-Unis à la même période²⁶⁶. Cependant, les années 1830 correspondent au moment où l'abolitionnisme militant se développe dans l'espace atlantique, à la fois en Grande-Bretagne, où le gouvernement décide de mettre fin au système esclavagiste en

²⁶⁵ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*, p. 100.

²⁶⁶ Marie-Jeanne ROSSIGNOL, « L'Atlantique de l'esclavage, 1775-1860, Race et droit international aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Transatlantica*, 2002, <http://transatlantica.revues.org/418>, consulté le 21 octobre 2012 ; Marie-Jeanne ROSSIGNOL, « Jacques-Pierre Brissot and the fate of Atlantic antislavery during the age of revolutionary wars », dans Richard BESSEL, Nicholas GUYATT et Jane RENDALL (dir.), *War, empire and slavery, 1770-1830*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2010, p. 139-156 ; Marcel DORIGNY et Yves GAINOT, *La Société des Amis des Noirs (1788-1799), Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998 ; Laurent DUBOIS, « The Revolutionary Abolitionists of Haiti », dans Richard BESSEL, Nicholas GUYATT et Jane RENDALL (dir.), *War, empire and slavery, 1770-1830*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2010, p. 44-60.

1833, au nord des États-Unis, ainsi qu'un peu plus tard en France²⁶⁷. Des initiatives se succèdent et se multiplient en effet de la part de philanthropes et de réformistes. Les actions de l'*American Colonization Society*, fondée en 1816 dans le but de créer une colonie d'anciens esclaves au Liberia, s'avèrent insuffisantes à résoudre la question de l'esclavage aux États-Unis : un agenda plus militant est alors promu à travers la création de l'*American Anti-Slavery Society* à New York en 1833, dirigée par William Lloyd Garrison, et l'*American and Foreign Anti-Slavery Society* dirigée par Lewis Tappan et issue d'une scission de la précédente en 1840²⁶⁸. Malgré l'hétérogénéité et les divisions internes de ces mouvements de réforme, associant des représentants de diverses tendances religieuses, des féministes et des personnes libres de couleur, leur action militante, dans une conjonction internationale avec d'autres mouvements prônant l'abolition, obtient de forts retentissements dans l'opinion publique américaine²⁶⁹. Les Français de New York et La Nouvelle-Orléans sont témoins de l'essor de ces mouvements qui les obligent, comme le reste de la société américaine, à se situer par rapport aux brûlantes questions qu'ils soulèvent. On constate à ce sujet que les points de vue qui s'expriment à New York et La Nouvelle-Orléans – et qui sont malheureusement toujours filtrés par les témoignages des consuls et de la presse française, faute d'avoir pu retrouver des témoignages individuels – dépendent moins du contexte régional distinguant ceux vivant dans l'État de New York, qui a aboli l'esclavage depuis 1827, et la Louisiane esclavagiste, que d'une condamnation assez généralisée de l'abolitionnisme et du maintien du préjugé de couleur. Pour l'expliquer, il convient de rappeler les filiations coloniales d'une partie de la population française aux États-Unis, traumatisée par la perte de Saint-Domingue, et leur association à un projet migratoire fondé sur l'économie esclavagiste ou sur le commerce qui en découle.

A. Le rejet de la menace abolitionniste, aux États-Unis comme dans les colonies françaises

La façon dont la presse française et les consuls évoquent les mouvements abolitionnistes montre qu'ils sont perçus à New York comme à La Nouvelle-Orléans comme de dangereux fauteurs de troubles. Leurs partisans sont en effet incriminés comme générateurs de désordres sociaux à New York et dans les villes de la côte est (Boston, Philadelphie), et fomenteurs de rébellion d'esclaves en Louisiane et dans les États du Sud.

²⁶⁷ RUGEMER, *The Problem of Emancipation: The Caribbean Roots of the American Civil War*, op. cit ; DRESCHER, *Abolition: A History of Slavery and Antislavery*, op. cit ; Nelly SCHMIDT, *L'engrenage de la liberté : Caraïbes-XIX^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1995.

²⁶⁸ HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, op. cit., p. 643-656.

²⁶⁹ DRESCHER, *Abolition: A History of Slavery and Antislavery*, op. cit., p. 294-307.

À New York, le consul déplore ainsi les émeutes antiabolitionnistes de 1834, tout en condamnant les abolitionnistes qui les auraient provoquées :

« Depuis quelques années des sociétés se sont établies dans diverses parties de l'État de New York, elles ont commencé par parler et écrire avec violence contre l'esclavage, en faveur de la liberté des esclaves du Sud de l'Union, ont continué en appelant ces derniers à l'insurrection et des émissaires de ces sociétés ont publiquement aidé à la fuite et à la soustraction d'un grand nombre d'esclaves²⁷⁰. »

« Des scènes désastreuses de tumulte populaire et d'émeute se sont passées hier mercredi 9 et on craint qu'elles ne se renouvellent cette nuit [...]. La cause est l'animadversion du peuple contre les chefs de l'union qui s'intitule abolitionniste et qui appelle tous les esclaves à la liberté, mais il est généralement cru ici que ces *rioters* sont soudoyés par le Sud²⁷¹. »

Bien qu'on ne dispose que de peu de sources qui reflètent l'opinion des Français de New York sur cette question, le *Courrier des États-Unis* condamne autant les violences antiabolitionnistes que les abolitionnistes dont l'attitude est jugée provocatrice²⁷². La neutralité relative de la presse française sur ces questions peut être associée à plusieurs facteurs. D'une part, la question de l'esclavage et les débats autour du « tissu fragile de l'Union²⁷³ » devenant de plus en plus sensible, les publicistes évitent de s'engager sur ce terrain périlleux. Un correspondant anonyme demande à H. D. Robinson, l'éditeur de *L'Estafette* son avis sur la « grande question » qui « agite en ce moment l'ancien et le nouveau monde, [...] l'abolition de l'Esclavage ; ce grand coup-d'état, [qui] a pris naissance dans le parlement anglais ». Ce dernier, qui est pourtant proche de Fanny Wright, ardente partisane de l'abolition de l'esclavage, répond néanmoins qu'il ne « [soulèvera] pas cette question dans *l'Estafette*, pour ce qui a rapport aux États-Unis. Si l'abolition de l'esclavage faisait encore question pour la France et ses colonies, nous pourrions peut-être nous en occuper²⁷⁴. »

Cette mention rappelle que l'abolition n'est pas seulement un problème aux États-Unis, mais également dans les empires coloniaux, et souligne la dimension atlantique de l'enjeu. La situation des colonies françaises est en effet mise en avant dans la presse

²⁷⁰ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 juillet 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

²⁷¹ Dépêche du consul de France à New York à la légation de France à Washington, New York, 1^{er} juillet 1834, CADN, New York, 474PO/1/95.

²⁷² GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 442.

²⁷³ Brian SCHOEN, *The Fragile Fabric of Union: Cotton, Federal Politics, and the Global Origins of the Civil War*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2009.

²⁷⁴ *L'Estafette*, 8 janvier 1839.

française aux États-Unis. Du fait de l'influence de l'abolition britannique sur les colonies antillaises, les États du Sud sont sensibles à la menace que constituerait une extension de ce mouvement²⁷⁵. Les colonies françaises sont ainsi considérées en Louisiane comme un bastion à défendre pour éviter la propagation de l'abolitionnisme britannique, taxé de « négrophilie anglaise²⁷⁶ ». À La Nouvelle-Orléans, *L'Impartial* se soucie ainsi des mesures prises par la monarchie de Juillet en faveur d'une relative égalisation de la condition des libres de couleur dans les Antilles et des possibles répercussions sur le continent américain :

« Il est à craindre que les philanthropes d'Europe, en prétendant réorganiser les colonies françaises, n'achèvent de les désorganiser et de les perdre. Déjà on connaît l'effet des lois récentes rendues au profit de la classe qui tient le milieu entre la population blanche et celle des esclaves, et auxquelles les Antilles n'étaient pas suffisamment préparées. [...] Si la blessure faite aux seuls préjugés a eu des résultats aussi funestes, quels ne seront pas ceux de la blessure que vont recevoir leurs intérêts réels !²⁷⁷ »

Ces considérations rappellent en outre que la presse francophone de New York et de Louisiane bénéficie d'un lectorat dans les colonies françaises. Si le *Courrier des États-Unis* ne se prononce pas de façon univoque pour ou contre l'esclavage aux États-Unis, il se positionne plus explicitement en sa faveur dans le cadre des colonies françaises. Frédéric Gaillardet publie ainsi une lettre d'Alphonse Ride de Courtenot, qui défend le principe même de l'esclavage : « l'état d'esclavage est plus favorable au développement de l'intelligence de l'ouvrier et à la perfection des arts mécaniques que l'état de liberté²⁷⁸ ». Le préjugé raciste qui considère la population noire comme inférieure et incapable d'autonomie reste très répandu au sujet des colonies françaises :

« Peut-on de sang froid déposséder par la loi les colons laborieux au profit d'une population bigarrée qui se déteste, qui se divise, qui se combat, qui se dévore ! [...] Il faut

²⁷⁵ RUGEMER, *The Problem of Emancipation: The Caribbean Roots of the American Civil War*, op. cit., p. 123-124.

²⁷⁶ *Le Tocsin*, 30 avril 1844.

²⁷⁷ *L'Impartial*, 17 janvier 1840. Entre 1830 et 1833, une série d'ordonnances royales est prise en vue de mettre fin à un certain nombre de discriminations dont sont victimes les libres de couleur dans les colonies françaises : Jean-François NIORT, « La condition des libres de couleur aux îles du vent (XVII^e-XIX^e siècles) : ressources et limites d'un système ségrégationniste », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre-mer français*, vol. 2, 2004, p. 61-119, p. 77-79. Voir également Jean-François NIORT, *Du Code noir au Code civil: Jalons pour l'histoire du droit en Guadeloupe, perspectives comparées avec la Martinique, la Guyane et la République d'Haïti*, Paris, L'Harmattan, 2007.

²⁷⁸ *Courrier des États-Unis*, 28 mars 1843, cité par GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », op. cit., p. 314.

absolument que la figure du blanc domine toujours ce sol si beau et si riche comme le soleil domine la nature qu'il éclaire et féconde. Autrement tout végète et périt²⁷⁹. »

Des Français aux États-Unis qui s'installent dans le Sud peuvent ainsi devenir de fervents défenseurs de l'esclavage. C'est notamment le cas d'Achille Murat, le neveu de Napoléon, qui s'est établi en Floride, puis à La Nouvelle-Orléans, où il publie en 1830 des *Lettres d'Amérique* dans lesquelles il distingue entre l'idée que les Européens se font de l'esclavage, et sa réalité : « l'esclavage vu de loin a une toute autre physionomie vu de près²⁸⁰ ». Il reproduit l'argument répété partout dans le Sud, que le système esclavagiste paternaliste offre de meilleures conditions de vie aux esclaves que le système capitaliste qui exploite la main-d'œuvre libre et blanche en Europe et au nord des États-Unis :

« Comparez le sort de nos nègres, bien vêtus, bien nourris et n'ayant aucun souci du lendemain, aucune peine au sujet de leur famille, comparez-le, je ne dis pas à la race dégradée des nègres et mulâtres libres, ayant tout le poids de la liberté sans avoir aucun de ses avantages, mais aux ouvriers blancs d'Europe, travaillant deux ou trois fois autant et toujours à la veille de mourir de faim eux et leurs familles. [...] Me direz-vous que la seule idée de la liberté contrebalance les privations et les inquiétudes auxquelles cette même liberté donne lieu ? Je vous répondrai que cela est vrai pour vous et pour moi ; mais il faut un certain degré d'instruction, une certaine énergie de vie morale pour goûter à la noble idée de la liberté²⁸¹. »

En outre, l'abolitionnisme touche les populations du Sud des États-Unis là où elles se sentent les plus vulnérables, du fait de leur hantise des soulèvements d'esclaves, entretenue par la révolte de Nat Turner en Virginie en 1831, ou par la tentative avortée de 1837 en Louisiane²⁸². À cette occasion, les liens réels ou supposés avec le mouvement abolitionniste au Nord justifient la répression et l'exacerbation des tensions raciales :

« Les conspirateurs avaient d'ailleurs formé le projet de se révolter d'abord à Alexandrie, puis aux Natchitoches, & de descendre à La Nouvelle-Orléans *pour en finir, une fois pour toutes, avec les blancs !* ... [...] Sur un des noirs, condamné au dernier supplice, l'on a trouvé une lettre du

²⁷⁹ *Le Tocsin*, 30 avril 1844.

²⁸⁰ MURAT, *Lettres sur les États-Unis*, *op. cit.*, p. 113.

²⁸¹ MURAT, *Lettres sur les États-Unis*, *op. cit.*, p. 113-134.

²⁸² « Une insurrection de noirs a été sur le point de bouleverser une partie de l'État de la Louisiane mais [...] le complot a été heureusement découvert à tems et [...] justice a déjà été faite des principaux conspirateurs », dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères Nouvelle Orléans, 20 octobre 1837, MAE, CPC-États-Unis-1.

Philanthrope Arthur Tappan qui excite les esclaves à la révolte ! La découverte de cet écrit a fait ici et fera, sans doute, dans tous les États de l'Union, le plus grand tort au parti abolitionniste²⁸³. »

Le spectre de la révolte des esclaves est en outre toujours entretenu par le regard porté sur Haïti par les anciens colons de Saint-Domingue comme par la population créole de Louisiane, pour qui la situation haïtienne constitue un exemple de choix qui justifie leur rejet des droits politiques des personnes de couleur, estimées incapables de s'autogouverner. En effet, Haïti est le théâtre, à partir de 1843, d'insurrections successives qui mènent à la démission et à la fuite du président Boyer, et à une série de coups d'État. Les observateurs louisianais déplorent l'état de guerre civile dans le pays, qui justifie néanmoins tous leurs préjugés :

« L'ex-reine des Antilles, l'île de Saint-Domingue, encore teinte du sang des premiers colons, est devenue le théâtre de la guerre civile avec tous les affreux raffinements de la cruauté. D'après le rapport du capitaine Vezay du brick *Comet*, les noirs seraient les maîtres du terrain, tous les mulâtres ou sont massacrés ou ont fui dans les montagnes [...]. Ces faits accomplis peuvent éclairer la société philanthropique sur l'avenir d'une société qui exclut la race blanche²⁸⁴. »

L'association récurrente entre la menace abolitionniste, la crainte de la révolte d'esclaves et le préjugé envers les personnes de couleur constitue une justification, pour les sociétés du Sud, à la répression de ces mouvements. Il en résulte une forme de prévention consistant à bannir toute parole ou publication qui tendrait à propager les idées de liberté et d'égalité raciales. Appréhender le positionnement politique de la population française à La Nouvelle-Orléans est ainsi d'autant plus difficile que la censure instaurée à partir de 1830 ne laisse la parole qu'aux défenseurs du système esclavagiste, et que les voix dissidentes sont rares.

²⁸³ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1837, MAE, CPC-États-Unis-1, souligné dans le texte.

²⁸⁴ *Le Tocsin*, 30 avril 1844.

B. Censure de la presse et exclusion des libres de couleur à La Nouvelle-Orléans

La présence d'un seul point de vue – favorable à l'esclavage – dans la presse de La Nouvelle-Orléans provient de l'établissement d'une censure officielle à partir de 1830. En réaction à la propagande abolitionniste, la Louisiane comme nombre d'États du Sud prohibe en effet à partir de 1830 la diffusion d'écrits favorables à la population noire²⁸⁵. Il importe néanmoins de distinguer deux éléments, qui sont amalgamés dans la législation répressive. L'un concerne l'abolition de l'esclavage, qui est régulièrement condamnée à la fois dans son principe, mais également du fait de ses conséquences économiques et politiques sur la structure même des sociétés du Sud²⁸⁶. L'autre concerne les personnes de couleur, victimes d'un statut de plus en plus répressif, notamment du fait de la crainte d'une collusion entre libres de couleur et esclaves.

Un journal bilingue, le *Libéral*, est néanmoins publié à La Nouvelle-Orléans en 1830 et correspond avec une feuille abolitionniste publiée à Washington et Baltimore intitulée *Genius of Universal Emancipation*. Le but de ce journal est de promouvoir les droits des hommes de couleur libres, contre les nouvelles mesures répressives prises par la législature de la Louisiane. Son auteur, Milo Mower – dont la nationalité fait débat – se prononce dans son prospectus contre l'abolition immédiate et contre les révoltes, mais revendique en revanche la « justice » envers les hommes libres, dénonçant les « vieilles idées » que sont le préjugé de couleur toujours en cours à la Louisiane²⁸⁷.

« Quelques uns ont dit que nous favorisons l'émancipation générale des esclaves. Notre voix et notre plume sont prêts à s'élever contre quiconque tendrait en ce moment à une

²⁸⁵ « Acts passed by Louisiana Legislature on March 6th and 17th 1830 », cités dans *The Abolitionist*, n°7, 1833, p.99.

²⁸⁶ Diane L. BARNES, Brian SCHOEN et Frank TOWERS (dir.), *The Old South's Modern Worlds: Slavery, Region, and Nation in the Age of Progress*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

²⁸⁷ Contrairement à ce qu'affirme Caryn Cossé Bell, il n'y a pas de preuve que Milo Mower soit Français, et il est tout aussi vraisemblable qu'il soit Américain. Venu de Boston où il a édité un journal et des ouvrages en anglais, il est qualifié d'« Américain » et d'« étranger » à la Louisiane par Jean Boze – qui est par ailleurs très précis, dans sa correspondance, sur les origines des individus et distingue systématiquement les Américains des créoles, des Domingoïes et des Français de France. La suite de son itinéraire est peu connue, mais on le retrouve dans le corps des Texas Rangers en 1836 : lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, Janvier 1831, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 175 ; *The Universe*, Boston, 1829, edited by Milo Mower ; Benjamin CHURCH, *The History of Philip's War, commonly called the Great Indian War, of 1675, and 1676...*, Boston, Printed by Milo Mower & Co., 1829 ; BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 91-94 ; Stephen L. MOORE, *Savage Frontier: Rangers, Riflemen, and Indian Wars in Texas, Volume I, 1835-1837*, Denton, University of North Texas Press, 2007, p. 127.

affranchissement général. Nous combattons ceux qui soutiennent la justice de cette mesure maintenant, en discussion dans notre législature, qui a pour objet de chasser de l'état toutes les personnes de couleur libres qui s'y sont introduites depuis 1807. C'est ici que nous varions avec ceux qui nous sont opposés, et c'est là l'opinion des nôtres qui choque le plus leurs vieilles idées et leurs préjugés si profondément enracinés²⁸⁸. »

Le fait que ce journal soit publié en français suppose une audience potentielle chez les libres de couleur de La Nouvelle-Orléans issus de la période coloniale ou venus de Saint-Domingue et de ce fait majoritairement francophones²⁸⁹. Le *Libéral* s'élève par ailleurs contre la loi adoptée par la chambre qui réprime « quiconque écrira, imprimera, publiera ou répandra toute pièce ayant une tendance à produire du mécontentement parmi la population de couleur libre ou de l'insubordination parmi les esclaves de cet État²⁹⁰ ». Il invoque le premier amendement de la constitution des États-Unis qui garantit la liberté d'expression pour dénoncer le « despotisme » et la « tyrannie » de cette mesure. Du fait de cet agenda militant, qui va à l'encontre de l'évolution politique de la Louisiane, cette publication est de courte durée. En septembre 1830 le journal cesse, « par manque de support » mais également parce que « le bras sanglant de la persécution c'est [sic] aussi montré à nu pour le punir de sa patriotique dévotion pour la cause sacrée de la justice !²⁹¹ ». En effet, l'éditeur du journal

« a été depuis peu emprisonné sur l'accusation de circuler ce que les tirans [sic] des esclaves de la Louisiane se plaisent à dénommer "un pamphlet incendiaire" parmi les gens de couleur de La Nouvelle-Orléans. Nous apprenons que ce pamphlet n'était rien de plus qu'un appel au peuple pour supporter sa publication avant de la discontinuer²⁹². »

À la même période, Jean Boze fait aussi référence à cet emprisonnement et à l'acquittement qui s'ensuit, le journaliste ayant argué de sa méconnaissance des lois de la Louisiane :

« L'éditeur américain du journal *Le Libéral*, après 6 mois de détention en prison, et été jugé, acquitté et mis en pleine liberté après avoir encouru la peine de mort ou celle de la galère à

²⁸⁸ *Le Libéral*, 24 février 1830, cité dans *Genius of Universal Emancipation*, 3rd series, volume I, avril 1830.

²⁸⁹ Sur la place de la francophonie parmi la population de couleur de La Nouvelle-Orléans, voir notamment DESDUNES, *Nos hommes et notre histoire, notices biographiques accompagnées de réflexions et de souvenirs personnels*, op. cit.

²⁹⁰ *Le Libéral*, 29 mars 1830, cité dans *Genius of Universal Emancipation*, 3rd series, volume I, avril 1830.

²⁹¹ *Genius of Universal Emancipation*, 3^e série, n°6 vol 1, septembre 1830.

²⁹² *Ibid.*

perpétuité au choix du juge, au désir de la loi sur des pamphlets mis en circulation dans cet État. [...] On peut cependant nuancer que l'on a eu pour lui de l'indulgence comme jeune homme sans expérience, étranger et ne connaissant pas les lois établies par notre législature sur ce point, pour avoir osé défendre si ouvertement la cause des gens de couleur qui auraient payé libéralement sa réussite, dans la croyance qu'il pourrait parvenir à faire éteindre le préjugé existant dans cette colonie qui les humilie, ce qui aurait pu entamer immanquablement dans ce pays une guerre civile en prétendant les faire entrer au rang des blancs à pouvoir jouir librement des mêmes droits en tout et pour tout !²⁹³. »

Or si Jean Boze condamne l'égalité des races, on peut néanmoins noter des nuances dans sa position : en tant que réfugié de Saint-Domingue, il est hostile à la mesure dont discute la législature visant à chasser les libres de couleur entrés dans l'État après 1807. Il prend en pitié les « familles malheureuses jusqu'au désespoir après s'y être réfugiées depuis 23 ans sur la foi d'un pays libre qui lui avait ouvert les bras à cette époque en se soumettant à ses lois, et qu'ils ont observées religieusement jusqu'à ce jour²⁹⁴ ». On a par ailleurs vu l'existence de familles mixtes formées par des Français et des libres de couleur témoigner d'un dépassement relatif du préjugé de couleur. Cette censure contre les libres de couleur en Louisiane, dans le domaine de l'expression comme des pratiques politiques, amène ces derniers à se rabattre sur des travaux littéraires en apparence plus apolitiques, afin de continuer à s'exprimer²⁹⁵.

À New York, Frédéric Gaillardet prend cette censure pour prétexte pour ironiser sur les détracteurs des limitations de la presse en France, les États-Unis n'ayant selon lui pas de leçons de liberté de la presse à donner à la France :

« Sans doute [en France] une pénalité rigoureuse a parfois atteint certaines feuilles, mais qu'aux États-Unis, dans cette terre classique de la liberté, on vienne tenir un langage que tient chaque jour la presse française, [...] que l'on prêche hautement des doctrines monarchiques, ou bien l'abolition de l'esclavage dans le sud, et l'on verra si ce langage, si ces doctrines, sont tolérés huit jours de suite, si la loi du *libel* ou la loi de *Lynch* n'auront pas bientôt imposé silence à ces voix perturbatrices²⁹⁶. »

Dans ce contexte, on peut se demander si des Français ont néanmoins pu faire preuve de solidarité interracial avec le combat des libres de couleur, au nom de l'égalité. Caryn

²⁹³ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, Janvier 1831, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 175.

²⁹⁴ Lettre de Jean Boze à Henri de Saint-Gême, Janvier-Février 1830, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 157.

²⁹⁵ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 88-90, 115-118 ; Armand LANUSSE, *Les Cenelles : Choix de poésies indigènes*, Nouvelle-Orléans, 1845.

²⁹⁶ *Courrier des États-Unis*, 29 juillet 1847.

Cossé Bell a en effet mis en avant le poids de l'idéologie républicaine française dans la lutte en faveur des libres de couleur²⁹⁷. Si on rencontre en effet de tels individus, il importe néanmoins d'en rappeler le caractère minoritaire, voire exceptionnel. On peut citer l'exemple de Jean-Louis Marciacq, Français installé à New York dans les années 1840 et associant, comme beaucoup, les activités de journalisme et d'enseignement. Il présente la particularité de travailler aussi bien avec des blancs que des libres de couleur²⁹⁸. Son journal, *L'Album Littéraire* publie entre 1843 et 1845 des écrits d'auteurs de La Nouvelle-Orléans, qu'ils soient blancs (T. Rouquette, Eugène Supervielle) ou de couleur (Joanni Questy, Camille Thierry, Armand Lanusse, M.-F. Liotau, Michel Saint-Pierre²⁹⁹). Il est également l'imprimeur des *Cenelles*, compilation littéraire éditée par Armand Lanusse en 1845. Il publie plusieurs journaux dans les paroisses de Louisiane, où il aurait également tenu une école et instruit des enfants de couleur. Sa proximité avec les personnes de couleur est confirmée par son itinéraire ultérieur : il s'installe à Haïti en 1860 où il est désigné comme étant un Français occupant les postes de professeur d'anglais puis de directeur du lycée du Cap Haïtien³⁰⁰. Ce fait semble confirmer son engagement en faveur de l'égalité raciale et de l'éducation, et en fait l'un des rares Français ayant refusé le préjugé de couleur en Louisiane.

Ce maintien de forts préjugés raciaux, en dépit de quelques exceptions parmi les Français, influence les luttes sociales et politiques de l'ère jacksonienne ainsi que la socialisation politique des migrants.

²⁹⁷ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 105-106. Les sources disponibles sur le positionnement des réfugiés politiques français sur les questions raciales sont extrêmement rares à cette période.

²⁹⁸ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 296-298 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 35.

²⁹⁹ VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 35.

³⁰⁰ James L. COWAN, « Les Créoles de couleur néo-orléanais et leur identité littéraire », *Francophonies d'Amérique*, n° 8, 1998, p. 119-130 ; Clint BRUCE et Jennifer GIPSON, « "Je n'étais qu'un objet de mépris" : degrés de résistance dans la littérature des Créoles de couleur en Louisiane au XIX^e siècle », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, 2004, p. 5-15 ; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 298 ; François-Élie DUBOIS, *République haïtienne. Deux ans et demi de ministère*, Paris, P.-A. Bourdier, 1867, p. 81.

C. *La socialisation politique des migrants face aux enjeux de race et de classe*

Le contexte du développement des *politics of slavery* à partir de la fin des années 1830 a des conséquences sur la socialisation politique des migrants naturalisés, notamment par le biais de la presse. À La Nouvelle-Orléans, les journaux partisans se lancent en effet dans des affrontements qui accusent en permanence les candidats adverses d'être des partisans de l'abolitionnisme. Il est intéressant de noter que la presse francophone qui s'adresse spécifiquement aux migrants français cherche à convaincre les nouveaux électeurs que la protection de leurs intérêts passe par la préservation de l'esclavage :

« D- Quelle est votre croyance en politique ?

R- Nous croyons fermement que les États-Unis ne peuvent rester intacts qu'autant qu'ils suivront le principe démocratiques qu'autant qu'ils conserveront à la présidence un ami du Sud et un champion de la démocratie.

D- Qu'entendez vous par ami du Sud ?

R- Nous entendons un homme qui n'attaquera rien, qui n'acceptera rien qui puisse ruiner les intérêts de cette partie de l'Union, qui ne peut prospérer sans le secours de l'esclavage des noirs.³⁰¹ »

Cependant, quelle est la réalité de la communauté d'intérêts des migrants français de New York ou La Nouvelle-Orléans avec le système esclavagiste ? L'historiographie portant sur la période des années 1850 a par exemple mis en avant la proximité d'une partie de la population immigrée allemande avec le mouvement anti-esclavagiste. Pour autant, la position des immigrants au sujet de l'esclavage est hétérogène, en fonction des nationalités, mais également des situations locales comme des hiérarchies sociales propres à chaque groupe³⁰². Michel Cordillot pose la question de la solidarité ou de la rivalité d'une classe ouvrière naissante, en partie composée d'immigrants, avec la main-d'œuvre servile dans le Sud dans les années 1830 et 1840³⁰³. Si la présence de Français parmi ces mouvements

³⁰¹ « Catéchisme des naturalisés », *L'Avenir du Peuple*, 4 novembre 1840.

³⁰² Robert Ernst remet par exemple en question l'idée d'un fort abolitionnisme parmi les Allemands de New York, au profit d'un tableau d'une opinion beaucoup plus diverse. À La Nouvelle-Orléans, s'il existe parmi les Allemands des fervents défenseurs de l'abolition, la population immigrée est également dépendante de sa situation socio-économique en lien avec l'esclavage, et présente des positions plus modérées, voire conservatrices : ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, *op. cit.*, p. 153-155, 283 ; NAU, *The German People of New Orleans, 1850-1900*, *op. cit.*, p. 34. Voir également Ira BERLIN et Herbert G. GUTMAN, « Natives and Immigrants, Free Men and Slaves: Urban Workingmen in the Antebellum American South », *The American Historical Review*, vol. 88, n° 5, 1983, p. 1175-1200.

³⁰³ Michel CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. 183-202.

ouvriers reste faiblement documentée, la lecture que font la presse francophone et les consuls français sur le lien entre question sociale et relations raciales est éclairante³⁰⁴.

On a en effet déjà noté la présence des classes populaires dans les émeutes abolitionnistes ou frumentaires de New York entre 1834 et 1837. Cette populace désignée par le terme « *mob* », est également qualifiée par le consul français de « radicaux jacobins de la ville³⁰⁵ », qui leur applique ainsi une étiquette issue de la culture politique française. Or ces masses populaires apparaissent toujours dans les discours des observateurs comme manipulées : les émeutes antiabolitionnistes au Nord seraient pilotées par le Sud, de même que les émeutes ouvrières au Sud seraient orchestrées par les abolitionnistes du Nord. Cela traduit bien la difficulté pour les membres de l'élite française de comprendre les motifs de luttes sociales qui ne se réduisent pas à la question de l'esclavage, qui supposent une capacité d'initiative autonome des masses. Ces mêmes positions élitistes sont sensibles à La Nouvelle-Orléans lors d'une émeute ouvrière en 1835. Le but du rassemblement d'« ouvriers blancs (*mechanics*) étai[t] de ne voir aucun esclave travailler avec eux dans un métier quelconque³⁰⁶ ». Le *Franc-Parleur* fait un rapprochement entre la révolte des ouvriers contre la concurrence du travail servile, et les attaques des ouvriers parisiens contre les machines qui déqualifient et dévalorisent leur travail³⁰⁷. Ce parallèle qui met en regard les esclaves et les machines témoigne bien du préjugé sur l'infériorité de la main-d'œuvre servile, assimilée à un capital, mais également du mépris pour les classes ouvrières jugée incapable d'exprimer des idées propres. Le journal propose en effet une autre lecture de l'événement qui voit dans cette manifestation un complot manipulée de l'extérieur visant à susciter une révolte d'esclaves:

³⁰⁴ Conformément aux spécialisations professionnelles des migrants français, ces derniers sont plus nombreux dans le monde marchand, de la boutique et de l'artisanat. Cependant, on trouve certains ouvriers qualifiés parmi les Français, tels que les typographes de la presse française à La Nouvelle-Orléans, qui participent à la création d'unions professionnelles et aux mouvements ouvriers : CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit., p. 154-167 ; Thomas N. HEALD, « History of the New Orleans Typographical Union from May 2, 1852 to Jan. 1, 1901 », thèse de doctorat, University of New Orleans, 1901.

³⁰⁵ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 février 1837, CADN, New York, 474PO/1/64.

³⁰⁶ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 31 août 1835.

³⁰⁷ « Dimanche dernier, une tentative d'émeute a eu lieu, des placards incendiaires ont été affichés : appel a été fait aux masses ouvrières, une troupe de fous s'est mise à prêcher la croisade contre des mécaniques d'un autre genre, et pour un moment nous nous sommes crus reportés à quatre ans en arrière, sur une des places publiques de Paris, quand on y délibérait pour le brisement des presses mécaniques », *Le Franc-Parleur*, 3 septembre 1835.

« Mais est-ce bien, en effet, pour exclure des ateliers les ouvriers esclaves que cette tentative aussi insensée que coupable a été faite ? [...] [Ce] n'était que le prélude d'un soulèvement d'esclaves. Lee et ses misérables adhérents n'étaient que la garde avancée de ces abolitionnistes qui pour paraître, n'attendent que le moment favorable. [...] leur tentative a eu lieu un dimanche, jour où l'esclave sans ouvrage se trouve livré à lui-même, à ses passions, et va consommer en liqueurs fortes le peu de picajons qu'il a pu ramasser dans la semaine [...]. Je le répète : tout était bien calculé, bien prévu³⁰⁸. »

Cette interprétation, pour exagérée qu'elle soit, reflète néanmoins de façon intéressante le positionnement de cette feuille. Rédigée par un Français qui s'adresse explicitement à ses compatriotes de Louisiane, elle se veut par ailleurs démocrate sur les questions américaines et libérale sur les questions françaises. Ces éléments n'empêchent en rien qu'elle ait intégré, sur les questions raciales et sociales, une position conforme à l'idéologie dominante dans le Sud.

Hormis de notables exceptions, tout laisse ainsi à croire qu'une bonne part de la population française des deux villes – qu'elle soit réfugiée de Saint-Domingue à La Nouvelle-Orléans, héritière des relations coloniales, liée au commerce des produits de l'économie esclavagiste, ou affectée par le préjugé de couleur ambiant – reste en faveur du *statu quo* sur l'esclavage et les relations raciales dans les colonies comme aux États-Unis, en dépit d'un petit nombre d'individus plus ou moins ouverts à l'égalité raciale. Cette situation des Français n'est pas entièrement originale, comme le suggère l'étude que John Nau a faite des Allemands de La Nouvelle-Orléans, soulignant qu'« on trouve des Allemands [...], convaincus de la nécessité de l'institution [...]. [Même] les riches citoyens allemands qui ne possédaient pas d'esclaves penchaient largement vers des sentiments pro-esclavagistes du fait que leurs revenus dérivent, d'une façon ou d'une autre, des productions du travail servile³⁰⁹. »

Les termes du débat autour de l'esclavage et des relations raciales se posent aux États-Unis dès les années 1830. Ce débat se poursuit dans la période qualifiée d'« *Antebellum* » précédant la guerre de Sécession. Les positions des migrants français sur ces questions restent encore à l'état latent et sont rarement exprimées, d'autant que les voix dissidentes dans le Sud sont étouffées par les restrictions pesant sur leur libre

³⁰⁸ *Le Franc-Parleur*, 3 septembre 1835.

³⁰⁹ NAU, *The German People of New Orleans, 1850-1900, op. cit.*, p. 34.

discussion³¹⁰. L'acceptation apparemment tacite du contexte esclavagiste par une majorité de migrants français s'explique alors par leur insertion dans le tissu socioéconomique de New York ou La Nouvelle-Orléans et le maintien de projets migratoires encore liés de près ou de loin à un passé et un imaginaire colonial³¹¹. L'augmentation du niveau de tensions entre abolitionnistes et défenseurs du système esclavagiste dans les années suivantes exigera des prises de positions de plus en plus explicites.

Approcher le processus de politisation des Français à New York et La Nouvelle-Orléans sous l'ère jacksonienne et la monarchie de Juillet a demandé de prêter attention à plusieurs dimensions. D'abord, on a pu interroger un processus de construction nationale qui mène à la revendication d'appartenances nationales de plus en plus explicites, qu'elles soient française, louisianaise ou américaine, mais dont la pratique révèle encore la porosité. Les structures de sociabilité animées par plusieurs générations de migrants mettent en avant un patriotisme et une culture nationale associant origines françaises et insertion dans la société américaine, mais n'empêchent par le maintien de formes d'opposition vis-à-vis des évolutions intérieures françaises. La compatibilité entre ces multiples formes d'appartenance, notamment par le biais de la naturalisation, demeure cependant sujette à débat dans le cadre des premières réactions nativistes à La Nouvelle-Orléans comme à New York. Dans les contextes de crise, les migrants français restent en effet déterminés, selon leurs détracteurs, par leur lieu de naissance et leur origine. Ce phénomène est renforcé par le droit du sang inhérent à la nationalité française, qui fait prévaloir, dans l'interprétation des consuls, le lignage sur les choix d'allégeances.

La définition de l'objet politique pour les migrants peut dans la période s'attacher aussi bien à leur pays d'origine qu'à leur société d'arrivée. Une approche de la politisation comme « zone de contact » et d'influences réciproques entre « les nouveaux cadres de la démocratie et des expériences anciennes³¹² » nous a ainsi amenés à considérer les héritages politiques des migrants et leur rencontre avec le contexte américain. Le phénomène de mobilisation électorale, à l'heure de l'extension du suffrage et des systèmes de partis aux États-Unis, suscite de nouveaux comportements. Pour autant, voter dans une élection américaine, pour un Français naturalisé, n'est pas synonyme d'un abandon complet de ses

³¹⁰ Il n'a pas été possible de découvrir de correspondances de migrants qui abordent explicitement cette question dans la période. L'approche de la guerre de Sécession, dans la décennie 1850, mais surtout la période de la guerre, apportent en revanche quelques rares témoignages.

³¹¹ WEIL, « Les migrants de France et leurs rêves américains du dix-neuvième siècle », *art. cit.*

³¹² LE GALL, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914). Esquisse pour un état des lieux », *op. cit.*

origines migratoires, sociales ou politiques. La nouveauté de ces pratiques est à relier au fait que l'« opinion » des Français sur les affaires américaines devient un objet d'intérêt public, à la fois de la part d'une presse partisane, prompte à attirer ou à dénoncer le vote des migrants, mais également des autorités françaises curieuses de ces expérimentations politiques nouvelles de la part de leurs nationaux. Ainsi, le caractère « incomplet » de la politisation, qui dissocie les comportements visibles de l'évolution des consciences et des représentations politiques, vient rappeler le fait, illustré par les Français, que ces nouvelles pratiques ne supposent pas nécessairement une compréhension et une identification à tous les enjeux mis en avant par les machines partisanes, mais répondent également au positionnement dans un contexte local, et restent soumises à fluctuations.

Enfin, l'influence complexe du contexte de la société d'accueil et des itinéraires migratoires n'est nulle part aussi manifeste que sur les questions raciales et le débat sur l'esclavage. Les Français aux États-Unis apparaissent marqués par les intérêts socioéconomiques et un héritage de cultures coloniales largement favorables au *statu quo*, en dépit de l'existence de rares points de vue divergents. Les divisions sur ces questions n'apparaîtront explicitement qu'après le bouleversement profond du contexte atlantique en 1848. Les révolutions européennes, la victoire des États-Unis face au Mexique ou encore l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises redéfinissent alors les termes du débat sur le républicanisme et l'abolition, avec des retombées majeures sur les migrants français aux États-Unis.

Troisième Partie :

Les migrants français entre conflits d'allégeances et déchirements atlantiques :

socialisme, république, abolition de l'esclavage

Les bouleversements apportés par les révolutions de 1848 en Europe opèrent un tournant pour les Français aux États-Unis. L'espoir puis l'échec de la république sociale en France entraînent une massification de l'émigration politique. Les retombées de l'abolition française de l'esclavage clivent également les Français du Sud des États-Unis et accroissent la visibilité des forces centrifuges qui divisent Nord et Sud. La validité du cadre national de référence est remise en cause par le sectionnalisme comme par l'internationalisme naissant¹. La dimension conflictuelle de la politisation pose par ailleurs la question de la violence, autant en Europe qu'aux États-Unis. La politisation de la population française est ainsi au cœur de trois débats qui se croisent et s'enchevêtrent. D'abord, la question sociale, qui devient une question politique à part entière à partir de 1848 en France comme en Europe. L'accès des peuples à la souveraineté pose en effet également la question des droits sociaux et de la lutte pour les obtenir, préfigurant le conflit de classe. Il en résulte notamment des projets socialistes, anarchistes ou utopistes qui parviennent aux États-Unis. Ce combat est par ailleurs lié à la revendication de liberté et de souveraineté politique, suite à la répression du printemps des peuples et au retour de gouvernements conservateurs en Europe. Ensuite, la question nationale revient avec de multiples dimensions : le cadre de la

¹ Le sectionnalisme désigne, avant la guerre de Sécession, l'émergence d'entités régionales distinctes aux États-Unis – Nord, Sud, Ouest – ainsi que les tensions croissantes inhérentes à leurs évolutions dans des voies de développement différentes. « Le sectionnalisme implique une volonté de déstabiliser la politique nationale, voire la nation elle-même, afin de protéger un intérêt particulier qui est lié à une partie de la nation, mais qui est également perçu comme préjudiciable au reste de la nation » : Paul FINKELMAN et Donald R. KENNON (dir.), *Congress and the Emergence of Sectionalism: From the Missouri Compromise to the Age of Jackson*, Athens, Ohio University Press, 2008, p. 4 ; William W. FREEHLING, *The Road to Disunion. Vol. I Secessionists at Bay (1776-1854)*, New York, Oxford University Press, 1990, p. viii-ix ; William W. FREEHLING, *The Road to Disunion. Vol. II Secessionists Triumphant (1854-1861)*, New York, Oxford University Press, 2008, p. xii-xv.

nation est en effet remis en cause à plusieurs niveaux. Il peut l'être par les premiers pas de l'internationalisme parmi les migrants, mais aussi par l'accroissement du nativisme et des violences qui créent deux catégories de citoyens américains, les natifs et non-natifs. Le sectionalisme favorise de plus l'émergence d'identités régionales, ou locales (comme en Louisiane), au détriment de l'échelle de la nation fédérale américaine. Troisièmement, la question raciale est également une ligne de fracture aux subdivisions complexes. Au-delà de l'opposition sur le principe même de l'esclavage, la question de son devenir concret est de plus en plus discutée, à l'heure de l'abolition française qui participe à l'avancement de l'agenda abolitionniste, au détriment des défenseurs de l'institution particulière. En sus des questions économique, sociale et politique liées à l'abolition, le principe philosophique d'égalité raciale est également débattu. La France apparaît elle-même divisée, une poignée de partisans radicaux de l'égalité absolue contrastant avec une partie de la société française partageant le préjugé louisianais et ayant conservé une vision issue de prisme colonial. Ces questions se cristallisent pour les Français de New York et La Nouvelle-Orléans à la fois autour des tensions européennes liées aux mouvements socialistes et républicains, et des développements du conflit sectionnel américain.

On va voir d'une part que les événements politiques européens ont un effet sur la politisation structurelle et événementielle des Français aux États-Unis. La transformation de certaines structures de sociabilité françaises en organes politiques est un phénomène atlantique qui fait écho à la radicalisation des journaux et des sociétés républicaines en France. Elle s'explique notamment par le nouvel afflux migratoire de quarante-huitards après l'échec du projet de république sociale en France et l'évolution conservatrice de la Deuxième République, accentuée par le coup d'État du 2 décembre 1851. À l'échelle événementielle, la conjonction des révolutions européennes pendant le printemps des peuples accélère le rapprochement des diverses nationalités européennes aux États-Unis, et les Français jouent un rôle de premier plan dans l'émergence de mouvements en faveur d'une « république universelle » et d'un internationalisme naissant. Les générations antérieures de Français aux États-Unis, par leur insertion socio-professionnelle dans le tissu social et économique de New York et La Nouvelle-Orléans, affichent néanmoins une position beaucoup plus conservatrice, hostile aux idées d'abolition et de république qui traversent l'Atlantique. Les Français propriétaires d'esclaves en Louisiane, comme les négociants français de New York, incarnent l'incompatibilité entre leurs intérêts et l'agenda abolitionniste ou républicain.

D'autre part, ces contradictions qui éloignent les Français des États-Unis des évolutions politiques et sociales de la France et de ses colonies doivent se comprendre

dans le cadre de la période dite « *Antebellum* » des États-Unis des années 1850. Les Français sont ainsi touchés par des conflits d'allégeances politiques, liés d'un côté à leur statut d'étrangers, ou d'émigrants, de plus en plus contestés par le mouvement nativiste ; et de l'autre à la question de l'esclavage qui divise de plus en plus durablement Nord et Sud des États-Unis. Le positionnement politique des Français est ainsi tributaire de la rencontre contradictoire entre leurs itinéraires migratoires, politiques et socio-économiques qui influencent leurs choix de nationalité. La politisation conflictuelle qui en résulte révèle le poids différentiel du cadre d'accueil à la veille de la Sécession qui oblige les Français des États-Unis à choisir, entre 1860 et 1861, entre trois options : la Confédération, l'Union, ou la neutralité.

Chapitre 6 :

1848 : les Français de New York et La Nouvelle-Orléans au cœur de l'émergence d'un nouvel atlantique révolutionnaire

Si les révolutions européennes de 1848 ont été longtemps considérées comme un tournant dans l'histoire politique du XIX^e siècle, la dimension atlantique de leurs conséquences a été mise en évidence seulement récemment¹. En particulier, pour les migrants français aux États-Unis, l'avènement d'un nouveau régime républicain dans leur pays d'origine, bien que bref, est d'une importance décisive. La révolution de 1848 est traditionnellement considérée, dans la lignée des travaux de Maurice Agulhon, comme l'une des étapes majeurs du processus d'apprentissage politique des Français, offrant à un nombre croissant de citoyens l'occasion, à travers le vote et les multiples structures de sociabilité, de développer une conscience politique à l'échelle nationale². Le cas des Français aux États-Unis permet d'interroger l'existence d'un tel processus hors de France. On a en effet déjà vu que les migrants ont la possibilité de conserver une proximité avec les enjeux politiques français grâce à la presse et au suivi des actualités françaises, tout en étant à distance de la vie quotidienne de la société française ; alors que dans le même temps leur expérience du cadre politique américain leur assure la liberté d'une sociabilité associative à multiples facettes, ainsi qu'un investissement croissant dans les débats politiques partisans américains. Cette double appartenance illustre et questionne l'analyse de Tocqueville. Ce dernier insiste en effet dans *La démocratie en Amérique* sur l'effervescence associative américaine, considérée comme l'un des fondements de la démocratie. Son contraste avec la France ne l'empêche néanmoins pas de formuler des

¹ BOARDMAN et KINEALY (dir.), *1848, the Year the World Turned?*, op. cit ; Jonathan SPERBER, *The European Revolutions, 1848-1851*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 ; THOMSON (dir.), *The European Revolutions of 1848 and the Americas*, op. cit ; ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit ; SPERBER, *The European Revolutions, 1848-1851*, op. cit.

² Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 1973 ; AGULHON, *La République au village : les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, op. cit ; Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848 : actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002 ; Sylvie APRILE, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998.

préventions sur le risque de « dictature de la majorité » avec l'accroissement des clivages partisans. L'avènement de la république en France pose la question, en France comme aux États-Unis, de l'adaptation du peuple français à l'usage du suffrage universel³.

On peut rapprocher l'étude des réactions des Français aux États-Unis vis-à-vis du changement de régime de la très riche historiographie régionale française sur la question : comment des individus éloignés du centre de la vie politique nationale s'approprient les changements de régime ? Les rapprochements et les différences permettent d'évaluer la spécificité du cadre américain⁴. En effet, la population française de New York et La Nouvelle-Orléans, en s'accroissant, présente comme en France des lignes de fracture politiques, sociales, économiques et religieuses. La dynamique révolutionnaire qui mène en France à la révolution de 1848, mais également le mouvement conservateur qui réprime dès avant 1851 les mouvements radicaux, trouve un écho dans la population française aux États-Unis, qui est amenée à se positionner sur ces enjeux. Il importe d'évaluer dans quelle mesure les Français établis de plus ou moins longue date entendent participer à cette transformation politique. On peut en outre s'interroger sur la distance introduite par leur séjour aux États-Unis, qui renvoie à la question de la hiérarchisation des appartenances nationales française et américaine déjà évoquée.

Le fait que 1848 soit également une révolution européenne, amène à considérer les Français dans leur dimension de groupe ethnique en interaction avec d'autres nationalités européennes, d'autant que la circulation d'idées politiques nouvelles dans l'Atlantique dépasse les frontières nationales. On a déjà vu que les Français sont très inférieurs en nombre par rapport aux Irlandais ou aux Allemands qui ont émigré massivement aux États-Unis à la fin des années 1840⁵. New York et La Nouvelle-Orléans restent néanmoins les ports d'entrée de la quasi-totalité de l'émigration française aux États-Unis. Le niveau de

³ WELCH (dir.), *The Cambridge Companion to Tocqueville*, op. cit.

⁴ Philippe VIGIER, *La Vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848 : 1847-1851*, Paris, Hachette, 1982 ; MAYAUD, *Les secondes républiques du Doubs*, op. cit. ; Pierre LEVEQUE, *Une société en crise, la Bourgogne au milieu du XIX^e siècle (1848-1852)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983 ; Yannick LACOSTE, « Clubs et sociétés secrètes à Toulouse et dans la Haute-Garonne sous la II^e république », maîtrise d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1996 ; Peter MCPHEE, *Les Semailles de la République*, Perpignan, Éditions de l'Olivier, 1992 ; Yves RINAUDO, *Les vendanges de la république*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982 ; Philippe VIGIER, *1848, les Français et la République*, Paris, Hachette, 1998.

⁵ Le recensement fédéral de 1850 mentionne 7 522 personnes nées en France à La Nouvelle-Orléans et 4 990 à New York ; et respectivement 20 200 et 133 730 en Irlande, 11 425 et 56 141 dans les États allemands : J. D. B. DE BOW, *Statistical view of the United States ... being a compendium of the seventh census to which are added the results of every previous census, beginning with 1790*, New York, Gordon and Breach Science Publishers, 1970, p. 399.

qualification relativement plus élevée des Français, leur présence ancienne aux États-Unis, leur nombre en croissance régulière contribuent à l'importance qualitative de la présence des Français dans les deux villes. De plus, le fait que la France soit vue par les peuples européens comme la figure de proue des révolutions – ayant « réussi » deux révolutions successives en 1830 et 1848 – donne également aux radicaux et proscrits politiques français une place importante dans le mouvement politique d'émancipation des peuples européens qui se structure outre-Atlantique. Les travaux réunis par Michel Cordillot sur les mouvements socialistes et internationalistes à l'échelle atlantique marquent bien 1848 comme point de départ d'une dynamique nouvelle⁶.

L'étude de la politisation des Français aux États-Unis et des conséquences des événements européens de 1848 démontre l'introduction aux États-Unis de questions politiques et sociales propres à la France et à l'Europe. Elle porte dans le même temps sur l'influence du cadre américain sur la lecture des événements et sur l'appropriation par une partie de la population de New York et La Nouvelle-Orléans des luttes en cours en Europe. Le changement politique en France pose la question de la signification du projet républicain dans ses dimensions politique et sociale, et sert de révélateur et de catalyseur à l'expression de la question sociale au sein de la communauté française aux États-Unis, accélérant un processus de division conflictuelle sur les questions de classe. Les revendications croissantes des migrants issus des catégories intermédiaires voire inférieures remettent en question le modèle d'intégration à la société urbaine des élites franco-américaines, et sont alimentées par l'arrivée massive de radicaux, socialistes et utopistes venus de France. La Nouvelle-Orléans et New York apparaissent alors comme de nouveaux pôles d'un Atlantique révolutionnaire créé par les réseaux d'opposants. La présence de ces radicaux aux États-Unis accroît les tensions autour de la question sociale et de la participation politique des immigrants. Le dépassement des frontières nationales est notamment incarné par la part que prennent les Français dans la restructuration d'une franc-maçonnerie atlantique. Si 1848 suscite des réactions relativement comparables à New York et La Nouvelle-Orléans vis-à-vis des évolutions de la métropole, le contexte régional et les enjeux sectionnels influent sur les conséquences atlantiques de ces révolutions. En ce sens, l'abolition française de l'esclavage constitue un moment clé dans les évolutions du débat atlantique sur l'abolition, et le conflit d'allégeance de la population française esclavagiste de Louisiane vis-à-vis de la France.

⁶ CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, op. cit. Voir également CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », op. cit.

I) 1848 et les effets d'une révolution à distance : question sociale, république et abolition divisent les Français

Le « moment 1848 » consiste en une série d'événements dont on a récemment réévalué la dimension de « tournant » à l'échelle atlantique : outre la révolution de Février et l'établissement de la Deuxième République en France, les révoltes européennes du « printemps des peuples », les transformations de l'empire colonial français, et leurs effets sur des États-Unis en pleine phase d'agrandissement territorial et démographique, sont autant de facettes qui amorcent un changement profond à l'échelle atlantique⁷. Pour les Français établis aux États-Unis, les effets de la révolution française sont aussi multiples et complexes qu'ils le sont pour les Américains. L'émergence d'un nouvel atlantique révolutionnaire, fondé sur le principe d'émancipation des peuples, nourrit les mouvements de libération nationale contre les régimes autoritaires en Europe, comme le mouvement d'émancipation des esclaves dans les colonies. Du fait de ces multiples dimensions, les conséquences aux États-Unis en sont ambigües et contradictoires. La période de quelques mois qui va de la réception de la nouvelle de la révolution de février 1848 à l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1848, constitue un moment crucial, au cours duquel les Français aux États-Unis sont amenés à définir leurs affiliations politiques en fonction du nouveau contexte. Ils doivent également se situer vis-à-vis de la question sociale, qui a des échos très concrets au sein des classes intermédiaires et ouvrières françaises, à la fois parce que les arrivants les plus récents ont été au contact avec la situation sociale française, mais aussi parce que les villes de New York et La Nouvelle-Orléans voient émerger des mouvements ouvriers depuis les années 1830⁸.

Ces deux villes offrent, dans un premier temps, des évolutions comparables dans la réception du changement de régime. Ces points communs sont à relier à la diversification sociale de l'émigration française dans les deux villes, et à l'émergence d'un rapport « national » aux affaires françaises dans la période précédente. Les opinions libérales qui prévalent majoritairement au sein de la population française expliquent l'accueil favorable

⁷ BOARDMAN et KINEALY (dir.), *1848, the Year the World Turned?*, op. cit., p. 1-5 ; ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit., p. 11-20.

⁸ Roger W. SHUGG, *Origins of Class Struggle in Louisiana: A Social History of White Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1972 ; Robert C. REINDERS, *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, New Orleans, Pelican Publishing Company, 1998 ; CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit. ; WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, op. cit., p. 145-298 ; STOTT, *Workers in the Metropolis. Class, Ethnicity and Youth in Antebellum New York City*, op. cit., p. 235-240.

réservé à l'annonce de la révolution de Février et à la proclamation de la République, accueil partagé par ailleurs par une large partie de la population américaine. Cependant, les tensions sociales latentes au sein des groupes français apparaissent au grand jour, à l'heure où la question sociale tient le devant de la scène en France. Les multiples interprétations de la révolution de 1848 alimentent ces divisions : les classes ouvrières se félicitent de l'avènement de la république sociale, et renouent avec certains idéaux de la Révolution française, alors que les élites plus conservatrices s'y rallient avec davantage de frilosité. Les questions sociales sont désormais visiblement au cœur des divisions politiques qui, en France comme aux États-Unis, scindent assez tôt les Français entre « républicains de la veille » et « républicains du lendemain », puis entre démocrates-socialistes, républicains modérés, « parti de l'Ordre » et bonapartistes⁹.

Le contexte américain contribue cependant à apporter plusieurs éléments qui distinguent les réactions à distance de la population française de New York et La Nouvelle-Orléans de celles de la population de province qui, en France, connaît elle aussi une distance et un décalage temporel avec les événements parisiens¹⁰. D'une part, la présence dans les deux villes d'autres nationalités européennes, qui voient dans la révolution de Février les prémices de la libération des peuples européens, insère les migrants français dans le mouvement internationaliste naissant et accroît la solidarité interethnique. D'autre part, la lecture que font les Américains des révolutions en Europe, et de la situation française en particulier, a des échos multiples, positifs mais aussi négatifs, avec les questions politiques qui divisent l'opinion américaine. Le contexte de la fin de la guerre avec le Mexique, qui relance l'expansion territoriale et avive la question de l'esclavage, conditionne la lecture que les Américains font des événements français¹¹. Richard Rohrs a mis par exemple en avant les réticences de membres du Congrès – notamment John C. Calhoun, et les démocrates du Sud, mais aussi certains membres du parti whig – à adresser

⁹ On désigne comme « républicains de la veille » les républicains ayant participé à la campagne des banquets à partir de 1847 et à la révolution de Février. Ils se divisent ensuite sur la question sociale, les « démocrates-socialistes » ou « Montagnards » étant favorables à une politique sociale avancée, alors que les républicains modérés tiennent d'abord aux avancées politiques et sont moins incisifs sur le versant social. Les « républicains du lendemain » réunissent nombre de monarchistes légitimistes ou orléanistes, qui se sont ralliés à la République, mais qui veulent l'orienter dans un sens conservateur : ils forment le « parti de l'Ordre » qui obtient des succès électoraux dès les élections d'avril 1848 et de mai 1849, et remettent en cause les mesures les plus avancées du début de la Deuxième République. Les bonapartistes, derrière la figure de Louis-Napoléon Bonaparte, élu président en décembre 1848, font également preuve de conservatisme tout en s'opposant au parti de l'Ordre. Voir AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, *op. cit.*, p. 43-69, 131-142.

¹⁰ VIGIER, *1848, les Français et la République*, *op. cit.*, p. 9-34.

¹¹ ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, *op. cit.*, p. 81-103.

un message de félicitations immédiat à la France¹². Sont en cause l'expérience, qui a montré la difficulté de la France à se stabiliser après ses révolutions successives, et le risque de radicalisation populaire, que craignent en particulier des whigs méfiants à l'égard des masses. Or la révolte ouvrière lors des journées de juin 1848 tend à confirmer cette lecture de l'instabilité du peuple français, et le tournant conservateur puis l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte justifient les réserves sur les capacités des Français à user avec sagesse des institutions démocratiques. Cette polarisation s'accroît ainsi entre les déçus du tournant conservateur, et ceux effrayés par l'essor de mouvements socialistes. À partir du mois d'avril 1848 enfin, la nouvelle de l'abolition de l'esclavage par la France augmente les réticences des démocrates du Sud, mais suscite également un conflit d'allégeance pour les nombreux Français de Louisiane propriétaires d'esclaves.

A. Libération de la parole ouvrière et scission entre classes populaires et élites françaises

La révolution qui a lieu à Paris entre les 22 et 25 février 1848, issue de la conjonction entre la campagne des banquets républicains et la crise sociale et économique que traverse le pays, mène à une insurrection populaire victorieuse, à l'abdication de Louis-Philippe et à la proclamation de la République¹³. La nouvelle de cet événement atteint rapidement les États-Unis. La circulation de la nouvelle vient consacrer l'ère du télégraphe et de la navigation à vapeur : elle parvient à New York trois semaines plus tard, via le steamer *Cambria*, de la compagnie Cunard, première compagnie transatlantique à vapeur qui opère à partir de 1840. Le temps de circulation de l'information transatlantique a ainsi été réduit d'un tiers par rapport à la nouvelle de la révolution de 1830. La liaison par télégraphe qui vient d'être inaugurée en mars 1848 à La Nouvelle-Orléans permet à la ville d'être informée des événements européens six jours après New York, ce qui divise par trois son décalage par rapport à 1830¹⁴.

¹² Richard ROHRS, « American Critics of the French Revolution of 1848 », *Journal of the Early Republic*, vol. 14, n° 3, 1994, p. 359-377.

¹³ AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, op. cit., p. 36-42.

¹⁴ La nouvelle arrive à New York le 18 mars 1848 soit en 22 jours quand il en avait fallu 36 à la nouvelle de la révolution de 1830 : *Courrier des États-Unis*, 18 mars 1848 et 3 septembre 1830. « Les dépêches télégraphiques ne nous donnent ni la date ni la cause de cette révolution, et malgré les inexactitudes qui se répètent trop souvent dans des nouvelles ainsi transmises, il n'est pas permis [...] de douter de leur exactitude » : *Courrier de la Louisiane*, 24 mars 1848. En 1830 la nouvelle avait été connue le 21 septembre : *Courrier de la Louisiane*, 21 septembre 1830 ; HOWE, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, op. cit., p. 690-698.

De 1789 à 1830 en passant par 1815, la réception parmi les Français aux États-Unis de la nouvelle d'une révolution en France est devenue un *topos*, dont on va s'attacher ici à pointer les différences avec les manifestations patriotiques précédentes¹⁵. La nouveauté est en effet que la victoire populaire et républicaine de 1848 incite les ouvriers français à prendre la parole à New York et La Nouvelle-Orléans, et leur confère une visibilité nouvelle à l'occasion de la célébration dans les deux villes des débuts de la Deuxième République. L'agenda du changement social et politique qui prévaut en France après le renversement de la monarchie de Juillet et l'établissement des premières réformes du gouvernement provisoire suscite un engouement et un espoir dans les catégories populaires, notamment autour de l'idée d'un « droit au travail¹⁶ ». Un phénomène nouveau d'associations explicitement politiques, en rapport avec les mouvements républicains, radicaux, anarchistes et utopistes initiés en France, apparaît alors aux États-Unis. Ces mouvements vont rapidement s'éloigner des célébrations comme de l'interprétation que les élites françaises des deux villes font de la révolution, ces dernières prônant un républicanisme du lendemain modéré, voire conservateur. La division de classe au sein de la population française, déjà latente pendant la monarchie de Juillet, est ainsi en voie d'être consommée. La presse de La Nouvelle-Orléans constate ainsi que, « comme à New York, les Français se sont divisés¹⁷ ».

Le sens à donner à la révolution et la forme des manifestations à choisir pour la célébrer donnent lieu à des interprétations concurrentes fondées sur des divisions de classe. La première réunion visant à célébrer la révolution de Février à New York provient d'une initiative de la frange populaire et ouvrière de la population française de la ville. Celle-ci se réunit en effet à St John's Hall, un hôtel situé sur Frankfort street, dans le 4^e Ward, traditionnellement investi par les immigrants des classes populaires. L'élite marchande française n'y assiste pas, privilégiant habituellement pour ses réunions les hôtels et cafés français, dans le quartier des affaires, tels que les établissements des frères Delmonico, ou l'Hôtel de Paris sur Broadway. Frédéric Gaillardet dans le *Courrier des*

¹⁵ La célébration nationale à distance est un *topos* qui existe dans l'Atlantique français dès le XVIII^e siècle : Kenneth Banks décrit la culture symbolique utilisée à des fins dynastiques dans le Canada français dès le début du XVIII^e siècle : Kenneth J. BANKS, *Chasing Empire across the Sea: Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montreal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.

¹⁶ Francis DEMIER, « Droit au travail et organisation du travail », dans Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848 : actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002, p. 159-184.

¹⁷ *Courrier de la Louisiane*, 10 avril 1848.

États-Unis, défend le point de vue de cette élite bourgeoise pour dénoncer cette initiative populaire si loin des ses habitudes :

« Convoquée dans un quartier obscur, détourné de la voie publique, et dans la salle étroite d'un hôtel de bas étage, [cette réunion] a été dès le principe, d'un cachet exceptionnel qui en a éloigné tout le haut-commerce français de New York. [...] Les appels faits implicitement à une classe plutôt qu'à une autre tendent à perpétuer les divisions de castes existant parmi nous. Mais la faute en est à ceux qui ont abandonné sans motif, [...] les lieux qui servent de rendez-vous ordinaires à leurs compatriotes¹⁸ ».

Le même type de division apparaît à La Nouvelle-Orléans. Lorsque l'élite franco-américaine se rassemble à la Bourse Saint-Louis, le luxueux hôtel construit dans les années 1830 par Pierre Soulé, une part plus populaire de la population française conteste cette initiative. Le motif en est que le prix demandé pour le banquet organisé par les notables est trop élevé pour la classe ouvrière :

« Pour l'ouvrier qui a une famille et qui manque souvent d'ouvrage, deux piastres sont un sacrifice qu'il ne peut faire sans imposer de sacrifices à sa famille. Cependant, les ouvriers, quoique pauvres, n'en aiment pas moins leur patrie¹⁹. »

En conséquence, une « Assemblée populaire²⁰ » de Français organise un banquet dont les frais de souscription seraient plus accessibles, les plus pauvres en étant même dispensés. Le comité d'organisation, s'il n'est pas majoritairement ouvrier, suggère cependant une initiative des classes intermédiaires : parmi les dix membres qui le composent, on a identifié un commis, un plâtrier, un typographe et un journaliste républicain français²¹. Leur banquet populaire a lieu le 10 avril, suite à une messe célébrée dans la cathédrale Saint-Louis. La place du religieux dans les manifestations de célébration de la révolution de 1848 montre, comme l'ont souligné de multiples études dans le cas français, que religion et république ne sont pas incompatibles en 1848²². Au cours du banquet, auquel

¹⁸ *Courrier des États-Unis*, 18 mars, 1848.

¹⁹ *Courrier de la Louisiane*, 12 avril 1848.

²⁰ *Courrier de la Louisiane*, 30 mars 1848.

²¹ Il s'agit respectivement de Balcet, R. Moustier, J. B. J. Santune, D'Artlys (pseudonyme d'Alexandre Barde). Sont identifiés comme résidents à La Nouvelle-Orléans, sans indication de métier Léon Fribourg et P. Pascon (ou Passchon). On n'a pas pu identifier B. Aimable, E. Lopez, Dussau, Croucet : US Census for 1850, Louisiana, New Orleans ; *New Orleans City Directory*, New Orleans, Cohen, 1851.

²² À New York, des messes en mémoire des victimes de la révolution sont également célébrées à l'Église Saint Vincent de Paul et l'Église Française du Saint-Esprit. L'abbé Lafont y fait un prêche ayant pour but de montrer « les caractères éminents qui font du catholicisme le symbole et l'expression la plus pure de la liberté » : extrait du *Courrier des États-Unis*, reproduit dans le *Courrier de la Louisiane*, 13 avril 1848. Plus tard, une « quête à St Vincent de Paul » est organisée « au profit des blessés, des veuves et des

500 personnes participent, un artisan parisien, Louis-Sébastien Vevey, prend la parole et s'exprime au nom du peuple. Son discours est ensuite publié dans un recueil intitulé *La Voix du Peuple*, accompagné de poèmes patriotiques, ainsi que dans le journal *L'Orléanais*, qui devient le porte-parole du mouvement ouvrier et des opinions communistes²³. Son allocution est représentative de la prise de parole ouvrière dans l'espace public suite à la révolution de Février, et Vevey souligne la nouveauté que cela représente pour son auditoire :

« Dans d'autres temps ou dans d'autres assemblées j'eusse pu paraître un intrus, un usurpateur, un fou peut-être en ce [que] je ne suis qu'un simple artisan, qui au risque de blesser certaines susceptibilités, certains amours-propres, vient exposer franchement ses vues²⁴. »

Si Vevey apparaît comme un artisan instruit, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de toute la classe ouvrière, il n'en est pas moins présenté par la presse démocrate de La Nouvelle-Orléans comme « un éclatant démenti jeté à la face de ceux qui prétendent que la France n'est pas assez éclairée pour s'ériger en république. [...] Lorsque l'on comprend l'exercice de la liberté comme Mr de Vevey, on a bien le droit de réclamer le droit politique²⁵ ». Cette remarque jette un pont entre la France et la Louisiane, et on y retrouve les arguments des défenseurs du suffrage universel en Louisiane en 1845, y compris en faveur des immigrants et des classes populaires. On assiste au même type de prise de parole par un ouvrier à New York lors de la cérémonie internationale organisée le 3 avril au Park, lorsque « M. Clément, honorable ouvrier français, lut un discours écrit ou respiraient les sentimens les plus patriotiques et les plus éclairés²⁶ ».

Il faut néanmoins noter que ces manifestations « populaires » ne le sont pas exclusivement, et réunissent également des notables éclairés, tels qu'à La Nouvelle-

orphelins de la révolution de février [...]. Nos compatriotes, nous n'en doutons pas, s'empresseront de répondre à l'appel qui leur est adressé au double titre de catholiques et de Français », *Courrier des États-Unis*, 13 mai 1848 ; Jacqueline LALOUETTE, « La politique religieuse de la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, n° 28, 2004, p. 79-94 ; Frank Paul BOWMAN, *Le Christ romantique*, Paris, Droz, 1973, p. 91-105.

²³ *L'Orléanais* est rédigé à partir de 1847 par Paul Boutet et publié par J. C. Prendergast et L. D. Deletra. Il se positionne très tôt du côté des « ouvriers français », « appelés aujourd'hui à partager avec les plus hauts talents, les plus belles réputations de la France, la grande tâche du gouvernement », *L'Orléanais*, 13 avril 1848. Il publie notamment des articles favorables au communisme et aux Icariens (11 et 15 avril, 13 et 26 mai 1848, 8 et 22 janvier 1849).

²⁴ LOUIS-SEBASTIEN VEVEY, *La Voix du peuple. Chansons et poésies diverses sur les gens et les choses du siècle, dédiées aux amis du progrès*, La Nouvelle-Orléans, C. Potier & A. Joly, 1848.

²⁵ *Courrier de la Louisiane*, 12 avril 1848.

²⁶ Extrait du *Courrier des États-Unis* reproduit dans le *Courrier de la Louisiane*, 13 avril 1848.

Orléans le consul Aimé Roger, qui affiche ainsi son ralliement à la république. Les orateurs qui prononcent des discours lors du banquet populaire à La Nouvelle-Orléans sont M. Chevalier, le doyen des Français de La Nouvelle-Orléans, Robert Préaux, avocat originaire de Guadeloupe dont on a vu l'engagement dans les nouvelles loges libérales créées dans les années 1830 et 1840, Louis Firmin Caboche, professeur républicain²⁷, et Paul Boutet, journaliste rédacteur de *L'Orléanais*²⁸. Les 19 membres du comité d'organisation du banquet organisé à la Bourse Saint-Louis sont représentatifs quant à aux des élites franco-américaines qui se situent au sommet de la hiérarchie sociale. Ces notables sont présents dans les structures de sociabilité françaises : on y compte trois membres de la Société française de bienfaisance et six francs-maçons membres de *L'Étoile Polaire*. Tous sont par ailleurs majoritairement issus de l'élite marchande et négociante, ou des professions libérales (médecins, avocats, architectes, journalistes)²⁹. La célébration de la révolution de Février par cette élite a lieu le 15 avril, sous la direction de Pierre Soulé, et réunit 700 personnes.

L'irruption des classes populaires dans la célébration du changement de régime se retrouve dans les listes de souscription en faveur des victimes de la révolution de Février. Le montant moyen des dons a en effet beaucoup baissé en comparaison avec les souscriptions de 1830. À New York, il chute à deux dollars et demi alors que les donateurs avaient versé en moyenne dix dollars en 1830³⁰. Cette forte diminution est à rapprocher de l'évolution économique, et des effets de la crise de la fin des années 1830 qui a fait décroître le niveau moyen des prix, ce qui ne suffit pas pour autant à expliquer la division par quatre du montant moyen des dons³¹. Le changement dans le profil des donateurs en est la cause. Ils sont en effet plus nombreux, mais moins riches : ceux qui donnent moins d'un dollar sont très nombreux, alors que ce cas ne se présentait pas en 1830. Inversement, on ne retrouve pas de donateurs très généreux, à l'instar de Joseph Bonaparte qui avait fait

²⁷ Paul Boutet édite *La Réforme, Journal politique, commercial et littéraire*, à La Nouvelle-Orléans en 1845. TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 64 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 18.

²⁸ *Courrier de la Louisiane*, 11 avril 1848.

²⁹ *Courrier de la Louisiane*, 26 mars 1848. Voir la liste en Annexe 82.

³⁰ *Courrier des États-Unis*, 20 et 27 avril 1848.

³¹ Les prix à la consommation ont ainsi baissé d'un indice 100 en 1830 à 85,6 en 1848 : Lawrence H. OFFICER et Samuel H. WILLIAMSON, « The Annual Consumer Price Index for the United States, 1774-2011 », MeasuringWorth 2011, www.measuringworth.com/uscompare/, consulté le 11 novembre 2013.

un don de 200\$ en 1830. En conséquence, bien que le nombre de donateurs soit supérieur (318 au lieu de 210), le montant réuni est nettement moindre (812.50 \$ au lieu de 2 126.75 \$).

Du fait des divisions entre élites et classes populaires, les adresses au peuple français votées dans les différentes assemblées donnent lieu à une certaine cacophonie. À New York, l'assemblée réunie à St John's Hall, marquée par sa composition populaire, vote une « Adresse des Républicains Français de New York au Gouvernement provisoire de la République française³² ». Cependant, Laurent Bonnefoux, l'un des riches banquiers de la ville et président du comité de rédaction, publie un texte concurrent dans le *Courrier des États-Unis*³³. Enfin, le sculpteur Victor Flagella adresse au journal une troisième adresse « au nom d'un grand nombre de citoyens qu'on avait acceptés comme signataires de la première adresse et qui ont été répudiés³⁴ ». De même, à La Nouvelle-Orléans, deux adresses concurrentes sont envoyées en France :

« J'ai l'honneur de vous transmettre l'adresse *au peuple français* qui a été votée par l'une des deux assemblées de Français qui se sont réunis à la Nouvelle-Orléans à l'occasion de la révolution de Février 1848 et l'avènement de la République en France. [...] L'adresse de l'autre assemblée a été transmise directement au gouvernement de la République³⁵. »

Peut-on discerner dans ces adresses des indices des motifs de ces divisions ? Si les louanges vis-à-vis de la liberté et de la république sont relativement unanimes, certaines distinctions apparaissent. L'adresse de l'« Assemblée populaire » de La Nouvelle-Orléans est plus incisive dans la dénonciation de la « tyrannie » et dans l'exaltation du caractère révolutionnaire du peuple français : « Dans un demi-siècle, trois révolutions dues à votre courage !... Dans un demi-siècle, trois héroïques efforts cimentés de votre sang pour la conquête de la liberté !³⁶ ». Les conséquences de la révolution de 1848 en Europe y sont mises en avant :

« Grâce à vous, les despotes tremblent [...] grâce à vous, la tyrannie va s'écrouler de toute parts, ensevelie dans la honte de ses excès, pour n'en plus jamais sortir, gloire à vous enfin toutes les nations libres d'Europe n'auront bientôt plus qu'un cri commun d'allégresse³⁷ ».

³² « Adresse des républicains français », NYHS, SY 1848 n°36.

³³ *Courrier des États-Unis*, 28 mars 1848.

³⁴ *Courrier des États-Unis*, 1^{er} avril 1848.

³⁵ Dépêche de Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 27 avril 1848, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/151 (2MI2325).

³⁶ *Courrier de la Louisiane*, 10 avril 1848.

³⁷ *Courrier de la Louisiane*, 10 avril 1848.

L'autre adresse des notables « Français résidant à La Nouvelle-Orléans » est autrement plus modérée, soulignant le caractère « juste et légitime » de la révolution, mais insistant sur sa modération :

« en renversant [le trône] sans en punir l'usurpateur, vous avez forcé au respect et à l'admiration ce qui voulaient encore douter, depuis 1830 de votre longanimité après la victoire. Pénétrés de la sainteté de la mission dont vous êtes les apôtres, vous continuerez, calmes et patients, à l'édification des timides, à la confusion des détracteurs, l'œuvre de régénération sociale que vous avez proclamée³⁸. »

Cette opposition qui se profile entre les radicaux, convaincus de la nécessité d'exporter la révolution en Europe, et les modérés attentifs à la consolidation de la République sans excès, suggère donc que les divisions de classe se doublent d'une polarisation politique croissante au sein la population française des deux villes.

On a déjà vu en effet que la persistance des étiquettes orléanistes, bonapartistes ou républicaines dans la population française, s'ajoutait dès les années 1830 et 1840 à l'approfondissement des divisions sociales. Or la lecture radicale de la révolution de 1848 par des « républicains » ou « démocrates », parmi lesquels une composante ouvrière, renoue avec la culture politique révolutionnaire de 1789. À La Nouvelle-Orléans, les valeurs révolutionnaires d'égalité et de fraternité sont remises à l'honneur par les ouvriers français : « nous ne voulons pas faire de différence entre les riches et les pauvres. Nous ne parlons pas au nom d'une république française qui n'existe peut-être point, mais au nom sacré de la liberté, de l'égalité et de la fraternité³⁹. » La prise de parole par des groupes radicaux va jusqu'à la formation du « Club révolutionnaire » à La Nouvelle-Orléans, qui se met immédiatement en contact avec le « Club de la révolution » dirigé par le socialiste Barbès à Paris. Ce club envoie une adresse à son homologue parisien, et insiste sur le projet universaliste du républicanisme :

« Notre but en nous organisant révolutionnairement, si loin de la commune patrie, est de propager et d'affermir les principes sacrés de Liberté, d'Égalité et de Fraternité parmi les enfants errants de la France⁴⁰. »

L'assemblée populaire des Français de St John's Hall à New York prône également l'égalitarisme et la méfiance envers les élites, résolvant que « le titre de monsieur et

³⁸ *Courrier de la Louisiane*, 17 avril 1848.

³⁹ *Courrier de la Louisiane*, 31 mars 1848.

⁴⁰ Adresse publiée dans *Le Travail*, Paris, n° 8, 13-15 juin 1848, cité dans CORDILLOT, *Aux origines du socialisme moderne: la première internationale, la commune de Paris, l'exil. Recherches et travaux*, op. cit., p. 212.

messieurs a été aussi supprimé comme anti-républicain et remplacé par celui de citoyens⁴¹. » Or cette lecture républicaine engagée est perçue avec réticence par une partie des élites plus proches de l'orléanisme, qui se sont ralliées à la république, tout en restant sur des positions conservatrices. Frédéric Gaillardet, dans le *Courrier des États-Unis*, en constitue l'archétype. Se voulant toujours porte-parole de la population française de New York, il critique cet usage du terme « citoyen » comme source de divisions inutiles :

« ce mauvais emprunt fait aux traditions vulgaires et prosaïques de notre ancienne révolution est déplorable [...]. Il est fait pour creuser plus profondément encore entre les diverses classes de notre population la ligne de démarcation [...] que le républicanisme devrait effacer⁴². »

Le ralliement de Gaillardet à la république est d'ailleurs raillé par le *Courrier de la Louisiane* dans un article intitulé « Vive le roi ! Vive la république ! ». Il cite des extraits du *Courrier des États-Unis* prouvant le revirement d'opinion de son rédacteur. Le *Courrier de la Louisiane* affecte d'être « surpris, après l'avoir vu sauter pendant huit années pour la royauté, de le voir sauter aujourd'hui pour la république⁴³ ». Cependant, même des personnalités moins suspectes d'opportunisme, telles que Hyacinthe Peugnet, un opposant à la Restauration devenu notable français de New York, ont rapidement affiché leurs distances d'avec le mouvement radical. Son attitude témoigne de la recherche de l'unité, qui voit dans l'égalitarisme radical une menace de division. Le rejet des références à la Révolution française est lié à la crainte de la guerre civile qui accompagne en 1792 les débuts de la Première République⁴⁴.

À La Nouvelle-Orléans également, le ralliement à la république ne va pas nécessairement de soi pour tous. Les interventions enflammées de Pierre Soulé, pourtant membre de l'élite franco-américaine, mais fervent républicain depuis sa jeunesse en France, provoquent des réactions mitigées au sein de la population française de La Nouvelle-Orléans. Son invocation lyrique de « l'époque où la *Marseillaise*, cette œuvre impérissable, cette terreur des rois, réunissait sous le même drapeau les fils de la liberté⁴⁵ » suscite, d'après le *Courrier de la Louisiane* « dans quelques esprits susceptibles quelques préventions fâcheuses et sans fondement⁴⁶. » Ces divisions sur l'interprétation de la république en France vont s'approfondir à mesure que la situation évolue, au cours de

⁴¹ *Courrier des États-Unis*, 23 mars 1848.

⁴² *Courrier des États-Unis*, 18 mars 1848.

⁴³ *Courrier de la Louisiane*, 17 avril 1848.

⁴⁴ *Courrier des États-Unis*, 1^{er} avril 1848.

⁴⁵ *Courrier des États-Unis*, 27 mars 1848.

⁴⁶ *Courrier de la Louisiane*, 11 avril 1848.

l'année 1848, et que se forment des partis opposés, conservateurs d'un côté, et démocrates-socialistes de l'autre.

Tableau 6.1 : Chronologie des célébrations de la révolution de 1848 à New York et La Nouvelle-Orléans.

Célébrations de la révolution de 1848	
New York	La Nouvelle-Orléans
<p>18 mars : Nouvelle de la révolution de Février. Réunion des Irlandais à l'Hôtel Shakespeare.</p> <p>20 mars : Premier meeting des "Français démocrates de New York" et nomination d'un comité d'organisation d'une assemblée générale.</p> <p>21 mars : Assemblée des Américains et des Irlandais à l'Hôtel Shakespeare pour célébrer la révolution française.</p> <p>22 mars : Assemblée générale des Français à St John's Hall, et vote d'une adresse au peuple de Paris ; des Américains, Irlandais, Suisses et Polonais assistent au meeting.</p> <p>23 mars : Meeting des Suisses à St John's Hall.</p> <p>28 mars : Célébration de la révolution par les autorités américaines à Lafayette Hall, en présence de Français.</p> <p>29 mars : Première célébration officielle de la révolution avec participation du consul de France et de la milice française.</p> <p>31 mars : Réunion d'organisation des Français au théâtre Palmo : comité de souscription, organisation d'une assemblée générale. Meeting des Italiens.</p> <p>1^{er} avril : Meeting des Phalanstériens de New York (Minerva Room). Meeting des Italiens et des Suisses de Neufchâtel.</p> <p>3 avril : Grande célébration publique : messe, meeting dans le Park Garden, trois tribunes (française, allemande, américaine).</p> <p>5 avril : Réunion du comité de finances de la grande manifestation franco-américaine.</p> <p>25 avril : Grand bal au théâtre du Park et célébration franco-américaine.</p>	<p>24 mars : Arrivée par télégraphe de la nouvelle de la révolution.</p> <p>26 mars : meeting républicain à la Bourse Saint-Louis, organisation de manifestations et d'un banquet à 2\$/personne.</p> <p>30 mars : Assemblée populaire réclamant un banquet à un prix de souscription inférieur.</p> <p>10 avril : Messe, banquet populaire aux Jardins Sainte Hélène, en présence du consul (400 personnes)</p> <p>12 avril : Comité d'organisation à la Bourse St Louis.</p> <p>15 avril : Manifestations des « Amis de la liberté » à la salle d'Orléans, en présence d'Italiens, d'Irlandais et d'Allemands.</p> <p>17 avril : Banquet franco-américain à la Bourse Saint-Louis (700 participants)</p>

Sources : *Le Courrier des États-Unis, Le Courrier de la Louisiane, L'Abeille de la Nouvelle-Orléans, L'Orléanais, La Chronique*, mars-avril 1848.

Dès 1848, les partisans de la révolution s'organisent et consacrent ainsi la division politique et sociale du groupe français en créant des groupes explicitement politiques, tels que la « Société démocratique des Républicains français de New York ». Elle est mentionnée pour la première fois dans la presse française de New York en juillet 1848, afin de célébrer le 14 juillet et « l'anniversaire de la prise de la Bastille et la victoire du Peuple sur le despotisme⁴⁷ ». Cette société se situe ainsi dans la lignée d'un républicanisme qui revendique la filiation révolutionnaire et la solidarité ouvrière : toutes ses annonces commencent par la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Les meetings de la société sont organisés au Shakespeare Hôtel, qui est avec St John's Hall un lieu de sociabilité ouvrière et ethnique. Elle se démarque ainsi de la sociabilité classique de la Société française de bienfaisance ou de la milice française, et fait du *Courrier des États-Unis* son organe principal de 1848 à 1853. En effet, le journal est cédé en avril 1848 par Frédéric Gaillardet, qui rentre en France, à Paul Arpin, journaliste républicain français venu de La Nouvelle-Orléans. Sa direction affiche une ligne éditoriale résolument républicaine et modérée :

« Sincèrement républicain avant d'arriver aux États-Unis, son séjour sur cette terre de liberté n'a fait qu'affermir sa foi politique. Il a salué avec joie l'inauguration de la République en France ; et son vœu le plus ardent, c'est de voir s'établir dans son pays natal un système de gouvernement dont il a pu apprécier ici les bienfaits⁴⁸ ».

La composition de la société reflète la mobilisation politique croissante de l'artisanat et du monde ouvrier français à New York. Parmi les dix membres du comité qui organise la célébration du premier anniversaire de la révolution de 1848, on compte un bijoutier, deux horlogers, un bottier, un corroyeur et un agent de commerce⁴⁹. Le programme social de la société passe par la publication d'annonces en faveur des ouvriers français de New York cherchant du travail. La société offre par là sa contribution à la philosophie du « droit au travail » :

« La Société Démocratique française de New York invite ses compatriotes sans travail, et munis de tous renseignements, de s'adresser à ladite société les mardis et vendredi soirs de 8 à 9h 290 Broadway.

⁴⁷ *Courrier des États-Unis*, 8 juillet et 22 juillet 1848. « Une fête patriotique – Le banquet de la société démocratique des Républicains Français de New York a eu lieu hier soir. Les sentiments du plus pur patriotisme animaient toute l'Assemblée, qui était fort nombreuse. Des toasts heureusement choisis ont été salués par d'unanimes acclamations, et d'un bout à l'autre cette belle fête a été marquée par l'union et l'accord le plus parfait », *Courrier des États-Unis*, 28 juillet 1848.

⁴⁸ *Courrier des États-Unis*, 10 avril 1848.

⁴⁹ *Courrier des États-Unis*, 19 février 1849 ; *Doggett's New York City Directory Illustrated, 1848-1849*, *op. cit.*

Demandes d'emploi pour : 2 teneurs de livres, 1 arrimeur, 1 commis tailleur, 3 commis, 1 dessinateur sur étoffes, 1 doreur au mercure, 1 peintre d'enseignes, 1 brasseur, 1 tonnelier, 1 tisserand, 1 cuisinier, 1 tailleur de pierres, 1 cocher, 6 garçons de magasin, 4 domestiques.

Toutes ces personnes sont spécialement recommandées par la Société Démocratique à laquelle on est prié de s'adresser, franc de port⁵⁰. »

La mise en œuvre de cette solidarité est comparable à celle qui émerge parmi les groupes de réfugiés et de proscrits politiques à Londres, à Bruxelles ou à Jersey, qui ont quitté la France dès les mois de mai et juin 1848⁵¹.

Outre la solidarité ouvrière, la pédagogie républicaine se développe : avec le suffrage universel, on diffuse des manuels de l'électeur en France « dans le but de faire aussi rapidement que possible l'éducation républicaine et électorale de la population des campagnes⁵² ». Également diffusé aux États-Unis, ce manuel est l'équivalent français de celui qui, trois ans auparavant, était destiné aux Français naturalisés de Louisiane :

« Demande. – Qu'est-ce que la République ?

Réponse. – C'est la forme de gouvernement que se donne un peuple, quand il est assez mûr, assez éclairé pour faire ses affaires par lui-même.

D. – La France n'a-t-elle pas déjà eu la République ?

R. – Oui, elle l'a proclamée en 1792 ; mais alors la guerre civile à l'intérieur, la guerre d'invasion à l'extérieur, s'opposaient à l'établissement d'une véritable République. [...] La République de 1848 s'est profondément séparée de la République de 92, en abolissant la peine de mort en matière politique ; ce sera une République de concorde et de paix. [...]

D. – À quels caractères peut-on reconnaître les vrais représentants de la nation ?

R. – [...] Puisqu'il s'agit de guérir les maux actuels de la patrie et d'organiser pour l'avenir le règne de la fraternité, choisissez pour vos mandataires les hommes en qui vous reconnaîtrez le plus de vertus privées, de lumières, de dévouement, d'abnégation : quelle que soit la position sociale qu'ils occupent, ils pourront représenter dignement la nation⁵³. »

Cet accent sur l'éducation politique va de pair avec le fait que 1848 symbolise l'abolition des frontières de classes au regard de la participation politique, mais également, pour les plus avancés, l'abolition des frontières de genre. Alfred Mercier, fils d'un médecin français

⁵⁰ *Courrier des États-Unis*, 30 novembre 1848.

⁵¹ Les journées du 15 mai 1848, organisées par les républicains progressistes en vue de soutenir les autres nations européennes révoltées, mènent à une insurrection ratée. Face à la répression, les premiers groupes de républicains radicaux quittent la France. Après la révolte ouvrière des journées de juin 1848, le mouvement d'exil s'amplifie avec la répression : Sylvie APRILE, *Le siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 107-112.

⁵² *Courrier des États-Unis*, 18 avril 1848.

⁵³ *Ibid.*

installé à La Nouvelle-Orléans, et beau-frère de Pierre Soulé, voit en 1848 le moment propice à établir « une école nationale, où le riche et le pauvre apprendront toutes les sciences » mais insiste sur le fait que « cette école, la seule vraie, la seule digne de la liberté, il faudra la réclamer aussi pour les femmes ». Il constate en effet le manque d'éducation politique des femmes françaises de La Nouvelle-Orléans, ce qu'il estime dommageable à toute la société :

« Je rencontrai une jeune personne, intelligente à coup sûr, mais n'ayant pas reçu un quart d'éducation [...]

- Eh bien ! vous voilà heureuse, Mademoiselle, m'écriai-je avec confiance.
- De quoi donc, Monsieur ?
- Comment ? de quoi ? La France, la République...
- Ô mon Dieu, monsieur, république ou royauté, qu'est-ce que cela peut me faire, à moi ? J'y suis tout à fait indifférente⁵⁴ ».

À l'heure où les femmes ont pris une part active dans la révolution en France, et où se réunit à Seneca Falls, dans l'État de New York, la première convention de femmes réclamant des droits politiques à travers la « *declaration of sentiments* », le projet de Mercier, sans aller jusqu'à avancer l'idée des droits politiques des femmes, tient cependant à ce que le principe d'égalité s'applique en matière d'éducation⁵⁵.

Ainsi, les divisions sociales et politiques parmi la population française de New York et La Nouvelle-Orléans éclatent avec la révolution de 1848 et mènent à une politisation qui se calque de plus en plus sur les oppositions politiques et sociales qui se consolident en France. L'originalité du mouvement républicain et populaire qui se forme parmi les Français de New York et La Nouvelle-Orléans au cours de l'année 1848 consiste cependant en son association avec le « printemps des peuples » qui se déroule en Italie, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne parallèlement aux événements français⁵⁶. L'une des caractéristiques propres à la réception de la Deuxième République par les Français de New York et La Nouvelle-Orléans est ainsi leur association immédiate avec les autres groupes de migrants, qui tend à renforcer la tendance ouvrière et radicale de cette réception, et contraste par ailleurs avec la réaction des élites françaises et des Américains, davantage entourée de réserves.

⁵⁴ MERCIER, *Biographie de Pierre Soulé, Sénateur à Washington*, op. cit., p. 97-99.

⁵⁵ Michèle RIOT-SARCEY, *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994 ; Michèle RIOT-SARCEY, « Emancipation des femmes, 1848 », *Genèses*, vol. 7, n° 1, 1992, p. 194-200 ; Kathryn Kish SKLAR et James Brewer STEWART (dir.), *Women's Rights and Transatlantic Antislavery in the Era of Emancipation*, New Haven, Yale University Press, 2007, p. 3-17.

⁵⁶ SPERBER, *The European Revolutions, 1848-1851*, op. cit., p. 195-238.

B. Solidarités ethniques européennes et premiers pas de l'internationalisme

L'originalité de la politisation des Français aux États-Unis face à la révolution de 1848 provient du fait que la population française est mêlée aux autres nationalités européennes, dont la présence croît spectaculairement dans les deux villes. Cette proximité suscite une mobilisation commune qui permet de dépasser le strict cadre national, et participe dans une certaine mesure au développement d'une conscience politique partagée autour de l'émancipation politique et du refus des pouvoirs autoritaires. Les études démographiques de la population française de New York et La Nouvelle-Orléans ont mis en avant les liens d'intermariage ou de résidence avec les migrants allemands qui peuvent également favoriser les rapprochements politiques⁵⁷. Les initiatives prises par les Français pour célébrer le changement politique en France sont ainsi accompagnées – et parfois même précédées – par celles des autres groupes ethniques. Pour ces derniers, la victoire du principe républicain français est un signal fort en vue des luttes de libération politique dans les autres pays d'Europe.

Selon la presse de New York, ce sont en effet les Irlandais et les Allemands qui ont été les premiers à s'emparer de la nouvelle de la révolution française, dès son arrivée à New York le 18 mars 1848, avant même que les Français ne s'organisent :

« Les Irlandais de New York ont salué la Révolution de Paris d'un cri de joie, comme s'il se fût agi de leur propre cause. Un certain nombre d'enfants de la verte Erin se sont réunis spontanément à l'Hôtel Shakespeare [...]. Aussi lisait-on hier, sur un transparent arboré au St John's Hall dans Francfort Street "Vive la République Française ! Vive la révolution en Europe !" Cette devise était écrite en français, en anglais et en allemand, et l'hôtel était illuminé⁵⁸ »

Les lieux centraux de la sociabilité des Allemands et des Irlandais sont alors investis par les catégories populaires françaises. Le reproche de division de classe parmi les Français de la part du *Courrier des États-Unis* allait de pair avec une dénonciation du mélange ethnique.

⁵⁷ Marjorie Bourdelais constate un rapprochement franco-allemand dans les alliances matrimoniales à La Nouvelle-Orléans entre 1848 et 1850 : les Français épousent des Françaises dans 55% des cas, et des Allemandes pour 15%. Ce phénomène est accentué parmi les protestants d'origine française, ces chiffres passant alors respectivement à 40% et 27%. Ces tendances sont similaires pour les femmes françaises. Un quart des Allemands épousent ainsi des Françaises : BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », *op. cit.*, p. 151-155. À New York, Olivier Brégeard constate également que si l'endogamie des Français reste forte, les Allemands sont au deuxième rang des conjoints en 1850. La proximité résidentielle est également importante, un quart des foyers français ayant des voisins d'origine allemande en 1850 : BREGÉARD, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 45-46.

⁵⁸ *Courrier des États-Unis*, 21 mars 1848.

Gaillardet déplorait alors que certains Français aient « accepté ou choisi, pour une manifestation française, une salle exclusivement fréquentée jusqu'alors par les Irlandais, les Américains ou les Allemands⁵⁹ ». St John's Hall accueille en effet successivement les « meetings » de différentes nationalités qui s'organisent pour célébrer la révolution en France. Une sociabilité populaire mêle ainsi « des Américains, des Irlandais, des Suisses, des Polonais, etc.⁶⁰ » aux Français dans leurs réunions. L'Italien Palmo, qui a repris le café français « des Mille colonnes », le rebaptise « Café de la République » en 1848, ce qui suggère là encore la rencontre des luttes nationales européennes⁶¹.

Les célébrations associant toutes les nationalités européennes constituent ainsi un trait nouveau de la réception des événements de 1848 à New York comme à La Nouvelle-Orléans. En particulier, le 3 avril, une grande assemblée dans les jardins du City Park à New York réunit un grand nombre de nationalités (Américains, Anglais, Irlandais, Italiens, Français, Allemands, Suisses et Polonais) autour de trois estrades en langue anglaise, française et allemande. Après les discours, il est prévu que les orateurs « se tenant par la main, feront un serment solennel devant les cieux et les nations de la terre de s'unir et de marcher ensemble, de se secourir dans toutes les tentatives que feront leurs pays respectifs pour conquérir la liberté républicaine⁶² ». On peut souligner d'une part la mise en exergue de la notion de « nation », qui va de pair avec l'éveil politique des peuples européens que l'on va désigner de plus en plus comme des « nationalités » luttant pour leur indépendance politique. D'autre part, le caractère universel de la liberté est mis en avant par la presse qui célèbre l'« enthousiasme qui animait cette population si diverse par les idiomes, si unie par le cœur et le sentiment de liberté⁶³ ». Il en résulte une alliance de ces luttes diverses, qui prennent alors un sens partagé. Dans les célébrations franco-américaines de la révolution de Février, l'alliance désormais classique du drapeau américain et du drapeau tricolore voit apparaître d'autres symboles nationaux émergents. Lors de la cérémonie à la Bourse Saint-Louis à La Nouvelle-Orléans le 15 avril, « les couleurs françaises, américaines et italiennes flottaient et symbolisaient l'esprit de Fraternité⁶⁴ ». Les Italiens, bien qu'encore minoritaires au regard des autres immigrants européens, sont en effet très présents. Ils accordent une importance majeure à la révolution française, qu'ils perçoivent comme

⁵⁹ *Courrier des États-Unis*, 18 mars, 1848.

⁶⁰ *Courrier des États-Unis*, 23 mars 1848. Voir Annexe 83.

⁶¹ ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 88.

⁶² *Courrier de la Louisiane*, 12 avril 1848.

⁶³ Extrait du *Courrier des États-Unis* reproduit dans le *Courrier de la Louisiane*, 13 avril 1838.

⁶⁴ *Courrier de la Louisiane*, 17 avril 1848.

« avant-courrière [sic] de la régénération italienne⁶⁵ ». Plus généralement, la France est en effet vue – par les Français eux-mêmes – comme modèle de la libération de l'Europe :

« et nous pouvons promettre à nos frères Européens, que bientôt nous verrons se réaliser l'union des peuples libres, car la grande voix de la France crie aux peuples opprimés, la généreuse devise de nos pères⁶⁶ ».

L'union des causes nationales européennes s'approfondit avec le début du printemps des peuples, notamment dès mars 1848 avec les soulèvements populaires à Vienne, Milan, Berlin. En mai 1848, une « grande manifestation allemande » a lieu à New York « en l'honneur des libertés germaniques », afin de rendre hommage aux « citoyens morts pour la liberté dans les révolutions de Vienne et de Berlin⁶⁷ ». Ernest Caylus, représentant des républicains français, y prononce également un discours : « Si mon pays a gagné la première bataille de la liberté [...] la France ne veut qu'une chose : le glorieux surnom de premier soldat des Républiques européennes [...]. Comme Français, nous ne sommes pas seulement voisins de l'Allemagne, mais ses frères⁶⁸ ».

Les mots d'ordre de « république » et de « liberté » sont également accueillis plutôt favorablement par la population et les autorités américaines des deux villes⁶⁹. Les manifestations franco-américaines impliquant les autorités américaines révèlent, dans les deux villes, des *topoi* déjà largement évoqués. On peut y souligner le rôle croissant du parti démocrate vis-à-vis des Français, dans la continuité du ralliement des Français à ce parti dans les années 1840. À New York, la célébration officielle donnée par les Américains au théâtre du Park, le 25 avril 1848, doit être présidée par l'ancien président démocrate Martin Van Buren. Si ce dernier ne peut finalement pas assister à la cérémonie, le consul de France à New York se réjouit néanmoins de l'alliance des démocrates américains et européens. Le terme « démocrate » devient alors polysémique, puisqu'il désigne les partisans de régimes démocratiques en Europe, fondés sur la proclamation du suffrage universel et de la république, mais aussi les membres du parti démocrate américain qui leur apportent leur soutien. Par ailleurs, avec moins d'ambiguïté, l'image des « républiques

⁶⁵ Compte-rendu du discours de M. Foresti, Italien de New York, à la cérémonie du Park à New York. Extrait du *Courrier des États-Unis* reproduit dans le *Courrier de la Louisiane*, 13 avril 1838.

⁶⁶ « Adresse des républicains français », NYHS, SY 1848 n°36.

⁶⁷ *Courrier des États-Unis*, 11 mai 1848.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ L'ouvrage de Timothy Roberts retrace la variété des réactions au sein de la société et du monde politique américain : ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, *op. cit.*

sœurs » française et américaine est remise au goût du jour, la plus ancienne devant guider la plus jeune.

« La vieille expérience de l'Union signalait à la Jeune République française les écueils de la route, l'avertissant des dangers et des excès où elle pourrait être entraînée, lui rappelant les conséquences qui en résulteraient pour elle aux yeux du monde, cherchant enfin à la guider dans la voie des heureuses libertés, est pour moi quelque chose de plus expressif que les éloges sans restriction votés dans un premier élan⁷⁰. »

Le choix par les autorités newyorkaises d'un symbole révolutionnaire français, à travers bonnet phrygien envoyé au peuple de Paris, pour incarner la liberté, est révélateur. Alors que la révolution de 1830 avait réinvesti l'emblème du drapeau tricolore, le bonnet phrygien reparait brièvement comme objet symbolique faisant le lien entre révolutions américaine et française, associant République et Liberté⁷¹. On se situe ainsi dans un moment qui rappelle le souvenir de 1792, à la fois par la proclamation de la république en France, et par l'idée d'exportation de la révolution ; mais dans le même temps on insiste sur les leçons tirées du passé, afin que la France évite la guerre civile, et que l'expansion de la révolution en Europe ne se fasse plus au profit d'une seule puissance⁷².

Il est à souligner que cette dimension d'exportation de la révolution, dont on a déjà vu qu'elle divisait modérés et radicaux français, fait écho au débat aux États-Unis sur la poursuite de l'expansion après la victoire sur le Mexique. La question de l'« intervention » des États-Unis sur la scène internationale, notamment vis-à-vis de Cuba, croise alors les débats sur la possibilité que la France intervienne militairement pour aider la lutte des peuples européens. Pierre Soulé établit un lien entre ces deux enjeux, se déclarant favorable à toutes les interventions, au nom des principes républicains. Dans le discours qu'il prononce à La Nouvelle-Orléans le 11 avril 1848, il s'affiche comme favorable à l'aide

⁷⁰ Dépêche de La Forest, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 4 mai 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

⁷¹ NEWMAN, *Parades and the Politics of the Street: Festive Culture in the Early American Republic*, op. cit., p. 165-166 ; ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit., p. 45-46 ; Maurice AGULHON, *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 26-34.

⁷² Ernest Caylus dans son discours au Park le 3 avril, rappelle ainsi « que l'on est souvent injuste envers les bienfaits de notre première révolution. Il ne faut pas oublier qu'en 1793, pendant que quatorze armées républicaines repoussaient l'invasion étrangère, la Convention nationale organisait à l'intérieur notre beau système d'administration qui fait la gloire immortelle de notre pays. [...] Dans deux ans, la liberté aura fait le tour du monde, et ils seront libres comme nous ; dans deux ans, l'Europe républicaine aura renversé tous les trônes et détruit tous les tyrans ». *Courrier des États-Unis*, 4 avril 1848.

de la France aux mouvements européens, et au soutien des États-Unis vis-à-vis des nationalités⁷³ :

« Cependant rassemble tes légions, Ô France, et prépare tes fils pour de nouveaux combats. L'Europe monarchique va s'armer, sois-en sûre, contre tes libertés. Elle aura peur que ton souffle n'aille agiter la cendre des tombeaux où gisent ensevelies ses vieilles nationalités. Ces grands morts pourraient bien se réveiller au bruit de tes hymnes patriotiques [...]. Tu ne laisseras pas la Pologne, cette incorrigible complice de ta gloire et de tes grandeurs, expirer de rage et de désespoir [...]. Tu ne détourneras pas tes regards de cette Irlande que tient garrotée l'ombrageuse jalousie de ses maîtres [...]. Et tu auras plus que d'impuissants soupirs pour cette Italie que ses ennemis n'ont laissée vivre que pour s'en repaître [...]. Puissent les flots du grand fleuve se mêlant à ceux de l'océan, bondir au devant des brises chaudes et amies qui s'élèvent de ces rivages et t'apporter de l'autre côté des mers nos sympathies et nos acclamations !⁷⁴. »

Or en 1854, lorsqu'il est question d'intervenir à Cuba contre l'Espagne, Pierre Soulé prend une part prépondérante au manifeste rédigé à Ostende avec James Buchanan et John Y. Mason, alors représentants des États-Unis en Grande-Bretagne et en France. Ce texte vise à l'annexion de Cuba par les États-Unis, et use des mêmes principes pour justifier cette politique d'expansion américaine :

« Il est désormais universellement admis que l'oppression extrême donne le droit à tout peuple de prendre l'initiative de se soulager lui-même du joug de ses oppresseurs. Les souffrances nécessairement infligées par une administration corrompue, arbitraire et infatigable aux habitants de Cuba ne peut que stimuler et aviver l'esprit de résistance et de révolution contre l'Espagne qui s'est si souvent manifesté au cours de ces dernières années. Dans ces conditions, il est vain d'imaginer que les sympathies du peuple américain ne se manifestent pas avec ferveur en faveur de son voisin oppressé. [...] Si les Cubains devaient se révolter contre l'oppression qui les accable, aucun pouvoir humain ne saurait empêcher les citoyens des États-Unis et les hommes éclairés des autres pays d'accourir leur porter assistance⁷⁵. »

Ces échos entre la situation européenne et les questions agitant l'opinion américaine contribuent à ce que l'enthousiasme, partagé par les Français, les Américains et les autres nationalités, fasse place à des divisions et des déceptions. Dès la fin de l'année 1848 se profilent les premières désillusions, liées au tournant conservateur et répressif des

⁷³ John Preston MOORE, « Pierre Soulé: Southern Expansionist and Promoter », *Journal of Southern History* vol. 21, 1955, p. 203-223.

⁷⁴ « Discours de M. Pierre Soulé à l'Assemblée Publique tenue en l'honneur de la république française », *Extra de La Chronique*, 11 avril 1848. Voir Annexe 84.

⁷⁵ Pierre SOULÉ, James BUCHANAN, John Y. MASON, « Ostend Manifesto, October 18 1854 », *House Executive Documents*, 33d Congress, 2d Session, vol. X, n°93, Washington, Government Printing Office, 1854, pp. 127-136. Voir texte original en Annexe 85.

révolutions en France et en Europe, où les mouvements révolutionnaires sont réprimés en Allemagne, en Italie et en Pologne. La répression des mouvements ouvriers à Paris en juin 1848, mais aussi le choix d'élus conservateurs à l'Assemblée et à la présidence, suscite des nouvelles lignes de divisions partisans entre les Français de New York et de La Nouvelle-Orléans.

C. Évolutions conservatrices en France et nouvelles divisions partisans parmi les Français de New York et La Nouvelle-Orléans

La politisation événementielle de soutien au nouveau régime se transforme alors en politisation conflictuelle pour les nouveaux acteurs – républicains démocrates français – qui ont émergé à New York et La Nouvelle-Orléans, et qui prennent de plus en plus leurs distances face aux évolutions du régime. Inversement, les tendances conservatrices, au sein de l'élite française des deux villes, se manifestent également et pérennisent ainsi les divisions sociales et politiques selon des lignes partisans qui se calquent explicitement sur la situation en France.

Le refroidissement d'une partie de l'opinion publique aux États-Unis vis-à-vis de la politique française commence avec les journées de juin 1848. La révolte des ouvriers parisiens au nom du droit au travail, en réaction à la fermeture des Ateliers Nationaux, est écrasée dans le sang par le général Cavaignac au nom du gouvernement républicain. Cette nouvelle insurrection est condamnée par les Américains, y compris par la classe ouvrière⁷⁶, mais aussi par une partie de la population française aux États-Unis. Ainsi, la *Chronique* publiée en 1848 par H. Méridier à La Nouvelle-Orléans, condamne les journées de juin, au nom de la liberté qu'offre désormais le suffrage universel. Ce dernier a en effet établi un régime démocratique qui ne laisse pas de place à la contestation violente :

« Les conspirateurs peuvent être de bonne foi, et en cela nous partageons entièrement les généreuses pensées exprimées par notre correspondant [...]. Mais lorsqu'on est citoyen d'une république, la seule arme permise est celle de la discussion et du scrutin : les hommes qui tentent de renverser violemment une administration ne sont pas des républicains ou s'ils le sont, ils n'en connaissent pas les devoirs. Quand un pays jouit du suffrage universel, ceux qui recourent aux armes sont toujours coupables⁷⁷. »

⁷⁶ Merle CURTI, « Impact of the Revolutions of 1848 on American Thought », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 93, n° 3, 1949, p. 209-215, p. 58-59 ; WILENTZ, *Chants Democratic : New York City and the Rise of the American Working Class*, op. cit., p. 358 ; BLUMENTHAL, *France and the United States; Their Diplomatic Relation, 1789-1914*, op. cit., p. 54-64.

⁷⁷ *La Chronique*, 6 août 1848.

L'optimisme est dès lors remplacé par l'inquiétude au sein de la population française aux États-Unis, partagée entre la crainte des débordements populaires et celle d'un retour à un mode de gouvernement autoritaire. Dès l'automne 1848, Paul Arpin remarque à New York que « l'opinion publique est ici d'une susceptibilité excessive pour tout ce qui touche la France [...] vite on s'émeut, on s'alarme ; et l'on recommence à mettre en doute le maintien et jusqu'à la possibilité même de la République. [...] Cet affaiblissement de la foi républicaine, ce refroidissement qu'éprouvent tant de gens qui avaient accepté avec enthousiasme le régime nouveau, voilà le mal actuel de notre pays⁷⁸. »

Cette inquiétude va de pair avec une attention redoublée vis-à-vis des affaires françaises. Le lectorat du *Courrier des États-Unis* connaît une très forte augmentation, qui témoigne de l'intérêt croissant de la population française de New York, et plus largement d'Amérique, pour les affaires d'Europe. Lors de son bilan à la fin de l'été 1848, Paul Arpin mentionne le surplus d'activité éditoriale « pour que le *Courrier* restât toujours au niveau de l'importance des événements », qui consiste en l'édition de numéros supplémentaires pour publier les nouvelles dès qu'elles arrivent d'Europe, ainsi que des suppléments⁷⁹. Ces efforts produisent des résultats, puisque le journal se félicite d'avoir gagné 3 725 souscripteurs entre 1848 et 1852⁸⁰. Afin de satisfaire un lectorat divisé sur les questions politiques françaises, Paul Arpin défend sa ligne éditoriale consistant à laisser la parole au pluralisme d'opinion de ses correspondants français, afin de restituer le mieux possible aux lecteurs le spectre des opinions politiques en France⁸¹. Bien qu'il se situe lui-même du côté

⁷⁸ *Courrier des États-Unis*, 17 octobre 1848.

⁷⁹ En 21 semaines, 70 numéros ont été publiés au lieu de 62, ainsi que 25 suppléments : *Courrier des États-Unis*, 20 août 1848.

⁸⁰ « The *Courrier des États-Unis* has increased in its circulations three thousand seven hundred and twenty five since the withdrawing of its former editor Mr Frederic Gaillardet : and 512 on its regular subscription list, from the 15th December 1851 to 1st February 1852, this not including the extra sale at the desk by single copies », *New York Times*, 10 février 1852.

⁸¹ Dès le 19 août 1848, Paul Arpin précise sa ligne éditoriale « Les pages du *Courrier des États-Unis* doivent être le miroir fidèle des opinions qui règnent en France aussi bien que des événements qui s'y accomplissent. [...] C'est dans ce but que nous puisons dans les journaux de toutes les couleurs ; c'est dans ce but surtout que nous donnons nos correspondances telles que nous les recevons. [...] Elles représentent surtout les Républicains du lendemain dans leurs deux nuances principales [...]. Ce sont là deux nuances qui embrassent, il faut le reconnaître, la majorité de la classe moyenne, et aussi celle des hautes classes de la société en France ; mais elle est loin d'être la nation tout entière ; et les républicains de la veille méritent aussi d'être entendus, non seulement par la voix de leurs organes modérés [...] mais aussi par la voix des exaltés et des mécontents. [...] C'est cette conviction également qui nous a décidé à joindre à celles que nous possédons déjà, une nouvelle correspondance qui représentera l'opinion républicaine la plus avancée, celle des *Républicains rouges* ou si l'on aime mieux, celle des *Révolutionnaires* », *Courrier des États-Unis*, 19 août 1848.

des républicains modérés, son objectif consiste à refléter aussi fidèlement que possible les courants politiques français, qu'ils soient socialistes, bonapartistes ou conservateurs :

« Un grand nombre de nos abonnés nous ont adressé au sujet de notre principal correspondant, des réclamations dont quelques unes étaient des plus vives. Ils n'établissent, grâce à Dieu, aucune solidarité entre nos opinions et celles de M. Gaillardet, mais ils regrettaient fort de nous voir donner dans notre feuille la première place et parfois la plus importante à un récit qui trop souvent s'est trouvé en contradiction directe avec leurs sympathies, aussi bien qu'avec les nôtres. [...] Il importe aujourd'hui comme toujours de laisser se produire toutes les opinions. [...] [Les] lettres [de M. Gaillardet] peuvent donc servir à apprécier le mouvement de l'opinion : à ce titre elles doivent trouver place dans nos colonnes, tout aussi bien que la correspondance anti-révolutionnaire de A. T., tout aussi bien qu'y seraient admises les communications d'un *Républicain Rouge* s'il voulait bien ne pas remplacer les faits et les principes par des déclamations socialistes. Le *Courrier des États-Unis* ne pouvait se passer d'avoir une *Correspondance Napoléonienne*, il se trouve que c'est M. Gaillardet qui la lui fournit, voilà tout⁸². »

Cependant, à mesure de l'évolution du régime en France, et notamment après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence en décembre 1848, trois tendances principales divisent les Français des deux villes : les républicains modérés, qui récusent aussi bien le bonapartisme que le socialisme ; les démocrates-socialistes qui font la promotion d'une république sociale avancée ; et les conservateurs qui se rallient à la stabilité que semble promettre Louis-Napoléon Bonaparte, fût-ce au sacrifice de quelques libertés. Les premiers sont représentés par Jérôme Bayon à La Nouvelle-Orléans dans le *Courrier de Louisiane*, et par Paul Arpin à New York dans le *Courrier des États-Unis*. Ces deux journaux partagent « le peu de confiance que nous inspire le président de la République Française. L'étude de son passé a fait naître dans notre esprit des préventions que ses actes seuls peuvent détruire⁸³ ». Jérôme Bayon présente l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 comme « la lutte entre la monarchie et la République⁸⁴ », dont le résultat « a attristé tous les Américains qui avaient salué avec enthousiasme l'avènement de la République de février⁸⁵ ». Dans le même temps, ces modérés prennent leurs distances avec les positions des républicains rouges, des utopies et du socialisme⁸⁶. Bayon rend ainsi

⁸² *Courrier des États-Unis*, 23 décembre 1848.

⁸³ *Courrier des États-Unis*, 20 janvier 1849.

⁸⁴ *Courrier de la Louisiane*, 9 décembre 1848.

⁸⁵ *Courrier de la Louisiane*, 11 janvier 1849.

⁸⁶ Lorsque Paul Arpin publie le « Manifeste de la Montagne », il souligne que la République démocratique et sociale a des doctrines qui « ne diffèrent pas essentiellement de celles que professent les Républicains modérés, et c'est dans l'interprétation des principes, plutôt que dans les principes eux-

responsables « les fractions extrêmes du parti républicain, avec leurs théories du socialisme et du communisme, [qui] ont contribué pour leur part à discréditer la République⁸⁷ ». Cependant, ces positions modérées agacent les démocrates-socialistes à New York et à La Nouvelle-Orléans. *L'Orléanais* partage la déception à l'élection de Bonaparte, mais penche davantage du côté de la république sociale :

« Le parti qui a porté Bonaparte à la présidence est l'ennemi déclaré des idées républicaines, des idées progressives [...]. Tous les républicains à quelque couleur qu'ils appartiennent ne formeront plus qu'un seul parti pour combattre les monarchistes qui veulent les supprimer, alors il faudra recourir à la violence⁸⁸. »

Ces démocrates-socialistes, associés aux autres nationalités, continuent à soutenir à distance la cause des révolutions malgré l'échec de ces dernières. *L'Orléanais* espère ainsi que « de cet obscur chaos surgira une grande république européenne, mais jusqu'à ce que nos souhaits soient réalisés, que de secousses, que de désastres à éprouver encore !⁸⁹ ». Comme en France, l'évolution conservatrice du régime contribue progressivement à marginaliser les modérés, alors que les républicains radicaux constituent des groupes d'opposition frontale au régime. Ils sont en effet de plus en plus nombreux aux États-Unis, du fait de la répression dont ils sont victimes en Europe. Enfin, le parti bonapartiste existe également parmi les Français aux États-Unis. On peut y voir le prolongement de la tradition bonapartiste, mais aussi le ralliement des conservateurs dans le but de défendre l'ordre. Un « Français républicain de New York » considère que

« au lieu de voir dans [l']élection presque unanime [de Louis-Napoléon Bonaparte] une protestation du peuple contre la République, on devrait y voir plutôt une protestation contre l'intervention de l'étranger dans nos affaires de famille [...]. Louis Bonaparte préférera la présidence pour trois ou quatre années, avec la gloire d'avoir contribué à assurer la liberté et le bonheur de la France, à l'Empire pour quelques mois, peut-être, avec la perspective de se voir ensuite proscrire par ce même peuple qui l'avait rappelé de l'exil⁹⁰ ».

Prudent d'Artlys est par ailleurs représentatif à La Nouvelle-Orléans d'un républicain de la veille qui, par horreur du socialisme, se rallie au nouveau président. Il affirme ainsi dans la

mêmes, que réside la différence [...]. Si les partisans de cette république pouvaient, en effet, s'en tenir aux termes du programme que nous analysons, il n'y aurait pas à s'effrayer outre mesure de leurs tendances », *Courrier des États-Unis*, 2 décembre 1848.

⁸⁷ *Courrier de la Louisiane*, 11 janvier 1849.

⁸⁸ *L'Orléanais*, 5 janvier 1849.

⁸⁹ *L'Orléanais*, 2 juin 1848.

⁹⁰ *Courrier des États-Unis*, 20 janvier 1849.

Presse des Deux Mondes : « Oublions donc le passé de l'élu du peuple, et espérons en l'avenir. Dieu veillera toujours sur la France⁹¹ ».

La célébration du premier anniversaire de la révolution de Février témoigne des évolutions de ces tendances dans les deux villes. À La Nouvelle-Orléans, la fête du 22 février 1849 associe la France et les États-Unis, du fait de la coïncidence entre l'anniversaire de Washington et de la révolution de Février. Jérôme Bayon exprime la désillusion des républicains modérés qui s'identifient à la figure de Lamartine :

« Cent seize ans après la naissance du héros de la démocratie, la France célébrait cet anniversaire par une révolution [...] cependant la contre-révolution veillait dans l'ombre [...]. Quel contraste entre le sort de Washington et celui de Mr Lamartine [...] ! Lamartine a succombé sous les coups incessants de la calomnie d'abord, et de l'impopularité qui s'attache aux doctrines de quelques républicains exaltés⁹². »

Des républicains qui se sont baptisés « Société des Disciples de Béranger » annoncent néanmoins un « banquet national et républicain » le 24 février 1849, sans qu'on en connaisse les développements⁹³. En revanche, une grande manifestation est organisée à New York par les républicains français à l'Hôtel de Paris⁹⁴. À cette occasion, l'union nationale est encore affichée, et des toasts sont portés au « Président de la République française ». Cependant, la radicalisation et les divisions pointent, avec le « toast de M. Hourdequin [à] la Montagne de 1848⁹⁵ ». L'introduction de la terminologie partisane française – la Montagne désignant les « démocrates-socialistes » qui échouent définitivement lors de la journée du 13 juin 1849 – va durablement marquer le paysage politique de New York. La transformation après 1851 de la « société démocratique des Républicains français » en « société de la Montagne » ou de la « République universelle »

⁹¹ *La Presse des Deux Mondes*, n.d. [1849].

⁹² *Courrier de la Louisiane*, 21 février 1849. Cette déception suite à l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte est partagée par Abel Dreyfous, notaire alsacien qui soutenait la candidature de Cavaignac : voir Annexe 86.

⁹³ Les organisateurs de ce banquet sont : Jauquet, Meyer libraire, Daroux, Lange, *La Presse des Deux Mondes*, [février 1849].

⁹⁴ « Tous les Républicains qui désirent assister à cette fête patriotique et Nationale peuvent se procurer des cartes d'admission à la Société Démocratique, 290 Broadway, au bureau du *Courrier des États-Unis*, à l'hôtel de Paris et chez tous les membres du Comité dont les noms suivent : H. Raveneau, F. Blanchet, A. Prontaut, A. Hourdequin, H. Centlivre, P. Rivoire, A. Miquel, G. Mathieu, L. Cormier, E. Du Buisson. [...] Prix d'admission, un dollar et demi », *Courrier des États-Unis*, 19 février 1849.

⁹⁵ *Courrier des États-Unis*, 27 février 1849.

va de pair avec sa radicalisation⁹⁶. Le parti de la démocratie sociale et politique s'associe aux luttes de libération nationale en Europe. On ne comprend néanmoins pleinement cette transformation que par l'arrivée des quarante-huitards à New York et La Nouvelle-Orléans après les tournants répressifs et conservateurs successifs qui vont du printemps 1848 à 1851.

L'évolution de la situation politique des débuts de la Deuxième République trouve des échos très directs auprès de la population française de La Nouvelle-Orléans et New York. La marginalisation des républicains modérés, pris entre le tournant conservateur et bonapartiste d'un côté, et la radicalisation des démocrates-socialistes de l'autre, est sensible outre-Atlantique. Ces divisions portent autant sur la question de l'évolution politique de la France, que sur des principes plus généraux de droits politiques et sociaux. C'est pourquoi les opposants radicaux à l'évolution du régime trouvent aux États-Unis les conditions propices à continuer leur lutte conjointe avec les autres nationalités. Cependant, outre ces évolutions métropolitaines et leurs échos aux États-Unis, l'impact atlantique de la révolution de 1848 provient également de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Cette mesure accroît l'ambiguïté de la position des Français aux États-Unis vis-à-vis de la révolution en France, en suscitant un conflit d'allégeance nationale pour les Français de Louisiane propriétaires d'esclaves.

D. Abolition française de l'esclavage et conflit d'allégeance nationale des Français de Louisiane

Situer les effets de la deuxième abolition française de l'esclavage pour les Français aux États-Unis demande à replacer ce mouvement dans un contexte qui associe le mouvement abolitionniste en France métropolitaine, la situation des colonies françaises, et l'insertion des Français dans l'économie et la société esclavagistes du Sud des États-Unis. Il convient de souligner que la question se pose de façon très différente entre New York, où la nouvelle de l'abolition française de l'esclavage dans les colonies ne suscite que très peu de réactions visibles, et La Nouvelle-Orléans, où le décret d'abolition a un impact direct sur les Français de Louisiane. Par ailleurs, pour les contemporains, la question de l'abolition, même si elle prend une dimension atlantique, n'a pas le même sens si on l'applique au contexte des colonies françaises ou à celui du Sud des États-Unis⁹⁷. C'est

⁹⁶ CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, op. cit., p. 27 ; CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », op. cit., p. 191-210.

⁹⁷ On peut noter que les différences politiques entre sociétés esclavagistes – sociétés coloniales dans le cas français, États du Sud des États-Unis de l'autre – engendrent des mouvements abolitionnistes

pourquoi nous allons considérer ici les conséquences de l'abolition française sur les Français aux États-Unis, alors que le positionnement des Français sur la question de l'esclavage aux États-Unis sera envisagé dans le chapitre suivant.

Le mouvement abolitionniste en France, contrairement aux mouvements de masse en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, demeure élitiste et repose sur une base restreinte⁹⁸. La monarchie de Juillet, prise entre la pression du lobby colonial et des ports atlantiques d'une part, et les initiatives prudentes des abolitionnistes d'autre part, est restée relativement paralysée sur la question. Le problème des conséquences de l'abolition, de l'indemnisation des colons et de l'organisation du travail libre n'est pas résolu lorsqu'éclate la révolution de Février. Le retour en France de Victor Schœlcher le 3 mars 1848, qui était au cœur du mouvement abolitionniste, et la neutralisation momentanée des conservateurs, du fait de la révolution, ouvrent une fenêtre d'opportunité⁹⁹. Dans un premier temps cependant, l'annonce de la république dans les colonies antillaises passe la question de l'émancipation sous silence. Même lorsque le décret d'abolition est pris le 27 avril, il ne prévoit qu'une entrée en vigueur de l'abolition au 10 août. Myriam Cottias montre comment ces délais laissent place aux bruits et aux rumeurs dans les colonies françaises, ainsi qu'à une impatience croissante. Ces incertitudes ont une influence décisive sur les soulèvements d'esclaves qui ont lieu le 22 mai 1848 en Martinique. Ces troubles poussent les autorités locales à proclamer l'abolition immédiate entre le 23 et le 26 mai, sans attendre les ordres officiels de métropole¹⁰⁰.

Au-delà de ses effets directs dans les colonies antillaises, l'abolition de l'esclavage a également un impact sur les Français à l'extérieur ou aux marges de l'empire, pour lesquels

également très différents : Catherine DHAUSSY, « Utopie et démocratie humanitaire aux États-Unis et en France entre 1830 et 1848. Comparaison et étude d'interactions. », thèse de doctorat, Université Paris 13 - Paris Nord, 2003, p. 245-247.

⁹⁸ Seymour DRESCHER, « British Way, French Way: Opinion Building and Revolution in the Second French Slave Emancipation », *The American Historical Review*, vol. 96, n° 3, 1991, p. 709-734 ; DRESCHER, *Abolition: A History of Slavery and Antislavery*, op. cit., p. 281-282, 293-306.

⁹⁹ Le travail de mobilisation populaire, par le biais de campagnes de pétitions sur le modèle anglais lancées par des ouvriers, donne des résultats assez faibles en 1844-45. En 1846-47 Cyril Bisette joue un rôle influent, et parvient à obtenir un soutien de l'Église catholique. Les conseils généraux de 24 départements envoient également en 1847 des pétitions en faveur de l'abolition de l'esclavage. Le mouvement s'amplifie avec un plan d'émancipation immédiate proposé en Guadeloupe, mais refusé par le gouvernement comme trop avancé, et la campagne s'accroît en janvier 1848 : DRESCHER, « British Way, French Way: Opinion Building and Revolution in the Second French Slave Emancipation », art. cit., p. 723 ; Nelly SCHMIDT, *Victor Schœlcher et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Fayard, 1994 ; SCHMIDT, *L'engrenage de la liberté : Caraïbes-XIX^e siècle*, op. cit.

¹⁰⁰ Myriam COTTIAS, « Ces "hommes dangereux" de 1848. L'amnistie à l'épreuve de l'abolition de l'esclavage », *Genèses*, vol. 66, n° 1, 2007, p. 30-50.

l'application du nouveau droit est encore floue et sujette à négociation¹⁰¹. L'installation de Français en Louisiane depuis la fin du XVIII^e siècle reposait largement sur un projet migratoire fondé sur les potentialités offertes par l'économie esclavagiste, que ce soit par l'établissement de plantations, ou par les opportunités commerciales offertes par La Nouvelle-Orléans, au carrefour des flux commerciaux entre Atlantique, Golfe du Mexique et Mississippi. Comme suggéré par François Weil¹⁰², La Nouvelle-Orléans se situe au cœur du « vieil » Atlantique français, modelé sur l'héritage colonial, et distinct d'un Atlantique émergent marqué par les débuts de l'ère industrielle. Les migrants français de Louisiane se positionnent ainsi dans une société racialisée, où l'acquisition d'esclaves par les nouveaux arrivants était l'un des premiers signes de confort et d'enrichissement. Cependant, la révolution de 1848 en France vient bouleverser cet état de fait. En abolissant l'esclavage dans les colonies françaises, le décret du 27 avril 1848 pris par le gouvernement provisoire interdit en effet également dans son article 8 à ses ressortissants nationaux de posséder des esclaves à l'étranger.

L'étude des réactions de la population d'origine française en Louisiane à l'abolition reste biaisée par l'interdiction en vigueur à La Nouvelle-Orléans, comme dans tous les États du Sud, de toute manifestation favorable à l'abolition¹⁰³. Dans le cadre de l'exacerbation des « *politics of slavery* », les débats partisans locaux ont pour but de prouver que le meilleur parti est celui qui protège le mieux l'institution esclavagiste, tout en cherchant à discréditer les adversaires en les taxant d'abolitionnistes¹⁰⁴. Il n'est donc pas surprenant que la nouvelle de l'abolition française dans la presse francophone ait été

¹⁰¹ L'application de l'abolition au Sénégal offre également des marges de manœuvre : Mamadou BADJI, « L'abolition de l'esclavage au Sénégal : entre plasticité du droit colonial et respect de l'État de droit », *Droit et cultures*, 2006, <http://droitcultures.revues.org/729>, consulté le 10 avril 2012.

¹⁰² WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », *op. cit.*

¹⁰³ Une loi de l'État de la Louisiane de 1830 interdit la production et la diffusion de publications abolitionnistes et l'expression d'opinions en faveur de l'abolition : « Acts passed by Louisiana Legislature on March 6th and 17th 1830 », cités dans *The Abolitionist*, n°7, 1833, p. 99.

¹⁰⁴ L'expression « *politics of slavery* » désigne, à partir des années 1830, l'irruption de la question de l'esclavage dans tous les combats partisans et électoraux américains, et consiste, dans les États du Sud, à une surenchère entre les candidats qui se présentent comme les meilleurs défenseurs de l'institution particulière : William J. COOPER, *The South and the Politics of Slavery, 1828-1856*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1978, p. xii-xv ; John M. SACHER, *A perfect war of politics : parties, politicians, and democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003, p. 80-81. L'opposition de la presse partisane de La Nouvelle-Orléans en témoigne. *Le Courrier de la Louisiane*, démocrate, et *l'Abeille*, whig, accusent réciproquement le parti adverse d'abolitionnisme. Le consul français constate « qu'en Louisiane, il n'y a qu'un seul moyen de succès, c'est d'être franchement partisan de l'esclavage », dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, 29 octobre 1848, ministère des Affaires étrangères, CPC-États-Unis-2.

relayée négativement ou passée sous silence. L'opinion publique se manifeste cependant d'abord à la nouvelle des troubles accompagnant l'abolition anticipée en Martinique et en Guadeloupe. Certains colons des Antilles françaises ont en effet fui les colonies au moment des troubles, et se réfugient à La Nouvelle-Orléans. Ils y ravivent les peurs et la rhétorique ayant accompagné l'accueil des réfugiés de Saint-Domingue, ainsi que le long contentieux sur la gestion métropolitaine de l'indemnité¹⁰⁵. Des réunions de colons français d'une part – associant ces « réfugiés » à un certain nombre de Français originaires des colonies, qui se sont fixés à La Nouvelle-Orléans depuis les années 1830 – et de Néo-Orléanais d'autre part, s'organisent pour prévoir les mesures à prendre en cas de bain de sang dans les colonies françaises¹⁰⁶. D'un côté, les colons adressent leurs reproches aux nouvelles autorités françaises, et notamment aux commissaires de la République :

« les massacres qui se sont passés à Saint Pierre en mai dernier ont la désapprobation générale et ont douloureusement affecté ceux qui aiment la justice, l'humanité et l'ordre, [...] la conduite inqualifiable de la première autorité de la Martinique dans ces moments aussi funestes lui a attiré le blâme de tous [...].

[...] La liberté sans ordre et sans loi est l'émeute, le pillage et l'assassinat en permanence, [...] ce que ce chef a octroyé dans le sang des colons blancs et sur les cendres encore fumantes de leur propriété, ce n'est point la liberté, mais la permission d'assassiner et de piller¹⁰⁷. »

D'un autre côté, ils incriminent également l'État métropolitain d'avoir leurré les Français sur les conséquences de l'abolition : « le peuple français [...] ne saurait être responsable de la conduite inconsidérée de fonctionnaires qui, dans des moments de commotion, proclament des principes et adoptent des mesures dont ils n'ont pas prévu les résultats, sans même prendre les précautions que commande une prudence ordinaire¹⁰⁸ ». On y retrouve bien la distance traditionnelle entre population coloniale et autorités métropolitaines accusées de négliger les réalités locales.

Par ailleurs, la population et les municipalités de La Nouvelle-Orléans soutiennent les colons français, étant confortés dans l'idée que l'abolition est source de ruine et de désordre. L'impopularité de l'abolition française ne se limite pas aux considérations sur ses

¹⁰⁵ BEAUVOIS, « L'indemnité de Saint-Domingue: 'Dette d'indépendance' ou 'rançon de l'esclavage'? », *art. cit.*

¹⁰⁶ Parmi les organisateurs de la réunion du 1^{er} juillet, on trouve des Français originaires des Antilles installés à La Nouvelle-Orléans depuis les années 1830, *Le Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1848. L'Assemblée du 8 juillet réunit la population de La Nouvelle-Orléans, et comprend les représentants des trois municipalités, ainsi que des créoles, des descendants de réfugiés de Saint-Domingue et des Américains, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 9 juillet 1848. Voir Annexes 87 et 88.

¹⁰⁷ *Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1848.

¹⁰⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 9 juillet 1848.

effets aux Antilles. C'est en effet aussi un nouveau précédent fâcheux pour les défenseurs de l'esclavage aux États-Unis, après l'abolition britannique¹⁰⁹. Les multiples résolutions prises par la population de La Nouvelle-Orléans n'exagèrent le danger que pour mieux exprimer la sympathie et la solidarité envers les colons français. On oppose la cruauté et la sauvagerie des anciens esclaves émancipés, à l'humanité et la sécurité qu'offre la Louisiane – reprenant l'argument paradoxal que la société esclavagiste serait, selon ses défenseurs, plus « humaine » qu'une société libre laissée aux mains d'anciens esclaves :

« Les colons obligés de quitter leurs villes natales pour ne pas y tomber sous les poignards de leurs anciens serviteurs trouveront à La Nouvelle-Orléans l'humanité qu'ils y viennent chercher et tous les secours que réclame leur position malheureuse¹¹⁰. »

« Ils trouveront sur la terre d'Amérique la liberté que la mère-patrie leur promettait, et la sécurité qu'elle n'a pu leur donner. [Ils] y seront à l'abri des convulsions sociales où les hommes les plus sages sacrifient souvent aux faux dieux, à ces dieux cruels qui n'inspirent que des malheurs¹¹¹. »

Bien que la révolte généralisée annoncée n'ait pas lieu, ces témoignages reflètent bien la perception que l'on a en Louisiane de l'abolition française, et la défiance vis-à-vis des autorités métropolitaines qui en découle. Il est intéressant de voir qu'à New York, une inquiétude similaire apparaît parmi certains Français. Cela peut se comprendre par le maintien de relations économiques et sociales de ces Français avec les colonies antillaises. Si les actions entreprises n'ont pas la même portée, les résolutions prises à La Nouvelle-Orléans sont érigées en exemple par le *Courrier des États-Unis* :

« Depuis quelques jours, divers navires ont amené à New York un certain nombre de colons, contraints d'abandonner la Martinique, et nous recevons les plus tristes détails sur la situation à laquelle se trouvent réduits quelques-uns des infortunés qui sont ainsi venus chercher un asile parmi nous. [...] Mais, en attendant [une] assistance officielle, quelque chose doit être fait par tous ceux des habitants de New York qui tiennent, de près ou de loin, à la grande famille française. [...] Un meeting général, semblable à celui dont La Nouvelle-Orléans nous a donné le généreux exemple, serait sans doute le meilleur moyen d'agir efficacement¹¹². »

Au-delà de cette réaction qui apparaît comme plutôt défavorable à l'abolition, la presse française de New York est néanmoins silencieuse, ce qui rend impossible d'identifier les positions des Français de la ville sur la question.

¹⁰⁹ RUGEMER, *The Problem of Emancipation: The Caribbean Roots of the American Civil War*, op. cit., p. 123-124.

¹¹⁰ *Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1848.

¹¹¹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 9 juillet 1848.

¹¹² « Les colons de la Martinique - Appel aux Français », *Courrier des États-Unis*, 6 août 1848.

Cependant, les Français de La Nouvelle-Orléans sont touchés plus directement encore par le décret d'abolition. L'intention du gouvernement provisoire est en effet d'en faire un acte plus radical que l'abolition britannique, ce que souligne Lawrence Jennings¹¹³. En particulier, l'article 8 du décret d'abolition a vocation à avoir des effets en dehors des colonies françaises, et affecte au premier chef les Français établis en Louisiane. Cet article stipule en effet :

« À l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ces gens¹¹⁴. »

Cette interdiction de posséder des esclaves est assortie d'une clause obligeant les Français propriétaires d'esclaves à les libérer dans un délai de trois ans. Le non-respect de la mesure doit entraîner la perte de nationalité. Cette disposition ouvre alors une crise d'allégeance majeure parmi les résidents français de Louisiane ayant conservé leur nationalité d'origine tout en s'intégrant à la société esclavagiste.

C'est essentiellement par le prisme des plaintes adressées par le consul de France de La Nouvelle-Orléans au ministère des Affaires étrangères que l'on peut appréhender cette question. Il convient ainsi de nuancer les propos du consul, qui se fait le porte-parole d'une partie seulement de la population française de Louisiane. Il représente la catégorie des propriétaires d'esclaves, ou de ceux dont le statut socio-économique dépend de l'économie esclavagiste. La situation personnelle du consul témoigne de son insertion dans ce groupe. Nommé à La Nouvelle-Orléans au début des années 1840, Aimé Roger a tissé de nombreux liens dans la société louisianaise. Il épouse ainsi en 1847 Madeleine Armantine Armant, membre d'une famille créole d'origine française et propriétaire d'esclaves. Il défend le postulat que les Français de Louisiane ont gardé un attachement pour leur mère-patrie – et ont « repoussé les instances de leurs familles et dédaigné les avantages attachés à la nationalité américaine, pour mourir Français¹¹⁵ ». Or l'article 8 du décret rend leur statut économique et social incompatible avec leur allégeance nationale. Il provoque une crise qui n'a d'autre solution que la naturalisation américaine :

¹¹³ La Grande-Bretagne avait adopté une loi en 1843 qui prohibait la possession d'esclaves par des Britanniques à l'étranger, mais tolérait certaines exceptions et ne sanctionnait les infractions que par une amende : Lawrence C. JENNINGS, « L'abolition de l'esclavage par la II^e République et ses effets en Louisiane, 1848-1858 », *Mélanges en l'honneur de Raymond Mauny. Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 205, 1969, p. 375-397, p. 380.

¹¹⁴ Décret du 27 avril 1848 publié dans *L'Orléanais*, 2 juin 1848.

¹¹⁵ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1848, MAE, CPC-États-Unis-2. Voir Annexe 89.

« si l'article 8 est maintenu, tous les Français qui résident en Louisiane se feront avant le terme de 3 années, naturaliser américains, afin d'une part d'éviter la prescription de cet article, et de l'autre, de perdre leur qualité de Français par un acte de leur volonté, plutôt que par l'application d'une loi rigoureuse¹¹⁶. »

En effet, sans leurs esclaves, ces Français seraient réduits à « renoncer à l'agriculture, source de bien-être et souvent de richesses pour un grand nombre d'entre eux. Ils seront forcés d'abandonner toutes les industries lucratives dans lesquelles leur intelligence et leur activité leur assurait un rang honorable ; ils ne pourront même lutter dans une foule de petites entreprises qui sont à peu près exclusivement dans leurs mains ¹¹⁷ ». L'américanisation apparaît comme un résultat tragique et contre-productif pour la France, mettant fin à la synthèse franco-louisianaise qui associait les opportunités économiques louisianaises, la culture républicaine américaine et les bénéfices d'un retour potentiel en France.

« Ils disent, avec un sentiment d'amertume bien profond, qu'ils sont condamnés par la République française de mourir américains parce qu'ils [...] obéissent [...] aux conditions, aux nécessités et aux lois du pays qui leur a donné l'hospitalité ! Leurs enfants, élevés à la grande école de l'Amérique républicaine, et leurs fortunes acquises péniblement dans un esprit de retour dans leur patrie, seront à jamais perdus pour la France¹¹⁸. »

C'est pourquoi le consul milite pour l'abrogation de l'article 8. Ces arguments finissent par toucher les autorités françaises, notamment après le glissement conservateur de la Deuxième République¹¹⁹ : le délai de trois ans pour la libération des esclaves est remplacé par une période de dix ans par la loi du 11 février 1851. Malgré ce premier compromis, le consul persiste dans les années 1850 à déplorer les contradictions entre cette loi française et la loi louisianaise. Le durcissement de la législation sur les affranchissements en Louisiane en 1852, qui oblige les propriétaires à payer le passage des affranchis vers l'Afrique, rend l'article 8 de plus en plus inapplicable¹²⁰. Le consul indique que, comme il l'annonçait dès 1848, « pas un Français ne suivra l'exemple de la femme du consul de la

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹¹⁹ JENNINGS, « L'abolition de l'esclavage par la II^e République et ses effets en Louisiane, 1848-1858 », *art. cit.*, p. 389-390.

¹²⁰ « An Act Concerning the Emancipation of Slaves in This State », loi du 18 mars 1852 : « La loi que je vous transmets fait une situation toute nouvelle aux Français de Louisiane », dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 18 juin 1852, MAE, CPC-États-Unis-3.

République » qui avait choisi, pour obéir au décret, de libérer « une famille de couleur qu'elle [avait] reçue de son grand-père¹²¹ ».

Qui sont ces Français propriétaires d'esclaves ? Le consul estime qu'ils seraient 5 000 à 6 000 en Louisiane – chiffre difficilement vérifiable, mais considérable si l'on tient compte du fait que la Louisiane compte, en 1850, 20 670 propriétaires d'esclaves¹²². Les Français représenteraient alors au moins un quart de cet effectif. Les planteurs de Louisiane rurale et francophone (notamment dans les zones sucrières) en sont probablement une part conséquente. Cependant, au sein de la population urbaine, le recours à l'esclavage dans la domesticité reste encore répandu parmi les Français des classes moyennes et supérieures. Ainsi, un échantillonnage du recensement de La Nouvelle-Orléans pour 1850 montre que dans le Vieux Carré, où se concentre la population francophone associant anciennes familles créoles et nouveaux arrivants, 34% des foyers comprenant des natifs de France possèdent des esclaves (avec en moyenne deux à trois esclaves par foyer). Même dans la 3^e municipalité, plus populaire, qui mêle de nombreuses nationalités et des libres de couleur, près de 20% des foyers où vivent des Français possèdent des esclaves¹²³. Il apparaît ainsi que bien que les propriétaires d'esclaves soient minoritaires parmi les Français à La Nouvelle-Orléans – comme par ailleurs parmi les autres résidents de la ville – ils n'en restent pas moins nombreux et relativement influents, du fait leur présence parmi l'élite politique et économique de La Nouvelle-Orléans¹²⁴.

¹²¹ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹²² « Le devoir m'oblige à dire que si le gouvernement n'a pas en vue de dénationaliser 5 à 6 mille français qui vivent en Louisiane, ou s'il désire éviter ce résultat, il doit rappeler l'article 8 du décret d'abolition », dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1848, MAE, CPC-États-Unis-2. En 1850, le recensement fédéral dénombre 255 491 blancs en Louisiane, dont 20 670 propriétaires d'esclaves. On ne connaît pas le lieu de naissance des propriétaires. On sait en revanche que les natifs de France à cette époque sont 11 552. Si les estimations du consul sont justes, la moitié de la population française serait propriétaire d'esclaves, et représenterait un quart des propriétaires de Louisiane, ce qui apparaît considérable. DE BOW, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, op. cit., p. 95, 118, 135.

¹²³ Chiffres établis pour le 1^e Ward de la 1^{ère} Municipalité (Vieux Carré) qui compte 278 foyers (1 097 personnes libres et 270 esclaves) comprenant au moins un natif de France (métropole et colonies), parmi lesquels 95 foyers possèdent des esclaves ; et pour le 1^e Ward de la 3^e municipalité (Faubourg Marigny) qui compte 387 foyers (1681 personnes libres et 205 esclaves) comprenant au moins un natif de France, parmi lesquels 77 foyers possèdent des esclaves : US Census et US Slave schedules, Louisiana, Orleans Parish, 1850, New Orleans Public Library (NOPL).

¹²⁴ En 1850, la ville de La Nouvelle-Orléans (incluant les faubourgs d'Algiers et Lafayette) compte 133 650 habitants dont seulement 10 300 libres de couleur (7,7% de la population) et 19 697 esclaves

La question de l'abolition française de l'esclavage et le choix ou non de la naturalisation révèlent les tensions sociales et politiques au sein du groupe francophone associées aux effets atlantiques de la révolution de 1848. Si le consul français, proche de l'élite et des planteurs, cherche à tempérer la contradiction croissante entre réussite socio-économique dans un cadre esclavagiste et maintien de l'allégeance française, il ne peut résoudre définitivement la question, ni exprimer la position de l'ensemble des migrants français. Ainsi, l'abolition française de l'esclavage ouvre une brèche dans l'identification nationale, soulignant l'écart entre l'attachement symbolique et sentimental et la réalité des droits associés à la nationalité¹²⁵. Par ailleurs, si elle ne cesse pas, l'émigration française en Louisiane se transforme. Les nouveaux migrants, issus de couches moyennes et populaires – notamment le fort contingent d'Alsaciens et de Lorrains¹²⁶, ainsi que les proscrits du Second Empire, républicains, socialistes, utopistes et anarchistes – diffèrent des générations précédentes par leur projet migratoire et leur insertion dans le tissu urbain de La Nouvelle-Orléans. Ces nouveaux travailleurs « libres dans une société esclavagiste¹²⁷ » s'associent progressivement davantage à l'économie urbaine qu'à l'économie de plantation.

Les multiples facettes des révolutions de 1848 contribuent à ouvrir de nombreux champs de débats atlantiques, de la question sociale au républicanisme ou à l'abolition, ce qui justifie des réactions contrastées parmi les Français de New York et La Nouvelle-

(14,7%). DE BOW, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, op. cit., p. 397-399. Parmi les résidents du Vieux Carré, Pierre Soulé, sénateur des États-Unis en 1846-1847 et 1849-1853, possède neuf esclaves en 1850 ; la famille Musson, dont le chef de famille, Germain Musson, est né à Saint-Domingue et est courtier en coton, en possède également neuf. Il ne s'agit que de quelques exemples parmi d'autres : US Slave schedules, Louisiana, Orleans Parish, 1850, NOPL.

¹²⁵ Cette tension entre attachement sentimental et patriotique et situation socio-économique, si elle est peu énoncée explicitement dans la période qui précède la guerre de Sécession, l'est plus ouvertement dès le début du conflit : Charles Hémarde est par exemple un Lorrain installé en Louisiane, devenu courtier en coton qui affirme « quoique citoyen américain d'abord et aujourd'hui Confédéré (je n'en suis pas moins toujours Français par dessus tout) je suis Confédéré non pas que ce soit l'amour de la patrie mais biens mais intérêts personnelle [sic] car mes six années de travail par lesquels je m'étais [sic] fait une position à pouvoir élever ma famille très confortablement et vivre heureux le reste de mes jours en dépende [sic] totalement. » Lettre de Charles Hémarde à son cousin Ernest Venderscher, New Orleans, 18 septembre 1863, HTML, Hemard Family Papers, MSS 686.

¹²⁶ MAIRE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », op. cit., p. 125-141 ; FOUCHE, *L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870*, op. cit., p. 119.

¹²⁷ CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit. ; BERLIN et GUTMAN, « Natives and Immigrants, Free Men and Slaves: Urban Workingmen in the Antebellum American South », art. cit.

Orléans, au-delà de l'enthousiasme initial. Ces événements interagissent avec la position socioéconomique des Français et rebattent les cartes non seulement des affiliations politiques, mais même, dans le cas des Français de Louisiane, des appartenances nationales. La prise de distance des Français résidant aux États-Unis face aux évolutions du régime se creuse aussi bien pour les républicains radicaux, frustrés du tournant conservateur et déçus par l'échec du projet de république sociale, que pour les Français propriétaires d'esclaves qui se sentent rejetés par leur patrie. Les choix politiques qui découlent de cette distanciation sont multiples. Les radicaux français vont de plus en plus refuser le cadre national au profit de la lutte en faveur d'une « république universelle », unissant notamment les peuples européens, alors que la spécificité de la présence française en Louisiane pousse les propriétaires d'esclaves français à adhérer à un pacte social américain qui protège encore, malgré les tensions croissantes, l'institution particulière.

Pour comprendre ces évolutions, il faut cependant également tenir compte de la dimension atlantique de la politisation, et des circulations qui s'intensifient entre la France et les États-Unis à cette période. Les itinéraires et allers-retours des Français entre les deux continents complexifient l'étude des effets de 1848 dans le monde atlantique. Les États-Unis ont été, dès avant les événements de 1848, une destination pour les projets utopiques ; mais la France retrouve son attractivité pour des républicains de la veille réfugiés aux États-Unis dans les années 1830, qui font le pari du changement de régime pour rentrer en France. Enfin, le fait que les États-Unis soient une destination privilégiée de refuge pour les proscrits victimes des tournants répressifs en France, mais également en Europe, alimente ce processus de politisation conflictuelle et de radicalisation des mouvements politiques qui se forment à New York et La Nouvelle-Orléans.

II) Les circulations atlantiques entre France et États-Unis : utopies, espoirs et désillusions (1848-1851)

À partir de la fin des années 1840, les circulations des Français au sein de l'Atlantique prennent un caractère politique de plus en plus affirmé. Les études sur les migrations européennes massives qui s'amorcent à cette période ont mis en évidence la conjonction entre la transformation des sociétés européennes du fait de la révolution industrielle et celles du monde rural. Elles ont des conséquences sociales et économiques, mais influencent également les évolutions politiques du Vieux comme du Nouveau monde¹²⁸.

¹²⁸ HOERDER (dir.), *Labor Migration in the Atlantic Economies: The European and North American Working Classes During the Period of Industrialization*, op. cit ; Dirk HOERDER (dir.), *People in Transit*,

Un certain nombre de penseurs européens, dont les Français Saint-Simon, Fourier ou Cabet, envisagent la solution à la question sociale par le biais d'un socialisme utopique, pour lequel les États-Unis constituent un terrain d'expérimentation privilégié, et ce dès avant la révolution de 1848. Cependant, l'échec rapide de ces utopies, comme le renversement de situation qu'apporte la proclamation de la république en France, montrent que l'Europe est également un lieu d'espoir, notamment pour un certain nombre de républicains ou libéraux français exilés aux États-Unis. Ces derniers prennent le chemin du retour en 1848, afin de participer activement aux débuts la Deuxième République. Ils présentent ainsi de véritables profils atlantiques, leur participation politique en France étant marquée par leur expérience de la démocratie américaine. Enfin, l'évolution conservatrice du régime en France, tout comme les échecs des printemps des peuples, abrège cette expérience et ramène de nombreux républicains, socialistes ou anarchistes français sur les chemins de l'exil. La forte mobilité des proscrits à travers l'Atlantique explique l'émergence de pôles d'opposition aux régimes conservateurs aux États-Unis, tels que New York, et en Europe à Londres ou à Bruxelles.

A. Interactions entre utopies venues de France et radicalisme aux États-Unis

L'impact de la révolution de 1848 sur la société américaine a été récemment réévalué. Il a été suggéré que les enjeux liés au républicanisme ou à la question ouvrière ont des échos puissants aux États-Unis à travers le développement de mouvements très minoritaires, mais inspirés des penseurs utopistes français¹²⁹. Par ailleurs, pour comprendre l'explosion de la question sociale au sein des groupes français de New York et La Nouvelle-Orléans au moment de 1848, il importe de saisir l'impact des mouvements d'idées venus de France dès avant la révolution. C'est notamment le cas des systèmes conceptualisés par Charles Fourier ou Étienne Cabet. Certains de leurs disciples, tels que les Icariens, voient les États-Unis comme une terre d'élection pour expérimenter ces idées, dans la lignée d'autres utopies venues d'Europe¹³⁰. Ils trouvent une audience parmi des

German Migrations in Comparative Perspective, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; BODNAR, *The Transplanted, A history of Immigrants in Urban America*, *op. cit.*, p. 1-56.

¹²⁹ CURTI, « Impact of the Revolutions of 1848 on American Thought », *art. cit.* ; Michael MORRISON, « American Reaction to European Revolutions, 1848-1852: Sectionalism, Memory and the Revolutionary Heritage », *Civil War History*, vol. 49, 2003, p. 111-132. Voir également la thèse en cours de Yohanna Alimi, « La démocratie jacksonienne face aux révolutions de 1830 et 1848 en France », Université Paris 3.

¹³⁰ Le britannique Robert Owen avait dès les années 1820 fondé New Harmony dans l'Indiana où il mettait en œuvre un système basé sur le socialisme utopique.

radicaux américains sensibles aux projets utopistes comme à la critique de la bourgeoisie, tels que Thomas Durant à La Nouvelle-Orléans ou Horace Greeley à New York¹³¹. La diffusion des idées de Fourier et du système phalanstérien est assurée à New York par Albert Brisbane. Ce dernier, après quelques séjours en France dans les années 1830, s'associe à plusieurs Français de New York – Jean Manesca, professeur de français réfugié de Saint-Domingue, Michel Gauvain, également professeur de français, et Frédéric Grain – et crée la « New York Fourier Society ». Il contribue à la fondation souvent éphémère de phalanstères dans l'État de New York¹³². C'est pourquoi un certain nombre de phalanstériens s'associe aux Français et aux autres nationalités dans la célébration de la révolution de Février 1848 et louent « *la première révolution entreprise en faveur de l'industrie et pour améliorer le peuple entier*¹³³. »

New York et La Nouvelle-Orléans ne sont cependant pas au centre de ces migrations utopiques : elles restent des points de passage et de ressources, mais leurs sociétés urbaines constituées offrent beaucoup moins d'attractivité que les régions de l'Ouest pour ceux qui ambitionnent de créer de sociétés nouvelles. En ce sens, les mouvements radicaux qui émergent dans ces villes sont relativement distants des utopies, d'autant que les déçus des expériences ratées y affluent fréquemment. C'est le cas d'un certain nombre d'ouvriers et d'artisans urbains, qui, suivant les préceptes d'Étienne Cabet et de son *Voyage en Icarie*, allèrent chercher au Texas les terres qui leur auraient permis d'expérimenter le système de Cabet¹³⁴. Ils furent 69 à s'embarquer au Havre à destination du Texas le 3 février 1848, suivis par plusieurs centaines d'autres, que l'on désigne comme « Icaris¹³⁵ ». L'échec rapide de leur installation mena à des divisions et à une famine. Parmi les rescapés qui

¹³¹ Joseph G. TREGLE, « Thomas J. Durant, Utopian Socialism, and the Failure of Presidential Reconstruction in Louisiana », *The Journal of Southern History*, vol. 45, n° 4, 1979, p. 485-512 ; Adam-Max TUCHINSKY, « "The Bourgeoisie Will Fall and Fall Forever": The New-York Tribune, the 1848 French Revolution, and American Social Democratic Discourse », *The Journal of American History*, vol. 92, n° 2, 2005, p. 470-497.

¹³² *L'Estafette*, 4 septembre 1838 ; « Albert Brisbane », Jean MAITRON et Claude PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997 ; Carl J. GUARNERI, *The Utopian Alternative: Fourierism in Nineteenth-Century America*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.

¹³³ En italique dans le texte, *Courrier des États-Unis*, 1^{er} avril 1848.

¹³⁴ Christopher JOHNSON, *Utopian Communism in France: Cabet and the Icaris, 1839-1851*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1974 ; SUTTON, *Les Icaris. The Utopians Dream in Europe and America*, *op. cit.*

¹³⁵ On estime au total que 1 000 à 1 500 Icaris partirent de France vers les États-Unis entre 1848 et 1860 : CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, *op. cit.*, p. 14-15.

trouvent refuge à La Nouvelle-Orléans fin 1848, certains témoignent, comme, Jean-Baptiste Fouillard originaire de la Côte d'Or, de leurs désillusions :

« Là ou tout le monde commande, personne n'obéit, de là des querelles sans fin ; mais comme on ne peut supprimer l'inégalité des forces physiques, c'est toujours la raison du plus fort qui est la loi suprême. [...] Le système de Cabet, c'est le désespoir ! Malade, si vous travaillez un peu moins, vous volez le pain de la communauté...

Mais au moins l'existence était-elle assurée ? Cabet nous avait dit que tout le Texas était en abondance des biens de la terre, la pêche, la chasse, &c. Nous n'avons trouvé que la faim, la mort dans le désert que Cabet nous a vendu à prix d'or. [...] Quant à moi j'ai fini mon affreux rêve dans un lit d'hôpital¹³⁶. »

Un autre Icarie déçu, E. Dubuisson, « ayant fait partie de la deuxième avant-garde pour l'Icarie¹³⁷ » publie à La Nouvelle-Orléans un récit de ses mésaventures qui est largement repris dans la presse française de New York et de France. Cet échec contribue à disqualifier les adeptes du communisme au sein d'une partie de l'opinion française des deux côtés de l'Atlantique. Le consul de La Nouvelle-Orléans estime ainsi début 1849 à « environ 200 le nombre des victimes de M. Cabet, qui battent en ce moment le pavé de La Nouvelle-Orléans¹³⁸. » Il hésite à leur porter secours, et ne le fait pas, du fait des critiques que les Icarie portent contre le nouveau régime en France¹³⁹. Après la répression des mouvements ouvriers en France, notamment lors des journées de Juin, Étienne Cabet fait partie des premières vagues de proscrits français aux États-Unis et part retrouver le reste de ses disciples. À son passage à New York en janvier 1849, il bénéficie d'un accueil assez tiède même parmi les républicains démocrates français¹⁴⁰. Son discours, lors de la réception donnée en son honneur, est reproduit par le *Courrier des États-Unis* assorti d'un

¹³⁶ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹³⁷ *Courrier des États-Unis*, 5 novembre 1848.

¹³⁸ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹³⁹ « J'ai renoncé à toute idée d'intervention. J'ai appris que les chefs des Icarie et les fanatiques (les fanatiques sont ceux qui n'ayant pas de profession [...] font dès lors état de communisme) avaient répandu le bruit calomnieux qui si l'entreprise n'avait pas été couronnée de succès c'est que le gouvernement de la République avait tout désorganisé par l'introduction d'agents secrets parmi les Icarie », dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2.

¹⁴⁰ « M. Cabet a reçu à New York une sorte de petite ovation. Mardi dernier, un certain nombre de nos compatriotes lui ont donné un dîner de bienvenue au Shakespeare Hôtel. Au dessert, on a porté à sa santé mais le toast à vrai dire n'a excité qu'un médiocre enthousiasme », *Courrier des États-Unis*, 11 janvier 1849.

certain nombre de critiques. Son rédacteur considère en effet qu'« il s'adressait du reste à un auditoire trop familier avec la liberté pratique, pour trouver beaucoup d'écho¹⁴¹ » :

« La démocratie a-t-il dit, est écrasée en Europe : le triomphe de Cavaignac dans les journées de juin, lui a porté un coup fatal [ne vous en déplaise, M. Cabet, ceci ne nous paraît pas du socialisme très pacifique]. Mais l'Amérique reste : c'est sur cette terre fortunée que doit se réaliser cette régénération sociale dont Fourier et Horace Greeley ont été les précurseurs dans les deux mondes. [...] Il explique l'insuccès de ses rêves d'une manière assez curieuse. Si la révolution de février ne fût pas survenue, Icarie serait aujourd'hui florissante et compterait quarante mille habitants tous plus heureux les uns que les autres. M. Cabet connaît sans doute le dicton familier qu'avec des si l'on mettrait Paris en bouteille¹⁴². »

Victor Considerant, également poursuivi par les autorités françaises après 1849, se rend à son tour au Texas pour fonder un phalanstère à Reunion, mais y échoue également¹⁴³. Les voyageurs français aux États-Unis, comme Jean-Baptiste Dureau, critiquent ainsi l'importation des théories socialistes françaises du fait de l'inadéquation entre le public ouvrier urbain de ces théoriciens, et la réalité des besoins pour mettre en valeur l'Ouest du pays :

« On a recruté des adeptes dans les villes, parmi les individus les moins aptes par leur profession aux rudes travaux de la terre. Un tailleur élevé dans la rue Saint-Honoré ne peut évidemment défricher le sol comme un paysan normand ; un cordonnier ne saurait manier la hache, un coiffeur abattre des arbres ni un tisserand pousser la charrue¹⁴⁴. »

La part des entreprises utopiques n'a ainsi qu'un impact limité sur les groupes français à New York et La Nouvelle-Orléans, de même qu'elle n'a qu'un lien indirect avec la révolution de 1848. Les causes économiques et sociales qui amènent une partie des classes populaires à chercher dans le communisme des réponses aux problèmes suscités par la révolution industrielle participent néanmoins des facteurs ayant favorisé la révolution de 1848. Si ces entreprises utopiques aux États-Unis échouent assez rapidement, les révolutions du printemps des peuples sont suffisamment porteuses d'espoirs pour qu'un certain nombre de républicains et libéraux français rentrent en France afin de participer directement à la révolution et à la République.

¹⁴¹ *Courrier des États-Unis*, 11 janvier 1849.

¹⁴² *Courrier des États-Unis*, 11 janvier 1849.

¹⁴³ Jonathan BEECHER, *Victor Considerant and the Rise and Fall of French Romantic Socialism*, Berkeley, University of California Press, 2001.

¹⁴⁴ « Le socialisme », Jean-Baptiste DUREAU, *Les États-Unis en 1850, notes et souvenirs*, Paris, Chez l'auteur, 1891, p. 434-435.

B. Un activisme atlantique : les allers-retours entre France et Amérique des républicains français (1848-1851)

Les études sur la participation des Français à l'essor du socialisme, de l'anarchisme et de l'internationalisme aux États-Unis prennent souvent 1848 comme point de départ¹⁴⁵. Or des circulations d'hommes et d'idées existent dès avant 1848 entre la France et les États-Unis. On a déjà mentionné la concentration à New York et La Nouvelle-Orléans d'opposants qui avaient fui la France sous la Restauration et la monarchie de Juillet, parmi lesquels un certain nombre de républicains, libéraux ou bonapartistes. L'avènement de la république en 1848 leur ouvre la possibilité d'un retour en France¹⁴⁶. Or, du point de vue de la politisation, l'expérience au cours de la migration peut apparaître déterminante dans les trajectoires politiques de retour dans la société d'origine¹⁴⁷. Les phénomènes de migrations temporaires et d'allers-retours à travers l'Atlantique n'ont pourtant été pris en compte par l'historiographie que pour la deuxième moitié du XIX^e siècle¹⁴⁸. Or, le refuge aux États-Unis offre dès le début du XIX^e siècle des occasions uniques à des opposants politiques français de s'exprimer à travers des journaux, des associations, des loges maçonniques, dans le but parfois explicite de préparer une action future en France. Les retours sont l'occasion de mettre en œuvre ces projets, tout en les confrontant avec la réalité de l'évolution politique française sous la Deuxième République.

¹⁴⁵ CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, op. cit ; CORDILLOT, « Les émigrés politiques et les migrants ouvriers et socialistes français aux États-Unis (1848-1914) », art. cit ; René BIANCO, Ronald CREAGH et Nicole RIFFAUT-PERROT, *Quand le coq rouge chantera. Bibliographie. Anarchistes français et italiens aux États-Unis d'Amérique*, Marseille ; Montpellier, Éditions Culture et Liberté ; CIRCAN, 1985 ; Charles CLERC, « Les États-Unis vus par les Républicains de langue française exilés ou émigrés à New York, 1852-1870 », Mémoire de DEA, Université Paris Nord (Saint-Denis), 1993.

¹⁴⁶ C'est notamment le cas d'Ernest Caylus (qui rentre en France de 1848 à 1851), Prosper Barousse (1848 à 1851), Frédéric Gaillardet (1848), Louis-Armand Garreau (1849 à 1858), Elie Deron (1851)... Voir notamment : TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit.

¹⁴⁷ Gilles Pécout a mis en évidence une typologie des comportements politiques des Italiens émigrés en Provence qui retournent ensuite au pays, et leur apprentissage, pendant l'émigration, de modalités de contestation qu'ils réutilisent ensuite dans leur pays d'origine : PECOUT, « Dalla Toscana alla Provenza : emigrazione e politicizzazione nelle campagne (1880-1910) », art. cit.

¹⁴⁸ L'un des ouvrages qui aborde très précisément la question des migrations temporaires à l'échelle transatlantique, et l'expérience du retour, à partir des années 1880, est Mark WYMAN, *Round-Trip to America : the Immigrant Return to Europe, 1880-1930*, Ithaca, N.Y. ; London, Cornell University Press, 1993.

Le retour de Frédéric Gaillardet en France en avril 1848 constitue un cas particulier. Ce « républicain du lendemain » s'est accommodé du changement de régime, mais applaudit rapidement à son tournant conservateur. On a déjà mentionné que son installation aux États-Unis en 1837 n'était pas liée à des raisons politiques, mais davantage à ses démêlés littéraires et ses recherches de nouvelles opportunités. Son séjour américain aura contribué à fortifier son patriotisme, dont on a vu qu'il était resté tourné vers la France. Il justifie ainsi son départ :

« Français par la naissance, idolâtre de notre patrie autant qu'aucun fils puisse l'être de sa mère, nous chercherons à la faire comprendre et aimer de l'Amérique. Américain par le souvenir et la gratitude, nous chercherons à faire connaître en France [le] jeune pays qui a été pendant dix ans notre patrie adoptive¹⁴⁹. »

En France, il conserve un lien avec son activité précédente en devenant un des correspondants parisiens du *Courrier des États-Unis*. Ses tendances conservatrices en font rapidement l'un des partisans de Louis-Napoléon Bonaparte. Il se rallie ainsi à son élection en décembre 1848, puis à l'Empire après le coup d'État du 2 décembre 1851. Son départ suscite également des migrations internes aux États-Unis : le journaliste républicain Paul Arpin, qui avait quitté la France pour La Nouvelle-Orléans en 1835 suite à la répression contre la presse d'opposition, vient à New York reprendre le *Courrier des États-Unis*, après avoir été rédacteur de la partie française de *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* de 1845 à 1848. Bien que ne partageant pas le point de vue conservateur de Gaillardet, on a vu qu'Arpin affichait dans le *Courrier des États-Unis* un pluralisme d'opinions censé agréer la diversité de son lectorat¹⁵⁰.

On trouve également des profils de républicains de la veille qui, après un séjour aux États-Unis, participent activement à la révolution de 1848 et aux débuts de la Deuxième République. Prosper Barousse est un avocat engagé en faveur des populations du Sud-Ouest dont il est originaire, qui a émigré à La Nouvelle-Orléans en 1839 où il participe à des groupes libéraux, notamment au sein des loges maçonniques et des associations de bienfaisance. Les détails de son itinéraire avant 1848 sont peu connus, mais il serait rentré en France avant la révolution de Février. Il est ainsi nommé sous-commissaire de la République à Muret dès le 26 février 1848, puis commissaire dans le Gers le 6 mai 1848¹⁵¹.

¹⁴⁹ *Courrier des États-Unis*, 4 avril 1848.

¹⁵⁰ GROLLEAU, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », *op. cit.*, p. 134.

¹⁵¹ Passeport étranger de Prosper Barousse, natif d'Auzas (Haute-Garonne), demeurant à Bordeaux, rue Sainte-Catherine n°12, âgé de 26 ans, à destination de La Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1839,

Se situant dans le camp des partisans d'une république sociale, il retrouve sa région d'origine et joue un rôle dans la radicalisation d'une partie de la population de ces départements, phénomène étudié par John Merriman¹⁵². Ce dernier montre que la radicalisation de certaines campagnes entre 1848 et 1851, est liée aux idées relayées par des artisans et des membres de la bourgeoisie, qui créent une presse locale souvent plus avancée que celle des grandes villes, dans lesquelles les mouvements populaires ont été plus rapidement réprimés. Barousse semble avoir été l'un de ces agents, au point que ses opposants dans l'arrondissement de Muret dénoncent son « système tyrannique » lié aux républicains rouges¹⁵³.

Son itinéraire est proche, et croise probablement, celui d'un autre radical français ayant séjourné aux États-Unis, Anselme Bellegarigue. Libre-penseur et anarchiste originaire du Gers, il voyage à New York et La Nouvelle-Orléans en 1847, et rentre des États-Unis en février 1848, pour participer lui aussi aux commencements de la Deuxième République. Dans sa première brochure intitulée « Au fait ! au fait ! », il développe des idées à connotation girondine et anarchiste et s'oppose au centralisme parisien¹⁵⁴. Il écrit dans le journal toulousain *La Civilisation*, « quotidien tirant de 1 800 à 2 500 exemplaires et représentant la démocratie sociale la plus avancée du moment¹⁵⁵ ». Alors qu'il retourne à Paris et participe à la création de l'Association des libres-penseurs de Meulan en 1850, Prosper Barousse reste dans le Sud-Ouest et devient à son tour rédacteur à la *Civilisation*, puis fonde un journal gratuit, *Le Travail*, dans la région pyrénéenne du Comminges. Il correspond avec divers membres de sociétés radicales dans les départements du Sud-

Archives départementales de la Gironde, Passeports pour l'étranger, 4 M 719/419 ; *Journal de Toulouse*, 28 février et 7 mai 1848, 28 octobre 1853 ; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 29-30 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », art. cit., p. 16.

¹⁵² John M. MERRIMAN, *The Agony of the Republic: The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven, Yale University Press, 1978.

¹⁵³ Lors des élections d'août 1848, les partisans de la « République modérée » à Cintegabelle protestent contre « le système tyrannique imposé par le citoyen Barousse à cette importante commune » et se réjouissent des résultats de l'élection qui font triompher le parti de l'ordre, alors que « les candidats de la liste *cramoisie* ne sont parvenus malgré leurs plus grands efforts qu'à obtenir 3 à 400 suffrages ». *Journal de Toulouse*, 4 août 1848.

¹⁵⁴ Anselme Bellegarigue est né en 1813 à Monfort sur le Gers : Acte d'état civil, 23 mars 1813, commune de Montfort, cité par Éric Coulaud, <http://epheman.perso.neuf.fr/mars23.html#bellegariguea>, consulté le 26 octobre 2012 ; Raoul VANEIGEM, « Bellegarigue, Anselme (XIX^e s.) », *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/bellegarigue-anselme/>, consulté le 26 octobre 2012.

¹⁵⁵ « Anselme Bellegarigue », dans MAITRON et PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939*, op. cit.

Ouest, comme le Lot-et-Garonne¹⁵⁶. Prosper Barousse est ainsi inscrit en 1851 sur la liste des « démagogues » sous surveillance établie par la préfecture. Son opposition au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en décembre 1851 l'amène à reprendre le chemin des États-Unis, et il retourne à La Nouvelle-Orléans en 1852, alors que Bellegarigue s'exile également à nouveau en Amérique du Sud mais son itinéraire est moins documenté¹⁵⁷.

Parmi les républicains rouges originaires du Sud-Ouest, et ayant vécu à La Nouvelle-Orléans, on peut également citer Louis-Armand Garreau. Ce Charentais avait émigré à La Nouvelle-Orléans en 1841 où il se consacrait comme beaucoup à l'enseignement et au journalisme. L'un de ses frères fut tué sur les barricades parisiennes en juin 1848, et c'est probablement par conviction républicaine qu'il rentre en France en 1849¹⁵⁸. Il bascule dans l'opposition au régime en 1851, d'abord par le biais de publications à Barbezieux, où il publie le *Narrateur impartial*. Surveillé par les autorités, il part s'installer à Paris en 1854 et y mène des activités subversives, notamment à partir de 1856 où il se serait affilié à l'une des « Mariannes », société secrète d'opposants républicains. Les poursuites engagées contre lui en 1858 l'amènent à trouver à nouveau refuge à La Nouvelle-Orléans¹⁵⁹.

Ernest Caylus représente enfin une figure de républicain français d'un profil plus modéré que les cas précédemment cités. Cet ancien élève de l'École Polytechnique,

¹⁵⁶ Jules Puich, journaliste à la *Civilisation* de Toulouse, témoigne ainsi de l'état des lieux de l'opposition républicaine : « Nérac le 10 octobre [1850]. Mon cher Barousse, j'ai quitté hier nos amis politiques d'Agen. Ils sont en grand nombre, malheureusement ils ne vivent pas dans un parfait accord... la scission provient, m'a-t-on assuré, des procédés trop aristocratiques de certains républicains... de la querelle est sorti le *Radical* qui a pour rédacteur le même écrivain (Gauzence) en collaboration avec Cami-Serret, Monthus et Gimet, et pour souscripteurs, bon nombre de prolétaires... l'autre faction a pour chefs M. Vivent (démenti de Gauzence), Fournel, Delpesch, Gué frères négociants, Rémy, banquier et Amblard propriétaire », Hubert DELPONT et Pierre ROBIN, « La résistance républicaine au coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Néracais », *Revue de l'Agenais*, 1985, p. 47-75.

¹⁵⁷ Liste du 30 juillet 1851, Archives départementales de la Haute-Garonne, 4M69 : « Anselme Bellegarigue », dans MAITRON et PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939*, op. cit.

¹⁵⁸ Charles-André BORAUD, « La vie et les oeuvres de Louis-Armand Garreau », *La Revue barbezillienne. Bulletin de la Société archéologique, historique et littéraire de Barbezieux*, vol. 1936-1937, 1938, p. 1-52.

¹⁵⁹ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 214-217. Les sociétés secrètes baptisées « Mariannes » étaient organisées par des républicains résistant à Louis-Napoléon Bonaparte, et elles ressurgissent en 1854-1856 : Maurice AGULHON, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 161-165.

poursuivi pour complot républicain en 1833, fuit à New York en 1835¹⁶⁰. On a déjà souligné son rôle dans les structures de sociabilité française de la ville, qui l'amène à se trouver au-devant de la scène lors de la célébration de la révolution de Février. Il quitte New York pour la France au printemps 1848, où il est nommé préfet de Dordogne puis de la Marne. Rentré à Paris en 1849, il prend la tête du journal *Le National* jusqu'au coup d'État, et fait partie des opposants républicains à Louis-Napoléon Bonaparte. Il participe également à la publication d'almanachs républicains, et est amené à collaborer avec les démocrates-socialistes pour faire front commun face aux avancées des monarchistes conservateurs¹⁶¹. Le 2 décembre 1851, il échappe à son arrestation et est l'un des témoins privilégiés du coup d'État. Les liens de Caylus avec les républicains modérés de New York font que dès son exil à Londres, au début de l'année 1852, il devient un correspondant du *Courrier des États-Unis*¹⁶².

Depuis son exil, Caylus milite, malgré les sombres perspectives, pour une régénération du parti républicain en France, mais il prend une certaine distance, en souhaitant s'établir durablement aux États-Unis où la liberté est assurée :

« La révolution de Février a créé en France de nouveaux besoins, en y semant des idées nouvelles ; le sentiment de l'égalité, si profondément enraciné dans notre pays, a trouvé sa formule, cette formule c'est la République. Il y a en France aujourd'hui un immense parti républicain : l'avenir, un avenir prochain, lui appartient. Mais les populations ont été effrayées par des prédications insensées, trompées par d'absurdes calomnies ; il faut que ce parti républicain se constitue, qu'il vulgarise ses doctrines et qu'il épure ses rangs. Aussi faudra-t-il peut être passer encore par une nouvelle épreuve avant d'asseoir définitivement en France la seule forme rationnelle et équitable de gouvernement [...] c'est pour cela que je quitte sans regrets la France, pour jouir aux États-Unis des institutions que nous avons prématurément essayé d'implanter sur le sol de notre pays¹⁶³. »

¹⁶⁰ « Ernest Caylus », nécrologie du *New York Times*, 2 avril 1878 ; MAITRON et PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939*, op. cit.

¹⁶¹ GOSSELIN, *Les almanachs républicains: traditions révolutionnaires et culture politique des masses populaires de Paris, 1840-1851*, op. cit., p. 77-78.

¹⁶² « C'est au dévouement d'une personne que je n'ose nommer publiquement que j'ai pu échapper de quelques minutes à la visite des sbires, que ma femme, Américaine, comme vous le savez, a reçu avec le courage et le sang-froid d'une véritable citoyenne des États-Unis. Vous souriez peut-être, dans votre pays de liberté, à ce mot de courage ; mais rappelez vous qu'en France, aujourd'hui, on condamne à vingt ans de galères un paysan pour avoir donné asile à un proscrit [...] », *Courrier des États-Unis*, 7 février 1852 ; CARDONI, « La "garde de la République" et le coup d'État du 2 décembre », art. cit.

¹⁶³ Lettre d'Ernest Caylus, Londres, 29 janvier 1852, publiée dans le *Courrier des États-Unis*, 20 février 1852.

De retour à New York, il reprend une activité commerciale mais semble à l'écart des activités politiques des groupes français¹⁶⁴. Cela peut se comprendre notamment par la radicalisation de ceux-ci dans les années 1850, et le fait que les partisans du socialisme et de la « République universelle » tiennent le haut du pavé à New York au détriment des républicains plus modérés.

L'espoir suscité par la révolution et les débuts de la Deuxième République, et les désillusions associées à son tournant répressif et conservateur, provoquent de complexes mouvements d'allers-retours au sein de l'Atlantique entre France et États-Unis. Le retour de Barousse à La Nouvelle-Orléans, ou celui de Caylus et New York, participent de la très large vague de quarante-huitards exilés qui, suite aux phases successives de répression en France et en Europe, affluent aux États-Unis. Ces réfugiés s'associent à une émigration économique elle aussi en très forte expansion, et sont traversés par de nombreuses divisions politiques. Utopistes, républicains-démocrates, socialistes ou anarchistes ne s'entendent pas nécessairement sur les moyens et les finalités de l'action politique, en Europe ou depuis les États-Unis. Il n'en reste pas moins que cette émigration politique massive contribue à reconfigurer profondément les mouvements migratoires qui façonnent l'Atlantique français.

C. L'émigration politique de masse et la reconfiguration de l'Atlantique français

La répression des mouvements populaires de 1848 en Europe a un effet démographique spectaculaire sur les États-Unis : les Français qui participent à cette émigration politique de masse s'ajoutent à une tendance déjà à la hausse de l'émigration européenne. Il faut ainsi tenir compte d'une chronologie complexe, qui associe plusieurs vagues d'émigration politique et des migrations secondaires depuis l'Europe, ou la Guyane. Par ailleurs, les destinations américaines se diversifient également : si New York et La Nouvelle-Orléans restent les premiers ports d'entrée, la Californie dans le contexte de ruée vers l'or réoriente en partie les flux migratoires venus de France et d'Europe.

Comme le suggère Michel Cordillot, la nature de l'émigration politique française aux États-Unis après 1848 est complexe, du fait du mélange entre les qualifications d'exilés, de

¹⁶⁴ Il apparaît comme « *commission merchant* » dans l'*Almanach et Directorium français des États-Unis*, New York, J. D. L. Zender, 1854, p. 146. Il est naturalisé américain le 22 février 1857 (NARA, M1674) et est élu président de la Société Française de Bienfaisance en 1860 : FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Aperçu général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, op. cit., p. 33.

proscrits et d'expatriés¹⁶⁵. La chronologie de cette émigration suit plusieurs phases, liées à l'évolution de la Seconde République et à la prise du pouvoir par Louis-Napoléon Bonaparte. Suite à la répression contre les responsables républicains de la journée du 15 mai 1848 et des journées des 23-26 juin, certains dirigeants du mouvement démocrate-socialiste, tels que Louis Blanc, ancien membre du gouvernement provisoire, ou Marc Caussidière, préfet de Police de Paris, s'exilent pour échapper à leur condamnation. C'est également dans ce contexte qu'Étienne Cabet se résout à rejoindre sa colonie. En 1849, c'est l'insurrection manquée des Montagnards, à l'occasion d'une manifestation contre l'intervention française à Rome le 13 juin 1849, qui provoque la fuite des organisateurs. Ledru-Rollin s'exile en Angleterre, Étienne Arago en Belgique. Enfin, la troisième et plus grande vague de départs et de proscriptions a lieu après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851 : Sylvie Aprile estime à 10 000 les proscrits du Second Empire, mêlant dans ses estimations la proscription « légale » (mesures d'éloignement, contumaces) et les départs volontaires¹⁶⁶. Dès 1851, de nombreux opposants français arrivent aux États-Unis, majoritairement à New York. Souvent, comme Ernest Caylus, ils ont fait un bref passage par l'Angleterre. C'est le cas des journalistes et correspondants républicains du *Courrier des États-Unis* Édouard Degouve-Denuncques et Henri Émile Chevalier. Ce dernier ne fait cependant que transiter par New York en 1852 avant de s'installer à Montréal et d'y publier *La Ruche littéraire et politique*. La Nouvelle-Orléans accueille aussi nombre de républicains réfugiés, parmi lesquels Louis Dufau, instituteur et franc-maçon parisien, qui y arrive en 1848, et Jules Juif, fouriériste lyonnais, en 1850.

Outre ces choix plus ou moins volontaires des exilés, les États-Unis constituent aussi une destination choisie par les autorités françaises pour mettre à distance un certain nombre d'indésirables. Dès 1850, on cherche à éloigner les éléments les plus subversifs et gênants. C'est par exemple le cas de George Walker, ouvrier coupable d'un projet d'assassinat sur le Président en 1850 et condamné à une peine d'éloignement. Il séjourne d'abord un certain temps à New York où il s'embauche comme typographe au *Courrier des États-Unis* et reste par ce biais proche des Montagnards français qui cherchent à le pousser une nouvelle fois à l'action. Le consul de France s'attribue la responsabilité de son départ

¹⁶⁵ Michel CORDILLOT, « Exilés, proscrits ou expatriés? Définitions à partir des exilés français au XIX^e siècle », dans Catherine COLLOMP et Mario MENEDEZ (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 65-74.

¹⁶⁶ En somme, les peines concernent 239 déportés à Cayenne, 9 581 déportés en Algérie, 1 620 condamnés à l'expulsion et l'éloignement et 5 450 soumis à surveillance : APRILE, *Le siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, op. cit., p. 110.

de New York pour la Californie en 1852¹⁶⁷. Annick Foucrier a montré en effet que la Californie est l'une des destinations choisies par les autorités françaises, en vue d'éloigner les indésirables et limiter l'agitation ouvrière de la capitale. Les membres des gardes mobiles sont incités à suivre l'appel de la ruée vers l'or. En 1851, l'opération des Lingots d'or a pour but d'établir 5 000 ouvriers pauvres en Californie, et débarrasser la France d'éléments potentiellement dangereux¹⁶⁸. Si ces départs sont parfois volontaires, et ne sont pas tous associés à des raisons politiques, ils participent à des flux croissants de France vers les États-Unis.

De même, le contexte politique peut être une incitation, directe ou indirecte, pour des migrants qui ne sont pas pour autant des proscrits. C'est le cas de Chrétien Wittmeyer, Alsacien ayant déjà fait un aller-retour aux États-Unis dans les années 1830. Son fils, dans ses mémoires, rappelle ainsi :

« Pendant son séjour à New York, notre père s'éprit d'idées républicaines, à moins qu'en vrai Alsacien il n'en ait toujours eu, en tout cas à la chute de Louis-Philippe il se déclara partisan du général Cavaignac. Aussi, après l'établissement du Second Empire, résolut-il de s'expatrier à nouveau, cette fois en direction de Philadelphie¹⁶⁹. »

Une émigration française populaire de plus en plus massive se met en place, alors que dans le même temps les destinations de l'émigration française en Amérique se diversifient. La carte 6.1 met ainsi en évidence l'attractivité croissante de la Californie, mais également des

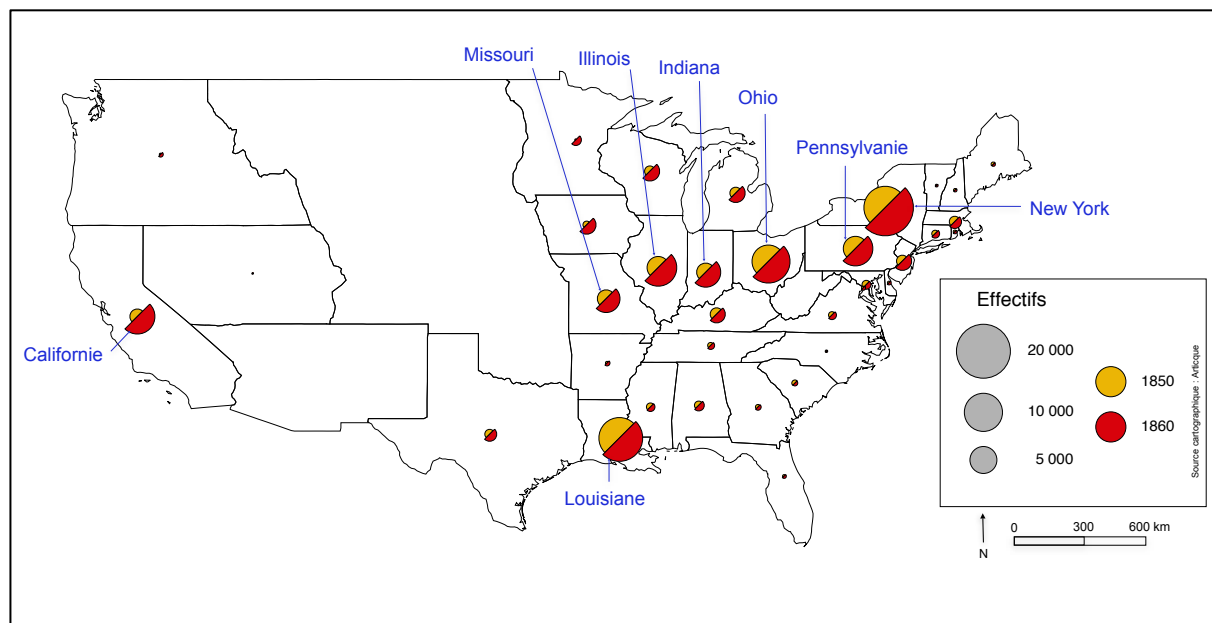
¹⁶⁷ « Cette affaire m'a donné d'autant plus de souci que ce malheureux Walker plus fort que méchant était ici sous l'influence des réfugiés montagnards qui exploitaient son exaltation et sa faiblesse d'intelligence pour le pousser de nouveau à l'assassinat. Ils avaient fait entre eux une souscription pour arriver à cet honorable but. On payait son passage, on lui donnait *mille francs en or*, puis un bon de trois mille francs sur les *frères* de Paris et on l'encourageait par ce raisonnement que s'il manquait son coup il serait à nouveau considéré comme un fou et qu'après quelques mois passés dans une maison de santé on lui rendrait sa liberté, mais que s'il réussissait il pourrait prétendre à tout. Ces aveux viennent de lui même et vous m'approuverez certainement, M. le Ministre, d'avoir fait tous mes efforts pour l'arracher à cette pernicieuse influence. Cette fois il est bien parti et je préviendrai mon collègue de San Francisco de l'arrivée prochaine de cet hôte fort embarrassant », dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 19 juillet 1852, CADN, New York, 474PO/1/73.

¹⁶⁸ Annick FOUCRIER, « Les exilés républicains français en 1848 et 1851 en Californie », dans Catherine COLLOMP et Mario MENEDEZ (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 51-64 ; Madeleine BOURSET, « Une émigration insolite au XIX^e siècle. Les soldats des barricades en Californie 1848-1853 », dans Nicole FOUCHE (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 129-188.

¹⁶⁹ Alfred WITTMAYER, *Mémoires de la Famille Wittmeyer*, p. 61, NYPL, APV Wittmeyer.

États de l'Ouest, pour les Français en Amérique. La Louisiane et New York restent néanmoins les États les plus peuplés par des Français¹⁷⁰.

Carte 6.1 : Répartition par État de la population née en France vivant aux États-Unis en 1850 et 1860.



Sources : J. D. B. De Bow, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854 ; Joseph C. G. Kennedy, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864.

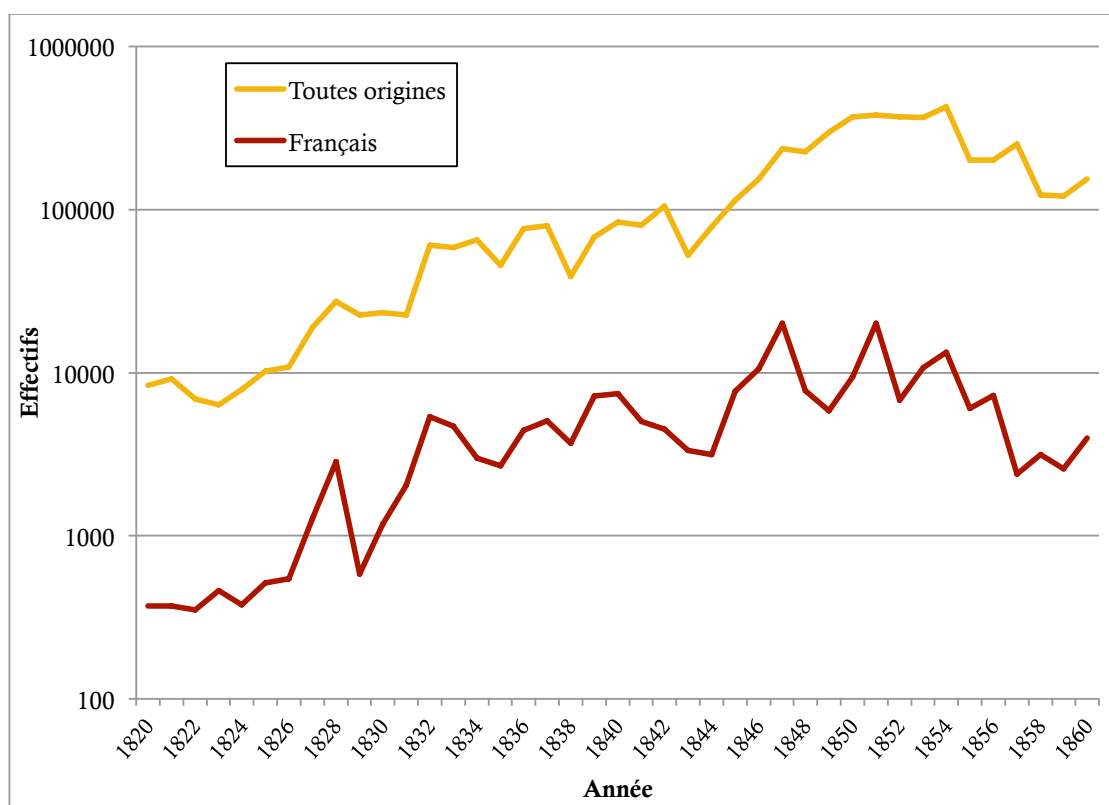
En outre, à partir de la fin des années 1840, les États-Unis sont le réceptacle d'une forte émigration européenne, notamment pour raisons économiques, que le facteur politique ne fait que renforcer. Les événements de 1848, ainsi que la répression des mouvements populaires européens dans les années qui suivent, amplifient un mouvement de masse qui s'est amorcé dès 1846-1847, notamment du fait de la famine en Irlande, et de la dépression économique généralisée en Europe¹⁷¹. Les Français sont également touchés par ces tendances : dans les six derniers mois de l'année 1847, 3 330 Français arrivent à New

¹⁷⁰ FOUCRIER, *Le rêve californien: migrants français sur la côte Pacifique, XVIII^e-XX^e siècles*, op. cit. Pour un aperçu de l'émigration française aux États-Unis, notamment après 1850, voir Ronald CREAGH (dir.), *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui*, Montpellier, CIRCAN, 1995, p. 257-277, 295-329 ; Véronique GAZZO, « L'émigration française aux États-Unis de 1845 à 1855. Étude statistique d'après les listes de passagers arrivés à New York », maîtrise d'Histoire, Université Paris 1, 1985 ; CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », op. cit., p. 43-85.

¹⁷¹ COHN, *Mass Migration Under Sail: European Immigration to the Antebellum United States*, op. cit., p. 70-97.

York alors qu'ils sont 2 155 à entrer à La Nouvelle-Orléans pour l'année entière¹⁷². La vision de long terme, entre 1820 et 1860, permet, sur une échelle semi-logarithmique (graphique 6.1), de constater que l'émigration française aux États-Unis suit les tendances générales de l'émigration européenne, mais connaît aussi des pics plus prononcés. Après le sommet lié aux conditions économiques de 1847 (20 040 immigrants), celui de 1851 (20 126 immigrants) apparaît essentiellement lié au contexte politique.

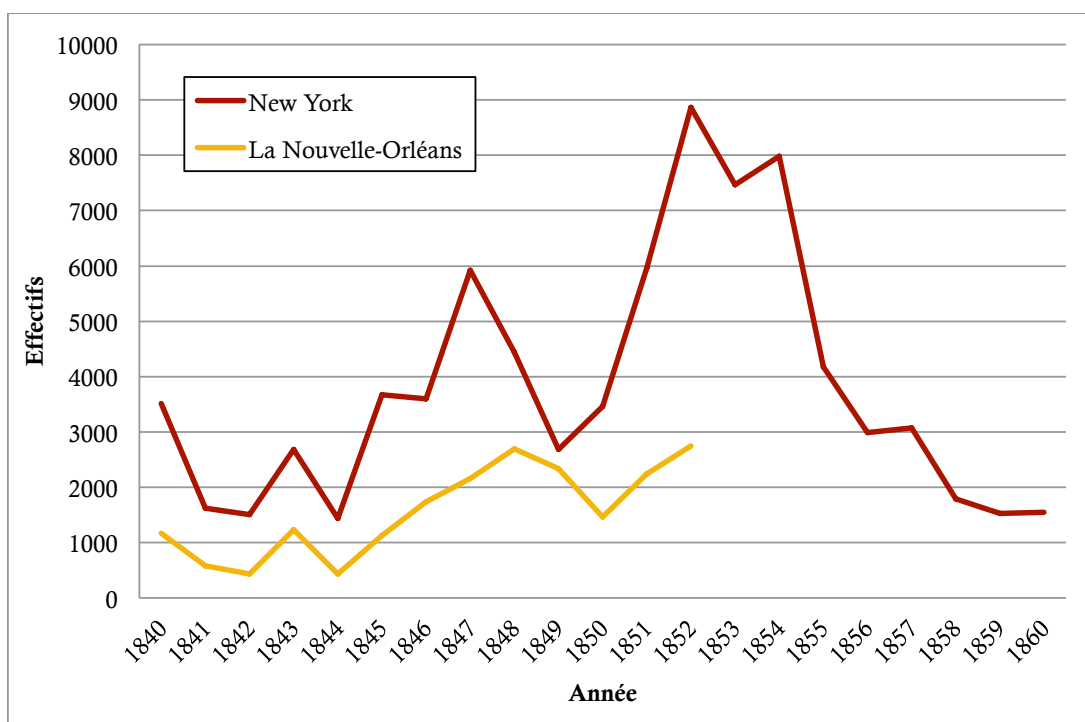
Graphique 6.1: Rythmes d'immigration aux États-Unis (1820-1860), échelle semi-logarithmique.



Source : Michael R. Haines, « French Migrations to the United States : 1820 to 1850 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91.

¹⁷² Dépêche de Simounet, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 7 novembre 1848, MAE, CPC-États-Unis-2 ; BRASSEUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, op. cit., p. xviii.

Graphique 6.2 : Arrivées de Français à New York et La Nouvelle-Orléans (1840-1860).



Sources : Carl A. Brasseaux, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana*. Vols. 2 (1840-1848) et 3 (1849-1852), Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990 ; Castle Garden Immigration Records, <http://www.castlegarden.org>, consulté le 14 octobre 2012 ; *Annual Reports of the Commissioners of Emigration of the State of New York*, New York, John F. Trow, 1861. Voir tableau en Annexe 27.

À New York et La Nouvelle-Orléans en particulier, ces deux moments se distinguent également. Sur la période 1847-1849, La Nouvelle-Orléans compte pour la première fois plus de 2 000 arrivées de Français par an, et New York plus de 4 000. Un nouveau pic a également lieu en 1851-1852. Le fait que la compilation de Carl Brasseaux s'arrête en 1852 ne permet malheureusement pas de poursuivre la comparaison jusqu'en 1860 pour La Nouvelle-Orléans. Les données de New York montrent néanmoins que la décrue de l'immigration française, là encore du fait de la conjonction de facteurs économiques et politiques, n'est sensible qu'après 1855 (graphique 6.2)¹⁷³.

Le maintien d'un nombre important d'arrivées à New York entre 1851 et 1855 s'explique notamment par le phénomène des migrations de refuge secondaires. De nombreux proscrits ont en effet séjourné quelques temps en Europe avant de partir pour les États-Unis. C'est le cas de l'ouvrier anarchiste Joseph Déjacque qui s'est exilé à Londres puis à Jersey après être passé par Bruxelles, avant d'arriver à New York en 1854. Son départ

¹⁷³ On a utilisé les données de Castlegarden pour la période 1840-1848 et celles des Commissioners of Emigration pour la période 1849-1860, même si des différences mineures apparaissent entre les deux sources pour la période après 1847.

est lié à ses difficultés matérielles, étant obligé de s'employer comme peintre dans ses divers lieux d'exil, mais également à ses dissensions avec les autres groupes républicains exilés. De même, parmi les exilés en Angleterre, Claude Pelletier, Claude Debuchy, François Latour, Henri Delescluze partent de Londres pour New York entre 1854 et 1856. On peut y ajouter les condamnés au bagne qui s'évadent régulièrement de Cayenne et affluent à New York : Eugène Quesne, Charbonnière et Gourieux s'évadent en 1852, alors que neuf autres évadés sont signalés par le consul de France en 1856¹⁷⁴.

Ces évadés arrivent souvent après des condamnations plus tardives que les premiers mouvements de proscription. C'est également pour cette raison que Jean Sylvain Gentil arrive à La Nouvelle-Orléans en 1853, après avoir purgé une peine de prison au début du Second Empire pour ses activités journalistiques subversives ; ou que Joseph Curet, président du comité central révolutionnaire de Marseille, qui est condamné au bagne, mais dont la peine est commuée en expulsion de l'Empire, arrive à New York en 1854. Les notices réunies par Michel Cordillot mentionnent enfin des républicains présents dans les deux villes en 1860 sans que les circonstances de leur arrivée, dans les années 1850, ne soient connues (c'est le cas de Célestin Martelet à New York, d'Auguste Simon et de Charles Caron à La Nouvelle-Orléans)¹⁷⁵.

À l'heure où, au début du Second Empire, l'émigration des Français aux États-Unis devient une préoccupation des pouvoirs publics¹⁷⁶, les statisticiens français, tels qu'Alfred Legoyt, se penchent sur la question. Ils voient dans ces départs une bonne chose pour la France :

¹⁷⁴ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 1^{er} décembre 1856, New York, 474PO/1/2 ; Nicole RIFFAUT-PERROT, « À la recherche d'une patrie des Droits de l'homme : Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste », dans Ronald CREAGH (dir.), *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui*, Montpellier, CIRCAN, 1995, p. 281-295 ; « Claude Pelletier », « Claude Debuchy », « François Latour », « Henri Delescluze », dans MAITRON et PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939, op. cit.* ; « Antoine Eugène Quesne », dans CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922, op. cit.*, p. 359-360 ; CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », *op. cit.*, p. 633-641.

¹⁷⁵ TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques, op. cit.*, p. 245-251 ; « Joseph Curet », « Célestin Martelet », « Auguste Simon », « Charles Caron », dans MAITRON et PENNETIER (dir.), *CD-Rom Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : Le Maitron 1789-1939, op. cit.*

¹⁷⁶ François WEIL, « L'État et l'émigration en France », dans Nancy L. GREEN et François WEIL (dir.), *Citoyenneté et émigration : les politiques du départ*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006, p. 119-135.

« les émigrations de cette catégorie ont fait sortir du pays natal des hommes violents, énergiques, résolus, nécessairement hostiles au gouvernement qui n'avait pas leur sympathie, et les ont transportés dans un État dont la constitution ou les mœurs politiques pouvaient supporter, sans un trop grand préjudice pour l'ordre, l'expression de leurs sentiments et même la réalisation partielle de leurs idées. C'est surtout en effet sur les États-Unis que s'est dirigée l'émigration politique, parce que là seulement elle trouvait un milieu favorable à ses aspirations vers une liberté presque absolue et surtout à son principe favori de l'élection appliquée à toutes les fonctions publiques sans exception. Ainsi devenue l'asile des politiques exaltés de tous les pays, l'Union américaine devait nécessairement offrir le spectacle des agitations sans fin auxquelles nous assistons depuis sa fondation, et de la violence qui caractérise tous ses actes, ceux des gouvernements comme ceux des particuliers¹⁷⁷. »

Il faut néanmoins mentionner que cette émigration politique peut être temporaire, et les premières mesures d'amnistie suscitent des retours dès 1852 : le consul général de France à New York mentionne six demandes formulées par des repentis entre octobre et décembre 1852¹⁷⁸. De même, l'amnistie de 1859 amène également certaines figures notables de la proscription, telles qu'Édouard Degouve-Denuncques, Henri Chevalier, ou Marc Caussidière, à rentrer en France.

L'approche des statisticiens contemporains permet cependant d'établir également qu'au delà du facteur politique, les courants d'émigration traditionnels issus des départements périphériques, se maintiennent et se renforcent. Les causes de ces migrations, selon les autorités, sont liées à la fois à l'existence de réseaux de recruteurs, aux appels de la famille émigrée, aux difficultés économiques croissantes dans certaines zones rurales et aux facilités de passage vers les Amériques¹⁷⁹. Les manuels d'émigration se multiplient,

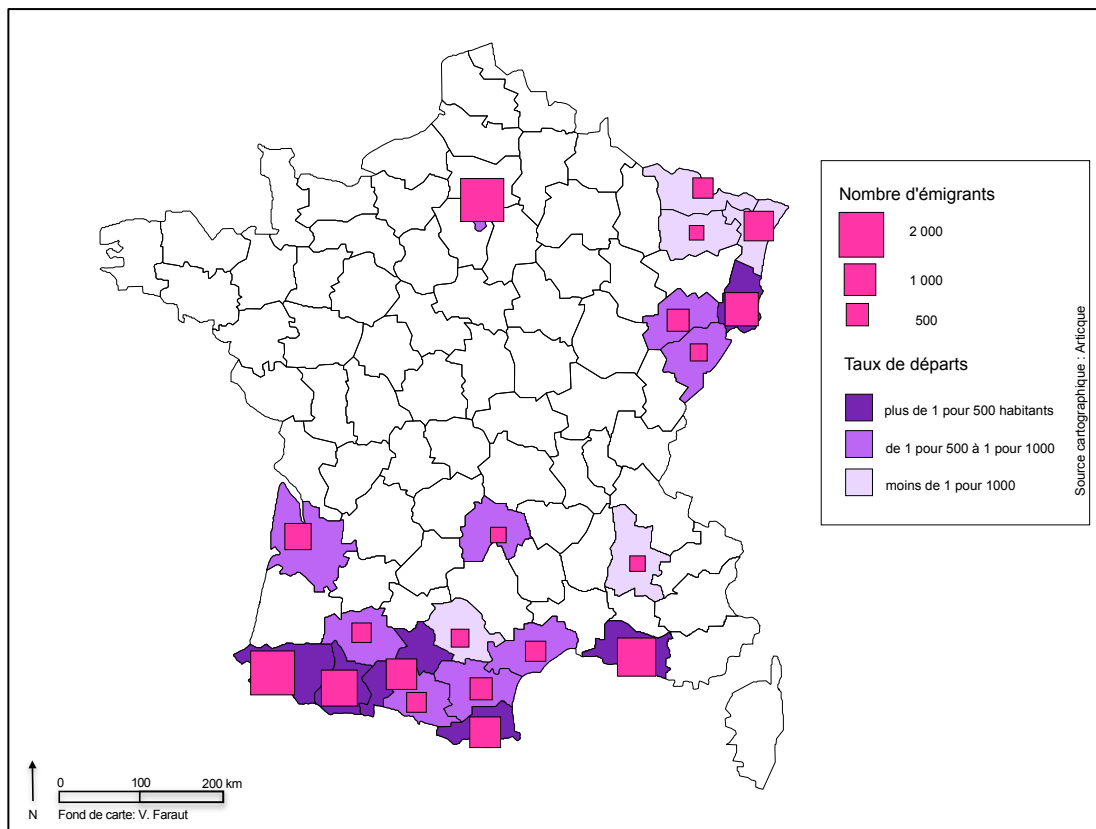
¹⁷⁷ Alfred LEGOYT, *L'émigration européenne, son importance, ses causes et ses effets, avec un appendice sur l'émigration africaine, hindoue et chinoise*, Paris, Guillaumin et Cie, 1861, p. 247-248.

¹⁷⁸ Il s'agit d'Augustin Pichon, pharmacien, condamné par contumace ; Claudius Brun, expulsé, Delamarre, marchand, expulsé ; Victor Baron, conducteur des Ponts et Chaussées ; Auguste Heysch, déserteur ; Louis Gros, expulsé : dépêches du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 septembre, 5 et 10 octobre, 2 novembre, 14 décembre 1852, CADN, New York, 474PO/1/73.

¹⁷⁹ Jules DUVAL, *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIX^e siècle, ses causes, ses caractères, ses effets*, Paris, Guillaumin et Cie, 1862, p. 105-108. « Ce n'est que depuis 1856 que le nombre de Français qui s'expatrient est constaté avec une certaine régularité » LEGOYT, *L'émigration européenne, son importance, ses causes et ses effets, avec un appendice sur l'émigration africaine, hindoue et chinoise*, op. cit., p. 59. Sur l'analyse des facteurs d'émigration, voir notamment THISTLETHWAITE, « Migration from Europe Overseas in the 19th and 20th Century », op. cit.

détaillant destinations, métiers et modalités pratiques¹⁸⁰. Dans le contexte de l'Empire, la conscription semble par ailleurs rencontrer de plus en plus de réticences dans les départements périphériques : La Nouvelle-Orléans accueille ainsi deux fois plus d'insoumis des classes de 1851 à 1860 que des classes 1831 à 1850¹⁸¹. La cartographie de l'émigration par département en 1857 met en évidence l'importance des départs dans les départements pyrénéens et du Sud-Ouest, de l'Est, en plus de quelques régions urbaines (Paris et Marseille notamment) (carte 6.2).

Carte 6.2 : Émigration française dans les vingt départements français les plus touchés en 1857.



Source : Alfred Legoyt, *L'émigration européenne, son importance, ses causes et ses effets, avec un appendice sur l'émigration africaine, hindoue et chinoise*, Paris, Guillaumin et Cie, 1861, p. 60-61.

¹⁸⁰ J. B. BETTINGER, *Guide des émigrants aux États-Unis*, Le Havre, s. n., 1834 ; ÉTOURNEAU, *Livret-guide de l'émigrant, du négociant et du touriste dans les États-Unis d'Amérique et au Canada*, Paris, A. Petit-Pierre, 1855.

¹⁸¹ Sur les 264 individus amnistiés à La Nouvelle-Orléans en 1852 ou 1869, 166 appartiennent aux classes 1851-1860. Outre la prééminence des originaires des départements du Sud-Ouest, surtout des Hautes-Pyrénées (27%), de Haute-Garonne (19%), du Gers (19%), et des Basses-Pyrénées (18%) on note la présence d'originaires certains départements de l'Est (8%) : « Amnistie de 1852 : Dossiers nominatifs », « Amnistie de 1869 », CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/545 (2MI2533) et 340PO/A/546 (2MI2534).

Les vagues successives d'émigration politique française vers les États-Unis à partir de 1848 et 1851 sont d'une dimension inédite depuis 1815, et transforment durablement les caractéristiques de l'Atlantique français. En effet, New York surtout, et La Nouvelle-Orléans dans une moindre mesure, constituent des points de fixation des proscrits, du fait des ressources dont ils y bénéficient, outre la possibilité de garder un lien facilité avec l'Europe. Cependant, parce qu'à cette émigration politique s'associent des flux croissants de migrants issus des classes moyennes et inférieures, ainsi que du monde rural, tout autant motivés par la recherche d'opportunités économiques que par le strict facteur politique, la géographie de l'émigration française aux États-Unis se dirige de plus en plus vers la Californie et vers les régions de l'Ouest.

La rapidité des événements qui se succèdent en Europe entre 1848 et 1851 explique l'importance des circulations françaises dans l'Atlantique à cette période, et l'intensité des espoirs et des désillusions que porte la traversée de l'océan pour nombre de migrants, qu'ils poursuivent un rêve politique républicain, socialiste ou utopique, ou simplement l'ambition de réussir économiquement. La complexité de ces mouvements d'hommes et d'idées remet en cause l'image de migrations linéaires de l'Europe et la France vers les États-Unis, en mettant en évidence les phénomènes d'allers-retours et de circulations à l'intérieur du continent américain. Pour autant, ces circulations confirment également le rôle des grands pôles urbains comme New York et La Nouvelle-Orléans dans la constitution d'un Atlantique radical.

III) New York et La Nouvelle-Orléans, nouveaux pôles de l'Atlantique radical dans les années 1850

Au début des années 1850 tous les mouvements européens initiés avec le printemps des peuples en 1848 ont échoué. L'émigration politique qui s'ensuit renforce encore la diversification ethnique de La Nouvelle-Orléans et New York. Le patriote hongrois Lajos Kossuth, qui réalise une tournée aux États-Unis en 1851 et 1852, constitue l'un des symboles de cette émigration politique. Il galvanise à son passage les immigrants européens en les exhortant à poursuivre, à distance, la lutte pour la liberté, tout en cherchant l'appui des Américains pour une aide à la Hongrie¹⁸². De fait, les migrants européens prennent une place politique croissante à New York et La Nouvelle-Orléans. Ils affichent un activisme

¹⁸² ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit., p. 146-167.

vis-à-vis des affaires d'Europe tout en s'impliquant dans les questions politiques américaines. Les Français participent à ce mouvement, même si leur mobilisation va de pair avec des divisions entre conservateurs, républicains modérés, socialistes ou anarchistes. En dépit de leur infériorité numérique au regard des groupes majoritaires d'immigrants – Allemands, Irlandais – les migrants français gardent, selon Michel Cordillot, une place symbolique forte parmi les autres exilés politiques européens, et vont jouer un rôle structurant dans l'émergence de mouvements politiques radicaux dans les deux villes¹⁸³. On assiste notamment à un glissement qui va de l'opposition au Second Empire à la promotion d'un mouvement internationaliste et socialiste visant l'union des peuples européens. Des réseaux d'opposition à distance se forment sur la côte atlantique des États-Unis et relient proscrits et réfugiés d'Amérique avec ceux d'Angleterre, de Belgique ou de Suisse. Les associations, les journaux et les loges maçonniques animés par les Français à La Nouvelle-Orléans et New York sont investis d'une dimension politique inédite, par leur insertion dans ces réseaux. New York devient ainsi un pôle de la « République universelle » et siège des premiers mouvements internationalistes, alors que les loges maçonniques de La Nouvelle-Orléans accueillent de nombreux opposants au Second Empire, faisant de la ville un pôle de la franc-maçonnerie atlantique en rupture avec les autorités maçonniques traditionnelles.

A. Un réseau d'opposition atlantique : les pôles américains de la « République universelle »

La constitution d'un pôle radical américain qui se cristallise à New York et à La Nouvelle-Orléans se consolide dans les années 1850. Le consul de France à New York souligne ce fait en 1852 :

« La ville de New York partage, dans ce moment, avec celle de Londres, le privilège de donner asile aux réfugiés socialistes, communistes, etc., que la France rejette de son sein, et qui s'imaginent trouver, sur un sol républicain, des sympathies et souvent des secours¹⁸⁴. »

La radicalisation des mouvements républicains qui se sont formés dès 1848 dans les deux villes date du début des années 1850, avant même le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. L'arrivée de radicaux dès la fin de l'année 1848, encore renforcé après 1851, traduit bien le rôle de base arrière que constituent les grandes villes américaines pour des

¹⁸³ CORDILLOT, « Exilés, proscrits ou expatriés? Définitions à partir des exilés français au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 68-72.

¹⁸⁴ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 octobre 1852, CADN, New York, 474PO/1/73.

proscrits politiques qui ne comptent pas abandonner l'action malgré leur exil. L'action des « Montagnards » à New York et La Nouvelle-Orléans fait écho aux études de Ted Margadant sur la France provinciale. Ce dernier souligne la constitution de réseaux d'oppositions souterrains dès avant 1851 et la radicalisation de certaines provinces françaises par l'action de membres de la bourgeoisie ou de la classe ouvrière très engagés¹⁸⁵. Le rôle mobilisateur des proscrits français aux États-Unis s'inscrit en parallèle de ce processus, par leurs alliances à des groupes de Français déjà établis, issus notamment des classes moyennes et inférieures, tout en faisant cause commune avec les autres nationalités européennes, elles aussi préoccupées par la répression conservatrice et autoritaire dans leur pays.

Des associations et des journaux explicitement socialistes se forment à New York et La Nouvelle-Orléans selon un modèle commun à ceux qui se développent en France ou en Europe. L'adoption du manifeste de la « République universelle », symbolisé par le drapeau rouge, en est l'une des principales manifestations. À La Nouvelle-Orléans, 300 à 400 « démocrates français » se réunissent en octobre 1851 afin d'envoyer une adresse à l'Assemblée législative française afin qu'elle résiste à Louis-Napoléon Bonaparte et rétablisse le suffrage universel. Cette réunion met en même temps en avant le projet de « république universelle » qui doit apporter la solution aux maux politiques de la France :

« Citoyens, à l'approche de la crise qui menace la France, au moment où la chambre des Représentants [...] va reprendre ses travaux, au moment où les ennemis de la République vont essayer de nouveau de renverser la Constitution, le dernier boulevard de nos libertés, il est urgent que de tous les points de la France et du monde, les vrais républicains français fassent entendre leurs protestations énergiques [...].

Le citoyen Caboche a déclaré ensuite qu'il appelait de tous ses vœux la triomphe de la République démocratique et sociale, qui devait avoir pour corollaire, dans un temps prochain, la République universelle. Il a dit que la France nouvelle devait avoir un drapeau pur de toute souillure, que le drapeau tricolore, respectable pour tous, et que tous Français doivent défendre au péril de leur vie, tant qu'il sera le drapeau de la France, ne peut être le drapeau de l'avenir, parce que des souvenirs de deuil se rattachent à son présent et à son passé ; que par conséquent, la France démocratique a besoin d'abriter ses nouveaux principes sous un nouvel étendard, et que cet étendard est le drapeau rouge adopté dans la mère patrie par le parti socialiste tout entier¹⁸⁶. »

Il est intéressant de constater que cet appel se fait encore dans le cadre de la légalité républicaine. Bien que vivant à La Nouvelle-Orléans, les Français tels que Louis Caboche,

¹⁸⁵ Ted W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt: The Insurrection of 1851*, Princeton, Princeton University Press, 1979, p. 187-228.

¹⁸⁶ *Courrier de la Louisiane*, 23 octobre 1851.

instituteur et franc-maçon résidant dans la ville depuis les années 1830, se réclament de leur citoyenneté française pour faire appel à leurs représentants :

« Nous Français républicains démocrates, résidant momentanément aux États-Unis d'Amérique, État de la Louisiane, mais néanmoins toujours citoyens et portion intégrante du peuple, [...] vivant momentanément loin de la patrie, nous n'avons pas cessé de la chérir, et toujours citoyens au terme de la loi, nous usons de notre droit en vous faisant connaître notre volonté au sujet d'une législation que nous subirons peut être demain¹⁸⁷ ».

On ignore le nombre de signatures recueillies à La Nouvelle-Orléans, l'on sait seulement que « les listes déposées ont été pour la plupart couvertes de signatures », et on cite en exemple la paroisse rurale de Saint-Martinville, avec 49 signataires¹⁸⁸.

Ce mouvement ne fait cependant pas l'unanimité parmi les Français de la ville, comme l'indique la réponse publiée par Léon Laugrain dans *L'Orléanais* face aux critiques du journal *La Semaine* qui remet en cause l'usage du drapeau rouge au nom du fait qu'il n'est pas le « drapeau de la patrie » des Français¹⁸⁹. Ces discussions entre journaux poussent les républicains socialistes français à fonder leur propre journal, *L'Avenir du Peuple*, « Organe de la démocratie sociale et universelle, paraît trois fois par semaine », sous la direction de Léon Laugrain et de « Caboche, Vidal et Duhamel comme rédacteurs adjoints. Aucun salaire n'est attaché à ces fonctions¹⁹⁰. » Aucun exemplaire de ce journal n'a pu être localisé, ce qui nous prive des détails de son rôle dans de la structuration du mouvement socialiste à La Nouvelle-Orléans.

À New York, le *Courrier des États-Unis*, malgré ses ambitions de neutralité, devient de plus en plus, à partir de 1851, un organe d'opposition républicaine, notamment par la publication régulière d'une « correspondance républicaine » signée Adolphe Guérout, représentant saint-simonien. Après le coup d'État du 2 décembre, Guérout, poursuivi,

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Courrier de la Louisiane*, 12 novembre 1851. Dans cette paroisse francophone de Louisiane, on compte d'après le recensement de 1850 une population blanche de 4 740 personnes, dont seulement 219 nées à l'étranger – sans précision de leur lieu de naissance. Il est à présumer qu'un grand nombre d'entre eux sont nés en France, ce qui fait que les 49 signatures pourraient constituer une part non négligeable des Français de cette paroisse : DE BOW, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790, op. cit.*, p. 248-249.

¹⁸⁹ *L'Orléanais*, 29 octobre 1851.

¹⁹⁰ *Courrier de la Louisiane*, 14 novembre 1851 ; Léon Laugrain/Laugrain est un avocat républicain arrivé à La Nouvelle-Orléans début 1851 : il est accueilli à l'hôpital de Charité de La Nouvelle-Orléans le 23 mars 1851 et est noté comme arrivant du Havre : March 1851 Admissions to Charity Hospital, Orleans Parish, Family History Library Microfilm No. 842088 ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », *art. cit.*, p. 54.

suspend sa correspondance, mais est remplacé par un autre correspondant républicain, qui reste anonyme pour éviter la répression¹⁹¹. L'opposition des républicains français se développe après la nouvelle du coup d'État. À l'occasion de l'anniversaire de la révolution de Février en 1852, un « Appel aux républicains démocrates français des États-Unis » est publié dans le journal par Paul Arpin et d'autres républicains-démocrates français¹⁹² :

« Abrisés à l'ombre du glorieux drapeau de l'Union américaine, protégés par ses lois, nous sommes exempts des maux qui affligent en ce moment notre malheureux pays. Mais quelque'éloignés que nous soyons de la France, nos cœurs lui appartiennent. Si nous avons acclamé la révolution de Février avec le plus vif enthousiasme, un long frémissement d'indignation s'est fait sentir, des bords de l'Atlantique aux rives du Missouri, à la nouvelle de l'audacieuse et infâme usurpation qui vient de s'accomplir. Les ennemis du peuple triomphent, et ses défenseurs, obligés de fuir pour échapper à la déportation, tournent leurs regards vers l'Amérique, dernier asile de la liberté. [...] nous qui vivons au milieu d'un peuple aux mâles vertus républicaines, jetons un cri d'espérance aux pauvres opprimés¹⁹³. »

Un projet proposé lors d'une assemblée au Shakespeare Hôtel, consiste à « jeter les bases d'une vaste association de Français dont New York serait le centre et qui rayonnerait dans toutes les parties de l'Union. Cette association, qui aurait pour but immédiat de secourir les exilés politiques, serait en même temps une forte alliance destinée à faire face dans l'avenir aux éventualités politiques qui pourraient réclamer une unité d'action de la part de nos compatriotes¹⁹⁴ ». Ce mouvement associatif donne lieu à la création de l'« Union Fraternelle de New York », l'une des structures de sociabilité des républicains français aux États-Unis. Son projet de réseau de correspondance semble fonctionner, comme en témoigne le consul de France en 1853 :

« il y a à New York un comité général, et des sous comités dans quelques villes importantes de l'Union, et nul doute qu'une correspondance régulière ne soit établie avec les divers comités d'Europe¹⁹⁵. »

¹⁹¹ *Courrier des États-Unis*, 1^{er} novembre 1851, 5 janvier et 19 juin 1852 ; Adolphe ROBERT, Edgar BOURLON et Gaston COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français... : depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889. Tome III*, Paris, Bourlonton, 1891, p. 273-274.

¹⁹² P. A. Gerdy, P. Arpin, H. Raveneau, G. Huynet, N. Vanderhaize, Ch. Glatz, B. P. E. St Gaudens, S. Patey, T. Mullard, G. Mathieu, P. Cartereau, T. Roehling, Ch. Vogeley, J. Surin, Ch. Thomas, J. C. Galloupeau, C. Lefebvre, F. Roullac, P. Lacroix, Ch. Eckert.

¹⁹³ *Courrier des États-Unis*, 24 février 1852.

¹⁹⁴ *Courrier des États-Unis*, 17 février 1852.

¹⁹⁵ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 7 juillet 1853, CADN, New York, 474PO/1/1.

Cette association à vocation tout autant politique que de bienfaisance, devient une structure parallèle, de composition plus populaire, à la traditionnelle Société française de bienfaisance. Elle fête son 5^e anniversaire en 1856 et est constituée en société par l'État de New York en 1864¹⁹⁶. L'un de ses piliers, Bernard Saint-Gaudens, est un cordonnier français originaire du Sud-Ouest, dont la boutique devient un lieu de sociabilité, comme en témoigne son fils :

« Je crois que le Dr Martinache était un réfugié politique français, et j'ai le souvenir que d'autres réfugiés venaient chez mon père à cette époque, parmi eux un énorme personnage nommé Cossidierre [sic], qui tenait une cour à la Falstaff dans la boutique de vin au sous-sol [...]. Les débuts des affaires de mon père furent particulières, car il était infiniment plus intéressé par les deux ou trois sociétés auxquelles il appartenait que par sa boutique. [...] L'organisation principale était l' "Union Fraternelle Française", une société de secours mutuels dont il était l'un des fondateurs et qu'il dirigea pendant plusieurs années¹⁹⁷. »

La volonté d'entretenir des liens avec les proscrits en Europe se traduit par un échange de correspondances et de publications, notamment avec les exilés de Londres, ou des îles anglo-normandes¹⁹⁸. Le *Courrier des États-Unis* publie *Napoléon le Petit* « une des plus vigoureuses satires et l'une des pages d'histoire les plus sanglantes qui ait jamais été écrite. Le grand écrivain s'y retrouve à chaque ligne, et son indignation s'y élève à la plus haute éloquence. » Le journal se félicite de publier le premier en Amérique « les pages étincelantes de Victor Hugo, dont le *Courrier* s'enrichit aujourd'hui, en avance de tous ses confrères anglais ou américains¹⁹⁹ ». Ce réseau atlantique, entretenu par les réfugiés

¹⁹⁶ *New York Daily Tribune*, 15 janvier 1856 ; « Act of Incorporation of the "French Fraternal Union of New York", January 27th 1864 », New York City Court Archives, French Fraternal Union of New York, oo 222-64B* 707838. Elle existe toujours en 1875 : *New York Times*, 13 mars 1875.

¹⁹⁷ « I believe Dr. Martinache was a French political refugee, and I have a recollection of others coming to father's home at that time, among them and enormous man by the name of Cossidierre [sic] who held Falstaffian court in the wine-shop down-stairs. [...] The beginnings of my father's business were peculiar, since what interested him infinitely more than his store were the two or three societies to which he belonged [...]. The principal organization was the « Union Fraternelle Française », a mutual-benefit affair of which he was one of the founders and for many years the leading figure. » Augustus SAINT-GAUDENS et Homer SAINT-GAUDENS, *The Reminiscences of Augustus Saint-Gaudens*, New York, The Century Co., 1913, p. 12.

¹⁹⁸ Le *Courrier des États-Unis* reproduit ainsi l'appel des « exilés démocrates-socialistes résident à Jersey, 31 octobre 1852 » signé par Victor Hugo, Fomberteaux et Philippe Faure : *Courrier des États-Unis*, 22 novembre 1852 ; Le *Républicain* publie en 1853 les appels de la « Commune révolutionnaire » formée à Londres par Félix Pyat, Marc Caussidière, Boichot : *Le Républicain*, 9 mai, 15 et 18 juillet 1853.

¹⁹⁹ *Courrier des États-Unis*, 27 août et 9 septembre 1852. On annonce que la première édition publiée à New York par le *Courrier des États-Unis* est quasiment en rupture et que « les nombreuses commandes qui arrivent de l'intérieur nous forceraient de renvoyer ces demandes à la seconde édition, si elles

politiques français, est surveillé par les autorités françaises. En effet, la presse française publiée aux États-Unis est également exportée vers l'Europe. La radicalisation de ton du *Courrier des États-Unis* amène à des saisies du journal en France, et fait l'objet de reproches par Frédéric Gaillardet dans sa correspondance :

« Cela vous apprendra à conserver des idées d'indépendance et à dire trop franchement votre pensée des actes de notre gouvernement²⁰⁰. »

Par ailleurs, l'association des républicains français avec d'autres mouvements européens, et leur participation à des sociétés secrètes ou des loges maçonniques, est régulièrement dénoncée aux autorités. Une lettre anonyme décrit ainsi les complots qui se trament à New York en 1853 :

« À l'hôtel de Shakespeare, rue de la Douane à New York, les émigrés de tous les pays ont de fréquentes réunions ; les résolutions qui y sont prises sont envoyées par écrit aux comités existant en Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Autriche, en Hongrie, en Pologne ainsi que dans toute l'Allemagne, soutenus par des subsides venant d'Amérique et d'Angleterre²⁰¹. »

C'est en effet l'arrivée de plusieurs vagues de proscrits au début des années 1850 qui mène à la radicalisation et à la formation de la société « dite de la République universelle, Section de la Montagne²⁰² ». Cette société émerge également au moment où la reprise en main du *Courrier des États-Unis* dans un sens conservateur mène au licenciement de la rédaction républicaine, au profit d'Eugène Masseras, qui est acquis au Second Empire, dans le courant de l'année 1853. Il en résulte la création du journal *Le Républicain* qui devient l'organe des républicains socialistes, que le consul s'empresse de dénoncer :

« Le changement de ton du *Courrier des États-Unis* a fait penser à quelques républicains socialistes et communistes que le moment était opportun pour la création d'un journal français dans le goût, les idées et les espérances des frères et amis. [...] Le journal le *Républicain* vient de paraître. Il est quotidien et quatre numéros ont déjà été publiés. Les rédacteurs principaux sont Eugène Quesne, Charbonnière, déportés à Cayenne et évadés, Jules Sauvy, ouvrier imprimeur et socialiste forcené, Charmet, sorte de chevalier d'industrie belge²⁰³. »

tardaient à nous parvenir », *Courrier des États-Unis*, 15 octobre 1852. Le second tirage est annoncé le 25 octobre 1852. Un projet est même émis de faire venir Victor Hugo à New York en 1855 : voir Annexe 90.

²⁰⁰ Frédéric Gaillardet, « Correspondance du *Courrier des États-Unis*, Paris, 26 mai 1853 », *Courrier des États-Unis*, 10 juin 1853.

²⁰¹ Lettre anonyme jointe à la dépêche du ministre des Affaires étrangères au consul de France à New York, Paris, 30 mai 1853, MAE, ADP-États-Unis-1. Voir son intégralité en Annexe 91.

²⁰² *Le Républicain*, 23 décembre 1853.

²⁰³ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 mai 1853, CADN, New York, 474PO/1/73.

La « Société de la République Universelle » est fondée par des réfugiés français en 1853, dont l'ancien préfet de Police de Paris, Marc Caussidière, qui avait fui en Angleterre après les journées de Juin et participé à la fondation de la « Commune révolutionnaire » à Londres²⁰⁴. Son objet est de « [réunir] à l'ombre du drapeau rouge toutes les nationalités, toutes les personnes parlant ou comprenant le français ; former une vaste école politique et lui donner pour attrait le plaisir ; faire retrouver à la grande famille gauloise un pays sur la terre étrangère ». Elle se dote d'un local qui sert de lieu de sociabilité, de lecture et de réunion : « elle aura un salon de lecture et une bibliothèque choisie ; des salles d'armes et de tir [...]. Se rallier, se retrouver pour ainsi dire en famille [...] parler librement, discuter avec sagesse et s'éclairer mutuellement par le contact des idées, voilà tout son programme²⁰⁵ ». Ce lieu de réunion est établi au 80 Leonard street, dans le 5^e Ward dans le quartier de New York qui concentre le plus grand nombre de Français²⁰⁶. La salle accueille ainsi un certain nombre de conférences :

« la société de la République Universelle [...] désirant faciliter, autant qu'il est en son possible, la propagande républicaine, a décidé qu'elle prêterait la salle de ses séances chaque fois que la demande lui en serait adressée par une société démocratique n'ayant pas de lieu fixe de réunion, ou lorsqu'un citoyen désirerait faire une lecture ayant pour but le développement des principes républicains²⁰⁷ ».

Les animateurs de cette société participent également à d'autres structures de sociabilité française, et notamment les Gardes Lafayette. Ainsi, lors de l'anniversaire de Lafayette en 1854, le banquet donné par la milice française réunit de nombreux républicains français. Farrenc, rédacteur au *Républicain*, y prononce un discours qui associe la liberté incarnée par l'image de Lafayette et le principe de la « démocratie universelle ». Le discours de Marc Caussidière est encore plus explicite dans la critique du gouvernement français : « la France est aujourd'hui opprimée, mais elle s'éveillera : elle se lavera de la tache du Deux décembre. [...] Faisons une guerre de propagande jusqu'à ce que nous puissions procéder par des mesures plus énergiques²⁰⁸. »

²⁰⁴ Cette assemblée est convoquée par Campdoras, Caussidière, Martinache, Morel, Quesne, *Le Républicain*, 25 septembre 1853. Sur Caussidière, voir Dossier Caussidière, APP, EA 21 ; CAUSSIDIÈRE, *Mémoires de Caussidière, ex-préfet de police et représentant du peuple*, op. cit. La société de la République universelle a été étudiée dans CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », op. cit., p. 191-236.

²⁰⁵ *Le Républicain*, 23 décembre 1853.

²⁰⁶ *Le Républicain*, 11 février 1854.

²⁰⁷ *Le Républicain*, 1^{er} juillet 1854.

²⁰⁸ *Le Républicain*, 7 septembre 1854.

On constate ainsi l'influence des proscrits français sur l'évolution et la politisation des structures de sociabilité à New York et La Nouvelle-Orléans, avec la création de sociétés et de journaux politiques. Cette influence va néanmoins au-delà de la dimension locale, à travers le projet universaliste des républicains socialistes qui entretiennent un réseau d'opposition à travers l'Atlantique. Cependant, les manifestations événementielles et protestataires aux États-Unis, tout en réutilisant des symboles politiques français, donnent lieu à des projets politiques multiples et sources de divisions. L'appel à l'intervention active des États-Unis en Europe, les luttes de libération nationale et apparition d'un anarchisme révolutionnaire suscitent alors le retrait progressif d'un certain nombre de républicains français.

B. Manifestations événementielles et radicalisation : les divisions des radicaux français

La dimension internationale de la lutte politique des quarante-huitards français et européens prend un tour véritablement atlantique après le coup d'État du 2 décembre, qui scelle la fin des espoirs à court terme. La question de l'intervention des États-Unis, en Europe comme à Cuba, est au cœur des débats. Un certain nombre de Français sont partisans de cette intervention. Le correspondant républicain du *Courrier des États-Unis* fait ainsi appel aux États-Unis pour libérer la France :

« Pratiquez à votre tour, ô Américains ! ces maximes d'isolement et d'égoïsme qui ont si honteusement réussi à l'Italie, à la Hongrie, à l'Allemagne, à la France, et qui portent déjà pour l'Angleterre elle-même des fruits si menaçants, et dans quelques années vous comprendrez avec douleur [...] que la politique de l'égoïsme est une politique insensée, qu'il n'y a plus de questions locales, de questions nationales, que le moindre coup frappé sur la liberté à Petersbourg retentit de proche en proche jusqu'à New York²⁰⁹. »

Ces appels prennent d'autant plus d'écho aux États-Unis que la visite du patriote hongrois Kossuth en 1851-1852, venu demander l'aide américaine, est un très grand succès, cité comme l'un des visiteurs étrangers les plus populaires après Lafayette²¹⁰. À La Nouvelle-Orléans, il reçoit « des députations d'étrangers émigrés en Amérique, la plupart pour se soustraire aux persécutions de leurs gouvernements²¹¹ » qui l'accueillent comme celui « qui

²⁰⁹ *Courrier des États-Unis*, 13 février 1852.

²¹⁰ ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit., p. 146-167.

²¹¹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 1^{er} avril 1852.

semble destiné à se retrouver tôt ou tard en tête d'un mouvement européen ». Kossuth s'adresse à eux en français :

« Soyons tous frères et qu'il n'y ait plus de maîtres. À nul la prééminence, à tous l'égalité. Que chaque nation soit souveraine chez elle et que tous les peuples se rendent mutuellement solidaires de cette souveraineté. Ce n'est pas assez d'abattre l'aristocratie de caste. Il reste une autre aristocratie, non moins dangereuse, celle des nations. Il faut que ce dernier vestige du passé cède au principe de la fraternité chrétienne élevée à la hauteur d'un principe politique et d'un droit international²¹² ».

Cependant, malgré cet accueil favorable, Kossuth échoue à convaincre les Américains de lui procurer une aide directe. Son passage constitue néanmoins un exemple du rôle des réfugiés politiques dans la politisation croissante des immigrants, et plus largement des ouvriers, aux États-Unis. Le consul de France à New York souligne ainsi l'influence des idées socialistes dans le mouvement ouvrier de protestation à New York au moment de la crise commerciale en 1854.

« Endoctrinés par les réfugiés politiques des tous les pays, excités par les déclarations de la presse contre l'aristocratie d'argent et les spéculateurs, les ouvriers de New York et le nombre en est grand ont jugé le moment favorable pour attirer sur eux l'attention générale et réclamer hautement ce qu'ils appellent l'exercice de leur droit²¹³. »

La visibilité dans la ville des proscrits européens se traduit en effet par l'organisation régulière de manifestations internationales, scandant les dates symboliques du calendrier républicain français. Les dates des manifestations privilégient le 24 février, qui représente la révolution de 1848, mais également le 22 septembre, pour la proclamation de la Première République en 1792. Lors de l'année 1854, les républicains français s'associent aux autres sociétés européennes pour organiser ces événements²¹⁴. Le défilé du 24 février 1854, sous le signe de la *Marseillaise* et du drapeau rouge comprend la délégation française en tête, suivie par les Italiens, Cubains, Espagnols, Allemands, Hongrois et Polonais²¹⁵ :

²¹² *Ibid.*

²¹³ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 17 janvier 1855, CADN New York, 474PO/1/2.

²¹⁴ Le *New York Times* note que dans une réunion des diverses sociétés démocratiques européennes, la Société de la Montagne était associée aux « Free Democratic Society of Universal Republicanism, Italian Democratic Society, Polish Democratic Society, German Democratic League, Union for Social Reform, German American Workingmen's league, [...] Cuban Athenaeum, and several others », *New York Times*, 25 mai 1854.

²¹⁵ *New York Times*, 25 février 1854.

« La section française de la Montagne, comptant environ cent hommes, portait à sa tête le drapeau national des États-Unis et le Drapeau Rouge, ou drapeau de la Démocratie Universelle, [...] surmonté par un bonnet de la liberté bronze et écarlate, avec un large triangle d'or au centre de la bannière. Ces messieurs étaient tous vêtus de noir, certains portaient des foulards rouges et tous étaient désignés par une cocarde rouge portée sur leur sein gauche. Sur le ruban était imprimée l'inscription suivante « La République universelle et démocratique, 24 février 1848. Section de la Montagne²¹⁶ ».

Carte 6.3 : Itinéraire du défilé du 24 février 1854 à New York.

Diffusion non autorisée

Source : *New York Times*, 25 février 1854 ; *Fanning's Illustrated Gazetteer of the United States*, New York, Phelps, Fanning & Co., 1853, p. 261.

²¹⁶ « The French section of the Mountain, numbering nearly one hundred men, and bearing at their head the national flag of the United States and the Drapeau Rouge, or red flag of the Universal Democracy, [...] surmounted by a crimson and bronze liberty cap, and large golden triangle in the center of the banner. The gentlemen were all attired in plain black, some of them wearing red scarfs and all designated by a red rosette and pendant on the left breast. On the pendant were stamped the following inscription "La République universelle, et Démocratique. Février 24, 1848. Section de la Montagne" », *New York Times*, 25 février 1854.

La procession prend pour point de départ le local de la Société de la République universelle, ce qui montre bien son caractère central, et s'achève à l'hôtel Shakespeare où a lieu le banquet (carte 6.3). Le 22 septembre 1854 est également l'occasion d'une grande manifestation, qui associe la célébration de la Première République avec une manifestation explicite d'opposition au Second Empire. À l'occasion de la visite de frégates impériales dans le port de New York, les républicains français louent en effet un navire à vapeur et vont protester dans le port contre le pouvoir impérial :

« une quarantaine de démocrates et de réfugiés de toutes les nations, répondant à l'appel du comité des républicains français parmi lesquels figuraient l'inévitable M. Caussidière, se sont embarqués sur un bateau à vapeur qu'ils avaient orné de drapeaux rouges, de triangles et d'autres emblèmes égalitaires. [...] Le bateau patriote est venu se promener autour des bâtiments français. La *Marseillaise* a été entonnée, les cris de rigueur ont eu lieu et la petite fille habillée en déesse de la liberté et coiffée d'un bonnet phrygien n'a pas été omise. Après quoi les discours ont été prononcés dans un des cabarets de la rade et à bord de leur propre bateau, dans lesquels il a été parlé "des esclaves de la discipline qui aspiraient à la liberté et qui réclamaient la république universelle [...]" etc., etc.²¹⁷ »

Si le consul considère cette manifestation comme un échec, du fait du mépris de la part des équipages et de l'écho négatif donné par le *Courrier des États-Unis*, ces manifestations ne cessent pas pour autant. Il faut néanmoins souligner la faiblesse numérique de ces quelques centaines de militants français, au regard des plusieurs milliers de Français de la ville, à laquelle s'ajoutent les divisions républicains et anarchistes. Seule une poignée d'individus, comme Joseph Déjacque, abandonnent tout lien de classe ou de nation avec les modérés, au profit d'un internationalisme naissant. Il taxe les républicains français de New York de « bourgeois » et s'oppose à eux, comme il l'avait déjà fait à Londres ou à Jersey, les accusant de prétendre à des places de pouvoir au lieu de promouvoir l'égalité sociale²¹⁸. Si en effet les républicains de la Montagne sont considérés comme trop avancés pour les Français conservateurs et modérés, il ne le sont pas assez pour les plus radicaux. C'est pourquoi Joseph Déjacque, associé à d'autres réfugiés français, notamment Claude Pelletier, Frédéric Tufferd, Désiré Debuchy, Victor Lesine et François

²¹⁷ Dépêche de Montholon, consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 25 septembre 1854, CADN, New York, 474PO/1/2.

²¹⁸ « Réponse au *Républicain* », New York, juillet 1854 dans Joseph DEJACQUE, *La question révolutionnaire*, New York, Frank F. Barclay, 1854. Voir Annexe 92.

Montfalcon, signent en 1855 le manifeste de « l'Association internationale » fondée à Londres²¹⁹. Son programme est le suivant :

« Négation absolue de tous les privilèges, négation absolue de toute autorité, affranchissement du prolétariat. Le gouvernement ne peut et ne doit être qu'une administration nommée par le peuple, soumise à son contrôle, et toujours révocable par lui²²⁰. »

L'émergence d'un internationalisme anarchiste suscite un glissement, dans les célébrations événementielles qui structurent le mouvement des opposants français et européens aux régimes autoritaires, et justifie la désaffection de certains républicains français. Lors de la célébration du 24 février 1855, le consul de France note ainsi que le mouvement de la Montagne est en cours de « démembrement », avec la disparition du journal *Le Républicain* et l'absence des « républicains français de marque » au banquet tels que Caussidière, Malespine ou Considerant²²¹.

Ce retrait s'explique par la radicalisation du mouvement « rouge » et anarchiste, qui promeut la violence comme méthode révolutionnaire. De façon réelle ou fantasmée, ces réfugiés politiques radicaux aux États-Unis sont suspectés de préparer ou soutenir des attentats en Europe. Ainsi en 1856 on dénonce au consul de France à La Nouvelle-Orléans le départ d'un homme qui souhaite « délivrer la France de son Empereur et changer le gouvernement actuel » :

« il est parti de La Nouvelle-Orléans pour se rendre à Paris un individu nommé Richard [...] Cet homme est sans éducation, mais naturellement fort rusé [...]. L'état normal de son caractère est celui d'un misanthrope ombrageux et jaloux de tous ceux qui l'entourent, et sujet à de fréquents accès d'exaltation politique pendant lesquels il laisse éclater une rage inouïe contre toutes les puissances établies et contre tous ceux qui les adoptent et s'y soumettent.

²¹⁹ Voir CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, op. cit., p. 337.

²²⁰ Cité par RIFFAUT-PERROT, « À la recherche d'une patrie des Droits de l'homme : Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste », op. cit., p. 187.

²²¹ Dépêche de Montholon, consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 24 février 1855, CADN, New York, 474PO/1/2. Le *New York Times* souligne que le 22 septembre 1855, seuls « quinze à vingt » participants restent au banquet à Washington Hall : *New York Times*, 24 septembre 1855. Le consul de France note qu'en 1856 « l'anniversaire du 24 février qui donnait lieu à des manifestations violentes et tumultueuses n'a [...] été fêté cette année que dans les cabarets de bas étage et la révolution de 1848 n'a [...] eu pour apologistes qu'un très petit nombre de Français et d'Italiens pris dans les derniers rangs de l'armée démagogique », dépêche de Montholon, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 15 avril 1856, CADN, New York, 474PO/1/2.

[...] il a séjourné un mois [à La Nouvelle-Orléans], pendant lequel on croit qu'il a renouvelé des sermens d'affiliation avec certains agens de sociétés secrètes dont, suivant toute probabilité, il faisait déjà partie à Paris en 1848-49²²². »

Si cette tentative semble sans suite, la radicalisation se poursuit avec l'organisation d'un « comité rouge » à New York, constitué des Européens les plus radicaux auxquels certains Français, tels que Victor Lesine, s'associent. Le 24 février 1858 est l'occasion d'une manifestation radicale et de soutien à Orsini et Pierri. Ces révolutionnaires et patriotes italiens ont été condamnés à mort suite à leur attentat contre Louis-Napoléon Bonaparte. Le *Courrier des Etats-Unis* fustige l'apologie de cet acte terroriste au cours la célébration du 24 février :

« Jusqu'ici, la guillotine seule avait eu les honneurs de l'apothéose de ces réunions pseudo-républicaines ; nous assistons aujourd'hui à la glorification de l'assassinat. Un des orateurs a porté un toast en ces termes : "À Pierri, à Orsini ! CE SONT NOS FRÈRES!" [...] Il demeure acquis que deux ou trois cents individus se sont proclamés – ou laissé proclamer – solidaires de l'attentat du 14 janvier. [...]

La date historique qui servait d'occasion au banquet, pourrait faire croire au premier abord, que les convives représentaient une partie quelconque de la nationalité française. Nous affirmons hautement qu'il n'en est rien. La célébration du 24 février à New York a cessé, depuis trois ans pour le moins d'avoir aucun caractère politique et surtout aucun caractère national. [...] L'immixtion, chaque année considérable, d'éléments étrangers de tous pays – Allemands et Italiens principalement – a enlevé à ces réunions jusqu'au droit de se dire françaises. L'adoption du drapeau rouge pour symbole exclusif de leurs idées classe enfin ceux qui viennent s'asseoir à son ombre sanglante en dehors de toutes les nuances politiques officiellement classées et reconnues pour les rejeter dans l'isolement d'une haine impuissante contre la société.²²³ »

Cette manifestation est prolongée par une nouvelle cérémonie funèbre en l'honneur d'Orsini, pour célébrer, selon ses organisateurs, « les hommes qui viennent de subir la mort pour la liberté du monde – digne de nos principes – dignes de Washington et de Lafayette, ces grands héros de la liberté ». Un comité associant un nombre égal d'Allemands, de Français, d'Irlandais, d'Anglais, d'Américains et de Hongrois est organisé, et inclut une femme « adjointe au comité pour représenter le dévouement des femmes à la cause ». On propose que la figure des « martyrs de la liberté » soit placée « dans chaque

²²² Lettre anonyme signée E. A. J. B., La Nouvelle-Orléans, 21 juin 1856, au consul de France à La Nouvelle-Orléans, jointe dans la dépêche d'Henri Germain, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 24 juin 1856, MAE, ADP-États-Unis-3.

²²³ *Courrier des États-Unis*, 27 février 1858.

maison à côté de l'image du Christ²²⁴ ». Cette réunion reflète le mélange des références politiques de ces groupes révolutionnaires, qui puisent autant dans les grandes figures de la liberté américaine (Washington et Lafayette) que dans la culture du martyr chrétien ou des symboles révolutionnaires français.

La cérémonie organisée le 22 avril 1858 à New York, très controversée dans la presse newyorkaise, attire un public important. Le *Courrier des États-Unis* cherche à minimiser la taille du cortège à « quinze cents » personnes, mais certains journaux, comme le *New York Express*, estiment jusqu'à 10 000 le nombre de participants²²⁵. On peut constater à cette occasion que la base du « Comité rouge » a changé, et n'est plus située dans le quartier français, mais à « Steuben House n° 291 Bowery qui sert, comme on le sait, de quartier général au comité rouge ». Lors de cette manifestation, ce lieu de sociabilité privilégié par les socialistes allemands, est décoré des symboles qui associent les figures des martyrs des révolutions européennes, italiens comme allemands²²⁶. Les discours prononcés par des Anglais, Italiens, Français, Allemands, et Polonais se succèdent et prêchent pour l'insurrection et « le droit de frapper les tyrans²²⁷ ». Le *Courrier des États-Unis* se réjouit de l'accueil négatif fait par les journaux new-yorkais tels que le *Times* et l'*Express* qui dénoncent « une démonstration sans précédent qui doit rester pour toujours solitaire sur le registre d'infamie où s'inscrivent de pareilles choses. Le meurtre a été exhibé comme une des Grâces et l'assassinat préconisé non seulement comme un droit, mais comme un devoir !²²⁸ ». Même la *Tribune* d'Horace Greeley, désignée par le *Courrier des États-Unis* comme « le plus rouge des rouges américains » n'approuve pas la manifestation, considérant que « c'est là un trait exotique, toléré par la liberté de nos lois ; mais désapprouvé par le sentiment de la nation²²⁹ ». Le *Courrier des États-Unis* se réjouit enfin du fait que « la nationalité française y a joué un rôle tout à fait secondaire²³⁰ ». L'effet repoussoir de ces manifestations – auxquelles participent néanmoins des Français, mêmes si minoritaires – traduit la radicalisation qui a pu pousser à la neutralité une partie de la population française de la ville.

²²⁴ Discours de John Allen, reproduit dans le *New York Herald*, traduit et publié dans le *Courrier des États-Unis*, 6 avril 1858.

²²⁵ *Courrier des États-Unis*, 23 avril 1858.

²²⁶ *Courrier des États-Unis*, 23 avril 1858 ; *New York Times*, 15 janvier 1859 ; ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 131.

²²⁷ *Courrier des États-Unis*, 23 avril 1858.

²²⁸ Traduction de l'*Express* reproduite dans le *Courrier des États-Unis*, 24 avril 1858.

²²⁹ Traduction de la *Tribune* reproduite dans *Ibid.*

²³⁰ Traduction de l'*Express* reproduite dans *Ibid.*

On constate ainsi que les mouvements et symboles radicaux initiés par des Français autour du drapeau rouge, de la République universelle et des dates anniversaires de la République française, trouvent un terrain favorable à New York auprès des autres nationalités en lutte. Cependant, la radicalisation, qui passe par l'appel à la violence pour subvertir les pouvoirs européens, dépasse une partie des républicains français, qui affichent un certain retrait de la scène politique new-yorkaise à la fin des années 1850. Si New York reste néanmoins l'un des pôles d'émergence d'un internationalisme rouge, qui se prolonge à travers les mouvements anarchistes européens. La Nouvelle-Orléans est également touchée par les dissidences politiques initiées dans le monde atlantique par les migrants français, et tout particulièrement dans la sphère maçonnique.

C. *Une dissidence maçonnique et politique à plusieurs échelles*

1848 marque également un moment essentiel dans les relations entre franc-maçonnerie et politique, en France mais également dans l'espace atlantique. La participation de francs-maçons aux victoires républicaines, puis la reprise en main des loges françaises par un Grand Orient de France à la solde de Napoléon III après 1851, rendent la franc-maçonnerie particulièrement perméable aux luttes politiques françaises de la période. Les loges maçonniques de New York et La Nouvelle-Orléans sont touchées, à des degrés divers, par ces bouleversement. La Nouvelle-Orléans développe en particulier, suite à l'arrivée de quarante-huitards, une spécificité dans la politisation de ses structures de sociabilité. C'est en effet essentiellement par le biais des loges maçonniques, qui sont une forme associative connaissant un succès croissant en Louisiane – La Nouvelle-Orléans compte en 1858 quelque 51 organisations maçonniques ou fraternelles – que se manifeste cette politisation²³¹. Le rite écossais ancien et accepté qui a émergé lors des révolutions atlantiques au début du XIX^e siècle interagit après 1848 avec la question de la souveraineté et des révolutions des deux côtés de l'Atlantique. La Nouvelle-Orléans devient en particulier un pôle de dissidence et d'émergence d'autorités maçonniques indépendantes à la fois des structures américaines et de celles de France métropolitaine.

L'arrivée des quarante-huitards est perçue favorablement par les loges libérales françaises créées à La Nouvelle-Orléans dans les années 1830 et 1840. Ces loges deviennent un lieu de partage des idées républicaines et sociales initiées par la révolution de Février, et accroissent leur coloration politique en sortant ainsi de leur neutralité de principe. En effet, pour nombre de proscrits et exilés français en particulier, l'adhésion aux

²³¹ Charles GARDNER, *Gardner & Wharton's New Orleans Directory, for the Year 1858*, New Orleans, E.C. Wharton's, 1857, p. 394-396.

organisations maçonniques est une pratique connue, surtout pour les quarante-huitards qui ont appartenu à des loges françaises associées à des mouvements d'opposition clandestine²³². L'arrivée de républicains français entretient les pratiques maçonniques à connotation libérale qui, à l'instar des baptêmes maçonniques, se politisent par rapport aux enjeux politiques français. En 1851, Charles Bléton, journaliste républicain français arrivée à La Nouvelle-Orléans en 1848, prononce un discours dans lequel il compare la franc-maçonnerie au « socialisme » lors du baptême des louveteaux de la loge *Le Foyer maçonnique* :

« La franc-maçonnerie n'est pas seulement une école de vertu, où l'on enseigne la bienfaisance : le cercle de son enseignement [...] embrasse l'ensemble des doctrines qui concourent à la perfection morale de l'homme, à son émancipation, à sa liberté.

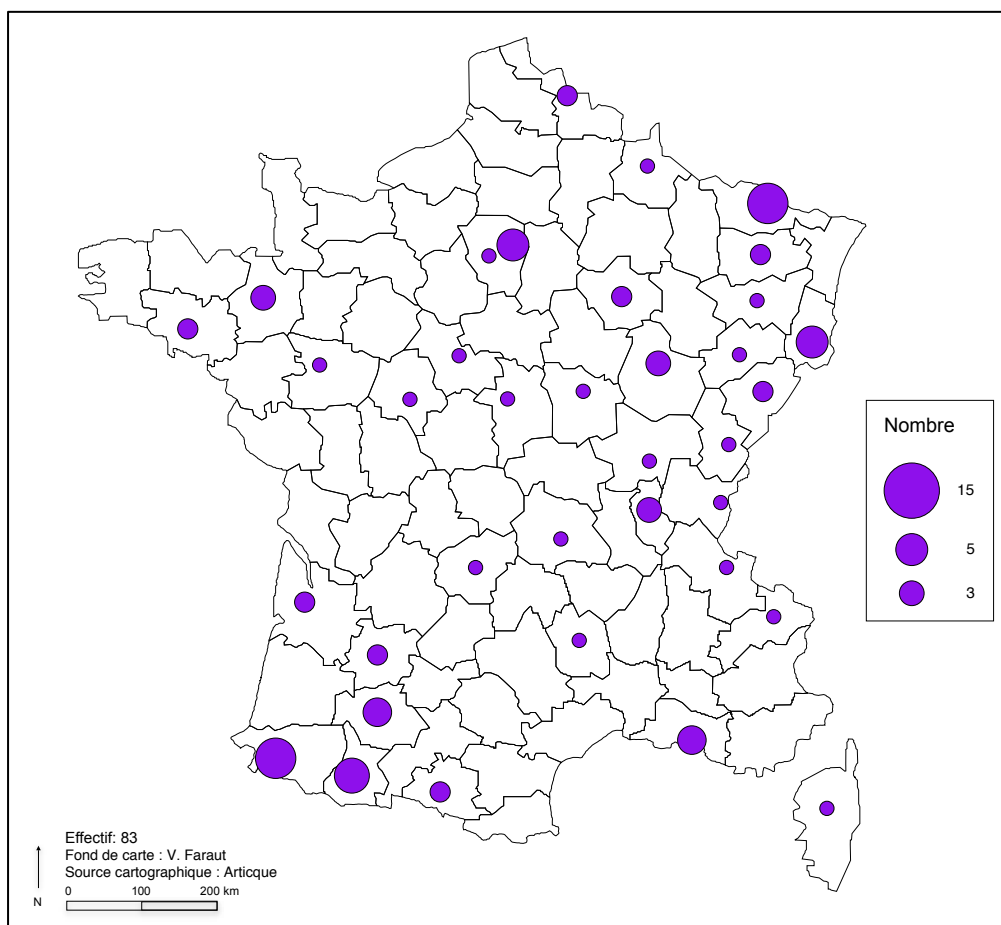
[...] Logiquement, irrésistiblement, je conclus de ces prémisses que la maçonnerie est essentiellement libérale, je disais même républicaine, car un gouvernement républicain ayant pour base le principe de la souveraineté du peuple seul peut permettre la libre extension, le libre développement, la libre application que la maçonnerie enseigne à ses adeptes. La maçonnerie, c'est le progrès incessant de toutes les facultés vitales de la société. Si je ne craignais pas d'effaroucher certaines susceptibilités trop prévenues, je dirais que c'est le socialisme [...]»²³³.

L'attractivité des loges pour les nouveaux migrants dans les années 1850 est sensible. Ainsi, les deux principales loges écossaises francophones, *L'Étoile Polaire* et la loge *Saint André*, ont initié entre 1850 et 1860 environ 180 nouveaux maçons très majoritairement français.

²³² Voir en particulier : MARTIN (dir.), *Les francs-maçons dans la cité : les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe, XIX^e-XX^e siècle*, op. cit ; CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, op. cit ; Sudhir HAZAREESINGH et Vincent WRIGHT, *Francs-maçons sous le Second Empire: les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001 ; REVAUGER (dir.), *Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières: Europe-Amériques. Lumières*, n°7, op. cit.

²³³ *L'Orléanais*, 21 octobre 1851.

Carte 6.4 : Départements de naissance des nouveaux initiés des loges écossaises de La Nouvelle-Orléans, 1849-1860.



Sources : Registre de la R.: L.: *Saint André* n° 6 (1850-1854), Esquisses de R.: L.: *Saint André* n° 6 (1852-1856), Registre de la R.: L.: *Les Disciples du Sénat Maçonnique-Saint André* n°5 (1854-1859) ; Livre d'Or de la R.:L.: *Saint André* n°5 (1858-1873) ; Registre de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1845-1853) ; Esquisses de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1853-1858) ; Livre d'Or de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1858-1861), HNOC, *Etoile Polaire records*.

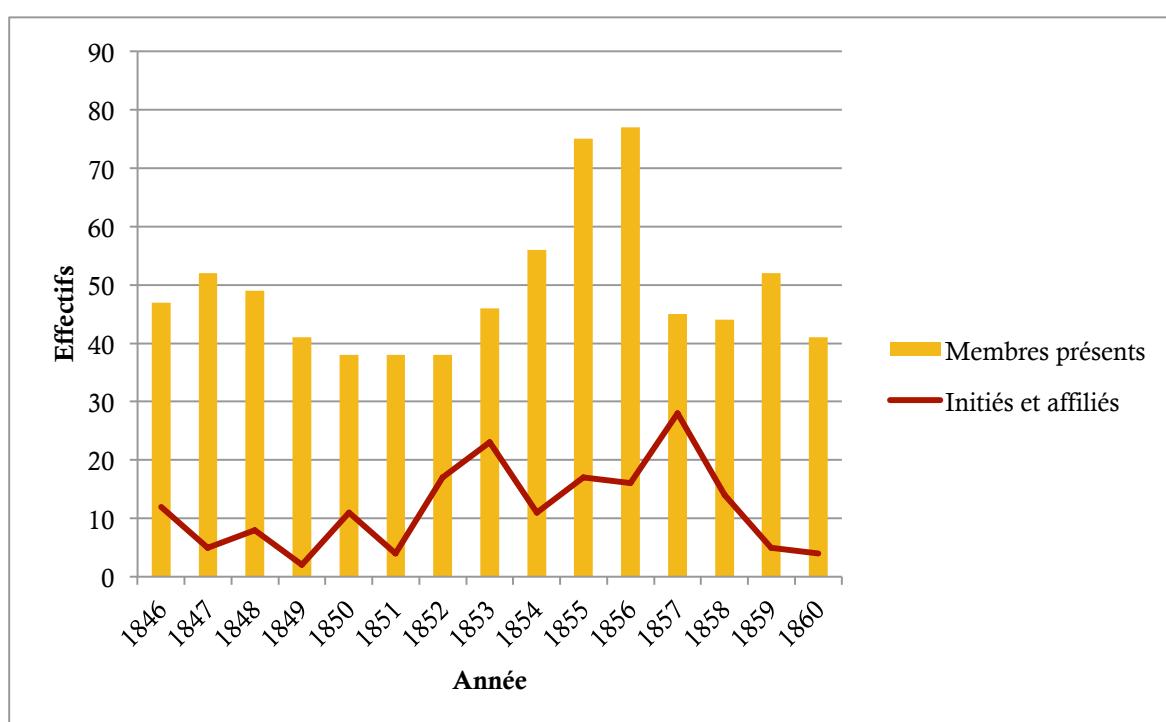
Parmi eux, 31% viennent des départements de l'Est et 26% des départements du Sud-Ouest, ce qui est conforme à la géographie des migrations françaises à La Nouvelle-Orléans²³⁴ (carte 6.4). La plupart des initiés sont jeunes (36% de moins de 30 ans), et bien que majoritairement catholiques, les loges s'ouvrent aussi aux protestants et aux juifs (qui

²³⁴ Sur ces 178 initiés, on connaît les origines de 142 individus. 99 sont nés en France, parmi lesquels 83 ont indiqué leurs origines régionales françaises : Registre de la R.: L.: *Saint André* n° 6 (1850-1854), Esquisses de R.: L.: *Saint André* n° 6 (1852-1856), Registre de la R.:L.: *Les Disciples du Sénat Maçonnique-Saint André* n°5 (1854-1859) ; Livre d'Or de la R.:L.: *Saint André* n°5 (1858-1873) ; Registre de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1845-1853) ; Esquisses de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1853-1858) ; Livre d'Or de la R.:L.: *Étoile Polaire* n°1 (1858-1861), HNOC, *Étoile Polaire records* ; BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839), op. cit.*, p. xiv-xvi (tome 2) ; Henri BUNLE, « Mouvements migratoires entre la France et l'étranger », *Études démographiques*, n° 4, 1943 ; REMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852, op. cit.*, p. 64-70.

représentent respectivement 10% et 7% des initiés français dont la religion est connue). Cette diversité religieuse est liée aux origines géographiques, incluant des régions de minorités juives et protestantes.

En comparaison de ce succès de la franc-maçonnerie à La Nouvelle-Orléans, la dimension politique des évolutions de la franc-maçonnerie à New York est plus difficile à saisir faute de sources. Le caractère international et populaire des loges semble s’y développer, ainsi que le maintien d’un noyau maçonnique stable en dépit d’une forte volatilité, comme l’indique le graphique 6.3.

Graphique 6.3 : Initiés, affiliés et membres présents de *L’Union Française* à New York (1846-1860).

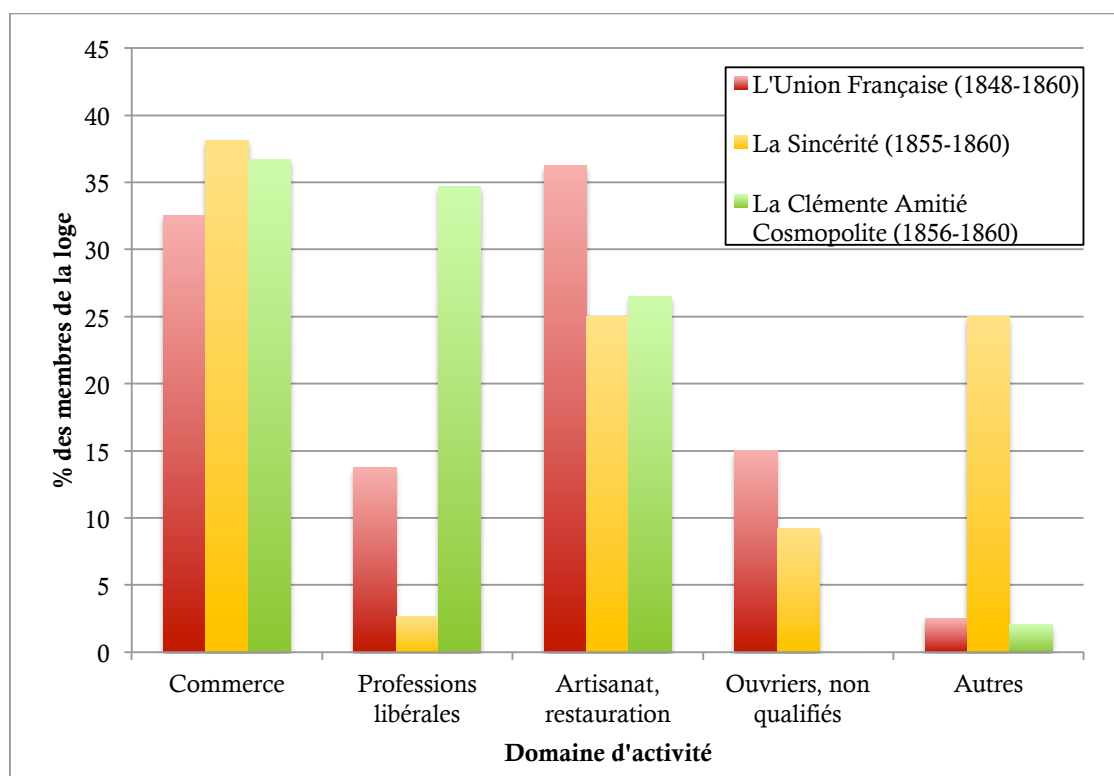


Source : Tableaux des membres de *L’Union Française*, 1846-1860, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York.

Par ailleurs, des divisions mènent à la création de deux nouvelles loges, *La Sincérité* et *La Clémentine Amitié Cosmopolite*. Si les raisons de ces divisions n’apparaissent pas clairement, au delà des dénonciations d’ambitions personnelles, notamment par Victor de Lieuvain, chroniqueur de la vie des loges new-yorkaises dans la période, les dirigeants de ces nouvelles loges sont d’origine modeste mais ont connu un certain succès : Eugène Vattet est « barbier-coiffeur dans Broadway », Massabo « un paysan sans instruction, mais honnête, généreux, bon Maçon, [...] négociant retiré des affaires avec une petite

fortune²³⁵ ». L'ouverture internationale et notable : les Italiens sont 19% des effectifs de *L'Union Française*, les Allemands 13% de ceux de *La Sincérité*²³⁶. Par ailleurs leur composition sociale fait toujours une large part au monde du commerce et de l'artisanat comme l'indique le graphique 6.4, et comprend des figures de la sociabilité française tels que les restaurateurs français (Jean et Antoine Bonnard, Auguste Ligier) ou encore les coiffeurs (Eugene Vatet, William Dibblee, Nestor Mariette...).

Graphique 6.4 : Activités des nouveaux membres de *L'Union Française*, *La Sincérité* et *La Clémentine Amitié Cosmopolite* de New York (1848-1860).



Source : Tableau de *L'Union Française*, 1852 ; 1858 ; Tableau de *La Sincérité*, 1855 ; Tableau de *La Clémentine Amitié Cosmopolite*, 1856, Chancellor Robert R Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York.

On dispose par ailleurs à partir de 1852 des détails sur les itinéraires maçonniques antérieurs de certains membres de ces loges : 15 à 20% des membres de *L'Union française* ont été initiés dans d'autres loges françaises, suisses, ou antillaises tout comme 7 à 12% des membres de *La Sincérité* et *La Clémentine Amitié Cosmopolite*²³⁷. L'absence d'archives plus

²³⁵ LIEUVIN, « Histoire de la Loge *L'Union Française* n°17 », art. cit.

²³⁶ Voir graphique en Annexe 93.

²³⁷ *L'Union Française* compte ainsi trois maçons initiés dans des loges suisses et cinq dans les parisiennes (*La Clémentine Amitié*, *Mars et les Arts*, *Athénée des Etrangers*, *Les Amis de la Sagesse*, *Saint-Louis de la Martinique*), alors qu'en 1858 elle compte un maçon d'une loge suisse et six de loges françaises (*Les Trois Époques* – Strasbourg, *Saint-Jean de Thémis* – Caen, *Les Pyramides* – Paris, *Les*

complètes de ces loges, notamment leurs correspondances, ne permet d'approfondir les relations maçonniques entre New York et la France, au-delà de ces liens personnels. Il est de même difficile d'établir des liens entre la sociabilité maçonnique et les autres structures de sociabilité françaises à New York, hormis par le biais de participations individuelles. Charles Vogeley, membre de *L'Union Française*, est l'un des signataires de l'« Appel aux républicains démocrates français des États-Unis » en 1852²³⁸. De même, le docteur Toutin, membre de *La Sincérité*, apparaît ainsi comme un républicain convaincu qui participe aux célébrations de 1854 tout en étant associé, en tant que médecin, à la Société française de bienfaisance²³⁹.

Cette sensibilité républicaine au sein des loges françaises aux États-Unis se double de nouveaux enjeux atlantiques, notamment à La Nouvelle-Orléans, autour des questions de rites. La pratique du rite écossais se teinte en effet d'une lutte politique animée par les républicains français contre le Second Empire. Pour la comprendre, un bref rappel de la création des instances dirigeantes du rite écossais aux États-Unis s'impose. L'émergence de ce rite maçonnique remonte à la période révolutionnaire, et sa particularité consiste en l'attribution de « hauts grades », dont le niveau supérieur est le 33^e degré ou « Souverain Grand Inspecteur Général²⁴⁰ ». Dès les premiers moments de formalisation entourant ces pratiques, des structures concurrentes, chargées d'administrer les degrés supérieurs, sont créées aux États-Unis par des Français de Saint-Domingue (carte 6.5). Elles participent à la formation d'un « système maçonnique atlantique²⁴¹ » issu des circulations de la fin du XVIII^e siècle.

Philanthropes – Paris, *La Parfaite Sincérité* – Marseille, *La Fraternité du Peuple*). Tableau de *L'Union Française*, 1852 et 1858 ; Tableau de *La Sincérité*, 1855 ; Tableau de *La Clémentine Amitié Cosmopolite*, 1856, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York.

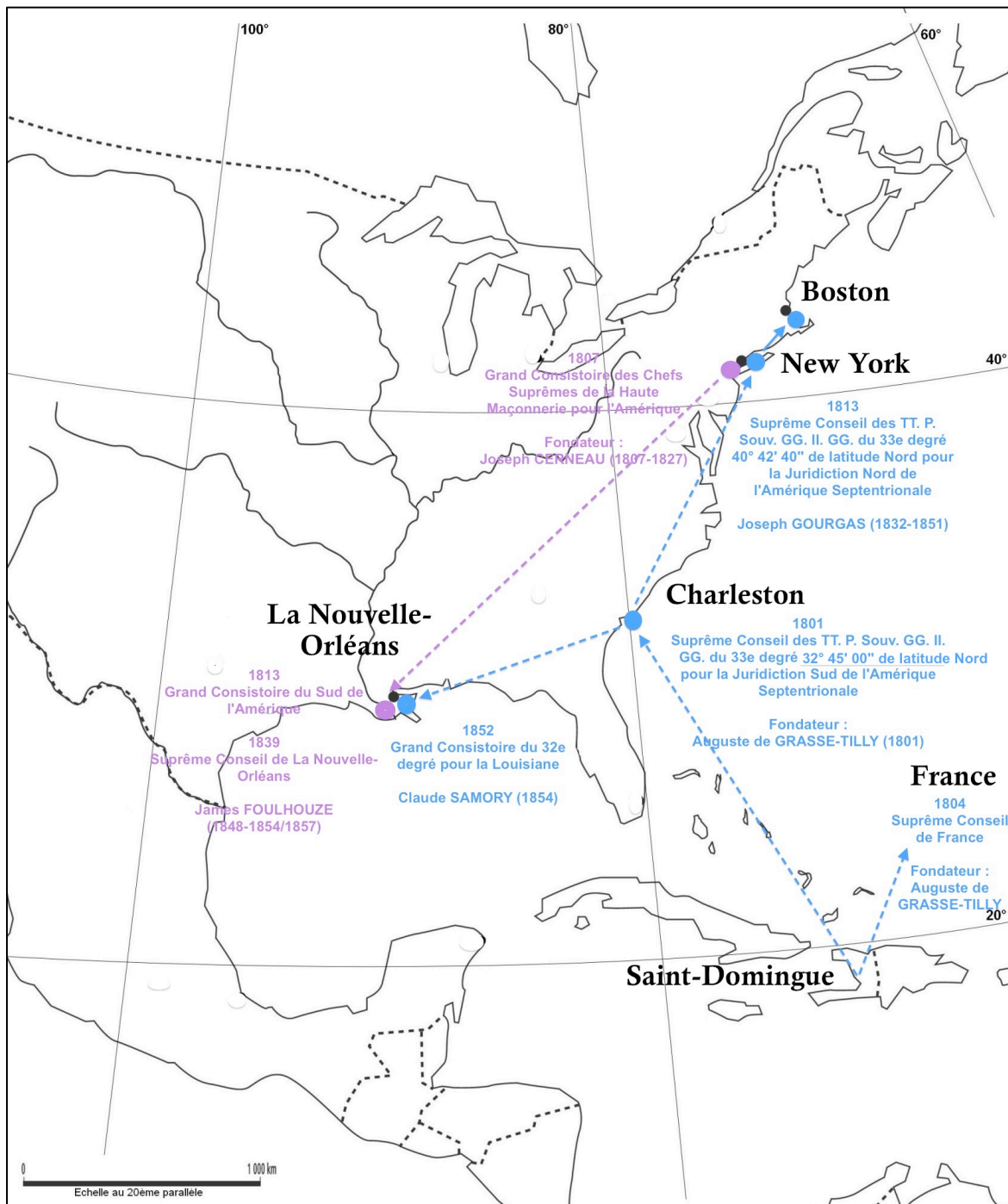
²³⁸ Tableau de *L'Union Française*, 1852, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York ; *Courrier des États-Unis*, 24 février 1852.

²³⁹ Tableau de *La Sincérité*, 1855, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York ; *New York Times*, 24 février 1854 ; Liste des membres de la Société Française de Bienfaisance, *Le Républicain*, 5 décembre 1853.

²⁴⁰ Pour les significations des grades maçonniques en fonction des différents rites, voir Dominique JARDIN, *Voyages dans les Tableaux de Loge: Histoire et symboles*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy Éditions, 2011.

²⁴¹ Daniel LIGOU, *Histoire des francs-maçons en France*, Toulouse, Privat, 1981, p. 189 ; BEAUREPAIRE, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, op. cit., p. 90-99.

Carte 6.5 : Les conseils du rite écossais en Amérique du Nord (1801-1860).



Sources : Leblanc de Marconnay, *Rapport sur les différends élevés entre la Gr.: Loge du Rite d'York pour l'État de la Louisiane et le Suprême Conseil du Rite Écossais pour le même État*, Paris, Imprimerie Saintin, Dentan, Pinard, 1852 ; Robert B. Folger, *The Ancient and Accepted Scottish Rite, in Thirty-Three Degrees: ... a Full and Complete History with an Appendix*, New York, Folger, 1881 ; Samuel Harrison Baynard, *History of the Supreme Council of the 33rd Degree of Ancient Accepted Scottish Rite of Freemasonry*, Williamsport, Grit Publishing Company, 1938.

D'une part, l'amiral de Grasse-Tilly, passé de Saint-Domingue à Charleston, y fonde en 1801 un Suprême Conseil responsable des hauts grades du rite écossais dans la « Juridiction Sud » des États-Unis, qui établit à New York en 1813 une juridiction

équivalente pour le Nord des États-Unis. Cependant Joseph Cerneau, un autre franc-maçon français réfugié de Saint-Domingue, se trouve également à New York à la même période, où il crée le Grand Consistoire du rite écossais en 1807²⁴². Son activité s'étend à son tour dans le Sud, par la création à La Nouvelle-Orléans d'un Grand Consistoire du Sud de l'Amérique en 1813²⁴³. Bien que ces conseils soient au cours du siècle de plus en plus composés d'Anglo-américains, des notables français restent présents en leur sein tout au long de la période²⁴⁴. La concurrence entre ces obédiences se traduit notamment dans leur quête de reconnaissance par les instances maçonniques françaises que sont le Grand Orient de France et le Suprême Conseil de France²⁴⁵. Leurs revendications d'indépendance et leurs rivalités sont assez caractéristiques du rite écossais ancien et accepté, qui a cultivé depuis l'origine son autonomie vis-à-vis des autres structures maçonniques²⁴⁶.

Ces divisions au sein des instances supérieures du rite écossais, qui persistent tout au long de la première moitié du XIX^e siècle, entrent en résonance avec les évolutions locales de la franc-maçonnerie à La Nouvelle-Orléans. Les conflits d'autorité maçonniques révèlent ainsi leur perméabilité aux questions politiques sur les deux rives de l'Atlantique. Le cumul des trois différents rites dans les loges francophones de La Nouvelle-Orléans constitue une originalité louisianaise, inédite dans la franc-maçonnerie du reste des États-Unis²⁴⁷. Cette originalité est néanmoins l'objet d'attaques multiples, notamment par la

²⁴² Il devient ultérieurement le Suprême Conseil Uni pour l'Hémisphère Occidental.

²⁴³ Il se transformera en Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans en 1839.

²⁴⁴ En 1827, les 10 membres du Conseil de la Juridiction Sud à Charleston, sont nés aux États-Unis (6), en Irlande (3) ou en Pologne. Ils sont majoritairement médecins ou négociants, à l'exception d'un imprimeur-libraire. À New York, les 9 membres du Suprême Conseil de la Juridiction Nord sont nés à New York (4), dans les Antilles (2), en Suisse (2), en France (1) et en Irlande (1) ; leurs occupations sont essentiellement juridiques ou médicales, outre la présence du rabbin de New York. Dans les deux conseils, les protestants sont majoritaires, mais des juifs et des catholiques sont également présents.

²⁴⁵ Le Suprême Conseil Uni pour l'Hémisphère Occidental (New York) signe une alliance avec le Suprême Conseil de France en 1834 ; dans le même temps le GODF a établi une correspondance avec le Suprême Conseil Uni pour l'Hémisphère Occidental de New York (1822), le Suprême Conseil pour la Juridiction Nord des États-Unis de New York (1829), le Suprême Conseil pour la Juridiction Sud des États-Unis de Charleston (1830) et le Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans (1842) : LEBLANC DE MARCONNAY, *Rapport sur les différends élevés entre la Gr.: Loge du Rite d'York pour l'État de la Louisiane et le Supême Conseil du Rite Écossais pour le même État*, Paris, Imprimerie Saintin, Dentan, Pinard, 1852, p. 18.

²⁴⁶ CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, op. cit., p. 236-241.

²⁴⁷ Le rite d'York, anglophone, est pratiqué en Angleterre et aux États-Unis, le rite français moderne, est pratiqué en France, et le rite écossais ancien et accepté a ses sources dans les Antilles et en Amérique et s'est diffusé en France ; *Manuel Maçonnique, à l'usage des Francs-Maçons Acceptés du Rite Ancien*

Grande Loge du Mississippi, qui défend le rite d'York et dénonce l'irrégularité la Grande Loge de Louisiane dans les années 1840²⁴⁸. Ce conflit exacerbe, au-delà des questions rituelles, les tensions entre loges francophones et loges anglophones. Pour mettre fin aux disputes, en 1850, la Grande Loge de Louisiane adopte une nouvelle constitution qui ne reconnaît plus que les loges pratiquant le rite d'York. En conséquence, les loges écossaises de La Nouvelle-Orléans, qui étaient toutes francophones ou hispanophones – notamment *L'Étoile Polaire*, *Les Disciples du Sénat Maçonnique* et *Los Amigos del Orden* – quittent la Grande Loge et choisissent de se rattacher au Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans, considéré comme seul compétent sur la maçonnerie écossaise de Louisiane²⁴⁹. James Foulhouze, ancien prêtre d'origine auvergnate, devenu avocat et naturalisé américain, se trouve alors la tête de cette obédience de 1848 à 1854, puis à partir de 1856²⁵⁰.

Cette émergence de structures écossaises autonomes à La Nouvelle-Orléans dans les années 1850 va de pair avec un conflit d'autorité, de légitimité et d'allégeance politique à l'échelle atlantique. Le Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans refuse en effet de reconnaître l'autorité du Suprême Conseil de Charleston, tout comme celle du Grand Orient de France, allié de ce dernier. Au delà de la querelle proprement maçonnologique qu'il ne nous appartient pas de traiter ici, les raisons du conflit sont ouvertement liées à la situation politique française²⁵¹. À l'avènement du Second Empire, le cousin de Napoléon III, le prince Lucien Murat, prend la tête du Grand Orient de France. Ce dernier s'assurait ainsi de mettre au pas les loges qui avaient été jusque là des structures réunissant nombre d'opposants républicains²⁵². Or la présence massive de quarante-huitards et d'opposants au Second Empire dans les loges de La Nouvelle-Orléans suscite leur refus de reconnaître le Grand Orient de France, ainsi que les corps maçonniques qui lui sont alliés. Lorsqu'en

d'York, Résidants à la Louisiane, op. cit ; SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850, op. cit.*

²⁴⁸ Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés, *du Rite Ancien d'York, de l'État de La Louisiane*, Nouvelle-Orléans, J. L. Sollée, 1849.

²⁴⁹ SCOT, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850, op. cit.*, p. 82-85.

²⁵⁰ James FOULHOUZE, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, La Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1858, p. 54-60.

²⁵¹ Les tensions entre autorités maçonniques centralisatrices et loges périphériques se retrouvent à une autre échelle, dans la tendance ancienne des loges littorales françaises à contester l'autorité du Grand Orient de France : BEAUREPAIRE, « Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII^e siècle », *op. cit* ; SAUNIER, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : 6 000 francs-maçons de 1740 à 1830, op. cit.*

²⁵² CHEVALLIER, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877), op. cit.*, p. 287-396.

1858 le Grand Orient de France condamne James Foulhouze et le somme de dissoudre son Suprême Conseil de Louisiane, Louis Dufau, un autre dissident français, affirme que la décision du Grand Orient de France « n'est pas un balustre maçonnique mais bien un *ukase impérial* ». Il rappelle, dans une lettre ouverte à Lucien Murat, le caractère politique assumé des loges écossaises à La Nouvelle-Orléans :

« Nos Loges [...] sont en grande partie composées de proscrits de tous les pays et de toutes les nations, et sur quatre de nos FF. : emportés par la terrible épidémie qui décime maintenant La Nouvelle-Orléans, nous comptons quatre proscrits, – l'un, *Hongrois*, proscrit par l'Autriche, – les trois autres, *Français*, proscrits par votre illustre cousin, l'empereur des Français, – quatre victimes bien plus encore du despotisme européen que de la fièvre jaune²⁵³. »

Des loges qui se rallient au Suprême Conseil de la Louisiane, telles que le *Foyer Maçonnique*, dénie toute légitimité du Grand Orient de France au nom de principes politiques :

« Le Grand Orient de France ne travaille pas, ne peut pas travailler le Rite Écossais dont un des objets est de s'opposer à tout despotisme politique [...]»²⁵⁴. »

Cet engagement politique des maçons écossais est par ailleurs soutenu par Pierre Soulé, ancien proscrit de la Restauration devenu éminente figure politique du parti démocrate, depuis longtemps actif dans la franc-maçonnerie louisianaise et membre du Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans. Il réaffirme son « concours au témoignage éclatant par lequel le Suprême Conseil a su reconnaître et [le] zèle, et [le] talent, et [la] noble indépendance²⁵⁵ » de James Foulhouze face au Grand Orient de France.

Prise dans ces querelles, la base des maçons français de La Nouvelle-Orléans est divisée. Bien que les questions politiques soient théoriquement proscrites au sein des loges, les minutes des séances maçonniques et les diverses publications de pamphlets reflètent l'acuité de ces enjeux. Ces controverses ont par exemple mené à la scission des deux principales loges écossaises, *L'Étoile Polaire* et *Saint André*. Une partie des frères de chaque loge se réclame alors du Suprême Conseil de la Louisiane, l'autre s'en déclarant

²⁵³ Lettre de Louis Dufau, Grand Secrétaire du Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans, au Prince Lucien Murat, La Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1858, FOULHOUZE, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, op. cit., p. 171-173.

²⁵⁴ Résolution de la loge *Le Foyer Maçonnique* n°44, constituée à l'Orient de La Nouvelle-Orléans, 4 février 1859, HNOG, Fonds *Étoile Polaire*.

²⁵⁵ Lettre de Pierre Soulé à Louis Dufau, La Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1858, FOULHOUZE, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, op. cit., p. 173.

indépendante. Jean Lamarre, imprimeur et Vénérable²⁵⁶ de la loge *Saint André*, publie ainsi une justification après avoir été jugé et condamné par le Suprême Conseil de Foulhouze en 1858 pour avoir dénoncé son illégitimité. Il en dénonce le « despotisme » et ironise sur le caractère « républicain » que revendique cette obéissance :

« Voilà les républicains qui prétendent gouverner la France ! Leur liberté consiste à dire et faire tout ce qui leur plaît ; celle des autres à leur obéir sans se plaindre²⁵⁷. »

En conséquence, la Loge *Saint André* se retire du Suprême Conseil et décide de se déclarer « indépendante et [...] se place jusqu'à nouvel ordre sous la protection du Grand Architecte de l'Univers » pour le motif qu'elle est « composée en grande partie de Français » et ne « peut continuer à rester sous une juridiction aussi éhontée²⁵⁸ ». Ce vide d'autorité maçonnique l'amène néanmoins à redemander l'admission à la Grande Loge de Louisiane. Une minorité de la loge désapprouve, démissionne et forme la loge concurrente *Saint André* n°6 qui reste sous l'autorité du Suprême Conseil. Ces divisions perdurent jusqu'à la guerre de Sécession : en 1859 le Suprême Conseil de la Louisiane était à la tête de 44 loges ou chapitres, alors que la Grande Loge de Louisiane avait gardé son autorité sur 4 761 maçons louisianais en 1861²⁵⁹.

La sociabilité maçonnique à La Nouvelle-Orléans met en évidence la fait que l'intégration de républicains français dans des structures de sociabilité locales interagit avec un contexte atlantique, et peut mener à des manifestations de dissidence inédites sous la forme de l'émergence d'obédiences maçonniques refusant la légitimité des institutions maçonniques tant françaises qu'américaines. Les vellétés d'indépendance par la remise en cause de la légitimité des structures existantes révèlent cependant l'entre-deux dans lequel se trouvent les Français, dont les attitudes de refus du régime en France suscitent des divisions locales. En effet, il ne faut pas oublier que si un certain nombre de migrants sont très politisés et affichent des positions radicales, ils sont loin de représenter l'ensemble des groupes de Français des deux villes, dont une part silencieuse fait preuve de

²⁵⁶ Dans l'administration des loges maçonniques, le Vénérable Maître est le président de la Loge élu chaque année.

²⁵⁷ « Such are the republicans who pretend to rule over France ! Their liberty consists in saying and doing all that pleases them : that of others, in obeying without complaint », Jean LAMARRE, *A Masonic Trial in New Orleans*, New Orleans, Lamarre, 1858.

²⁵⁸ Registre de la Loge *Les Disciples du Sénat Maçonnique-Saint André* n°5 (1854-1859), Séance du 2 octobre 1858, HNOG, Fonds *Étoile Polaire*.

²⁵⁹ Carl LENNING, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, vol. 2, Leipzig, F. A. Brockhaus, 1865, p. 422 ; James FOULHOUZE, *Annual Grand Communication of the Supreme Council, Sov.: Grand Inspectors General 33d. Degree, Ancient and Accepted Scotch Rite of Free Masonry*, New Orleans, Office of the *Daily True Delta*, 1859, p. IX-XVIII.

conservatisme et approuve souvent la politique répressive menée en France au nom de l'ordre.

D. Le conservatisme des élites bourgeoises et la répression à distance

La réception négative de la révolution de 1848 et de ses suites, notamment du fait de la radicalisation des mouvements républicains, est partagée par un grand nombre d'Américains comme par la part bourgeoise de la population française établie de plus ou moins longue date à New York et La Nouvelle-Orléans. On a déjà mentionné les fortes réserves des Français propriétaires d'esclaves vis-à-vis de l'abolition de l'esclavage, mais le conservatisme se manifeste également parmi les Français vivant du commerce dans les deux villes, du fait de leur recherche de la stabilité, seule favorable aux affaires. Les excès que dénonce une presse franco-américaine modérée vis-à-vis des manifestations d'opposition des républicains et des anarchistes français suggèrent la présence possible d'une majorité silencieuse conservatrice parmi les Français de New York et La Nouvelle-Orléans. Cette désapprobation silencieuse se double d'une réaction bourgeoise que l'on retrouve en France, mais également de tentatives de répression de ces mouvements par les autorités françaises, incarnées par les agents consulaires français aux États-Unis²⁶⁰.

En effet, New York et La Nouvelle-Orléans restent plus que jamais des pôles du commerce atlantique, au sein desquels les élites négociantes françaises affichent leurs distances vis-à-vis des mouvements radicaux, qui remettent en cause les hiérarchies sociales et sont des vecteurs d'instabilité. Cette distance se manifeste souvent négativement par un refus d'adhésion, comme c'est le cas vis-à-vis de la presse républicaine. C'est ainsi parce que le *Courrier des États-Unis* prend un parti républicain jusqu'en 1853 que certains de ces Français conservateurs lui retirent leur souscription :

« Certains de ses lecteurs, bien entendu, sont du côté de Bonaparte, et désapprouvent la ligne de ce journal. Ceux-ci cherchent de façon inconsidérée à réprimer sa tonalité indépendante en lui retirant leurs souscriptions²⁶¹ ».

Lors de la création du journal *Le Républicain*, le consul de France à New York souligne de même qu'il « aura quelques mois d'existence et mourra d'inanition. Aucun négociant

²⁶⁰ AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la République*, op. cit., p. 158-173 ; MERRIMAN, *The Agony of the Republic: The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, op. cit. ; Roger PRICE, *Revolution and Reaction: 1848 and the Second French Republic*, London, Taylor & Francis, 1975.

²⁶¹ « Some of its readers, of course, side with the Bonaparte, and disapprove the course of the paper. These foolishly attempt to repress its independent tone by withdrawing their subscriptions », *New York Times*, 3 février 1852.

respectable n'a consenti à s'abonner à cette feuille²⁶² ». Les difficultés financières de ce journal sont en effet avérées et expliquent sa courte durée de vie. Le rejet des feuilles républicaines peut également se doubler d'une adhésion explicite au Second Empire et à la figure de Louis-Napoléon Bonaparte. Après le coup d'État du 2 décembre, qui suscite pourtant la désapprobation des Américains, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* cite ainsi le témoignage d'un marchand français arrivé à New York début 1852 après avoir assisté au coup d'État. Ce dernier ne cache pas son admiration pour Louis-Napoléon Bonaparte et son hostilité envers la République :

« Il assure que l'on ne s'est battu que pendant trois ou quatre heures et que le nombre des morts du côté du peuple ne dépasse pas trois cents. La chose a été menée admirablement et Louis-Napoléon a fait preuve d'une très grande habileté. Le coup d'État est certes, me disait mon interlocuteur, illégal, mais il a été merveilleusement exécuté et a frappé le peuple français d'admiration. Louis-Napoléon sera réélu à une immense majorité car (c'est toujours mon compagnon qui parle) " les Français sont fatigués de la République et désirent un gouvernement absolu. Ils sont si inconstants qu'ils applaudissent aujourd'hui à l'homme qu'ils mettront demain en accusation [...]." En sa qualité de marchand, il est en outre assez hostile à la République qui en général n'a guère favorisé les affaires²⁶³. »

Le *Courrier des États-Unis* reconnaît et déplore cette évolution conservatrice en France. Il la décrit pourtant comme majoritaire, notamment parmi « des gens "ayant quelque chose" qui sont en dehors de l'entourage du prince », remarque qui pourrait de fait être étendue aux Français qui vivent des affaires aux États-Unis et ont accumulé une certaine fortune :

« Les autorités que nous avons consultées, malgré leur petite pointe d'indépendance, font encore la part fort belle à Louis-Napoléon. Elles croient comme un nombre considérable de nos concitoyens, qu'il a sauvé la France de la tyrannie des barbares modernes ; elles voient en lui le vainqueur de l'hydre socialiste ; à leurs yeux il a garanti les classes aisées du pillage dont les menaçait la nouvelle jacquerie. Mais elles trouvent en même temps qu'il a assez bénéficié lui-même de la victoire pour qu'on puisse se dispenser de lui en avoir une reconnaissance sans bornes²⁶⁴. »

À La Nouvelle-Orléans, l'opinion conservatrice est explicitement incarnée par le *Propagateur catholique* qui se rallie à Louis-Napoléon Bonaparte, confirmant son image de sauveur de la France :

²⁶² Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 mai 1853, CADN, New York, 474PO/1/73.

²⁶³ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 16 janvier 1852.

²⁶⁴ *Courrier des États-Unis*, 6 novembre 1852.

« Pour nous, nous pensons que tous les honnêtes gens doivent être reconnaissants envers Louis-Napoléon, qui en préservant la France des fureurs du socialisme, a rendu un immense service, non seulement à l'Europe, mais encore à tout le monde civilisé²⁶⁵. »

Ce ralliement provoque l'ire du *Courrier de la Louisiane*, qui fustige l'opportunisme et l'aviilissement de la presse catholique au service du futur Empereur:

« Aussi dès qu'ils ont appris que Louis Bonaparte était en train de mettre sa conscience en règle avec le Pape [...] ils ne lui ont pas seulement donné l'absolution des peccadilles par lesquelles il est monté au pouvoir, et de la fusillade des citoyens qui ont voulu prendre au sérieux le devoir que la Constitution leur faisait de la défendre, [...] ils ont embouché toutes leurs trompettes en son honneur, ils l'ont prôné comme un des leurs, et ils lancent l'anathème contre quiconque ne l'admirerait pas²⁶⁶. »

On peut mentionner enfin, parmi les soutiens du Second Empire, un certain nombre des vétérans du Premier Empire qui sont restés aux États-Unis. La création de la Médaille de Sainte-Hélène par Napoléon III le 22 août 1857 destinée à reconnaître leurs services sous Napoléon I^{er}, et à établir ainsi une continuité entre le Premier et le Second Empire, suscite ainsi un certain nombre de ralliements, associés souvent à l'espoir d'obtenir une retraite. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans reçoit ainsi vingt demandes de vétérans entre 1857 et 1858, par exemple celle de François Lambert (image 6.1) révélant la longévité de la présence bonapartiste en Louisiane²⁶⁷.

²⁶⁵ *Le Propagateur Catholique*, cité dans un article intitulé « Fanatisme et ineptie », *Courrier de la Louisiane*, 19 janvier 1852.

²⁶⁶ *Courrier de la Louisiane*, 19 janvier 1852.

²⁶⁷ CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/441 (2MI2480). Voir liste en Annexe 94 ; Sudhir HAZAREESINGH, « La légende napoléonienne sous le Second Empire : les médaillés de Sainte-Hélène et la fête du 15 août », *Revue historique*, vol. 627, n° 3, 2003, p. 543-566.

Image 6.1 : Médaille de Sainte-Hélène décernée à François Lambert, vétéran napoléonien de La Nouvelle-Orléans.

Diffusion non autorisée

Source : HTML , Kuntz Collection, III, MSS 600.

Cependant, outre la présence d'une opinion conservatrice et de partisans de l'Empire parmi les Français des deux villes, il faut insister sur la dimension atlantique de la répression que les autorités françaises cherchent à exercer contre les mouvements républicains et radicaux. En effet, les consuls de France aux États-Unis, malgré des capacités répressives bien inférieures à celles de France, cherchent à circonscrire la propagande républicaine du pôle new-yorkais après 1851. Un retournement de situation du même type de celui qui avait affecté, quarante ans plus tôt, Hyde de Neuville, ancien proscrit devenu représentant officiel de la France aux États-Unis, amène Félix Lacoste, l'ancien fondateur bonapartiste du *Courrier des États-Unis*, à être nommé consul général de France à New York en 1849²⁶⁸. Il est alors chargé de la répression contre les républicains et radicaux opposés à Louis-Napoléon Bonaparte et à l'Empire. Lui qui avait utilisé la liberté de la presse américaine au profit de la cause bonapartiste dans les années 1830, tente désormais d'étouffer les voix de l'opposition française aux États-Unis, y compris celle du journal qu'il avait créé. Constatant que le *Courrier des États-Unis* est l'organe principal

²⁶⁸ « M. Lacoste Félix, entré au service le 16 novembre 1849, a été nommé consul général à New York à cette date. [...] Il a rempli les fonctions de Consul Général pendant 3 ans à New York, où il est décédé le 14 novembre 1853 », dossier Lacoste, MAE, Personnel, 2343.

de l'opposition républicaine, il cherche à favoriser le *Phare de New York*, journal beaucoup plus modéré créé en 1851 :

« Deux journaux français étaient publiés à New York il y a quelques mois : *Le Courrier des États-Unis*, quotidien, et *Le Phare de New York* paraissant 3 fois par semaine. Le premier, rédigé par les démagogues les plus exaltés prêchait l'insurrection, sanctifiant l'assassinat, dénaturant tous les faits et s'accordant parfaitement avec presque tous les journaux américains, qui copient servilement les papiers anglais ou belges les plus hostiles pour salir notre nationalité et jeter sur notre pays la haine et le mépris. [...] *Le Phare de New York* était rédigé par un jeune homme de beaucoup de talent s'était toujours tenu dans les bornes d'une grande modération, d'une honorable impartialité, et quelques fois d'une bienveillance de rédaction dont je lui avais su gré²⁶⁹. »

Lacoste est encouragé par le ministère de la Police à financer le *Phare* contre le *Courrier*²⁷⁰, mais le consul n'obtient réellement satisfaction qu'en suscitant la fusion des deux journaux. Eugène Masseras, le directeur du *Phare*, obtient en 1853 un financement du gouvernement français qui lui permet de devenir l'associé de Lassalle, propriétaire du *Courrier des États-Unis*. À l'issue de cette manipulation « tout le personnel du *Courrier* a été renvoyé, et ce journal est rédigé aujourd'hui avec autant de modération que les exigences d'opposition du pays peuvent lui permettre de le faire. Cependant il continue à insérer dans ses colonnes une correspondance républicaine qui n'est qu'un amas de mensonges, de calomnies, de grossières injures [...]. Ce sont des lettres écrites de Paris par Guérard ou Guéroux²⁷¹. »

L'incapacité du consul de France à mettre fin à la publication de tribunes de l'opposition dans le *Courrier des États-Unis* amène les autorités du ministère de la Police à intervenir directement. En effet, la circulation de la presse dans l'Atlantique a augmenté avec l'accroissement des capacités de tirage et le développement de la navigation à vapeur. En conséquence, les autorités du Second Empire s'efforcent de saisir la presse d'opposition aux frontières, qu'elle soit venue de Londres, de Belgique, de Suisse ou des États-Unis.

²⁶⁹ Dépêche de Félix Lacoste, consul général de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 mai 1853, CADN, New York, 474PO/1/73.

²⁷⁰ « M. le Ministre de la Police Générale, auquel le Prince a communiqué la lettre que vous lui avez écrite au sujet du *Courrier des États-Unis*, me charge de vous annoncer qu'il adopte les moyens que vous indiquez pour combattre l'influence déplorable de ce journal. Veuillez donc, je vous prie, avoir l'obligeance de vous entendre avec le propriétaire du *Phare* de New York sur la marche à suivre et sur la somme qu'il serait nécessaire de dépenser pour mettre le *Phare* en état de soutenir, utilement, la lutte avec le *Courrier* », dépêche du ministère de la Police générale au consul général de France à New York, Paris, 29 avril 1853. [1853], AN, F18 547.

²⁷¹ Dépêche de Félix Lacoste, consul général de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 mai 1853, CADN, New York, 474PO/1/73.

Parmi les journaux saisis, le *Courrier des États-Unis*, contenant une « correspondance républicaine » qui fustige le gouvernement de Napoléon III, figure aux côtés d'autres journaux, comme la *Colonie Icarienne*²⁷². Il est ainsi décidé de conditionner le paiement d'une subvention par le ministère de la Police à la suppression de cette correspondance²⁷³, et son remplacement par une « correspondance napoléonienne ». Un rapport au chef de bureau de la Presse et du colportage dénonce cependant l'inefficacité de cette subvention :

« dans l'intervalle du mois d'août à la fin de novembre 1853, le *Courrier* n'a pas été arrêté à la poste moins de *Dix neuf fois !!!* et à diverses reprises, pour injures et outrages envers la personne de S. M. l'Empereur. [...] On peut dire, sans exagération, qu'il y a duperie à subventionner un journal pour qu'il prenne plaisir à insulter l'Empereur et que l'on soit obligé de l'arrêter à chaque instant à la poste²⁷⁴. »

Le problème n'est toujours pas résolu en 1854 ni en 1855. Il est lié à la diversité même du lectorat du journal, qui n'est pas exclusivement républicain, mais qui est également loin d'être bonapartiste²⁷⁵. Les autorités françaises finissent par se résigner à la coexistence d'opinions diverses au sein du journal, dans l'idée qu'« une partie des inconvénients [que] peut avoir [la correspondance républicaine] est compensée par le fait qu'elle contribue à faire lire à un plus grand nombre d'abonnés les idées favorables au gouvernement de l'Empereur développées tous les jours dans les articles éditoriaux²⁷⁶ ». Il en résulte que la modération du ton du *Courrier* dans les années qui suivent est sans doute moins l'effet des

²⁷² *Courrier des États-Unis*, 13 juillet, 17 et 18 août 1853, 25 mars 1854. « Les numéros 4, 5, 6 et 7 de cette feuille contiennent des articles hostiles et des attaques contre le gouvernement de l'Empereur. J'ai décidé en conséquence que la circulation en France de ces quatre numéros serait interdite », dépêche du ministère de l'Intérieur, 2^e division, 1^{er} bureau, au préfet de la Côte d'Or, Paris, 8 octobre 1854, AN, F18 547.

²⁷³ Eugène Masseras, directeur du *Courrier des États-Unis*, dispose d'un agent à Paris, Léon Potel, qui touche en son nom la subvention de la direction de la Presse : « Autorisé par Mr Masseras, rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis* à New York, à toucher en son nom ce qui lui est alloué par votre Dept pour ses travaux littéraires, la dernière fois que je me suis présenté à la caisse était pour le trimestre échu en juin avec un ordre de M. Latour du Moulin, votre prédécesseur, pour F 1500, c'est-à-dire 500 F par mois. Un nouveau trimestre vient d'échoir au commencement du mois et je prends respectueusement la liberté de vous demander l'ordre d'un même montant ». Il a été ajouté à cette lettre par l'administration une « Note : supprimer la correspondance républicaine ». Lettres de Léon Potel à M. Collet-Meygret, direction de la Sûreté générale, Paris, 3 septembre et 2 décembre 1853, AN, F18 547.

²⁷⁴ Rapport de Charles le Cointe à M. Petit, chef du bureau de la Presse et du colportage, Paris, 14 décembre 1853, AN, F18 547.

²⁷⁵ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 novembre 1854, CADN, New York, 474PO/1/2.

²⁷⁶ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 10 mars 1855, CADN, New York, 474PO/1/2.

efforts des autorités françaises, que de la distance que les républicains français eux-mêmes prennent avec la « fraction exagérée ». Cet apaisement de l'opinion, associée aux retours suite à l'amnistie de 1859, permet au consul de New York en 1860 de constater que pour la première fois

« l'anniversaire du 24 février n'a pas été célébré cette année à New York. [...] Ces réunions ont cessé. Les organes de la presse française qui les patronnaient ou ont succombé ou se sont transformés, conformément au changement qui s'est effectué dans l'esprit de leurs lecteurs²⁷⁷. »

La réaction conservatrice à New York comme à La Nouvelle-Orléans témoigne bien du maintien de divisions politiques et sociales au sein des groupes de migrants français des deux villes. Les soutiens au Second Empire semblent ainsi se trouver au sein du milieu négociant français des deux villes, appuyé par la hiérarchie catholique, et associé aux vétérans du Premier Empire. Les indications sur le lectorat de la presse française à tonalité républicaine confirment que si la fraction des radicaux révolutionnaires est minoritaire, celle des conservateurs et soutiens de l'Empire ne l'emporte pas non plus. Il convient alors de se demander si l'attitude de la majorité républicaine modérée, échaudée par le tournant conservateur en Europe, mais également par les excès des radicaux, fait réellement preuve d'une indifférence politique croissante, ou si elle change de perspective en tournant ses vues vers la situation politique américaine.

Ainsi, l'essor de manifestations et de structures de sociabilité qui s'affichent en opposition au Second Empire, et plus généralement aux régimes répressifs en Europe, marque la participation de certains migrants français à l'émergence de pôles de dissidence au sein de l'Atlantique. La désapprobation dont ils sont néanmoins l'objet aux États-Unis témoigne également des évolutions divergentes des deux côtés de l'Atlantique, et de la présence d'une fraction conservatrice parmi les élites et les autorités françaises des deux villes. Timothy Roberts souligne par ailleurs que la vision négative des Américains vis-à-vis de la violence des révolutions et contre-révolutions européennes évolue dans les années 1850, lorsque les États-Unis deviennent eux-mêmes le théâtre d'affrontement sanglants, notamment dans le cadre de la lutte entre pro et antiesclavagistes au Kansas²⁷⁸. La question de la violence légitime ne se limite donc pas au petit nombre d'activistes révolutionnaires européens qui ont choisi New York ou La Nouvelle-Orléans comme

²⁷⁷ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 29 février 1860, MAE, CPC-États-Unis-7.

²⁷⁸ ROBERTS, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, op. cit., p. 19.

refuge, mais reflète également les questions soulevées par les tensions croissantes autour de l'esclavage aux États-Unis.

Comme le suggère Gilles Pécout, le processus de politisation peut se décliner en deux dimensions²⁷⁹. D'une part, il s'appuie sur l'intégration nationale, et l'essor d'un sentiment d'appartenance à la nation, qui se traduit, lors réception de la révolution de 1848 à New York et La Nouvelle-Orléans par l'exaltation d'un certain nombre de symboles nationaux. La vocation républicaine de la révolution de Février tend par ailleurs à dépasser les frontières européennes et à franchir l'Atlantique. Il en résulte un rapprochement des migrants français avec les autres nationalités européennes éveillées par le « printemps des peuples », et leur radicalisation progressive. Émergent alors de nouveaux langages politiques liés à la république universelle, qui se distinguent de symboles nationaux français, trop associés à l'évolution conservatrice du régime. D'autre part, la politisation est fondée sur le conflit : l'essor d'une conscience de classe parmi les migrants français en 1848 souligne la dimension atlantique de la question sociale qui surgit alors en France. Les contradictions de la Seconde République, entre les aspirations sociales avancées des débuts, et les tournants conservateurs successifs, se traduisent par une profonde division politique et sociale parmi les Français de New York et La Nouvelle-Orléans.

La dimension atlantique de 1848 est profondément contradictoire. En ajoutant à la complexité des circulations croisées entre la France et les États-Unis, les lendemains de la révolution provoquent l'émergence de réseaux transnationaux d'opposants politiques, qui se cristallisent dans des pôles tels que New York, Londres ou Genève. Dans le même temps, le modèle de l'ancien Atlantique français est bouleversé par la fin du système colonial français reposant sur l'esclavage et l'économie de plantation. Ce changement a un impact direct et considérable sur les Français vivant dans le Sud des États-Unis. De fait, dans un espace atlantique en recomposition, la relation des migrants au référent national est de plus en plus conflictuelle. Leur attachement à leur patrie d'origine est remis en cause par les évolutions du régime en France, dont les décisions sont incompatibles avec leurs aspirations politiques ou économiques. Les conflits d'allégeances nationales sont ainsi l'un des points caractéristiques de la période pour les Français de La Nouvelle-Orléans et de New York, conflits que le contexte américain des années 1850 va amplifier, autant par la nouvelle vague de nativisme anti-immigrants, que par les tensions croissantes sur l'esclavage, préludes à la guerre de Sécession.

²⁷⁹ PECOUT, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *art. cit.*

Chapitre 7 :

Conflits d'allégeance et politisation : les migrants français au cœur des « guerres civiles » et du conflit sectionnel

« Il y a [...] deux tendances politiques et sociales qui se développent d'une manière très remarquable aux États-Unis, dans tous les centres de population, à New York surtout. L'une, appartenant à la classe ouvrière, recrutée de tout ce que l'Europe rejette de son sein, penche vers la démagogie à mesure que les autres classes de la société aspirent vers une position aristocratique. [...] Qu'à ces deux tendances sociales on vienne ajouter les divisions et subdivisions qui se forment dans les partis politiques, que l'on compare les intérêts matériels du Nord avec le Sud, de l'Ouest avec l'Est, que l'on passe en revue ces questions si souvent agitées entre les États à esclaves et ceux où domine l'esprit abolitionniste : voilà pour l'homme politique ayant des idées, dont la profondeur dépasse la distance qui nous sépare de l'avenir, un sujet à réflexions sérieuses¹ ».

Cet état des lieux dressé par le consul de New York en 1853 à propos des tensions sociales et politiques qui divisent la population des États-Unis dans les années 1850 s'applique aussi à la population française qui y réside. Une part populaire à tendance révolutionnaire se sépare radicalement d'une élite davantage intégrée à la bonne société urbaine, dans un contexte où les questions partisans françaises et américaines, les tensions sectionnelles et le débat sur l'esclavage accroissent ces divisions. En effet, si, comme on l'a vu, les questions politiques européennes jouent un rôle déterminant, elles sont rattrapées, voire dépassées, par le contexte américain de la période dite « *Antebellum* », qu'il soit local ou national.

Les années 1850 sont ainsi désignées par Earl F. Niehaus comme les « *violent fifties*² » à La Nouvelle-Orléans, mais elles le sont également à New York. Ces deux villes se trouvent en effet au carrefour de multiples tensions aussi bien à l'échelle atlantique que nationale ou locale. L'arrivée toujours plus importante d'immigrants les relie aux conséquences des révolutions européennes de 1848, alors que leur caractère d'interface commerciale les confronte aux interdépendances et tensions croissantes entre Nord et

¹ Dépêche du consul général de New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 3 décembre 1853, MAE, CPC-États-Unis-4.

² Earl F. NIEHAUS, « The Violent Fifties », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 689-702.

Sud. Elles doivent par ailleurs faire face aux défis de leur croissance rapide et de leurs transformations sociales, à l'heure où leur composition sociale et ethnique est en profonde mutation, avec l'explosion du nombre d'immigrants – près de la moitié de leur population est née à l'étranger en 1850 – et la diminution de la part des personnes de couleur, libres ou esclaves (tableau 7.1). Dans ce contexte, la compétition politique prend une dimension violente : Mary Ryan propose une lecture des violences urbaines et de la contestation de l'autorité municipale dans cette période comme une première période de « guerres civiles³ » à l'échelle urbaine, avant même le déclenchement de la guerre de Sécession. Ces affrontements locaux témoignent des difficultés des grandes métropoles américaines à faire face aux incertitudes économiques, politiques et sociales liées à leur développement urbain. En conséquence, le consensus politique vole en éclats et le projet de vivre ensemble échoue, alors que s'approfondissent des lignes de fractures ethniques, sociales, raciales, préludes à la fracture sectionnelle⁴.

Tableau 7.1 : Composition raciale de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.

	1850		1860	
	La Nouvelle-Orléans (faubourgs inclus)	New York	La Nouvelle-Orléans (hors faubourgs)	New York
Blancs	103 653* (77,6%)	501 732 (97,3%)	144 601 (85,7%)	793 186 (98,4%)
Libres de couleur	10 300* (7,7%)	13 815 (2,7%)	10 689 (6,3%)	12 472 (1,6%)
Esclaves	19 697* (14,7%)	0 (0%)	13 385 (7,9%)	0 (0%)
Total	133 650*	515 547	168 675	813 669

* Inclut La Nouvelle-Orléans et les faubourgs de Lafayette et d'Algiers.

Sources : J. D. B. De Bow, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854, p. 247-248, 397-399 ; Joseph C. G. Kennedy, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864, p. 195, 609, 615.

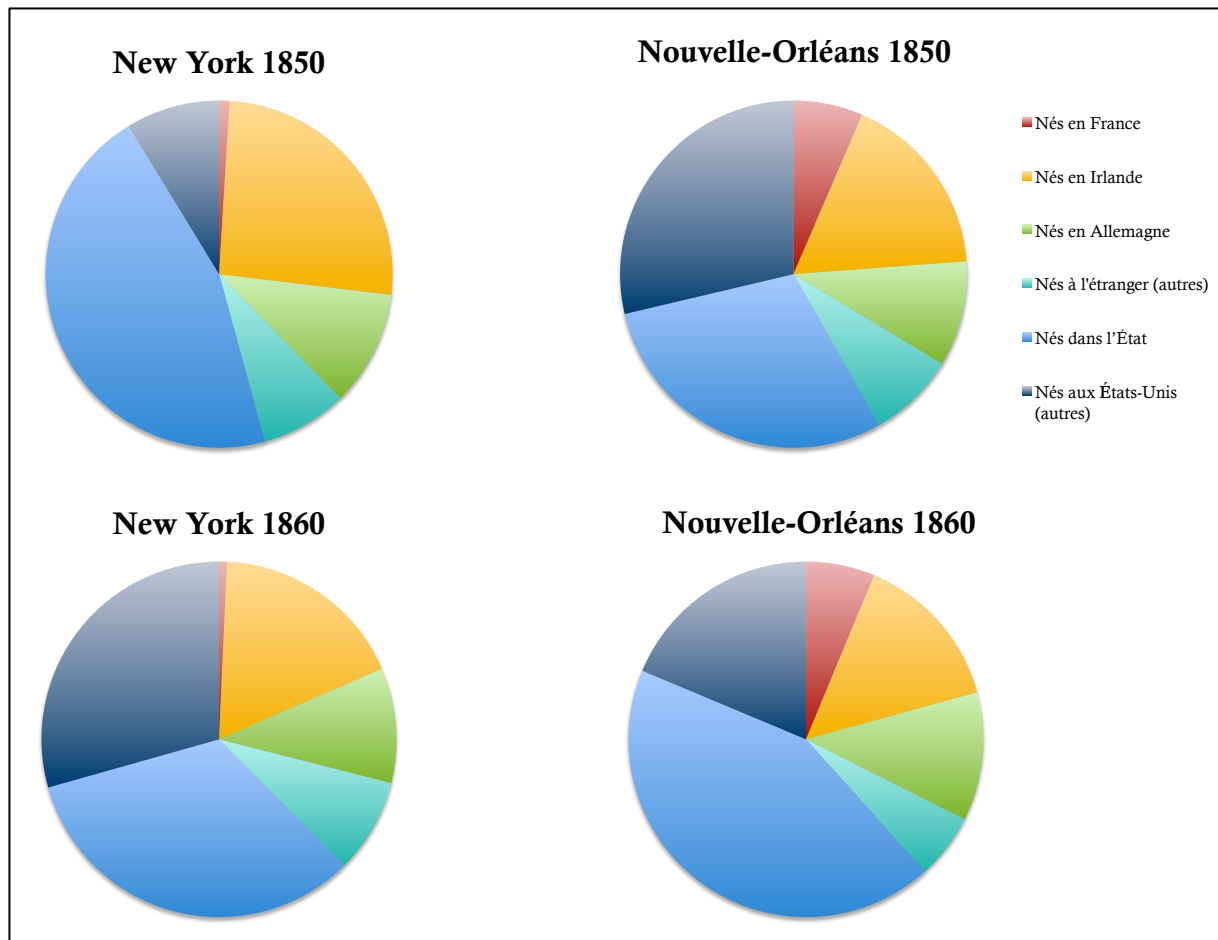
Les Français participent au caractère multiethnique et métissé de ces villes, bien qu'à des degrés distincts. Ils constituent à La Nouvelle-Orléans le troisième groupe

³ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit.

⁴ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 157-160.

d'immigrants après les Irlandais et les Allemands, et le cinquième à New York (après en outre les Anglais et les Écossais). Leur place différentielle est surtout liée au fait que La Nouvelle-Orléans reste une ville francophone, les migrants venus de France ne constituant que l'apport le plus récent à la marque française dans la ville, alors que la croissance urbaine de New York tend à marginaliser de plus en plus les Français qui ne comptent que pour 1% de la population à partir de 1850 (graphique 7.1).

Graphique 7.1 : Composition ethnique de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.



Sources : J. D. B. De Bow, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854, p. 247-248, 397-399 ; Joseph C. G. Kennedy, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864, p. 195, 609, 615. Voir tableau en Annexe 95.

Si les migrants de France à La Nouvelle-Orléans ne constituent pas un groupe d'immigrants distinct – par la langue, la culture, la sociabilité – d'une grande part de la société orléanaise, cela ne se traduit pas pour autant par une uniformité, du fait de la diversité des itinéraires. L'adaptation et l'intégration sont facilitées par la proximité culturelle, mais le caractère racial et multiethnique de la société orléanaise diffère néanmoins beaucoup des sociétés européennes. Il en est de même à New York où la

position de minorité pour les Français les confronte à une société désormais majoritairement peuplée d'autres migrants européens. Par ailleurs, pour dépasser l'aporie des approches culturelles se réduisant à opposer francophones et anglophones à La Nouvelle-Orléans, ou natifs et immigrants à New York, la grille de lecture sociologique que propose Robert Reinders dans le cas néo-orléanais rend beaucoup mieux compte de certains clivages⁵. On trouve en effet des migrants français à tous les niveaux des sociétés urbaines à New York comme à La Nouvelle-Orléans. Ils participent de longue date à l'élite qui agrège et mêle anciennes populations coloniales, Anglo-américains et plusieurs générations de migrants, notamment à travers les positions occupées au sein du monde des marchands, des banquiers ou des planteurs. L'émigration française, généralement plus qualifiée que les autres nationalités, nourrit également les classes moyennes et intermédiaires, autant les professions libérales et intellectuelles – professeurs, journalistes, médecins, avocats, employés aux écritures – que les métiers et l'artisanat urbains. Si la part ouvrière la moins qualifiée comprend un nombre majoritaire d'immigrés irlandais et allemands, les migrations françaises les plus récentes concernent également des Français pauvres et peu qualifiés. Il importe ainsi de tenir compte de cette dimension sociale assimilant le qualificatif d'« immigrants » aux classes inférieures, notamment lors des attaques des nativistes, pour comprendre les réactions différenciées au sein des groupes francophones des deux villes.

Dans les années 1850, le caractère de plus en plus violent des évolutions politiques, aux États-Unis comme en France, pousse les migrants français à revoir leurs modes de participation politique. En effet la période voit des questions identitaires – fondées sur les définitions assignées ou revendiquées en terme de nationalité, d'origines, d'allégeances – prendre le pas sur les questions traditionnellement qualifiées de politiques, axées sur l'action publique et collective. Les Français des deux villes sont pris entre tensions et coexistence de deux univers de référence multidimensionnels, l'un français et l'autre américain. Au sein de ces univers peuvent coexister des références identitaires intégrant divers sentiments d'appartenance – allant de la citoyenneté objective (française, américaine) ou sentimentale (distinguant souvent « mère-patrie » et « patrie d'adoption ») au caractère régional français (alsacien, basque) ou américain (louisianais, new-yorkais)⁶.

⁵ REINDERS, *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, *op. cit.*

⁶ Jules Duval remarque ainsi en 1862 à propos des émigrants français aux États-Unis : « un sentiment du même ordre ramène au pays natal un grand nombre d'émigrants français, surtout ceux des départements pyrénéens. Ils sont partis avec l'ambition de faire fortune, et reviennent en effet avec leur petit trésor grossi par une sévère épargne [...]. Ce retour est plus facile aux artisans qu'aux cultivateurs,

Ces dimensions distinctes, parfois compatibles mais aussi contradictoires, complexifient le sens des allégeances nationales.

Ce phénomène s'explique selon Mary Ryan par la disqualification de la politique, perçue comme une machine instrumentalisée par les partis, et par l'irruption des violences urbaines témoignant des impasses du système politique⁷. Dans ce contexte, comment les migrants français, qui se situent à la charnière entre espaces politiques français et américain, réagissent-ils à cette remise en cause de la politique ? L'approche de la politisation par le conflit permet d'élargir les horizons politiques dans lesquels se situent les Français de New York et La Nouvelle-Orléans. Ces derniers sont amenés à exprimer leurs préoccupations par le biais de mobilisations protestataires lorsqu'un équilibre est rompu, mais peuvent également être poussés au retrait lorsque l'action collective n'aboutit pas⁸. La rupture de l'équilibre provient de la confrontation des migrants à des antagonismes violents – entre immigrants et nativistes, entre dissidents politiques et autorités du Second Empire, entre tenants du système esclavagiste et ses opposants, qu'ils soient incarnés par les mouvements abolitionnistes au nord des États-Unis, en France ou en Grande-Bretagne. Ces rejets multiples les poussent à se positionner vis-à-vis d'une autre dimension « politique », celle de la redéfinition de leur allégeance nationale. Si, en fonction de leur bagage et de leur itinéraire, ils s'investissent à des degrés divers dans leur existence américaine, un point les rassemble : le caractère contradictoire et conflictuel des identifications, qui rendent l'indifférence et la neutralité de plus en plus difficiles à mesure qu'approche la guerre de Sécession⁹. Le prisme de l'identification nationale et politique constitue l'une des portes d'accès à la question de la politisation comme processus

c'est pourquoi il est plus fréquent dans les populations basques [...] tandis que les Alsaciens et les riverains de la Méditerranée sont des cultivateurs que la propriété rurale attache pour toujours à leur patrie adoptive », DUVAL, *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIX^e siècle, ses causes, ses caractères, ses effets*, op. cit., p. 115. La forte différenciation entre les deux métropoles new-yorkaise et orléanaise vis-à-vis du reste de leurs États structure également des identités urbaines : RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 153-156.

⁷ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 156-161, 308-309.

⁸ HIRSCHMAN, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, op. cit. ; MICHON, « Enjeux conceptuels : questions de méthode », op. cit., p. 12.

⁹ Sur la distinction entre « espace vécu », cadre physique et objectif du lieu d'accueil, et l'« espace investi » supposant un engagement psychologique et matériel dans le pays d'accueil, voir ROSENAL, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », art. cit.

d'émergence et transformation du politique parmi la population d'origine française vivant à New York et La Nouvelle-Orléans.

Trois conflits permettent d'identifier ces tensions d'allégeances. D'une part, la participation des Français à la vie politique locale est menacée dans les années 1850 par l'émergence du parti Know-Nothing qui tente d'exclure les migrants de la vie politique¹⁰. Du fait de la confiscation du vote et des moyens de participation politique par la violence, on abordera les autres moyens d'expression politique expérimentés par la population d'origine française dans la période. D'autre part, le débat sur l'esclavage aux États-Unis affecte toute la société américaine, y compris les migrants, pris dans la confrontation entre ses dimensions philosophiques, idéologiques et socioéconomiques. Dans quelle mesure les questions raciales révèlent-elles le positionnement politique et social des migrants français dans les sociétés urbaines de New York et La Nouvelle-Orléans ? L'institution particulière constitue enfin la pierre d'achoppement du conflit sectionnel, qui vient redéfinir la notion même de patriotisme à la veille de la guerre de Sécession. À mesure que l'inéluctabilité du conflit devient patente, quelle est l'influence du contexte local et des itinéraires des migrants français sur leur positionnement entre Union, Confédération et neutralité ? On tentera d'éclairer comment le glissement des affrontements locaux vers le conflit Nord-Sud correspond à la « nationalisation » des tensions décrite par Mary Ryan, qui éclaire particulièrement la situation des migrants d'origine française à New York et La Nouvelle-Orléans.

¹⁰ L'« American party » émane du mouvement surnommé « Know-Nothing » composé de sociétés secrètes, notamment à New York, qui avaient pour but de restreindre les droits politiques des immigrants et de privilégier les citoyens nés aux États-Unis – d'où son appellation de parti « nativiste ». Ses membres prétendaient « ne rien savoir » (« know nothing ») lorsqu'on les interrogeait sur leurs activités. L'expression a ensuite été reprise pour désigner l'*American Party* à partir de 1855. Ce parti développe par ailleurs un fort anticatholicisme, dirigé surtout contre les immigrants irlandais et allemands catholiques. Des préoccupations de classe s'y mêlent également, des sympathisants du parti whig, voyant d'un mauvais œil les nouvelles masses de prolétaires immigrants ; de même que certains mouvements de tempérance ou abolitionnistes. Des différences régionales font que le succès du parti connaît un pic en 1854-1855, mais il se maintient sporadiquement dans le Sud, comme à La Nouvelle-Orléans, jusqu'en 1860 : Bruce LEVINE, « Conservatism, Nativism, and Slavery: Thomas R. Whitney and the Origins of the Know-Nothing Party », *The Journal of American History*, vol. 88, n° 2, 2001, p. 455-488 ; Mark VOSS-HUBBARD, *Beyond Party: Cultures of Antipartisanship in Northern Politics before the Civil War*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2002.

I) Nativisme, nationalisme et brouillage des appartenances nationales dans un contexte de « guerres civiques » urbaines

La décennie 1850 est un moment de profondes transformations à New York et La Nouvelle-Orléans, où l'incapacité de ces deux villes-ports à intégrer harmonieusement les nouveaux flux de migrants, et à faire face aux bouleversements politiques, économiques et démographiques suscités par cette croissance urbaine provoque un essor de la conflictualité, qui se traduit par des éruptions sporadiques de violence à l'échelle locale que Mary Ryan qualifie de « guerres civiques ». Les origines de ces affrontements violents sont à la fois liées au contexte local et aux évolutions nationales. En effet, la dissolution des oppositions partisans du second système de partis, du fait de la disparition, à l'échelle nationale, du parti whig, laisse le parti démocrate en proie à des divisions de factions, mais voit également naître des mouvements de réforme qui dénoncent la corruption municipale, ou l'instrumentalisation que les démocrates font du vote immigrant. L'un de ces mouvements se cristallise en un parti nativiste dit *American Party*, également surnommé « Know-Nothing ». Il connaît ses premiers succès à New York en 1854-1855, avant de s'imposer localement, jusqu'à la fin de la décennie, à La Nouvelle-Orléans¹¹. Cependant, la violence urbaine provient également de l'expansion des deux métropoles, qui par leur emprise économique, sociale et politique, provoquent une défiance croissante de la part du reste de leurs États respectifs. Les tentatives de contrôle des deux villes par les gouvernements des États donnent ainsi lieu à une nouvelle fusion des municipalités de La Nouvelle-Orléans en 1852, et à la prise en main de la police de New York par les autorités étatiques en 1857¹². Ces mesures ne vont pas sans contestation et participent ainsi à discréditer la politique et la reconnaissance de l'autorité légitime auprès des populations urbaines.

Or les Français, sans être les premiers visés par les mouvements nativistes, sont touchés par ces remises en cause de l'autorité, comme par les violences urbaines. Outre leurs divisions internes sur les questions politiques françaises, ils se déchirent suite aux tensions politiques locales. Dans ce contexte de crise, les appartenances nationales sont au cœur du conflit. Ceux ayant choisi la nationalité américaine se voient en effet

¹¹ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 829-832 ; Leon Cyprian SOULE, *The Know-Nothing Party in New Orleans: A Reappraisal*, Baton Rouge, Louisiana Historical Association, 1961, p. 61-105.

¹² RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 157-159 ; BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 837-841.

particulièrement la cible de la mobilisation partisane, mais également des violences nativistes visant à les écarter de la vie politique. Ceux ayant gardé leur nationalité française restent quant à eux dans un rapport conflictuel avec les autorités françaises, censées assurer leur protection, alors même qu'un grand nombre d'entre eux restent défiants vis-à-vis du régime ou des autorités consulaires. La situation d'entre-deux issue de ces conflits d'appartenances tend à disqualifier l'échelon national, renforçant les identités locales ou sectionnelles à mesure que les tensions entre Nord et Sud s'accroissent.

A. L'implantation urbaine des Français à New York et La Nouvelle-Orléans dans les années 1850, une socio-géographie complexe

À partir des années 1850, l'évolution de l'implantation urbaine des Français dans les deux villes révèle un certain nombre de divergences. En effet, en même temps que le nombre de Français continue de croître en valeur absolue, la place des populations d'origine française évolue différemment en part relative. À La Nouvelle-Orléans, la population francophone reste importante, mais la tendance est au déclin face à la population anglo-américaine et immigrante. À New York, bien que la population française soit très minoritaire, la croissance migratoire importante permet la formation, dans les années 1850, d'un quartier français. Par ailleurs, la hiérarchisation sociale au sein des générations successives de migrants français, comme la proximité avec d'autres nationalités se confirme.

À La Nouvelle-Orléans, la population francophone perd définitivement son statut majoritaire entre les années 1850 et 1860, du fait de la forte croissance urbaine liée à l'immigration. Les anglophones et germanophones dépassent ainsi le groupe francophone, qui augmente beaucoup moins vite qu'eux, s'accroissant de 62% quand les anglophones progressent de 122% et les germanophones de 229% (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Répartition des chefs de ménages de La Nouvelle-Orléans par groupe linguistique (1850-1860)

Année	Francophones	Anglophones	Germanophones	Hispanophones Italophones	Total
1850	7 925 (49%)	6 092 (38%)	1 722 (11%)	296 (2%)	16 067
1860	12 813 (39%)	13 540 (41%)	5 664 (17%)	806 (3%)	32 867

Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 112-113, 385.

Cette érosion fait l'objet de l'observation de voyageurs tels Élisée Reclus, qui décrit l'affaiblissement du caractère français de la ville dans les années 1850 :

« Le plus ancien quartier de la Nouvelle-Orléans, celui qu'on appelle par habitude le quartier français, est encore le plus élégant de la ville ; mais les Français y sont en bien petite minorité, et ses maisons ont été pour la plupart achetées par des capitalistes américains : c'est là que se trouvent l'hôtel des postes, les principales banques, les magasins d'articles de Paris, la cathédrale et l'Opéra. [...] Il est certain que la langue française disparaît de plus en plus. Sur la population de la Nouvelle-Orléans, qui s'élève, selon les saisons, de cent vingt mille à deux cent mille habitants, on ne compte guère que six à dix mille Français, c'est-à-dire un vingtième, et le même nombre de créoles non encore complètement américanisés¹³. »

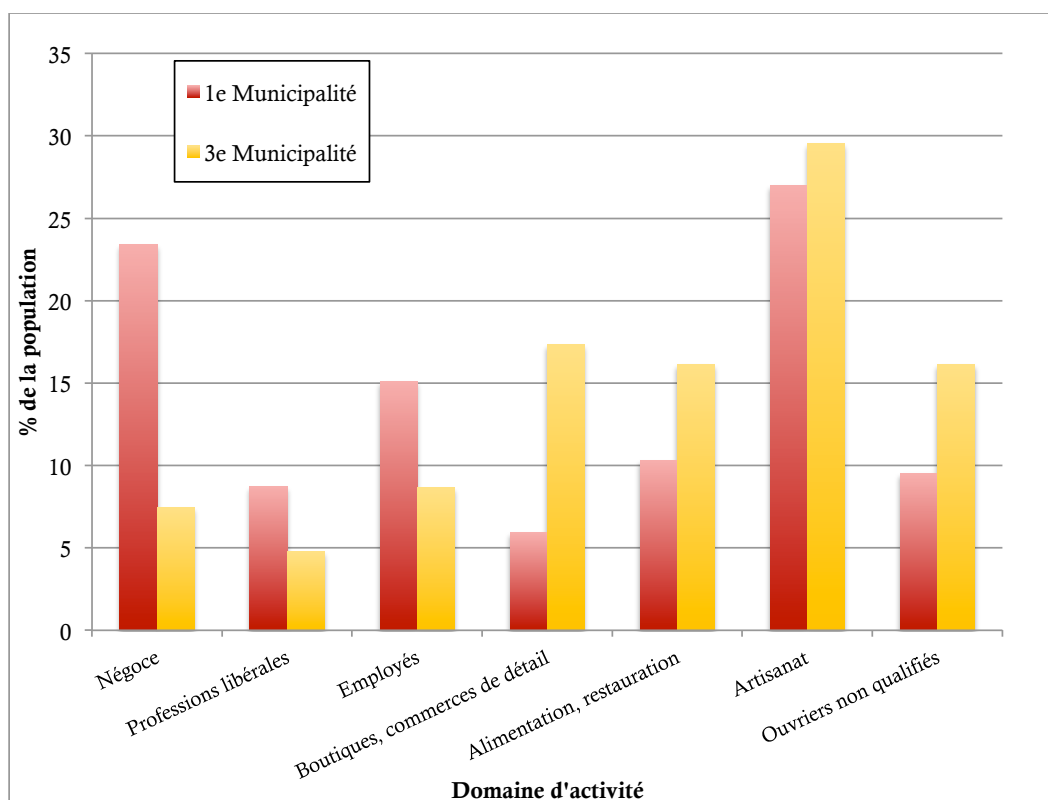
Il faut néanmoins noter que l'estimation de Reclus, si elle semble juste pour les Français dont le recensement de 1850 mentionne que 7 522 natifs de France résident dans la ville, sous-estime sans doute le nombre des francophones nés en Louisiane qu'il désigne comme créoles, au vu des estimations démographiques données ci-dessus. On peut néanmoins donner raison à Joseph Tregle qui constate que dès 1850, le clivage traditionnel de la société néo-orléanaise entre ancienne population créole et nouveaux arrivants anglo-américains perd de sa pertinence face à l'arrivée d'autres groupes d'immigrants. Ce constat croise l'étude que Robert Reinders fait de la société néo-orléanaise, où il souligne que la division linguistique est de moins en moins pertinente au regard des divisions liées à la position socio-économique et à l'ancienneté de la présence aux États-Unis¹⁴. Cette différenciation se manifeste à l'échelle spatiale. Une étude fondée sur des échantillons du recensement dans deux quartiers d'implantation des migrants français, le Vieux Carré (1^e municipalité jusqu'en 1852) et le Faubourg Marigny (3^e Municipalité), révèle des profils bien différents, illustrés par le graphique 7.2. Le caractère plus populaire de la 3^e Municipalité se traduit par une dominante de l'artisanat, de la boutique et des activités ouvrières parmi les Français (62% des natifs de France). Dans le Vieux Carré, le monde

¹³ Elisée RECLUS, « Fragment d'un voyage à La Nouvelle-Orléans (1855) », *Le Tour du Monde*, 1860, p. 177-192, p. 180.

¹⁴ « As early as 1850 the ethnic composition of New Orleans makes the traditional American versus creole approach to its history not invalid, surely, but certainly in need of considerable explication », TREGLE, « Creoles and Americans », *op. cit.*, p. 166 ; REINDERS, *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, *op. cit.*, p. 9-13.

marchand et les professions libérales ont une part bien plus conséquente parmi les Français (47%, contre 20% dans le Faubourg Marigny)¹⁵.

Graphique 7.2 : Activités des individus nés en France dans les 1^e et 3^e Municipalités de La Nouvelle-Orléans en 1850.



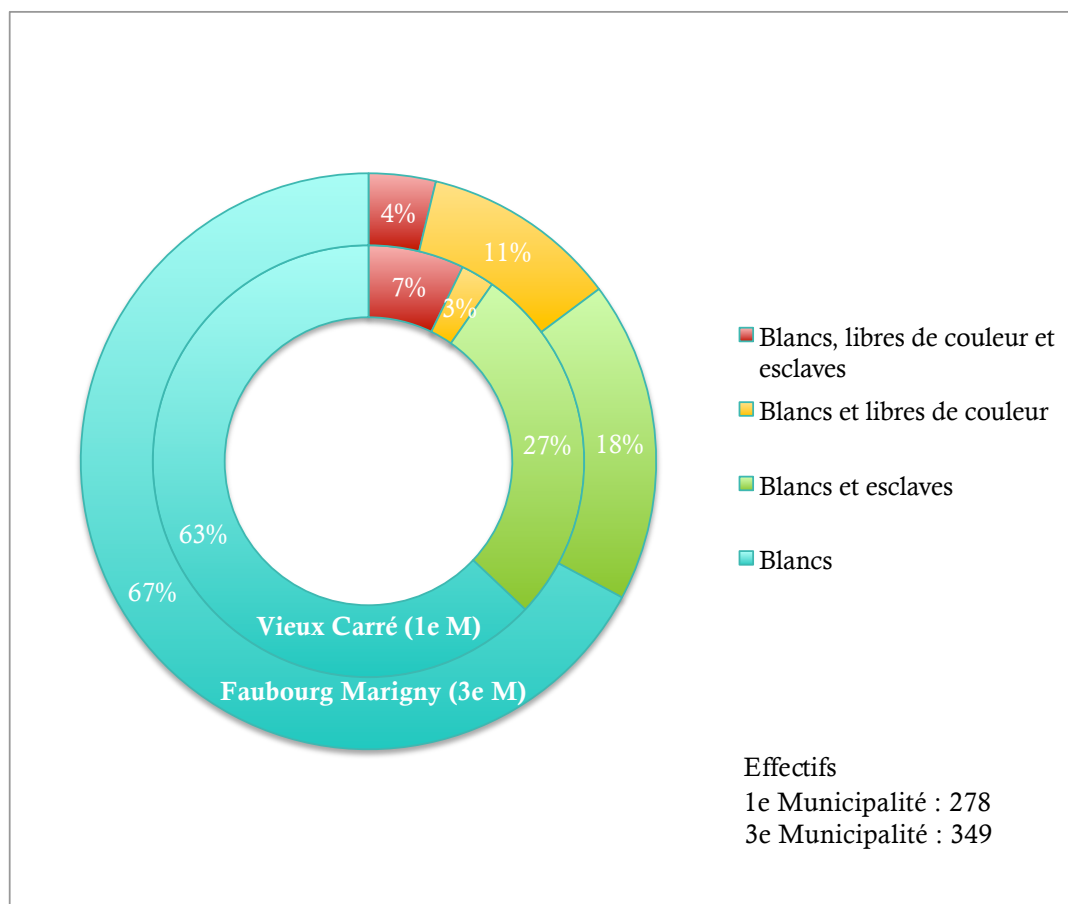
Source : Manuscrit du recensement fédéral : US Census for 1850, Louisiana, New Orleans, 1st Municipality, Ward 1 ; 3^d Municipality, Ward 1, NOPL.

On constate également que la composition des ménages laisse encore la place à la cohabitation interracial, que ce soit par la présence d'une domesticité servile ou par le partage d'un foyer commun entre Français et libres de couleur. Ce dernier cas recouvre plusieurs réalités : il peut s'agir de personnes de couleur tenant pension et accueillant les nouveaux arrivants français, ou de familles mixtes comprenant un père français et une femme et des enfants de couleur¹⁶.

¹⁵ Les chiffres présentés ici sont basés sur le relevé exhaustif des ménages comprenant au moins une personne née en France dans le 1^{er} Ward de la 1^e Municipalité et le 1^{er} Ward de la 3^e Municipalité, croisées avec le recensement des esclaves en 1850. Manuscrit du recensement fédéral : US Census for 1850, Louisiana, New Orleans, 1st Municipality, Ward 1 ; 3d Municipality, Ward 1 ; US Census for 1850, Slave Schedules, Louisiana, New Orleans, 1st Municipality, Ward 1 ; 3d Municipality, Ward 1, NOPL.

¹⁶ Sans qu'il soit explicitement mentionné qu'il s'agit de pensions, certains ménages de couleur accueillent une ou plusieurs personnes nées en France : Paul Fondrange, charpentier de 44 ans né en France, vit ainsi avec plusieurs couples de couleur : Manuel et Henriette Valentine, Edouard et Désirée

Graphique 7.3 : Composition raciale des foyers comprenant au moins une personne née en France à La Nouvelle-Orléans en 1850.



Source : Manuscrit du recensement fédéral : US Census for 1850 et US Slave Schedules for 1850, Louisiana, New Orleans, 1st Municipality, Ward 1 ; 3^d Municipality, Ward 1, NOPL.

Narcisse, dans un foyer qui compte également trois autres libres de couleur et deux esclaves appartenant à Manuel Valentine. Des femmes françaises seules ou avec enfants partagent également le foyer de personnes de couleur : Pauline et Marie Cascol vivent avec la famille de William Hall, barbier ; Julie Martin vit dans la famille de Manuel Esteve, maçon. Une femme de couleur possédant trois esclaves, Mercelette Aubuchon, est à la tête d'un foyer hébergeant un médecin allemand, un marchand français et une femme blanche née en Louisiane. Catilia Lacoste possède également trois esclaves et héberge trois courtiers en coton nés en Angleterre et en Grèce, deux clercs et un comptable nés en France et en Louisiane. On par ailleurs vraisemblablement affaire à des familles mixtes lorsque le recenseur note le même nom pour le chef de famille, blanc et né en France, et les autres membres du foyer notés comme personnes de couleur. Dans la 3^e Municipalité, c'est le cas des familles de Gaspard Baune, collecteur de taxes, Joseph Cattez, Em. Garric, professeur, M. Gary, épicier, Joseph Gaine, boucher, François Gras, pâtissier, Joseph Martin, P. L. Néel, commis, Henry Obligé, Louis Pagès, Germain Plessis, comptable, Pierre Pujos, épicier, Eugène Rousseau, caissier, François Varian, marchand de bois : manuscrit du recensement fédéral, US Census for 1850 et US Slave Schedules for 1850, Louisiana, New Orleans, 1st Municipality, Ward 1 ; 3^d Municipality, Ward 1, NOPL.

Le graphique 7.3 montre que la mixité est ainsi plus grande dans la 3^e Municipalité, où les libres de couleur sont également plus nombreux. Le Vieux Carré compte ainsi davantage de foyers comportant uniquement blancs et esclaves (27% contre 18%), dans la tradition de domesticité servile ; alors que le Faubourg Marigny compte davantage de foyers qui mêlent des personnes libres blanches et de couleur (11% contre 3%), ce qui témoigne au contraire de la plus grande porosité de la frontière raciale dans ce quartier¹⁷.

À New York, la hiérarchisation sociale des migrants français se traduit aussi dans la géographie urbaine, bien que les divisions sociales se doublent moins de hiérarchies raciales. Les Français se concentrent dans une zone de la ville qui, sans être exclusivement française, associe un habitat, des commerces, et des lieux de sociabilité partagés par de nombreux Français, le long et à l'ouest de l'axe de Broadway¹⁸. La carte 7.1 reflète la concentration des Français dans des rues dont au moins 10 adresses sont *l'Almanach et Directorium français de New York* en 1856.

¹⁷ Les quartiers de La Nouvelle-Orléans où vivent le plus grand nombre de personnes libres de couleur sont en 1850 sont les Wards 3 à 5 de la 1^e Municipalité et le 1^e Ward de la 3^e Municipalité, soit en 1860, après la réunification des trois municipalités, les 5^e et 7^e Wards : Frank Joseph LOVATO, « Households and Neighborhoods Among Free People of Color in New Orleans: A View from the Census, 1850-1860 », *University of New Orleans Theses and Dissertations. Paper 1174*, 2010.

¹⁸ *L'Almanach et Directorium français* rédigé à l'attention de la population francophone de New York recense en 1856 1 142 adresses nominatives qui sont très majoritairement celles de Français promouvant leurs activités dans la ville. Plus de la moitié des adresses (697) se concentrent dans les 28 rues qui mentionnent plus de 10 adresses. La carte représente les portions de ces rues regroupant plus de 10 adresses : *Almanach et Directorium français des États-Unis à l'usage des populations françaises de l'Amérique du Nord*, New York, J. D. L. Zender, 1856.

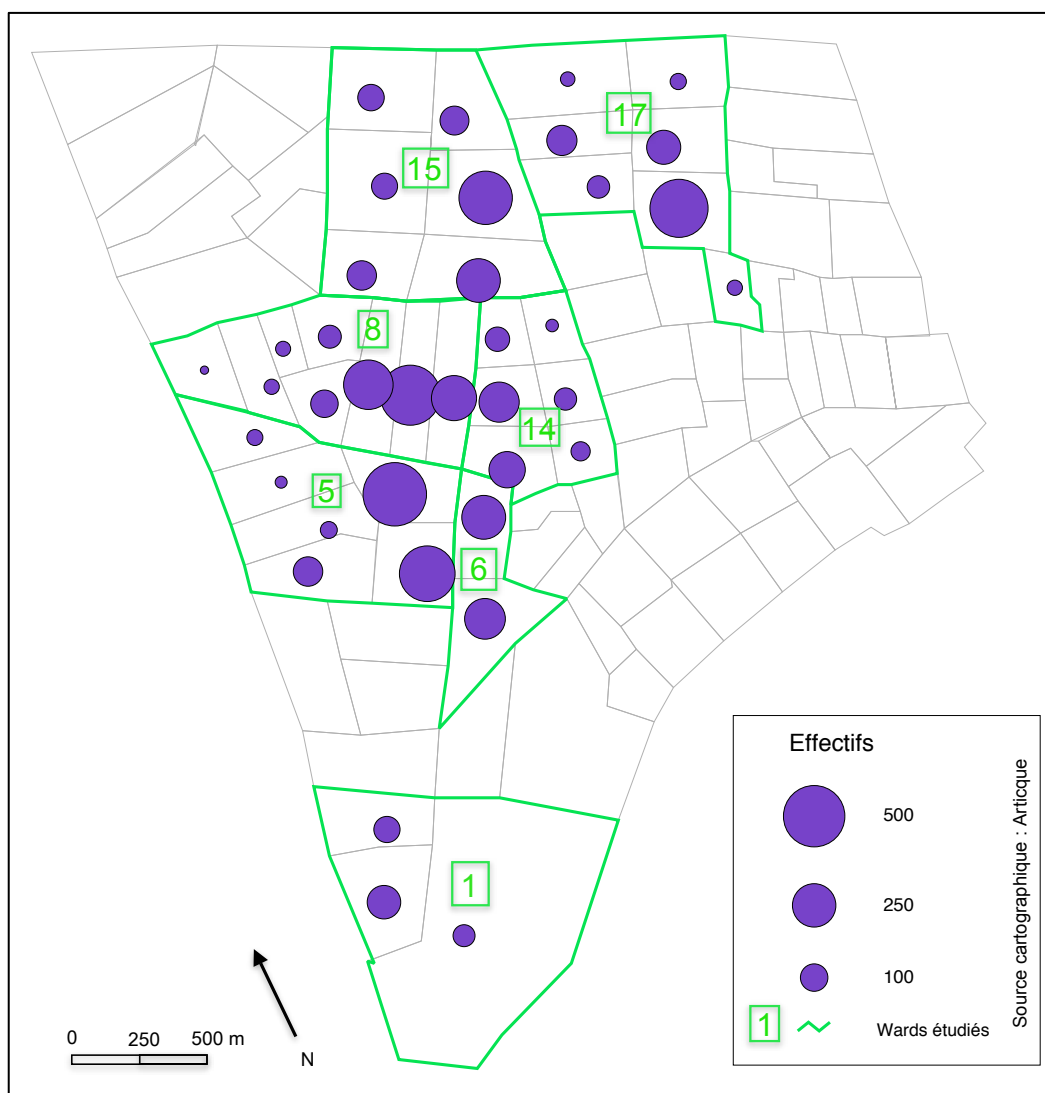
Carte 7.1 : Localisation des rues de New York concentrant résidences et activités françaises en 1856 d'après l'*Almanach et Directorium français*.



Source : *Almanach et Directorium français des États-Unis à l'usage des populations françaises de l'Amérique du Nord*, New York, J. D. L. Zender, 1856 ; S. Augustus Mitchell, « Plan of New York », *Mitchell's New General Atlas*, S. Augustus Mitchell Jr., Philadelphie, 1860.

Le recensement d'État de New York de 1855 confirme cet aperçu, et montre que les natifs de France se concentrent entre les 5^e, 8^e et 15^e Wards. Une analyse plus fine, à l'échelle des subdivisions de chaque Ward en districts électoraux, confirme que le « quartier français » de New York se trouve le long et à l'ouest de Broadway, entre City Park et Washington Square : 57% des individus nés en France s'y concentrent. Un certain nombre d'entre eux se mêlent également aux Allemands concentrés dans le quartier qui est dénommé « Kleindeutschland » ou « Little Germany » entre les 10^e, 11^e, 13^e et 17^e Wards. Sur les 184 foyers comprenant un Français dans le 17^e Ward, 57 (30%) sont composés de couples franco-allemands (carte 7.2).

Carte 7.2 : Localisation du « quartier français » de New York d'après le recensement des individus nés en France de 1855.



Source : Manuscrit du New York State Census for 1855, New York City Court¹⁹.

Cependant, ce phénomène de concentration évolue à mesure que, dans les années 1850, le glissement résidentiel vers le Nord amorcé dans les années 1830 et 1840 se poursuit. En témoigne d'une part le déplacement des églises françaises. L'Église Saint Vincent de Paul migre au nord, au coin de la 23^e rue et 6^e avenue, en 1857, alors que l'Église

¹⁹ Les districts électoraux présentés sur la carte 7.2 ont fait l'objet d'un dépouillement à partir du recensement manuscrit de la ville de New York pour 1855. Ont été ciblés les Wards comptant le plus grand nombre de Français (1^e, 5^e, 6^e, 8^e, 14^e, 15^e et 17^e Wards). L'état de conservation de certaines parties du manuscrit, effacées ou très endommagées, n'ont pas permis d'inclure les districts électoraux n°3, 4, 5 et 6 du 6^e Ward et n°1, 2 et 3 du 17^e Ward. Sur 6 321 natifs de France recensés à New York en 1855, 3 593 vivent dans les districts électoraux n°1 et 3 du 5^e Ward, n°1 et 2 du 6^e Ward, n°1 à 3 du 8^e Ward, n°1, 4 et 6 du 14^e Ward et n°2 et 3 du 15^e Ward : Manuscript of the New York State Census, 1855, New York City Court Archives.

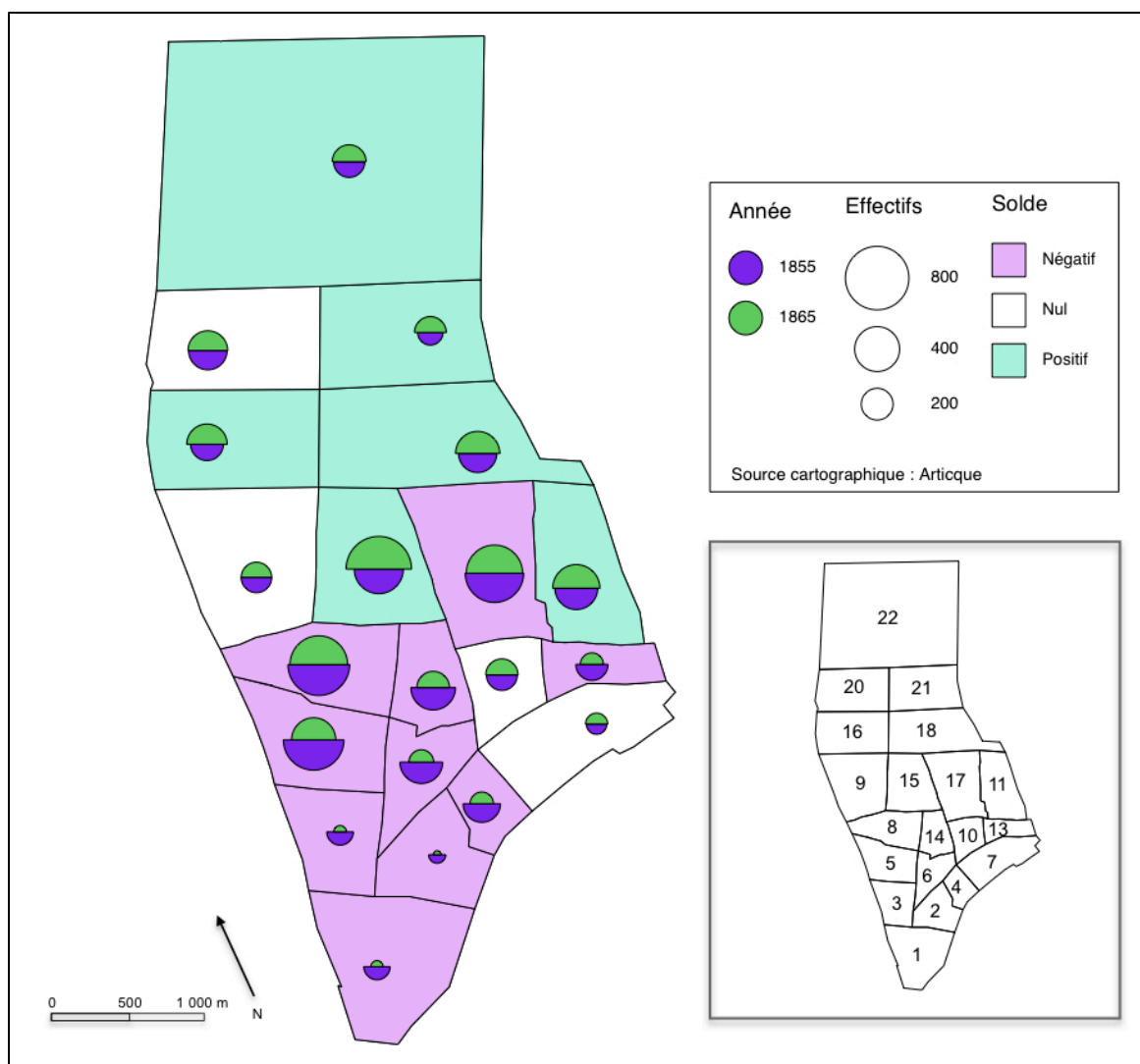
du Saint-Esprit fait à son tour construire un nouveau temple à proximité, sur la 22^e rue entre 1853 et 1863²⁰. D'autre part, cette migration vers le nord-ouest est également caractéristique de la grande bourgeoisie d'origine française. Le banquier Jean Lafarge fait ainsi construire la salle de spectacle et l'hôtel baptisés « La Farge House » sur Broadway, dans le 15^e Ward, en 1852²¹. La mobilité caractérise enfin aussi des Français d'origine plus modeste. Bernard Saint-Gaudens, cordonnier et républicain, arrivé à New York en 1848, s'installe d'abord dans des quartiers concentrant une grande variété de migrants : Duane street (6^e Ward), Forsyth street (10^e Ward), avant de se fixer sur Lispenard street (5^e Ward), au cœur du quartier français, où sa boutique devient un lieu de sociabilité pour les républicains. En 1860, sa décision de déménager sur la 4^e avenue à proximité de la 21^e rue (18^e Ward) témoigne du glissement du quartier français vers le nord²². Cette évolution résidentielle, qui va de pair avec l'évolution générale du peuplement de New York, est très visible entre les deux recensements de 1855 et 1865, où tous les Wards du sud de Manhattan ont perdu des Français, au bénéfice de ceux du nord (carte 7.3)

²⁰ Le comité d'inauguration de la nouvelle Église Saint Vincent de Paul en 1857 compte Claude Ligneaux, Victor Durant, Laville Dubercan, L. N. d'Homergue, M. de Comeau, L. Boquet et John Milhau. BINSSE, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church), New York », *art. cit.*, p. 106-107. La nouvelle Église Française du Saint-Esprit est située n°30-32 sur la 22^e rue : MAYNARD, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint-Esprit*, *op. cit.*, p. 254-256.

²¹ Le bâtiment brûle en 1854 mais est reconstruit ; on y joue *La Case de l'Oncle Tom* pendant la guerre de Sécession : Luther S. HARRIS, *Around Washington Square: An Illustrated History of Greenwich Village*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003, p. 49-51.

²² SAINT-GAUDENS et SAINT-GAUDENS, *The Reminiscences of Augustus Saint-Gaudens*, *op. cit.*, p. 12.

Carte 7.3 : Évolution de la répartition de la population née en France à New York par Ward entre 1855 et 1865.

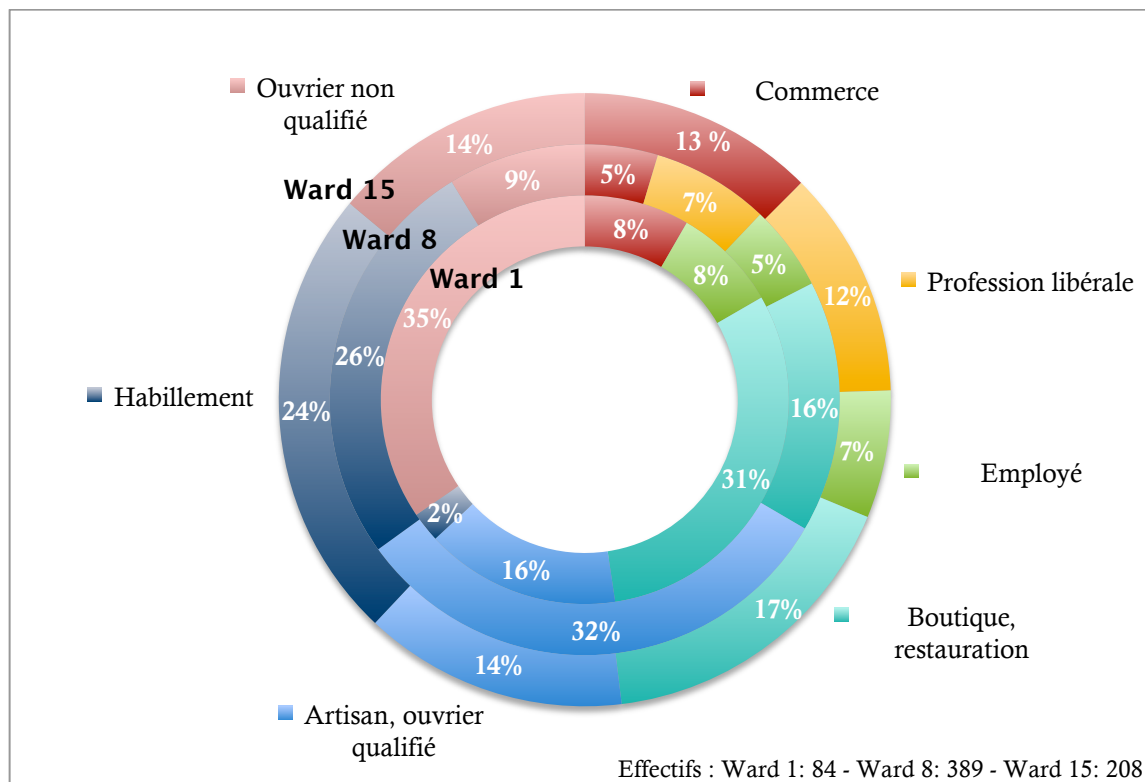


Source : Franklin B. Hough, *Census of the State of New York, for 1855; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855*, Albany, Charles Van Benthuyzen & sons, 1857 ; Franklin B. Hough, *Census of the State of New York, for 1865; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855, and Chapter Thirty-four of the Laws of 1865*, Albany, Charles Van Benthuyzen & sons, 1867.

On observe par ailleurs des différenciations professionnelles en fonction du lieu de résidence. Le 1^{er} Ward, lieu de débarquement des immigrants, est marqué par un fort taux de travailleurs non qualifiés, associés aux activités du port. L'activité de restauration y domine également, comme on l'a déjà mentionné, par le biais des hôtels, cafés et restaurants français dans cette zone commerciale. Le 8^e Ward, qui concentre le plus grand nombre de Français, se caractérise par des activités plus diversifiées : l'artisanat et le travail ouvrier plus ou moins qualifié y dominant, notamment dans le secteur de la confection. Le 15^e Ward apparaît enfin comme accueillant une part plus aisée de la population, avec une

proportion importante de négociants et de professions libérales qui représentent un quart de la population, même si la dominante artisanale se maintient (graphique 7.4).

Graphique 7.4 : Professions de la population de New York née en France en 1855 : profils des 1^e, 8^e et 15^e Wards.



Source : Manuscript of the New York State Census for 1855, New York City Court.

Ces distinctions sociales au sein des divers groupes de migrants français qui s’inscrivent dans le paysage urbain de New York et La Nouvelle-Orléans permettent ainsi d’entrevoir la sociologie complexe de ces groupes. Elle se traduit également par un rapport contrasté à l’origine française, comme en témoigne le phénomène de naturalisation, qui constitue toujours un phénomène complexe croisant le projet migratoire, l’insertion socio-économique et la participation politique locale.

B. Les usages de la naturalisation dans les années 1850 : de la mobilisation partisane américaine à l’opposition républicaine française

Dans les années 1850, le rapport des Français à la naturalisation devient un enjeu conflictuel, du fait du double contexte français et américain. La menace de perte de la nationalité française pour les Français propriétaires d’esclaves, et les efforts contradictoires du parti démocrate en faveur du vote migrant et des mouvements nativistes contre la naturalisation des étrangers, font de l’appartenance nationale un enjeu d’affrontements. Si

les autorités françaises tendent à relâcher la pression sur les propriétaires d'esclaves à l'étranger, et ne semblent ainsi pas provoquer de naturalisations massives, en revanche le contexte politique américain semble avoir un impact sur le choix de naturalisation comme instrument de participation politique pour un certain nombre de Français. Enfin, le choix de la nationalité américaine, par des opposants au Second Empire, peut traduire la désaffection vis-à-vis de la France et l'élaboration d'un projet durable aux États-Unis.

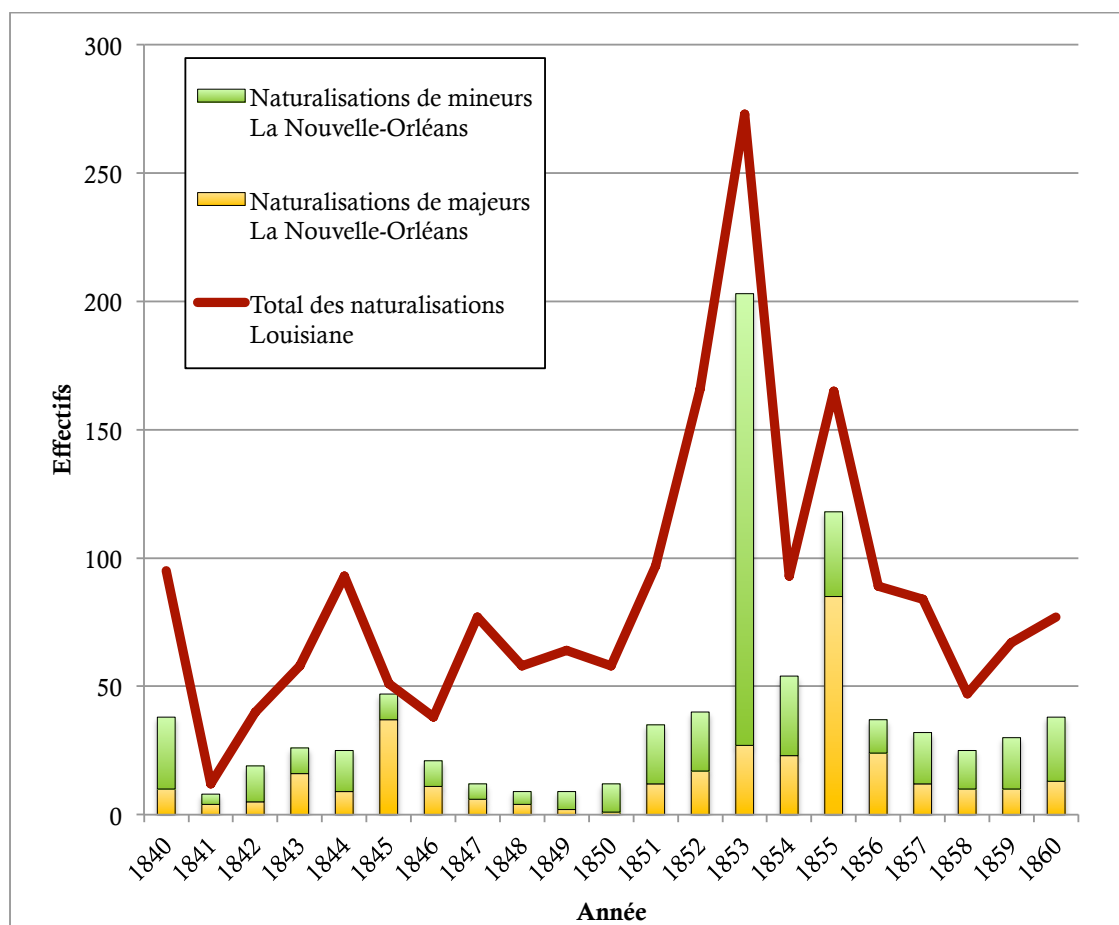
Si l'abolition française de l'esclavage n'a pas dissuadé les Français de Louisiane de posséder les esclaves, les a-t-elle pour autant poussés à la naturalisation ? Sans doute beaucoup moins que ne laissait croire le discours du consul de France en 1848, et ce pour plusieurs raisons. Le choix de la nationalité américaine, pour les migrants français, relève en effet de motifs complexes qui ne sont pas réductibles à la question soulevée par l'article 8 du décret du 27 avril 1848. Les projets migratoires, autant que les contextes politiques et économiques propres à la France et aux États-Unis, participent également des raisons du changement de nationalité. À la lumière de sources qui restent dispersées et lacunaires, on a identifié pour La Nouvelle-Orléans 953 démarches de naturalisation (à la fois déclarations d'intentions et naturalisations effectives) entreprises par des Français entre 1848 et 1860, et un total de 1 338 naturalisations pour l'ensemble de la Louisiane²³. À New York, pour la même période, ce chiffre s'élève à 1 652²⁴. Si la naturalisation n'est donc pas systématique pour les migrants français, elle touche néanmoins une part significative de cette population. En outre, ces chiffres sous-estiment nécessairement le phénomène : outre le nombre de données manquantes, le processus de naturalisation peut s'effectuer n'importe où aux États-Unis : des Français résidant à La Nouvelle-Orléans qui ont transité

²³ 1 650 démarches de naturalisation de Français ont été identifiées à La Nouvelle-Orléans entre 1817 et 1860. Ces données ont été obtenues à partir des Naturalization Records conservés sous forme de microfilms à la New Orleans Public Library : U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, Certificates and Declarations of Intention (1813-1932) ; Orleans Parish Court, Certificates (1836-1846), Declarations of Intention (1827-1844) ; 2nd District court of New Orleans, Certificates (1850-1884); Declarations of intention (1849-1853) ; 3rd district court of New Orleans, Certificates (1846-1856); 4th district court of New Orleans, Certificates (1854-1879); 5th District court of New Orleans, Certificates (1854-1877), Declarations of intention (1847-1855) ; 6th district court, Certificates (1853-1864), Declarations of intention (1850-1856); Criminal Court, Orleans Parish, Certificates (1845-1846; 1853-1855). 2 029 naturalisations de Français ont eu lieu en Louisiane sur la période 1820-1860 : *Card Index to Naturalizations in Louisiana* (P2087), National Archives and Records Administration (NARA), Washington, D.C. ; données recueillies via <http://ancestry.com> le 17 avril 2012.

²⁴ *Index (Soundex) to Naturalization Petitions Filed in Federal, State, and Local Courts in New York, New York, including New York, Kings, Queens, and Richmond Counties, 1792-1906* (M1674), National Archives and Records Administration (NARA), Washington, D.C. ; données recueillies via <http://ancestry.com> le 17 avril 2012.

par la côte est des États-Unis ont pu y être naturalisés²⁵. Le graphique 7.5 permet de proposer une analyse des rythmes de naturalisation à La Nouvelle-Orléans après 1840.

Graphique 7.5 : Naturalisations des Français en Louisiane (1840-1860).



Sources : U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana, New Orleans, Certificates and Declarations of Intention (1813-1932) ; Orleans Parish Court, Certificates (1836-1846), Declarations of Intention (1827-1844) ; 2nd District court of New Orleans, Certificates (1850-1884); Declarations of intention (1849-1853) ; 3rd district court of New Orleans, Certificates (1846-1856) ; 4th district court of New Orleans, Certificates (1854-1879) ; 5th District court of New Orleans, Certificates (1854-1877), Declarations of intention (1847-1855) ; 6th district court, Certificates (1853-1864), Declarations of intention (1850-1856) ; Criminal Court, Orleans Parish, Certificates (1845-1846; 1853-1855) ; Card index to naturalizations in Louisiana (P2087), National Archives and Records Administration (NARA), Washington, D.C. ; données recueillies via Ancestry.com le 17/04/2012.

Le très grand nombre de naturalisations en 1853 semble s'expliquer par deux facteurs, associant le rythme des migrations et le contexte politique local. D'une part, 1853

²⁵ Par exemple James Foulhouze, avocat à La Nouvelle-Orléans et membre influent de la franc-maçonnerie louisianaise dans les années 1850, est arrivé à Philadelphie en 1835, y a rempli une déclaration d'intention le 27 avril 1835, et prêté serment d'allégeance le 1^{er} octobre 1839 auprès de la Court of Common Pleas ; données recueillies via <http://ancestry.com> le 17 avril 2012, d'après P. William FILBY, *Philadelphia Naturalization Records: An Index to Records of Aliens' Declarations of Intention and/or Oaths of Allegiance, 1789-1880*, Philadelphie, Gale Research Company, 1982.

correspond une période de cinq ans après 1848, qui est l'année de pic d'émigration française à La Nouvelle-Orléans. Or ces cinq années correspondent à la durée minimale de résidence aux États-Unis avant de pouvoir être naturalisé²⁶. D'autre part, ce sommet de 1853 est lié au très grand nombre de naturalisations de Français arrivés à La Nouvelle-Orléans alors qu'ils étaient mineurs. Il s'agit alors souvent de migrations plus anciennes qui peuvent même être antérieures à 1848. Or ces décisions de naturalisation coïncident avec le calendrier des élections locales suite au vote de la nouvelle constitution de Louisiane en 1852. Le nouveau texte a levé la dernière restriction au vote des immigrants, qui imposait depuis 1845 un délai de deux ans entre l'acquisition de la citoyenneté américaine et l'exercice droit de vote dans l'État : les jeunes gens naturalisés selon cette procédure en 1853 peuvent ainsi prétendre voter immédiatement²⁷.

Ainsi, les motivations des naturalisations de Français sont complexes, et le fait que la menace de perte de la nationalité française qui pesait sur les Français propriétaires d'esclaves reste largement virtuelle montre bien qu'elle n'est pas la seule, ni la principale motivation de la naturalisation. En effet, alors que le durcissement des lois louisianaises se poursuit en 1857 avec l'interdiction pure et simple de l'affranchissement, le gouvernement du Second Empire choisit de prendre ses distances avec l'idée de propagation de l'abolitionnisme qui était sous-jacente à l'adoption de l'article 8 en 1848²⁸. En effet, les autorités françaises aux États-Unis ont insisté sur le risque de créer des apatrides si le décret était strictement appliqué :

« Quelle est [...] la nationalité des Français qui ont enfreint la loi sur la possession d'esclaves ? Si la sévérité de la loi française doit leur être appliquée, ils ont par le fait perdu la qualité de Français : sont-ils pour cela devenus citoyens des États-Unis ? – Non, puisqu'ils n'ont

²⁶ La loi fédérale du 14 avril 1802 sur la naturalisation américaine stipule que la naturalisation peut avoir lieu après une période de cinq ans de résidence aux États-Unis et deux ans après avoir rempli une déclaration de volonté d'adopter la nationalité américaine et de renonciation à toute autre allégeance nationale. Chaque échelon judiciaire des États ainsi que les cours fédérales des États-Unis sont habilités à réaliser ces procédures : NEUMAN, *Strangers to the Constitution: Immigrants, Borders and Fundamental Law*, op. cit., p. 40-43. Selon Carl Brasseaux, 2 695 Français sont arrivés à La Nouvelle-Orléans en 1848 : BRASSEAUX, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, op. cit., p. xviii.

²⁷ SACHER, *A perfect war of politics : parties, politicians, and democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 232-238.

²⁸ « An Act to prohibit the emancipation of slaves », loi du 6 mars 1857, citée dans Judith Kelleher SCHAFER, *Slavery, the Civil Law, and the Supreme Court of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997, p. 183-184.

pas demandé ni obtenu de lettres de naturalisation. Quel est le Gouvernement à la protection duquel ils peuvent alors recourir en cas de besoin ?²⁹ »

Refusant de s’immiscer davantage dans la question des institutions en pays étrangers, le gouvernement français, à travers la loi du 28 mai 1858, se résout à ne pas appliquer le décret aux esclaves possédés à l’étranger avant 1848, ni à ceux acquis postérieurement par mariage, don ou héritage. Par ailleurs, le laxisme de son application fait que, si son principe tend à décourager les Français vivant en Louisiane d’acquérir des esclaves, ils ne sont pas sanctionnés pour autant³⁰.

À New York, il est moins évident d’expliquer les évolutions de la naturalisation des Français, notamment du fait des lacunes des sources. On constate, comme à La Nouvelle-Orléans, une progression non linéaire, qui se traduit par des pics de naturalisations, notamment en 1852, 1856 et 1860. Si on les relie aux rythmes migratoires, 1852 correspond à cinq années après 1847 soit le début du premier pic d’immigration française, alors que celui 1856 correspond à celui de 1851. En outre, ces années sont des années électorales importantes, notamment à l’échelle fédérale, ce qui accrédirait l’importance relative des élections présidentielles dans les démarches de naturalisation³¹.

Si le contexte local américain semble donc influencer sur les rythmes des naturalisations, l’augmentation des naturalisations des Français reflète aussi le rapport de certains républicains français aux affaires de France, lorsque tout espoir de changement politique après l’avènement du Second Empire s’éloigne. Il s’agit alors d’une forme d’« américanisation », liée à une réorientation de leurs intérêts et de leur action vers les États-Unis. Il a déjà été noté que les négociants de New York avaient une forte tendance à se faire naturaliser, ce qui est confirmé lorsque le consul de France salue le retour en

²⁹ Mémoire adressé au ministre des Affaires étrangères, consulat de La Nouvelle-Orléans, 1858, CADN, Washington-1217.

³⁰ Loi du 28 mai 1858, citée dans Augustin COCHIN, *L’Abolition de l’esclavage*, Paris, J. Lecoffre, 1861, p. 125 ; Patrick WEIL, « Politique de la mémoire : l’interdit et la commémoration », *Esprit*, 2007, p. 124-142 ; JENNINGS, « L’abolition de l’esclavage par la II^e République et ses effets en Louisiane, 1848-1858 », *art. cit.*, p. 382 ; 392-395. On peut noter que cet assouplissement de l’attitude du gouvernement français s’applique également dans d’autres cas, comme au Sénégal, où la dépendance vis-à-vis du commerce local amène à une tolérance pour les « sujets » de l’empire colonial qui, s’ils ne sont pas citoyens français, peuvent continuer à posséder des esclaves en dehors des villes libres de St Louis et Gorée, à partir de 1855 : Martin KLEIN, *Slavery and colonial rule in French West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 25-30.

³¹ *Soundex Index to Petitions for Naturalizations Filed in Federal, State, and Local Courts in New York City, 1792-1906*, NARA, M1674.

France d'un négociant non naturalisé, Alexandre Seignette, présenté comme une exception notoire :

« pendant son séjour de 20 ans à New York il a non seulement conservé l'esprit national mais il n'a même jamais voulu se faire naturaliser américain dans l'intérêt de ses affaires comme le font presque tous les autres négociants de cette ville. C'est là [...] un cas très rare dans cette ville. Les Français y sont nombreux mais une de leurs premières démarches en arrivant dans le pays est de se faire naturaliser et de montrer contre leur pays et nos institutions une opposition systématique et souvent fort hostile³² ».

Si l'assimilation systématique entre naturalisation et hostilité au régime français est exagérée, il n'en reste par moins qu'un certain nombre de républicains français se font naturaliser. On peut ainsi mentionner que la naturalisation d'Ernest Caylus date de 1857, alors que sa première arrivée aux États-Unis remonte à 1835, et qu'il n'avait pas effectué, jusqu'aux années 1850, les démarches de naturalisation. De même, parmi les 20 signataires de l'appel des républicains français de New York de 1852, cinq se font naturaliser dans les années 1850. La naturalisation n'est pas nécessairement synonyme d'abandon du combat politique : les fondateurs de la *French Fraternal Union of New York* créée en 1851 sont tous naturalisés lorsque cette société est officiellement enregistrée auprès de l'État de New York en 1864³³. C'est également le cas à La Nouvelle-Orléans de Prosper Barousse à son retour en Louisiane en 1853, ou de Louis Dufau, autre républicain naturalisé en 1857³⁴. On peut ainsi penser qu'une partie des opposants républicains français au Second Empire sont naturalisés, comme en témoigne une résolution prise par la Société de la République Universelle de nommer un « comité chargé d'adresser un mémoire au Congrès pour obtenir une protection plus efficace des étrangers naturalisés³⁵ » dans le contexte des luttes électorales qui déchirent New York en 1854.

Il reste néanmoins difficile de tracer la frontière entre Français naturalisés et non naturalisés : le consul de France à New York se plaint ainsi, lorsqu'on lui demande si René

³² Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 9 février 1854, CADN, New York, 474PO/1/1.

³³ Acte de naturalisation d'Ernest Caylus, 22 février 1857. Parmi les signataires de l'appel des Français républicains, Gerdy, Vanderhaize, Eckert, Surin, Saint Gaudens sont également naturalisés : *Soundex Index to Petitions for Naturalizations Filed in Federal, State, and Local Courts in New York City, 1792-1906*, NARA, M1674 ; « Act of Incorporation of the "French Fraternal Union of New York", January 27th 1864 », New York City Court Archives, French Fraternal Union of New York.

³⁴ Card Index to Naturalizations in Louisiana, NARA, P2087 ; 4th District court of New Orleans (majors) 1854-1879, NOPL, MF VND 743a.

³⁵ *Le Républicain*, 15 février 1854.

Masson, journaliste républicain, a été naturalisé américain, de ne pouvoir établir son statut :

« il y a, dans le seul état de New York, soixante quatre autorités ayant droit de délivrer des lettres de naturalisation. En multipliant ce chiffre par le nombre des États, on comprend qu'il est à peu près impossible parmi ces centaines de [milliers d'] individus qui chaque année, sont admis à la naturalisation, de trouver le nom que l'on recherche. [...] Cette incertitude de naturalité devient un sujet perpétuel de difficultés et de procès³⁶. »

Il en va de même à La Nouvelle-Orléans pour Paul Villars, ancien opposant républicain rédacteur de *L'Orléanais*. Le consul français, faute de preuves matérielles, est amené à réaliser une enquête de réputation, qui s'avère non concluante, fondée sur des signes extérieurs de nationalité, tels que « l'avoir vu voter », « faire partie d'un jury » ou « faire un acte quelconque qui eût pu laisser croire à la naturalisation comme sujet américain³⁷ ».

Dans les années 1850, on continue à observer à New York et La Nouvelle-Orléans la coexistence de migrants ayant fait le choix de garder leur nationalité d'origine et d'autres qui ont choisi la nationalité américaine. Les circonstances politiques en France comme aux États-Unis participent de ces choix, que ce soit par l'absence de perspectives de retour à court terme du fait du caractère répulsif du Second Empire, comme de la mobilisation forte des partis face aux enjeux politiques locaux de plus en plus tendus dans les deux villes. Cependant, ce choix d'allégeance s'avère également relatif, au moment où les mouvements nativistes rejettent les immigrants, qu'ils soient naturalisés ou non. L'identification nationale des Français aux États-Unis entre alors en crise du fait de la difficulté à reconnaître une autorité légitime, à la fois au niveau local, mais également national.

C. « Républicains français » et « sympathisants démocrates » : les Français au cœur des luttes partisans des années 1850

Le fait que les Français de New York et La Nouvelle-Orléans soient partagés entre appartenances nationales française et américaine complexifie leur insertion dans les luttes politiques des années 1850 des deux côtés de l'Atlantique. Les nouveaux Français naturalisés sont toujours davantage appelés à prendre part à la lutte électorale et partisane

³⁶ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 5 octobre 1852, CADN, New York, 474PO/1/73.

³⁷ Dépêche du consul de La Nouvelle-Orléans à la chancellerie du ministère des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 10 juin 1854, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/D/41.

qui anime le paysage politique local au début des années 1850, notamment nombre de républicains français que le parti démocrate américain tente de mobiliser.

La participation des Français aux luttes politiques sur deux continents est mise en évidence, à La Nouvelle-Orléans, par l'organisation simultanée de rassemblements, à l'automne 1851, destinés à mobiliser les Français de nationalité sur les affaires politiques françaises, et les Français naturalisés sur les élections locales. Le *Courrier de la Louisiane* du 23 octobre 1851 publie ainsi dans le même numéro le compte-rendu de l'assemblée de « démocrates français », qui désigne des Français de nationalité, qui revendiquent le fait d'avoir gardé de droit leur titre de citoyen, et qui en appellent à l'Assemblée législative en France pour la prévenir des dangers d'usurpation par Louis-Napoléon Bonaparte³⁸. Un autre article salue la création d'un « club Franco-américain » réunissant les Français naturalisés, assimilant leur caractère de « républicains » sur les questions françaises au fait que « leurs sympathies appartiennent naturellement à la démocratie », c'est-à-dire au parti démocrate américain :

« Les franco-américains devaient avoir leur club. Républicains, leurs sympathies appartiennent naturellement à la démocratie, car sans démocratie, la république est impossible. Il était temps du reste que les franco-américains prennent une position politique plus active. Les Irlandais, les Allemands s'occupent de la politique américaine, aussi les voyons nous remplir des emplois publics ou sous le gouvernement général ou sous celui de l'État. Les Français, certes, pourraient, avec les connaissances dont ils jouissent, remplir dans notre république des emplois honorifiques et rétribués, et ce n'est pas en s'éloignant de nos luttes politiques qu'ils parviendront à occuper la place qui leur est réservée, et à faire reconnaître leurs droits de citoyens américains. [...] À ce soir, citoyens franco-américains, ici comme en France, les institutions républicaines sont menacées, marchez avec les démocrates pour les faire respecter³⁹. »

Si l'appel du parti démocrate aux Français naturalisés n'est pas nouveau, ces divers rassemblements politiques témoignent de son indifférence explicite avec le parti républicain en France. Cet élément ressort lors de l'élection du shérif de La Nouvelle-Orléans en 1851. Le candidat démocrate, Mandeville Marigny, est un créole dont le caractère « franco-américain » provient des longues années qu'il a passées en France pour son éducation, et où il a servi dans l'armée⁴⁰. Les chansons faisant appel à voter pour lui

³⁸ Voir chapitre précédent.

³⁹ *Courrier de la Louisiane*, 23 octobre 1851.

⁴⁰ « Rappelez-vous que l'aversion des amis de M. Fréret pour les citoyens nés en pays étrangers est si profondément enracinée, qu'ils disputent maintenant à M. Mandeville Marigny son droit de citoyen, seulement parce qu'il a été élevé en France ! Quoique sa famille compte quatre générations dans la

recourent aux symboles républicains français, comme la chanson intitulée « Liberté, Égalité, Fraternité⁴¹ ». L'appel aux Français républicains est tout à fait explicite :

« Nous serions fiers de compter dans les rangs de la démocratie américaine les enfants de la grande révolution française, car malgré les calomnies de la presse stipendiée des rois d'Europe, nous savons bien qu'il n'y a pas de républicains plus sincères que les Français, ni de plus imbus du respect des lois⁴². »

L'intérêt du parti démocrate vis-à-vis des républicains français se retrouve à New York. À la fin du banquet du 20 septembre 1855 qui a lieu à Washington Hall, après de nombreux discours de « républicains rouges », un certain nombre de résolutions sont prises, dans une confusion certaine. Elles ont pour vocation d'établir un rapprochement entre les républicains radicaux de la ville et l'une des factions du parti démocrate, dite « *hard shell* », qui défend le maintien de l'esclavage.

« Les résolutions suivantes ont été proposées et déclarées adoptées au milieu d'une grande confusion. Résolu que les membres de cette réunion marcheront main dans la main avec la véritable *National Democracy* défendue par les *hard shells*. Résolu que tout citoyen franco-américain se trouvera aux urnes, maintenant et dorénavant, aux côtés de la *National Democracy* de New York⁴³ ».

Cette instrumentalisation d'une réunion politique initialement focalisée sur les affaires européennes, si elle ne touche qu'une minorité d'activistes, témoigne néanmoins de l'imbrication des enjeux politiques.

Louisiane et qu'il soit né à La Nouvelle-Orléans, les whigs frétistes le repoussent parce qu'il a été élevé en France ! Si c'est un crime à leurs yeux que d'avoir été élevé en France, que doivent ils penser de ceux qui y sont nés ? Mais, disent-ils, il a servi trois ans dans la cavalerie française ! FRANÇAIS ! est-ce donc un déshonneur que d'avoir marché sous les drapeaux du coq gaulois ? Allemands ! vous avez servi sous les grands généraux de l'Empire, vous en croyez vous moins dignes d'être citoyens des États-Unis ? [...] Rappelez vous que par ce principe les whigs frétistes se prononcent en faveur de la doctrine britannique d'allégeance – une fois sujet, toujours sujet – [...] Oui, citoyens naturalisés de toutes les origines, nous vous invitons à vous rappeler toutes ces choses lundi, quand le scrutin sera ouvert », *Courrier de la Louisiane*, 1^{er} novembre 1851.

⁴¹ Chanson dédiée à Mandeville Marigny (sur l'air de « O Suzanna »), Kuntz Collection, MSS 600 III, HTML. Voir Annexe 96.

⁴² *Courrier de la Louisiane*, 7 novembre 1851.

⁴³ Le parti démocrate de New York est divisé, notamment sur la question de l'esclavage, entre « *hard shells* » pro-esclavagistes, et « *soft shells* » plus modérés : « The following resolutions were offered and declared adopted amid much confusion. Resolved that the members of this meeting will walk hand in hand with the true *National Democracy* advocated by the *hard Shells*. Resolved that every French-American citizen will be found at the ballot box, now and henceforth, side by side with the National Democracy of New York », *New York Times*, 24 septembre 1855.

Malgré ces mobilisations, les démocrates ne sont pas toujours assurés du succès, et se plaignent de l'indifférence des Français à se faire naturaliser. Suite à l'échec de Mandeville Marigny, le *Courrier de la Louisiane* reproche aux Français de La Nouvelle-Orléans leur « négligence » et leur « indifférence » vis-à-vis de « l'avantage que leur offre notre loi de naturalisation pour pouvoir s'immiscer aux affaires publiques du pays », alors même qu'ils pourraient ainsi mieux protéger leurs intérêts :

« Cette indifférence de la part des Français est d'autant plus surprenante que la plupart d'entre eux finissent par s'identifier à l'ancienne population de La Nouvelle-Orléans, avec laquelle ils ont une affinité d'origine, des sympathies de mœurs, et de langue, et des rapports très fréquents ; et que par ces raisons, nulle part peut-être aux États-Unis ils ne deviendraient plus complètement et plus effectivement citoyens américains, nulle part le fait de leur naturalisation ne leur donnerait dans les affaires publiques une influence plus utile à leurs intérêts privés et à leurs intérêts de famille⁴⁴. »

Ce portrait d'un groupe de Français naturalisés trop peu nombreux « sans influence, ballotés d'un parti à l'autre, divisés souvent entre ces deux partis, et presque toujours dans l'impossibilité de provoquer l'élection d'aucun d'eux aux places honorifiques ou salariées sous l'administration de l'État et celle de la ville, contrairement aux autres nationalités qui parviennent à faire élire certains d'entre eux » a pour but de faire voir les avantages – y compris matériels, par l'obtention de places électives – que la naturalisation confère aux Français. Ces efforts du parti démocrate témoignent aussi et surtout de leur ancrage incertain dans la ville et de leur recherche de quelques centaines de votes supplémentaires⁴⁵. Cette mobilisation a pu jouer un rôle dans le pic de naturalisations françaises que l'on observe en 1853 pour les élections suivantes, le dernier argument, censé emporter les dernières réticences, étant le caractère réversible de cette naturalisation qui n'empêche pas le retour en France : « la naturalisation ne lie pas à notre sol ceux qui voudraient revoir un jour leur pays natal⁴⁶ ».

Ainsi, à partir de 1852, le parti démocrate réussit pour partie cette mobilisation en obtenant un certain nombre de succès à La Nouvelle-Orléans, notamment pour l'élection

⁴⁴ *Courrier de la Louisiane*, 7 novembre 1851.

⁴⁵ « Presque tous faisaient des vœux pour le succès de Mr Marigny, mais ces vœux étaient impuissants, tandis que la naturalisation des hommes qui les formaient eût assuré six ou sept cents voix de plus au candidat de leur prédilection, et son succès alors était certain », *Courrier de la Louisiane*, 7 novembre 1851.

⁴⁶ *Courrier de la Louisiane*, 7 novembre 1851.

du gouverneur Paul Hébert ou du président démocrate Franklin Pierce⁴⁷. Cela provoque néanmoins la réaction du parti nativiste qui s'en prend aux nouveaux électeurs naturalisés, y compris d'origine française.

D. Les Français face au nativisme : violences électorales et politisation d'un fait divers à La Nouvelle-Orléans

Le positionnement des Français dans la vie politique américaine, locale comme nationale, doit faire face à partir du milieu des années 1850 à la multiplication des violences électorales instrumentalisées par le parti Know-Nothing. Le fait que des Français soient victimes de ces violences, vient alors remettre en cause la reconnaissance de l'autorité légitime, que ce soit celle des autorités locales ou des autorités consulaires, chargées du maintien de l'ordre et de la protection des Français à l'étranger. L'émergence du nativisme qui vise leur exclusion politique les renvoie ainsi, qu'ils soient naturalisés ou non, à leur statut d'immigrants.

L'un des points de départ du mouvement nativiste en Louisiane remonte aux élections de 1853, et à la mobilisation victorieuse par le parti démocrate de la population d'origine étrangère nouvellement naturalisée. Même si le poids électoral des Français, comparé aux Irlandais ou aux Allemands, reste relatif à La Nouvelle-Orléans, il est néanmoins significatif dans les 1^e et 3^e municipalités⁴⁸. L'augmentation du nombre de votants dans le district correspondant est un enjeu majeur des élections pour le Congrès de 1853. Charles Gayarré, candidat dissident du parti démocrate, est alors vaincu par le candidat officiellement choisi par son parti, et dénonce alors une augmentation suspecte du nombre d'électeurs du district. Il souligne que 4 591 votants avaient participé à l'élection présidentielle de 1852, et qu'ils ont été 5 990 à voter un an plus tard⁴⁹. Gayarré met en doute la légitimité de ces 1 400 électeurs supplémentaires, notamment parce qu'une épidémie de fièvre jaune particulièrement meurtrière a décimé une partie de la population en 1853. Il dénonce les fraudes et la manipulation des votes d'immigrants par la

⁴⁷ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 223-227.

⁴⁸ Le French Quarter compte 64% de ménages francophones en 1850, le Faubourg Marigny 55% : BOURDELAIS, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », op. cit., p. 246, 263.

⁴⁹ Charles GAYARRE, *Address of Charles Gayarré to the People of the State on the Late Frauds Perpetrated at the Election held on the 7th November 1853 in the City of New Orleans*, New Orleans, Sherman & Wharton, 1853.

faction démocrate menée par John Slidell⁵⁰. Sa défaite l'amène à rejoindre le nouveau parti américain, par défiance envers le vote des immigrants, notamment d'origine irlandaise. Son itinéraire est représentatif de l'attitude d'un certain nombre de membres de l'élite créole, originellement proches du parti démocrate, qui se rapprochent des nativistes, comme William Debuys ou Charles Derbigny, issus de familles d'origine française et espagnole. Les Français arrivés récemment, issus de classes intermédiaires ou populaires, se sentent quant à eux visés par les nativistes, et se trouvent de plus en plus à distance de cette élite créole francophone. Les divisions sociales et politiques apparaissent désormais l'emporter sur la communauté de langue ou de culture à La Nouvelle-Orléans.

Les violences électorales orchestrées par le parti Know-Nothing lui permettent alors de monopoliser le pouvoir local à l'échelle municipale à partir de 1854, et renforcent les tensions politiques au sein du groupe francophone⁵¹. Un fait divers – l'assassinat d'un Français trois jours avant les élections municipales de 1856 – sert de détonateur à l'insatisfaction des Français de la ville, éruption aussi momentanée que spectaculaire, cristallisée autour de la question de l'appartenance nationale. Elle témoigne d'un désaveu généralisé des autorités, autant au niveau local – la police, le gouvernement municipal ou la justice louisianaise, considérés comme incompetents et corrompus – que national, le gouvernement français, via son représentant consulaire, étant accusé d'avoir failli à ses devoirs de protection de la population française. Derrière le fait divers, éclate donc une crise de légitimité, du fait qu'aucune allégeance, politique ou nationale, ne constitue un point de repère fiable pour une partie de la population française. À l'origine des faits, un ouvrier ébéniste français, François Girard, est assassiné dans un café du Vieux Carré (à l'angle des rues Marais et d'Orléans) alors qu'il y jouait aux cartes, à la fin du mois de mai 1856⁵². Les coupables prennent la fuite. Le 2 juin, jour des élections municipales, qui furent parmi les plus violentes du fait de l'intimidation des membres des troupes Know-Nothing contre les électeurs naturalisés, le principal suspect est aperçu en ville, sans que la police ni les autorités ne le poursuivent. Le lendemain, un café tenu dans le faubourg Lafayette par un autre Français, Louis Barrère, est pillé et saccagé. Il en résulte une vague d'indignation parmi la population française : un comité est constitué et organise une

⁵⁰ John Slidell, pilier du parti démocrate de Louisiane, s'était déjà rendu tristement célèbre en organisant des fraudes dans la paroisse de Plaquemines en 1844 : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 124.

⁵¹ SOULE, *The Know-Nothing Party in New Orleans: A Reappraisal*, op. cit., p. 39-60.

⁵² Les récits diffèrent et situent la date entre le 28 et le 30 mai : *Le Courrier de la Louisiane*, 1^{er} juin 1856, *Le National*, 31 mai 1856, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 1^{er} juin 1856.

première assemblée le 7 juin. Un second rassemblement réunit un millier de Français dans la salle d'Orléans le 12 juin. Ce fait divers est interprété sous l'angle national : un meurtre commis sur un Français et laissé impuni serait une insulte à la France. Les protestataires se présentent comme étrangers, dans tous les sens du terme, aux luttes électorales entre démocrates et Know-Nothings. Ils affirment se préoccuper, en tant que résidents étrangers, de leur sécurité et de leurs propriétés : le Dr Escoubas, président du « Comité Français » qui s'est formé et organise la manifestation, affirme que « la vie et la propriété des Français à La Nouvelle-Orléans n'a [sic] jamais été si peu en sûreté⁵³ ».

L'essentiel des plaintes, cependant, provient du fait d'être traités comme des étrangers à la fois par les autorités locales, mais également par l'autorité consulaire. Le but est en effet « de protester pacifiquement contre l'incurie des autorités locales et surtout contre la négligence et l'incapacité des agents consulaires du gouvernement français⁵⁴ ». L'attitude du gérant du consulat Henri Germain – qui remplace par intérim Aimé Roger, malade et absent depuis plusieurs mois – est au cœur du mécontentement. Il s'est en effet rendu chez le maire, mais ce dernier ne prend contre les auteurs principaux du crime aucune mesure, au-delà de l'arrestation de deux complices. Par ailleurs, le gérant du consulat est accusé d'« indifférence » et de « pusillanimité⁵⁵ » vis-à-vis des victimes, s'étant contenté d'inviter les Français ayant subi des dommages matériels à saisir la justice locale⁵⁶. Les assemblées de Français s'accordent ainsi pour demander son rappel au ministère des Affaires étrangères, pétition de plus de 2 000 signatures à l'appui⁵⁷. Ce chiffre est considérable car il représenterait plus de la moitié des hommes adultes nés en France résidant alors à La Nouvelle-Orléans⁵⁸.

⁵³ *Le National*, 13 juin 1856.

⁵⁴ *Le National*, 13 juin 1856.

⁵⁵ Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 7 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁵⁶ « Je leur ai conseillé d'aller sans retard chez un magistrat, [...] mais dominés par la crainte d'être tourmentés et assassinés, ils ne veulent rien faire », dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 7 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁵⁷ « Cette pétition [...] revêtue de la signature de 2 037 de nos nationaux, mérite la sérieuse attention du représentant du gouvernement de l'Empereur aux États-Unis », lettre du comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, au « Comité Français de La Nouvelle-Orléans », Washington, 23 octobre 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁵⁸ Parmi les migrants français arrivés à La Nouvelle-Orléans de 1840 à 1852, on compte environ 70% d'hommes, parmi lesquels environ 70% ont plus de 20 ans. Si on applique ces taux à la population de La

Bien que qualifiée de non « politique » – la politique étant discréditée comme l'objet de luttes partisans – la question de l'autorité et de la justice témoignent d'une préoccupation qui touche au politique, mais que les contestataires qualifient de « nationale ». Cette mobilisation, par ses formes et ses revendications, reflète l'univers politique ambigu dans lequel se trouve la population française de La Nouvelle-Orléans. Méfiante envers le pouvoir local du pays dans lequel elle se trouve, mais également des autorités consulaires, considérées comme trop américanisées, elle a besoin d'appuis extérieurs.

« Résolu que la ville de La Nouvelle-Orléans est en proie à une complète anarchie, on n'y peut compter ni sur la police, ni sur l'administration, ni sur la justice ; [...]

Que le consul actuel et le chancelier du consulat ont contracté dans ce pays des alliances de famille et y possèdent des intérêts considérables, et que par suite, se trouvant [...] sans cesse entre leurs affections et intérêts d'une part, et leur devoir [...] ils sont tout à fait hors d'état d'agir et ne présentent aucune garantie à la population française.⁵⁹ »

Le consul Roger est en effet, on l'a vu, proche des planteurs esclavagistes louisianais et marié à une créole, alors qu'Henri Germain est également intégré à la société orléanaise depuis les années 1820⁶⁰.

La solution au désordre local passe alors par le recours à l'échelle nationale française et américaine : la pétition envoyée au ministre de France à Washington réclame une intervention diplomatique auprès des autorités fédérales, et celle au ministre des Affaires étrangères à Paris exige le rappel du consul. L'opinion publique en France est également invoquée. Les premières résolutions prises par les protestataires menacent de convoquer le gérant du consulat « à la barre de la publicité, en faisant publier leur *dire et faire* dans tous les journaux de Paris⁶¹ ». Cette mobilisation politique est ainsi paradoxale : elle recourt aux modes de contestation démocratiques de la pétition ou de la presse,

Nouvelle-Orléans née en France en 1856 – population qui se situe d'après les deux recensements décennaux entre 7 522 et 10 564 individus – la population masculine adulte née en France serait comprise approximativement entre 3 500 et 5 000 individus : BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848), op. cit.*, p. xx ; BRASSEAU, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 3 (1849-1852), op. cit.*, p. xiv.

⁵⁹ *Le National*, 13 juin 1856.

⁶⁰ BLAUFARB, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835, op. cit.*, p. 160, 204.

⁶¹ Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 11 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

d'usage aux États-Unis, pour faire pression sur le pouvoir impérial français, qui tend à réprimer en France ce genre de protestation. Les réactions et critiques contre ce mouvement sont multiples. Elles proviennent d'abord du gérant du consulat, soutenu par le journal *L'Orléanais*. Henri Germain cherche surtout à se justifier vis-à-vis de son autorité de tutelle, notamment face à la menace de son renvoi, et à disqualifier les protestataires. Outre leur réaction jugée excessive, taxée d'« extravagances », et de « vertige », il rappelle que les « Français naturalisés » n'ont aucune légitimité à réclamer la protection consulaire. Or le doute est permis à ce sujet, autant dans le cas de Girard, dont le consul par intérim se demande « s'il a été naturalisé ou non, ce dont [il n'a] encore pu [s]'assurer d'une manière positive⁶² », que dans celui des participants aux assemblées, « la plupart appartenant à la classe des Français naturalisés⁶³ ». Un autre élément qui suscite la défiance de Germain face aux protestataires est la présence de nombreux opposants au Second Empire parmi la population française. Le journal le *National* est ainsi qualifié de « journal socialiste [...] feuille immonde qui ne respecte rien⁶⁴ » faisant partie des « des meneurs ennemis du Gouvernement de S.M.I.⁶⁵ » Paul Villars, rédacteur de *L'Orléanais*, ironise également sur les discours prononcés lors des meetings :

« On y a entendu proférer et acclamer les paroles suivantes "L'empire français est trop grand trop puissant pour laisser assassiner ses nationaux à l'étranger". [...] Et depuis quand les hommes qui tiennent ce langage professent-ils une telle admiration pour la grandeur de l'empire ? depuis le meurtre de Girard. La peur leur ferait-elle aimer l'Empire ?⁶⁶ »

Enfin, on insiste sur le fait que les Français ne sont pas en réalité, au-delà de ces incidents, les véritables cibles des Know-Nothings. *L'Orléanais* affirme ainsi « qu'il n'existe aucun parti-pris dans la population native de pourchasser les Français et d'en faire les victimes.

⁶² Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 11 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁶³ Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 16 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁶⁴ Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 3 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/6.

⁶⁵ Dépêche d'Henri Germain, consul de France par intérim à La Nouvelle-Orléans, au comte de Sartiges, ministre plénipotentiaire de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 11 juin 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁶⁶ *L'Orléanais*, 15 juin 1856.

[...] La masse même du parti K. N. n'est pas notre ennemie. Ce n'est pas sur nous qu'a pesé la terreur électorale de novembre et de juin⁶⁷ ».

Le mouvement souffre cependant davantage de ses contradictions internes que de ces critiques. L'écart se creuse entre une base revendicatrice, et ses cadres plus proches d'une élite modérée. Les plus extrêmes, tels que l'ouvrier anarchiste Joseph Déjacque, soutiennent que la priorité est de dénoncer un régime politique local corrompu, mais il se heurte au « chauvinisme » de l'assemblée, centrée sur les questions touchant seulement aux Français⁶⁸. D'autres semblent davantage mus par l'anti-bonapartisme : on reproche le « désir immodéré de la part de quelques émigrés de faire savoir à toute la France qu'ils vivent bravement au milieu des poignards et des épées⁶⁹ ». Cependant, les leaders du mouvement choisissent la modération, une fois satisfaction obtenue, à l'automne 1856, sur les objets principaux du mécontentement, grâce à l'arrestation du coupable et au changement de consul :

« Nous sommes animés des meilleurs sentiments d'ordre et de tranquillité [...]. Aussi, [...] notre consul [le comte Méjean] peut dès aujourd'hui compter sur notre affection et notre entier dévouement, [...] nous [...] prouverons que la plus parfaite harmonie existe entre les agents de Sa Majesté l'Empereur à l'Étranger et leurs nationaux et que les uns et les autres n'ont qu'une seule pensée, la France, qu'un seul désir, le respect à son beau Pavillon.⁷⁰ »

Ces troubles ne s'éteignent cependant pas entièrement. Les Français continuent à soutenir le parti démocrate, et le spectre des violences électorales et de la confiscation du vote par les Know-Nothings réapparaît lors des élections municipales⁷¹. La nouvelle

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ « En 1856, lors des élections de juin, j'ai, durant plusieurs jours, laissé dans les bureaux du *National* un article dont chaque ligne était une flétrissure pour [la Louisiane]. [...] Une autre fois, j'ai voulu me faire entendre à la deuxième réunion relative à l'affaire Girard ; ma voix a été étouffée par les clameurs du chauvinisme ameuté », *Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 31 août 1858. Voir Annexe 97.

⁶⁹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 12 juin 1856.

⁷⁰ Lettre du Comité français au comte de Sartiges, La Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1856, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁷¹ Lors de l'élection présidentielle de 1856, un certain nombre de Français de La Nouvelle-Orléans votent pour le démocrate Buchanan, tels qu'Auvinac Dorville, l'intendant de la famille Saint-Gême : « Nous venons de passer un moment bien terrible aux États-Unis pour l'élection d'un président. Trois candidats étaient en présence, Fillmore pour le parti Know-Nothing, Frémont pour celui des républicains noirs et Buchanan pour celui des Démocrates ou parti national. Les Know-Nothings [...] ont été battus à plate couture même par Frémont et Buchanan est resté vainqueur. Houra for Buchanan j'ai voté pour lui. » Lettre d'Auvinac Dorville à Anatole de Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1856, HNOG, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 361.

victoire de ce parti suscite un mouvement de protestation, qui ne se limite plus aux Français, et mène en 1858 à la création d'un Comité de vigilance, formé d'immigrants et de francophones opposés au gouvernement municipal dominé par le parti américain⁷². Son but est d'assurer des élections libres et sans violence :

« les citoyens les plus honorables se sont réunis et ont décidé qu'un *Ticket indépendant* serait opposé au *Ticket KN* et toutes les mesures seraient prises non seulement pour encourager les électeurs [...] à se faire inscrire sur la liste électorale, mais encore pour les protéger contre les violences habituelles au moment de l'inscription et le jour de l'élection⁷³. »

À cette occasion, de nombreux Français s'associent au Comité de vigilance, montrant qu'ils se sentent encore menacés :

« Toute la population étrangère, allemande surtout, et française, est disposée à soutenir le comité de vigilance qui lui promet de la délivrer d'un régime de terreur dont elle a beaucoup souffert⁷⁴. »

La prise par la force du quartier français de la ville par le Comité, menant à des affrontements violents avec les troupes municipales, se solde néanmoins par un échec : les nativistes remportent à nouveau les élections, ce qui témoigne de l'impasse dans laquelle se trouve la politique locale pour les migrants. L'attitude du consul de France, prônant la neutralité et le retrait, y contribue également⁷⁵. Les Français font ainsi preuve d'une politisation conflictuelle prise entre la contestation des autorités, et la tentation du retrait afin d'éviter les violences. Alexandre Grailhe, avocat français, qui se présente en 1860 à la mairie de La Nouvelle-Orléans sous un ticket indépendant, affiche une ultime tentative faite par les Français naturalisés de revenir à un jeu politique classique, dénonçant le fait que « depuis cinq ans les partis démocrate et whig ont été privés de toute autorité dans la ville par le prétendu mouvement de réforme qui commença en 1854⁷⁶ ». Il est soutenu par

⁷² RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 146-151.

⁷³ Dépêche du comte Méjean, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 5 juin 1858, MAE, CPC-États-Unis-6.

⁷⁴ Dépêche du comte Méjean, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, 3 juin 1858, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁷⁵ « Je fais mon possible pour engager nos compatriotes à rester tranquillement chez eux et à ne se mêler de rien », dépêche du comte Méjean, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, 3 juin 1858, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/153.

⁷⁶ *Courrier de la Louisiane*, 31 mai 1860.

un comité comptant nombre de Français naturalisés, ou d'enfants de migrants français, mais ces soutiens sont insuffisants pour lui assurer la victoire⁷⁷.

Les mêmes phénomènes de violences apparaissent à New York : selon le consul de France, la « complète désorganisation des partis [...] n'est pas un des symptômes les moins alarmants de l'anarchie qui menace les États-Unis⁷⁸ ». La ville connaît comme La Nouvelle-Orléans des vagues de tensions aiguës en 1854, du fait de l'émergence du parti Know-Nothing, qui après quelques succès décline néanmoins rapidement, et encore en 1857 lorsque la Législature d'Albany décide de réformer le statut de la ville de New York et de prendre en charge la police, suscitant la résistance du maire Fernando Wood. Les sources ne permettent cependant pas, contrairement à La Nouvelle-Orléans, de connaître la position prise par les Français dans ces crises successives, mais reflètent l'atmosphère de conflictualité croissante au sein de la ville et dans ses relations avec le reste de son arrière-pays⁷⁹.

L'éruption du mouvement contestataire, comme son extinction rapide, révèle les contradictions qui règnent au sein de la population d'origine française, prise entre défiance et demande de protection du gouvernement français, intégration et rejet vis-à-vis de la vie politique locale. Cette éruption de la violence à l'échelle locale témoigne également de l'accroissement des tensions politiques au sein des deux villes sur le caractère de plus en plus contesté du sens de la citoyenneté américaine, du fait de l'émergence des « sections » qui divisent les États à esclaves et les États libres.

« Partout les mauvaises causes se mettent sous l'égide de la nationalité. Il faut toujours se défier de ceux qui en appellent au sentiment national⁸⁰ » : ainsi s'exprime Jean-Charles Houzeau, scientifique belge aux valeurs humanistes et libérales qui débarque à La Nouvelle-Orléans en 1857, témoignant de sa défiance vis-à-vis du mouvement nativiste aux États-Unis, dans la mesure où celui-ci fait appel à un sentiment « national », à l'exclusion

⁷⁷ KENDALL, *History of New Orleans*, op. cit., p. 228. Sur les 51 membres du comité, sept sont des fils de migrants français nés à La Nouvelle-Orléans et huit de Français naturalisés : *Courrier de la Louisiane*, 2 juin 1860. Voir liste en Annexe 98.

⁷⁸ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 11 novembre 1854, MAE, CPC-États-Unis-4.

⁷⁹ RYAN, *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, op. cit., p. 146-157.

⁸⁰ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1857, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, op. cit., p. 80. Voir Annexe 99.

des immigrants. Ce message s'adresse néanmoins également aux Européens, dont il a constaté les vaines luttes nationales qui se sont soldées par les victoires des régimes autoritaires. Or dans la période trouble des années 1850, l'identification nationale des Français aux États-Unis est traversée par des tensions qu'exacerbent les affrontements locaux. Comme le suggère Mary Ryan, le passage des tensions locales à un conflit national est lié à la disqualification du pacte fédéral et à l'émergence d'identités régionales ou « sectionnelles ». Ce contexte rend de plus en plus difficile le retrait ou l'indifférence des migrants français vis-à-vis du débat politique autour de l'esclavage à la veille de la guerre de Sécession.

II) L'influence du débat sur l'esclavage sur la politisation divergente des Français de New York et La Nouvelle-Orléans

« La haine la plus violente sépare les partis et les races : l'esclavocrate abhorre l'abolitioniste [sic], le blanc exècre le nègre, le natif déteste l'étranger, le riche planteur méprise largement le petit propriétaire, et la rivalité des intérêts crée même entre les familles alliées une barrière infranchissable de méfiances⁸¹. »

Cette image d'une société traversée de rivalités haineuses, que dépeint Élisée Reclus dans son tableau de La Nouvelle-Orléans en 1855, souligne combien les questions de race et d'esclavage participent du délitement des relations sociales au sein des grandes métropoles américaines. Or, comme le suggère James McPherson, esclavage et liberté ont de « multiples significations » qui « se sont dissoutes et reformées selon de nouvelles configurations à l'épreuve de la guerre⁸² ». Il faut revenir au contexte des années 1850 pour comprendre l'omniprésence du débat sur l'esclavage dans le débat public. On a vu que les tensions sur la question étaient déjà vives depuis les années 1830. La séquence qui s'ouvre avec la guerre contre le Mexique de 1846-1848, débouchant sur l'acquisition de nouveaux territoires, pose à nouveau la question de la répartition des pouvoirs entre gouvernement fédéral et États en matière de législation sur l'esclavage. Entre 1848 et 1850, les États du Sud s'opposent aux partisans d'une législation assurant la liberté des nouveaux territoires, craignant de se voir mis en minorité par l'intégration de nouveaux États libres dans l'Union. Le compromis de 1850, ensemble de cinq lois proposées par Stephen Douglas

⁸¹ RECLUS, « Fragment d'un voyage à La Nouvelle-Orléans (1855) », *art. cit.*, p. 191.

⁸² « [...] the multiple meanings of slavery and freedom, and how they dissolved and reformed into new patterns in the crucible of war », James M. MCPHERSON, *Battle Cry of Freedom: The Civil War Era*, New York, Oxford University Press, 1988, p. viii.

fondées sur les propositions d'Henri Clay, permet à la Californie d'intégrer l'Union comme État libre, alors qu'en contrepartie, les États du Nord s'engagent à remettre au Sud les esclaves fugitifs. Par ailleurs, les territoires du Nouveau Mexique et de l'Utah pourront quant à eux recourir à la souveraineté populaire pour décider de la question de l'esclavage. Cependant, ce compromis, comme celui du Missouri de 1820, ne fait qu'un temps⁸³. Le *Kansas-Nebraska Act* de 1854 accorde ainsi la souveraineté populaire aux nouveaux États, y compris ceux créés au nord de la ligne définie en 1820, et provoque de nouvelles divisions. Une confrontation armée a lieu au Kansas entre partisans et opposants à l'esclavage qui affluent de toutes les régions des États-Unis et s'affrontent pour obtenir la supériorité numérique lors de la consultation population sur la question de l'esclavage, lutte restée dans la mémoire collective sous le nom de « *bleeding Kansas* ». C'est dans ce contexte conflictuel, que le parti républicain se crée au Nord en dénonciation du *Kansas-Nebraska Act* et s'oppose à l'extension de l'esclavage, accentuant en réaction le sentiment de menace des États du Sud et leur revendication des « *States' rights* »⁸⁴.

Face à la question de plus en plus explosive de l'esclavage, tous les Français ne prennent pas nécessairement directement part au débat, mais celui-ci interroge leurs positions et vient ajouter une nouvelle source de clivage à la question déjà soulevée par l'abolition française de 1848. Ainsi, le fait de vivre à New York ou La Nouvelle-Orléans, et de côtoyer quotidiennement l'esclavage ou non, est l'un des paramètres, associé aux itinéraires politiques et sociaux, qu'il faut prendre en compte pour comprendre le rejet, l'adhésion ou l'indifférence vis-à-vis des disputes sur la question. L'insertion de plusieurs générations de Français dans la société newyorkaise et orléanaise rappelle qu'avant d'être une question philosophique ou un débat d'idées, l'esclavage participe aux structures de l'économie américaine, de même que le préjugé de race fait partie des héritages, notamment coloniaux, que nombre de Français peuvent partager avec les Américains. Un certain nombre de profils se dégagent néanmoins. Au delà de ce qu'ils disent de la position des Français vis-à-vis de l'institution particulière, ils révèlent des formes multiples d'insertion dans les sociétés urbaines.

⁸³ Robert V. REMINI, *At the Edge of the Precipice: Henry Clay and the Compromise That Saved the Union*, New York, Basic Books, 2010, p. 157-159. Le compromis de 1820 consistait à fixer une limite nord d'expansion de l'esclavage, au niveau du 36°30' parallèle nord : FINKELMAN et KENNON (dir.), *Congress and the Emergence of Sectionalism: From the Missouri Compromise to the Age of Jackson*, op. cit., p. 75-96.

⁸⁴ Éric FONER, *Free Soil, Free Labor, Free Men : the Ideology of the Republican Party Before the Civil War*, New York, Oxford University Press, 1970, p. 94-95.

D'abord, les anarchistes, utopistes et socialistes français constituent une poignée de radicaux ouvertement antiesclavagistes, qui font de l'émancipation une question de principe, sans égard à ses conséquences matérielles. En ce sens, ils se positionnent tout autant contre le système esclavagiste que contre les abolitionnistes américains, dont les motivations comme les méthodes sont dénoncées. Leurs convictions ne font cependant pas de l'abolition un unique fer de lance : elle n'est vue que comme participant à un projet plus vaste concernant l'ensemble de l'humanité, visant à refonder les relations sociales comme les relations de travail. Ces radicaux, par leur intransigeance, restent très minoritaires, même au sein des groupes de républicains français. Ces derniers font preuve d'une relative modération sur la question de l'esclavage, allant de la défense d'une émancipation graduelle au partage du préjugé racial de la société environnante. En outre, notamment en Louisiane, on trouve des Français héritiers du système atlantique colonial et esclavagiste qui continuent, en France comme aux États-Unis, à souscrire au projet et aux promesses d'avenir de l'institution particulière. Enfin, bien qu'il soit difficile d'appréhender la position de nombreux migrants sur une question si conflictuelle, mais également tabou, un certain « accommodement » avec le *statu quo* semble prévaloir, lié aux intérêts socio-économiques comme à la crainte des conséquences de la division de l'Union.

A. Une minorité d'anti-esclavagistes radicaux, anarchistes et utopistes

Les prises de positions explicitement contre l'esclavage de la part de Français aux États-Unis sont très minoritaires. Si un certain nombre de celles-ci sont tranchées, elles le sont de la part d'hommes engagés sur une ligne égalitaire radicale, alors que des ambiguïtés existent pour d'autres républicains. En effet, anarchistes et utopistes partagent la condamnation de l'exploitation et de l'inégalité, qu'elle concerne les noirs ou les blancs. Leur refus de l'esclavage va de pair avec des prises de position souvent révolutionnaires, qui ne reculent pas devant les mesures radicales pour faire changer les choses, et les distingue des mouvements plus modérés et réformistes⁸⁵.

À New York, les réfugiés français qui animent le journal *Le Républicain* affichent une position sans ambiguïté sur l'esclavage. Ils considèrent que la question des droits de

⁸⁵ C'est par exemple le cas de Joseph Déjacque, qui s'inspire de la pensée proudhonienne : Antoine MARIQUE, « Joseph Déjacque : utopie et émancipation », thèse de doctorat, Université Paris Diderot - Paris 7, 2003 ; RIFFAUT-PERROT, « À la recherche d'une patrie des Droits de l'homme : Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste », *op. cit.*

l'homme n'est pas négociable, et critiquent pour cette raison autant les abolitionnistes américains, considérés comme timorés et intéressés, que l'esclavage lui-même :

« L'esclavage est la grande plaie de la civilisation aux États-Unis. C'est une institution anti-sociale, une violation du droit humain. C'est une faute et un crime ; c'est une anomalie.[...] L'illégitimité de l'institution servile n'est pas susceptible de démonstration ; elle est évidente comme un axiome. Aussi est-ce avec un sentiment douloureux que les étrangers assistent à ces interminables délibérations du peuple américain sur une matière si simple et si élémentaire. [...] En résumé, les circonstances politiques, aussi bien que les phases économiques, doivent être laissées en dehors de la question. Si elles continuent de l'empêcher, jamais on n'aboutira. La théologie non plus, n'a rien à y voir, la sensiblerie pas davantage. C'est une affaire terrestre et une question de droit. La raison et la conscience suffisent pour la juger, et c'est assez de l'énergie morale pour exécuter l'arrêt.

La fortune des colons peut tomber, le sort des noirs affranchis empirer même par la liberté, le commerce et l'industrie seront plongés dans de graves perturbations ; mais l'esclavage doit disparaître parce que la liberté et l'égalité ne peuvent périr⁸⁶. »

Les abolitionnistes américains sont ainsi régulièrement critiqués car ils ne servent « pas efficacement la cause dont [ils ont] entrepris la défense. [...] Les abolitionnistes, progressifs sur un point, sont rétrogrades dans le sens général⁸⁷ ». Les républicains français critiquent ainsi l'élitisme du parti whig, sa tendance à privilégier un pouvoir fort mais également son maintien du préjugé de race. Les prétentions égalitaires des radicaux français sont ainsi choquées : « on ne saurait être ami de la liberté sans avoir le sentiment de l'égalité. Or la société des États du Nord repousse de son sein la population de couleur. [...] Stupide aristocratie, odieuse intolérance, fanatisme de race se manifestent de toutes façons dans les pays où domine l'abolitionnisme whig⁸⁸ ». C'est alors au nom de l'égalité raciale que le journal critique le lynchage des noirs, ou « loi de Lynch⁸⁹ », et publie la correspondance – anonyme – d'un libre de couleur de La Nouvelle-Orléans qui rappelle et dénonce la situation de cette « caste » objet de discriminations⁹⁰ :

« Vivant sous un joug de fer, privés de tous les droits civils et politiques qu'on force, pour ainsi dire, l'étranger à accepter en arrivant sur nos bords, quelles que soient, du reste, sa

⁸⁶ *Le Républicain*, 24 décembre 1853. Voir Annexe 100.

⁸⁷ *Le Républicain*, 30 juin 1854.

⁸⁸ *Ibid.* Sur les positions anti-esclavagistes d'Eugène Quesne, rédacteur du *Républicain*, voir aussi CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », *op. cit.*, p. 471-484.

⁸⁹ *Le Républicain*, 19 août 1853.

⁹⁰ BRUCE et GIPSON, « "Je n'étais qu'un objet de mépris" : degrés de résistance dans la littérature des Créoles de couleur en Louisiane au XIX^e siècle », *art. cit.*

nationalité ou sa moralité, ces parias de la civilisation du XIX^e siècle aux États-Unis aiment cependant leur pays natal et ont prouvé, en contribuant à l'expulsion des Anglais du sol de la Louisiane, que l'amour de la patrie n'est pas un vain mot pour eux. [...] Le préjugé qui pèse sur les personnes de couleur est le plus inique et le plus absurde en même temps⁹¹. »

Cette opinion n'est cependant partagée que par les individus les plus avancés, proches des mouvements internationalistes d'émancipation générale des peuples. Par leur refus de toute domination, les radicaux rouges qui manifestent à New York à la fin des années 1850 affichent leur antiesclavagisme, même si ce n'est pas l'objet principal de leur combat. C'est le cas lors de la manifestation en l'honneur d'Orsini en 1858 : les symboles ornant leur lieu de rassemblement représentent l'image d'un « blanc tenant par la main un nègre et un Indien avec des fers brisés à leurs pieds⁹² ».

Si ces radicaux français s'opposent à l'esclavage par principe, ceux qui se réfugient à La Nouvelle-Orléans sont confrontés à sa réalité. Celle-ci provoque un choc répulsif pour nombre d'anarchistes et d'utopistes français, alors même qu'elle semble plus communément acceptée par une large part de migrants. Il est à noter que ces témoignages négatifs ne peuvent en outre que très difficilement être énoncés sur place, du fait de la censure locale. Ils s'expriment cependant dans des correspondances privées et surtout dans des textes publiés plus tard, dans des lieux qui acceptent la critique anti-esclavagiste, tels que New York ou la France. Les témoignages de Joseph Déjacque, Élisée Reclus, Charles Testut, Jean-Charles Houzeau, ou Victor Considerant en sont ainsi l'exemple⁹³.

Élisée Reclus, fils d'un pasteur protestant né dans le Sud-Ouest, ayant beaucoup voyagé en Europe pour sa formation intellectuelle et commencé à développer des idées sociales, a fui la France en 1851 après le coup d'État du 2 décembre. Il séjourne deux ans en Louisiane, où il a besoin, pour vivre, de travailler de ses mains, puis d'enseigner. Il est employé sur la plantation de la famille Fortier, marchands et planteurs créoles installés en Louisiane depuis le XVIII^e siècle. Ses correspondances avec sa mère restée en France et avec son frère exilé en Irlande révèlent sa distance critique et ironique vis-à-vis de la

⁹¹ Correspondance anonyme, La Nouvelle-Orléans, 17 juin 1854, publiée dans *Le Républicain*, 1^{er} juillet 1854.

⁹² *Courrier des États-Unis*, 23 avril 1858.

⁹³ Victor Considerant ne fait que passer à La Nouvelle-Orléans en 1852 avant de rejoindre la colonie utopiste de Reunion, puis s'installe au Texas après l'échec de cette dernière. Il y est l'un des rares partisans de l'abolition : parce qu'il est était abonné au *New York Tribune* d'Horace Greeley, la législature du Texas passe en 1860 une loi interdisant l'importation dans l'État du Texas d'écrits en faveur de l'esclavage : BEECHER, *Victor Considerant and the Rise and Fall of French Romantic Socialism*, op. cit., p. 364-365.

société esclavagiste. Bien que la critique de l'esclavage soit interdite, il remarque que paradoxalement les populations du Sud se sentent menacées :

« pas un nègre, pas un blanc qui proteste à haute voix en faveur des droits de l'homme, pas une parole, pas une ligne n'affirme dans tout le sud que l'homme est le frère de l'homme, et pourtant, tout journal, tout planteur, toute femme s'acharne sur le silence, écume et rugit sur ce rien, sur ce souffle qui vient on ne sait d'où, que personne n'a poussé et qui menace de balayer devant lui tout ce qui fut⁹⁴. »

Reclus ne se plaît ni dans son métier de précepteur, ni dans cette société : « l'horreur que j'ai pour l'esclavage et l'église et la chevalerie créole, tout cela m'engage à décamper au plus vite ». Il va jusqu'à considérer que le salaire qu'il reçoit d'un planteur propriétaire d'esclaves revient à « voler les nègres qui ont bien gagné par la sueur et le sang l'argent que je mets dans ma poche ; de répercussion en répercussion c'est bien moi qui tiens le fouet et cela ne m'agréé que fort peu⁹⁵ ». Il quitte la Louisiane en 1856 pour la Sierra Nevada, avant de rentrer en France en 1857. Son expérience lui permet, lorsqu'éclate la guerre de Sécession, de publier une série sur « *L'esclavage aux États-Unis* » dans la *Revue des Deux Mondes* entre 1860 et 1863 destinée à faire comprendre au lectorat français les enjeux de la guerre de Sécession⁹⁶. Les publications en France permettent ainsi de lever le tabou qui règne sur la question dans une partie des États-Unis. Le journaliste républicain Louis-Armand Garreau, lors de son séjour en France entre 1849 et 1858, témoigne dans ses nouvelles du poids de l'esclavage et des inégalités à La Nouvelle-Orléans. « Le nègre marron » publié à Paris en 1856 rappelle ainsi qu'« il est prudent à New-Orleans de cacher certains sentiments philanthropiques et de ne pas se faire une réputation d'abolitionniste⁹⁷ ». Ce récit reste par ailleurs marqué d'ambiguïtés, les noirs y restant présentés comme soumis à des instincts inférieurs à ceux des blancs.

La répulsion vis-à-vis de l'esclavage et la société néo-orléanaise éprouvée par Reclus est partagée par Joseph Déjacque, ouvrier peintre anarchiste qui, après être passé par Bruxelles, Londres, Jersey et New York, part tenter sa chance à La Nouvelle-Orléans en

⁹⁴ Lettre d'Élisée Reclus à son frère Élie Reclus, La Nouvelle-Orléans, sans date, RECLUS, *Correspondance. Tome I, Décembre 1850 - Mai 1870, op. cit.*, p. 97.

⁹⁵ Lettre d'Élisée Reclus à son frère Élie Reclus, campagne près de La Nouvelle-Orléans, sans date, RECLUS, *Correspondance. Tome I, Décembre 1850 - Mai 1870, op. cit.*, p. 105.

⁹⁶ *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1860, 1^{er} janvier 1861, 15 mars 1863, 15 décembre 1863.

⁹⁷ Fabrice LEROY, « Les « scènes de la vie louisianaise » de Louis-Armand Garreau : de la couleur locale au sens feuilletonesque du social », *Mondes Francophones*, 2007, <http://mondesfrancophones.com/espaces/louisianes/les-scenes-de-la-vie-louisianaise>, consulté le 20 novembre 2012.

1856. Il y reste deux années, pendant lesquelles il se rapproche de Charles Testut, autre penseur socialiste défenseur de l'égalité raciale⁹⁸. Ce n'est cependant que de retour à New York que Déjacque peut ouvertement afficher le dégoût qu'il a éprouvé à La Nouvelle-Orléans vis-à-vis de l'esclavage et du règne de l'intérêt qui suscite selon lui une dépravation morale :

« Ah! en Louisiane comme partout, au moral comme au physique, "l'esclavage c'est l'assassinat !" [...] Ô capitale des États sudésques, cité négrière, qui n'as rapporté de tes voyages à la côte d'Afrique que d'anthropophages instincts et de crélines amours ; et qui dans ton commerce avec les fils et les filles du Congo ne leur a inoculé que des préjugés et des vices, les miasmes délétères de la civilisation ; ville de marchands, république vénale et qui as un clergé catholique et biblique pour bénir et sanctifier toutes tes iniquités ; égout de toutes les difformités morales, va, remue-toi dans tes fanges cadavériques ; achève tes phases de décomposition⁹⁹. »

Malgré la répression des propos abolitionnistes en Louisiane, ainsi que la forte réprobation sociale à leur encontre, Déjacque revendique d'avoir pris le risque de s'être prononcé en faveur de l'abolition de l'esclavage et de l'égalité des races lors d'une réunion publique à La Nouvelle-Orléans :

« j'ai assisté, comme ouvrier peintre, à un banquet d'ouverture d'un *bar* rue Gravier, banquet offert par le chef de l'établissement, M. Sentini, à tous les travailleurs et patrons qui avaient concouru à la décoration de la salle. Des autorités de la ville y assistaient aussi, des aldermen entre autres, et, si je me le rappelle bien, le maire d'alors. Il y eut des toasts de [portés] ; je portais aussi le mien : "À l'affranchissement de tous les hommes, NOIRS ou blancs. À la communion libre et égalitaire des producteurs de tous sexes et de toutes races au banquet social." J'ignore si quelqu'un en a ragé intérieurement ; je sais seulement que personne n'a été assez brave ou assez lâche pour parler de me battre de verges¹⁰⁰. »

Si Reclus, comme Déjacque, affichent des positions très tranchées, ils ne font que passer à La Nouvelle-Orléans, et leurs relations sociales apparaissent comme relativement limitées. En effet, à l'approche de la guerre de Sécession, il devient de plus en plus intenable pour des abolitionnistes radicaux français de rester à La Nouvelle-Orléans. En revanche, nombre de républicains français dans les deux villes semblent ne présenter qu'un intérêt moindre pour la question de l'esclavage, ou du moins être influencés par le contexte local qui va d'un abolitionnisme plus progressif au maintien des préjugés de race.

⁹⁸ LAGARDE, « Charles Testut: Critic, Journalist, and Literary Socialist », *op. cit.*

⁹⁹ « La Nouvelle-Orléans », *Le Libertaire, Journal du Mouvement Social*, 16 juillet 1858.

¹⁰⁰ « Le Socle de Pasquin », *Le Libertaire, Journal du Mouvement Social*, 31 août 1858.

B. La modération d'un discours français républicain et anti-esclavagiste : les partisans du gradualisme

Les discours radicaux sur l'esclavage sont, on l'a vu, minoritaires parmi les Français aux États-Unis : la priorité donnée aux luttes européennes les rend également parfois accessoires à New York, alors qu'à La Nouvelle-Orléans, le contexte oblige à des adaptations et à la modération. Par ailleurs, dans le Sud des États-Unis notamment, même les utopistes et les anti-esclavagistes font preuve de davantage de modération et de conservatisme qu'un certain nombre d'abolitionnistes au Nord. La solution du gradualisme et d'une sortie négociée de l'esclavage semble ainsi prévaloir parmi les fouriéristes et certains républicains français¹⁰¹.

En 1847 déjà, les fouriéristes américains avaient choisi la Louisiane pour établir des plans d'abolition, en s'appuyant sur des planteurs philanthropes : leur but n'était pas de s'opposer à l'atteinte à la liberté ou au préjugé racial, mais de réguler le contrôle et l'appropriation du travail¹⁰². Le capitalisme, perçu comme source de servitude pour les ouvriers blancs, est ainsi rejeté au même titre que le travail forcé des noirs, selon une différence de degré davantage que de nature. Les fouriéristes du Sud refusent l'abolition immédiate si elle n'offre pas de solution à des esclaves libérés qui n'ont acquis ni éducation ni qualification ; mais insistent aussi sur le volontarisme des propriétaires d'esclaves qui doivent être convaincus et non forcés de changer de mode de production. Ces plans échouent à la fois parce que les fouriéristes du Nord sont hostiles à la collaboration avec les propriétaires d'esclaves, mais aussi parce que les planteurs du Sud trouvent ces projets utopiques trop radicaux¹⁰³. Thomas Durant à La Nouvelle-Orléans, l'un de ces adeptes dans le Sud, estime ainsi qu'un choc frontal contre le système esclavagiste serait contre-productif, et privilégie la modération et le long travail de conviction devant mener à une action concertée :

« Faites confiance aux réformateurs du Sud ; soyez sûr que les habitants du Sud sont des hommes et des frères, qui ne sont pas entièrement inconscients des maux de leurs institutions sociales, ni complètement ignorants des conditions et des circonstances qui les entourent. Je vous conseillerais de parler librement de l'esclavage comme un mal affectant la race blanche plus encore que la noire, mais dans votre discours, je vous conseillerais de ne pas oublier que vous êtes

¹⁰¹ Carl N. DEGLER, *The Other South: Southern Dissenters in the Nineteenth Century*, Boston, Northeastern University Press, 1974.

¹⁰² GUARNERI, *The Utopian Alternative: Fourierism in Nineteenth-Century America*, op. cit., p. 17.

¹⁰³ GUARNERI, *The Utopian Alternative: Fourierism in Nineteenth-Century America*, op. cit., p. 23.

citoyen américain lié par l'honneur à la Constitution, tenu de ne pas offenser par la courtoisie, et dont le sens commun est conscient qu'aucun homme ne peut être guéri de ses erreurs sans un traitement aimable¹⁰⁴. »

Cette modération se retrouve chez certains républicains français de New York et La Nouvelle-Orléans. C'est le cas d'Aimé Malespine, républicain qui participe à la société de la Montagne à New York, et qui, à la suite de l'échec financier du journal *Le Républicain*, fonde *Le Progrès* qui se situe dans la continuité de la presse socialiste, mais sur un ton plus modéré. Cet abandon du radicalisme suscite l'éloignement de certains républicains radicaux, comme Eugène Quesne qui quitte la rédaction, dénonçant l'abandon des principes de la république universelle¹⁰⁵. Malespine s'installe plus tard à La Nouvelle-Orléans en 1856 où il crée un nouveau journal francophone, *L'Union*, qui cherche à promouvoir le progrès social par la négociation. Il s'associe alors à Eugène Dumez, également exilé après 1851 et arrivé à La Nouvelle-Orléans en 1857¹⁰⁶. *L'Union* se prononce

¹⁰⁴ « Have some confidence in the reformers of the South ; believe that the Southern people are men and brethren, not altogether unmindful of the evils of their social institutions, not altogether ignorant of the conditions of the circumstances by which they are surrounded. I would have you speak freely of slavery as an evil affecting the white race even more than it does the black, but in speaking of it I would not have you forget that you are an American Citizen bound in honor by the Constitution, bound by gentlemanly feelings not to insult, bound by common sense to know that no man can be cured of his error but by kind treatment. You must take the people as they are. If you treat the subject of slavery the way I point out to you, you will gain attention ; but should you indulge in the vein of *some northern men* you will get no attention on that subject or any other », lettre de Thomas Durant à Albert Brisbane, 6 juin 1847, Durant Papers, cité par TREGLE, « Thomas J. Durant, Utopian Socialism, and the Failure of Presidential Reconstruction in Louisiana », *art. cit.*, p. 492.

¹⁰⁵ « Ce nouveau journal, s'il reste fidèle à son programme, doit convertir à la République par la persuasion et s'abstenir des insultes et des excitations haineuses et antipatriotiques dont son devancier était si prodigue et je dois dire que jusqu'à présent quoique rédigé par des réfugiés politiques, parmi lesquels figurent en 1^{ère} ligne M. Malespine le propriétaire éditeur et M. Quesne échappé de Cayenne, il ne s'est pas écarté de la ligne de modération relative qu'il s'est tracée en commençant », dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 janvier 1855, CADN, New York, 474PO/1/2 ; CORDILLOT (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, *op. cit.*, p. 360.

¹⁰⁶ En 1851, Eugène Dumez s'exile en Belgique, avant d'émigrer aux États-Unis, dans le Kansas, à Saint-Louis puis en Louisiane : TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, *op. cit.*, p. 155-158. Les deux journalistes rentrent en France pendant la guerre de Sécession mais suivent des voies opposées. Malespine écrit dans *L'Opinion Nationale*, journal républicain fondé par Adolphe Guérout, et publie des articles en faveur de l'Union dans *Le Monde illustré* à partir de 1862. Dumez prend quant à lui fait et cause pour la Confédération et s'interroge sur les moyens de mener une propagande confédérée dans la presse française, en s'opposant aux journalistes français favorables à l'Union : « Malespine fait-il toujours des fourberies ? », lettre d'Eugène Dumez à

ainsi en faveur d'une émancipation graduelle, thèse à la mode et reprise par nombre d'abolitionnistes et de républicains américains, tels qu'Abraham Lincoln lui-même¹⁰⁷. Cette proposition d'émancipation progressive est énoncée avec beaucoup de précautions, ce qui amène le rédacteur à « n'avancer qu'avec lenteur dans cette redoutable question » portant sur la « transformation du travail forcé¹⁰⁸ ». Il rejette ainsi nombre de solutions, depuis « l'affranchissement tel qu'il a été effectué dans les colonies anglaises et françaises » jusqu'à l'hypothèse de l'importation de travailleurs chinois. La solution proposée consiste à industrialiser le Sud et mécaniser l'agriculture, par le biais d'une « Compagnie du travail du sud, menant de front la constitution du travail agricole par l'emploi des machines et la création de l'industrie manufacturière¹⁰⁹ ». Cette solution par l'industrialisation se pose en effet à l'échelle du Sud dans son ensemble, suscitant des débats sur les voies de sa modernisation¹¹⁰. Cette analyse de long terme est partagée, dans une certaine mesure, par le consul de France Aimé Roger. Conformément aux principes français qui ont mis fin l'esclavage dans les colonies françaises, il estime que l'esclavage doit partout disparaître, tout en restant nuancé sur les moyens qui permettront au Sud des États-Unis de s'en libérer :

« Cependant l'esclavage finira. Il est juste qu'il finisse, et le plus tôt sera le mieux pour l'honneur de l'humanité. Mais ce ne sont ni les abolitionnistes du Nord, ni les fous comme M. Dyson [auteur d'une tentative d'insurrection des esclaves en Louisiane], qui avanceront l'heure de la délivrance de la race noire. L'émigration européenne et le travail blanc libre y suffiront¹¹¹. »

En attendant, nombre de républicains français modérés, comme Malespine, reconnaissent « que l'esclavage est une nécessité de fait pour notre pays, jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un substitut également accepté de tous les intérêts en jeu, c'est-à-dire du pays, des maîtres et des esclaves eux-mêmes¹¹². » Pour autant, cette position se traduit par

Henri Vignaud, Saint-Jean-Baptiste, 16 décembre 1864, LSU, Civil War Collection, Henry Vignaud Papers, MSS 1281 ; Aimé MALESPINE, *Les États-Unis en 1865 : d'après les documents officiels communiqués au Congrès*, Paris, E. Dentu, 1865.

¹⁰⁷ Eric FONER, *The Fiery Trial : Abraham Lincoln and American Slavery*, New York, W. W. Norton, 2010, p. 182.

¹⁰⁸ *L'Union*, 21 avril 1857.

¹⁰⁹ *L'Union*, 26 avril 1857.

¹¹⁰ BARNES, SCHOEN et TOWERS (dir.), *The Old South's Modern Worlds: Slavery, Region, and Nation in the Age of Progress*, op. cit., p. 189-208.

¹¹¹ Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 22 juin 1853, MAE, CPC-États-Unis-4.

¹¹² *L'Union*, 24 juin 1857.

une relative impasse politique : *L'Union* déplore que « l'indifférence politique [ait] envahi un grand nombre d'esprits¹¹³ » et se trouve dans une position neutre et marginalisée. Il s'oppose à la fois au parti national démocrate qui s'érige en défenseur de l'esclavage, aux anciens membres du parti whig qui, quoique abolitionnistes, sont trop élitaires, et enfin au parti Know-Nothing violent et xénophobe.

Pour certains utopistes et républicains français, la question de l'esclavage s'insère dans la question plus vaste de la réforme du travail. Cependant, le refus des méthodes révolutionnaires violentes justifie une réflexion sur les voies de sortie progressive du système esclavagiste. Ces positions sont néanmoins également motivées par le fait que les réformistes français vivant dans le Sud sont amenés à tenir compte de la prégnance du système économique et social fondé sur l'esclavage.

C. *L'acculturation au préjugé racial en Louisiane*

Pour nombre de Français établis aux États-Unis, et notamment à La Nouvelle-Orléans, la tolérance vis-à-vis de l'esclavage fait partie du processus d'acculturation locale, même pour des individus qui ne sont pas directement dépendants de l'économie esclavagiste, et sensibles *a priori* à un certain nombre de valeurs humanistes. L'expérience concrète de la mixité raciale continue en effet à susciter le racisme, alors que la pesanteur des discriminations vis-à-vis des personnes de couleur et le durcissement de la législation à leur égard à mesure qu'approche la guerre de Sécession maintiennent, voire renforcent, le préjugé de couleur.

Marie Barsalou, l'épouse du républicain Prosper Barousse, le suit depuis le Sud-Ouest vers la Louisiane en 1851 lorsque celui-ci fuit le coup d'État, et rentre en France en 1855 après son veuvage et son remariage à Manoël de Grandfort. Elle publie à Paris un essai fictionnel très critique vis-à-vis des États-Unis, sans complaisance vis-à-vis des Français qui s'y installent, intitulé *L'Autre Monde*¹¹⁴. Elle y met en scène un jeune Français idéaliste qui, à son arrivée en Louisiane, professe un abolitionnisme de principe. Il a en effet, selon la narratrice, beaucoup « pleuré sur les pages de Mme Stowe¹¹⁵ », faisant référence au

¹¹³ *L'Union*, 31 mai 1857.

¹¹⁴ « Le Français parvenu à la fortune ne songe plus à retourner dans son pays. Il est devenu par la naturalisation citoyen américain ; il s'est fait à cette vie de trafic d'égoïsme et d'indifférence qui est la part constante de ses nouveaux compatriotes », Mme Manoël DE GRANDFORT, *L'Autre Monde*, Paris, Librairie nouvelle, 1855, p. 242 ; TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 99-100.

¹¹⁵ DE GRANDFORT, *L'Autre Monde*, op. cit., p. 67.

succès transatlantique du roman la *Case de l'Oncle Tom* publié en 1852. Confronté à la réalité de l'esclavage et à la population noire dont les mœurs le choquent, le héros revient néanmoins sur sa position¹¹⁶. Marie de Grandfort elle-même critique fortement le roman à succès :

« n'en déplaise à mistress Stowe, qui, dans sa larmoyante histoire, a abusé autant de l'imagination que de la Bible, il n'est personne de moins malheureux qu'un noir en Louisiane, et j'avouerai avec peine que leur condition est de beaucoup préférable à celle de nos paysans des Landes ou des Pyrénées. Jamais un nègre n'est mort de fatigue, soyez-en persuadé ; il apporte dans ses actions une lenteur et une nonchalance qui le préservent d'un travail exorbitant ; son feu l'entraîne à ne jamais dépasser ses forces¹¹⁷. »

Marie de Grandfort s'inscrit ainsi dans un mouvement plus vaste aux États-Unis de critique du roman d'Harriet Beecher Stowe par d'autres femmes romancières, qui témoigne de l'extension à la sphère littéraire du débat politique¹¹⁸. N'ayant pourtant vécu que deux ans en Louisiane, elle partage les préjugés raciaux qui dominent alors la société louisianaise, qui mettent en avant la condition relativement protégée des esclaves du Sud autant que leur tempérament prétendument paresseux¹¹⁹.

Cette perméabilité à la culture esclavagiste et raciale se retrouve également exprimé dans les conflits d'allégeances maçonniques déjà mentionnés, qui éclatent dans les années 1850 au sein des loges françaises de La Nouvelle-Orléans, au carrefour des espaces politiques français et américain. Les questions raciales restent en effet très ambiguës parmi

¹¹⁶ « Ces opinions abolitionnistes de Julien devaient [...] être singulièrement revues et modifiées par lui-même trois mois plus tard » : DE GRANDFORT, *L'Autre Monde*, op. cit., p. 79.

¹¹⁷ DE GRANDFORT, *L'Autre Monde*, op. cit., p. 80-81.

¹¹⁸ Le roman a en effet largement contribué à la propagation de l'abolitionnisme, mais a également été l'objet des critiques acerbes des anti-abolitionnistes : Will KAUFMAN, *The Civil War in American Culture*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2006, p. 18-20 ; Joy JORDAN-LAKE, *Whitewashing Uncle Tom's Cabin: Nineteenth-Century Women Novelists Respond To Stowe*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2005 ; JORDAN-LAKE, *Whitewashing Uncle Tom's Cabin: Nineteenth-Century Women Novelists Respond To Stowe*, op. cit. ; JORDAN-LAKE, *Whitewashing Uncle Tom's Cabin: Nineteenth-Century Women Novelists Respond To Stowe*, op. cit.

¹¹⁹ On peut noter que ce constat du bon traitement des esclaves dans le Sud ne constitue pas toujours une justification suffisante de l'esclavage : Jean-Charles Houzeau constate également à son arrivée à La Nouvelle-Orléans que « si l'on compare le sort de ces esclaves avec celui de nos ouvriers d'Europe et même des domestiques de nos pays, on doit reconnaître que les esclaves sont beaucoup mieux traités ». Pour autant, il persiste à considérer l'esclavage comme une « plaie honteuse [...] transmise par les espagnols et les français [sic]. On met les esclaves à la salle de vente, avec les vieux meubles. [...]. Les relations de famille sont exposées à être brisées », lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1857, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, op. cit., p. 87. Voir Annexe 99.

les francs-maçons français dans les années 1850. Ils se situent dans la continuité des relations maçonniques en situation coloniale au sein desquelles, depuis le XVIII^e siècle, l'idéal de fraternité se heurte au rejet de l'altérité, qui mène à l'exclusion des personnes de couleur¹²⁰. Le fait que des républicains français promoteurs des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité animent une partie de la franc-maçonnerie louisianaise change peu cet état de choses. Les nouveaux statuts de la loge St André en 1855 affichent pourtant des principes universalistes, fondés sur la tolérance et la « réunion du genre humain » :

« Les membres qui composent la R.: L.: St André n°5 ont pour but l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle la pratique de toutes les vertus et une tolérance absolue en matière de religions, d'opinions politiques. Ils considèrent comme frères tous les maçons réguliers quel que soit le rite auquel ils appartiennent, ils sont persuadés en effet que la Franc-maçonnerie bien que différente quelquefois dans la forme et les cérémonies a, néanmoins, la même base, les mêmes doctrines et les mêmes principes et n'a en définitive pour objet, qu'une chose : la réunion de tout le genre humain en une seule et même famille¹²¹. »

Pour autant, contrairement à ce qu'avance Caryn Cossé Bell, aucune preuve parmi les archives maçonniques n'a pu être identifiée quant à la présence de livres de couleur dans les loges écossaises dirigées par des radicaux français avant la guerre de Sécession. Ce n'est qu'après la guerre de Sécession que l'inclusion des personnes de couleur dans certaines loges écossaises de La Nouvelle-Orléans est effectivement documentée¹²².

Ainsi, bien que les sources soient rares, compte tenu du tabou qui règne sur la question, la position de James Foulhouze, qui est à la tête du mouvement dissident du Suprême Conseil de La Nouvelle-Orléans, témoigne des contradictions entre les principes maçonniques et républicains, et les réalités des préjugés raciaux. Par conviction, ou par opportunité, l'un des arguments qu'il oppose dans sa querelle avec le Grand Orient de France est la présence au sein de l'obédience française d'un représentant haïtien comme grand officier d'honneur. Dans un pamphlet rhétoriquement adressé à Lucien Murat, Grand Maître du Grand Orient, mais qui vise tout autant une audience louisianaise, Foulhouze met en scène son indignation d'avoir eu à traiter avec un interlocuteur de couleur :

¹²⁰ BEAUREPAIRE, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-Maçonnerie des Lumières », *art. cit.*

¹²¹ Règlements entrée en vigueur le 27 décembre 1855, Livre de comptes de la loge *St André* n°6 (1852-1860), HNOC, Étoile Polaire records.

¹²² À partir de 1867 la loge *L'Étoile Polaire* s'ouvre aux noirs, provoquant des défections d'une partie des anciens membres blancs : BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, *op. cit.*, p. 182, 283-288.

« Est-il blanc, noir ou mulâtre ce M. Rexès ? Et qu'il soit ce qu'il voudra, ne comprenez-vous pas que dans sa juste susceptibilité le Suprême Conseil de la Louisiane vous reprochera de vous être servi à leur endroit d'un pareil organe [...] ? en Louisiane on ne laisse pas de trouver votre conduite à ce sujet – je ne dirais pas très insultante – vous êtes trop innocent pour insulter qui que ce soit – mais royalement maladroite.¹²³ »

Cependant, on peut se demander si cette rhétorique raciste est propre aux convictions de l'auteur, ou le résultat du contexte social : il précise en effet qu'« ici la force de la loi et du préjugé est telle que malgré l'estime dont jouissent parmi nous bien des gens de couleur libres, nous ne pouvons pourtant frayer avec eux comme Maçons¹²⁴ ». Cette pression sociale du préjugé de couleur était déjà dénoncée par Joseph Déjacque qui déplorait l'impossibilité d'exprimer des opinions anti-esclavagistes à La Nouvelle-Orléans, et le fait que les hommes de conviction soient réduits à « hurler avec les loups pour n'être pas dévorés par eux. [...] On se contente, entre amis et en petit comité, de déplorer d'être contraint d'en agir ainsi¹²⁵.»

L'accusation d'abolitionnisme reste par ailleurs, à l'heure des « *politics of slavery* », l'argument ultime pour discréditer un adversaire, dont les francs-maçons ne se privent pas dans leurs querelles. Face au Suprême Conseil de Foulhouze, l'obédience écossaise concurrente, le Suprême Conseil de Charleston, a des alliés de poids en Louisiane. Parmi eux, Charles Laffon de Ladébat, issu d'une famille de colons de Saint-Domingue liés à une grande famille de négriers bordelais, répond à James Foulhouze en l'accusant de détourner la franc-maçonnerie écossaise à des fins politiques, dans une démarche qui irait jusqu'à justifier l'abolitionnisme¹²⁶ :

¹²³ FOULHOUZE, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, op. cit., p. 94-96. Voir Annexe 101.

¹²⁴ FOULHOUZE, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, op. cit., p. 94-96.

¹²⁵ *Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, n° 3, 16 juillet 1858. Le poids des frontières raciales fait l'objet d'un conflit entre le politicien Charles Gayarré, et son fils de couleur, qui reçoit de son père une leçon sur le rôle inférieur assigné aux personnes de couleur en 1859 : voir Annexe 102.

¹²⁶ Charles Laffon de Ladébat est issu d'une famille bordelaise de négriers, dont le père s'est établi à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle, et a fui à la Jamaïque après la révolte des esclaves. L'oncle de Charles Laffon de Ladébat, André-Daniel Laffon de Ladébat, militait au contraire pour l'abolition de l'esclavage en France depuis la Révolution française jusqu'aux années 1820 : André-Daniel LAFFON DE LADEBAT, *Journal de déportation et discours politiques*, Paris, Édilivre, 2009, p. 15 ; SAUGERA, *Bordeaux : Port négrier - XVII^e-XIX^e siècles*, op. cit., p. 63 ; André-Daniel LAFFON DE LADEBAT, *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies : lu à la séance publique de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, le 25 août 1788*, Bordeaux, Michel Raclet, 1788.

« penser que [la franc-maçonnerie] doit avoir la *mission* [...] de réformer et d'émanciper le monde, pourrait, sur les mêmes principes, en faire une Société Abolitionniste. Celle-ci aussi a pour but "la libération de l'homme et la conquête de ses droits"¹²⁷ »

Mais il l'accuse également de complaisance vis-à-vis des libres de couleur, en contradiction avec les propos racistes qu'il tient dans son *Manifeste*, l'accusant d'« escroquerie » et de corruption lorsqu'il occupait les fonctions de juge, pour avoir accepté de faire passer pour blanche une famille de couleur¹²⁸. Laffon de Ladébat fait ainsi partie des francs-maçons louisianais d'origine française qui reconnaissent le Suprême Conseil de Charleston dans la maçonnerie écossaise et la légitimité du prince Lucien Murat à la tête du Grand Orient de France, tout en se positionnant ouvertement dans la querelle sectionnelle. Son argumentaire revendique la défense des institutions du Sud, et la justification morale de l'esclavage:

« Nous pouvons affirmer avec emphase :

D'abord, que nous sommes partisans de l'esclavage parce que nous croyons réellement et sincèrement qu'il bénéficie à la race Africaine ;

¹²⁷ « Thinking that [freemasonry] must needs [sic] have some *mission* [...] to reforming and emancipating the world. On the same principles you might make it an Abolition Society. That too aims at 'the enfranchisement of man and conquering his rights' », Charles LAFFON DE LADEBAT, *Dissection of the Manifesto of Mr James Foulhouze Presented on the 24th Day of July 1858 by Charles Bienvenu Esq*, New Orleans, s. n., 1858, p. 73.

¹²⁸ « You talk pompously of your dignity as a white Citizen ! You are a humbug, sir, and we will prove it forthwith. There are in this city respectable witnesses before whom you have stated, some few years ago, that you received notes to the amount of *Five Thousand dollars* as your salary for *whitening* a coloured family [...] », LAFFON DE LADEBAT, *Dissection of the Manifesto of Mr James Foulhouze Presented on the 24th Day of July 1858 by Charles Bienvenu Esq*, *op. cit.*, p. 76. Parmi les stratégies des personnes de couleur pour contourner les discriminations dont elles sont victimes à La Nouvelle-Orléans, la pratique du « passage » consiste à faire établir des documents administratifs établissant leur statut de « blanc » – le statut administratif étant plus important que la couleur de peau, d'autant que nombre de métis ne se distinguent pas, par leur apparence ou leur couleur de peau de personnes considérées comme blanches. Ces tentatives peuvent être couronnées de succès ou se traduire par un échec : THOMPSON, *Exiles at Home: The Struggle to Become American in Creole New Orleans*, *op. cit.* ; DOMINGUEZ, *White By Definition: Social Classification in Creole Louisiana*, *op. cit.* Voir également Annexe 102. Cette stratification raciale par degrés de « pureté » du sang n'est pas sans rappeler, *mutatis mutandis*, le principe de « pureté de sang » dans le monde ibérique moderne, qui visait à établir une distinction et un rejet vis-à-vis du « sang juif ou maure » : Annie MOLINIE-BERTRAND, Raphaël CARRASCO et Béatrice PEREZ (dir.), *La pureté de sang en Espagne: Du lignage à la "race"*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, p. 11.

Deuxièmement, que nous soutenons, chérissons et défendrons envers et contre tout les institutions politiques, religieuses et *civiles* du Sud ; et nous prouvons notre bonne foi en revendiquant la suprématie Maçonnique de Charleston [...] ¹²⁹ »

Les ambiguïtés raciales des francs-maçons français de Louisiane, allant jusqu'à la défense ouverte du principe de discrimination et d'esclavage, soulignent l'importance des héritages dans le positionnement des Français en Louisiane vis-à-vis de l'institution particulière et la spécificité de la société orléanaise qui reste divisée en « trois castes ». Le fait que les immigrants les plus récents soient également perméables au racisme ambiant et aux justifications de l'esclavage témoigne de la prégnance du contexte local, accentué par la censure anti-abolitionniste. Il faut noter en outre que le préjugé racial est alors ancré dans la société américaine tout entière, de nombreux partisans de l'esclavage au Sud rappelant que les États du Nord sont tout aussi racistes. Ce contexte, associé aux intérêts socioéconomiques de nombre de Français qui, notamment dans le domaine commercial, dépendent de l'économie esclavagiste à New York comme à La Nouvelle-Orléans, justifie l'hypothèse d'un accommodement diffus des Français des deux villes vis-à-vis de l'esclavage.

D. Le règne de l'intérêt : une majorité de migrants français entre adhésion et accommodement vis-à-vis de l'esclavage

Le positionnement des migrants français face au débat sur l'esclavage suit ainsi une gradation. Bien que les sources relativement rares sur la question rendent impossible la quantification des tendances allant de l'indifférence à la prise de position, il semble que pour nombre de migrants, notamment à New York, en dépit de la cristallisation des enjeux politiques américains sur la question, l'esclavage ne soit pas un problème majeur. La presse française de New York traite en effet de façon anecdotique, au titre des nouvelles américaines, des débats entre Nord et Sud. Il est par ailleurs très difficile de saisir les positions de tous les migrants, faute de sources privées, et les journaux français, on l'a vu, reflètent souvent davantage les positions de leurs rédacteurs que celles de leurs lecteurs. Il semble que nombre de Français aux États-Unis, comme une grande partie de la société américaine, s'accommode de l'institution particulière, à New York comme à La Nouvelle-

¹²⁹ « We may say emphatically : First, that we are in favour of slavery because we really and sincerely believe that the African race is benefitted by it ; Second, that we uphold, cherish and will defend at all hazards the political, religious, *civil* institutions of the South; and we prove our good faith in vindicating the Masonic supremacy of Charleston [...] », LAFFON DE LADEBAT, *Dissection of the Manifesto of Mr James Foulhouze Presented on the 24th Day of July 1858 by Charles Bienvenu Esq*, *op. cit.*, p. 77.

Orléans. Ce phénomène se retrouve, pour diverses raisons, au sein de l'élite marchande, mais également auprès des classes populaires.

À La Nouvelle-Orléans, comme le suggère Judith K. Schafer, bien que le nombre d'esclaves dans les années 1850 diminue, le dynamisme du marché aux esclaves montre que l'institution y est profondément enracinée¹³⁰. Le grand nombre d'esclaves vendus aux enchères traduit une évolution dans le rapport au patrimoine. Parce qu'ils ont acquis une valeur telle que le manque de liquidités amène à leur vente, ou parce qu'on préfère s'en séparer plutôt que de vendre d'autres biens, on constate une forte rotation dans les ventes et achats d'esclaves en milieu urbain¹³¹. Nous avons ainsi suivi une cohorte de 21 ménages de Français propriétaires d'esclaves à La Nouvelle-Orléans entre 1850 et 1860. On constate que dans le 1^{er} Ward de la 1^e Municipalité – devenu en 1852 le 4^e Ward – dix ont un plus petit nombre d'esclaves dix ans plus tard, deux ont gardé le même nombre, et neuf ont augmenté le nombre de leurs esclaves¹³². À la veille de la guerre de Sécession, malgré l'érosion de l'esclavage urbain, on constate ainsi le maintien du recours à la domesticité servile parmi certains Français de la ville, ce qui traduit bien l'ancrage de l'esclavage, y compris parmi les migrants.

Par ailleurs, de nombreux migrants français, même arrivés récemment en Louisiane, dépendent de l'économie de plantation et de la prospérité commerciale du Sud pour leurs affaires, ce qui les prévient de toute remise en cause du système esclavagiste¹³³. L'ambition de faire fortune grâce au « *King cotton* » se retrouve ainsi dans des profils d'origines diverses, tels que le Lorrain Hémard, ou la famille franco-créole Degas-Musson. Dans ces deux familles, les jeunes gens font le pari d'une réussite grâce au commerce du Sud. Hémard s'est installé à La Nouvelle-Orléans en 1858 en tant que courtier en coton, métier

¹³⁰ Judith Kelleher SCHAFFER, « New Orleans Slavery in 1850 as Seen in Advertisements », *Journal of Southern History*, vol. 47, n° 1, 1981, p. 33-56, p. 56.

¹³¹ SCHAFFER, « New Orleans Slavery in 1850 as Seen in Advertisements », *art. cit.*, p. 41.

¹³² Ces 21 ménages sont les seuls qu'on a pu identifier comme apparaissant simultanément dans les Slave Schedules du 1^{er} Ward de la 1^e municipalité en 1850 et en 1860. Le croisement entre les recensement des personnes blanches d'une part, et de la liste nominative des propriétaires d'esclaves de l'autre pour 1850 et 1860 s'avère en effet difficile du fait du changement des subdivisions administratives de la ville après la réunification des municipalités en 1852, de la mobilité résidentielle des Français dans la ville, et de la graphie toujours approximative des noms dans le recensement manuscrit : manuscrit du recensement fédéral US Census 1850, et US Slaves Schedules 1850, New Orleans, Ward 1, 1^e Municipalité ; US Census 1860, Slave schedules, Louisiana, New Orleans, Ward 4, NOPL. Voir Annexe 103.

¹³³ Voir par exemple LAURENT CHARRIER, « Le comportement des Français en Louisiane vis-à-vis de l'esclavage (1803-1860) : À travers la paroisse de Natchitoches », maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1992.

également exercé par Michel Musson, fils d'un réfugié de Saint-Domingue¹³⁴. Les neveux de ce dernier vivent en France, tels que René Degas, et rêvent encore au début des années 1860 à un succès fondé sur l'économie esclavagiste en Louisiane :

« Chaque jour j'apprends de nouveaux détails sur la Louisiane, sur le genre d'existence qu'on y mène et tout cela me confirme dans l'idée que j'ai d'aller vous y rejoindre dans quelques années [...]. Ici tout est mesquin, les affaires sont petites et donnent d'insignifiants résultats. Ça n'a pas la grandeur et la variété de celles qu'on traite en Louisiane. Je brûle d'aller là-bas dès que les affaires auront repris¹³⁵. »

La nécessité de préserver l'institution de l'esclavage, tout comme les bonnes relations commerciales entre le Nord et le Sud, est également sensible à New York. Son rôle de plate-forme commerciale à l'échelle atlantique en fait un carrefour entre les flux marchands venus du Sud des États-Unis et ceux arrivant d'Europe. Le port est en effet une plaque tournante du commerce du coton venu du Sud, qui reste son premier produit d'exportation. En ce sens, une partie du monde marchand de la ville est lié, au moins indirectement, à l'économie de plantation ; alors que des liens de classe s'établissent aussi entre planteurs et marchands du Sud et une bourgeoisie commerciale du Nord¹³⁶. On a déjà évoqué le relatif conservatisme des marchands français, et leur attachement à la bonne tenue des relations commerciales et la stabilité financière, qui les rendent hostiles au durcissement des positions des États du Nord et à l'abolitionnisme. Les éditoriaux sur la question rédigés par Paul Arpin dans le *Courrier des États-Unis* témoignent de cette modération vis-à-vis du Sud, qui se comprend d'autant mieux qu'Arpin a longtemps séjourné en Louisiane et semble partager l'idée d'une défense des intérêts du Sud au nom de l'équilibre de l'Union. La proposition, par un certain nombre d'abolitionnistes du Nord, d'abolir l'esclavage dans le district de Columbia est ainsi présenté par Arpin comme une « agression » envers les États esclavagistes :

¹³⁴ Hemard Family Papers, HTML, MSS 686 ; Christopher E. G. BENFEY, *Degas in New Orleans : Encounters in the Creole world of Kate Chopin and George Washington Cable*, New York, Knopf, 1997 ; Marilyn R. BROWN, « Degas and 'A Cotton Office in New Orleans' », *The Burlington Magazine*, vol. 130, n° 1020, 1988, p. 216-221.

¹³⁵ Lettre de René Degas à son oncle Michel Musson, Aix les Bains, 24 juin 1863, HTML, Degas-Musson Papers, Box 1, Folder 34, MSS 226.

¹³⁶ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 860-866 ; ALBION, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, op. cit., p. 95-117 ; Daniel KILBRIDE, *An American Aristocracy: Southern Planters in Antebellum Philadelphia*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2006 ; Frank J. BYRNE, *Becoming Bourgeois : Merchant Culture in the South, 1820-1865*, Lexington, University Press of Kentucky, 2006.

« On conçoit sans peine qu'une semblable agression, dans le moment où le Nord n'avait nul besoin de chercher un terrain nouveau, ait créé une vive agitation parmi les hommes du Sud. Elle décèle l'intention d'une lutte à outrance ; elle constitue une véritable déclaration de guerre de la part de l'abolitionnisme¹³⁷. »

En 1849, John C. Calhoun publie une adresse des députés du Sud à l'occasion des débats du Congrès qui donneront lieu au compromis de 1850. Il y défend l'esclavage au titre de la souveraineté des États, considérant que « l'esclavage est une institution domestique. Il appartient à chacun des États de décider s'il doit ou non être instauré ; et s'il est instauré, s'il doit ou non être aboli¹³⁸ ». Au sujet de cette adresse, Paul Arpin souligne avec ambigüité son admiration pour la forme du document, sans pour autant se prononcer définitivement sur le fond :

« Considéré en lui-même comme une œuvre littéraire et politique, le travail de M. Calhoun est certainement un des plus remarquables que nous ayons eu à apprécier, aux États-Unis. [...] quant aux questions de principe que soulève l'Adresse, nous les réservons : elles ne sont pas de celles qu'on peut trancher d'un trait de plume¹³⁹. »

Avec le tournant conservateur du *Courrier des États-Unis* après 1853, cette modération se maintient sous la direction d'Eugène Masseras, qui reste opposé à l'abolition jusqu'au cœur de la guerre de Sécession, et témoigne d'une certaine sympathie pour le Sud qui semble trouver écho auprès d'une partie de la population française¹⁴⁰.

Le consul de France note ainsi qu'aux élections municipales de 1859 à New York, les Français ont voté pour Fernando Wood, démocrate partisan de l'apaisement vis-à-vis des États du Sud. Cette attitude des Français se distinguerait ainsi de celle des Allemands davantage acquis au parti républicain :

« Un certain nombre de nos compatriotes naturalisés ont adopté la [...] candidature [de M. Wood], quoique par des motifs tout différents, les citoyens d'origine allemande ont au contraire voté pour le candidat républicain [...]. M. Wood a saisi cette occasion pour témoigner de sa sympathie en faveur du Sud de l'Union Américaine. [...] Les intérêts commerciaux de la ville de New York sont tels que la plus grande modération lui est imposée dans l'expression publique de

¹³⁷ *Courrier des États-Unis*, 28 décembre 1848.

¹³⁸ « Slavery is a domestic institution. It belongs to the States, each for itself to decide, whether it shall be established or not; and if it be established, whether it should be abolished or not », John C. CALHOUN, « Address of the Southern Delegates in Congress to their Constituents », dans Richard K. CRALLE (dir.), *The Works of John C. Calhoun*, vol. VI, Columbia, A. S. Johnston, 1851, p. 290-313.

¹³⁹ *Courrier des États-Unis*, 1^{er} février 1849.

¹⁴⁰ *Courrier des États-Unis*, 5 avril 1862, cité dans AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 759.

ses opinions et l'irritation du Sud contre le Nord est tellement intense qu'il devient nécessaire de ne pas accroître les causes existantes de désunion¹⁴¹. »

Si les « intérêts commerciaux » justifient ainsi qu'une partie des Français adoptent une attitude modérée vis-à-vis de l'esclavage et des tensions Nord-Sud à New York, on peut également noter les ambiguïtés des classes populaires sur la question de l'esclavage.

Michel Cordillot montre que la classe ouvrière en formation dans le Sud et notamment à La Nouvelle-Orléans, cinquième ville ouvrière du Sud, est elle aussi très ambiguë à cet égard¹⁴². Le développement du Sud est en effet contradictoire, nombre de planteurs étant hostiles vis-à-vis d'une lutte des classes qui diviserait la classe blanche et affaiblirait le système esclavagiste¹⁴³. Cependant, la concurrence entre travail libre et travail servile amène les ouvriers à s'opposer davantage aux esclaves qu'à l'institution de l'esclavage. Le positionnement des Français sur cette question et au sein des structures ouvrières de La Nouvelle-Orléans est cependant mal documenté. On a identifié leur présence au sein de l'aristocratie ouvrière que sont les typographes de La Nouvelle-Orléans, qui forment une association qui reprend la gestion du *Courrier de la Louisiane* en 1850, et qui participent à quelques grèves victorieuses en 1853 et 1858¹⁴⁴. En revanche les Français constituent un groupe moins visible que les Irlandais ou Allemands, qui affichent cependant des comportements plus variés et complexes que l'abolitionnisme qu'on leur prête souvent¹⁴⁵. En dépit de ces ambiguïtés, c'est au moment de la Sécession que les itinéraires se déterminent, pour les ouvriers comme le reste des sociétés urbaines de New York et La Nouvelle-Orléans.

Le degré plus ou moins visible d'intérêt et de prises de position des Français sur la question de l'esclavage qui agite les États-Unis dans les années 1850 est important en ce

¹⁴¹ Dépêche du consul de France à New York au ministre des Affaires étrangères, New York, 14 décembre 1859, MAE, CPC-États-Unis-7.

¹⁴² La Nouvelle-Orléans compte en 1860 64 621 immigrés pour 79 980 Américains et représente la 6^e ville des États-Unis avec 168 675 habitants, dont 5 062 ouvriers recensés : CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit., p. 224, 227.

¹⁴³ CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit., p. 200.

¹⁴⁴ YOUNGMAN, *Historic Sketch of Le Courier de la Louisiane or the Courier from October 14, 1807 to November 24, 1860*, op. cit., p. 8, 9. La présence des ouvriers francophones du *Courrier de la Louisiane* est notable dans les luttes sociales des années 1850 : CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, op. cit., p. 167-168.

¹⁴⁵ NIEHAUS, *The Irish in New Orleans, 1800-1860*, op. cit. ; NAU, *The German People of New Orleans, 1850-1900*, op. cit. Il en va de même à New York : ERNST, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, op. cit., p. 150-161, 289-291.

qu'il révèle l'influence des parcours dans les réactions ultérieures au moment de la guerre, mais souligne aussi les limites de ces antériorités. En effet, hormis ceux affichant déjà, de façon assez minoritaire, un refus de l'esclavage, ou au contraire une adhésion pleine et entière au système, le phénomène d'acculturation et d'accommodement laisse une marge importante à une population d'origine française relativement passive. Il faut alors faire la part de l'accélération des événements entre 1860 et 1861, du changement radical de conjoncture politique, économique, voire internationale avec le basculement des États-Unis dans la guerre, et des effets d'entraînement patriotique, pour comprendre les réactions des Français au moment la Sécession. La diversité des itinéraires des Français en témoigne, allant de la neutralité à l'engagement patriotique dans l'un ou l'autre camp.

L'exaspération des tensions qui opposent de plus en plus Nord et Sud dans les années 1850 fait que, comme le constate Félix Lacoste, consul de New York, « à part quelques hommes d'une haute probité politique, d'un zèle éclairé, d'une philanthropie bien entendue, les États-Unis n'ont que des négrophiles à gages, ou des ambitieux de second ordre qui veulent la désunion de l'Union¹⁴⁶ ». La complexité du débat sur l'esclavage et son imbrication avec la question du devenir de l'Union et des relations entre Nord et Sud éclaire le processus de politisation des migrants français sur les questions américaines. La complexité des itinéraires fait que le lieu de résidence – New York ou La Nouvelle-Orléans – n'est pas le seul déterminant. En effet, pour des raisons socioéconomiques, dans les deux villes, les classes marchandes, parmi lesquelles les Français sont nombreux, n'ont pas plus intérêt à l'abolition de l'esclavage qu'à la dissolution de l'Union. Même parmi les exilés politiques français dont on aurait pu supposer, par leur affichage de valeurs républicaines et libérales, une hostilité frontale vis-à-vis de l'esclavage, on trouve en réalité une large palette de positions. Ces dernières vont d'une attitude révolutionnaire, refusant toute servitude au nom d'un égalitarisme radical, à un réformisme plus modéré, visant une sortie progressive de l'esclavage, voire à une adhésion aux discours racistes et pro-esclavagistes qui dominent encore dans le Sud.

¹⁴⁶ Consul général de France à New York, « Rapport sur l'État de la population noire aux États-Unis » adressé au ministre des Affaires étrangères, New York, 12 avril 1852, CADN, New York, 474PO/1/73.

III) Épilogue : les Français face à l'impératif patriotique lors de la Sécession (1860-1861)

L'explication du passage entre des années troubles de la décennie 1850 au conflit militaire qui débute en 1861 a fait l'objet d'une historiographie riche et débattue aux États-Unis¹⁴⁷. En ce sens, des études récentes se posent notamment la question du degré de politisation de la population américaine, entre une adhésion pleine et entière aux manifestations partisans, clubs et démonstrations de la campagne présidentielle, une participation façon forcée et encadrée, ou une relative passivité face à un spectacle auquel la majorité de la population ne s'identifie pas¹⁴⁸. Une analyse nuancée suggère la présence d'un « terrain intermédiaire négligé dans les récits de la culture politique du XIX^e siècle¹⁴⁹ » qui rendrait compte des formes nouvelles de mobilisation, en prêtant attention à la création de clubs se trouvent à mi-chemin entre les organisations politiques et les structures militaires, qui feraient le lien entre le jeu politique lors de l'élection présidentielle et la mobilisation armée qui accompagne la sécession des États du Sud.

Dans ce contexte, les Français de New York et La Nouvelle-Orléans se trouvent également pris à des degrés divers dans la campagne présidentielle et les événements qui s'ensuivent. La guerre de Sécession aggrave en effet les conflits d'allégeances – les naturalisés étant appelés à choisir leur camp entre drapeaux fédéré et confédéré, alors qu'un certain nombre de Français de nationalité s'engage également dans le conflit, en violant les consignes de neutralité imposées par les autorités françaises¹⁵⁰. De nombreux Français, qui comme le reste de la population des deux villes, étaient plutôt réticents face aux menaces de sécession, prendront ainsi fait et cause pour l'Union ou la Confédération une fois la guerre déclarée. Certains radicaux et républicains profiteront néanmoins des évolutions – notamment l'occupation rapide de La Nouvelle-Orléans par les troupes de

¹⁴⁷ SCHOEN, *The Fragile Fabric of Union: Cotton, Federal Politics, and the Global Origins of the Civil War*, op. cit ; Mark EGNAL, « Rethinking the Secession of the Lower South; the Clash of Two Groups », *Civil War History*, vol. 50, n° 3, 2004, p. 261-290 ; FREEHLING, *The Road to Disunion. Vol. I Secessionists at Bay (1776-1854)*, op. cit ; FREEHLING, *The Road to Disunion. Vol. II Secessionists Triumphant (1854-1861)*, op. cit.

¹⁴⁸ Jon GRINSPAN, « “Young Men for War”: The Wide Awakes and Lincoln's 1860 Campaign », *Journal of American History*, vol. 96, 2009, p. 357-378, p. 357-359 ; ALTSCHULER et BLUMIN, *Rude Republic: Americans and Their Politics in the Nineteenth Century*, op. cit., p. 59-85.

¹⁴⁹ GRINSPAN, « “Young Men for War”: The Wide Awakes and Lincoln's 1860 Campaign », art. cit., p. 358.

¹⁵⁰ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », op. cit., p. 206-218.

l'Union – pour se déclarer ouvertement fédérés et ouvrir le dialogue interracial¹⁵¹. Pour comprendre ces choix d'allégeances politiques, qui deviennent des choix patriotiques – dans un contexte où la nationalité américaine est profondément bouleversée par sa division entre deux entités – il convient de faire la part du basculement d'une crise politique à la veille de l'élection de Lincoln, qui laisse encore la place à de nombreuses divergences au sein du groupe francophone, à une union sacrée réduisant les marges de manœuvre des migrants français face à l'impératif de mobilisation patriotique.

A. L'émergence d'identités politiques locales à l'heure du conflit sectionnel : les Français et le patriotisme louisianais

À la veille de la crise sécessionniste, le sentiment d'appartenance nationale aux États-Unis est dépassé par des formes d'identités régionales organisées autour des « sections » du Nord et du Sud. Pour les Français de New York et La Nouvelle-Orléans, cette division prend une tournure particulière. Alors qu'ils sont nombreux, à la veille de l'élection présidentielle de 1860, à être naturalisés américains, la question de leur politisation associant reconnaissance de l'autorité légitime et identification nationale révèle un certain nombre de traits qui rapprochent ou éloignent les prises de position qu'ils peuvent prendre dans chacune des deux villes.

Une forme de patriotisme louisianais local, synthèse entre héritage culturel français, libertés américaines, institutions du Sud et préjugé racial semble se renforcer à La Nouvelle-Orléans. Il s'est construit comme une solution aux conflits d'allégeance vis-à-vis des autorités françaises comme fédérales, et se manifeste fortement à la veille de la Sécession. Le sens de ce patriotisme est néanmoins ambigu et la crise sécessionniste oblige la population orléanaise à le clarifier. Pour nombre de créoles, qui incluent aussi des migrants de deuxième génération, il va de pair avec la défense de la langue française, mais aussi de l'ordre racial traçant une frontière entre blancs et noirs. Pour autant, les libres de couleur affichent également un attachement à la Louisiane, la frontière se plaçant pour eux entre liberté et esclavage, et nombre d'entre eux ne sont pas nécessairement hostiles à l'institution particulière¹⁵². Il n'existe pas d'identité locale aussi forte parmi les Français de New York, même si certains sont l'attachés à l'Union.

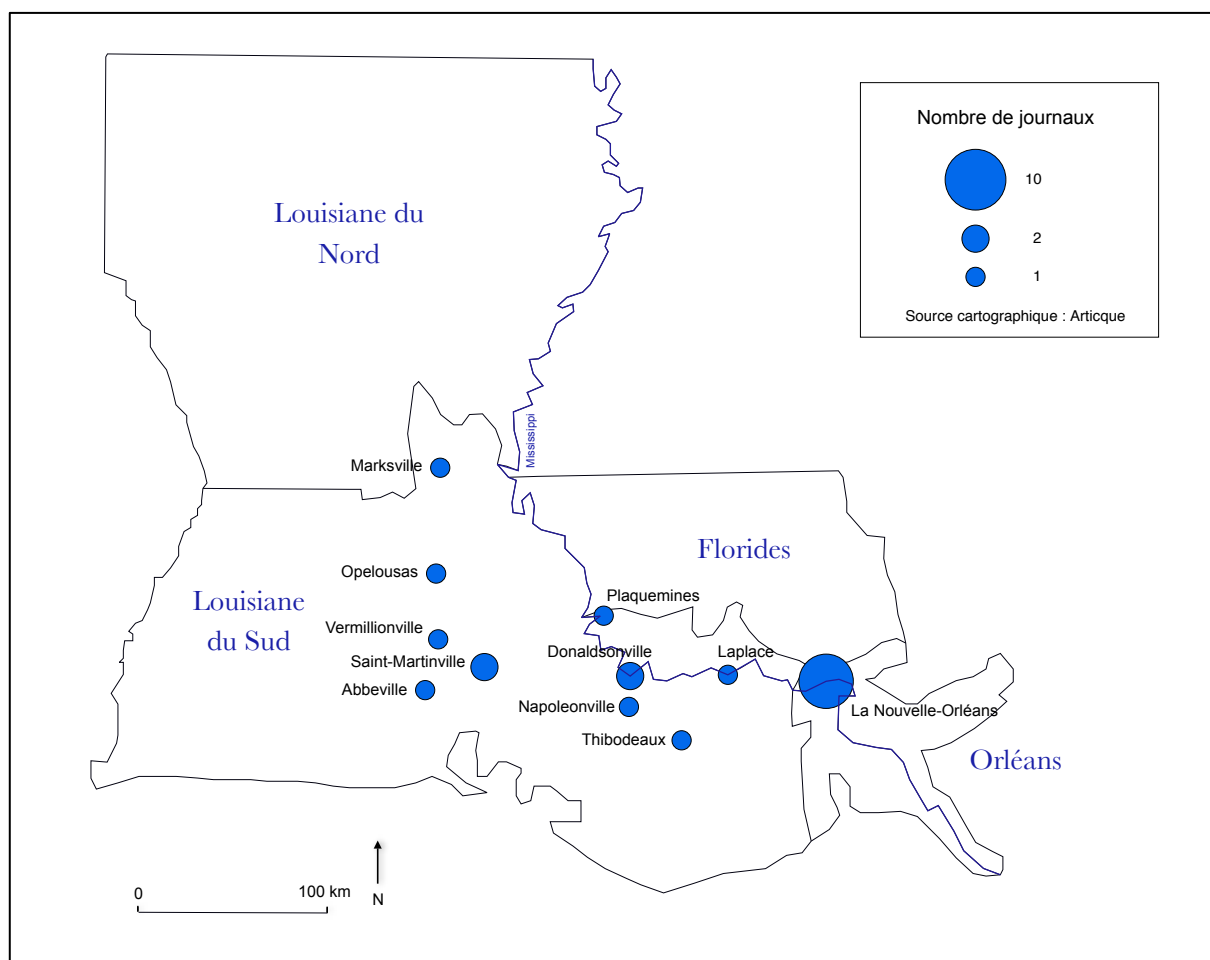
¹⁵¹ BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit., p. 242 ; Stephen J. OCHS, *A Black Patriot and a White Priest : André Cailloux and Claude Paschal Maistre in Civil War New Orleans*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2000, p. 87-107.

¹⁵² Voir notamment Justin A. NYSTROM, *New Orleans After the Civil War: Race, Politics, and a New Birth of Freedom*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010.

L'effet polarisant des débats américains sur la population française à mesure que se rapproche l'élection présidentielle de 1860 est ainsi très sensible, même dans l'espace censément neutre qu'est la franc-maçonnerie française à La Nouvelle-Orléans. L'ambiguïté est accrue pour ceux qui, comme Foulhouze, ont adopté la nationalité américaine. Le bénéfice des libertés américaines les met à l'abri de tout conflit d'allégeance vis-à-vis du régime français. Les défenseurs du Suprême Conseil, « libre et indépendant de l'État souverain de la Louisiane » formulent un projet fondé sur un patriotisme « louisianais » – dont on a vu qu'il défendait l'autonomie locale, allant jusqu'à refuser l'allégeance au Suprême Conseil de Charleston, alors même que la Caroline du Sud est considérée comme l'un des États phares du Sud. La diffusion de ce patriotisme louisianais prend des formes multiples, à commencer par les progrès de la presse et de l'éducation francophones et touche au premier chef La Nouvelle-Orléans, tout comme les paroisses rurales du sud de l'État. Du fait des conditions de vie répulsives de la ville dans les années 1850 liées aux épidémies et à la violence du contexte politique et social, de nombreux journalistes français s'établissent ainsi dans des localités rurales, et y créent des journaux qui font la promotion de la langue française et d'un certain localisme (carte 7.4). C'est le cas d'Alexandre Barde, archétype du publiciste itinérant qui se fixe à Donaldsonville, Marksville, puis à proximité de Laplace. Il en va de même des journalistes français Hyppolite de Bautte, Jean-Louis Marciacq, Eugène Supervielle ou Eugène Dumez. Tous les journaux qu'ils fondent se situent dans les paroisses du Sud de la Louisiane, qui constituent les fiefs francophones et sucriers¹⁵³.

¹⁵³ Les études régionales de la Louisiane la divisent en quatre parties : Louisiane du Nord, Louisiane du Sud, paroisses des Florides et paroisses d'Orléans : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 7 ; TREGLE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, op. cit., p. 2-11.

Carte 7.4 : Implantation de journaux français dans les paroisses de Louisiane dans les années 1850.



Source : Louisiana Newspaper Project, Parish Index, Compiled by Linda Schneider and Sheila Lee, Louisiana Newspaper Project Special Collections, LSU Libraries Baton Rouge, 2009.

Certains républicains français apportent enfin leur contribution en associant leurs valeurs républicaines et libérales au développement de la Louisiane en mettant l'accent sur l'éducation. Le franc-maçon Louis Dufau relance ainsi l'institution du Collège de la Louisiane, qui avait végété pendant plusieurs années, comme nombre de structures éducatives en Louisiane¹⁵⁴. Il prône la nécessité pour l'État de se doter de ses propres structures éducatives au lieu de dépendre des États du Nord, ou d'envoyer ses enfants à l'étranger. Le « patriotisme » louisianais doit se manifester à travers le soutien aux collèges de l'État.

« Vos fils grandiront alors, emplis de vos propres sentiments, et de votre propre patriotisme ; ils honoreront l'héritage que vous leur léguerez ; et votre Louisiane, au lieu d'être tirée

¹⁵⁴ DEVORE et LOGSDON, *Crescent City Schools: Public Education in New Orleans, 1841-1991*, op. cit.

par les autres États, assumera le rang littéraire et scientifique auquel elle est naturellement appelée et destinée¹⁵⁵. »

Dans le même temps, la nécessité de trouver des formes d'appartenance qui pallient la crise des structures nationales amène un certain nombre de loges maçonniques à se constituer en sociétés « politiques », en créant des associations reconnues par l'État sous cette dénomination. Si le sens du caractère politique qu'elles revendiquent n'est pas précisé, elles développent, outre les traditions de sociabilité et de bienfaisance, un entre-soi dans un contexte de délitement et de divisions fortes au sein même des groupes de Français. Sont ainsi successivement fondées la « corporation politique Saint-André n°5 » en septembre 1856, et la corporation « *L'Étoile Polaire* n°1 » en janvier 1858, sous la forme d'une

« Société charitable et de secours et d'assistance mutuelle sous le nom et titre de "la Loge de l'Étoile Polaire n°1" [...]. Ladite corporation a pour but et objet d'entretenir parmi ses membres un sentiment de bienveillance et de bonne foi, de se secourir mutuellement dans l'infortune et d'étendre les bienfaits de la charité non seulement parmi eux mêmes mais jusqu'aux veuves et orphelins de ladite corporation¹⁵⁶ ».

Ces sociétés n'échappent cependant pas au déchirements qui affectent les des loges, comme le montrent les procès qui opposent entre eux les membres des corporations *St André*, ou de *L'Étoile Polaire*¹⁵⁷. Ces disputes reflètent les divisions politiques locales, notamment au sein du parti démocrate. Lors de la scission de *L'Étoile Polaire* en février 1858, la faction affiliée au Suprême Conseil de Louisiane est défendue par Pierre Soulé, alors que la faction restée fidèle à la Grande Loge de la Louisiane accueille les membres d'une faction adverse au sein du parti démocrate tels qu'Émile La Sère et Mandeville

¹⁵⁵ « Your sons would then grow, possessed with your own feelings, with your own patriotism; they would honor the inheritance you leave them; and your Louisiana, instead of being towed along by the other states, would assume the literary and scientific rank to which she is naturally called and destined », Louis DUFAU, *Address of Louis Dufau, President of the Louisiana College, Delivered at the Commencement Exercises*, New Orleans, Jean Lamarre, 1856, p. 4.

¹⁵⁶ Acte d'incorporation de la loge « Saint-André n°5 », lu à la séance du 4 septembre 1856, Livre d'Or des Disciples du Sénat Maçonnique / St André n°5, (1854-1859) ; Résolution du 15 janvier 1858, Minutes de *L'Étoile Polaire* (1853-1858), HNOG, Étoile Polaire records.

¹⁵⁷ Ces procès portent surtout sur l'usage et la propriété des bâtiments que les Loges ont fait construire dans les années 1850 ; LOUISIANA SUPREME COURT, *Polar Star n°1 vs Polar Star n°1*, P. Soulé & C. Dufour, Counsel for defendant, New Orleans, 1861.

Marigny, proches de John Slidell, ennemi de Soulé au sein du parti démocrate¹⁵⁸. Ces derniers sont également, par leur proximité avec le Suprême Conseil de Charleston, des ardents défenseurs des droits du Sud. À l'approche de l'élection présidentielle de 1860, cette superposition de divisions et d'affiliations maçonniques et politiques témoigne de l'infusion des luttes politiques dans une très large part de la sphère publique. On les retrouve en avril 1860 lors de la cérémonie d'inauguration de la statue d'Henri Clay à La Nouvelle-Orléans, à l'occasion de laquelle les loges écossaises de La Nouvelle-Orléans s'opposent à la Grande Loge du rite d'York. Elles dénoncent le fait qu'« il y a deux Maçonneries, bien distinctes, l'une s'accommodant de tous les despotismes et prétendant ne s'occuper ni de politique ni de religion ; l'autre au contraire ayant pour but de détruire toutes les tyrannies, et enseignant par conséquent à des disciples à défendre leurs droits politiques, sociaux et religieux¹⁵⁹ ».

Les multiples sens pris par le patriotisme louisianais, et l'infusion des débats politiques locaux et nationaux dans les structures de sociabilité françaises, témoignent de l'impossibilité pour les migrants français de rester à l'écart des tensions qui entourent la crise politique de la fin des années 1850, qui culmine avec l'élection présidentielle de 1860.

B. Les divisions politiques des Français lors de l'élection présidentielle de 1860

Lors de l'élection présidentielle de 1860, La Nouvelle-Orléans et New York sont divisées, selon des modalités qui les distinguent de leurs États respectifs. Elles se distinguent en effet par leur caractère urbain et commercial, où les catégories marchandes sont opposées aux menaces pesant sur l'Union. La Nouvelle-Orléans est moins touchée par l'esclavage que les paroisses rurales, même si la prospérité commerciale de la ville reste directement dépendante du système agricole du Sud ; alors que New York est moins attachée à l'abolition de l'esclavage dans le Sud que le reste de l'État.

« En général en Louisiane où comme je l'ai dit les intérêts sont fortement liés à ceux du Nord, les planteurs même tout en étant fort ardents, sentent qu'en perdant le Nord et l'Ouest ils perdraient leurs meilleurs clients pour vendre leur sucre, en Louisiane donc je ne crois pas que l'idée de la désunion ait beaucoup de partisans sérieux et résolus. [...] il faut un singulier

¹⁵⁸ Séance du 22 octobre 1858, Étoile Polaire records (1858-1861), HNOC, Étoile Polaire records ; Albert Lewis DIKET, « Slidell's Right Hand: Émile La Sere », *Louisiana History*, vol. 4, n° 3, 1963, p. 177-205.

¹⁵⁹ « Réponse aux publications de la Grande Loge au rite d'York », *Courrier de la Louisiane*, 1^{er} avril 1860.

aveuglement et un immense amour-propre pour prétendre que le Nord dépend plus du Sud et a plus besoin de lui que le Sud n'a besoin et ne dépend du Nord¹⁶⁰. »

À New York et La Nouvelle-Orléans l'élection est un moment de forte politisation, par le biais de la prolifération des clubs politiques¹⁶¹. Bien que les candidats à l'élection soient au nombre de quatre à l'échelle nationale, ils sont essentiellement trois à s'opposer dans chaque État. Les candidats favorables à l'Union que sont le démocrate du Nord Stephen A. Douglas et le candidat constitutionnel John Bell sont soutenus par les factions modérées des deux villes, les candidats du nouveau parti républicain Abraham Lincoln et du parti démocrate du Sud, John C. Breckinridge étant privilégiés par les partisans de l'abolition d'une part, de la division de l'Union de l'autre. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans rend ainsi compte de cette bipolarisation :

« En Louisiane deux candidats seulement me semblent être en présence, M. Douglas sollicite bien aussi les voix des électeurs démocrates, mais il ne me paraît plus avoir aucune chance ni en ville ni dans les campagnes. *Son orateur, l'agent de son élection* est M. Pierre Soulé [...].

M. Bell par excellence le candidat de l'Union est soutenu à La Nouvelle-Orléans par tout le haut commerce qui se compose d'anciens Whigs et par le parti Know-Nothing qui depuis nombre d'années est maître dans cette ville. M. Bell l'emportera certainement [...]. M. Bell n'a pas ici un orateur [...] attaché mais son parti dispose de nombreux capitaux et V. E. n'ignore par le rôle que l'argent joue dans ce pays dans les luttes électorales.

M. Breckinridge le candidat de l'administration et de la désunion, n'a aucune chance en ville dont les instincts commerciaux et financiers sont si fortement alliés à ceux du Nord. Par contre il est plus que probable que dans le reste de l'État il l'emportera sur tous les autres candidats, dans les campagnes il est soutenu par tous les planteurs, par tous ceux qui se trouvent en contact avec l'esclavage, [...] qui par principe et par intérêt ne reculeraient devant aucune mesure destinée à défendre l'esclavage avec toutes ses conséquences. L'agent principal de l'élection de M. Breckinridge est M. Slidell le Sénateur de la Louisiane au Congrès, le principal confident de M. Buchanan¹⁶². »

¹⁶⁰ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1860, MAE, CPC-États-Unis-7.

¹⁶¹ Jerry L. TARVER, « The Political Clubs of New Orleans in the Presidential Election of 1860 », dans Samuel Claude SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 717-727 ; GRINSPAN, « "Young Men for War": The Wide Awakes and Lincoln's 1860 Campaign », *art. cit.*, p. 358-360.

¹⁶² Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1860, MAE, CPC-États-Unis-7.

La population française des deux villes est touchée par cette bipolarisation. À La Nouvelle-Orléans comme à New York, une élite franco-américaine milite en faveur des candidats modérés. La crainte des effets de la désunion a des effets puissants sur ces villes commerciales : Auvignac Dorville, l'intendant de la famille Saint-Gême, souligne avant même l'élection qu' « une guerre civile serait la ruine complète des États-Unis¹⁶³ ». Pierre Soulé à La Nouvelle-Orléans défend ainsi Douglas¹⁶⁴, tout comme Eugène Masseras, rédacteur du *Courrier des États-Unis* à New York¹⁶⁵. Ce dernier profite de sa diffusion bien au-delà de la seule ville de New York pour tenter de susciter un mouvement de popularité en faveur de Douglas parmi les Français :

« Chaque vote a son importance et le laisser perdre, c'est manquer à un devoir sacré envers le pays. [...] Face à l'ardeur infatigable avec laquelle les républicains battent le rappel de toutes leurs forces, les Unionistes doivent opposer une ardeur égale à marcher au scrutin en bataillons serrés. Pour ceux spécialement qui ont fait des États-Unis leur patrie d'adoption, l'heure est venue de payer la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée, tout en sauvegardant du même coup leurs franchises et leurs intérêts, auxquels le triomphe des républicains porterait une atteinte profonde¹⁶⁶ »

L'Abeille de La Nouvelle-Orléans, qui soutient Bell, cite souvent le *Courrier des États-Unis*, partageant sa modération et ses sentiments unionistes. Ses propriétaires sont alors des Français naturalisés, Gustave François Weisse, Étienne Duverger, Numa Dufour, associés à un journaliste américain d'origine newyorkaise, Samuel Harby¹⁶⁷. Les sentiments unionistes, qui proviennent de « conservateurs » et souvent anciens whigs, consistent à rendre compatible la citoyenneté américaine avec l'appartenance au Sud, comme le résume Randell Hunt, orateur d'une des grandes manifestations unionistes à la veille de l'élection : « [il] a déclaré qu'il était citoyen de la Louisiane, né et élevé dans le Sud, mais

¹⁶³ Lettre d'Auvignac Dorville à Anatole de Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1860, HNOOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 386.

¹⁶⁴ Pierre Soulé a été mêlé directement à la scission du parti démocrate en tant que représentant de la Louisiane à la Convention démocrate de Charleston, puis de Baltimore, qui mène à une division au sein même du parti démocrate à La Nouvelle-Orléans : *Le Courrier de la Louisiane*, 11 mai 1860 ; SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, *op. cit.*, p. 281-284.

¹⁶⁵ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 181-182.

¹⁶⁶ *Courrier des États-Unis*, 26 octobre 1860, cité dans AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 182.

¹⁶⁷ YOUNGMAN, *Historic Sketch of L'Abeille or the New Orleans Bee from September, 1827 to December, 1923*, *op. cit.*

qu'il n'oubliait pas aussi qu'il était citoyen des États-Unis¹⁶⁸ ». Cet appel invite ainsi les Français et descendants de migrants français à identifier leurs allégeances locales et nationales.

Mais, compte tenu de la diversité de la composition sociale et politique de l'émigration française à New York et La Nouvelle-Orléans, la modération ne domine pas toujours. À New York, les républicains français, après avoir été relativement en retrait à la fin des années 1850, connaissent un regain d'activisme politique. À la veille de l'élection présidentielle, un « Club républicain » est par ailleurs formé par les militants de la cause républicaine en Europe, Félix Vogeli et Eugène Quesne¹⁶⁹. Ce groupe assimile désormais le républicanisme français et le parti républicain américain des « *black republicans*¹⁷⁰ » et milite en faveur du candidat Lincoln, notamment par le biais d'un nouvel organe de presse, *Le Messager Franco-américain*, fondé par Eugène Quesne et repris par Louis Cortambert¹⁷¹. Les républicains français vont jusqu'à rejoindre les manifestations des « Wide-Awakes » lors du défilé du 3 octobre 1860 à New York. Ce mouvement de jeunesse pro-républicain s'est créé dans le contexte de l'effervescence politique de l'année 1860 et participe de la politisation de la population américaine à la veille de l'élection. Le *Courrier des États-Unis* dénonce alors le double combat politique des républicains français, aux États-Unis et en France, considérant que « ceux de nos compatriotes qui renoncent à leur titre de Français ne peuvent pas logiquement devenir qu'à demi américains, politiquement parlant¹⁷² » en se revendiquant simultanément de causes politiques françaises. Le mouvement en faveur de la désunion se manifeste quant à lui en Louisiane par l'intermédiaire du *Courrier de la Louisiane*, rédigé par un créole, Émile Hiriart, très attaché à la défense du Sud et de la suprématie blanche. Ce dernier fait appel aux « citoyens catholiques naturalisés¹⁷³ » en dénonçant une alliance entre Stephen Douglas et John Bell, ce dernier étant mis en avant comme émanant du parti Know-Nothing. Il insiste sur l'enjeu électoral qui doit mobiliser les « 18 000 électeurs tout récemment enregistrés dans

¹⁶⁸ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 6 novembre 1860.

¹⁶⁹ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 448.

¹⁷⁰ Les membres du parti républicain favorables à l'abolition de l'esclavage sont ainsi dénommés du fait de leur solidarité avec les noirs.

¹⁷¹ Charles CLERC, « Les Républicains modérés de langue française en exil aux États-Unis sous le Second Empire: le cas de deux journaux new-yorkais », *Revue française d'études américaines*, n° 78, 1998, p. 84-111 ; CLERC, « Les Républicains de langue française aux États-Unis 1848-1871 », *op. cit.*, p. 279-286.

¹⁷² *Courrier des États-Unis*, 4 octobre 1860, cité dans AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 161.

¹⁷³ *Le Courrier de la Louisiane*, 4 novembre 1860.

la paroisse d'Orléans ». Pour les convaincre, il met en avant l'acculturation liée à leur existence dans le Sud, qui doit rendre les migrants solidaires de l'institution de l'esclavage :

«Habitant le Sud, vivant du Sud, ils ne voudront point le trahir. Nous savons que la plupart d'entre eux ont apporté d'Europe des idées contraires à l'esclavage de la race nègre, mais depuis qu'ils sont ici, ils ont dû voir que ces idées n'étaient justes que de loin. Ils ont dû comprendre que la race nègre ne pouvait se civiliser que par l'esclavage, sous le contrôle de la domination de la race blanche. [...] Sous ce point de vue comme sous celui de l'intérêt du Sud, les citoyens naturalisés doivent voter pour M. Breckinridge, qui représente le vrai sentiment de cette section du pays¹⁷⁴ ».

Après avoir ainsi tenté de dissiper les idées esclavagistes venues d'Europe, il cherche à rallier les ouvriers qui contestent la concurrence que leur font les esclaves : « l'esclavage ne gêne personne dans le Sud et sert à tous. [...] Pour supprimer ces 1 000 ou 1 200 esclaves qui sont en ville et font concurrence aux ouvriers européens, il faudrait supprimer les 280 000 autres qui cultivent les terres de l'État et alors nous aurions plus d'ouvriers qu'avant et nous n'aurions plus de travail¹⁷⁵ ».

Les arguments des partisans de Lincoln à New York et de Breckinridge à La Nouvelle-Orléans portent néanmoins peu. Une très large majorité d'électeurs dans les deux villes, à l'inverse du reste de leurs États, vote pour les candidats unionistes Bell et Douglas, dont les candidatures combinés remportent respectivement 65% et 75% des suffrages (tableau 7.3). Les sources ne permettent malheureusement pas d'établir la participation des Français naturalisés à l'élection, bien que les démocrates du Sud défaits à La Nouvelle-Orléans, tels que John Slidell, attribuent ce résultat au vote des immigrants¹⁷⁶.

Tableau 7.3 : Résultats de l'élection présidentielle de 1860 à La Nouvelle-Orléans et New York.

	Breckinridge	Douglas	Bell
La Nouvelle-Orléans	2 645 voix (24,4%)	2 993 voix (27,6%)	5 215 voix (48%)
	Lincoln	« Fusion » Bell-Douglas	
New York	33 069 voix (34,5%)	62 657 voix (65,5%)	

Sources : *New York Times*, 9 novembre 1860 ; *Courrier de la Louisiane*, 7 novembre 1860.

¹⁷⁴ *Le Courrier de la Louisiane*, 4 novembre 1860.

¹⁷⁵ *Le Courrier de la Louisiane*, 6 novembre 1860.

¹⁷⁶ Cité dans BERLIN et GUTMAN, « Natives and Immigrants, Free Men and Slaves: Urban Workingmen in the Antebellum American South », *art. cit.*, p. 1199-1200.

Il faut néanmoins rappeler que tous les Français ne votent pas, voire que tous ne font preuve d'intérêt ou de compréhension vis-à-vis des enjeux de la campagne américaine, surtout parmi les nouveaux arrivants de France. Jean-Charles Houzeau, à peine parvenu à La Nouvelle-Orléans, décrit sa difficulté à comprendre la politique américaine : « je me suis donné beaucoup de peine pour débrouiller les tendances des différents partis. C'est là une étude difficile, car les partis ne disent pas souvent ce qu'ils veulent¹⁷⁷ ». De même à New York, Cécile Souttre, jeune Lorraine arrivée à New York en 1860, témoigne d'une compréhension assez sommaire des enjeux : « Dans le Sud, il n'y a que des esclaves. Le président ne veut plus d'esclaves, c'est pour cela qu'ils se battent¹⁷⁸ ». Une anecdote publiée dans le *Courrier de la Louisiane* témoigne aussi ironiquement de la désorientation des Français vis-à-vis de l'élection présidentielle de 1860, et de la prégnance de leur culture politique. Des voyageurs faisant escale à Bristol, en Virginie

« s'amuse à parler politique et à donner des votes pour la présidence. Le résultat que nous avons obtenu est celui-ci : 90 pour Breckinridge, 50 pour Bell, 3 pour Douglas, et 1 (un Français) pour Napoléon. Il a été très difficile de faire comprendre la question à ce Français qui venait d'arriver de France. Après lui avoir expliqué qu'il ne s'agissait pas d'élire un président pour la France mais pour les États-Unis, nous lui demandâmes de nouveau quel était celui de nos candidats qu'il préférait ? Il répondit : "Napoléon, Napoléon, toujours Napoléon". Ce mot n'est pas un principe, mais c'est du patriotisme le plus caractérisé¹⁷⁹. »

Comment comprendre alors, lorsque les bruits de Sécession se multiplient, le positionnement politique des Français dans deux métropoles appartenant certes à des ensembles régionaux opposés, mais plutôt attachées à la préservation de l'Union lors de l'élection présidentielle ? Comment s'explique le glissement vers le patriotisme, observé lors de la mobilisation militaire du printemps 1861, qui les range dans des camps opposés ?

¹⁷⁷ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1857, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, op. cit., p. 99.

¹⁷⁸ Lettre de Cécile Souttre à ses cousins, New York, 2 février 1861, citée par MAIRE, *Lettres d'Amérique. Des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays (1802-1892)*, op. cit., p. 20-21. Voir Annexe 104.

¹⁷⁹ *Le Courrier de la Louisiane*, 15 septembre 1860.

C. *Choix de conviction, ralliement patriotique ou neutralité : la cristallisation des choix face au « volcan prêt à éclater »*

Si l'étude de la participation des Français de New York et La Nouvelle-Orléans à la guerre de Sécession n'entre pas dans le cadre de cette étude, et a fait par ailleurs l'objet de thèses récentes, le déclenchement de la guerre civile constitue un *terminus ad quem* qui reflète les évolutions divergentes de la politisation française dans les deux villes¹⁸⁰. Ces divergences constituent un tournant dans la structure de l'Atlantique français. La rupture intervenue entre l'élection d'Abraham Lincoln en novembre 1860 et les premiers affrontements militaires du printemps 1861 révèle la diversité des attitudes des Français dans les deux villes, mais également le resserrement de leurs options. La prégnance du patriotisme et les effets d'union sacrée rendent la modération comme la neutralité difficiles, voire impossibles. Après la nouvelle de la victoire de Lincoln à New York, le *New York Times* considère que « le retour de Napoléon I^{er} d'Elbe n'a pas créé une excitation plus grande que les résultats de la présente élection¹⁸¹ » suggérant, par cette comparaison avec la France, le caractère polarisant de l'événement, qui suscite enthousiasme ou hostilité, ainsi qu'une effervescence allant déjà de pair avec des bruits de guerre. À La Nouvelle-Orléans, le mouvement amorcé par la Caroline du Sud vers la sécession en décembre 1860 rend les pronostics sombres pour la Louisiane qui, selon Auvignac Dorville, « comme quelques autres qui ne se sont pas encore prononcés seront forcément obligés de suivre ce mouvement de séparation [...]. En attendant nous sommes sur un volcan prêt à éclater et à nous engloutir¹⁸² ».

En effet, si les Français de New York et La Nouvelle-Orléans pouvaient se tenir encore à l'écart de la crise politique, la rupture de l'Union les met face à un choix impératif. Une poignée de radicaux convaincus continuent, au Nord, comme, bien plus difficilement, au Sud, à défendre l'abolition et promouvoir une égalité raciale absolue. En Louisiane, la défense du sol louisianais rappelle les grandes heures de l'union sacrée lors de

¹⁸⁰ Les études portent d'abord sur les relations diplomatiques entre la France et les États-Unis, et en particulier la Confédération, mais également sur la participation militaire de Français dans les deux camps : SAINLAUDE, *La France et la Confédération sudiste (1861-1865): La question de la reconnaissance diplomatique pendant la guerre de Sécession*, op. cit., p. 70-78 ; SAINLAUDE, *Le gouvernement impérial et la guerre de sécession, 1861-1865: l'action diplomatique*, op. cit. ; AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », op. cit.

¹⁸¹ « The return of the First Napoleon from Elba dit not create a greater excitement than the returns of the present election », *New York Times*, 8 décembre 1860.

¹⁸² Lettre d'Auvignac Dorville à Anatole de Saint-Gême, La Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1860, HNOC, Ste-Gême Papers, MSS 100, Folder 387.

la bataille de La Nouvelle-Orléans, et constitue une solution paradoxale à la disqualification des allégeances nationales française et américaine lors de la crise sécessionniste. Les nécessités de l'union sacrée amènent à une radicalisation à New York comme à La Nouvelle-Orléans, qui pousse les modérés au silence ou à l'exil. C'est ainsi au nom de patriotismes opposés que des Français, naturalisés ou non, finissent par rejoindre les troupes mobilisées au Nord comme au Sud lorsque la guerre éclate, la défense cumulée du sol et des intérêts locaux primant alors sur toute autre considération politique¹⁸³.

1) Les radicaux partisans de l'égalité raciale

Il faut souvent attendre le cours ou la fin de la guerre de Sécession pour que les positions des radicaux français de New York et de La Nouvelle-Orléans puissent s'exprimer sur les sujets auparavant tabous des relations raciales et de l'esclavage. Ces prises de positions démontrent l'évolution des positions avec le contexte de guerre, et l'influence de convictions antérieures mais plus difficilement exprimables. Leurs positions les placent ainsi à une extrémité de l'échiquier politique américain, celui des « républicains noirs ».

Les itinéraires du scientifique belge Jean-Charles Houzeau ou du journaliste français Charles Testut révèlent l'influence du contexte sur leurs prises de positions vis-à-vis du préjugé de race et de l'esclavage. Avant la guerre de Sécession, les correspondances de Houzeau témoignent d'une certaine hiérarchisation des races, lorsqu'il taxe l'esclave fugitif « d'homme inférieur », les Indiens de « sauvages » bien peu distincts des « animaux », et les Français ou Espagnols de races inférieures aux Anglo-américains¹⁸⁴. Pour autant, le théâtre des violences raciales aux États-Unis le sensibilise à la cause des noirs, notamment suite à l'affaire *Dred Scott*, qui constitue une nouvelle victoire des propriétaires d'esclaves à l'échelle fédérale, tout en critiquant les abolitionnistes qui prêchent l'insurrection des esclaves¹⁸⁵. Il assimile par ailleurs la censure qui règne dans les États du Sud à la répression en Europe dont il avait horreur :

¹⁸³ NYSTROM, *New Orleans After the Civil War: Race, Politics, and a New Birth of Freedom*, op. cit., p. 6-9 ; FREEHLING, *The Road to Disunion. Vol. II Secessionists Triumphant (1854-1861)*, op. cit., p. 463-498.

¹⁸⁴ Lettres de Jean-Charles Houzeau à ses parents, XVIth range East, 15 août, 1^{er} octobre et 15 novembre 1859, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, op. cit., p. 217, 220, 226.

¹⁸⁵ L'arrêt *Dred Scott v. Stanford* de la Cour Suprême des États-Unis refuse d'accorder la liberté à Dred Scott et son épouse, qui avaient engagé des poursuites contre leur maître, réclamant leur liberté pour avoir séjourné dans l'Illinois, un État libre, et le territoire du Wisconsin. Le cas devient emblématique du combat des abolitionnistes, mais également du maintien par la Cour Suprême des discriminations contre les noirs, leur refusant les droits des citoyens, et réaffirmant les droits de

« pour maintenir l'esclavage, il faut recourir à tous les moyens des despotismes. Nous n'avons pas de liberté de la presse, ni de liberté de la Chaire, ni de liberté de parler, dès qu'on touche à cette question là : c'est comme à Paris sous l'Empire¹⁸⁶. »

Cependant, s'il ne prend pas position dans la guerre de Sécession, arguant de sa neutralité d'étranger, il fuit le Texas au début du conflit, étant « soupçonné de ne pas voir toutes ces atrocités de bon œil¹⁸⁷ ». Les circonstances de la guerre l'amènent à exprimer son point de vue de façon engagée : réfugié au Mexique, il dénonce les violences qui ont lieu à La Nouvelle-Orléans et parle des États esclavagistes comme d'une « terre maintenant maudite¹⁸⁸ ». Il en vient ainsi à exposer ses vues directement d'abord en Europe, par ses correspondances avec la *Revue Trimestrielle*¹⁸⁹, puis par son essai « Question de l'esclavage » publié en 1863 :

« Je ne puis accorder [aux planteurs] qu'ils adoptent l'idée chrétienne de l'égalité virtuelle des hommes. [...] La race nègre n'a pas créé la civilisation ; mais n'est-elle pas susceptible d'y participer ? Les derniers événements semblent l'affirmer : ils l'ont trouvée à la hauteur de sa situation nouvelle. [...] Si nous admettons une distinction fondée sur le degré d'aptitude, ce n'est donc pas à la race, c'est aux individus qu'il faut l'appliquer¹⁹⁰ ».

propriété des maîtres sur leurs esclaves : « Dred Scott est mort, et je compte bien le pleurer dans le prochain n° de la *Revue Trimestrielle* », lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, San Antonio, 6 novembre 1858. Il critique la tentative de soulèvement de John Brown en 1859 en Virginie, non sur le principe, mais sur la méthode : « un homme qui ne trouvait pas d'autre moyen d'exercer son humanité que celui de tuer des blancs ! », lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, XVIth range East, 2 janvier 1860, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868, op. cit.*, p. 181, 233.

¹⁸⁶ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, San Antonio, 28 mars 1861, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868, op. cit.*, p. 271.

¹⁸⁷ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, Matamoros, 16 avril 1862, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868, op. cit.*, p. 270. « Ceci au reste ne me préoccupe que fort indirectement, d'abord parce que je suis astreint comme étranger à une neutralité absolue ; et ensuite parce que toute la zone frontière est fortement opposée aux planteurs et vote en masse pour l'Union », lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, San Antonio, 28 mars 1861, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868, op. cit.*, p. 271.

¹⁸⁸ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, Matamoros, 27 avril 1862, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868, op. cit.*, p. 282.

¹⁸⁹ Jean-Charles HOUZEAU, « Correspondance d'Amérique », *Revue Trimestrielle*, XVIII-XXXV, 1858-1862.

¹⁹⁰ Jean-Charles HOUZEAU, « Question de l'esclavage », *Revue britannique. Tome 2*, 1863, p. 293-308, 379-400, 463-482, p. 296-298.

Il retourne alors à La Nouvelle-Orléans une fois celle-ci prise par les forces de l'Union, et collabore au journal *L'Union* fondé par des libres de couleur, avant de prendre la direction de *La Tribune*, qui milite en faveur de l'égalité raciale¹⁹¹. La prise de La Nouvelle-Orléans en avril 1862 est en effet le moment où la liberté d'expression pour les adversaires de l'esclavage et des discriminations raciales est enfin possible, car la censure qui pesait auparavant est levée. On découvre alors que Louis Dufau, qui défendait le patriotisme louisianais, s'affiche comme unioniste. Il participe à la création avec Anthony Fernandez de l'« Union Association of New Orleans » qui a pour but « la restauration de la Constitution et des lois des États-Unis et de l'État de la Louisiane tels qu'ils existaient avant le vote de l'acte de Sécession du 26 janvier 1861¹⁹² ».

À New York pendant la guerre, on voit également des républicains français détracteurs de l'esclavage s'associer aux « républicains noirs ». C'est le cas de Bernard Saint-Gaudens, qui entretient des liens personnels avec Horace Greeley, ce qui est peut-être l'un des facteurs de son ralliement à l'abolitionnisme¹⁹³. Après la guerre, sa promotion de l'égalité raciale passe par la participation à des loges interraciales :

« Pendant la guerre de Sécession, il devint abolitionniste, "républicain noir". Et enfin, pour couronner le tout, il se fit franc-maçon, et tenait à s'associer aux francs-maçons noirs et à présider à leurs initiations. Les autres francs-maçons blancs l'ostracisèrent en conséquence. Il leur dit d'aller voir ailleurs et n'assista plus à l'avenir qu'aux réunions des loges noires, tout en ayant toujours expliqué à ses enfants que la franc-maçonnerie était un ordre sublime et impressionnant¹⁹⁴. »

¹⁹¹ Sheri Lyn ABEL, *Charles Testut's Le Vieux Salomon: Race, Religion, Socialism, and Freemasonry*, Lexington Books, 2009 ; HOUZEAU, RANKIN et DENAULT, *My Passage at the New Orleans Tribune: A Memoir of the Civil War Era*, op. cit ; BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, op. cit ; Rebecca J. SCOTT, « Public Rights, Social Equality, and the Conceptual Roots of the Plessy Challenge », *Michigan Law Review*, vol. 106, n° 5, 2008, p. 777-804.

¹⁹² « Its object is the restoration, in this city, of the Constitution and laws of the United States and of the State of Louisiana, as they existed previous to the passage of the act of secession, on the 26th of January, 1861 », *New York Times*, 19 juin 1862.

¹⁹³ « Perhaps it was this interesting succession of paradoxes that induced Horace Greeley, in addition to those other customers already named, to become a steady purchaser at Bernard Saint-Gaudens' store, for Greeley must have delighted to wrangle with this argumentative shoemaker upon the philosophy of footwear », SAINT-GAUDENS et SAINT-GAUDENS, *The Reminiscences of Augustus Saint-Gaudens*, op. cit., p. 17.

¹⁹⁴ « Then during the Civil War, he became an abolitionist, a "Black Republican". And finally, to cap the whole, he set himself up as a white Freemason, who would insist on associating with the negro Freemasons and presiding at their initiations. The other white freemasons accordingly blacklisted him. So he told them to go elsewhere, and in the future, never attended any but negro lodge meetings,

Cette ouverture au mélange entre blancs et noirs au sein de la franc-maçonnerie est également un phénomène que l'on retrouve chez Charles Testut, réfugié à New York pendant la guerre de Sécession, qui contribue à distance à la *Tribune*. À son retour à La Nouvelle-Orléans en 1871 il fonde *L'Équité*, défend l'égalité raciale et participe aux loges créées par les hommes de couleur. C'est aussi le cas d'Eugène Chassaing, compositeur français émigré à La Nouvelle-Orléans en 1857 et membre du Suprême Conseil écossais de La Nouvelle-Orléans qui ouvre les loges écossaises aux noirs en 1867¹⁹⁵.

Si ces itinéraires individuels peuvent apparaître comme des exceptions, liées à des profils politiques engagés dès avant la guerre de Sécession, le conflit accentue leur activisme et leurs convictions et les amène à prendre part aux multiples facettes de la lutte en cours. À l'opposé de cet engagement, les populations d'origine française prenant fait et cause pour la défense de l'esclavage et du préjugé de race au sein de la Confédération présentent un profil bien différent.

2) Les Franco-louisianais confédérés

Jean-Charles Houzeau parle des familles franco-louisianaises de La Nouvelle-Orléans comme étant restées à part de la société américaine : « je crois que ce petit groupe français ne comprend pas la société où il vit ; ces hommes sont restés des colons, mais ils ne sont pas devenus un peuple¹⁹⁶ ». Or cet esprit « colon », dont on a vu qu'il s'accommodait de l'esclavage, se traduit par un fort sentiment d'appartenance locale à la fois teinté de racisme, de volonté de défendre les prérogatives des blancs et des maîtres dans la société américaine et de mise en avant des spécificités culturelles de la Louisiane. Lors de la Sécession, il ne semble plus possible pour ceux qui s'en revendiquent de concilier « la citoyenneté américaine avec le patriotisme louisianais¹⁹⁷ », d'après l'expression d'Émile

though he always explained his children that Freemasonry was a sublime and impressive order », SAINT-GAUDENS et SAINT-GAUDENS, *The Reminiscences of Augustus Saint-Gaudens*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁹⁵ LAGARDE, « Charles Testut: Critic, Journalist, and Literary Socialist », *op. cit.* ; ABEL, *Charles Testut's Le Vieux Salomon: Race, Religion, Socialism, and Freemasonry*, *op. cit.* ; VIATTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », *art. cit.*, p. 45. Pour autant, Eugène Chassaing s'associe au patriotisme louisianais au début de la guerre de Sécession, composant la musique de chants de guerre des Confédérés : « Confederate Land : Patriotic song », « Guerre aux Yankees ! Chant confédéré », 1861, Johns Hopkins University Library, MF 3179, Reel 108, n° 3389 ; Reel 112, n°3937 ; BELL, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, *op. cit.*, p. 265-268.

¹⁹⁶ Lettre de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans, 11 février 1858, HOUZEAU, ELKHADEM, FELIX et DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, *op. cit.*, p. 114.

¹⁹⁷ *Renaissance Louisianaise*, 5 mai 1861, cité dans TREGLE, « Creoles and Americans », *op. cit.*, p. 166.

Hiriart. Or, comme le suggère Joseph Tregle, « l'avènement de la guerre de Sécession amena ce que certains virent comme la dernière chance de réveil de la suprématie créole. Le 5 mai 1861, un nouveau journal fit son apparition à La Nouvelle-Orléans, *La Renaissance Louisianaise, organe des populations Franco-Américaines du Sud*. [...] Elle défendit avec passion un double objectif, la victoire absolue de la Confédération du Sud, et la création en son sein d'une Louisiane restaurée dans son état original de communauté dont le cœur, l'esprit et l'âme étaient irrévocablement français¹⁹⁸ ».

L'adhésion à ce projet au sein d'une société franco-louisianaise est facilitée par nombreuses alliances matrimoniales entre personnes d'origine française plus ou moins ancienne. C'est notamment le cas des immigrants que l'on pourrait qualifier de « deuxième génération », dont les parents étaient venus de France ou de Saint-Domingue au début du siècle, et qui ont grandi dans une Louisiane américaine mais de culture française¹⁹⁹. Cette génération née dans les années 1830 a été nourrie d'un patriotisme local, alors que la vie politique nationale est ponctuée de crises lors de leur apprentissage politique. Elle est particulièrement sensible à la mobilisation de l'élection de 1860 et aux formes politiques hybrides entre organisations politiques et militaires qui en émergent²⁰⁰. Ernest Lagarde est par exemple le fils d'un soldat de l'Empire : il est né à La Nouvelle-Orléans en 1836, et dès 1860 crée un quotidien du soir bilingue, *La Sentinelle/ The Evening Sentinel* dévoué à la cause du candidat Breckinridge. Il est aussi l'un des premiers à s'engager militairement pour la Confédération²⁰¹. C'est également le cas d'Alfred Mercier, dont le père a émigré de

¹⁹⁸ « The coming of the Civil War provided what some saw as their last chance for revival of creole supremacy. On May 5, 1861 a new journal made its appearance in New Orleans *La Renaissance Louisianaise, organe des populations Franco-Américaines du Sud*. Launched by Émile Hiriart, it listed among its patrons many of the most illustrious members of the creole society [...]. It committed passionately a double goal, absolute victory of Southern Confederacy and creation within it of a Louisiana restored to original estate as a community whose heart, mind and spirit were irrevocably French », TREGLE, « Creoles and Americans », *op. cit.*, p. 168.

¹⁹⁹ WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », *op. cit.*

²⁰⁰ C'est le cas des clubs de La Nouvelle-Orléans : TARVER, « The Political Clubs of New Orleans in the Presidential Election of 1860 », *op. cit.*

²⁰¹ « Le soussigné se propose de publier dans la ville de La Nouvelle-Orléans un journal voué à la défense des principes démocratiques tels qu'ils ont été compris et exposés dans la plateforme de la Convention Constitutionnelle du Sud, à Baltimore, et tels qu'ils sont professés par les vrais amis de la liberté constitutionnelle. *La Sentinelle* [...] en se mêlant de la lutte ouverte par la campagne actuelle, fera, pour maintenir ces principes, des efforts incessants et des appels fréquents et directs à la démocratie, surtout au patriotisme du peuple de cet État », *Courrier de la Louisiane*, 13 juin 1860. « Quand éclata la guerre entre les États M. Lagarde fut un des premiers à prendre du service dans les rangs des Confédérés. [...] Après la chute de Richmond, M. Lagarde qui avait collaboré aux journaux de

Gironde au début du siècle, ou de Paul Pecquet du Bellet, dont les parents sont réfugiés de Saint-Domingue. Ce dernier publie à la fin de la guerre un mémorandum où il justifie sa position de confédéré :

« Né en Louisiane, et défenseur des droits des États par principe, je n'eus d'autre alternative que de partager les destinées de mon État. Lorsque la Louisiane vota l'ordonnance de sécession, je devins *ipso facto* un confédéré²⁰². »

La naissance en Louisiane fait ainsi prévaloir une forme d'appartenance davantage liée au sol qu'au sang. Pour autant, les liens avec la France persistent : nombre de créoles louisianais y ont fait leurs études et vécu plusieurs années, et y trouvent souvent refuge pendant la guerre. Ces liens justifient selon eux une mobilisation de l'opinion publique française en faveur d'une alliance diplomatique entre le Second Empire et la Confédération, bien que sans succès²⁰³.

Par ailleurs, les intermariages au sein de l'élite néo-orléanaise étudiés par Robert Reinders témoignent bien de l'intégration rapide des migrants français dans la société créole, par le biais des succès liés à l'économie esclavagiste. Le futur ambassadeur de la Confédération en Europe, Pierre Adolphe Rost, est un Français ayant épousé une créole héritière d'une grande famille de planteurs louisianais, Louise Destrehan. Des familles franco-louisianaises vivent ainsi partagées entre les deux rives de l'Atlantique. La famille Musson en est un cas exemplaire : Germain Musson, natif de Saint-Domingue s'installe en Louisiane au début du siècle, et épouse une créole de La Nouvelle-Orléans. Il vit entre la France et la Louisiane, et sa fille Marie-Célestine épouse à La Nouvelle-Orléans un banquier français né à Naples, Auguste Degas. Les familles Degas et Musson restent

cette ville avec Durant da Ponte et avec W. M. Boswell un ancien journaliste de La Nouvelle-Orléans, s'adonna au professorat. [...] M. Lagarde épousa le 11 février 1861 à l'église des Jésuites Mlle Léonie Lafforgue [...]. Mme Lagarde suivit son mari à la guerre et bien des soldats louisianais reçurent le plus généreux accueil dans son hospitalière demeure de Richmond », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 12 février 1911.

²⁰² « Born in Louisiana, and a States' rights man in principle, I had no alternative but to share the destinies of my State. When Louisiana passed her ordinance of secession, I became *ipso facto* a confederate », Paul Pecquet du Bellet de Verton, « The Confederate Cabinet and their agents in Europe – The American Civil War », Paris, 1 October 1865, manuscrit transcrit par Nicolas Kariouk, LSU, Pecquet du Bellet Family, MSS 4702.

²⁰³ Salwa NACOUZI, « Les créoles louisianais défendent la cause du Sud à Paris (1861-1865) », *Transatlantica*, 2002, <http://transatlantica.revues.org/document451.html>, consulté le 4 février 2013 ; Alfred MERCIER, *Du Panlatinisme, Nécessité d'une alliance entre la France et la Confédération du Sud*, Paris, Librairie Centrale, 1862 ; Paul PECQUET DU BELLET, « Lettre sur la Guerre américaine », *Extrait du journal Le Pays*, Paris, Schiller Ainé, 1862.

proches au point de partager, pendant la guerre de Sécession, une culture confédérée²⁰⁴. René Degas, le neveu de Michel Musson, alors encore adolescent, formule des vœux de succès pour le Sud, comme des projets de fortune en Louisiane :

« Ne pouvant aller me battre avec vous à La Nouvelle-Orléans je me suis plus d'une fois battu pour vous au collège, on m'appelait esclavagiste, je leur lançais les sottises les plus atroces, ça terminait toujours par une pochade générale, dans la rue Caumartin ; nous n'étions que deux contre dix mais nous les cassions tout de même. [...] Que je voudrais être là bas avec vous, si le brave oncle Eugène pouvait m'emmener ; j'ai l'air d'avoir vingt ans maintenant²⁰⁵. ».

Ce patriotisme franco-louisianais amène au réinvestissement d'une culture patriotique d'origine française, teintée des enjeux de la guerre de Sécession. Certes, un rejet profond des excès révolutionnaires sous la Terreur se traduit, pour les partisans de Breckinridge, par le rejet du slogan « *la république une et indivisible ou la mort* », considérant que « c'est ainsi que, sous la Révolution française, parlaient Carrier, Lebas, Dubois-Crancé, Hébert, d'horrible mémoire. C'est ainsi que parle aujourd'hui M. Douglas²⁰⁶ ». Pour autant, l'appel au patriotisme local sous la nouvelle bannière confédérée puise largement dans la culture politique française, comme en témoigne la reprise de la *Marseillaise* intitulée la *Louisianaise* et composée par Louis Placide Canonge, archétype du créole d'origine française et domingoise (image 7.1).

²⁰⁴ REINDERS, *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, op. cit., p. 11-13 ; Marilyn R. BROWN, *Degas and the Business of Art : a Cotton Office in New Orleans*, University Park, Pa., Pennsylvania State University Press, 1994 ; Jean Sutherland BOGGS et Marilyn R. BROWN, *Degas et la Nouvelle-Orléans*, Copenhague, Ordstrupgaard, 1999 ; BENFEY, *Degas in New Orleans : Encounters in the Creole world of Kate Chopin and George Washington Cable*, op. cit ; Michael F. KNIGHT, « The Rost Home Colony, St. Charles Parish, Louisiana », *Prologue*, vol. 33, n° 3, 2001, p. 214-220.

²⁰⁵ Lettre de René Degas à son oncle Michel Musson, Paris, 13 octobre 1861, HTML, Degas-Musson Papers, MSS 226, Box 1, Folder 27. Voir Annexe 105.

²⁰⁶ *Le Courrier de la Louisiane*, 20 septembre 1860.

Image 7.1 : Chant patriotique « La Louisianaise » composé par Louis-Placide Canonge, sur l'air de « La Marseillaise », 1861.

Diffusion non autorisée

Source : Louisiana Digital Library.

L'héritage napoléonien est à son tour convoqué. Eulalie Arnous, fille d'un soldat de l'Empire réfugié en Louisiane après 1815, s'adresse ainsi à la milice formée de Français chargée du maintien de l'ordre du territoire. Elle célèbre le fait que les « couleurs de la France se marient à celle des États confédérés » et rappelle les grandes dates des victoires françaises :

« Je suis fière, moi, Créole d'Iberville, d'être choisie par vous pour marraine de votre drapeau. Il est vrai que je suis la petite fille d'un volontaire de 92, la fille d'un soldat du grand Napoléon, et que j'ai été élevée en partie dans votre beau pays.

Je vous remets donc ce drapeau béni de notre sainte religion où les couleurs de la France se marient à celle des États confédérés.

Ces couleurs de la France ont flotté victorieuses sur leurs champs de bataille, de Valmy à Marengo, d'Austerlitz à Solférino [...].

C'est aussi le drapeau de la garde nationale de France dont la devise est liberté, ordre public. Que ce soit aussi la vôtre et pendant que notre jeunesse est sur les champs de bataille à

défendre les droits de l'État, nous dormirons tranquilles sûrs que vous contribuerez à maintenir la sûreté des personnes et des propriétés.²⁰⁷ »

Les milices à La Nouvelle-Orléans au début de la guerre se Sécession mobilisent ainsi nombre de Français et descendants de Français²⁰⁸. Cette forme de participation constitue un intermédiaire entre engagement volontaire et service forcé, les étrangers étant chargés, en particulier dans le Sud, dès le début de la guerre de Sécession, de participer au maintien de l'ordre, sans pour autant prendre part aux opérations militaires. Ce phénomène traduit également le positionnement complexe des Français face à la mobilisation patriotique, au Nord comme au Sud. Leur ambivalence peut ainsi être lue, *mutatis mutandis*, à partir des concepts élaborés par l'historiographie de la guerre totale au XX^e siècle, entre contrainte et consentement²⁰⁹. En effet, il faut faire la part de l'effet d'entraînement, au commencement de la guerre, dès la nouvelle de la chute du Fort Sumter, et du phénomène d'union sacrée qui touche les deux villes.

3) Les ralliements à l'Union Sacrée, au Sud comme au Nord

Les historiens se sont interrogés sur le phénomène d'union sacrée à New York et La Nouvelle-Orléans au début de l'année 1861, lors de la sécession. La Nouvelle-Orléans en particulier constitue un cas d'école, tant la ville est apparue comme affichant une opinion modérée et unioniste tout au long des crises de la décennie 1850. Or, lorsqu'il s'agit de voter la Sécession, la frénésie sécessionniste la saisit²¹⁰. De même à New York, alors que l'élection de Lincoln est perçue assez froidement, les premiers bruits de guerre font pencher la ville du côté de la guerre menée par l'Union.

Les effets de l'union sacrée, qui voit les Français du Nord défendre l'Union, ceux du Sud se ranger sous la bannière confédérée, ne sont d'abord ni immédiats ni complets. Au Nord comme au Sud, des réticences face à la dissolution de l'Union persistent jusqu'au début de la guerre. *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* et le *Courrier des États-Unis* partagent les appels à la modération. *L'Abeille* appelle, après l'élection de Lincoln, à se servir « des

²⁰⁷ Discours d'Eulalie Arnous, [novembre 1861], HTML, Arnous-Lessassier Family Papers, MSS 159, Folder 13.

²⁰⁸ Voir notamment : Farid AMEUR, « "Au nom de la France, restons unis !" Les milices françaises de la Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 28, 2008 ; NYSTROM, *New Orleans After the Civil War: Race, Politics, and a New Birth of Freedom*, op. cit., p. 16-17.

²⁰⁹ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Annette BECKER, 14-18, *Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000 ; Frédéric ROUSSEAU, *La Guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris, Seuil, 1999 ; Frédéric ROUSSEAU et Rémy CAZALS, 14-18, *le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001.

²¹⁰ Charles P. ROLAND, « Louisiana and Secession », *Louisiana History*, vol. 19, n° 4, 1978, p. 389-399.

moyens légaux pour défendre les intérêts du Sud²¹¹ », alors qu'Eugène Masseras propose depuis New York un « plébiscite » proposant une « transaction embrassant sur les bases de conciliation mutuelle tous les points en litige entre le Sud et le Nord²¹² » et ratifié au suffrage universel direct dans toute l'Union. Cependant, ces modérés sont rapidement dépassés, tant par l'activisme des autres États du Sud qui choisissent la sécession, que par le patriotisme local. Le consul de France à La Nouvelle-Orléans ne se fait ainsi que peu d'illusions sur le choix de la Louisiane à la fin de l'année 1860 :

« Chaque jour les passions sont plus surexcitées, l'espérance, le désir même d'une conciliation ont disparu. Aujourd'hui les partisans d'une entente préalable entre les États du Sud eux-mêmes aussi bien que les défenseurs de l'Union dont les débris sont flétris du nom de soumissionnistes sont débordés. La séparation à tout prix reste seule à l'ordre du jour et l'on peut affirmer que le 23, le 25 janvier au plus tard la Louisiane aura suivi l'exemple que vient de donner la Caroline du Sud. [...]»²¹³.

À La Nouvelle-Orléans, les « coopérationnistes », opposés aux « sécessionnistes », réclament une convention des États du Sud plutôt qu'une sécession immédiate, mais sont rapidement dépassés²¹⁴. Le retournement d'opinion à La Nouvelle-Orléans s'explique largement par l'effet d'entraînement de la sécession de la Caroline du Sud survenue le 20 décembre 1860. La ville devient un pôle sécessionniste, après avoir pourtant été un exemple de modération dans le vote présidentiel. Elle élit 20 délégués sécessionnistes sur les 25 élus à la convention de l'État chargée de se prononcer sur le maintien ou la sortie de l'Union²¹⁵. Pierre Soulé, qui s'est présenté comme coopérationniste, est battu, et son programme refusé²¹⁶. La minorité de délégués élus à La Nouvelle-Orléans qui partagent sa

²¹¹ *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 8 novembre 1860.

²¹² *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 15 décembre 1860.

²¹³ Dépêche du consul de France à La Nouvelle-Orléans au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1860, MAE, CPC-États-Unis-7.

²¹⁴ Le 12 décembre 1860, la Législature et gouverneur de Louisiane décident de convoquer une convention pour décider d'une éventuelle sécession. L'élection des délégués a lieu le 7 janvier et voit la victoire des sécessionnistes à 52,7% des votes : SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 289-301.

²¹⁵ SACHER, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, op. cit., p. 295.

²¹⁶ « The partisans of immediate secession and separate State action say we are embarrassed when asked to say what we want; -they are not embarrassed, they cannot be, their answer is easily given, - 'Let us destroy.' Well, we, the Cooperationists, say, 'Before we destroy, let us look for the elements wherewith to reconstruct' », discours de Pierre Soulé, 3 janvier 1861, cité dans le *New York Times*, 10 janvier 1861.

modération compte également des descendants de Français tels que Joseph A. Rozier, dont le père émigra au début du siècle à New York puis dans le Missouri, ou Charles Bienvenu, créole louisianais et franc-maçon écossais, membre de *L'Étoile Polaire* et du Suprême Conseil de la Louisiane, mais ils échouent à faire entendre leurs vues²¹⁷.

Lorsque la sécession de la Louisiane est votée le 26 janvier 1861, la nouvelle provoque une vague de liesse et d'enrôlements volontaires à La Nouvelle-Orléans, y compris parmi les Français de nationalité, que le consul de France tente pourtant d'enrayer²¹⁸. Cet engouement généralisé est retranscrit par Félix Grima, un jeune créole :

« Notre ville ressemble à une place de guerre. Une véritable fureur martiale s'est emparée de l'esprit de notre jeunesse, et nos enfans mêmes ne jouent plus qu'au soldat. Toutes affaires ont cessé²¹⁹. »

Nombre d'ouvriers et de petits commerçants français se rallient à l'armée et à la milice, mais les raisons de ces engagements sont complexes. Michel Cordillot rappelle en effet que la conjoncture économique du début de l'année 1861 amène nombre d'ouvriers désœuvrés à chercher un emploi, et l'armée leur offre une rémunération assurée²²⁰. Par ailleurs, le service dans la milice est obligatoire pour les Français vivant à La Nouvelle-Orléans, comme le confirme Pierre Soulé, qui s'est finalement rallié à la sécession :

« le service dans la milice ne doit pas être confondu avec le service militaire proprement dit. [...] Étant de droit commun, il est d'obligation universelle. [...] C'est une obligation naturelle péremptoire, un devoir sacré dont l'étranger ne peut s'exonérer qu'en quittant le pays²²¹. »

La « Légion française » formée le 26 avril 1861 par les Français de La Nouvelle-Orléans est divisée entre les « Gardes d'Orléans », les « Volontaires français » et les « Volontaires indépendants ». Ils affichent des « sympathies pour la cause du Sud », comme le montre leur soutien au « droit de chaque peuple à se gouverner comme il l'entend²²² ». Un défilé

²¹⁷ REINDERS, *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, *op. cit.*, p. 243 ; ROLAND, « Louisiana and Secession », *art. cit.*, p. 397-399.

²¹⁸ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 522-523.

²¹⁹ Lettre de Félix Grima à M. Collard, La Nouvelle-Orléans, 26 mai 1861, HNOC, Grima Family papers, MSS 99.

²²⁰ CORDILLOT, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, *op. cit.*, p. 210-211.

²²¹ Lettre de Pierre Soulé au consul Méjean, La Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1861, LC, Papers of Eugene Méjean, cité dans AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 525.

²²² AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 526.

de la Légion française dans la ville, réunissant 1 200 hommes le 28 juillet, renouvelle ainsi, dans le discours, l'union de la France et de la Louisiane.

Ce patriotisme louisianais s'exprime dans différentes composantes de la société néo-orléanaise, y compris parmi les libres de couleur qui prennent part à la milice, tout comme de Français qui s'affichaient comme leur étant solidaires tels que Louis Armand Garreau. Ce dernier sert dans la milice, alors que son fils s'engage et sera tué aux côtés des Confédérés²²³. Il faut également faire la part, parmi certains Français, de la défense du Sud pour des raisons économiques. Charles Hémard, immigrant lorrain, doit toute sa fortune à la vente du coton en Louisiane. Il affirme dans une correspondance personnelle se sentir toujours Français de cœur, mais devoir par intérêt défendre la cause confédérée :

« quoique citoyen américain d'abord et aujourd'hui Confédéré (je n'en suis pas moins toujours Français par dessus tout) je suis Confédéré non pas que ce soit l'amour de la patrie mais biens mais intérêts personnelle [sic] car mes six années de travail par lesquels je m'étais [sic] fait une position à pouvoir élever ma famille très confortablement et vivre heureux le reste de mes jours en dépende [sic] totalement²²⁴. »

À New York, les premiers moments de la guerre donnent également lieu à des démonstrations d'engouement en faveur de l'Union. Après les réticences des catégories marchandes face à l'élection de Lincoln, les premières mesures économiques de la Confédération font basculer l'opinion new-yorkaise en faveur de la guerre²²⁵. Les États du Sud ont en effet instauré des tarifs douaniers plus concurrentiels que ceux de l'Union, ouvrant la perspective d'une perte de compétitivité commerciale de la ville et de graves conséquences économiques et financières. En avril 1861, une réunion de soutien au parti républicain accueille nombre de Français au Steuben House, parmi lesquels Eugène Quesne²²⁶. Les gardes Lafayette votent à l'unanimité en faveur de la constitution d'un corps qui intégrera l'armée américaine. Un mouvement d'excitation, suite à l'appel à volontaires de Lincoln le 15 avril 1861, mène de nombreux Français à s'engager. Cependant, Farid Ameur montre que la phase d'attente avant l'envoi de la milice au combat suscite des

²²³ NYSTROM, *New Orleans After the Civil War: Race, Politics, and a New Birth of Freedom*, op. cit., p. 20-21. Louis Armand Garreau a servi dans le Fourth Regiment, Second Brigade, First Division, Louisiana Militia, Confederate ; et son fils Alphonse Garreau sert dans la « French Brigade » de la milice de La Nouvelle-Orléans puis dans le 28th Regiment of Infantry, Compiled Service Records of Confederate soldiers who served in Organizations from the State of Louisiana, NARA M320.

²²⁴ Lettre de Charles Hémard à son cousin Ernest Venderscher, New Orleans, 18 septembre 1863, Hemard Family Papers, MSS 686, HTML.

²²⁵ BURROWS et WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, op. cit., p. 868.

²²⁶ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », op. cit., p. 448.

troubles et des défections, et se solde par la démission du colonel français qui était à la tête du 55^e régiment de milice. Régis de Trobriand, noble légitimiste réfugié aux États-Unis et fervent patriote américain, en reprend alors les rênes²²⁷. Ce fait même révèle la diversité des Français de New York qui soutiennent l'Union, cet aristocrate ayant émigré aux États-Unis en 1841 pour avoir trop fermement affiché ses vues légitimistes, contrastant avec les républicains français proches du parti ayant porté Lincoln à la présidence. Le sentiment unioniste de Trobriand naît notamment de son admiration pour la république fédérale :

« La crise que nous traversons est une crise vitale pour la grande république américaine. Il s'agit de sauver d'un démembrement fatal qui serait suivi de nombreux autres et qui éparpillerait, sans doute en quelques années, les membres divisés de ce grand corps national dont le monde a admiré les progrès éclatants depuis un demi-siècle²²⁸ ».

La mobilisation en ordre dispersé des Français de New York témoigne cependant de l'absence de réactions organisées et de l'hétérogénéité du groupe français à New York. Nombreux sont ceux qui s'engagent individuellement dans divers corps militaires américains, alors même que les milices dites « françaises » de New York (les Gardes Lafayette, les « Zouaves d'Epineuil » et le régiment des « Enfants perdus ») malgré leur dénomination française, font appel très largement à d'autres immigrants faute d'effectifs suffisants²²⁹. Une certaine unité – non nationale, mais politique – se trouve néanmoins dans la création des « *Garibaldi Guards* », qui réunit des républicains européens exilés. Le capitaine Louis Tassilier, évadé de Cayenne et républicain radical, qui participa aux manifestations en faveur d'Orsini, prend la tête de la compagnie française de ce régiment, au côté de compagnies constituées d'Italiens, d'Allemands, de Hongrois ou de Suisses²³⁰.

²²⁷ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 448-450 ; POST, *The Life and Memoirs of Comte Régis de Trobriand, Major-General in the Army of the United States*, *op. cit.*, p. 232.

²²⁸ POST, *The Life and Memoirs of Comte Régis de Trobriand, Major-General in the Army of the United States*, *op. cit.*, p. 239. Cité dans AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 190. Voir Annexe 106.

²²⁹ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 480. Félix Confort, aventurier français, crée le régiment des « Enfants perdus » fin 1861, mais ne réussit pas non plus à en faire un régiment exclusivement français. Se rallie à lui des connaissances tels que Félix Vogeli, président du club républicain français de New York ou des anciens militaires italiens, belges ou polonais : AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 502.

²³⁰ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 456, 513 ; Catherine CATALFAMO, « The Thorny Rose: The Americanization of an Urban, Immigrant, Working Class Regiment in the Civil War. A Social History of the 39th New York Volunteer Infantry », thèse de doctorat, University of Texas at Austin, 1989, p. 69-101.

Le ralliement des Français à la cause du Nord est loin d'être unanime, comme le montrent les difficultés de recrutement des corps militaires parmi eux. Le retrait de la part de ceux qui ne partagent pas l'enthousiasme patriotique envers la guerre laisse ainsi la place à la question de la situation des Français qui, ayant gardé leur nationalité, ne souhaitent pas prendre part au conflit.

4) Une neutralité impossible ?

Pour ceux qui désapprouvent le conflit, à l'heure des mobilisations patriotiques, peu de solutions sont disponibles, hormis le silence ou le fait de quitter des États-Unis. À New York, une certaine sympathie vis-à-vis du Sud se maintient parmi un certain nombre de Français, notamment ceux liés par des attaches commerciales, culturelles ou familiales à la Louisiane²³¹. C'est le cas d'Eugène Masseras, rédacteur du *Courrier des États-Unis*. Face à l'impératif d'union sacrée, il abandonne à regret son refus de la guerre, au profit d'un retrait et d'une ligne éditoriale qui se veut neutre :

« Cinq quotidiens de New York ont jusqu'ici constitué la presse indépendante de New York – cette presse qui bénéficiait censément du droit de dire que la guerre présente, loin de constituer le salut de l'Union, implique son irrémédiable destruction. De ces cinq journaux, quatre ont abandonné cette position... Cette quadruple désertion de la part de nos confrères laisse le *Courrier des États-Unis* complètement isolé dans la position qu'il avait défendue en commun avec eux. C'est pourquoi il devient inutile de soutenir une lutte seul sans but et sans écho. [...] Je suis donc sur le point de vous proposer – non pas en effet une conversion forcée de la façon que certains connaissent – mais la renonciation absolue à toute discussion polémique, toute réflexion, tous commentaires, en dehors de ceux strictement nécessaires pour l'appréciation des faits²³². »

Par ailleurs, à la fin de l'année 1860, alors même que la nouvelle de la sécession de la Caroline du Sud se propage, annonçant le délitement de l'Union, la phase libérale de

²³¹ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 455.

²³² « Five Daily Journals have hitherto constituted the independent Press of New York—that Press which supposed it enjoyed [sic] the right of saying that the present war, far from being the salvation of the Union, involves its irretrievable destruction. Of these five journals, four have abandoned that position [...]. This fourfold desertion on the part of our contemporaries leaves the *Courrier des États-Unis* completely isolated in the position it had assumed in common with them. Henceforth it becomes useless to keep up a warfare at once without aim and without echo. [...] And so I am about to propose to you—not indeed a forced conversion after the manner of some we know—but the absolute renunciation of all polemical discussion, all reflections, all comments, outside of those strictly necessary for the appreciation of facts » *Courrier des États-Unis*, 1^{er} septembre 1861, reproduit dans le *New York Times*, 3 septembre 1861.

l'Empire s'ouvre suite au décret du 24 novembre 1860²³³. La France auparavant répulsive pour nombre de libéraux et républicains, assouplit son régime, à l'heure où la course à la guerre rend les États-Unis plus répulsifs pour les immigrants. La fin des espoirs de succès économiques de nombre de migrants français provoque ainsi des velléités de retour. Pour preuve, la population française de New York et de La Nouvelle-Orléans décroît pour la première fois dans les deux villes²³⁴.

La dégradation du contexte économique à La Nouvelle-Orléans est particulièrement sensible. Plusieurs centaines de Français de La Nouvelle-Orléans s'adressent ainsi au consul de Français pour affirmer leur neutralité et chercher à quitter la ville en octobre 1861 :

« Un grand nombre de chefs de famille françaises, ouvriers ou petits commerçants, ne trouvant plus ici d'emploi pour leurs bras ni pour leur industrie, ou entravés dans leurs opérations commerciales, se sont vus pressés par le besoin dans le moment présent de prévoir autre chose que la misère pour l'avenir. Cette triste situation leur a tout naturellement suggéré l'idée de rentrer dans leur patrie, et il en ont cherché les moyens les moins coûteux et les plus expéditifs.

[...] Jetés au milieu d'une guerre que nous n'avons provoquée en aucune façon, et dans laquelle notre qualité de français nous empêche de prendre une part sérieuse et active, nous nous voyons tous les jours cernés de plus en plus.

Pour des raisons que nous n'avons pas à discuter ici, le Nord semble vouloir traîner la guerre en longueur et demander toute espèce de désolation au temps et à la patience. Encore une

²³³ « Nous croyons donc fermement que malgré les différences aisées à signaler entre nos anciennes constitutions et le décret du 24 novembre, la nation est mise en possession d'une véritable et juste influence sur la conduite de ses affaires », *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 22 décembre 1860.

²³⁴ À New York, le recensement de 1860 dénombre 8 049 individus nés en France, alors que celui de 1865 n'en dénombre plus que 5 805, même si leur nombre augmente à nouveau en 1870 avec 8 265 ; à La Nouvelle-Orléans, on en compte 10 564 en 1860 et 8 815 en 1870 : KENNEDY, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, op. cit ; Franklin B. HOUGH, *Census of the State of New York, for 1865; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855, and Chapter Thirty-four of the Laws of 1865*, Albany, Charles Van Benthuysen & sons, 1867 ; Francis Amasa WALKER, *The Statistics of the Population of the United States: Embracing the Tables of rRace, Nationality, Sex, Selected Ages, and Occupations ... Compiled From the Original Returns of the Ninth Census, (June 1, 1870.) Under the Direction of the Secretary of the Interior*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1872 ; BOURDELAIS, « Les immigrants français à La Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle : une longue stabilité des formes d'intégration », art. cit., p. 42.

fois c'est là une question qui ne nous regarde nullement, mais il n'en résulte pas moins pour nous la perspective d'une misère dont nous ne prévoyons pas le terme²³⁵. »

La guerre qui est déclenchée – faute de déclaration proprement dite, par les décisions successives de sécession des onze États confédérés, suivies des premiers affrontements militaires en avril 1861 – pose le problème du statut juridique des Français aux États-Unis, qui ne peuvent plus rester dans le flou. En effet, le même droit ne s'applique pas aux naturalisés et à ceux ayant conservé leur nationalité française. Si les premiers, en tant qu'Américains, sont concernés au premier chef par la guerre, et notamment par la conscription, les seconds ne peuvent pour autant se cantonner dans la neutralité. Des volontaires acquis à l'une ou l'autre cause se mobilisent en effet – violant pourtant les instructions impériales – d'autres sont amenés à être enrôlés de force, sinon dans l'armée dans un premier temps, du moins dans les milices civiles. Cet enrôlement fait l'objet de protestations : un Français de La Nouvelle-Orléans nommé Vaudran envoie une pétition au ministre des Affaires étrangères, refusant de servir dans la milice, considérant qu'« il n'y a guère que ceux qui ont des propriétés soit en esclaves soit en immeubles qui y sont intéressés²³⁶ ». Les stratégies d'évitement consistent également, pour certaines familles franco-louisianaises, à prouver leur nationalité étrangère pour préserver un statut neutre. Un cas extrême est celui de la famille Bercier : Joseph Jean-Baptiste Emmanuel Bercier, commis négociant né en Guadeloupe, et Mathilde Lebrun originaire de Paris, sont installés à La Nouvelle-Orléans depuis les années 1830²³⁷. Les enfants du couple Bercier nés à La Nouvelle-Orléans, Eliza et Joseph Jr, obtiennent du consulat de Suède un certificat attestant qu'ils « [ont] produit des preuves qu'[ils sont des] sujets suédois²³⁸ ». Il s'agit vraisemblablement d'un certificat de complaisance, et peut s'expliquer par le fait que les Français sont alors l'objet de mesures répressives et vexatoires suite à l'occupation fédérale du général Butler à compter du printemps 1862²³⁹. Même des journalistes relativement engagés, comme Jean-Sylvain Gentil, professeur de français républicain et actif dans la

²³⁵ Pétition signée par 189 chefs de famille, annexe à la dépêche de Méjean, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de France à Washington, La Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1861, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/A/154 (2MI2326).

²³⁶ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 527.

²³⁷ Le passeport de Joseph Bercier pour La Nouvelle-Orléans date de 1836, celui de Mathilde Lebrun de 1839 : HNOC, Bercier Family Papers, MSS 153.

²³⁸ « Mr Joseph Bercier Jr has produced evidence to me that he is a Swedish subject » La Nouvelle-Orléans, 26 et 28 septembre 1862, HNOC, Bercier Family Papers, MSS 153.

²³⁹ AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 755-758.

franc-maçonnerie, restent relativement en retrait pendant la guerre en faisant prévaloir leur caractère français. Ce n'est qu'après la guerre que Gentil reprendra une croisade journalistique engagée, associant la lutte pour une égalisation des conditions entre noirs et blancs à la défense du Sud contre les excès de la Reconstruction²⁴⁰.

Les impératifs de la guerre et de la mobilisation dans les deux camps ont ainsi tendance à rendre la neutralité des migrants français, sinon impossible, du moins difficile, ce qui explique le caractère momentanément répulsif des États-Unis, avec de fortes répercussions sur l'immigration française. Il est notable que la rupture a lieu très tôt, dès l'année 1861, du fait du changement brutal de contexte local à New York comme à La Nouvelle-Orléans.

Le conflit sectionnel, qui transforme entre 1860 et 1861 une crise politique en guerre civile, prend une dimension totale qui ne saurait laisser les Français de La Nouvelle-Orléans et New York à l'écart. Ils sont particulièrement touchés en Louisiane par des formes d'attachement patriotique local, dont le sens est néanmoins conflictuel selon qu'il se traduit par la défense de la suprématie blanche et de la langue française, ou la promotion de l'égalité raciale. La force de ce localisme, bien que contrastant avec New York, n'empêche pas qu'au Nord, la palette de réactions allant d'un conservatisme en retrait à un républicanisme radical soit marquée par le phénomène d'union sacrée, qui mène également à l'engagement de Français pour la cause de l'Union. La modération initiale des deux villes ne résiste pas à l'effet d'entraînement de la guerre, et condamne les Français qui cherchent à s'abstraire de leur contexte local au silence ou au départ.

L'expérience politique des Français de La Nouvelle-Orléans et New York dans les années 1850 se traduit par la confrontation à des formes de politisation conflictuelles et paradoxales, qui rebattent les cartes des appartenances nationales comme des affiliations politiques. Si l'adoption de la nationalité américaine est censée offrir à ceux qui en font le choix une alternative procurant davantage de liberté – liberté de posséder des esclaves, ou de professer des opinions politiques dissidentes sur les questions françaises – ces libertés

²⁴⁰ Il fonde le *Louisianais* en 1865 : « Ses convictions politiques qui lui avaient valu la prison et l'exil, lui étaient utiles maintenant. Il avait foi dans le triomphe final du gouvernement démocratique. [...] Il disait que l'esclavage était une malédiction et que tout irait mieux sans lui. [...] Les deux races devaient se tolérer mutuellement. Les Noirs sont des êtres humains, et comme tels ils ont des droits, mais que les Noirs se montrent dignes de leur nouvelle condition et partagent les travaux de la communauté. [...] », TINKER, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, op. cit., p. 247-248.

trouvent toutefois leurs limites, du fait de la crise concomitante de la citoyenneté américaine. Cette dernière est remise en cause par les nativistes, qui opposent citoyens natifs et étrangers naturalisés, puis par la crise sectionnelle, qui vide de son sens l'appartenance nationale au profit du clivage Nord-Sud. La fidélité à la nationalité française n'apporte pas davantage de solutions, notamment du fait de l'impuissance croissante des consuls à assurer la protection de la population française des deux villes face aux violences urbaines, puis de l'effet d'entraînement de la guerre de Sécession. Quel que soit leur choix de nationalité, les Français sont donc partagés entre des formes de mobilisation protestataire destinées à faire valoir leurs intérêts, et la tentation du retrait de la vie politique du fait de l'échec même de ces tentatives.

L'univers politique dans lequel ils évoluent s'avère par ailleurs de plus en plus perméable aux vifs débats politiques américains : il leur est impossible de s'abstraire de la question omniprésente de l'esclavage, bien que les itinéraires variés et les profonds clivages sociopolitiques de la population française des deux villes donnent lieu à des attitudes diamétralement opposées. Les sources ne permettent souvent d'appréhender que les positions les plus tranchées, allant de l'abolitionnisme et la défense de l'égalité raciale par un certain nombre de radicaux des deux villes, à l'attachement à l'institution esclavagiste et au préjugé de race par une élite conservatrice. S'il reste possible pour un certain nombre de migrants, dans la période qui précède la crise de 1860-1861, de ne pas se prononcer et de s'accommoder pour la plupart du *statu quo*, les événements qui s'enchaînent à partir de l'élection de Lincoln ne leur permettent plus de rester à l'écart de la forte mobilisation politique, puis militaire, qui touche le Nord et le Sud. Le déclenchement de la guerre de Sécession entraîne alors une véritable rupture qui sépare définitivement les destinées des Français de La Nouvelle-Orléans de ceux de New York. Alors que la comparaison divergente avait fait entrevoir, en dépit de leurs différences de structures sociales, des intérêts communs aux deux villes-ports, qui présidaient à leur modération, l'effet d'entraînement patriotique suscité par la sécession et le déclenchement de la guerre révèle la primauté des appartenances sectionnelles sur les situations locales. Les conflits d'allégeances nationales se traduisent alors par le choix de s'engager aux côtés de l'une des parties du conflit, ou la tentative de préserver un statut français souvent impuissant à garantir une véritable neutralité. Ce n'est qu'après la victoire de l'Union, puis à la chute du Second Empire en France, que la résolution de ces conflits d'allégeances nationales, par l'unification de la citoyenneté, devient une question prioritaire en France comme aux États-Unis.

Conclusion

La guerre de Sécession, par les bouleversements qu'elle induit pour les Français vivant aux États-Unis, comme pour l'ensemble de la société américaine, fait primer les questions politiques et militaires américaines sur la double appartenance politique qui avait pu prévaloir jusque là parmi un certain nombre de migrants. Lorsque La Nouvelle-Orléans est occupée par les troupes fédérées du général Butler au printemps 1862, près de cinquante ans après la loi martiale prononcée par le général Jackson, la position de la population française de la ville a changé. En 1815, l'union sacrée qui avait prévalu dans la défense de la cité avait permis l'émergence d'un symbole politique local célébrant la diversité de la population louisianaise : créoles, Anglo-américains, Français et personnes de couleur avaient contribué ensemble à la victoire. En 1862, La Nouvelle-Orléans, vaincue, se trouve profondément divisée. Le patriotisme local et la défense du sol louisianais n'ont pas suffi à sauver la ville, et le contexte de guerre civile suscite une rupture entre ceux qui se rallient à l'Union, et vont jusqu'à la promotion de l'égalité raciale lors de la Reconstruction, et ceux qui la refusent et s'enferment dans l'idée d'une suprématie blanche, à laquelle la langue française doit servir de rempart¹. En outre, en 1862 comme en 1815, la population française de la ville reste suspecte aux yeux des autorités militaires américaines. Qu'elle serve dans la milice ou proclame sa neutralité, Butler, comme Jackson, doute du loyalisme d'une population partageant une langue et une culture différentes du reste de l'Union, et renouvelle les mesures d'éloignement ou d'expulsion à son encontre.

À New York, la guerre de Sécession a certes provoqué les vocations de nouveaux Lafayette venus de France au secours de l'Union, mais sans la gloire ou le succès retentissant qui avaient prévalu un siècle plus tôt². Par ailleurs, la ville n'échappe pas aux soubresauts indirects de la guerre civile avec les émeutes de 1863 initiées par le refus de la conscription, faisant entrer en résonance les lignes de divisions sociales, ethniques et

¹ WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », *op. cit.*, p. 316-318 ; LOGSDON, « La Nouvelle-Orléans, Diversité culturelle et émergence d'une nouvelle culture de la cité », *op. cit.*, p. 82-86.

² AMEUR, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », *op. cit.*, p. 297.

raciales³. Les plaies de la guerre civile y seront néanmoins plus rapidement pansées : la « ville-empire » reprend son expansion et confirme sa centralité et son attractivité, non seulement au sein des États-Unis, mais également de l'Atlantique, et ce dès 1865⁴. La Nouvelle-Orléans entame au contraire un long déclin, perdant son caractère de « terre promise⁵ », et voit l'immigration française se tarir. La population d'origine française qui avait prospéré sur le commerce et la production esclavagiste est pour une très large part ruinée, comme le constate le consul français Paul d'Abzac : « dans la population louisianaise d'origine française et parmi les résidents français, les fortunes n'ont pas été déplacées, elles ont été détruites ⁶ ».

Ces évolutions différentes de New York et La Nouvelle-Orléans au lendemain de la guerre témoignent du fait qu'en l'espace de trois générations, l'Atlantique français a profondément changé de caractère et de géographie. Au tournant du XIX^e siècle, La Nouvelle-Orléans expérimente une transition coloniale rapide, et trouve une dimension nouvelle au centre des circulations et des projets postcoloniaux entre l'Atlantique et le Golfe du Mexique, alors que New York émerge comme principale tête de pont atlantique à l'interface entre les flux commerciaux et humains venus d'Europe, des Antilles, du sud et de l'ouest du continent. L'implantation des Français dans les deux villes est alors liée aux contrecoups des révolutions atlantiques et aux vagues successives de réfugiés. 1815 s'ouvre sur une émigration plus volontaire, fondée sur des projets hérités du modèle colonial, ou sur l'attractivité commerciale croissante de ces grandes métropoles. Cependant, les évolutions politiques et géopolitiques de la période jacksonienne et de la monarchie de Juillet transforment les liens humains tissés entre France et États-Unis. L'immigration de masse aux États-Unis suscite l'apparition de formes de défense d'un caractère national ou ethnique, selon des modalités différentes à New York et La Nouvelle-Orléans. Pour les Français des deux villes, la dissociation entre allégeance nationale et adhésion au régime en place reste cependant de mise, et se complexifie avec l'essor concomitant de leur naturalisation américaine. À partir de 1848, un troisième moment s'ouvre, lié à l'expansion

³ Iver BERNSTEIN, *The New York City Draft Riots : Their Significance for American Society and Politics in the Age of the Civil War*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

⁴ David M. SCOBAY, *Empire City: The Making and Meaning of the New York City Landscape*, Philadelphia, Temple University Press, 2003, p. 23-28.

⁵ Paul d' ABZAC, *Enquête sur la navigation, l'immigration et le commerce français à la Nouvelle-Orléans en 1876, effectuée par M. le vicomte d'Abzac*, Paris, Guillaumin & cie, 1876, p. 79.

⁶ ABZAC, *Enquête sur la navigation, l'immigration et le commerce français à la Nouvelle-Orléans en 1876, effectuée par M. le vicomte d'Abzac*, op. cit., p. 14 ; BOURDELAIS, « Les immigrants français à La Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle : une longue stabilité des formes d'intégration », art. cit.

continentale américaine à la fin de la guerre avec le Mexique, ainsi qu'aux révolutions européennes et à leurs répercussions atlantiques. L'acuité des questions politiques atlantiques telles que l'abolition de l'esclavage, le républicanisme ou le socialisme, ouvre un espace conflictuel sur les deux continents. Le projet postcolonial des Français en Louisiane est mis à mal une première fois par l'abolition française de l'esclavage en 1848, avant d'être rendu définitivement obsolète pendant la guerre de Sécession par la condamnation du système esclavagiste américain. New York devient en revanche après 1848 un pôle atlantique des réseaux d'activistes européens de gauche, dont les flux massifs dans les années 1850 inaugurent une tradition qui se confirme aux lendemains de la Commune, après la coupure de la guerre de Sécession.

Ces cadres d'accueil sont des lieux de concentration et de brassage des Français, en contact avec des sociétés urbaines en profonde mutation et des groupes d'immigrants en nombre toujours plus important. La Nouvelle-Orléans présente la spécificité d'offrir un cadre social et culturel plus proche des colonies françaises que des autres villes américaines, alors que New York constitue un carrefour d'opportunités urbaines et commerciales d'une taille inédite ailleurs en Amérique. Les libertés américaines offrent aux migrants français la possibilité d'expérimenter une large palette de formes de rassemblement et d'expression, qui donnent lieu à une sociabilité intense. La création d'institutions durables – loges maçonniques, églises, sociétés de bienfaisances, journaux, milices – témoigne de l'existence d'un noyau de Français attachés à les animer et les entretenir, et de pratiques qui se diffusent à l'échelle atlantique. Les diverses formes associatives prennent cependant des significations multiples, en fonction de leur mise en avant d'une appartenance nationale, ethnique ou politique. Pour autant, le *turn-over* au sein de ces organisations, comme le fait qu'elles ne touchent qu'une part limitée de la population française des deux villes, révèlent les lignes de divisions qui parcourent les groupes d'origine française dont les itinéraires migratoires, sociaux ou politiques diffèrent.

L'évolution du cadre politique et social américain a également des conséquences sur les formes de politisation. L'émergence du système de partis, qui tient compte de la place croissante des immigrants dans la société américaine, mène au développement de structures d'encadrement partisans qui leur sont destinées, même si la place à leur accorder reste combattue par les nativistes. Les Français, quoique minoritaires, sont partagés vis-à-vis de ces nouvelles affiliations partisans : le passage d'une vie politique locale fondée sur l'interconnaissance à des enjeux nationaux s'accompagne de nouvelles formes d'expression des clivages ethniques ou socio-économiques. Les élites d'origine française ancrées de longue date dans la société néo-orléanaise ou new-yorkaise tendent

ainsi à privilégier le parti whig. Elles entretiennent une certaine défiance vis-à-vis des masses qui peut aller jusqu'à embrasser le programme anti-immigrant des mouvements nativistes. D'autre part, parce que le parti démocrate offre des possibilités d'ascension politique inédites aux migrants, c'est en son sein que des Français vont prendre une envergure politique nationale, à l'instar de Pierre Soulé, Émile La Sère ou Auguste Davezac. Ces affiliations sont néanmoins à nouveau remises en question par l'émergence du troisième système de partis opposant républicains et démocrates à la veille de la guerre de Sécession, qui pousse la population française des deux villes à se prononcer sur l'esclavage et sur l'avenir de l'Union. Les Français semblent alors assez majoritairement marqués par un préjugé de race hérité du passé colonial, qui s'est déjà exprimé lors de l'abolition française de l'esclavage. Ce phénomène contraste avec le faible nombre de radicaux français opposés par principe à l'esclavage et à la discrimination raciale. Pourtant, New York comme de La Nouvelle-Orléans partagent des positions modérées face aux menaces de division de l'Union, du fait de leur profil commercial qui ne peut que pâtir d'un conflit. La prégnance de l'enjeu et la force de la mobilisation locale au nom du patriotisme, finissent néanmoins par l'emporter, y compris parmi nombre de migrants, et rangent les deux villes-ports dans des camps opposés. La comparaison divergente permet ainsi de mettre en évidence, outre un certain nombre de traits communs dans le comportement politique des Français, la prégnance du cadre local qui, dans les moments de crise, les amène à suivre des directions opposées.

L'étude de la façon dont les Français aux États-Unis sont touchés par le phénomène de nationalisation de la politique, par l'essor des structures de socialisation politique, et par les répercussions d'événements locaux, nationaux ou atlantiques, fait ainsi apparaître un tableau complexe. Si la vie politique en France comme aux États-Unis voit en effet émerger dans la période l'échelon national comme cadre de référence principal, la signification du national pour les migrants français aux États-Unis reste multiple. La nationalité est en effet un critère encore malléable, du fait de la mobilité des individus et d'un encadrement juridique encore imparfait qui rend le processus de naturalisation incertain, voire réversible. Par ailleurs, l'affirmation du caractère national reste dissociée des allégeances politiques. Cette situation, héritée de la construction de la nation française à la période révolutionnaire, amène un certain nombre de Français aux États-Unis à se considérer comme patriotes tout en étant farouchement opposés aux régimes politiques en place entre le Premier et le Second Empire. Inversement, un certain nombre de migrants, que l'itinéraire socio-économique et politique aux États-Unis a conduits à se faire

naturaliser, affichent un attachement sentimental à leur patrie d'origine. Cet attachement peut aller jusqu'à la sympathie vis-à-vis du régime, comme c'est le cas d'une partie des élites marchandes conservatrices. La nationalité américaine prend elle aussi des sens multiples. En Louisiane, elle devient le lieu d'une synthèse entre liberté américaine et apport culturel francophone. L'indépendance qu'elle incarne est, en fin de période, utilisée par des militants républicains français comme gage de liberté vis-à-vis des régimes européens oppressifs. Malgré cette fluidité apparente, la nationalité s'avère aussi être le lieu de cristallisation des conflits lors des crises internationales ou des tensions internes aux États-Unis. Les guerres, les crises diplomatiques, voire les affrontements partisans américains sur la place politique des immigrants, rappellent aux migrants français que leurs choix d'allégeance ne sont pas anodins. En outre, la pertinence du niveau national, français comme américain, est remise en cause après 1848. Suite au printemps des peuples en Europe, certains exilés politiques français se rallient à une idéologie internationaliste qui s'oppose au principe même de nation. Aux États-Unis, la fragmentation liée au conflit sectionnel suscite également la crise de l'identité fédérale, les divisions régionales entre Nord et Sud donnant naissance à des allégeances concurrentes.

La structure de l'émigration française reste marquée dans la première moitié du XIX^e siècle par la profonde diversité des profils politiques, sociaux, géographiques et religieux des individus et des groupes qui se croisent à New York et La Nouvelle-Orléans. On peut néanmoins proposer une esquisse des degrés de politisation des migrants français, associant l'étude des formes structurelles et des pratiques événementielles. Un certain nombre d'activistes apparaissent comme marqués par leur passé politique en France, entre la Révolution française et celle de 1848. Ils sont souvent très mobiles et présentent de ce fait de véritables itinéraires politiques atlantiques. Qu'ils soient militaires, journalistes ou avocats, certains restent résolument tournés vers la France, et utilisent le cadre américain – notamment la presse ou les associations – pour préparer leur action future. Les circonstances rendent parfois leurs projets de retour impossibles, et les mènent à investir le terrain politique américain, que ce soit en se dirigeant vers de nouveaux espaces de frontière, notamment en Amérique latine, ou en s'engageant dans la vie politique étasunienne. Les évolutions des appareils partisans aux États-Unis, qui intègrent progressivement les migrants à la vie politique, favorisent ces reconversions. Les registres d'action utilisés par ces militants peuvent être ainsi qualifiés de franco-américains, au carrefour de leurs expériences politiques sur les deux continents.

Au-delà de ces noyaux actifs et très visibles, mais qui restent fort minoritaires, les migrants français s'insèrent dans les sociétés urbaines, en se livrant à des activités

professionnelles qui ne sont pas directement liées à la politique mais qui leur permettent de développer néanmoins des degrés divers de participation politique. À l'heure de la massification des pratiques politiques en France et aux États-Unis, l'adhésion à des associations, l'assistance à des manifestations publiques, la fréquentation de cafés ou de théâtres et la lecture de journaux constituent autant de façons d'être en contact quotidien avec la politique. La presse francophone qui se développe dans les deux villes met en avant les débats politiques français et américains, et joue un rôle d'intermédiaire de plus en plus mobilisateur. Bien que le fait de prendre part aux grandes manifestations événementielles puisse se faire de façon passive, ces événements donnent une visibilité aux évolutions politiques françaises comme à la vie politique locale. Ces mobilisations sont d'ailleurs l'occasion de déployer des cultures politiques qui combinent langages français et américain, célébrant des anniversaires, symboles ou héros nationaux. Ces langages politiques sont néanmoins traversés par des divisions partisans. Certaines pratiques sont ainsi davantage tournées vers la France ou vers les États-Unis. Les loges maçonniques françaises sont par exemple le rendez-vous de sympathisants bonapartistes, libéraux ou républicains qui s'opposent au régime en France, en opposition à des élites urbaines conservatrices proches des gouvernements français successifs. La polarisation politique et socio-économique des migrants sur les enjeux américains, entre élites whigs et classes intermédiaires démocrates, se traduit en outre par leur participation au vote dans les élections américaines. Cette pratique politique constitue une nouveauté pour certains migrants naturalisés, alors que pour d'autres, elle fait écho à des expériences antérieures en France. Enfin, la politisation conflictuelle de ces groupes urbains se manifeste par l'usage de la presse ou de pétitions pour dénoncer des abus et revendiquer des droits, afin de mobiliser ou accuser les autorités, qu'elles soient françaises ou américaines. Elle s'exprime également par des violences urbaines plus ou moins spontanées, liées à des éléments déclencheurs allant de l'insulte nationale aux fraudes électorales. Elles éclatent le plus souvent dans les lieux de brassage tels que les ports, les cabarets, ou les bureaux de vote. Cette violence souligne l'immixtion du politique en dehors des cadres traditionnels, suggérant la diffusion, au sein des catégories populaires, de formes de langage contestataire et de conscience politique embryonnaire, associées au contexte de tensions urbaines.

Toute étude de politisation doit se confronter aux limites du phénomène. On a déjà mentionné le fait que les sources ne nous permettaient d'identifier et de suivre qu'une partie seulement de la masse des migrants français. La palette des répertoires d'actions identifiés, allant d'une relative passivité à une participation plus franche, ne doit pas

masquer le fait qu'une frange d'indifférents ou de silencieux reste à l'écart de ces processus. La distance entre les élites ou les activistes politiques et la masse des migrants, tout comme la porosité des frontières nationales – nombre d'originaires des départements de l'Est se mêlant par exemple aux immigrés allemands – font que les liens linguistiques, culturels ou familiaux qui contribuent au sentiment d'appartenance française finissent par se perdre. Le phénomène d'américanisation, consistant à s'adapter à la société locale, et à s'y intégrer, pose aussi la question du moment où le migrant devient Américain et où l'expérience migratoire fait place à une nouvelle existence et à un projet de vie distant des origines. Ce phénomène reste difficilement quantifiable sur le long terme : à mesure que les générations se succèdent, les noms s'américanisent, l'usage du français se perd et le lien avec la France s'estompe puis s'efface. Il finit par toucher une part conséquente de la population des migrants, malgré certains cas de retour en France et de maintien du lien avec la grande et les petites patries⁷. Bien que ce processus ne soit jamais complet – les études migratoires témoignant des formes persistantes d'hybridation pour les individus « transplantés » aux États-Unis – la centralité de l'expérience américaine tend à mettre fin à la conscience d'appartenir à deux mondes politiques qui caractérisait un certain nombre de Français dans la première moitié du XIX^e siècle.

Enfin, le lien entre émigration et politisation à l'échelle atlantique s'ouvre à des questionnements renouvelés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le processus de politisation des Français outre-Atlantique prend un sens nouveau du fait du contexte de la fin de la Reconstruction aux États-Unis et des débuts de la Troisième République en France. L'affirmation d'une citoyenneté américaine unifiée à l'échelle fédérale, tout comme la promotion d'une idéologie nationale républicaine française tendent à renforcer l'« intégration au national⁸ » des migrants. Cette intégration se décline selon des modalités encore à explorer selon qu'on s'intéresse aux migrants des grandes métropoles atlantiques telles que New York, ou à ceux issus des mouvements massifs d'émigration rurale vers l'Ouest des États-Unis, voire l'Amérique Latine. L'exportation de l'idéologie nationale républicaine correspond aussi au moment d'émergence des nationalismes, qui met fin à la pluralité des identifications nationales qui avait été possible jusqu'alors parmi les migrants.

La place de la France dans les mouvements migratoires se transforme par ailleurs profondément : le renouveau de l'aventure coloniale impulsé par la Troisième République

⁷ C'est notamment le constat de François Weil au sujet de la population francophone de Louisiane, dont le lien avec la France se perd progressivement : WEIL, « The Purchase and the Making of French Louisiana », *op. cit.*, p. 316-326.

⁸ WEIL, « Intégration au national et migrations aux Amériques. Réflexions sur l'exemple français », *op. cit.*

modifie le sens de l'émigration des Français hors de métropole, avec l'essor de colonies de peuplement, comme l'Algérie⁹. L'âge d'or des migrations transatlantiques, qui confirme l'attractivité des États-Unis, correspond également à l'émergence de la France en tant que terre d'accueil, qui devient à son tour un cadre d'expérimentation politique pour les migrants européens et ouvre de nouveaux champs de comparaison divergente¹⁰. La contribution décisive des immigrants aux luttes sociales de la fin du XIX^e siècle, suggère que la dimension conflictuelle de la politisation des migrants, et leur capacité à développer une conscience et d'une action politique hors de leur pays d'origine, restent, comme le rappelle Matteo Sanfilippo, des sujets de tensions et de controverses, autant dans les sociétés de départ que dans celles d'accueil¹¹, tout au long l'époque contemporaine et jusqu'à nos jours.

⁹ Laure BLEVIS, « Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ? », thèse de doctorat, Institut d'Études Politiques, Aix-en-Provence, 2004.

¹⁰ La comparaison entre France et États-Unis comme pays d'accueil a fait l'objet d'études de comparaison divergente dans le cas des juifs ou des Italiens : Nancy L. GREEN, *Du sentier à la 7^e avenue. La confection et les immigrants, Paris, New York, 1880-1980*, Paris, Seuil, 1998 ; Judith RAINHORN, *Paris, New York : des migrants italiens. Années 1880-années 1930*, Paris, CNRS Histoire, 2005. Voir également Donald L. HOROWITZ et Gérard NOIRIEL (dir.), *Immigrants in Two Democracies: French and American Experience*, New York, New York University Press, 1992.

¹¹ Matteo SANFILIPPO, « L'histoire nationale et la question migratoire en Europe occidentale », dans Yves FRENETTE, Martin PAQUET et Jean LAMARRE (dir.), *Les parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2002, p. 59-91.

Sources

Sources manuscrites	659
Archives conservées en France	659
Archives Nationales (Paris)	659
Bibliothèque Nationale de France (Paris)	659
Archives diplomatiques (Paris, La Courneuve)	659
Centre des archives diplomatiques de Nantes (Nantes)	660
Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en Provence)	662
Archives de la Préfecture de Police de Paris (Paris)	662
Archives départementales des Alpes-Maritimes (Nice)	662
Archives départementales de l'Ariège (Foix)	662
Archives départementales des Bouches-du Rhône (Marseille)	662
Archives départementales de Dordogne (Périgueux)	662
Archives départementales de Gironde (Bordeaux)	662
Archives privées	662
Archives conservées aux États-Unis	663
<i>Washington, D.C.</i>	663
Library of Congress (Washington)	663
<i>État de New York</i>	663
National Archives and Records Administration (New York)	663
New York State Archives (Albany)	663
New York Public Library (New York)	663
New York City Archives (New York)	663
New York Historical Society (New York)	663
Masonic Hall, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library (New York)	664
Église Française du Saint-Esprit (New York)	664
<i>Louisiane</i>	664
New Orleans Public Library, City Archives (La Nouvelle-Orléans)	664
Louisiana State Museum (La Nouvelle-Orléans)	666
Historic New Orleans Collection (La Nouvelle-Orléans)	667
Tulane University, Howard Tilton Memorial Library (La Nouvelle-Orléans)	668
Louisiana State University (Baton Rouge)	670

Sources imprimées	671
Presse	671
<i>Presse de New York</i>	671
<i>Presse de La Nouvelle-Orléans</i>	671
Écrits contemporains	672
<i>Récits de voyage, correspondances, mémoires, témoignages</i>	672
Observations et récits de voyages	672
Correspondances	674
Mémoires	675
Biographies	676
<i>Essais, pamphlets et discours</i>	677
New York	677
La Nouvelle-Orléans	678
France	680
Sources officielles imprimées	681
<i>Sources municipales et judiciaires</i>	681
New York	681
La Nouvelle-Orléans	681
<i>Recensements</i>	682
New York	683
La Nouvelle-Orléans	683
<i>Naturalisations</i>	684
<i>Rapports</i>	684
Sur l'immigration aux États-Unis	684
Sur l'émigration en France	685
<i>Guides et annuaires</i>	685
Guides pour émigrants	685
New York City Directories	686
New Orleans City Directories	687
Organisations françaises	689
<i>Sociétés françaises de bienfaisance</i>	689
New York	689
La Nouvelle-Orléans	689
<i>Loges maçonniques françaises</i>	689
Charleston	689
La Nouvelle-Orléans	690
New York	691
Philadelphie	692
<i>Églises françaises</i>	692

New York	692
La Nouvelle-Orléans	692
<i>Autres organisations</i>	693
Milice	693
Société médicale	693
Écoles françaises	693

Sources manuscrites

Archives conservées en France

Archives Nationales (Paris)

Série F/7 : ministère de l'Intérieur, département de la Police générale

Émigration alsacienne, vol. 6138-8/10

Français exilés en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815, vol. 6678, 6679, 6680, 6681, 6682, 6683

Sociétés secrètes, vol. 6687, 6688

Déclarations de navigation, vol. 6717, 6720

Série F/18

Contrôle de la presse étrangère, vol. 547

Série O/4

Demande de secours, vol. 389

Bibliothèque Nationale de France (Paris)

Fonds maçonnique

Série FM¹ Archives centrales du Grand Orient et du Suprême Conseil

Joseph Cerneau MF 6144, vol. 307

De Grasse Tilly, vol. 285

Série FM² Archives des loges de l'étranger

Loges françaises aux États-Unis (1752-1847), vol. 560, 561, 562

Série FM⁵ Diplômes

Foyer Maçonnique (1838), vol. 501-503

Archives diplomatiques (Paris, La Courneuve)

Affaires Diverses Politiques

États-Unis (1793-1858), vol. 1, 2, 3

Correspondances politiques des consuls

États-Unis (1837-1860), vol. 1, 2, 3, 4, 6, 7

Correspondances consulaires et commerciales

Nouvelle-Orléans (1804-1821), vol. 1, 2

New York (1808-1830), vol. 4, 5

Mémoires et documents

États-Unis (après 1815) (1790-1847), vol. 19, 20, 23

France (1814-1829), vol. 520, 2138 à 2149

Personnel

États Unis 1^{ère} série, Félix Lacoste, vol. 2343

Papiers Privés

Hyde de Neuville, vol. 38 AP 1

Centre des archives diplomatiques de Nantes (Nantes)

Correspondances consulaires : New York

Sous-série 473PO/1 (1784-1829)

Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1793-1829), vol. 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10

Correspondance avec le ministère de la Marine (1795-1809), vol. 15

Correspondance avec la légation de France (1807-1829), vol. 23, 24, 25, 29, 30

Correspondance avec le consulat général de France aux États-Unis (1799-1829), vol. 34, 35, 36, 38, 42, 43

Correspondance avec les postes consulaires aux États-Unis (1785-1829), vol. 50, 55

Correspondance avec les colonies (1793-1826), vol. 59

Correspondance avec les particuliers (1793-1830), vol. 61

Correspondance générale (1828-1829), vol. 62

Affaires politiques : révolte de Saint-Domingue et prise des colonies françaises par les Anglais (1787-1820), vol. 64, 65

Circulation des personnes (1815-1820), vol. 109

Sous-série 474PO/1 (1829-1941)

Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, direction politique (1854-1857), vol. 1, 2

Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, direction commerciale (1853-1860), vol. 31, 32, 33, 34, 35

Correspondance générale avec les directions (1830-1866), vol. 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73

Correspondance avec le ministère de la Marine (1848-1854), vol. 80
Correspondance avec la légation et les consulats (1830-1867), vol. 88, 89, 90, 91, 92, 95
Particuliers (1848-1866), vol. 130, 131, 132
Correspondance générale (1829-1866), vol. 133, 134, 135, 136 (2MI2119 et 2MI2120)
Affaires commerciales, (1840-1856), vol. 144 (2MI2121)
Certificats de nationalité française (1862-1865), vol. 254 (2MI2126)
Affaires maritimes (1834-1861), vol. 286, 287, 288, 289, 290, 291 (2MI2122)

Versement 2000

Associations franco-américaines, Société française de bienfaisance, vol. 29

Correspondances consulaires : La Nouvelle-Orléans

Sous-série 340PO/A (1805-1918)

Correspondance avec le département, correspondance politique (1817-1862), vol. 1-6
(2MI1961), 7-9 (2MI1962)
Correspondance avec la direction commerciale (1817-1831), vol. 23 à 25 (2MI1964)
Correspondance avec la légation (1804-1866), vol. 143 (2MI2324), 144-151 (2MI2325), 157-160
(2MI2326)
Correspondance avec le consulat général de France aux États-Unis (1816-1868), vol. 183-192
(2MI2332), 193 (2MI2333)
Correspondance avec le ministère de la Marine (1817-1855), vol. 262-268 (2MI2445)
Correspondance avec les étrangères et américaines (1814-1868), vol. 290, 291 (2MI2449)
Questions politiques (1822-1864), vol. 302, 303 (2MI2451)
Questions économiques (1828-1918), vol. 319, 320 (2MI2454), 379 (2MI2466)
Questions religieuses et culturelles (1824-1918), vol. 405 (2MI2472)
Questions sociales et sanitaires (1835-1918), vol. 422 à 424 (2MI2475)
Chancellerie (1817-1916), 481 (2MI2487), 485, 487, 488 (2MI2489)
Questions militaires (1848-1869), vol. 544 à 547 (2MI2533, 2MI2534)
Presse (1874-1922), vol. 566, 567 (2MI2537 et 2MI2538)

Sous-série 340PO/D (1805-1918)

Dossiers personnels (1840-1860), vol. 1, 3, 11, 36, 41
Dossiers personnels (1805-1839) (non classés), vol. 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202,
203, 205, 210, 211, 212

Correspondances de la légation et du consulat général de France

Philadelphie, consulat général, série 518PO/1

Correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (1810-1830) vol. 24, 25, 26, 27
Washington, ambassade, série 737PO/1

Correspondance du consulat de La Nouvelle-Orléans (1858), vol. 1217

Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en Provence)

Correspondance à l'arrivée en provenance de la Louisiane (1675/1819)

Restitution à la France de 1802 à 1803 ; documents postérieurs à la cession aux États-Unis en
1803, C/13A/53

Archives de la Préfecture de Police de Paris (Paris)

Affaire du 2 Nivôse an IX, AA/282

Ordonnance du 24 juillet 1815, AA/327

Caussidière (1848), DA/239, EA/21

Archives départementales des Alpes-Maritimes (Nice)

Famille Théas de Caille de Thorenc (1780-1840), 025J 0078

Archives départementales de l'Ariège (Foix)

Famille d'Ounous (1792-1802), 4 J 7 ; (1764-1805) 4 J 10 ; (1789-1793), 4 J 15

Archives départementales des Bouches-du Rhône (Marseille)

Collection Pierre Labarre (1802-1803), 7 F 16

Pièces isolées d'origines privée (1810-1859), 1 J 485

Relation du voyage d'un Marseillais en Amérique du Sud (1855-1856), 1 J 401 /59

Archives départementales de Dordogne (Périgueux)

Série Q, Domaines nationaux

Biens séquestrés sur des familles dont les membres s'étaient fait naturaliser espagnols. Affaire
Roffignac (1809-1828) 12 Q 2

Archives départementales de Gironde (Bordeaux)

Passeports pour l'étranger (1800-1860), 4M 677-744 ; <http://gael.gironde.fr/pages/index.html>

Archives privées

Famille de Roffignac : papiers privés concernant Louis-Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846)

Washington, D.C.

Library of Congress (Washington)

Eugène Méjan Papers (1862), MMC-3078

État de New York

National Archives and Records Administration (New York)

Records of the U.S. Customs Service, 1820--ca. 1891, Record Group 36

Vessels arriving at New Orleans (1820-1902), M259

Passenger Lists of Vessels arriving at New York (1820-1897), M237

Index to Passengers Lists of vessels arriving at New York (1820-1846), M261

Register of Vessels arriving at the Port of New York from Foreign Ports (1789-1919), M1066

New York State Archives (Albany)

Edmond Charles Genet Papers (1812-1821), Box 1, Folders 5, 12, 19

New York Public Library (New York)

Mémoires de la famille Wittmeyer, Presented by A.V. Wittmeyer (1923), APV Wittmeyer

New York City Archives (New York)

City Archives

Minutes of the Common Council of the city of New York (1784-1831)

Microfilmed petitions to the Common Council of the city of New York (1784-1831)

County Clerk Archives

Census for the City of New York (1855), manuscrit

French Fraternal Union of New York (1864), act of incorporation

New York Historical Society (New York)

Isaac Iselin Papers (1783-1841), BV Iselin

Genet Family Papers (1792-1835)

Cox-Vaché Family Papers (1753-1940)

Fairlie-Ogden Family Papers (1743-1846)

Masonic Hall, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library (New York)

L'Union Française, Tableaux (1840-1860), microfiches

La Sincérité, Tableaux (1855-1860), microfiches

La Clémentine Amitié Cosmopolite (1854-1860), microfiches

L'Union Française : Collection de documents divers (1795-1866),
<http://www.unionfrancaise.com/CollectionDocumentDivers.html>

« Histoire de la Loge l'Union Française n°17, par le frère Victor de Lieuvain » (1886),
<http://www.unionfrancaise.com/DeLieuvainUFhistoric.html>

Église Française du Saint-Esprit (New York)

Registre du Consistoire : Minutes des délibérations du Vestry, Livre B (1819-1837)

Registre des mariages de l'Église Réformée Protestante Française de New York, (1816-1835)

Livre de Recettes et de Dépenses du trésorier de l'Église protestante française de la Nouvelle York, (1801-1828)

Baptêmes (1797-1850), Confirmations (1843-1852), Décès (1843-1852)

Death and Burial Records (1864-1979)

Registre des Baptêmes (1852-1866), Mariages (1852-1864), Baptêmes (1867-1927)

« Anciens documents » (1796-1866)

« Photocopy of documents of incorporation of the Church of St Esprit into the Episcopal Church in 1833 »

Louisiane

New Orleans Public Library, City Archives (La Nouvelle-Orléans)

Conseil de Ville

Lettres, pétitions et décrets (1803-1835)

Séances officielles (1803-1815)

Messages du Maire (1816-1845)

Miscellaneous Spanish and French Archives (1789-1816)

Census

1850 Manuscript of the United States Census, Louisiana, New Orleans : microfilms et accès en ligne : <http://familysearch.org>

1850 Manuscript of the United States Census, (Slave Schedules), Louisiana, New Orleans, microfilms et accès en ligne : <http://familysearch.org>

1860 Manuscript of the United States Census, (Slave Schedules), Louisiana, New Orleans,
microfilms et accès en ligne : <http://ancestry.com>

Naturalization records

Naturalizations in Federal Court (New Orleans)

U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana [New Orleans] : Index to Petitions and
Declarations of Intention (1811-1985)

U.S. District Court for the Eastern District of Louisiana [New Orleans]. Naturalization Records.
Declarations of Intention (1813-1932), Loose Declarations of Intention (1840-1863), mf
VNU320

Naturalizations in Civil Courts (Orleans Parish)

Index to Certificates of Naturalization Issued by Louisiana Courts (1831-1906)

- First Judicial District Court (1828-1846)
 - Loose Declarations of Intention (1841-1846), mf VNM320
 - Loose Certificates (Majors and Minors) (1828-1846), mf VNM743m

- Parish Court (1836-1846)

Declarations of Intention (1836-1844), mf VNA320

Certificates (Majors and Minors) (1836-1846), mf VNA743ma

- Second District Court (1849-1884)

Declarations of Intention (1849-1884), mf VNB320

Certificates (Majors) (1850-1878), mf VNB743a

Certificates (Minors) (1850-1884), mf VNB743m

- Third District Court (1846-1877)

Oaths of Applicants and Witnesses (1846-1867), mf VNC250

Declarations of Intention (1848-1877), mf VNC320

Certificates (Majors) (1846-1867), mf VNC743a

- Fourth District Court (1854-1880)

Declarations of Intention (1854-1874), mf VND320

Certificates (Majors) (1854-1879), mf VND743a

- Fifth District Court (1846-1879)

Declarations of Intention (1854-1879), mf VNE320

- Sixth District Court, 1853-1880

Certificates (Minors) (1853-1880), mf VNF743m

· Lafayette City Court (1840-1844)

Loose Certificates (Majors and Minors), mf II VNL743ma

Naturalizations in Criminal Courts (Orleans Parish)

Loose Declarations of Intention (1847 -1876), mf VNZ320

Certificates and Index, (1853-1898), mf VNL743

Louisiana State Museum (La Nouvelle-Orléans)

RG 15 – Mossmier Family Papers (1725-1873)

RG 22 – T.P. Thompson Collection (1776-1914)

RG 24 – Lelong Family Papers (1837-1910)

RG 29 – Charity Hospital Papers (1811-1912)

RG 35 – George Smith Collection (1759-1912)

RG 37 – Cenas Family Papers (1780-1919)

RG 49 – Lewis H. Webb Diaries and Papers (1853-1886)

RG 51 – Briant Family Papers (1830-1976)

RG 65 – Alcée Fortier Collection (1832-1956)

RG 66 – Levert Family Papers (1817-1943)

RG 107 – Order Book, Louisiana Militia (1815-1828)

RG 112 – Gaspar Cusach Gift (1770-1890)

RG 114 – René Perdreauxville Collection (1797-1835)

RG 142 – Bonhomme Cahn Family Papers (1842-1870)

RG 149 – Houlné Collection (1827-1868)

RG 165 – Melachée Collection (1817-1873)

RG 170 – Gally Family Papers (1814-1834)

RG 181 – Rosie West Collection (1779-1915)

RG 186 – Meilleur Family Papers (1805-1922)

RG 189 – J. B Laresché Family Papers (1805-1829)

RG 193 – Baron de Pontalba Family Papers (1736-1911)

RG 197 – United States Infantry Reports (1814-1815)

RG 204 – Doussan Family Papers (1769-1818)

RG 211 – Pierre Joseph Landry Notebook (1763-1843)

RG 214 – Buisson Family Papers (1793-1861)

RG 229 – Henry Chotard Collection (1814-1857)

RG 252 – The State of Louisiana vs. Etienne Sylvan (1828)

RG 263 – P.G.T. Beauregard Collection (1813-1904)

RG 270 – Papers of the Grand Masonic Lodge Lafatette #25 (1824-1825)
RG 278 – John J. Audubon Letters (1811-1847)
RG 280 – Sol Wexler Collection (1815-1830)
RG 283 – H. Gibbs Morgan Collection (1776-1864)
RG 291 – Magnolia Plantation Ledger and Journal of Jules Villeré (1829-1853)
RG 304 – G. Miller Collection (1818-1841)
RG 310 – Passports of Bartolomé Dubuisson (1803-1840)
RG 311 – Fortier Letterbook (1801-1804)
RG 325 – Louisiana Purchase Documents (1803)
RG 334 – Achille Murat Collection (1836-1837)
RG 335 – Miscellaneous French Documents (1726-1830)
RG 371 – Frank Kane Collection (1857-1937)
RG 386 – Anti-Andrew Jackson Broadsides (1828)
RG 387 – Mrs C. Freret Collection (1829-1862)
RG 394 – Freemason Certificate Collection (1802-1865)
RG 431 – Gaspar Cusachs Loan (1740-1925)
RG 433 – Ralph and Freda Lupin Manuscript Collection I (1830-1837)
RG 496 – Leon Godchaux Collection (1859-1955)

Historic New Orleans Collection (La Nouvelle-Orléans)

Fonds Polar Star #1 (non classé) (1796-1971)
MSS 13 – Ernest Caliste Villeré (1691-1981)
MSS 18 – Louis de Tousard Letter (1815)
MSS 26 – Consulat de France (1853-1872)
MSS 56 – Lafitte Collection (1812-1813)
MSS 59 – WCC Claiborne Papers (1803-1813)
MSS 65 – Grima Family Papers (1788-1814)
MSS 97 – Paul Lanusse (1812-1818)
MSS 99 – Grima Family Papers (1856-1921)
MSS 100 – Ste Gême Family Papers (1799-1904)
MSS 113 – Antoine Blanc Letter (1838)
MSS 125 – Pierre Clément de Laussat Papers (1769-1835)
MSS 143 – Names of Persons Taking the Oath of Allegiance Index and Registered Enemies
Record (1862-1875)
MSS 153 – Bercier Family Papers (1810-1862)
MSS 159 – Société Médicale de la Nouvelle-Orléans (1818-1820)
MSS 161 – Lafayette Letter (1803)

MSS 171 – Boulogny Baldwin Papers (1710-1980)
 MSS 269 – Carl Kohn Letterbook (1832-1833)
 MSS 279 – Stouse Family Papers (1854-1976)
 MSS 287 – Consulat de France à la Nouvelle-Orléans (1859-1862)
 MSS 295 – Tremé Family Papers (1827-1869)
 MSS 339 – Santo Domingo Refugee (1802)
 MSS 342 – LeBreton Family Papers (1652-1982)
 MSS 365 – St Louis Cathedral Ephemera collection (1813-1973)
 MSS 374 – Frances Crist (1837-1906)
 MSS 400 – Henry Clement Pitot Papers (1699-1990)
 MSS 437 – Mossy Papers (1828-1832)
 MSS 447 – Auguste Tété Papers (1824-1843)
 MSS 450 – Last Will and Testament of Marie Elizabeth Durand de St. Romes (1839)
 MSS 462 – City of New Orleans Antebellum Collection (1830-1858)
 MSS 465 – Leonard V. Huber Collection (1802-1960)
 MSS 469 – Antebellum Politics (1824-1856)
 MSS 478 – Godchaux Family Papers (1838-1895)
 MSS 490 – Destrehan Family Papers (1830-1884)
 MSS 579 – Late Colonial and Territorial Louisiana Collection, Series 2 – Personal
 correspondence (1792-1812)
 MSS 626 – Jean Baptiste Longpré Correspondence (1825-1846)
 MSS 627 – Jean Baptiste Longpré Papers (1798-1846)

Tulane University, Howard Tilton Memorial Library (La Nouvelle-Orléans)

Louisiana Collection

B350 – Feriet Letterbook (1816-1840)
 M6 – Bertin Family Papers (1846-1851)
 M484 – Ducros Family Papers (182.)
 M495 – Daunoy Family Papers (1816)
 M696 – Janin Family Papers (1827-1890)
 MSS 12 – Grima Family Papers (1781-1923)
 MSS 47 – Société Française de Bienfaisance (1849-1937)
 MSS 49 – Paul Tulane Papers (1791-1974)
 MSS 57 – Chesnier Duchesne Papers (1780-1972)
 MSS 68 – St Martin Family Papers (1732-1950)
 MSS 88 – Montegut Family Papers (1728-1968)

- MSS 107 – Morse Family Papers (1825-1832)
- MSS 108 – L’Athénée Louisianais Records (1834-1987)
- MSS 146 – DeLaVergne Family Papers (1741-1967)
- MSS 159 – Arnous Lessassier Papers (1772-1944)
- MSS 191 – J. A. Bonneval Broadside (1860)
- MSS 223 – Labranche Wogan Family Papers (1803-1936)
- MSS 226 – Degas Musson Family Papers (1834-1950)
- MSS 230 – John Minor Wisdom Collection (1710-1960)
- MSS 244 – Lambert Family Papers (1798-1905)
- MSS 397 – Fleurian de Bellemarc Papers (1812-1882)
- MSS 415 – Honoré Doussan Papers (1779-1910)
- MSS 443 – Prosper Foy Papers (1790-1878)
- MSS 448 – Avenal Family Papers (1845-1847)
- MSS 502 – Deelavigne Family Papers (1778-1946)
- MSS 524 (15) – Delamotte (1862-1863)
- MSS 541 – War of 1812 Collection (1813-1965)
- MSS 542 – Dreyfous Papers (1849-1980)
- MSS 562 – Freemasonry documents (1780-1989)
- MSS 600 – Kuntz Collection (1655-1950)
- MSS 612 – Armantine Soulé Letterbook (1838-1854)
- MSS 638 – Marie Drivon Girard Papers (1774-1902)
- MSS 659 – Bres Family Papers (1846-1848)
- MSS 686 – Hemard Family Papers (1857-1889)
- MSS 707 – Louis Dufilho Papers (1778-1809)
- MSS 742 – Lakanal Collection (1793-1919)
- MSS 851 – Indemnités de Saint Domingue (1828)
- MSS 895 – Freemasons Records, Boxes 1-18
- La Persévérance n° 4 (1807-1860)
 - La Persévérance n°98 (1807-1811)
 - La Concorde n° 3 (1814-1865)
 - La Réunion Désirée (1806)
 - La Triple Bienfaisance n° 20 (1819-1836)
 - Les Trinosophes n° 1 (1840-1849)
 - Sires Chevaliers Templiers n° 6 (1827-1850)
 - Les Amis Réunis n° 7787 (1823-1833)
 - L'Etoile Polaire n° 1 (1817-1852)
 - L'Etoile Polaire n° 5 (1816-1832)
 - Harmony Lodge n° 26 (1828-1829)
 - La Parfaite Union n° 1
 - La Parfaite Union n° 29 (1812-1823)

- St. André Lodge n° 5 (1855)
- Lafayette n° 25 (1826)
- Foyer Maçonnique n° 44 (1843-1869)
- Friends of Harmony n° 58
- Perfect Harmony n° 176
- Grande Loge de la Louisiane (1827-1844)
- Grand Encampment of New York (1840-1843)
- L'Union Française n°71, New York (1829)
- L'Aménité n° 73, Philadelphie (1807-1813)
- La Reconnaissance n°160, Philadelphie (1818)

Louisiana State University (Baton Rouge)

Louisiana and Lower Mississippi Valley Collection

MSS 43, 139, 544 – Bringier Family Papers (1786-1901)

MSS 116 – Dissard Letter (1825)

MSS 244, 1312, 2107 – Joseph Lakanal Papers (1793-1834)

MSS 318, 1012 – French Society of New Orleans Papers (1872-1891)

MSS 493, 494, 1033, 1034, 1038, 1039, 1240 – Joseph Reynès and Family Papers (1743-1929)

MSS 935 – Jean B. Pistache Letter (1828)

MSS 1044, 1085 – Pierre Soulé Papers (1850-1864)

MSS 1048 – John Davis Will (1839)

MSS 1145 – Girault Papers (1808-1845)

MSS 1244 – Jacotot Institute (1837)

MSS 1356 – Joachim Ambert Papers (1838-1876)

MSS 1560 – Prevost Family Papers (1786-1845)

MSS 4649 – Pierre Firmin Helluin Letters (1838-1855)

MSS 4702 – Pecquet du Bellet de Verton and Kariouk Family Papers (1856-1991)

MSS 4800 – Doussan Family Papers (1827-1872)

Sources imprimées

Presse

Presse de New York

- Le Petit Censeur critique et littéraire : journal français à New York* (1805), NYHS ; NYSED
L'Observateur impartial (1808), NYHS, EAI Series II
Journal des dames ou les souvenirs d'un vieillard (1810), NYPL
Le Médiateur (1814), NYPL
Journal inutile (1824-1825), NYPL
Le Réveil (1825), NYPL
Le Courrier des États-Unis (1828-1858), NYHS ; (1830-1848), NYPL
L'Estafette (1838-1839), NYHS ; NYPL
New York Express (1844), NYPL
New York Herald (1844), NYPL
Le Franco-Américain, BNF
New York Times (1850-1860), <http://www.nytimes.com/ref/membercenter/nytarchive.html>
Le Phare de New York (1851-1852), NYPL
Le Républicain (1853), NYHS, (1854), NYPL
Le Libéraire (1858-1860), <http://joseph.dejacque.free.fr/liberaire/liberaire.htm>
Le Messenger Franco-Américain (1850-1862), LC

Presse de La Nouvelle-Orléans

- Le Moniteur de la Louisiane* (1803-1811), NOPL
Le Télégraphe (1803-1811) HTML ; (1804-1809), LSM
Le Courrier de la Louisiane, (1807-1820), LSM ; (1810-1811), HNOC ; (1816-1817), NOPL ; (1813-1860) HTML
L'Ami des Lois (1810-1815), HNOC ; (1819), NOPL
La Gazette de la Louisiane (1817-1820), NOPL
L'Argus (1824-1830), NOPL
Le Propagateur Louisianais (1827), HNOC
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans (1827-1828), NOPL ; (1829-1860), HTML
Le Libéral (1830), HTML
Genius of Universal Emancipation (1831), HTML
Le Franc Parleur (1835-1836), HTML
Le Moqueur, Journal des flâneurs (1837), RG 330, LSM

L'Impartial (1839-1840), HNOC
L'Avenir du peuple (1840), HTML
La Louisiane (1841), HNOC
Le Bon Sens (1842), HTML, LSM
Le Tocsin (1844), HTML
Le Grelot (1846), LSM
L'Echo National (1847), LSM
La Lorgnette (1847), RG 317, LSM
Le Journal de tout le Monde (1848), LSM
La Chronique (1848), HNOC
L'Orléanais (1848-1858), HNOC
La Presse des Deux Mondes (1849), HTML
Le Moniteur du Sud (1849), LSM
Le National, (1855-1856), NOPL
L'Encan (1856), HTML
L'Union (1857), NOPL

Écrits contemporains

Récits de voyage, correspondances, mémoires, témoignages

Observations et récits de voyages

AMPÈRE, JEAN-JACQUES, *Promenade en Amérique*, Paris, Michel Lévy frères, 1874.

AUDUBON, JOHN JAMES, *Journal of John James Audubon Made During His Trip to New Orleans in 1820-1821*, Cambridge, The Business Historical Society, 1929.

BALLARD, *Mémoires sur la Louisiane et La Nouvelle-Orléans*, Paris, Audet, 1804.

BAUDRY DES LOZIÈRES, LOUIS NARCISSE, *Second voyage à la Louisiane, faisant suite au premier de l'auteur de 1794-98. contenant la vie militaire du général Grondel ... qui commanda longtemps à la louisiane ... un détail sur les productions les plus avantageuses, les plus extraordinaires, de cette belle colonie, et sur ses quartiers les plus fertiles et les plus lucratifs : de nouvelles réflexions sur les colonies en général, et le régime nécessaire aux personnes des colonies pendant la première année de leur arrivée*, Paris, E. Dentu, 1802.

BERQUIN-DUVALLOIN, *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des Provinces de Louisiane et Floride Occidentale en l'année 1802, par un observateur résidant sur les lieux*, Paris, Imprimerie expéditive, 1803.

- BRANDON, EDGAR EWING, *A Pilgrimage of Liberty: A Contemporary Account of the Triumphal Tour of General Lafayette Through the Southern and Western States in 1825, as Reported by the Local Newspapers*, Athens, The Lawhead Press, 1944.
- COMETTANT, OSCAR, *Trois ans aux États-Unis, étude des moeurs et coutumes américaines*, Paris, Pagnerre, 1858.
- CRÈVECOEUR, HECTOR ST JOHN DE, *Lettres d'un cultivateur américain*, Paris, Cuchet, 1784.
- DUREAU, JEAN-BAPTISTE, *Les États-Unis en 1850, notes et souvenirs*, Paris, Chez l'auteur, 1891.
- GRANDFORT, MME MANOËL DE, *L'Autre Monde*, Paris, Librairie nouvelle, 1855.
- Examen impartial d'un Ouvrage intitulé 'Voyage fait dans les années 1816 et 1817 de New Yorck à La Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississippi' Où l'on réfute les calomnies du voyageur sur les Américains et les réfugiés français &c.*, Paris, Impr. Renaudière, 1818.
- FOSTER, JOHN, *A Sketch of the Tour of General Lafayette on His Late Visit to the United States, 1824 Comprising the Addresses of the Town and City Authorities: With the Answers of the General: Annexed to Which Are Biographical Notices of His Life: Together with Some of the Most Approved Specimens of Poetry Addressed to Him on His Arrival*, Portland, A. W. Thayer, 1824.
- GAILLARDET, FREDERIC, *L'aristocratie en Amérique*, Paris, E. Dentu, 1883.
- GRANIER DE CASSAGNAC, A., *Voyage aux Antilles, francaises, anglaises, espagnoles; à Saint-Domingue et aux États-Unis d'Amérique*, Paris, Dauvin, 1842.
- LABOULAYE, EDOUARD RENÉ LEFEBVRE DE, *Les États-Unis et la France*, Paris, E. Dentu, 1862.
- LARDIER, ALEXANDRE et CHARLES-OGÉ BARBAROUX, *Voyage du général La Fayette aux États-Unis d'Amérique, en 1824 et 1825*, Paris, L'Huillier, 1826.
- LATROBE, BENJAMIN HENRY BONEVAL, *Impressions Respecting New Orleans. Diary and Sketches, 1818-1820*, New York, Columbia University Press, 1951.
- LATROBE, JOHN H. B., *Southern Travels: Journal of John H. B. Latrobe, 1834*, Historic New Orleans Collection, 1986.
- LEVASSEUR, AUGUSTE, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, Paris, Baudouin, 1829.
- LÉVY, DANIEL, *Les Français en Californie*, San Francisco, Grégoire, Tauzy et cie, 1884.
- MALESPINE, AIMÉ, *Les États-Unis en 1865: d'après les documents officiels communiqués au Congrès*, Paris, E. Dentu, 1865.
- MONTLEZUN, BARON DE, *Souvenirs des Antilles ; voyages en 1815 et 1816 aux États-Unis et dans l'archipel Caraïbe ; aperçu de Philadelphie et New-Yorck, description de la Trinidad, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Martinique, Guadeloupe, Marie-Galante, Saint-Christophe, Sainte-Croix et Saint-Thomas*, Paris, Gide fils, 1818.

- MONTLEZUN, BARON DE, *Voyage fait dans les années 1816 et 1817, de New-Yorck à la Nouvelle-Orléans et de l'Orénoque au Mississipi par les petites et les grandes Antilles... par l'auteur des "Souvenirs des Antilles"*, Paris, Gide fils, 1818.
- MONTPINAY, GILBERT GUILLERMIN DE, *Journal historique de la révolution de la partie de l'Est de Saint-Domingue*, Philadelphie, Lafourcade, 1810.
- MOREAU DE SAINT-MÉRY, LOUIS-ÉLIE et MONIQUE POULIQUEN, *Voyage aux États-Unis de l'Amérique : 1793-1798*, Saint-Denis, Publications de la Société française d'histoire d'Outre-mer, 2007.
- MOREAU DE SAINT-MÉRY, LOUIS-ÉLIE, *La description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de Saint-Domingue*, 3 volumes, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 2004 [1^e édition Philadelphie 1797].
- PERRIN DU LAC, FRANÇOIS MARIE, *Voyage dans les deux Louisianes : et chez les nations sauvages du Missouri, par les États-unis, l'Ohio et les provinces qui le bordent, en 1801, 1802 et 1803*, Paris, Bruyset aîné et Buynand, 1805.
- PITOT, JAMES et ROBERT D. BUSH, *Observations on the Colony of Louisiana, from 1796 to 1802*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1979.
- RECLUS, ELISÉE, « Fragment d'un voyage à La Nouvelle-Orléans (1855) », *Le Tour du Monde*, 1860, p. 177-192.
- RECLUS, ELISÉE, *A Voyage to New Orleans: Anarchist Impressions of the Old South*, Thetford, Glad Day Books, 2004.
- ROBIN, CHARLES. C., *Voyage to Louisiana, 1803-1805*, New Orleans, Pelican, 1966.
- ROBIN, CHARLES. C., *Voyages dans l'intérieur de la Louisiane, de la Floride occidentale, et dans les isles de la Lartinique et de Saint-Domingue, pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, Paris, F. Buisson, 1807.
- SIMONIN, LOUIS-LAURENT, *À travers les États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique*, Paris, Charpentier, 1875.
- SIMONIN, LOUIS-LAURENT, *Le monde américain : souvenirs de mes voyages aux États-Unis*, Paris, Hachette, 1877.
- TOCQUEVILLE, ALEXIS DE, *De Tocqueville's Voyage En Amérique*, Boston, D. C. Heath & co, 1909.
- TOCQUEVILLE, ALEXIS DE, *Oeuvres complètes. Voyages en Sicile et aux États-Unis, Tome 5-1*, Paris, Gallimard, 1957.

Correspondances

- BEAUMONT, GUSTAVE DE, *Lettres d'Amérique : 1831-1832*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.
- CHEVALIER, MICHEL, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, Paris, C. Gosselin et cie, 1836.
- CLAIBORNE, WILLIAM C. C. et JARED WILLIAM BRADLEY, *Interim Appointment: W.C.C. Claiborne Letter Book, 1804-1805*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2002.

- CLAIBORNE, WILLIAM C. C., *Official Letter Books of W.C.C. Claiborne, 1801-1816*, Washington, State Department of Archives and History, 1917.
- DERBEC, ÉTIENNE, *A French Journalist in the California Gold Rush, the Letters of Etienne Derbec*, Georgetown, Talisman Press, 1964.
- GRIFFITH, CONNIE G., *Favrot Papers*, Vol. 12, New Orleans, Louisiana State Museum, 1940.
- HOUSSEAU, JEAN-CHARLES, HOSSAM ELKHADEM, ANNETTE FÉLIX et LILIANE WELLENS-DE DONDER, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, Bruxelles, Centre National d'Histoire des Sciences, 1994.
- LABIGARRE, DE, *Lettre d'un François fixé à la Nouvelle-Yorck*, New York, s. n., 1790.
- MARTIN, JACQUES, *Le Rendez-vous américain : correspondance et journal inédits de Jacques Martin : 1853-1868*, Paris, Plon, 1975.
- MURAT, ACHILLE, *America and the Americans*, New York, W. H. Graham, 1849.
- MURAT, ACHILLE, *Lettres sur les États-Unis*, Paris, Librairie de Hector Bossange, 1830.
- PECQUET DU BELLET, PAUL, « Lettre sur la Guerre américaine », *Extrait du journal Le Pays*, Paris, Schiller Ainé, 1862.
- PINTARD, JOHN et DOROTHY C. BARCK, *Letters from John Pintard to His Daughter, Eliza Noel Pintard Davidson, 1816-1833*, New York, New York Historical Society, 1940.
- RECLUS, ELISÉE, *Correspondance. Tome I, Décembre 1850 - Mai 1870*, Paris, Schleicher Frères, 1911.
- SAINT-VICTOR, JACQUES-MAXIMILIEN BENJAMIN BINS DE, *Lettres sur les États-Unis d'Amérique, écrites en 1832 et 1833, et adressées à M. le Cte O'Mahony*, Paris, Périsse frères, 1835.
- TOCQUEVILLE, ALEXIS DE, *Oeuvres et correspondance inédites d'Alexis de Tocqueville*, Paris, Michel Lévy frères, 1861.

Mémoires

- CAUSSIDIÈRE, MARC, *Mémoires de Caussidière, ex-préfet de police et représentant du peuple*, Paris, Michel Lévy frères, 1849.
- HOUSSEAU, JEAN-CHARLES, DAVID C. RANKIN et GERARD F. DENAULT, *My Passage at the New Orleans Tribune: A Memoir of the Civil War Era*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2001.
- LACARRIÈRE LATOUR, A., *Historical Memoir of the War in West Florida and Louisiana, 1814-1815*, Philadelphia, John Conrad, 1816.
- LAUSSAT, PIERRE-CLÉMENT DE, *Mémoires sur ma vie. A mon fils, pendant les années 1803 et suivantes*, Pau, E. Vignancour, 1831.
- LAUSSAT, PIERRE-CLÉMENT DE, *Memoirs of My Life: To My Son, During the Years 1803 and After*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1978.

- LEE MANN, MARY, *A Yankee Jeffersonian: Selections from the Diary and Letters of William Lee of Massachusetts, Written from 1796 to 1840*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1958.
- LEE, HANNAH FARNHAM SAWYER, *Memoir of Pierre Toussaint: Born a Slave in St. Domingo*, Boston, Crosby, Nichols, and company, 1854.
- NEUVILLE, JEAN-GUILLAUME HYDE DE, *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Tome I*, Paris, Plon, 1892.
- PERSAT, MAURICE, *Mémoires du commandant Persat : 1806 à 1844*, Paris, Plon, 1910.
- POST, MARIE-CAROLINE, *The Life and Memoirs of Comte Régis de Trobriand, Major-General in the Army of the United States*, New York, E. P. Dutton & Company, 1910.
- PUECH et EDWARD LAROCQUE TINKER, *Odyssey of a Santo Domingan Creole: A Sprightly Account of American Manners by a Refugee From Haiti*, Worcester, American Antiquarian Society, 1957.
- ROFFIGNAC, ÉLIZABETH DE, *Mémoires ou la Révolution française vue et vécue par une aristocrate charentaise*, Angoulême, Association généalogique de la Charente, 1989.
- SAINT-GAUDENS, AUGUSTUS et HOMER SAINT-GAUDENS, *The Reminiscences of Augustus Saint-Gaudens*, New York, The Century Co., 1913.
- TOCQUEVILLE, ALEXIS DE, *Oeuvres complètes. Tome XII. Souvenirs*, Paris, Gallimard, 1964.
- TROBRIAND, RÉGIS DE, *Quatre ans de campagnes à l'armée du Potomac (Deuxième édition) par le général Régis de Trobriand*, Paris, A. Lacroix, 1874.

Biographies

- BAILLY DE MERLIEUX, CHARLES et MARC ANTOINE JULLIEN, *Mémorial encyclopédique des connaissances humaines*, Paris, Direction du Mémorial Encyclopédique, 1836.
- Martyrologe du clergé français pendant la révolution*, Paris, Journal des Villes et des Campagnes, 1840.
- MERCIER, ALFRED, *Biographie de Pierre Soulé, Sénateur à Washington*, Paris, Dentu, 1848.
- QUÉRARD, JOSEPH MARIE, *La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France: ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Firmin Didot père et fils, 1827.
- ROBERT, ADOLPHE, EDGAR BOURLOTON et GASTON COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français... : depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889. Tome III*, Paris, Bourloton, 1891.
- TARDIEU, JULES, *Martin Bossange: 1766-1865*, Paris, Imprimerie de Jouaust, 1865.

Essais, pamphlets et discours

New York

ARTIGUENAVE, JOSEPH LINNA, *Morceaux divers de Prose ou de Poésie*, Boston, T. G. Bangs, 1817.

BARON LESCOILLIER, *Le trône enchanté, Conte indien traduit du Persan*, New York, Imprimerie de J. Desnoues, 1817.

BARTHÉLÉMY, PIERRE, *Mea Culpa and My Justification, or, Justice in New-York: (Rev. A. Verren's Libel Case)*, New York, by the author, 1842.

BARTHÉLÉMY, PIERRE, *Respectfully Submitted to the State Convention of A.D. 1846, by a Victim of the Mal-Administration of Criminal Justice in New-York: Flagrant Subversion of the Liberty of the Press*, New-York, Michael T. O'Connor, 1846.

BONNEFOUX, LAURENT, *Lettre d'un citoyen de New-York au sujet de l'annexion du Texas à l'Union américaine contenant un exposé des éventualités d'une guerre entre les États-unis et l'Angleterre, et une analyse des éléments de la puissance des deux pays respectivement, etc., le tout précédé de quelques observations préliminaires sur l'esprit de la presse française au sujet des États-unis*, Paris, Guiraudet et Jouaust, 1845.

CAYLUS, ERNEST, ET AL., *Adresse des républicains français de New York, au gouvernement provisoire de la République Française, à Paris*, New York, s. n., 1848.

DÉJACQUE, JOSEPH, *La question révolutionnaire*, New York, Frank F. Barclay, 1854.

DÉJACQUE, JOSEPH, *La question révolutionnaire. L'Humanisphère. A bas les chefs ! La Libération des Noirs américains, textes établis et présentés par V. Pelosse*, Paris, Champ Libre, 1970.

IRVING, WASHINGTON, *A History of New York by Dietrich Knickerbocker*, New York, Inskeep & Bradford, 1809.

MACCARTHY, JOSEPH HENRI AUGUSTE, *Ode aux souverains de l'Ancien Monde*, s.l., s. n., 1806.

MONIER, A. D. B., *Une Année de la Vie de l'Empereur Napoléon*, New York, Desnoues, 1815.

Order of Presentation of the Cap of Liberty, (to be Forwarded by the Citizens of New-York to the Citizens of Paris,) At The Park Theatre, Tuesday Evening, April 25th, 1848, New York, Argus Print, 1848.

P. Barthelemy & L. De Bullion for Conspiracy and Libel Against the Rev. A. Verren, Versus the People, New York, W. Applegate, 1841.

PANON, MARIUS, JOSEPH BOUCHAUD et CHARLES SAGORY, *Monsieur, le comité chargé de faire les invitations au dîner qui doit être donné à S.A.R. le prince de Joinville, par des Français résidant à New-York, vous prie de leur faire l'honneur d'y assister*, New York, s. n., 1838.

PEYRE-FERRY, ALEXANDRE RENÉ FRANÇOIS *La Napoléonide*, New York, Desnoues, 1819.

SANDERSON, JOHN P., *The Views and Opinions of American Statesmen on Foreign Immigration. Being a Collection of Statistics of Population, Pauperism, Crime, etc. With an Inquiry into*

the True Character of the United States Government, and its Policy on the Subject of Immigration, Naturalization of Aliens, etc., Philadelphia, J. B. Lippincott & Co., 1856.

La Nouvelle-Orléans

BARBÉ-MARBOIS, FRANÇOIS, *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette Colonie par la France aux États-Unis de l'Amérique Septentrionale*, Paris, Firmin Didot, 1829.

BIENVENU, CHARLES, « Aux électeurs de la paroisse St Bernard », La Nouvelle-Orléans, s. n., 1848.

BLANQUE, JEAN, *En opposition à Burthe contre Laussat*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804.

BURTHER, ANDRÉ, *Burthe, contre Laussat*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804.

CANONGE, LOUIS-PLACIDE, « A propos ... du Théâtre d'Orléans : Au public », La Nouvelle-Orléans, s. n., 1860.

DAUDET, ALEXIS, *Le Chansonnier des grâces: almanach chantant, pour l'année 1809, dédié aux dames*, Nouvelle-Orléans, Th. Lamberte, 1809.

DERBIGNY, PIERRE, *Esquisse de la situation politique et civile de la Louisiane, depuis le 30 Novembre 1803 jusqu'au 1^{er} Octobre 1804 par un Louisianais*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, Beleurgey & Renard, 1804.

DERBIGNY, PIERRE, *Mémoire à consulter, sur la réclamation de la Batture située en face du Faubourg Sainte-Marie de la Nouvelle-Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807.

DERBIGNY, PIERRE, *Réfutation du Mémoire en forme de consultation rédigé par Mr Duponceau, Jurisconsulte à Philadelphie, Par Mr Derbigny, Avocat à La Nouvelle-Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1808.

DUPLESSIS, WILLIAM F. C., *Mémoire d'un artilleur du bataillon d'artillerie, commandé par le Major Gally*, La Nouvelle-Orléans, s. n., 1846.

DUPONCEAU, PETER STEPHEN, *Mémoire en forme de consultation en réponse à celle de M. Derbigny au sujet des prétentions du Gouvernement des États-Unis sur l'alluvion du fleuve Mississippi au devant du Faubourg Sainte-Marie près La Nouvelle-Orléans communément appelée la Batture des Jésuites*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Télégraphe, 1807.

GAYARRÉ, CHARLES, *Address of Charles Gayarré to the People of the State on the Late Frauds Perpetrated at the Election held on the 7th November 1853 in the City of New Orleans*, New Orleans, Sherman & Wharton, 1853.

GAYARRÉ, CHARLES, *Histoire de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Magne et Weisse, 1846.

Institut St Louis de La Nouvelle-Orléans, Pension de Demoiselles, dirigée par Mme E. Deron, Distribution solennelle des prix 1850-1851, La Nouvelle-Orléans, s. n., 1851.

LANUSSE, ARMAND, *Les Cenelles : Choix de poésies indigènes*, Nouvelle-Orléans, 1845.

- LAUSSAT, PIERRE-CLÉMENT DE, *Proclamation. Au nom de la République Française. Pierre Clément Laussat, Préfet Colonial, Commissaire du Gouvernement Français, Aux Louisianais ... [8 Frimaire an XII de la République Française & 30 Novembre 1803]*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Moniteur, 1803.
- « Le Réveil des démocrates, Air: Allons enfans de la patrie », La Nouvelle-Orléans, s. n., 1844.
- LIVINGSTON, EDWARD, *Address to the People of the United States on the Measures Pursued by the Executive with Respect to the Batture at New-Orleans*, New Orleans, Bradford & Anderson, 1808.
- « Louisianais ! Un extra du *Louisiana American* », La Nouvelle-Orléans, s. n., 1842.
- MAGNIN, ALEXANDRE, *Chansons Patriotiques*, Nouvelle-Orléans, Penniman, 1831.
- MARIGNY, BERNARD, « Reflections on the Campaign of General Andrew Jackson in Louisiana in 1814 and '15 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 6, 1923, p. 61-85.
- MARIGNY, BERNARD, *Mémoire de Bernard Marigny, habitant de la Louisiane, adressé à ses concitoyens*, Paris, J. C. Trouvé, 1822.
- MARTIN, FRANÇOIS-XAVIER, *Histoire de la Louisiane, depuis sa découverte*, Nouvelle-Orléans, Lyman et Beardslee, 1827.
- Mémoire présenté au Congrès des États-Unis d'Amérique par les Habitans de La Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie du Moniteur, J. B. L. S. Fontaine, 1804.
- MERCIER, ALFRED, *Du Panlatinisme, Nécessité d'une alliance entre la France et la Confédération du Sud*, Paris, Librairie Centrale, 1862.
- Pièces probantes à l'appui des droits des Habitants*, La Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807.
- « Prospectus », *L'Eventail. Littérature, politique, arts, théâtre, sciences, fantaisies, modes*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie de la Revue Louisianaise, 1846.
- SOULÉ, PIERRE, « Discours de Pierre Soulé à l'assemblée publique tenue en l'honneur de la République Française », *Extra de la Chronique*, 1848.
- SOULÉ, PIERRE, *Mr. Soulé's Speech, at Opelousas, Louisana, Delivered on the 6th of September 1851*, New Orleans, J. L. Sollée, 1851.
- TESTUT, CHARLES, ARMAND GARREAU et HÉGÉSIPPE MOREAU, *Les Veillées Louisianaise, série de romans historiques sur La Louisiane*, Nouvelle-Orléans, H. Méridier, 1849.
- THIERRY, JEAN SIMON, *Examen des droits des États-Unis et des prétentions de Mr Edouard Livingston sur la Batture en face du Faubourg Ste Marie*, Nouvelle-Orléans, Thierry&co, 1808.
- UN CITOYEN DE LA LOUISIANE, *Code Civil de l'État de la Louisiane. Traité de cession de cet État par la France; Constitution de cet État; Constitution des États-Unis d'Amérique*, Paris, E. Duverger, 1825.
- VEVEY, *La Voix du Peuple. Chansons et poésies diverses sur les gens et les choses du siècle*, Nouvelle-Orléans, C. Potier & A. Joly, 1848.

WILKINSON, JAMES, *A Faithful Picture of the Political Situation of New Orleans: At the Close of the Last and Beginning of the Present Year, 1807*, Boston, Re-printed from the New-Orleans edition, s. n., 1808.

France

BAROUSSE, PROSPER, *Les Demoiselles*, Foix, Gadrat, 1979 [1^e édition 1839].

BIGONNET, JEAN-ADRIEN, *La Restauration de la liberté, profession de foi d'un républicain sur le retour de Napoléon*, Paris, Babeuf, 1815.

CABET, ETIENNE, *Colonie Icarienne*, Paris, E. Cabet, 1854.

CHARBONNIÈRES, ANTOINE DE, *La journée d'Austerlitz: Ou la bataille des trois empereurs, pièce en deux actes, présentée par Philippe Bourdin*, Clermont-Ferrand, Lemme Éditions, 2011 [1^e édition 1806].

COCHIN, AUGUSTIN, *L'Abolition de l'esclavage*, Paris, J. Lecoffre, 1861.

COMBES, *Chant guerrier sur le retour miraculeux de l'Empereur Napoléon de l'île d'Elbe en France*, Paris, Impr. de Plassan, 1815.

HOUZEAU, JEAN-CHARLES, « Question de l'esclavage », *Revue britannique. Tome 2*, 1863, p. 293-308, 379-400, 463-482.

Huit années de Napoléon, depuis la paix de Tilsitt jusqu'à l'ouverture du champ de mai, le 1^{er} juin 1815, Paris, s.n., 1815.

LALLEMAND-BOISSOLON, *Le Retour de Napoléon, ode patriotique*, Paris, Martinet, 1815.

MALESPINE, AIMÉ, *Solution de la question mexicaine, par A. Malespine : avec une carte coloriée indiquant les opérations militaires*, Paris, E. Dentu, 1864.

MASSERAS, EUGÈNE, *La Campagne électorale de 1869*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1869.

PELLETIER, CLAUDE, *Club des Carmélites de Dole. Discours prononcés par les citoyens Pelletier et Ledru-Rollin à l'Assemblée constituante... sur la question traitant du droit au travail. Séance du 12 septembre 1848...*, Dole, Pillot, 1849.

TOCQUEVILLE, ALEXIS DE, *De la démocratie en Amérique*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 1961 [1^{ère} édition : 1835 (tome I), 1840 (tome II)].

VEVEY, LOUIS SEBASTIEN, *Les Productions d'un Enfants de la Nature*, Paris, L'auteur, 1844.

Sources municipales et judiciaires

New York

NEW YORK COMMON COUNCIL, *Tribute from the City of New York to the Illustrious Friend of Freedom, 1824-1825*, New York, s. n., 1824.

Minutes of the Common Council of the City of New York, 1784-1831, 19 Vols., New York, City of New York, M.B. Brown, 1917.

SWEENEY, PETER BARR, *Annual Report of the Administrator of the City of New York for the year 1856*, New York, Board of Aldermen, 1857.

Annual Report of the City Inspector of the City of New York, New York, City Inspector's Department, 1861.

KAPP FRIEDRICH, *Immigration and the Commissioners of Emigration of the State of New York*, New York, Douglas Taylor, 1870.

La Nouvelle-Orléans

Acte relatif à l'organisation et au système judiciaire, New Orleans, Roche frères, 1813.

Arrêté pour l'établissement de l'autorité municipale à La Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1803, La Nouvelle-Orléans, s. n., 1803.

CARTER, CLARENCE EDWIN, *The Territorial Papers of the United States. The Territory of Orleans, 1803-1812*, Washington, Government Printing Office, 1940.

Constitution ou forme de gouvernement de l'État de la Louisiane, La Nouvelle-Orléans, Thierry, 1812.

HAMER JR., COLLIN B., « Records of the City of Lafayette (1833-1852) in the City Archives Department of the New Orleans Public Library », *Louisiana History*, vol. 13, n° 4, 1972, p. 413-431.

Journal de la Chambre des Représentants, durant la Première Session de la Seconde Législature, New Orleans, Wagner, 1814.

Journal de la Chambre des Représentants, durant la Seconde Session de la Seconde Législature, New Orleans, Wagner, 1816.

Journal de la Chambre des Représentants, durant la Première Session de la Troisième Législature, New Orleans, de St Romes, 1817.

« Le Code Noir ou Edit du Roi », La Nouvelle-Orléans, Moniteur, 1803.

LIVINGSTON, EDWARD, LOUIS MOREAU LISLET et PIERRE DERBIGNY, *Civil Code of the State of Louisiana*, New Orleans, J. C. de St. Romes, 1825.

- Lois décrétées par le Congrès des États-Unis d'Amérique pour le Gouvernement de la Louisiane*, New Orleans, Beleurgey & Renard, 1804, 14 p.
- MOREAU LISLET, LOUIS, *A Digest of the Civil Laws Now in Force in the Territory of Orleans (1808); Containing Manuscript References to Its Sources and Other Civil Laws on the Same Subjects*, Baton Rouge, Louisiana State University School of Law, 1968.
- MOREAU LISLET, LOUIS, *Digeste général des actes de la Législature de la Louisiane : Passés depuis l'année 1804 jusqu'en 1827, inclusivement, et en force de loi à cette dernière époque, suivi d'un Appendix et d'une table des matières*, Nouvelle-Orléans, Benjamin Lévy, 1828.
- Ordinances and Resolutions Passed by the Council of the Second Municipality (1840-1846)*, New Orleans, s. n., 1846.
- Ordonnances et réglemens de la Ville et Paroisse de La Nouvelle-Orléans*, La Nouvelle-Orléans, Renard, 1807.
- Rapports officiels des débats de la Convention de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, J. Bayon, 1845.
- SCHWENINGER, LOREN, *Race, Slavery, and Free Blacks. Series II, Petitions to Southern County Courts, 1775-1867. Part F: Louisiana (1795-1863)*, Bethesda, Md., LexisNexis, 2002.

Recensements

- BUREAU OF THE CENSUS, *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1970*, 2 Vols., Washington, Government Printing Office, 1976.
- BUREAU OF THE CENSUS, *Historical Statistics of the United States, 1789-1945, A Supplement to the Statistical Abstracts of the United States*, Washington, Government Printing Office, 1949.
- DE BOW, J. D. B., *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854.
- DE BOW, J. D. B., *The Seventh Census of the United States, 1850: Embracing a Statistical View of Each of the States and Territories by Counties, Towns, etc. ... With an Introduction ... and an Appendix Embracing Notes Upon the Tables of Each of the States, etc.*, Washington, Robert Armstrong, 1853.
- GIBSON, CAMPBELL, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States: 1790 to 1990 », *Population Division Working Paper*, 1998, <http://www.census.gov/population/www/documentation/twps0027/twps0027.html>, consulté le 14 septembre 2012.
- KENNEDY, JOSEPH C. G., *Final Reports Compiled from the Original Return of the Eighth Census Under the Direction of the Secretary of Interior, by Jos C. G. Kennedy*, Washington, Government Printing Office, 1864-1865.
- KENNEDY, JOSEPH C. G., *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864.

KENNEDY, JOSEPH C. G., *Preliminary Report on the Eighth Census, 1860*, by Jos C .G. Kennedy, Washington Government Printing Office, 1862.

UNITED STATES CENSUS OFFICE, *Return of the Whole Number of Persons Within the Several Districts of the United States*, Washington, W. Duane & Son, 1801.

UNITED STATES CENSUS OFFICE, *Sixth Census or Enumeration of The Inhabitants of the US as Collected at the Departement of State in 1840*, Published by Authority of an Act Of Congress Under the Direction of the Secretary of State, Washington, Blaire and Rives, 1840-1841.

New York

Census of the Electors and Total Population of the City and County of New York, New York, Printed by H. C. Southwick, 1807.

Census of the State of New York, for 1845: Containing an Enumeration of the Inhabitants of the State, with Other Statistical Information, in Pursuance of Chapter Third of the First Part of the Revised Statutes, and of the Act Amending the Same, Passed on the 7th Day of May, 1845, New York, Carroll & Cook, 1846.

HOUGH, FRANKLIN B., *Census of the State of New York, for 1855; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855*, Albany, Charles Van Benthuysen & sons, 1857.

HOUGH, FRANKLIN B., *Census of the State of New York, for 1855; Taken in Pursuance of Article Three of the Constitution of the State, and of Chapter Sixty-four of the Laws of 1855, and Chapter Thirty-four of the Laws of 1865*, Albany, Charles Van Benthuysen & sons, 1867.

JACKSON, RONALD VERN, *New York City 1850 Census Index*, Bountiful, Utah, Accelerated Indexing Systems, 1976.

New York City Voting Places, New York, s. n., 1855.

La Nouvelle-Orléans

FLANNERY, MATTHEW, DOLLEY MADISON HEARTMAN et CHARLES LOUIS THOMPSON, *New Orleans in 1805: A Directory and a Census*, New Orleans, The Pelican Gallery, 1936.

New Orleans Census : 1820 Federal Census, US Genweb Project, <http://www.usgwcensus.org/states/louisiana/la1820.htm>

New Orleans Census from the 1850 Federal Census, <http://www.ancestry.com>

New Orleans Census from the 1860 Federal Census, <http://www.ancestry.com>

Naturalisations

- CHAPIN, EDWARD J. « Naturalizations in Federal Courts, New York District, 1790-1828 », *New York Genealogical and Biographical Record*, vol. 97, n°1, janvier 1966, p. 1-8 ; n°2, avril 1966, p. 106-114 ; n° 3, juillet 1966, p. 157-162 ; n°4, octobre 1966, p. 219-222.
- FEDERAL ARCHIVES et GENEALOGICAL SOCIETY OF UTAH, *Index (Soundex) to Naturalization Petitions 1792-1906*, Salt Lake City, Genealogical Society, 1985.
- FILBY, WILLIAM P., *Philadelphia Naturalization Records: An Index to Records of Aliens' Declarations of Intention and/or Oaths of Allegiance, 1789-1880*, Philadelphia, Gale Research Company, 1982.
- NEAGLES, JAMES C., et LILA LEE NEAGLES, *Locating Your Immigrant Ancestor: A Guide to Naturalization Records*, Logan, Everton Publishers, 1986.
- ROBERTS, RALPH, *Naturalization Records in New York State*, Syracuse, New York State Council of Genealogical Organizations Publication, 1996.
- SCOTT, KENNETH et ROSANNE CONWAY, *New York Alien Residents, 1825-1848*, Baltimore, Genealogy Publishing Co., 1978.
- SCOTT, KENNETH, « Resident Aliens Enabled to Hold Land in New York State 1790-1825 », *National Genealogical Society Quarterly*, vol. 67, 1979, p. 42-57.
- SCOTT, KENNETH, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981.
- SCOTT, KENNETH, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990.
- SCOTT, KENNETH, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991.

Rapports

Sur l'immigration aux États-Unis

- ABZAC, PAUL D', *Enquête sur la navigation, l'immigration et le commerce français à la Nouvelle-Orléans en 1876, effectuée par M. le vicomte d'Abzac*, Paris, Guillaumin & cie, 1876.
- BOCADÉ, EUGÈNE DE, *Rapports sur le commerce des États-Unis, adressés à M. le président de la Compagnie générale transatlantique par Eugène de Bocandé...* Mars-octobre 1879, Paris, J. de Cusset, 1880.
- BRUWAERT, EDMOND, *Les conditions du travail aux États-Unis. Rapports transmis au ministre des Affaires étrangères par le ministre de la République française à Washington*, Paris, Berger-Levrault et cie, 1891.

LIVINGSTON, JOHN, *Catalogue of the Newspapers and Periodicals Published in the United States: Showing the Town and County in Which the Same are Published, How Often Issued, Their Character, and Circulation*, New York, J. Livingston, 1852.

NEW-YORK SOCIETY FOR THE INFORMATION AND ASSISTANCE OF PERSONS EMIGRATING FROM FOREIGN COUNTRIES, *From Reviewing the Great Inconveniences That Frequently Attend Emigration ... a Number of the Citizens of New-York Have Formed Themselves into a Society, for The beneficent Purposes of Preventing or Lessening Those Disagreeable Consequences*, New York, s. n., 1794.

SANDERSON, JOHN P., *The Views and Opinions of American Statesmen on Foreign Immigration*, Philadelphia, J. B. Lippincott, 1856.

Sur l'émigration en France

BERTILLON, JACQUES, *Statistique internationale résultant des recensements de population exécutés dans divers pays d'Europe pendant le XIX^e siècle et les époques précédentes, établie conformément au vœu de l'Institut international de statistique*, Paris, G. Masson, 1899.

CHANDÈZE, GUSTAVE, *L'émigration, intervention des pouvoirs publics au XIX^e siècle*, Paris, P. Dupont, 1898.

DUVAL, JULES, *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIX^e siècle, ses causes, ses caractères, ses effets*, Paris, Guillaumin et Cie, 1862.

ETCHEVERRY, LOUIS, « L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans », *Revue des Pyrénées*, 1893, p. 509-520.

LEGOYT, ALFRED, *Compte-rendu de la deuxième session du Congrès international de statistique, réuni à Paris, les 10, 12, 13, 14 et 15 septembre 1855*, Paris, Bouchard-Huzard, 1856.

LEGOYT, ALFRED, *L'émigration européenne, son importance, ses causes et ses effets, avec un appendice sur l'émigration africaine, hindoue et chinoise*, Paris, Guillaumin et Cie, 1861.

LHANDE, PIERRE, *L'émigration basque. Histoire, économie, psychologie*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1910.

Guides et annuaires

Guides pour émigrants

Almanac Américain pour l'année 1802, Philadelphie, s. n., 1802.

Almanach et Directorium français des États-Unis, New York, J. D. L. Zender, 1854.

Almanach et Directorium français des États-Unis à l'usage des populations françaises de l'Amérique du Nord, New York, J. D. L. Zender, 1856.

BETTINGER, J. B., *Guide des émigrants aux États-Unis*, Le Havre, s. n., 1834.

DE HAM VICTOR, *Conseil à l'émigrant belge aux États-Unis de l'Amérique du nord*, Bruxelles, G. Stapleaux, 1849.

ÉTOURNEAU, *Livret-guide de l'émigrant, du négociant et du touriste dans les États-Unis d'Amérique et au Canada*, Paris, A. Petit-Pierre, 1855.

Guide et Conseiller de l'émigrant, Anvers, J.H. Conart, 1850.

New York City Directories

Andrews & Co.'s Stranger's Guide to the City of New-York, 1852: Containing a Safe and Clear Directory to Railroads, Steamboats, Public Houses, &c. ; With some of the Most Reputable Business Houses in the City ; A Valuable Book of Reference for Strangers and Residents, New-York, Published by Andrews and Co., 1852.

BARRETT, WALTER et JOSEPH ALFRED SCOVILLE, *The Old Merchants of New York City*, New York, Carleton, 1863.

BEACH, MOSES YALE, *Wealth and Biography of the Wealthy Citizens of New York City*, New York, Sun Office, 1845.

BROWN, SOLYMAN, *The Citizen and Strangers' Pictorial and Business Directory for the City of New-York and the Vicinity: 1853*, New-York, Charles Spalding & Co., 1853.

CARROLL, G. DANIELSON, *Carroll's New York City Directory to the Hotels of Note, Places of Amusement, Public Buildings ... etc.: With a Description of and Directions When and How to Visit the Prominent Objects of Interest: Also to the Leading Mercantile Firms, in Every Commercial Pursuit*, New York, Carroll, 1859.

DOGGETT, JOHN JR, *The New York Business Directory for 1846/47*, New-York, J. Doggett Jr, 1846.

Doggett's New York City Directory Illustrated, 1848-1849, New York, J. Doggett Jr, 1848.

Doggett's New York City Directory, New York, John Doggett Jr, 1845.

FRANKS, DAVID, *The New-York Directory, Containing a Valuable and Well Calculated Almanack*, New York, John Doggett Jr, 1851.

HARDIE, JAMES, *The Description of the City of New York: To Which is Prefixed, A Brief Account of Its First Settlement by the Dutch, in the Year 1629; And of the Most Remarkable Events Which Have Occurred in Its History, From That to the Present Period*, New York, S. Marks, 1827.

JONES, JOHN F., *Jones's New-York Mercantile and General Directory, for the 30th Year of American Independance*, New-York, Jones, 1805.

LEVY, HENRY, *The New-York Hand Book and Merchants' Guide: Being a Reliable Directory, for Visiting Merchants, to the Prominent Objects of Interest in New-York*, New York, Henry Levy, 1859.

LONGWORTH, DAVID, *Longworth's American Almanac, New-York Register and City Directory*, New York, T. Longworth, 1808.

- LONGWORTH, DAVID, *Longworth's American Almanac, New-York Register & City Directory, for the Fifty-Second year of American Independence*, New York, T. Longworth, 1827.
- LONGWORTH, DAVID, *Longworth's American Almanac, New-York Register & City Directory, for the Sixty-Second year of American Independence*, New York, T. Longworth, 1837.
- LONGWORTH, DAVID, *Longworth's Sixteenth Annual Edition of the American Almanac, New-York Register & City Directory, for the 36th Year of American Independence*, New York, T. Longworth, 1811.
- MOREHEAD, JAMES T., *The New-York Mercantile Register for 1848-49: Containing the Cards of the Principal Business Establishments, Including Hotels and Public Institutions in New-York City*, New York, John R. Prall, 1848.
- New York City Directory for 1842 and 1843*, New York, John Doggett Jr, 1842.
- New-York as It Is, in 1837; Containing a General Description of the City of New-York, List of Officers, Public Institutions, and Other Useful Information*, New York, J. Disturnell, 1837.
- The Great Metropolis, or Guide to New-York*, New York, John Doggett Jr, 1846.
- The Trow (formerly Wilson's) Copartnership and Corporation Directory of the Boroughs of Manhattan and the Bronx, City of New York*, New York, Trow Directory, Printing and Bookbinding Co., 1856.
- The United States Statistical Directory, or Merchants' and Travellers' Guide; with a Wholesale Business Directory of New-York*, New York, W. H. Colyer, 1846.
- Trow Business Directory of the Boroughs of Manhattan and the Bronx, City of New York*, New York, Trow Directory, Printing and Bookbinding Co., 1848.
- TROW, JOHN F., *Trow's New York city directory for the year ending May 1, 1861*, New York, John F. Trow Publisher, 1860.
- WEEKS, LYMAN HORACE, *Prominent Families of New York; Being an Account in Biographical Form of Individuals and Families Distinguished as Representatives of the Social, Professional and Civic Life of New York City*, New York, The Historical Company, 1898.

New Orleans City Directories

- BRICE, WALLACE A., *New Orleans Merchants' Diary and Guide for 1857 and 1858*, New Orleans, W. A. Brice, 1857.
- Cohen's New Orleans and Lafayette Directory*, New Orleans, Daily Delta print, 1849.
- Cohen's New Orleans and Southern Directory ... Jefferson City, Gretna, Algiers, and McDonogh ... Directory of Baton Rouge*, New Orleans, Daily Delta Print, 1852.
- Cohen's New Orleans and Southern Directory ... Jefferson City, Gretna, Algiers, and McDonogh ... Directory of Baton Rouge*, New Orleans, Daily Delta Print, 1856.
- Crescent City Business Directory for 1858-59*, New Orleans, Printed at the Office of the Price-current, 1858.

- FLANNERY, MATTHEW, DOLLEY MADISON HEARTMAN et CHARLES LOUIS THOMPSON, *New Orleans in 1805: A Directory and a Census*, New Orleans, The Pelican Gallery, 1936.
- GARDNER, CHARLES, *Gardner & Wharton's New Orleans Directory, for the Year 1858*, New Orleans, E. C. Wharton's, 1857.
- Gardner's Commercial and Business Registry of New Orleans*, New Orleans, Isaac T. Hinton, 1860.
- GIBSON, JOHN, *Gibson's Guide and Directory of the State of Louisiana, and the Cities of New Orleans and Lafayette*, New Orleans, 1838.
- Kerr's General Advertiser, and [Crescent] City Directory, for the Year 1856 to Which Are Added Directories of Carrollton, Jefferson City, Algiers and Gretna*, New Orleans, R. C. Kerr, 1856.
- LAFON, BARTHÉLÉMY, *Annuaire Louisianais pour l'année 1809*, Nouvelle-Orléans, B. Lafon, 1808.
- LAFON, BARTHÉLÉMY, *Calendrier de commerce de la Nouvelle Orléans*, Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1807.
- MICHEL, EDWARD A., *New Orleans Annual and Commercial Register of 1846. Containing the Names, Residences and Professions of All the Heads of Families and Persons in Business of the City and Suburbs, Algiers and Lafayette, &c*, New Orleans, E. A. Michel & Co, 1845.
- MICHEL, EDWARD A., *New-Orleans Annual and Commercial Directory for 1843, Containing the Names and Residences of All the Inhabitants of the City and Suburbs of New-Orleans*, New Orleans, J. L. Sollée, 1842.
- MICHEL, EDWARD A., *New-Orleans Directory for 1841; Made by the United States Deputy Marshals, (while Taking the Late Census.) Containing the Names, Professions and Residences of All the Inhabitants of the City and Suburbs of New Orelaans, Lafayette and Algiers*, New-Orleans, J. L. Sollée, 1840.
- Michel's New Orleans Annual and Commercial Register Containing the names, professions and residences of all the Heads of Families, and Persons in business of the City and Suburbs, for 1834*, New Orleans, Gaux & Sollée, 1834.
- New Orleans Directory for 1842: Comprising the Names, Residences and Occupations of the Merchants... and Citizens of New Orleans, Lafayette, Algiers and Gretna*, New Orleans, Pitts & Clarke, 1842.
- NORMAN, BENJAMIN MOORE, *Norman's New Orleans and Environs*, New Orleans, B. M. Norman, 1845.
- NORMAN, BENJAMIN MOORE, *Norman's New Orleans Business Directory for 1845 & 1846: Containing the Names, Residences and Occupations of Merchants and Bankers, Mechanics and Professional Men, Classified and Arranged Alphabetically with Appendix, Mercantile Cards, Etc*, New Orleans, B. M. Norman, 1845.
- The New-Orleans Directory & Register*, New-Orleans, J. A. Paxton, 1822.

Whitney's *New Orleans Directory and Louisiana & Mississippi Almanac for the year 1811*, New Orleans, Printed for the author, 1811.

Organisations françaises

Sociétés françaises de bienfaisance

New York

FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Aperçu général de son organisation, de son développement et de ses opérations depuis 1809 jusqu'en 1882*, New York, French Benevolent Society, 1882.

FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Rules and Regulations of the Medical Services*, New York, French Benevolent Society, 1910.

FRENCH BENEVOLENT SOCIETY OF NEW YORK, *Constitution de la Société Française de Bienfaisance de New York: créée en 1809, incorporée le 13 Avril 1890*, New York, French Benevolent Society, 1890.

La Nouvelle-Orléans

Constitution et statuts organiques de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, s. n., 1852.

Constitution et statuts organiques de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, s. n., 1860.

LE FRANÇOIS, A., *Abrégé historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans: depuis sa fondation, mars 1843, jusqu'à mai 1903*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie Philippe, 1903.

LIMET, FÉLIX, *Historique de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de La Nouvelle-Orléans, lu à l'Assemblée Générale du 30 mai 1880*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie Cosmopolite, 1880.

Loges maçonniques françaises

Charleston

Tableau de la T.: R.: Loge de St Jean de Jérusalem sous le titre distinctif de la Loge Française la Candeur n° 12 établie à Charleston (Caroline du Sud) États-Unis d'Amérique, pour l'année 1807, Charleston, Bounetheaux, 1807.

La Nouvelle-Orléans

- Ahiman Rezon ou Règlements Généraux à l'usage des Anciens Maçons d'York, sous la Jurisdiction de la G. : L. : de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, P. et C. Roche, 1813.
- Collection of Two Pamphlets from the Lodge of St. Jean De Jerusalem*, La Nouvelle-Orléans, A. T. Penniman, 1819.
- Constitution et Réglements de la Loge Franklin n°1, A. O. G. F.*, La Nouvelle-Orléans, J. Lamarre, 1857.
- FOULHOUZE, JAMES et FRANÇOIS VERRIER, *Histoire des progrès de la Franc-Maçonnerie dans L'État de la Louisiane, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Nouvelle-Orléans, J. L. Sollée, 1849.
- FOULHOUZE, JAMES, *Annual Grand Communication of the Supreme Council, Sov.: Grand Inspectors General 33^d Degree, Ancient and Accepted Scotch Rite of Free Masonry*, New Orleans, Office of the Daily True Delta, 1859.
- FOULHOUZE, JAMES, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, La Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1858.
- GRANDE LOGE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, *Extrait des procès verbaux de la Très Ancienne Fraternité des Maçons Libres et Acceptés de l'État de la Louisiane, tenus dans la Ville et Cité de La Nouvelle-Orléans*, La Nouvelle-Orléans, Imprimerie rue Condé, 1827.
- GRANDE LOGE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, *Tableau annuel de l'État de la Franc-Maçonnerie à la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Gaux et Cie, 1844.
- Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés, du Rite Ancien d'York, de l'État de La Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Gaux et Cie, 1844.
- Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés, du Rite Ancien d'York, de l'État de La Louisiane*, Nouvelle-Orléans, J. L. Sollée, 1849.
- LAFFON DE LADÉBAT, CHARLES, *Dissection of the Manifesto of Mr James Foulhouze Presented on the 24th Day of July 1858 by Charles Bienvenu Esq*, New Orleans, s. n., 1858.
- LAMARRE, JEAN, *A Masonic Trial in New Orleans*, New Orleans, Lamarre, 1858.
- LEBLANC DE MARCONNAY, *Rapport sur les différends élevés entre la Gr. : Loge du Rite d'York pour l'État de la Louisiane et le Supême Conseil du Rite Écossais pour le même État*, Paris, Imprimerie Saintin, Dentan, Pinard, 1852.
- LENNING, CARL, *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, vol. 2, Leipzig, F. A. Brockhaus, 1865.
- « L'histoire de la Loge Écossaise de la Nouvelle-Orléans », *Latomia, Documents Sharp*, vol. IV, n° 129, 2009, p. 1-87.
- Manuel Maçonnique, à l'usage des Franc-Maçons Acceptés du Rite Ancien d'York, Résidants à la Louisiane*, La Nouvelle-Orléans, Edwin Lyman, 1828.
- [Réglements De La] Loge La Liberté No. 19, Fondée Le 15 Mai 1859*, Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1859.

Règlements du Souverain Chapitre Le Libéral No 2, Nouvelle-Orléans, 1840. *Règlements Particuliers De La Resp. Loge Le Foyer Maconnique No. 44*, Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1859.

Report of the Committee of Foreign Correspondences of the Louisiana Grand Lodge of Ancient York Masons for the Year 1849, La Nouvelle-Orléans, Cook, Young & Co, 1849.

SOULÉ, PIERRE ET CYPRIEN DUFOUR, *Polar Star Lodge No. One vs. Polar Star Lodge No. One*, La Nouvelle-Orléans, s. n., n. d. [1861].

Statuts et règlements particuliers de la R.:L.: L'Etoile Polaire n°1 du rite Libre, Ancien et Accepté Écossais, La Nouvelle-Orléans, J. L. Sollée, 1851.

Statuts et règlements particuliers de la Resp.: Loge La Persévérance n°2 du Rite Ancien et Accepté Écossais, La Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1860.

Statuts et règlements particuliers de la Resp.: Loge St. André n°6, La Nouvelle-Orléans, L. Marchand, n.d.

Tableau des F.: F.: composant la R.: L.: Française La Triple Bienfaisance, N° 7319, New Orleans, s. n., n.d.

Tableau des membres composant la R.: L.: de St.-Jean De Jérusalem, sous le titre distinctif de L.: française La Charité, No. 93, séante A l'O.: de La Nouvelle-Orléans, province de la Louisiane, sous les auspices de la T.: I.: G.: L.: de Pensilvanie, séante à l'O.: de Philadelphie, La Nouvelle-Orléans, Jean Renard, 1806.

VERRIER, FRANÇOIS, *Appel de la Grande Loge au Public pour servir de réponse à l'article du Propagateur Catholique*, La Nouvelle-Orléans, s. n., 1846.

New York

« Circular addressed to the several Lodges of Free and Accepted Masons of the State Of New York by the Committee Appointed at Geneva », Genève, s.n., 1848.

HAMEL, VICTOR P., « Précis Historique de la R.: L.: "L'Union Française" n°17 », *Règlements particuliers, historique, etc. de l'Union Française n°17*, New York, A. Lallemand, 1915, p. 35-68.

« Liste des membres de "L'Union Française" depuis sa fondation », *Règlements de l'Union Française n°17*, New York, s. n., 1952, p. 93-106.

Règlements particuliers de la R.: L.: de Saint Jean sous le titre distinctif de l'Union Française, n° 17, constituée le 25 juin 1798 à l'Or.: de New York, New York, Imprimerie du Courrier des États-Unis, 1862.

Règlements particuliers, historique, etc. de l'Union Française n°17, New York, A. Lallemand, 1915.

Philadelphie

Correspondance entre la R.: Lo.: Française l'Aménité n°73 séante à l'Orient de Philadelphie, et sa sœur affiliée la T.: R.: Lo.: Française le Choix des Vrais Amis, Séance à l'O.: de Marseille, Philadelphie, Bradford, 1802.

Extrait des registres de la Loge Française l'Aménité n°73 séante à Philadelphie, Philadelphie, Carey, 1800.

Lettres écrites à la Loge l'Aménité n°73 à l'occasion de l'oraison funèbre du F.: George Washington, Philadelphie, Bradford, 1801.

Tableau des F.: F.: composant la T.: R.: Loge Française l'Aménité, n°73, régulièrement constituée à l'O.: de Philadelphie, par le T.: R.: Grand Orient de Pennsylvanie, Philadelphie, Bradford, 1802.

Églises françaises

New York

BARTHÉLÉMY, PIERRE, Rev. Antoine Verren, Pasteur de l'Église épiscopale française du Saint-Esprit à New York, jugé par ses oeuvres, New York, s.n., 1840.

FRENCH CHURCH DU SAINT ESPRIT, Registers of the Births, Marriages, and Deaths of the "Église Française à La Nouvelle York" from 1688 to 1804, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1968.

Livre des prières publiques, de l'administration des sacremens, et des autres rites et cérémonies de l'Église Protestante Épiscopale dans les États Unis d'Amérique: avec les Psaumes of David ; nouvelle édition revue et corrigée ... par Rev. A. Verren, A.M., recteur de l'Église du Saint-Esprit, New York, T. et J. Swords, 1831.

PÉNEVEYRE, H., L'utilité du ministère évangélique: sermon d'inauguration, prononcé à New-York, dans l'Église épiscopale protestante-française du Saint Esprit, 24 Décembre 1815, New-York, T. et J. Swords, 1816.

VERREN, ANTOINE, La maison de Dieu : sermon, prononcé le 9 octobre, 1834, jour de la consécration du temple de l'Église Protestante Française du Saint-Esprit, de New-York, New-York, Swords, Stanford, & Co., 1834.

VERREN, ANTOINE, La tâche du ministre, ambassadeur de Christ : sermon d'entrée, prononcé à New-York, dans l'Église Episcopale Protestante Française du Saint-Esprit, le 12 Octobre, 1828, New York, T. & J. Swords, 1828.

La Nouvelle-Orléans

ROUQUETTE, ADRIEN, Discours prononcé à la Cathédrale de Saint-Louis (Nouvelle-Orléans, 1846), à l'occasion de l'anniversaire du 8 Janvier, La Nouvelle-Orléans, Librairie de Sauvaingnat, 1846.

Schisme de l'Église St.-Louis, Nlle-Orléans. Pièces et documents officiels publiés dans la contestation qui a eu lieu entre MM. les Marguilliers et Mgr l'Evêque Ant. Blanc, Nouvelle-Orléans, s.n., 1842.

WOODS, EARL C., *Sacramental Records of the Roman Catholic Church of the Archdiocese of New Orleans (1718-1831)*, 19 Vols., New Orleans, Archdiocesan Historical Archives, 1988.

Autres organisations

Milice

NEW YORK INFANTRY, *Constitution and By-Laws of the Lafayette Fusiliers*, New York, William Van Norden, 1845.

Société médicale

GROS, ADRIEN ARMAND, *Rapport fait à la Société médicale sur la fièvre jaune qui a régné d'une manière épidémique pendant l'été de 1817*, La Nouvelle-Orléans, de St Romes, 1818.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, *Précis analytique des travaux de la Société depuis le mois d'août 1817 jusqu'au premier janvier 1818, lu à la séance du 4 de cette année, par J. G. Taillefer, secrétaire*, La Nouvelle-Orléans, de St Romes, 1818.

Écoles françaises

Catalogue of the Officers and Students of Louisiana College, New Orleans, J. Lamarre, 1853.

Catalogue of the Officers and Students of Louisiana College, New Orleans, J. Lamarre, 1855.

CHERBONNIER, PIERRE, *Alphabet, ou Méthode simple et facile de montrer promptement à lire aux enfans ainsi qu'aux étrangers qui veulent apprendre le Français*, Nouvelle-Orléans, Imprimerie Buisson et Boimare, 1829.

DESEZE, J. B. A., *L'Abeille française ou Leçons de littérature et de morale tirées de la célèbre collection de Messrs Noël et Delaplace, et destinées à l'usage des Écoles Françaises dans les États-Unis d'Amérique*, New York, C. S. Van Winkle, 1811.

DUFAU, LOUIS, *Address of Louis Dufau, President of the Louisiana College, Delivered at the Commencement Exercises*, New Orleans, Jean Lamarre, 1856.

Règlements et prospectus du Collège de la Louisiane, fondé le 1^{er} octobre 1851 par Louis Dufau, La Nouvelle-Orléans, J. Lamarre, 1852.

Bibliographie

1. Histoire politique de la France au XIX^e siècle	697
1.1. Vie politique nationale	697
1.1.1. Généralités	697
1.1.2. Révolution, Consulat et Empire	697
1.1.3. Restauration et Monarchie de Juillet	698
1.1.4. 1848 et Deuxième République	699
1.1.5. Second Empire	700
1.1.6. Troisième République	700
1.2. Processus de politisation au XIX^e siècle	701
1.2.1. Généralités et problématiques	701
1.2.2. Cultures politiques	703
Bonapartisme	703
Républicanisme	704
Socialisme et utopies	704
1.2.3. Vecteurs de politisation	705
Élections et suffrage	705
Sociabilité et espace public	706
Franc-maçonnerie	707
Presse et opinion	708
1.2.4. Études locales	709
2. Histoire politique des États-Unis au XIX^e siècle	712
2.1. Vie politique nationale	712
2.1.1. Généralités	712
2.1.2. Early republic - Era of Good Feelings	713
2.1.3. Période jacksonienne	714
2.1.4. « Antebellum » et guerre de Sécession	714
2.2. Cultures politiques et démocratisation	716
2.2.1. Cultures festives	716
2.2.2. Démocratisation et pratiques électorales	717
2.2.3. Presse	718
2.2.4. Partis politiques	718

3. Histoire atlantique	719
3.1. Généralités	719
3.2. Atlantique français	721
3.3. Saint-Domingue et Antilles françaises	721
3.4. Franc-maçonnerie atlantique	723
3.5. Esclavage et abolitions transatlantiques	724
3.6. Révolutions au XIX ^e siècle	725
3.7. Relations franco-américaines	726
4. Migrations internationales	729
4.1. Migrations atlantiques	729
4.1.1. Émigration européenne	729
4.1.2. Immigration européenne aux États-Unis	731
4.1.3. Migrants et politique	734
Nationalité, citoyenneté, identité, ethnicité	734
Politisation des migrants	735
4.2. Migrations françaises	736
4.2.1. Généralités	736
Démographie	736
Émigration régionale	737
4.2.2. Français aux États-Unis	739
Généralités	739
Presse française aux Amériques	740
Groupes français aux Amériques	742
4.2.3. Migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans	749
New York	749
La Nouvelle-Orléans	749
5. Histoire des lieux d'accueil	752
5.1. New York	752
5.1.1. Immigration	752
5.1.2. Histoire urbaine et sociale	753
5.1.3. Histoire politique	754
5.1.4. Franc-maçonnerie	754
5.2. La Nouvelle-Orléans	755
5.2.1. Contexte louisianais	755

Louisiane coloniale	755
<i>Louisiana Purchase</i> et période territoriale	756
Société et politique en Louisiane au XIX ^e siècle	757
5.2.1. Immigration	759
5.2.2. Histoire urbaine et sociale	759
5.2.3. Histoire politique	763
5.2.4. Questions raciales	764
5.2.5. Franc-maçonnerie	765

1. HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE AU XIX^e SIECLE

1.1. Vie politique nationale

1.1.1. Généralités

- CHEVALLIER, JEAN-JACQUES, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France moderne (1789-1958)*, Paris, Dalloz, 1967.
- DUBY, GEORGES et ARMAND WALLON (dir.), *Histoire de la France rurale, vol. 3*, Paris, Seuil, 1976.
- LÉVÊQUE, PIERRE, *Histoire des forces politiques en France. Tome 1, 1789-1880*, Paris, Armand Colin, 1992.
- ROWLEY, ANTHONY, *Histoire du peuple français*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1991.
- SPEER, JONATHAN, *Europe 1850-1914: Progress, Participation and Apprehension*, Harlow ; New York, Pearson Longman, 2009.
- ZELDIN, THÉODORE, *France, 1848-1945*, Oxford, Oxford University Press, 1979.
- ZELDIN, THÉODORE, *Histoire des passions françaises, 5 Vols.*, Paris, Éditions Recherches, 1978-1979.

1.1.2. Révolution, Consulat et Empire

- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, SILVIA MARZAGALLI et GUILLAUME BALAVOINE, *Atlas de la Révolution française : circulations des hommes et des idées, 1770-1804*, Paris, Autrement, 2010.
- BIARD, MICHEL, PHILIPPE BOURDIN, SILVIA MARZAGALLI, *Révolution, Consulat, Empire (1789-1815), Histoire de France, Vol. 9*, sous la direction de JOËL CORNETTE, Paris, Belin, 2010.
- BOUDON, JACQUES-OLIVIER, *Histoire du Consulat et de l'Empire : 1799-1815*, Paris, Perrin, 2000.
- BRUYÈRE-OSTELLS, WALTER, *La grande armée de la liberté*, Paris, Tallandier, 2009.
- FURET, FRANÇOIS et MONA OZOUF, *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture III: The Transformation of Political Culture, 1789-1938*, Oxford ; New York, Pergamon Press, 1989.
- FURET, FRANÇOIS, *La Gauche et la Révolution française au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1986.
- FURET, FRANÇOIS, *Penser La Révolution Française*, Paris, Gallimard, 1978.
- GREER, DONALD, *The Incidence of the Terror During the French Revolution; A Statistical Interpretation*, Gloucester, Mass., P. Smith, 1966.
- LECOMTE, LOUIS HENRY, *Napoléon et l'Empire, racontés par le théâtre, 1797-1899*, Paris, J. Raux, 1900.
- LENTZ, THIERRY, *Nouvelle histoire du Premier Empire. 1. Napoléon et la conquête de l'Europe, 1804-1810*, Paris, Fayard, 2002.

- LENTZ, THIERRY, *Nouvelle histoire du Premier Empire. 2. L'effondrement du système napoléonien, 1810-1814*, Paris, Fayard, 2004.
- LENTZ, THIERRY, *Nouvelle histoire du Premier Empire. 3. La France et l'Europe de Napoléon, 1804-1814*, Paris, Fayard, 2007.
- LENTZ, THIERRY, *Nouvelle histoire du Premier Empire. 4. Les Cent-Jours : 1815, l'Empire sans le système*, Paris, Fayard, 2010.
- MARTIN, JEAN-CLÉMENT, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012.
- VOVELLE MICHEL (dir.), *L'image de la Révolution française*, 4 Vols., Oxford ; New York, Pergamon Press, 1989.

1.1.3. Restauration et Monarchie de Juillet

- APRILE, SYLVIE, JEAN-CLAUDE CARON ET EMMANUEL FUREIX, (dir.), *La Liberté guidant les peuples. Les révolutions de 1830 en Europe*, Seyssel, Champ-Vallon, 2013.
- BACKOUCHE, ISABELLE, *La monarchie parlementaire : 1815-1848 de Louis XVIII à Louis-Philippe*, Paris, Pygmalion, 2000.
- BERTIER DE SAUVIGNY, GUILLAUME DE, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1999.
- BERTIER DE SAUVIGNY, GUILLAUME DE, *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- DUPRAT, ANNIE, « Une guerre des images : Louis XVIII, Napoléon et la France en 1815 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, vol. 47, n° 3, 2000, p. 487-504.
- FUREIX, EMMANUEL, *La France des larmes : deuils politiques à l'âge romantique, 1814-1840*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.
- FUREIX, EMMANUEL, « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses*, vol. 1, n° 46, 2002, p. 77-100.
- HAAS-JAKOBOWICZ, NATHALIE, *1830 : le peuple de Paris révolution et représentations sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- HARISMENDY, PATRICK (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme: actes du colloque de Rennes, 6-7 octobre 2005*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- JARDIN, ANDRÉ et ANDRÉ-JEAN TUDESQ, *La France des notables. 1, L'évolution générale : 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973.
- JARDIN, ANDRÉ et ANDRÉ-JEAN TUDESQ, *La France des notables. 2, La vie de la nation : 1815-1848*, Paris, Seuil, 1992.
- LAMBERT, PIERRE-ARNAUD, *La Charbonnerie française, 1821-1823 : du secret en politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995.
- PINKNEY, DAVID H., *The French Revolution of 1830*, Princeton, Princeton University Press, 1972.
- REID, MARTINE, JEAN-YVES MOLLIER et JEAN-CLAUDE YON (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau monde Éditions, 2005.

- ROSANVALLON, PIERRE, *La monarchie impossible : les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994.
- TARDY, JEAN-NOËL, « Servitude ou déshonneur militaire ? Les conseils de guerre et la répression des conspirations contre les Bourbons (1821-1822) », *Histoire, économie & société*, vol. 27e année, n° 3, 2008, p. 83-94.
- WARESQUIEL, EMMANUEL DE et BENOÎT YVERT, *Histoire de la Restauration : 1814-1830 : naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 2002.
- WARESQUIEL, EMMANUEL DE, *L'histoire à rebrousse-poil : les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005.

1.1.4. 1848 et Deuxième République

- AGULHON, MAURICE, *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 1973.
- AGULHON, MAURICE, *Coup d'État et république*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- AGULHON, MAURICE, *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992.
- APRILE, SYLVIE, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998.
- BOUTRY, PHILIPPE, « Postface », dans MAURICE AGULHON (dir.), *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 2002.
- DELPONT, HUBERT et PIERRE ROBIN, « La résistance républicaine au coup d'État du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte dans le Néracais », *Revue de l'Agenais*, 1985, p. 47-75.
- DÉMIER, FRANCIS, « Droit au travail et organisation du travail », dans JEAN-LUC MAYAUD (dir.), *1848 : actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002, p. 159-184.
- DOWE, DIETER, *Europe in 1848: Revolution and Reform*, New York, Berghahn Books, 2001.
- EVANS, ROBERT JOHN WESTON et H. POGGE VON STRANDMANN, *The Revolutions in Europe, 1848-1849: From Reform to Reaction*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- HINCKER, LOUIS, *Citoyens-combattants à Paris : 1848-1851*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.
- LALOUETTE, JACQUELINE, « La politique religieuse de la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, n° 28, 2004, p. 79-94.
- MARGADANT, TED W., *French Peasants in Revolt: The Insurrection of 1851*, Princeton, Princeton University Press, 1979.
- MAYAUD, JEAN-LUC (dir.), *1848 : actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002.
- MAYAUD, JEAN-LUC, *Les secondes républiques du Doubs*, Paris, Les Belles Lettres, 1986.

- McPHEE, PETER, « Les images de la Révolution Française dans les mobilisations politiques rurales sous la Seconde République », dans MICHEL VOVELLE (dir.), *L'image de la Révolution française*, Oxford ; New York, Pergamon Press, 1989, p. 1556-1562.
- McPHEE, PETER, *The Politics of Rural Life, Political Mobilization in the French Countryside 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- MERRIMAN, JOHN M., *The Agony of the Republic: The Repression of the Left in Revolutionary France, 1848-1851*, New Haven, Yale University Press, 1978.
- PRICE, ROGER, *People and Politics in France, 1848-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- PRICE, ROGER, *The French Second Republic: A Social History*, London, B. T. Batsford, 1972.
- SPERBER, JONATHAN, *The European Revolutions, 1848-1851*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- STEWART-McDOUGALL, MARY LYNN, *The Artisan Republic: Revolution, Reaction, and Resistance in Lyon 1848-1851*, Kingston ; Gloucester, McGill - Queen's University Press ; A. Sutton, 1984.
- VIGIER, PHILIPPE, 1848, *les Français et la République*, Paris, Hachette, 1998.
- VIGIER, PHILIPPE, *La Vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848 : 1847-1851*, Paris, Hachette, 1982.
- WEBER, EUGEN, « The Second Republic, Politics and the Peasants », *French Historical Studies*, vol. 11, 1980, p. 521-551.

1.1.5. Second Empire

- BLETON, PIERRE, *La Vie sociale sous le Second Empire*, Paris, Éditions ouvrières, 1963.
- BRUYÈRE-OSTELLS, WALTER, *Napoléon III et le Second Empire*, Paris, Vuibert, 2004.
- CARDONI, FABIEN, « La "garde de la République" et le coup d'État du 2 décembre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 26-27, 2003, p. 111-130.
- HAZAREESINGH, SUDHIR, *La Saint-Napoléon : quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007.
- PLESSIS, ALAIN, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. 9, De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*, Paris, Seuil, 1976.
- TULARD, JEAN (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, Paris, 1995.

1.1.6. Troisième République

- DEVOS, DENISE, *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte : loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 : F15 3964 à 4023*, Paris, Archives nationales, 1992.
- MAYEUR, JEAN-MARIE, *La Vie politique sous la Troisième République : 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984.

- MAYEUR, JEAN-MARIE, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. 10, Les Débuts de la Troisième République (1871-1898)*, Paris, Seuil, 1973.
- WEBER, EUGEN, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983.
- WEBER, EUGEN, *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France 1870-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1977.

1.2. Processus de politisation au XIX^e siècle

1.2.1. Généralités et problématiques

- ARNAUD, LIONEL et CHRISTINE GUIONNET (dir.), *Les frontières du politique: Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- BERGER, SUZANNE, *Les paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 1975.
- BERSTEIN, SERGE et ODILE RUDELLE (dir.), *Le modèle républicain*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- BERSTEIN, SERGE (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 2003.
- BOUCHERON, PATRICK et NICOLAS OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge : Débats autour de Jürgen Habermas*, Presses universitaires de France - PUF, 2011.
- BOURQUIN, LAURENT et PHILIPPE HAMON (dir.), *La politisation, conflits et construction du politique depuis le Moyen-Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- BOURQUIN, LAURENT, PHILIPPE HAMON, PIERRE KARILA-COHEN et CÉDRIC MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles : conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen Âge au début du XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- DÉLOYE, YVES, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.
- ENGELS, JENS IVO, FRÉDÉRIC MONIER et NATALIE PETITEAU (dir.), *La politique vue d'en bas : pratiques privées, débats publics dans l'Europe contemporaine, XIX^e-XX^e siècles : actes du colloque d'Avignon, mai 2010*, Paris, A. Colin, 2012.
- ESPAGNE, MICHEL et MICHAEL WERNER (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Éditions Recherche sur les civilisations, 1988.
- GURR, TED ROBERT, *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.
- GUZZI-HEEB, SANDRO et CHRISTINE PAYOT, « Conflits politiques et réseaux sociaux au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57, n° 4, 2010, p. 72-96.
- HAZAREESINGH, SUDHIR, « L'histoire politique face à l'histoire culturelle : état des lieux et perspectives », *Revue historique*, vol. 2, n° 642, 2007, p. 355-368.

- HINCKER, LOUIS, « La politisation des milieux populaires en France au XIX^e siècle: construction d'historiens. Esquisse d'un bilan 1848-1997 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, vol. 14, 1997, p. 89-105.
- HIRSCHMAN, ALBERT O., *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1970.
- HIRSCHMAN, ALBERT, *Défection et prise de parole : théorie et applications*, Paris, Fayard, 1995.
- KARILA-COHEN, PIERRE, « Apologie pour un pluriel : de l'opinion aux opinions », dans LAURENT BOURQUIN, PHILIPPE HAMON, PIERRE KARILA-COHEN et CÉDRIC MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 15-22.
- KARILA-COHEN, PIERRE, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- KRANTZ, FREDERICK, *History from Below: Studies in Popular Protest and Popular Ideology*, Oxford, B. Blackwell, 1988.
- La politisation des campagnes au XIX siècle : France, Italie, Espagne, Portugal : actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure, 20-22 février 1997*, Rome, École française de Rome, 2000.
- LE GALL, LAURENT, « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914). Esquisse pour un état des lieux », dans JEAN-CLAUDE CARON et FRÉDÉRIC CHAUVAUD (dir.), *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 103-139.
- LE GALL, LAURENT, MICHEL OFFERLÉ et FRANÇOIS PLOUX (dir.), *La politique sans en avoir l'air: Aspects de la politique informelle XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- MICHON, CÉDRIC, « Enjeux conceptuels : questions de méthode », dans LAURENT BOURQUIN, PHILIPPE HAMON, KARILA-COHEN PIERRE et CÉDRIC MICHON (dir.), *S'exprimer en temps de troubles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 7-14.
- NICOLAS, JEAN, *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI^e-XIX^e siècles. Actes du colloque de Paris, 24-26 mai 1984*, Paris, Maloine, 1984.
- OFFERLÉ, MICHEL, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1) », *Genèses*, vol. n° 67, n° 2, 2007, p. 131-149.
- OFFERLÉ, MICHEL, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2) », *Genèses*, vol. n° 68, n° 3, 2007, p. 145-160.
- PÉCOUT, GILLES, « Feste unitaria e integrazione nazionale nelle campagne toscane, 1859-1864 », *Memoria e ricerca. Rivista di storia contemporanea*, vol. 5, 1995, p. 65-81.
- PÉCOUT, GILLES, « L'entrée en politique des campagnes toscanes de l'Unité au début du XX^e siècle. Essai de reconstitution du processus de politisation du monde paysan dans la province de Florence 1859-1912 », thèse de doctorat, Institut d'Études Politiques, 1992.

- PÉCOUT, GILLES, « La politisation des paysans au XIX^e siècle, réflexion sur l'histoire politique des campagnes », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 2, 1994, p. 91-125.
- PÉCOUT, GILLES, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Étude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie », *Historiens et Géographes*, n° 392, 2005, p. 273-320.
- PÉCOUT, GILLES, « Les campagnes européennes de 1830 à 1929. Orientations thématiques et bibliographiques (I) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 23, 2005, p. 11-64.
- PÉCOUT, GILLES, « Les campagnes européennes de 1830 à 1929. Orientations thématiques et bibliographiques (II) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 24, 2005, p. 123-170.
- PÉCOUT, GILLES, « Politisation et intégration nationale en Italie : les campagnes toscanes des années 1860 », *Revue Historique*, vol. CCCIII, n° 1, 2001, p. 83-108.
- SOULET, JEAN-FRANÇOIS, « Dissidence et histoire », *Revue Historique*, n° 2, 1987, p. 429-441.
- TILLY, CHARLES, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Mass., Addison-Wesley Pub. Co, 1978.
- VERBA, SIDNEY, NORMAN H. NIE et JAE-ON KIM, *Participation and Political Equality: A Seven-Nation Comparison*, University of Chicago Press, 1987
- WEBER, EUGEN, « Comment la Politique Vint aux Paysans: A Second Look at Peasant Politicization », *The American Historical Review*, vol. 87, n° 2, 1982, p. 357-389.

1.2.2. Cultures politiques

Bonapartisme

- BLUCHE, FRÉDÉRIC, *Le Bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire, 1800-1850* Paris, Nouvelles éditions latines, 1980.
- BLUCHE, FRÉDÉRIC, *Le bonapartisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- GARRIGUES, JEAN, *Les Hommes providentiels: Histoire d'une fascination française*, Paris, Seuil, 2012.
- HAZAREESINGH, SUDHIR, « La légende napoléonienne sous le Second Empire : les médaillés de Sainte-Hélène et la fête du 15 août », *Revue historique*, vol. 627, n° 3, 2003, p. 543-566.
- HAZAREESINGH, SUDHIR, *La légende de Napoléon*, Paris, Tallandier, 2005.
- JOURDAN, ANNIE, *Mythes et légendes de Napoléon : un destin d'exception, entre rêve et réalité*, Toulouse, Privat, 2004.
- MÉNAGER, BERNARD, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.
- PETITEAU, NATALIE, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 2004.
- PETITEAU, NATHALIE, *Lendemain d'Empire, les soldats de Napoléon dans la France du XIX^e siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003.

Républicanisme

- AGULHON, MAURICE (dir.), *Cultures et folklores républicains. Actes du colloque "Les marques républicaines dans la culture populaire en France"*, Toulouse, 10-12 décembre 1992, Paris, Éditions du CTHS, 1992.
- AGULHON, MAURICE, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.
- CHANET, JEAN-FRANÇOIS, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.
- DALISSON, RÉMI, *Célébrer la nation : les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éd, 2009.
- DALISSON, RÉMI, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.
- GILMORE, JEANNE, *La République clandestine, 1818-1848*, Paris, Aubier, 1997.
- GIRARDET, RAOUL, « Les trois couleurs », dans PIERRE NORA (dir.), *Les lieux de mémoire, La République, Tome 1*, Paris, Gallimard, 1984, p. 5-35.
- GOSSELIN, RONALD, *Les almanachs républicains: traditions révolutionnaires et culture politique des masses populaires de Paris, 1840-1851*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- HAZAREESINGH, SUDHIR, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire: fête, anti-fête, et souveraineté », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, vol. 26-27, Varia, 2003, p. 149-171.
- JARDIN, ANDRÉ, *Histoire du libéralisme politique : de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985.
- NORA, PIERRE (dir.), *Les Lieux de mémoire. 1. La République 2. La Nation, 3. Les France*, Paris, Gallimard, 1984-1997.
- OZOUF, MONA, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976 [ouvrage paru en anglais sous le titre *Festivals and the French Revolution*, translated by Alan Sheridan, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1991].
- PERREUX, GABRIEL, *Au temps des sociétés secrètes : la propagande républicaine au début de la monarchie de juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette, 1931.
- WEILL, GEORGES, *Histoire du parti républicain en France : 1814-1870*, Paris, Slatkine Reprints, 1980.

Socialisme et utopies

- AGULHON, MAURICE (dir.), *Les socialismes français 1796-1866 : formes du discours socialiste*, Paris, SEDES, 1995.
- CORDILLOT, MICHEL, *Aux origines du socialisme moderne: la première internationale, la commune de Paris, l'exil. Recherches et travaux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2010.

- HOFFMAN, ROBERT LOUIS, *Revolutionary Justice: the Social and Political Theory of P.-J. Proudhon*, Urbana, University of Illinois Press, 1972.
- JOHNSON, CHRISTOPHER H., *Utopian communism in France : Cabet and the Icarians, 1839-1851*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1974.
- RIOT-SARCEY, MICHÈLE, THOMAS BOUCHET et ANTOINE PICON (dir.), *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, 2007.
- RIOT-SARCEY, MICHÈLE, *Le réel de l'utopie : essai sur le politique au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

1.2.3. Vecteurs de politisation

Élections et suffrage

- COTTERET, JEAN-MARIE et CLAUDE EMERI, *Les systèmes électoraux*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
- EDELSTEIN, MELVIN, « Integrating the French Peasants into the Nation-State: The Transformation of Electoral Participation 1789-1870 », *History of European ideas*, vol. XV, n° 1-3, 1992, p. 319-326.
- EDELSTEIN, MELVIN, « La place de la Révolution Française dans la politisation des paysans », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1990, n° 280, p. 135-149.
- EDELSTEIN, MELVIN, « Le comportement électoral sous la monarchie constitutionnelle (1790-1791) : une interprétation communautaire », *Annales Historiques de la Révolution Française*, vol. 301, n° 1, 1995, p. 361-398.
- Elections Before Democracy: The History of Elections in Europe and Latin America*, London, New York, Macmillan, 1996.
- GARRIGOU, ALAIN, *Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- GARRIGOU, ALAIN, *Le vote et la vertu, comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.
- GUIONNET, CHRISTINE, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, 1996, p. 555-579.
- GUIONNET, CHRISTINE, « La politique au village. Une révolution silencieuse », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 45, n° 4, 1998, p. 775-788.
- GUIONNET, CHRISTINE, *L'apprentissage de la politique moderne, les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- HUARD, RAYMOND, *Le suffrage universel en France : 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991.
- LAURENT, ANNIE, PASCALE DELFOSSE et ANDRÉ PAUL FROGNIER, *Les systèmes électoraux: permanences et innovations*, Paris, L'Harmattan, 2004.

- NOHLEN, DIETER et PHILIP STOVER (dir.), *Elections in Europe: A Data Handbook*, Baden-Baden, Nomos, 2010.
- OFFERLÉ, MICHEL, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris, Gallimard, 1993.
- PERRINEAU, PASCAL et DOMINIQUE REYNIÉ (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.
- Political Strategies and Electoral Reforms: Origins of Voting Systems in Europe in the 19th and 20th Centuries : Stratégies politiques et réformes électorales aux origines des modes de scrutin en Europe aux 19^e et 20^e siècles*, Baden-Baden, Nomos, 1990.
- ROMANELLI, RAFFAELE (dir.), *How Did They Become Voters?: The History of Franchise in Modern European Representation*, The Hague, Kluwer Law International, 1998.
- ROSANVALLON, PIERRE, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.
- VOVELLE, MICHEL, *La découverte de la politique, géopolitique de la Révolution Française*, Paris, La Découverte, 1992.

Sociabilité et espace public

- AGULHON, MAURICE, *Histoire vagabonde, III, La politique en France d'hier à aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 1996.
- AGULHON, MAURICE, *La République au village : les populations du Var de la Révolution à la IIe République*, Paris, Seuil, 1979.
- AGULHON, MAURICE, *Le cercle dans la France bourgeoise : 1810-1848 étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1977.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, « Sociability », dans WILLIAM DOYLE (dir.), *The Oxford Handbook of the Ancien Régime*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 374-387.
- BIDART, CLAIRE, « Les semblables, les amis et les autres, sociabilité et amitié : contexte de rencontre, réseau personnel et dynamique des relations », thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.
- BOUCHERON, PATRICK, « Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine », dans PATRICK BOUCHERON et NICOLAS OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge : Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011.
- BRENOT, ANNE-MARIE et LUIS P. MARTÍN (dir.), *Les sociabilités dans le monde hispanique : XVIIIème-XXème siècles : formes, lieux et représentations*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2000.
- FRANÇOIS, ÉTIENNE et ROLF REICHARDT, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 34, n° 3, 1987, p. 453-472.

- FRANÇOIS, ÉTIENNE (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse: 1750- 1850*, Paris, Éditions Recherche sur les Civilisations, 1988.
- FRASER, NANCY, « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy », *Social Text*, n° 25/26, 1990, p. 56-80.
- HABERMAS, JÜRGEN, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978 [1^{ère} édition allemande : Berlin, 1962].
- ROBERT, VINCENT, *Le temps des banquets : politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
- STRUM, ARTHUR, « A Bibliography of the Concept Öffentlichkeit », *New German Critique*, n° 61, 1994, p. 161-202.
- THÉLAMON, FRANÇOISE (dir.), *Sociabilité, pouvoirs et société: actes du colloque de Rouen 24-26 novembre 1983*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1987.
- THÉLAMON, FRANÇOISE (dir.), *Aux sources de la puissance, sociabilité et parenté : actes du colloque de Rouen, 12-13 novembre 1987*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1989.

Franc-maçonnerie

- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant: Saint Jean d'Écosse à l'Orient de Marseille au XVIII^e siècle », *Revue historique*, vol. CCXCIII, n° 2, 1996, p. 263-288.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, « Les loges maçonniques littorales face à la politique centralisatrice des obédiences parisiennes au XVIII^e siècle », dans GÉRARD LE BOUËDEC et CHAPPÉ FRANÇOIS (dir.), *Pouvoirs et littoraux du XV^e au XX^e siècle. Actes du colloque international de Lorient (24, 25, 26 septembre 1998)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 181-189.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, *Franc-maçonnerie et sociabilité : les métamorphoses du lien social XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2003.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, « Fraternité universelle et pratiques discriminatoires dans la Franc-Maçonnerie des Lumières », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, vol. 44, n° 2, 1997, p. 195-212.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, *L'Autre et le Frère: l'Étranger et la Franc-Maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, *L'espace des francs-maçons : une sociabilité européenne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES, *L'Europe des francs-maçons : XVIII^e-XXI^e siècles*, Paris, Belin, 2002.
- CHEVALLIER, PIERRE, *Histoire de la Franc-Maçonnerie française : La Maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877)*, Paris, Fayard, 1974.

- COMBES, ANDRÉ, *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIX^e siècle*, 2 vol., Paris, Éditions du Rocher, 1998.
- COMBES, ANDRÉ, *Le Grand Orient de France au XIX^e siècle : 1814-1865*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2000.
- GAUDIN, CHRISTINE et ÉRIC SAUNIER (dir.), *Franc-maçonnerie et histoire : bilan et perspectives : actes du colloque international et interdisciplinaire, 14-16 novembre 2001*, Rouen Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003.
- GRÉGOIRE, LAURENCE, « La franc-maçonnerie parisienne sous le Second Empire (1852-1870) », thèse de doctorat, Université Paris IV, 2008.
- HAZAREESINGH, SUDHIR et VINCENT WRIGHT, *Francs-maçons sous le Second Empire : les loges provinciales du Grand-Orient à la veille de la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- JARDIN, DOMINIQUE, *Voyages dans les Tableaux de Loge : Histoire et symboles*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy Éditions, 2011.
- LIGOU, DANIEL, *Histoire des francs-maçons en France*, Toulouse, Privat, 1981.
- MARTÍN, LUIS P. (dir.), *Les francs-maçons dans la cité : les cultures politiques de la Franc-maçonnerie en Europe, XIX^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- PENAUD, GUY, « Répertoire des loges maçonniques de la Dordogne », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, vol. 101, n° 3, 1974, p. 199-236.
- PENAUD, GUY, *Histoire de la franc-maçonnerie en Périgord*, Périgueux, Éditions Fanlac, 1989.
- SAUNIER, ÉRIC, « La prosopographie : une nouvelle voie pour l'histoire de la Franc-maçonnerie? », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, vol. 1, n° 2, 2009, p. 39-43.
- SAUNIER, ÉRIC (dir.), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, Librairie générale française, 2000.
- SAUNIER, ÉRIC, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles : 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1999.

Presse et opinion

- AGNÈS, BENOÎT, « L'appel au pouvoir : essai sur le pétitionnement auprès des chambres législatives et électives en France et au Royaume-Uni entre 1814 et 1848 », thèse de doctorat, Université Paris I, 2009.
- AGNÈS, BENOÎT, « Le "Pétitionnaire universel" : les normes de la pétition en France et au Royaume-Uni pendant la première moitié du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. n° 58-4, n° 4, 2012, p. 45-70.

- BELLANGER, CLAUDE, JACQUES GODECHOT et PIERRE GUIRAL (dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome II. De 1815 à 1871*, Paris, Presses universitaires de France, 1969.
- CHARLE, CHRISTOPHE, *Le siècle de la presse, 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004.
- FARGE, ARLETTE, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- KALIFA, DOMINIQUE, PHILIPPE RÉGNIER, MARIE-ÈVE THÉRENTY et ALAIN VAILLANT (dir.), *La Civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011.
- MUHLMANN, GÉRALDINE, *Une histoire politique du journalisme : XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.
- POPKIN, JEREMY D., *Press, Revolution, and Social Identities in France, 1830-1835*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2002.

1.2.4. Études locales

- « Les paysans et la politique 1750-1850, numéro spécial », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 89, n° 2, 1982.
- AGULHON, MAURICE, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1970.
- AGULHON, MAURICE, *Pénitents et Franc-maçons de l'ancienne Provence : essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984.
- ANTOINE, ANNIE (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- ARMENGAUD, ANDRÉ, *Le département de l'Isère sous la III^e République 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, Armand Colin, 1962.
- ARMENGAUD, ANDRÉ, *Les populations de l'Est aquitain*, Paris, Mouton, 1961.
- BERGÈS, LOUIS, *Résister à la conscription: 1798-1814 : le cas des départements aquitains*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.
- BIANCHI, SERGE (dir.), « Les campagnes bourguignonnes dans l'histoire. Actes du colloque d'Auxerre 28-30 septembre 1995 », *Histoire et sociétés rurales*, n° 5, 1996, p. 334.
- BOIS, PAUL, *Paysans de l'Ouest*, Paris, Flammarion, 1971.
- BRUNET, MICHEL, SERGE BRUNET et CHRISTINE PAILHES (dir.), *Pays pyrénéens et pouvoirs centraux, XVI^e-XIX^e siècles*, Toulouse, Presses du Mirail, 1995.
- BRUNET, MICHEL, *Le Roussillon, une société contre l'État 1780-1820*, Toulouse, Éché, 1986.
- CAVAILLES, HENRI, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes. Étude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1931.
- CHAMBRON, NICOLE et BERTRAND HERVIEU, *Le pouvoir au village*, Paris, CORDES, 1974.
- CORBIN, ALAIN, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1975.

- COURTIADÉ, RENÉE, « Les Pégot-Ogier au 19^{ème} siècle, une famille méconnue de Saint-Gaudens », *Revue du Comminges*, vol. CXXV, n° 2, 2009, p. 381-428.
- DÉSERT, GABRIEL, *Une société rurale au XIX^e siècle, les paysans du Calvados. 1815-1895*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 1971.
- ESTÈVE, CHRISTIAN, *À l'ombre du pouvoir. Le Cantal du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002.
- FARCY, JEAN-CLAUDE, *Les paysans beaucerons au XIX^e siècle*, Chartres, Société d'archéologie d'Eure et Loir, 1990.
- GARRIER, GILBERT, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais 1800-1970*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1973.
- GAVIGNAUD, GENEVIÈVE, *Propriétaires viticulteurs en Roussillon. Structures, conjonctures, société XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.
- GOUJON, PIERRE, *La cave et le grenier. Villageois et vignobles chalonnais et mâconnais (2^e moitié du XIX^e siècle)*, Lyon ; Paris, Presses universitaires de Lyon ; CNRS Éditions, 1989.
- GRANET-ABISSET, ANNE-MARIE, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIX^e et XX^e siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994.
- HAU, MICHEL, *Croissance économique de la Champagne : de 1810 à 1969*, Paris ; Gap, Ophrys, 1976.
- HAU, MICHEL, *L'industrialisation de l'Alsace 1803-1939*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1987.
- HUBSCHER, RONALD, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, 2 vol., Arras, Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais, 1979-1980.
- JESSENNE, JEAN-PIERRE, *Pouvoir au village et Révolution en Artois, 1760-1868*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.
- JUDT, TONY, *Socialism in Provence, 1871-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- JUILLARD, ÉTIENNE, *La vie rurale dans la plaine de Basse-Alsace. Essai de géographie sociale*, Strasbourg, 1953.
- La modernisation du monde rural en Aquitaine. Actes du congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Pont du Casse, 25-26 avril 1998*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1999.
- LACOSTE, YANNICK, « Clubs et sociétés secrètes à Toulouse et dans la Haute-Garonne sous la II^e république », maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1996.
- LAURENT, ROBERT, *Les vigneronns de la Côte d'Or au XIX^e siècle*, Dijon, Publications de l'Université de Dijon, 1958.
- LEFEBVRE, THÉODORE, *Les modes de vie dans les Pyrénées-Atlantiques orientales*, Paris, Armand Colin, 1933.

- LEULLIOT, PAUL, *L'Alsace au début du XIX^e siècle, 1815-1830*, Paris, SEVPEN, 1959.
- LEVÊQUE, PIERRE, *Une société en crise, la Bourgogne au milieu du XIX^e siècle (1848-1852)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983.
- LEVÊQUE, PIERRE, *Une société provinciale, la Bourgogne sous la Monarchie de Juillet*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1983.
- McPHEE, PETER, « On Rural Politics in XIXth Century France: the Example of Rodès 1789-1851 », *Comparative Studies in Society and History*, 1981, p. 248-277.
- McPHEE, PETER, « The Seed Time of the Republic: Society and Politics in the Pyrénées-Orientales, 1848-1851 », thèse de doctorat, Université de Melbourne, 1977.
- McPHEE, PETER, *Les Semailles de la République*, Perpignan, Éditions de l'Olivier, 1992.
- MERLEY, JEAN, *La Haute-Loire de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la III^e République (1776-1886)*, Le Puy, Archives départementales de Haute-Loire, 1974.
- MESLIAND, CLAUDE, *Paysans du Vaucluse, 1860-1939*, Aix en Provence-Lille, Publications de l'Université de Provence ANRT, 1989.
- PENNETIER, CLAUDE, *Le socialisme dans le Cher, 1851-1921*, La Charité, Delayance, 1952.
- PEYRARD, CHRISTINE, *Jacobins de l'Ouest*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- RAMBAUD, PLACIDE et MONIQUE VINCENNE, *Les transformations d'une société rurale. La Maurienne 1561-1962*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RINAUDO, YVES, *Les vendanges de la république. Une modernité provençale, les paysans du Var à la fin du XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.
- ROSENBERG, HARRIET G., *A Negotiated World: Three Centuries of Change in a French Alpine Community*, Buffalo, University of Toronto Press, 1988.
- ROUDIÉ, PHILIPPE, *Vignobles et vigneron du Bordelais 1850-1980*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- SAHLINS, PETER, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, 1996.
- SIEGFRIED, ANDRÉ, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, Paris, Armand Colin, 1913.
- SOULET, JEAN-FRANÇOIS, « La "Guerre des Demoiselles", archaïsme et modernité », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n° 15, 2008, p. 68-73.
- SOULET, JEAN-FRANÇOIS, , *Les Pyrénées au XIX^e siècle. Une société en dissidence*, Toulouse, Eché, 1987.
- THIBON, CHRISTIAN, *Le pays de Sault, les Pyrénées audoises au XIX^e siècle : les villages et l'État*, Paris, CNRS Éditions, 1988.
- VALLIN, PIERRE, *Paysans rouges du Limousin*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- VIDALENC, JEAN, *Le département de l'Eure sous la Monarchie constitutionnelle*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

- VIGIER, PHILIPPE, *La II^e république dans la région alpine. Tome 1, Les notables (vers 1845-fin 1848), Tome 2, Les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963.
- VIGREUX, MARCEL, *Paysans et notables du Morvan au XIX^e siècle jusqu'en 1914*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1998.
- VIVIER, NADINE, *Le Briançonnais rural aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- WAHL, ALFRED, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade 1871-1939*, 2 vol., Strasbourg, Coprur, 1980.
- WIRTH, LAURENT, *Un équilibre perdu. Évolution démographique, économique et sociale du monde paysan dans le Cantal au XIX^e siècle*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, 1996.

2. HISTOIRE POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS AU XIX^E SIECLE

2.1. Vie politique nationale

2.1.1. Généralités

- BAILY, BERNARD et ROBERT DALLEK, *The Great Republic: A History of the American People*, Lexington, D. C. Heath & co., 1992.
- BLUMIN, STUART M., *The Emergence of the Middle Class: Social Experience in the American City, 1760-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- BOORSTIN, DANIEL, *Histoire des Américains*, Paris, Bouquins, 1991.
- CLARK, CHRISTOPHER, *Social Change in America: From the Revolution Through the Civil War*, Chicago, Ivan R. Dee, 2006.
- GUTMAN, HERBERT (dir.), *Work, Culture and Society in Industrializing America 1815-1919*, New York, Knopf, 1976.
- HOWE, DANIEL WALKER, *What Hath God Wrought: The Transformation of America, 1815-1848*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- LEE, ALFRED, *The Daily Newspaper in America: The Evolution of a Social Instrument*, New York, Macmillan, 1937.
- MAYFIELD, JOHN, *The New Nation, 1800-1845*, New York, Hill and Wang, 1982.
- PERKINS, BRADFORD, *The Creation of a Republican Empire, 1776-1865*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- PESSON, EDWARD, « We Are All Jeffersonians, We Are All Jacksonians: or A Pox on Stultifying Periodizations », *Journal of the Early Republic*, vol. 1, n° 1, 1981, p. 1-26.
- STOKES, MELVYN et STEPHEN CONWAY (dir.), *The Market Revolution in America: Social, Political, and Religious Expressions, 1800-1880*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1996.
- WEIL, FRANÇOIS, *Naissance de l'Amérique urbaine 1820-1920*, Paris, SEDES, 1992.

- WIEBE, ROBERT, *The Opening of American Society: From the Adoption of the Constitution to the Eve of Disunion*, New York, Knopf, 1984.
- WILENTZ, SEAN, *The Rise of American Democracy: Jefferson to Lincoln*, New York, W. W. Norton, 2005.
- WILSON, MAJOR L., *Space, Time, and Freedom; The Quest for Nationality and the Irrepressible Conflict, 1815-1861*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1974.
- ZUNZ, OLIVIER, *Naissance de l'Amérique industrielle*, Paris, Aubier, 1983.

2.1.2. Early republic - Era of Good Feelings

- APPLEWHITE, HARRIET BRANSON (dir.), *Women and Politics in the Age of the Democratic Revolution*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1993.
- BROOKE, JOHN L., « To the Quiet of the People: Revolutionary Settlements and Civil Unrest in Western Massachusetts, 1774-1789 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 46, n° 4, 1989, p. 836-836.
- BULLOCK, STEVEN C., *Revolutionary Brotherhood: Freemasonry and the Transformation of the American Social Order, 1730-1840*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1996.
- GILCHRIST, DAVID T., *The Growth of Seaport Cities, 1790-1825*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1967.
- HAMMOND, JOHN CRAIG ET MATTHEW MASON (dir.), *Contesting Slavery: the Politics of Bondage and Freedom in the New American Nation*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2011.
- KASTOR, PETER J., *America's Struggle with Empire: A Documentary History*, Washington, D.C, CQ Press, 2010.
- KOSCHNIK, ALBRECHT, « The Democratic Societies of Philadelphia and the Limits of the American Public Sphere, circa 1793-1795 », *The William and Mary Quarterly*, vol. 58, n° 3, 2001, p. 615-636.
- MASON, MATTHEW, *Slavery and Politics in the Early American Republic*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2006.
- MCNEESE, TIM, *Early National America, 1790-1850*, New York, Chelsea House, 2010.
- NEEM, JOHANN N., « Creating Social Capital in the Early American Republic: The View from Connecticut », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 34, n° 4, 2009, p. 471-495.
- NEEM, JOHANN N., « The Elusive Common Good: Religion and Civil Society in Massachusetts, 1780-1833 », *Journal of the Early Republic*, vol. 24, n° 3, 2004, p. 381-417.
- PASLEY, JEFFREY L., ANDREW W. ROBERTSON et DAVID WALDSTREICHER (dir.), *Beyond the Founders: New Approaches to the Political History of the Early American Republic*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004.
- PURCELL, SARAH J., *The Early National Period*, New York, Facts On File, 2004.

RYAN, MARY P., « Democracy Rising: The Monuments of Baltimore, 1809-1842 », *Journal of Urban History*, vol. 36, n° 2, 2010, p. 127-150.

SMELSER, MARSHALL, *The Democratic Republic, 1801-1815*, New York, Harper & Row, 1968.

STAGG, JOHN C. A., *Mr. Madison's War: Politics, Diplomacy, and Warfare in the Early American Republic, 1783-1830*, Princeton, Princeton University Press, 1983.

STAGG, JOHN C. A., *The War of 1812: Conflict for a Continent*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

WOOD, GORDON S., *The Creation of the American Republic, 1776-1787*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969.

2.1.3. Période jacksonienne

BELOHLAVEK, JOHN M., « "Let the Eagle Soar!": Democratic Constraints on the Foreign Policy of Andrew Jackson », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 10, n° 1, 1980, p. 36-50.

COLE, DONALD B., *The Presidency of Andrew Jackson*, Lawrence, University Press of Kansas, 1993.

FELLER, DANIEL, *The Jacksonian Promise: America, 1815-1840*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1995.

HOFSTADTER, RICHARD, *The Idea of a Party System: The Rise of Legitimate Opposition in the United States, 1780-1840*, Berkeley, University of California Press, 1970.

LOIZEAU, PIERRE-MARIE, *Martin Van Buren: The Little Magician*, Hauppauge, N.Y., Nova History Publ., 2009.

MCCORMICK, RICHARD PATRICK, *The Second American Party System: Party Formation in the Jacksonian Era*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1966.

MEYERS, MARVIN, *The Jacksonian Persuasion: Politics and Belief*, Palo Alto, Stanford University Press, 1957.

PESSON, EDWARD, *Jacksonian America: Society, Personality, and Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1985.

SCHLESINGER, ARTHUR M., *The Age of Jackson*, Boston, Little Brown, 1946.

SELLERS, CHARLES GRIER, *The Market Revolution: Jacksonian America, 1815-1846*, New York, Oxford University Press, 1991.

WARSHAUER, MATTHEW, *Andrew Jackson and the Politics of Martial Law: Nationalism, Civil Liberties, and Partisanship*, Knoxville, University of Tennessee Press, 2006.

WATSON, HARRY L., *Liberty and Power: the Politics of Jacksonian America*, New York, Hill and Wang, 1990.

WILENTZ, SEAN, *Andrew Jackson*, New York, Times Books, 2005.

2.1.4. « Antebellum » et guerre de Sécession

ASHWORTH, JOHN, *Slavery, Capitalism, and Politics in the Antebellum Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

- BARNES, DIANE L., BRIAN SCHOEN et FRANK TOWERS (dir.), *The Old South's Modern Worlds: Slavery, Region, and Nation in the Age of Progress*, Oxford, Oxford University Press, 2011.
- BOLTON, CHARLES C., *Poor Whites of the Antebellum South: Tenants and Laborers in Central North Carolina and Northeast Mississippi*, Durham, N.C., Duke University Press, 1994.
- BOND, BRADLEY G., *Political Culture in the Nineteenth-Century South Mississippi, 1830-1900*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1995.
- BYRNE, FRANK J., *Becoming Bourgeois: Merchant Culture in the South, 1820-1865*, Lexington, University Press of Kentucky, 2006.
- COOPER, WILLIAM J., *Liberty and Slavery: Southern Politics to 1860*, New York, Knopf, 1983.
- COOPER, WILLIAM J., *The South and the Politics of Slavery, 1828-1856*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1978.
- CORDILLOT, MICHEL, *Des hommes libres dans une société esclavagiste : les ouvriers du Sud des États-Unis, 1830-1861*, Paris, Les Belles Lettres, 1990.
- EGNAL, MARK, « Rethinking the Secession of the Lower South; the Clash of Two Groups », *Civil War History*, vol. 50, n° 3, 2004, p. 261-290.
- ERICSON, DAVID F., *The Debate over Slavery: Antislavery and Proslavery Liberalism in Antebellum America*, New York, New York University Press, 2000.
- FAUST, DREW GILPIN, *The Creation of Confederate Nationalism: Ideology and Identity in the Civil War South*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1988.
- FAUST, DREW GILPIN (dir.), *The Ideology of Slavery: Proslavery Thought in the Antebellum South, 1830-1860*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1981.
- FINKELMAN, PAUL et DONALD R. KENNON (dir.), *Congress and the Emergence of Sectionalism: From the Missouri Compromise to the Age of Jackson*, Athens, Ohio University Press, 2008.
- FONER, ERIC, *The Fiery Trial: Abraham Lincoln and American Slavery*, New York, W. W. Norton, 2010.
- FONER, PHILIP SHELDON, *Business & Slavery: the New York Merchants & the Irrepressible Conflict*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1941.
- FORRET, JEFF, *Race Relations at the Margins: Slaves and Poor Whites in the Antebellum Southern Countryside*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2006.
- FREEHLING, WILLIAM W., *The Road to Disunion. Vol. I Secessionists at Bay (1776-1854), Vol. II Secesionists Triumphant (1854-1861)*, New York, Oxford University Press, 1990-2008.
- GRINSPAN, JON, « The Wide Awakes and Lincoln's 1860 Campaign », *Journal of American History*, vol. 96, 2009, p. 357-378.
- HARRIS, J. WILLIAM (dir.), *The Old South: New Studies of Society and Culture*, New York, Routledge, 2008.
- HORSMAN, REGINALD, *Race and Manifest Destiny: The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1981.

- JORDAN-LAKE, JOY, *Whitewashing Uncle Tom's Cabin: Nineteenth-Century Women Novelists Respond To Stowe*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2005.
- KAUFMAN, WILL, *The Civil War in American Culture*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2006.
- KILBRIDE, DANIEL, « Cultivation, Conservatism, and the Early National Gentry: The Manigault Family and Their Circle », *Journal of the Early Republic*, vol. 19, n° 2, 1999, p. 221-256.
- KILBRIDE, DANIEL, *An American Aristocracy: Southern Planters in Antebellum Philadelphia*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2006.
- LEVINE, BRUCE, « Conservatism, Nativism, and Slavery: Thomas R. Whitney and the Origins of the Know-Nothing Party », *The Journal of American History*, vol. 88, n° 2, 2001, p. 455-488.
- LOWANCE, MASON I. (dir.), *A House Divided: the Antebellum Slavery Debates in America, 1776-1865*, Princeton, Princeton University Press, 2003.
- MCPHERSON, JAMES M., *Battle Cry of Freedom: The Civil War Era*, New York, Oxford University Press, 1988.
- SCHOEN, BRIAN, *The Fragile Fabric of Union: Cotton, Federal Politics, and the Global Origins of the Civil War*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2009.
- VOLO, DOROTHY DENNEEN et JAMES VOLO (dir.), *Encyclopedia of the Antebellum South*, Westport, Conn., Greenwood Press, 2000.

2.2. Cultures politiques et démocratisation

2.2.1. Cultures festives

- ELLIS, RICHARD J., *American Political Cultures*, New York, Oxford University Press, 1993.
- NEWMAN, SIMON P., *Parades and the Politics of the Street: Festive Culture in the Early American Republic*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1997.
- ROSSIGNOL, MARIE-JEANNE, « Fête révolutionnaire, fête cruelle : Révolutions à Charleston et en Haïti », *Cahiers Charles V*, vol. 22, 1997.
- RYAN, MARY P., *Civic Wars: Democracy and Public Life in the American City During the Nineteenth Century*, Berkeley, University of California Press, 1997.
- TRAVERS, LEN, *Celebrating the Fourth: Independence Day and the Rites of Nationalism in the Early Republic*, Amherst, Mass, University of Massachusetts Press, 1997.
- VAN RUYMBEKE, BERTRAND, « Fêtes républicaines et clubs jacobins : vivre la Révolution à Charleston en Caroline du Sud, 1792-1797 », dans MARC BELISSA et BERNARD COTTRET (dir.), *Cosmopolitismes, patriotismes: Europe et Amériques, 1773-1802*, Rennes, Perséides, 2005, p. 125-136.

WALDSTREICHER, DAVID, *In the Midst of Perpetual Fetes: The Making of American Nationalism, 1776-1820*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1997.

2.2.2. Démocratisation et pratiques électorales

ALTSCHULER, GLENN C. et STUART M. BLUMIN, *Rude Republic: Americans and Their Politics in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

BENSEL, RICHARD FRANKLIN, *The American Ballot Box in the Mid-Nineteenth Century*, New York, Cambridge University Press, 2004.

BROOKE, JOHN L., *Columbia Rising: Civil Life on the Upper Hudson from the Revolution to the Age of Jackson*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010.

BROOKE, JOHN L., *The Heart of the Commonwealth: Society and Political Culture in Worcester County, Massachusetts, 1713-1861*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

CONGE, PATRICK J., « The Concept of Political Participation: Toward a Definition », *Comparative Politics*, vol. 20, n° 2, 1988, p. 241-249.

DINKIN, ROBERT J., *Campaigning in America: a History of Election Practices*, New York, Greenwood Press, 1989.

ENGERMAN, STANLEY L. et KENNETH L. SOKOLOFF, « The Evolution Of Suffrage Institutions In The New World », *Journal of Economic History*, vol. 65, n° 4, 2005, p. 891-921.

KEYSSAR, ALEXANDER, *The Right to Vote: The Contested History of Democracy in the United States*, New York, Basic Books, 2000.

MORGAN, EDMUND SEARS, *Inventing the People: The Rise of Popular Sovereignty in England and America*, New York, Norton, 1988.

ROSANVALLON, PIERRE et SAMUEL MOYN, *Democracy Past And Future*, New York, Columbia University Press, 2006.

SEYMOUR, CHARLES et DONALD PAIGE FRARY, *How the World Votes: The Story of Democratic Development in Elections*, Springfield, Mass., C. A. Nichols, 1918.

SHAFFER, BYRON E. et ANTHONY J. BADGER (dir.), *Contesting Democracy: Substance and Structure in American Political History, 1775-2000*, Lawrence, University Press of Kansas, 2001.

VERBA, SIDNEY, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1995.

VERBA, SIDNEY et NORMAN H. NIE, *Participation in America: Political Democracy and Social Equality*, Chicago, University of Chicago Press, 1987.

WILLIAMSON, CHILTON, *American Suffrage; From Property to Democracy, 1760-1860*, Princeton, Princeton University Press, 1960.

2.2.3. Presse

MOTT, FRANK LUTHER, *American Journalism*, New York, Macmillan, 1962.

NORD, DAVID PAUL, *Communities of Journalism: A History of American Newspapers and Their Readers*, University of Illinois Press, 2001.

STARR, PAUL, *The Creation of the Media. Political Origins of Modern Communications*, New York, Basic Books, 2004.

2.2.4. Partis politiques

BROCK, WILLIAM, *Parties and Political Conscience : American Dilemmas, 1840-1850*, Millwood, KTO Press, 1979.

FONER, ERIC, *Free Soil, Free Labor, Free Men : the Ideology of the Republican Party Before the Civil War*, New York, Oxford University Press, 1970.

FORMISANO, RONALD P., *For the People: American Populist Movements from the Revolution to the 1850s*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2008.

FORMISANO, RONALD P., *The Transformation of Political Culture: Massachusetts Parties, 1790s-1840s*, New York, Oxford University Press, 1983.

HOLT, MICHAEL F., *Political Parties and American Political Development: From the Age of Jackson to the Age of Lincoln*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992.

HOLT, MICHAEL F., *The Rise and Fall of the American Whig Party: Jacksonian Politics and the Onset of the Civil War*, New York, Oxford University Press, 1999.

HOWE, DANIEL WALKER, *The Political Culture of the American Whigs*, Chicago, University of Chicago Press, 1979.

KOSCHNIK, ALBRECHT, *"Let a Common Interest Bind Us Together": Associations, Partisanship, and Culture in Philadelphia, 1775-1840*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2007.

LIPSET, SEYMOUR MARTIN, et STEIN ROKKAN, *Party Systems and Voter Alignments. Cross National Perspectives*, New York ; London, Free Press ; Collier-MacMillan, 1967.

LIPSET, SEYMOUR MARTIN et STEIN ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2008.

MALONE, CHRISTOPHER, *Between Freedom and Bondage: Race, Party, and Voting Rights in the Antebellum North*, New York, Routledge, 2008.

MCCORMICK, RICHARD L., *The Party Period and Public Policy: American Politics from the Age of Jackson to the Progressive Era*, New York, Oxford University Press, 1988.

MICHELS, ROBERT, *Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1962.

NOHLEN, DIETER (dir.), *Elections in the Americas: A Data Handbook. Vol. 1, North America, Central America, and the Caribbean*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

OSTROGORSKI, MOISEI, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903.

VOSS-HUBBARD, MARK, *Beyond Party: Cultures of Antipartisanship in Northern Politics before the Civil War*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2002.

3. HISTOIRE ATLANTIQUE

3.1. Généralités

ARMITAGE, DAVID et MICHAEL J. BRADDICK (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2002.

ARMITAGE, DAVID et SANJAY SUBRAHMANYAM (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, c. 1760-1840* Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2009.

ARMITAGE, DAVID, « Three Concepts of Atlantic History », dans DAVID ARMITAGE AND MICHAEL J. BRADDICK (dir.), *The British Atlantic World, 1500-1800*, Houndmills, UK ; New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 11-27.

BAILYN, BERNARD, « The Idea of Atlantic History », *Itinerario*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 19-44

BAILYN, BERNARD, *Atlantic History: Concept and Contours*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2005.

BAYLY, CHRISTOPHER ALAN, *The Birth of the Modern World, 1780-1914: Global Connections and Comparisons*, Oxford, Blackwell, 2004.

BOSMA, ULBE, « Beyond the Atlantic: Connecting Migration and World History in the Age of Imperialism, 1840-1940 », *International Review of Social History*, vol. 52, n° 1, 2007, p. 116-123.

BRAUDEL, FERNAND, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme: XVe-XVIII^e siècle. Volume 3, Le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979.

BUTEL, PAUL, *Histoire de l'Atlantique : de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 1997.

CANNY, NICHOLAS P. et ANTHONY PAGDEN (dir.), *Colonial Identity in the Atlantic World, 1500-1800*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

CANNY, NICHOLAS P. et PHILIP MORGAN (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

EMMER, PIETER C., OLIVIER PÉTRÉ-GRENOUILLEAU et JESSICA V. ROITMAN (dir.), *A Deus ex Machina Revisited: Atlantic Colonial Trade and European Economic Development*, Leiden, Brill, 2006.

FALOLA, TOYIN et KEVIN D. ROBERTS (dir.), *The Atlantic World, 1450-2000*, Bloomington, Indiana University Press, 2008.

GABACCIA, DONNA, « A Long Atlantic in the Wider World », *Atlantic Studies*, vol. 1, 2004, p. 1-27.

- GAMES, ALISON, « Atlantic History: Definitions, Challenges, and Opportunities », *The American Historical Review*, vol. 111, n° 3, 2006.
- GODECHOT, JACQUES LÉON, *La grande nation: l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Éditions Montaigne, 1956.
- GREENE, JACK P. et PHILIP D. MORGAN (dir.), *Atlantic History: A Critical Appraisal*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- HOBBSBAWM, ERIC J., *The Age of Revolution 1789-1848*, New York, New American Library, 1962.
- KLOOSTER, WIM, *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York, NYU Press, 2009.
- KNIGHT, FRANKLIN W. et PEGGY K. LISS (dir.), *Atlantic Port Cities: Economy, Culture, and Society in the Atlantic World, 1650-1850*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1991.
- MANCKE, ELIZABETH, « Early Modern Expansion and the Politicization of Oceanic Space », *Geographical Review*, vol. 89, 1999, p. 225-36.
- MARZAGALLI, SILVIA, « L'histoire atlantique en Europe », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2008, <http://nuevomundo.revues.org/42463>, consulté le 14 septembre 2012.
- MORELLI, FEDERICA, CLÉMENT THIBAUD et GENEVIÈVE VERDO (dir.), *Les empires atlantiques des Lumières au libéralisme (1763-1865)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- PALMER, ROBERT ROSWELL, *Age of the Democratic Revolution: A Political History of Europe and America, 1760-1800*, 2 vol., Princeton, Princeton University Press, 1959.
- PRICE, RICHARD, « The Miracle of Creolization: A Retrospective », *New West Indian Guide*, vol. 75, 2001, p. 35-64.
- REINHARDT, STEVEN G. et DENNIS REINHARTZ (dir.), *Transatlantic History*, Arlington, Texas A & M University Press, 2006.
- ROACH, JOSEPH R., *Cities of the Dead: Circum-Atlantic Performance*, New York, Columbia University Press, 1996.
- VIDAL, CÉCILE, « La nouvelle histoire atlantique en France : Ignorance, réticence et reconnaissance tardive », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2008, <http://nuevomundo.revues.org/42513>, consulté le 14 septembre 2012.
- VIDAL, CÉCILE, « Pour une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique ? », *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 67, n°2, 2012, p. 391-413.
- WARF, BARNEY et SANTA ARIAS (dir.), *The Spatial Turn: Interdisciplinary Perspectives*, London, Routledge, 2008.

3.2. Atlantique français

- BANKS, KENNETH J., *Chasing Empire across the Sea: Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montreal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.
- BUISSERET, DAVID (dir.), *France in the New World: Proceedings of the 22nd Annual Meeting of the French Colonial Historical Society*, East Lansing, Michigan State University Press, 1998.
- HAVARD, GILLES et CÉCILE VIDAL, *Histoire de l'Amérique Française*, Paris, Flammarion, 2003.
- MARZAGALLI, SILVIA, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », dans SÉBASTIEN LAURENT (dir.), *Entre l'État et le marché: l'information et l'intelligence économique en France (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 13-43.
- MARZAGALLI, SILVIA, « La circulation de l'information, révélateur des modalités de fonctionnement propres aux réseaux commerciaux d'Ancien Régime », *Rives nord-méditerranéennes. Numéro thématique "Moyens, supports et usages de l'information marchande à l'époque moderne"*, n° 27, 2007, p. 123-139.
- MARZAGALLI, SILVIA, « The French Atlantic World in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », dans NICHOLAS P. CANNY et MORGAN PHILIP (dir.), *The Oxford Handbook of the Atlantic World, 1450-1850*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 235-251.
- MARZAGALLI, SILVIA, « The French Atlantic », *Itinerario*, vol. 23, n° 2, 1999, p. 70-83.
- « The French Atlantic », *Atlantic Studies - Literary, Cultural and Historical Perspectives*, vol. 4, n° 1, 2007.
- VIDAL, CÉCILE (dir.), *L'Atlantique français*, Saint-Denis, Publications de la Société française d'histoire d'Outre-Mer, 2009.
- WHITE, RICHARD, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

3.3. Saint-Domingue et Antilles françaises

- ABÉNON, LUCIEN-RENÉ, JACQUES DE CAUNA, LILIANE CHAULEAU et BERNARD LEHEMBRE, *La Révolution aux Caraïbes*, Paris, Nathan, 1989.
- BENOT, YVES, *La Révolution française et la fin des colonies : 1789-1794*, Paris, La Découverte, 1988.
- BRANCHE, H. HOULLIER DE et GABRIEL DEBIEN, *Plantations d'Amérique et papiers de famille*, 2 vol, s. l., Protat, 1960.
- CAUNA, JACQUES DE, « Une habitation de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle : la sucrerie Fleurian de Bellevue », thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1983.
- DEBIEN, GABRIEL, « Gens de couleur libres et colons de Saint-Domingue devant la Constituante (1789-mars 1790) », *Notes d'histoire coloniale*, vol. 18, 1951, p. 1-70.

- DEBIEN, GABRIEL, *Les colons de Saint-Domingue et la révolution. Essai sur le Club Massiac (août 1789-août 1792)*, Paris, Armand Colin, 1953.
- DUBOIS, FRANÇOIS-ÉLIE, *République haïtienne. Deux ans et demi de ministère*, Paris, P.-A. Bourdier, 1867.
- DUBOIS, LAURENT, « "Citoyens et amis !" Esclavage, citoyenneté et République dans les Antilles françaises à l'époque révolutionnaire », *Annales Histoire Sciences Sociales*, n° 2, 2003, p. 281-303.
- DUBOIS, LAURENT, « La République métissée: Citizenship, Colonialism, and the Borders of French History », *Cultural Studies*, vol. 14, n° 1, 2000, p. 15-34.
- DUBOIS, LAURENT, *Avengers of the New World. The Story of the Haitian Revolution*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2004 [ouvrage paru en français sous le titre *Les vengeurs du Nouveau Monde : Histoire de la révolution haïtienne*, Rennes, Les Perséides, 2005].
- DUBOIS, LAURENT, *Slave Revolution in the Caribbean, 1789-1804: A Brief History with Documents*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.
- FICK, CAROLYN E., *The Making of Haiti: The Saint Domingue Revolution from Below*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1990.
- FROSTIN, CHARLES, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789)*, Paris, L'École, 1975.
- GARRIGUS, JOHN D., « White Jacobins / Black Jacobins: Bringing the Haitian and French Revolutions Together in the Classroom », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 2, 2000, p. 259-275.
- GASPAR, DAVID BARRY et DAVID PATRICK GEGGUS (dir.), *A Turbulent Time: The French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997.
- GEGGUS, DAVID P. (dir.), *The Impact of the Haitian Revolution in the Atlantic World*, Columbia, S.C., University of South Carolina, 2001
- GEGGUS, DAVID PATRICK et NORMAN FIERING (dir.), *The World of the Haitian Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 2009.
- HECTOR, MICHEL, *Colonisation et esclavage en Haïti: Le régime colonial français à Saint-Domingue (1625-1789)*, Port-au-Prince, Haïti, H. Deschamps, 1990.
- HOUDAILLE, JACQUES, « Quelques données sur la population de Saint-Domingue au XVIII^e siècle », *Population*, vol. 28, n° 4/5, 1973, p. 859-872.
- LIÉBART, DÉBORAH, « Un groupe de pression contre-révolutionnaire : le club Massiac sous la constituante », *Annales Historiques de la Révolution Française*, vol. 354, n° 4, 2008, p. 29-50.
- TAFFIN, DOMINIQUE (dir.), *Moreau de Saint-Méry ou les ambiguïtés d'un créole des Lumières : actes du colloque organisé par les Archives départementales de la Martinique et la Société des amis des archives et de la recherche sur le patrimoine des Antilles, avec le concours de*

l'Université des Antilles et de la Guyane, 10-11 septembre 2004, Fort-de-France, Société des Amis des archives et de la recherche sur le patrimoine culturel des Antilles, 2006.

VAISSIÈRE, PIERRE DE, *Saint-Domingue, la société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et Cie, 1909.

3.4. Franc-maçonnerie atlantique

BAYNARD, SAMUEL HARRISON, *History of the Supreme Council of the 33rd Degree of Ancient Accepted Scottish Rite of Freemasonry*, Williamsport, Grit Publishing Company, 1938.

CAUNA, JACQUES DE, « Autour de la thèse du complot : franc-maçonnerie, révolution et contre-révolution à Saint-Domingue, 1789-1791 », dans CÉCILE REVAUGER (dir.), *"Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières: Europe-Amériques"*, *Lumières* n°7, 2006, p. 289-310.

ESCALLE, ELISABETH et MARIEL GOUYON GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises "aux Amériques" 1770-1850: Contribution à l'étude de la société créole*, Paris, s.n., 1993.

FOLGER, ROBERT B., *The Ancient and Accepted Scottish Rite, in Thirty-Three Degrees: ... a Full and Complete History with an Appendix*, New York, Folger, 1881.

KEGHEL, ALAIN DE, *La franc-maçonnerie en Amérique du Nord*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2001.

ODO, GEORGES, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960* Paris, Éditions Maçonniques de France, 2001.

PIKE, ALBERT, *Foulhouzeism and Cerneauism Scourged; Dissection of a Manifesto*, New York, J. J. Little, 1884.

RENAULT, AGNÈS, « Los francmasones franceses de la jurisdicción de Cuba al principio del siglo XIX », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 61-71.

REVAUGER, CÉCILE, (dir.) *Franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières: Europe-Amériques. Lumières*, n°7, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2006.

SAUNIER, ÉRIC, « L'espace caribéen: un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoamericana y Caribeña*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 42-56.

SAUNIER, ÉRIC, « Les pratiques culturelles dans un port de traite. Les négriers et la franc-maçonnerie au Havre au XVIII^e siècle », dans MARCEL DORIGNY (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Éditions du CTHS, 1999, p. 139-151.

VAN HILLE, JEAN-MARC, *Dictionnaire des marins francs-maçons, Gens de mer et professions connexes aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles : Travaux de la loge maritime de recherche La Pérouse - Kronos N° 56*, Paris, L'Harmattan, 2011.

WEISBERGER, RICHARD WILLIAM, WALLACE McLEOD et S. BRENT MORRIS (dir.), *Freemasonry on Both Sides of the Atlantic: Essays Concerning the Craft in the British Isles, Europe, the United States, and Mexico*, New York ; Boulder, Columbia University Press ; East European Monographs, 2002.

3.5. Esclavage et abolitions transatlantiques

BÉNOT, YVES, *La démence coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 1992.

BLASSINGAME, JOHN W. et MAE HENDERSON, *Antislavery Newspapers and Periodicals*, Boston, G. K. Hall, 1980.

BOLLAND, NIGEL, « Reconsidering Creolisation and Creole Societies », dans GAD HEUMAN et DAVID V. TROTMAN (dir.), *Contesting Freedom: Control and Resistance in the Post-Emancipation Caribbean*, Oxford, Macmillan, 2005, p. 179-196.

BUISSERET, DAVID et STEVEN G. REINHARDT (dir.), *Creolization in the Americas*, College Station, Texas A&M University Press, 2000.

COTTIAS, MYRIAM, « Ces "hommes dangereux" de 1848. L'amnistie à l'épreuve de l'abolition de l'esclavage », *Genèses*, vol. 66, n° 1, 2007, p. 30-50.

CURTIN, PHILIP D., *The Rise and Fall of the Plantation Complex: Essays in Atlantic History*, Cambridge, U.K, Cambridge University Press, 1998.

DORIGNY, MARCEL (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Éditions du CTHS, 1999.

DORIGNY, MARCEL, *Léger-Félicité Sonthonax: la première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer, 1997.

DORIGNY, MARCEL et YVES GAINOT, *La Société des Amis des Noirs (1788-1799), contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998.

DRESCHER, SEYMOUR, « British Way, French Way: Opinion Building and Revolution in the Second French Slave Emancipation », *The American Historical Review*, vol. 96, n° 3, 1991, p. 709-734

DRESCHER, SEYMOUR, *Abolition: A History of Slavery and Antislavery*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

DUBOIS, LAURENT, *A Colony of Citizens: Revolution & Slave Emancipation in the French Caribbean, 1787-1804*, Williamsburgh, University of North Carolina Press, 2004.

ENGERMAN, STANLEY (dir.), *Slavery, Emancipation & Freedom: Comparative Perspectives*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2007.

FREY, SYLVIA R. et BETTY WOOD (dir.), *From Slavery to Emancipation in the Atlantic World*, London, Frank Cass, 1999.

- JENNINGS, LAWRENCE C., « France, Great Britain, and the Repression of the Slave Trade, 1841-1845 », *French Historical Studies*, vol. 10, n° 1, 1977, p. 101-125.
- JENNINGS, LAWRENCE C., « French Policy towards Trading with African and Brazilian Slave Merchants, 1840-1853 », *The Journal of African History*, vol. 17, n° 4, 1976, p. 515-528.
- JENNINGS, LAWRENCE C., « French Reaction to the 'Disguised British Slave Trade': France and British African Emigration Projects, 1840-1864 (Les réactions françaises à la "traite déguisée" britannique: la France et les projets anglais d'émigration africaine, 1840-1844) », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 18, n° 69/70, 1978, p. 201-213.
- JENNINGS, LAWRENCE C., « L'abolition de l'esclavage par la II^e République et ses effets en Louisiane, 1848-1858 », *Mélanges en l'honneur de Raymond Mauny. Revue française d'histoire d'Outre-mer*, n° 205, 1969, p. 375-397.
- JENNINGS, LAWRENCE C., « Slavery and the Venality of the July Monarchy Press », *French Historical Studies*, vol. 17, n° 4, 1992, p. 957-978.
- ROSSIGNOL, MARIE-JEANNE, « Jacques-Pierre Brissot and the Fate of Atlantic Antislavery During the Age of Revolutionary Wars », dans RICHARD BESSEL, GUYATT NICHOLAS et RENDALL JANE (dir.), *War, Empire and Slavery, 1770-1830*, Basingstoke, Palgrave-Macmillan, 2010, p. 139-156.
- ROSSIGNOL, MARIE-JEANNE, « L'Atlantique de l'esclavage, 1775-1860, Race et droit international aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », *Transatlantica*, 2002, <http://transatlantica.revues.org/418>, consulté le 21 octobre 2012.
- RUGEMER, EDWARD BARTLETT, *The Problem of Emancipation: The Caribbean Roots of the American Civil War*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2008.
- SAUNIER, ÉRIC (dir.), *Les abolitions, de la Normandie aux Amériques*, Le Havre, Cirtai, 2009.
- SCHMIDT, NELLY, *L'engrenage de la liberté: Caraïbes-XIX^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1995.
- SCHMIDT, NELLY, *Victor Schœlcher et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Fayard, 1994.
- SCOTT, REBECCA J., « The Atlantic World and the Road to Plessy v. Ferguson », *Journal of American History*, vol. 94, 2007, p. 726-733.
- SKLAR, KATHRYN KISH et JAMES BREWER STEWART (dir.), *Women's Rights and Transatlantic Antislavery in the Era of Emancipation*, New Haven, Yale University Press, 2007.
- WHITE, SHANE, *The Sounds of Slavery: Discovering African American History Through Songs, Sermons, and Speech*, Boston, Beacon Press, 2005.

3.6. Révolutions au XIX^e siècle

- BELAUBRE, CHRISTOPHE, JORDANA DYM et JOHN SAVAGE (dir.), *Napoléon et les Amériques: histoire atlantique et empire napoléonien*, Toulouse, CNRS, Université de Toulouse-le Mirail UMR

- 5136, 2009 [ouvrage traduit en anglais sous le titre *Napoleon's Atlantic: The Impact of Napoleonic Empire in the Atlantic World*, Leiden, Brill, 2010].
- BERTIER DE SAUVIGNY, GUILLAUME DE, *La Révolution parisienne de 1848 vue par les Américains*, Paris, Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1984.
- BOARDMAN, KAY et CHRISTINE KINEALY (dir.), *1848, the Year the World Turned?*, Newcastle, U.K., Cambridge Scholars Pub., 2007.
- BUTEL, PAUL, « Succès et déclin du commerce colonial français, de la Révolution à la Restauration », *Revue économique*, vol. 40, n° 6, 1989, p. 1079-1096.
- CURTI, MERLE, « Impact of the Revolutions of 1848 on American Thought », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 93, n° 3, 1949, p. 209-215.
- CURTIS, EUGENE, « American Opinion of the French Nineteenth-Century Revolutions », *American Historical Review*, vol. 29, n° 2, 1924, p. 249-270.
- KÖRNER, AXEL, *1848-a European Revolution? International Ideas and National Memories of 1848*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Macmillan, 2000.
- MORELLI, FEDERICA, « La dimension atlantique des révolutions hispano-américaines », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, n° 9, 2012, <http://framespa.revues.org/1238>, consulté le 12 février 2013.
- ROBERTS, TIMOTHY MASON, *Distant Revolutions: 1848 and the Challenge to American Exceptionalism*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009.
- SANDERS, JAMES E., « Atlantic Republicanism in Nineteenth-Century Colombia: Spanish America's Challenge to the Contours of Atlantic History », *Journal of World History*, vol. 20, n° 1, 2009, p. 131-150.
- SANDERS, JAMES E., « The Vanguard of the Atlantic World. Contesting Modernity in Nineteenth-Century Latin America », *Latin American Research Review*, vol. 46, n° 2, 2011, p. 104-127.
- THOMSON, GUY P. C. (dir.), *The European Revolutions of 1848 and the Americas*, London, Institute of Latin American Studies, 2002.
- WILSON, PETER H., *1848: The Year of Revolutions*, Aldershot, Ashgate, 2006.

3.7. Relations franco-américaines

- ALLAIN, MATHÉ et CARL BRASSEAU, *A Franco-American Overview*, Cambridge, Mass., Evaluation, Dissemination and Assessment Center, 1981.
- BÉGAUD, STÉPHANE, MARC BELISSA et JOSEPH VISSER, *Aux origines d'une alliance improbable: le réseau consulaire français aux États-Unis, 1776-1815*, Paris ; Bruxelles ; Berlin, Ministère des Affaires étrangères ; Peter Lang, 2005.
- BELISSA, MARC et BERNARD COTTRET (dir.), *Cosmopolitismes, patriotismes: Europe et Amériques, 1773-1802*, Rennes, Perséides, 2005.

- BLUMENTHAL, HENRY, *A Reappraisal of Franco-American Relations, 1830-1871*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1959.
- BLUMENTHAL, HENRY, *American and French Culture, 1800-1900: Interchanges in Art, Science, Literature, and Society*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1975.
- BLUMENTHAL, HENRY, *France and the United States, Their Diplomatic Relation, 1789-1914*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1970.
- BOURDIN, PHILIPPE (dir.), *La Fayette, entre deux mondes*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2009.
- COTTRET, BERNARD (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes, 1700-1848: France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Paris, Creaphis Éditions, 2002.
- DHAUSSY, CATHERINE, « Utopie et démocratie humanitaire aux États-Unis et en France entre 1830 et 1848. Comparaison et étude d'interactions. », thèse de doctorat, Université Paris 13 - Paris Nord, 2003.
- DRESCHER, SEYMOUR, *Dilemmas of Democracy: Tocqueville and Modernization*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1968.
- DUGAST, GUY-ALAIN, *La tentation mexicaine en France au XIX^e siècle. L'image du Mexique et l'intervention française (1821-1862)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- DUNN, SUSAN, *Sister Revolutions: French Lightning, American Light*, New York, Faber and Faber, 1999.
- EGAN, CLIFFORD L., *Neither Peace Nor War: Franco-American Relations, 1803-1812*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983.
- FORD, R. CLYDE et ALEXIS DE TOCQUEVILLE, *De Tocqueville's Voyage en Amérique*, Boston, D. C. Heath & co., 1909.
- GUERLAIN, PIERRE, *Miroirs transatlantiques : la France et les États-Unis entre passions et indifférences*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- HIGONNET, PATRICE, *Sister Republics: The Origins of French and American Republicanism*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1988.
- HILL, PETER P., *Napoleon's Troublesome Americans : Franco-American Relations, 1804-1815*, Washington, D.C., Potomac Books, 2005.
- HILL, PETER P., *French Perceptions of the Early American Republic, 1783-1793*, Philadelphia, American Philosophical Society, 1988.
- KRAMER, LLOYD, *Lafayette in Two Worlds: Public Cultures and Personal Identities in an Age of Revolutions*, Chapel Hill, Univ of North Carolina Press, 1999.
- MANCINI, MATTHEW J., *Alexis de Tocqueville and American Intellectuals: From His Times to Ours*, New York, Rowman & Littlefield, 2006.
- MARSHALL, BILL et CRISTINA JOHNSTON (dir.), *France and the Americas: Culture, Politics, and History: A Multidisciplinary Encyclopedia*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005.

- MARZAGALLI, SILVIA, « Establishing Transatlantic Trade Networks in Time of War: Bordeaux and the United States, 1793-1815 », *Business History Review*, vol. 79, n° 4, 2005, p. 811-844.
- MARZAGALLI, SILVIA, « La mise en place d'un réseau commercial et marchand : Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIII^e siècle », dans DAMIEN COULON (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce. Concepts récents, réalités historiques du Moyen-Âge au XIX^e siècle*, Strasbourg, Presses de l'Université de Strasbourg, 2010, p. 87-113.
- MILL, JOHN STUART, *Essais sur Tocqueville et la société américaine*, Paris, Vrin, 1994 [1^{ère} édition en anglais : Londres, 1835-1836].
- MORRISON, MICHAEL, « American Reaction to European Revolutions, 1848-1852: Sectionalism, Memory and the Revolutionary Heritage », *Civil War History*, vol. 49, 2003, p. 111-132.
- MUMFORD JONES, HENRY, *America and French Culture, 1750-1843*, New York, Chapel Hill, 1927.
- OLIVIER, PHILIPPE, *Bibliographie des travaux relatifs aux relations entre la France et les États-Unis, Volume 4. Souvenirs et présence de la France sur le territoire actuel des États-Unis, les francophonies américaines*, Paris, Klincksieck, 1990-1992.
- PEYRE, HENRI, « Deux cents ans de relations franco-américaines », *The French Review*, vol. 49, n° 6, 1976, p. 1106-1118
- PORTES, JACQUES (dir.), *Europe and America Criss-crossing Perspectives 1788-1848, Congress of European Associations for American Studies, Biennial Conference, 1986, Budapest*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.
- PORTES, JACQUES, *Une fascination réticente : les États-Unis dans l'opinion française, 1870-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1990.
- RÉMOND, RENÉ, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, Paris, Armand Colin, 1962.
- ROHRS, RICHARD, « American Critics of the French Revolution of 1848 », *Journal of the Early Republic*, vol. 14, n° 3, 1994, p. 359-377.
- SAINLAUDE, STÈVE, *La France et la Confédération sudiste (1861-1865): La question de la reconnaissance diplomatique pendant la guerre de Sécession*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- SAINLAUDE, STÈVE, *Le gouvernement impérial et la guerre de sécession, 1861-1865: l'action diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- SY-WONYU, AÏSSATOU, *Les États-Unis et le monde au 19^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2004.
- TUCHINSKY, ADAM-MAX, « "The Bourgeoisie Will Fall and Fall Forever": The New-York Tribune, the 1848 French Revolution, and American Social Democratic Discourse », *The Journal of American History*, vol. 92, n° 2, 2005, p. 470-497.
- ULBERT, JÖRG et LUKIAN PRIJAC (dir.), *Consuls et services consulaires au XIX^e siècle*, Hambourg, Dobu Verlag, 2010.
- WATTS, EDWARD, *In this Remote Country: French Colonial Culture in the Anglo-American Imagination, 1780-1860*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2006.

WELCH, CHERYL B. (dir.), *The Cambridge Companion to Tocqueville*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

WOLIN, SHELDON S., *Tocqueville Between Two Worlds: The Making of a Political and Theoretical Life*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

4. MIGRATIONS INTERNATIONALES

4.1. Migrations atlantiques

4.1.1. Émigration européenne

BADE, KLAUS J., *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, trad. de l'allemand par Olivier Mannoni, Paris, Seuil, 2002 [ouvrage paru en allemand sous le titre *Europa in Bewegung. Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, C.H. Beck, München, 2002].

BARZMAN, JOHN et ÉRIC SAUNIER (dir.), *Migrants dans une ville portuaire : Le Havre : XVI^e-XXI^e siècle*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2005.

BRETTELL, CAROLINE B. et JAMES F. HOLLIFIELD (dir.), *Migration Theory, Taking Across Disciplines*, New York, Routledge, 2000.

BRINLEY, THOMAS, *Migration and Economic Growth: A Study of Great Britain and the Atlantic Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1952.

COHEN, ROBIN, *Global Diasporas, an Introduction*, Seattle, University of Washington Press, 1997.

COHN, RAYMOND L., *Mass Migration Under Sail: European Immigration to the Antebellum United States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

COURTEMANCHE, ANDRÉE et MARTIN PAQUET (dir.), *Prendre la route, l'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIX^e siècle au XX^e siècle*, Québec, Vents d'Ouest, 2001.

DOUKI, CAROLINE, « L'émigration toscane de 1860 à 1914 : rythmes et flux », *Studi Emigrazione*, n° 109, 1993, p. 29-47.

FRANZINA, EMILIO (dir.), *Dall'Arcadia in America. Attività letteraria ed emigrazione transoceanica in Italia (1850-1940)*, Turin, Fondazione Giovanni Agnelli, 1996.

FRANZINA, EMILIO, *Gli italiani al nuovo Mondo. L'emigrazione italiana in America 1492-1942*, Milano, Mondadori, 1995.

FRANZINA, EMILIO, *La Grande emigrazione. L'esodo dei rurali dal Veneto durante il secolo XIX*, Venezia, Marsilio, 1976.

GABACCIA, DONNA et DIRK HOERDER (dir.), *Connecting Seas and Connected Ocean Rims: Indian, Atlantic, and Pacific Oceans and China Seas Migrations from the 1830s to the 1930s*, Leiden, Brill, 2011.

- GABACCIA, DONNA, *Italy's Many Diasporas. Elites, Exiles and Workers of the World*, London, UCL Press, 2000.
- GREEN, NANCY. L., « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1335-1350.
- GREEN, NANCY. L., « L'immigration en France et aux États-Unis, historiographie comparée », *Vingtième siècle*, 1991, p. 67-81.
- GREEN, NANCY. L., « Trans-frontières. Pour une analyse des lieux de passage », *Socio-anthropologie*, vol. 6, 1999, p. 33-48.
- GREEN, NANCY. L., *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- HANSEN, MARCUS LEE, *The Atlantic Migration*, New York, Harper, 1961.
- HOERDER, DIRK et MOCH LESLIE PAGE (dir.), *European Migrants : Global and Local Perspectives*, Boston, Northeastern University Press, 1996.
- HOERDER, DIRK (dir.), *"Struggle a Hard Battle". Essays on Working-Class Immigrants*, Chicago, Northern Illinois University Press, 1986.
- HOERDER, DIRK (dir.), *Cultures in Contact: World Migrations in the Second Millennium*, Durham, Duke University Press, 2002.
- HOERDER, DIRK (dir.), *Distant Magnets, Expectations and Realities in the Immigrant Experience, 1840-1930*, New York, Holmes & Meier, 1993.
- HOERDER, DIRK (dir.), *Labor Migration in the Atlantic Economies*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1985.
- HOERDER, DIRK et JÖRG NAGLER (dir.), *People in Transit, German Migrations in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- MACDONALD, JOHN S., « Agricultural Organisation, Migration and Labor Militancy in Rural Italy », *Economic History Review*, vol. 16, 1963, p. 61-75.
- MACDONALD, JOHN S., « Italy's Rural Social Structure and Emigration », *Occidente*, vol. 12, 1956, p. 437-455.
- MOCH, LESLIE P. (dir.), *Moving Europeans, Migration in Western Europe Since 1650*, Bloomington ; Indianapolis, Indiana University Press, 1992.
- NUGENT, WALTER T. K., *Crossings, The Great Transatlantic Migration 1870-1914*, Bloomington, Indiana University Press 1992.
- PIORE, MICHAEL J., *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*, New York, Cambridge University Press, 1970.
- POZZETTA, GEORGE et BRUNO RAMIREZ (dir.), *The Italian Diaspora. Migration Across the Globe. Essays in Honour of Robert Harney*, Toronto, Multicultural Society of Ontario, 1992.
- SAFRAN, WILLIAM, « Immigration and Immigrants in the United States and in France: Some Comparisons », *Revue française d'études américaines*, vol. XIV, 1989, p. 303-313.

- TAYLOR, PHILIP A. M., *The Distant Magnet, European Emigration to the United States*, New York, Harper Torchbook, 1972.
- THISTLETHWAITE, FRANK, « Migration from Europe Overseas in the 19th and 20th Century », dans RUDOLPH VECOLI et SUSAN SINKE (dir.), *A Century of European Migrations, 1830-1930*, Chicago, University of Illinois Press, 1991, p 17-57.
- THISTLETHWAITE, FRANK, « Migration from Europe Overseas in the 19th and 20th Centuries », dans HERBERT MOLLER (dir.), *Population Movements in Modern European History*, New York, Macmillan, 1964, p. 73-92.
- TILLY, CHARLES, « Migration in Modern European History », dans RUTH S. ADAMS et WILLIAM H. MCNEILL (dir.), *Human migrations*, Bloomington, Indiana University Press, 1978, p. 48-72.
- TILLY, CHARLES, « Transplanted Networks », dans VIRGINIA YANS MC LAUGHLIN, (dir.), *Immigration Reconsidered, History, Sociology and Politics*, New York, Oxford University Press, 1990, p. 79-95.
- VECOLI, RUDOLPH et SUSAN SINKE (dir.), *A Century of European Migrations, 1830-1930*, Chicago; Urbana, University of Illinois Press, 1991.
- VEYRASSAT, BÉATRICE, *Réseaux d'affaires internationaux, émigrations et exportations en Amérique Latine au XIX^e siècle: le commerce suisse aux Amériques*, Paris, Droz, 1993.
- WYMAN, MARK, *Round-Trip to America: the Immigrant Return to Europe, 1880-1930*, Ithaca, N.Y.; London, Cornell University Press, 1993.
- YANS-MCLAUGHLIN, VIRGINIA (dir.), *Immigration Reconsidered, History, Sociology and Politics*, New York, Oxford University Press, 1990.

4.1.2. Immigration européenne aux États-Unis

- BODNAR, JOHN, *Immigration and Industrialization: Ethnicity in an American Mill Town, 1870-1940*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1977.
- BODNAR, JOHN, *The Transplanted, A History of Immigrants in Urban America*, Bloomington, Indiana University Press 1987.
- BODY-GENDROT, SOPHIE, *Les États-Unis et leurs immigrants*, Paris, La Documentation française, 1991.
- BRUN, JEANINE, *America! America! Trois siècles d'immigration aux États-Unis (1620-1920)*, Paris, Gallimard ; Julliard, 1980.
- BUSHMAN, RICHARD L. (dir.), *Uprooted Americans: Essays to Honor Oscar Handlin*, Boston, Little Brown, 1979.
- CAYTON, MARY K. et PETER W. WILLIAMS (dir.), *Encyclopedia of American Social History*, New York ; Toronto, C. Scribners & Sons ; Macmillan, 1993.
- CAZEMAJOU, JEAN (dir.), *L'immigration européenne aux États Unis (1880-1910)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1986.

- CIMENT, JAMES (dir.), *Encyclopedia of American Immigration*, Armonk, N.Y., M.E. Sharpe, 2001.
- COLLOMP, CATHERINE, « Regards sur les politiques d'immigration : Le marché du travail en France et aux États-Unis, 1880-1930 », *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 51, n° 5, 1996, p. 1107-1135.
- CORDASCO, FRANCESCO, *Dictionary of American Immigration History*, Metuchen, N.J., Scarecrow Press, 1990.
- DANIEL, DOMINIQUE et BÉNÉDICTE DESCHAMPS (dir.), *L'immigration aux États-Unis de 1607 à nos jours*, Paris, Ellipses, 1998.
- DANIELS, ROGER, *Coming to America: A History of Immigration in American Life*, New York, Harper Perennial, 1991.
- DEBOUZY, MARIANNE (dir.), *À l'ombre de la statue de la liberté. Immigrants et ouvriers dans la République américaine*, St Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1988.
- DINNERSTEIN, LEONARD, ROGER L. NICHOLS et DAVID M. REIMERS, *Natives and Strangers. A Multicultural History of Americans*, New York, Oxford University Press, 1979.
- FERENCZI, IMRE et WALTER F. WILCOX, *International migrations. Vol. 1 Statistics Compiled, Vol. 2 Interpretations*, New York, National Bureau of Economic Research, International Labour Office, 1929-1931.
- FUCHS, LAWRENCE H., *The American Kaleidoscope: Race, Ethnicity, and the Civic Culture*, Middletown, Conn. ; Hanover, N. H., Wesleyan University Press ; University Press of New England, 1990.
- GABACCIA, DONNA, *From the Other Side. Women, Gender and Immigrant Life in the United States, 1820-1990*, Bloomington, Indiana University Press, 1994.
- GANS, HERBERT J., « Comment. Ethnic Invention and Acculturation: A Bumpy-Line Approach », *Journal of American Ethnic History*, vol. XII, n° 1, 1992, p. 42-52.
- GANS, HERBERT J., « Symbolic Ethnicity, the Future of Ethnic Groups and Cultures in America », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n° 1, 1979, p. 1-20.
- GANS, HERBERT J., *The Urban Villagers*, New York, Free Press, 1962.
- GREEN, NANCY L., *Et ils peuplèrent l'Amérique, l'odyssée des migrants*, Paris, Gallimard, 1994.
- HANDLIN, OSCAR, *Boston's Immigrants: A Study in Acculturation*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1941.
- HANDLIN, OSCAR, *Immigration as a Factor in American History*, Englewood Cliffs, Prentice Hall 1959.
- HANDLIN, OSCAR, *The Uprooted*, Boston, Little Brown, 1973.
- HANSEN, MARCUS LEE, « The History of American Immigration as a Field for Research », *American Historical Review*, vol. XXXII, 1927, p. 500-518.
- HANSEN, MARCUS LEE, *The Immigrant in American History*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1940.

- HIGHAM, JOHN, « American Immigration Policy in Historical Perspective », *Law and Contemporary problems*, vol. XXI, 1956, p. 213-235.
- HIGHAM, JOHN, « Immigration », dans VANN C. WOODWARD (dir.), *The Comparative Approach to American history*, New York, Basic Books, 1968, p. 91-105.
- HIGHAM, JOHN, *Send These to Me: Jews and Other Immigrants in Urban America*, New York, Atheneum, 1975.
- HOERDER, DIRK (dir.), *American Labor and Immigration History, 1877-1920s: Recent European Research*, Urbana, University of Illinois Press, 1983.
- HOERDER, DIRK, INGE BLANK et HORST RÖSSLER (dir.), *Roots of the Transplanted*, 2 Vols., Boulder, East European Monographs, 1994.
- HUTCHINSON, EDWARD P., *Immigrants and Their Children, 1850-1950*, New York, John Wiley and sons, 1956.
- KIVISTO, PETER et DAN BLANK (dir.), *American Immigrants and Their Generations: Studies and Commentaries on the Hansen Thesis After Fifty Years*, Chicago, Urbana University of Illinois Press, 1990.
- KLEIN, HERBERT S., « The Integration of Italian Immigrants in the United States and Argentina, a Comparative Analysis » », *American Historical Review*, vol. LXXXVIII, n° 2, 1983, p. 306-346.
- MORAWSKA, EVA, « The Sociology and Historiography of Immigration », dans VIRGINIA YANS MC LAUGHLIN (dir.), *Immigration Reconsidered: History, Sociology and Politics*, New York, Oxford University Press, 1990, p. 187-240.
- PERLMANN, JOEL, *Ethnic Differences: Schooling and Social Structure Among the Irish, Italian, Jews and Blacks in an American City, 1880-1935*, New York, Cambridge University Press, 1988.
- PIZZORUSSO, GIOVANNI et MATTEO SANFILIPPO (dir.), *Viaggiatori ed emigranti ; Gli italiani in Nord America*, Viterbo, Sette Città, 2004.
- PORTES, ALEJANDRO et RUBEN RUMBAUT, *Immigrant America*, Berkeley, University of California Press, 1990.
- POZZETTA, GEORGE E. (dir.), *American Immigration and Ethnicity*, New York, Garland, 1991.
- RAMIREZ, BRUNO, *On the Move: French-Canadian and Italian Migrants in the North Atlantic Economy, 1860-1914*, Toronto, McClelland & Stewart, 1991 [ouvrage traduit en français sous le titre *Par monts et par vaux: migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal Boréal, 1991].
- ROUGÉ, ROBERT (dir.), *Les immigrations européennes aux États-Unis (1880-1910)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987.
- SANFILIPPO, MATTEO, *Problemi di storiografia dell'emigrazione italiana*, Viterbo, Sette Città, 2005.
- SCHLESINGER, ARTHUR M., « The Significance of Immigration in American History », *American Journal of Sociology*, vol. XXVII, 1921, p. 71-85.

- SIMON, JULIAN L., *The Economic Consequences of Immigration*, Oxford, B. Blackwell, 1989.
- STEPHENSON, GEORGE M., *A History of American Immigration, 1820-1924*, Boston, Ginn and Co, 1926.
- THERNSTROM, STEPHAN (dir.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1980.
- VECOLI, RUDOLPH J., « "Contadini" in Chicago, a Critique of *The Uprooted* », *Journal of American History*, vol. LI, n° 3, 1964, p. 404-427.
- VECOLI, RUDOLPH J., « From The Uprooted to The Transplanted: The Writing of American Immigration History 1951-1989 », dans VALERIA GENNARO LERDA (dir.), *From "Melting-Pot" to Multiculturalism: The Evolution of Ethnic Relations in the United States and Canada*, Rome, Bulzoni Editore, 1990, p. 25-53.
- WALCH, TIMOTHY (dir.), *Immigrant America: European Ethnicity in the United States*, New York, Garland, 1994.
- WEIL FRANÇOIS « Migration, migrants et ethnicité », dans FRANÇOIS WEIL et JEAN HEFFER (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, p. 407-432.
- WITTKE, CARL, *We Who Built America: the Saga of the Immigrants*, New York, Prentice Hall, 1939.

4.1.3. Migrants et politique

Nationalité, citoyenneté, identité, ethnicité

- BRUBAKER, ROGERS et FREDERICK COOPER, « Beyond Identity », *Theory and Society*, vol. 29, 2000, p. 1-47 [article traduit en français sous le titre « Au-delà de l'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, 2001, p. 66-85].
- CHASE, JEANNE S., « L'élaboration de l'immigrant américain », *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 4, 1994, p. 929-949.
- DOUKI, CAROLINE, « Lucquois au travail ou émigrés italiens ? Les identités à l'épreuve de la mobilité transnationale (1850-1914) », *Le mouvement social*, n° 188, 1999, p. 17-41.
- FOUCRIER, ANNICK, « Immigration et citoyenneté aux États-Unis : la dialectique de l'inclusion et de l'exclusion », *Revue française d'études américaines*, vol. 75, 1998, p. 4-22.
- GREEN, NANCY L. et FRANÇOIS WEIL (dir.), *Citoyenneté et émigration : les politiques du départ*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2006 [ouvrage traduit en anglais sous le titre *Citizenship and Those Who Leave: The Politics of Emigration and Expatriation*, Urbana, University of Illinois Press, 2007].
- HIGHAM, JOHN, *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*, New York, Atheneum, 1985.
- HOROWITZ, DONALD et GÉRARD NOIRIEL (dir.), *Immigrants in Two Democracies: French and American Experience*, New York, New York University Press, 1992.

- JACOBSON, MATTHEW F., *Whiteness of a Different Color: European Immigrants and the Alchemy of Race*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1999.
- JENKINS, RICHARD, « Rethinking Ethnicity: Identity, Categorization and Power », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 17, n° 2, 1994, p. 197-223.
- LACORNE, DENIS, *La crise de l'identité américaine, du melting pot au multiculturalisme*, Paris, Fayard, 1997.
- NEUMAN, GERALD, *Strangers to the Constitution: Immigrants, Borders and Fundamental Law*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- PARKER, KUNAL M., « Disaggregating Citizenship », *Law and History Review*, vol. 19, n° 3, 2001, p. 655-660.
- PARKER, KUNAL M., « State, Citizenship, and Territory: The Legal Construction of Immigrants in Antebellum Massachusetts », *Law and History Review*, vol. 19, n° 3, 2001, p. 583-643.
- SANFILIPPO, MATTEO, « Nationalisme, "italianité" et émigration aux Amériques, 1830-1990 », *European Review of History*, vol. II, n° 2, 1995, p. 177-191.
- SCHILLER, NINA GLICK, LINDA BASCH et CRISTINA BLANC SZANTON (dir.), *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered*, New York, New York Academy of Science, 1992.
- SHKLAR, JUDITH N., *American Citizenship: The Quest for Inclusion*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1991.
- STEINFELD, ROBERT J., « Subjectship, Citizenship, and the Long History of Immigration Regulation », *Law and History Review*, vol. 19, n° 3, 2001, p. 645-653.
- WEIL, PATRICK, « Politique de la mémoire : l'interdit et la commémoration », *Esprit*, 2007, p. 124-142.
- WEIL, PATRICK, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2004.
- ZUNZ, OLIVIER, « Genèse du pluralisme américain », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. XLII, 1987, p. 429-444.

Politisation des migrants

- BERLIN, IRA et HERBERT G. GUTMAN, « Natives and Immigrants, Free Men and Slaves: Urban Workingmen in the Antebellum American South », *The American Historical Review*, vol. 88, n° 5, 1983, p. 1175-1200.
- COLLOMP, CATHERINE et MARIO MENEDEZ (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis, 1789-2000*, Paris, CNRS Éditions, 2003.
- COLLOMP, CATHERINE, *Entre classe et nation : Immigration et mouvement ouvrier aux États-Unis, 1880-1920*, Paris, Belin, 1998.

- GABACCIA, DONNA, « Neither Padrone Slaves nor Primitive Rebels: Sicilians on Two Continents », dans DIRK HOERDER (dir.), *"Struggle a Hard Battle", Essays on Working-Class Immigrants*, De Kalb, Northern Illinois University Press, 1986, p. 95-120.
- GABACCIA, DONNA, *Militants and Migrants. Rural Sicilians Become American Workers*, New Brunswick ; London, Routledge, 1988.
- GREENE, VICTOR R., *American Immigrant Leaders, 1800-1910: Marginality and Identity*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1977.
- HIGHAM, JOHN (dir.), *Ethnic Leadership in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.
- KATZNELSON, IRA et ARISTIDE ZOLBERG (dir.), *Working-Class Formation: Nineteenth Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- MINK, GWENDOLYN, *Old Labor and New Immigrants in American Political Development: Union, Party and State, 1875-1920*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1986.
- PÉCOUT, GILLES, « Dalla Toscana alla Provenza : emigrazione e politicizzazione nelle campagne (1880-1910) », *Studi storici*, vol. 31, n° 3, 1990, p. 723-738.
- WYNAR, LUBOMYR ROMAN (dir.), *Encyclopedic Directory of Ethnic Organizations in the United States*, Littleton, Libraries Unlimited, 1975.

4.2. Migrations françaises

4.2.1. Généralités

Démographie

- ARMENGAUD, ANDRÉ, *La population française au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.
- BEAUREPAIRE, PIERRE-YVES et PIERRICK POURCHASSE (dir.), *Les Circulations internationales en Europe: années 1680-années 1780*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- BERTILLON, LOUIS-ADOLPHE, « Migrations françaises », *Annales de démographie internationale : recueil trimestriel de travaux originaux et de documents statistiques et bulletins bibliographiques spéciaux*, vol. 1, n° 1, 1877.
- BUNLE, HENRI, « L'immigration française aux États-Unis », *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 14, 1925, p. 199-222.
- BUNLE, HENRI, « Mouvements migratoires entre la France et l'étranger », *Études démographiques*, n° 4, 1943, p. 1-122.
- CHATELAIN, ABEL, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914 : histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Lille, Presses universitaires de l'Université de Lille III, 1976.

- CHEVALIER, LOUIS, « L'émigration française aux XIX^e siècle », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 1947, p. 127-171.
- DUPAQUIER, JACQUES, *Histoire de la population française, Volume 3 (1789 -1914)*, vol. 3, Paris, Presses universitaires de France, 1988.
- OGDEN, PHILIP et PAUL WHITE (dir.), *Migrants in Modern France: Population Mobility in the Later 19th and 20th Centuries*, London, Unwin Hyman, 1989.
- OTERO, HERNAN G., « L'émigration française : analyse critique des facteurs d'expulsion de la population pendant la seconde moitié du XIX^e siècle », thèse de doctorat, Université Paris III, 1987.
- ROSENTAL, PAUL-ANDRÉ, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n° 6, 1990, p. 1403-1431.
- ROSENTAL, PAUL-ANDRÉ, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XX^e siècle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.
- ROWLEY, ANTHONY, *Histoire du peuple français*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1986.

Émigration régionale

- ARRIZABALAGA, MARIE-PIERRE, « Basque Immigration to California, Nevada, Idaho and Wyoming Between 1900 and 1910 », thèse de doctorat, University of Nevada, 1986.
- ARRIZABALAGA, MARIE-PIERRE, « Famille, succession et émigration au pays Basque au XIX^e siècle : étude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques », thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998.
- ARRIZABALAGA, MARIE-PIERRE, « Structures familiales et destins migratoires à Sare au XIX^e siècle », *Lapurdum*, n° 2, 1997, p. 237-255.
- BLOCH-RAYMOND, ANNY, *Des berges du Rhin aux rives du Mississippi. Histoire et récits de migrants Juifs*, Paris, Michel Houdiard, 2009.
- CAUNA, JACQUES DE, *L'Eldorado des Aquitains, Gascons, Basques et Béarnais aux Iles d'Amérique*, Biarritz, Atlantica, 1998.
- CHARNISAY, HENRI DE, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Biarritz, J&D Éditions 1996.
- DOUGLASS, WILLIAM A. et JON BILBAO, *Amerikanuak, Basques in the New World*, Reno, University of Nevada Press, 1975.
- FOUCHÉ, NICOLE, « L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870 », thèse de doctorat, Université Paris I, 1987.
- FOUCHÉ, NICOLE, « Les passeports délivrés à Bordeaux pour les États-Unis de 1816 à 1889 », dans NICOLE FOUCHÉ (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 189-210.
- FOUCHÉ, NICOLE, *L'émigration alsacienne aux États-Unis 1815-1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992.

- FOUCRIER, ANNICK, « Migration des Charentais. Poitevins et Deux-Sévriens aux États-Unis au XIX^e siècle », dans DOMINIQUE GUILLEMET et MICKAËL AUGERON (dir.), *Champlain ou les Portes du Nouveau Monde : cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, Gestes Éditions, 2004, p. 235-240.
- HAUBENESTEL, JEAN, *L'oncle d'Amérique : sur les traces des émigrés de la région de Saverne*, Haubenestel, Strasbourg, 1999.
- HOUPERT, JEAN, *Les Lorrains en Amérique du Nord*, Sherbrooke, Naaman, 1985.
- HOURMAT, PIERRE, « De l'émigration basco-béarnaise du XVIII^e siècle à nos jours », *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, n° 132, 1976, p. 227-254.
- KINTZ, JEAN-PIERRE, « Une enquête administrative sur l'émigration en Amérique sous la Monarchie de Juillet. Le cas des Alsaciens », dans JEAN-PIERRE BARDET, FRANÇOIS LEBRUN et ROBERT LE MÉE (dir.), *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 265-275.
- LAYBOURN, NORMAN, *L'émigration des Alsaciens et des Lorrains du XVIII^e au XX^e siècle : essai d'histoire démographique*, Strasbourg, Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1986.
- LEGENDE-GOURGUES, JACQUELINE, « Des coteaux de la Baïse et du Boues à la Nouvelle Orléans au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société Ramond*, 1997, p. 47-80.
- MAIRE, CAMILLE, « Conscrits en Amérique : le cas de l'Arrondissement de Sarrebourg (Meurthe) 1829-1870 », dans NICOLE FOUCHÉ (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 211-232.
- MAIRE, CAMILLE, « L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870 », thèse de doctorat, Université de Metz, 1980.
- MAIRE, CAMILLE, *Lettres d'Amérique. Des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays (1802-1892)*, Nancy, Éditions Serpenoise, 1992.
- MONSEMBERNARD, GUY DE, « Contribution à l'étude de l'émigration gersoise en Amérique au XIX^e siècle. Le cas d'Estampes Castelfranc dans le canton de Miélan », *Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers*, 1993, p. 19-30.
- PAPY, MICHEL, « L'émigration à partir du Pays Basque intérieur en 1900, d'après une enquête administrative », *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, n° 129, 1973, p. 337-365.
- PINÈDE, CHRISTIANE, « L'émigration dans le Sud-Ouest vers le milieu du XIX^e siècle », *Annales du Midi*, n° 39, 1957, p. 237-251.
- RÈCHE, ALBERT, « Un Bordelais en Louisiane au XIX^e siècle : François Seignouret » <http://bertrand.auschitzky.free.fr/AppendicesFlinoy/Seignouret.htm> consulté le 11 janvier 2012.

REYNAUD, MARIE-HÉLÈNE, « Les Monneron », *Portraits d'Ardéchois dans la Révolution*, Annonay, Éditions du Vivarais, 1987, p. 99-177.

SCHRADER-MUGGENTHALER, CORNELIA (dir.), *The Alsace Emigration Book*, Apollo, Closson Press Printers and Publishers, 1989-1992.

WAHL, ALFRED, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains, 1871-1872*, Paris, Ophrys, 1974.

4.2.2. Français aux États-Unis

Généralités

AMEUR, FARID, « Les Français dans la guerre de Sécession, 1861-1865 », thèse de doctorat, Université Paris I, 2010.

BODELLE JACQUES et CHRISTIAN MARBACH, « En Louisiane : Ces Français qui ont « fait » l'Amérique », *Bulletin de la Société des Amis de la Bibliothèque de l'École Polytechnique*, vol. 38, 2005, p. 5-141.

BOUVIER, JANICK, « L'émigration et l'assimilation des Français aux États-Unis au XIX^e siècle », mémoire de DEA, Université de Nantes, 1991.

CHATELAIN, ABEL, « Recherches et enquêtes démographiques : les migrations françaises vers le nouveau monde au XIX^e siècle », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 2, n° 1, 1947, p. 53-70.

CREAGH, RONALD (dir.), *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui*, Montpellier, CIRCAN, 1995.

CREAGH, RONALD (dir.), *Nos cousins d'Amérique, histoire des Français aux États-Unis*, Paris, Payot, 1988.

DUFRESNE, CHARLES, JACQUES GRIMARD, ANDRÉ LAPIERRE, PIERRE SAVARD et GAÉTAN VALLIERES (dir.), *Dictionnaire de l'Amérique française, francophonie nord-américaine hors Québec*, Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 1988.

FOHLEN, CLAUDE, « Perspectives historiques sur l'immigration française aux États-Unis », *Revue internationale des migrations internationales*, vol. 6, n° 1, 1990, p. 29-43.

FOUCHÉ, NICOLE (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

FOUCRIER, ANNICK, *Le rêve californien: migrants français sur la côte Pacifique, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.

HAINES, MICHAEL R., « French Migrations to the United States: 1820 to 1950 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91.

HUE, FERNAND, *Les Français en Amérique. Canada, Acadie, Louisiane*, Paris, Lecène et Oudin, 1886.

JULLIEN, DOMINIQUE, *Récits du Nouveau monde : les voyageurs français en Amérique de Chateaubriand à nos jours*, Paris, Nathan, 1992.

- LOUDER, DEAN R. et ERIC WADDELL (dir.), *French America: Mobility, Identity, and Minority Experience Across the Continent*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1993.
- MAIRE, CAMILLE, « L'Amérique, refuge des larrons. L'Affaire Metzger », *Cahiers Lorrains*, n° 1, 1997, p. 37-46.
- MAIRE, CAMILLE, *En route pour l'Amérique, l'odyssée des migrants en France au XIX^e siècle*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.
- PIERSON, GEORGE WILSON, *Tocqueville in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1996.
- RENAULT, AGNÈS, « La communauté françaises de Santiago de Cuba entre 1791 et 1825 », thèse de doctorat, Université du Havre, 2007.
- ROSENGARTEN, JOSEPH G., *French Colonists and Exiles in the United States*, Philadelphia, London, J. B. Lippincott Company, 1907.
- WEIL, FRANÇOIS, « French Migrations to the Americas in the 19th and 20th Centuries, A Historical Problem », *Studi Emigrazione/Études Migratoires*, vol. 33, 1996, p. 443-460.
- WEIL, FRANÇOIS, « Les migrants de France et leurs rêves américains du dix-neuvième siècle », *Diasporas*, vol. 9, 2007, p. 34-44.
- WEIL, FRANÇOIS, « Les migrants français aux Amériques (XIX^e-XX^e siècles), nouvel objet d'histoire », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 5-10.
- WEIL, FRANÇOIS, « Intégration au national et migrations aux Amériques. Réflexions sur l'exemple français », dans *La politisation des campagnes au XIX siècle : France, Italie, Espagne, Portugal : actes du colloque organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure*, Rome, École Française de Rome, 2000, p. 197-206.

Presse française aux Amériques

- BARTHOLD, ALLEN J., « French Journalists in the United States, 1780-1800 », *The Franco-American Review. Revue Franco-Américaine*, vol. 1, n° 1, 1936, p. 215-230.
- BELISLE, ALEXANDRE, *Histoire de la presse franco-américaine ; comprenant l'historique de l'émigration des Canadiens-Français aux États-Unis, leur développement, et leur progrès*, Worcester, Ateliers typographiques de L'Opinion publique, 1911.
- CAULFIELD, RUBY VAN ALLEN, *The French Literature of Louisiana*, New York, Institute of French Studies, Columbia University, 1929.
- CLERC, CHARLES, « Les Républicains modérés de langue française en exil aux États-Unis sous le Second Empire: le cas de deux journaux new-yorkais », *Revue française d'études américaines*, n° 78, 1998, p. 84-111.

- COVO-MAURICE, JACQUELINE, « Un grand journaliste français au Mexique au XIX^e siècle : René Masson et *Le Trait d'Union* », *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n° 78, 2002, p. 105-125.
- FLEMING, PATRICIA, YVAN LAMONDE et GILLES GALLICHAN (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Des débuts à 1840*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2004.
- GROLLEAU, ANTHONY, « Le *Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », thèse de doctorat, Université Paris I, 2009.
- HAGY, JAMES W. et BERTRAND VAN RUYMBEKE, « The French Refugee Newspapers of Charleston », *The South Carolina Historical Magazine*, vol. 97, n° 2, 1996, p. 139-148.
- HOERDER, DIRK et CHRISTIANE HARZIG (dir.), *The Immigrant Labor Press in North America, 1840s-1970s: Migrants from Northern Europe*, Westport, Conn., Greenwood Publishing Group, 1987.
- HOERDER, DIRK et CHRISTIANE HARZIG (dir.), *The Press of Labor Migrants in Europe and North America, 1880s to 1930s*, Bremen, Universität Bremen, 1985.
- HOERDER, DIRK, *The Immigrant Labor Press in North America 1840s-1970s: An Annotated Bibliography*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1987.
- LASLETT, JOHN H. M., « The Role of the Labor Press in the Acculturation of Working-Class Immigrants 1880s to 1930s in the Atlantic Economies », *International Labor and Working-Class History*, n° 28, 1985, p. 85-88.
- MARINO, SAMUEL J., « Early French-Language Newspapers in New Orleans », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 7, n° 4, 1966, p. 309-321.
- MARINO, SAMUEL, « The French-Refugee Newspapers and Periodicals in the United States, 1789-1825 », thèse de doctorat, Ann Arbor University, 1962.
- McMURTRIE, DOUGLAS C. et EDWARD LAROCQUE TINKER, « The French Press of Louisiana », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 18, n° 4, 1935, p. 947-65.
- MILLER, SALLY M. (dir.), *The Ethnic Press in the United States: A Historical Analysis and Handbook*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1987.
- QUINTAL, CLAIRE (dir.), *Le journalisme de langue française aux États-Unis: Quatrième colloque de l'Institut Français du Collège de l'Assomption, Worcester, Massachusetts, 11-12 Mars 1983*, Québec, Le Conseil de la Vie française en Amérique, 1984.
- REED, BARBARA STRAUS (dir.), *Outsiders in 19th-Century Press History: Multicultural Perspectives*, Bowling Green, OH, Bowling Green State University Popular Press, 1995.
- TÉTRAULT, MAXIMILIENNE, *Le rôle de la presse dans l'évolution du peuple franco-américain de la Nouvelle-Angleterre*, Marseille, Imprimerie Ferran, 1935.
- TINKER, EDWARD LAROCQUE, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, Worcester, American Antiquarian Society, 1933.

- TINKER, EDWARD LAROCQUE, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 [1^e édition 1932].
- TINKER, EDWARD LAROCQUE, *Two-Gun Journalism in New Orleans*, Worcester, American Antiquarian Society, 1952.
- VIATTE, AUGUSTE, « Complément à la bibliographie louisianaise d'Edward Larocque Tinker », *Louisiana Review*, vol. 3, n° 2, 1974, p. 13-57.
- WYNAR, LUBOMYR ROMAN (dir.), *Encyclopedic Directory of Ethnic Newspapers and Periodicals in the United States*, Littleton, Libraries Unlimited, 1972.
- YOUNGMAN, CHARLES F., *Historic Sketch of L'Abeille or the New Orleans Bee from September, 1827 to December, 1923*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938.
- YOUNGMAN, CHARLES F., *Historic Sketch of L'Ami des Lois, or the Friend of the Laws from November 18, 1809 to January 31, 1835*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938.
- YOUNGMAN, CHARLES F., *Historic Sketch of Le Courier de la Louisiane or the Courier from October 14, 1807 to November 24, 1860*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938.
- YOUNGMAN, CHARLES F., *Historic Sketch of the Louisiana Gazette, etc., Louisiana State Gazette from July 25, 1804 to November 30, 1826*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1938.
- YOUNGMAN, CHARLES F., *Historic Sketch of the New Orleans Gazette and Commercial Advertiser, Successor to the Union from Dec. 20, 1804 to May 14, 1825*, New Orleans, New Orleans City Archives, 1939.

Groupes français aux Amériques

Huguenots

- AUGERON, MICKAËL, DIDIER POTON et BERTRAND VAN RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique : Pour Dieu, la cause ou les affaires*, Paris, Indes savantes, 2009.
- AUGERON, MICKAËL, DIDIER POTON et BERTRAND VAN RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique : Fidélités, racines et mémoires*, Paris, Indes savantes, 2012.
- BUTLER, JON, *The Huguenots in America: A Refugee People in New World Society*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1983.
- CARLO, PAULA WHEELER, *Huguenot Refugees in Colonial New York: Becoming American in the Hudson Valley*, Brighton, Sussex Academic Press, 2006.
- CHINARD, GILBERT, *Les réfugiés huguenots en Amérique*, Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, 1925.
- LACHENICHT, SUSANNE, *Hugenotten in Europa und Nordamerika: Migration und Integration in der Frühen Neuzeit*, Frankfurt, Campus Verlag, 2010.
- VAN RUYMBEKE, BERTRAND et RANDY SPARKS (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2003.

VAN RUYMBEKE, BERTRAND, *From New Babylon to Eden: The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 2006.

Acadiens

BRASSEAU, CARL A., *Acadian to Cajun Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson, University Press of Mississippi, 1992.

HODSON, CHRISTOPHER G., « Refugees: Acadians and the Social History of Empire, 1755-1785 », thèse de doctorat, Northwestern University, 2004.

HODSON, CHRISTOPHER, *The Acadian Diaspora: An Eighteenth-Century History*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

MOUHOT, JEAN-FRANÇOIS, *Les réfugiés acadiens en France, 1758-1785 : l'impossible réintégration?*, Paris, Éditions du Septentrion, 2009.

Réfugiés de Saint-Domingue

BABB, WINSTON CHANDLER, « French Refugees from Saint-Domingue to the Southern United States: 1791-1810 », thèse de doctorat, University of Virginia, 1954.

BEAUVOIS, FRÉDÉRIQUE, « L'indemnité de Saint-Domingue: 'Dette d'indépendance' ou 'rançon de l'esclavage'? », *French Colonial History*, vol. 10, 2009, p. 109-124.

BRASSEAU, CARL A., GLENN R. CONRAD et DAVID CHERAMIE (dir.), *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1992.

COVO, MANUEL, « I, François B.: Merchant, Protestant and Refugee –a Tale of Failure in the Atlantic World », *French History*, vol. 25, n° 1, 2011, p. 69-88.

DEBIEN, GABRIEL et RENÉ J. LE GARDEUR, « The Saint-Domingue Refugees in Louisiana, 1792-1804 », dans CARL A. BRASSEAU, GLENN R. CONRAD et DAVID CHERAMIE (dir.), *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1992, p. 113-243.

DEBIEN, GABRIEL et RENÉ J. LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 », *Revue de Louisiane/ Louisiana Review*, vol. 9, 1980, p. 101-140.

DEBIEN, GABRIEL, et RENÉ J. LE GARDEUR, « Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Nouvelle-Orléans, 1792-1804 (2) », *Revue de Louisiane/ Louisiana Review*, vol. 11, 1981, p. 11-49, 97-141.

DEBIEN, GABRIEL, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba (1793-1815) », *Revista de Indias*, vol. 13, n° 54, 1953, p. 559-605.

DEBIEN, GABRIEL, « Réfugiés de Saint-Domingue aux États-Unis », *Notes d'Histoire Coloniale*, n° 27, 1950, p. 2-138.

DEBIEN, GABRIEL, « Réfugiés de Saint-Domingue expulsés de la Havane en 1809 », *Anuario de Estudios Americanos*, n° 35, 1979, p. 555-610.

- DEBIEN, GABRIEL, et PHILIP WHRIGHT, « Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque (1792-1835) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 26, 1975, p. 3-217.
- DESSENS-HIND, NATHALIE, « Les migrants de Saint Domingue en Louisiane avant la guerre de Sécession : de l'intégration civique à l'influence politique », *Revue française d'études américaines*, vol. 75, 1998, p. 34-46.
- DESSENS, NATHALIE, « Destins familiaux brisés, destins familiaux croisés : une correspondance atlantique au XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 2012, <http://framespa.revues.org/1271>, consulté le 11 octobre 2012.
- DESSENS, NATHALIE, « Élités et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIX^e siècle », dans CHRISTIAN LERAT (dir.), *Élités et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43-58.
- DESSENS, NATHALIE, « From Saint-Domingue to Louisiana: West Indian Refugees in the Lower Mississippi Region », dans BRADLEY BOND (dir.), *Greater French Colonial Louisiana: Atlantic World Perspectives*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005, p. 539-580.
- DESSENS, NATHALIE, « The Saint-Domingue Refugees and the Preservation of Gallic Culture in Early American New Orleans », *French Colonial History*, vol. 8, 2007, p. 53-69.
- DESSENS, NATHALIE, *From Saint-Domingue to New Orleans: Migration and Influences*, Gainesville, University Press of Florida, 2007.
- FIEHRER, THOMAS, « From La Tortue to La Louisiane: An Unfathomed Legacy », dans CARL A. BRASSEAU, CONRAD GLENN R. et CHERAMIE DAVID (dir.), *The Road to Louisiana: The Saint-Domingue Refugees, 1792-1809*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1992, p. 1-30.
- FIEHRER, THOMAS, « Saint-Domingue/Haiti: Louisiana's Carribean Connection », *Louisiana History*, vol. 30, n° 4, 1989, p. 419-437.
- HÉBRARD, JEAN, « Les deux vies de Michel Vincent, colon à Saint-Domingue (c. 1730-1804) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 57, n° 2, 2010, p. 50-78.
- LACHANCE, PAUL F., « The 1809 Immigration of Saint-Domingue Refugees to New Orleans: Reception, Integration and Impact », *Louisiana History*, vol. XXIX, n° 2, 1988, p. 109-141.
- LACHANCE, PAUL F., « Were Saint-Domingue Refugees a Distinctive Cultural Group in Antebellum New Orleans? Evidence from Patterns and Strategies of Property Holding », *Revista / Review Interamericana*, vol. 29, 1999, p. 171-192.
- LERAT, CHRISTIAN (dir.), *Élités et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MCMMASTER, JOHN BACH, *The Life and Times of Stephen Girard, Mariner and Merchant*, Philadelphia, Lippincott, 1918.
- MEADOWS, DARRELL R., « Engineering Exile: Social Networks and the French Atlantic Community, 1789-1809 », *French Historical Studies*, vol. 23, 2000, p. 67-102.

- MEADOWS, DARRELL R., « The Planters of Saint-Domingue, 1750-1804: Migration and Exile in the French Revolutionary Atlantic », thèse de doctorat, Carnegie Mellon University, 2004.
- NICAUD, RENÉ R., « The French Colonists from St Domingue, and, in Particular, Louis Moreau Lislet », *New Orleans Genesis*, 1990, p. 1-11.
- RENAULT, AGNÈS, *D'une île rebelle à une île fidèle : les Français de Santiago de Cuba : 1791-1825*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012.
- SCOTT, REBECCA J. et JEAN M. HÉBRARD, « Les papiers de la liberté. Une mère africaine et ses enfants à l'époque de la révolution haïtienne », *Genèses*, vol. 1, n° 66, 2007, p. 4-29.
- STOLLENWERCK, FRANK et DIXIE ORUM STOLLENWERCK, *The Stollenwerck, Chaudron & Billon Families in America: A Narrative with Lineage Listing 1740 (circa)-1947*, s. n., 1948.
- WHITE, ASHLI, *"A Flood of Impure Lava": Saint Dominguan Refugees in the United States, 1791-1820*, thèse de doctorat, Columbia University, 2003.
- WHITE, ASHLI, « The Limits of Fear: The Saint Dominguan Challenge to Slave Trade Abolition in the United States », *Early American Studies: An Interdisciplinary Journal*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 362-397.
- WILDES, HARRY EMERSON, *Lonely Midas: the Story of Stephen Girard*, New York, Farrar & Rinehart, inc., 1943.
- YACOU, ALAIN, « L'émigration à Cuba des colons français de Saint-Domingue au cours de la Révolution », thèse de doctorat, Université Bordeaux III, 1975.

Émigrés royalistes

- BOWLING, KENNETH R., *Peter Charles L'Enfant: Vision, Honor and Male Friendship in the Early American Republic*, Washington, D.C., Friends of the George Washington University Libraries, 2002.
- CHILDS, FRANCES SERGEANT, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800; An American Chapter of the French Revolution*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1940.
- JOLLY, PIERRE, *Du Pont de Nemours, soldat de la liberté*, Paris, Presses universitaires de France, 1956.
- MOREAU-ZANELLI, JOCELYNE, *Gallipolis : histoire d'un mirage américain au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- POTOFKY, ALLAN, « The 'Non-Aligned Status' of French Émigrés and Refugees in Philadelphia, 1793-1798 », *Transatlantica*, 2006, transatlantica.revues.org/1147, consulté le 8 février 2012.
- VIDALENC, JEAN, *Les émigrés français, 1789-1825*, Caen, Association des publications de la Faculté des lettres et science humaines de l'Université de Caen, 1963.

WATEL, FRANÇOISE, *Jean-Guillaume Hyde De Neuville, (1776-1857) : Conspirateur et diplomate*, Paris, Direction des Archives et de la documentation ministère des Affaires étrangères, 1987.

WEINER, MARGERY, *The French Exiles, 1789-1815*, London, Murray, 1960.

Bonapartistes

BERTIN, GEORGES, *Joseph Bonaparte en Amérique*, Paris, Librairie de la Nouvelle Revue, 1893.

BLAUFARB, RAFE, *Bonapartists in the Borderlands. French Exiles and Refugees on the Gulf Coast, 1815-1835*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2006.

BRICE, RAOUL, *Les espoirs de Napoléon à Sainte Hélène*, Paris, Payot, 1938.

BRUYÈRE-OSTELLS, WALTER, « Les officiers de la Grande Armée dans les mouvements nationaux et libéraux (1815-1833) », thèse de doctorat, Université Paris IV, 2005.

CAZENAVE, GEORGES, « Les émigrés bonapartistes de 1815 aux États-Unis », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. XLIII, 1929, p. 20-37.

DAWSON, JOHN CHARLES, *Lakanal, the Regicide; A Biographical and Historical Study of the Career of Joseph Lakanal*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1948.

DE LA SOUCHÈRE-DELERY, SIMONE, *À la poursuite des Aigles*, Paris, Cercle du livre de France, 1950.

DOHER, MARCEL, *Proscrits et exilés après Waterloo*, Paris, J. Peyronnet & Cie, 1965.

DOSSIOS-PRALAT, ODETTE, *Michel Régnaud de Saint-Jean-d'Angély, serviteur fidèle de Napoléon*, Paris, Teissèdre, 2007.

GUILLOT, LUCIEN, « Le Général Lefebvre-Desnoëttes: 1773-1822 », thèse de doctorat, Université de Paris, 1961.

HOFER, MARGARET K., « Napoleon's Fauteuil: From Paris to Point Breeze », *Magazine Antiques*, vol. 162, 2002, p. 131-139.

KLIER, BETJE BLACK, « Champ d'Asile, Texas », dans FRANÇOIS LAGARDE (dir.), *The French in Texas. History, Migration, Culture*, Austin, University of Texas Press, 2003, p. 79-97.

LAGARDE, FRANÇOIS (dir.), *The French in Texas. History, Migration, Culture*, Austin, University of Texas Press, 2003.

MURAT, INÈS, *Napoléon et le rêve américain*, Paris, Fayard, 1978.

PHILIPS, EDITH, « Les réfugiés bonapartistes aux États-Unis (1815-1830) », thèse de doctorat, Université de Paris, 1923.

PHILIPS, EDITH, *Les réfugiés bonapartistes en Amérique (1815-1830)*, Paris, Éditions de la Vie Universitaire, 1923.

PLANCHOT-MAZEL, FRANÇOISE, « Un Général français aux États-Unis de 1816 à 1831 : Simon Bernard », thèse de doctorat, Université Paris I, 1988.

POULET, HENRY JEAN, *Un soldat lorrain méconnu, le général Humbert (1767-1823)*, Nancy, Vagner, 1928.

REEVES, JESSE SIDDALL, *The Napoleonic Exiles in America; A Study in American Diplomatic History, 1815-1819*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1905.

SAUGERA, ERIC, « D'un Sud à l'autre: exilés, engagés et esclaves en Alabama au début du XIX^e siècle », *Bulletin de l'Institut Aquitain d'Études Sociales*, vol. 76, 2001, p. 123-151.

SAUGERA, ERIC, *Reborn in America: French Exiles and Refugees in the United States and the Vine and Olive Adventure, 1815-1865*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 2011.

SAUGERA, ERIC, « Renaître en Amérique? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », thèse de doctorat, Université de Nantes, 2007.

SAVINEL, PIERRE, *Moreau, rival républicain de Bonaparte*, Rennes, Ouest-France, 1986.

SMITH, WINSTON, *Days of Exile, The Story of the Vine and Olive Colony in Alabama*, Demopolis, Marengo County Historical Society, 1967.

SOULIÉ, MAURICE, *Autour de l'aigle enchaîné. Le complot du Champ d'Asile*, Paris, Marpon, 1929.

STROUD, PATRICIA TYSON, *The Man Who Had Been King: The American Exile of Napoleon's Brother Joseph*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005.

Libéraux et républicains

APRILE, SYLVIE, *Le siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

CLERC, CHARLES « Les États-Unis vus par les Républicains de langue française exilés ou émigrés à New York, 1852-1870 », thèse de doctorat, Université Paris 13-Paris Nord, 1993.

CORDILLOT, MICHEL, « Exilés, proscrits ou expatriés? Définitions à partir des exilés français au XIX^e siècle », dans CATHERINE COLLOMP et MARIO MENEDEZ (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 65-74.

FOUCRIER, ANNICK, « Les exilés républicains français en 1848 et 1851 en Californie », dans CATHERINE COLLOMP et MARIO MENEDEZ (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 51-64.

GOTTSCALK, LOUIS REICHENTHAL, *Lafayette Comes to America*, Chicago, University of Chicago Press, 1935.

WEIL, FRANÇOIS, « 'L'hôte de la nation' : Le voyage de Lafayette aux États-Unis, 1824-1825 », dans PHILIPPE BOURDIN (dir.), *La Fayette, entre deux mondes, Actes de la journée d'étude du 7 septembre 2007 au Puy-en-Velay*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2009, p. 129-150.

Utopistes

BEECHER, JONATHAN, *Victor Considerant and the Rise and Fall of French Romantic Socialism*, Berkeley, University of California Press, 2001.

FOURN, FRANÇOIS, « Etienne Cabet (1788-1856), Une propagande républicaine », thèse de doctorat, Université Paris X, 1996.

- GUARNERI, CARL J., *The Utopian Alternative: Fourierism in Nineteenth-Century America*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1991.
- JOHNSON, CHRISTOPHER, *Utopian Communism in France: Cabet and the Icarians, 1839-1851*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1974.
- PRUDHOMMEAUX, JULES, *Icarie et son fondateur Étienne Cabet*, Paris, Cornély & Cie, 1907.
- SUTTON, ROBERT P., *Les Icariens. The Utopians Dream in Europe and America*, Champaign, University of Illinois Press, 1994.

Socialistes et anarchistes

- ABEL, SHERI LYN, *Charles Testut's Le Vieux Salomon: Race, Religion, Socialism, and Freemasonry*, Lexington Books, 2009.
- BIANCO, RENÉ, RONALD CREAGH et NICOLE RIFFAUT-PERROT, *Quand le coq rouge chantera. Bibliographie. Anarchistes français et italiens aux États-Unis d'Amérique*, Marseille ; Montpellier, Éditions Culture et Liberté ; CIRCAN, 1985.
- BOURSET, MADELEINE, « L'émigration de l'exclusion », dans RONALD CREAGH (dir.), *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui*, Montpellier, Éditions Espaces 34, 1995, p. 255-270.
- BOURSET, MADELEINE, « Une émigration insolite au XIX^e siècle. Les soldats des barricades en Californie 1848-1853 », dans NICOLE FOUCHÉ (dir.), *L'émigration française, Études de cas Algérie, Canada, États-Unis, Série internationale n°24*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 129-188.
- CORDILLOT, MICHEL (dir.), *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis 1848-1922*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.
- CREAGH, RONALD, *L'anarchisme aux États-Unis*, Paris, Didier Érudition, 1986.
- LAGARDE, MARIE LOUISE, « Charles Testut: Critic, Journalist, and Literary Socialist », thèse de doctorat, Tulane University, 1948.
- MARIQUE, ANTOINE, « Joseph Déjacque : utopie et émancipation », thèse de doctorat, Université Paris Diderot-Paris 7, 2003.
- NESS, IMMANUEL, *The International Encyclopedia of Revolution and Protest: 1500 to the Present*, New York, Wiley-Blackwell, 2009.
- NETTLAU, MAX, *Histoire de l'anarchie*, Paris, Éditions du Cercle et de la Tête de feuilles, 1971.
- NICHOLLS, DAVID M. et PETER E. MARSH (dir.), *Biographical dictionary of modern European radicals and socialists. Vol. I 1780-1815*, Brighton, The Harvester Press, 1988.
- PERRIER, HUBERT, « Idées et mouvements socialistes aux États-Unis, 1864-1890 », thèse d'État, Université Paris 8, 1984.
- RECLUS, ELISÉE, *Anarchy, Geography, Modernity: The Radical Social Thought of Elisée Reclus*, Lanham, Lexington Books, 2004.

RIFFAUT PERROT, NICOLE, « A la recherche d'une patrie des Droits de l'homme : Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste », dans RONALD CREAGH (dir.), *Les Français des États-Unis d'hier à aujourd'hui*, Montpellier, CIRCAN, 1995, p. 281-295.

4.2.3. Migrants français à New York et La Nouvelle-Orléans

New York

ANNEREAU, SÉBASTIEN, « Les Français de New York et la Guerre de Sécession », maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1996.

BINSSE, HENRY, « The Church of Saint Vincent de Paul (The French Church) New York », *Historical Records and Studies of the United States Catholic Historical Society*, vol. 12, 1918, p. 102-114.

BINSSE, HENRY, « Pierre Toussaint, A Catholic Uncle Tom », *Historical Records and Studies of the United States Catholic Historical Society*, vol. 12, 1918, p. 90-101.

BRÉGEARD, OLIVIER, « Les Français de New York au milieu du XIX^e siècle. Une communauté ? », mémoire de DEA, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1994.

BRÉGEARD, OLIVIER, « Une communauté fragile : les Français de New York au milieu du XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 43-60.

CABARET, J. A., *Notice historique sur l'Église évangélique française de New-York (presbytérienne) : publiée à l'occasion du 25^{me} anniversaire du pastorat de Henri-L. Grandliénard, 1872-1897*, Lausanne, Georges Bridel & Cie, 1897.

CLERC, CHARLES, « Les Républicains modérés de langue française en exil aux États-Unis sous le Second Empire: le cas de deux journaux new-yorkais », *Revue française d'études américaines*, n° 78, 1998, p. 84-111.

GAZZO, VERONIQUE, « L'émigration française aux États-Unis de 1845 à 1855. Étude statistique d'après les listes de passagers arrivés à New York », maîtrise d'Histoire, Université Paris 1, 1985.

MAYNARD, JOHN ALBERT, *The Huguenot Church of New York: A History of the French Church of Saint Esprit*, New York, s. n., 1938.

La Nouvelle-Orléans

BENFEY, CHRISTOPHER E. G., *Degas in New Orleans: Encounters in the Creole world of Kate Chopin and George Washington Cable*, New York, Knopf, 1997.

BLOCH-RAYMOND, ANNY, « Des berges du Rhin aux rives du Mississippi: une culture recommencée. Migrants juifs du XIX^e au XX^e siècle », thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg II, 2006.

BOGGS, JEAN SUTHERLAND et MARILYN R. BROWN, *Degas et La Nouvelle-Orléans*, Copenhague, Ordstrupgaard, 1999.

- BORAUD, CHARLES-ANDRÉ, « La vie et les oeuvres de Louis-Armand Garreau », *La Revue barbezilienne. Bulletin de la Société archéologique, historique et littéraire de Barbezieux*, 1936-1937, p. 1-52.
- BOS, HARRIET PIERPOINT, « Barthélémy Lafon », M.A. Thesis, Tulane University, 1977.
- BOURDELAIS, MARJORIE, « Les immigrants français à la Nouvelle-Orléans au XIX^e siècle: une longue stabilité des formes d'intégration », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 27-42.
- BOUVIER, JANICK, « Les Français en Louisiane (1862-1885) », Maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1990.
- BRADY, PATRICIA, « Carnival of Liberty: Lafayette in Louisiana », *Louisiana History*, vol. 41, n° 1, 2000, p. 23-40.
- BRASSEAUX, CARL A., *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana, Vol. 1 (1820-1839)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990.
- BRASSEAUX, CARL A., *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 2 (1840-1848)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990.
- BRASSEAUX, CARL A., *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vol. 3 (1849-1852)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990.
- BRASSEAUX, CARL A., « French Immigration, 1820-1839 », dans CARL A. BRASSEAUX (dir.), *A Refuge for All Ages: Immigration in Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 1990, p. 323-349.
- BROWN, MARILYN R., « Degas and 'A Cotton Office in New Orleans' », *The Burlington Magazine*, vol. 130, n° 1020, 1988, p. 216-221.
- BROWN, MARILYN R., « The DeGas-Musson Papers at Tulane University », *The Art Bulletin*, vol. 72, n° 1, 1990, p. 118-130.
- BURNS, FRANCIS P., « Lafayette visits New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 29, n°2, 1946.
- DE LA SOUCHÈRE-DELERY, SIMONE, « French Soldiers Who Became Louisiana Educators », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 31, n° 4, 1948, p. 849-855.
- DEGAS, EDGAR et MARILYN BROWN, *Degas and the Business of Art: A Cotton Office in New Orleans*, University Park, Pa., Pennsylvania State University Press, 1994.
- FREEMAN, ARTHUR, « The Early Career of Pierre Soulé », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 25, 1942, p. 970-1127.
- GRIOLET, PATRICK, *Cadjins et Créoles en Louisiane, histoire et survivance d'une francophonie*, Paris, Payot, 1986.

- JOHNSON, JERAH, « The Louisiana French », *Contemporary French Civilization*, vol. I, n° 1, 1976, p. 19-35.
- JUMONVILLE, FLORENCE M., « Books, Libraries, and Undersides for the Skies of Beds: The Extraordinary Career of A. L. Boimare », *Louisiana History*, vol. 34, n° 4, 1993, p. 437-459.
- KASTOR, PETER J., « 'They Are All Frenchmen': Background and Nation in a Age of Transformation », dans PETER J. KASTOR et FRANÇOIS WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 239-267.
- KING, GRACE ELIZABETH, *Madame Girard: An Old French Teacher of New Orleans*, s. l., s. n., 1922.
- La Louisiane francophone autour d'une famille, les Pecquet du Bellet du Verton*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 1987.
- LACHANCE, PAUL F., « The Foreign French », dans ARNOLD R. HIRSCH et JOSEPH LOGSDON (dir.), *Creole New Orleans, Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 101-130.
- LE BRETON, DAGMAR RENSHAW, *Chahta-Ima; The Life of Adrien-Emmanuel Rouquette*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1947.
- LEVASSEUR, ALAIN A., *Moreau-Lislet, The Man Behind the Digest of 1808*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 2008.
- MELVILLE, ANNABELLE M., *Louis William DuBourg: Bishop of Louisiana and the Floridas, Bishop of Montauban, and Archbishop of Besancon, 1766-1833*, New Orleans, Loyola University Press, 1986.
- MOORE, JOHN PRESTON, « Pierre Soulé: Southern Expansionist and Promoter », *Journal of Southern History*, vol. 21, 1955, p. 203-223.
- NICAUD, RENÉ N., « The French Colonists from St. Domingue and, in Particular, Louis Moreau Lislet », *Louisiana Bar Journal*, vol. XX, n° 4, 1973, p. 285-305.
- PENAUD, GUY, « Le fabuleux destin de Louis Philippe Joseph de Roffignac (1773-1846) maire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane - États-Unis) de 1820 à 1828 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, vol. 136, n° 2, 2009, p. 211-234.
- PRÉAULT, STÉPHANE, « Les Français de Louisiane et la Guerre de Sécession », maîtrise d'Histoire, Université de Nantes, 1993.
- SCOTT, REBECCA J., « Public Rights and Private Commerce: A Nineteenth-Century Atlantic Creole Itinerary », *Current Anthropology*, vol. 48, n° 2, 2007, p. 237-256.
- SEALSFIELD, CHARLES, *Les émigrés français dans la Louisiane (1800-1804)*, Paris, L. Hachette et Cie, 1853.
- SMITH-THIBODEAUX, JOHN, *Les Francophones de Louisiane*, Paris, Éditions Entente, 1977.
- SOULÉ, LÉON, *Notice sur Pierre Soulé, avocat à La Nouvelle-Orléans, Sénateur de la Louisiane à Washington*, Toulouse, Lagarde et Sebillé, 1901.

- TINKER, EDWARD LAROCQUE, « Boimare, First and Still Foremost Bibliographer of Louisiana », *Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. 24, 1931, p. 34-42.
- TINKER, EDWARD LAROCQUE, *Louisiana's Earliest Poet; Julien Poydras & the Pœans to Gálvez*, New York, The New York Public Library, 1933.
- TRESPAILLÉ, COMMANDANT, « Pierre Soulé », *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, vol. 2, n° 3, 1890, p. 540-572.
- WILLIE, LEROY ELLIS, *General Lafayette: Citizen of Louisiana*, Baton Rouge, God Country heritage, 1997.

5. HISTOIRE DES LIEUX D'ACCUEIL

5.1. New York

5.1.1. Immigration

- CARDIA, CLAUDIA, *Ils ont construit New York. Histoire de la métropole au XIX^e siècle*, Genève, Georg Editeur, 1987.
- DOLAN, JAY P., *The Immigrant Church. New York's Irish and German Catholics, 1815-1865*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1975.
- ERNST, ROBERT, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, New York, Ira J. Friedman, 1949.
- FONER, NANCY, *From Ellis Island to JFK: New York's Two Great Waves of Immigration*, New Haven, Yale University Press, 2000.
- GLAZER, NATHAN et DANIEL PATRICK MOYNIHAN, *Beyond the Melting-Pot: the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italian and Irish of New York City*, Cambridge, M.I.T. Press ; Harvard University Press, 1963.
- GREEN, NANCY. L., *Du sentier à la 7^e avenue, La confection et les immigrés. Paris, New York, 1880-1980*, Paris, Seuil, 1998.
- HARTFIELD, ANNE, « Profile of a Pluralistic Parish: Saint Peter's Roman Catholic Church, New York City, 1785-1815 », *Journal of American Ethnic History*, vol. 12, n° 3, 1993, p. 30-59.
- MODEL, SUSAN, « A Comparative Perspective on the Ethnic Enclave, Blacks, Italians and Jews in New York City », *International Migration Review*, vol. XIX, n° 1, 1985, p. 64-81.
- NADEL, STANLEY, *Little Germany. Ethnicity, Religion and Class in New York City, 1845-1880*, Chicago, University of Illinois Press, 1990.
- NEW YORK HISTORICAL SOCIETY, *Immigration to New York*, Philadelphia, Balch Institute Press, 1991.
- ORSI, ROBERT A., *The Madonna of 115th Street: Faith and Community in Italian Harlem, 1880-1950*, New Haven, Yale University Press, 1985.

5.1.2. Histoire urbaine et sociale

- ALBION, ROBERT GREENHALGH, *The Rise of New York Port (1815-1860)*, New York, Charles Scribner's Sons, 1939.
- BAYLES, W. HARRISON, *Old Taverns of New York*, New York, Frank Allaben Genealogical Company, 1915.
- BOOTH, MARY LOUISE, *History of the City of New York*, New York, E. P. Dutton & Co., 1880.
- DRASCHLER, JULIUS, *Intermarriage in New York City. A Statistical Study of the Amalgamation of European Peoples*, New York, Columbia University Press, 1921.
- GATELL, FRANK OTTO, « Money and Party in Jacksonian America: A Quantitative Look at New York City's Men of Quality », *Political Science Quarterly*, vol. 82, n° 2, 1967, p. 235-252.
- GILFOYLE, TIMOTHY J., *City of Eros: New York City, Prostitution, and the Commercialization of Sex, 1790-1920*, New York, W. W. Norton, 1992.
- HARRIS, LUTHER S., *Around Washington Square: An Illustrated History of Greenwich Village*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003.
- JACKSON, KENNETH T., LISA KELLER et NANCY FLOOD (dir.), *The Encyclopedia of New York City: Second Edition*, New Haven, Yale University Press, 2010.
- McMANUS, EDGAR J., *A History of Negro Slavery in New York*, Syracuse, Syracuse University Press, 1966.
- McMANUS, EDGAR J., *Black Bondage in the North*, Syracuse, Syracuse University Press, 1973.
- PESSON, EDWARD, « Moses Beach Revisited: A Critical Examination of His Wealthy Citizens Pamphlets », *The Journal of American History*, vol. 58, n° 2, 1971, p. 415-426.
- PLUNTZ, RICHARD., *Habiter New York. La forme institutionnelle de l'habitat new-yorkais*, Bruxelles, Mardaga, 1982.
- ROCK, HOWARD B., *The New York City Artisan 1789-1825: A Documentary History*, Albany, State University of New York Press, 1989.
- ROSENWAIKE, IRA, *Population History of New York City*, Syracuse, Syracuse University Press, 1972.
- SHAW, RONALD E., *Erie Water West: A History of the Erie Canal, 1792-1854*, Lexington, University Press of Kentucky, 1990.
- STANSELL, CHRISTINE, *American Moderns: Bohemian New York and the Creation of a New Century*, New York, Metropolitan Books, 2000.
- STANSELL, CHRISTINE, *City of Women: Sex and Class in New York, 1789-1860*, Chicago, University of Illinois Press, 1987.
- WEIL, FRANÇOIS, *Histoire de New York*, Paris, Fayard, 2004.
- WILSON, JAMES GRANT, *The Memorial History of the City of New York, From its First Settlement to the Year 1892*, New York, New York History Company, 1892.

5.1.3. Histoire politique

- BENSON, LEE, *The Concept of Jacksonian Democracy; New York as a Test Case*, Princeton, Princeton University Press, 1961.
- BERLIN, IRA et LESLIE M. HARRIS (dir.), *Slavery in New York*, New York, New Press, 2005.
- BRIDGES, AMY, *A City in the Republic: Antebellum New York and the Origins of Machine Politics*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1984.
- BURROWS, EDWIN G. et MIKE WALLACE, *Gotham: A History of New York City to 1898*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 1999.
- CALIENDO, RALPH J., *New York City Mayors*, Bloomington, Xlibris Corporation, 2010.
- COVER, WILLIAM, *The Tammany Hall Democracy of the City of New York: And the General Committee for 1875, Being a Brief History of the Tammany Hall Democracy From 1834 to the Present Time*, New York, Brown, 1875.
- GILJE, PAUL A., *The Road to Mobocracy: Popular Disorder in New York City, 1763-1834*, Chapel Hill, Published for the Institute of Early American History and Culture by the University of North Carolina Press, 1987.
- HENKIN, DAVID M., *City Reading: Written Words and Public Spaces in Antebellum New York*, New York, Columbia University Press, 1998.
- HUSTON, REEVE, *Land and Freedom: Rural Society, Popular Protest, and Party Politics in Antebellum New York*, New York, Oxford University Press, 2000.
- MCNAMARA, BROOKS, *Day of Jubilee: The Great Age of Public Celebrations in New York, 1788-1909*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1997.
- MUSHKAT, JEROME, *Tammany: The Evolution of a Political Machine, 1789-1865*, Syracuse, Syracuse University Press, 1971.
- STOTT, RICHARD B., *Workers in the Metropolis. Class, Ethnicity and Youth in Antebellum New York City*, New York, Cornell University Press, 1990.
- WHITE, SHANE, *Somewhat More Independent: The End of Slavery in New York City, 1770-1810*, Athens, University of Georgia Press, 1991.
- WILENTZ, SEAN, *Chants Democratic: New York City and the Rise of the American Working Class*, New York, Oxford University Press, 1984.
- WILLIS, EDMUND P., « Social Origins of Political Leadership in New York City from the Revolution to 1815 », thèse de doctorat, University of California, 1967.

5.1.4. Franc-maçonnerie

- ESCLAPON, PIERRE F. DE RAVEL D', « Les loges françaises à New York au XVIII^e siècle », *Chroniques d'Histoire Maçonnique*, vol. 66, 2010, p. 29-51.
- LANG, OSSIAN HERBERT, *History of Freemasonry in the State of New York*, New York, Grand Lodge of New York, F. & A. M, 1922.

- McCLENACHAN, CHARLES T., *History of the Most Ancient and Honorable Fraternity of Free and Accepted Masons in New York from the Earliest Date*, vol. II, New York, Grand Lodge of New York, 1892.
- ROSS, PETER, *A Standard History of Freemasonry in the State of New York*, New York, Chicago, Lewis Publishing, 1899.
- SINGER, HERBERT T., *New York Freemasonry: A Bicentennial History, 1781-1981*, New York, Grand Lodge of Free and Accepted Masons of the State of New York, 1981.

5.2. La Nouvelle-Orléans

5.2.1. Contexte louisianais

Louisiane coloniale

- AUBERT, GUILLAUME, « "Français, Nègres et Sauvages": Constructing Race in Colonial Louisiana », thèse de doctorat, Tulane University, 2002.
- BOND, BRADLEY G. (dir.), *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005.
- BRASSEAU, CARL A., *Denis-Nicolas Foucault and the New Orleans Rebellion of 1768*, Ruston, McGinty Publications, 1987.
- DIN, GILBERT C. et JOHN E. HARKINS, « Spanish New Orleans », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 189-216.
- DIN, GILBERT C., « Carondelet, the Cabildo, and Slaves: Louisiana in 1795 », *Louisiana History: The Journal of the Louisiana Historical Association*, vol. 38, n° 1, 1997, p. 5-28.
- DIN, GILBERT C., *Francisco Bouligny a Bourbon Soldier in Spanish Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1993.
- DIN, GILBERT C., *Spaniards, Planters, and Slaves the Spanish Regulation of Slavery in Louisiana, 1763-1803*, College Station, Texas A & M University Press, 1999.
- DIN, GILBERT C., *The New Orleans Cabildo: Colonial Louisiana's First City Government, 1769-1803*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1996.
- HOLMES, JACK DAVID LAZARUS (dir.), *A Guide to Spanish Louisiana, 1762-1806*, New Orleans, A. F. Laborde, 1970.
- INGERSOLL, THOMAS N., *Mammon and Manon in Early New Orleans: The First Slave Society in the Deep South, 1718-1819*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1999.
- JUMONVILLE, FLORENCE M., « Frenchmen at Heart: New Orleans Printers and Their Imprints, 1764-1803 », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 167-188.

- LILJEGREN, ERNEST L., « Jacobinism in Spanish Louisiana 1792-1797 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 22, n° 1, 1939, p. 46-97.
- McMURTRIE, DOUGLAS C., *Early Printing in New Orleans, 1764-1810, with a Bibliography of the Issues of the Louisiana Press*, New Orleans, Searcy & Pfaff, Ltd, 1929.
- MENERAY, WILBUR E., *The Rebellion of 1768: Documents from the Favrot Family Papers and the Rosamonde E. and Emile Kuntz Collection*, New Orleans, Howard-Tilton Memorial Library, Tulane, 1995.
- MOORE, JOHN PRESTON, *Revolt in Louisiana: The Spanish Occupation, 1766-1770*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1976.
- VIDAL, CÉCILE, « Francité et situation coloniale. Nation, empire et race en Louisiane française (1699-1769) », *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 64, n° 5, 2009, p. 1019-1050.
- WOOD, MINTER, « Life in New Orleans in the Spanish period », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XXII, 1939, p. 642-709.

Louisiana Purchase et période territoriale

- DARGO, GEORGE, *Jefferson's Louisiana: Politics and the Clash of Legal Traditions*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1975.
- GIRARD, MARIE DRIVON, *Histoire des États-Unis: suivie de l'histoire de la Louisiane*, Nouvelle-Orléans, Eugène Antoine, 1881.
- KASTOR, PETER J. et FRANÇOIS WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009.
- KASTOR, PETER J., *The Great Acquisition: An Introduction to the Louisiana Purchase*, Great Falls, Mont., Lewis and Clark Interpretive Association, 2003.
- KASTOR, PETER J., *The Louisiana Purchase: Emergence of an American Nation*, Washington, D.C, CQ Press, 2002.
- KASTOR, PETER J., *The Nation's Crucible: The Louisiana Purchase and the Creation of America*, New Haven, Yale University Press, 2004.
- LABBE, DOLORES EGGER (dir.), *The Louisiana Purchase and Its Aftermath, 1800-1830*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1998.
- LAFARGUE, ANDRÉ, « Pierre Clément de Laussat, Colonial Prefect and High Commissioner of France in Louisiana: His Memoirs, Proclamations and Orders », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XX, 1937, p. 159-182.
- LE GLAUNEC, JEAN-PIERRE, « 'Grand Dieu quand serais-je délivré de ces tracasseries': The Lost World of Jean-Michel Fortier, Citizen and Merchant of Louisiana, as Seen Through his Correspondence », dans NATHALIE DESSENS et JEAN-PIERRE LE GLAUNEC (dir.), *Haïti : regards croisés*, Paris, Manuscrits de l'Université, 2007, p. 92-117.

- MORGAN, CECIL, *The First Constitution of the State of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1975.
- NANEZ FALCON, GUILLERMO et WILBUR E. MENERAY, *The Favrot Family Papers: A Documentary Chronicle of Early Louisiana*, New Orleans, Howard Tilton Memorial Library, Tulane University, 1988.
- NEWTON, LEWIS WILLIAM, *The Americanization of French Louisiana: A Study of the Process of Adjustment Between the French and the Anglo-American Populations of Louisiana, 1803-1860*, New York, Arno Press, 1980.
- NOBLE, STUART GRAYSON, « Governor Claiborne and the Public School System of the Territorial Government of Louisiana », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XI, n° 4, 1928, p. 535-552.
- RODRIGUEZ, JUNIUS P., *The Louisiana Purchase: A Historical and Geographical Encyclopedia*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2002.
- ROSSIGNOL, MARIE-JEANNE, « Les francophones de Louisiane face à l'arrivée des Américains », dans JOSEPH ZITOMERSKY et ALAIN SAUSSOL (dir.), *Colonies, Territoires, Sociétés*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 71-88.
- RYAN, MARY C., *The Louisiana Purchase*, Washington D.C., National Archives and Records Administration, 1987.
- VERNET, JULIEN, « More Than Symbolic: Pierre Clément de Laussat's Municipal Council and French Louisiana Protest Against American Territorial Government », *French Colonial History*, vol. 4, 2003, p. 133-144.
- VERNET, JULIEN, « A Community of Resistance: The Organization of Protest in New Orleans against the U.S. Territorial Administration, 1803-1805 », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, p. 47-70.
- WEIL, FRANÇOIS, « The Purchase and the Making of French Louisiana », dans PETER J. KASTOR et FRANÇOIS WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 301-326.
- ZITOMERSKY, JOSEPH, « Ville, État, implantation et société en Louisiane française. La variante "mississippienne" du modèle colonial français en Amérique du Nord », dans JOSEPH ZITOMERSKY et ALAIN SAUSSOL (dir.), *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 71-88.

Société et politique en Louisiane au XIX^e siècle

- ARTHUR, STANLEY CLISBY et GEORGE CAMPBELL HUCHET DE KERNION, *Old Families of Louisiana*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1971.
- BILLINGS, WARREN M. et MARK F. FERNANDEZ (dir.), *A Law Unto Itself? Essays in the New Louisiana Legal History*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2001.

- BLASSINGAME, JOHN W., *The Slave Community: Plantation Life in the Antebellum South*, Oxford, Oxford University Press, 1979.
- CONRAD, GLENN R., *Land Records of the Attakapas District: Attakapas-St. Martin Estates, 1804-1818*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1993.
- CRÉTÉ, LILIANE, *La vie quotidienne en Louisiane, 1815-1830*, Paris, Hachette, 1978.
- CUMMINS, LIGHT TOWNSEND et GLEN JEANSONNE (dir.), *A Guide to the History of Louisiana*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1982.
- DAVIS, EDWIN ADAMS, *Louisiana, The Pelican State*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1959.
- DAVIS, EDWIN ADAMS, *Louisiana, A Narrative History*, Baton Rouge, Claitor's Publishing Division, 1961.
- DEGLER, CARL N., *The Other South: Southern Dissenters in the Nineteenth Century*, Boston, Northeastern University Press, 1974.
- HOWARD, PERRY H., *Political Tendencies in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1971.
- KING, GRACE ELIZABETH, *A History of Louisiana*, New Orleans, L. Graham, 1893.
- « La Louisiane, langue, littérature et culture », *Présence francophone, revue internationale de langue et de littérature*, n° 43, 1993.
- LESAGE, TOSCH J., *French in Louisiana, A Study of the Historical Development of the French Language of Louisiana*, New Orleans, A. F. Laborde, 1959.
- LEVASSEUR, ALAIN A., *Louis Casimir Elisabeth Moreau-Lislet, Foster Father of Louisiana Civil Law*, Baton Rouge, Louisiana State University, Law Center Publications Institute, 1996.
- MCLURE, MARY LILLA, *Louisiana Leaders, 1830-1860*, Shreveport, Journal Printing co., 1935.
- PALMER, VERNON VALENTINE, *The Louisiana Civilian Experience: Critiques of Codification in a Mixed Jurisdiction*, Durham, N.C., Carolina Academic Press, 2005.
- Présence Française en Louisiane au XIX^e siècle*, Nantes, Ministère des Affaires étrangères, Centre des Archives diplomatiques de Nantes, 1992.
- SACHER, JOHN M., *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003.
- SAUSSOL, ALAIN et JOSEPH ZITOMERSKY (dir.), *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- SCHAFER, JUDITH KELLEHER et WARREN M. BILLINGS (dir.), *An Uncommon Experience: Law and Judicial Institutions in Louisiana, 1803-2003*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1997.
- SCHAFER, JUDITH KELLEHER, *Slavery, the Civil Law, and the Supreme Court of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997.

SHUGG, ROGER W., *Origins of Class Struggle in Louisiana: A Social History of White Farmers and Laborers During Slavery and After, 1840-1875*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1972.

TAYLOR, JOE G., *Louisiana, A Bicentennial History*, New York, W. W. Norton, 1976.

TREGLE, JOSEPH GEORGE, *Louisiana in the Age of Jackson: A Clash of Cultures and Personalities*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1999.

5.2.1. Immigration

BRASSEAU, CARL A. (dir.), *A Refuge for All Ages: Immigration in Louisiana History*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1996.

BRASSEAU, CARL A., *French, Cajun, Creole, Houma: A Primer on Francophone Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2005.

DOORLEY, MICHAEL, « Irish Catholics and French Creoles: Ethnic Struggles Within the Catholic Church in New Orleans, 1835-1920 », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 387-403.

LOGSDON, JOSEPH, « Immigration Through the Port of New Orleans », dans MARK M. STOLARIK (dir.), *Forgotten Doors: The Other Ports of Entry to the United States*, Philadelphia, Balch Institute Press, 1988, p. 105-124.

MILLER, RANDALL M., « 'Immigration Through the Port of New Orleans', A Comment », dans MARK M. STOLARIK (dir.), *Forgotten Doors: The Other Ports of Entry to the United States*, Philadelphia, Balch Institute Press, 1988, p. 125-142.

NAU, JOHN FREDRICK, *The German People of New Orleans, 1850-1900*, Leiden, E. J. Brill, 1958.

NIEHAUS, EARL F., *The Irish in New Orleans, 1800-1860*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1965.

SPLETSTOSER, FREDERICK MARCEL, « Back Door to the Land of Plenty: New Orleans as an Immigrant Port, 1820-1860 », thèse de doctorat, Louisiana State University, 1978.

STOLARIK, MARK M. (dir.), *Forgotten Doors: The Other Ports of Entry to the United States*, Philadelphia, Balch Institute Press, 1988.

5.2.2. Histoire urbaine et sociale

ARTHUR, STANLEY CLISBY, *Old New Orleans, Walking Tours of the French Quarter*, New Orleans, Pelican Publishing Company, 1990.

ASBURY, HERBERT, *The French Quarter, an Informal History of the New Orleans Underworld*, New York, Garden City Publishing co., 1938.

BOURDELAIS, MARJORIE, « La Nouvelle-Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007.

- BOURDELAIS, MARJORIE, *La Nouvelle-Orléans: Croissance démographique, intégrations urbaine et sociale, 1803-1860*, Berne, Peter Lang, 2012.
- CABLE, GEORGE WASHINGTON, « Café des Exilés », *Old Creole Days*, New Orleans, Charles Scribner's Sons, 1883, p. 85-120.
- CABLE, GEORGE WASHINGTON, *Strange True Stories of Louisiana*, New Orleans, Charles Scribner's Sons, 1889.
- CABLE, GEORGE WASHINGTON, *The Creoles of Louisiana*, New Orleans, Charles Scribner's Sons, 1884.
- CAMPANELLA, RICHARD, *Geographies of New Orleans: Urban Fabrics Before the Storm*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2006.
- CAMPANELLA, RICHARD, *Time and Place in New Orleans: Past Geographies in the Present Day*, New Orleans, Pelican Publishing Company, 2002.
- CHAMBERS, DOUGLAS B., « Slave trade merchants of Spanish New Orleans, 1763-1803: Clarifying the colonial slave trade to Louisiana in Atlantic perspective », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 3, 2008, p. 335-346.
- CHASE, JOHN, *Frenchmen, Desire, Good Children...and Other Streets of New Orleans*, New Orleans, Robert L. Crager and Company, 1960.
- CLARK, EMILY, « Refracted Reformations and the Making of Republicans », dans PETER J. KASTOR et FRANÇOIS WEIL (dir.), *Empires of the Imagination: Transatlantic Histories of the Louisiana Purchase*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2009, p. 180-203.
- CLARK, EMILY, *Masterless Mistresses: The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, Williamsburg, Omohundro Institute of Early American History and Culture, 2007.
- CLARK, JOHN G., « The Business Elite of New Orleans Before 1815 », *Nebraska Journal of Economics and Business*, vol. 8, n° 3, 1969, p. 94-103.
- DAWDY, SHANNON LEE, « La Nouvelle-Orléans au XVIII^e siècle. Courants d'échanges dans le monde caraïbe », *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 62, n° 3, 2007, p. 663-685.
- DESDUNES, RODOLPHE LUCIEN, *Nos hommes et notre histoire, notices biographiques accompagnées de réflexions et de souvenirs personnels*, Montréal, Arbour et Dupont, 1911.
- DEVORE, DONALD E. et JOSEPH LOGSDON, *Crescent City Schools: Public Education in New Orleans, 1841-1991*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1991.
- FAYE, STANLEY, « The Schism of 1805 in New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 22, n° 1, 1939, p. 98-141.
- GARVEY, JOAN B. et MARY LOU WIDMER, *Beautiful Crescent: A History of New Orleans*, New Orleans, Garmer Press, 1982.

- HEALD, THOMAS N. « History of the New Orleans Typographical Union from May 2, 1852 to Jan. 1, 1901 », thèse de doctorat, University of New Orleans, 1901.
- HIRSCH, ARNOLD R. et JOSEPH LOGSDON (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992.
- HOLMES, JACK DAVID LAZARUS, *Honor and Fidelity; The Louisiana Infantry Regiment and the Louisiana Militia Companies, 1766-1821*, Birmingham, s. n., 1965.
- JUMONVILLE, FLORENCE M., *Bibliography of New Orleans Imprints, 1764-1864*, New Orleans, The Historic New Orleans Collection, 1989.
- JUMONVILLE, FLORENCE, *The Vieux Carré Survey*, New Orleans, The Historic New Orleans Collection, 1981.
- KELMAN, ARI, *A River and Its City: The Nature of Landscape in New Orleans*, Los Angeles, University of California Press, 2006.
- KENDALL, JOHN SMITH, *The Golden Age of the New Orleans Theater*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1952.
- KING, GRACE ELIZABETH, *Creole Families of New Orleans*, New York, Macmillan, 1921.
- KING, GRACE ELIZABETH, *New Orleans; the Place and the People*, New York, Macmillan, 1902.
- KMEN, HENRY ARNOLD, « Singing and Dancing in New Orleans; a Social History of the Birth and Growth of Balls and Opera, 1791-1841 », thèse de doctorat, Tulane University, 1961.
- KMEN, HENRY ARNOLD, *Music in New Orleans: The Formative Years, 1791-1841*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1966.
- LACHANCE, PAUL F., « The Formation of a Three-Caste Society. Evidence from Wills in Antebellum New Orleans », *Social Science History*, vol. 18, n° 2, 1994, p. 211-242.
- LE GARDEUR, RENÉ J., *Les premières années du théâtre à La Nouvelle-Orléans*, La Nouvelle-Orléans, E. P. Rivas, 1954.
- LE GARDEUR, RENÉ J., *The First New Orleans Theatre, 1792-1803*, New Orleans, Leeward Books, 1963.
- LE GARDEUR, RENÉ, « The New Orleans Theatre 1792-1803 », *Southern Quarterly*, vol. 44, n° 3, 2007, p. 85-115.
- LEROY, FABRICE, « Les "scènes de la vie louisianaise" de Louis-Armand Garreau : de la couleur locale au sens feuilletonesque du social », *Mondes Francophones*, 2007, <http://mondesfrancophones.com/espaces/louisianes/les-scenes-de-la-vie-louisianaise>, consulté le 20 novembre 2012.
- LOEWENSTEIN, LOUIS J., *History of the St. Louis Cathedral of New Orleans*, New Orleans, Times Democrat, 1882.
- LOGSDON, JOSEPH, « La Nouvelle-Orléans, Diversité culturelle et émergence d'une nouvelle culture de la cité », dans JOSEPH ZITOMERSKY et ALAIN SAUSSOL (dir.), *Colonies, Territoires, Sociétés*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 71-88.

- LOUISIANA HISTORICAL ASSOCIATION, *Dictionary of Louisiana Biography*, <http://lahistory.org/site16.php>, consulté le 11 janvier 2013.
- LYLE, SAXON, *Fabulous New Orleans*, New Orleans, Robert L. Crager and Company, 1928.
- MARTINEZ, RAYMOND J. et JACK D. L. HOLMES, *New Orleans, Facts and Legends*, New Orleans, Jefferson Hope Publications, 1970.
- MATHEWSON, KENT, « Greater Louisiana Connections and Conjunctures: Placing New Orleans in an Atlantic Time-Geographic Perspective », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 2, 2008, p. 223-236.
- MCCUTCHEON, ROGER PHILIP, « Books and Booksellers in New Orleans, 1730-1830 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XX, 1937, p. 607-618.
- MCCUTCHEON, ROGER PHILIP, « Libraries in New Orleans, 1771-1833 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. XX, 1937, p. 152-158.
- MITCHELL, REID, « Creole and Americans », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 335-348.
- « New Orleans in the Atlantic World, I – II », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 2-3, 2008.
- PASQUIER, MICHAEL, « When Catholic Worlds Collide: French Missionaries and Ecclesiastical Politics in Louisiana, 1803-1845 », dans OWEN WHITE et JAMES P. DAUGHTON (dir.), *In God's Empire: French Missionaries in the Modern World*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 29-45.
- REINDERS, ROBERT C., « Militia in New Orleans, 1853-1861 », *Louisiana History*, vol. 3, n° 1, 1962, p. 33-42.
- SCHAFFER, JUDITH KELLEHER, *Brothels, Depravity, and Abandoned Women: Illegal Sex in Antebellum New Orleans*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2009.
- SHEPHERD, SAMUEL CLAUDE (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005.
- THOMPSON, MARK L., « Locating the Isle of Orleans: Atlantic and American Historiographical Perspectives », *Atlantic Studies*, vol. 5, n° 3, 2008, p. 305-333.
- TINKER, FRANCES et EDWARD LAROCQUE TINKER, *Old New Orleans*, New York ; London, D. Appleton and Company, 1931.
- TOLEDANO, ROULHAC, MARY LOUISE CHRISTOVICH, ROBIN DERBES et BETSY SWANSON (dir.), *New Orleans Architecture: Faubourg Tremé and the Bayou Road*, Gretna, Pelican Publishing Company, 2003.
- TREGLE, JOSEPH GEORGE, « Creoles and Americans », dans ARNOLD R. HIRSCH et JOSEPH LOGSDON (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1992, p. 131-185.
- TREGLE, JOSEPH GEORGE, « Early New Orleans Society: A Reappraisal », *Journal of Southern History*, vol. 18, n° 1, 1952, p. 20-36.

TREGLE, JOSEPH GEORGE, « Political Reinforcement of Ethnic Predominance in Louisiana 1812-1845 », *A Franco-American Overview*, n° 6, 1981, p. 29-36.

5.2.3. *Histoire politique*

Administrations of the Mayors of New Orleans, 1803-1936, New Orleans, New Orleans City Archives, 1940.

Biographies of the Mayors of New Orleans, New Orleans, New Orleans City Archives, 1939.

BLANCHARD, OLIVIA, « The Death Mask of Napoleon at the Cabildo, New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 8, n° 1, 1925, p. 71-83.

DIKET, ALBERT LEWIS, « Slidell's Right Hand: Emile La Sere », *Louisiana History*, vol. 4, n° 3, 1963, p. 177-205.

FOSSIER, ALBERT E., « The Funeral Ceremony of Napoleon in New Orleans on December 19, 1821 », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 13, n° 2, 1930, p. 246-252.

FOSSIER, ALBERT E., *New Orleans, the Glamour Period, 1800-1840; a History of the Conflicts of Nationalities, Languages, Religion, Morals, Cultures, Laws, Politics, and Economics During the Formative Period of New Orleans*, New Orleans, Pelican Publishing Company, 1957.

KENDALL, JOHN SMITH, *History of New Orleans*, New Orleans, The Lewis Publishing Company, 1922.

MILLER, EDWARD L., *New Orleans and the Texas Revolution*, College Station, Texas A&M University Press, 2004.

NACOUZI, SALWA, « Les créoles louisianais défendent la cause du Sud à Paris (1861-1865) », *Transatlantica*, 2002, <http://transatlantica.revues.org/document451.html>, consulté le 4 juin 2010.

NIEHAUS, EARL F., « The Violent Fifties », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 689-702.

OCHS, STEPHEN J., *A Black Patriot and a White Priest: André Cailloux and Claude Paschal Maistre in Civil War New Orleans*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2000.

REINDERS, ROBERT C., *End of an Era: New Orleans, 1850-1860*, New Orleans, Pelican Publishing Company, 1998.

SOULE, LEON CYPRIAN, *The Know-Nothing Party in New Orleans: A Reappraisal*, Baton Rouge, Louisiana Historical Association, 1961.

TARVER, JERRY L., « The Political Clubs of New Orleans in the Presidential Election of 1860 », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 717-727.

- TREGLE, JOSEPH G., « Thomas J. Durant, Utopian Socialism, and the Failure of Presidential Reconstruction in Louisiana », *The Journal of Southern History*, vol. 45, n° 4, 1979, p. 485-512.
- TREGLE, JOSEPH GEORGE, « Andrew Jackson and the Continuing Battle of New Orleans », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 320-333.
- VILLERÉ, SIDNEY LOUIS, *Jacques Philippe Villeré, First Native-Born Governor of Louisiana, 1816-1820*, New Orleans, The Historic New Orleans Collection, 1981.
- WARSHAUER, MATTHEW, « The Battle of New Orleans Reconsidered: Andrew Jackson and Martial Law », dans SAMUEL CLAUDE SHEPHERD (dir.), *New Orleans and Urban Louisiana*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Louisiana at Lafayette, 2005, p. 297-320.
- WILKINSON, NORMAN B., « The Assaults on New Orleans 1814-1815 », *Louisiana History*, vol. 3, 1963, p. 43-53.

5.2.4. Questions raciales

- BELL, CARYN COSSÉ, *Revolution, Romanticism, and the Afro-Creole Protest Tradition in Louisiana, 1718-1868*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1997.
- BERLIN, IRA, *Slaves Without Masters: The Free Negro in the Antebellum South*, New York, Pantheon, 1975.
- BLASSINGAME, JOHN W., *Black New Orleans, 1860-1880*, Chicago, University of Chicago Press, 1973.
- BRADY, PATRICIA, « Black Artists in Antebellum New Orleans », *Louisiana History*, vol. 32, n° 1, 1991, p. 5-28.
- BRUCE, CLINT et JENNIFER GIPSON, « "Je n'étais qu'un objet de mépris" : degrés de résistance dans la littérature des Créoles de couleur en Louisiane au XIX^e siècle », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, 2004, p. 5-15.
- COWAN, JAMES L., « Les Créoles de couleur néo-orléanais et leur identité littéraire », *Francophonies d'Amérique*, n° 8, 1998, p. 119-130.
- DOMINGUEZ, VIRGINIA, *White By Definition: Social Classification in Creole Louisiana*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1986.
- GEHMAN, MARY, *The Free People of Color of New Orleans*, New Orleans, Margaret Media, 1994.
- HANGER, KIMBERLY S., *Bounded Lives, Bounded Places: Free Black Society in Colonial New Orleans, 1769-1803*, Durham, N.C., Duke University Press, 1997.
- HANGER, KIMBERLY, « Conflicting Loyalties: the French Revolution and Free People of Color in Spanish New Orleans », *Louisiana History*, vol. 31, n° 1, 1993, p. 5-33.
- HOBRETSCH, BEN MELVIN, « Creole Angel: The Self-Identity of the Free People of Color of Antebellum New Orleans », thèse de doctorat, University of North Texas, 2006.

- HOMMEL, CHRISTIAN, « Rewriting of the Past and Paradigm of the Feminine in "The Quadroons of New Orleans" by Sidonie de La Houssaye », thèse de doctorat, Pennsylvania State University, 2008.
- JONES, JOHN MAXWELL, *Slavery and Race in Nineteenth-Century Louisiana-French Literature*, Camden, Jones, 1978.
- LOVATO, FRANK JOSEPH, « Households and Neighborhoods Among Free People of Color in New Orleans: A View from the Census, 1850-1860 », *University of New Orleans Theses and Dissertations*, Paper n° 1174, 2010.
- NYSTROM, JUSTIN A., *New Orleans After the Civil War: Race, Politics, and a New Birth of Freedom*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010.
- PEARSON, ELLEN HOLMES, « Imperfect Equality. The Legal Status of Free People of Color in New Orleans 1803-1860 », dans WARREN M. BILLINGS et MARK F. FERNANDEZ (dir.), *A Law Unto Itself? Essays in the New Louisiana Legal History*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2001, p. 191-210.
- SCHAFER, JUDITH KELLEHER, *Becoming Free, Remaining Free: Manumission and Enslavement in New Orleans, 1846-1862*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2003.
- SCOTT, REBECCA J. et JEAN M. HÉBRARD, *Freedom Papers: An Atlantic Odyssey in the Age of Emancipation*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 2012.
- SCOTT, REBECCA J., « Public Rights, Social Equality, and the Conceptual Roots of the Plessy Challenge », *Michigan Law Review*, vol. 106, n° 5, 2008, p. 777-804.
- THOMPSON, SHIRLEY ELIZABETH, « "Ah Toucoutou, ye conin vous": History and Memory in Creole New Orleans », *American Quarterly*, vol. 53, n° 2, 2001, p. 232-266.
- THOMPSON, SHIRLEY ELIZABETH, *Exiles at Home: The Struggle to Become American in Creole New Orleans*, Harvard University Press, 2009.
- WILSON, JAMES DAVID, « Pierre Caliste Landry and African-American Leadership in Louisiana, 1841-1884 », thèse de doctorat, University of Southwestern Louisiana, 1997.

5.2.5. Franc-maçonnerie

- GREENE, GLEN LEE, *Masonry in Louisiana; A Sesquicentennial History, 1812-1962*, New York, Exposition Press, 1962.
- SCOT, JAMES B., *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850. Compiled from the Original Records and Documents in the Archives of the Grand Lodge and Its Constituents*, New Orleans, s. n., 1923.

Annexes

Table

Annexe 1 : Croissance de la population de New York et La Nouvelle-Orléans (1800-1860).....	771
Annexe 2 : Correspondance du Chapitre <i>La Triple Union</i> de New York avec le Grand Orient de France, New York, n. d. [1806].	772
Annexe 3 : Correspondance de <i>La Parfaite Union</i> avec le Grand Orient de France, La Nouvelle-Orléans, 1802.....	774
Annexe 4 : Demande de secours adressée aux frères de la loge <i>La Persévérance</i> n°98, La Nouvelle-Orléans, 14 février 1813.	776
Annexe 5 : Membres des loges françaises de New York et La Nouvelle-Orléans (1795-1830).....	777
Annexe 6 : Certificat maçonnique de Jean-François Mériault, négociant français, membre de <i>La Parfaite Union</i> , La Nouvelle-Orléans, 1805.	817
Annexe 7 : Professions déclarées des membres des loges de La Nouvelle-Orléans (1806- 1813).	818
Annexe 8 : Pays de naissance des nouveaux membres de <i>L'Union Française</i> à New York (en %) de 1797 à 1814.....	819
Annexe 9 : Activités des membres de <i>L'Union Française</i> et de <i>La Triple Union</i> à New York (1797-1812).	819
Annexe 10 : Biographie de Jean Lazare Vaché, Français de New York (1762-1833).	820
Annexe 11 : Pétition de la Société française de bienfaisance au <i>Common Council</i> de la ville de New York, 1811.	821
Annexe 12 : Annonce de l'École économique de New York (1811).	822
Annexe 13 : Lettre de François d'Hébecourt à un ami, La Nouvelle-Orléans, 6 mai 1803	823
Annexe 14 : Annonce d'une représentation théâtrale au Théâtre Saint-Philippe à La Nouvelle-Orléans pour la Saint-Napoléon en 1812.	825
Annexe 15 : Journaux français créés à La Nouvelle-Orléans (1794-1807)	826
Annexe 16 : Journaux français créés à New York (1805-1814).	828
Annexe 17 : Éphéméride du mois de décembre 1811, <i>Le Moniteur de la Louisiane</i>	830
Annexe 18 : Lettre de Charles Paulmier d'Annemours à sa cousine, La Nouvelle-Orléans, 30 mars 1803.	831
Annexe 19 : Lettre de Ricard de Rieutors à son frère, Baton Rouge, 25 avril 1803.....	832
Annexe 20 : Pétition des habitants de la Louisiane, n. d., [1803].	833
Annexe 21 : Proclamation de Laussat à la population louisianaise, 30 novembre 1803.	835
Annexe 22 : Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, La Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1803.	836
Annexe 23 : Récit de la bataille de La Nouvelle-Orléans, lettre d'un Français anonyme, 1815.....	838
Annexe 24 : Extrait du journal de Caius Fleuriu de Bellemarc, 1818-1821.	839

Annexe 25 : Itinéraires des navires transportant des émigrés français entre Europe et États-Unis (1815-1818).....	841
Annexe 26 : Encouragement de l'émigration française par William Lee, consul américain à Bordeaux, en 1816.	842
Annexe 27 : Immigrants français aux États-Unis, New York et La Nouvelle-Orléans (1820-1860).....	843
Annexe 28 : Lettre de Chrétien Miltenberger à son frère, La Nouvelle-Orléans, 10 mai 1821.	844
Annexe 29 : Situation des exilés bonapartistes à New York vue par le consul de France en 1816.	845
Annexe 30 : Exemples de Français notables et propriétaires d'esclaves à La Nouvelle-Orléans entre 1801 et 1820.	846
Annexe 31 : Lettre de Lakanal à M. Arnault, membre de l'Institut, Mobile [1832].	847
Annexe 32 : Récit par le consul de France Guillemain de l'affrontement à bord du navire le <i>Hamilton</i> à La Nouvelle-Orléans en mars 1817.	848
Annexe 33 : Croissance des effectifs des loges de La Nouvelle-Orléans (1815-1829).	850
Annexe 34 : Bâtiments des loges <i>La Persévérance</i> n°4 et <i>L'Étoile Polaire</i> n°1, construits en 1819 et 1854 à La Nouvelle-Orléans.	850
Annexe 35 : Pays de naissance des membres de <i>L'Étoile Polaire</i> , <i>La Parfaite Union</i> , <i>La Triple Bienfaisance</i> et <i>Les Amis Réunis</i> en 1823.....	851
Annexe 36 : Brochure publiée à New York en 1815, et diffusée à La Nouvelle-Orléans.	852
Annexe 37 : Couplets [...] au repas donné à MM. les Généraux français Lefebvre-Desnouettes de Lallemand, le 6 Janvier 1817 à la Nouvelle-Orléans.	853
Annexe 38 : Pétition de Grouchy au Roi de France, New York, 25 avril 1818.	854
Annexe 39 : Lettre de Quinette de Rochemont à Isaac Iselin, Bruxelles, 29 février 1820.....	855
Annexe 40 : Lettre de Joseph Bonaparte à Isaac Iselin, Philadelphie, 20 juillet 1832.....	856
Annexe 41 : Le masque mortuaire de Napoléon (1821), offert à la municipalité de La Nouvelle-Orléans en 1834.....	857
Annexe 42 : Arc de triomphe érigé en l'honneur de Lafayette à La Nouvelle-Orléans en 1825.	858
Annexe 43 : Récit de la visite de Lafayette à La Nouvelle-Orléans en avril 1825.....	859
Annexe 44 : Récit de l'arrivée de Lafayette à New York en 1824.	860
Annexe 45 : Journaux français créés à New York (1825).....	861
Annexe 46 : « Ode au Général Lafayette » par Prosper Foy, La Nouvelle-Orléans [non daté].....	862
Annexe 47 : Lettre de Louis-Philippe Joseph de Roffignac à Louis XVIII, La Nouvelle-Orléans, 1814.....	863
Annexe 48 : Hommage à Henri de Saint-Gême, Nouvelle-Orléans, 14 juillet [n.d] [1818].	864
Annexe 49 : Réponse de Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, à la nouvelle de l'émeute à bord du <i>Hamilton</i> à La Nouvelle-Orléans (1817).	865
Annexe 50 : « La Louisianaise, ou le 8 janvier » d'Alexandre Magnin, 1831.....	866
Annexe 51 : Chant de mélancolie d'un jeune émigrant lorrain de New York, 1838.....	867
Annexe 52 : Évolutions du nombre de chefs de ménages par groupes linguistiques à La Nouvelle-Orléans (1800-1860).....	868
Annexe 53 : Français figurant dans la liste des <i>Wealthy Citizens</i> de New York en 1845.....	869

Annexe 54 : Liste des ménages mixtes entre Français et femmes de couleur libres établie par Jean Boze en 1831.	870
Annexe 55 : Origines linguistiques des habitants la rue Royale à La Nouvelle-Orléans (1830-1850) d'après les annuaires de la ville de 1830 et 1850.	871
Annexe 56 : L'Église Française du Saint-Esprit de New York, Franklin street, avant et après l'incendie de 1839.	872
Annexe 57 : Courrier de la société française de bienfaisance de La Nouvelle-Orléans, à Frédéric Gaillardet, rédacteur du <i>Courrier des États-Unis</i> , 1842.	873
Annexe 58 : Sermon inaugural d'Antoine Verren, pasteur de l'Église française du Saint-Esprit (1828).	874
Annexe 59 : Pays de naissance des nouveaux membres de <i>L'Union Française</i> de New York (1828-1847).	875
Annexe 60 : Membres des trois chambres symboliques de la Grande Loge de Louisiane en 1832.	876
Annexe 61 : Listes des Français signant l'adresse à la garde nationale française en 1830 à La Nouvelle-Orléans.	877
Annexe 62 : Liste des journalistes français à La Nouvelle-Orléans (1830-1860).	879
Annexe 63 : Distribution géographique des agents du <i>Courrier des États-Unis</i> en 1834 et 1845.	881
Annexe 64 : Liste des journaux francophones créés à La Nouvelle-Orléans entre 1834 et 1861.	882
Annexe 65 : Mémoire de Frédéric Gaillardet au ministre des Affaires étrangères sur son projet de journal français aux États-Unis, 1838.	883
Annexe 66 : Entretiens de Tocqueville avec l'avocat Étienne Mazureau et le consul Guillemin, La Nouvelle-Orléans, 1 ^{er} janvier 1832.	886
Annexe 67 : Cantate composée par Henri Picard, avocat français de New York célébrant la révolution de 1830.	888
Annexe 68 : Récit de la fête donnée aux officiers de <i>L'Union</i> , premier steamer français transatlantique, en juillet 1847.	889
Annexe 69 : Premier numéro de <i>L'Estafette</i> , 2 janvier 1838.	890
Annexe 70 : Fréquence de l'actualité européenne en première page du <i>Courrier des États-Unis</i> (1828-1850).	891
Annexe 71 : Première page de la <i>Lorgnette</i> , hebdomadaire, dirigé par L. Placide Canonge, 2 octobre 1842.	892
Annexe 72 : Réactions du commerce français de New York à la crise des 25 millions d'après le consul de France (1834).	893
Annexe 73 : Réaction de l'ambassadeur de France à Washington face au vote des Français naturalisés à New York en 1834.	895
Annexe 74 : Activités des Français naturalisés de New York (1802-1840).	896
Annexe 75 : Prospectus de <i>L'Abeille de La Nouvelle-Orléans</i> (1827).	897
Annexe 76 : Numéro spécial de <i>L'Estafette</i> , « L'Électeur », New York, 19 avril 1839.	898

Annexe 77 : Part de la population de La Nouvelle-Orléans dans le comté d'Orléans (1820-1860).....	899
Annexe 78 : Votes dans le comté d'Orléans aux élections présidentielles et gubernatoriales (1824-1860).....	899
Annexe 79 : Chronique de Jean Boze sur la vie politique à La Nouvelle-Orléans en 1829.	900
Annexe 80 : Récit de la victoire électorale des Whigs à l'élection de gouverneur à La Nouvelle-Orléans en 1834.....	901
Annexe 81 : Extrait de <i>La Louisiane</i> , sur la défense de la population louisianaise francophone en 1841.....	902
Annexe 82 : Membres du comité d'organisation du banquet franco-américain célébrant la révolution de Février 1848 à La Nouvelle-Orléans.	903
Annexe 83 : Réception de la nouvelle de la révolution de Février à New York en 1848.	904
Annexe 84 : Discours de Pierre Soulé célébrant la révolution de 1848 à La Nouvelle-Orléans, 14 avril 1848.....	905
Annexe 85 : Manifeste d'Ostende, rédigé par Pierre Soulé, James Buchanan et John Y. Mason, 1854.	906
Annexe 86 : Lettre d'Abel Dreyfous à sa belle-famille, La Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1849.	908
Annexe 87 : Réaction des colons français de La Nouvelle-Orléans à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 1848.	909
Annexe 88 : Réaction de la population de La Nouvelle-Orléans à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.	911
Annexe 89 : Conséquences de l'article 8 du décret d'abolition de l'esclavage pour les Français de Louisiane d'après le consul de France de La Nouvelle-Orléans.....	912
Annexe 90 : Situation des républicains français de New York en 1855 d'après le consul de France.	914
Annexe 91 : Mémoire sur les activités des républicains français à New York, 1853.	915
Annexe 92 : Réponse de Joseph Déjacque aux républicains de New York, 1854.....	916
Annexe 93 : Pays de naissance (en %) des nouveaux membres de <i>L'Union Française, La Sincérité et La Clémentine Amitié Cosmopolite</i> à New York (1848-1860).....	917
Annexe 94 : Liste des vétérans français de La Nouvelle-Orléans demandant la médaille de Sainte-Hélène en 1858.	918
Annexe 95 : Composition ethnique de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.....	920
Annexe 96 : Chanson dédiée à Mandeville Marigny lors de sa candidature au poste de shérif de La Nouvelle-Orléans, 1853.....	921
Annexe 97 : Réponse de Joseph Déjacque au journaliste du <i>Courrier de la Louisiane</i> Louis-Placide Canonge, 1858.	922
Annexe 98 : Liste des soutiens à la candidature de l'avocat français Alexandre Grailhe à la municipalité de La Nouvelle-Orléans en 1860.....	924
Annexe 99 : Lettres de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans en 1857.....	925
Annexe 100 : <i>Le Républicain</i> de New York et l'esclavage (1853).....	927

Annexe 101 : Mémoire de James Foulhouze, Grand Commandeur du Suprême Conseil de la Louisiane, en opposition au Prince Murat, Grand Maître du Grand Orient de France (1858).	929
Annexe 102 : Lettre de Charles Gayarré à son fils, homme de couleur libre, lui rappelant son statut (1859).....	931
Annexe 103 : Propriétaires d’esclaves nés en France ou dans les colonies françaises, résidant dans le Vieux Carré de La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.	932
Annexe 104 : Lettre de Cécile Souttre à ses cousins, New York, 2 février 1861.	933
Annexe 105 : Lettre de René Degas à son oncle Michel Musson, Paris, 13 octobre 1861.	934
Annexe 106 : Lettre de Régis de Trobriand à sa fille, New York, 21 juin 1861.....	935

Annexe 1 : Croissance de la population de New York et La Nouvelle-Orléans (1800-1860).

Année	New York			La Nouvelle-Orléans		
	Nombre d'habitants	Croissance décennale (%)	Rang aux États-Unis	Nombre d'habitants	Croissance décennale (%)	Rang aux États-Unis
1800	60 489		1	5 000		-
1810	96 373	59%	1	17 242	244%	7
1820	123 706	28%	1	27 176	57%	5
1830	202 589	64%	1	46 082	70%	5
1840	312 710	54%	1	102 193	122%	3
1850	515 547	65%	1	116 375	14%	5
1860	813 669	58%	1	168 675	45%	6

Source : Campbell Gibson, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990 », *Population Division Working Paper*, n° 27, 1998, <http://www.census.gov/population/www/documentation/twps0027/twps0027.html>, consulté le 14 septembre 2012.

Annexe 2 : Correspondance du Chapitre *La Triple Union* de New York avec le Grand Orient de France, New York, n. d. [1806].

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

Annexe 3 : Correspondance de *La Parfaite Union* avec le Grand Orient de France, La Nouvelle-Orléans, 1802.

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

**Annexe 4 : Demande de secours adressée aux frères de la loge *La Persévérance* n°98,
La Nouvelle-Orléans, 14 février 1813.**

Diffusion non autorisée

Annexe 5 : Membres des loges françaises de New York et La Nouvelle-Orléans (1795-1830).

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
1	1819	1819	A.	M.	EP	NO				Asturies	Espagne	1799	Négociant
2	1823	1823	Abat	Maurice	EP	NO			Ax	Ariège	France	1780	Négociant
3	1801	1801	Algençon	Charles	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1769	Habitant
4	1819	1819	Alvarez	Ho.	EP	NO			Cuenca		Pérou	1786	Négociant
5	1826	1826	Ancilles	Antonio	LAF	NO			Ferrol		Espagne	1801	Dentiste
6	1823	1823	Andry	Hortaire	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1795	
7	1823	1823	Andry	Michel	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1784	
8	1812	1812	Angeran	Pierre-André	PERS	NO			Villedieu		France	1769	Artiste
9	1811	1811	Aranxu	Louis	EP	NO			Sanary	Var	France	1762	Marchand
10	1827	1827	Arnaud	J.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Avocat
11	1823	1823	Arnaud	J. B.	EP	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1770	Marchand
12	1819	1827	Arnaud	Jean-Pascal	EP	NO	EP 1823 1827			Provence	France	1776	Marchand - Habitant
13	1802	1827	Arnaud	Félix	PU	NO	1812 1823 EP 1827		Toulon	Var	France	1764	Négociant - Trésorier de l'État de la Louisiane
14	1822	1828	Aubert	Thas M. T.	TB	NO	CONC 1828		Nantes	Loire-Inférieure	France	1792	Négociant - Marchand
15	1819	1819	Aubry	Jean François	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1762	Ancien Chef d'escadron
16	1812	1812	Aubry-Dupuy	Joseph	PERS	NO				Louisiane	Louisiane	1774	Habitant cultivateur
17	1815	1815	Audier	Paul	CONC	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1741	Ingénieur
18	1819	1819	Ayet	Thomas	PERS	NO			St Malo	Ille-et-Vilaine	France	1774	Habitant
19	1823	1823	Ayme	Michel	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	
20	1819	1829	Azarette-Azereto	Jean-Baptiste	PERS	NO	AR 1829		Gênes		Italie	1785	Maçon - Marchand
21	1819	1819	B.	B.	EP	NO			Santander		Espagne	1790	Marchand
22	1809	1827	Bacas	Barthelemy	VR	NO	EP 1811 1819 1823 1827 VR 1811 1812 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1780	Maître Menuisier
23	1819	1819	Bachus	George-Washington	CONC	NO					États-Unis	1790	Secrétaire de l' Arsenal
24	1815	1819	Bacque	J. B. Bernard	CONC	NO	CONC 1819 GLL 1819		St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1777	Marchand
25	1801	1801	Badina	Louis	EP	NO			Cette	Hérault	France	1766	Habitant
26	1795	1801	Baillet	Jean- Joseph Theodore	EP	NO	EP 1795		Ribemont	Aisne	France	1771	Instituteur
27	1812	1812	Ballais	François	PERS	NO			St-Malo	Ille-et-Vilaine	France	1764	Mécanicien
28	1827	1827	Barabino	Joseph	GLL	NO							Marchand
29	1823	1827	Barbarin	Joseph L.	EP	NO	EP 1827		Baltimore	Maryland	États-Unis	1794	Tailleur-Marchand tailleur
30	1823	1829	Barbe	Antoine	AR	NO	AR 1829		Marseille-Grasse	Bouches-du-Rhône-AM	France	1792	Marchand-Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
31	1823	1823	Barberet	Inéon	AR	NO			Larahaic	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1789	Orfèvre
32	1828	1828	Barbin	L. J.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Juge de paroisse
33	1826	1826	Barcelo	J.	LAF	NO							
34	1817	1819	Baro	Magin	VR	NO	EP 1819		Tarragone		Espagne	1783	Négociant
35	1812	1823	Baron	A. Junior	PU	NO	PU 1823		Caen	Calvados	France	1783	Capitaine de Marine Négociant
36	1806	1806	Barran	Pierre Alcide	CHAR	NO			Villeneuve sur Lot	Lot-et-Garonne	France	1766	Négociant
37	1823	1823	Barras	Leufroy	EP	NO			La Fourche	Louisiane	Louisiane	1798	Habitant
38	1826	1826	Barrow	A.	LAF	NO						1803	Habitant
39	1826	1826	Barrow	Wm	LAF	NO						1801	Membre de la Chambre des Représentants
40	1827	1827	Basac	Barthélémy	GLL	NO							
41	1808	1808	Bayard	Julien	RC	SI CUBA			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1765	Habitant de Jérémie
42	1808	1808	Bayard	René	RC	SI CUBA			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1761	Habitant de Jérémie
43	1826	1826	Bayon	L. A.	LAF	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1802	Imprimeur
44	1808	1808	Bayon	Gilbert	RC	SI CUBA			St Pourcin	Allier	France	1771	
45	1821	1829	Beauregard	Bazile	TB	NO	TB 1828 AR 1829		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	Marchand
46	1819	1819	Beebe	Henry	CONC	NO			New York	New York	États-Unis	1793	Peintre
47	1823	1823	Bel	A.	EP	NO			Savoie	Savoie	France	1791	Marchand
48	1828	1828	Belknap	J. W	TB	NO				Maine	États-Unis	1806	Pharmacien
49	1823	1823	Belle	J.	EP	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1783	Artiste
50	1815	1815	Benite	Manuel	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Menuisier
51	1823	1827	Beranger	P. R. S.	EP	NO	EP 1827		St Germain en Laye	Seine	France	1789	Tanneur
52	1827	1827	Bermudez	J. A.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	États-Unis	1803	Marchand
53	1813	1813	Bermudez		VR	NO							Notaire
54	1808	1815	Berquier	Jean-Baptiste	RC	SI CUBA	CONC 1815		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1766	Habitant de Jérémie
55	1811	1827	Bertel	Étienne	VR	NO	EP 1811 1819 1823 1827 VR 1813 1817 GLL 1827		Courlon	Côte d'Or	France	1774	Ébeniste-Propriétaire
56	1811	1821	Bertoly	Nicolas	TB	NO	TB 1811 1818		Genes		Italie	1780	Marchand
57	1823	1828	Bertoulin	Félix	AR	NO	TB 1828		Baltimore	Maryland	États-Unis	1800	Commis - Marchand
58	1828	1828	Bertrand	Cadet	CONC	NO			Toulouse	Haute-Garonne	France	1788	Cultivateur
59	1819	1819	Bertrand	Nicolas	CONC	NO			Campeche		Mexique	1791	Marchand
60	1828	1828	Bertrand	P. V.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Négociant
61	1808	1808	Bertus	Edouard	RC	SI CUBA			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1778	Habitant de Port-au-Prince
62	1819	1819	Bibas	Jean	CONC	NO			Mahon	Baléares	Espagne	1785	Marchand
63	1808	1808	Bideaud	Antoine	RC	SI CUBA		Chapitre des 7 Frères Réunis, Cap.	Bordeaux	Gironde	France	1754	

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
								Saint-Domingue, Chapitre La Triple Verité des Cœurs					
64	1829	1829	Bienvendu	François	AR	NO			Paroisse St Bernard	Louisiane	Louisiane	1789	Habitant
65	1811	1821	Biera	Louis	AR	NO	TB 1821		Porto		Portugal	1793	Marchand
66	1823	1827	Billier	Louis	EP	NO	EP 1827		Colmar	Haut-Rhin	France	1791	Marchand
67	1828	1828	Blache	Martin	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Avocat
68	1828	1828	Blanc	Edouard	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Commis
69	1801	1823	Blanc	Louis	EP	NO	EP 1811 VR 1823 VR 1807 1809		Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1768	Habitant
70	1821	1829	Blanchard	Pierre	TB	NO	TB 1829 GLL 1827 AR 1829		Nantes	Loire-Inférieure	France	1793	Dentiste
71	1806	1806	Blanque	Jean	CHAR	NO			Nay en France	Basses-Pyrénées	France	1773	Négociant
72	1806	1806	Blanquet	J. B. Casimir	CHAR	NO			Mandes		France	1772	Médecin
73	1828	1828	Blois	Thomas	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Négociant
74	1823	1823	Boissié	Justin	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Epicier
75	1815	1819	Boissier	Placide	CONC	NO	CONC 1819		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Planteur
76	1807	1809	Boivin	Pierre	VR	NO	VR 1809		Guervay	Eure-et-Loir	France	1758	Artiste
77	1812	1829	Bonjean	Victor-Amédée	PERS	NO	PERS 1819 AR 1823 1829 GLL 1827		Vienne	Dauphiné-Isère	France	1770	Marchand Orfèvre
78	1812	1812	Bonneau	Pierre	PERS	NO			Niort	Poitou	France	1765	Menuisier
79	1808	1808	Bordeaux	Antoine	RC	SI CUBA			Crest	Dauphiné	France	1769	
80	1815	1819	Bordeviell	Jean-Mathieu	CONC	NO	CONC 1819		Lialores, Commune de Condon	Gers	France	1779	Médecin
81	1827	1827	Bordier	J. A.	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1796	Négociant
82	1823	1823	Borie	H. F.	PU	NO			Newport	Rhode Island	États-Unis	1796	Marchand
83	1826	1826	Bosque	J.	LAF	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Négociant
84	1822	1822	Bosque	Barthélémi	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Officier de Marine
85	1817	1827	Bosswell	William	VR	NO	EP 1823 1827		Richemond-Washington	Virginie-Washington	États-Unis	1788	Marchand Employé des États-Unis - Notaire public 1827
86	1827	1827	Bouchet-Rivière	J. C.	EP	NO			Eyragues	Bouches-du-Rhône	France	1786	Médecin
87	1802	1802	Boudousquier	Norbert	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	Habitant
88	1815	1815	Bougnon	L.	CONC	NO						1777	Marchand
89	1808	1808	Bouilli	Jean	RC	SI CUBA			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1782	Habitant de Port-au-Prince
90	1819	1819	Boulemé	Roland	PERS	NO			Ste Rennes	Bourgogne	France	1772	Marchand
91	1802	1802	Bouligny	Dominique	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Officier Militaire
92	1802	1802	Bouligny	Ursin	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Officier Militaire
93	1823	1828	Bourdin	Jean	AR	NO	TB 1828		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1790	Marchand

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
94	1812	1829	Bourgeau	Antoine	PERS	NO	PERS 1819 AR 1829		Môle St Nicolas	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1772	Mécanicien
95	1812	1812	Bourgoin	Jean	PERS	NO			Bar	Basses-Pyrénées	France	1774	Entrepreneur
96	1808	1808	Boyard	Étienne	RC	SI CUBA				Saintonge	France	1756	
97	1812	1812	Boyric	Jean	PERS	NO			Léogane	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1780	Marchand
98	1811	1827	Branu	Pierre	EP	NO	EP 1819 1823 1827	L'Aménité, Philadelphie					
99	1812	1812	Broutin	Narcisse fils	PU	NO			Mobile	Floride	Floride	1787	Militaire
100	1812	1812	Broutin	Narcisse	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1759	Notaire
101	1795	1801	Brugier	Philippe	EP	NO	EP 1795		Bordeaux	Gironde	France	1775	Chapelier
102	1819	1819	Brunel	Félix-François	CONC	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1795	Planteur
103	1828	1828	Brunet	Jean	CONC	NO						1799	Charpentier
104	1828	1829	Brunet	Jean	TB	NO	AR 1829		Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1790	Marchand
105	1823	1827	Brunetti	F.	EP	NO	EP 1827		Rouvigo-Rovigno	Istrie Vénétie	Italie	1779	Marin
106	1819	1819	Brusle	Theodate Camille	EP	NO			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1774	Boulangier
107	1823	1827	Bruslé	Gaston	EP	NO	EP 1827		Kignston- La Nouvelle-Orléans	Jamaïque-Louisiane	Jamaïque	1802	Commis
108	1801	1801	Buisson	Louis	EP	NO			Paris	Seine	France	1769	Maître de Musique
109	1829	1829	Buisson	Frédéric	AR	NO			Paris	Seine	France	1795	Vétérinaire
110	1828	1828	Bukan	E.	CONC	NO					Allemagne	1799	Négociant
111	1823	1827	Bunel	M.-J.	EP	NO	EP 1827		Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1793	Tanneur
112	1823	1827	Burthe	Dominique F.	PU	NO	GLL 1827		Metz	Moselle	France	1785	Gentleman - Propriétaire
113	1819	1819	C.	J.	EP	NO			Gibraltar		Espagne	1787	Négociant
114	1812	1812	Cabaret	Alexandre	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1778	Planteur
115	1815	1818	Caillou	Pierre	CONC	NO	TB 1818		Bergerac	Dordogne	France	1774	Marchand
116	1815	1819	Caillou Lafontaine	Pierre David	CONC	NO	CONC 1819		St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	Juge de paroisse aux Nachitoches
117	1802	1802	Calderon	Benito	PU	NO			La Havana		Cuba	1769	Officier Militaire
118	1828	1829	Calogne	Paul	TB	NO	AR 1829		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1787	Employé
119	1828	1828	Cammack Claiborne	Horace	CONC	NO				Virginie	États-Unis	1803	Négociant
120	1819	1828	Canalfo-Canaleo	Jean Marie Joseph	CONC	NO	CONC 1828	Les vertus Théologales, La Havane					
121	1828	1828	Canfield	R. F.	CONC	NO				New Jersey	États-Unis	1794	Négociant
122	1808	1827	Canonge	Jean-François	PERS	NO	CHAR 1821 EP 1819 1823 1827 RC 1808 GLL 1827		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1778	Avocat
123	1822	1826	Canonge	B. Z.	TB	NO	LAF 1826		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Interprète auprès des tribunaux
124	1802	1812	Caraby	Antoine	PU	NO	PU 1812		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
125	1806	1806	Carrick	James	CHAR	NO			Keppen		Écosse	1754	Négociant
126	1808	1808	Casamajor	Prudent	RC	SI CUBA			Sauveterre en Béarn	Basses-Pyrénées	France	1764	Négociant
127	1823	1823	Casteres	J. B.	EP	NO			St Godin	Haute-Garonne	France	1770	Marin
128	1828	1828	Castille	A.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1795	Habitant
129	1808	1808	Cauchoix	Thomas Edouard	RC	SI CUBA			Vaudreuil	Eure	France	1764	Habitant de Jérémie
130	1795	1795	Cayene	Nicolas	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1763	Habitant
131	1829	1829	Cazeau	Pierre	AR	NO			Barrèges	Hautes-Pyrénées	France	1785	Habitant
132	1802	1812	Cazelard	Pierre	PU	NO	PU 1812		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1763	Habitant
133	1828	1829	Cazenave	Jean Baptiste	TB	NO	AR 1829		Heurt	Basses-Pyrénées	France	1778	Boulangier
134	1813	1813	Ceballos	Joseph Victor	VR	NO							
135	1806	1806	Cénas	Blaise	CHAR	NO			Bordeaux	Gironde	France	1771	Négociant
136	1828	1828	Ceressol	Edouard	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Armurier
137	1823	1826	Chabert	J. L.	EP	NO	LAF 1826		St Jeannet	Var	France	1780	Médecin
138	1823	1823	Chabran	François	PU	NO			Manosque	Hautes-Alpes	France	1760	
139	1823	1827	Chaignaud	J.	EP	NO	EP 1827		Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Entrepreneur
140	1811	1819	Chameau	Pierre aîné	PERS	NO	EP 1811 1819 PERS 1819		Bordeaux	Gironde	France	1748	Négociant
141	1812	1819	Chanterel	Michel	PERS	NO	PERS 1819		L'Aigle	Orne	France	1762	Artiste
142	1808	1808	Chapdu	Alexandre	RC	SI CUBA			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	Habitant de Jérémie
143	1808	1808	Chapdu	Hyacinthe aîné	RC	SI CUBA			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1766	Habitant de Jérémie
144	1815	1815	Chapduc	Alexandre	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1771	Marchand au comté des Allemands
145	1823	1827	Charbonnet	A. D.	EP	NO	EP 1827		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1790	Commis - Négociant
146	1795	1801	Charpiot	Jean Baptiste	EP	NO	EP 1795		La Chartre	Indre	France	1762	Imprimeur - Guildivier
147	1801	1801	Chastant	André	EP	NO			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1768	Joaillier
148	1795	1809	Chastant	André	VR	NO	EP 1795 1801 VR 1809	La Vérité, Cap Français, Saint-Domingue	Nîmes- Cap Français	Gard-Saint-Domingue	France	1769	Marchand Bijoutier - Joaillier venant du Cap-Français
149	1812	1819	Chatelin	Louis Jean-Marie	PERS	NO	PERS 1819		Paris	Seine	France	1771	Habitant de Saint-Domingue
150	1819	1819	Chatry	Jn-Louis François	PERS	NO			Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1793	Habitant de Saint-Domingue
151	1819	1828	Chauveau	Louis fils	CONC	NO	CONC 1828 GLL 1828		Riom - Riouz	Gironde	France	1792	Négociant
152	1823	1823	Chervet	M.	EP	NO			Thones	Savoie	France	1792	Marchand
153	1819	1819	Chessé	Jean-Jacques	PERS	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1768	Poulier
154	1819	1819	Chetty	François	PERS	NO			Savonne		Italie	1784	Navigateur
155	1829	1829	Chevalier	Joseph	AR	NO			Baracoa	Cuba	Cuba	1808	Marchand
156	1812	1819	Chevalier	Barthélémy	PERS	NO	PERS 1819		Bordeaux	Gironde	France	1770	Médecin

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
157	1819	1829	Chevalier	Pierre	PERS	NO	GLL 1827 AR 1829		St Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1800	Pharmacien
158	1806	1806	Chiapella	Célestin	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Habitant
159	1819	1819	Chollot	George	PERS	NO			Troyes	Champagne	France	1766	Habitant
160	1819	1819	Chopin	Alexandre	EP	NO			Lyon	Rhône	France	1783	Négociant
161	1802	1802	Chouriac	Laurent	PU	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1727	Capitaine de Navire
162	1801	1801	Ciert	Charles	EP	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1756	Tonnelier
163	1823	1823	Ciovanoli	Cora	EP	NO					Suisse	1801	Confiseur
164	1812	1812	Claiborne	W. C. C.	PU	NO				Virginie	États-Unis	1774	Gouverneur du Territoire d'Orléans
165	1808	1812	Claveaud/Claveaux	Jacques Antoine	RC	SI CUBA	PERS 1812		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1765	Habitant de Jérémie - Charpentier
166	1812	1819	Clavié/er	André	PERS	NO	PERS 1819		Bordeaux	Gironde	France	1770	Propriétaire à NO
167	1807	1813	Coignard Misotière	Pierre	VR	NO	VR 1809 1811 1813		Chatillon en Poitou	Vienne	France	1770	Négociant
168	1829	1829	Coirad	Louis	AR	NO			Ile d'Oléron	Charente-Inférieure	France	1798	Marchand
169	1828	1828	Colla	J. B	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Propriétaire
170	1819	1819	Collet		PERS	NO							
171	1822	1826	Colson	Jn Bte	TB	NO	LAF 1826			Martinique	Martinique	1785	Capitaine de Navire
172	1822	1822	Colson	Hippolite	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1792	Officier de Banque
173	1815	1829	Congourdan-Cougourdan	Jean/Calixte	CONC	NO	CONC 1818 TB 1821 1828 AR 1821 1823 1829 GLL 1827		Aups- Aulps	Var-Provence	France	1773	Entrepreneur
174	1806	1806	Conrotte	Jean-Baptiste	CHAR	NO			Bruxelles		Belgique	1760	Médecin
175	1828	1828	Coquet	F.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	États-Unis	1804	Commis
176	1827	1827	Cora Giovanoli		EP	NO					Suisse	1802	Confiseur
177	1829	1829	Corejollès	François	AR	NO			Baltimore	Maryland	États-Unis	1806	Entrepreneur
178	1808	1808	Cormerais	Pierre	RC	SI CUBA			St Pierre	Martinique	Martinique	1747	
179	1815	1815	Cornet	P. L.	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1771	
180	1795	1801	Coste	Jean	EP	NO	EP 1795	La Sincérité, St Pierre, Martinique	Coux	Charente-Inférieure	France	1758	Capitaine de Navire
181	1801	1801	Coulom	Christophe	EP	NO			Paris	Seine	France	1772	Décorateur
182	1819	1829	Couvertié	Louis-Gabriel	PERS	NO	AR 1829		St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1780	Bijoutier
183	1815	1815	Crevon	Jean-François	CONC	NO			Caen	Calvados	France	1770	Secrétaire de la Mairie
184	1802	1802	Croquer	Raphael	PU	NO				Guatemala	Guatemala	1773	Officier Militaire
185	1822	1823	Cruzat	Manuel	TB	NO	PU 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	
186	1828	1828	Cuiro	J.	CONC	NO				Catalogne	Espagne	1799	Négociant
187	1828	1828	Cunningham	Thomas S	CONC	NO					Irlande	1781	Officier de la marine des États-Unis

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
188	1822	1826	Cuvellier	Charles	TB	NO	LAF 1826		Blamont		France	1793	Major de la Légion de la Louisiane - Instituteur
189	1802	1812	Darcantel/D'Arcantel	Paul	PU	NO	PU 1812		Thionville	Moselle	France	1762	Habitant
190	1823	1827	Daspremont	Emmanuel	EP	NO	EP 1827		Paris	Seine	France	1783	Habitant
191	1829	1829	Daunoy	Daniel Faure	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Commissaire de Police
192	1801	1801	Daunoy	Nicolas Favre	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1774	Officier
193	1811	1819	Dauquemesnil-Demorant	Louis	EP	NO	EP 1819		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Capitaine de Navire
194	1821	1822	Davezac de Castra	Auguste	TB	NO	TB 1821 CONC 1822			Saint-Domingue	Saint-Domingue	1783	Avocat
195	1819	1827	David	Victor	EP	NO	EP 1823 1827		Castel-Jadeaux-Jaloux	Gironde	France	1796	Marchand
196	1826	1826	Dawson	J. B.	LAF	NO						1799	Membre de la Chambre des Représentants
197	1822	1822	de Armas	Christoval	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Avocat
198	1822	1822	de Armas	Michel Christoval	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1783	Notaire - Avocat
199	1808	1808	De Bellegarde	Louis	RC	SI CUBA		La Sagesse, Toulouse	Bellegarde	Gard	France	1760	Agent du Gouvernement de la Guadeloupe
200	1823	1829	de Bodin	Alexandre	AR	NO	AR 1829		Petit Goave	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1785	Officier de Banque
201	1808	1808	de Bois St Lys	George Joseph	RC	SI CUBA			Nancy	Meurthe-et-Moselle	France	1769	Habitant de Port de Paix
202	1812	1812	de Hoa	Manuel	PU	NO			Guarnizo		Espagne	1775	Planteur
203	1829	1829	de la Cuadra	Clément	AR	NO			Montagnes de Santander		Espagne	1803	Marchand
204	1819	1819	de Lara	Manuel	PERS	NO			Campêche		Mexique	1776	Capitaine de long cours
205	1827	1828	De Leaumont	Gabriel Henry	TB	NO	GLL 1827			Saint-Domingue	Saint-Domingue	1808	Officier de Banque
206	1823	1823	de Los Santos	Manuel	AR	NO					Portugal	1786	Marchand
207	1823	1823	de St Romes	J. C.	PU	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1789	Éditeur du Courrier de la Louisiane
208	1795	1795	De Valière	Joseph Philippe	EP	NO		L'Union Parfaite, La Rochelle	Grenoble	Isère	France	1743	Capitaine de Navire
209	1806	1806	de Verbois	François	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1782	Habitant
210	1823	1823	Debuys	Louis	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1802	Marchand
211	1823	1823	Debuys	Pierre	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Marchand
212	1823	1827	Debuys	Gaspard	PU	NO	GLL 1827		Dunkerque	Pas-de-Calais	France	1767	Négociant et inspecteurs des tabacs
213	1812	1812	Dechanet Desessarts	D. R.	PU	NO			Langres	Haute-Marne	France	1762	Instituteur
214	1828	1828	Decruize	Lorenzo	TB	NO			Croustan		Irlande	1780	Rentier

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
215	1812	1812	Degoutin-Bellechasse	J.D.	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1760	Planteur
216	1806	1823	Déjean	Jean-Baptiste aîné	CHAR	NO	PU 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Négociant
217	1806	1806	Déjean	Jean-Baptiste cadet	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1780	Négociant
218	1806	1806	Déléry	Boclair	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1773	Habitant
219	1806	1806	Déléry	Chauvin	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1769	Habitant
220	1806	1806	Déléry	Jacques	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1779	Habitant
221	1802	1802	Delille	Nicolas	PU	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1740	Orfèvre
222	1806	1806	Delino	Ignace	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1756	Habitant
223	1808	1808	Delmas	Jean-Baptiste Jérôme	RC	SI CUBA			Bordeaux	Gironde	France	1765	
224	1808	1808	Delmas de Kérial	Guillaume	RC	SI CUBA			L'Anse à Veau	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1764	
225	1806	1806	Delorme	Hyacinthe Hazeur	CHAR	NO			Mobile	Floride	Floride	1756	Habitant
226	1815	1822	Demage	Jean François	TB	NO	CONC 1815 1819 TB 1821 1822		Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1766	Entrepreneur
227	1823	1827	Demahy	J.	EP	NO	EP 1827		Nantes	Loire-Inférieure	France	1788	Marin
228	1811	1812	Demarchy	Jean Antoine	VR	NO	EP 1811 VR 1812		Lugano		Suisse	1763	Architecte
229	1801	1801	Demier	Jean Pierre	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1766	Habitant
230	1828	1828	Demorant	F. D.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1790	
231	1807	1827	Demoruelle-Desmoruelle	Jean Baptiste	VR	NO	VR 1809 1811 1813 1817 EP 1811 1819 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1763	Propriétaire
232	1823	1827	Denis	Henry R.	PU	NO	GLL 1827		Paris	Seine	France	1788	Avocat
233	1815	1815	Desbois	Jean-Baptiste	CONC	NO	GLL 1812		Châlons-sur-Saône	Saône-et-Loire	France	1762	Avocat
234	1802	1802	Desessarts	Dis Dechanet	PU	NO			Langres	Haute-Marne	France	1762	Instituteur
235	1812	1812	Desforges	Louis	PERS	NO			Amiens	Picardie	France	1780	Maître de musique
236	1795	1801	Desillet	Pierre Antoine fils	EP	NO	EP 1795		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Officier
237	1795	1801	Desillet	Jean Baptiste père	EP	NO	EP 1795		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1742	Officier-Ancien officier
238	1829	1829	Desmarest	François	AR	NO			La Chapelle-St-Denis	Seine	France	1797	Artiste
239	1819	1819	Despéron	Pierre	PERS	NO			Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1749	Habitant de Saint-Domingue
240	1819	1819	Desvallet	Pierre	PERS	NO			Pont-à-Vedin	Pas-de-Calais	France	1777	Marchand
241	1809	1819	Deveze	Raymond	VR	NO	VR 1809 1811 1813 1817 EP 1811 1819		Libanos	Hautes-Pyrénées	France	1775	Chirurgien
242	1815	1815	Deyris	Jean	CONC	NO			Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1769	Marin
243	1812	1829	Dissard	François	PERS	NO	AR 1823 1829 PERS 1819 TB 1828 GLL 1827		Paris	Seine	France	1770	Marchand - Habitant de Saint-Domingue - Ancien Habitant - Instituteur
244	1828	1828	Dixon	S. D.	CONC	NO			Boston	Massachusetts	États-Unis	1795	Pharmacien
245	1819	1819	Doiron	Hypolite	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1793	Ébeniste

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
246	1822	1822	Dolhonde	Antoine	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Officier de Banque
247	1819	1823	Domingon de Bretters	Hilaire Julien	EP	NO	EP 1823		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1789	Commis
248	1802	1802	Donaldson		PU	NO			Londres		Angleterre	1754	Négociant
249	1812	1812	Donaldson	William	PU	NO					Écosse	1751	Négociant
250	1795	1801	Doriocourt-Doriorourt	Antoine	EP	NO	EP 1795		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1773	Habitant
251	1806	1806	Dorsière	Eugène	CHAR	NO			St Maurice en Valais	Valais	Suisse	1760	Négociant
252	1806	1806	Dorville	François Joseph	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1756	Habitant
253	1815	1826	Douce	Auguste	CONC	NO	CONC 1819 TB 1818 1821 1822 1826 LAF 1826 GLL 1827		Paris	Seine	France	1789	Artiste-Ébeniste-Propriétaire
254	1827	1827	Dozer	J. J.	EP	NO			Kentucky	Kentucky	États-Unis	1790	Médecin
255	1828	1828	Dubalen	Valery	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Habitant
256	1828	1828	Dubalen	Jean	TB	NO			Véron	Gers	France	1787	Marchand Tailleur
257	1827	1827	Dubayle	Pierre	EP	NO	GLL 1827		Tartas	Landes	France	1783	Insituteur - Maître de langues
258	1823	1823	Dubertrand Baget	P.	EP	NO			Auriabat	Hauts-Pyrénées	France	1784	Courtier
259	1815	1818	Dubois	Jean-Claude	CONC	NO	TB 1818		Lyon	Rhône	France	1761	Entrepreneur
260	1811	1819	Dubois	François	VR	NO	EP 1811 1819 VR 1813 1817		Toulouse	Haute-Garonne	France	1766	Traiteur
261	1815	1819	Dubourg	Martin	CONC	NO	CONC 1819		Pau	Basses-Pyrénées	France	1768	Marchand
262	1812	1812	Dubourg	P. F.	PU	NO	RC 1812 TU 1812	La Vérité, Baltimore	Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1768	Négociant
263	1815	1826	Dubuc	François	CONC	NO	TB 1821 1822 LAF 1826		Cavenac - Cavanac	Aude-Languedoc	France	1779	Ferblantier - Marchand
264	1823	1823	Ducatel	Germain	PU	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1776	Chapelier et boutique de modes
265	1823	1823	Ducayet	Jean Marie Joseph	AR	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1788	Marchand - Encanteur
266	1823	1823	Duchamp	Benoît Charles	AR	NO			Bordeaux	Gironde	France	1785	Marchand
267	1823	1823	Duchamp	Bernard	PU	NO			Bordeaux	Gironde	France	1792	Marchand
268	1812	1812	Ducournau	Simon	PU	NO			Montségur	Ariège	France	1757	Juge de paix
269	1828	1828	Ducros	J. M.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Avocat
270	1826	1827	Ducros	Antonio	LAF	NO	GLL 1827				Louisiane	1796	Membre de la Chambre des Représentants - Habitant
271	1806	1806	Dufau	Charles B.	CHAR	NO			Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1768	Négociant
272	1809	1809	Dufilho	Louis	VR	NO			Miranda	Gers	France	1778	Pharmacien
273	1819	1827	Dufilho	Louis-Joseph	EP	NO	EP 1823 1827 GLL 1827		Mirande	Gers	France	1788	Pharmacien
274	1823	1827	Dufour	J.	EP	NO	EP 1827		Castelnaud	Hauts-Pyrénées	France	1794	Marchand
275	1823	1827	Dufour	F.	EP	NO	EP 1827		Castelnaud	Hauts-Pyrénées	France	1797	Tailleur - Marchand

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
													tailleur
276	1821	1828	Duhart	Louis	TB	NO	TB 1828 AR 1821 1823	Les Sept Frères Réunis, Cap Français, Saint-Domingue	Fort Dauphin	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1772	Instituteur - Maître de langues
277	1819	1819	Dumaine	Dominique	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	
278	1812	1812	Dumas	François	PERS	NO			Loupia	Gironde	France	1773	Ferblantier
279	1802	1802	Duplantier	Armand	PU	NO			Oyron	Dauphiné	France	1757	Habitant
280	1823	1827	Duplantier	Guy	EP	NO	EP 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Habitant
281	1828	1828	Duplessis	Valerien	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Habitant
282	1806	1806	Duplessis	François père	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1753	Négociant
283	1806	1806	Duplessis	François fils	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1786	Négociant
284	1801	1801	Duprateau	Barthelemy	EP	NO			Saubin		France	1752	Orfèvre
285	1821	1821	Dupré	Jn Pierre	TB	NO	CONC 1821						Marchand
286	1819	1823	Dupuy	Bernard	EP	NO	EP 1823		Gros Morne	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Armurier
287	1823	1823	Dupuy	Antoine	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1793	
288	1823	1823	Duralde	Martin	PU	NO			Opelousas	Louisiane	Louisiane	1788	
289	1807	1807	Durand	Louis Marie	VR	NO			St Pierre	Martinique	Martinique	1766	Instituteur
290	1809	1819	Durand	André	VR	NO	EP 1811 1819 VR 1813 1817		Toulon	Var	France	1778	Maître Voillier
291	1819	1827	Durel	J. B. fils	EP	NO	EP 1823 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1792	Marchand
292	1819	1819	Durel	Michel Valcour	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	
293	1808	1808	Duris	Leonard	RC	SI CUBA							Médecin - Ancien Habitant de Jérémie
294	1808	1808	Durocher	Louis Huron	RC	SI CUBA			Nantes	Loire-Inférieure	France	1761	Habitant de Jérémie
295	1819	1819	Durousseau	Félix	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	Ébeniste
296	1819	1826	Dutillet	Charles Dauberville	CONC	NO	CONC 1819 TB 1821 LAF 1826		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1792	Commis - Commissaire de Police-Capitaine de la garde de ville
297	1802	1802	Dutillet	François	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1765	Habitant
298	1811	1811	Duval	Charles	EP	NO			Lavepierre	Calvados	France	1776	Marchand
299	1828	1829	Duval	Ambroise	TB	NO	AR 1829		St Malo	Ille-et-Vilaine	France	1765	Peintre en miniature
300	1828	1829	Duval	Julien	TB	NO	AR 1829			Martinique	Martinique	1794	Professeur - Instituteur
301	1806	1806	Duverger	Pierre	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1778	Habitant
302	1827	1827	Egidy	Carl	EP	NO			Grosenheim	Saxe	Allemagne	1785	Marchand
303	1819	1819	Eline	Jean	PERS	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Officier de Marine
304	1828	1829	Elliotte	B. C.	TB	NO	AR 1829			Caroline du Sud	États-Unis	1806	Commis
305	1802	1802	Estevan	Thomas	PU	NO			Noguez		Espagne	1760	Officier Militaire

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
306	1823	1827	Even	L. J.	EP	NO	EP 1827		Orléans	Loiret	France	1798	Artiste
307	1812	1827	Faget	Jean-Baptiste	PERS	NO	EP 1823 1827 GLL 1827		Port-de-paix	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1782	Marchand - Habitant de Saint-Domingue - Courtier
308	1795	1795	Fargues	Thomas	EP	NO			Lyon	Rhône	France	1769	Horloger
309	1826	1826	Farina	F.	LAF	NO			La Corogne		Espagne		Capitaine marchand
310	1819	1819	Faron	Jacques	CONC	NO							
311	1823	1823	Fauchet	Gabriel Benjamin	EP	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1798	Sellier
312	1827	1828	Faustin de Bodin	L. Alexandre	TB	NO	GLL 1827		Petit Goave	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1786	Officier de Banque
313	1806	1806	Favre	Georges Frédéric	CHAR	NO			Neuchatel		Suisse	1780	Négociant
314	1802	1802	Favre Daunois	Barthelemi	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1771	Habitant
315	1806	1806	Fazende	Ciril	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1769	Habitant
316	1806	1806	Fergusson	Thomas Hugues	CHAR	NO					Écosse	1781	Négociant
317	1802	1802	Feriet	Louis	PU	NO			Pont-à-Mousson	Meurthe-et-Moselle	France	1775	Officier
318	1819	1819	Fernandez	Joseph	CONC	NO			Pensacole	Floride	Floride	1786	Marin
319	1828	1828	Ferriz	J. D.	CONC	NO			Baltimore	Maryland	États-Unis	1781	Officier de la marine des États-Unis
320	1823	1823	Ferry	Louis Peyre	AR	NO	CONC 1823		Baltimore	Maryland	États-Unis	1795	Marchand - Négociant
321	1827	1827	Fiske	E.	GLL	NO							
322	1828	1828	Fleitas	B.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Propriétaire
323	1828	1829	Fleming	J. B.	TB	NO	AR 1829		en mer			1769	Médecin
324	1818	1828	Fleytas-Fleitas	Emmanuel-Manuel J.	TB	NO	CONC 1819 1828 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	Négociant - Propriétaire
325	1826	1826	Fogliardi	J. B.	LAF	NO						1795	Artiste peintre
326	1802	1802	Forbes	Jean	PU	NO			Aberdeen		Écosse	1769	Négociant
327	1822	1823	Formento	Félix	TB	NO	PU 1823		Bagnoto	Piémont	Italie	1792	Médecin
328	1823	1823	Forstall	Edmond	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1795	Courtier
329	1802	1812	Fortier	Honoré	PU	NO	PU 1812		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1766	Capitaine de Navire
330	1802	1812	Fortier	Adelard	PU	NO	PU 1812		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1774	Habitant
331	1802	1823	Fortier	Norbert	PU	NO	PU 1812 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	Habitant - Charpentier
332	1802	1823	Fortier	Michel	PU	NO	PU 1812 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1752	Négociant
333	1812	1812	Fortier	J. M. fils	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1776	Négociant
334	1806	1806	Fortin	Louis	CHAR	NO			Ste Ménéhould	Marne	France	1766	Médecin
335	1823	1823	Foucher	Antoine	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1760	Gentleman
336	1823	1823	Foucher	Z.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Habitant
337	1806	1806	Foucher	Pierre	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1754	Habitant
338	1823	1823	Foucher	Pierre Edmond	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Marchand

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
339	1821	1823	Fourcand	Louis	TB	NO	AR 1821 1823		St-affrique	Aveyron	France	1771	Impimeur-Libraire
340	1809	1819	Fournier	Noël César	VR	NO	EP 1811 VR 1811 1813 PERS 1812 1819		Sanary	Var	France	1776	Marchand
341	1808	1808	Fourteau	Étienne	RC	SI CUBA		RC, Jérémie, Saint-Domingue	Narbonne	Aude	France	1737	
342	1815	1815	Franchebois		CONC	NO						1765	Habitant à Hyberville
343	1802	1802	Francisqio	Jn Baptiste	PU	NO						1764	Artiste
344	1812	1812	Francolin	Louis-Robert	PERS	NO			Versailles	Ile de France	France	1786	Marchand
345	1815	1822	Funel de Séranon	J. B. Marie	CONC	NO	CONC 1819 TB 1821 1822	Le Choix des Hommes, Jacmel, Saint-Domingue	Baynet	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1781	Habitant de Saint-Domingue
346	1823	1823	G.	B.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1789	Négociant
347	1819	1819	G.	J.	EP	NO			Vera-Cruz		Mexique	1778	Négociant
348	1827	1827	Gabaroche	P.	EP	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1802	Marchand
349	1812	1819	Gactan	Auguste-Augustin	PERS	NO	PERS 1819	L'Union française, New York				1765	Dentiste
350	1819	1819	Gaiennié	François	PERS	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1792	Marchand
351	1821	1821	Galatas	Jean	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	Négociant
352	1821	1821	Galates	Jean	AR	NO			Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	Puy-de-Dôme	France	1793	Marchand Tailleur
353	1829	1829	Galle	Pierre	AR	NO			Nice	Alpes Maritimes (sic)	France	1777	Marchand
354	1828	1828	Gamez	M.	CONC	NO					Mexique	1796	Négociant
355	1812	1823	Garidel	Ambroise	PU	NO	PU 1823		Champied-debas	Jura	France	1765	Marchand
356	1822	1827	Garnier	Charles L.	CONC	NO	TB 1822 GLL 1822 1827		Sault-Rochefort	Charente-Inférieure	France	1797	Commis négociant - Courtier - Négociant
357	1819	1819	Garrick	John	CONC	NO			Alexandrie	Virginie	États-Unis	1793	Marchand
358	1808	1808	Gaubert	Louis	RC	SI CUBA						1771	
359	1812	1812	Gaudy	François	PERS	NO			Toulouse	Haute-Garonne	France	1772	Sellier et Carrossier
360	1806	1806	Gayarré	Charles	CHAR	NO				Louisiane	Louisiane	1772	Habitant
361	1808	1808	Geneste	Pierre	RC	SI CUBA			Colombiers		France	1763	
362	1822	1823	Genois	Charles	PU	NO	TB 1822		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1793	Juge de paix
363	1802	1802	Gentilly	Louis	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	capne de Milice
364	1811	1817	Gigaud	Emmanuel	EP	NO	VR 1817 PERS		Nantes	Loire-Inférieure	France	1761	Marchand
365	1813	1813	Gil	Ramon	VR	NO							Officier de Marine
366	1807	1807	Gilibert	Pierre	VR	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1757	Capitaine de Navire
367	1812	1812	Gilles	Louis	PERS	NO			Saint-Romain	Seine-Inférieure	France	1786	Restaurateur
368	1812	1812	Gillet	Louis	PERS	NO			Castillan	Gironde	France	1784	Serrurier
369	1819	1827	Gilly	Antoine	EP	NO	EP 1823 1827		Eyguieres	Bouches-du-Rhône	France	1791	Commis - Institutteur -

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
													Marchand
370	1819	1827	Gilly	J. B.	EP	NO	VR 1817 EP 1823 1827 GLL 1827		Eyragues	Bouches-du-Rhône	France	1787	Négociant - Inspecteur des tabacs
371	1811	1811	Gimmer	Thomas	EP	NO			Gonneville-sur-Honfleur	Manche	France	1784	Ferblantier
372	1819	1827	Giquel	Jean-François	EP	NO	EP 1823 1827		Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1780	Marchand Orfèvre
373	1823	1827	Girault	A.	EP	NO	EP 1827		Nantes	Loire-Inférieure	France	1790	Artiste
374	1806	1806	Girod	Jean-François	CHAR	NO			Thones	Savoie	France	1774	Habitant
375	1819	1819	Girod	Joseph	PERS	NO			Thones	Savoie	France	1796	Marchand
376	1827	1827	Goff	J. K	EP	NO				Georgie	États-Unis		Sénateur
377	1819	1819	Golis	Nicolas	EP	NO			Pietra	Ligurie	Italie	1784	Marchand
378	1819	1819	Goumoulo	François	EP	NO			Guédra		Grèce	1778	Marchand
379	1822	1822	Gourde	L. Marcel	TB	NO				Ile de France	France	1794	Artisan
380	1823	1827	Grima	F.	EP	NO	EP 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Avocat
381	1819	1819	Grima	Barthélémy	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Négociant
382	1819	1819	Guadiz	Diego	EP	NO			Cadix		Espagne	1793	Barbier
383	1813	1823	Guadiz	Jean	VR	NO	VR 1813 EP 1823		Cadix		Espagne	1782	Dentiste
384	1806	1806	Guérin	François Mathurin	CHAR	NO			Ingrande	Vienne	France	1754	Habitant
385	1819	1827	Guerrier	Jean	EP	NO	EP 1823 1827		Gignac	Hérault-Vaucluse	France	1779	Marchand Charcutier
386	1828	1828	Guesono	A. D.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Commis
387	1806	1806	Guibert	Auguste	CHAR	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1780	Négociant
388	1802	1812	Guichard	Magloire	PU	NO	PU 1812		Bareme		France	1769	Instituteur - Planteur
389	1827	1827	Guilhou	J.	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1800	Négociant
390	1822	1823	Guillot	Pierre	TB	NO	PU 1823		La Mure	Isère	France	1794	Ancien Officier d'artillerie - Professeur de Français, latin et mathématiques au Collège d'Orléans
391	1812	1826	Guirot	Joseph	PERS	NO	LAF 1826		Lodève	Hérault	France	1772	Marchand Tailleur
392	1806	1806	Habine	Louis	CHAR	NO			Bigorre	Hautes-Pyrénées	France	1772	Habitant
393	1808	1808	Hadfeg	André	RC	SI CUBA			Inspruck		Allemagne	1762	Négociant
394	1823	1823	Halley	George Constantin	EP	NO			Caen	Calvados	France	1783	Chapelier
395	1807	1809	Hanold	Jean	VR	NO	VR 1809		Hawen	Saxe	Allemagne	1774	Artiste
396	1802	1812	Hardi/Hardy	Pierre	PU	NO	PU 1812		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1766	Habitant
397	1828	1829	Harris	A. H.	TB	NO	AR 1829		Charleston	Caroline du Sud	États-Unis	1806	Marchand
398	1823	1823	Haupt		EP	NO			Nassau	Bahamas	Bahamas	1790	Tailleur
399	1828	1828	Hebrard	Richard	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Marchand Tailleur
400	1821	1829	Hebrard	Antoine	TB	NO	TB 1828 AR 1829		Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	France	1780	Marchand -

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
									Montferrand				Marchand Tailleur
401	1819	1828	Heno	Jean-Baptiste	CONC	NO	CONC 1828		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1796	Caissier de banque
402	1819	1819	Henry	Pierre Désiré	EP	NO			Baton-Rouge	Louisiane	Louisiane	1796	Armurier
403	1819	1819	Henry	Henry	PERS	NO			Bruyère près Laon	Aisne	France	1786	Avocat
404	1795	1801	Henry	Louis Alexandre	EP	NO	EP 1795		Paris	Seine	France	1762	Ménisier-Pne au spectacle (sic)
405	1823	1827	Herman	S. père	EP	NO	EP 1827		Francfort sur le Mein		Allemagne	1781	Courtier - Négociant
406	1827	1827	Hermann	S. Jr	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	États-Unis	1806	Commis
407	1826	1826	Herpin	Jean	LAF	NO							
408	1823	1823	Hertzog	R. W.	PU	NO			Bordeaux	Gironde	France	1797	Marchand
409	1819	1827	Holland	J. H.	EP	NO	EP 1823 1827 GLL 1827 LAF 1826		Windham	Connecticut	États-Unis	1786	Député- Shérif - Marchand
410	1827	1827	Hopkins	Daniel R.	GLL	NO							
411	1812	1812	Hotz	James	PU	NO			Zurich		Suisse	1770	Marchand Tailleur
412	1811	1827	Houard	Louis	EP	NO	EP 1819 1823 1827 PERS 1812 1819	L'Aménité N°73, Philadelphie	Montbar	Côte d'Or-Doubs	France	1761	Marchand Tailleur
413	1812	1812	Houssard	Jean-Baptiste	PERS	NO				Picardie	France	1770	Marchand Chapelier
414	1815	1815	Hubert	Guillaume Stanislas	CONC	NO	GLL 1815		Tours	Indre-et-Loire	France	1766	Habitant
415	1817	1819	Hudry	Jean	VR	NO	EP 1819		Fessy	Léman	Suisse	1774	Négociant
416	1812	1812	Huet	François	PERS	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1776	Habitant de Saint-Domingue
417	1819	1827	Iger	Ch. R. Gratién	EP	NO	EP 1823 1827		Gousey-Goursay	Touraine	France	1770	Marchand
418	1802	1812	Jacob	Jn François	PU	NO	PU 1812		Lyon	Rhône	France	1754	Négociant - Planteur
419	1819	1819	Jaymez	Antonio	CONC	NO			Cadix		Espagne	1794	Négociant
420	1819	1819	Jenkins	Nathaniel	CONC	NO			Boston	Massachusetts	États-Unis	1784	Marin
421	1827	1827	Johnson	H. M.	EP	NO				Tennessee	États-Unis	1785	Gouverneur de l'État de la Louisiane
422	1829	1829	Johnson	Henri	AR	NO			Anvers Brabant		Belgique	1788	Marchand dans le Maryland
423	1828	1828	Johnston	Henry	TB	NO				Maryland	États-Unis	1788	Marchand
424	1827	1827	Jolly	J. E.	EP	NO			Jacquemel	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1796	Marchand
425	1819	1819	Jorda	Pedro	CONC	NO			Barcelone		Espagne	1795	Marin
426	1795	1801	Jourdain	Elic Nestor-Hélie Vicor fils	EP	NO	EP 1795		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1777	Tonnellerie
427	1795	1807	Jourdain	Jean Baptiste père	EP	NO	EP 1795 VR 1807		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1740	Tonnellerie - Propriétaire
428	1813	1813	Jubian	Simon	VR	NO							Marin
429	1808	1808	Kerdelmane	Claude Cœur de Roi	RC	SI CUBA			Vitré	Ille-et-Vilaine	France	1774	
430	1828	1829	Kidel	Hubert	TB	NO	AR 1829		Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1799	Marchand Orfèvre - Pharmacie

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
													n
431	1827	1827	Kohn	Joachim	EP	NO				Bohême	Bohême	1799	Négociant
432	1828	1828	Krizanouski	S.	CONC	NO					Pologne	1786	Ancien Militaire
433	1827	1829	Kroll	Charles	AR	NO	GLL 1827		Montélimar	Drôme	France	1792	Artiste-Ancien officier de Marine
434	1819	1828	Kryzanowski - Krizanouski	Sebastien	CONC	NO	CONC 1828				Pologne	1786	Ancien Militaire
435	1823	1823	La Branche	Similien	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1784	
436	1795	1801	La Renaudière	Jean Baptiste	EP	NO	EP 1795		Natchitoché	Louisiane	Louisiane	1767	Habitant
437	1819	1829	Labadie	Jean Fils	PERS	NO	AR 1829		Bordeaux	Gironde	France	1797	Marchand
438	1819	1819	Labarrure	Pierre	PERS	NO			Haute-Ville		France	1774	Marchand
439	1823	1823	Labat	A.	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1773	Artiste
440	1828	1828	Labatut	Félix fils	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	États-Unis	1806	Commis
441	1802	1827	Labatut	Jn Bte	PU	NO	PU 1812 1823 GLL 1827		Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1759	Négociant
442	1812	1812	Laborde	Bertrand	PU	NO			Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1781	Marchand
443	1806	1806	Labranche	Alexandre	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1756	Habitant
444	1801	1826	Lacoste	Pierre	EP	NO	TB 1821 1822 LAF 1826 CHAR		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1771	Officier - Habitant /Planteur - Brigadier général de la milice - Major-Général - Sénateur
445	1829	1829	Lacoste	Michel	AR	NO			Beaumont		France	1795	Peintre - Décorateur
446	1823	1828	Lafargue	Antoine	AR	NO	TB 1828		Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	Confiseur et distillateur
447	1827	1827	LAF	Gilbert Motier	GLL	NO							
448	1828	1828	Laferrandière	A. M.	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Commis
449	1819	1819	Lagau	François	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1765	Marin
450	1811	1827	Laizer/Laizier	Jean David	EP	NO	EP 1819 1823 1827		Lausanne		Suisse	1775	Commissionnaire - Marchand - Propriétaire
451	1821	1821	Lallemand	Charles	TB	NO			Metz	Lorraine	France	1776	Ancien Lieutenant Général au service de la France
452	1808	1808	Lambert	Pierre Antoine	RC	SI CUBA			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1771	Habitant de Jérémie
453	1808	1808	Lambert		RC	SI CUBA		Concorde, St Marc, Saint-Domingue	Nancy	Meurthe-et-Moselle	France	1778	Inspecteur de Marine au Gouvernement de la Guadeloupe
454	1819	1819	Lambert	Jean-Baptiste	PERS	NO			Mole St Nicolas	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1794	Orfèvre

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
455	1819	1819	Lamothe	Jean	PERS	NO			St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Bijoutier
456	1819	1819	Lamothe	Pierre	PERS	NO			St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1771	Bijoutier
457	1819	1819	Lamothe	Jean-Baptiste	PERS	NO			St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1798	Bijoutier
458	1808	1808	Lamy	Louis	RC	SI CUBA			Nantes	Loire-Inférieure	France	1764	
459	1818	1821	Lamy Soulmon	Antne Marie René	TB	NO	TB 1821	Le Choix des Hommes, Jacmel, Saint-Domingue	Pont Labbé	Finistère	France	1777	Instituteur
460	1823	1823	Laneaux	Charles	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1792	
461	1823	1823	Laneaux	Philippe	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	
462	1819	1823	Laneaux-Lanaux	Antoine Philippe	EP	NO	EP 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Propriétaire
463	1802	1823	Lanusse	Paul	PU	NO	PU 1812 1823		Orthez	Basses-Pyrénées	France	1766	Négociant
464	1812	1812	Lanusse	Jean	PU	NO			Orthez	Basses-Pyrénées	France	1776	Négociant
465	1802	1802	Laralde	Jean	PU	NO			St Jean de Lus	Basses-Pyrénées	France	1758	Négociant
466	1812	1819	Lartigue-Mongruet	Pierre	PERS	NO	PERS 1819		Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1775	Officier de Marine
467	1822	1822	Laubet	Louis	TB	NO			Ortès	Basses-Pyrénées	France	1793	Propriétaire
468	1823	1827	Laudun	Michel A.	EP	NO	EP 1827		Beziers	Hérault	France	1773	Marchand Chapelier
469	1812	1812	Lauga	Julien	PERS	NO			Bagnières en Bigorre	Hauts-Pyrénées	France	1779	Marchand Tailleur
470	1801	1801	Laurent	Pierre	EP	NO			Montauban	Tarn-et-Garonne	France	1750	Boutenier
471	1829	1829	Laurent	Jean	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1786	Habitant
472	1823	1823	Lauret	Louis	PU	NO			Orthez	Basses-Pyrénées	France	1794	
473	1829	1829	Laurquet	Jean	AR	NO						1772	Marchand
474	1823	1823	Lauve	Evariste	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1779	Marchand et courtier
475	1801	1801	Lavalette	Antoine	EP	NO			Montpellier	Hérault	France	1750	Officier
476	1801	1801	Lavalette Dussardier	Jean Baptiste	EP	NO			Dax	Landes	France	1766	Raffineur
477	1801	1827	Lavergne	Célestin	EP	NO	VR 1807 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1762	Écrivain - Habitant
478	1808	1808	LaVigne	François	RC	SI CUBA		Concorde, St Marc, Saint-Domingue	Fontenille	Haute-Vienne	France	1753	
479	1823	1823	Le Breton	Noel Barthelemie	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Clerc de la Cour Supême
480	1821	1823	Le Tanneur	Frédéric	AR	NO	AR 1823		Rouen	Seine-Inférieure	France	1790	Négociant à Rouen
481	1821	1821	Leaumont	Charles de	TB	NO	PERS 1821 GLL 1821		Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1797	Officier de Banque
482	1819	1829	Leaumont	Gabriel-Henry	PERS	NO	AR 1821 1823 1829		Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1797	Officier de Banque
483	1821	1823	Léaumont de Monrepos	Marie Laurent	AR	NO	AR 1823	Les Frères Discrets, s Cayes, Saint-Domingue		Saint-Domingue	Saint-Domingue	1760	Officier de troupes au régiment de Port-au-Prince
484	1812	1819	Lebarbier-Duplessis	Pierre	PERS	NO	PERS 1819	Grande Loge de Pennsylvanie	Rennes	Ille-et-Vilaine	France	1750	Interprète
485	1827	1827	Lebert	P.	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1783	Peintre décorateur et tapissier
486	1802	1802	Leboeuf	Maral	PU	NO			Coutras	Gironde	France	1767	Habitant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
487	1812	1823	Lefebvre	P. F.	PU	NO	PU 1823		Remilly-Vilquin	Pas-de-Calais	France	1780	Marchand Chapelier
488	1811	1827	Lefebvre	J. B. Modeste	EP	NO	VR 1807 1809 1811 1813 1817 PERS 1812 1819 EP 1801 1819 1823 1827 GLL 1827		Villeleur	Seine-Inférieure	France	1762	Négociant
489	1828	1828	Lemec	A. G. Alexis	TB	NO			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1801	Marchand
490	1819	1819	Lemoine	Louis Auguste	PERS	NO			Galipoly	Pennsylvanie	États-Unis	1793	Maçon
491	1819	1819	Lemonnier	Pierre	CONC	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1790	Artiste
492	1821	1828	Lemonnier	René	AR	NO	AR 1823 TB 1821 1828 GLL 1827		La Guerche	Ille-et-Vilaine	France	1771	Médecin
493	1821	1829	Lemonnier	Yves Julien Joseph	AR	NO	CHAR 1821 AR 1823 1829 TB 1821 1828 GLL 1827		Rennes	Ille-et-Vilaine	France	1771	Médecin
494	1795	1801	Léné- Lesne	Ambrose-Ambroise	EP	NO	EP 1795		St Leger		France	1769	Insütuteur - Pnc au spectacle (sic)
495	1819	1819	Lenoir	Joseph	PERS	NO			Lyon	Rhône	France	1774	Marchand Chapelier
496	1828	1828	Léon	Fernando	CONC	NO			Séville		Espagne	1775	Marchand
497	1823	1827	Lepage	M	EP	NO	EP 1827		Turin		Italie	1794	Artiste
498	1819	1819	Lepelleux	Jean-Baptiste	PERS	NO			Bayeux	Calvados	France	1764	Marchand
499	1812	1819	Lepot	Joseph	PERS	NO	PERS 1819		Nantes	Loire-Inférieure	France	1776	Marchand
500	1823	1823	Leprêtre	J. B.	PU	NO			Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1794	Marchand
501	1802	1812	Leprevot-Leprevost	Christophe Jn	PU	NO	PU 1812		Paris	Seine	France	1761	Sculpteur
502	1812	1812	Leroy	Louis	PERS	NO			Angoulême	Charente	France	1782	Menuisier
503	1819	1827	Lesconflair	Antoine Nicolas	PERS	NO	GLL 1827		Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Maçon - Entrepreneur
504	1829	1829	Lesne	Joseph	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1799	Charpentier
505	1808	1815	Lespiault	Pierre	RC	SI CUBA	CONC 1815	Réunion des Coeurs, Port-au-Prince, Saint-Domingue	Bordeaux	Gironde	France	1766	Habitant de Saint-Domingue
506	1795	1795	Leux de Delery	François	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1743	Habitant
507	1819	1819	Levasseur	Claude	EP	NO			Paris	Seine	France	1783	Négociant
508	1823	1827	Liataud	A.	EP	NO	EP 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1789	Marchand
509	1815	1821	Libéral	Auguste	CONC	NO	TB 1818 1821		Bordeaux	Gironde	France	1779	Marin - Capitaine de Navire
510	1808	1808	Liquet	Pierre	RC	SI CUBA			Bordeaux	Gironde	France	1769	Marin
511	1806	1806	Livaudais	Jean F. Enould	CHAR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1771	Habitant
512	1823	1827	Longer	Amédée	PU	NO	GLL 1827		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1783	Marchand
513	1827	1827	Lopez	Bartolomé	GLL	NO	GLL 1827						
514	1815	1822	Loquet	Spire Fabien	CONC	NO	CONC 1819 TB		Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1761	Instituteur - Préfet du

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
							1818 1821 1822 GLL 1822						Collège de la Louisiane
515	1802	1802	Lougar	Jean	PU	NO			Alicante		Espagne	1756	Habitant - Guildivier
516	1815	1819	Loustanneau	Bernard	CONC	NO	CONC 1819		Pau	Basses-Pyrénées	France	1775	Marchand au comté des Allemands
517	1819	1819	Lusson	Louis	PERS	NO			Port-au-Prince	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1791	
518	1811	1819	Lusson	Louis Jean	EP	NO	RD EP 1819 PERS 1812 1819		Nantes	Loire-Inférieure	France	1756	Négociant
519	1812	1827	Macarty	Augustin	PU	NO	PU 1823 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1775	Négociant - Gentleman - Propriétaire
520	1795	1795	Mahy de Montils	Joseph Henry	EP	NO			Blois	Loir-et-Cher	France	1753	Habitant
521	1828	1828	Maïles	Michel	CONC	NO			Boston	Massachusetts	États-Unis	1788	Marin
522	1812	1812	Mairot	Jean-Claude	PERS	NO			Paris	Seine	France	1775	Marchand Orfèvre
523	1822	1822	Malenfant	François	TB	NO			Sanet	Côtes du Nord	France	1793	
524	1811	1811	Mallard	Jean Marie	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1759	Chirurgien
525	1829	1829	Mallein	Melchior	AR	NO			Grenoble	Isère	France	1798	Boulangier
526	1812	1819	Malus	Guillaume	PERS	NO	PERS 1819		Pau	Basses-Pyrénées	France	1768	Maître Forgeron
527	1828	1828	Marant	T.	CONC	NO					États-Unis	1794	Ingénieur
528	1823	1827	Marcou	François	EP	NO	EP 1827		Bordeaux	Gironde	France	1796	Teinturier
529	1807	1809	Mariche	Joseph	VR	NO	VR 1809		La Havane		Cuba	1770	Capitaine de Navire
530	1808	1808	Marillet	Pierre Jean Joseph	RC	SI CUBA			Saintes	Charente-Inférieure	France	1774	
531	1821	1822	Marin	Fcois Richard	TB	NO	TB 1822		Jean-Rabel	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1778	Marchand
532	1819	1819	Mark	Bonaventure	CONC	NO			Barcelone		Espagne	1780	Marin
533	1823	1823	Marmiche	Guillaume	AR	NO			Bordeaux	Gironde	France	1796	Tonnelier
534	1823	1827	Marmillion	Pierre Bausonnier	EP	NO	EP 1827		St Jean Baptiste	Louisiane	Louisiane	1792	Habitant
535	1801	1809	Marmillon	Antoine	EP	NO	VR 1807 1809		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1767	Employé du Roy - Ancien officier de finances
536	1795	1795	Mars	François	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1768	Forgeron
537	1808	1808	Marsan	Pierre	RC	SI CUBA				Martinique	Martinique	1779	
538	1815	1815	Martin	Pierre	CONC	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1769	Négociant
539	1802	1823	Martin	James	PU	NO	PU 1823				Écosse	1769	Sellier
540	1813	1827	Martinez-Martinez-y-Pizarro	François X.	VR	NO	VR 1817 EP 1823 1827 GLL 1827		Mexico		Mexique	1788	Écrivain - Ancien employé de la légation espagnole aux États-Unis
541	1819	1819	Mary	Joseph	PERS	NO			Paris	Seine	France	1793	Marchand Tailleur
542	1802	1802	Mather	George	PU	NO						1758	Habitant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
543	1818	1819	Mathieu	Henry	CONC	NO	TB 1818 GLL 1819		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1780	Commissaire de Police-Ancien Officier de la 3e de Marine
544	1826	1826	Matosy	Jacques	LAF	NO						1793	Confiseur
545	1821	1827	Maurian	Charles	TB	NO	TB 1822 PU 1823 GLL 1827		Blanquefort	Gironde	France	1786	Juge de paix - Avocat
546	1819	1819	McClelland	Robert	EP	NO				Kentucky	États-Unis	1796	Négociant
547	1807	1823	Meilleur	Urbain	VR	NO	VR 1809 1811 1813 1817 EP 1811 1819 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1766	Artiste - Propriétaire
548	1828	1828	Meilleur	François	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Commis
549	1819	1823	Meilleur	Michel	EP	NO	EP 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Employé à la Banque d'Orléans
550	1828	1828	Meilleur	Simon	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1794	
551	1827	1827	Meller	Salomon	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1803	Marchand Tapissier
552	1801	1801	Memisse	Pierre Jean	EP	NO			Mexus		France	1761	Officier
553	1829	1829	Mercier	Jean Jacques	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1801	Avocat
554	1821	1821	Mercier	Placide	TB	NO	CHAR 1821		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Propriétaire
555	1802	1812	Mericult	Jean François	PU	NO	PU 1812		Havre-Honfleur	Seine-Inférieure	France	1757	Négociant
556	1795	1801	Meronne-Meyronne-Mayronne	Dominique	EP	NO	EP 1795		Fleurance	Gers	France	1760	Capitaine de Navire
557	1808	1808	Merville	Louis	RC	SI CUBA		La Fraternité, Léogane, Saint-Domingue	Bordeaux	Gironde	France	1772	Habitant de Saint-Domingue
558	1819	1829	Meunier	Étienne Fils	PERS	NO	AR 1829		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1796	Chapelier - Marchand
559	1819	1819	Meyge	Lorenzo	CONC	NO			Livourne		Italie	1794	Planteur
560	1806	1806	Michel	Albin	CHAR	NO			Orléans	Loiret	France	1776	Négociant
561	1815	1815	Millauton	Pierre	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Marchand
562	1811	1812	Millet	Simon	EP	NO	VR 1811 1813		Dole	Jura-Franche-Comté	France	1765	Entrepreneur
563	1819	1819	Milnor	James	PERS	NO							
564	1818	1828	Miltenberger	Christian	TB	NO	CONC 1819 1828 GLL 1827		Strasbourg	Bas-Rhin	France	1769	Médecin
565	1818	1829	Mioton	Nicolas	TB	NO	CONC 1819 1828 TB 1821 1822 AR 1829 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Marchand Confiseur
566	1795	1795	Mioton	Pierre	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1759	Négociant
567	1801	1811	Misotiere Coignard	Pierre	EP	NO	EP 1811		Chatillon sur Sevre	Deux-Sèvres	France	1769	Habitant - Négociant
568	1806	1806	Molier	Henry	CHAR	NO				Navarre	France	1759	Négociant
569	1802	1802	Monsarat	Jean	PU	NO			Roque Courbe	Tarn	France	1762	Négociant
570	1826	1827	Montmain	G. A.	LAF	NO	GLL 1827		Bordeaux	Gironde	France	1791	Propriétaire

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
571	1802	1802	Monton	Andres	PU	NO			Mendossa		Espagne	1757	Majordom e de l'Hopital du Roy
572	1813	1813	Monzon	Michel Joseph	VR	NO							Officier de santé
573	1802	1802	Moore	Samuel Philip	PU	NO			Pensacola	Floride	Floride	1779	Négociant
574	1811	1827	Moreau- Lislet	Louis Casimir	EP	NO	RD EP 1819 1823 1827 VR 1813 1817 PERS 1812 1819 GLL 1827		Cap-Français	Saint- Domingue	Saint- Domingue		Avocat - Juge - Homme de loi
575	1819	1828	Morel- Guiramand	François Charles Aimé	CONC	NO	CONC 1828		St Marc	Saint- Domingue	Saint- Domingue	1798	Commis
576	1819	1828	Morel- Guiramand	Jean-Pierre père	CONC	NO	TB 1821 CONC 1828 GLL 1827		Lyon	Rhône	France	1763	Notaire - Homme de loi
577	1819	1819	Moret	Simon	EP	NO			Orléans	Loiret	France	1792	Boulangier
578	1806	1806	Morgan	James	CHAR	NO			Londres		Angleterre	1775	Négociant
579	1812	1827	Morgan	G. W.	PU	NO	PU 1823 GLL 1827		Philadelphie	Pennsyl- vanie	États-Unis	1783	Négociant - Sheriff
580	1827	1828	Morphy	Alonzo	CONC	NO	GLL 1827		Charleston	Caroline du Sud	États-Unis	1799	Avocat, Membre de la Chambre des représenta nts
581	1829	1829	Mortimer	Gatien	AR	NO							
582	1811	1811	Moutter- Ferrer	Charles Blaise	EP	NO			La Ciotat	Bouches- du-Rhône	France	1780	Capitaine de Navire
583	1813	1813	Murias	Francisco	VR	NO							Officier de Marine
584	1806	1806	Murphy	Janus	CHAR	NO			Cadix		Espagne	1774	Officier de Marine
585	1819	1819	N.		EP	NO			Cadix		Espagne		Écrivain
586	1808	1808	Navaro	Francisco Maria	RC	SI CUBA			Santiago de Cuba		Cuba	1782	Chimiste
587	1807	1809	Nicolas	Louis	VR	NO	VR 1809		La Nouvelle- Orléans	Louisiane	Louisiane	1764	Artiste
588	1819	1819	Nicolas	Joseph	EP	NO			La Nouvelle- Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Commis
589	1808	1808	Nicolas	Jean Marie	RC	SI CUBA			Virieu	Isère	France	1756	
590	1826	1826	Nogues	Fs	LAF	NO			St Séver		France	1795	
591	1806	1806	Nott	William	CHAR	NO				Connectic ut	États-Unis	1771	Négociant
592	1829	1829	O'Duhigg	Auguste	AR	NO			Cayes-St- Louis	Saint- Domingue	Saint- Domingue	1796	Négociant Commissio n-naire
593	1802	1802	Obraim	Jean	PU	NO			Wateford		Irlande	1769	Négociant
594	1802	1802	Ognon	Pierre Français	PU	NO			Amiens	Somme	France	1770	Raffineur
595	1819	1829	Ory	Jean-Baptiste	PERS	NO	AR 1829		La Nouvelle- Orléans	Louisiane	Louisiane	1779	Habitant à la Côte des Acadiens
596	1829	1829	Outlaw	Jacob Wilson	AR	NO						1801	Greffier
597	1812	1812	Oyon	Pierre	PU	NO			Amiens	Somme	France	1766	Planteur
598	1819	1819	P.	P.	EP	NO			Cadix		Espagne	1796	Négociant
599	1811	1813	Pacaud	Mathurin	PERS	NO	RD 1811 VR 1813 EP 1811		Paimbeuf	Loire- Inférieure	France	1765	Officier de la Banque de la Louisiane

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
600	1795	1795	Paigne	Thomas	EP	NO		La Fidélité, Le Havre	St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1747	Négociant
601	1808	1808	Pajeaud	Pierre Auguste	RC	SI CUBA			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1779	Habitant de Jérémie
602	1811	1823	Pamar	Romain Joseph Constant	VR	NO	EP 1811 1819 1823 VR 1813 1817 AR 1823		Chatillon sur Sambre- et Meuse	Nord	France	1772	Marchand
603	1801	1801	Papiner	Nicolas	EP	NO							Négociant
604	1802	1802	Pardo	Ambrosio	PU	NO			Xeres		Espagne	1768	Peintre
605	1806	1806	Parent	François	CHAR	NO			Mobile	Floride	Floride	1775	
606	1823	1823	Parent	Charles	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	
607	1815	1815	Passage	Auguste	CONC	NO	GLL 1815		Paris	Seine	France	1781	Artiste
608	1802	1812	Pedesclaux	Pierre	PU	NO	PU 1812		S Sebastien		Espagne	1760	Notaire
609	1821	1823	Pedesclaux	Philippe	PU	NO	PU 1821 TB 1821 1822		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	Notaire
610	1828	1828	Pepper	John	TB	NO					Irlande	1798	Commis
611	1827	1827	Peralta	J.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Charpentier
612	1823	1823	Perault	J. B.	PU	NO			Nassau	Bahamas	Bahamas	1794	Marchand
613	1807	1827	Percy	Pierre Noel	VR	NO	VR 1809 1811 1813 1817 EP 1811 1819 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1774	Habitant - Propriétaire
614	1822	1826	Perdreauville	René	TB	NO	LAF 1826		Versailles	Seine-et-Oise	France	1776	Homme de lettres
615	1823	1823	Perey	P. N.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	Propriétaire
616	1819	1829	Perillat	Joseph	PERS	NO	AR 1829		Chambery	Savoie	France	1778	Marchand
617	1808	1808	Pernot	François	RC	SI CUBA		Réunion des Coeurs, Port-au-Prince, Saint-Domingue	Pezenas	Hérault	France	1753	
618	1826	1826	Perrault	M.	LAF	NO						1790	Membre de la Chambre des Représentants
619	1808	1808	Person	Nicolas Jn Fois	RC	SI CUBA			Carhaix	Finistère	France	1774	
620	1829	1829	Pervis	Joseph	AR	NO			Sables d'Olonne (Vendée)	Vendée	France	1781	Marchand
621	1819	1819	Psychaud	Paul Mathias Anatole	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1791	Capitaine au service des États-Unis
622	1821	1828	Psychaud	Anatole P. M. A.	TB	NO	TB 1822 CONC 1828 GLL 1827			Saint-Domingue	Saint-Domingue	1792	Juge de paix - Avocat
623	1828	1828	Psychaud	N.	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1800	Officier de Banque
624	1801	1801	Peyron	Louis	EP	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1760	Tonnellier
625	1812	1812	Peytavin	Auguste	PU	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1784	Planteur
626	1801	1801	Peytavin du Bousquet	Jean Baptiste	EP	NO			St Martin de Castillon	Vaucluse	France	1761	Habitant
627	1795	1801	Peytavin du Prelong	Henry François	EP	NO	EP 1795		St Martin de Castillon	Vaucluse	France	1747	Colonel de dragons

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
628	1823	1823	Pheclan	William	PU	NO					Irlande	1785	Fabricant de savon
629	1827	1827	Philips	Alexander	GLL	NO	GLL 1827						
630	1815	1815	Picena	Pierre	CONC	NO					Italie	1779	Entrepreneur
631	1819	1822	Picetta	Maurice	CONC	NO	CONC 1819 TB 1818 1821 1822		Véral		Italie	1775	Entrepreneur
632	1829	1829	Pichot	Wulfran Adolphe Wenceslas	AR	NO			Bolbec	Seine-Inférieure	France	1799	Avocat
633	1815	1815	Pilié	Joseph jeune	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1787	Ingénieur
634	1823	1827	Pilié	A. L.	EP	NO	EP 1827		La Croix des Bouquets	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1789	Marchand Chapelier
635	1801	1819	Pinard	Jean	EP	NO	EP 1801 1819 VR 1807 1809 1811 1813 1817 PERS 1812 1819		Brain	Loire-Inférieure	France	1769	Maître Tailleur - Marchand - Maître de Pension - Propriétaire
636	1808	1808	Pineau	Pierre	RC	SI CUBA			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1786	
637	1818	1819	Pinson	Jean-Baptiste	CONC	NO	TB 1818		St Marc	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1761	Instituteur
638	1821	1828	Pinson-Pinçon	Félix J. F.	TB	NO	TB 1822 CONC 1828		Aine	Picardie	France	1788	Entrepreneur - Architecte
639	1811	1819	Pinta	Jean Baptiste	EP	NO	EP 1819 PERS 1812 1819		Clamcy	Picardie	France	1769	Marchand Orfèvre
640	1801	1801	Piquery	Pierre	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	Orfèvre
641	1802	1812	Piserot-Pizeros	François J. F.	PU	NO	PU 1812		La Nouvelle-Orléans-Nachitoches	Louisiane	Louisiane	1765	Habitant - Planteur
642	1812	1812	Pitard	Louis-François	PERS	NO			Rennes	Ille-et-Vilaine	France	1764	Marchand
643	1823	1827	Plantevigne	A. J.	EP	NO	EP 1827		Bordeaux	Gironde	France	1793	Négociant - Habitant
644	1823	1827	Plauché	J. B.	PU	NO	GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1786	Courtier en coton
645	1819	1819	Plauché	Antoine	PERS	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1789	Marchand Cordonnier
646	1823	1823	Plicque	Eloi	EP	NO			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Marchand
647	1807	1809	Pluma	Jean	VR	NO	VR 1809		Final	Ligurie	Italie	1775	Négociant
648	1802	1802	Poignand	Joseph Ed	PU	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1772	Bourgeois
649	1802	1802	Porée	Thomas	PU	NO			Louisbourg		Canada	1754	Habitant
650	1819	1819	Portal	Ant fils	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1797	Tailleur
651	1801	1809	Portale-Portal	Nicolas	VR	NO	EP 1801 VR 1809		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1768	Maître Tailleur
652	1827	1827	Poullain	A.	EP	NO			Barneville	Eure	France	1791	Marin
653	1801	1801	Pradine	Noel	EP	NO			Cressard		France	1764	Sellier
654	1819	1819	Prados	Manuel	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1793	Marchand
655	1819	1826	Prados	Joseph	CONC	NO	CONC 1819 TB 1821 1822 LAF 1826		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1787	Marchand - Propriétaire
656	1823	1823	Prud'homme	J. B fils	PU	NO			Natchitoches	Louisiane	Louisiane	1785	
657	1808	1808	Puiès	Jean-Baptiste	RC	SI CUBA			Alby	Tarn	France	1761	
658	1827	1827	Quertier	A.	EP	NO			Havre	Seine-Inférieure	France	1798	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
659	1827	1827	Raimond	C.	EP	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1796	Maçon
660	1827	1827	Ramel	H.	EP	NO					Suisse	1797	Menuisier
661	1822	1826	Ramos	Vincent	TB	NO	LAF 1826 GLL 1822		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1784	Propriétaire à NO
662	1802	1802	Randhal	Thomas	PU	NO			Londres		Angleterre	1761	Négociant
663	1819	1819	Reano	Pierre	CONC	NO			St Ander		Espagne	1791	Négociant
664	1808	1808	Relain	Pierre	RC	SI CUBA			L'île de Ré	Charente-Inférieure	France	1765	Habitant de Saint-Domingue
665	1822	1828	Relf	Samuel	TB	NO	CONC 1828		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1800	Officier de douane - Négociant
666	1806	1827	Renault	Antoine François	CHAR	NO	EP 1823 1827 GLL 1827		Calais	Pas-de-Calais	France	1759	Peintre
667	1819	1819	Renoir	Alexandre	CONC	NO			Tournon	Ardèche	France	1787	Artiste
668	1812	1823	Reynaud	Louis M.	PU	NO	PU 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1785	Négociant - Courtier
669	1827	1827	Reynoir	F.	EP	NO			Cayes-St-Louis	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1801	Menuisier
670	1812	1812	Richard	Charles	PERS	NO			Saint-Germer	Picardie	France	1772	Marchand Tailleur
671	1826	1826	Richard	F.	LAF	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue	1779	Marin
672	1819	1819	Rivarde	J. B.	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1786	Marin
673	1826	1826	Robles	Antonio	LAF	NO			Albenga		Italie	1789	Marchand
674	1811	1823	Roche	Pierre	EP	NO	VR 1813 1817 EP 1810 1823		Lyon	Rhône	France	1768	Imprimeur Libraire
675	1811	1819	Roche	Charles	VR	NO	VR 1813 1817 EP 1811 1819		Lyon	Rhône	France	1776	Imprimeur Libraire
676	1802	1802	Rocheblave	François	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1759	Habitant
677	1819	1819	Rodrigues	Christoval	CONC	NO			Palma	Canaries	Canaries	1776	Marin
678	1822	1822	Rodriguez	C.	TB	NO						1765	
679	1828	1828	Roe	Thomas	CONC	NO					Irlande	1799	Architecte
680	1823	1827	Roffignac	Joseph	EP	NO	TB 1822 EP 1827		Angoulême	Charente	France	1775	Maire de la NO
681	1819	1819	Roger	Pierre-Eloy	CONC	NO			Rouen	Seine-Inférieure	France	1767	Chirurgien dentiste
682	1812	1812	Roger	Jean-Baptiste	PERS	NO			Niort	Poitou	France	1782	Marchand
683	1828	1828	Rogers	J.	CONC	NO				Pennsylvanie	États-Unis	1789	Négociant
684	1828	1828	Roman	T.	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1802	Habitant
685	1806	1806	Roques	Jean	CHAR	NO			Villeneuve		France	1781	Négociant
686	1806	1806	Roques	Pierre	CHAR	NO			Villeneuve		France	1768	Négociant
687	1808	1808	Roulain	Jacques	RC	SI CUBA			Bordeaux	Gironde	France	1778	
688	1817	1817	Roulin	Jacques	VR	NO			Bordeaux	Gironde	France	1781	Maçon
689	1812	1819	Rouly	Jacques	PERS	NO	PERS 1819		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1767	Maître Serrurier
690	1808	1808	Rousseau	Pierre	RC	SI CUBA			Chagné	Saintonge	France	1758	Habitant de Jérémie
691	1823	1827	Rousseau	Pierre-Antoine	PU	NO	GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1788	Officier de la douane
692	1802	1802	Rousseau	Pre	PU	NO			La Tremblade	Charente-Inférieure	France	1752	Officier de Marine
693	1822	1822	Rousseau	N. P. A.	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1787	Propriétaire

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
694	1823	1823	Rousseau	Laurent	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1791	
695	1828	1829	Roux	Jean	TB	NO	AR 1829			Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	Infirmier
696	1826	1826	Rub	J. L.	LAF	NO						1801	Boulangier
697	1812	1819	Sabal	Augustin	PERS	NO	PERS 1819	L'Aménité, Philadelphie	Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1749	Habitant de Saint-Domingue
698	1812	1819	Sacrist	Jean	PERS	NO	PERS 1819		Bergerac	Dordogne	France	1774	Distillateur
699	1812	1812	Sagory	L. M.	PU	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1786	Négociant
700	1819	1819	Sagot	Jean-Baptiste	PERS	NO			Besançon	Doubs	France	1774	Marchand
701	1823	1823	Saint-Amans	Geoffroy	AR	NO							Marchand
702	1808	1808	Saintaraille	Pierre	RC	SI CUBA			Bordeaux	Gironde	France	1763	
703	1811	1811	Salles	Dominique	EP	NO			Bordeaux	Gironde	France	1780	Marin
704	1808	1808	Saltel	Alexandre	RC	SI CUBA			Espalion	Aveyron	France	1774	Négociant
705	1812	1812	Sanches	Joseph	PERS	NO			Cadix		Espagne	1775	Chirurgien
706	1828	1828	Sanderson	A. W.	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	États-Unis	1805	Commis
707	1812	1812	Santo-Domingo	Augustin	PERS	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1748	Habitant de Saint-Domingue
708	1819	1819	Santos	Joseph	CONC	NO			Léon		Espagne	1786	Marchand
709	1802	1802	Sarpy	Jean Baptiste	PU	NO			Fumel	Lot-et-Garonne	France	1762	Négociant
710	1811	1811	Sauro	Mathieu	EP	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1754	Ancien Habitant de l'île de Cuba
711	1819	1819	Sayol Baro	Joseph	CONC	NO			Tarragone		Espagne	1793	Marchand
712	1823	1827	Schreiber	Aphe	EP	NO	EP 1827		Paris	Seine	France	1801	Commis
713	1828	1828	Schultz	C	CONC	NO			Varsovie		Pologne	1771	
714	1812	1812	Segond	J. C.	PU	NO			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1782	Négociant
715	1812	1812	Seguin	Pierre	PERS	NO			Bordeaux	Gironde	France	1772	Constructeur de Batimens
716	1819	1821	Segura	Joseph	CONC	NO	TB 1821		Attakapas	Louisiane	Louisiane	1788	Entrepreneur
717	1819	1819	Sel	Jean-Baptiste	CONC	NO				Saint-Domingue	Saint-Domingue		
718	1815	1819	Serpentini	François	CONC	NO	CONC 1819			Corse	France	1783	Marin - Marchand
719	1819	1819	Serre	Hugues	PERS	NO			Allemont	Dauphiné	France	1778	Marchand
720	1827	1827	Shaumburgh	J. W.	EP	NO			Natchitoches	Louisiane	États-Unis	1805	Négociant
721	1827	1827	Shiff	H. M.	EP	NO			Frankfort		Allemagne	1780	Négociant
722	1795	1795	Siat	Charles	EP	NO			La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1756	Tonnelier
723	1802	1815	Sigur	Laurent	PU	NO	CONC 1815		Chemino	Lorraine	France	1740	Habitant
724	1826	1826	Silva	Bernard	LAF	NO			Porto		Portugal		Dentiste
725	1812	1812	Simpson	William	PU	NO			Savannah	Géorgie	États-Unis	1775	Négociant
726	1828	1828	Skaif	Henry	TB	NO			Liverpool		Angleterre	1802	Marin
727	1815	1815	Smit	E. A.	CONC	NO						1775	Marchand à Baton Rouge
728	1819	1819	Smith	John	CONC	NO							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
729	1802	1812	Sorapuru	Jean-Baptiste	PU	NO	PU 1812		Haspar	Basses-Pyrénées	France	1762	Habitant
730	1812	1812	Soubercaze	Antoine	PERS	NO			Arudy	Basses-Pyrénées	France	1785	Négociant
731	1812	1812	Soubercaze	Pierre	PERS	NO			Arudy	Basses-Pyrénées	France	1783	Négociant
732	1795	1801	Soubie	Jean	EP	NO	EP 1795		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1770	Habitant
733	1802	1827	Soulier-Soulié	Jean	PU	NO	PU 1812 1823 GLL 1827		Roque-Courbe	Tarn	France	1762	Négociant - Recorder au Conseil de Ville
734	1823	1823	Souteyran	Louis Eugène Constantin	EP	NO			Cléry	Loiret	France	1795	Marchand
735	1819	1819	St Cyr	Joseph	EP	NO			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1797	Imprimeur
736	1819	1819	St Cyr	Stanislas Louis	EP	NO			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1795	Orfèvre
737	1826	1826	St Dizier		LAF	NO							
738	1823	1823	St Victor	Victor	PU	NO			Puicasquier	Gers	France	1780	Caissier à la Banque de l'État de la Louisiane
739	1806	1806	St-Avid	Jean	CHAR	NO			Tulle	Limousin	France	1778	Négociant
740	1826	1826	Sterne	Adolphe	LAF	NO			Cologne sur le Rhin		Allemagne	1801	Marchand
741	1823	1827	Sylva	A.	EP	NO	EP 1827		Fayal	Acores	Portugal	1765	Pilote de la Balize
742	1811	1827	Tabouny	Joseph	EP	NO	EP 1819 1823 1827 VR 1813 1817			Malte	Malte	1765	Marchand
743	1811	1811	Tabouny	Antoine	VR	NO				Malte	Malte	1768	Marchand
744	1828	1828	Tala	F	CONC	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1788	
745	1819	1819	Tarrazo	Pedro	CONC	NO			Campeche		Mexique	1799	
746	1828	1828	Tatum	A. B	CONC	NO			Jersey		Jersey	1789	Marin
747	1802	1802	Tessier	Charles	PU	NO			Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	Officier de la Secreterie
748	1829	1829	Thiac	Ainé Jean	AR	NO			Bordeaux	Gironde	France	1777	Forgeron
749	1826	1826	Thielen	John	LAF	NO							
750	1819	1819	Torrens	Gabriel	CONC	NO			Xalapa		Mexique	1795	Ancien Militaire
751	1828	1828	Trabuc	Michel	CONC	NO			Paris	Seine	France	1799	Avocat
752	1802	1802	Tremoulet	Bernard	PU	NO			Mirande	Gers	France	1752	Habitant
753	1802	1823	Tricou	Joseph	PU	NO	PU 1812 1823		Libaros	Hauts-Pyrénées	France	1764	Capitaine de Navire - Négociant
754	1812	1823	Tricou	P. J. fils	PU	NO	PU 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1788	Négociant
755	1808	1808	Trippier	Joseph	RC	SI CUBA			Jérémie	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1757	Habitant de Jérémie
756	1826	1826	Trotreau		LAF	NO							
757	1812	1812	Trouard	Achille	PU	NO			Paris	Seine	France	1763	Planteur
758	1812	1812	Trudeau	René	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1784	Planteur
759	1823	1823	Turegano	P.	EP	NO			Mira Flora de la Sierra		Espagne	1763	Marchand
760	1828	1828	Tuyez	J. P.	CONC	NO			Bordeaux	Gironde	France	1798	Négociant
761	1812	1823	Urquhart	Thomas	PU	NO	PU 1823		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1774	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
762	1812	1812	Urquhart	David	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1778	Négociant
763	1828	1829	Vandegriff	William	TB	NO	AR 1829		New York	New York	États-Unis	1795	Marchand
764	1808	1819	Veron	Jean-Baptiste Grégoire	RC	SI CUBA	PERS 1812 1819		Paris	Seine	France	1772	Habitant de Saint-Domingue
765	1827	1827	Verrier	F.	EP	NO	GLL 1827		Nantes	Loire-Inférieure	France	1783	Négociant
766	1819	1819	Vidale		EP	NO							
767	1822	1828	Vienne	Jacques	TB	NO	CONC 1828 GLL 1827		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1783	Négociant - Courtier
768	1828	1828	Vignaud	Lucien J.	TB	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1802	Horloger
769	1806	1806	Villanueva	Thomas	CHAR	NO			Ténérife	Canaries	Espagne	1759	Habitant
770	1826	1826	Villanueva		LAF	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane		
771	1812	1812	Villeneuve-Leblanc	J.	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1760	Militaire
772	1819	1819	Vinta	Guillaume	PERS	NO			Quercy	Lot	France	1770	Marchand
773	1829	1829	Viosca	Joaquim	AR	NO			Igualda	Catalogne	Espagne	1796	Marchand
774	1812	1812	Visinier	Nicolas Charles	PERS	NO			Fismes	Champagne	France	1766	Maître de langues
775	1812	1812	Visinier	Charles-Félix fils	PERS	NO			Paris	Seine	France	1789	Négociant
776	1821	1821	Vivas	Jean	TB	NO	CONC 1821		Mahon	Baléares	Espagne	1785	Marchand
777	1811	1811	Vrignaud	Joseph	EP	NO			Nantes	Loire-Inférieure	France	1777	Capitaine de Navire
778	1829	1829	Wagner	Louis	AR	NO			Worms	Hesse Darmstad	Allemagne	1794	Marchand
779	1829	1829	Wagner	John	AR	NO			Wurtemberg		Allemagne	1803	Mécanicien
780	1828	1828	Warbeck	J.	CONC	NO			Londres		Angleterre	1794	Infirmier Major de l'Hopital de Charité
781	1802	1802	Watson	Samuel	PU	NO					Irlande	1768	Négociant
782	1802	1802	Wikoff	William	PU	NO			Philadelphie	Pennsylvanie	États-Unis	1770	Négociant
783	1827	1827	Williams	W.	EP	NO			Delgelly		Angleterre	1794	Marin
784	1826	1826	Wiloz	Aimé	LAF	NO			Suisse		Suisse	1797	Marchand
785	1823	1823	Wiltre	Jean Baptiste	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1798	Marchand
786	1807	1809	Wiltz	Jn Baptiste aîné	VR	NO	VR 1809		La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1776	Artiste
787	1823	1823	Wiltz	Valcour	AR	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1802	Marchand
788	1812	1812	Wiltz	L. J. L.	PU	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1772	Planteur
789	1801	1801	Wilz	Eleonov	EP	NO			La Nouvelle-Orléans	Louisiane	Louisiane	1777	Forgeron
790	1815	1819	Youx	Dominique	CONC	NO	CONC 1819		Cette	Hérault	France	1775	Marin - Ancien capitaine de Navire
791	1815	1819	Yves	Jean-Charles	CONC	NO	CONC 1819		Paris	Seine	France	1767	Marchand Tapissier
792	1818	1821	Yves	Nicolas	TB	NO	CONC 1818 TB 1821		Paris	Seine	France	1765	Tapissier
793	1811	1823	Zanico	Jean	EP	NO	RD PERS 1812 VR 1813 EP 1823		Milan		Italie	1751	Maître de Pension
794	1821	1827	Zino	Jacques	TB	NO	EP 1823 1827 TB 1822		Framonra	État de Gènes	Italie	1780	Marchand - Propriétaire

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations Louisiane	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département ou région de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
													re
795	1813	1813	Zumaran	Joseph Angel	VR	NO							Marin

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
1	1809	1809	Abbadie	Lucien	UF	NY							
2	1819	1819	Accosta	Joseph	UF	NY							
3	1822	1822	Accosta	Pierre	UF	NY							
4	1821	1821	Allain	Jacques	UF	NY							
5	1800	1800	Allard	Charles	UF	NY							
6	1815	1815	Alombert	Jean C. Fr	UF	NY							
7	1821	1821	Alvarez	Jose Antonio	UF	NY							
8	1799	1799	Andouain	J. F.	UF	NY							
9	1824	1824	Arcos	Anto Martinez	UF	NY			Prevario		Espagne	1803	Négociant
10	1829	1829	Arnaud	Louis	UF	NY			La Cadière	Var - Gard	France	1801	
11	1797	1797	Arnaud	J.B.	UF	NY							
12	1827	1827	Arnoud	louis	UF	NY							
13	1824	1824	Arnouil	Pierre	UF	NY			Bordeaux	Gironde	France	1792	Négociant
14	1801	1801	Asselin	Charles	UF	NY							
15	1820	1820	B.	E.	UF	NY			Paris	Seine	France	1784	Négociant
16	1823	1823	Bach	Jacques	UF	NY							
17	1797	1798	Bacqué	Jean B.	UF	NY	UF 1798		Cauderto				
18	1797	1806	Baillergeau	Jean Louis	TU	NY	UF 1797		Saumur	Maine-et-Loire	France	1769	Médecin
19	1797	1797	Baillergeau	M. G.	UF	NY							
20	1817	1820	Bailly	Simon	UF	NY	UF 1817		Paris	Seine	France	1789	Négociant
21	1802	1802	Bancel	M. E.	UF	NY							
22	1824	1824	Barbier	Henry	UF	NY			Plusin		France	1795	Teinturier
23	1811	1811	Baron	Pierre Jacques	UF	NY							
24	1815	1815	Barsilay	Alexandre	UF	NY							
25	1798	1798	Bartely	J.	UF	NY							
26	1825	1825	Bassora	Jean	UF	NY							
27	1817	1817	Baton	Augustin	UF	NY							
28	1801	1806	Baumann	Jacob - Joseph	UF	NY	TU 1806		Fribourg		Suisse	1760	Négociant
29	1801	1801	Bayard	J.	UF	NY							
30	1824	1829	Bayaud - Bayoud	Jean	UF	NY	UF 1829		Navarreinx	Basses-Pyrénées	France	1782	Confiseur
31	1810	1810	Beauduc	Joseph Théo	UF	NY							
32	1815	1815	Beaufon	François	UF	NY							
33	1821	1821	Becar	Pierre Joseph	UF	NY							
34	1826	1826	Bellmere	François	UF	NY							
35	1820	1820	Belloc	Amedee	UF	NY			Nantes	Loire-Inférieure	France	1794	Négociant
36	1801	1806	Berault	Charles	UF	NY	TU 1806						
37	1806	1811	Berault	Michel Jean	UF	NY	TU 1806						
38	1801	1801	Bergerac	Jean Julien	UF	NY							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
39	1801	1801	Bertrand	Moral	UF	NY							
40	1825	1825	Betancourt	Bartolomé	UF	NY							
41	1797	1797	Bignon	C. A.	UF	NY			Angoulême	Charente	France	1764	Négociant
42	1824	1829	Binsse	Louis	UF	NY	UF 1829		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1771	Artiste
43	1797	1829	Blenon	Antoine	TU	NY	TU 1810 1812 UF 1797 1820 1824 1829	L'Aménité, Philadelphie	Sens	Yonne	France	1759	Pharmacien - Rentier
44	1799	1799	Blois	J.	UF	NY							
45	1804	1804	Boisset	Michel	UF	NY							
46	1804	1804	Boisson	Victor	UF	NY							
47	1797	1797	Bonamy	A.	UF	NY							
48	1818	1820	Bonichon	Benoit	UF	NY	UF 1818		Lyon	Rhône	France	1770	Passementier
49	1824	1824	Bordas	Elis - Elie	UF	NY			Saint Yrieix	Haute-Vienne	France	1776	Cafetier
50	1806	1806	Bordas	Marc	TU	NY	UF 1806		Rions	Gironde	France	1772	Négociant de Saint-Domingue
51	1819	1819	Bordier	Étienne	UF	NY							
52	1799	1806	Borduzat	Antoine	TU	NY	UF 1799		Vic en Bigorre	Hautes-Pyrénées	France	1766	Négociant de Saint-Domingue
53	1807	1820	Bouchaud	Joseph	TU	NY	UF 1807 1820		Nantes	Loire-Inférieure	France	1782	Négociant
54	1807	1807	Bouland	Stéphen	UF	NY							
55	1820	1820	Boulard	Étienne	UF	NY							
56	1821	1821	Bourgeois	Ainé	UF	NY							
57	1811	1811	Bournos	Louis Théodore	UF	NY							
58	1828	1829	Bourquin	Félicien	UF	NY	UF 1828		Renan		Suisse	1802	
59	1814	1814	Bouthoux	Jean Baptiste	UF	NY							
60	1801	1801	Bouvier	Jean-Jacques	UF	NY							
61	1825	1825	Bouyéc	Antoine	UF	NY							
62	1804	1804	Boyt	George	UF	NY							
63	1806	1806	Bramson	Étienne Jean	TU	NY	SINC 1806		Berlin		Allemagne	1777	Négociant
64	1802	1802	Brandès	Jean-François	UF	NY							
65	1803	1803	Brière	Louis	UF	NY							
66	1799	1799	Brinck	Abraham	UF	NY							
67	1818	1818	Brisson	Pierre François	UF	NY							
68	1821	1821	Burckles	Emmanuel	UF	NY							
69	1813	1813	Cabrerros	Francesco	UF	NY							
70	1806	1806	Caille	François	UF	NY							
71	1810	1810	Callet	Jean	UF	NY							
72	1803	1803	Carlson	Hans	UF	NY							
73	1820	1820	Carret	Joseph	UF	NY			Barcelone	Catalogne	Espagne	1791	Négociant
74	1803	1803	Castaing	Pierre	UF	NY							
75	1811	1811	Castellione	Marcelino	UF	NY							
76	1821	1821	Castello des Juan Grandi		UF	NY							
77	1822	1822	Castelaz	André Nicolas	UF	NY							
78	1811	1811	Castillon	Francesco	UF	NY							
79	1820	1821	Castro	Henry	UF	NY	UF 1820		Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1784	Négociant
80	1797	1797	Caussy	André	UF	NY			Nîmes	Gard	France	1755	Marchand Charpentier

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
81	1809	1809	Cazamajor	Vincent	UF	NY							
82	1821	1824	Cazeaux	Jean Baptiste	UF	NY			Barbaste	Lot-et-Garonne	France	1787	Négociant
83	1809	1809	Cazenove	John	UF	NY							
84	1805	1805	Chadaïne	Daniel	UF	NY							
85	1797	1806	Chalon d'Ayral	Pierre	TU	NY	UF 1797	L Union du St Esprit et L'Unanimité, Petit Goave, Saint-Domingue, Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue, transférée à New York	St Nicholas de la Grave	Tarn et Garonne	France	1742	Greffier à Saint-Domingue - Officier de milice et habitant
86	1818	1818	Chapuy	Jean Baptiste	UF	NY							
87	1803	1803	Château	Jean	UF	NY							
88	1811	1829	Chaudron	Jean Simon	UF	NY	UF 1811 1829		Vignory	Haute-Marne	France	1759	Propriétaire
89	1821	1821	Chazournes	Félix	UF	NY							
90	1806	1806	Chemison Lassaigne	Bertrand	TU	NY			Rochechouars	Haute-Vienne	France	1770	Chimiste
91	1798	1798	Chevalier	Joseph Henri	UF	NY							
92	1800	1800	Chiapella	C.	UF	NY							
93	1818	1818	Clavé	Jean	UF	NY							
94	1802	1802	Cochois	Jean	UF	NY							
95	1819	1820	Collet	Joseph	UF	NY	UF 1819		St Germain de la Coudre	Orne	France	1773	Hotelier
96	1802	1802	Conforto	J.	UF	NY							
97	1815	1815	Contesse	Henry	UF	NY							
98	1802	1802	Cook	Archibald	UF	NY							
99	1813	1829	Correya - Correja	Jean - Juan Antonio	UF	NY	UF 1813 1829		Lisbonne		Portugal	1788	Capitaine de Navire
100	1806	1806	Cortes	J. O. P.	TU	NY			Alicante		Espagne	1770	Négociant
101	1814	1814	Cortily	Auguste	UF	NY							
102	1821	1821	Costa Diego	Antonio	UF	NY							
103	1821	1821	Costar	Henry	UF	NY							
104	1812	1812	Cotellier-Rodier	Pierre	TU	NY			Lunel	Hérault	France	1772	Bijoutier
105	1824	1829	Cotte	Pierre	UF	NY	UF 1829		Dunkerque	Nord	France	1782	Confiseur
106	1824	1824	Couderc	Charles	UF	NY			Bordeaux	Gironde	France	1795	Ex Officier français
107	1809	1812	Cougnacq	Jean-Baptiste	TU	NY	UF 1809 TU 1812		St Martin Isle de Rhé	Charente-Inférieure	France	1753	Chirurgien
108	1806	1806	Cougouilhe	François Alexandre	TU	NY	SINC 1806		Bazas	Gironde	France	1773	Négociant
109	1797	1806	Courbes	Julien Cyprien	TU	NY	UF 1797	Grande Loge provinciale de Saint-Domingue, transférée à New York	Pontarlier	Doubs	France	1765	Chirurgien Major - Habitant à Saint-Domingue - Médecin de Saint-Domingue
110	1824	1824	Courrier	Joseph	UF	NY			Chambéry	Savoie	Savoie	1778	Négociant
111	1806	1806	Court	François Antoine	UF	NY							
112	1807	1807	Cozant	J.	UF	NY							
113	1808	1808	Crassous	Dominique	UF	NY							
114	1824	1824	Crevelin - Crevolin	Henry	UF	NY			Apt	Vaucluse	France	1791	Négociant
115	1808	1808	Cromwell	John	UF	NY							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
116	1811	1811	D'Anglade	Jean	UF	NY							
117	1810	1810	D'Anholme	François G.	UF	NY							
118	1800	1800	D'Anzas	Louis D.	UF	NY							
119	1798	1798	D'Ecou	François	UF	NY							
120	1800	1800	D'Elpine	Perrin	UF	NY							
121	1800	1800	D'Hanache		UF	NY							
122	1797	1824	D'Olives	Guillaume	TU	NY	UF 1797 1824		Bordeaux	Gironde	France	1758	Négociant de Saint-Domingue
123	1811	1811	Dages	Domenico	UF	NY							
124	1812	1812	Daney	J.	UF	NY							
125	1797	1806	Darracq	Bernard Jean B.	TU	NY	UF 1797		Dax	Landes	France	1752	Avocat de Saint-Domingue
126	1812	1812	Daupley de l'Epinau		UF	NY							
127	1800	1800	Davis	John	UF	NY							
128	1825	1829	Dazet	Jean	UF	NY	UF 1825		Cavanae	Aude	France	1792	
129	1819	1820	De Armas	Manuel	UF	NY	UF 1819		Ténérife	Canaries	Espagne	1777	Négociant
130	1798	1798	De Barras	C.	UF	NY							
131	1805	1805	De Bonse	Louis F. Paul	UF	NY							
132	1799	1799	De Caroudefez	A. O.	UF	NY							
133	1819	1819	De Contades	Jules G	UF	NY							
134	1806	1806	De Florimont	Charles André Henneberg	UF	NY							
135	1826	1826	De Giglio	Carlo Ludovico	UF	NY							
136	1800	1800	De Guéramond Morel		UF	NY							
137	1821	1821	De Hart	Michel	UF	NY							
138	1810	1810	De Ibarrèche	Pio	UF	NY							
139	1798	1798	De l'Escluse		UF	NY							
140	1817	1817	De la Oya	Fernando	UF	NY							
141	1797	1797	De la Tourette		UF	NY							
142	1826	1829	De Lalande /Delalande	Frédéric	UF	NY	UF 1826		Dieppe	Seine-Inférieure	France	1797	
143	1814	1824	De Latour Jussommes - Jousseaux	Louis A.	UF	NY	UF 1814		Paris	Seine	France	1787	Marchand Plumassier
144	1829	1829	De Launay	George Alex	UF	NY			Meudon	Seine et Oise	France	1791	
145	1825	1829	De Loynes	George	UF	NY	UF 1825		Nantes	Loire-Inférieure	France	1798	
146	1813	1820	De Montaigu /Demontaigue	Albert	UF	NY	UF 1813		Jacmel	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1792	Chapelier
147	1819	1820	De Olarra/De Olava	Augustin	UF	NY	UF 1819		Bilbao		Espagne	1782	Négociant
148	1797	1797	De Raadt	A.	UF	NY							
149	1806	1806	De Saullès	Louis	TU	NY			Neufchâtel		Suisse	1773	Négociant de Demerary
150	1801	1801	De Ste Croix		UF	NY							
151	1801	1801	Debé	Pierre	UF	NY							
152	1806	1806	Decaren-dessert	Alexis Odo	TU	NY	UF 1805		Vesoul	Haute-Saône	France	1767	Ancien Major d'Infanterie
153	1801	1806	Decerf	Sebastien	TU	NY	UF 1801		Toul	Meurthe-et-Moselle	France	1768	Négociant
154	1819	1820	Dehart - De Hart	Andre Meyer	UF	NY	UF 1819						Joaillier
155	1807	1807	Delaunay	John	TU	NY	UF 1807						

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
156	1826	1826	DeLaunay	George Alex	UF	NY							
157	1823	1823	Delevaque	Stanislas	UF	NY							
158	1819	1819	Delgado	Benito	UF	NY							
159	1797	1797	Delmas	G. A.	UF	NY							
160	1821	1821	Demos	Domingo	UF	NY							
161	1809	1809	Denux	Giraud	UF	NY							
162	1801	1806	Des Rieux	Messing	TU	NY	UF 1801		Lyon	Rhône	France	1769	Négociant
163	1812	1812	Descoubet	Louis	UF	NY							
164	1806	1810	Desdoity	Jean-Baptiste	TU	NY	TU 1810	Holland Lodge, New York	St Malo	Ille-et-Vilaine	France	1760	Négociant de Saint-Domingue
165	1798	1798	Desfeuilles	J. M.	UF	NY							
166	1805	1805	Dessaules	Louis	UF	NY							
167	1811	1820	Dessommes	Philipe	UF	NY	UF 1811		Nantes	Loire-Inférieure	France	1782	Négociant
168	1818	1818	Deurer	Ernest	UF	NY							
169	1814	1820	Dias	Lopes - Lopez Alexis	UF	NY	UF 1814		Bordeaux	Gironde	France	1796	Négociant
170	1798	1798	Dias	Lopez Joseph	UF	NY							
171	1802	1802	Dietrich	Michel	UF	NY							
172	1804	1804	Dihins	Michel	UF	NY							
173	1798	1798	Dollet	N.	UF	NY							
174	1825	1829	Doncourt	Joseph	UF	NY	UF 1825		Paris	Seine	France	1796	
175	1820	1820	Drach	Simon	UF	NY							
176	1805	1805	Du Bois	William	UF	NY							
177	1804	1804	Du Planty	P.	UF	NY							
178	1804	1804	Du Saulchoy	François P.	UF	NY							
179	1809	1812	Dubayle	Pierre	TU	NY	UF 1809 TU 1812		Bayonne - Tartas	Basses-Pyrénées - Landes	France	1782	Instituteur - Professeur
180	1807	1807	Dubourg	John	UF	NY							
181	1800	1800	Ducaze	J.	UF	NY							
182	1800	1800	Ducos	François	UF	NY							
183	1814	1814	Dufour	Jean	UF	NY							
184	1818	1818	Dukenet	Pierre	UF	NY							
185	1797	1797	Dukoa	J.	UF	NY			Bordeaux	Gironde	France	1752	Habitant
186	1816	1816	Duluc	Louis Philippe	UF	NY							
187	1810	1810	Dumas	Pierre	UF	NY							
188	1800	1800	Dumont	J. B	UF	NY							
189	1799	1799	Dupan	J.	UF	NY							
190	1821	1821	Dupasquier	Alphonse	UF	NY							
191	1826	1829	Duperret	Louis Constant	UF	NY	UF 1826		Brévine		Suisse	1797	
192	1806	1806	Dupeyrat	Pierre Adrien	TU	NY		Réunion des Coeurs Sincères, Cayes, Saint-Domingue	Bordeaux	Gironde	France	1742	Négociant de Saint-Domingue
193	1807	1807	Dupeyrat	Guillaume A.	UF	NY							
194	1797	1797	Duplan	D.	UF	NY							
195	1819	1819	Duplessis	François	UF	NY							
196	1804	1804	Dupont de Nemours	V.	UF	NY							
197	1806	1806	Dupotet		TU	NY	RCFA 1800						
198	1797	1797	Dupoy	Jean	UF	NY	RCFA 1800		Mure(s)	Haute-	France	1770	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
										Savoie			
199	1800	1806	Duprat	François	TU	NY	UF 1800		St Pierre	Martinique	Martinique	1773	Dentiste
200	1824	1824	Duprat	Joseph	UF	NY			Bordeaux	Gironde	France	1784	Professeur de Langue
201	1823	1829	Duprat	Justin	UF	NY	UF 1823		Bordeaux	Gironde	France	1791	
202	1809	1809	Duprat	Antoine	UF	NY							
203	1814	1820	Dupuy	Jean Baptiste	UF	NY	UF 1814		Bordeaux	Gironde	France	1774	Confiseur
204	1816	1816	Duquesney	Pierre	UF	NY							
205	1825	1829	Duran	Adrien	UF	NY	UF 1825		Toulouse	Haute-Garonne	France	1790	
206	1798	1798	Durand	James B.	UF	NY							
207	1803	1803	Durand	J. M.	UF	NY							
208	1826	1829	Durando	Paul Picard	UF	NY	UF 1826		Pointe-à-Pitre	Guadeloupe	Guadeloupe	1786	
209	1803	1803	Duré	Joseph	UF	NY							
210	1800	1800	Duverdier de la Sorinière		UF	NY							
211	1806	1806	Egémann	Simon	UF	NY							
212	1818	1824	Ellion	Michel	UF	NY	UF1818 1824		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1753	Menuisier
213	1804	1806	Emmonet - Emonet	Henry	TU	NY	UF 1804		Baudry	Neufchatel	Suisse	1773	Négociant
214	1802	1802	Engelbrecht	Jean	UF	NY							
215	1810	1810	Epervielle	Baptiste Félix	UF	NY							
216	1816	1816	Escadon	Dominique	UF	NY							
217	1806	1806	Escot	Jean Pierre	UF	NY							
218	1820	1820	Espada	Joseph Michel	UF	NY							
219	1818	1818	Esswein	Théo Guillaume	UF	NY							
220	1811	1811	Estabella	Jean Ildefonso	UF	NY							
221	1820	1820	Étienne	Denis	UF	NY			Paris	Seine	France	1786	Artiste
222	1812	1812	Faure	Jean Pierre	UF	NY							
223	1822	1822	Fenochio	Juan	UF	NY							
224	1798	1806	Ferrien - Ferrier	Jean Félix	TU	NY	UF 1798		St Fer de Calaman			1763	Avocat de Saint-Domingue
225	1806	1829	Ferriere	Pierre	UF	NY	UF 1829		Potterie		France	1771	Négociant
226	1816	1820	Feuillet	Alexandre Guillaume	UF	NY	UF 1816		Le Havre	Seine-Inférieure	France	1788	Négociant
227	1816	1816	Figuères	Alexandre	UF	NY							
228	1803	1803	Fiquet	Jean-Baptiste	UF	NY							
229	1805	1805	Flandin	Pierre O.	UF	NY							
230	1800	1800	Fleury	P.	UF	NY							
231	1806	1806	Fossat	Joseph	UF	NY							
232	1798	1806	Fourcroy - Fourcroi	C. L.	TU	NY	UF 1798						
233	1805	1805	Fournier	Hubert	UF	NY							
234	1819	1819	Fourtanier	Joseph	UF	NY							
235	1797	1797	Francisquy	J. B.	UF	NY			Lucques		Italie	1763	
236	1810	1810	Frasse	Henri Frédéric	UF	NY							
237	1824	1824	Frigiere	T.	UF	NY		L'Harmonie, St Pierre, Martinique	St Pierre	Martinique	France	1770	Avocat
238	1807	1807	Frigière	Joseph	UF	NY							
239	1798	1798	Furtado	Jacob	UF	NY							
240	1798	1812	Gaétan	Auguste	TU	NY	UF 1798 TU 1810 1812		Bordeaux	Gironde	France	1766	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
241	1805	1805	Gagne	François	UF	NY							
242	1806	1806	Galland		TU	NY							
243	1824	1829	Gallis	Joseph	UF	NY	UF 1829		Anvers	Belgique	Belgique	1794	Perruquier
244	1820	1824	Garnier	Charles	UF	NY	UF 1824		Pérouges	Ain	France	1782	Négociant
245	1802	1802	Garnier	A.	UF	NY							
246	1809	1809	Garnier	Jean	UF	NY							
247	1799	1829	Garoute	Jean Pierre	TU	NY	UF 1799 UF 1820 1824 1829		Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1768	Négociant - Imprimeur
248	1809	1810	Gaudry	Jean-Baptiste	TU	NY	UF 1809		Bordeaux	Gironde	France	1781	Distillateur
249	1798	1798	Gaullard	J.	UF	NY							
250	1805	1805	Gautier	Jean Baptiste	UF	NY							
251	1805	1820	Gentil	Pierre François	UF	NY	UF 1805		Caudebec	Seine-Inférieure	France	1778	Artiste
252	1812	1812	Geraud	Claude François	UF	NY							
253	1797	1797	Gilbert	J.	UF	NY			Rosny	Seine	France	1769	Négociant
254	1804	1804	Gimbrède	F.	UF	NY							
255	1821	1829	Girard	Pierre	UF	NY	UF 1821 1829		Paris	Seine	France	1782	Négociant
256	1805	1805	Girardin	C. M.	UF	NY							
257	1818	1818	Gomez	Grégoire	UF	NY							
258	1797	1797	Goumois	Pierre	UF	NY			Meïma			1756	Marchand Charpentier
259	1806	1806	Gourgas	Jn, Jacques Joseph	TU	NY	UF 1806		Genève		Suisse	1777	Négociant
260	1807	1807	Gourgas	Johanny	UF	NY							
261	1824	1829	Grillet	Louis	UF	NY	UF 1829		Paris	Seine	France	1792	Menuisier
262	1806	1806	Guenin		TU	NY							
263	1814	1814	Gueuver	Maurice	UF	NY							
264	1827	1827	Guigou	August Alex	UF	NY							
265	1815	1815	Guinand	Jules	UF	NY							
266	1806	1806	Guttierez	Pietro	UF	NY							
267	1806	1806	Hacquet		TU	NY							
268	1825	1829	Halle	François Louis	UF	NY	UF 1825		Paris	Seine	France	1794	
269	1818	1818	Hartz	Edward	UF	NY							
270	1805	1805	Hélin	C. J.	UF	NY							
271	1805	1805	Helvété	François	UF	NY							
272	1820	1820	Henriquez	Louis Benjamin	UF	NY			Bayonne	Basses-Pyrénées	France	1785	Négociant
273	1806	1806	Hétier		TU	NY							
274	1807	1807	Hofman	James H.	UF	NY							
275	1798	1798	Housten	Reymond	UF	NY							
276	1805	1806	Howe	Joseph	TU	NY	UF 1805		Londres		Angleterre	1767	Négociant
277	1819	1820	Huder	Louis Xavier	UF	NY	UF 1819		Strasbourg	Bas-Rhin	France	1796	Négociant
278	1797	1806	Huet de la Chelle	Louis	TU	NY	UF 1797 RCFA 1800	Souv Chapitre Provincial, Saint-Domingue	Paris	Seine	France	1745	Ancien Sénéchal et lieutenant d'amirauté au Petit Goave, Saint-Domingue
279	1806	1806	Huguet	Jean	UF	NY							
280	1799	1799	Hurtel	J.	UF	NY							
281	1815	1820	Hurtus	Stanislas	UF	NY	UF 1815		Rangevaux	Moselle	France	1775	Négociant

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
282	1810	1812	Hyde Neuville	Guillaume	TU	NY	TU 1812		CHAR sur Loire	Nièvre	France	1776	Rentier
283	1806	1806	Icard	Jacques R.	UF	NY							
284	1818	1818	Itzel	Joachim Henry	UF	NY							
285	1818	1820	Jacquelin	Jean Michel	UF	NY	UF 1818		Rouen	Seine-Inférieure	France	1790	Négociant
286	1819	1820	Jacquemont	Frederic	UF	NY	UF 1819		Paris	Seine	France	1799	Négociant
287	1806	1806	Jastram	Gabriel	TU	NY			St Pierre	Martinique	Martinique	1762	Habitant de Saint-Domingue
288	1805	1805	Jourdain	William	UF	NY							
289	1798	1798	Jumel	Étienne	UF	NY							
290	1802	1802	Kochler	Frederick	UF	NY							
291	1823	1823	Kruger	Louis Auguste	UF	NY							
292	1801	1801	La Bourdette		UF	NY							
293	1805	1805	La Carrière	Auguste	UF	NY							
294	1801	1801	La Chapelle	Célestin	UF	NY							
295	1800	1800	La Salinière		UF	NY							
296	1812	1812	Labarbe	C.	TU	NY			Cachousin			1770	Médecin
297	1797	1797	Labouise - Labouisse	J. J.	UF	NY			Pastureau			1765	Négociant
298	1824	1824	Lacour	Honoré Joseph	UF	NY							
299	1822	1822	Ladeveze	Raymond	UF	NY							
300	1798	1798	Laffiteau	P.	UF	NY							
301	1824	1824	Lagarde	Beauclos	UF	NY			Paris	Seine	France	1794	Négociant
302	1824	1829	Lagrange - Thomasseau	Jean Gabriel	UF	NY	UF 1829		Paris	Seine	France	1802	Epicier
303	1820	1820	Laisne - Laisné	Hypolite	UF	NY			Paris	Seine	France	1788	Négociant
304	1824	1824	Lanneau	François	UF	NY			Dijon	Côte d'Or	France	1761	Couvreur
305	1797	1797	Lannuyer - Lannuyer	A. G	UF	NY							Confiseur
306	1801	1801	Lanscy	Louis	UF	NY							
307	1806	1806	Larguier	Isidore	UF	NY							
308	1805	1805	Lartigue	Louis J.	UF	NY							
309	1805	1805	Lassaigne	B. C.	UF	NY							
310	1801	1801	Lasseron	Charles	UF	NY							
311	1798	1798	Le Berton	J.	UF	NY							
312	1800	1800	Le Comte	J.	UF	NY							
313	1798	1798	Le Foulon	F.	UF	NY							
314	1797	1797	Le Tellier	J.	UF	NY							
315	1797	1806	Lebeaupin - Lesbeaupin	René	TU	NY	UF 1797		Rennes	Ille-et-Vilaine	France	1753	Médecin de Saint-Domingue
316	1798	1798	Lebrun	F.	UF	NY							
317	1812	1812	Lebrun	Victor	UF	NY							
318	1801	1801	Lecanu	David Salomé	UF	NY							
319	1824	1824	Lecour	Honoré Joseph	UF	NY			Mers	Indre	France	1772	Boulangier
320	1815	1815	Ledentu	Alexandre	UF	NY							
321	1804	1804	Ledet	E. M.	UF	NY							
322	1797	1806	Lefevre	François Noel	TU	NY	UF 1797		Chesnay - Epernay	Ile de France	France	1750	Habitant de Saint-Domingue
323	1816	1816	Legal	Gabriel	UF	NY							
324	1811	1811	Legrand	Jacques F.	UF	NY							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
325	1798	1798	Legras	Jean	UF	NY							
326	1803	1803	Lemaire	J.	UF	NY							
327	1821	1821	Lemaure	Félix	UF	NY							
328	1812	1812	Lemerle	Thomas	TU	NY			Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe	1768	Propriétaire
329	1800	1800	Lentz	Isaac L.	UF	NY							
330	1816	1816	Lépine	René	UF	NY							
331	1798	1798	Leroger	J. C.	UF	NY							
332	1797	1797	Lesbeaupine	Henry	UF	NY							
333	1802	1802	Lestrade	François Ignace	UF	NY		Les Frères Réunis, Cap-Français, Saint-Domingue	Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1755	Marchand - Négociant
334	1817	1817	Lété	Nicolas	UF	NY							
335	1825	1825	Levéé	François	UF	NY							
336	1826	1829	Levicomte	Pierre	UF	NY	UF 1826		Caen	Normandie	France	1780	
337	1797	1797	Liancourt	J. Étienne	UF	NY			Paris	Seine	France	1764	Bijoutier
338	1797	1797	Lombrière - Lombrier	J.	UF	NY						1758	Habitant
339	1813	1813	Lorentc	Joseph	UF	NY							
340	1798	1798	Loyet	J. B.	UF	NY							
341	1800	1800	Lynch	Simon	UF	NY							
342	1820	1820	Magnin	David	UF	NY			Genève		Suisse	1777	Horloger
343	1799	1812	Majastre	Guillaume-William	TU	NY	UF 1799 TU 1812		Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1770	Négociant
344	1810	1810	Malard	Pierre	UF	NY							
345	1824	1824	Malbouche	Eugène	UF	NY			Castres	Tarn	France	1797	Lithographe
346	1827	1829	Mallet	Jeannin	UF	NY	UF 1827		Cannet		France	1800	
347	1824	1824	Mallet - Mallet d'Estaignes	François Destaing	UF	NY			Besançon	Doubs	France	1782	Professeur de Danse
348	1819	1819	Manero	Juan	UF	NY							
349	1824	1829	Maniort	Jean	UF	NY	UF 1829		Pecorinde - Peyrhorade	Landes	France	1796	Perruquier
350	1822	1822	Mantin	Martin	UF	NY							
351	1798	1798	Marin	M. R.	UF	NY							
352	1804	1804	Martignac	Joseph	UF	NY							
353	1806	1806	Martin	Joseph Auguste	TU	NY			Couloubrière	Var	France	1767	Médecin
354	1818	1829	Martinet	Pierre Louis	UF	NY	UF 1818 1824 1829		Cayes	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1790	Bijoutier
355	1826	1829	Mathey	Louis Junot	UF	NY	UF 1826		Lode		Suisse	1795	
356	1804	1804	Mathon	Julien	UF	NY							
357	1817	1817	Maugaul	Rafaël	UF	NY							
358	1811	1811	Mazzy	A.	UF	NY							
359	1821	1821	McGillendy	John Pat	UF	NY							
360	1827	1829	Mellaerts	Guillaume	UF	NY	UF 1827		Tirlemont	Meurthe-et-Moselle	France	1798	
361	1820	1820	Mendietta	Antonio	UF	NY							
362	1823	1823	Merle	Guillaume	UF	NY							
363	1806	1829	Metayer - Mestayer	Benjamin	UF	NY	UF 1824 1829		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1773	Mécanicien
364	1798	1798	Metzler	J.	UF	NY							
365	1820	1820	Michard	Joseph	UF	NY			Seyssel	Savoie	France	1790	Négociant
366	1811	1824	Million	Theodore Étienne	UF	NY	UF 1811 1824		Monceaux	Seine et Oise	France	1779	Maître Tailleur
367	1826	1829	Millon	Pierre	UF	NY	UF 1826		Loudun	Vienne	France	1789	

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
368	1806	1806	Missilier	Louis	TU	NY		Royal Arch, New York	Naples		Italie	1766	Négociant
369	1812	1812	Moinel	François	UF	NY							
370	1806	1806	Monnier	Charles Valérien	TU	NY	UF 1806		Vallerias		Espagne	1756	Habitant de Saint-Domingue
371	1810	1810	Montama	Pierre	UF	NY							
372	1800	1806	Morancy	Alexandre	TU	NY	UF 1800		La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1748	Ingénieur
373	1804	1804	Moranges	Jacques	UF	NY							
374	1819	1820	Morel	Louis	UF	NY	UF 1819		Loudehac	Côtes d'Armor	France	1791	Négociant
375	1802	1812	Moret	Antoine Louis	TU	NY	SINC 1806 UF 1802 TU 1810 1812		Paris	Seine	France	1754	Négociant de Saint-Domingue
376	1822	1822	Mortemart	Joseph	UF	NY							
377	1800	1806	Mote t- Mottet	C. A. L.	TU	NY	UF 1800		Versailles	Ile de France	France	1767	Officier de Marine
378	1797	1797	Mugnies /Mugnié	H. J.	UF	NY			Dijon	Côte d'Or	France	1757	Marchand Tailleur
379	1813	1813	Munos	Nicolas	UF	NY							
380	1822	1822	Munos del Toro	Francisco	UF	NY							
381	1806	1806	Nairac	Pierre	TU	NY		L'Aménité, Philadelphie	La Rochelle	Charente-Inférieure	France	1762	Négociant de Saint-Domingue
382	1802	1802	Navas	J.	UF	NY							
383	1825	1825	Nepomucène	J.	UF	NY							
384	1799	1799	Noël	Louis Guillaume	UF	NY							
385	1819	1819	Olivella	Raphaelo	UF	NY							
386	1814	1814	Oramus	Jose Maria	UF	NY							
387	1804	1804	Orsel	Jean André	UF	NY							
388	1806	1806	Orsel	Anthony	UF	NY							
389	1797	1797	Ostin	J.	UF	NY			Maco			1763	Marchand Tonnelier
390	1815	1815	Othon	Bernard	UF	NY							
391	1811	1811	Oudin	François	UF	NY							
392	1801	1801	Padirac	Jean-Louis	UF	NY							
393	1797	1797	Palide	R.	UF	NY			Bordeaux	Gironde	France	1772	Marchand Tonnelier
394	1812	1812	Pantou	Jean	UF	NY							
395	1800	1800	Papin	Auguste	UF	NY							
396	1799	1799	Parage	Henri	UF	NY							
397	1817	1824	Pardesus - Pardessus	René André	UF	NY	UF 1817		Vandome	Loir et Cher	France	1783	Marchand Cordonnier
398	1806	1806	Pardo	J. Lopez	UF	NY							
399	1797	1797	Parisont - Parisot	Jean C.	UF	NY			Romont	Vosges	France	1763	Imprimeur
400	1824	1824	Parquet	François	UF	NY			Le Havre	Seine-Inférieure	France	1776	Négociant
401	1802	1802	Paté	Rodriguez	UF	NY							
402	1802	1802	Pattey	Mathieu	UF	NY							
403	1825	1829	Pavie	Charles	UF	NY	UF 1825		Cap-Français	Saint-Domingue	Saint-Domingue	1776	
404	1797	1797	Pécard	Henry E.	UF	NY			Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1774	Négociant
405	1824	1824	Pelletier	Valentin	UF	NY			Orleans	Loiret	France	1782	Raffineur
406	1817	1820	Peltier	Felix	UF	NY	UF 1817		Delongue		France	1792	Négociant
407	1819	1819	Penna	Joaquin	UF	NY							
408	1806	1806	Pepin	Augustin	TU	NY			Pont Audemer	Eure	France	1761	Négociant de Saint-

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
													Domingue
409	1816	1816	Pepin	Claude Hubert Ch.	UF	NY							
410	1800	1800	Pérait	A. P.	UF	NY							
411	1820	1820	Perdiguer	Jean	UF	NY							
412	1810	1810	Perilliat	François	UF	NY							
413	1800	1800	Perot	George J.	UF	NY							
414	1809	1829	Perret	Auguste	TU	NY	UF 1809 TU 1812 UF 1824 1829		Sugere	Neufchatel	Suisse	1782	Artiste - Bijoutier
415	1809	1809	Perrossier	Vincelas J.	UF	NY							
416	1822	1824	Perrot	Jean Baptiste	UF	NY	UF 1822		Vernoux	Ain	France	1792	Négociant
417	1823	1823	Petit	Isidore Alexandre	UF	NY							
418	1824	1829	Philip - Philippe	François Thomas	UF	NY	UF 1829		Valensole	Alpes de Haute Provence	France	1786	Marchand Coiffeur
419	1810	1810	Philipasse	Augustin	UF	NY							
420	1818	1818	Pillero	Pierre	UF	NY							
421	1800	1800	Pinson	Charles	UF	NY							
422	1817	1824	Pinta	Jean Baptiste	UF	NY	UF 1817	La Persévérance, La Nouvelle- Orléans			France	1768	Marchand Orfèvre
423	1815	1815	Pisanny	André	UF	NY							
424	1823	1829	Pitou - Pison	Spire	UF	NY	UF 1823 1829		Fontenay sous bois	Seine	France	1795	Décorateur
425	1826	1829	Porcher	Jean-Baptiste	UF	NY	UF 1826		Cherbourg	Manche	France	1797	
426	1807	1820	Pothier	Simon	UF	NY	UF 1807		Cap-Français	Saint- Domingue	Saint- Domingue	1757	
427	1805	1805	Preaud	Charles	UF	NY							
428	1802	1802	Préval	Pierre	UF	NY							
429	1800	1800	Prévost	L.	UF	NY							
430	1806	1806	Prignet		TU	NY							
431	1816	1816	Proust	Henry	UF	NY							
432	1820	1821	Raby	Jean Jacques	UF	NY	UF 1820		Caen	Calvados	France	1791	Négociant
433	1826	1829	Ramseyer	Jean	UF	NY	UF 1826		Lode		Suisse	1800	
434	1799	1806	Redon	Paul	TU	NY	UF 1799		Castelnaudary	Aude	France	1764	Habitant de Saint- Domingue
435	1797	1806	Renault	A. P. F.	TU	NY	UF 1797	Grande Loge Principale de Saint- Domingue, transférée à New York	Calais	Pas-de- Calais	France	1759	Peintre /Dessinateu r
436	1804	1804	Rey	Gabriel Louis	UF	NY							
437	1811	1811	Riba	Iacinto	UF	NY							
438	1828	1829	Ricard	Jean-Baptiste	UF	NY	UF 1828		Toul	Meurthe-et- Moselle	France	1794	
439	1825	1829	Ricardi	Pascal	UF	NY	UF 1825		Rivera		Italie	1790	
440	1803	1803	Richard	Étienne	UF	NY							
441	1804	1804	Richard	Gaspard	UF	NY							
442	1805	1805	Riche	S. F.	UF	NY							
443	1826	1829	Robert	Frédéric Louis	UF	NY	UF 1826		Ponts		Suisse	1799	
444	1809	1810	Rodier	Pierre C.	TU	NY	UF 1809		Lunel	Hérault	France	1773	Bijoutier
445	1822	1822	Rodriguez	Gaetan	UF	NY							
446	1797	1797	Roget	Isaac	UF	NY							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
447	1805	1805	Rollet	Jean Mathieu	UF	NY							
448	1825	1825	Roquet	Jean Léopold	UF	NY							
449	1820	1820	Roskell	Nicolas	UF	NY							
450	1815	1815	Rossier	J. Benjamin	UF	NY							
451	1821	1821	Roubau	Pierre François	UF	NY							
452	1809	1809	Rouvière	François	UF	NY							
453	1810	1810	Rupenthal	Frédéric	UF	NY							
454	1818	1818	Rupenthal	Ernest Ch.	UF	NY							
455	1801	1801	Sagarbinaga Y Ora		UF	NY							
456	1811	1811	Salazar	Juan	UF	NY							
457	1821	1821	Salmon	François	UF	NY							
458	1822	1822	Salvetat	Jean Pierre	UF	NY							
459	1811	1811	Sandos	Ernest	UF	NY							
460	1809	1812	Sandoz - Sandos	Philippe Augte	TU	NY	UF 1809 TU 1812		Lode	Neufchatel	Suisse	1785	Bijoutier
461	1811	1811	Santa Marina	Francesco	UF	NY							
462	1800	1800	Sauraud	J.	UF	NY							
463	1827	1829	Schartz - Schwartz	Frédéric - Frederick	UF	NY	UF 1827		Lurach	Bade	Allemagne	1792	
464	1804	1806	Schieffelin	Jonathan	TU	NY	UF 1804		Philadelphie	Pennsylvanie	États-Unis	1762	Négociant
465	1804	1804	Schieffelin	M. Neveu	UF	NY							
466	1825	1825	Sedano	Félix	UF	NY							
467	1824	1829	Segonne	Victor	UF	NY	UF 1829		Béziers	Hérault	France	1791	Négociant
468	1798	1798	Seixas	Moses	UF	NY							
469	1798	1798	Seixas	J.	UF	NY							
470	1806	1806	Siberio	Barthelemy - Bartolomeo	TU	NY	UF 1806		Ste Croix de Ténériffe	Canaries	Espagne	1780	Négociant de La Havane
471	1820	1820	Sifflet	Claude Marie	UF	NY							
472	1811	1811	Silva Rosa	Manuel	UF	NY							
473	1813	1813	Sola	Juan Felix	UF	NY							
474	1802	1806	Soret	Mathurin	TU	NY	UF 1802 SINC 1806		Nantes	Loire-Inférieure	France	1765	Négociant de Saint-Domingue
475	1821	1821	Souillard	Bernard	UF	NY							
476	1797	1806	Soullie - Soulier	Jean	TU	NY	UF 1797	L'Aménité, Philadelphie	Auch - St Hippolyte	Gers	France	1764	Négociant de Saint-Domingue
477	1809	1809	Sourdes	Joseph	UF	NY							
478	1797	1797	Spinola	J.J.	UF	NY			Madère	Açores	Portugal	1763	Négociant
479	1803	1803	St Vénant	J. B.	UF	NY							
480	1797	1806	Stafford - Staffort	Antoine-Anthony	TU	NY	UF 1797	Grande Loge provinciale de Saint-Domingue, transférée à New York	Marseille	Bouches-du-Rhône	France	1769	Négociant
481	1807	1807	Steiner	Thomas C.	UF	NY							
482	1802	1802	Stollenwerck	Pierre M.	UF	NY							
483	1803	1803	Stollenwerck	Auguste	UF	NY							
484	1804	1804	Stollenwerck	François	UF	NY							
485	1809	1820	Sutter	Jean - John François	UF	NY	UF 1809		Berne		Suisse	1761	Négociant
486	1822	1822	Talbary	Joseph	UF	NY							
487	1797	1797	Talvande	N.	UF	NY			Plaisance	Saint-	Saint-	1756	

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
										Domingue	Domingue		Habitant
488	1797	1829	Tardy	Jean Gabriel	TU	NY	TU 1810 1812 UF 1797 1820 1824 1829		Pampigny Canton de Léman	Pays de Vaud	Suisse	1761	Négociant de Saint- Domingue
489	1800	1824	Tavel	François Frédéric	TU	NY	UF 1800 UF 1824	La Candeur, Charleston	Pays de Berne		Suisse	1769	Négociant de Saint- Domingue
490	1825	1825	Terrafoù	Jean	UF	NY							
491	1821	1821	Teste	François	UF	NY							
492	1801	1812	Theriot	Gabriel	TU	NY	UF 1801 TU 1812		Jean Rabel	Saint- Domingue	Saint- Domingue	1778	Négociant
493	1800	1800	Thévenard	J. Ch.	UF	NY							
494	1821	1821	Thibault	Maximilien	UF	NY							
495	1800	1800	Thibout	J.	UF	NY							
496	1809	1824	Thounens	Jean B.	UF	NY	UF 1809	Réunion des Cœurs, St Pierre, Martinique	Ste Lucie		Ste Lucie	1780	Imprimeur
497	1818	1829	Timolat	Louis	UF	NY	UF 1818 1829		Mons	Flandres	Belgique	1766	Sellier
498	1803	1812	Tissot	Abraham Louis	TU	NY	UF 1803 TU 1810 1812		La Chau de Fond		Suisse	1768	Horloger
499	1820	1820	Titius	Charles Henry	UF	NY			Breslau	Silésie	Allemagne	1776	Négociant
500	1799	1812	Tonnéclé	Jean	TU	NY	UF 1799 TU 1810 1812		Agen	Lot-et- Garonne	France	1770	Négociant Gantier
501	1828	1829	Toquet	Louis	UF	NY	UF 1828		Paris	Seine	France	1798	
502	1826	1829	Tossel	Louis	UF	NY	UF 1826		Berlin		Prusse	1793	
503	1821	1821	Treitas	Manuel Pietro	UF	NY							
504	1807	1807	Turbé	Chas Vincent	UF	NY							
505	1800	1800	Tureaux	A. D.	UF	NY							
506	1806	1806	Turner	William Samuel	UF	NY							
507	1797	1806	Van den Brock	Reynier Jean	TU	NY	UF 1797	Grande Loge provinciale de Saint- Domingue, transférée à New York	Leyde		Hollande	1745	Notaire - Négociant et notaire
508	1806	1806	Vandryes	Barthelemy	TU	NY	SINC 1806		Bordeaux	Gironde	France	1776	Négociant
509	1797	1797	Varet	F.	UF	NY			Ancy le Francayde			1754	Marchand Cordonnier
510	1816	1816	Vatinelle	Louis Théo	UF	NY							
511	1797	1797	Verdier	François Jean Charles	UF	NY		L'Unanimité, Petit Goave, Saint- Domingue, Grande Loge Prvinciale de Saint- Domingue, transférée à New York	Petit Goave	Saint- Domingue	Saint- Domingue	1763	Habitant et Officier de milice
512	1797	1797	Verges	P. C.	UF	NY			La Rochelle	Charente- Inférieure	France	1766	Graveur
513	1811	1811	Verneuil	Jean François	UF	NY							
514	1800	1800	Veyrier	Jean Baptiste	UF	NY							
515	1801	1801	Vialé	Jean Pierre	UF	NY							
516	1827	1829	Victoria	Alexandre	UF	NY	UF 1827			Saint- Domingue	Saint- Domingue	1799	
517	1800	1800	Vidal	J. P.	UF	NY							
518	1799	1799	Vidalot	Jacques	UF	NY							

	Première date connue	Dernière date d'apparition	Nom	Prénom	Loge	Lieu	Autres affiliations New York	Autres affiliations	Lieu de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	Date de naissance	Profession
519	1825	1825	Vignardonnc	Jean Marie	UF	NY							
520	1803	1803	Viourney	Pierre	UF	NY							
521	1801	1806	Voigt	Guillaume - William	TU	NY	UF 1801		Rottenburg		Allemagne	1769	Négociant
522	1813	1813	Vorina	Jose Alvarez	UF	NY							
523	1811	1811	Walker	Joseph	UF	NY							
524	1802	1802	Wessenfeld	Wendelin	UF	NY							
525	1797	1797	Weyrier	J. B.	UF	NY			Botiran	Gironde	France	1752	Négociant
526	1826	1829	Windmuller	Salomon	UF	NY	UF 1826		Varendorff	Westphalie	Allemagne	1783	

Abréviations utilisées

Lieux : NO La Nouvelle-Orléans ; NY New York ; SI CUBA Santiago de Cuba.

Loges de La Nouvelle-Orléans : AR *Les Amis Réunis* ; CHAR *La Charité* ; CONC *La Concorde* ; EP *L'Étoile Polaire* ; GLL *Grande Loge de la Louisiane* ; LAF *Lafayette* ; PERS *La Persévérance* ; PU *La Parfaite Union* ; RC *La Réunion des Cœurs* ; TB *La Triple Bienfaisance* ; VR *La Vertu Récompensée*.

Loges de New York : SINC *La Sincérité* ; TU *La Triple Union* ; UF *L'Union Française*.

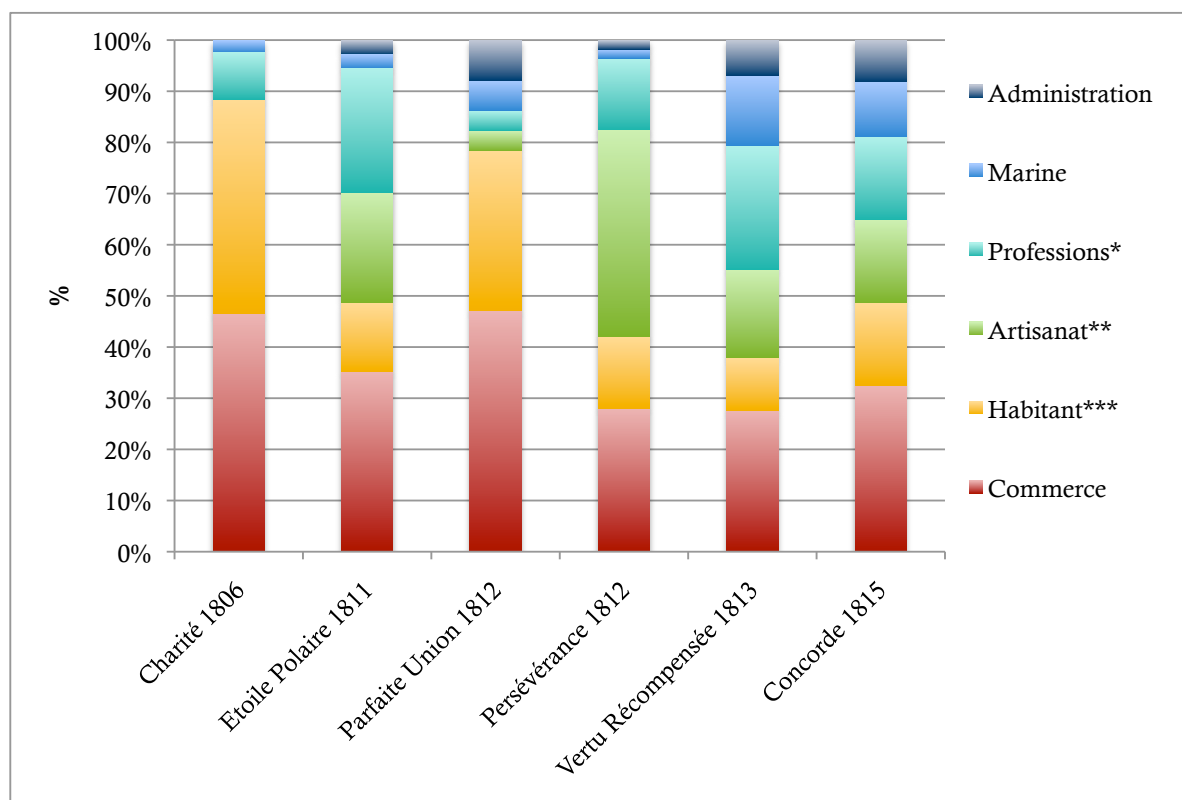
Note : l'année de naissance est parfois indiquée dans les tableaux, parfois l'âge : dans ce dernier cas, dans un souci d'uniformisation, on a calculé l'année de naissance en soustrayant l'âge alors indiqué à l'année d'entrée dans la loge.

Sources : Tableaux de *La Parfaite Union* : 1802, 1812, 1823 ; de *L'Étoile Polaire* 1795 : 1801, 1811, 1816, 1819, 1823, 1827 ; de *La Réunion des Cœurs* : 1806 ; de *La Charité* : 1806 ; du chapitre *La Vertu Récompensée* : 1807, 1809, 1811, 1813, 1817 ; de *La Persévérance* : 1812, 1819 ; de *La Concorde* : 1815, 1819, 1828 ; de *La Triple Bienfaisance* : 1818, 1820, 1822, 1828 ; des *Amis Réunis* : 1821, 1823, 1829 ; de *Lafayette* : 1826 ; de la Grande Loge de la Louisiane : 1827 : HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 1 à 18 ; BNF, Fonds Maçonique, FM²-560, FM²-561. Tableaux de *L'Union Française*, 1797, 1820, 1824, 1829, du chapitre *La Triple Union*, 1806, 1810 et 1812 : BNF, Fonds Maçonique, FM²-561.

Annexe 6 : Certificat maçonnique de Jean-François Mérieult, négociant français, membre de *La Parfaite Union*, La Nouvelle-Orléans, 1805.

Diffusion non autorisée

Annexe 7 : Professions déclarées des membres des loges de La Nouvelle-Orléans (1806-1813).



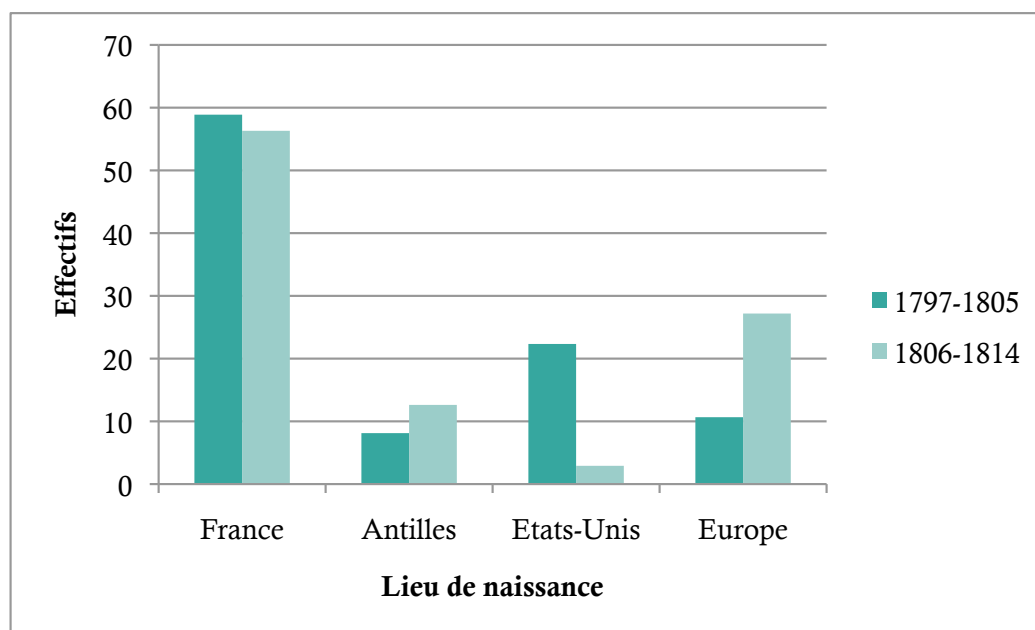
* On a regroupé dans les « professions » les indications d'occupation suivantes : médecin, ingénieur, architecte, artiste, professeur, imprimeur-libraire.

** On a ajouté à la catégorie « artisanat » les maîtres de pension ou hôteliers.

*** De nombreux anciens colons se désignent comme « habitant », « planteur » ou « propriétaire », catégories hétérogènes qui peut comprendre des planteurs louisianais comme d'anciens colons de Saint-Domingue, sans préjuger par ailleurs de la taille de leurs propriétés.

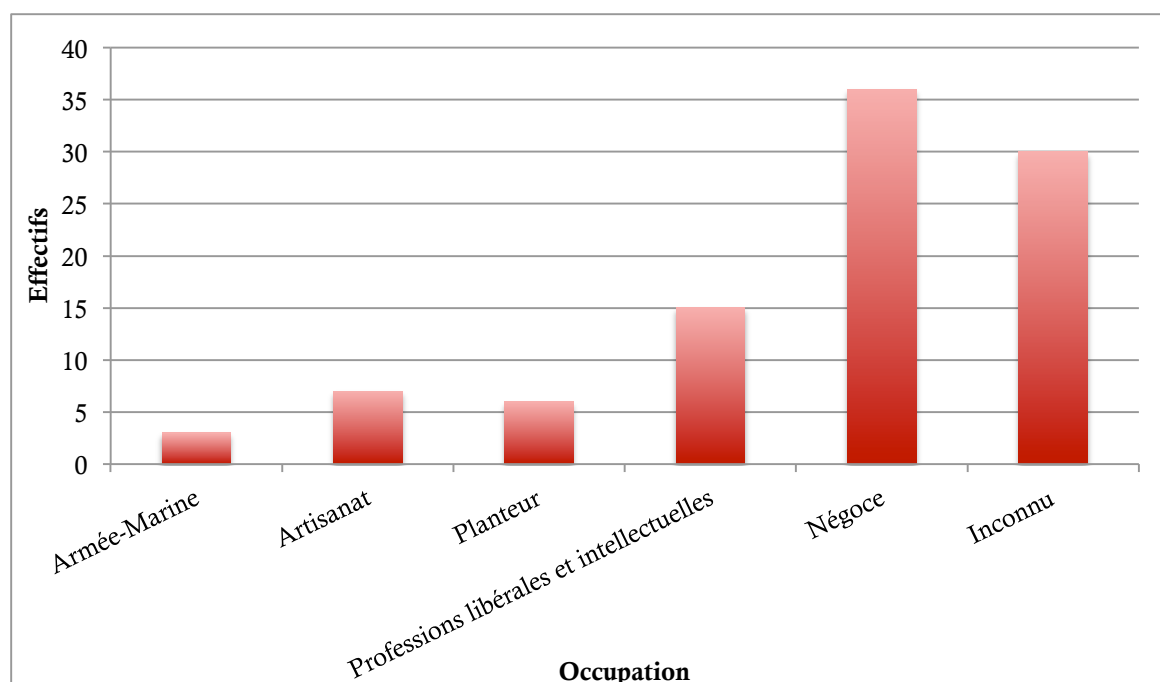
Sources : Tableaux des loges *La Charité* (1806), HTML Rare Books ; *L'Etoile Polaire* (1811), Collection de documents divers de *L'Union Française*, <http://www.unionfrancaise.org/CollectionDocumentDivers.html>, consulté le 7 janvier 2013 ; *La Parfaite Union* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12 ; *La Persévérance* (1812), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 13 ; chapitre *La Vertu Récompensée* (1813), BNF, Fonds Maçonique, FM²-561 ; *La Concorde* (1815), HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 9. Effectif : 256.

Annexe 8 : Pays de naissance des nouveaux membres de *L'Union Française* à New York (en %) de 1797 à 1814.



Source : *L'Union Française* n°17, « Liste dactylographiée des statistiques vitales des nouveaux membres année par année », Collection de documents divers de 1795 à 1997, <http://www.unionfrancaise.org/StatistiqueNouveauxMembres.html>, consulté le 8 septembre 2012.

Annexe 9 : Activités des membres de *L'Union Française* et de *La Triple Union* à New York (1797-1812).



Sources : Tableaux de *L'Union Française*, 1797 et du Chapitre *La Triple Union*, 1806-1812 : BNF, Fonds Maçonique, FM²-561 et FM²-562.

Annexe 10 : Biographie de Jean Lazare Vaché, Français de New York (1762-1833).

Mr Vaché came to this country from France during the last quarter of the eighteenth century. He was an ardent Republican and came here impelled by his convictions which led him to seek a government based, as he fully believed, upon the only true principles. He first settled in New York and in 1790 established himself at N° 25 Liberty street, where he became the first artificial flower manufacturer and merchant. He remained there until 1827, when he removed to Newark and purchased the farm where he afterward lived and eventually died. This property belonged to a Mr Pippin, who then owned a slave woman calling herself Eliza Pippin, after her master. The former owner of the premises insisted that Eliza should be sold with the farm, and the woman herself was very desirous that this arrangement should be made. She had lived the most of the whole of her life in the house and was very much attached to the locality. Mr Vaché was opposed upon principle to slavery, and thought it extremely inconsistent that so intense a Republican as he should own a slave. But he finally yielded and bought Eliza with the farm. Neither master nor servant ever regretted the purchase, for Eliza became a trusted member of the family, and when she died, at quite an advanced age, she was buried in the same burial lot with the other members of the family, and to-day her headstone, with its inscription in most affectionate terms, acknowledging the love of her master's family, can be seen in the cemetery at Orange. This fact gives an insight into the character of this estimable man and of his family, and exhibits a phase of life not often met. [...]

Mr Vaché was no ordinary man : he took a light among the merchants of New York for business ability and kindness of heart. When Lafayette visited this country he was a member of the committee appointed by his fellow citizens to meet and welcome the gallant Frenchman, who had so aided this country in its struggle for independence. He introduced his granddaughter, then a very Young girl, to the distinguished guest, who took the child on his knee and held quite a long conversation with her.

This child became afterward the mother of the Hon. Thomas S. Henry, who presides with so much dignity over the court where he has so long been the judge. Mr Vaché was conscientious in the discharge of his duties as a Citizen and even went beyond the mere duties which seemed to devolve upon him and assumed others which he was not bound by ordinary rules of common life to perform. When the yellow fever was raging in the city of New York he fearlessly braved the danger of infection and went daily amongst the sufferers from the dread pest and ministered to their wants. He asked no compensation for his self-imposed task, except his own consciousness of the performance as a good deed. He was an Earnest and conscientious Roman Catholic, one of the Founders of St John's Church, in this city, and devoted much of his means to the erection of the Church edifice. At his death he was buried under the Church, and his wife, although a Protestant, desired to lie by the side of her husband. In the southeast corner of the audience room, at the side of the chancel, in a tablet which bears this inscription « In Memory of John Vaché and Anna, his wife, whose remains lie beneath this Church ». [...]

He had several children, one of whom being Dr Alexander F. Vaché, was a celebrated physician in his day, and also prominent as a politician, being an ardent democrat, and attached to the branch of the party, more particularly designated in the slang of the day as Locofoco. He was quite an orator, frequently addressed political assemblies and was very successful in his public utterances.

Source : *Sunday Bell*, Newark, September 8th 1889.

Annexe 11 : Pétition de la Société française de bienfaisance au Common Council de la ville de New York, 1811.

February 25, 1811

To the honorable Mayor & Aldermen and Commonwealth of the City and County of New York

Gentlemen,

We once more presume to request your generous assistance in favor of the unfortunate refugees from St Domingo, the Island of Cuba, and of other families whose misery we have to relieve. Our resources are unhappily diminished more and more, and the number of unfortunate objects, of the aged, the infirm, the sick, and of orphans, who call upon us for aid, increases every day. The greater part of them have become citizens of this country, their children have been born in this hospitable land, and may some day become useful members of the community. We entreat you, gentlemen, to concur with us, as you had the goodness to do, two years ago, in relieving their present distress, we can assure you, that it is dreadful, and that we are, more and more overcome, both by the view of their misery, and the sense of our incapacity to relieve it by our own means.

The number of unfortunate whom the committee endeavor to relieve is annually from 250 to 300, almost all born under affluent circumstances and consequently more sensible of their present adversity and for what the relief the expense of bread, exclusion of other assistance, amounts to five dollars per day.

Gentlemen,

With sentiments of profound respect and gratitude
We remain your obliged servants,

The members of the New York French Benevolent Committee

John G. Tardy
G. Fontaine
Heriot
Blenon Trésorier
Hyde de Neuville Président
Joseph Vauvinum
John J. Wood
L. A. Stollenwerck

Source : *Minutes of the Common Council of the City of New York, 1784-1831*, New York, 1917, New York City Archives.

NEW-YORK ECONOMICAL SCHOOL.

Extract from an Address delivered at the FREE SCHOOL, by the Hon. Dewitt Clinton, Esq. Mayor of the City of New-York, and President of said Society.

“ AN ECONOMICAL SCHOOL, whose principal object is the instruction of the Children of the Refugees from the West Indies, is opened in this city, where, in addition to the elementary parts of education, Grammar, History, Geography, and the French Language, are taught. It is conducted on the plan of Lancaster, with modifications and extensions, & is patronized & cherished by French and American gentlemen, of great worth & respectability, who are entitled to every praise for their benevolence. Children of either sex are admitted, without distinction of nation, religion, or fortune. This Seminary is in a flourishing condition, and contains two hundred scholars.

There are two masters in this Seminary, and two women who teach Needle Work, and there is a Printing Press, where such as have any talents in that way, are taught that important art.”

The Trustees of the Economical School, for the present year, are :

Rev. bishop Moore,
J. B. Lombart,
Charles Wilkes,
John B. Murray,
Rev. Vianney,

Robert Morris,
Labiche de Reignefort,
Dr. MacNeven,
Clement Moore,
Win. Hyde Neuville.

☞ Subscriptions are solicited for the support of a useful institution.

The annual subscription, is 4 dollars—to be with drawn at pleasure, and all donations will be thankfull received. It can be addressed to any of the Trustees.

Annexe 13 : Lettre de François d'Hébecourt à un ami, La Nouvelle-Orléans, 6 mai 1803

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

Annexe 14 : Annonce d'une représentation théâtrale au Théâtre Saint-Philippe à La Nouvelle-Orléans pour la Saint-Napoléon en 1812.

THEATRE S^T-PHILIPPE

DIMANCHE, 16 AOUT 1812.

JOUR DE ST.-NAPOLEON.
[Abonnement Suspendu.]
AU BENEFICE DE MR. FERRAND.
Une Représentation de

l'Honnête Criminel
OU LA
PIÉTÉ FILIALE,
Comédie en cinq actes & en vers de
FENOUILLOT FALBAIRE.

DISTRIBUTION.

André,	M. Augulle ;
Dolban,	M. Fournier ;
Le Comte d'Amplace,	M. Saint Just ;
Lisimon, père d'André,	M. Tabary ;
Cécile, Amante d'André,	Mlle Fleury ;
Amélie, son amie,	Mlle. Lise.
Domestiques &c. &c.	

Cette pièce sera suivie d'une Représentation de

LA FRANCE & L'AMERIQUE
OU
UN TRAIT DE
WASHINGTON.

Comédie héroïque, par Mr. A. Dauder, ornée de tout son spectacle, marches Américaines & Françaises, terminée par des Couplets analogues au sujet. Messieurs les **GRENADIERS & CHASSEURS VOLONTAIRES**, ont bien voulu promettre, en paraissant, de compléter la pompe de ce Spectacle National, qui sera honoré de la présence des Autorités Civiles & Militaires de cet Etat.

Source : *Le Moniteur de la Louisiane*, 8 août 1812, NOPL.

Annexe 15 : Journaux français créés à La Nouvelle-Orléans (1794-1807)
 Le Moniteur de la Louisiane (1794-1815)

MONITEUR DE LA LOUISIANE.

No. 323.

SAMEDI 25 Décembre de l'année commune 1802.

TARIF DU PAIN.

Pain d'un Eufcalin; cinquante-six Onces.

Arrivages de Navires depuis le 20 Décembre.

Le Brig. Amé. *Tartero*, Cap. *Martin Strong*, de Philadelphia, le 20, chargé de vin, biere, chanvre, lavon, & marchandises seches.

La Goul. Esp. *Nra. Sra. de Regia*, Cap. *Cayeta-Olivella*, de Pensacola, le 20, chargée de sucre, & vin blanc.

La Frég. Amé. *Liza*, Cap. *Joseph Path*, de Embury-Port, le 20; chargée de meubles & bagages.

--- Elp. *Peguy*, Cap. *Eugene Marchand*, de Thomas, le 22; chargée de vin, cordages, bois de Campeche, & marchandises seches.

--- Amé. *Estrella*, Cap. *Joseph Petaci*, de Newport, le 22; son tonell.

La Goul. Esp. *Ariste*, Cap. *Mariano Baro*, de Campeche, le 23; chargée de bois de Campeche.

--- *Mercedita*, Cap. *St. Yago Brion*, de la Havane, le 23; chargée de bois de Campeche, & caillots.

Le Brig. Esp. *Los dos Amigos*, Cap. *Ursino Duran*, du Port-au-Prinace, le 23; chargé de rum, bois de gayac.

Le Picador Français National, *Josephine Bonaparte*, Cap. *Antoine Pictot*, de la Havane, le 23; son tonell, portant un Commisnaire Français chargé d'une mission particulière.

Départs de Navires depuis le 23 Décembre.

Le Brig. Esp. *Amisla*, Cap. *Antonio Fernandez*, de la Havane, le 23; chargé de planches & pois.

La Goul. Esp. *Las dos Hermanas*, Cap. *Antonio Madrid*, pour la Havane, le 24; chargée de viande, bœuf & planche.

& prend des Pensionnaires en Ville; on trouve chez lui de la pâtisserie, & toute espèce de charcuterie; il fait toute forte d'Abodage pour emporter sur les navires; il offre ses services aux personnes qui auront besoin de lui, & il ose se flatter que ceux qui voudront bien l'employer, seront satisfaits, de son exactitude, & du prix modéré qu'il prendra.

M. Delino devant partir sous peu pour l'Espagne, prie les personnes qui lui doivent de le payer.

Il fera vendu; le Lundi 3 Janvier, au Greffe de M. Pédeclaux; savoir:

- Une Nègresse de 49 ans, Cuisiniere & Blanchisseuse.
- Une Nègresse de 34 ans, Cuisiniere, excellente Blanchisseuse & Repasseuse, avec un Nègrillon de sept ans, & une Nègrite de cinq.
- Un Mulâtre excellent Demellique & Cocher, de 13 ans.
- Un autre de dix ans.
- Un phaeton avec ses deux chevaux; le tout payable dans six mois à dater du jour de la vente, en donnant bonne & suffisante caution ou hypothèque sûre. Ceux qui voudraient s'arranger de gré à gré du tout ou partie, s'adresseront à M. D. Ramos Contrôleur de l'hôpital royal.

Mercier & Co. ont l'honneur de prévenir le Public qu'ils viennent de recevoir un assortiment tres bien composé de livres nouveaux; & notamment, des Romans très modernes, des ouvrages relatifs à la révolution française, des voyages, & des livres élémentaires & autres propres à l'éducation de la jeunesse.

Plus, un assortiment d'articles à l'usage des bureaux & des comptoirs, &c.

A V I S.

La Goullette *L'Amable Marie*, Capitaine *Martin*, partira incessamment pour la Havane; elle prendra du fret ainsi que des passagers. S'adresser à M. Lavergne ou au Capitaine.

RAYON Traicteur, Fâchier & Charcutier, a l'honneur de prévenir le public qu'il s'est établi dans des maisons de Mme. D. André, à côté de la salle des bails des Blancs; il fait des repas

A V É N D R E.

Graines de jardinage de toute espèce, de cette année, nouvellement arrivées de France par le Navire *L'Eugénie* venant de Bordeaux. S'adresser à M. Gaspard Barrié, demeurant chez J. Alzines, rue Bourgogne.

Un Negre Perruquier appartenant ci-devant à M. de Lovio. S'adresser à M. Magnon.

La maison où est actuellement l'imprimerie, si-

Source : NOPL.

Le Télégraphe (1803-1812)

Source : HTML.

L'AMI DES LOIS & JOURNAL DU SOIR.

Imprime et publié (tous les jours) par J. LECLERC.

(Vols. VII) ORLÉANS, MARDI, 16 AVRIL 1816. (N^o 1166)

<p>LEON SE, VAGU DE CUBA. Le b^o Américain OLIVER, Capitaine, chargé de pourvoir les navires de 10 à 12 d'avis pendant. Pour passage s'adresser à Mr. Moline, au Cabotage St. Marie ou Mr. Luchon, au port.</p>	<p>POUR BALTIWOGHE. Le b^o hollandais sous le commandement de M. SARAH ANN, Capitaine, chargé de transporter des marchandises de son port à New York, pour le 15 avril prochain, et de revenir au port de New York le 15 mai.</p>	<p>POUR BALTIWOGHE. Le b^o hollandais sous le commandement de M. SARAH ANN, Capitaine, chargé de transporter des marchandises de son port à New York, pour le 15 avril prochain, et de revenir au port de New York le 15 mai.</p>	<p>POUR BALTIWOGHE. Le b^o hollandais sous le commandement de M. SARAH ANN, Capitaine, chargé de transporter des marchandises de son port à New York, pour le 15 avril prochain, et de revenir au port de New York le 15 mai.</p>	<p>POUR BALTIWOGHE. Le b^o hollandais sous le commandement de M. SARAH ANN, Capitaine, chargé de transporter des marchandises de son port à New York, pour le 15 avril prochain, et de revenir au port de New York le 15 mai.</p>	<p>POUR BALTIWOGHE. Le b^o hollandais sous le commandement de M. SARAH ANN, Capitaine, chargé de transporter des marchandises de son port à New York, pour le 15 avril prochain, et de revenir au port de New York le 15 mai.</p>
--	--	--	--	--	--

Source : HNOC.

The Courier de la Louisiane (1807-1860)

PROSPECTUS OF THE LOUISIANA COURIER.

J. B. Therry & Co.

...that the same difficulties as in countries, that we venture to present... with a new paper. ... and would provide... we are encouraged by the general patronage with which... of course of New Orleans has already honored... and highly respectable as to general fulfillment every respect... public opinion they themselves are not unduly, but they will... the encouragement they have contributed to give... to the Editors of this Paper, we have thought that... to the Editors of this Paper, we have thought that... in both the French and English, would be the most desirable... to the Editors of this Paper, we have thought that... in both the French and English, would be the most desirable... to the Editors of this Paper, we have thought that... in both the French and English, would be the most desirable...

CONDITIONS.

ART. I. LE COURIER DE LA LOUISIANE sera imprimé par semaine, le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche, à l'exception des fêtes nationales et locales. Le prix de l'abonnement est de \$10 par an, en avance, et de \$5 par trimestre, en avance. Les abonnements commencent le premier jour de chaque trimestre. Les annonces se prennent à la suite de la dernière page, et sont payées d'avance. Les annonces de mariage et de décès sont payées à la semaine. Les annonces de location et de vente sont payées à la semaine. Les annonces de mariage et de décès sont payées à la semaine. Les annonces de location et de vente sont payées à la semaine.

Source : LSM.

Annexe 16 : Journaux français créés à New York (1805-1814).

PROSPECTUS

M. NEGRIN

Éditeur d'un journal Français et Anglais qu'il publie à Charleston sous le titre de *L'Oracle*, se propose de publier tous les jours dans la ville de New York à compter du 1^{er} janvier 1808,

L'Oracle – L'Écho du Jour

L'objet de ce journal est d'augmenter et de propager les connaissances Politiques, Commerciales et Littéraires ; de parvenir au but si désiré des arts et des sciences, du bonheur public et particulier, et de contribuer aux progrès des deux langues les plus universelles (dans l'ancien et le nouveau monde) et d'en faciliter la connaissance aux deux différents peuples respectifs, en mettant les Américains aussi bien que les Français à même de les parler avec élégance et perspicacité.

Pour obtenir ce point si important, Mr Negrin a formé à New York une société d'hommes de lettres, attachés et entièrement dévoués au gouvernement des États-Unis. Les amateurs des deux langues seront admis *Membres de la Compagnie de l'Oracle*. Comme membres, ils consentent mutuellement à former une société de cinq ans, qui s'assemblera de tems à autre au Bureau de *L'Oracle*, et y fournira des essais et morceaux originaux. Un tiers des membres se chargera de la partie politique, un autre de celle du Commerce, et l'autre tiers de la partie Littéraire.

La Compagnie sera ainsi composée de trois départements. Les Abonnés qui en deviendront membres signeront préalablement la constitution et payeront à Mr Negrin vingt-cinq piastres chaque pour servir de fonds de ladite compagnie qui ne seront pas moins de \$ 5000.

Chaque membre jouira du privilège d'un journal pendant cinq ans et ne payera pour ses annonces et avis particuliers que la moitié du prix fixé pour le public. Toutes les communications et transactions de la compagnie seront gratis. Les Abonnés qui payeront d'avance jouiront d'un quart pour leurs annonces dans l'une ou l'autre langue.

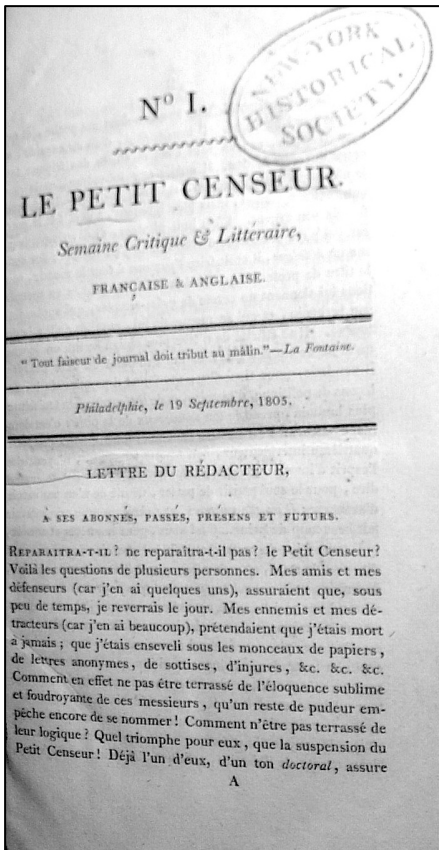
L'Oracle s'imprimera tous les après-midi du format de *L'Argus et Moniteur de Paris* et d'un beau caractère de manufacture américaine. Les abonnés de New York recevront *L'Oracle* chez eux. Le prix de l'abonnement est de \$ 9 par an, ou de \$ 8 payables d'avance. Les Abonnemens se reçoivent à La Nouvelle-Orléans, au Bureau du *Télégraphe*.

'Version anglaise'

Subscriptions received by

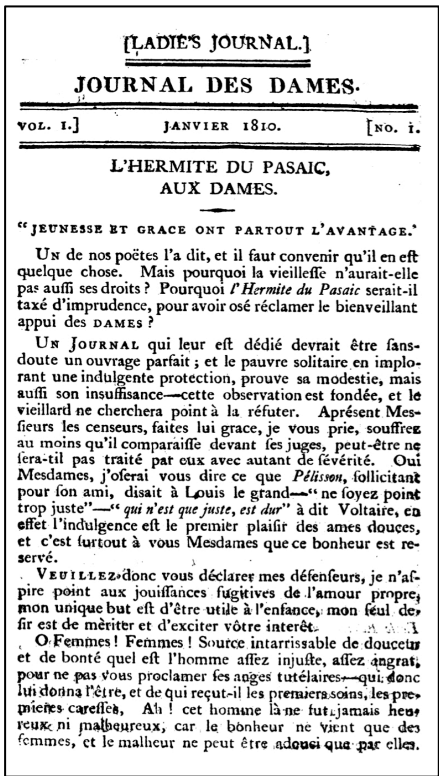
J Orbora, circulation Library and Shakespeare Gallery, Tontine Coffee House, and French Coffee House, Brodaway, &c.

Source : *Le Télégraphe*, 13 octobre 1807, HTML.



Source : NYSED.

Le Journal des dames (1810)



Source : EAI.



Source : NYHS.

Le Médiateur (1814)



Source : NYPL.

Annexe 17 : Éphéméride du mois de décembre 1811, *Le Moniteur de la Louisiane*.

1492 6. Découverte de l'île de Saint-Domingue par Christophe Colomb. [...]

1552 13. Naissance du meilleur des rois (Henri IV) qui fut de ses sujets le vainqueur & le père [...]

1648 25. Le Parlement d'Angleterre nomme des Juges pour faire le procès à son Roi, Charles I^{er}. Cent quarante quatre [ans] après, jour pour jour (25 Décembre 1792), Louis XVI, Roi de France, écrit son testament de mort. Tous deux ont été décapités.

1792 25. Louis XVI, sachant qu'il va être condamné à mort, fait son testament : on y lit cette phrase sublime « *Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet* »

1799 8. Mort du Général GEORGES WASHINGTON à l'âge de 67 ans, 9 mois & demi. Son nom cher aux Américains et respecté partout survivra dans tous les âges. C'est le Fabius du Nouveau Monde, & l'homme de son siècle qui laisse après lui la mémoire la plus honorable.

1800 3. Bataille de Hohenliden, gagnée sur les Autrichiens par le Général MOREAU. Si *Washington* vivait encore, il serait le meilleur ami de ce Général, dont la gloire n'a point été obscurcie par son exil en Amérique. [...]

1803 20. La France met les États-Unis en possession de la Louisiane, qu'elle s'était fait rétrocéder par le Roi d'Espagne.

1804 2. Napoléon est sacré par le Pape Pie VII & couronné à Paris Empereur des Français, avec son épouse Joséphine Tascher de la Pagerie, créole de la Martinique, renvoyée & remplacée en 1810 par une Princesse d'Autriche après six ans de règne. « *Sic transit gloria mundi* » !

Napoléon commence la quatrième dynastie des Souverains qui ont régné sur la France depuis 1400 ans, savoir : les Mérovingiens, dont la période dure 331 ans, & donne 22 Rois, depuis Pharamond jusqu'à Childéric III. Les Carlovingiens dont la période dure 236 ans, & donne 14 rois, depuis Pépin le Bref jusqu'à Charles le Gros ; & les Capétiens, dont la période commencée en 987 par Hugues Capet, & finie en 1793 par Louis XVI, dure 806 ans, & donne 17 Rois.

1805 2. Bataille d'Austerlitz, gagnée par Napoléon, qui célèbre ainsi le premier anniversaire de son couronnement.

1807 [...]. 17 Second décret de Milan, rendu par Napoléon en conséquence des derniers ordres du Conseil de l'Angleterre.

22. Embargo mis aux États-Unis sur les navires étrangers, ainsi que sur les navires nationaux destinés pour les ports étrangers [...].

1808 4. Capitulation de Madrid ; l'Empereur Napoléon y fait son entrée.

22. Joseph y fait son entrée comme Roi d'Espagne, dont son frère Napoléon lui transmet la couronne, qu'il avait obtenue par l'abdication de Charles IV.

1810 3. Capitulation de l'Île de France qui se rend aux Anglais. C'était la dernière colonie des Français. Ils n'en ont plus en Amérique, en Afrique ni en Asie ; mais sont à peu près les maîtres de l'Europe continentale.

Source : *Le Moniteur de la Louisiane*, 3 décembre 1811, NOPL.

Annexe 18 : Lettre de Charles Paulmier d'Annemours à sa cousine, La Nouvelle-Orléans, 30 mars 1803.

Diffusion non autorisée

Annexe 19 : Lettre de Ricard de Rieutors à son frère, Baton Rouge, 25 avril 1803.

Diffusion non autorisée

Annexe 20 : Pétition des habitants de la Louisiane, n. d., [1803].

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

Annexe 21 : Proclamation de Laussat à la population louisianaise, 30 novembre 1803.

Au nom de la République Française

Le préfet colonial, commissaire du gouvernement français

Aux citoyens français qui se trouvent à la Louisiane

Citoyens Français,

Le Drapeau français flotte aujourd'hui sous vos yeux de toutes parts ; il vous rappelle, sur cette terre lointaine, vos combats et vos victoires, votre dévouement et votre valeur.

Il cherche en vain autour de lui le rempart accoutumé de ces formidables baïonnettes, qui l'ont couronné de tant de puissance et de gloire.

Mais accueilli par un Allié loyal et fidèle, il sera gardé par des Louisianais, ces dignes enfants de nos pères, il le sera par votre présence, par votre respect, par votre amour.

C'est le signe chéri de notre ralliement, Citoyens Français, & je jure devant lui en votre nom et sur votre honneur : son court passage dans ces contrées y laissera, par votre concours et vos efforts, un long souvenir des jours de tranquillité, d'ordre et de concorde, dont il y aura constamment offert de le spectacle et signalé la durée.

À la Nouvelle-Orléans, le 8 frimaire an XII (30 novembre 1803)

Signé Laussat

Par le Préfet Colonial, Commissaire du Gouvernement Français

Le Secrétaire de la Commission

Signé Daugerot

Source : HNOC, Laussat Papers, MSS 125, Folder 325.

Annexe 22 : Dépêche de Laussat à Decrès, ministre de la Marine et des Colonies, La Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1803.

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

Annexe 23 : Récit de la bataille de La Nouvelle-Orléans, lettre d'un Français anonyme,
1815.

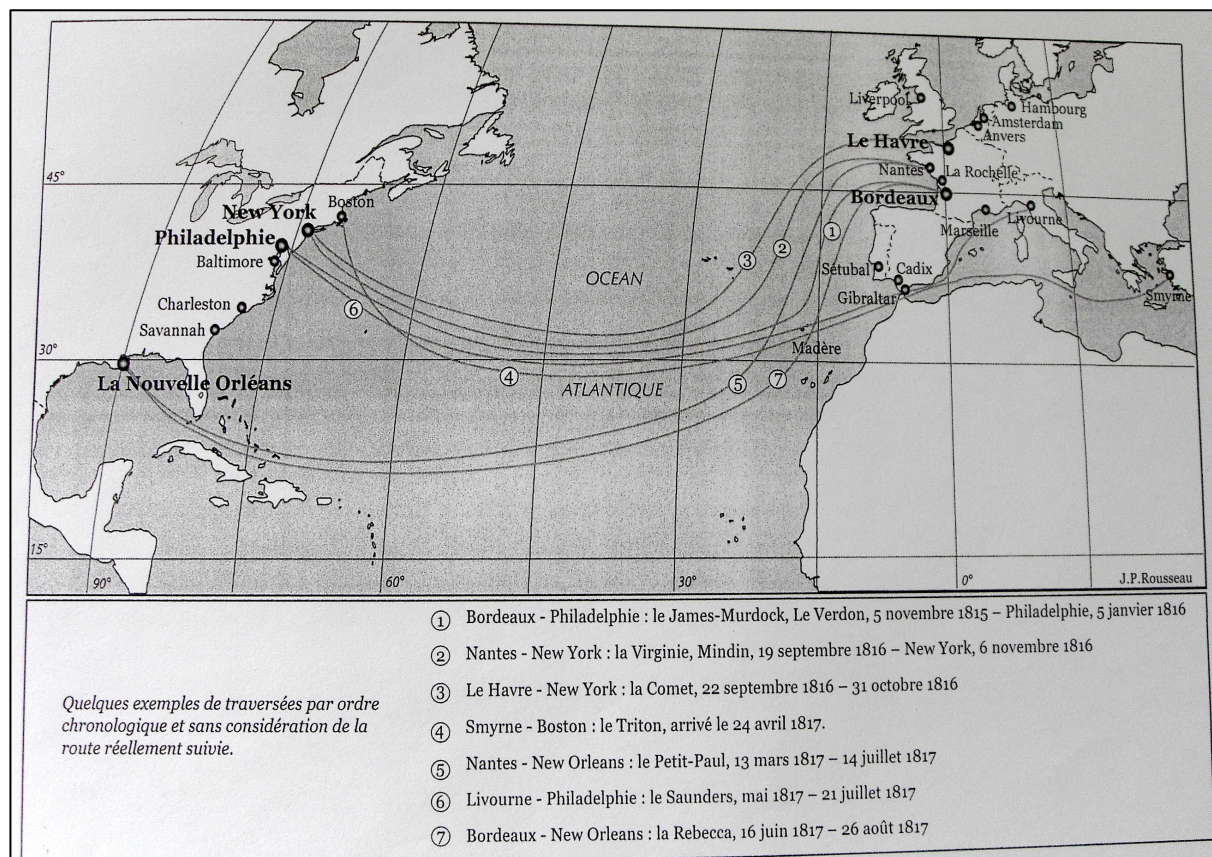
Diffusion non autorisée

Annexe 24 : Extrait du journal de Caius Fleuriau de Bellemarc, 1818-1821.

Diffusion non autorisée

Diffusion non autorisée

Annexe 25 : Itinéraires des navires transportant des émigrés français entre Europe et États-Unis (1815-1818).



Source : Eric Saugera, « Renaître en Amérique? Réfugiés et exilés français aux États-Unis : l'aventure de la Vigne et de l'Olivier, 1815-1865 », Thèse de doctorat, Université de Nantes, 2007, p 68.

Annexe 26 : Encouragement de l'émigration française par William Lee, consul américain à Bordeaux, en 1816.

The first immigration from France to this country was of the worst kind ; so much so as to prejudice our people against that nation. These men who came over brought from France and her colonies only their idleness, ignorance, debauchery, and decorations : 'the engines of the woes of men', while those who now come among us bring the arts and sciences and manufactures. Even the Dukes, Counts, and Generals, who were created by Napoleon, are very different men from most of the ancient French school. They rose by their merit, not by hereditary right. [...]

Look, Sir, at the crowds of civilians : chemists, mineralogists, naturalists, engineers, geographers, mechanics, engravers, sculptors, dyers, opticians, weavers of cloth and stocking knit, gold beaters, hatters, tanners, gun and locksmiths, cutlers, distillers, gilders in wood and metal, founders, glove makers, fringe surgeons and dentists, which have passed through Bordeaux only, and have been patronized by my small means [...] I brought over with me in the same ship sixty-nine of this list, for all of whom I have found employment and happiness [...]. They are undoubtedly the *most virtuous* nation in Europe. The middling and lower classes are sober, amiable and industrious. [...]

You must have observed an essential difference between them and all other immigrants. They never interfere improperly with affairs that do not concern them. If you will examine the conduct of respectable French merchants, artists, and manufacturers settled in Baltimore, Philadelphia, and New York, you will scarcely find an instance of their meddling in our party disputes, or making bustle at an election. If they have acquired rights, they exercise them with a moderation and decency.

Source : Lettre de William Lee à Thomas Jefferson, New York, 25 octobre 1816 : Lee Mann, *A Yankee Jeffersonian: Selections from the Diary and Letters of William Lee of Massachusetts, Written from 1796 to 1840*, Cambridge, Harvard University Press, 1958, p. 180-182.

Annexe 27 : Immigrants français aux États-Unis, New York et La Nouvelle-Orléans (1820-1860).

Année	États-Unis		New York	La Nouvelle-Orléans	
	Nombre d'immigrants	Nombre d'immigrants	% de l'immigration française aux États-Unis	Nombre d'immigrants	% de l'immigration française aux États-Unis
1820	371	28	8%	297	80%
1821	370	47	13%	155	42%
1822	351	25	7%	188	54%
1823	460	51	11%	198	43%
1824	377	131	35%	1	0%
1825	515	210	41%	170	33%
1826	545	262	48%	211	39%
1827	1 280	658	51%	215	17%
1828	2 843	1 807	64%	-	-
1829	582	407	70%	343	59%
1830	1 174	886	75%	158	13%
1831	2 038	483	24%	310	15%
1832	5 361	2 328	43%	142	3%
1833	4 682	2 536	54%	17	0%
1834	2 989	718	24%	3	0%
1835	2 696	368	14%	527	20%
1836	4 443	2 059	46%	905	20%
1837	5 074	1 199	24%	823	16%
1838	3 675	1 823	50%	1 728	47%
1839	7 198	2 617	36%	1 873	26%
1840	7 419	3 516	47%	1 165	16%
1841	5 006	1 619	32%	577	12%
1842	4 504	1 509	34%	437	10%
1843	3 346	2 680	80%	1 235	37%
1844	3 155	1 437	46%	432	14%
1845	7 663	3 677	48%	1 129	15%
1846	10 583	3 596	34%	1 738	16%
1847	20 040	5 923	30%	2 155	11%
1848	7 743	4 443	57%	2 695	35%
1849	5 841	2 683	46%	2 341	40%
1850	9 381	3 462	37%	1 469	16%
1851	20 126	5 964	30%	2 238	11%
1852	6 763	8 868	131%	2 743	41%
1853	10 770	7 470	69%	-	-
1854	13 317	7 986	60%	-	-
1855	6 044	4 174	69%	-	-
1856	7 246	2 984	41%	-	-
1857	2 397	3 069	128%	-	-
1858	3 155	1 786	57%	-	-
1859	2 579	1 532	59%	-	-
1860	3 961	1 549	39%	-	-

Note : du fait de l'hétérogénéité et l'incomplétude des sources, l'immigration enregistrée à New York peut parfois dépasser celle enregistrée pour les États-Unis dans leur ensemble.

Sources : Henri Bunle, « L'immigration française aux États-Unis », *Bulletin de la statistique générale de la France*, vol. 14, 1925, p. 199-222 ; Michael R. Haines, « French Migrations to the United States: 1820 to 1850 », *Annales de démographie historique*, vol. 1, 2000, p. 77-91 ; Carl A. Brasseaux, *The "Foreign French": Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana. Vols 1 à 3 (1820-1852)*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, 1990 ; *Annual Reports of the Commissioners of Emigration of the State of New York*, New York, John F. Trow, 1861 ; <http://castlegarden.org>, consulté le 16 novembre 2012.

Annexe 28 : Lettre de Chrétien Miltenberger à son frère, La Nouvelle-Orléans, 10 mai 1821.

La Nouvelle-Orléans 10 mai 1821

Mon cher frère,

[...] Quant à moi et ma famille d'ici nous nous portons tous bien malgré l'insalubrité du pays et la fièvre jaune [...]. Mon cher frère je serai encore ici quelques années car j'ai fait l'année dernière l'acquisition d'une sucrerie de société avec mon beau frère Baylé, elle n'est à cinq lieues plus bas que la ville de La Nouvelle-Orléans, elle est sise sur le fleuve du Missisipi [sic]. Nous avons fait l'année dernier 40 000 \$ de sucre brut [...]. C'est une jolie petite habitation mon beau-frère l'administre et moi je reste toujours en ville avec ma famille où j'exerce la médecine et la chirurgie.

La Nouvelle-Orléans est assez jolie elle est située sur le fleuve [...] de chaque côté sont de belles habitations. Nous avons comédie française et américaine et amusements sont en abondance surtout en hiver, les femmes sont jolies, elles ont une très jolie tournure, aiment beaucoup la danse et les autres agréments. La ville de La Nouvelle-Orléans contient de 36 à 40 000 âmes. [...]

Chrétien Miltenberger

Source : CADN, La Nouvelle-Orléans, Dossier nominatifs, 340PO/D/198.

Annexe 29 : Situation des exilés bonapartistes à New York vue par le consul de France en 1816.

New York, 15 janvier 1816

Le général Clauzel est à New York depuis deux jours, il se trouva hier au déjeuner qui se donne tous les dimanches chez Joseph Bonaparte [...].

Joseph Bonaparte a pris une maison en ville depuis quelques jours où il reçoit les Américains et les Français *américanisés* auxquels il a donné ses affaires pécuniaires à traiter, vu que, supposant les grandes capacités de ce personnage, ils ne cessent de lui proposer des plans d'opération commerciales intéressées.

Dans le nombre des français qui visitent la maison de Joseph et dont l'existence ne paraît point attachée à l'exercice d'aucune profession, je ne sais si je dois nommer un homme qui se fait nommer Baron Belling et dit avoir été fait aide de camp de Napoléon à l'île d'Elbe. Un sieur Boisquet de Nantes ancien Lieutenant de Hussards est arrivé à New York depuis le commencement de juin 1815 avec une pacotille dont il dépense le produit à se faire appeler le colonel Boisquet et à se figurer comme un personnage qui aurait mérité l'ostracisme par des sentimes et des actions qui auraient prouvé son entier dévouement à la cause de Bonaparte. Le premier âgé d'environ quarante ans est un homme dépourvu de tout mérite hors celui de sabreur ; le second est un écerelé d'une trentaine d'années qui a la manie de se croire un homme d'importance parce qu'il est admis chez Joseph & Regnault qui doivent se rire sous cape des ridicules de ce nouveau Don Quixote.

Ce déjeuner du dimanche paraît être maintenant consacré comme une institution permanente. Il a lieu chaque semaine et date d'environ deux mois. Quoique ce soit Joseph qui en fasse les frais, c'est le comte Regnault qui dans le fait, est le créateur et le soutien de cette institution. En mettant à part la joie et le plaisir que les invités trouvent au fond d'un flacon de Madère et de Laffitte que la mer aura vieillis tout d'un coup sans perdre rien de leur force originale, j'imagine que M. le Comte Regnault trouve encore dans cette réunion une espèce de tableau en action, un *cosmorama* de ces jouissances d'autrefois : propose-t-il un candidat pour le déjeuner prochain ? Sa mémoire lui rappelle ces fameux déjeunés [sic] de Fontani où il fesait, il y a quatre ans, des membres de l'Institut à coup de Chablis et de Champagne. Est-il question de quelque nouveau désastre dont la France est menacée ? Voilà l'ancien orateur du Conseil d'État tournant des phrases, arrondissant les périodes du discours qu'il adressait au Roi ou aux Chambres pour remédier à telle ou telle infortune ; et comme ses nouveaux auditeurs sont bien repus, il trouve chez eux les mêmes oreilles et la même complaisance que l'écoutaient jadis au Conseil et au Sénat : mêmes causes, mêmes effets.

Ces détails, les seuls que je puisse donner à Votre Excellence sur la coterie des Exilés résidant maintenant à New York, l'informeront de leur changement de conduite. À l'arrivée de Joseph ce n'était que mystères et réserve dans leurs démarches et dans leurs fréquentations ; aujourd'hui ils s'agitent, vont la tête haute et cherchent à nourrir l'esprit d'opposition à l'état actuel des choses en France, et qui malheureusement semble marquer la majorité des Français établis à New York ; Ce sont à la vérité des hommes généralement ignorans, sans éducation et aptes à se laisser gouverner par les impressions de la vanité. Je pourrais peut être détruire en quelque sorte l'effet des menées des gens qui s'attachent à nourrir ces préventions fâcheuses mais je suis sans argent et réduit à vivre de mes propres appointements. Il y a près de deux ans que je n'ai rien touché de mes appointements hors les frais de premier établissement et un quartier d'avance comme Consul à New York.

Source : Dépêche de Cazeaux, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, 15 janvier 1816, MAE, Correspondance Consulaire et Commerciale, New York, 4.

Annexe 30 : Exemples de Français notables et propriétaires d'esclaves à La Nouvelle-Orléans entre 1801 et 1820.

Nom	Fonctions	Nombre d'esclaves achetés	Nombre d'esclaves vendus	Dates
Burthe Dominique François	Officier français	17	3	1807-1820
Clauzel Bertrand	Général français		4	1820
Derbigny Pierre	Avocat	5	2	1801-1816
Fromentin Eligius	Avocat		3	1813
Gilly Antoine	Officier français	1		1818
Guillemin Jean François	Consul de France	3		1819
Lallemand Charles	Général français	7	1	1819
Lallemand Henri	Officier français		1	1817
Leclerc Jean	Éditeur	1	1	1815-1816
Lesueur Fontaine Jean Baptiste	Éditeur	4	5	1808-1811
Mazureau Étienne	Avocat	3	4	1817-1819
Paulmier D'Annemours Charles	Ancien consul de France		4	1802
Pitot James	Négociant et juge	36	26	1802-1815
Roffignac Joseph	Officier espagnol	11	6	1806-1820
Thierry Jean-Baptiste	Éditeur	2	4	1812-1814
Tousard Louis	Consul de France	3		1813

Source : Afro-Louisiana History and Genealogy 1719-1820, <http://www.ibiblio.org/laslave/index.php>, consulté le 15 février 2013.

Annexe 31 : Lettre de Lakanal à M. Arnault, membre de l'Institut, Mobile [1832].

À Monsieur Arnault homme de Lettres, Membre de l'Institut, à Paris. France.
Mobile, État de l'Alabama, EU.

Monsieur,

À mon arrivée à Newyork, en 1815, j'ai eu l'honneur d'être, durant un mois, le commensal de l'illustre et malheureux Renaud d. S. J d'A, chez un personnage descendu, comme tant d'autres, des premières loges au parterre.

J'ai emporté, en me rendant au Kentucky, l'estime et l'amitié de votre estimable beau-frère. Il fût venu, avec moi, dans les États de l'Ouest, n'eût été la crainte de perdre les occasions de recevoir des nouvelles de celle qu'il nommoit la meilleure moitié de lui-même.

Je consigne, ici, quelques faibles témoignages de la confiance que m'accordoit M. Renaud. Je conserve précieusement des lettres d'un plus haut intérêt, elles verront le jour, dans des tems plus favorables. La bienveillance dont m'honoroit M. Renaud, me donne l'espoir de pouvoir arriver jusqu'à vous et d'être accueilli avec bonté.

Je viens d'écrire au maréchal Clauzel ; dont j'ai vendu, ici, la belle propriété contiguë à la mienne, et je lui en ai fait toucher le montant. Clauzel a habité la Mobile durant sa proscription, et je suis en relation d'amitié, avec lui, depuis longues années. Je puis compter sur lui. Je demande au maréchal, à qui j'adresse mon Certificat de vie, dûment libellé, de me faire toucher ma pension de retraite.

C'est à l'époque où vous exerciez une influence salutaire sur l'instruction publique, que cette pension fut fixée, par le conseil de l'université. C'étoit le salaire de l'ouvrier à la fin de sa journée. Les lois nouvelles me donnent le droit de le réclamer, sans avoir à en rougir.

Quinze ans de proscription imméritée ; mon élimination de l'Institut ; la privation d'une place bien modeste dans l'administration ; et tous ces actes de rigueur, au mépris formel de la Charte, seront de quelque poids aux yeux d'un citoyen également distingué pour son beau talent et son civisme, et me donnent l'espoir fondé qu'il ne rejettera pas ma demande.

Je désirerais que M. Arnault voulût bien coopérer, avec le Maréchal, fort peu au fait de ce genre de négociations. Un billet peut suffire si M. Arnault ne met pas d'intérêt à se procurer la connoissance d'un excellent homme, mon ami depuis 40 ans. Le maréchal vous remerciroit de votre visite.

Je ne renonce pas à l'espoir de revoir ma vieille patrie, j'ai abandonné le poste lucratif de président de l'université de la Louisiane, parce qu'il falloit prêter un serment qui me privoit du beau titre de Citoyen français. J'ai fait donner ma place à mon gendre, Chavet de Grenoble, ancien élève de l'École polytechnique.

Nous faisons, ici, depuis deux ans, du sucre qui rivalise avec celui de la Nlle Orléans. Je vous en adresse un baril par l'intermédiaire de M.M. Eyriez frères, négnts au Havre, qui m'ont fait passer, cette année, une caisse de graines que M.M. les professeurs du Jardin des plantes, ont bien voulu m'envoyer. Mon envoi n'a de prix que parce que c'est une production toute nouvelle d'un État admis, depuis peu d'années, dans l'union fédérale. Ce sucre provient de la plantation de M. Garow, ancien voisin et ami du maréchal Clauzel.

J'espère que vous daignerez pardonner mes importunités et la longueur de cette lettre, à une victime de la tyrannie qui vous a si longtems éloigné de votre patrie, de votre famille. Cette confraternité d'infortune est le seul droit que je puis réclamer près de vous, mais c'en est un.

[...] J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre très humble et Très obéissant serviteur,

J. Lakanal.

Source : LSU, Joseph Lakanal Papers, MSS 244, 1312, 2107, Louisiana Digital Library.

Annexe 32 : Récit par le consul de France Guillemain de l'affrontement à bord du navire le *Hamilton* à La Nouvelle-Orléans en mars 1817.

La Nouvelle-Orléans, 18 mars 1817

[...] Un événement qui s'est passé hier dans cette ville, et qui malheureusement quoique de loin, doit son origine à une querelle survenue entre l'équipage de l'un de nos bâtiments, le *Pacifique*, et celui du navire anglais l'*Hamilton*. Cette première affaire, de peu de conséquence en elle-même, ayant été promptement arrangée entre les deux capitaines, n'aurait eu aucune suite fâcheuse si le capitaine anglais, malgré les instances du maire et les représentations de son propre consul, ne s'était obstiné à garder à la tête de ses mâts et sous des girouettes pointues aux armes de l'Angleterre, des espèces de guidons tricolores qui, attachés par un fil, semblaient se mouvoir au gré et par l'influence des girouettes que je viens de décrire.

La vue de ces guidons offusquait depuis plusieurs jours les habitants de la ville et la foule de matelots [...] qui abondent dans cette ville et qui, pour la plupart Français ou Italiens d'origine, ont conservé comme les premiers une tendresse toute particulière pour les anciennes couleurs de la France.

À cette obstination plus qu'imprudente, le capitaine de l'*Hamilton* ajouta des fanfaronnades indécentes, des menaces et même des voies de fait contre la multitude qui s'était assemblée sur le quai le long de son bord.

Menacé lui-même à son tour, il céda enfin sur l'instance des magistrats et fit [retirer] les guidons, objets de l'animation populaire. Mais bientôt après, influencé par plusieurs de ses compatriotes qui étaient venus se réunir à lui, il fit arborer de nouveau les fatals guidons.

À cette vue le peuple en fureur se rassemble, plus nombreux et mieux armé que la première fois. Des forcenés, sortis des colonies mexicaines, et (du moins je le crois) un de nos matelots se mettent à la tête de cette multitude enragée, ils se mettent à l'abordage : culbutent et mettent hors de combat le petit nombre d'Anglais, qui s'efforcent, mais en vain, de les repousser. Ils escaladent jusqu'en haut des mâts, et là, aux cris insensés répétés par la multitude de « Vive Napoléon !! » ils arrachent guidons et girouettes : tandis que d'autres se préparaient à foncer dans le grand [illisible]. Le capitaine et le reste de son équipage qui s'y étaient réfugiés dès le commencement de l'action.

L'arrivée d'un fort détachement de troupes de ligne, ayant le Général Ripley à sa tête, sauva heureusement ces malheureux du massacre dont ils étaient menacés. En peu d'instants l'ordre fut rétabli, l'attroupement se dissipa insensiblement et une forte garnison fut placée à bord du bâtiment anglais pour le protéger contre les nouvelles vengeances dont il était menacé.

Cette affaire, qui a coûté la vie à un matelot anglais, tué raide sur le pont, d'un coup de pistolet, et des blessures très graves à plusieurs autres, pouvait avoir des suites beaucoup plus funestes. Si on en juge d'après les dispositions et l'irritation violente des esprits contre les Anglais. Heureusement la force militaire qui fut déployée, quoique peut-être un peu tard, en imposa aux séditeux et déjoua leurs projets.

Maintenant M., il ne me reste plus que la tâche agréable de faire connaître à V. E. la conduite sage et honorable du capitaine, des officiers et de l'équipage du navire le *Pacifique*, cause éloignée, mais innocente de tout ce désordre.

Ils avaient eu de grands sujets de plainte contre les Anglais : les matelots des deux nations s'étaient même attaqués entr'eux, mais en matelots : le second de l'*Hamilton* s'était comporté d'une manière si indécente envers le Sr Laurent, Ldt du *Pacifique*, que celui ci se croyant obligé de lui demander raison, allait l'appeler en duel lorsque son capitaine lui représenta que l'Anglais, ayant mêlé le pavillon tricolore dans cette affaire, il ne convenait pas qu'il eût l'air de se battre pour en soutenir l'honneur.

Cependant malgré toutes ces provocations, lorsqu'au bruit de ce tumulte et passant à travers la foule de séditeux qui obstruait et couvrait les ponts de l'*Hamilton*, je fus parvenu sur celui du *Pacifique*, j'eus la satisfaction de voir le capitaine Celerier au milieu de son équipage,

qu'il avait contenu dans le devoir, pendant toute la durée du désordre, et qui en fait ne s'était employé qu'à sauver les malheureux qui cherchaient à s'échapper en passant sur leur bord. [...]

Pendant tout ce tumulte, le pavillon blanc flottait à bord du *Pacifique* : j'en ai pris occasion pour adresser à l'équipage quelques mots convenables à cette circonstance.

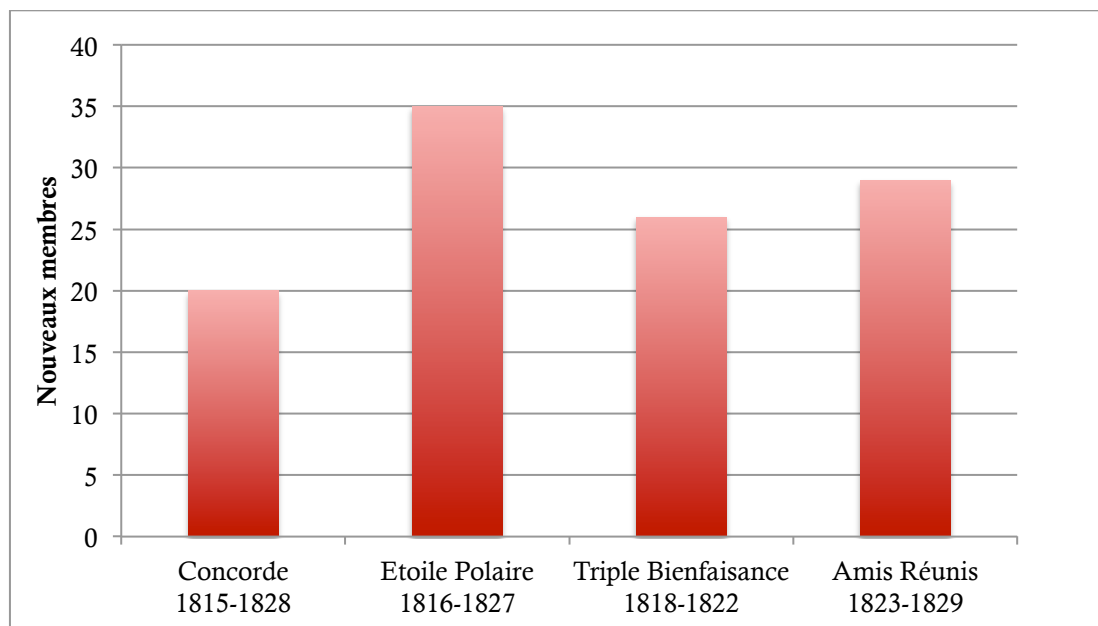
Dès que le calme a été rétabli par la présence de la force armée, je me suis transporté successivement à bord de tous les bâtiments français qui se trouvent dans le port afin de m'assurer par moi même qu'aucun équipage n'avait pris part au tumulte. Partout j'ai trouvé chacun à son poste.

9h du soir

Le matelot français que je soupçonne d'avoir pris une part active dans cette malheureuse affaire appartient au navire *La Minerva* du Havre, commandé par le cap Emes. Il avait disparu depuis hier trois heures de l'après-midi. S'il est réellement coupable, il désertera probablement à bord des corsaires mexicains : c'est là que la justice ira le saisir si elle le juge convenable.

Source : Dépêche de Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, à Hyde de Neuville, Ministre de France à Washington, 18 mars 1817, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/1/144 (2MI2325).

Annexe 33 : Croissance des effectifs des loges de La Nouvelle-Orléans (1815-1829).



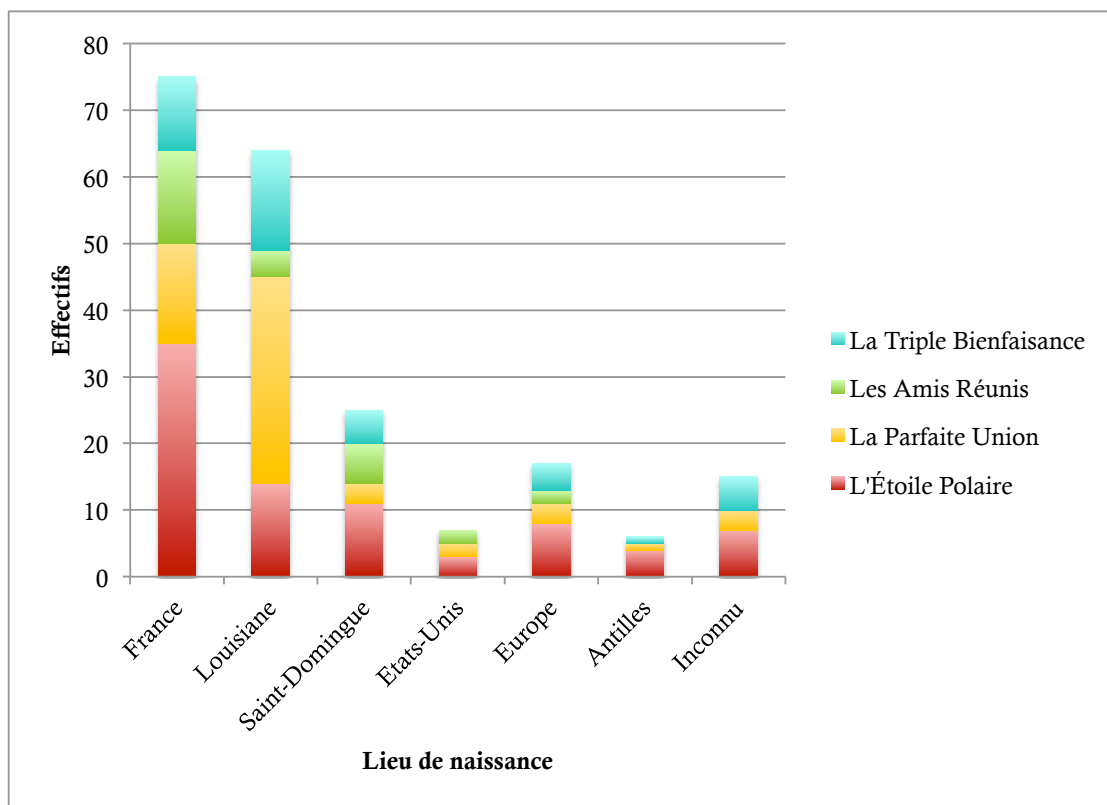
Sources : Tableaux des loges *La Concorde* (1815-1828), *L'Étoile Polaire* (1816-1827), *La Triple Bienfaisance* (1818-1822), *Les Amis Réunis* (1823-1829), HTML, Jones Hall, Freemasons Records, MSS 895 Boxes 9, 11, 12 ; BNF, FM²-560 et FM²-561.

Annexe 34 : Bâtiments des loges *La Persévérance* n°4 et *L'Étoile Polaire* n°1, construits en 1819 et 1854 à La Nouvelle-Orléans.

Diffusion non autorisée

Source : New Orleans Jazz National Park.

Annexe 35 : Pays de naissance des membres de *L'Étoile Polaire*, *La Parfaite Union*, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis* en 1823.



Source : Tableaux de *L'Étoile Polaire*, *La Parfaite Union*, *La Triple Bienfaisance* et *Les Amis Réunis*, 1823, HTML, Freemasons Records, MSS 895, Box 12.

UNE ANNÉE
DE LA VIE
DE L'EMPEREUR
NAPOLEON,

OU

PRECIS Historique de tout ce qui s'est passé depuis le 1^{er}. Avril 1814, jusqu'au 20 Mars 1815, relatif à S. M. et aux braves qui l'ont accompagné ; son départ de Fontainebleau ; son embarquement à Saint-Raphéau près Fréjus ; son arrivée à Porto-Ferraio ; son séjour à l'île d'Elbe, et son retour à Paris.

PAR A. D. B. M***, Lieutenant de Grenadiers.

NEW-YORK,

Imprimé et vendu chez

JOSEPH DESNOUES, IMPRIMEUR, RUE MURRAY, NO. 7,
ET CHEZ MAME, LIBRAIRE, NO. 68, RUE WILLIAM.

1815.

Annexe 37 : Couplets [...] au repas donné à MM. les Généraux français Lefebvre-Desnouettes de Lallemand, le 6 Janvier 1817 à la Nouvelle-Orléans.

Diffusion non autorisée

Annexe 38 : Pétition de Grouchy au Roi de France, New York, 25 avril 1818.

Sire,

Trois années se sont écoulées depuis l'époque des dispositions rigoureuses dans lesquelles vous avez ordonné que je fusse compris. Voué dès lors à un lointain exil, on ne m'y a vu occupé qu'à en déplorer les tristes causes, et à attendre dans le calme de la résignation le jour où la raison d'État permettrait à Votre Majesté de couvrir du voile de l'oubli des torts funestes conséquences d'un entraînement trop fatal. Aujourd'hui, Sire, que l'heureuse tranquillité de la France, fruit précieux de vos sollicitudes éclairées, annonce l'aurore du jour où vous rendrez à leur patrie ceux de ses enfants qui s'en trouvent bannis, j'ose déposer à vos pieds mes regrets et mes vœux ; bientôt, sans doute, le cœur de Votre Majesté pourra vouloir qu'il n'y ait un Français qui n'ait à lui porter des sentiments de reconnaissance et d'amour, et non moins généreux que l'un de vos illustres ancêtres, dont la clémence, après de longues dissensions civiles, transforma en serviteurs dévoués ceux-là qu'un non moins coupable égarement avait rangés parmi ses plus mortels ennemis, vous vous plairez à croire, Sire, que vous n'aurez pas de sujet plus soumis et plus fidèle que celui qui rendu à sa partie et à tous les objets de ses affections, après vous avoir blessé d'une manière aussi grave, offrira un si éclatant témoignage de la magnanimité de votre caractère. Non, jamais il ne saurait méconnaître l'étendue des devoirs imposés par un tel acte de générosité.

Dans l'espérance d'avoir un jour à les remplir, Sire, j'ai désiré que mes fils qui depuis que vous leur avez permis de venir me joindre ont été associés à tous mes sentiments, allassent vous en porter ce premier gage. Quelque pénible qu'il soit pour moi de m'en séparer, isolé comme je le suis, sur une terre étrangère, je n'ai pas balancé à vous les renvoyer, Sire, à l'expiration précise de leur congé, afin de donner à la fois par leur retour la plus forte garantie des vœux qui m'animent, et la preuve du haut prix que j'attache à ce qu'ils poursuivent dans l'armée de Votre Majesté la carrière qu'ils ont honorablement commencé à parcourir.

Je suis avec le plus profond respect,

Signé

Cte de Grouchy

New York, le 25 avril 1818

Source : Dossier Grouchy, AN, F7/6681.

Annexe 39 : Lettre de Quinette de Rochemont à Isaac Iselin, Bruxelles, 29 février 1820.

Diffusion non autorisée

Annexe 40 : Lettre de Joseph Bonaparte à Isaac Iselin, Philadelphie, 20 juillet 1832.

Diffusion non autorisée

Annexe 41 : Le masque mortuaire de Napoléon (1821), offert à la municipalité de La Nouvelle-Orléans en 1834.

Diffusion non autorisée

Annexe 42 : Arc de triomphe érigé en l'honneur de Lafayette à La Nouvelle-Orléans en 1825.



Source : Francis P. Burns, « Lafayette visits New Orleans », *Louisiana Historical Quarterly*, vol. 29, n°2, 1946, p. 302.

Annexe 43 : Récit de la visite de Lafayette à La Nouvelle-Orléans en avril 1825.

Nous avançons lentement à cause de la foule qui, aux approches de la ville, couvrait la grande route et la levée. Lorsque nous arrivâmes sur les limites de la cité, nous rencontrâmes les troupes rangées sur deux lignes au milieu desquelles nous passâmes au son d'une musique guerrière. Malgré le mauvais état de la route, le général voulut parcourir ces deux lignes à pied, et ne remonta en voiture qu'après avoir témoigné sa reconnaissance aux officiers qui se trouvèrent sur son passage. Le cortège reprit sa marche et fut augmenté par les troupes qui y prirent rang, et plus il avançait, plus la foule s'accroissait, malgré la constance du mauvais temps. Cependant un si grand concours, la vue du triple rang de bâtimens pavoisés qui bordaient la rive du fleuve, le bruit de l'artillerie de terre et de mer, le son des cloches et les acclamations prolongées d'une population immense, produisaient une sensation difficile à définir; enfin, au milieu des témoignages d'une affection si vive, traversant les flots d'un peuple avide de le contempler, le général arriva à la grille de la grande place, et fut conduit par le comité d'arrangement, sous un arc de triomphe d'un style tout-à-fait monumental et d'un goût exquis.

Ce monument de soixante-huit pieds d'élévation ; dont quarante sous clef, de cinquante-huit de largeur totale sur vingt pieds d'ouverture d'arcade, et vingt-cinq pieds d'épaisseur, reposait sur un socle feint en marbre de Sera-Veza ; la base formant piédestal en marbre vert d'Italie, était décorée des statues colossales de la Justice et de la Liberté. Cette base allégorique portait une arcade d'ordre dorique, accompagnée de quatre colonnes accouplées sur chaque face. Les vousoirs de cette arcade se composaient de vingt-quatre pierres décorées chacune d'une étoile de bronze doré, réunies par une clef en saillie, sur laquelle était gravé le mot constitution, représentant ainsi les vingt-quatre états de l'Union réunis par un seul lien. Au fronton feint de marbre jaune de Vérone, se déployaient deux Renommées embouchant d'une main la trompette, et tenant de l'autre un laurier avec banderolles, portant d'un côté le nom de Washington, et de l'autre celui de Lafayette ; l'aigle nationale en relief surmontant le tout. Le socle supérieur soutenait une élévation de sept pieds, où était placé d'un côté en anglais et de l'autre en français : « Une république reconnaissante a dédié ce monument à Lafayette. » Au sommet du monument s'élevait un groupe représentant la sagesse reposant sa main sur le buste de l'immortel Franklin, et les quatre angles étaient décorés de riches trophées nationaux, ornés de faisceaux et d'enseignes. Les noms des membres du congrès signataires de la déclaration d'indépendance, et ceux des officiers qui s'étaient distingués pendant la guerre révolutionnaire, décoraient diverses parties de l'arc de triomphe. Ce bel ouvrage, inventé par M. Filié et exécuté par M. Fogliardi, offrait un ensemble remarquable, et les reliefs étaient du plus bel effet.

Source : Auguste Levasseur, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, Paris, Librairie Baudouin, 1829, p. 207-208.

Annexe 44 : Récit de l'arrivée de Lafayette à New York en 1824.

Pendant les quatre jours qui suivirent, le général eut bien de la peine à diviser son temps de manière à satisfaire les vœux de tout le monde. Il consacra tous les jours deux heures au public dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle la foule se pressait comme au premier jour, et où il reçut les nombreuses députations des villes environnantes, ou de divers états qui lui faisaient exprimer le désir et l'espoir de le recevoir. Le reste du temps fut absorbé par les fêtes que lui offrirent les associations savantes de la ville.

[...] Le barreau, l'association de Cincinnatus, les Français résidans à New-York, vinrent le complimenter. Ces derniers réunis au nombre de plus de deux cents, sous la présidence de M. Monneron, lui exprimèrent avec chaleur les sentimens que faisait naître en eux le triomphe de leur compatriote.

« Général, » lui dirent-ils, « c'est au nom des Français établis dans cette ville, que nous venons vous féliciter de votre heureuse arrivée sur ce sol hospitalier, sur cette terre dont la vue doit avoir fait naître en vous des sentimens si doux ; où vous ne pouvez faire un pas sans rencontrer un souvenir qui vous soit cher. Pour un cœur tel que le vôtre, il n'est pas de plaisir plus pur que celui de voir les principes que vous avez défendus au champ d'honneur et à la tribune, consacrés par le bonheur d'un peuple entier. L'hommage libre et spontané de ce peuple généreux et éclairé, est une leçon frappante pour les puissances de la terre, elle leur apprend que si une nation oublie ses oppresseurs ou ne s'en souvient qu'avec indignation, elle lègue comme un héritage à la reconnaissance de ses descendans les noms d'un Washington et d'un Lafayette. Nous n'essaierons pas d'exprimer l'émotion que nous éprouvons en vous voyant l'hôte de l'Amérique. Nous ne pouvons nous empêcher de former un vœu digne de vous, c'est que cette belle France, notre patrie commune, qui fonda aussi des institutions libérales, soit pour toujours étrangère aux intrigues et aux passions du despotisme. »

À la fin de ce discours, une petite fille portée par son père, vint embrasser le général et lui poser une couronne d'immortelles sur la tête. « C'est un grand bonheur pour moi », leur répondit-il avec une profonde émotion, « c'est un grand bonheur pour moi, à mon arrivée sur cette terre de liberté, d'y recevoir les félicitations de mes compatriotes. Déjà, au moment de mon départ, les témoignages de bienveillance de la bonne ville du Havre avaient laissé dans mon cœur de bien doux souvenirs. J'aime à partager avec vous les émotions que j'éprouve dans cet heureux pays américain auquel je suis attaché par tant de liens. Nous aussi, patriotes de 89, nous avons voulu établir la dignité, la prospérité, le bonheur de notre belle France sur les bases sacrées de la liberté et de l'égalité ; et, malgré nos mécomptes et nos malheurs, les contemporains de cette époque, et nommément votre respectable président, vous diront que la révolution de 89 a grandement amélioré le sort de l'immense majorité du peuple... »

À ce souvenir des beaux jours de notre révolution, chacun se sentit ému, chacun vint serrer la main du général, en lui disant : « Oui, le sort de l'immense majorité du peuple est amélioré. Puisse la France conserver avec soin ce qui lui reste de libertés publiques conquises par la révolution! ».

Source : Auguste Levasseur, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, Paris, Baudouin, 1829, p. 17-18.

Annexe 45 : Journaux français créés à New York (1825).

Le Journal Inutile (1825)

JOURNAL INUTILE,

ou

Mélanges Politiques et Littéraires.

No. 26.] NEW-YORK, 19 MAI, 1825. [Vol. 2.

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

SATIRE.

“ Jamais, sans doute, une époque ne prépara pour le poète satirique plus de traits et de couleurs que celle où nous vivons.

“ La corruption érigée en principe et proclamée vertu (non celle qui s’attaquant au corps, se contente de l’énerver, mais celle qui, frappant au cœur, tue la société;) l’égoïsme dominant toutes les pensées, l’effronterie insultant à la raison, l’hypocrisie triomphante, la pudeur publique affrontée; l’or arbitre de tout; les arts asservis à la flatterie; les lettres déshonorées par des folliculaires qui se jouent de leurs réputations; l’amitié méconnue, et le mépris réservé à l’homme honnête !!!...Quel tableau!

“ Sortez de la tombe, Gilbert et Boileau! armez-vous du fouet dont vous sîtes châtier les vicieux titrés et les sots en faveur: ne voyez-vous pas les

40

Source : EAI.

Le Réveil (1825)

LE RÉVEIL.

JOURNAL FRANÇAIS,

Littéraire, Politique et Commercial;

Publié par EDOUARD LOUVET, Rédacteur-Propriétaire.

Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. J. J. ROUSSEAU.

NUM. 1. NEW-YORK, 8 OCTOBRE, 1825. VOL. 1.

HYMNE A L'ETRE SUPREME.

Source de vérité qu'outrage l'imposture,
De tout ce qui respire éternel protecteur,
Dieu de la liberté, père de la nature,
Créateur et conservateur.

O toi seul incréé, seul grand, seul nécessaire!
Auteur de la vertu, principe de la loi,
Du pouvoir despotique immuable adversaire,
La France est debout devant toi.

I

Source : NYPL.

Annexe 46 : « Ode au Général Lafayette » par Prosper Foy, La Nouvelle-Orléans [non daté].

Diffusion non autorisée

Annexe 47 : Lettre de Louis-Philippe Joseph de Roffignac à Louis XVIII, La Nouvelle-Orléans, 1814.

20 août 1814

Au Roi

Sire,

Les services, les malheurs et le dévouement du comte de Roffignac à votre Auguste maison sont connus de Votre Majesté. Dans les Armées il eut l'énergie qu'inspiraient les droits sacrés de votre cause, dans sa captivité la dignité d'un sujet fidèle à son Roi.

Le comte de Roffignac mon père, nom que je ne prononce qu'en éprouvant les sentimens qui doivent accompagner sa mémoire et l'espoir qu'il me donnera quelques droits à vos bontés, est mort à Madrid Maréchal de camp des armées de Sa majesté catholique après avoir été dépouillé de tous ses biens.

Sans espérer égaler mon père, j'ai essayé de marcher sur ses traces. Je fis la campagne de 1792 à l'avant-garde de votre armée. J'avais le grade de lieutenant dans l'escadron de Penthièvre dragons : À la campagne de 1793 j'étais sous les ordres de Monsieur le marquis de St Simon, lieutenant de la Légion. Comme elle eut l'ordre d'aller à Saint-Domingue, j'ai servi la campagne de 1794 dans les Dragons de la Reine et celle de 1795 je fus employé à l'avant garde de l'Armée de Catalogne. À la paix de la France avec l'Espagne, Sa Majesté Catholique daigna m'accorder le grade de capitaine dans les Dragons de la Reine en 1797. L'ambassadeur de la République Français Truguet arriva à Madrid. Quelques demandes qu'il fit relativement aux officiers royalistes m'obligèrent à passer au Mexique avec le grade que j'avais obtenu. En 1800 je fus envoyé du Mexique à la Louisiane pour y prendre le commandement d'un détachement de Dragons qui y était. J'y demeurai jusqu'à la fin de 1803, époque où elle fut cédée à la France, ensuite aux Américains. L'on m'envoya dans la Floride, de là encore au Mexique, et enfin je me retrouvai à la Louisiane, avec une commission spéciale du Vice-Roi Mr D'Iturigaray lorsque la Révolution éclata en Espagne et peu après au Mexique. Ma qualité de Français me dicta alors impérieusement l'obligation de rester à la Louisiane d'où j'implore les bontés de votre Majesté.

Sire, j'ai servi comme il était du devoir d'un homme attaché à votre auguste maison de le faire. Mon exil a eu la longueur du vôtre, et il eût été éternel si les Français n'eussent eu le bonheur de vous voir régner.

Ma famille et ma fortune ont disparu, mon seul espoir et d'avoir mérité vos bontés. [...]

Sire ! j'ai fait plusieurs voyages aux États-Unis, au Mexique, ans les Iles, à la Floride et à la Louisiane. Avant, j'avais été en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Espagne, et au Portugal. J'ai le faible avantage de parler plusieurs langues. J'ai surtout, Sire, le désir d'être utile à mon Roi, à ma patrie, et c'est avec l'espoir de remplir la Place de Préfet, ou celle d'Intendant, ou enfin telle autre place que votre Majesté jugera convenable, que je sollicite de vos bontés de vouloir m'en accorder une.

Avec les sentimens du plus profond respect, je suis,

Sire,

De votre Majesté le fidèle sujet

J. Roffignac

Source : Archives privées de la famille de Roffignac.

Annexe 48 : Hommage à Henri de Saint-Gême, Nouvelle-Orléans, 14 juillet [n.d] [1818].

Diffusion non autorisée

Annexe 49 : Réponse de Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, à la nouvelle de l'émeute à bord du *Hamilton* à La Nouvelle-Orléans (1817).

Washington, 27 mars 1817.

[...] J'espère que la suite des informations prouvera que cette révolte est étrangère aux sujets de S.M., j'entends parler de ceux qui ne se sont pas mis déjà par une conduite criminelle hors de la protection de leur souverain.

Vous ferez sentir, M., que les hommes qui font entendre le cri abhorré de Vive Napoléon ou qui deviennent corsaires ou pirates après avoir abandonné par la désertion leur patrie ne pourront être considérés comme lui appartenant dans un pays surtout où les lois offrent si peu de moyens aux agents consulaires de faire arrêter et punir les sujets rebelles à leurs princes et à leur patrie.

Mais si enfin quelque Français se trouvaient compromis, je vous engage à ne rien négliger pour bien considérer la part qu'ils ont pu prendre à l'émeute.

S'ils n'ont fait que suivre un torrent, s'ils n'ont fait que céder à une idée fautive mais excusable et qui a fait naître d'après les détails que vous me transmettez, s'ils n'ont ni versé le sang ni proféré le nom de l'usurpateur, vous chercherez moins à les justifier, car quand l'insulte même eût été commise, rien ne pouvait légitimer une telle vengeance, mais à faire saisir toutes les circonstances qui pourraient concourir à atténuer leur complicité [...]. Des considérations qui n'échapperont point à votre sagacité pourraient faire donner à cet événement une couleur différente de celle qu'il paraît réellement présenter. Vous accorderez donc M., votre assistance à ceux de nos compatriotes qui pourraient se trouver compromis non pour les sauver s'ils sont coupables, car un tel crime ne doit point rester impuni, mais pour les secourir s'ils ne sont que malheureux, et empêcher surtout que des gens du pays ne les accablent devant la justice afin de faire retomber sur des étrangers ce qui semble appartenir uniquement à la population du lieu.

Hyde

Source : Dépêche de Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, à Guillemin, consul de France à La Nouvelle-Orléans, Washington, 27 mars 1817, CADN, Nouvelle-Orléans, 340PO/A/44.

(30)

LA LOUISIANAISE

OU

LE HUIT JANVIER.

Dédié à tous les Soldats de 1815.

(JANVIER 1831.)



AIR :—T'en souviens-tu. (Béranger.)

C'est aujourd'hui ! c'est le jour de bataille !
Les voilà donc ces hardis conquérans !
Qu'ont-ils trouvé ? le trépas !—la mitraille
A dévoré leurs bataillons sanglans ;
Entendez-vous ce noble chant de gloire,
Bruyant refrain par l'écho répété :
De nos soldats c'est le cri de victoire ,
Ecoutez : c'est le cri de liberté.

(31)

Tu contemples cette race guerrière
Avec orgueil au jour de tes douleurs ;
J'ai vu bondir tes entrailles de mère,
France, un sourire a suspendu tes pleurs ;
Lorsque ton aigle en volant sur l'orage,
Du haut des airs, tombait précipité,
Tes fils vainqueurs sur un autre rivage
Vengeaient ta gloire au cri de liberté.

L'heure a sonné : viens briller sur le monde,
Astre divin, favorable aux mortels !
Aux doux rayons de ta clarté féconde,
Viens rallumer le feu des saints autels !
Aux rois alors dérobant leur vain foudre,
Les nations marchant à ta clarté,
Sur les débris de cent trônes en poudre,
Entonneront l'hymne de liberté.



Annexe 51 : Chant de mélancolie d'un jeune émigrant lorrain de New York, 1838.

Au lever de ma vie, aux jours de mon enfance
Je vidais doucement, au sein de l'innocence,
Dans la paix du hameau, la coupe du bonheur :
J'ignorais les soucis, les chagrins, le malheur.
Mon cœur était tout tendre et j'aimais bien ma mère !
J'aimais, j'aimais beaucoup mes sœurs et mon vieux
père
L'amour multipliait les plaisirs innocents
Que verse le Dieu dans le cœur des enfants ;
Et la douleur jamais ne mouillait mes paupières
Qu'au récit maternel des humaines misères
De tout infortuné je plaignais le destin,
Je pleurais sur le sort du petit orphelin,
Et je ne pensais pas qu'au printemps de ma vie
Moi même je n'aurais ni mère ni patrie !

Sur le gazon des champs le bonheur est bien pur !
Il n'est de vrai bonheur que le bonheur obscur.
Au dessous du Ballon, aux bords de la Moselle,
Où la bonne Lorraine est si fraîche et si belle,
N'avez vous jamais vu sur le flanc du vallon
Au tournant du chemin une vieille maison ?
C'est là que le destin me jeta sur la terre,
C'est là que je jouai sur le sein de ma mère.
J'aimais tant nos prés verts, nos chênes, nos sapins,
Nos oiseaux et nos fleurs, les fruits de nos jardins !
Le monde finissait au bout de mon village
Pour moi le genre humain était le voisinage.
Avec le vieux curé, bénissant mes destins
Je priais de bon cœur sa Madone et ses saints !
[...]

Cependant on m'arrache à ma douce chaumière
À mes jeux innocents, aux baisers de ma mère
On a rêvé pour moi un sort plus distingué :
Laisse-nous mon fils, pars pour la grande cité,
Va, tu seras savant, plus content et plus sage
Bien plus heureux, mon fils, qu'on ne l'est au village.
[...]

Ainsi c'en était fait de mon joyeux printemps :
Voici de mon été les jours secs et brûlants.
Des livres sous le bras, le cœur plein de tristesse
J'arrive au vieux manoir où mon père m'adresse.
Au collègue... Mon Dieu ! que m'importent ces gens
Autocrates cruels, hypocrites tyrants
Qui, le cœur endurci de leur vaine science
Font couler en riant les pleurs de l'enfance ;
Qui vendant la sagesse et la science aux enfants,
Vivent de la férule aux frais de leurs parents
[...]

Las enfin, dégoûté de cette gent impie,
Triste je me levai du banquet de la vie,
De ce banquet de fous où convives souffrant
Je n'avais pu m'asseoir qu'à côté du méchant.
Je jetai loin de moi, le cœur gonflé de haine,
De jours empoisonnés cette coupe encore pleine :
Vous m'avez fait haïr les choses que j'aimais,
Merci, dis-je, merci ! c'est assez, je m'en vais.

Et j'ai passé les mers... J'ai laissé ma patrie
Mon vieux père et mes sœurs, ma chaumière chérie ;
J'ai laissé notre France... Inconnu sous ce ciel
J'ai pris sans en rien dire une place au soleil.
Je n'ai plus rien au monde, oh ! rien que ma pensée,
Pour rêver en secret à ma vie insensée.
Plus d'amour, plus d'amis, de parents ni d'ayeux,
La main de l'étranger me fermera les yeux.

Source : *L'Estafette*, 27 avril 1838, NHYS.

Annexe 52 : Évolutions du nombre de chefs de ménages par groupes linguistiques à La Nouvelle-Orléans (1800-1860).

Année	Chefs de ménage					Total
	Francophones	Anglophones	Hispanophones	Germanophones	Autres	
1810	2 481	201	176	123	6	2 987
1820	2 371	404	102	142	3	3 022
1830	5 030	1 188	120	197	10	6 545
1840	6 344	3 788	157	410	16	10 715
1850	7 925	6 092	296	1 722	32	16 067
1860	12 813	13 540	806	5 664	44	32 867

Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p. 194.

Annexe 53 : Français figurant dans la liste des *Wealthy Citizens* de New York en 1845.

Nom	Occupation	Fortune	Franc- maçon	Française de Bienfaisanc Réfugié de Saint- Domingue	Naturalisé américain
Victor Barsalou	marchand de vin	190 000\$			X
Louis Binsse	directeur d'école	150 000\$	X		X
Joseph Bouchaud	importateur de produits français	200 000\$	X		
Laurent Bonnefoux	banquier	100 000\$			X
Auguste Cavanna	coiffeur	100 000\$			X
Francis Cottinet	importateur en soieries	200 000\$			
Louis Deluze	importateur de produits français et allemands	100 000\$			
Sébastien C. Dortic		100 000\$		X	X
L. Duberceau		300 000\$		X	
Wm Geraud		150 000\$			
John Gibon	importateur ;	300 000\$			
Gilbert	marchand retraité	300 000\$			
Jacob Giraud		200 000\$			
Joseph Giraud	tonneliers	300 000\$			
Jean Lafarge	banquier et agent	500 000\$			X
Alphonse Loubat	importateur	200 000\$			X
A. P. Pilot		150 000\$			
P. Poirier		100 000\$			
L. Salles (héritiers)		1 000 000\$			
John Targee	orfèvre	150 000\$			
John Tonnelee père	marchands de	500 000\$			
John Tonnelee fils	laine.	500 000\$	X		

Source : Moses Yale Beach, *Wealth and Biography of the Wealthy Citizens of New York City*, New York, Sun Office, 1845.

Annexe 54 : Liste des ménages mixtes entre Français et femmes de couleur libres établie par Jean Boze en 1831.

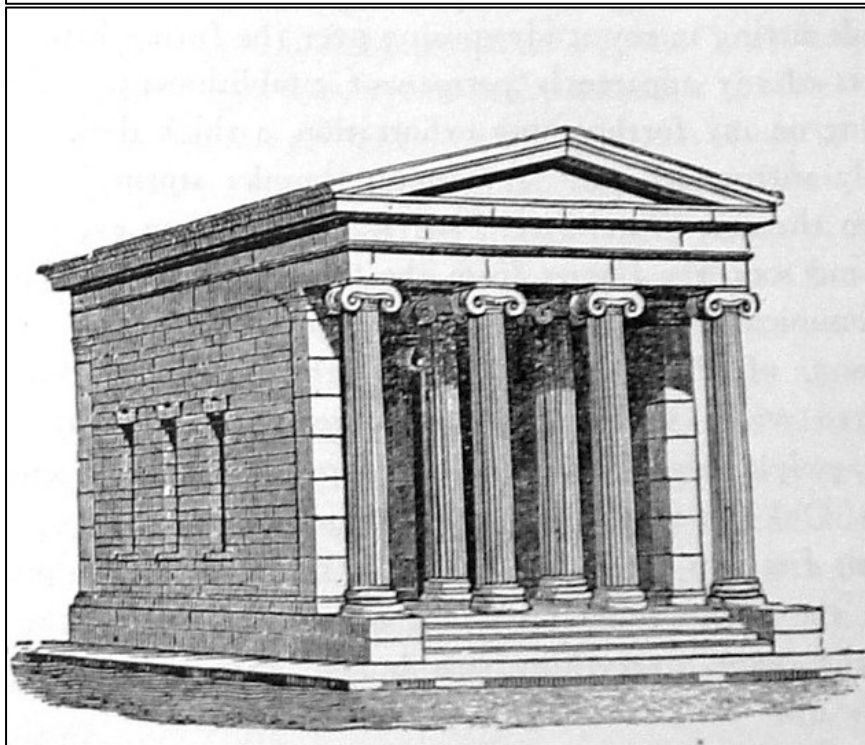
Diffusion non autorisée

Annexe 55 : Origines linguistiques des habitants la rue Royale à La Nouvelle-Orléans (1830-1850) d'après les annuaires de la ville de 1830 et 1850.

Habitants de la rue Royale	1830	1850	Croissance
Francophones	159 (71%)	267 (62%)	+ 68%
Anglophones	50 (22%)	79 (18%)	+ 58%
Germanophones	10 (4%)	66 (15%)	+ 560%
Hispanophones / Italophones	7 (3%)	22 (5%)	+ 214%
TOTAL	226	434	+ 92%

Source : Marjorie Bourdelais, « La Nouvelle Orléans, une ville francophone 1803-1860, Recherche d'histoire urbaine, démographique et sociale », Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris), 2007, p. 272-273.

Annexe 56 : L'Église Française du Saint-Esprit de New York, Franklin street, avant et après l'incendie de 1839.



Sources : *New York Mirror*, 20 novembre 1834 John Albert F. Maynard, *The Huguenot Church of New York : A History of the French Church of Saint-Esprit*, New York, 1938, p 247.

Annexe 57 : Courrier de la société française de bienfaisance de La Nouvelle-Orléans, à Frédéric Gaillardet, rédacteur du *Courrier des États-Unis*, 1842.

Société Française de Bienfaisance de l'État de la Louisiane

À M. F Gaillardet, rédacteur en Chef du *Courrier des États-Unis*, à New York
Nouvelle-Orléans, 20 août 1842
Monsieur

Nous vous écrivons avec une double reconnaissance pour vous dire merci au nom de la France et au nom de ses fils habitant la Louisiane.

Nous savions, Monsieur, que dans cette ville de New York, qui est comme une sentinelle américaine tournée vers notre patrie, nous avons une tribune élevée pour répéter nos joies comme nos plaintes, nous savions que nous avons un écrivain toujours prêt à combattre pour nous avec une plume incisive comme la pointe d'une épée.

Cette tribune, c'est votre journal ; l'écrivain, c'est vous !

Aussi votre premier article, si bienveillant pour notre société, si clair et si précis dans l'exposition de notre organisation et de nos principes, fut pour nous une garantie nouvelle de votre indépendance, de votre patriotisme ; et nous l'accueillîmes avec gratitude.

Un journal sans talent, comme sans publicité, le *Crescent City*, voulut jeter de la boue à notre belle France, qui n'a pas seulement compté des Vatel, mais de rudes hommes de guerre, qui préludèrent aux gloires de notre immortelle République en cimentant de leur sang la liberté américaine.

Vous avez souffleté de toute votre colère de Français cette impertinente catilinaire dirigée contre la grande nation. Merci pour elle !

Le *Crescent City* nous avait calomniés aussi, nous qui sommes groupés pour une œuvre proclamée sainte par tous les peuples civilisés, pour une œuvre de bienfaisance ! Cette accusation vous a dicté une page qui traduit admirablement l'indignation dont nous avons frappé le journal provocateur. Merci pour nous !

L'attaque du *Crescent City* n'a pas arrêté le développement de notre société de bienfaisance ; car c'est au nom de plus de quatre cents Français, membres de cette association, qui date d'hier, que nous vous écrivons, pour vous féliciter de votre patriotisme comme Français et de votre talent comme écrivain.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération très distinguée de vos dévoués compatriotes.

J. Riffard, trésorier

J.-N. de Puilly, membre du Comité Directeur

Prospère Barousse, membre de Comité Directeur

A. Barberot, membre du Comité Directeur

Dubourg, président de la section des Hautes-Pyrénées (premier Président)

Borde aîné, président de la section de la Gironde

Gramotiz, président de la section du Gers

Pour P. Auvray, C. Thomas, secrétaire de la section du Bas-Rhin, en l'absence du président

Hy. Escousse, président de la section de la Seine

Madeline, président de la section du Calvados

E. Goudchaux, président de la section du Rhône

Ch. Ammel, président de la section des Hautes-Alpes (secrétaire général)

Source : Frédéric Gaillardet, *L'aristocratie en Amérique*, Paris E. Dentu, 1883, p. 201-203.

Annexe 58 : Sermon inaugural d'Antoine Verren, pasteur de l'Église française du Saint-Esprit (1828).

2 Corinthiens, V. 20

Nous faisons les fonctions d'Ambassadeurs de Christ

Maître du Monde, Éternel ! tu planais sur la surface du vaste Océan quand je dirigeais ma course sur ces bords. En vain le ciel se couvrait-il de sombres nuages ; en vain la tempête, grossissant à toute heure, menaçait-elle d'un dernier jour le faible esquif qu'elle agitait ; en vain le liquide élément ouvrait-il ses innombrables abîmes, pour nous engloutir et nous perdre ; en vain déchaînés contre nous, les vents faisaient entendre leurs longs gémissements... Souverain Dominateur ! qui, étends les Cieux, qui ébranles la terre et secoues ses piliers, tu étais présent sur les hauteurs des mers : à ta voix, le soleil a dissipé l'orage ; à ta voix, les écueils se sont éloignés, la route s'est tracée d'elle-même et nous sommes heureusement parvenus au port tant désiré.

Ô mes frères, à peine descendu sur ces lointaines plages, qu'il m'eût été doux de venir dans ces parvis, sacrés, lever avec vous les mains vers le ciel, psalmodier et chanter les louanges du père commun des hommes !... [...]

Chrétiens... j'ai tout quitté pour répondre à l'appel que la Providence me faisait en ces lieux... Rivages de l'Europe, terres de la patrie, [...] et vous de qui je tiens l'existence, ô mes parents !... peut-être vous ai-je vus pour la dernière fois ; pour la dernière fois peut-être, ai-je vu couler vos larmes !

Consolez-vous ! Consolez-vous ! Vous redoutiez pour moi les dangers du voyage... ils n'ont fait qu'effleurer le navire, ils sont finis, j'ai retrouvé le calme. Vous redoutiez pour moi les climats étrangers... l'air que nous respirons est pur comme le vôtre ! Vous redoutiez pour moi des hommes inconnus... ah ! reposez, reposez en paix, bannissez vos alarmes, ils seront pour moi des amis comme vous, des frères comme vous ! [...]

Mes frères, remplir les devoirs d'homme et de chrétien, faire tous mes efforts pour purifier mes vœux, sanctifier ma vie, ennoblir de plus en plus l'âme que je respire, cette obligation m'est imposée comme à vous. Comme vous je dois m'agiter et combattre, je dois m'efforcer de sortir victorieux de l'attaque.

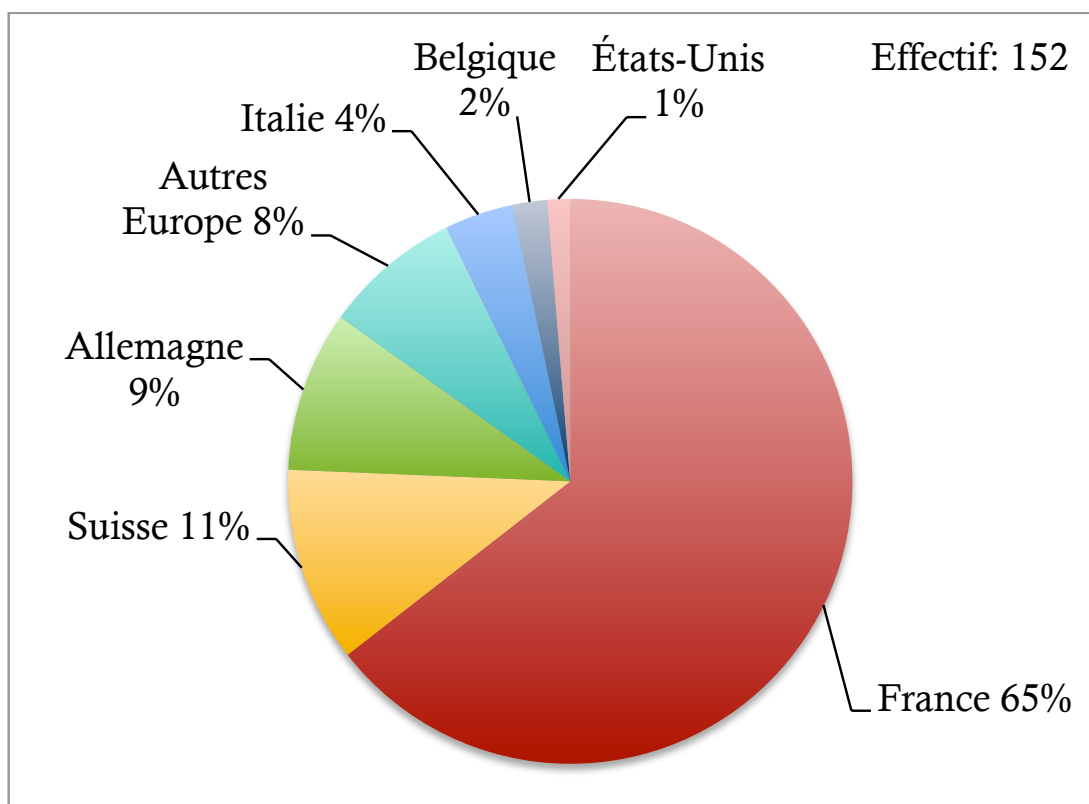
Mais, Ministre de l'Éternel, Ambassadeur de Christ, ma tâche devient d'une toute autre nature [...] ce n'est plus mes intérêts que je dois rechercher : c'est votre avantage ; c'est votre perfectionnement, votre sanctification, votre salut que je dois opérer [...] Instruire, consoler et sauver ! ... voilà donc Grand Dieu l'ouvrage qui va m'être imposé [...].

Hors du sanctuaire, le Ministre de l'Éternel est confondu dans la foule : on ne veut pas qu'il moralise toujours... Et cependant c'est son devoir d'avertir les pécheurs : il faut qu'il aille les chercher jusque dans leurs demeures, jusque dans les lieux témoins de leurs plaisirs, de leurs joies, de leurs débordements, de leurs chutes... Ils le fuiront alors, ils éviteront sa présence, ils le traiteront de censeur insupportable. N'importe ! crie la voix du Ciel ; il vaut mieux qu'il obéisse à Dieu qu'aux hommes. [...]

Pour cet effet, sachez oublier, au moins une fois par semaine, vos nombreuses occupations, vos calculs, vos projets de fortune, pour venir en ces lieux occuper une place. Ici, vous entendrez la voix de l'éternel.

Source : Antoine Verren, *La tâche du ministre, ambassadeur de Christ : sermon d'entrée, prononcé à New-York, dans l'Église Épiscopale Protestante Française du Saint-Esprit, le 12 Octobre, 1828, New York, T. & J. Swords, 1828.*

Annexe 59 : Pays de naissance des nouveaux membres de L'Union Française de New York (1828-1847).



Source : Victor de Lieuvain, « Histoire de la Loge L'Union Française n°17 », 1886, <http://www.unionfrancaise.org/DelieuvinUFhistoric.html>, consulté le 14 septembre 2012.

Annexe 60 : Membres des trois chambres symboliques de la Grande Loge de Louisiane en 1832.

	Origine	Rite d'York	Rite Écossais	Rite Français
Étienne Bertel	France	X		
Frédéric Buisson	France		X	X
Pierre Chevalier	Antilles/ Saint-Domingue		X	
François Coquet	Louisiane	X		
François Corréjolle	États-Unis	X	X	X
Henry Cotton	Europe	X		
François Dissard	France	X		X
Auguste Douce	France	X	X	X
Jean Baptiste Faget	Antilles/Saint-Domingue		X	X
Louis H. Féraud	France	X		
Marc Fouché Cougot	France		X	
Ferdinand Gayarré	Louisiane		X	X
George T. Hearsey	États-Unis	X		
Jean Lamothe	Antilles/Saint-Domingue	X	X	X
Joseph Longbottom	Europe	X		
Amédée Longier	Antilles/Saint-Domingue	X		
Charles Maurian	France		X	X
Jean Jacques Mercier	Louisiane		X	X
Alonzo Morphy	États-Unis	X		
Seth W. Nye	États-Unis	X		
René Perdreauxville	France	X	X	X
Alexander Philips	Europe	X		
Adolphe W. Pichot	France		X	X
Robert Préaux	Antilles/Saint-Domingue		X	X
Pierre Soulé	France		X	X
François Jean Verrier	France		X	X
Joaquim Viosca	Europe			X

Source : James B. Scot, *Outline of the Rise and Progress of Freemasonry in Louisiana. From Its Introduction to the Re-Organization of the Grand Lodge in 1850*, New Orleans, s. n., 1923, p 45.

**Annexe 61 : Listes des Français signant l'adresse à la garde nationale française en 1830
à La Nouvelle-Orléans.**

Nom	Titre	Né en France	Né dans les colonies françaises	Vétéran - Polytechnicien	Franc-maçon
J. B. Arnaud	Grenadier	X			X
E. d'Aspremont		X			X
Louis Barbarin		X		X	
Alexandre Baron				X	X
L. A. Bayon	Artilleur		X		X
P. Birons	Citoyen français				
Bourgeois de Bleme	Citoyen français				
Gaston Bruslé	Capitaine d'artillerie		X		X
Benjamin Buisson		X		X	
Frédéric Buisson	Quart-maître du bataillon d'Artillerie	X			X
Bunel		X			X
P. Caillou	Cornette des dragons	X			X
J. Chevalier	Artilleurs		X		X
Delaup	Propriétaire de <i>L'Abeille de La Nouvelle-Orléans</i>				
Demaurepas	Citoyen français				
Auguste Douce		X			X
C. G. Ducatel	Artilleur	X			X
A. Dufour	Grenadier	X			X
J. Dufour	Capitaine des voltigeurs	X			X
B. Dupuy	Chasseur		X		X
Alexis Fournier	Maréchal des logis des dragons	X			X
P. Gabaroche	Artilleur		X		X
Louis Gally		X		X	
J.B. Gicquel			X		X
V. Gouy	Citoyen français				
P. Guillot	Artilleur	X			X
J. A. Guirot	Grenadier	X			X
J. B Jeannin				X	
L. Lacan		X			X
F. F. Lafond				X	
Jean Lamothe	Chasseur		X		X

Nom	Titre	Né en France	Né dans les colonies françaises	Vétéran - Polytechnicien	Franc-maçon
P. Lebert	Sergent des grenadiers	X			X
M. Lefebvre		X			X
A. Magnin		X			X
J.-C. Mairot		X			X
G. Marmiche		X			X
Charles Maurian	Quart-maître de la légion	X			X
C. Monrose	Citoyen français				
Guillaume A. Montmain	Adjudant-major de la Légion	X			X
Morel de Guiramand		X			X
F. Nougues	Adjudant sous-officier de la Légion	X			X
P. Peychaud	Artilleur		X		X
A. Rivière		X			X
S. St Cyr	Grenadier		X		X
St Cyr	Capitaine des grenadiers		X		X
De St Romes	Propriétaire du <i>Courrier de la Louisiane</i>		X		
Théard	Propriétaire de <i>L'Abeille de La Nouvelle-Orléans</i>				
J. Toussaint	Citoyen français				

Source : *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 2 octobre 1830.

Annexe 62 : Liste des journalistes français à La Nouvelle-Orléans (1830-1860).

Nom	Prénom	Pays de naissance	Lieu de naissance	Année de naissance	Année de décès	Lieu de décès	Date d'arrivée aux États-Unis	Retour en France	Opinion politique française	Opinion politique américaine	Education en France	Enseignement en Louisiane	Fonctions électives
Anson	Henry Frédéric	F			1846	LA	1832		N				
Arpin	Paul	F					1841		R			X	
Barde	Alexandre	F	Saint Gaudens	1816	1868	LA	1839			D		X	
Barousse	Prosper	F	SO		1853		1839	X	R				
Bleton	Charles	F	Clermont Ferrand	1822	1883		1848		R				
Boutet	Paul	F?					1845					X	
Caboche	Louis Claude Firmin	F	Moreuil	1791	1863	LA	1833		R		LLG	X	
Canonge	Louis Placide	US	NO	1822				X			LLG	X	
Crébassol	Auguste	F					1833		R/N				
David	Urbain	F	Sète		1887				N				
De Bautre	Hippolyte	F	Bayeux	1821	1867	LA	1847		R	D	Paris	X	
D'Artlys	Prudent												
De Chatillon	Auguste	F	Haut Rhin	1824	1859	LA	1846						
De Courmont	Félix	MAR T	Morne Vert				1841	X			F		
De Grandfort	Mme Manoel	F						X					
Debouchel	Victor	F	Lyon	1829	1864	LA	1839					X	Législature de la Louisiane 1846
Déjacque	Joseph	F											
Deron	Elic Étienne	F			1851	En mer	1840	X	N			X	
Dumez	Eugène	F											
Dupaty	Charles	F	Auch				1846						
Dupaty	Joseph	F	Auch				1840						
Fabre	Ablert	F		1824	1876					D			Superintendant des écoles publiques de la Première Municipalité 1848

Nom	Prénom	Pays de naissance	Lieu de naissance	Année de naissance	Année de décès	Lieu de décès	Date d'arrivée aux États-Unis	Retour en France	Opinion politique française	Opinion politique américaine	Éducation en France	Enseignement en Louisiane	Fonctions électives
Foulhouse	James	F	Auvergne						R				
Gaillardet	Frédéric	F					1837	X					
Garreau	Louis Armand	F	Cognac	1817			1840	X	R		HIV	X	
Gentil	Jean Sylvain	F							R				
Girard Drivon	Marie	Ste Lucie		1814		LA	1840	X			Paris	X	
Houzeau	Jean-Charles	B							R	A			
La Sère	Émile	SD		1802	1882					D			Représentant de la Louisiane au Congrès 1846-1851
Lafargue	Adolphe	F	Orthez				1837					X	
Laugrain	Léon	F					1851		R				
Louvet	Edouard	F	Caen										
Lussan	Auguste	F			1842	LA	1830		N				
Magne	Jean	F						X					
Magnin	Alexandre	F					1830		R/N				
Marciaq	Jean-Louis	F					1842					X	
Masson	René	F	Mormant /Melun	1817			1844						
Perché	Napoléon Joseph	F	Angers	1805	1883		1837						
Pendergast													
St Céran	Tullius	JAM		1800	1855							X	
Supervielle	Eugene	F	Arudy	1824	1868	LA							
Testut	Charles	F		1819	1892		1846		R	A			
Theard	R. P.												
Tissot	C.												
Villars	Paul	F	Paris				1839						

Abréviations

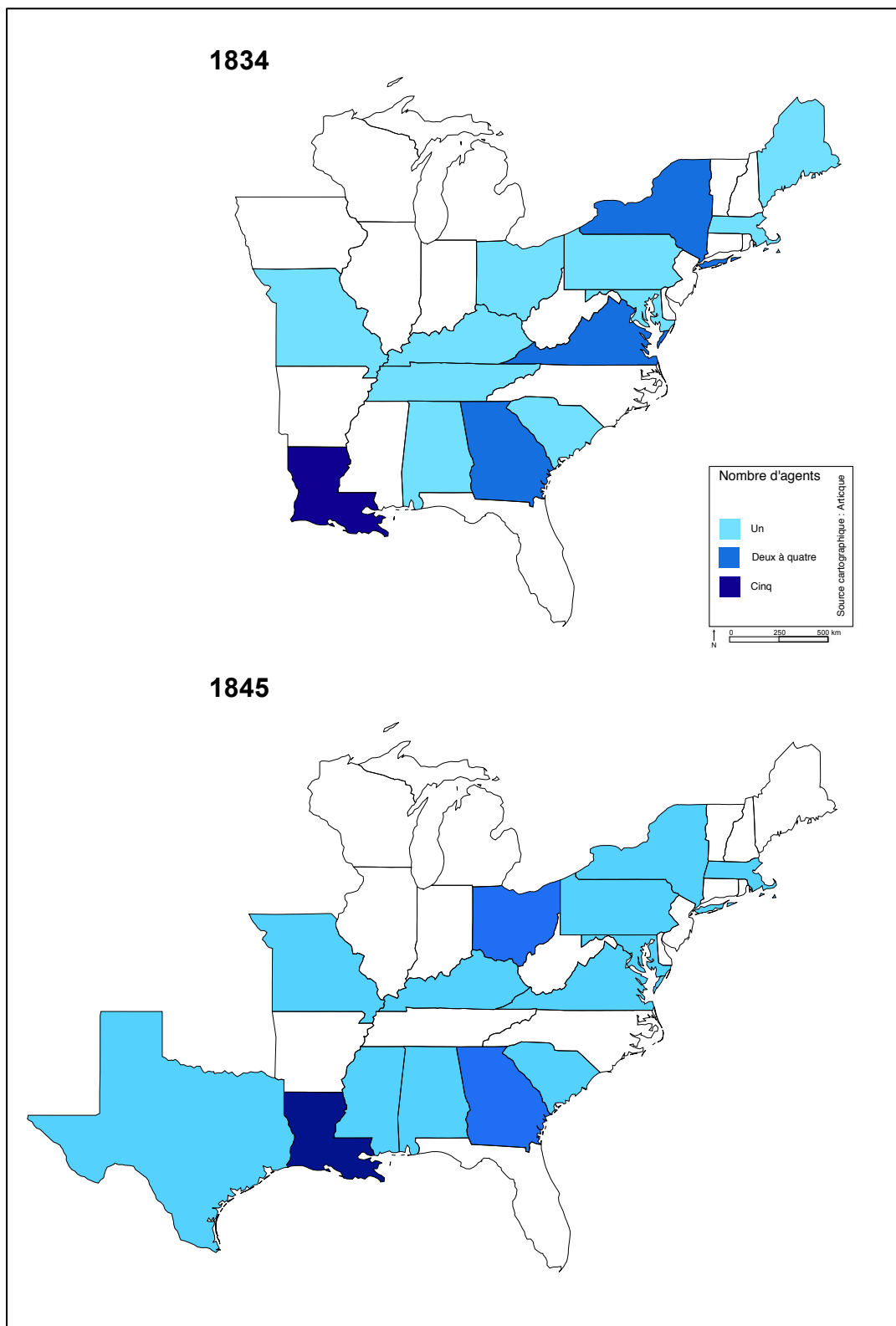
Lieux de naissance : F France, US États-Unis, MART Martinique, LA Louisiane, JAM Jamaïque.

Éducation : LLG Lycée Louis-Le Grand, HIV Lycée Henri IV.

Opinions politiques : R Républicain, N Bonapartiste, D Démocrate, A Abolitionniste.

Source : Edward Larocque Tinker, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, Genève, Slatkine Reprints, 1975.

Annexe 63 : Distribution géographique des agents du *Courrier des États-Unis* en 1834 et 1845.



Source : Carte réalisée à partir des cartes figurant dans Anthony Grolleau, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », Thèse de doctorat, Université Paris 1, 2009, p. 283, 286.

Annexe 64 : Liste des journaux francophones créés à La Nouvelle-Orléans entre 1834 et 1861.

Date de création	Titre	Langue
1834	<i>Le Renard démocrate</i>	F
1835	<i>L'Indépendant</i>	F
1835	<i>Le Franc-parleur</i>	F
1836	<i>L'Écho de la Louisiane</i>	F-A
1837	<i>Le Méridional et l'ami du peuple</i>	F-A
1837	<i>Le Vrai républicain</i>	F
1837	<i>Le Moqueur</i>	F
1838	<i>Le Patriote</i>	F-A
1838	<i>Le Figaro</i>	F-A-Es
1839	<i>L'Impartial</i>	F
1839	<i>La Créole</i>	F
1839	<i>Le Flâneur</i>	F
1839	<i>Le Louisianais et journal du commerce</i>	F-A
1840	<i>L'Omnibus</i>	F-Es
1840	<i>L'Avenir du peuple</i>	F-A-Es
1841	<i>La Louisiane</i>	F-A
1842	<i>La Lorgnette</i>	F
1842	<i>Le Bon sens</i>	F
1842	<i>Le Propagateur catholique</i>	F-A
1842	<i>Le Charivari louisianais</i>	F
1844	<i>Le Tocsin</i>	F
1845	<i>Le Républicain</i>	F
1845	<i>La Réforme</i>	F
1846	<i>Le Grelot</i>	F
1846	<i>Le Franco-Américain</i>	F
1846	<i>Revue Louisianaise</i>	F
1847	<i>L'Écho national</i>	F-A
1847	<i>Le Vigilant</i>	F
1847	<i>La Chronique</i>	F
1848	<i>Le Journal de tout le monde</i>	F
1848	<i>L'Orléanais</i>	F-A
1849	<i>La Presse des deux mondes</i>	F
1849	<i>Le Moniteur du Sud</i>	F-It
1851	<i>La Semaine de La Nouvelle-Orléans</i>	F
1853	<i>Le Coup d'œil</i>	F
1854	<i>L'Explicateur américain</i>	F-A
1855	<i>Le National</i>	F
1855	<i>Le Gratis</i>	F
1856	<i>L'Encan</i>	F-A
1857	<i>L'Union</i>	F
1859	<i>Le Franco-italien</i>	F
1860	<i>La Sentinelle</i>	F-A
1861	<i>Le Dimanche</i>	F
1861	<i>L'Estafette du Sud</i>	F
1861	<i>Renaissance louisianaise</i>	F

Abréviations :

Langue : F Français, A Anglais, Es Espagnol, It Italien.

Source : *Louisiana Newspaper Project Parish and Chronological Indexes Newspaper Family Trees*, Compiled by Linda Schneider and Sheila Lee, Louisiana Newspaper Project Special Collections, LSU Libraries, December 2005 ; Edward Larocque Tinker, *Bibliography of the French Newspapers and Periodicals of Louisiana*, Worcester, Mass., American Antiquarian Society, 1933.

Annexe 65 : Mémoire de Frédéric Gaillardet au ministre des Affaires étrangères sur son projet de journal français aux États-Unis, 1838.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre examen sur la proposition suivante digne, je crois, de votre attention.

Voyageant depuis plusieurs mois dans les parties Nord et Sud de l'Amérique, un des points principaux de mes observations fut celui-ci : que sur tout le sol de l'Amérique se trouvent de nombreuses populations françaises dont la langue et les mœurs sont en lutte journalière avec la langue et les mœurs des peuples au milieu desquels elles vivent : que ces populations, boutures éparses du grand arbre de notre France, cherchent sans cesse à s'unir, à se rallier, et n'ont besoin que d'une main amie qui les rapproche, pour former un lien solide et compact sur la terre étrangère.

Suivant la ligne de mon observation, je remarquai que la lutte existante entre les idiomes opposés était autre chose qu'une question de langage, que la dissidence allait plus loin, et se continuait du langage aux habitudes, et des habitudes aux besoins. Sur toute l'Amérique, en effet, il n'est pas une population, pas un seul homme dont les mœurs ne soient indiquées par la parole, la vie physique par la vie parlée. Partout où l'on parle français se consomment des produits français. Cette corrélation du langage avec la vie usuelle y est un fait digne de remarque. Ainsi, et pour le traduire en exemples pratiques et domestiques, tout homme usant de notre idiome use de nos produits ; celui que parle français boit du vin français, comme tout anglo-américain boit du genièvre, du thé ou du porto. Chacun, en ce cas, remonte à sa source, l'habitude revient toujours à la nature, son premier point de départ, et le langage est le ressort qui la dirige. Aussi nulle part les habitudes originelles ne se perdent plus vite que chez ceux dans lesquels ce ressort se détend ou se rouille. C'est que la langue est le type de la nationalité ; elle en est le timbre conservateur ; partout où l'empreinte de l'un disparaît, l'autre s'atténue et s'efface.

La vérité de ces réflexions peut surtout se constater dans la Louisiane et dans le Canada, où plus que partout ailleurs se trouvent des races françaises entourées et poussées par la race anglo-américaine. Là, la lutte est flagrante, entre les mœurs, entre les goûts, entre les modes, entre toutes les habitudes de la vie. Aussi le commerce français et le commerce anglais ou américain participent-ils à cette lutte, et les deux populations ennemies, comme pour révéler et spécialiser la guerre qui les divise, lui ont donné leur langage pour drapeau.

C'est sous cet étendard qu'elles se rallient, c'est en l'embrassant qu'elles se combattent corps à corps.

Notre langage, nos usages et nos mœurs, telle est la devise inscrite en tête de presque tous les journaux français du Canada, et de ceux même qui sont les plus soumis au gouvernement anglais. Or dans ces trois franchises, qu'ils maintiennent au sein de leur obéissance même, il y a une résistance passive, mais insurmontable à la domination qui voudrait se les assimiler. Qu'est-ce qui révèle la communauté d'origine, et constitue par suite la co-nationalité, si ce n'est le langage ? Les conquérants le sentent si bien que le premier but de leurs efforts est l'anéantissement de la langue divergente chez le peuple vaincu. Tant que cette identité n'existe pas, le Canadien peut être anglais et le Louisianais américain *de nom*, mais tous deux resteront français *de fait*. Le jour où notre langue disparaîtra de ces pays, le commerce français perdra les millions qu'il retire, grâce à l'idiome qui s'y parle, car c'est là le génie qui le protège.

Or, il faut le dire, chaque jour cet idiome que nous avons tant d'intérêt à conserver et à répandre en ces contrées, faiblit et succombe dans la lutte inégale qu'il y soutient. Le flot américain l'envahit, de toutes parts, et le submergera entièrement, si nous autres français nous ne portons secours à nos frères. Les nombreuses émigrations qui, chaque année, vont augmenter le parti français en Amérique suffisent à renouveler ses forces. Mais il manque à ces

colonies militantes un chef qui les dirige, et un esprit qui soit leur étendard. Cet étendard pourrait être réalisé, je crois, par un journal français fait dans un vaste but de communauté, représentant non seulement les intérêts de telle ou telle partie de l'Amérique, mais les intérêts de toutes ses parties envisagées sous le point de vue français en faisant converger au même foyer et concourir au même dessein. Ce journal serait une espèce d'arc magnétique qui mettrait en contact les membres d'un même corps épars sur un vaste continent, les révélerait l'un à l'autre, et les ferait agir et marcher ensemble.

Ce journal devrait être une œuvre toute pacifique, il serait un symbole encore plus qu'un étendard. Respectant toutes les situations acquises, son but serait de conservation et non de conquête, de concorde et non de discorde. Ainsi il ne chercherait point à empêcher que le Canadien se soumit au joug anglais, et le Louisianais au joug américain, politiquement parlant.

Mais il travaillerait à ce que l'un et l'autre, tout en ayant perdu la nationalité de leur nom, conservassent celle de leurs habitudes et demeurassent français par les mœurs tout en devenant étrangers par le titre.

Et s'il est vrai que le langage et les mœurs soient l'essence de la co-nationalité, s'il est vrai que les générations du nouveau et de l'ancien monde tendent à se rallier dans ce cercle d'attraction pour reconstituer et grouper les familles mêlées dont se composent les nations présentes, le journal dont je parle atteindrait à un grand but dans la marche pacifique.

Il porterait en lui, tout à la fois, un fruit pour le présent et un germe pour l'avenir.

À ces hautes considérations je dois en ajouter une non moins importante. J'ai fait, dans mes voyages, la pénible remarque qu'au milieu des véritables français dont est peuplé le nouveau monde, et qui savent honorer leur pays dans son Roi, et le Roi à cause du pays, se trouve une multitude d'émigrants, fuyant nos lois ou rejetés par elles, dont le but semble être de dégrader leur patrie dans la personne suprême qui la représente. Insensés quoi croient pourvoir jeter la boue à la face du Dieu, sans qu'il en retombe sur l'autel !

De ces dénigrements impies et systématiques, qui s'appuient sur l'outrage et la calomnie, il reste peu de chose, sans-doute, mais comme l'a dit Beaumarchais, *il reste toujours quelque chose*, et à cause de la persistance de ces haines implacables, et surtout parce qu'il ne se trouve là aucune main qui marque publiquement au front ces infamies, aucune bouche qui souffle sur ces saletés et les fasse disparaître aux yeux de l'étranger. Cette dernière raison que j'ose émettre en faveur de l'utilité, de la nécessité du journal en question, n'est point d'un courtisan mais elle est d'un homme qui tient à dire la vérité.

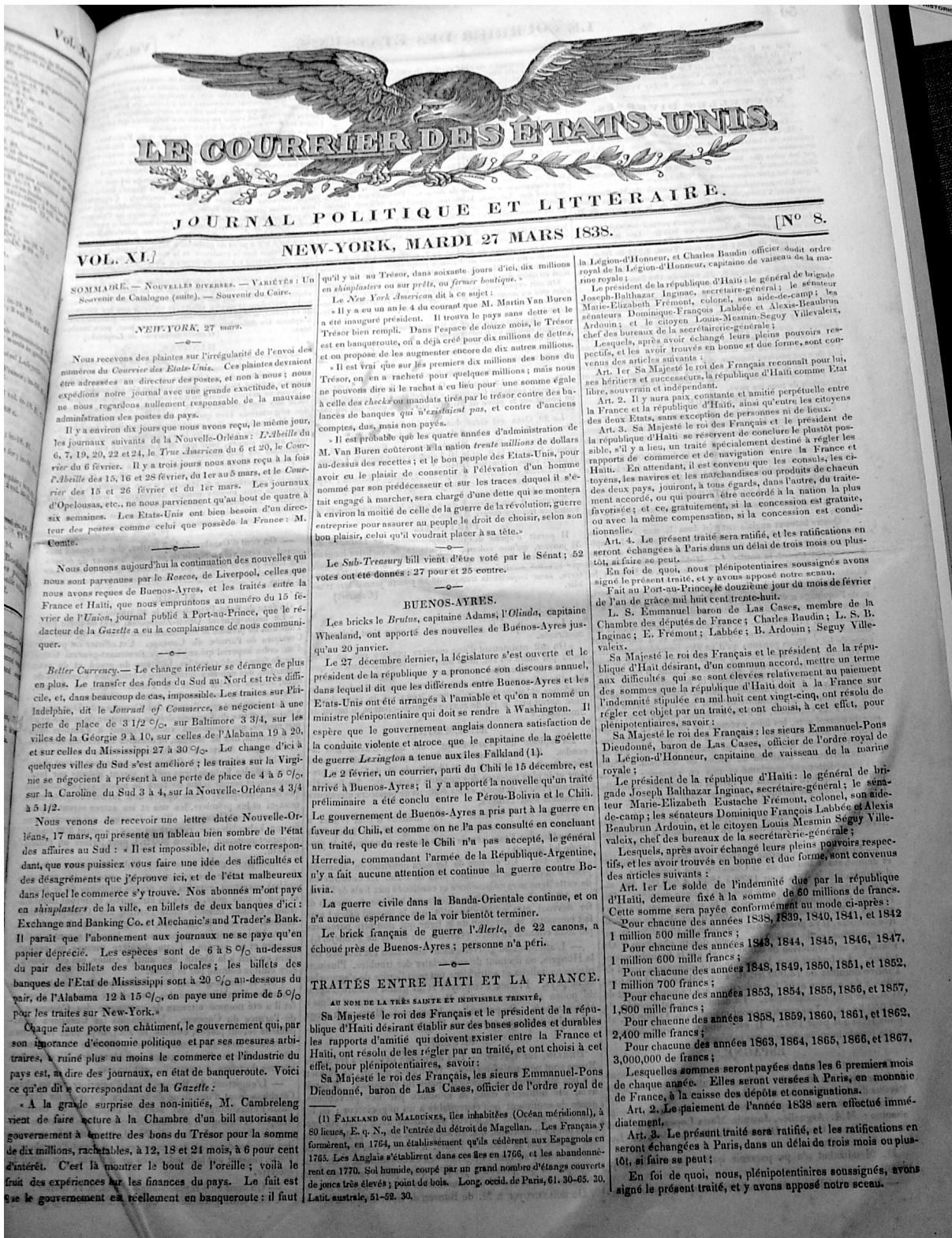
Si de cet exposé, je passe aux moyens d'exécution, je pense que le journal devrait s'appeler le *Franco-Américain*, indiquant ainsi qu'il est fait pour les Français, mais pour des français d'Amérique, et représentant les doubles besoins exprimés par cette double dénomination. Le siège de son établissement devrait être à New York, point le plus rapproché d'Europe, et qui, placé au milieu d'une nombreuse population française, est un point central entre le Canada et la Louisiane, ces deux grands côtés du triangle franco-américain dont New York forme l'angle et les pays de l'Ouest la base.

Se création serait facile, et pourrait le devenir plus encore en achetant la feuille publiée en français à New York sous le titre de *Courrier des États-Unis*. Cette feuille, qui a eu le tort originel de se faire journal d'une localité quand elle pouvait devenir celui d'une nationalité, y a joint le tort récent d'avoir pris un parti cruellement hostile aux Canadiens insurgés, quand ses sympathies devaient tout au moins lui dire de rester neutre. Ce manque de tact et de cœur a porté un coup funeste à ce journal ; cependant il a encore un assez grand nombre d'abonnés. On trouverait donc en l'achetant l'avantage de ne point scinder une clientèle qui a besoin d'être nombreuse pour être influente. [...]

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur,
Frédéric Gaillardet

Nouvelle Orléans, 18 mars 1838

Source : MAE, Correspondance Politique des Consuls, États-Unis, 1.



LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.
NEW-YORK, MARDI 27 MARS 1838.

VOL. XI. [N° 8.]

SOMMAIRE. — NOUVELLES DIVERSES. — VARIÉTÉS: Un Souvenir de Catalogne (suite). — Souvenir du Caire.

NEW-YORK, 27 mars.

Nous recevons des plaintes sur l'irrégularité de l'envoi des numéros du Courrier des États-Unis. Ces plaintes devraient être adressées au directeur des postes, et non à nous; nous ne nous regardons nullement responsables de la mauvaise administration des postes du pays.

Nous donnons aujourd'hui la continuation des nouvelles qui nous sont parvenues par le Roscoe, de Liverpool, celles que nous avons reçues de Buenos-Ayres, et les traités entre la France et Haïti, que nous empruntons au numéro du 15 février de l'Union, journal publié à Port-au-Prince, que le rédacteur de la Gazette a eu la complaisance de nous communiquer.

Better Currency. — Le change intérieur se dérange de plus en plus. Le transfert des fonds du Sud au Nord est très difficile, et dans beaucoup de cas, impossible. Les traités sur Philadelphie, dit le Journal of Commerce, se négocient à une perte de place de 3 1/2 % sur Baltimore 3 3/4, sur les villes de la Géorgie 9 à 10, sur celles de l'Alabama 19 à 20, et sur celles du Mississippi 27 à 30 %.

Nous venons de recevoir une lettre datée Nouvelle-Orléans, 17 mars, qui présente un tableau bien sombre de l'état des affaires au Sud: « Il est impossible, dit notre correspondant, que vous puissiez vous faire une idée des difficultés et des désagréments que l'éprouve ici, et de l'état malheureux dans lequel le commerce s'y trouve. Nos abonnés m'ont payé en shiplasters de la ville, en billets de deux banques d'ici: Exchange and Banking Co. et Mechanic's and Trader's Bank. Il paraît que l'abonnement aux journaux ne se paye qu'en papier déprécié. Les espèces sont de 6 à 8 % au-dessus du pair des billets des banques locales; les billets des banques de l'Etat de Mississippi sont à 20 % au-dessus du pair, de l'Alabama 12 à 15 %, on paye une prime de 5 % pour les traités sur New-York. »

Chaque faute porte son châtiement, le gouvernement qui, par son ignorance d'économie politique et par ses mesures arbitraires, a ruiné plus au moins le commerce et l'industrie du pays est, à dire des journaux, en état de banqueroute. Voici ce qu'en dit le correspondant de la Gazette:

« A la grande surprise des non-initiés, M. Cambreleng vient de faire lecture à la Chambre d'un bill autorisant le gouvernement à mettre des bons du Trésor pour la somme de dix millions, rachetables, à 12, 18 et 24 mois, à 6 pour cent d'intérêt. C'est là montrer le bout de l'oreille; voilà le fruit des expériences sur les finances du pays. Le fait est que le gouvernement est réellement en banqueroute: il faut

qu'il y ait au Trésor, dans soixante jours d'ici, dix millions en shiplasters ou sur prêts, ou fermes boutique. »
Le New York American dit à ce sujet: « Il y a eu un an le 4 du courant que M. Martin Van Buren a été inauguré président. Il trouva le pays sans dette et le Trésor bien rempli. Dans l'espace de douze mois, le Trésor est en banqueroute, on a déjà créé pour dix millions de dettes, et on propose de les augmenter encore de dix autres millions. »
« Il est vrai que sur les premiers dix millions des bons du Trésor, on en a racheté pour quelques millions; mais nous ne pouvons dire si le rachat a eu lieu pour une somme égale à celle des checks ou mandats tirés par le trésor contre des balances de banques qui n'avaient pas, et contre d'anciens comptes, dus, mais non payés. »
« Il est probable que les quatre années d'administration de M. Van Buren coûteront à la nation trente millions de dollars au-dessus des recettes; et le bon peuple des États-Unis, pour avoir eu le plaisir de consentir à l'élevation d'un homme nommé par son prédécesseur et sur les traces duquel il s'est engagé à marcher, sera chargé d'une dette qui se montera à environ la moitié de celle de la guerre de la révolution; guerre entreprise pour assurer au peuple le droit de choisir, selon son bon plaisir, celui qu'il voudrait placer à sa tête. »

Le Sub-Treasury bill vient d'être voté par le Sénat; 52 votes ont été donnés: 27 pour et 25 contre.

BUENOS-AYRES.

Les bricks le Brutus, capitaine Adams, l'Olinda, capitaine Wheeland, ont apporté des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 20 janvier.

Le 27 décembre dernier, la législature s'est ouverte et le président de la république y a prononcé son discours annuel, dans lequel il dit que les différends entre Buenos-Ayres et les États-Unis ont été arrangés à l'amiable et qu'on a nommé un ministre plénipotentiaire qui doit se rendre à Washington. Il espère que le gouvernement anglais donnera satisfaction de la conduite violente et atroce que le capitaine de la goélette de guerre Lexington a tenue aux îles Falkland (1).

Le 2 février, un courrier, parti du Chili le 15 décembre, est arrivé à Buenos-Ayres; il y a apporté la nouvelle qu'un traité préliminaire a été conclu entre le Pérou-Bolivia et le Chili. Le gouvernement de Buenos-Ayres a pris part à la guerre en faveur du Chili, et comme on ne l'a pas accepté, le général Heredia, commandant l'armée de la République-Argentine, n'y a fait aucune attention et continue la guerre contre Bolivia.

La guerre civile dans la Banda-Orientale continue, et on n'a aucune espérance de la voir bientôt terminer.

Le brick français de guerre l'Herte, de 22 canons, a échoué près de Buenos-Ayres; personne n'a péri.

TRAITÉS ENTRE HAÏTI ET LA FRANCE.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ,
Sa Majesté le roi des Français et le président de la république d'Haïti désirant établir sur des bases solides et durables les rapports d'amitié qui doivent exister entre la France et Haïti, ont résolu de les régler par un traité, et ont choisi à cet effet, pour plénipotentiaires, savoir:
Sa Majesté le roi des Français, les sieurs Emmanuel-Pons Dieudonné, baron de Las Cases, officier de l'ordre royal de

la Légion-d'Honneur, et Charles Baudin officier dudit ordre royal de la Légion-d'Honneur, capitaine de vaisseau de la marine royale;
Le président de la république d'Haïti: le général de brigade Joseph-Balthazar Ingoussé, secrétaire-général; le sénateur Marie-Elizabeth Fremont, colonel, son aide-de-camp; les sénateurs Dominique-François Labbé et Alexis-Beaubrun Ardouin; et le citoyen Louis-Mesmin Seguy Villevalais, chef des bureaux de la secrétairerie-générale;
Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:
Art. 1er. Sa Majesté le roi des Français reconnaît pour lui, ses héritiers et successeurs, la république d'Haïti comme Etat libre, souverain et indépendant.
Art. 2. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre la France et la république d'Haïti, ainsi qu'entre les citoyens des deux Etats, sans exception de personnes ni de lieux.
Art. 3. Sa Majesté le roi des Français et le président de la république d'Haïti se réservent de conclure le plus tôt possible, s'il y a lieu, un traité spécialement destiné à régler les rapports de commerce et de navigation entre la France et Haïti. En attendant, il est convenu que les canaux, les citoyens, les navires et les marchandises ou produits de chacun des deux pays, pourront, à tous égards, dans l'autre, du traité des deux pays, jouiront, à tous égards, dans l'autre, du plus haut degré de liberté, et ce, gratuitement, si la concession est gratuite, favorisée; et, ce, gratuitement, si la concession est conditionnelle.
Art. 4. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Paris dans un délai de trois mois ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous plénipotentiaires soussignés avons signé le présent traité, et y avons apposé notre sceau.

Fait au Port-au-Prince, le huit cent trente-huit.

L. S. Emmanuel baron de Las Cases, membre de la Chambre des députés de France; Charles Baudin; L. S. B. Ingoussé; E. Fremont; Labbé; B. Ardouin; Seguy Villevalais.

Sa Majesté le roi des Français et le président de la république d'Haïti désirant, d'un commun accord, mettre un terme aux difficultés qui se sont élevées relativement au paiement des sommes que la république d'Haïti doit à la France sur l'indemnité stipulée en mil huit cent vingt-cinq, ont résolu de régler cet objet par un traité, et ont choisi, à cet effet, pour plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté le roi des Français; les sieurs Emmanuel-Pons Dieudonné, baron de Las Cases, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, capitaine de vaisseau de la marine royale;

Le président de la république d'Haïti: le général de brigade Joseph-Balthazar Ingoussé, secrétaire-général; le sénateur Marie-Elizabeth Fremont, colonel, son aide-de-camp; les sénateurs Dominique-François Labbé et Alexis-Beaubrun Ardouin, et le citoyen Louis Mesmin Seguy Villevalais, chef des bureaux de la secrétairerie-générale;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Art. 1er. Le solde de l'indemnité due par la république d'Haïti, demeure fixé à la somme de 60 millions de francs. Cette somme sera payée conformément au mode ci-après:

- Pour chacune des années 1838, 1839, 1840, 1841, et 1842 1 million 500 mille francs;
- Pour chacune des années 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1 million 600 mille francs;
- Pour chacune des années 1848, 1849, 1850, 1851, et 1852, 1 million 700 francs;
- Pour chacune des années 1853, 1854, 1855, 1856, et 1857, 1,800 mille francs;
- Pour chacune des années 1858, 1859, 1860, 1861, et 1862, 2,400 mille francs;
- Pour chacune des années 1863, 1864, 1865, 1866, et 1867, 3,000,000 de francs;

Lesquelles sommes seront payées dans les 6 premiers mois de chaque année. Elles seront versées à Paris, en monnaie de France, à la caisse des dépôts et consignations.

Art. 2. Le paiement de l'année 1838 sera effectué immédiatement.

Art. 3. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Paris, dans un délai de trois mois ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, nous, plénipotentiaires soussignés, avons signé le présent traité, et y avons apposé notre sceau.

(1) FALKLAND ou MALDINES, îles inhabitées (Océan méridional), à 80 lieues, E. q. N., de l'entrée du détroit de Magellan. Les Français y formèrent, en 1764, un établissement qu'ils cédèrent aux Espagnols en 1765. Les Anglais s'établirent dans ces îles en 1766, et les abandonnèrent en 1770. Sol humide, coupé par un grand nombre d'étangs couverts de joncs très élevés; point de bois. Long. occid. de Paris, 61. 30-65. 30. Latit. australe, 51-53. 30.

Annexe 66 : Entretiens de Tocqueville avec l'avocat Étienne Mazureau et le consul Guillemain, La Nouvelle-Orléans, 1^{er} janvier 1832.

Conversation avec Mr. Mazureau, un des premiers avocats de la Louisiane.

D. – Avant de passer sous le gouvernement américain, aviez-vous quelques-unes des formes d'un gouvernement libre ?

R. – Non.

D. – Le passage d'une sujétion complète à une entière liberté a-t-il été difficile ?

R. – Non. Le Congrès a eu soin de nous ménager des degrés dans l'indépendance. Il nous a d'abord gouvernés d'une manière presque aussi absolue que nos anciens gouverneurs. Ensuite, il nous a donné la législation des territoires. Il nous a enfin mis dans l'Union comme État indépendant. Nous marchons aussi bien dans cette carrière que les autres provinces de l'Union. Bien que la majorité appartienne aux créoles. À mon avis, le Congrès pouvait se dispenser de nous faire faire un apprentissage. Un petit État, placé comme nous l'étions, est toujours capable de se gouverner lui-même. Presque aucune des conséquences fâcheuses de la souveraineté du peuple ne sont à redouter dans les petites sociétés.

D. – Pensez-vous que, dans la Louisiane, il fût possible aux blancs de cultiver la terre sans esclaves ?

R. – Je ne le pense pas. Cependant je suis né en Europe, je suis arrivé ici avec les idées que vous paraissez avoir sur ce point. Mais l'expérience m'a paru démentir la théorie. Je ne crois pas que les Européens puissent travailler à la terre, exposés à ce soleil des Tropiques. Notre soleil est toujours malsain, souvent mortel. Ce n'est pas que je pense que l'impossibilité de travailler soit complète. Mais le blanc, pour éviter la mort, est obligé de travailler d'une manière si restreinte qu'il ne peut qu'à peine gagner sa vie [...].

D. – On dit qu'on trouve à La Nouvelle-Orléans un mélange de toutes les nations ?

R. – Cela est vrai. Nous voyons ici le mélange de toutes les races. Il n'y a pas de pays de l'Amérique et de l'Europe qui ne nous ait envoyé des représentants. La Nouvelle-Orléans est un échantillon de tous les peuples.

D. – Mais au milieu de cette confusion, quelle est la race qui domine et imprime le mouvements au reste ?

R. – La race française jusqu'à présent. C'est elle qui donne le ton et modèle les mœurs [...].

Conversation avec M. Guillemain, consul de France à La Nouvelle-Orléans.

* Mr. Guillemain est certainement un homme d'esprit, et je crois, de moyens. Le tout par exception. Car l'incapacité parmi les agents français à l'étranger semble être le droit commun. Il habite à La Nouvelle-Orléans depuis quinze à dix-sept ans.*

– Ce pays, nous disait-il, est encore essentiellement français, d'idées, de mœurs, d'opinions, d'usages, de modes. On se modèle ostensiblement sur la France. J'ai souvent été frappé du retentissement qu'avaient ici nos passions politiques, et de l'analogie qui existe encore sur ce point entre la population de la Louisiane et la population de France. Il m'est souvent arrivé de prédire, par l'impression qu'un événement faisait ici, de celle qu'il produisait en France, et j'ai toujours deviné juste. Les habitants de la Louisiane s'occupent plus des affaires de la France que des leurs.

D. – Cette disposition doit être favorable aux rapports commerciaux qui existent entre nous et les États-Unis.

R. – Très favorable. Je regarde comme un des plus grands intérêts pour la France que les mœurs françaises se conservent en Louisiane. De cette manière, une des grandes portes de l'Amérique nous est ouverte. Il nous eût été bien difficile de conserver la Louisiane comme

colonie, mais on aurait pu du moins la retenir plus longtemps et y donner assez de soins pour y créer un peuple français qui se serait maintenu ensuite par lui-même. Nous sommes bien faibles maintenant pour nous soutenir contre la pression des populations américaines. Presque toutes les terres de la Louisiane sont encore dans les mains des Français ; mais le haut commerce y est entre les mains des Américains. [...]

D. – De cette lutte qui paraît exister entre les Américains et les Français à la Louisiane, ne résulte-t-il pas de l'aigreur entre les deux nations ?

R. – On se censure de part et d'autre, on se voit peu, mais au fond il n'existe aucune inimitié véritable. Les Français ne sont point ici comme au Canada un peuple vaincu. Ils vivent, au contraire, sur le pied d'une égalité réelle et complète. Il se contracte sans cesse des unions entre eux et les Américains. Enfin le pays jouit d'une immense prospérité. [...]

D. – On dit que les mœurs, particulièrement de la population de couleur, sont très mauvaises.

R. – Il règne en effet beaucoup d'immoralité dans la population de couleur. Mais comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? La loi destine en quelque sorte les femmes de couleur au libertinage. Vous avez sans doute remarqué dans les lieux réservés aux mulâtres dans les spectacles et ailleurs, des femmes aussi blanches que les plus belles Européennes. Eh bien ! elles n'en font pas moins partie de la race proscrite parce que la tradition fait connaître qu'il y a du sang africain dans leurs veines. Ces femmes, ainsi que beaucoup d'autres, qui sans être aussi blanches qu'elles, ont cependant déjà presque le teint et les grâces de l'Europe, ont souvent reçu une excellente éducation. Et cependant la loi leur défend de s'unir à la race régnante et riche des blancs ; si elles veulent contracter une union légitime, il faut qu'elles se marient avec des hommes de leur caste, et partagent leurs humiliations, car les hommes de couleur ne jouissent pas même des honteux privilèges qu'on accorde à leurs femmes. Quand même ni leur couleur ni leur éducation ne viendrait les trahir, et c'est souvent le cas, il n'en seraient pas moins condamnés à de continuelles indignités. [...] Ils ne peuvent aspirer à rien. Je connais cependant parmi eux des hommes pleins de vertus et de moyens. C'est en s'isolant ainsi obstinément de tout le reste que l'aristocratie des blancs (ainsi que le font en général toutes les aristocraties) s'expose à des dangers sur le continent de l'Amérique, et à une destruction presque certaine dans les Antilles. Si, sans donner de droits aux nègres, elle avait du moins admis dans son sein ceux des hommes de couleur que leur naissance et leur éducation les rapprochaient le plus d'elle, elle les aurait infailliblement arrachés à sa cause, car ils sont bien plus près d'elle en réalité que des noirs ; elle n'aurait laissé du côté des nègres que la force brutale. En les repoussant, elle donne au contraire aux esclaves la seule force qui leur manque pour être libres, de l'intelligence et des chefs.

Source : Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes. Voyages en Sicile et aux États-Unis, Tome 5-1, Paris, Gallimard, 1957, p. 134-140.*

Annexe 67: Cantate composée par Henri Picard, avocat français de New York célébrant la révolution de 1830.

Pourquoi ce tumulte et ces cris
Ces canons, ce tocsin d'alarmes ?
Quel danger menace Paris ?
Où vont ces citoyens en armes ?
Ô ciel ! un peuple ami des lois,
Contre des hordes de mercenaires,
Contre d'odieus janissaires,
Au prix du sang défend ses droits !

Mais déjà tombe le pouvoir
Sous l'élan du patriotisme.
Tyrans ! un peuple au désespoir
Est plus fort que le despotisme !
Oui, l'ouragan dévastateur,
Les feux que lance le tonnerre,
Les volcans ébranlant la terre,
Sont moins à craindre en leur fureur.

La France est libre !!! Ces couleurs,
Chères aux fils de la victoire,
Seules, après de longs malheurs,
Lui rendront son rang et sa gloire.
Paris ! que ton trophée est grand !
C'est le drapeau des Pyramides,
Porté par des mains intrépides
D'Aboukir jusqu'à Friedland !

Toi, qu'au rang de ses demi-Dieux,
Eût élevé Rome ou la Grèce,
Napoléon, du haut des cieux !
Ta grande ombre a vu notre ivresse !
Et toi, que la patrie en deuil
Honora d'un tribut sublime,
O Foy ! Ta cendre magnanime
Dut tressaillir dans le cercueil !

Aux héros de l'antiquité
Que peut envier la carrière
Du soldat de la liberté
Citoyen de chaque hémisphère,
Pour elle, aux climats étrangers
Il combattait à son aurore :
Vétéran, il la sert encore
Réussissant dans ses foyers !

Ô toi, nouveau Cincinnatus
Orgueil d'une autre république
Toi, dont les modestes vertus
Ont si haut porté l'Amérique
Washington ! puisse l'univers
À l'exemple de ta patrie
Écraser toute ligue impie
Qui voudrait lui donner des fers!

Source : *Courrier des États-Unis*, 18 septembre 1830.

Annexe 68 : Récit de la fête donnée aux officiers de *L'Union*, premier steamer français transatlantique, en juillet 1847.

Cette fête de famille donnée jeudi soir dans le grand salon de MM. Delmonico a été fort brillante. Le nombre de souscripteurs s'élevait à plus de quatre-vingts, pris parmi les plus honorables du commerce français de New York ; c'est là un nombre élevé eu égard à la saison de villégiature qui tient, en ce moment, tant de nos compatriotes éloignés de la ville, eu égard aussi à l'époque tardive à laquelle cette pensée nationale a été, sinon conçue, du moins annoncée et mise à exécution [...]. Un orchestre composé de douze musiciens d'élite a exécuté pendant tout le repas des airs nationaux et les morceaux les plus populaires du répertoire français et italien.

Lorsque le dessert fut mis sur la table, le président M. Henri Babad, qui avait à sa droite le capitaine Hébert et M. Léon Leconte, agent de la compagnie, et à sa gauche le commandant du Navy Yard et divers officiers de *L'Union*, a prononcé une allocution éloquente qu'il a fait suivre des santés ou toasts suivants :

Au Roi ! le développement des grandes ressources commerciales et industrielles de la France ne sera pas la moindre gloire de son règne pacifique. Puisse ce règne durer encore longtemps !

Au Président des États-Unis ! Nous honorons dans sa personne le 1^e magistrat de la grande république moderne, république modèle d'ordre et de liberté.

À l'armée française ! Ses hauts faits, sa discipline et sa gloire sont proclamés par l'histoire et par le monde entier [...].

À la marine française ! Qu'elle arbore le drapeau des combats ou le pavillon pacifique du commerce, elle sait toujours remplir noblement ses devoirs. Partout elle porte la civilisation et en répand ses bienfaits.

À l'armée des États-Unis !

À la marine des États-Unis !

À la ville de New York et à ses autorités !

À la Cie des steamers transatlantiques français ! Les Français de New York sont fiers de voir le pavillon tricolore ouvrir le premier les communications à vapeur entre la France et les États-Unis. Succès, plein succès à cette glorieuse entreprise !

Au capitaine et aux officiers du steamer *L'Union* !

À l'Ocean Steam Navigation Company de New York I... généreuse émule et une sœur pour ainsi dire jumelle de la Cie transatlantique française.

Les hurras se sont répétés neuf fois après le toast en l'honneur du capitaine et les officiers de New York. Le capitaine Hébert a répondu à cette santé en peu de mots bien sentis et en portant un toast aux Français de New York. Le médecin du steamer le Dr Poirson a également exprimé sa gratitude et celle de ces collègues [...]. Le toast porté à l'armée française fut éloquemment commenté par M. Hyacinthe Peugnet et le capitaine Mac Kever répondit à celui de la marine américaine. [...] il a heureusement résumé sa pensée dans ce toast en trois mots « La France, l'Union et les États-Unis ». M. Wymbs a répondu au toast à la ville de New York par un toast à la ville de Paris. M. Caylus unit dans un même hommage la mémoire de Salomon de Cos et celle de Fulton, ces deux génies français et américain, auxquels revient l'honneur de la première application de la vapeur. M. Masseras fit en faveur de l'heureux retour de *L'Union* des vœux qui furent accueillis par d'unanimes bravos. *Les Louisianais*, ces Français d'origine et de cœur, dont un grand nombre assistait au banquet, ne furent pas oubliés plus que les *dames françaises et américaines*.

Source : *Courrier des États-Unis*, 24 juillet 1847.

Annexe 69 : Premier numéro de *L'Estafette*, 2 janvier 1838.

Un incident.

L'autre jour, en tournant le coin de Walker-street pour remonter Broadway, je me trouvai face à face avec trois Français, anciennes connaissances que je n'avais pas vues depuis plusieurs mois. Ces Messieurs, pour lesquels j'ai beaucoup d'estime, sont de fort honnêtes gens qui, liés entre eux d'intérêt et de caractère, se plaisent à être ensemble ; et cependant, ce qui est non moins singulier qu'édifiant, leurs opinions politiques divergent d'une étrange façon, car l'un est légitimiste, l'autre Philippiste, et le troisième ultra-libéral et franc Républicain.

Après les salutations d'usage, nous nous formâmes en bataillon carré sur le coin de la rue, et nous nous mîmes à jaser. [...]

Le Républicain. – Vous allez nous donner un journal français, dit-on ?

Moi. – Je vais essayer.

Le Légitimiste. – L'entreprise est scabreuse.

Moi. – Je le sais ; mais "À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire".

Le rép. – Ne craignez rien, mon cher, vous réussirez ; mais il faut pousser en avant, il faut être des nôtres !

Le Philippiste. – Oh, oui ! écoutez les républicains, ils vous mèneront loin allez !

Le lég. – En effet, les Philippistes n'aiment pas à courir.

Le phil. – Ils aiment et savent courir, les légitimistes - à reculons ! [*hilarité*]

Moi. – N'y aurait-il pas un moyen, Messieurs, qui vous satisfait tous ?

Le phil. – C'est là précisément ce qui fait la difficulté de l'entreprise.

Le lég. – Si fait : en ne touchant point à la politique ; mais alors vous serez ennuyeux, et c'est un triste moyen de satisfaire les gens.

Moi. – Voulez-vous bien me permettre, Messieurs, de vous demander ce que vous entendez par *politique* ?

Le rép. – Eh parbleu ! la politique c'est l'intérêt des peuples.

Le lég. – Dites plutôt l'ensemble des moyens propres à avancer l'intérêt des peuples.

Le phil. – C'est très bien dit, mais en dernière analyse, la question est de savoir quels sont ces moyens ; or c'est sur cela même que ces Messieurs battent la campagne.

Le lég. - Oui : c'est là précisément où ces Messieurs s'égarent.

Le rép. – Oui : justement le point où ces Messieurs perdent la carte.

Moi. – Et voilà, Messieurs, voilà le topique que je me propose de toucher avec les plus grandes précautions toutes les fois qu'il ne me sera pas possible de l'éviter, car je suis décidé à maintenir la bonne intelligence entre nous tous. Il peut y avoir du vrai dans chacune de vos opinions, et chacun de vous peut être plus ou moins dans l'erreur ; or je ne me constituerai jamais votre juge : tout éditeur que je suis, je paie tribut à la modestie, et ne prétends nullement connaître mieux que les autres, les moyens par excellence pour avancer les intérêts des peuples.

Le rép. – Si vous n'avez pas cette prétention –là, que Diable prétendez-vous donc ?

Moi. – Vous mettre d'accord s'il se peut. [*hilarité générale*].

Le lég. – Si vous en venez à bout, je souscris pour six exemplaires de votre journal.

Le phi. – Et moi pour vingt.

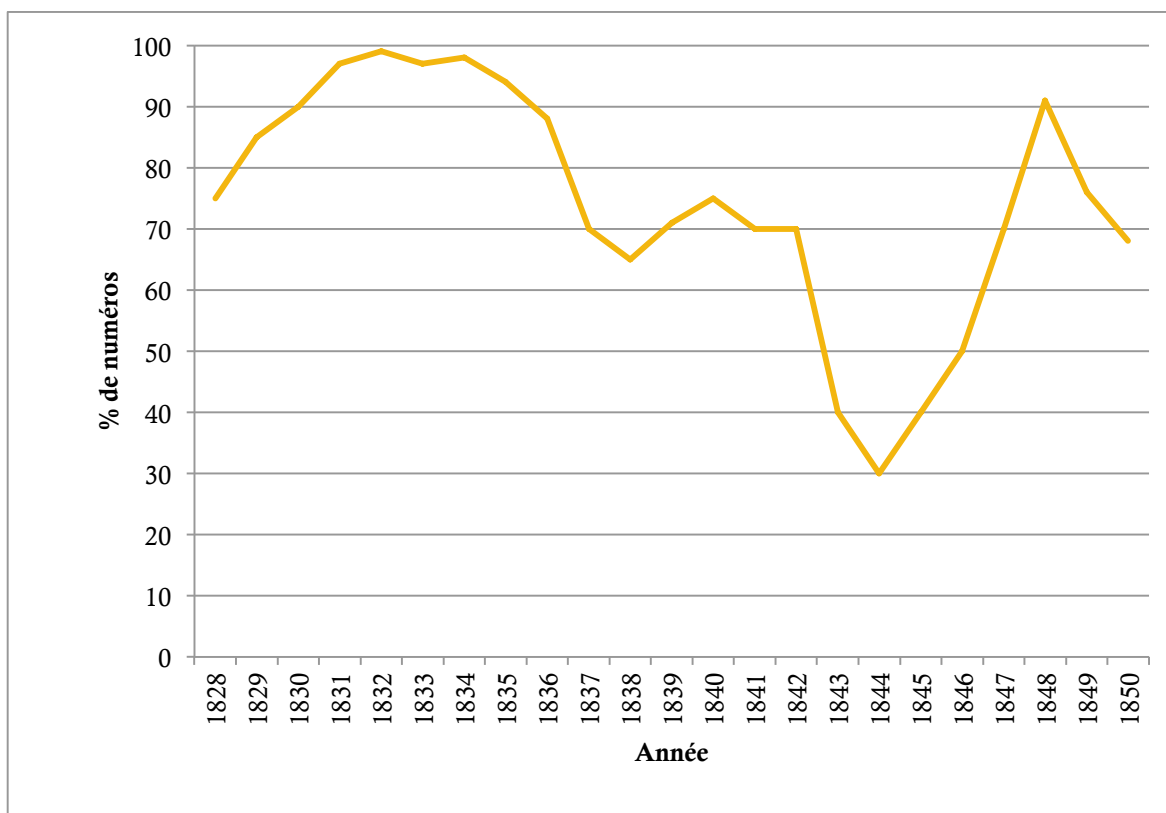
Le rép. – Et moi pour trente. [*hilarité*]

Moi. – Vous le voyez, Messieurs, vous voilà déjà d'accord sur un point à la quantité près.

Le phi. – Tant qu'il n'y a pas de politique entre nous, cela va bien ; aussi n'en parlons nous jamais.

Source : *L'Estafette*, 2 janvier 1838, NYHS.

Annexe 70 : Fréquence de l'actualité européenne en première page du *Courrier des États-Unis* (1828-1850).



Source : Grolleau, Anthony, « *Le Courrier des États-Unis* entre France, États-Unis et Canada (1828-1851) », Thèse de doctorat, Université Paris 1, 2009, p. 226.

Annexe 71 : Première page de la *Lorgnette*, hebdomadaire, dirigé par L. Placide Canonge, 2 octobre 1842.

Diffusion non autorisée

Annexe 72 : Réactions du commerce français de New York à la crise des 25 millions d'après le consul de France (1834).

New York, 8 décembre 1834

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. la traduction du Message du Président des États-Unis publiée hier dans le journal français de cette ville le *Courrier des États-Unis*.

Le passage du discours du Président par lequel il propose au Congrès l'adoption de mesures hostiles contre les propriétés françaises, dans le cas où le traité d'indemnité ne serait par ratifié par les chambre des nos représentants, a d'abord jetté une inquiétude grave parmi nos principaux négociants. Le caractère connu du général Jackson leur faisait craindre que les effets ne passassent encore les menaces si son influence agissait victorieusement sur le Congrès, et cette inquiétude était d'autant plus naturelle que la partie menaçante de ce document avait reçu, il faut en convenir, au premier moment de la publication, l'assentiment unanime de la presse américaine, il n'en pouvait être autrement chez un peuple dont deux des plus puissants mobiles sont la vanité et l'orgueil. Le Président était certain, en soulevant les leviers, de forcer ses plus ardents opposants à l'approuver et c'est ainsi qu'il s'est pour un court instant rallié même les journalistes de cette formidable opposition, dont les attaques avaient fortement ébranlé sa popularité.

Mais le bon sens naturel de ce peuple et ses calculs d'intérêt également puissant sur lui n'ont pas tardé, sinon à dissiper, au moins à éclaircir ces termes d'une puérile vanité. Les journaux qui nous arrivent depuis 5 jours de divers points de l'union, surtout de Washington, considèrent déjà la question sous des points de vues plus graves et les Américains ne paraissent plus aussi persuadés aujourd'hui que la France doit obéir quand les États-Unis ont menacé.

Je prends la liberté d'appeler l'attention de V. E sur les réflexions que le *Courrier des États-Unis* a publiées à la suite du message. C'est la première opposition qu'aient rencontré les assertions contournées avancées par le Président pour surprendre l'opinion publique en le persuadant que le gouvernement français n'avait jamais eu l'intention d'accomplir ses promesses et les conditions du traité. Il combat ces outrageantes assertions avec force et modération. Ses réflexions sont sincères et patriotiques, il justifie complètement le gouvernement de S.M. du reproche de duplicité qui perce dans toutes les phrases du Président et cette défense fait d'autant plus d'impression sur l'esprit même des américains que jusqu'à présent ce journal s'était fait remarquer par une opposition républicaine assez violente contre les actes du gouvernement du Roi.

Dans tout ce qu'il dit au surplus il n'a été que l'organe, le rédacteur de l'opinion de nos compatriotes, leur inquiétude ne leur a pas causé un instant de faiblesse, tous les Français de New York dans cette occasion se sont montrés sous l'aspect le plus estimable, et qui leur fait le plus grand honneur aux yeux des Américains. Ces vrais enfans de la France, les plus compromis, les plus exposés en cas d'une agression possible, ont montré par leur attitude, leurs discours fermes et *résignés* que dans quelque position critique où puisse les placer la levée de boucliers du Général Jackson, ils ne seraient réellement sensibles qu'à ce qui pourrait blesser la dignité de la France & leur juste et honorable orgueil national. Tous, au reste, sont persuadés que le Gouvernement de Sa Majesté trouvera les moyens de concilier ce qu'exigent ces nobles sentiments et leurs intérêts commerciaux.

Jamais, Monsieur le Ministre, l'accord des négociants français avec le représentant commercial de leur Gouvernement dans ce grand port, n'a été plus intime, plus complet, que dans la circonstance difficile actuelle, c'est une justice que j'éprouve le plus grand plaisir à leur rendre. Ils se sont spontanément, sans convocation, réunis chez moi à plusieurs reprises pour causer en famille, de leur position future, dans le cas où par suite d'une détermination complaisante le Congrès paraîtrait vouloir suivre le Président dans les voies hostiles où il est entré. Il a été convenu qu'alors la valeur de toutes les propriétés françaises exposées à être

saisies devraient être constatée par des déclarations reçues en bonne et due forme au Consulat Général, lesquelles mettraient le gouvernement français à même de faire obtenir plus tard à nos compatriotes lésés de justes indemnités pour les spoliations qu'ils auraient éprouvées.

[...] La première émotion passée, ils espèrent que le Congrès, plus calme que l'exécutif, ne voudra pas jeter les États-Unis dans une passe dangereuse où pourrait périr toute entière leur navigation source des richesses de ce pays et de sa puissance. Ils pensent en conséquence que ce corps ne prendra pas en considération la proposition du Général Jackson et que la France, de son côté méprisant les bravades de ce dernier, les relations entre les deux pays n'éprouveront aucune interruption. [...]

Suivant leurs impressions, ce sera donc la France qui émue par une agression plus verbale que de fait, prendrait l'initiative des hostilités actives. Dans cette hypothèse la guerre entraînerait immédiatement la prohibition complète de tout commerce entre les deux pays et nos négociants, pendant sa très courte durée, n'en appréhenderaient les suites que relativement à nos fabriques de soieries, les autres produits de notre sol ou de nos manufactures leur paraissent n'en pouvoir éprouver qu'un dommage passager que six mois de paix pourraient entièrement réparer.

Ils assurent qu'il n'en est pas de même pour les soieries malgré la supériorité de nos tissus et les avantages des droits qui nous favorisent sur le marché américain, nous y éprouvons depuis deux années une sérieuse compétition de la part des soieries de la Chine, de l'Inde, de l'Allemagne, de l'Italie, du Piémont et surtout de la Suisse.

Que ce marché nous soit fermé, pour aussi peu de temps que l'on voudra que nos soieries y soient entièrement prohibées, où trouverons nous ailleurs un écoulement aux 32 millions que nos fabriques y ont versés cette année ? Obligées de suspendre leurs travaux, nos manufactures verront débaucher par ces rivaux envieux qui sont à nos portes nos meilleurs ouvriers. Ces derniers porteront en Suisse, en Allemagne, en Piémont, cette perfection de légèreté et de grâce qui a assuré jusqu'à présent la supériorité à nos produits [...].

Voilà M. le comte dans le cas d'un conflit le point principal qui paraît attirer la plus sérieuse considération de nos compatriotes ici quelque soit la ligne d'affaire dans laquelle ils sont engagés, nouvelle preuve de patriotisme dont il faut leur savoir gré. Signaler ce danger au gouvernement de S. M. était pour moi un devoir, et pour nous tous ici une assurance que toutes mes mesures propres à le prévenir seront adoptées par l'administration paternelle qui veille avec tant de sollicitude sur l'intérêt de la France.

Source : Dépêche du consul général de la Forest au ministre des Affaires Etrangères, New York, 8 décembre 1834, CADN, New York, 474PO/1/63.

Annexe 73 : Réaction de l'ambassadeur de France à Washington face au vote des Français naturalisés à New York en 1834.

Washington 14 avril 1834

Monsieur le Consul Général, je m'empresse de vous remercier sur les détails caractéristiques que vous m'avez communiqués par votre lettre du 11 sur votre dernière élection municipale. Je n'en fais point part au Ministre persuadé que vous l'aurez fait [...].

Je n'ai point à prononcer sur le vote *partagé* des Français naturalisés à New York, je suis persuadé qu'il a été chez tous sincère et dans la vue du bien public de leur patrie adoptive. Il n'y a point dans ce pays de recherche à craindre sur de telles choses, tout au plus quelques obscures tracasseries de douanes, et encore en croyé-je le Gouvernement incapable. J'aurais regret à avoir des preuves du contraire, du reste si je demeure étranger aux actes électoraux de vos naturalisés, il m'est permis de penser qu'ils sont Français d'origine et qu'ils peuvent le redevenir. C'est plus qu'il n'en faut pour leur donner un titre respectable à tout mon intérêt, qu'ils aient voté pour ou contre l'administration, qu'ils appartiennent au haut Commerce ou qu'ils soient simples casseurs de pierre. Ils sont de la grande famille, ils sont la *France* extérieure. S'il leur arrive donc quelque malencontre, écrivez moi le, j'y ferai ce que j'y pourrai.

J'attends journellement, Monsieur le consul général, mon congé avec la loi d'indemnité. Je compte m'embarquer en Juin pour le Havre, après avoir visité les chutes du Niagara, et Boston, si j'en ai le tems.

J'aurai grand plaisir à vous voir, avant de monter sur mon vaisseau. Je serai également fort aise de recevoir Messrs les négocians français avec lesquels j'ai correspondu, le printems de l'année dernière. Ils me diront leurs griefs et leurs vœux et j'aimerai à m'en occuper à Paris comme à Washington. À mon retour, si je dois revoir l'Amérique, ils me retrouveront dans les mêmes dispositions ; dans l'intervalle ils pourront s'adosser avec confiance à Mr Pageot, il sera le continuateur de mon système et de mes sentimens à leur égard.

Sérurier

Source : Dépêche de Sérurier, ministre de France à Washington, à de la Forest, consul général de New York, Washington 14 avril 1834, CADN, New York, 474PO/1/92.

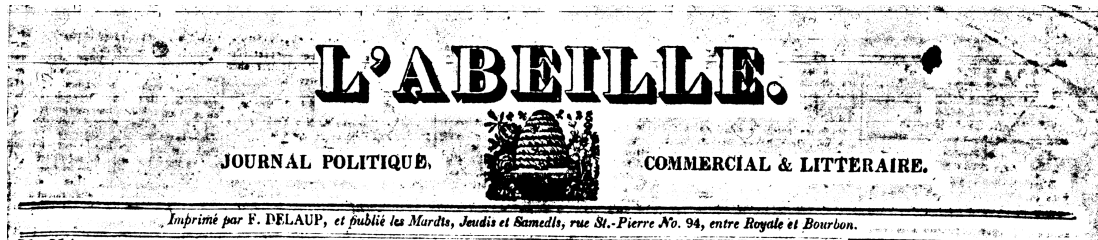
Annexe 74 : Activités des Français naturalisés de New York (1802-1840).

Métier		Métier		Métier	
Avocat	1	Fabricant de plumes	1	Orfèvre	1
Boucher	2	Fabricant de saucisses	1	Patissier	6
Boulangier	3	Fermier	4	Peintre	2
Boutiquier	1	Forgeron	1	Pension	4
Buraliste	2	Fournisseur de suif	1	Perruquier	2
Cabaretier	3	Frabricant de brosses	1	Plombier	1
Chapelier	1	Gentleman	15	Prêtre	1
Charpentier	2	Horloger	2	Professeur	3
Charpentier de navire	1	Importateur de montres	1	Professeur de langue	1
Charretier	2	Industriel	1	Professeur de musique	4
Chimiste	1	Jardinier	3	Raffineur de sucre	2
Coiffeur	2	Joailler	1	Sculpteur	1
Commis	2	Joaillier	3	Sellier	1
Comptable	4	Laitier	1	Spéculateur	2
Cordonnier	2	Manceuvre	2	Tailleur	5
Couvreur	1	Maraicher	3	Tanneur	1
Cuisinier	2	Marchand	106	Tapissier	2
Distillateur	3	Marin	27	Teinturier	2
Droguiste	1	Mécanicien	1	Tonnelier	4
Ecuyer	1	Médecin	4	Verrier	3
Employé	1	Monteur de boîtes	1	Veuve	7
Epicier	12	Monteur de verres	1	Zingueur	1
Fabricant de parapluies	1	Musicien	1	Inconnu	450
TOTAL : 739					

Catégorie	Métiers regroupés	Effectif
Veuve	Veuve	7 (2%)
Gentleman	Gentleman	15 (5%)
Profession libérale, intellectuelle	Avocat, médecin, musicien, prêtre, professeur	15 (5%)
Commerce	Employé de commerce, importateur, marchand, spéculateur	116 (40%)
Alimentation, restauration	Boucher, boulangier, cabaretier, cuisinier, distillateur, épicier, fabricant de saucisses, laitier, maraicher, pâtissier, pension	40 (14%)
Artisanat, boutique	Boutiquier, buraliste, chapelier, chimiste, cordonnier, droguiste, fabricant de brosses, fabricant de parapluies, fabricant de plumes, forgeron, fournisseur de suif, horloger, industriel, joaillier, monteur de boîtes, monteur de verres, orfèvre, peintre, perruquier, plombier, raffineur de sucre, sculpteur, sellier, tailleur, tanneur, tapissier, teinturier, tonnelier, verrier	51 (18%)
Ouvrier, non qualifié	Charpentier, couvreur, écuyer, fermier, jardinier, manœuvre, marin, mécanicien, zingueur	45 (16%)
Total : 289		

Sources : Kenneth Scott, *Early New York Naturalizations: Abstracts of Naturalization Records from Federal, State, and Local Courts, 1792-1840*, Baltimore, Genealogical Pub. Co, 1981 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1827-1835*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1990 ; Kenneth Scott, *Naturalizations in the Marine Court, New York City, 1834-1840*, New York, New York Genealogical and Biographical Society, 1991.

Annexe 75 : Prospectus de *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans* (1827).



L'annonce d'une nouvelle feuille pourrait sembler téméraire si l'on n'examinait pas la multiplicité, ou le mérite, de celles existant déjà dans cet État. Mais si l'on considère l'étendue de la population, si l'on compare le rapport du nombre de souscripteurs avec celui des citoyens intéressés à la chose publique, si l'on fait attention ensuite à la progression des lumières dans ce pays, on ne pourra disconvenir qu'il n'existe aucune proportion entre la quantité de nos journaux et celle des gazettes du Nord, eu égard à la population respective.

Si donc il paraît un Journal destiné à traiter des intérêts locaux, qui entretient les citoyens de ce qui les touche de plus près, tels que les délibérations des Chambres législatives et du Conseil de Ville, les décisions des Tribunaux, &c. : qui, tout en traitant de la politique intérieure, ne négligerait pas la politique extérieure, et qui de plus présenterait quelques fleurs littéraires dans le champ souvent aride de la polémique, nous ne doutons pas qu'une telle feuille ne pût obtenir quelque succès.

Mais si, au désir d'être agréable au public, par la contexture du Journal, l'Éditeur, pénétré des inconvénients des souscriptions et des avances faites, offrait un simple abonnement au mois, il n'est pas douteux que, ne pouvant considérer cette entreprise comme une spéculation purement mercantile, l'on ne fût tenté de faire une épreuve si peu coûteuse, et dont le résultat pourrait devenir plus ou moins intéressant.

Telle est précisément l'offre que nous faisons à nos concitoyens. *L'Abeille* leur destine le fruit de son labeur, et c'est à eux d'apprécier son travail, et de le récompenser, par leur protection éclairée. L'Éditeur cherchera à donner à sa feuille le plus d'intérêt qu'il pourra, et se refusera même à admettre dans ses colonnes aucune pièce offensive. Le ton de réserve convenable, et prescrit par le bon goût, règnera dans cette Gazette, et si jamais l'éditeur était en butte à quelque attaque personnelle, le silence le plus absolu ferait sentir aux agresseurs l'inutilité d'une récidive.

Source : *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 4 septembre 1827, NOPL.

Annexe 76 : Numéro spécial de *L'Estafette*, « L'Électeur », New York, 19 avril 1839.

Ce n'est point un appel politique que nous venons faire aujourd'hui à la population française de New York. Étrangers à tous les partis, libres d'engagements, nous inscrirons sur notre drapeau électoral le nom d'Aaron CLARK, non pas parce qu'il est le candidat de Masonic Hall et le réprouvé de Tammany, mais parce que nul mieux que lui ne nous a paru comprendre tout ce qu'il faut de noblesse et de libéralisme au premier magistrat de la grande cité où viennent se croiser tous les liens de commerce et de civilisation qui rapprochent de plus en plus l'ancien et le nouveau monde. New York est le centre de tous les intérêts, le rendez-vous de tous les individus. Le Maire de New York n'est pas seulement un officier municipal chargé de maintenir dans la ville l'ordre et la paix, c'est à lui aussi qu'il appartient d'accueillir les nombreux étrangers qui viennent de toutes les parties du globe grossir la population américaine, joyeux d'échanger le vasselage des vieilles institutions européennes pour cette liberté dont l'influence a si rapidement agrandi la richesse et la puissance de la patrie de Washington. C'est en notre qualité d'étranger que nous venons hautement rendre hommage à cette généreuse hospitalité que M. Clark a si largement comprise, si loyalement exercée. C'est parce que nous savons que les Français ont eu une large part aux bienfaits de cette hospitalité que nous invoquons aujourd'hui en faveur de M. Clark les suffrages que tous ceux que leur titre de citoyens des États-Unis appelle à déposer leur vote dans l'urne électorale.

Loin de nous l'idée d'attacher au résultat de la lutte qui s'engage toute l'importance politique que s'efforcent d'y voir les partis. Nous ne nous écrierons pas avec le *Courrier and Enquirer* « Électeurs ! Vingt-six États vous contemplent ! ». Mais le moment nous semble venu, pour la population française de témoigner sa sympathie et sa reconnaissance à un magistrat qui s'est toujours montré l'ami de la France, alors même que cette amitié pouvait avoir des dangers. On se rappelle combien fut vive la colère de MM. Webb et Cie, lorsque M. Clark eut refusé de se faire l'instrument des petites vengeances qu'ils préparaient contre les agents consulaires français et à ceux qui les avaient aidés dans le but aussi juste qu'utile de délivrer ce pays de deux brigands qui y étaient venus chercher un asile contre les châtiments dus à leurs crimes.

Source : Numéro spécial de *L'Estafette*, « L'Électeur », 19 avril 1839, NYHS.

Annexe 77 : Part de la population de La Nouvelle-Orléans dans le comté d'Orléans (1820-1860)

Année	La Nouvelle-Orléans Nombre d'habitants	Comté d'Orléans Nombre d'habitants	% La Nouvelle-Orléans / Comté d'Orléans
1820	27 176	46 340	59%
1830	46 082	64 517	71%
1840	102 193	120 960	84%
1850	116 375	155 745	74%
1860	168 675	202 433	83%

Source : John M. Sacher, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 6-7 ; Campbell Gibson, « Population of the 100 Largest Cities and Other Urban Places in the United States : 1790 to 1990 », *Population Division Working Paper*, 1998, <http://www.census.gov/population/www/documentation/twps0027/twps0027.html>, consulté le 14 septembre 2012.

Annexe 78 : Votes dans le comté d'Orléans aux élections présidentielles et gubernatoriales (1824-1860).

Année	Votes obtenus à l'élection présidentielle			Votes obtenus à l'élection de gouverneur		
	Candidat démocrate	Candidat national-républicain / whig	Total	Candidat démocrate	Candidat whig	Total
1824						1 278*
1828	856	885	1 741			1 507*
1830						1 611*
1832	621	411	1 032			
1834				731	1 289	2 020
1836	760	735	1 495			
1838				1 940	1 941	3 881
1840	2 175	3 146	5 321			
1842				1 381	1 684	3 065
1844	4 106	3 682	7 788			
1846				3 694	3 303	6 997
1848	5 678	6 659	12 257			
1849				6 669	6 135	12 804
1852	6 278	5 939	12 217			
1855				5 869	6 147 (Know-Nothing)	12 016
1856	3 118	7 317 (Know-Nothing)	10 435			
1859				4 011	4 761 (Opposition)	8 772
1860	3 301 (Sud)	3 570 (Nord)	6 310 (Constitutional union)	13 181		

* Jusqu'en 1834, l'élection du gouverneur de la Louisiane n'était pas alignée sur les partis politiques nationaux, et comptait des candidatures multiples (5 en 1824, 4 en 1828 et 1830).

Source : John M. Sacher, *A Perfect War of Politics: Parties, Politicians, and Democracy in Louisiana, 1824-1861*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 307-310.

Annexe 79 : Chronique de Jean Boze sur la vie politique à La Nouvelle-Orléans en 1829.

Diffusion non autorisée

Annexe 8o : Récit de la victoire électorale des Whigs à l'élection de gouverneur à La Nouvelle-Orléans en 1834.

Diffusion non autorisée

Annexe 81 : Extrait de *La Louisiane*, sur la défense de la population louisianaise francophone en 1841.

La Louisiane ne compte plus parmi les États-Unis ; non nous disons mal, les *Créoles* de la Louisiane ne comptent plus parmi les citoyens des États-Unis. Et cela est bien naturel : nous avons le malheur de parler français. Cette réflexion nous a été inspirée par la nomination d'un certain M. Sydney Robertson au poste de *marshall* du district oriental de la Louisiane en remplacement de M. Mandeville Marigny destitué. Depuis trois ans que M. Mandeville Marigny remplissait les fonctions de cette charge, pas une seule plainte ne s'était élevée contre lui, pas une seule parole d'improbation n'avait échappé à la presse, par un seul homme n'était venu lui dire que sa conduite n'était pas celle d'un fonctionnaire loyal et désintéressé. Pourtant, on le destitue, il est remplacé par un homme que nous ne connaissons pas et qui ne nous connaît guère. Ce n'est plus là une question de parti, mais une question sociale, une question d'avenir pour les Louisianais.

Nous le répétons encore une fois, et nous ne craignons pas de le répéter, les Louisianais parlant français ne comptent plus parmi les citoyens des États-Unis. Le gouvernement fédéral nomme aux plus hauts emplois de notre État des hommes qui nous sont étrangers et par les mœurs et par la langue, des hommes qui nous détestent le plus cordialement du monde, qui entrent en charge avec le parti pris de nous faire le plus de mal possible. Ce sont des *Français* disent-ils, et là dessus il ne se font pas de scrupule de verser à pleines mains le mépris sur nous, nos institutions, nos habitudes, nos mœurs, notre idiome. Ce sont des *Français*, tout leur est permis à l'égard de ceux là. Ce sont des *Français* c'est-à-dire des étrangers. Ce sont des *Français* : à bas les Français ! C'est le sang britannique qui parle dans ces hommes. [...]

Si les Louisianais ne peuvent être nommés aux places chez eux, le seront-ils dans les États du Nord ? Non, ils ne sont pas *Américains*, ils ne parlent pas l'anglais assez bien, ce sont des *Français*, des étrangers. Que l'on ne nous emporte donc pas encore les miettes auxquelles nous pouvons prétendre. Qu'on nous laisse maîtres chez nous, puisque nous sommes nuls ailleurs ; qu'on n'aille pas jusqu'à nous chasser de nos foyers. Du reste, il ne faut pas être doué d'une grande finesse d'esprit pour deviner la politique des hôtes de la Maison Blanche. Quand les Louisianais seront exclus des places, le pays ne sera-t-il pas tout à fait *américain* ?

Mais l'excès de la misère engendre l'excès du désespoir, et à cette heure suprême, les opprimés sont les plus forts.

Source : *La Louisiane*, 7 octobre 1841, HNOG.

Annexe 82 : Membres du comité d'organisation du banquet franco-américain célébrant la révolution de Février 1848 à La Nouvelle-Orléans.

Nom	Lieu de naissance	Occupation	Naturalisé	Franc-maçon	Société Française de bienfaisance
Allon D'Hémécourt		Architecte	X		
L. Binoche	France	Marchand			
Bourgeois Blesine	France (Loiret)	Courtier	X		
P. Boutet	France	Journaliste			
B. Buisson	France	Ingénieur			
A. Capdevielle		Négociant	X		X
L. Eyma	Martinique	Avocat	X		
Ferbos aîné	France (Gironde)	Négociant		X	
L. Folliet					
Major Gally	France	Sellier	X		
J. Givaudan	France (Isère)	Entrepreneur		X	
Jean Lacoste	France (Gironde)	Importateur	X		
Jacques Léon		Marchand		X	
Ch. Lesseps	France (Basses Pyrénées)	Planteur	X	X	X
R. Masson	France	Journaliste			
E. Michel					
Rey	France (Gironde)	Négociant		X	
Dr. G. Souterre		Médecin			X
L. Surgi		Architecte			

Source : *Courrier de la Louisiane*, 27 mars 1848.

Annexe 83 : Réception de la nouvelle de la révolution de Février à New York en 1848.

Meetings en l'honneur de la nouvelle révolution de France.

L'enthousiasme général excité à New York par les dernières nouvelles de Paris ne pouvait manquer de se traduire par quelques unes des démonstrations qui sont si profondément dans les mœurs du pays. Dès samedi, ainsi que nous l'avons rapporté, un meeting improvisé avait adressé à la population irlandaise et américaine une convocation pour mardi soir.

Une foule nombreuse répondit avant hier à cet appel, à l'hôtel Shakespeare, et la réunion, après s'être organisée sous la présidence de M. Fernando Wood, ancien membre du congrès, vota une série de résolutions tendant à féliciter le peuple français d'avoir inauguré des principes républicain, et à lui exprimer les vives sympathies des citoyens des États-Unis. Ces résolutions promettent en même temps à l'Irlande l'appui des Américains dans les luttes qu'elle aura à soutenir pour reconquérir sa liberté, et décident que des délégués seront chargés d'aller à Paris suivre les événements, afin de profiter de toutes les circonstances propres à hâter la délivrance de la verte Erin.

« Si expressif que soit ce langage, ajouta M. Michael O'Connor après avoir lu les résolutions, il ne saurait donner une juste idée des sentiments éprouvés par les Américains à la réception des nouvelles qui leur ont appris la chute de la tyrannie et le glorieux déploiement de l'étendard républicain. »

Le colonel Hart proposa de ne pas se borner à de stériles paroles et d'organiser, en faveur de l'Irlande, une souscription d'un million de dollars. « Nous garderons cet argent, dit-il, jusqu'à ce que l'heure soit venue, et alors nous l'enverrons en Europe sous forme de canons. » Cette motion fut accueillie par un hurrah d'enthousiasme, et une masse de billets de banque destinés à en commencer la réalisation, vint s'abattre sur le bureau du Président.

M. Michael O'Connor prit alors la parole, pour déclarer qu'à ses yeux, la révolution de France était le signal de la chute des trônes dans l'Univers entier, et qu'il espérait voir bientôt l'Irlande constituée en république. S'il n'en était pas ainsi, s'est-il écrié, Emmet serait mort en vain ; amis nous avons sa mort à venger !

Enfin, sur la proposition de M. Strahan, il fut convenu qu'un nouveau meeting aurait lieu dans le Park, à l'arrivée du prochain steamer, et l'assemblée se sépara, non sans avoir poussé des hurrahs d'exclamation en l'honneur des chartistes d'Angleterre et de Fergus O'Connor.

Hier soir, les Français à leur tour se sont réunis à Saint John's Hall, dans Frankfort Street.

La foule encombrait la salle beaucoup trop petite de cet hôtel. Des Américains, des Irlandais, des Suisses, des Polonais, etc., assistaient à cette réunion, dont le but était de voter une adresse en l'honneur de peuple français et en faveur du gouvernement républicain. L'envoi de cette adresse a été voté par acclamation unanime, et lecture en sera donnée dans une seconde réunion qui aura lieu vendredi prochain. Une allocution patriotique de M. E. Caylus, nommé président du meeting, et un discours en anglais de M. O'Connor ont été fort applaudis. Mais les honneurs de la soirée ont été pour une improvisation française de M. Brisbane, Américain qui a rendu hommage en termes des plus heureux au dévouement de la France à la cause de l'Humanité.

Cette manifestation a été marquée par quelques incidents dont nous ne voulons mentionner qu'un seul. Il a été proposé et voté que les personnes qui acceptaient la place de membre du comité s'engageaient à ne solliciter et accepter aucune fonction rétribuée du nouveau gouvernement français.

Le titre de monsieur et messieurs a été aussi supprimé comme anti-républicain et remplacé par celui de citoyens.

Source : *Courrier des États-Unis*, 23 mars 1848.

Annexe 84 : Discours de Pierre Soulé célébrant la révolution de 1848 à La Nouvelle-Orléans, 14 avril 1848.

EXTRA DE LA CHRONIQUE.

Nouvelle-Orléans, vendredi 14 avril 1848.

Les Editeurs de *La Chronique* ont recueilli avec soin le discours prononcé par M. Soulé à l'Assemblée de mardi dernier, et offrent aujourd'hui au public une édition révisée de cette brillante apostrophe adressée à la France républicaine.

DISCOURS DE M. PIERRE SOULÉ, À l'Assemblée publique

TENUE EN L'HONNEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'œuvre qu'inauguraient nos pères, il y a soixante ans, lorsqu'au milieu de l'effroyable tempête qu'avaient soulevée de frénétiques vengeances, ils proclamaient sous l'éclat de la foudre la loi nouvelle et sublime de l'humanité, leurs fils viennent de l'achever.

C'en est fait ; — les trônes s'abîment, les rois s'en vont, et la raison publique reste seule puissante et souveraine.

Soyons fiers, messieurs, d'appartenir à notre époque, puisqu'il nous est donné d'assister et pour ainsi dire de prendre part au dernier acte du drame qui doit clore le long martyre des nations et substituer au règne du bon plaisir et du mensonge l'empire de l'ordre et de la vérité.

Que sont devenues ces dynasties qui furent mille ans à naître et à prendre racine, et qu'ilier encore on eut dit impérissables, tant elles avaient de sève et de vigueur ?... — Elles errent, mornes et délaissées, sur des grèves stériles et solitaires qui ne gardent même pas l'empreinte de leurs pieds, en attendant qu'elles aillent se perdre et disparaître dans l'ombre et l'oubli d'un éternel exil.

Comme sont tombées en un jour ces filles de quarante générations, et qu'il a fallu peu d'heures aux mains rugueuses et poilues de quelques ouvriers pour miner et détruire le travail de quinze siècles d'imposition et d'asservissement !

Découvre ta tête, O France bien-aimée ; — l'univers te contemple dans un religieux extase et cherche avec anxiété sur ton front radieux le signe de sa délivrance et de son émancipation.

Car ce n'est pas pour toi seule que s'accomplira la régénération que ta sagesse et ton courage ont si magnifiquement commencée.

N'entends-tu pas le gémissement de tous les peuples et le long murmure qui va grossissant à travers les âges, et qu'apporte jusqu'à nous le flot des révolutions ? Ah ! c'est que la lutte de la tyrannie contre la liberté, des opprimés contre leurs oppresseurs, ne date pas d'hier ; elle est vieille comme le monde, et ne va finir que parce que le doigt de Dieu a marqué sur le cadran de l'éternité la dernière heure des servitudes humaines.

Cependant, rassemble tes légions, O France, et prépare tes fils pour de nouveaux combats. L'Europe monarchique va s'armer, sois en sûre, contre tes libertés. Elle aura peur que ton souffle n'aille agiter la cendre des tombeaux où gissent ensevelies ses vieilles nationalités. Ces grands morts pourraient bien se réveiller au bruit de tes hymnes patriotiques, déchirer leurs lin-cueils, sortir de leurs sépulcres et se dresser menaçants et terribles devant les assassins qui les immolèrent.

Que tes enseignes restent donc déployées, et que

tes tambours, battant une éternelle générale, rappellent sans cesse à ces royautes oublieuses le tems où, cavale indomptable et rebelle, tu passais, fumante, à toute bride, sur le ventre des nations.

Il faut qu'elles se résignent.

Tu ne laisseras pas la Pologne, cette incorrigible complice de ta gloire et de tes grandeurs, expirer de rage et de désespoir au milieu de cette mare lugubre qu'avive et renouvelle chaque jour le sang de ses héros égorgés.

Tu ne détourneras pas tes regards de cette Irlande qui tient garrotée l'ombrageuse jalousie de ses maîtres, et qui depuis un demi siècle expie par tant de douleurs l'irrémissible tort d'avoir, dans un moment de folle espérance, rêvé qu'elle pouvait s'abriter sous tes étendards et s'associer à tes destinées.

Et tu auras plus que d'impuissants soupirs pour cette Italie que ses ennemis n'ont laissée vivre, que pour se repaître de ses souffrances et la voir pleurer son malheur et ses humiliations.

Que ton égide couvre et protège tous ceux qu'on opprime. Sois le modèle et l'institutrice des nations qui soupirent après leur délivrance. Reine de ton présent, sois reine de leur avenir. Leurs libertés saintes surgiront triomphantes au-dessus de tous les orages ; — car ce qui vient de la conscience des peuples ne peut ni faillir, ni changer. C'est une lave convertie en granit ; la tempête passerait sur elle que le roc n'en serait pas ébranlé.

Mais en fondant tes institutions, O France, donne au monde un dernier exemple de ta prudence et de ta modération.

Tu as vu tes fils tomber sous les cartouches sorties des gibernes royales, — et triste, mais calme et presque consolée, tu t'es doucement inclinée vers eux, et tu les encourageais encore en murmurant à leurs oreilles : — *Mourir pour la patrie !* ...

Oui, mourir plutôt que de te voir tomber encore aux mains de liberticides enfants ; — mourir, plutôt que de pousser sur toi l'infâme tombeau des discordes civiles ; — mourir, plutôt que de l'entendre calomnier dans ceux qui furent tes apôtres et tes défenseurs.

Ah ! ils ne sont pas tes fils, ceux qui naguère encore traînaient impitoyablement ton nom dans la fange du ruisseau, et qui ne se revendiquent de toi que parce qu'ils ont aperçu l'orage, et qu'à travers des désastres possibles et peut-être prochains ils s'imaginent voir poindre la chance de recueillir quelques dépouilles dans le désordre de la tourmente ; — non, ceux-là ne sont pas tes fils.

Mais, si tu accueilles, O France, les vœux que d'un pôle à l'autre, font pour ta gloire et ton bonheur les hommes libres de tous les pays, tu ne repousses pas l'humble culte de l'exilé, qui, sans être infidèle à d'autres devoirs, à d'autres amours, n'oublia jamais que tu es sa mère et que tu fus sa première patrie... ! —

Salut, fille aînée de la civilisation du vieux monde ! — Salut, sœur chérie de la liberté du nouveau ! Salut, France républicaine ! ! —

Puissent les flots du grand fleuve, se mêlant à ceux de l'océan, bondir au devant des brises chaudes et amies qui s'élèvent de ces rivages et t'apporter de l'autre côté des mers nos sympathies et nos acclamations !

Annexe 85 : Manifeste d'Ostende, rédigé par Pierre Soulé, James Buchanan et John Y. Mason, 1854.

Aix-La-Chapelle, October 18, 1854

To Hon. Wm. L. Marcy, US Secretary of State

SIR: The undersigned, in compliance with the wish expressed by the President in the several confidential despatches you have addressed to us, respectively, to that effect, have met in conference, first at Ostend, in Belgium, on the 8th, 10th, and 11th instant, and then at Aix-La-Chapelle in Prussia, on the days next following, up to the date hereof.

There has been a full and unresolved interchange of views and sentiments between us, which we are most happy to inform you has resulted in a cordial coincidence of opinion on the grave and important subjects submitted to our consideration.

We have arrived at the conclusion, and are thoroughly convinced, that an immediate and earnest effort ought to be made by the government of the United States to purchase Cuba from Spain at any price for which it can be obtained, not exceeding the sum of - .

The proposal should, in our opinion, be made in such a manner as to be presented through the necessary diplomatic forms to the Supreme Constituent Cortes about to assemble. On this momentous question, in which the people both of Spain and the United States are so deeply interested, all our proceedings ought to be open, frank, and public. They should be of such a character as to challenge the approbation of the world.

We firmly believe that, in the progress of human events, the time has arrived when the vital interests of Spain are as seriously involved in the sale, as those of the United States in the purchase, of the island and that the transaction will prove equally honorable to both nations.

[...] Then, it must be clear to every reflecting mind that, from the peculiarity of its geographical position, and the considerations attendant on it, Cuba is as necessary to the North American republic as any of its present members, and that it belongs naturally to that great family of States of which the Union is the providential nursery.

From its locality it commands the mouth of the Mississippi and the immense and annually increasing trade which must seek this avenue to the ocean.

On the numerous navigable streams, measuring an aggregate course of some thirty thousand miles, which disembogue themselves through this magnificent river into the Gulf of Mexico, the increase of the population within the last ten years amounts to more than that of the entire Union at the time Louisiana was annexed to it.

The natural and main outlet to the products of this entire population, the highway of their direct intercourse with the Atlantic and the Pacific States, can never be secure, but must ever be endangered whilst Cuba is a dependency of a distant power in whose possession it has proved to be a source of constant annoyance and embarrassment to their interests.

Indeed, the Union can never enjoy repose, nor possess reliable security, as long as Cuba is not embraced within its boundaries.

Its immediate acquisition by our government is of paramount importance, and we cannot doubt but that it is a consummation devoutly wished for by its inhabitants.

[...] Should Spain reject the present golden opportunity for developing her resources, and removing her financial embarrassments, it may never again return. [...] Under no probable circumstances can Cuba ever yield to Spain one per cent on the large amount which the United States are willing to pay for its acquisition. But Spain is in imminent danger of losing Cuba, without remuneration.

Extreme oppression, it is now universally admitted, justifies any people in endeavoring to relieve themselves from the yoke of their oppressors. The sufferings which the corrupt, arbitrary, and unrelenting local administration necessarily entails upon the inhabitants of Cuba, cannot fail to stimulate and keep alive that spirit of resistance and revolution against Spain, which has, of late years, been so often manifested. In this condition of affairs it is vain to expect

that the sympathies of the people of the United States will not be warmly enlisted in favor of their oppressed neighbors.

We know that the President is justly inflexible in his determination to execute the neutrality laws; but should the Cubans themselves rise in revolt against the oppression which they suffer, no human power could prevent citizens of the United States and liberal minded men of other countries from rushing to their assistance. Besides, the present is an age of adventure, in which restless and daring spirits abound in every portion of the world.

It is not improbable, therefore, that Cuba may be wrested from Spain by a successful revolution; and in that event she will lose both the island and the price which we are now willing to pay for it--a price far beyond what was ever paid by one people to another for any province.

It may also be remarked that the settlement of this vexed question, by the cession of Cuba to the United States, would forever prevent the dangerous complications between nations to which it may otherwise give birth.

It is certain that, should the Cubans themselves organize an insurrection against the Spanish government, and should other independent nations come to the aid of Spain in the contest, no human power could, in our opinion, prevent the people and government of the United States from taking part in such a civil war in support of their neighbors and friends.

But if Spain, dead to the voice of her own interest, and actuated by stubborn pride and a false sense of honor, should refuse to sell Cuba to the United States, then the question will arise: what ought to be the course of the American government under such circumstances? Self-preservation is the first law of nature, with States as well as with individuals. All nations have, at different periods, acted upon this maxim. Although it has been made the pretext for committing flagrant injustice, as in the partition of Poland and other similar cases which history records, yet the principle itself, though often abused, has always been recognized.

The United States have never acquired a foot of territory except by fair purchase, or, as in the case of Texas, upon the free and voluntary application of the people of that independent State, who desired to blend their destinies with our own.

Even our acquisitions from Mexico are no exception to this rule, because, although we might have claimed them by the right of conquest in a just war, yet we purchased them for what was then considered by both parties a full and ample equivalent.

Our past history forbids that we should acquire the island of Cuba without the consent of Spain, unless justified by the great law of self-preservation. We must, in any event, preserve our own conscious rectitude and our own self-respect.

Whilst pursuing this course we can afford to disregard the censures of the world, to which we have been so often and so unjustly exposed.

After we shall have offered Spain a price for Cuba far beyond its present value, and this shall have been refused, it will then be time to consider the question, does Cuba, in the possession of Spain, seriously endanger our internal peace and the existence of our cherished Union?

Should this question be answered in the affirmative, then, by every law, human und divine, we shall be justified in wresting it from Spain if we possess the power, and this upon the very same principle that would justify an individual in tearing down the burning house of his neighbor if there were no other means of preventing the flames from destroying his own home.

Source : Pierre Soulé, James Buchanan, J. Y. Mason, « Ostend Manifesto, October 18 1854 », *House Executive Documents*, 33d Congress, 2d Session, vol. X, n°93, Washington, Government Printing Office, 1854, pp. 127-136.

Annexe 86 : Lettre d'Abel Dreyfous à sa belle-famille, La Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1849.

Diffusion non autorisée

Annexe 87 : Réaction des colons français de La Nouvelle-Orléans à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 1848.

Assemblée des Anciens colons de la Martinique et de la Guadeloupe

À une assemblée très nombreuse des anciens colons de la Martinique et de la Guadeloupe qui s'est tenue aujourd'hui 1^{er} juillet 1848 à La Nouvelle-Orléans, M. L. Eyma a été appelé au fauteuil, et M. Robert Préaux à la vice-présidence et MM. F. Métayé et L. de Gaalon ont été choisis pour remplir les fonctions de secrétaires.

Après examen des différents journaux et des lettres particulières où se trouvent relatés les événements à jamais déplorables qui se sont passés à la Martinique le 22 mai dernier, et les circonstances administratives qui ont eu lieu pendant et après cette désastreuse journée ;

L'assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes, présentées par un comité de 8 membres nommés à l'effet de les formuler :

[...] Dans l'opinion de cette assemblée, les colons de la Martinique et de la Guadeloupe méritent toutes les sympathies de leurs compatriotes ici, que les scènes de désordre et les massacres qui se sont passés à St Pierre en mai dernier ont la désapprobation générale et ont douloureusement affecté ceux qui aiment la justice, l'humanité et l'ordre, que la conduite inqualifiable de la première autorité de la Martinique dans ces moments aussi funestes lui a attiré le blâme de tous, que ce chef ayant la force pour réprimer le mal ne semble s'en être servi que pour former autour de lui un rempart d'où il pourrait lâchement ou méchamment contempler en sûreté l'anéantissement des colons blancs et la ruine de la Martinique.

[...] Que la liberté sans ordre et sans loi est l'émeute, le pillage et l'assassinat en permanence, que ce chef a octroyé dans le sang des colons blancs et sur les cendres encore fumantes de leur propriété ce n'est point la liberté mais la permission d'assassiner et de piller, que sur la terre hospitalière et pure des États-Unis la liberté de cette façon est réprouvée par tous condamnée par les lois fondamentales de cette grande république et rejetée avec dégoût et horreur par tous les citoyens.

Résolu que les colons de la Martinique et de la Guadeloupe en exprimant ici leurs justes sentiments de peine et d'étonnement à la vue des massacres de la Martinique, n'entendent pas en rejeter le blâme sur le peuple français qui ne saurait être responsable de la conduite inconsidérée de fonctionnaires qui, dans des moments de commotion, proclament des principes et adoptent des mesures dont ils n'ont pas prévu les résultats, sans même prendre les précautions que commande une prudence ordinaire. Que les colons de la Martinique et de la Guadeloupe ont foi dans la loyauté de la France et espèrent que la juste indemnité et les mesures d'ordre qui auraient dû précéder ou au moins accompagner l'émancipation des esclaves suivront, immédiatement, la spoliation à main armée que le gouverneur de la Martinique a osé consacrer en principe au nom de la République Française. [...]

Résolu que les colons de la Martinique et de la Guadeloupe qui se trouvent à La Nouvelle-Orléans sont profondément émus par les événements qui viennent de se passer à la Martinique, que ces événements ont mis le deuil dans leur âme qu'ils sont prêts à faire à leurs compatriotes malheureux que l'émigration poussera jusqu'ici l'accueil le plus cordial, le plus fraternel ; qu'ils sont d'avance persuadés que la population entière de Louisiane qui accueille si généreusement jadis les infortunés colons de Saint-Domingue prouvera aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe que les cœurs des Louisianais ne changent pas.

Résolu que cette assemblée demeure persuadée que s'il devenait nécessaire de faire un appel en faveur des colons de la Martinique et de la Guadeloupe même au Congrès des États-Unis, cet illustre corps répèterait pour les colons ruinés ce qu'il fit autrefois à la généreuse recommandation du gouverneur Claiborne pour les malheureux colons de Saint-Domingue que quelques esclaves fidèles avaient suivis après leur ruine. [...]

Résolu qu'un comité permanent composé de 10 membres qui seront nommés par le président de cette assemblée est chargé de centraliser les avis qui pourront arriver de la Martinique et de la Guadeloupe et de recevoir les colons qui émigreront de ces îles ; que ce comité est autorisé à convoquer de telles assemblées qu'il jugera convenable et à prendre toutes les mesures que les circonstances pourront rendre nécessaires dans l'intérêt des colons émigrants, et qu'il sera en outre du devoir de ce comité de faire distribuer en France, en Martinique, à la Guadeloupe et partout où le besoin sera au moins 50 exemplaires des présentes résolutions, que le Président et le vice président de cette assemblée feront partie dudit comité lequel sera composé de

MM
L. Eyma**
R. Préaux*
L. de Gaalon*
L. Valetton**
F. de Wint
F. Métayé**
Gaschet de Lisle
J. M. Maureau
J. Keppel
J. B. Bercier*
T. Gardenot
J. L. C. Nicomède*

Résolu que les journaux de la Louisiane et des autres États de l'Union qui sont favorables aux colons sont respectueusement priés de reproduire ces délibérations.

Note : * Originaire de Guadeloupe ; ** Originaire de Martinique.

Source : *Courrier de la Louisiane*, 3 juillet 1848.

Annexe 88 : Réaction de la population de La Nouvelle-Orléans à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.

Une nombreuse assemblée s'est réunie samedi soir à 8 h dans la salle de bal de la bourse St Louis pour aviser aux moyens de secourir efficacement les réfugiés malheureux de la Martinique et la Guadeloupe. [...]

Le président explique en quelques mots le but de la réunion et un comité composé de MM. Cyprien Dufour, Arthur Denis et Jules Lavergne a été chargé de rédiger des résolutions.

MM. Bernard Marigny, Christian Rosélius et M. Reynolds ont harangué successivement l'assemblée et ont exprimé les sentimens de tous les citoyens de l'État en déclarant que la Louisiane accueillerait comme des frères les réfugiés de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. Cyprien Dufour s'est présenté ensuite sur l'estrade et a lu, au nom du comité, les résolutions suivantes :

« Les habitans de La Nouvelle-Orléans douloureusement émus des sanglantes catastrophes qui ont frappé les Antilles françaises, s'empressent d'offrir aux colons l'hommage de leurs fraternelles sympathies et l'hospitalité de leurs foyers. Ils trouveront sur la terre d'Amérique la liberté que la mère-patrie leur promettait, et la sécurité qu'elle n'a pu leur donner.

Si une grande calamité pouvait laisser quelque place à un sentiment d'égoïsme, la Louisiane serait presque heureuse d'avoir l'occasion de tendre la main à de nouvelles infortunes, d'accueillir de nouveaux frères. Elle invite toutes ces familles éplorées qui fuient le Antilles à venir réclamer l'asile de ses droits et de sa bienveillance. Elles y seront à l'abri des convulsions sociales où les hommes les plus sages sacrifient souvent aux faux dieux, à ces dieux cruels qui n'inspirent que des malheurs.

Nous faisons appel à la générosité de tous nos concitoyens de l'État nous les invitons à se joindre à nous pour venir efficacement en aide aux colons dépossédés qui sont parmi nous. Ce n'est point un acte de charité que nous méditons, c'est une mission de fraternité que nous voulons remplir.

Il est par conséquent résolu que les habitans des diverses paroisses de l'État sont priés de former des comités à l'effet de recueillir les secours que les populations de la Louisiane sont disposées à accorder aux réfugiés malheureux des Antilles françaises.

Résolu qu'un comité de dix personnes sera nommé dans le même but pour chacune des trois Municipalités de La Nouvelle-Orléans ;

Résolu que les comités des paroisses et de la ville opéreront les versements des sommes qu'ils auront collectées entre les mains du Maire de La Nouvelle-Orléans ;

Résolu que le Maire et les trois recorders de La Nouvelle-Orléans formeront un bureau de distribution à l'effet de répartir uniformément parmi les réfugiés des Antilles françaises les secours qui auront été offerts par les habitans de l'État. [...] »

Comités des 3 Municipalités

1^{re} Municipalité

MM Alexandre Derbès, Ramon Vionet, J. L. Fabre, Dr Landreaux, Lanfranco, A. Rash, Donation Augustin, John Duncan, Norbert Vignié, Philip Vidier

2^{me} Municipalité

MM R. B. Sykes, H. Bier, Major Beard, MM Reynolds, F. A. Lumsden, George Dermeyer, J. Golding, James Davern, Jack Smith, Juge Byrne

3^{me} Municipalité

MM A. J. Guirot, Siewersen, J. Bernard, Alexandre Cuvellier, A. Piernas, W. H. Wilder, J. A. Bonneval, Juge Canonge, Sèvere Wiltz, G. W. Harby

Source : *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, 10 juillet 1848 *Courrier de la Louisiane*, 9 juillet 1848.

Annexe 89 : Conséquences de l'article 8 du décret d'abolition de l'esclavage pour les Français de Louisiane d'après le consul de France de La Nouvelle-Orléans

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1848

[...] Je vous demande la permission, M. le Ministre, de vous faire connaître l'impression produite en Louisiane par le décret du gouvernement provisoire de la République relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Ma position est très désintéressée dans la question. J'ai depuis 17 ans habité dans des pays où règne l'esclavage. Mais je n'ai jamais possédé d'esclaves de mon chef, et je n'ai jamais vendu ou acheté un homme.

Tout le monde en Louisiane s'attendait à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. On regrettait une nécessité qui a pour résultat de resserrer encore le cercle qui enferme les États à esclaves ; mais enfin on admettait cette nécessité et on se résignait en espérant qu'au moins la même loi qui prononcerait l'abolition fixerait la quotité de l'indemnité due aux colons dépossédés. Anciens colons français et propriétaires d'esclaves, les Louisianais avaient compté sur un antécédent favorable à invoquer, lorsque le moment d'une transaction entre eux et le gouvernement de l'Union sera venu. Grand a été le désappointement lorsque le décret du 27 avril est paru à la Nouvelle-Orléans. Le gouvernement provisoire y déclarait l'esclavage entièrement aboli et laissait à l'Assemblée Nationale le soin de régler la quotité de l'indemnité. On blâma en termes violents le gouvernement, et peu de personnes voulurent admettre les excellentes raisons qui avaient motivé cette mesure. On ne voulut pas comprendre que le fait seul de la révolution de février équivalait à une déclaration d'indépendance pour les noirs de nos colonies et qu'en retardant la consécration par un acte solennel, c'était exposer la France à en perdre tout le mérite, et ensuite exposer les colons aux conséquences terribles d'une insurrection, inévitable en cas d'hésitations.

Les événements devaient promptement justifier le gouvernement provisoire, et réduire au silence ses détracteurs intéressés et partant injustes.

L'article 8 du décret fut de la part des Français l'objet des plaintes les plus vives. Je me suis abstenu de toute discussion sur ce sujet, mais je me suis réservé de vous présenter, M. le Ministre, quelques observations dont vous apprécierez la portée.

Soyez bien persuadé que si l'article 8 est maintenu, tous les Français qui résident en Louisiane se feront avant le terme de 3 années, naturaliser américains, afin d'une part d'éluder la prescription de cet article, et de l'autre, de perdre leur qualité de Français par un acte de leur volonté, plutôt que par l'application d'une loi rigoureuse.

Peuvent-ils agir autrement ? Je dirai avec loyauté que je ne le crois pas. Si j'en excepte quelques Français âgés dont la fortune est faite, tous les autres sont dans l'obligation de se soustraire au décret ou de quitter le pays. En effet, ils seront s'ils veulent rester français, dans l'impuissance de soutenir la concurrence avec les habitants du pays. Ils devront renoncer à l'agriculture source de bien être et souvent de richesses pour un grand nombre d'entre eux. Ils seront forcés d'abandonner toutes les industries lucratives dans lesquelles leur intelligence et leur activité leur assurait un rang honorable ; ils ne pourront même lutter dans une foule de petites entreprises qui sont à peu près exclusivement dans leurs mains.

Au moment de se marier, combien de Français verront leurs espérances déçues, s'ils veulent imposer à leurs futures l'obligation de vendre les esclaves qu'elles tiennent de leurs auteurs et dont pour rien au monde elles ne consentiraient à se séparer, parce que, quoi qu'on en dise, les sentiments de maîtres à esclaves ne sont pas les seuls qui existent entre les blancs et les noirs.

Les Français ne pourront-ils prendre hypothèque sur des biens exploités par des esclaves et tirant de ceux-ci toute leur valeur ? S'ils le peuvent et que ces biens, vendus judiciairement,

leurs sont adjurés pour le montant de leurs créances, il leur sera interdit de les garder et ils devront vendre souvent à vil prix ce qui eût acquis entre leurs mains une grande valeur.

Je ne veux pas pousser plus loin cet examen. Il me suffit d'avoir indiqué quelques-uns des inconvénients de l'article 8 du décret du 27 avril pour mettre sur la voie de tous ceux qui en résulteront. Il y en a un bien grave qui sera évité par la détermination des Français de se faire naturaliser plutôt que de perdre le fruit de leurs travaux et de leur exil, et celui là mérite une mention spéciale.

Je suppose un moment, M. le Ministre, que tous les Français se déterminent d'un commun accord à vendre leurs esclaves, préférant leur nationalité à leur bien être et à celui de leur famille ; leur position dans ce cas ne serait pas tenable en Louisiane et ils seraient bientôt obligés de quitter une terre sur laquelle les abolitionnistes ne vivent pas en sûreté.

M. le Ministre, je vous ai présenté les observations qui précèdent parce que je considère que les agents de la République lui doivent toujours la vérité.

L'esclavage révolte tous mes sentiments d'homme et de citoyen français, mais cependant le devoir m'oblige à dire que si le gouvernement n'a pas en vue de dénationaliser 5 à 6 mille français qui vivent en Louisiane, ou s'il désire éviter ce résultat, il doit rappeler l'article 8 du décret d'abolition.

Aimé Roger

Source : Dépêche d'Aimé Roger, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre des Affaires étrangères, La Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1848 Correspondance Politique des Consuls, Etats-Unis, 2.

Annexe 90 : Situation des républicains français de New York en 1855 d'après le consul de France.

Le Républicain, qui pouvait à bon droit passer pour la feuille le plus hostile au gouvernement de l'Empereur qui ait jamais été publiée ici a cessé de paraître dernièrement, et a été remplacé par *Le Progrès*.

Ce nouveau journal, s'il reste fidèle à son programme, doit convertir à la République par la persuasion et s'abstenir des insultes et des excitations haineuses et antipatriotiques dont son devancier était si prodigue et je dois dire que jusqu'à présent quoique rédigé par des réfugiés politiques, parmi lesquels figurent en 1^{ère} ligne M. Malespine le propriétaire éditeur et M. Quesne échappé de Cayenne, il ne s'est pas écarté de la ligne de modération relative qu'il s'est tracée en commençant.

Je ne comptais pas entretenir V. E. de la transformation du *Républicain* avant d'avoir pu me rendre compte de sa polémique et d'avoir vu ses correspondans de Paris ; mais un fait d'une certaine gravité qu'on vient de m'annoncer va peut être donner à l'apparition de cette nouvelle feuille française une certaine importance [...].

Il y a quelques temps déjà une société littéraire de New York à la recherche d'un orateur dont la parole pût attirer de bonnes recettes, quels que fussent ses principes, eut l'idée de faire appel à M. V. Hugo et de lui demander de venir donner sur cette terre classique du Republicanisme une série de lectures publiques, c'est à dire de faire en quelque sorte un cours de socialisme au profit de la société littéraire pour l'éducation morale du peuple américain !

M. V. Hugo a répondu qu'il ne pouvait venir immédiatement, mais s'est presque engagé pour une époque très rapprochée. En même temps il écrivait à M. Malespine directeur du *Progrès* pour le consulter sur l'opportunité de sa venue aux États-Unis, sur les moyens d'existence qu'il y rencontrerait et la réponse engage naturellement M. Hugo à traverser sans délai l'Atlantique et s'empresse de mettre à sa disposition non seulement les colonnes du *Progrès*, mais les fonds du journal qu'il ferait prospérer et dont il partagerait les bénéfices.

Il est donc probable, M. le M[inistre], que sous peu la collaboration de M. Hugo au *Progrès* et sa parole viendront tenter de ranimer l'ardeur épuisée des défenseurs du drapeau rouge qui sert ici d'égide aux réfugiés politiques de toute l'Europe.

On ne saurait se dissimuler le fâcheux effet que ne manquerait pas de produire momentanément ici le développement des doctrines socialistes aidé de l'éloquence pompeuse de cet orateur si bien faite pour impressionner un auditoire américain.

Néanmoins, M. le M[inistre], si V. Hugo doit venir, il serait à désirer qu'il s'y décidât le plus promptement possible, je suis convaincu qu'il ne saurait choisir de moment plus favorable pour se faire promptement rejeter dans la classe des Kossuth des Mitchell et de tous les autres agitateurs dont on reconnaît si bien l'influence dans la conduite actuelle de la population ouvrière de New York.

Je doute fort que dans les circonstances actuelles les Américains prodiguent à M. V. Hugo les meetings et les manifestations de sympathie et de bienvenue dont ils ont si largement abusé au profit de ses prédécesseurs.

Les réfugiés ne manqueront pas de montrer à cette occasion leur force numérique, mais ces forces de démonstration n'ont plus sur les Américains l'effet que leur donnaient alors les révolutions récentes d'Europe. On commence à comprendre qu'il y a plus à perdre qu'à gagner à cette importation de notions démagogiques par des étrangers dont la naturalisation du jour au lendemain leur donne accès aux affaires de la nation. Aussi plus on les compte et plus on les craint.

Source : Dépêche de Montholon, consul de France à New York, au ministre des Affaires étrangères, New York, 20 janvier 1855, CADN, New York, 474PO/1/2.

Annexe 91 : Mémoire sur les activités des républicains français à New York, 1853.

Que votre Majesté daigne excuser la liberté que je prends, moi obscur individu, de lui adresser humblement le présent écrit.

Guidé par les motifs les plus sincères, je me sens appelé à déposer à ses pieds le résultat de l'expérience que j'ai acquise, pendant un séjour dans l'Amérique du Nord, sur la propagande révolutionnaire, tant dans mon pays que dans toute l'Europe.

Ma profession m'a donné des occasions continuelles de communiquer avec des personnes de tout état et de connaître à fond les menées politiques qui ont, en ce moment, une influence si pernicieuse sur l'Europe entière.

Voici ce que j'ai appris de plus essentiel :

À l'hôtel de Shakespeare, rue de la Douane à New York, les émigrés de tous les pays ont de fréquentes réunions ; les résolutions qui y sont prises sont envoyées par écrit aux comités existant en Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Autriche, en Hongrie, en Pologne ainsi que dans toute l'Allemagne, soutenus par des subsides venant d'Amérique et d'Angleterre.

De New York il se rend des émissaires principalement à Paris et à Londres ; de ces deux capitales les autres comités reçoivent leurs instructions. Ces émissaires voyagent en Europe, tantôt sous le prétexte d'affaires, tantôt comme pour leur simple agrément. Ils inondent l'Europe de journaux américains pour faire voir comme on peut écrire librement en Amérique, et comme de ce pays on dirige en quelque sorte la destinée des nations européennes. Plusieurs de ces émissaires ont pour instructions de répondre à la question « Quand agira-t-on ? », qu'on ne saurait rien faire tant que les chefs à New York et à Londres ne seront point d'accord entre eux. Ils disent qu'on ne peut toujours savoir exactement si parmi ceux qui se font cette question il ne se trouve pas des gens d'opinion monarchique et qu'en conséquence, pour plus de sûreté, il faut leur répondre d'une manière indifférente, tandis qu'aux individus bien connus pour vrais républicains et démocrates on doit exposer la situation telle qu'elle est.

Les démocrates de New York sont d'avis d'amuser de cette manière les gouvernements de l'Europe, afin de leur inspirer une sécurité perfide. [...] Maintes fois j'ai entendu des démocrates à New York, à Washington, dire que les révolutionnaires ont des ressources suffisantes pour inspirer aux gouvernements de l'Europe une confiance trompeuse jusqu'au moment qu'ils jugeront favorables pour l'exécution de leurs desseins. Ce langage plein d'assurance, on l'entend partout en Amérique dans la bouche des jeunes gens comme dans celle des vieillards. Aussi n'y fait-on aucun mystère des projets de ces cannibales qui ont juré au prix de leur vie d'anéantir toutes les têtes couronnées de l'Europe, de quelque manière que ce soit.

Même sort est réservé aux principaux fonctionnaires militaires et civils, au clergé, aux riches enfin à tous les partisans de l'autorité. On a même proposé des prix pour encourager les meurtriers. C'est ce qu'a fait un tisserand de laine rédacteur d'un journal de Philadelphie que j'ai lu, et de pareilles manifestations se produisent impunément sous les yeux du gouvernement des États-Unis. C'est à Paris que le mouvement doit commencer et donner l'impulsion aux autres pays, en cas de réussite la République serait proclamée dans tous les États de l'Europe.

Les Américains disent qu'une république ne saurait subsister tant qu'il y aura en Europe des gouvernements constitués différemment, plus d'armée permanente, il ne doit y avoir que des bourgeoisies et des milices.

Depuis que j'ai quitté l'Amérique (où j'ai couru danger de la vie pendant les 5 semaines qui ont précédé mon départ) j'ai pu tant à Hambourg qu'ici à Bâle me convaincre qu'on s'entretient volontiers de l'exécution de ce plan diabolique, qu'on y croit, et même qu'on en souhaite l'exécution aussi prochaine que possible. [...]

Source : « Renseignements sur les menées socialistes en Amérique et en Europe », mémoire de Sr Hoffmann, peintre habitant Grand Bâle, à S.M.I., transmis par le Ministère des Affaires étrangères au consul général de France à New York, 30 mai 1853, MAE, Affaires Diverses Politiques, États-Unis, 3.

Annexe 92 : Réponse de Joseph Déjacque aux républicains de New York, 1854.

Je n'aime pas les tartufes, qu'ils soient de la religion ou de la politique, et toutes les fois que l'occasion se présente de leur arracher le masque, je le fais volontiers.

Et d'abord, commençons par vous, messieurs de *la Montagne*. Qu'entendez-vous par des *pensées anti-sociales* ? Est-ce que, par hasard, toucher à la religion, à la famille, à la propriété, au gouvernement, en démontrer les effets désastreux et en chercher le remède, serait à vos yeux quelque chose *d'anti-social* ? Allez ! sous la peau du révolutionnaire, je vois trop poindre les longues oreilles du réacteur pour croire que le public ne finisse pas un jour par les apercevoir un peu.

Sans doute la religion, la famille, la propriété, le gouvernement sont votre arche sainte, et cela ne me surprend pas. Sans gouvernement, vous ne pourriez espérer de places de préfets ou de commissaires de police ; sans la propriété, vous n'auriez pas à espérer d'impôts pour vos sinécures à venir, et il vous faudrait travailler pour vivre au lieu de vivre pour exploiter ; sans la famille, vous ne pourriez trôner en despotes sur la liberté des femmes et des enfants, avoir votre petit troupeau de nègres blancs à conduire à la baguette et vous délasser le soir, à la *case*, de vos platitudes envers les forts par vos airs de *commandeurs* avec les faibles ; sans la religion, enfin, vous n'auriez pas un tas de gens crétinisés pour vous regarder sans rire quand vous passez en procession par les rues de New York ou que vous posez superbement dans votre salle des séances déguisés en représentants de l'autre Montagne, celle à 25 F par tête. Pauvres portecocardes ! qui vous croyez sérieux parce que vous ne vous mirez que dans l'œil des niais, comptez-vous donc que le peuple sera toujours assez bonasse pour prendre les marionnettes pour des hommes, et ne pas s'apercevoir, à la grosseur des ficelles, que ce n'est ni la cervelle ni le cœur qui les font agir ?

Et ensuite, que voulez-vous dire par ces *moyens criminels* ? Serait-il question de cette Jacquerie dont j'ai donné le plan ? Ô hommes de peu de foi ! — j'allais écrire de mauvaise, — oubliez-vous donc que c'est la Jacquerie, portant dans les châteaux l'incendie et le meurtre, qui a valu à vos pères, serfs avant d'être bourgeois, *l'affranchissement des communes* ? C'étaient des révolutionnaires, ceux-là ! Alors ils étaient esclaves, aujourd'hui ils sont maîtres, et ils oppriment. Mais le moyen dont ils se sont servi peut être retourné contre eux, et ce serait justice : à tout seigneur tout honneur !

Il est une chose qu'un esprit libre ne révoquera pas en doute : c'est qu'il n'y a pas de *moyens criminels* pour recouvrer sa liberté, tout est légitime alors. C'est tant pis pour le geôlier, tant pis pour l'oppresser. Il n'y a de *moyens criminels* que ceux qui sont destinés à attenter à la liberté humaine. [...]

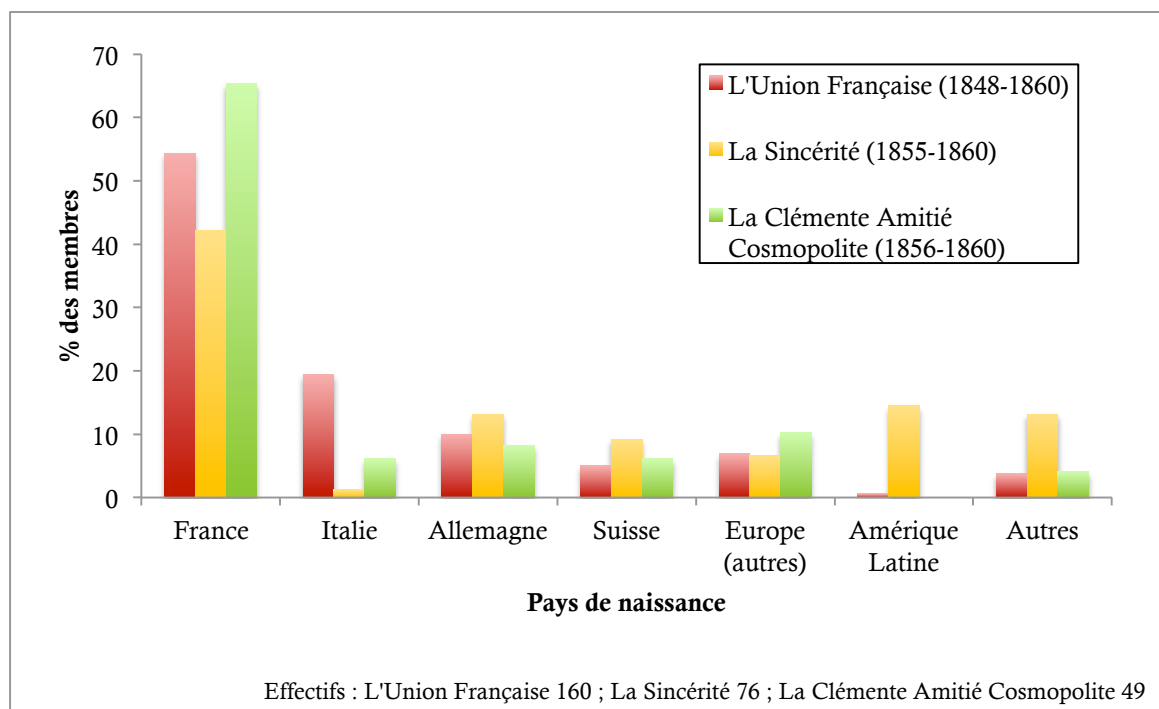
Ô jésuites de toutes couleurs, noirs ou tricolores, blancs ou rouges, vous êtes bien tous, et partout, et toujours les mêmes: *Calomnions, calomnions*, dit Bazile, *il en reste toujours quelque chose*. La rectification peut bien arriver après, mais qui la lit ? Personne ou presque personne, et l'insinuation reste.

Il en est qui, pour correction à ces drôles, leur administrent une bonne volée de bois vert sur les épaules. D'autres – et à l'occasion je suis de ce nombre, – se contentent de les prendre par l'oreille, de les traîner en public et de leur cracher leur nom au visage.

Joseph Déjacque. New York, juillet 1854.

Source : « Réponse au Républicain », New York, juillet 1854 dans Joseph Déjacque, *La question révolutionnaire*, New York, Frank F. Barclay, 1854.

Annexe 93 : Pays de naissance (en %) des nouveaux membres de *L'Union Française*, *La Sincérité* et *La Clémentine Amitié Cosmopolite* à New York (1848-1860).



Sources : Tableau de *L'Union Française*, 1852 ; 1858 ; Tableau de *La Sincérité*, 1855 ; Tableau de *La Clémentine Amitié Cosmopolite*, 1856, Chancellor Robert R. Livingston Masonic Library, Masonic Hall, Grand Lodge of the State of New York.

Annexe 94 : Liste des vétérans français de La Nouvelle-Orléans demandant la médaille de Sainte-Hélène en 1858.

Nom	Prénom	Lieu de naissance	Date de naissance	États de service
Blineau	Olivier	Nantes Loire-Inférieure	1785	Embarqué en 1803 comme mousse à bord du brig de guerre l' <i>Épervier</i> construit et armé à Nantes, est parti pour la Martinique sous le commandement du M. Algand capitaine du vaisseau. À la Martinique le commandement du navire a été pris par Jérôme Bonaparte qui n'avait pas quitté le navire depuis le départ au service duquel le Sr Blineau avait été attaché comme mousse. L' <i>Épervier</i> sous ce dernier commandement a visité toutes les Iles du Vent qu'il n'a quittées que lors de la rupture de la paix avec l'Angleterre. Le brig pendant son voyage de retour en France a été pris par une frégate anglaise, le St Blineau fut prisonnier passa onze années dans les prisons anglaises, à son retour en France il reçut 50 francs d'indemnité. Le Sr Blineau quitta la France à cette époque et a atteint une honorable position à La Nouvelle-Orléans où il est depuis plus de 10 ans président de la Société de bienfaisance française.
Bochon	Daniel	Palame Mont-Tonnerre	1787	Sous les drapeaux en 1807, inscrit sous le n° 129. 1811 1 ^e régiment de tirailleurs chasseurs de la garde impériale 2 ^e bataillon 2 ^e campagne. Blessé le 6 juin 1809 à la bataille de Wagram d'un éclat d'obus à la jambe. 1813 certificat d'invalidité. 1814 le général Cambronne certifie que le lieutenant a servi le général pendant 3 mois avec fidélité.
Buisson	Benjamin Pierre	Paris Seine		N'a pas de papiers a été lieutenant d'artillerie a fait les campagnes de 1813, 1814 et 1815 à la Grande Armée et a servi successivement dans les 4 ^e , 6 ^e et 1 ^e régiments d'artillerie.
Buisson	Frédéric			Lettre de M. le duc de Feltre ministre de la Guerre du 10 mars 1814 par laquelle le Sr Buisson candidat à l'École Polytechnique est nommé provisoirement sous lieutenant dans la 86 ^e de ligne.
Charbonnier	Victor Clement Joseph	Angers Maine-et-Loire	1791	États de service, entré le 20 mai 1812 au 3 ^e régiment des gardes d'honneur 2 ^e escadron 12 ^e compagnie, 1 ^{er} mars 1815 Grande Armée, bataille Leipzig, Hanau et différentes affaires de l'intérieur à Hanau. 2 blessures d'éclats d'obus. Certifié 4 novembre 1814.
Charlet	H. G.	Grenoble Isère		A perdu tous les papiers au Mexique, 1804 62 ^e de ligne, 4 ^e bataillon, a assisté à la première entrée des Français à Rome puis la bataille de Lodi et du pont d'Arcole en 1809 à la bataille de Wagram. Est parti en 1812 à l'expédition du Danemark, campagne de Russie et a assisté plus tard à la bataille de Leipzig et celle de Waterloo. A été blessé à Arcole et Wagram. Il prétend avoir été nommé sous-lieutenant en 1806 sous la proposition du commandant Duval et avoir reçu la légion d'Honneur en 1813 sur la proposition du général Decoux résidant à Grenoble mais avait perdu tous ses titres. Il a quitté la France en 1816 après avoir été compromis dans une conjuration à Grenoble.
Cholet	Jean Charles Vincent	Vosges	1791	Congé du dernier acte le 21 décembre 1818 à Épinal qui constate qu'il est entré au 2 ^e d'infanterie légère le 20 avril 1811 et a passé successivement dans le 24 ^e léger et le 8 ^e léger et enfin en 1816 dans la légion des Vosges et qu'il a fait la campagne de Russie de 1812 et celle de France.
Coquellan	Charles Louis	Salmayrac Lot-et-Garonne		N'ayant plus aucun papier 3 ^e régiment des gardes d'honneur 2 ^e compagnie du 1 ^{er} escadron immatriculé dans le n° 495 il a fait la campagne de 1814.

Ducloux	René Joseph	Savenay Haut-Rhin	1793	Régiment des Hussards du Haut-Rhin, au 2 ^e escadron lequel a été inscrit comme provenant du 2 ^e régiment de lanciers sur les matricules du corps sous le n°203. 20 ^e régiment à cheval le 6 mars 1813, brigadier le 1 ^{er} mai 1813, passe au 2 ^e régiment de lanciers en 1814. Hussard au régiment le 6 avril 1816. Le 26 avril 1816 lequel a fini son temps, le service fini par la loi, congédié à Haguenau le 31 décembre 1821.
Duprat	Jean	Lapeyrolles Gers	1791	118 ^e de ligne en 1811 est parti pour l'Espagne, la même année resté à Bilbao jusqu'en 1814. A fait la campagne de Belgique en 1815, bataille de Ligny et celle du 10 juin.
Esche	Léon Joseph	Causse Lot		1807-1808 66 ^e régiment de ligne en Prusse et en Pologne. 1809 Grande Armée. 1811, 1812 et 1813 Armée du Portugal et des Pyrénées. Les autres mentions sont effacées. Congédié au mois d'avril 1814 époque où il appartenait à la compagnie du 1 ^{er} régiment.
Formel	Pierre Denis	Coutras Gironde		Certificat daté Rochefort le 4 décembre 1812 et signé en janvier constatant que ledit Formel quartier maître écrivain a été embarqué pendant 26 mois et 9 jours sur le vaisseau le <i>Tournelle</i> jusqu'au 25 octobre 1811 où il se trouvait à bord du <i>Jemmapes</i> comme quartier maître écrivain. Sergent Major dans la 1 ^{ère} compagnie du 15 ^e bataillon d'artillerien de Marine en 1815
Huberwald	Edouard	Weimwiler Mont-Tonnerre	1792	Entré au corps impérial du génie, 5 ^e bataillon de sapeur au commencement de 1812. Il a été blessé lors de la rentrée de la Grande Armée et est resté une année dans les hôpitaux. Il a été sapeur et caporal et sergent.
Jacob	Amédée Joseph	Lorient Morbihan	1797	4 ^e régiment d'artillerie de la marine, ayant été embarqué à Lorient à bord du vaisseau <i>d'Hautpoul</i> et dans la frégate la <i>Néréide</i> fait une campagne à l'île de France a été fait prisonnier à bord de ces deux navires et resté prisonnier 1 mois en 1807 et 1809. A fait la campagne d'Espagne comme caporal fifre au 6 ^e régiment de ligne a été congédié le 25 septembre 1819 à l'École militaire par le baron Lamy. N'a pas de papiers.
Jacques	Léon	Bordeaux Gironde		N'a pas de papiers, déclare qu'il a été enrôlé volontaire au 4 ^e régiment de Hussards en 1811. Qu'il a été au 1 ^e escadron de la 5 ^e compagnie, il a fait la campagne d'Espagne, maréchal Suchet commandant le 3 ^e corps jusqu'en 1814.
Lambert	François	Bordeaux Gironde		A perdu tous ses papiers dans la fuite de Saint-Domingue, n'est muni que d'un certificat médical au timbre du conseil de santé colonial de Saint-Domingue et légalisé par le commissaire de la Guerre le 2 frimaire an 11 de la République, qui constate l'invalidité du Sr Lambert lieutenant de la 2 ^e légion de gendarmerie, âgé de 25 ans.
Maréchal	Denis	Poincarville Meurthe		Est porteur des papiers ci nommés 1) 96 ^e régiment de ligne 2 ^e campagne, blessé à Aléria le 25 juin 1811. 2) Certificat 1812 D. Maréchal sergent 2 ^e compagnie du 3 ^e bataillon du 96 ^e de ligne, incapacité à faire le service. 3) Accordé une retraite 130 francs 1812 ; autorisation du 27 octobre 1847 autorisant au Sr Marechal de résider à La Nouvelle-Orléans.
Paquer	Louis	Thionville Moselle		N'a pas de papiers.
Rousseau	Pierre Claude	Lure Haute-Garonne		24 ^e régiment d'infanterie légère âgé de 31 ans révolus.
Willoz	Charles Pierre	Renon Coutrange Haut-Rhin		Grenadier au 3 ^e bataillon 18 ^e régiment de ligne Colonel Voirot en garnison à Strasbourg, au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe en 1815 A combattu dans toutes les circonstances, a été blessé

Source : dépêche du comte Méjan, consul de France à La Nouvelle-Orléans, au ministre de la Guerre, La Nouvelle-Orléans, 20 avril 1858, CADN, La Nouvelle-Orléans, 340PO/1/441 (2MI2480).

Annexe 95 : Composition ethnique de la population de New York et La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.

	1850		1860	
	New York	La Nouvelle-Orléans	New York	La Nouvelle-Orléans
Nés en Irlande	133 730 (25,9%)	20 200 (17,4%)	203 700 (25%)	24 398 (14,5%)
Nés en Allemagne	55 476 (10,8%)	11 425 (9,8%)	119 977 (17,7%)	19 753 (11,7%)
Nés en France	4 990 (1%)	7 522 (6,5%)	8 049 (1%)	10 564 (6,3%)
Total des nés à l'étranger	235 733 (45,7%)	48 601 (41,8%)	429 952 (52,8%)	64 621 (38,3%)
Total des nés dans l'État	234 843 (45,6%)	34 389 (29,6%)	379 034 (46,6%)	72 527 (43%)
Population totale	515 547	116 375	813 669	168 675

Sources : J. D. B. De Bow, *Statistical View of the United States ... Being a Compendium of the Seventh Census to Which are Added the Results of Every Previous Census, Beginning with 1790*, Washington, Beverley Tucker, Senate Printer, 1854, p. 247-248, 397-399 ; Joseph C. G. Kennedy, *Population of the United States in 1860; Compiled from the Original Returns of the Eighth Census*, Washington, Government Printing Office, 1864, p. 195, 609, 615.

Annexe 96 : Chanson dédiée à Mandeville Marigny lors de sa candidature au poste de shérif de La Nouvelle-Orléans, 1853.

Diffusion non autorisée

**Annexe 97 : Réponse de Joseph Déjacque au journaliste du *Courrier de la Louisiane*
Louis-Placide Canonge, 1858.**

[...] Le puriste littéraire, l'élégant écrivain créole, le bérangerien qui a fait ses études en France, mais qui n'y fera jamais école je suppose, école de style tout du moins ; le foudre d'éloquence et de moralité qui a fulminé contre l'impie *Libertaire* le vertueux anathème que l'on sait, ou même que l'on ne sait pas, et qui a pour titre "Un insulteur public" ; ce grand avaleur de *serpent*, s'il est un fou n'est pas un fou dangereux, quoique furieux. Toute sa malignité consiste à vous faire rire... rire de ses contorsions grotesques, rire d'un éclat de pitié. En vérité, l'on n'est pas plus mirobolant, et c'est à en faire des gorges-chaudes. [...]

Noble et vaillant champion de tout ce qui est *respectable* et *saint*, [jusques] et y compris cette respectable et sainte chose que l'on nomme l'esclavage. Vous parlez "de constater un fait" ; eh ! bien, constatons :

"Quand M. Déjacque vivait parmi nous – c'est le *Courrier de la Louisiane* qui parle –, il n'avait pas assez l'énergie de ses opinions pour insulter ceux avec lesquels il se trouvait sans cesse en contact. Il se contentait d'outrager, de loin, les célébrités de son pays. – Il y aurait eu, alors, danger à se montrer impertinent. Le roquet qui aboie maintenant à la lune se fit donc taupe. – C'était prudent.

Aujourd'hui, il s'aguerrit. Il frappe ceux qu'il saluait très bas autrefois. Nous ne saurions – même en nous retroussant les manches – descendre dans le cloaque de ce style. Nous ne voulons pas consentir à ce que notre journal soit le réceptacle de semblables obscénités."

"Tant de fiel (lire de mauvaise foi) entre-t-il dans l'âme des dévots..." soutiens de l'esclavage ! Saint Tartufe, votre patron, a dû en être touché jusqu'au fond de sa niche céleste, et il vous conserve assurément une place dans le chœur des anges... de la calomnie.

Qu'on se serve du sarcasme et de l'invective, qu'on emploie l'ironie et l'imprécation, qu'on lutte par tous les moyens loyaux, je le comprends et c'est de bonne guerre. Mais ce que je ne comprends pas, c'est ce concert d'hypocrites faussetés dont on cherche à assourdir le public ; c'est cette instrumentation perfide, cet emploi du mensonge à l'aide duquel on essaie de donner le change à l'opinion et de dégrader le caractère d'un homme dont le cœur et la tête n'ont jamais fléchi.

Four peu que vous en ignoriez, je pourrais vous apprendre encore que, quelque temps après mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, j'ai assisté, comme ouvrier peintre, à un banquet d'ouverture d'[un] *bar* rue Gravier, banquet offert par le chef de l'établissement, M. Sentini, à tous les travailleurs et patrons qui avaient concouru à la décoration de la salle. Des autorités de la ville y assistaient aussi, des aldermen entre autres, et, si je me le rappelle bien, le maire d'alors. Il y eut des toasts de [portés] ; je portais aussi le mien : "À l'affranchissement de tous les hommes, NOIRS ou blancs. À la communion libre et égalitaire des producteurs de tous sexes et de toutes races au banquet social."

J'ignore si quelqu'un en a ragé intérieurement ; je sais seulement que personne n'a été assez brave ou assez lâche pour parler de me battre de verges.

En 1856, lors des élections de juin, j'ai, durant plusieurs jours, laissé dans les bureaux du *National* un article dont chaque ligne était une flétrissure pour votre pays ; j'avais mis au bas de l'article mon *nom* et ma *demeure*, et malgré cela les éditeurs de ce journal, après avoir longtemps hésité, ont reculé devant sa publication.

Une autre fois, j'ai voulu me faire entendre à la deuxième réunion relative à l'affaire *Girard* ; ma voix a été étouffée par les clameurs du chauvinisme ameuté. J'ai protesté alors avec véhémence contre cette violence faite à ma liberté, qualifiant l'acte de cette assemblée de *brutes*, et devant cette assemblée de *brutes*, d'aussi criminel en principe que l'acte par lequel un assassin avait attenté à la vie de Girard.

J'ai lu aussi, *publiquement*, dans les salons d'un *beer house*, rue Royale, ces divers articles ou discours dont j'avais formé un pamphlet intitulé : *La Terreur aux États-Unis*. Je n'ai pu trouver de souscripteurs pour le faire imprimer. Mais la faute en est au public et non à moi. Si les habitants de la Nouvelle-Orléans tenaient à le connaître, je pourrais l'insérer quelque jour dans *le Libéraire*, à moins que vous ne voulussiez le publier vous-même, ô Canonge-Macaire, ce dont je serais charmé. Quand vous me taxez de lâcheté, vous savez bien que ce n'est pas sous ma peau qu'a jamais logé cette chose. On pourrait croire que vous ne plaidez ici le faux que pour dissimuler ailleurs le vrai. C'est maladroit car, après tout, la Nouvelle-Orléans peut me haïr, mais interrogée sur cette question, elle ne pourrait que répondre que vous en avez menti... La lâcheté, vous pourriez savoir où elle gît si vous descendiez parfois en vous-même.

Un jour d'élection, j'en connais qui avaient fait de l'armement à grand fla-fla, et qui, sur une simple sommation de leurs ennemis, ont déposé les armes sans combattre. Vous devez en savoir quelque chose, sans doute, grand pourfendeur de Know-Nothings absents, chevalier de la démocratie à esclaves ; car cela se passait dans vos bureaux, – et vous y étiez, ô chaste et plantureux Don Quichotte de la vertu créole outragée, – à moins que vous ne fussiez allé chercher refuge auprès de quelque Dulcinée, dans quelque Toboso ou salon de tolérance.

En finira-t-on, enfin, avec toutes ces platitudes déguisées en honnêtetés et qui s'en vont piano, pianissimo et crescendo, clabaudant la calomnie, de la Nouvelle-Orléans à New-York et de New-York à la Nouvelle-Orléans ?

Source : *Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 31 août 1858.

**Annexe 98 : Liste des soutiens à la candidature de l'avocat français Alexandre Grailhe
à la municipalité de La Nouvelle-Orléans en 1860.**

Nom		Qualité
Armand Heine Théodore Guyol Louis Deloche Alex Le Mat	J. M. Lapeyre Olivier Blineau H Houidobre E. A. Lassalle	Nés en France
P. A. Gigaud Isidore Labatut Aristide Miltenberger Omer Gaillard	R. Brugier Ernest Ducatel P. A. Desforges	Nés à La Nouvelle-Orléans de parents français
W. C. C. Claiborne Martin Blache Edward Durrive Ch. Arthur Castillo John Pemberton Amilcar Fortier Paul Blanc E. Jones McCall Addisson Cammack J. Kohn Wm. G. Austin John C. Cinnott John Reed M. M. Simpson Jno. L. McCaulay Jno. R. McMurdo D. C. Labatt Richard Pritchard Wm G. Hewes	Selim Magner J. Gottschalk Geo. Binder Jules Wolkart Lucien Debuys Joaquim Viosca Dominique Lanata Pablo Gelpi Geo Pollock Sr Arthur Denis Gustave Cruzat Ch. Blazi Jno. Claiborne David Urquhart Charles Hensler J. C. Denis James Pollock	

Source : *Courrier de la Louisiane*, 2 juin 1860.

Annexe 99 : Lettres de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans en 1857.

La Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1857.

Mes chers parents. Je vous ai annoncé dans la lettre précédente ma bonne arrivée à New-Orleans, le 27 octobre, après 46 jours de traversée. Je vous faisais part de la nécessité que j'entrevois de faire un petit séjour ici, pour me mettre au courant de la vie américaine et des voyages dans l'ouest par caravanes. [...]

ORDRE POLITIQUE. Nous avons eu le 2 novembre les élections des juges de paix et des collecteurs de taxes. Le parti conservateur (de l'esclavage), qui s'intitule parti américain, a obtenu un succès plus marqué que de coutume. Vous remarquerez que partout les mauvaises causes se mettent sous l'égide de la nationalité. Il faut toujours se défier soigneusement de ceux qui en appellent au sentiment national. Au reste, je connais encore peu les partis. Je sais seulement que 'Know-Nothing' doit se traduire par 'qui ne croit en rien'. Ils *font pour eux*, et repoussent surtout les étrangers. L'individu ici est quelque chose. On éprouve un certain plaisir à se défendre soi-même, à se faire respecter, à se montrer homme. Cela nous élève. Moins de police et plus d'énergie personnelle ne me paraissent pas un signe d'enfance sociale ; mais bien un signe de virilité. [...]

LA PRESSE. Les journaux de la localité ont un caractère à part. On dirait de ces journaux que font les écoliers quand ils veulent singer les *grands*. Ils ne sont pas, comme notre presse de petite ville, un diminutif de la presse de Paris. Ils ont quelque chose de naïf, d'intime. Le rédacteur dit où il est allé, et à quelle heure il est revenu. On y trouve les affaires privées de chacun. C'est ainsi que le dimanche les journaux publient la liste des lettres arrivées dans la semaine. Car il n'y a pas de facteurs. Les maisons n'ont pas de numéros.

La presse de New York est d'un degré plus élevé. Nous la recevons deux fois par semaine. De plus, les principales nouvelles d'Europe nous sont télégraphiées de New York à l'arrivée de chaque vapeur. Nous sommes à 11 jours de Londres et 12 jours de Paris. Cette distance est bien petite. Notre courrier [sic] pour l'Europe part deux fois par semaine : mercredi et samedi. Mais on est bien vite amené à voir l'Europe en petit, tandis que l'Amérique paraît bien vaste, bien active, bien importante. On dit que New-Orleans est une ville française. L'échantillon, ci-joint du français *officiel*, que je coupe entre mille avis du même genre, vous disent [sic] suffisamment à quoi il faut vous en tenir. Le seul vestige des idées françaises me paraît être l'ouverture des boutiques le dimanche. [...]

La Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1857 [...]

LES NOIRS. Le mélange de la population dans les rues est d'environ un tiers. Il m'a peu frappé, parce que j'avais voyagé avec un équipage de couleur. Il paraît qu'il impressionne beaucoup les nouveaux arrivants. Les noirs sont très-convenables, très-doux, très-polis, et généralement supérieurs aux blancs dans les relations vulgaires. Les dames noires sont habillées exactement comme les blanches, c'est-à-dire aux modes d'Europe, ou peu s'en faut. Le voile est général. La distinction du riche et du pauvre est à peine marquée dans la vie habituelle. Il n'y a pas d'intendants, comme en Europe, pour servir de paravents aux grands.

Les noirs esclaves ne se distinguent pas non plus des noirs libres. Les unes et les autres vont par les rues, sans qu'il soit possible de reconnaître quelle est leur condition. Le sort des esclaves devient de plus en plus doux, et tout annonce que l'esclavage se fondera dans les *servitudes temporaires*. Cette plaie honteuse a été transmise par les espagnols et les français. On met les esclaves à la salle de vente, avec les vieux meubles. Il y en a presque toutes les semaines.

On peut les voir là le matin de la vente. Au reste, si l'on compare le sort de ces esclaves avec celui de nos ouvriers d'Europe et même des domestiques de nos pays, on doit reconnaître que les esclaves sont beaucoup mieux traités. Les relations de famille sont exposées à être brisées. Mais le temps n'est plus où le maître faisait manger à l'esclave un beefsteack de sa propre chair, comme on l'a vu à Saint-Domingue. Il faut beaucoup ménager cette classe de travailleurs. Voilà le Kansas qui vient de résoudre la question *contre* l'esclavage.

Source : Lettres de Jean-Charles Houzeau à ses parents, La Nouvelle-Orléans, 7 et 28 novembre 1857, Jean-Charles Houzeau, Hossam Elkhadem, Annette Felix et Liliane Wellens-de Donder, *Lettres adressées des États-Unis à sa famille. 1857-1868*, Bruxelles, Centre National d'Histoire des Sciences, 1994, p. 79-88.

Annexe 100 : *Le Républicain de New York et l'esclavage (1853).*

L'abolition de l'esclavage.

Les déclamations pour et contre le maintien de l'esclavage prennent au Congrès une part du temps destiné à la discussion des affaires pratiques. Les abolitionnistes font appel aux sentiments ; leurs adversaires, appuyés sur les intérêts établis, opposent un dédaigneux silence tempéré par d'hypocrites déclarations.

Ce qui se passe au Congrès est une image fidèle de l'agitation abolitionniste au sein de la société américaine. Aussi les débats parlementaires et la polémique des journaux et des meetings sont-ils également stériles : les esclaves s'en vont, mais c'est en vertu de la logique des faits. Les imaginations des écrivains, des poètes, des orateurs, n'ébranlent pas plus l'esclavage que les sophismes des intéressés ne le maintiennent.

L'esclavage est la grande plaie de la civilisation aux États-Unis. C'est une institution anti-sociale, une violation du droit humain. C'est une faute et un crime ; c'est une anomalie. Il suffit de nommer l'esclavage pour que ces caractères ressortent immédiatement. L'illégitimité de l'institution servile n'est pas susceptible de démonstration ; elle est évidente comme un axiome. Aussi est-ce avec un sentiment douloureux que les étrangers assistent à ces interminables délibérations du peuple américain sur une matière si simple et si élémentaire.

Si les abolitionnistes voulaient sérieusement et promptement la réalisation de leur théorie, ils se garderaient bien de suivre leurs adversaires sur le perfide terrain où ils trébuchent à chaque pas. Mais ils sont enchantés de ces pièges qui leur donnent occasion de faire briller, qui son érudition économique, qui sa profondeur en physiologie, qui la générosité de son cœur et l'élévation de ses idées religieuses, qui la souplesse de sa dialectique ; ils sont battus au fond, mais qu'importent les droits de la victime quand les défenseurs triomphent !

L'abolition de l'esclavage, disent ses apologistes, serait la misère des colons, la ruine de l'agriculture du Sud, l'interruption de très importantes branches du commerce. Pourquoi les abolitionnistes s'amuse-t-ils à discuter ces propositions, qui sont justes, quand ils n'ont qu'un mot à répondre : "Cela est vrai, mais ces intérêts en jeu ne sont que des intérêts isolés, relatifs au moment, à la localité, à quelques personnes, tandis que la liberté dérivant du droit est un intérêt général, de tous les temps, de tous les lieux, relatif à tous les hommes".

La race noire, dit-on encore, est inférieure moralement, physiologiquement, elle ne peut atteindre la moyenne de l'intelligence et de la moralité des blancs. C'est donc la nature elle-même qui lui a assigné dans l'ordre social le rang que la législation du Sud ne fait que constater. Les noirs sont plus heureux dans leur condition servile qu'ils ne le seraient en liberté, car les blancs sont leurs tuteurs naturels. – L'argument n'est pas neuf ; les partisans de l'esclavage moderne n'ont pas le mérite de l'invention. Il appartient à toutes les castes oppressives : les patriciens s'en servaient dans l'antiquité pour river les chaînes des plébéiens, les Spartiates à l'encontre des ilotes, toujours les vainqueurs à l'égard des vaincus, l'aristocratie du moyen-âge en Europe vis-à-vis des manants ; plus récemment l'industrialisme contre les prolétaires, et de tous temps, chez les sauvages comme chez les nations les plus civilisées, les amateurs de la suprématie du sexe masculin sur l'autre. [...]

La manœuvre la plus habile qu'aient employée les souteneurs de la servitude a été de rattacher cette question à l'ordre politique. Ils ont amené ainsi la division des démocrates engagés au maintien de l'esclavage par la surprise du compromis. Les abolitionnistes ont tort d'appliquer à ce sujet et de commenter à l'infini un mot célèbre : "Périssent l'Union plutôt qu'un principe". C'est méconnaître la nature des choses et donner gain de cause à l'ennemi. La liberté et l'égalité ne peuvent pas périr, parce qu'ils sont des principes nécessaires de la société humaine, destinés à se manifester de plus en plus dans son sein, à mesure qu'elle se développe. L'Union des États est une circonstance ; c'est un établissement politique d'une grande utilité dans le présent et dans l'avenir. Cependant, comme la politique, loin de primer sur la société, est

subordonnée à ses conditions d'existence, de même l'Union est sujette de l'ordre social. Le maintien de l'Union, laquelle est un progrès sur l'isolement national, est désirable. Le péril qu'elle court par sa connexité avec la question de l'esclavage est le fait de tous ceux qui ont comme on dit vulgairement en France, mis le char devant les bœufs.

En résumé, les circonstances politiques, aussi bien que les phases économiques, doivent être laissées en dehors de la question. Si elles continuent de l'empêcher, jamais on n'aboutira. La théologie non plus, n'a rien à y voir, la sensiblerie pas davantage. C'est une affaire terrestre et une question de droit. La raison et la conscience suffisent pour la juger, et c'est assez de l'énergie morale pour exécuter l'arrêt.

La fortune des colons peut tomber, le sort des noirs affranchis empirer même par la liberté, le commerce et l'industrie seront plongés dans de graves perturbations ; mais l'esclavage doit disparaître parce que la liberté et l'égalité ne peuvent périr.

Source : *Le Républicain*, 24 décembre 1853.

Annexe 101 : Mémoire de James Foulhouze, Grand Commandeur du Suprême Conseil de la Louisiane, en opposition au Prince Murat, Grand Maître du Grand Orient de France (1858).

Monsieur le Prince,

Je suis né bas-Auvergnat dans la petite ville de Riom que César préférait à Gergovia, probablement parce que Vercingétorix avait oublié de venir l'y trouver.

La pauvreté domine dans ce pays-là comme à la Bastide où naquit le roi votre père que le mien connaissait pour l'avoir vu je ne sais plus sur quel champ de bataille, et qui lui était d'autant plus attaché qu'il avait eu occasion de le voir le jour où, commandant de Paris, il versa des larmes sur la mort du duc d'Enghien qui venait de lui apprendre comment un prince trahi doit souffrir le supplice de la fusillade.

Votre père, issu de pauvres cultivateurs, vous fit prince, tandis que le mien qui croyait faire un noble, n'a pu créer et mettre au monde qu'un républicain dans ma personne. Ce n'est pas ma faute, mais celle des temps où je suis né, et des commotions politiques qui agitaient alors le pays où vous êtes aujourd'hui le *bien aimé* après y avoir été, je vous l'assure, le bien maudit.

Je n'oserais pas vous dire que vous êtes désormais à l'abri de semblables rêves. Par le temps qui court comme par celui qui courait à l'époque de monsieur de Mirabeau, bienheureux est l'homme qui meurt chez lui horizontalement dans son lit. Il y en a tant d'autres que l'on mitraille dans les rues, ou qui vont mourir dans l'exil à Cayenne, à Lambessa, si l'on ne les envoie gémir dans quelque prison d'État.

Mais ce qui est certain c'est que je ne vous ferais jamais de mal, et que sur conseil de notre commun Grand-Maitre, lequel nous engage à aimer nos ennemis et à leur faire du bien, je tacherai de vous être utile [...].

Il y a longtemps que je vous connais, Monsieur le prince [...]. Je demeurais alors à Barlington, chez la veuve du gouverneur Bloomfield, et vous viviez tout près de là dans le village de Bordentown. Madame Murat, votre admirable et vertueuse épouse, y tenait une école de demoiselles pour subvenir aux besoins de votre Altesse et à ceux des princes et princesses vos enfants. [...] Son école, il m'en souvient, était près de la magnifique résidence de votre oncle, le comte de Survilliers, avec qui vous n'étiez pas toujours au mieux, bien que l'on ne pût lui reprocher autre chose que le malheur qu'il avait eu d'être roi. [...]

Je suis personnellement étonné que vous, mari d'une noble et chevaleresque fille du Maryland, vous ayez pour grand officier d'honneur un représentant de *nègres* et je suis bien sûr que si vous aviez à ce sujet dit un seul mot à Mme Murat elle vous aurait certainement empêché de commettre une semblable....faute.

Est-il blanc, noir ou mulâtre ce M. Rexès ? Et qu'il soit ce qu'il voudra, ne comprenez-vous pas que dans sa juste susceptibilité le Suprême Conseil de la Louisiane vous reprochera de vous être servi à leur endroit d'un pareil organe, et demandera bien haut pourquoi vous osez, vendre, céder, ou transférer à une puissance étrangère, eux qui sont libres et blancs, quand vous choyez la race noire et encore marquée du sceau de l'esclavage, quand vous caressez et honorez son représentant ?

Seriez-vous par hasard, en qualité d'ex-habitant du New Jersey, partisan des Abolitionnistes ? Et puis, de quel droit avez vous, soit comme Prince, soit Comme Grand Maitre, de disposer d'un pays en faveur d'un autre ? [...]

Croyez-vous que des hommes libres, et passablement chauds à raison du climats sous lequel ils vivent, vont vous écouter quand vous les entendez dire à leurs ennemis : "*Nous dévoilons le fait infâme sur lequel vous prétendez fonder vos droits sur nos intelligences, et quand même il serait vrai qu'un Roi se fût permis de nous parquer de la sorte, nous saurons nous protéger et nous défendre contre cette violation de territoire.*" [...]

À tort ou à raison il est de principe aux États-Unis que les États exercent dans le sens le plus absolu tous les pouvoirs qu'ils n'ont pas spécialement et expressément cédés au gouvernement fédéral. De là cette grande question de l'abolitionisme qui y agite aujourd'hui les

esprits, cette énergique déclaration des Droits d'États qui de la vieille Virginie s'étend avec une puissante rapidité dans tous les États à esclaves ! De là encore le fait que chaque État a ses lois et ses usages, et peut même se donner, s'il le juge convenable, une religion d'État. Vous en savez bien quelque chose, puisque vous avez vécu dans le Nouveau Jersey où nonobstant l'athéisme légal, consacré par l'article 1^{er} des amendements à notre constitution fédérale, nul catholique ne peut être admis à un emploi public, et nul étranger posséder la plus petite propriété foncière, si bien qu'il y fallut faire une loi exceptionnelle pour dispenser votre oncle Joseph de cette proscription générale.

Le même paragraphe 3 du même article V des mêmes Constitutions dit, il est vrai, que *chaque Empire, chaque État Suprême, chaque Royaume de l'Asie, de l'Afrique &c., &c., aura droit à un Suprême Conseil* et j'avoue que, d'après cela, il n'y a pas de campement de nègres Congos, &c., &c., et pas de campements de noirs, olivâtres, jaunâtres, mulâtres etc., etc., dans l'Océanie et les autres parties du Monde à découvrir, qui ne soit plus avantagés que nous, citoyens libres et blancs de l'État Souverain et Indépendant de la Louisiane. Je veux même que tels ou tels de vos amis aient intérêt à ce que dans votre Impériale et Royale générosité, vous assimiliez à la race Caucasienne celle que votre Grand officier M. E. Rexès, a l'insigne honneur de représenter aux pieds de votre trône dans el Grand-O., mais en Louisiane on ne laisse pas de trouver votre conduite à ce sujet – je ne dirais pas très insultante – vous êtes trop innocent pour insulter qui que ce soit – mais royalement maladroite : et en vérité, mon Très Excellent Prince, je souffre de vous voir en si bizarre compagnie, d'autant que telle est ici la force de la loi et du préjugé que malgré l'estime dont jouissent parmi nous bien des gens de couleur libres, nous ne pouvons pourtant frayer avec eux comme Maçons. [...]

Mais que pourriez vous faire ? m'excommunier ! je le suis et vous l'êtes avec moi comme Franc-Maçon par cinq ou six papes, sans parler des évêques de tous pays ; et je pense que comme moi, cela ne vous empêche pas de bien dormir, de bien boire et de bien manger. Jugez un peu de l'effet que produirait à mon endroit votre excommunication maçonnique. Vos amis Honour et Mackey de Charleston m'en ont déjà lancé une avec accompagnement de fifre et de grosse-caisse, je veux dire des discours Pike et Samory en Louisiane ; et quelques mois après notre Suprême Conseil comptait plus de loges sous sa juridiction qu'il n'en avait eues sans tout ce tapage.

Je suis loin, sans doute, de croire qu'une idée aussi saugrenue vous vienne jamais à l'esprit, et que vous soyez assez peu instruit en matière de droit des gens pour citer devant vous un citoyen américain. Et cependant, si cela était, je vous en prie, mettez-vous à l'aise, et donnez-vous en à cœur joie. Je n'irai pas à Paris pour le plaisir de vous voir et de vous entendre, c'est convenu. J'écrirai pour ma défense un petit mémoire qui vous intéressera d'autant plus que sous sa forme maçonnique il embrassera un résumé de quelques parties fort importantes de l'histoire. Il n'est rien, vous le savez, qui nous donne du savoir et de l'expérience en maçonnerie, comme l'étude des temps, des hommes et des choses.

Je pourrais bien vous raconter à ce sujet l'épisode des fils de George Cadoudal le *guillotiné*, faits comtes ou marquis par Louis XVIII, des fils du maréchal Ney le *fusillé* rappelés à la pairie par Louis-Philippe, du prisonnier de Ham devenu Empereur, de l'exilé de Bordentwon jouissant de son titre de Prince et d'altesse en plein Paris, &c., &c., et vous demander en souriant quelle conclusion maçonnique vous en ferez ?

Source : James Foulhouze, *Mémoire à consulter sur l'origine du rite Écossais Ancien et Accepté*, La Nouvelle-Orléans, L. Marchand, 1858, p. 88-96.

Annexe 102 : Lettre de Charles Gayarré à son fils, homme de couleur libre, lui rappelant son statut (1859).

Diffusion non autorisée

Annexe 103 : Propriétaires d'esclaves nés en France ou dans les colonies françaises, résidant dans le Vieux Carré de La Nouvelle-Orléans en 1850 et 1860.

Nom	Prénom	Nombre d'esclaves 1850	Nombre d'esclaves 1860	Age en 1850	Profession	Valeurs des biens	Lieu de naissance
Arnoult/Arnouilh	Pierre	2	1	50	Comptable		France
Adams	Louis		4	24			France
Baune	Gaspard	6	1	60	Collecteur	1 000	France
Barbe	François	2	2	49	Docteur		France
Beauvalet	Didier		1	42	Importateur		France
Binoche	Louis	2		50	Marchand		France
Blanchard	P.		1	55	Chirurgien dentiste		France
Breton	Louis		2	30	Employé		France
Brez/Drez	Henry	3	4	52	Chapelier		France
Carrière	Louise		1	60			Saint-Domingue
Cazaux	J.	2	3	39	Marchand de vin		France
Coiron	Mrs Z.	1	1	55			Saint-Domingue
Desrayam/Perrayam	A.	2	1	45	Professeur	40 000	France
Ducangé	F. P.	3	4	42	Pharmacien	16 000	Cuba
Jeste/Feste	Victor	4	2	32	Marchand		France
Laborde	Chs	6	2	46	Sellier		France
Maillot	Joseph		1	32	Marchand		France
Montmain	G. A.	5	2	60	Professeur	3 200	France
Pluche/Ruche	Adoplhe	2	1	52	Marchand		France
Roumage	Victor	3	2	55	Marchand		France
Sarrat	Ant.	4	2	42	Marchand	2 000	France

Source : Manuscrit du recensement fédéral : US Census 1850, et US Slaves Schedules 1850, New Orleans, Ward 1, 1^e Municipalité ; US Census 1860, Slave schedules, Louisiana, New Orleans, Ward 4, NOPL.

Annexe 104 : Lettre de Cécile Souttre à ses cousins, New York, 2 février 1861.

Chers cousin et cousine,

Je réponds à votre lettre du 2 janvier qui m'a fait un sensible plaisir de recevoir de vos nouvelles. Vous devez comprendre combien j'étais en peine depuis si longtemps ; je ne recevais pas de nouvelles du pays. Dieu merci, je suis un peu rassurée. Je vois combien vos travaux sont pénibles. Je dési[re]rais passer quelques jours pour vous aider à travailler, moi qui passe des jours si heureux à ma promener en carrosse avec madame de quatre à cinq fois la semaine. Quand je rentre à la maison, mon plus grand ouvrage c'est de jouer et habiller un petit garçon de 20 mois. J'ai reçu pour mes étrennes du nouvel an 30 francs, une robe de barège, un joli bonnet, et madame est allée chez un confiseur commander pour moi une rame comme on fait en France, toute remplie de sucrerie. [...] Je vous assure que je suis bien respectée dans cette famille américaine. [...]

Vous me demandez un détail du pays ; pour l'Amérique on gagne beaucoup d'argent mais l'on dépense beaucoup, car tout est plus cher qu'en France [...]. Pour New York, le climat est à peu près comme en France. Il est vrai que c'est un port de mer, mais il n'y a pas autant de neige que chez nous. Pour le moment le commerce est arrêté. Depuis que l'on a posé un président, le Nord est séparé du Sud de l'Amérique. Dans le Sud, il n'y a que des esclaves. Le président ne veut plus d'esclaves, c'est pour cela qu'ils se battent. En Amérique, il y a 3 000 ouvriers sans ouvrage depuis que le Sud est séparé du Nord, les marchandises ne s'arrêtent plus à New York. Tous les ouvriers qui étaient employés à décharger les navires et ceux qui travaillaient dans les shops et dans les stores sont envoyés. Cependant il faut que tout le monde vive. Pour le moment ils ont déjà pris une ville, le drapeau est planté [sur] une grande roche. Madame me l'a fait voir cette semaine sur les journaux. Cette semaine, on a sauvé les femmes et les enfants de la ville de Charleston. Je pense qu'ils se battent déjà pour New York, on ne sait pas comment cela tournera. Les bourgeois craignent beaucoup car ils n'ont jamais eu la guerre en Amérique.

Pour les campagnes elles ne sont pas cultivées comme en France [...]. Pour le reste, c'est à peu près comme en France. Il paraît d'après tout ce que vous écrivez que le village continue toujours pire ; grâce à Dieu que j'en suis sortie. Ils n'ont pas besoin de soldats pour leur faire la guerre, ils sont assez chicaneurs. [...] Je vous jure que si ma mère avait voulu rester avec moi [...] elle aurait été mille fois plus heureuse qu'avec ses fils, mais enfin elle m'a bien fait souffrir [...]. C'était le désespoir qui m'a fait quitter le pays, elle a voulu me rendre malheureuse en me faisant quitter la maison. Je vous assure que c'est mon bonheur. J'ai quitté le purgatoire, que Dieu m'en préserve que je n'y rentre plus, [que] tout ce qui est passé soit passé. [...]

Mon adresse : Monsieur Van-Schants
23 Street West N°161, New York

Bien des compliments à tous ceux qui s'occupent de ma personne. Je finis en vous embrassant tous de cœur, surtout le petit Jean Baptiste. Votre dévouée cousine Souttre.

Cécile

Source : Lettre de Cécile Souttre à ses cousins lorrains, New York, 2 février 1861, Camille Maire, *Lettres d'Amérique. Des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays (1802-1892)*, Nancy, Éditions Serpenoise, 1992, p. 20-22.

Annexe 105 : Lettre de René Degas à son oncle Michel Musson, Paris, 13 octobre 1861.

Diffusion non autorisée

Annexe 106 : Lettre de Régis de Trobriand à sa fille, New York, 21 juin 1861.

[...] Depuis ton départ, les jours sont lents et lourds pour moi à New York. La guerre absorbe toutes les préoccupations qui ne sont pas couleur de rose, il s'en fait de beaucoup. La stagnation générale des affaires, la diminution du revenu pour chacun, les sacrifices nouveaux en perspective tout cela ne porte point à la gaité. On l'accepte comme une nécessité, et le patriotisme aide beaucoup à s'y résigner, car on comprend généralement que la crise que nous traversons est une crise vitale pour la grande république. Il s'agit de la sauver d'un démembrement fatal qui serait suivi de nombre d'autres et qui éparpillerait sans doute en quelques années les membres divisés de ce grand corps national dont le monde a admiré les progrès éclatants depuis un demi siècle. La véritable question n'est pas de savoir si l'esclavage périra violemment ou s'il langura encore un certain nombre d'années dans tels ou tels États. Il s'agit de décider si l'Amérique du Nord possède ou non un gouvernement national assez fort pour protéger et maintenir ensemble tout un grand peuple ou si nous ne sommes ici qu'une aggrégation de petits États qui peuvent se débander comme les grains d'un chapelet rompu. Le problème ne se résoudra que par la victoire, et l'épreuve peut coûter des trésors, et bien du sang.

Néanmoins, si la bonne cause l'emporte, l'avenir qui en ressortira ne sera pas acheté trop cher à ce prix. Cet espoir doit nous aider à supporter vaillamment les charges du présent, si lourdes qu'elles doivent être. [...]

Madame Carson est arrivée il y a deux jours, venant de Charleston. Elle s'embarque demain pour aller rejoindre son fils aîné à Dresde. Elle est fort triste et fort découragée car elle redoute une ruine à peu près irrémédiable, au moins pour quelques années. Elle fuit le Sud avec d'autant plus d'empressement qu'elle n'est point sécessioniste, et que dans la Caroline du Sud, elle était regardée, à ce que j'ai compris, à peu près comme une ennemie. Pendant que je lui faisais visite ce matin dans la 14^e rue où elle loge chez Mme Blachford une de ses amies, j'ai vu passer le convoi funèbre du major Winthrop tué au combat du Grand Bethel. Le cercueil était placé sur un canon disposé en char funéraire et quatre compagnies du 7^e Regt l'escortaient au chemin de fer de New Haven car c'est dans cette dernière ville que se fera l'enterrement. Il est mort glorieusement ; c'est du moins une consolation pour sa famille. Il n'avait que 33 ans. Bien d'autres que lui arroseront encore de leur sang nos champs de bataille vers lesquels les régiments continuent à s'acheminer chaque jour. [...]

R. de Trobriand

Source : Marie Caroline Post, *The Life and Memoirs of Comte Régis de Trobriand, Major-General in the Army of the United States*, New York, E. P. Dutton & Company, 1910, p. 239-240.

Index

A

Abat, Antoine 308
Abat, Maurice 186, 228, 308, 870
Adams, John Quincy 431, 432, 434, 438, 440
Arcambal, Louis 95
Arnous, René 48, 201, 381, 441, 442,
637, 638, 901
Arpin, Paul 363, 488, 497, 498, 516,
533, 614, 615, 879

B

Barousse, Prosper 350, 357, 515, 516, 517,
518, 520, 584, 607, 873, 879
Barthélémy, Pierre 334, 357, 358, 386, 387, 403
Bayon, Jérôme 359, 432, 450, 498, 500
Behr, Charles de 359, 360, 363, 368, 381, 401
Bellechasse, Joseph Deville Degoutin 118
Bellegarigue, Anselme 517, 518
Bernard, Simon 205, 206, 221, 380
Binsse de Saint-Victor, Louis 304, 330, 331, 332, 342,
577, 804, 869
Blanc, Antoine 338
Blanche, Jean 97, 181, 182, 779
Bléton, Charles 545
Blineau, Olivier 329, 918, 924
Bocquet, Eugène-François 140, 182
Boimare, Antoine Louis 222, 360, 361, 362
Bonaparte, Joseph 114, 205, 218, 226, 229,
231, 232, 251, 259, 277, 328,
380, 400, 401, 408, 483, 845,
856, 929
Bonaparte, Louis-Napoléon - Napoléon III 295, 402,
403, 408, 477, 478, 479, 498,
499, 500, 516, 518, 519, 521,
530, 531, 542, 544, 552, 556,
557, 558, 560, 586

Bonaparte, Napoléon - Napoléon I^{er} 22, 38, 95, 125,
149, 160, 163, 164, 180, 181,
182, 188, 189, 190, 191, 192,
193, 194, 197, 198, 199, 202,
204, 216, 221, 222, 223, 224,
225, 229, 232, 233, 234, 247,
248, 250, 251, 252, 253, 254,
282, 379, 386, 389, 401, 402,
407, 409, 410, 411, 412, 452,
628, 629, 637
Bonnetoux, Laurent 484, 869
Boré, Étienne 171, 172, 174, 176, 834
Bossange, Edouard 328
Bouchaud, Joseph 99, 101, 239, 316, 329,
342, 381, 387, 804, 839, 869
Boze, Jean 47, 186, 232, 281, 306,
307, 308, 351, 352, 353, 377,
405, 406, 407, 408, 416, 419,
440, 441, 442, 462, 463, 464,
870, 900
Breckinridge, John A. 624, 627, 628, 634, 636
Burthe, Dominique-François 97, 182

C

Cabet, Étienne 511, 512, 513, 514, 521
Caboche, Louis-Firmin 359, 483, 531, 532, 879
Caillou, Pierre 197, 219, 237, 248, 253, 780, 877
Calhoun, John C. 478, 615
Canon, E. A. 338, 345
Canonge, Jean-François 253, 359, 377, 411
Canonge, Louis-Placide 359, 404, 636, 637, 892, 922
Casa-Calvo, marquis de 144, 145, 272
Caussidière, Marc 50, 521, 527, 534, 536, 540, 541
Cavaignac, Eugène 496, 500, 514, 522, 908
Caylus, Ernest 396, 493, 494, 515, 518,
519, 520, 521, 584, 889, 904

Cazeaux, Gérard 204, 218, 226, 229, 230,
231, 274, 805, 845
Cerneau, Joseph 551
Charles X 264, 273, 358, 377, 378, 403
Chaudron, Jean-Simon 217, 243, 805
Cherbonnier, Pierre 222, 361
Chéret, Pierre Jacques 233, 253, 258, 840
Claiborne, William C. C. 118, 140, 148, 154, 157,
159, 173, 174, 175, 182,
183, 184, 268, 909, 924
Clark, Aaron 388, 436
Clauzel, Bertrand 92, 206, 218, 230, 251,
845, 846, 847
Clay, Henri 431, 598, 623
Clinton, deWitt 99, 125, 133, 134, 137
Considerant, Victor 514, 541, 601
Crébassol, Auguste 406, 879
Crèveœur, Michel Guillaume Jean (St John) de 85

D

d'Espinville, Louis, comte 143, 204, 207, 210,
218, 226, 227
Dacqueny, Jean 154, 156
Daudet, Alexis 147, 149, 154, 156, 253
Davezac de Castra, Auguste 253, 361, 454,
455, 651, 783
Davis, John 147, 228, 260, 338, 806, 840
de la Forest, Adel Charles 80, 296, 394, 419,
420, 443, 445, 494, 894, 895
Degas, René 48, 614, 635, 636, 934
Déjacque, Joseph 525, 526, 540, 541, 594,
599, 601, 602, 603, 610,
879, 916, 922
Delaup, François 359, 362, 432, 877
Delmonico, frères 316, 329, 332, 381, 455, 480, 889
Derbigny, Pierre 100, 139, 140, 157, 159, 174,
176, 361, 449, 590, 823,
846
Desarzant, Anastasie 308
Douce, Auguste 237, 785, 876, 877
Dreyfous, Abel 48, 381, 500, 908
Drivon-Girard, Marie 384, 385, 880
Dufau, Louis 355, 521, 553, 584, 621, 622, 632, 785
Duhart, Louis 306, 776, 786
Dumez, Eugène 48, 605, 620, 879

Dupont de Nemours, Victor 85, 125, 203
Durant de Saint-André, André 43, 46, 298,
300, 306, 321, 325,
328, 329, 406, 622
Durant, Thomas 512, 604, 605

F

Favrot, Joséphine 249, 250
Favrot, Philogène 198, 199, 203
Favrot, Pierre 196, 197, 199, 200, 250
Félix, Louis Étienne 98, 125
Fériet, Louis de 48, 213, 214, 787
Fleuriau de Bellemarc, Caius 50, 101, 202, 233,
253, 834, 839, 840
Forbin-Janson, Charles de 330
Foulhouze, James 552, 553, 554, 581, 609,
610, 611, 612, 620, 929, 930
Foy, Prosper 48, 92, 265, 307, 361, 362, 411, 862
Fromentin, Eligius 141, 176, 846

G

Gaillardet, Frédéric 40, 50, 286, 290, 358, 363,
364, 366, 367, 368, 369, 391,
393, 396, 399, 400, 401, 433,
445, 454, 455, 459, 464, 480,
486, 488, 492, 497, 498, 515,
516, 535, 873, 880, 883, 884
Gally, Louis 221, 352, 877, 903
Garreau, Louis-Armand 359, 515, 518, 602, 641, 880
Gautier, Théophile 339, 359, 404
Gayarré, Charles 249, 362, 589, 610, 931
Germain, Henri 390, 542, 591, 592, 593
Girard, Stephen 85, 217
Girardin, Émile de 218, 358, 359, 809
Grasse-Tilly, François Joseph Paul de 81, 550
Gravier, Jean 159, 219, 361, 362, 603, 922
Greeley, Horace 512, 514, 543, 601, 632
Grouchy, Emmanuel de 92, 206, 218, 230,
231, 251, 854
Guillemin, Jean-François 79, 204, 206, 207, 209,
213, 215, 223, 225, 226, 234,
254, 259, 262, 272, 275, 280,
306, 337, 368, 372, 846, 848,
849, 865, 886

Guillot, Pierre 205, 236, 260, 338, 383, 789, 877

H

Hébecourt, François d' 96, 139, 140, 823, 824

Houzeau, Jean-Charles 49, 50, 596, 601, 608,
628, 630, 631, 632, 633,
880, 925, 926

Hugo, Victor 534, 535

Humbert, Jean Joseph Amable 97, 179, 229

Hyde de Neuville, Jean-Guillaume 50, 89, 95, 99,
100, 125, 133, 134, 136, 137,
138, 143, 156, 160, 202, 204,
234, 275, 279, 558, 810, 821,
849, 865

I

Icariens 41, 482, 511, 512, 513

Iselin, Isaac 48, 99, 131, 134, 218, 855, 856

J

Jackson, Andrew 195, 196, 269, 270, 271, 273,
282, 375, 410, 413, 414, 415,
416, 428, 431, 433, 434, 438,
443, 454, 648, 893

Jefferson, Thomas 63, 159, 190, 452

Joinville, prince de 37, 328, 376, 385, 386,
388, 389, 390

Jumel, Stephen 98, 810

K

Knickerbockers 72, 131, 301

Kossuth, Lajos 37, 529, 537, 538, 914

L

La Fayette, Gilbert du Motier de 37, 85, 149, 190, 243,
246, 249, 255, 256, 257, 258,
261, 262, 263, 264, 265, 282,
352, 362, 377, 379, 381, 383,
405, 406, 410, 414, 536, 537, 542

La Rochefoucault-Liancourt, François 143

La Sère, Émile 338, 456, 622, 651, 880

Labatut, Jean-Baptiste 96, 118, 131, 231, 338,
361, 442, 775, 791, 901, 924

Lacoste, Félix 381, 400, 401, 402, 409,
416, 433, 558, 559, 617

Laffon de Ladébat, Charles 610, 611, 612

Lafitte, Jean 102, 380, 392

Lafon, Barthélémy 100, 141, 142, 145, 146, 150

Lajonie, Jacques 221

Lakanal, Joseph 48, 205, 206, 218, 222,
251, 253, 267, 847

Lallemand, Charles (François-Antoine) 92, 217, 218,
221, 242, 251, 380

Lallemand, Henri 206, 218, 251

Lamartine, Alphonse de 404, 500

Lanusse, Armand 464, 465

Lanusse, Paul 96, 118, 131

Laussat, Jean-Clément 47, 50, 97, 99, 101,
102, 132, 140, 143, 144, 145,
157, 167, 169, 170, 171, 172,
174, 175, 177, 178, 180, 181,
182, 271, 274, 824, 831, 834,
835, 836, 837

Leblanc de Marconnay, Hyacinthe 350, 550, 551

Leclerc, Charles Victoire Emmanuel 52, 62, 332

Leclerc, Jean 156, 160, 161, 162, 194, 232

Ledru-Rollin, Alexandre Auguste 404, 521

Lee, William 210, 621, 842

Lefebvre-Desnouettes, Charles 205, 206, 218,
229, 230, 231, 251, 853

Lemonnier, Yves 237, 242, 361, 793

Lescallier, Daniel 165, 192, 193, 199, 204, 277

Lesueur Fontaine, Jean-Baptiste 131, 147, 154,
156, 193, 846

Levasseur, Auguste 88, 89, 126, 185, 236, 255,
257, 259, 261, 262, 263,
324, 377, 793, 859, 860

Lincoln, Abraham 606, 618, 619, 624, 626,
627, 629, 638, 641, 647

Livingston, Edward 159, 160, 163, 174, 454

Louaillier, Louis 270, 381, 434, 435

Louis XVI 160, 163, 192, 194, 262,
273, 323, 830

Louis XVIII 192, 193, 194, 197, 201,
204, 232, 234, 254, 255,
392, 863, 930

Louis-Philippe 91, 273, 296, 323, 328, 338,
368, 386, 390, 392, 402, 404,
405, 406, 407, 408, 416, 428,
479, 522, 930

M

Madison, James 63, 148, 154, 157, 175, 183, 184
Magnin, Alexandre 282, 350, 352, 379,
380, 811, 866, 878, 880
Majastre, Guillaume 128, 129, 309
Malespine, Aimé 541, 605, 606, 914
Mangin, Joseph-François 76, 100, 331
Manoël de Grandfort, madame 607, 608, 879
Marciacq, Jean-Louis 465, 620, 880
Marigny, Bernard 263, 449, 911
Marigny, Mandeville 586, 587, 588, 623, 902, 921
Martin, François-Xavier 162, 174
Masseras, Eugène 535, 559, 560, 615, 625,
639, 643, 889
Masson, René 353, 363, 585, 880, 903
Mather, James 134, 135, 794
Mazureau, Étienne 97, 100, 174, 340, 441,
846, 886, 901
Méjan, comte 594, 595, 640, 645, 919
Mérieult, Jean-François 96, 118, 817
Michel, Albin 490
Miltenberger, Christian 100, 214, 237, 795, 844, 924
Moni, abbé 338, 340, 361
Montholon, marquis de 540, 541, 914
Montlezun, baron de 199, 200, 224, 229, 230, 231
Moreau, Jean Victor 89, 95, 99, 125, 134,
137, 143, 202, 218
Moreau-Lislet, Louis Casimir Elizabeth 88, 89, 100,
118, 126, 135, 159, 174, 185, 235,
236, 248, 253, 280, 324, 361, 796
Morgan, affaire 244, 341
Murat, Achille 49, 409, 460
Murat, Lucien 408, 552, 553, 609, 611
Musson, Michel 48, 509, 614, 635, 636, 934

N

Negrin, J. J. 154, 156, 164, 828
Nugent, Henry Paul 160

P

Paulmier d'Annemours, Charles 96, 831, 846
Perché, abbé Napoléon 339, 345, 880
Persat, Maurice 50, 219, 228
Pétry, Jean-Baptiste 218, 230, 231
Peugnet, Hyacinthe 394, 486, 889
Peychaud, Anatole 243, 361, 362, 797, 878
Pitot, Jacques-François (James) 100, 170, 171, 173,
176, 344, 361, 846
Poydras, Julien 96, 170, 171, 172, 176, 449, 455
Préaux, Robert 344, 483, 876, 909, 910
Prévost, Émilie ép. Majastre 128, 308, 309
Prieur, Denis 243, 249, 258, 361, 438

Q

Quesne, Eugène 526, 535, 536, 600,
605, 626, 641, 914
Quinette de Rochemont, Nicolas-Marie 206, 218,
251, 855

R

Reclus, Élisée 49, 571, 597, 601, 602, 603
Regnard, Jean-Jacques 403, 436, 452, 901
Régnaud de Saint-Jean d'Angély, Michel 205, 206,
218, 226, 227, 230,
231, 251, 274, 845
Rey, Gabriel 101, 125, 133, 813, 903
Richelieu, Armand Emmanuel du Plessis, de 204, 279
Robinson, H. D. 59, 335, 336, 360,
388, 398, 458
Roffignac, Louis Philippe Joseph 91, 235, 243,
261, 262, 271, 272,
273, 799, 846, 863
Roger, Aimé 307, 322, 323, 324, 325,
483, 503, 506, 507, 508,
513, 591, 592, 606, 913
Roselius, Christian 340

S

Saillard, Martin François 417, 419
Saint-Céran, Tullius 352, 409, 410, 880
Saint-Gaudens, Bernard 534, 577, 632
Saint-Gême, Henri de 208, 271

Saint-Romes, Joseph Charles 359, 432, 450
 Schœlcher, Victor 502
 Sedella, père Antoine de 131, 253, 254, 263, 338, 931
 Sérurier, Louis 179, 192, 197, 199, 417,
 419, 420, 445, 895
 Simounet, Auguste 524
 Slidell, John 425, 590, 623, 624, 627
 Soulé, Pierre 236, 267, 324, 329, 340,
 347, 381, 409, 441, 448, 455,
 481, 483, 486, 490, 494, 495,
 509, 553, 622, 624, 625, 639,
 640, 651, 876, 901, 905, 906, 907
 Stollenwerck, Louis Marie 134, 217, 814, 821

T

Taillefer, Jean Guillaume 206, 229, 230, 231, 275
 Tardy, Jean-Gabriel 129, 131, 134, 236, 381, 773, 815, 821
 Testut, Charles 363, 409, 601, 603, 630, 632, 633, 880
 Thierry, Jean-Baptiste Simon 155, 156, 158, 159,
 160, 194, 195, 465, 846
 Tocqueville, Alexis de 17, 37, 49, 356, 358,
 372, 373, 444, 474,
 475, 886, 887
 Tousard, Louis 90, 179, 192, 197, 199,
 204, 268, 270, 272, 846

Toussaint, Pierre 129, 332
 Trémoulet, Bernard 145, 147, 150, 228, 801
 Tricou, Joseph 96, 338, 362, 801
 Trobriand, Régis de 50, 642, 935

U

Urquhart, Thomas 118, 442, 801, 802, 924

V

Vaché, Jean Lazare 131, 820
 Van Buren, Martin 428, 430, 438, 451, 452, 493
 Verren, Antoine 333, 334, 357, 386, 387, 874
 Vevey, Louis-Sébastien 482
 Villars, Paul 307, 357, 585, 593, 880

W

Walsh, Patrick 131
 Washington, George 85, 124, 149, 167, 190,
 228, 249, 257, 261, 352, 379,
 410, 452, 500, 542, 614, 636
 Wittmeyer, Jean Chrétien 50, 295, 425, 522